

HISTOIRE CRITIQUE

des principaux

COMMENTATEURS DU NOUVEAU TESTAMENT,

depuis le commencement du Christianisme jusques à nôtre tems :

AVEC UNE

DISSERTATION CRITIQUE

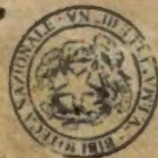
sur les principaux Actes Manuscrits qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.

Par RICHARD SIMON, Prêtre.



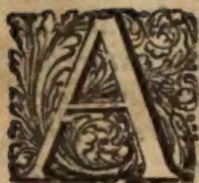


A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXCIII.





PREFACE.





Près avoir traité du Texte & des Versions du Nouveau Testament, il me reste de parler des Commentateurs & de leur methode. C'est ce qui m'a obligé de lire non seulement les anciens Docteurs de l'Eglise, mais aussi les nouveaux Interpretes. J'ay même joint aux Auteurs orthodoxes un grand nombre de Sectaires, afin que par ce moyen on connût mieux la veritable Tradition, qui a été toûjours contraire aux nouveautez. Cet Ouvrage contient un recueil des meilleurs Commentaires, avec des reflexions sur les principales difficultez de la Religion. On y verra qu'il y a eu de tout tems de savans hommes qui se sont appliquez à l'étude des Livres Sacrez, & à combattre les Heretiques.

Les premiers Chrétiens paroissent à la verité plus attachez aux sens spirituels & allegoriques, qu'aux explications literales ; mais ils ne laissent pas de nous apprendre l'ancienne Theologie. Si Clement d'Alexandrie & Origene se sont quelquefois émancipez, il est aisé de les redresser ; le tems auquel ils ont écrit les rend en quelque façon excusables. Ils avoient souvent à faire aux Gnostiques, qui tâchoient de plaire au peuple par la subtilité de leurs Allegories, traitant même les Catholiques de gens simples & sans érudition. Les interpretations sublimes & allegoriques étoient alors de saison ; outre qu'il semble que cette maniere d'expliquer l'Ecriture soit née avec l'Eglise, & qu'elle soit venuë de l'usage des Synagogues. Ces deux grands hommes ont aussi mêlé beaucoup de Philosophie dans leurs Ecrits, s'accommodant à la foiblesse des Grecs qu'ils vouloient attirer plus facilement par cette voye à la Religion Chrêtienne. Ils font assez connoître qu'ils n'ont agi en cela que par condescendance, & qu'ils n'ont été Grecs avec les Grecs que pour les gagner. Saint Irenée au contraire a condamné dans les Gnostiques les sens allegoriques & Philosophiques, qui detruisoient le fond de la Religion. Il temoigne ayant en vûë ces Heretiques, qu'on ne doit recevoir que le sens literal & naturel de l'Ecriture Sainte.

Il a été necessaire que je m'etendisse au long dans cette Histoire Critique sur les sentimens des anciens Gnostiques, qui ayant abusé de plusieurs passages du N. Testament sur lesquels ils apuyoient leurs visions, ont donné occasion aux premiers Peres de les interpreter en d'autres sens. Ils divisoient les hommes en trois Classes, mettant

dans la premiere ceux qu'ils nommoient Spirituels, *& qui étoient tous selon eux naturellement sauvez ou élus. Ceux au contraire de la troisiéme Classe qu'ils appelloient* Charnels, *étoient tous naturellement damnez ou reprouvez. Les premiers Peres qui ont été obligez de combattre ces visions, n'ont rien oublié pour établir le libre arbitre, montrant que nôtre salut dependoit absolument de nous. C'est par raport aux fausses idées des Gnostiques qu'ils ont parlé tout autrement que S. Augustin des matieres de la grace, du libre arbitre, de la prédestination & de la reprobation. Cet Evêque s'étant opposé aux nouveautez de Pelage, qui au contraire donnoit tout au libre arbitre de l'homme, & rien à la grace, a été l'auteur d'un nouveau Systême. Il s'est éloigné des anciens Commentateurs, ayant inventé des explications dont on n'avoit point entendu parler auparavant.*

On ne peut donc condamner de Pelagiennes, ou de Semi-Pelagiennes les interpretations de ces premiers Peres, à moins qu'on ne condamne toute l'ancienne Tradition des Eglises, laquelle est si opposée aux Pelagiens, que lors que ces Heretiques s'éleverent on les pouvoit refuter solidement, en retenant la plûpart des anciennes expressions, fondées sur un usage de plusieurs siecles. Je declare neanmoins, que ce n'a point été pour opposer toute l'antiquité à S. Augustin, que j'ay recueilli dans cet Ouvrage les explications que les Peres Grecs donnent aux passages du N. Testament qui regardent la prédestination, la grace & le libre arbitre. Comme il y a toûjours eu des disputes là-dessus, & qu'il y en a encore presentement, j'ay cru que je ne pouvois mieux faire, que de raporter fidelement ce que j'ay lu sur ces passages dans les anciens Commentateurs.

Vincent de Lerins a remarqué judicieusement, que lors qu'il s'agit d'établir la verité d'un dogme, l'Ecriture seule ne suffit pas, qu'il y faut joindre la Tradition de l'Eglise Catholique, *c'est-à-dire, comme il l'explique luy-même, l'autorité des Ecrivains Ecclesiastiques*, Ecclesiasticæ intelligentiæ autoritas. *Considerant les anciennes heresies, il* (a) *rejette ceux qui forgent de nouveaux sens, & qui ne suivent point pour leur regle les interpretations reçuës dans l'Eglise*

Vincent. Ler. cont. Hær. cap. 2.

(*a*) Idcirco multum necesse est propter tantos tam varii erroris anfractus, ut Propheticæ & Apostolicæ interpretationis linea, secundùm Ecclesiastici & Catholici sensus normam dirigatur. *Vincent. Ler. contr. Hær. cap. 2.*

glise depuis les Apôtres. Il ajoûte en suite, qu'il (b) *ne faut pas s'en raporter au témoignage d'un ou de deux Peres, mais à ce que tous ont avancé d'un commun consentement en plusieurs endroits, & sans aucune ambiguïté.* Id. Vinc. Ler. ibid. cap. 4.

Sur ce pied-là on preferera le commun consentement des anciens Docteurs, aux opinions particulieres de S. Augustin. Les quatre premiers siecles n'ont parlé qu'un même langage sur le libre arbitre, sur la prédestination, & sur la grace. Il n'y a pas d'apparence que les premiers Peres se soient tous trompez sur des faits de cette importance. L'on ne peut pas dire raisonnablement, qu'ils ont plûtôt consulté les principes de leur Philosophie, que les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Je n'ay pas pretendu pour cela condamner les nouvelles interpretations de S. Augustin, qui ont un grand nombre d'approbateurs. Je souhaite seulement que ceux qui font gloire d'être ses disciples, ne fassent pas passer tous les sentimens de leur maître pour des articles de foy. Il suffit pour être Orthodoxe de reconnoître une grace veritable, interieure & prevenante. Les Peres étant tous d'accord sur ce point-là, on ne peut accuser de Pelagianisme ou de Semi-Pelagianisme ceux qui ne conviennent point en toutes choses avec S. Augustin.

Les Pelagiens ne sont pas blâmables, en ce qu'ils ont interpreté plusieurs endroits du N. Testament de la même maniere que les anciens Commentateurs. Ce n'est point en cela que leur heresie consiste, à moins qu'on ne pretende que le Pelagianisme a été dans l'Eglise pendant quatre siecles. Si ces premiers Ecrivains Ecclesiastiques ne paroissent point faire mention de la grace prévenante, ce n'est pas qu'ils ne l'ayent connuë : ils l'ont supposée comme une chose sur laquelle il n'y avoit alors aucune difficulté. Ils n'ont songé qu'à refuter les Gnostiques, & en suite les Manichéens, qui nioient le libre arbitre. Ils ont éclairci plusieurs passages difficiles à entendre, sur lesquels ces Heretiques s'apuyoient. Si Saint Augustin dans les disputes qu'il a euës avec les Pelagiens leur a donné d'autres sens, ses nouvelles explications ne doivent pas pas-

(b) Quidquid non unus aut duo tantùm, sed omnes pariter uno eodemque consensu apertè, frequenter, perseveranter tenuisse, scripsisse, docuisse cognoverit, id sibi quoque intelligat absque ulla dubitatione credendum. *Id. Vinc. Ler. ibid. cap. 4.*

ser pour des decisions, n'étant autorisées par aucun Concile General.

Je me suis plus arrêté sur les Commentaires des Ecrivains Grecs, que sur ceux des Latins, parce que les Grecs qui ont lu le Nouveau Testament dans la langue où il a été écrit, ont mieux sçu la signification propre des mots: la plûpart des heresies ayant pris naissance chez eux, ils ont eu plus d'occasion de les combattre. On trouve dans leurs livres toutes les subtilitez des Ariens refutées doctement. Les nouveaux Antitrinitaires n'ont presque rien produit dans ces derniers tems, qui ne soit dans ces anciens Docteurs; comme chacun en pourra juger par les extraits que j'ay raportez. On y verra des reponses solides aux raffinemens des Sociniens. Luther & Calvin, & quelques autres Novateurs de ce siecle ne les ont méprisez, que parce qu'ils ont senti qu'ils leur étoient tout à fait contraires. S'ils avoient été plus communs dans les Eglises d'Occident, il ne s'y seroit peut-être point élevé tant d'heresies.

Au regard des Latins, j'ay examiné plus au long les Ouvrages de S. Augustin, que ceux d'aucun autre, parce qu'il a eu des lumieres particulieres sur plusieurs passages du Nouveau Testament, & qu'il a tiré beaucoup de choses de son propre fond. Il n'en est pas de même de S. Jerôme, qui n'a presque fait que copier dans ses Commentaires, ce qu'il avoit lu dans les Auteurs qui avoient écrit avant luy sur les mêmes matieres. Il fait paroître par tout beaucoup d'érudition. La Critique dans laquelle il étoit fort exercé, est ce qu'il a de particulier. Il suit neanmoins quelquefois en cela Origene, qui a été un grand maître dans cet art.

Les Grecs qui ont vêcu après S. Chrysostôme l'ont copié presque mot pour mot, se contentant d'abreger ses Commentaires. Et en effet nous n'avons rien de plus exact sur le Nouveau Testament que les Homelies de ce savant Evêque, dont la doctrine a été reçuë generalement dans toutes les Eglises d'Orient, qui le regardent encore aujourdhuy comme leur maître. Il est cependant à-propos de lire les Commentaires de Theodoret, de Theophylacte, d'Euthymius & d'Oecumenius, parce qu'ils ont recueilli ce qui est repandu dans les livres de ce Pere. Ils éclaircissent plus en detail les difficultez qui se presentent; outre qu'ils ont aussi consulté quelques autres Peres Grecs. On ajoûtera à ces Auteurs les Chaînes Grecques, sur lesquelles je me suis étendu assez au long, ayant

même

même indiqué les moyens d'en donner des éditions meilleures que celles qu'on en a publiées. Ces Chaînes renferment les interpretations de plusieurs savans hommes, parmi lesquels il y en a quelques-uns qui ayant été condamnez comme Heretiques, ou comme suspects d'heresie, leurs Ouvrages ne sont point venus jusques à nous.

On apprendra dans tous ces Commentateurs joints ensemble, non seulement la maniere dont ils expliquent plusieurs passages du Nouveau Testament, mais aussi quelle est leur Theologie, & en quoy elle differe de la nôtre. Ils gardent plus d'uniformité entr'eux, tant pour ce qui appartient à la creance qu'à la Discipline, que les Theologiens Latins, qui n'ont pas été si constans dans leurs sentimens. Ceux-cy n'ont donné après S. Jerôme & S. Augustin que des Compilations, qui ne peuvent pas être d'une grande utilité. La plûpart se sont principalement attachez à la doctrine du dernier, qui a été le Docteur des Eglises d'Occident. Ils n'ont pas neanmoins suivi si exactement les opinions de S. Augustin, que les Grecs & les autres Orientaux ont suivi celles de S. Chrysostôme. Quelques-uns ont fait leurs recueils aussi bien sur les livres du Diacre Hilaire & de Pelage, que sur ceux de S. Augustin & de S. Jerôme.

Une bonne partie de ces dernieres Compilations ayant été faites par des Moines, dans des tems de barbarie, nous n'en pouvons pas tirer de grands secours. Elles etoient alors utiles, parce que très-peu de personnes pouvoient consulter les originaux d'où elles ont été extraites. Bede neanmoins qui a sçu la langue Grecque, n'est pas un pur Compilateur: il est quelquefois Critique; & ses Retractations sur les Actes des Apôtres contiennent des preuves évidentes de son érudition. Il fait paroître beaucoup de jugement & de bon sens dans tout ce Traité, où il raporte en habile homme les diverses leçons des Exemplaires, soit Grecs soit Latins, du Nouveau Testament. Il cite quelquefois un Exemplaire Grec, qui est bien different du Grec ordinaire.

Les Theologiens Scolastiques qui ont succedé à ces Compilateurs, n'ayant eu aucune connoissance de la langue Grecque & de la Critique, n'ont aussi été capables que de recueillir ce qu'ils avoient lu dans les autres Commentateurs. C'est selon cette methode que Pierre Lombard a composé une espece de Chaine sur les Epîtres

de

de S. Paul, où il ne dit presque rien de luy-même. S. Thomas qui a aussi ignoré la langue Grecque, a tâche de suppléer à ce defaut par le moyen de quelques Grecs qu'il a consultez. La Chaîne qu'il a publiée sur les quatre Evangiles ne renferme pas seulement des Commentateurs Latins ; il y cite des Auteurs Grecs qui n'avoient point encore paru en Latin : mais n'etant pas assez exercé dans la Critique des Ecrivains Ecclesiastiques, il se trompe quelquefois. Ses fautes neanmoins sont excusables, parce qu'il n'a pas supposé luy-même les Actes qu'il produit, comme je l'ay montré. Ce grand homme a aussi laissé un ample Commentaire sur les Epitres de S. Paul, qui n'est pas une simple compilation : car quoy que le fond de son Ouvrage soit pris des Commentateurs qui l'ont precedé, il n'y fait point le métier de Copiste, raportant plûtôt le sens de ces anciens Auteurs, que leurs propres paroles. Il raisonne beaucoup, y mêlant plusieurs questions de Theologie qu'il auroit pu omettre.

Je passe sous silence les autres Commentaires de ces tems-là, qui ont tous de grands defauts, qu'on ne doit pas tant attribuer aux Auteurs, qu'à la barbarie de leurs siecles. Il faut avoüer qu'on a été bien plus exact depuis le commencement du dernier siecle. On a fait de grandes decouvertes, principalement pour le sens literal de l'Ecriture, par le moyen des langues Grecque & Ebraïque ausquelles on s'est appliqué. De plus, comme les Ariens ont donné autrefois occasion aux Orthodoxes d'etudier avec plus de soin la lettre des Livres Sacrez, les Protestans ont aussi servi de motif aux Catholiques, pour examiner avec plus d'application le texte de la Bible. Mais après tout, la Religion ne consistant point dans les subtilitez de la Grammaire & de la Critique, cela n'a point empêché les Catholiques de chercher dans les anciens Peres de certains sens qu'on peut nommer Theologiques, parce que c'est principalement sur ces sortes d'explications que nôtre creance est fondée, & non pas sur les nouveaux sens qu'on a pu trouver dans ces derniers tems.

Ruffin parlant de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile, qui se retirerent dans un Monastere, pour ne faire d'autre etude pendant l'espace de treize ans que celle des Livres Sacrez, temoigne que ces deux grands hommes ne s'apuyerent pas sur leurs propres lumieres, mais qu'ils suivirent les ecrits de leurs predecesseurs, (Ruffin. Hist. Ecclesiast. lib. 2. cap. 9.)

qui

qui leur servirent de regle (c). *Ce qui s'accorde parfaitement avec la remarque de Vincent de Lerins, qu'on a raportee cy-dessus. L'origine de toutes les nouveautez qu'on a vû naître depuis peu dans l'Eglise, vient de ce que les Protestans n'ont pas eu assez de respect pour les anciennes Traditions. Il n'y a rien qui y soit plus opposé que la Confession de foy des Calvinistes, où aprés avoir fait le denombrement des Livres Canoniques, ils ajoûtent ces mots dans l'article quatriéme:* Nous connoissons ces Livres être Canoniques, & regle très-certaine de nôtre foy, non tant par le commun accord & consentement de l'Eglise, que par le temoignage & interieure persuasion du S. Esprit, qui nous les fait discerner d'avec les autres livres Ecclesiastiques.

Barclai dans l'Apologie qu'il a écrite en Latin pour les Quakres ou Fanatiques, n'a pas manqué de se servir de ces paroles pour établir son Fanatisme, & d'en conclure que sans cette revelation, & ce maître interieur qui les instruit, la Religion Chrêtienne ne peut subsister. Les Sociniens au contraire & les Arminiens semblent ne point reconnoître d'autre regle pour entendre l'Ecriture que leur raison, comme Mr. Spanheim leur a objecté dans son Abregé des Controverses sur les principales matieres de la Religion. Les premiers cependant appellent aussi le S. Esprit au secours de leur raison dans leur Confession de foy. Quoy (d) qu'il se rencontre, *disent-ils*, quelques difficultez dans l'Ecriture, neanmoins les choses qui sont necessaires au salut, & plusieurs autres sont exprimées si clairement en d'autres endroits de la même Ecriture, que chacun les peut entendre, principalement ceux qui ont de la pieté & qui aiment la verité, & ceux qui

Rob. Barclaji Apolog. thel. 3.

Spanhem. Elench. Controv. cum Socin. pag. 141. & 144. It. cum Armin. pag. 239.

Catechef. Racov. de Script. Sacr. cap. 3.

(c) Per annos, ut ajunt, tredecim omnibus Græcorum secularium libris remotis, solis Divinæ Scripturæ voluminibus operam dabant, eorumque intelligentiam, non ex propria præsumptione, sed ex majorum scriptis & autoritate loquebantur, quos & ipsos ex Apostolica successione intelligendi regulam suscepisse constabat. *Ruffin. Hist. Eccles. lib. 2. cap. 9.*

(d) Etsi difficultates quædam in Scriptura occurrunt, tamen tum multa alia, tum ea quæ sunt ad salutem necessaria, ita perspicuè aliis in locis S. Scripturæ sunt tradita, ut ab uno quoque, maximè verò pietatis ac veritatis studioso, & Divinam opem implorante, possint intelligi. *Catechef. Racov. de Script. Sacr. cap. 3.*

qui implorent le ſecours de Dieu. *De plus entre les raiſons qu'ils apportent, pourquoy il y a tant de diſputes parmi les Chrêtiens ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture, ils marquent celle-cy, qu'on n'implore pas comme il faut l'aſſiſtance de Dieu :* Auxilium Divinum eo quo par eſt ſtudio non implorant.

Ibid.

Quoy qu'il en ſoit, le defaut de tous ces Sectaires eſt de n'avoir pas aſſocié au texte de l'Ecriture les veritables Traditions de l'Egliſe. Je dis les veritables Traditions, ne parlant que de celles qui ſont fondées ſur de bons Actes. On auroit tort de nous objecter, que c'eſt faire injure à la parole de Dieu, que de la faire dependre en quelque maniere de l'autorité des hommes, puis que ces hommes ne ſont pas les auteurs de nôtre creance, mais ſeulement les témoins de ce qui a été cru dans l'Egliſe depuis les Apôtres. Et cela même doit être reſtreint aux articles fondamentaux de nôtre Religion. Ecoutons là-deſſus un des plus ſages Ecrivains de l'antiquité, qui ayant établi la foy ſur ces deux regles, previent en même tems les difficultez qu'on peut propoſer. La veritable foy, (e) *dit Vincent de Lerins*, doit être premierement fondée ſur l'autorité des Livres Sacrez, & en ſuite ſur la Tradition de l'Egliſe. Ce n'eſt pas que les ſeuls Livres Sacrez ne ſoient entierement ſuffiſans d'eux-mêmes : mais pluſieurs erreurs étant ſurvenuës de la liberté qu'on a priſe d'expliquer chacun ſelon ſa fantaiſie les paroles de l'Ecriture, il eſt neceſſaire de ne point s'éloigner des ſens qui ſont apuyez ſur la Tradition des Docteurs. Ce qu'on doit reſtreindre principalement aux queſtions fondamentales de nôtre creance.

Vincent. Ler. cont. Hær. cap. 41.

Ces reflexions & pluſieurs autres ſemblables que je pourrois ajoûter, ne doivent point detourner les Catholiques de s'appliquer au ſens literal & Grammatical de l'Ecriture. Les Gregoires,

(e) Primùm Divini Canonis auctoritate, deinde Eccleſiæ Catholicæ Traditione : non quia Canon ſolùs non ſibi ad univerſa ſufficiat, ſed quia verba Divina pro ſuo plerique arbitratu interpretantes, varias opiniones erroreſque concipiant : atque ideo neceſſe ſit, ut ad unam Eccleſiaſtici ſenſus regulam Scripturæ cœleſtis intelligentia dirigatur, in iis duntaxat præcipuè quæſtionibus, quibus totius Catholici dogmatis fundamenta nituntur. *Vincent. Ler. contr. Hær. cap. 41.*

goires, les Basiles, les Chrysostômes, qui ont été dans les sentimens que nous venons de marquer, n'ont pas laissé de satisfaire aux objections les plus raffinées des Ariens, & des autres Heretiques independemment de la Tradition. Ils ont expliqué la force des mots, sans negliger les subtilitez de la Grammaire & de la Critique. Et en effet le Texte Sacré étant le premier fondement de nôtre Religion, il ne doit rien contenir d'où on la puisse detruire. Aussi s'est-on appliqué dans cet Ouvrage, à faire connoître les Commentateurs qui ont le plus travaillé sur le sens literal. Et comme les nouveaux Sectaires en ont fait une étude particuliere, j'ay parlé au long des Interpretes Lutheriens, des Zuingliens & Calvinistes, des Antitrinitaires & des Arminiens. Je ne me suis pas même renfermé dans les seuls Commentateurs, ayant donné des Analyses de quelques livres fort rares, & entr'autres de ceux de Wiclef, de Servet & d'Ochin, parce que les Protestans ont imité en beaucoup de choses le premier, & que les deux autres ont montré le chemin aux Sociniens.

On ne doit pas trouver mauvais que j'aye expliqué la methode & les sentimens de tous ces Novateurs; car outre que cela est de mon sujet, S. Cyrille d'Alexandrie a recommandé aux Orthodoxes de ne point negliger les livres des Heretiques, parce qu'on peut s'en servir utilement, & même contr'eux. Les Compilateurs des Chaînes Grecques sur le Nouveau Testament, nous representent les interpretations de plusieurs Heretiques, n'ayant pas eu honte de marquer leurs noms. Saint Jerôme avoüe librement qu'il a profité de leurs Ouvrages, & qu'il ne les a pas moins copiez dans ses Commentaires, que ceux des Ecrivains Orthodoxes. Il seroit à souhaiter que nous eussions encore aujourd'huy leurs livres entiers. Les fragmens qui nous restent des Remarques de Theodore d'Heraclée sur l'Ancien & sur le Nouveau Testament, sont des preuves manifestes que cet Arien avoit medité sur le sens literal, & sur la Critique. Les Syriens ont traduit en leur langue les Notes de Severe Patriarche d'Antioche, qui a été un des chefs des Monophysites. Les Grecs même Orthodoxes n'ont point fait difficulté d'en inserer une partie dans leurs recueils. Je say que quelques savans hommes ont pretendu, que

Cyrill. Alexandr. Præfat. Comm. in Joann.

 le

le Severe, qui eſt ſi ſouvent nommé dans les Chaînes Grecques, n'eſt point le Severe auteur de la ſecte des Severiens : mais quelques manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du Roy prouvent évidemment le contraire.

J'ay enfin touché en paſſant dans cette Hiſtoire Critique des Commentateurs du Nouveau Teſtament, quelque choſe de ce qui regarde les exemplaires manuſcrits des Ecrivains Eccleſiaſtiques: d'où l'on pourra juger que les éditions qui en ont été publiées ne ſont pas toûjours exactes. Je me ſerois étendu plus au long ſur cela, ſi je n'avois eu deſſein d'en traiter dans un Ouvrage ſeparé. De plus ce volume n'étant déjà que trop gros, je n'ay pu parler des Concordes du Nouveau Teſtament, qui ſont en grand nombre, ni de quelques autres livres qui entroient naturellement dans cet Ouvrage. C'eſt ce que je reſerve à une autre occaſion, auſſi bien que les reponſes à quelques objections qu'on a faites contre les deux premieres Parties de cette Hiſtoire. Je ſatisferai en même tems à pluſieurs difficultez qu'on a propoſées ſur d'autres ſujets, & qui meritent d'être éclaircies.

Il me reſte de prier ceux qui liront ce livre, de ne point juger des endroits où il ſe ſera gliſſé quelques fautes, qu'ils n'ayent auparavant examiné ſi elles ne peuvent point venir de l'Imprimeur ou du Copiſte. J'ay déjà obſervé dans la Preface de la Critique des Verſions, qu'il ne faut quelquefois que changer de place un point ou une virgule, pour changer entierement le ſens : ce que j'y ay confirmé par l'exemple d'une faute qu'on ne peut attribuer en effet qu'à l'Imprimeur. J'ajoûterai icy l'exemple d'une ſeconde faute qui n'eſt pas moins évidente, & qu'un lecteur plus équitable, que l'Auteur des Difficultez propoſées à Mr. Steyaert, *auroit pu facilement corriger. C'eſt à la page 362. de cette même Critique, où on lit que* la premiere Partie de la Verſion du P. Amelote a été imprimée avec des notes en 1666. dans un tems que ceux qu'on nomme Janſeniſtes joüiſſoient d'une profonde paix dans Paris. *Il faut placer la marque de diſtinction avant ces mots.* Dans un tems que ceux qu'on nomme Janſeniſtes joüiſſoient d'une profonde paix dans Paris, Mr. Arnauld, *&c. Je ne pretens pas pour cela n'être point tombé dans de veritables fautes, étant très-diffi-*

cile

cile de ne se pas tromper dans un Ouvrage d'une si grande étenduë, & qui renferme des matieres si differentes. Je suis prêt à profiter des avertissemens qu'on voudra me donner, me soumettant à la censure de tout le monde.

TABLE DES CHAPITRES.

HISTOI-

HISTOIRE CRITIQUE des principaux COMMENTATEURS DU NOUVEAU TESTAMENT, depuis le commencement du Christianisme jusques à nôtre tems.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoy les premiers Peres s'éloignent ordinairement du sens literal de l'Ecriture. Examen de quelques-uns de leurs Ouvrages, & de leur maniere d'interpreter les Livres du Nouveau Testament.

POur connoître l'état de la Religion Chrêtienne dans ses premiers commencemens, il est necessaire de jetter les yeux sur les usages des Synagogues qui étoient au tems de JESUS-CHRIST & des Apôtres. Les Chrêtiens n'ont pas seulement reçu des Juifs les Livres qui composoient alors le corps de l'Ecriture Sainte, mais ils ont aussi imité leur methode dans la maniere d'expliquer ces Livres. Les Juifs étoient à la verité partagez en deux sectes très-differentes l'une de l'autre: mais celle des Pharisiens étoit la principale & la plus étenduë. Les Saducéens qui ne consideroient dans la Loy que le seul texte, avoient en

quelque façon renoncé à l'ancienne creance de leurs Peres. Comme ils rejettoient tout ce qu'on nommoit Tradition, ils avoient reduit la creance des Juifs à un bien petit nombre d'articles fondamentaux. JESUS-CHRIST & les Apôtres s'étant declarez en faveur des Pharisiens, il n'est pas surprenant que les premiers Chrêtiens les ayent suivis en cela, & qu'ils ayent autorisé dans leurs écrits leur maniere d'interpreter les Livres Sacrez.

S'il nous restoit quelques Commentaires des successeurs de ces premiers Chrêtiens de Jerusalem, connus sous le nom de Nazaréens, on y trouveroit des explications semblables à celles qui étoient en usage parmi les Pharisiens de ce temslà. S. Jerôme qui en avoit lu quelques-uns, nous apprend quelle a été leur methode. Il raporte leur interpretation sur ces paroles d'Isaïe, *Et erit vobis in sanctificationem, in lapidem autem offensionis, & in petram scandali duabus domibus Israël*; d'où il paroît que bien qu'ils fussent opposez aux Juifs, ayant embrassé le Christianisme, ils suivoient neanmoins leurs manieres & leurs principes, étant instruits de leurs Traditions. Ecoutons ce docte Pere sur cet endroit du Prophete. (a) Les Nazaréens, dit-il, qui font profession d'être Chrêtiens sans abandonner les ceremonies de la Loy, entendent par les deux maisons dont le Prophete parle la famille de Sammai, & celle de Hillel, celebres Docteurs Juifs, desquels les Scribes & les Pharisiens tirent leur origine. . . . Ils parurent dans la Judée peu de tems avant la naissance de JESUS-CHRIST. Le nom du premier, qui est Sammai, signifie *dissipateur*, & celuy de Hillel signifie *profane*, ayant dissipé & corrompu par leurs traditions les commandemens de la Loy. Ce sont ces deux maisons

Isaj. Cap. 8.

(a) Duas domus, *Nazaræi qui ita Christum recipiunt, ut observationes veteris Legis non amittant, duas familias interpretantur Sammai & Hillel, ex quibus orti sunt Scribæ & Pharisæi. . . . Sammai igitur & Hillel, non multò prius quàm Dominus nasceretur, orti sunt in Judæa: quorum prior* dissipator *interpretatur, sequens,* profanus, *eo quòd per traditiones & δευτερώσεις suas Legis præcepta dissipaverint atque maculaverint: & has esse duas domus quæ Salvatorem non receperint, qui factus sit eis in ruinam & in scandalum.* Hieron. lib. 3. Comment. in Isaj. Cap. 8.

maisons ou familles, selon les Nazaréens, lesquelles n'ont point reçû le Messie, qui a été l'occasion de leur ruine & de leur chûte. S. Jerôme produit au même endroit l'explication qu'ils donnoient à ces autres paroles d'Isaïe, *Cùm dixerint ad vos, quærite à Pythonibus & à Divinis* . . . D'où l'on connoît qu'ils étoient entierement opposez à l'imitation de JESUS-CHRIST, aux fausses traditions des Phariſiens, qui s'étoient fort émancipez, sous pretexte que leurs ancêtres avoient reçû de Dieu des interpretations de leur Loy, qui n'avoient point été mises par écrit.

Mais cet abus ne fit pas rejetter entierement aux Nazaréens les traditions, dont une partie étoit bien fondée, & avoit été même approuvée par JESUS-CHRIST. Ces Phariſiens nous ont conservé plusieurs articles de nôtre creance, que les Saducéens ne recevoient point; parce qu'ils ne jugeoient pas qu'ils fussent dans la Loy de Moyse. Et en effet, si l'on ne joint à la lettre de cette Loy un certain sens, qui étoit reconnu en ce tems-là de la plûpart des Juifs, on ne les y trouvera pas facilement. C'étoit assez que JESUS-CHRIST & ses Disciples les eussent autorisez, pour les faire recevoir aux premiers Chrêtiens, qui ont suivi leur methode dans l'interpretation des Livres Sacrez.

Les Epîtres de S. Paul sont remplies de ces sortes de sens, qu'on nomme sublimes & spirituels: & c'est ce qui a fait dire à un habile Protestant, qu'outre la Loy écrite que Dieu a donnée à Moyse, il y a une autre Loy apellée *Cabbale*, ou Tradition. *Superest Lex altera, hoc est Cabbala, sive ea doctrina, quæ licet à summo Numine tradita sit, tamen in tabulas relata non est.* (b) J'appelle Cabbale, continuë cet Auteur, un sens mystique de certaines choses qui sont cachées dans les Livres Sacrez. Il pretend que dans l'Ancien Testament les Prophetes avoient la connoissance de ce sens mystique, & que dans la nouvelle Loy il a été inspi-

Petr. Cun. lib. 3. de Respub. Heb. c. 8.

(b) *Ego verò Cabbalam appello mysticum intellectum earum rerum, quæ in sacris libris latent. Is intellectus cùm antea penes vates fuisset, sed non vulgandus mortalium saculis, tandem divino munere Apostolis & Euangeliorum concessus scriptoribus est; uti quod diu latuerat, publicâ voce illorum proderetur universis.* Petr. Cun. l. 3. de Rep. Hebr. c. 8.

inspiré aux Apôtres & aux Evangelistes. En quoy il semble abuser du mot de *Cabbale* ou Tradition, qu'on ne peut pas apeller proprement *inspiration*. Aussi n'a-t-il pas été necessaire, que les Apôtres ayent reçû par la voye de l'inspiration tous les sens sublimes & allegoriques, qu'ils donnent à plusieurs passages de l'Ecriture. De plus cette sorte d'interpretation n'étoit pas reservée aux seuls Prophetes dans le Vieux Testament. Les Docteurs en étoient aussi comme les depositaires, qui les repandoient même parmi le peuple dans leurs explications de la Loy.

Les Ebreux n'ont eu rien de singulier en cela: car les Caldéens, les Egyptiens, & plusieurs autres nations, sur tout dans l'Orient, avoient de semblables interpretes de leur culte & de leurs ceremonies. Leur Theologie consistoit principalement dans les sens sublimes & allegoriques: mais, comme l'imagination a souvent part à ces sortes d'interpretations, il arriva que les explications des Docteurs Juifs degenererent en subtilitez & rafinemens, comme on le peut prouver par leurs plus anciens Commentaires.

Il semble même que ce defaut ait passé des Rabbins aux Chrêtiens. Car si nous consultons les écrits de nos plus anciens Docteurs, nous y trouverons des exemples de ces sortes de subtilitez. L'Epître qui a été publiée sous le nom de S. Barnabé, & qui a été connuë sous ce nom dès les premiers siecles de l'Eglise, ne contient presque autre chose que des interpretations mystiques. S. Clement s'est aussi conformé à l'usage de son tems, lors qu'il a parlé dans son Epître adressée à ceux de Corinthe du cordon de fil de couleur d'écarlate, que Raab donna pour signe aux Israëlites, comme d'un type du sang de JESUS-CHRIST, qui devoit sauver tous ceux qui croyent en Dieu.

THEOPHILE d'ANTIOCHE.

Le plus ancien Commentaire que nous ayons des quatre Evangiles est celuy de Theophile Evêque d'Antioche, dont il ne nous reste que la traduction Latine, qui a été inserée dans la Bibliotheque des Peres. Il semble neanmoins que S. Jerôme ait douté qu'il fût veritablement de cet Evêque, aussi bien qu'un autre Commentaire qu'il avoit lû sous son nom sur les Proverbes de Salomon. La raison qu'il en

en aporte eſt, qu'il n'étoit pas écrit avec autant de politeſſe que ſes autres ouvrages. *Legi*, dit-il, *ſub nomine ejus* (Theophili) *in Euangelium & in Proverbia Salomonis Commentarios, qui mihi cum ſuperiorum voluminum elegantia & phraſi non videntur congruere.*

Hieron. Catal. Script. Eccleſ.

Mais comme ce Commentaire de Theophile ſur les Evangiles conſiſte en de ſimples obſervations, & en des ſens qui ſont le plus ſouvent myſtiques & allegoriques, il n'eſt pas étonnant qu'il y faſſe paroître moins d'élegance que dans ſes autres ouvrages, parce que ce n'eſt pas un diſcours continué. S. Jerôme même dans ſa preface ſur S. Matthieu le met au nombre des Commentateurs, qu'il a lûs ſur cet Evangeliſte, *Theophili Antiochenæ urbis Epiſcopi Commentarios:* & il ne doute nullement de l'auteur. A quoy l'on peut ajoûter, qu'il raporte dans une de ſes Epîtres un long fragment de ce même Commentaire, lequel fragment ſe trouve preſque mot pour mot dans l'édition Latine qui en a été publiée. Algaſia luy avoit demandé l'explication de quelques paraboles, & entr'autres de celle de l'Econôme injuſte, dont il eſt parlé au Chapitre 16. de S. Luc. Il luy donne pour reponſe l'interpretation de Theophile, qui avoit été le ſeptiéme Evêque d'Antioche après S. Pierre, & qui avoit laiſſé un Commentaire ſur les quatre Evangiles. *Theophilus Antiochenæ Eccleſiæ ſeptimus poſt Petrum Apoſtolum Epiſcopus, qui quatuor Euangeliſtarum in unum opus dicta compingens, ingenii ſui nobis monumenta reliquit, hæc ſuper hac parabolâ in ſuis Commentariis eſt locutus.*

Id. Hier. præfat. Comm. in Matth.

Hieron. Epiſt. ad Algaſ. 151. qu. 6.

Les ſeules paroles de Theophile que S. Jerôme a inſerées dans ſa lettre, ſuffiſent pour nous faire connoître l'eſprit & la methode de cet ancien Commentateur. Il dit (*c*) que Dieu eſt cet homme riche qui avoit un Econôme, & que S. Paul qui avoit été inſtruit par Gamaliel eſt cet Econôme, lequel avoit diſſipé le bien de ſon maître en perſecutant ceux qui croyoient en J. CHRIST; mais

(c) *Dives qui habebat villicum ſive diſpenſatorem, Deus omnipotens eſt, quo nihil eſt ditius. Hujus diſpenſator eſt Paulus, qui ad pedes Gamalielis ſacras literas didicit; & Legem Dei ſuſceperat diſpenſandam: qui cùm cœpiſſet credentes*

mais en ayant été repris il dit en luy-même, que ferai-je moy qui ay été Docteur de la Loy chez les Juifs? Il faut que je devienne maintenant disciple parmi les Gentils, & d'intendant que j'étois je suis reduit à travailler de mes mains. C'est cependant ce que je ne puis souffrir, & j'ay honte de mendier; je ferai donc ce que je juge me devoir être utile, afin que quand on m'aura ôté l'administration du bien dont je suis l'Econôme, les Chrêtiens me reçoivent chez eux.

Theophile continuë d'expliquer de la même maniere le reste de la parabole, comme on le peut voir dans S. Jerôme, ou plûtôt dans le Commentaire même de l'auteur. (*d*) Si vous me demandez, ajoûte-t-il, pourquoy S. Paul est appellé un Econôme injuste? C'est qu'il ne gardoit pas assez de justice dans le partage qu'il faisoit en enseignant la Loy. Il croyoit au Pere, & il persecutoit le Fils. Il reconnoissoit le Dieu Souverain, mais il nioit le S. Esprit. Cet Apôtre a donc été plus prudent en abandonnant la Loy, que ces autres qui étant cy-devant enfans de lumiere, & continuant d'observer les ceremonies de la Loy, ont perdu JESUS-CHRIST, qui est la veritable lumiere de Dieu le Pere.

Ces sortes d'interpretations mystiques & spirituelles ayant été en usage dès les premiers tems

credentes in Christo persequi, ligare, occidere, & omnem Domini sui dissipare substantiam, correptus à Domino est: Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare: *dixitque in corde suo,* quid faciam? *quia qui magister fui & villicus, cogor esse discipulus & operarius. Fodere non valeo: omnia enim mandata Legis, quæ terræ incubabant, cerno esse destructa, & Legem atque Prophetas usque ad Joannem Baptistam esse finitos. Mendicare erubesco, ut qui Doctor fuerim Judæorum, cogor à gentibus & à discipulo Anania salutis ac fidei doctrinam mendicare. Faciam igitur quod mihi utile esse intelligo, ut postquam projectus fuero de villicatione, recipiant me Christiani in domos suas.* Theoph. Comm. in Luc. apud Hieron.

(d) *Quod si quæsieris quare vocatur* villicus iniquitatis? *in Lege quæ Dei est iniquus erat villicus, qui bene quidem offerebat, sed non bene dividebat; credens in Patrem, sed Filium persequens; habens Deum omnipotentem, sed Spiritum Sanctum negans. Prudentior itaque fuit Paulus Apostolus in transgressione Legis, filiis quondam lucis qui in Legis observatione versati, Christum, qui Dei Patris verum lumen est, perdiderunt.* Theoph. ibid.

tems de la Religion Chrétienne, il ſemble qu'elles ſoient nées avec elle : & comme l'on verra dans la ſuite de ce diſcours, les Heretiques Gnoſtiques en faiſoient leur principal fondement. Ce n'eſt pas que Theophile n'explique auſſi quelquefois la lettre de ſon texte ; mais il le fait rarement. Il s'arrête de plus à interpreter les mots Ebreux qui ſont dans les Evangiles, y en ayant eu dès lors quelques recueils. C'eſt ainſi, par exemple, que ſur ces mots de S. Matthieu, *Vox in Rama audita eſt*, il dit que *Rama* ſignifie *haut*, *id eſt in excelſo*, *ſcilicet longè latèque diſperſus*. Il explique ſur ces autres mots de S. Matthieu, *In Bethlehem civitate Judæ*, la ſignification des mots *Bethlehem* & *Juda*, *hoc eſt*, dit-il, *in domo panis* ; *Juda verò confeſſio interpretatur*. Ce qui a été imité enſuite par les autres Commentateurs du N. Teſtament.

La principale application de cet ancien Evêque d'Antioche, eſt de faire connoître les myſteres de la Religion Chrêtienne. C'eſt pourquoy il ſuit preſque toûjours les ſens ſublimes & allegoriques, ſe ſervant du texte des Evangiles pour expliquer l'ancienne Theologie. Je me contenterai de raporter icy l'interpretation qu'il donne au commencement de l'Evangile de S. Jean, laquelle eſt tout à fait Theologique. Il dit ſur ces mots, *In principio erat verbum*, que par le mot de *principe* on doit entendre *Dieu*, & par le Verbe *le Fils de Dieu*, duquel la voix du Pere a dit, *J'ay proferé une bonne parole*, c'eſt-à-dire Christ, par qui toutes choſes ont été faites. *Principium eſt Deus, verbum Filius Dei Chriſtus, de quo paterna vox dicit in Pſalmo, Eructavit cor meum verbum bonum, id eſt Chriſtum, per quem omnia facta ſunt.* Ce qui eſt conforme à la doctrine de ce Pere dans les ouvrages que nous avons de luy en Grec.

Il n'y a rien de plus dans l'explication qu'il donne en ce même lieu à ces paroles, *Sine ipſo factum eſt nihil*, qui ne s'accorde avec les plus anciens Commentateurs du Nouveau Teſtament. Il place le point après le mot de *nihil*, comme ſi le ſens finiſſoit là ; ce qui a été auſſi obſervé par les premiers Peres de l'Egliſe, & même par les Gnoſtiques. La ponctuation qui eſt preſentement en uſage, & qui eſt la veritable, n'a été bien autoriſée,

ſur tout parmi les Grecs, que depuis S. Chryſoſtôme. Il entend par le mot de *nihil*, les idoles; & il apuye ſa penſée ſur un paſſage de S. Paul, *& ſine ipſo factum eſt nihil, id eſt idolum, quod, ut ait Apoſtolus, ſcimus quia nihil eſt in mundo.* Ce qui convient auſſi avec les plus anciennes interpretations de cet endroit de S. Jean; enſorte qu'il n'y a rien dans tout ce que nous venons de raporter de ce Commentaire, qui puiſſe faire croire qu'il n'eſt pas de Theophile.

1 Cor. 8. 4.

S. IRENÉE.

Quoy que nous n'ayons rien de S. Irenée ſur les Livres du Nouveau Teſtament en particulier, ce qu'il a écrit contre les anciens Heretiques peut être d'un grand ſecours pour l'explication de ces Livres. Il ſemble d'abord que ce ſavant Evêque ait voulu condamner les ſens ſpirituels & allegoriques, marquant ſouvent qu'il faut s'arrêter aux interpretations ſimples & literales. Mais il n'a eu en vûë que les Gnoſtiques, qui étoient plus Philoſophes que Chrêtiens. Son deſſein a été de leur faire voir, que la ſimplicité & la netteté du ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres, n'avoit point beſoin d'être éclaircie par la Philoſophie de Platon & de Pythagore. Il aſſûre ſelon cette idée, que l'Ecriture Sainte n'eſt point obſcure, & qu'il faut plûtôt la lire en elle-même, que par raport aux ſentimens de ces Philoſophes. Il oppoſe à leurs fauſſes allegories des textes clairs & évidens, & par là il les convaint, que la plûpart de ce qu'ils avançoient n'avoit point d'autre fondement que leur imagination, embaraſſant par des queſtions vaines & ſubtiles ce qui étoit intelligible de ſoi-même. (*e*) S'il arrive qu'on ne puiſſe pas reſoudre toutes les difficultez qui ſe preſentent, on doit, ſelon luy, demeurer dans le ſilence & dans le reſpect ſans aller plus loin. Il reprend judicieuſement la temerité de ces Heretiques, qui parloient en maîtres ſur des faits de Religion, qu'ils ne pouvoient pas ſavoir, & dont la connoiſſance êtoit reſervée

(e) *Si autem omnium quæ in Scripturis requiruntur abſolutiones non poſſimus invenire, alterum tamen Deum præter eum qui eſt non inquiramus: impietas enim hæc maxima eſt.* Iren. lib. 3. cap. 47.

reservée à Dieu. (*f*) Il aporte pour exemple de leur temerité les explications qu'ils donnoient de la generation du Verbe ou *Parole*, qui étoit une chose inconnuë aux hommes selon le Prophete Isaïe. Vous êtes assez temeraires, leur dit-il, que de vouloir faire croire, que vous connoissez les mysteres de Dieu qui sont inexplicables. En un mot il établit pour maxime, qu'on ne doit rien decider en matiere de Religion sans de bons actes.

De plus, comme les Gnostiques avoient forgé des livres & des traditions à leur mode, il fut necessaire qu'il les combatit par les veritables traditions, & qu'il ajoûtât même à tout cela de bons raisonnemens, parce qu'il avoit affaire à des Heretiques, qui attaquoient la Religion Chrêtienne dans ses fondemens. Ils la faisoient dependre de certaines traditions non écrites, qu'ils pretendoient posseder seuls comme sages & parfaits, raportants à cela ces paroles de S. Paul, *Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam autem non mundi hujus.* 1 Cor. 2: 6. Ce fut ce qui l'obligea à refuter leurs traditions imaginaires & inconnuës aux Eglises, qui avoient été fondées par les Apôtres.

Il oppose en particulier à ces Sectaires plusieurs passages du Nouveau Testament, & il paroit même de sa methode, qu'il n'avoit pas negligé la Critique, comme quand il observe que les hyperbates sont ordinaires à S. Paul, *Hyperbatis frequenter utitur Apostolus propter velocitatem sermonum suorum.* Iren. l. 3. c. 7. Il croit qu'on ne doit pas lire avec les anciens Heretiques au Chap. 4. v. 4. de l'Epitre II. de S. Paul aux Corinthiens, *In quibus Deus hujus seculi excæcavit mentes infidelium*, comme si, *hujus seculi*, tomboit sur le mot de *Dieu* qui precede. Il faut, selon luy, les lire dans cet ordre, *Deus excæcavit mentes infidelium hujus seculi*, *Dieu a aveuglé les esprits des infideles de ce siécle*, & non pas, *Le Dieu*

(f) *Propheta quidem ait de logo*, generationem ejus quis enarrabit? *Vos autem generationem ejus ex Patre divinantes, & verbi hominum per linguam factam prolationem transferentes in verbum Dei, justè detegemini à nobis ipsis, quòd neque humana nec divina noveritis; irrationabiliter autem inflati audaciter inenarrabilia Dei mysteria scire vos dicitis.* Ibid. cap. 48.

Dieu de ce ſiécle a aveuglé les eſprits des infideles.

Il n'y a cependant rien en ce lieu-là, qui puiſſe obliger à changer l'ordre des paroles de S. Paul : au contraire la maniere de lire que S. Irenée rejette eſt la meilleure. Quoy qu'il en ſoit, on voit par là, & par quelques autres exemples qu'il ſeroit inutile de raporter, que dès les premiers ſiécles de l'Egliſe, il n'y avoit rien de fixe & d'arrêté dans ce qui regarde les points, & les autres marques de diſtinction des Livres du Nouveau Teſtament.

Il produit au même lieu d'autres exemples des hyperbates, qu'il avoit remarquées dans les Epîtres de S. Paul. Mais ce qui merite le plus d'être conſideré, c'eſt qu'il a eu des exemplaires Grecs du N. Teſtament differens de ceux d'aujourdhuy, comme on l'a pû voir dans la premiere partie de cet ouvrage. Sans ſortir même de l'endroit où nous ſommes, il y raporte le verſet 19. du Chap. 3. de S. Paul aux Galates, comme un exemple d'hyperbates ; & il fait connoître en même tems, qu'il l'a lû autrement que nous ne le liſons preſentement. L'ordre, dit-il, de ce paſſage eſt de le lire ainſi, *Quid ergo Lex factorum ? Diſpoſita eſt per Angelos in manu mediatoris, uſque dum veniret ſemen cui repromiſſum eſt.* Il avoit dans ſon exemplaire Grec πράξεων, *factorum*, comme il y a auſſi dans l'ancienne Vulgate de l'exemplaire Grec & Latin de S. Germain des Prez, & non pas παραβάσεων. Beze, qui fait mention de cette leçon apuyée par Saint Irenée, ne la rejette point : il juge au contraire qu'elle fait un ſens très-net. *Irenæus ſic legit hunc contextum*, Τί οὖν ὁ νόμος τῶν πράξεων; ἐτέθη ἄχρις οὗ &c. *quæ lectio planiſſima eſt.* Mais elle n'en eſt pas pour cela meilleure. Si l'on n'a rien changé dans le texte de ce Pere, il a lû au commencement de l'Evangile de Saint Marc *in Prophetis*, comme il y a dans la plûpart des exemplaires Grecs, & en même tems *in Iſaïa Propheta*, comme on lit dans nôtre Vulgate, conformément aux anciens exemplaires Grecs, car il cite ce paſſage ſelon ces deux leçons.

Bez. Annotat. in Epiſt. ad Gal. Cap. 3. v. 19.

Iren. l. 3. c. 11.

TERTULLIEN.

Tertullien a ſuivi dans ſes diſputes contre les Heretiques les mêmes principes, & la même methode que S. Irenée, ſi ce n'eſt qu'il eſt quelquefois moins exact. Le meilleur de ſes

ses ouvrages est celuy qui a pour titre, *De præscriptionibus adversus hæreticos*. Il y oppose aux anciens Sectaires un grand nombre de passages du Nouveau Testament, qu'il explique souvent à la lettre & avec jugement. Comme ils avoient toûjours dans la bouche ces paroles de Saint Paul, *Omnia examinate, quod bonum est tenete, examinez tout, & retenez ce qui est bon*, il leur fait connoître que tout le monde n'est pas capable de cet examen, & que les heresies ne viennent que du mauvais choix qu'on fait. *Quasi*, dit-il, *non liceat omnibus male examinatis in electionem alicujus mali impingere errorem*. (g) Il ne permet point aux particuliers d'introduire des nouveautez, ou de suivre le caprice des autres. Il veut qu'ils s'en raportent entierement aux Apôtres, qui n'ont rien avancé d'eux-mêmes, s'étant contentez d'enseigner aux nations ce qu'ils avoient apris de JESUS-CHRIST. Il recommande avec tant de force cette regle, qu'il juge que si un Ange du Ciel, comme il parle aprés S. Paul, nous annonçoit autre chose, il faudroit l'avoir en horreur. *Itaque etiamsi Angelus de cœlis aliter euangelizaret, anathema diceretur à nobis*.

Tertull. de præscr. advers. hæret. c. 4.

Ibid. c. 6.

Comme il combat aussi bien que S. Irenée des Heretiques, qui faisoient un mêlange de la Religion & de la Philosophie, il condamne leur methode d'expliquer l'Ecriture, par raport aux principes de leur Philosophie; parce que les Philosophes sont, selon luy, les auteurs de toutes les premieres heresies. Il croit qu'on doit s'en raporter entierement à l'Evangile, & que sans s'embarrasser des questions curieuses, qu'on traite dans les Ecoles, il est à propos de s'attacher uniquement à la doctrine de J. CHRIST qui est simple. *Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Euangelium: cùm credimus nihil desideramus ultra credere*.

Ibid. c. 8.

Il s'objecte neanmoins ces paroles de nôtre Seigneur, *Cherchez & vous trouverez*, lesquelles servoient de pretex-

Matth. 7:7.

(g) *Nobis verò nihil ex nostro arbitrio inducere licet, sed nec eligere quod aliquis de arbitrio suo induxerit. Apostolos Domini habemus autores, qui nec ipsi quicquam ex suo arbitrio quod inducerent elegerunt, sed acceptam à Christo disciplinam fideliter nationibus adsignarunt.* Tertull. de præscr. cap. 4.

te à ces Heretiques, qui s'étoient éloignez de la simplicité de l'Evangile. Il pretend que Jesus-Christ s'adresse en ce lieu-là aux Juifs, dans un tems que sa doctrine n'étoit point encore reçüë, parce qu'on doutoit alors s'il étoit veritablement le Messie : *In primitiis ipsis doctrinæ suæ, cùm adhuc dubitaretur apud omnes an Christus esset.* Il montre après cela au long, que quand on supposera même, que ce passage regarde les Chrêtiens aussi bien que les Juifs, il n'est nullement favorable aux Heretiques de son tems.

Ibid.

Bien qu'il les combate souvent par des temoignages de l'Ecriture, il revient toûjours aux Traditions Apostoliques, parce qu'il s'étoit proposé de les refuter par la methode de prescription. C'est pour cette raison, qu'il produit icy les articles de la creance des Chrêtiens, lesquels articles étoient reçûs generalement de toutes les Eglises, & c'est ce que nous appellons ordinairement *le Symbole des Apôtres.* Il le nomme la *regle de la foy*, & il y ajoûte quelques mots pour servir d'éclaircissement. (*h*) Il oppose aux heresies cette regle, qu'il croit venir de J. C. condamnant toutes les questions qu'on fait sur la Religion, comme si elles ne pouvoient être faites que par des heretiques.

Ibid. c. 14.

Il pousse même si loin sa methode, (*i*) qu'il regarde l'étude de l'Ecriture comme une chose peu necessaire, & qui n'est propre qu'à nous rendre plûtôt savans que Chrêtiens, puis que la regle qu'il a proposée est suffisante pour nous instruire, & pour nous sauver, le reste n'étant, selon luy, qu'une pure curiosité. Ce n'est pas que Tertullien ait consideré absolument l'étude de l'Ecriture comme peu utile. Il parle en ce lieu-là par raport aux anciens Heretiques, qui n'ayant aucun respect pour les Traditions Apostoliques, inventoient tous les jours de nouveaux systêmes de Religion, qu'ils pretendoient apuyer sur de nouvelles explications

---

(h) *Hæc regula à Christo, ut probabitur, instituta, nullas habet apud nos quæstiones, nisi quas hæreses inferunt, & quæ hæreticos faciunt.* Ibid. cap. 14.

(i) *Fides*, inquit, *tua te salvum fecit, non exercitatio Scripturarum. Fides in regulâ posita est. Habes Legem & salutem ex observatione Legis; exercitatio autem in curiositate consistit, habens gloriam solam de peritiæ studio.* Ibid.

cations de cette Ecriture. Il blâme ces gens-là, qui cherchoient toûjours, & qui ne croyoient jamais. *Cùm quærunt adhuc, nondum tenent. Cùm autem tenent, nondum crediderunt.*

Il ne nous a laissé sur les Livres du Nouveau Testament que son Interpretation de l'Oraison Dominicale, où il ne s'éloigne pas à la verité beaucoup du sens literal: mais il se jette le plus souvent sur le sens Theologique. Le nom de Pere que nous donnons à Dieu, est selon luy le merite de nôtre foy: il est écrit, dit-il, qu'il a donné à ceux qui croiront en luy le pouvoir d'être appellez enfans de Dieu: *Scriptum est qui in eum crediderint, dedit eis potestatem ut filii Dei vocentur.* Il croit qu'en invoquant le Pere dans cette priere, l'on invoque aussi le Fils, parce qu'ils sont une même chose. *In Patre Filius invocatur, Ego enim, inquit, & Pater unum sumus.*

Il explique par raport à nous ces paroles, *Sanctificetur nomen tuum.* Nous demandons, dit-il, qu'il soit sanctifié en nous qui sommes en luy, & qu'il soit aussi sanctifié dans les autres, qui ne croyent point encore à l'Evangile. *Id petimus ut sanctificetur in nobis qui in illo sumus, simul & in cæteris quos adhuc gratia Dei expectat*; ce qui est à la lettre. Il interprete les paroles suivantes, *Fiat voluntas tua in cœlis & in terrâ*, par raport à celles-là: & elles ne sont en effet que l'explication de celles qui precedent.

Il établit selon l'usage de ces tems-là le sens figuré, & le sens literal, reconnoissant un certain sens Theologique, qu'il nomme spirituel, pour le distinguer du literal qu'il appelle charnel. On doit preferer, selon luy, le premier sens dans l'interpretation de ces mots, *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*; ensorte que nous demandions à Dieu par cette priere d'être perpetuellement en J. CHRIST, & de n'être jamais separez de son corps. Il ajoûte neanmoins après cela l'explication simple & literale: & c'est à quoy il faut prendre garde. Car on juge par là, que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques ont plus consideré les interpretations Theologiques de l'Ecriture, que celles qui expliquent purement la lettre du texte. Ils comparoient les dernieres au corps, & les autres à l'esprit; ce qu'ils pouvoient avoir em-

 prunté

prunté de S. Paul, qui a interpreté de cette maniere plusieurs passages du Vieux Testament.

On étoit dans les premiers siécles de l'Eglise si éloigné de faire Dieu auteur du mal, qu'aussitôt qu'il se presentoit quelque endroit de l'Ecriture, qui pouvoit favoriser cette pensée, l'on en ôtoit toute l'ambiguité. C'est pourquoy Tertullien après avoir raporté ces mots, *Ne nous induisez point à la tentation*, ajoûte en même tems, c'est-à-dire ne souffrez pas que nous soyons induits par celuy qui tente. *Ne nos inducas in tentationem, id est, ne nos patiaris induci ab eo utique qui tentat.* Il ne veut pas que Dieu qui nous connoît très-parfaitement, soit capable de nous tenter, & de consentir à la perte de nôtre foy: cela qui est une foiblesse & une malice ne pouvant venir que du Diable. *Absit ut Dominus tentare videatur quasi aut ignoret, & fidem cujusque aut deiicere sit consentiens. Diaboli est & infirmitas & malitia.*

Si je ne craignois d'être long, j'examinerois icy en particulier les interpretations, que Tertullien a données à un grand nombre de passages du Nouveau Testament, dans les livres qu'il a écrits contre les Heretiques. Bien que ceux qui disputent ne soient pas toûjours exacts, & que cet Auteur en particulier s'abandonne quelquefois à la chaleur de son naturel, on ne laisse pas de trouver souvent dans ses discours des interpretations literales & judicieuses. On doit neanmoins se precautionner en le lisant; à cause de certaines expressions qui ne s'accordent pas entierement avec les nôtres. Ce qui est commun à la plûpart des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ne parlent pas toûjours comme nous, bien que leurs sentimens fussent peu differens des nôtres. Il est surprenant que Tertullien, qui fait paroitre un grand sens dans plusieurs de ses ouvrages, principalement dans ceux qu'il a composez contre les Heretiques, soit tombé dans le fanatisme en apuyant les visions de Montanus.

Nous devons plûtôt chercher dans les Ecrits de S. Cyprien, qui a eu part aux plus grandes affaires de son tems, la connoissance de la discipline de l'Eglise, que celle de l'Ecriture Sainte. Comme il s'étoit appliqué à l'étude de l'Eloquence, il suit quelquefois — S. Cyprien.

la

la methode des Orateurs, qui ſe mettent peu en peine d'être exacts dans leurs raiſonnemens. C'eſt pour cela que ce Saint Evêque n'eſt pas toûjours juſte, dans l'application qu'il fait des paſſages de la Bible. Quoy qu'il defende à l'imitation de S. Irenée & de Tertullien les Traditions Apoſtoliques, il a neanmoins attaqué celles de l'Egliſe Romaine par des temoignages de l'Ecriture, & même par les Traditions de ſon Egliſe.

Le recueil qu'il a publié d'un grand nombre de paſſages, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, & qui a pour titre *Temoignages contre les Juifs*, peut être utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de la Critique. L'Evêque d'Oxfort qui a donné au public des Notes ſur Saint Cyprien obſerve, qu'il cite tout autrement l'Ecriture dans ce livre, que dans ſes autres ouvrages. (*k*) La raiſon qu'il aporte de cette diverſité eſt, que ce Pere les a écrits en differens tems, d'où il infere que ce traité a precedé les autres qui ſuivent. Mais je ne conçois point la force de ce raiſonnement. Car s'il eſt vray, comme cet Evêque Proteſtant en convient, qu'il y avoit dès le tems de S. Cyprien chez les Latins une Verſion Vulgate, il a dû s'y conformer en quelque tems qu'il ait écrit. Il n'a pas pris garde que cette ancienne Traduction, qui étoit entre les mains du peuple, & qu'on liſoit dans les Egliſes, n'empêchoit point ceux qui ſavoient la langue Grecque de traduire le Grec des Septante, & celuy du Nouveau Teſtament à leur maniere, quand ils le jugeoient à propos. C'eſt principalement à cela, qu'on doit attribuer cette diverſité de verſion des mêmes paſſages, qui eſt dans les differens livres de ce ſavant Evêque. La même choſe ſe rencontre dans Tertullien, qui a auſſi entendu la langue Grecque. Pour ce qui eſt du grand nombre des diverſes leçons, qui ſe trouvent à cet égard dans les exemplaires MSS, outre que cette varieté eſt commune à tous les livres, il y a quel-

(k) *Varietatis iſtius, quando utrobique eundem fuiſſe autorem conſtiterit, vix alia ratio reddi poterit, quàm quòd diverſis temporibus ſcriberentur, & proinde dicendum hunc tractatum reliqua omnia quæ ſequuntur præveniſſe.* Jo. Ox. Epiſc. not. in præf. lib. Cypr. adv. Jud.

quelque chose de singulier dans les passages, que les anciens Peres citent de l'Ecriture. Car il est arrivé souvent, que les Copistes ont retouché ces endroits-là sur les Bibles de leur tems. Ce defaut est même dans les livres imprimez, comme il seroit aisé de le prouver par plusieurs éditions des Peres Latins, où l'on a quelquefois mis la Vulgate d'aujourdhuy en la place de l'ancienne, qui étoit en usage dans les Eglises d'Occident, avant qu'elle eût été reformée par S. Jerôme.

S. Cyprien n'a écrit exprès sur aucun Livre du Nouveau Testament : on peut neanmoins juger de sa methode par l'explication qu'il nous a laissée de l'Oraison Dominicale. Il y fait paroitre & presque par tout ailleurs, qu'il possedoit le texte de la Bible, dont il raporte un grand nombre de passages pour éclaircir ce qui est en question. Ce qu'il dit, par exemple, d'abord sur la priere en general, est presque tout à fait tiré de l'Ecriture: & quoy qu'il affecte d'être éloquent, il ne remplit point son discours de simples mots.

Il explique après cela en detail toutes les parties de cette Oraison. Sa principale application est de donner des interpretations solides & édifiantes, sans s'éloigner beaucoup du sens literal. S'il fait quelque digression, elle n'est point hors de propos ; son dessein étant de confirmer ses pensées par d'autres passages de l'Ecriture. Il copie aussi Tertullien, qui avoit écrit avant luy sur le même sujet, quand il explique ces mots, *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè*. Il reconnoît à son imitation les deux sens qu'on peut donner à l'Ecriture, savoir le simple ou literal, & le spirituel ou Theologique. Il ajoûte en même tems, que ces deux sens ont chacun leur utilité pour nôtre salut, *Quod potest & spiritualiter & simpliciter intelligi, quia & uterque intellectus utilitate divinâ proficit ad salutem.* Cypr. (*l*) Par ce pain de chaque jour il entend selon le sens spirituel le pain de l'Eucharistie,

(l) *Hunc autem panem dari nobis quotidiè postulamus, ne qui in Christo sumus & Eucharistiam quotidiè ad cibum salutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto dum abstenti & non communicantes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separemur ipso prædicante & monente,* Ego sum panis vitæ qui de cœlo descendi. Cypr. in Orat. Domin.

chariſtie, que les fideles recevoient alors tous les jours. Le ſens ſimple ou literal qu'il met enſuite, eſt (*m*) que les diſciples de JESUS-CHRIST, qui ont renoncé à tous les biens de ce monde, demandent ſeulement ce qui leur eſt neceſſaire pour vivre, ſans ſe mettre en peine du lendemain.

Il montre de plus la liaiſon de cette demande avec celle-cy qui ſuit, *Remitte nobis debita noſtra*. Après avoir, dit-il, demandé à Dieu la nourriture du corps, on demande le pardon de ſes pechez, afin que celuy qui reçoit ſa nourriture de Dieu vive auſſi en luy. *Poſt ſubſidium cibi petitur & venia delicti, ut qui à Deo paſcitur in Deo vivat, nec tantùm præſenti & temporali vitæ, ſed & æternæ conſulatur, ad quam veniri poteſt ſi peccata donentur.* Cypr.

Ces dernieres paroles, *Et ne nos inducas in tentationem*, luy paroiſſent en quelque façon dures; il a mis en leur place celles-cy, qui en ſont l'explication, *Ne nos patiaris induci in tentationem*, ce qu'il a pris de Tertullien. Les Peres des premiers ſiécles ont tous pris un grand ſoin de faire connoître aux Fideles, que Dieu n'eſt point l'auteur du mal; mais qu'il le permet ſeulement, & que nôtre ſalut depend de nous.

CHAPITRE II.

De Clement d'Alexandrie; ſa maniere d'interpreter l'Ecriture Sainte dans ſes livres appellez Hypotypoſes. *Pourquoy il fait quelquefois un mélange de la Philoſophie & de la Religion. Raiſon de ſes frequentes allegories. Sa Theologie. De ſon diſcours intitulé*, Quel eſt le riche qui peut être ſauvé. *Des Gnoſtiques. Leur maniere d'interpreter le Nouveau Teſtament. Reflexions ſur leur Theologie.*

CLEMENT D'ALEXANDRIE.

CLement d'Alexandrie, qui fut chargé du ſoin de l'Ecole de cette ville après Pantænus, avoit écrit des Commentaires ſur la Bible d'une maniere, qui ſeroit aujourdhuy goûtée de peu de per-

(m) *Qui autem Chriſti cœpit eſſe diſcipulus ſecundùm magiſtri ſui vocem renuncians omnibus, diurnum debet cibum petere, nec in longum deſideria petitionis extendere, ipſo iterùm Domino dicente & præſcribente*, Nolite in craſtinum cogitare. Ibid.

personnes. Il ne nous reste de ces livres qu'il avoit publiez sous le nom d'*Hypotyposes*, que des extraits qui sont imprimez en Grec seulement à la fin de ses ouvrages ; à moins qu'on ne dise, que ce que nous avons en Latin sous son nom, sur quelques Epîtres Canoniques dans la Bibliotheque des Peres, est aussi une partie de ses *Hypotyposes*.

Photius qui les avoit lûes, en parle comme d'un livre plein de fables & d'impietez, dont il marque même quelques-unes ; ce qui luy fait douter, que Clement en soit le veritable Auteur. Il y expliquoit, selon luy, en abregé la Genese, l'Exode, les Pseaumes, les Epîtres de S. Paul, & celles qu'on appelle Catholiques. Mais Eusebe qui en a eu une connoissance plus exacte assûre, (*a*) qu'elles contenoient une explication abregée de toute l'Ecriture, & qu'il n'y avoit pas même oublié les Livres, qui n'étoient pas reçûs generalement de tout le monde comme Canoniques : par exemple, l'Epître de S. Jude, & les autres Epîtres Catholiques, celle de S. Barnabé, & l'Apocalypse ou Revelation attribuée à S. Pierre. Il ne dit rien des impietez & des blasphêmes, que Photius pretend y avoir trouvez. En effet il y a de l'apparence que cet ouvrage n'étoit autre chose, qu'un recueil des Auteurs Ecclesiastiques qui l'avoient precedé, & dont une partie étoient Heretiques. Il avoit suivi en cela Pantænus, comme nous l'aprenons du même Eusebe.

Photius, sect. 111.

Euseb. Hist. Eccles. l. 6. c. 14.

Euseb. ibid. c. 13.

Cette maniere de commenter l'Ecriture, en raportant ce qui a été dit par les autres, soit que leurs sentimens fussent orthodoxes ou non, étoit alors en usage. Elle a été même en quelque façon imitée lontems après par S. Jerôme, qui a inseré dans ses Commentaires des explications Juives & heretiques, sans en marquer les auteurs. Il n'y a donc rien qui puisse nous obliger à nier, que ces *Hypotyposes* soient de Clement d'Alexandrie ; autrement il faudroit nier, que les questions Ebraïques de S. Jerôme

(a) Ἐν δὲ ταῖς ὑποτυπώσεσι πάσης τῆς ἐνδιαθήκου γραφῆς ἐπιτετμημένας πεποίηται διηγήσεις, μηδὲ τὰς ἀντιλεγομένας παρελθών· τὴν Ἰούδα λέγω καὶ τὰς λοιπὰς καθολικὰς ἐπιστολάς· τήν τε Βαρνάβα καὶ τὴν Πέτρου λεγομένην ἀποκάλυψιν. Euseb. Hist. Eccles. lib. 6. c. 14.

rôme sur la Genese, son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, & quelques autres de ses ouvrages fussent veritablement de luy.

Clement qui étoit savant dans la Theologie des anciens Gnostiques, dont on avoit alors plusieurs Commentaires sur le Nouveau Testament, en avoit fait des extraits, qu'il avoit joints avec ses autres extraits dans ses huit livres appellez *Hypotyposes*. Nous en avons un exemple considerable dans son recueil, qui a été publié en Grec avec ce titre, Ἐκ τῶν Θεοδότου καὶ τῆς ἀνατολικῆς καλουμένης διδασκαλίας κατὰ τοὺς Οὐαλεντίνου χρόνους ἐπιτομαί. C'est un abregé des explications, que l'Heretique Theodote, les Valentiniens, & d'autres Gnostiques donnoient à quelques passages de l'Ecriture, principalement à l'Evangile de S. Jean. Euseb. ibid. c. 13.

Cette Theologie des Gnostiques est appellée, ἀνατολικὴ διδασκαλία, *doctrine Orientale*, parce qu'elle étoit repanduë dans le pays qu'on nommoit l'Orient. Ce docte Pere raporte leurs interpretations sans les adopter, & il indique même ordinairement les noms des Auteurs, ou des Sectes en general, Οἱ, dit-il, ἀπὸ Οὐαλεντίνου, οἱ ἀπὸ Βασιλείδου, Θεόδοτος, *les Valentiniens*, *les Basilidiens*, *Theodote* &c. Cela n'étoit pas même tout à fait necessaire, dans un tems que la Theologie des Gnostiques étoit fort connuë, & qu'il étoit aisé de distinguer les sentimens de ces Sectaires d'avec ceux des Orthodoxes. C'étoit assez de faire mention à la tête de son Commentaire, comme a fait S. Jerôme, des Auteurs qu'il avoit suivis.

J'avoüe que cette methode seroit presentement dangereuse, & propre à jetter dans l'erreur ceux qui lisent ces sortes d'ouvrages; étant difficile de trouver des personnes qui ayent assez d'érudition, pour discerner en ces occasions le vray d'avec le faux. C'est pourquoy Cassiodore, qui fit traduire de Grec en Latin les Commentaires de Clement sur quelques Epîtres Canoniques, jugea à propos d'en retrancher les endroits, qui ne luy paroissoient pas tout à fait orthodoxes. *Aliqua*, dit-il, *incautè locutus est* (Clemens) *quæ nos ita transferri fecimus in Latinum, ut exclusis quibusdam offendiculis purificata doctrina ejus securior posset hauriri.* Cassiod. lib. 1. Institut. Div.

Un Ecrivain moderne qui n'a Du Pin.

n'a pas fait reflexion ſur cette ancienne maniere de commenter la Bible, & qui d'ailleurs étoit perſuadé que Clement étoit l'Auteur de ces livres, que toute l'antiquité luy a attribuez, a crû ſans aucune raiſon, qu'il avoit été en effet infecté de toutes les erreurs & impietez raportées par Photius. Il juge *très-vraiſemblable*, qu'il compoſa cet ouvrage *avant qu'il fût entierement inſtruit de la Religion Chrêtienne, & qu'il ſe fût defait des opinions de Platon.* Mais c'étoit aſſez que Clement eût été batiſé, & qu'il eût fait ſa profeſſion de foy chez les Orthodoxes, pour n'être pas dans des ſentimens ſi contraires à ceux des Catholiques.

L'autre petit traité qui eſt joint à celuy dont nous venons de parler, & qui a pour titre, Ἐκ τῶν προφητικῶν ἐκλογαί, eſt preſque de la même nature. L'on y reconnoît la methode des Gnoſtiques, qui rempliſſoient leurs Commentaires d'interpretations allegoriques & Philoſophiques. Ils citoient de plus des livres ſous le nom des Apôtres & des premiers Patriarches, d'où ils tiroient la plûpart de leurs viſions: & c'eſt ce qu'on trouve dans ce dernier ouvrage, qui a été mis en Latin par le Pere Combefis, qui n'a pas oſé traduire le premier. Mais bien qu'il n'y ait pas tant d'abſurditez dans celuy-cy que dans l'autre, il eſt cependant aiſé de voir qu'il vient de la même ſource. Si nous avions les livres de Pantænus, & de quelques autres anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques qui l'ont precedé, ils nous ſerviroient pour juſtifier la methode que Clement a ſuivie dans ſes *Hypotypoſes*.

Combef. in auct. noviſſ. Bibl. PP. Græc.

Quoy que ce Pere ait aimé la Philoſophie des Platoniciens, & qu'il ait eu une connoiſſance exacte de la Theologie des Gnoſtiques, ſe ſervant quelquefois de leurs expreſſions, il n'embraſſe pas pour cela leurs impietez & leurs blaſphêmes. Il decrit en la perſonne de ſon Gnoſtique les qualitez d'un parfait Chrêtien, dans le 7. livre de ſes *Stromates*, où il pretend qu'il n'y a que le Gnoſtique ou l'homme ſavant, qui ait une veritable Religion, Μόνον ὄντως εἶναι θεοσεβῆ τὸν γνωστικόν. Il l'oppoſe aux anciens Heretiques de ce nom, aſſûrant (*b*) que le

(b) Ἐν αὐταῖς καταγηράσας ταῖς γραφαῖς τὴν ἀποστολικὴν καὶ ἐκκλησιαστικὴν σώζων ὀρθοτομίαν τῶν δογμάτων. Clem. Alex. l. 7. Strom.

le vray Gnoſtique a vieilli dans l'étude de l'Ecriture Sainte, & qu'il garde la doctrine orthodoxe des Apôtres & de l'Egliſe. Bien loin d'être dans les ſentimens heretiques de ceux, qui affectoient le nom de Gnoſtiques ou Savans, & qui croyoient être plus habiles que les Apôtres mêmes, il defend les Traditions Apoſtoliques, & ce qu'il nomme la regle ou le Canon de l'Egliſe, Τὸν κανόνα τῆς ἐκκλησίας, que ces Sectaires avoient alteré par leurs nouveautez. D'où enfin il conclud, qu'il n'y a qu'une veritable Egliſe, qui eſt l'ancienne & la premiere de toutes, Μίαν εἶναι τὴν ἀληθῆ ἐκκλησίαν τὴν τῷ ὄντι ἀρχαίαν.

Clem. Alex. lib. 7. Strom.

Le mélange de la Philoſophie Platonicienne avec la Religion Chrêtienne, ne tendoit pas à la deſtruction de la foy orthodoxe; mais à perſuader plus facilement aux Grecs le Chriſtianiſme. Il croyoit imiter en cela les Apôtres, & principalement S. Paul, qui s'eſt quelquefois accommodé à la foibleſſe des hommes, ſe faiſant tout à tous. C'eſt ce que les Peres ont appellé *Economie*; & c'eſt à cela qu'on doit attribuer pluſieurs expreſſions de ce Pere, qui a quelquefois pouſſé un peu trop loin cette Economie. Comme il écrivoit pour les Grecs, il a crû qu'il luy devoit être permis d'inſerer dans ſes ouvrages, ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans la Philoſophie; & faiſant alluſion aux paroles de l'Apôtre dans ſa premiere Epître aux Corinthiens Chap. 9. il dit librement, (c) il n'eſt pas ſeulement bon de ſe faire Juif pour les Juifs; mais il eſt bon auſſi de ſe faire Grec pour les Grecs, afin de les gagner tous.

Les allegories étoient ſi fort à la mode de ſon tems parmi les Chrêtiens, ſur tout dans le party des Gnoſtiques, qui croyoient relever par là la ſimplicité de l'Ecriture, qu'il s'y adonna entierement. Il ne leur cede en rien, pour ce qui eſt de l'invention & de la ſubtilité. Peut-être ſeroit-il mieux, qu'il eût gardé un peu plus de moderation là-deſſus, & qu'il eût fait comme S. Irenée, qui a repris judicieuſement dans les Gnoſtiques, cette trop grande

(c) Οὐ γὰρ μόνον δι' Ἑβραίους καὶ τοὺς ὑπὸ νόμον κατὰ τὸν ἀπόστολον, εὔλογον Ἰουδαῖον γίνεσθαι, ἀλλὰ καὶ διὰ τοὺς Ἕλληνας, Ἕλληνα, ἵνα πάντας κερδάνωμεν.

grande liberté de tourner toute l'Ecriture en allegories. Mais cela luy est d'autant plus pardonnable, qu'il étoit dans une grande ville, où il semble qu'on aimoit ces sortes de subtilitez, & qu'il les croyoit utiles à l'établissement de la Religion Chrêtienne. Il est de la prudence d'un habile maitre, de s'accommoder au goût des personnes qu'il veut instruire.

Son Pedagogue, où il ne devoit donner que de simples instructions, a été formé sur cette idée. Il y explique un grand nombre de passages de la Bible, principalement du Nouveau Testament, selon le sens sublime & allegorique. Il fait même servir à son dessein la Grammaire & les étymologies des mots: ce qui est assez ordinaire aux premiers Peres, & même aux plus anciens Commentateurs Juifs. Après avoir dit plusieurs choses dans le chapitre 5. de ce livre sur le mot d'*enfant*, il ajoûte ces mots contre les Gnostiques, qui regardoient les Orthodoxes comme des gens simples & sans érudition; (*d*) nous ne sommes pas appellez enfans, parce que nôtre doctrine est puerile & meprisable, comme nous le reprochent ceux qui sont enflez de leur science. Il pretend que le Batême rend parfaits & éclairez ceux qui le reçoivent, (*e*) car nous avons, dit-il, été éclairez, & cette lumiere que nous avons reçüë consiste dans la connoissance de Dieu. Ceux-là donc ne sont pas imparfaits, qui connoissent ce qui est parfait. Ce raisonnement est principalement apuyé, sur ce que *être batisé*, & *être éclairé*, sont la même chose dans le Nouveau Testament. Clem. Pæd. l. 1. c. 6.

Il s'étend ensuite au long sur le don de lumiere & de connoissance, que les Chrêtiens acquierent dans leur Batême; assûrant que (*f*) c'est cette grace seule d'illumination, qui les rend tout autres pour ce qui est des mœurs, après avoir été

(d) Οὐ γὰρ παῖδες ἡμεῖς καὶ νήπιοι πρὸς τὸ παιδαριῶδες καὶ εὐκαταφρόνητον τῆς μαθήσεως προσηγορευόμεθα, καθὼς οἱ εἰς γνῶσιν πεφυσιωμένοι διαβεβλήκασιν. Pæd. l. 1. c. 6.

(e) Ἐφωτίσθημεν γάρ· τὸ δέ ἐστιν ἐπιγνῶναι τὸν Θεόν· οὐκ οὖν ἀτελὴς ὁ ἐγνωκὼς τὸ τέλειον. Ibid.

(f) Μία χάρις αὕτη τοῦ φωτισμοῦ, τὸ μὴ τὸν αὐτὸν εἶναι τῷ πρὶν ἢ λούσασθαι, τὸν τρόπον. Ibid.

été batisez. Il explique par ce principe plusieurs passages de S. Paul, où il est marqué que c'est la foy, qui sauve également tous les hommes sans aucune distinction ; parce que nous ne sommes plus sous l'ancienne Loy, mais sous le Verbe, qui est le pedagogue ou conducteur du libre arbitre, ὑπὸ τὸν λόγον τῆς προαιρέσεως τὸν παιδαγωγόν.

Pour entendre les explications que Clement donne aux paroles de S. Paul, & à un grand nombre d'autres passages du Nouveau Testament, il faut avoir devant les yeux la Theologie des Gnostiques, qu'il combat dans la plûpart de ses livres. C'est dans cette vûë, qu'il cite au même endroit ces mots de l'Epître aux Galates, *Il n'y a ni Juif ni Grec ; il n'y a ni esclave ni libre ; il n'y a ni mâle ni femelle : car vous êtes tous une même chose en* JESUS-CHRIST : d'où il conclud, que cette distinction, que les anciens Gnostiques faisoient de Gnostiques ou Savans, & de *Psychiques* ou animaux, n'avoit aucun fondement dans l'Ecriture Sainte. Ces Heretiques vouloient, que le salut & la damnation des hommes vint de leur nature ; que les * *spirituels*, du nombre desquels ils pretendoient être, étoient naturellement sauvez. Quand ce Pere, & les autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques, établissent avec tant de force le libre arbitre de l'homme, & qu'ils font dependre son salut de sa liberté, ils n'ont eu dessein que de combatre ces vieilles heresies. Il ne s'agissoit alors ni de Pelagiens, ni de Semipelagiens. Les Novateurs de ces derniers tems, qui n'ont pas entendu cette ancienne Theologie, ont condamné dans les premiers Peres une doctrine orthodoxe, qui est apuyée sur les actes d'une Tradition constante, & reçûë generalement dans toutes les premieres Eglises. Il étoit necessaire que Clement expliquât dans cet ouvrage, ce que S. Paul a entendu par les mots de πνευματικοὶ & σαρκικοί, *spirituels* & *charnels*, pour refuter les fausses idées, que les Gnostiques avoient attachées à ces mots. Il n'y avoit, selon eux, que les spirituels qui fussent du nombre des élûs. Les charnels au contraire étoient naturellement damnez. C'est pourquoy toute l'ancienne Eglise a eu raison, d'apuyer contre ces Heretiques la grace universelle donnée à tout le monde,

Gal. 3: 28.

* Πνευματικοί.

monde, & en même tems les forces du libre arbitre.

Clement se précautionne ordinairement, quand il rencontre quelques passages de l'Ecriture dont les expressions paroissent dures, & semblent faire Dieu auteur du mal. Par exemple, après avoir raporté au commencement de son premier livre des *Stromates*, ces paroles de Jesus-Christ,

Clem. lib. 1. Strom. *Je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant ils n'écoutent ni ne comprennent point*, il ajoûte aussitôt, qu'il ne faut pas entendre cela, comme si le Seigneur étoit l'auteur de leur ignorance. Il rejette ce sentiment comme mauvais, & il fait les hommes auteurs de leur malice & de leur ignorance. C'est une maxime generale de tous les premiers Peres, que les choses ne sont pas parce que Dieu les a prévûës ou prédites; mais qu'elles sont prévûës & prédites parce qu'elles devoient être. On trouve dans leurs ouvrages, comme on le verra dans la suite de ce discours, des regles pour expliquer plusieurs passages de l'Ecriture, qui semblent donner tout à Dieu, & rien à la creature.

Enfin, outre les ouvrages de Clement, qui ont été imprimez plusieurs fois en un seul volume, Ghislerus a donné au public un excellent discours, qui a pour titre, λόγος, τίς ὁ σωζόμενος πλούσιος, *Qui est le riche qui peut être sauvé.* Le P. Combefis l'a ensuite fait reïmprimer en Grec & en Latin, avec des notes. Il contient une paraphrase judicieuse de ce qui est raporté par S. Matthieu & par S. Marc, Matth. 19.
touchant ce jeune homme, qui Marc.
demanda à Jesus-Christ 10.
ce qu'il falloit faire pour obtenir la vie éternelle. Quoy qu'il soit attribué à Origene dans l'exemplaire d'où il a été tiré, il est hors de doute, que Clement en est le veritable Auteur. Il y fait paroitre beaucoup plus d'exactitude dans sa maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, que dans ses autres livres. Il s'y éloigne rarement de son sujet; & bien qu'il y recommande, selon sa coutume, les sens sublimes, il n'abandonne pas pour cela la lettre de son texte. Quand il explique ces mots, *Si vous voulez être parfait*, il fait voir, que le choix depend de l'homme qui est libre, ἐπὶ τῷ ἀνθρώπῳ ἡ αἵρεσις ὡς ἐλευθέρῳ; mais que c'est Dieu qui donne, parce qu'il est le maître, ἐπὶ

Θεῷ

Θεῷ δὲ ἡ δόσις ὡς κυρίῳ. Il ajoûte, (*g*) que Dieu donne à ceux qui veulent, & qui travaillent avec soin & qui prient, afin que par ce moyen leur salut vienne d'eux; Dieu ne contraignant personne, & étant tout à fait éloigné de la violence. Mais il donne à ceux qui cherchent, & à ceux qui demandent; il ouvre la porte à ceux qui frapent. Ces reflexions venoient fort à propos en ces tems-là contre les Heretiques Gnostiques, qui attribuoient plûtôt les abus de l'homme à sa nature, qu'à sa volonté & à la grace de Dieu.

Il ne juge pas, qu'on doive prendre à la rigueur de la lettre ces autres paroles de JESUS-CHRIST, *Vendez ce que vous avez*; mais selon l'esprit & l'intention de celuy qui parle, il suffit pour executer ce commandement de n'avoir aucune attache aux richesses, dont on peut faire un bon usage. Il regarde comme des gens grossiers ceux qui croyent, qu'il est en effet necessaire de se depouiller de ses biens pour être sauvé, comme si le salut consistoit dans la pauvreté, & non pas dans la vertu. D'où il conclud, qu'on peut se sauver quelque riche qu'on soit, lors qu'on pratique les vertus Chrêtiennes; JESUS-CHRIST n'ayant fermé la voye du salut à aucun riche.

Des anciens Gnostiques.

Avant que de venir à Origene disciple de Clement, il est à propos de dire icy quelque chose des Gnostiques, & de leur maniere d'interpreter les livres du Nouveau Testament. Ce mot de Gnostique, qui signifie savant, a été adopté par ceux de cette Secte, comme s'ils avoient eu seuls la veritable connoissance du Christianisme. Aussi regardoient-ils les autres Chrêtiens, comme des gens simples & grossiers, qui expliquoient les Livres Sacrez d'une maniere basse & literale. Ils s'étoient formé une Theologie particuliere sur la Philosophie de Pythagore & de Platon, à laquelle ils avoient accommodé leurs interpretations de l'Ecriture. Ils affectoient de ne rien dire de commun: & c'est ce qui les jetta dans les sens subli-

(g) *Δίδωσι δὲ βουλομένοις καὶ ὑπερεσπουδακόσι καὶ δεομένοις, ἵνα οὕτως ἴδιον αὐτῶν ἡ σωτηρία γένηται· οὐ γὰρ ἀναγκάζει ὁ Θεός· βία γὰρ ἐχθρὸν Θεῷ· ἀλλὰ τοῖς ζητοῦσι πορίζει καὶ τοῖς αἰτοῦσι παρέχει· καὶ τοῖς κρούουσιν ἀνοίγει.* Clem. Alex. Serm. *Quis dives &c.*

mes & allegoriques. Mais sous pretexte de ne rien dire que de sublime & d'élevé, ils n'entendoient pas souvent eux-mêmes le jargon qu'ils avoient forgé, & qui n'avoit pour l'ordinaire d'autre fondement que leur imagination. Ils vouloient plûtôt paroître savans, que l'être en effet; & ils ne laissoient pas d'étourdir par leurs grands mots faits à plaisir le simple peuple, qui admiroit ce qu'il n'entendoit point.

Je ne saurois mieux les comparer qu'aux Juifs, qui ont écrit sur la Cabbale. Il seroit aisé de faire voir la conformité des Juifs Cabbalistes avec les Gnostiques: mais c'est assez de marquer en general, qu'il n'y a rien qui aproche tant de la Theologie des Gnostiques, que ce que les Cabbalistes ont écrit des *Sephiroth*, ou attributs & proprietez de Dieu, qu'ils expliquent à leur maniere. Ce sont les mêmes mysteres, que les uns & les autres ont tirez des livres des Pythagoriciens & des Platoniciens.

Simon nommé le Magicien est comme le pere de ces Gnostiques, qui ont été partagez en un grand nombre de Sectes, qui convenoient neanmoins toutes dans les principes generaux. On appelloit Magiciens ceux qui s'appliquoient aux mysteres de la Philosophie Pythagoricienne. Apollonius qui a eu la reputation d'un grand Magicien, n'étoit qu'un Philosophe, qui avoit penetré les plus grands secrets de cette Philosophie. *Apollonius*, dit Hieron. Proleg. Gal.
S. Jerôme, *sive ille Magus ut vulgus loquitur, sive Philosophus ut Pythagorici tradunt*.

Ceux qui voudront apprendre à fond leur doctrine consulteront Saint Irenée, Tertullien, S. Epiphane, Clement d'Alexandrie & Origene; sur tout le premier, qui a raporté au long leurs sentimens, & les a refutez en même tems d'une maniere judicieuse. Bien qu'il parle plus particulierement de Valentin, qui a été un des principaux reformateurs du party Gnostique, on ne laisse pas de trouver dans ses ouvrages les principes generaux de ces anciens Heretiques, & leur methode d'expliquer l'Ecriture Sainte. Il les reprend d'abord, d'avoir introduit dans la Religion de fausses & vaines genealogies, c'est-à-dire de certaines émanations ou processions divines, dont il traite fort au long, Ἐπεισάγουσι λόγους ψευδεῖς καὶ γενεαλογίας ματαίας. Comme on ne trouve rien de toutes ces émanations dans le Nou-

Nouveau Testament, & que d'ailleurs la doctrine des Gnostiques étoit rejettée des Eglises, qui avoient été fondées par les Apôtres, ils avoüent (*h*) qu'elles n'y sont pas expliquées nettement, parce que tous ne sont pas capables de les penetrer. Le Sauveur, disent-ils, les y a indiquées mystiquement par des paraboles, à ceux qui les peuvent comprendre. C'est pourquoy n'y ayant rien de clair en leur faveur dans les Evangiles, ils ont recours aux paraboles, qu'ils interpretent selon leurs idées, & à je ne say quels mysteres, qu'ils reconnoissent dans les nombres avec les Pythagoriciens. Ils pretendent même que S. Paul a parlé clairement de leurs *Æons* ou Dieux, quand il a dit, *Dans toutes les generations des siécles du siécle*, Εἰς πάσας τὰς γενέας τῶν αἰώνων τοῦ αἰῶνος.

Gnost. apud Iren. l. 1. c. 1.

Ephes. 3: 21.

Le nombre des douze Apôtres que JESUS-CHRIST avoit choisis, leur fournissoit une douzaine d'Æons. Les deux premieres lettres du nom de JESUS ῑ & η̄ en indiquoient dixhuit, la lettre ῑ en marquant dix; à quoy ils appliquoient ces paroles de nôtre Seigneur, *Un seul jota ou un point ne passera point, que toutes ces choses ne se fassent.* Les anciens Commentaires allegoriques des Juifs, & leurs livres Cabbalistiques, sont remplis de semblables interpretations de l'Ecriture; & il y a encore aujourdhuy des Rabbins parmi eux, sur tout dans le Levant, qui les estiment, & qui les debitent même dans leurs ouvrages, parce qu'elles sont autorisées par les plus anciens Docteurs.

Matth. 5: 18.

Les Gnostiques n'apuyoient pas seulement sur les Evangiles & sur les Epîtres de S. Paul leurs visions Theologiques; mais aussi sur la Loy & sur les Prophetes. Car y ayant dans ces derniers Livres plusieurs paraboles & allegories, qui peuvent être interpretées differemment, ils s'en servoient adroitement, comme l'a observé S. Irenée, pour cacher avec plus de facilité l'ambiguité de leurs interpretations. Leur Theologie étoit proprement fondée sur les principes de leur Philosophie. Comme ils

Iren. ibid

(h) Ταῦτα δὲ φανερῶς μὲν μὴ εἰρῆσθαι διὰ τὸ μὴ πάντας χωρεῖν τὴν γνῶσιν· μυστηριωδῶς δὲ ὑπὸ τοῦ σωτῆρος διὰ παραβολῶν μεμηνῦσθαι τοῖς συνιέναι δυναμένοις. Gnost. apud Iren. l. 1. c. 1.

Iren. ibid. & Epiph. har. 31.

ils divisoient la nature en trois sortes d'êtres, savoir en *Hylique* ou *materiel*, en *Psychique* ou *animal*, & en *Pneumatique* ou *spirituel*; ils distinguoient aussi trois sortes d'hommes, le materiel, l'animal, & le spirituel. Il étoit impossible, selon eux, que les premiers, qui étoient materiels & incapables de connoissance se sauvassent, ensorte qu'ils perissoient entierement, tant selon l'ame que selon le corps, Ἀπόλλυσθαι ἅμα σὺν ψυχῇ καὶ σώματι. Les spirituels au contraire, tels que se disoient les Gnostiques, étoient naturellement sauvez, & il ne pouvoit pas même arriver autrement quelque chose qu'ils fissent. La raison qu'ils en apportoient étoit, que chaque nature ou substance devoit retourner au lieu d'où elle étoit émanée, Χωρεῖν ἑκάστην οὐσίαν πρὸς τοὺς ἰδίους αὐτῆς προβολίας.

Epiph. ibid.

Les *Psychiques* ou animaux, qui tenoient le milieu entre ces deux ordres, pouvoient se sauver ou se damner, selon les bonnes ou mauvaises actions qu'ils faisoient.

Ces trois genres d'hommes étoient representez dans le Vieux Testament par Caïn, Abel & Seth, comme il est expliqué dans les extraits ou abregez de la Theologie des Gnostiques Valentiniens, qui ont été imprimez à la fin de Clement d'Alexandrie. Il y est marqué qu'Adam engendra trois natures, dont la premiere étoit sans aucune participation de la raison: Caïn eut une nature de cette sorte. La seconde étoit une nature raisonnable & juste, telle que fut celle d'Abel. La troisiéme étoit une nature spirituelle, qui fut la nature de Seth. Il a été necessaire de raporter ces imaginations des Gnostiques, pour éclaircir la doctrine des premiers Peres, dans les endroits où ils parlent des élûs & des reprouvez, de la préscience de Dieu, de nôtre libre arbitre, & de plusieurs autres choses, où ils ont ordinairement en vûë les sentimens de ces anciens Heretiques, qu'ils refutent.

Epitom. doctrin. Theod. & Valent.

Je ne say sur quoy peut être fondé le scrupule qu'on a eu, de ne publier qu'en Grec seulement cet abregé de la Theologie Gnostique ou Valentinienne, qui est à la fin des ouvrages de Clement; puis qu'il ne contient presque rien, qui ne soit dans S. Irenée & dans S. Epiphane, & qu'il peut servir à éclaircir plusieurs endroits de ces deux Auteurs.

Quoy

Quoy que ce Pere nous ait donné l'idée d'un parfait Chrêtien, en representant son Gnostique, il dit en d'autres endroits, (*i*) qu'il n'y a en J. CHRIST aucune distinction de Gnostiques, & de *Psychiques* ou animaux ; mais que tous ceux qui ont renoncé aux passions de la chair sont également spirituels en luy. Il est aisé de juger, qu'il oppose en ce lieu-là la foy orthodoxe à la creance heretique des Gnostiques, qui ne parloient dans leurs livres presque d'autre chose, que du Spirituel, du *Psychique* ou animal, & du Materiel. Ils faisoient un grand fond sur l'Evangile de Saint Jean, qu'ils expliquoient selon leurs visions. Ils s'apuyoient principalement sur le commencement de cet Evangile, où ils pretendoient trouver une partie de leurs émanations, parce qu'il y est parlé du verbe, de la vie, de la lumiere, & de plusieurs autres choses, qu'ils ajustoient à leurs idées.

Clem. Alex. Pæd. l. 1. c. 6.

S. Irenée nous a conservé l'interpretation de Valentin sur les premiers mots de cet Evangile ; & il y en a aussi quelque chose dans l'abregé, qui est à la fin de Clement d'Alexandrie. (*k*) Le dessein de S. Jean, selon ce reformateur de la Theologie des Gnostiques, a été d'expliquer la generation de tout l'Univers, de la maniere que le Pere l'a produit. Il suppose d'abord un certain principe, qui est la premiere chose que Dieu ait engendrée, & qui est appellé le Fils unique, & Dieu. Le Pere s'est servi de luy, comme d'une semence pour produire toutes choses. C'est de luy qu'est sorti le Verbe ou la parole, & c'est en luy qu'étoit toute l'essence des Æons, qui ont été ensuite formez par le Verbe. Il donnoit ce sens à ces premiers mots de S. Jean, *La Parole étoit au commencement*,

Valent. apud Iren. l. 1. c. 1.

(i) Οὐκ ἄρα οἱ μὲν γνωστικοί, οἱ δὲ ψυχικοὶ ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ· ἀλλ' οἱ πάντες ἀποθέμενοι τὰς σαρκικὰς ἐπιθυμίας, ἴσοι καὶ πνευματικοὶ παρὰ τῷ κυρίῳ. Clem. Alex. Pæd. l. 1. c. 6.

(k) Ἰωάννης ὁ μαθητὴς τοῦ κυρίου βουλόμενος εἰπεῖν τὴν τῶν ὅλων γένεσιν καθ' ἣν τὰ πάντα προέβαλεν ὁ πατήρ, ἀρχήν τινα ὑποτίθεται τὸ πρῶτον γεννηθὲν ὑπὸ τοῦ Θεοῦ, ὃν δὴ καὶ υἱὸν μονογενῆ καὶ Θεὸν κέκληκεν ἐν ᾧ τὰ πάντα ὁ πατὴρ προέβαλε σπερματικῶς· ὑπὸ δὲ τούτου, φησί, προβεβλῆσθαι, καὶ ἐν αὐτῷ τὴν ὅλην τῶν αἰώνων οὐσίαν ἣν αὐτὸς ὕστερον ἐμόρφωσεν ὁ λόγος. Valent. apud Iren. l. 1. c. 1.

ment, (ou *dans le principe*, selon leur interpretation) *& la Parole étoit en Dieu, & la Parole étoit Dieu. Elle étoit au commencement* (ou *dans le principe*) *en Dieu.* Ces paroles luy faisoient distinguer deux choses, savoir Dieu le principe, & la parole; & il les joignoit ensemble, afin de montrer les productions de l'un & de l'autre, c'est-à-dire du Fils & de la parole, & l'union qu'ils avoient l'un avec l'autre, & avec le Pere. Car le principe est dans le Pere & vient du Pere, & la parole vient du principe, Ἐν γὰρ τῷ πατρὶ καὶ ἐκ τοῦ πατρὸς ἡ ἀρχὴ, καὶ ἐκ τῆς ἀρχῆς ὁ λόγος. Il y a dans la Version Latine de S. Irenée, *In principio autem & ex principio Verbum, Le Verbe est dans le principe & émané du principe.*

Valentin & les autres Gnostiques mettent un point après ces mots, *Toutes choses ont été faites par elle* (parole) *& rien n'a été fait sans elle.* Puis ils lisent, *Ce qui a été fait en elle étoit vie.* Ces premiers mots signifioient, selon eux, (*l*) que tous les Æons, qui ont été après la parole, sont émanez d'elle, qui en est l'auteur. Et à l'égard de ces autres mots, *Ce qui a été fait en elle étoit vie*, ils marquoient le mariage, ou plûtôt l'union de la parole avec la vie; & comme parlent les Valentiniens dans l'extrait de Clement, Ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ ζωὴ ἦν ἡ σύζυγος.

Il semble que les Gnostiques marioient leurs Æons. C'est ainsi que βύθος ou *l'abime*, étoit marié avec σιγὴ *le silence*; νοῦς *la pensée*, avec ἀλήθεια *la verité*; λόγος *la parole*, avec ζωὴ *la vie*; ἄνθρωπος *l'homme*, avec ἐκκλησία *l'Eglise*. En effet il étoit juste que leurs Æons fussent mariez, puis qu'ils en engendroient d'autres. Par exemple, de la parole & de la vie, qui étoient comme l'homme & la femme, naissoient dix autres Æons. Il y a neanmoins de l'apparence, qu'ils ont plûtôt crû que chaque Æon étoit mâle & femelle: & ainsi il ne faudra pas traduire σύζυγος par *épouse*. Valentin avoit trouvé les huit premiers composez de mâles & de femelles, dans ce que nous venons de raporter de S. Jean, comme S.

(l) Πᾶσι γὰρ τοῖς μετ' αὐτὸν αἰ[illegible] [illegible]ῦετο· ἀλλ' ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ, φησὶ [illegible] [illegible]oid.

S. Irenée l'explique plus au long par les paroles mêmes de cet Heretique, qui donnoit de semblables sens à la suite de l'Evangile de S. Jean. Mais outre qu'on les peut voir dans les livres que nous avons marquez cy-dessus, il seroit inutile d'exposer en detail des visions, qui n'ont aucun fondement dans le texte de l'Ecriture.

Ces Heretiques couvroient leurs explications imaginaires sous l'ambiguité des paraboles. C'est pourquoy Origene, ayant établi à l'occasion de la parabole des dix vierges, qui allerent au devant de l'Epoux, je ne say quel mariage spirituel après la resurrection, ajoûte, (m) qu'on ne doit pas expliquer sa pensée, comme s'il vouloit favoriser les visions des Gnostiques touchant leurs Æons mâles & femelles, dont il n'y a rien dans les Livres Sacrez.

Orig. Comm. in Matth. tom. 13.

Le même Origene a pris plaisir à nous raporter dans ses Commentaires sur S. Jean, les explications d'un certain Heracleon, qui a été un chef de party parmi les Valentiniens Gnostiques; ayant eu des Sectateurs appellez de son nom *Heracleonites*. On peut voir son histoire & ses sentimens dans S. Epiphane, qui en parle comme d'un homme, qui avoit reformé en plusieurs choses la Theologie des Gnostiques, mais qui dans le fond en avoit retenu les principaux articles. Cet homme avoit beaucoup raffiné sur les interpretations ordinaires, dans la vûë qu'il avoit d'être auteur [illegible] Secte. Il pretendoit que [illegible] ces mots de S. Jean [illegible] *choses ont été faites* [illegible] il ne falloit pas [illegible] monde, & tout [illegible] tient d'excellen[illegible] soit-il, le [illegible] le *Æon*, [illegible] luy, n'a [illegible] Verbe, [illegible] ce Verbe [illegible] pensée [illegible] du [illegible]

(m) [illegible] ... *Joann.*

rien n'a été fait, ces autres cy, τῶν ἐν τῷ κόσμῳ καὶ τῇ κτίσει, *des choses qui sont dans le monde.* Il distinguoit deux sortes de mondes, dont l'un étoit divin, & l'autre corruptible. Il restreignoit le mot de πάντα, *toutes choses*, à ce dernier. Origene luy reproche avec raison la hardiesse qu'il a eüe, d'ajoûter sans aucune autorité des mots au texte de S. Jean, comme s'il eût été luy-même Apôtre ou Prophete. Ce qui nous fait connoître, que ceux de cette Secte se mettoient peu en peine des Ecrits des Apôtres, puis qu'ils prenoient la liberté de les alterer, pour les rendre plus conformes à leurs idées.

Heracleon de plus raffinoit sur ces autres mots δι' αὐτοῦ, que nous traduisons *par luy*. Les préjugez de sa Theologie l'avoient jetté dans un sens éloigné, qu'il apuyoit cependant sur la Grammaire. Il di-
Heracl. apud Orig. ibid.
soit (o) que le Verbe étoit seulement celuy, qui étoit la cause que le *Demiurge*, c'est-à-dire celuy qui avoit fait le monde, l'avoit produit; & que cette expression ἀφ' οὗ, ou ὑφ' οὗ, qui marque la cause immediate, ne pouvoit luy convenir, mais seulement cette autre δι' οὗ, *par son moyen*; comme si celuy qui a fait le monde n'étoit que le ministre du Verbe.

Il interpretoit encore dans un sens fort-éloigné, mais conforme à ses idées, ces autres paroles, *Ce qui a été fait en luy étoit vie*. Par ces mots ἐν αὐτῷ, *en luy*, ils entendoient les hommes que les Gnostiques appelloient spirituels, τοὺς ἀνθρώπους τοὺς πνευματικούς; comme si le Verbe & ces hommes spirituels eussent été la même chose. Neanmoins Origene, qui raporte ses propres termes, avoüe qu'il ne s'explique pas nettement là-dessus. On remarquera que non seulement les Gnostiques, mais aussi S. Irenée, Clement d'Alexandrie, Origene, & quelques autres Peres Grecs, & même S. Augustin, ont mis le point dans ces paroles de S. Jean, que nous venons de raporter, aprés οὐδὲ ἕν; & que les mots suivans, *ce qui a été fait*, forment, selon eux, une autre periode. Mais l'autre leçon qui est de S. Chrysostôme est

(o) Φάσκων τὴν αἰτίαν παρέχοντα τῆς γενέσεως τοῦ κόσμου τῷ δημιουργῷ τὸν λόγον ὄντα οὐ τὸν ἀφ' ὑφ' οὗ· ἀλλὰ τὸν δι' οὗ. Heracl. apud Orig. ibid.

est meilleure, & elle fait un sens plus net.

Comme il n'est pas tout à fait clair, si ces mots *Personne n'a jamais vû Dieu*, sont de l'Evangeliste, ou de S. Jean Baptiste, il semble qu'il étoit libre à Heracleon, de les donner à qui il jugeoit à propos.
Orig. ibid. pag. 94. & 95. Cependant Origene le reprend de les avoir attribuées à l'Evangeliste, & il apuye son sentiment sur toute la suite du discours. L'objection qu'il luy fait après cela à l'occasion de
Ibid. p. 112. & 113. ces paroles, *Je suis la voix de celuy qui crie dans le desert*, est d'une plus grande importance. Cet Heretique disoit, que Jean étoit veritablement la voix qui indiquoit le Sauveur; mais que les Prophetes n'avoient été que des sons en l'air, qui ne signifioient rien: & par là il detruisoit toute l'ancienne Prophetie, qui étoit, selon luy, un son incertain. Il n'épargnoit pas même S. Jean Baptiste, assûrant que sa réponse aux Pharisiens, qui luy demandoient pourquoy il batisoit, s'il n'étoit ni Elie ni le Prophete, n'étoit nullement à
Ibid. p. 122. propos. (p) S. Jean, disoit Heracleon, repond aux envoyez des Pharisiens selon sa pensée, & non selon la demande qu'ils luy faisoient.

Quand Origene rejette l'explication, qu'Heracleon donnoit à ces paroles de S. Jean Baptiste, *Il y en a un au milieu de vous*, il a plûtôt consulté les principes de sa Theologie, que le sens literal. Car que peut on trouver à redire à cette interpretation, *Le voicy, il est dans le monde & parmi les hommes; il se fait voir maintenant à nous tous*. C'est ainsi que ce Gnostique a interpreté ces mots; & Origene ne condamne son interpretation, que parce qu'elle paroit combattre la presence de JESUS-CHRIST dans tout le monde. Il avoit dit un peu auparavant, que le Verbe pour s'être fait homme n'a pas changé de nature; qu'il n'a reçû aucune alteration, & qu'il n'est pas pour cela sujet comme les corps, à être contenu & renfermé dans un lieu. Il veut que l'explication d'Heracleon soit opposée à cette pensée, & par consequent fausse; mais comme cela n'est apuyé que sur son rai-

(p) Ἀπεκρίνατο ὁ Ἰωάννης τοῖς ἐκ τῶν Φαρισαίων πεμφθεῖσιν, οὐ πρὸς ὃ ἐκεῖνοι ἐπηρώτων, ἀλλ' ὃ αὐτὸς ἐβούλετο. Heracl. apud Orig. in Joann. pag. 122.

raisonnement, on peut conserver le sens de cet Heretique, qui est à la lettre, sans en tirer cette consequence. Les anciens Peres ont été obligez d'inserer dans leurs Commentaires plusieurs explications Theologiques, pour combattre plus fortement les heresies de leur tems; c'est pourquoy Origene a eu icy en vûë de prouver, que JESUS le Verbe a toûjours été, & qu'il n'a pas commencé d'être en ce tems-là; ce qui suffit, dit-il, pour montrer, que le sens qu'Heracleon a donné à ces mots, *Il y en a un au milieu de vous*, n'est pas veritable. Il étoit en effet faux, si l'on y joint les consequences qu'il en tiroit, selon les principes de sa Theologie.

C'est selon ces mêmes principes, qu'expliquant ces autres mots, *Je ne suis pas digne de denoüer le cordon de son soulié*, il entendoit le monde par ce soulié; & passant plus avant, il en faisoit l'application au *Demiurge*, c'est-à-dire à celuy qui a fait le monde. Il disoit, que comme Saint Jean étoit inferieur à J. CHRIST, ce *Demiurge*, qui étoit representé par S. Jean, étoit aussi inferieur au même J. CHRIST. Origene refute serieusement ces visions, qui n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture Sainte.

L'explication qu'Heracleon donne à ce qui est raporté de JESUS-CHRIST, qui alla à Jerusalem, & chassa du Temple ceux qui le profanoient, est un exemple de ces pensées sublimes, que les Gnostiques affectoient dans leurs interpretations. Il dit que J. CHRIST (q) montant en Jerusalem signifie, qu'il montoit des choses materielles au lieu animal, que represente Jerusalem; que le Temple étoit le Saint des Saints, où le seul Souverain Sacrificateur entroit, & que ce lieu étoit aussi destiné aux *Pneumatiques* ou spirituels. Le Vestibule où étoient les Levites, étoit le symbole des *Psychiques* ou animaux, qui sont sauvez sans être compris dans le *Pleroma*, c'est-à-dire dans ce que contient la généralité des *Æons*. Le foüet dont JESUS-CHRIST se servit pour chasser du Temple les marchands, étoit l'image de l'operation puissante du S. Esprit

Heracl. ibid. p. 182.

(q) Τὴν εἰς Ἱεροσόλυμα ἄνοδον σημαίνειν τὴν ἀπὸ τῶν ὑλικῶν εἰς τὸν ψυχικὸν τόπον τυγχάνοντα εἰκόνα τῆς Ἱερουσαλὴμ ἀνάβασιν τοῦ κυρίου. Heracl. ibid. p. 182.

prit contre les mechans. Il dit de plus, que le manche ou bois de ce foüet étoit la figure de la Croix, & que les vendeurs furent consommez par ce bois. Je passe sous silence plusieurs autres exemples des interpretations extravagantes des Gnostiques, qui ne sont pas mieux fondées que celles de quelques anciens Juifs, qui sous pretexte de donner des sens sublimes & cachez, ont debité de grandes impertinences.

Ce n'est pas une petite difficulté de savoir, ce que les Juifs ont voulu dire par ces mots, qui sont au même endroit, *On a employé 46. ans à bâtir ce Temple.* Heracleon sans s'arrêter à la verité de l'histoire, comme Origene luy reproche, assûre que Salomon employa en effet 46. ans à bâtir le Temple de Jerusalem, qui étoit, selon luy, l'image du Sauveur; & il trouve des mysteres sur le nombre de 46. Cette Theologie mystique, apuyée sur les nombres, étoit très-commune en ces tems-là, même parmi les Orthodoxes. Il semble que Maldonat n'ait pû souffrir, que S. Augustin ait eu recours à ces sortes de mysteres, pour expliquer ce même passage. *Utinam*, dit-il, *Maldon. Comm. in Cap. 2. Joann.* *D. Augustinus tantum in hac re operæ, quantum in conse-ctandis horum numerorum mysteriis posuisset.* Il ajoûte neanmoins, pour excuser ce Pere, qu'il parloit au peuple, *sed ad populum nimirum concionabatur.* Origene accuse aussi Heracleon, d'avoir donné un sens éloigné à ces paroles de nôtre Seigneur à la Samaritaine, *Vous adorez ce que vous ne connoissez point*, les appliquant aux Juifs & aux Gentils; ce qui est absurde. Il apuyoit neanmoins son interpretation sur un livre intitulé la predication de S. Pierre, Πέτρου κήρυγμα, où elle est raportée en termes formels. Il n'y a cependant rien d'obscur là-dessus dans le texte de S. Jean.

Le même Heracleon entendoit par ces autres mots, *Nous adorons ce que nous connoissons*, (r) celuy qui est dans l'Æon, & ceux qui sont venus avec luy. Car ceux-là, dit-il, ont connu celuy qu'ils adorent, adorant selon la verité. Il expliquoit de plus ces paroles, qui sont au même lieu, *Le sa-*

(r) Ὁ ἐν τῷ αἰῶνι καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἐλθόντες, οὗτοι γὰρ, φησὶ, ᾔδεισαν τίνι προσκυνοῦσι καθ' ἀλήθειαν προσκυνοῦντες.

lut vient des Juifs, ſelon le ſens literal & ſelon le ſens ſpirituel, comme l'a remarqué Origene: & ainſi les Gnoſtiques reconnoiſſoient auſſi bien que les Orthodoxes, ces deux ſortes de ſens. Le premier étoit fondé ſur les paroles du texte, qu'ils interpretoient à la lettre, au moins à leur maniere; & l'autre étoit apuyé ſur leur Theologie, qui étoit très-éloignée de celle des Catholiques: & c'eſt ce qui faiſoit, qu'ils debitoient un grand nombre de fables, ſous le nom de ſens ſublimes & cachez, qui n'étoient connus qu'à ceux de leur Secte.

Ils avoient d'autres explications, où il ne paroiſſoit à la verité rien d'extravagant, ni de fabuleux: mais étant apuyées ſur des principes qui étoient faux, & qui ruinoient même la Religion, les plus anciens Peres, ſur tout parmi les Grecs, les ont refutées avec beaucoup de vigueur. C'eſt ſur ce pied-là qu'Origene rejette le ſens, qu'Heracleon donnoit à ces paroles de S. Jean, *Celuy qui moiſſonne reçoit la recompenſe, & amaſſe le fruit pour la vie éternelle.* Ce Gnoſtique les expliquoit par raport à un autre paſſage, *La moiſſon eſt grande; mais il y a peu d'ouvriers;* ce qu'il entendoit de ceux, qui étoient preparez & deſtinez à être ſauvez par leur foy, & à recevoir la parole. Ces gens-là étoient, ſelon luy, tels de leur nature. Κατὰ μὲν τὸν Ἡρακλέωνα διὰ τὸ κατὰ τὴν παρασκευὴν αὐτῶν καὶ τὴν φύσιν. Il ruinoit par ce principe le libre arbitre de l'homme, donnant à la nature, ce qui ne pouvoit être attribué qu'à ſes bonnes œuvres, accompagnées de la grace de Dieu.

Il n'y a aucune ambiguité, au moins pour ce qui eſt de la lettre, dans ce paſſage de S. Jean, *Pluſieurs Samaritains de cette ville-là crurent en luy, à cauſe de la parole de la femme.* Heracleon, qui cherche par tout des myſteres, dit que (f) par le mot de *ville*, il faut entendre le monde; & que ces autres mots, *la parole de la femme*, ſignifient *l'Egliſe* ſpirituelle; de plus, que le mot de *pluſieurs*, marque les *Pſychiques*

Joann. 4. 39.

Apud Orig. in Joann. p. 245.

(f) Ἡρακλέων πῶς μὲν ἐκ τῆς πόλεως ἀντὶ τοῦ, ἐκ τοῦ κόσμου ἐξείληφε, τὸ δὲ διὰ τὸν λόγον τῆς γυναικὸς, τουτ᾽ ἔστι διὰ τῆς πνευματικῆς ἐκκλησίας· τὴν δὲ μίαν λέγει τὴν ἄφθαρτον τῆς ἐκλογῆς φύσιν καὶ μονοειδῆ καὶ ἑνικήν. Orig. in Joann. pag. 245.

chiques ou animaux, qui ſont pluſieurs en nombre; mais que la nature des élus, qui eſt incorruptible, eſt une, uniforme & ſinguliere.

C'eſt aſſez parlé des imaginations d'Heracleon, lequel, bien qu'il fût chef de party, & qu'il eût des ſectateurs, ne laiſſe pas de ſuivre les principes communs des autres Gnoſtiques. Comme chacun eſt fecond dans ces ſortes d'explications, qui dependent purement de l'imagination, on ne doit pas s'étonner, que ces Gnoſtiques fuſſent partagez en tant de Sectes, étant facile d'inventer, lors qu'on n'a rien d'arrêté & de fixe. C'eſt ce qui fait que, même parmi nous, ceux qui s'attachent aux interpretations allegoriques, ont une merveilleuſe fecondité. Le ſeul Origene, dont nous allons parler, en eſt un bel exemple.

CHAPITRE III.

D'Origene, & de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Premierement de celuy que nous avons en Grec ſur l'Evangile de S. Jean. Sa methode & ſa Theologie dans ce Commentaire.

Origene.

POur ne pas repeter ce qu'on a dit ailleurs en general d'Origene, & de la methode qu'il a ſuivie dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture, on examinera icy en particulier, ce que nous avons de luy ſur les Livres du Nouveau Teſtament. Le nom de ce grand homme étant devenu odieux parmi les Grecs, depuis qu'il fut condamné par des Conciles generaux, il eſt difficile de trouver en Grec ſes ouvrages. Le peu même qui nous en reſte dans les Bibliotheques, eſt tout à fait nouveau; n'étant que des copies, qui ont été faites ſur d'autres exemplaires plus anciens, & ſouvent même ſur d'autres copies nouvelles. Ses Commentaires ſur S. Matthieu & ſur S. Jean, que Mr. Huet a donnez le premier en Grec au public fort defectueux, ſont de la même maniere dans la

Bibliotheque du Roy. Le dernier eſt dans le Manuſcrit du Roy, à la tête de celuy qui eſt ſur S. Matthieu. En effet il paroît, qu'Origene l'a compoſé le premier. Il l'a diviſé en 32. *Tomes*; & chaque Tome porte le tître d'Ἐξηγητικῶν, ou *Expoſitions*. C'eſt le tître qu'il avoit luy-même donné à ſon ouvrage; mais les 32. Tomes ne ſont pas entiers. On ſait qu'il eſt plus exact dans ſes Tomes, que dans ſes Homilies, & qu'il y fait paroître beaucoup plus d'érudition. Ce qui n'empêche pas, qu'on ne reconnoiſſe encore dans ces ſortes d'ouvrages, la plûpart des defauts qu'Euſtathe, & ſes autres ennemis luy ont reprochez, même de ſon tems.

Apud Euſeb. contra Marcel. p. 23.

Marcel (*a*) aſſûre qu'on ne peut nier, qu'Origene ayant preſque paſſé tout d'un coup, de l'étude des Philoſophes à celle des Livres Sacrez, il s'étoit trop hâté d'écrire ſur ces derniers, étant encore tout rempli des Auteurs profanes; & que c'eſt ce qui le jette ſouvent dans l'erreur. Il donne pour exemple ſon Livre intitulé Περὶ ἀρχῶν, *des Principes*; aſſûrant même, qu'il avoit tiré de Platon le titre de cet ouvrage, & qu'il avoit imité entierement ſa methode. Euſebe, qui a pris ſon party contre Marcel, qu'il accuſe de mediſance, tache de le juſtifier, & il pretend même, que Platon n'a compoſé aucun ouvrage, qui eût pour tître Περὶ ἀρχῶν. Quoy qu'il en ſoit il eſt conſtant, qu'Origene eſt par tout trop étendu & trop fecond en digreſſions. Il dit ordinairement tout ce qui luy vient dans la penſée, à l'occaſion de quelque mot qu'il rencontre; & il affecte de paroître ſubtil dans ſes inventions; ce qui le fait ſouvent jetter dans les ſens ſublimes & allegoriques.

Mais nonobſtant ces defauts, on trouve dans ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament une profonde érudition, & une grande connoiſſance de ce qui regarde la Religion. Il n'y a point d'Auteur, qui nous puiſſe ſi bien aprendre que luy l'ancienne Theologie.

(a) Εἰ δεῖ τ' ἀληθὲς εἰπεῖν περὶ Ὠριγένους τοῦτο προσήκει λέγειν ὅτι ἄρτι τὴν κατὰ φιλοσοφίαν ἀποστὰς μαθημάτων καὶ τοῖς θείοις ὁμιλῆσαι προαιρούμενος λόγοις πρὸ τῆς ἀκριβοῦς τῶν γραφῶν καταλήψεως διὰ τὸ πολὺ καὶ φιλότιμον τῆς ἔξωθεν παιδεύσεως, θᾶττον τοῦ δέοντος ἀρξάμενος ὑπέγραφεν ὑπὸ τῶν τῆς φιλοσοφίας παρήχθη λόγων, καὶ τινὰ δι' αὐτοὺς οὐ καλῶς γέγραφε. Apud Euſeb. contra Marcell. p. 23.

logie. Il avoit lû avec soin un grand nombre d'Ecrivains, dont à grand peine nous connoissons aujourdhuy les noms. S'il ne s'accorde pas quelquefois avec nos sentimens, il faut considerer le tems auquel il écrivoit, & les Heretiques qu'il avoit à combattre: outre que, comme je l'ay déjà remarqué en parlant de Clement d'Alexandrie, l'on se précautionnoit bien moins alors, qu'on ne fait presentement. On philosophoit avec les Philosophes; on croyoit qu'il étoit de la prudence, & même de la charité, de s'accommoder en partie avec eux, pour les gagner plus facilement. Il est certain qu'Origene a eu tous ces égards, & qu'il a même affecté les allegories, pour ne pas ceder en cette sorte de subtilitez aux Gnostiques Valentiniens, dont les Commentaires sur le Nouveau Testament étoient repandus dans tout le Levant en ces tems-là. Aussi s'est il principalement attaché à les refuter, dans son Commentaire sur Saint Jean, parce que ces Heretiques pretendoient trouver la meilleure partie du systeme de leur Theologie dans cet Evangeliste.

Il dit d'abord, que la premiere chose qu'il ait faite, entrant dans Alexandrie, a été de commenter l'Evangile: & comme son esprit le portoit à chercher des mysteres par tout, il ajoûte, qu'il étoit à propos qu'il commençât ses Commentaires sur l'Ecriture par les Evangiles, qui en sont les prémices, τὴν ἀπαρχὴν τῆς γραφῆς. Puis il s'étend sur ce mot de *prémice*, raportant là-dessus bien des choses qui sont éloignées de son dessein. Je ne doute point, que cette methode ne luy ait attiré le nom de *grand causeur*, que ses ennemis luy donnerent. Il s'attache de plus à faire voir, que le mot d'Evangile ne convient pas seulement aux quatre Livres qui portent ce nom; mais generalement à tout le Nouveau Testament: & comme il met S. Jean au dessus des autres Evangelistes, il nomme son ouvrage les prémices des Evangiles, τῶν εὐαγγελίων ἀπαρχὴν τὸ κατὰ Ἰωάννην. La raison qu'il aporte de cette préference, c'est qu'aucun d'eux n'a declaré si nettement la Divinité de JESUS-CHRIST, que S. Jean, Οὐδεὶς γὰρ ἐκείνων ἀκράτως ἐφανέρωσεν αὐτοῦ τὴν θεότητα.

Orig. Præfat. Comm. in Joann.

Il vient après cela à la definition de l'Evangile, qu'il definit selon les regles de la Dialecti-

lectique, en plusieurs manieres. Il resout même les objections, qu'on peut former contre ses definitions, repandant à même tems dans tout son discours les principes d'une Theologie sublime, dont ses Commentaires sont remplis. Il distingue aussi bien que les Gnostiques les Chrêtiens, en charnels & en spirituels; mais dans un autre sens. Il appelle le texte de l'Ecriture expliqué trop literalement, un Evangile sensible, pour donner lieu aux interpretations élevées & spirituelles, auxquelles il s'attache ordinairement dans ce Commentaire sur S. Jean. *Ibid.* (*b*) Nôtre dessein est, dit-il, de changer l'Evangile sensible en spirituel: car quelle peut être l'exposition de l'Evangile sensible, si on ne le change en spirituel? Il n'est donc pas surprenant, qu'Origene rejette si souvent dans cet ouvrage le sens literal de l'Ecriture, & qu'il donne quelquefois des sens sublimes ou spirituels, qui semblent détruire la creance de l'Eglise. Il faut expliquer ces endroits-là par raport à son dessein, qui est de ne pas suivre toûjours la lettre, à laquelle il s'étoit attaché dans ses Scolies, qui ont été perdues.

Après une longue Préface, il commence son Commentaire par l'explication du mot de *principe*, dont il marque les differentes significations. Il prévient même l'objection qu'on luy pouvoit faire, qu'il n'étoit pas necessaire qu'il fit de longues digressions, pour expliquer ce que ce mot signifie en cet endroit. Quoy qu'il avance bien des choses inutiles, il étoit neanmoins difficile, qu'il ne s'étendit sur ce passage de S. Jean, dans le dessein qu'il avoit de raporter tous les sens Theologiques, qu'on pouvoit y donner, & de refuter dans son Commentaire les heresies de son tems. Il suit cette même methode sur le mot de λόγος, *Verbe*, & il prend même de là occasion, de traiter des autres noms ou attributs de JESUS-CHRIST, qui sont marquez dans l'Ecriture; ce qu'il fait d'une maniere Theologique: & il ne dit presque rien, qu'il n'apuye sur quelques passages de l'Ecriture

(b) *Καὶ γὰρ νῦν πρόκειται τὸ αἰσθητὸν εὐαγγέλιον μεταλαβεῖν εἰς πνευματικόν· τίς γὰρ ἡ διήγησις τοῦ αἰσθητοῦ εἰ μὴ μεταλαμβάνοιτο εἰς πνευματικόν.* Orig. Præf. in Joann.

criture, mais il s'éloigne souvent de la lettre, aportant des interpretations plus subtiles que solides.

Il y a de plus quelques endroits, qui pourront paroitre à quelques-uns n'être pas orthodoxes; comme lors qu'en parlant d'un des noms de JESUS-CHRIST il dit, (c) *Il est appellé aussi un homme qui vient apres Jean, qui a ete fait avant luy, & qui existe avant luy, afin que nous sachions, que l'homme même du Fils de Dieu, qui a été uni avec sa Divinite, est plus ancien que la naissance de Marie.* L'on a mis à la marge du MS. du Roy vis à vis de ces paroles, βλασφημεῖ, *il blasphème.* On lit de semblables scolies en plusieurs autres endroits de ce Manuscrit, où l'on apostrophe Origene de cette sorte, Βλασφημεῖς, οὐαί σοι, *Tu blasphêmes, malheur à toy;* Ἀνάθεμα σοι αἱρετικέ, *Sois anathême Heretique.*

Orig. in Joann. p. 35.

Ce sont les précautions que les Grecs prennent, en copiant les livres de ce savant homme, à qui ils ne rendent pas toûjours justice; l'accusant d'impieté & d'heresie en quelques lieux, où l'on pourroit adoucir ses sentimens. Quand il a dit, par exemple, cy-dessus, que l'humanité du Fils de Dieu a paru dans le monde, avant qu'il prit naissance de la Vierge, il se peut faire, qu'il ait voulu marquer simplement, comme font les autres Peres qui l'ont précedé, qu'il a apparu aux Patriarches du Vieux Testament. Cette Theologie étoit reçûë dans ce tems-là, où elle passoit même en quelque façon pour un article de foy. Son principal dessein étant de refuter les Heretiques, il établit souvent la doctrine de l'Eglise contre eux; comme lors qu'il rejette l'opinion de ceux, qui croyent une matiere éternelle, d'où le monde avoit été fait, il ajoûte en même tems, que les Orthodoxes croyent au contraire, que Dieu a fait le monde de rien, Ἐξ οὐκ ὄντων τὰ ὄντα ἐποίησεν ὁ Θεός: ce qu'il prouve par un passage du deuxiéme Livre des Maccabées, & par le livre intitulé le

(c) Ἀλλὰ καὶ ἀνὴρ πρός τινας λέγεται ὀπίσω Ἰωάννου ἐρχόμενος ἔμπροσθεν αὐτοῦ γεγονώς καὶ πρὸ αὐτοῦ ὤν, ἵνα διδαχθῶμεν καὶ τὸν ἄνθρωπον τοῦ υἱοῦ Θεοῦ, τὸν τῇ θεότητι αὐτοῦ ἀνακεκραμμένον πρεσβύτερον εἶναι τῆς ἐκ Μαρίας γενέσεως. Orig. Comm. in Joann. tom. 1.

le Pasteur. Il ne jugeoit pas apparemment, qu'on le pût prouver efficacement par les premieres paroles de la Genese, ni par aucun autre des Livres de la Bible, qui étoient alors reçûs generalement de tout le monde comme Canoniques. Il combat de plus, en parlant du Verbe, (*d*) ceux qui faisoient consister sa nature en une seule parole prononcée par le Pere, sans luy attribuer aucune substance, ou veritable essence.

L'ardeur avec laquelle il s'oppose aux anciens Heretiques, le jette quelquefois dans des sentimens, qui n'ont aucune vraisemblance; comme quand il soutient, que Jesus-Christ, qui selon l'Apôtre est mort pour tous, n'est pas seulement mort pour les hommes, mais generalement pour toutes les substances raisonnables, au nombre desquelles il met les astres, avec la plûpart des Philosophes de ce tems-là. Le Scoliaste Grec, que nous avons cité cy-dessus, a fait cette observation sur cet endroit, Σημειωτέον ὅτι Ἕλλην ὢν ἔμψυχα λέγει τὰ ἄστρα, *Il faut remarquer, qu'étant Grec* (c'est-à-dire, du sentiment des Philosophes Payens) *il dit que les astres sont animez*. Mais cette opinion, qui donne des ames, ou plûtôt des intelligences aux astres, n'étoit point singuliere aux Payens, même lontems après luy.

Le même Scoliaste reprend encore Origene, d'avoir suivi les réveries des Philosophes, lors qu'il prouve, à la fin de ce premier Tome sur Saint Jean, l'existence du Verbe, par la comparaison qu'il en fait avec les puissances ou intelligences, qu'il appelle des animaux divins raisonnables, λογικὰ θεῖα ζῶα. *Tu es veritablement*, luy dit ce Scoliaste, *quand tu raisonnes de la sorte, un Philosophe Payen*, ὅλως Ἕλλην ὑπάρχεις. Il est vray que les expressions d'Origene en ce lieu-là, & en plusieurs autres, sont tout à fait Platoniciennes; mais on doit prendre garde, qu'il écrivoit, aussi bien que Clement d'Alexandrie, également pour les Payens & pour les Chrêtiens, & qu'il s'est servi pour cette raison des manieres de parler, qui étoient en usage de son tems chez les Grecs. Ce qui merite le plus d'être ob-

(d) Οἰόμενοι προφορὰν πατρικὴν οἱονεὶ ἐν συλλαβαῖς κειμένην εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ, καὶ κατὰ τοῦτο ὑπόστασιν αὐτῷ οὐ διδόασιν. Orig. ibid.

obſervé, c'eſt que quand il parle icy du Verbe il raporte les interpretations Theologiques, qu'on donnoit en ces tems-là à quelques paſſages du Vieux Teſtament, pour prouver l'exiſtence de ce Verbe, & même pour établir la nature du S. Eſprit.

Orig. tom. 2. in Joann.

Origene commence le II. Tome de ſes Commentaires ſur S. Jean par l'explication de ces mots, Καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν Θεόν, *Et le Verbe étoit avec Dieu*. Pour en penetrer le ſens, il les compare avec cette façon de parler, qui eſt ordinaire dans les Propheties, *La parole du Seigneur qui a été à Oſée; La parole qui a été à Iſaïe*. Comme il fait profeſſion de ne rien dire de ſimple, il ne s'arrête point à l'interpretation commune. Il trouve dans cette expreſſion le Fils de Dieu, qui a été fait Verbe ou parole, & envoyé du Pere en cette qualité au Prophete Oſée, ὁ θεολογούμενος υἱὸς λόγος ἐγενήθη πρὸς Ὠσηὲ ἀποστολεὶς ὑπὸ τοῦ πατρὸς πρὸς αὐτόν. Cette Theologie ne s'accordant pas avec celle du Scoliaſte Grec, il a mis icy à la marge, Ἀνάθεμα σοι αἱρετικέ, *Sois anathême Herêtique*. Origene aporte enſuite des interpretations, qu'il appelle myſtiques, du nom d'Oſée fils de Beeri. Il marque que le mot d'Oſée ſignifie *ſauvé*, & celuy de Beeri, *un puits*. Il trouve de grands myſteres dans ces deux mots: mais ces ſortes de myſteres, qui ne ſont apuyez que ſur la ſignification des mots, n'ont rien de ſolide. Cependant la plûpart des premiers Peres font un grand fond là-deſſus.

L'obſervation qu'il fait au même endroit ſur les mots de Θεὸς *Dieu*, & de Λόγος *Verbe*, que S. Jean explique quelquefois avec l'article, & quelquefois ſans l'article, eſt d'une plus grande importance. Bien que cet Evangeliſte n'ait pas eu une connoiſſance exacte de la langue Grecque, il prétend neanmoins, qu'il a ſû la force de cet article en ce lieu-cy. (*e*) Jean, dit-il, par une grande exactitude, & non pas comme ignorant la proprieté de la langue Grecque, ſe ſert d'articles en de certains endroits, & il les omet en d'autres. Il veut

(E) Πάνυ δὲ παρατετηρημένως καὶ οὐχ ὡς ἑλληνικὴν ἀκριβολογίαν οὐκ ἐπιστάμενος ὁ Ἰωάννης ὅπου μὲν τοῖς ἄρθροις ἐχρήσατο, ὅπου δὲ ταῦτα ἀπεσιώπησεν. Orig. tom. 2. in Joann.

veut (*f*) qu'il ait mis l'article *ὁ le*, devant le nom de Θεὸς *Dieu*, lors qu'il a exprimé l'Auteur de l'univers, qui n'est engendré de personne; qu'au contraire il n'a point ajoûté cet article au nom de Dieu, lors qu'il a parlé du Verbe, pour marquer la difference, qu'il y a entre ὁ Θεὸς *le Dieu*, & Θεὸς *Dieu*. Ce qu'il applique ensuite au mot λόγος, *Verbe*; comme si on devoit mettre de la difference entre ὁ λόγος *le Verbe* avec l'article, & λόγος *Verbe* sans article.

Les Ariens, & generalement tous les Antitrinitaires n'ont pas manqué de faire valoir, pour apuyer leurs sentimens, cette reflexion d'Origene; mais on peut prouver par plusieurs exemples de l'Ecriture, que cette regle n'est pas exacte, comme S. Chrysostôme le montre évidemment, dans son Commentaire sur ces premiers mots de l'Epître aux Galates, Καὶ Θεοῦ πατρὸς. De plus, quand on leur accorderoit, que ὁ Θεὸς avec l'article, dit quelque chose de plus que Θεὸς sans article, il ne s'ensuit pas, que le Verbe ne soit point Dieu égal à son Pere, comme il seroit aisé de le prouver, même par les Ecrivains orthodoxes, qui ont vêcu après le Concile de Nicée.

Il est à propos d'observer, qu'Origene n'a fait cette distinction de Θεὸς avec l'article, & sans l'article, que pour ôter le scrupule de quelques-uns, qui ne vouloient pas reconnoître, que le Fils fût aussi bien Dieu que le Pere, de peur de tomber dans la pluralité des Dieux, qui leur paroissoit une impieté. Ce fut pour satisfaire à ces gens-là, qu'il eut recours à cette distinction, & qu'il attribua au Pere seul d'être Αὐτόθεος, *Dieu par luy-même*. C'est dans cette même vûë, qu'il a écrit dans son 12. Tome sur le même Evangile, que l'hypostase du Pere n'est pas la même que celle du Fils. Il refute en ce lieu-là ceux qui disoient, (*g*) que le Pere & le Fils étoient le même en nombre, & non seulement selon leur nature ou essence, mais même

---

(f) Τίθησι μὲν γὰρ τὸ ἄρθρον ὅτε ἡ Θεὸς ὀνομασία ἐπὶ τοῦ ἀγεννήτου τάσσεται τῶν ὅλων αἰτίου, σιωπᾷ δὲ αὐτὸ ὅτε ὁ λόγος Θεὸς ὀνομάζεται. Ibid.

(g) Μὴ διαφέρειν τῷ ἀριθμῷ τὸν υἱὸν τοῦ πατρὸς, ἀλλ' ἓν, οὐ μόνον οὐσίᾳ· ἀλλὰ καὶ ὑποκειμένῳ τυγχάνοντας ἀμφοτέρους κατά τινας ἐπινοίας διαφόρους οὐ καθ' ὑπόστασιν λέγεσθαι πατέρα καὶ υἱόν. Orig. tom. 12. in Joann.

même ſelon l'hypoſtaſe ou la perſonne, comme s'ils n'avoient été qu'une perſonne, en quoy conſiſtoit l'hereſie de Noët, qui eſt la même que celle de Sabellius.

Il ſemble favoriſer encore le party des Antitrinitaires, lors qu'il inſiſte ſur la force de la particule διὰ, expliquant ces autres paroles de Saint Jean, Πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, *Toutes choſes ont été faites par luy.* Jamais, dit-il, cette façon de parler δι' οὗ, ne marque la cauſe principale, mais toûjours la ſeconde: Οὐδέποτε τὴν πρώτην χώραν ἔχει τὸ, δι' οὗ, δευτέραν δὲ ἀεί. Ce qu'il confirme par les premiers mots de l'Epître aux Romains, & de celle qui eſt écrite aux Ebreux, comme ſi le Fils n'avoit été que le miniſtre du Pere dans la creation du monde. D'où il conclud qu'on ne peut pas dire, que toutes choſes ont été faites par le Verbe comme cauſe principale, mais par un plus grand que luy, Ὑπὸ τοῦ λόγου, ἀλλ' ὑπὸ τοῦ κρείττονος καὶ μείζονος παρὰ τὸν λόγον. Cela ne ſe peut pas bien exprimer en nôtre langue, étant fondé ſur la diſtinction des prépoſitions Grecques διὰ & ὑπὸ, parce que nous rendons ordinairement l'une & l'autre par la prépoſition *par*.

Orig. tom. 2. in Joann. p. 55.

Mais quoy qu'on puiſſe dire avec quelques anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, même après le Concile de Nicée, que le Pere eſt en quelque ſens plus grand que le Fils, cette ſeconde regle d'Origene ne ſe trouve pas toûjours vraye, non plus que la premiere. Car dans le paſſage de l'Epître aux Galates qu'on vient de citer, la particule διὰ tombe également ſur le Pere & ſur le Fils, Διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ καὶ Θεοῦ πατρός. Il faut cependant avoüer, qu'Origene donna de grandes ouvertures aux Ariens, qui vinrent après luy. S. Chryſoſtôme, qui a été un de ſes admirateurs, & qui l'a ſuivi en pluſieurs choſes, l'a entierement abandonné dans ces endroits-là. Il le combat même ſouvent, en combatant les Ariens, qui abuſoient de cette même diſtinction des prépoſitions διὰ & ὑπὸ, ou ἀπό. Quoy que ces reflexions ne conſiſtent qu'en des minuties de Grammaire, elles ſont neanmoins d'une grande importance dans la Religion, puis que les Antitrinitaires s'en ſont toûjours ſervis, pour attaquer les principaux myſteres du Chriſtianiſme, & que les plus ſavans Peres ne les ont pas negligées.

On voit dans ce même endroit des Commentaires d'Origene, que toute l'Eglise Catholique reconnoissoit alors trois hypostases en Dieu, qui sont le Pere, le Fils & le S. Esprit. *Nous*, dit-il, *qui croyons trois hypostases*, Ἡμεῖς τρεῖς ὑποστάσεις πειθόμενοι. Il n'y a, selon luy, que le Pere, qui ne soit point engendré; mais il n'en conclud pas, qu'on doive mettre le S. Esprit au nombre des choses, qui ont été faites par le Verbe, comme quelques Heretiques le pretendoient. Il prend de là occasion d'expliquer, ce qui regarde la Theologie sur l'article du Saint Esprit. Il s'étend beaucoup plus dans tout son Commentaire sur les matieres Theologiques, que sur la lettre de son texte. C'est pourquoy il y refute souvent les anciens Heretiques, qu'il nomme heterodoxes, ἑτεροδόξους, & en particulier le Gnostique Valentinien Heracleon, dont on a parlé dans le Chapitre précedent. Il ne suit neanmoins pas toûjours les sentimens communs, préferant de certaines opinions qu'il croyoit plus élevées.

Il étoit difficile qu'il eût des principes arrêtez; ne se reglant pas entierement sur le sens literal de l'Ecriture, & sur les Traditions de l'Eglise. Il avoit quelquefois recours à la Philosophie des Platoniciens, consultant aussi plusieurs livres Apocryphes. Il affectoit de plus je ne say quelle Theologie profonde, d'où il prenoit occasion, de decouvrir de grands mysteres dans la Religion. On a reproché autrefois aux Chrêtiens, qu'Origene étoit l'auteur de ces sens mystiques, qu'ils trouvoient dans la Loy de Moyse: mais on ne leur rendoit pas justice en cela, puis que les Juifs les avoient mis en usage lontems auparavant, & qu'ils sont même autorisez par S. Paul. C'est sur ce pied-là, que ce docte Interprete des Livres Sacrez assûre, (*h*) que Moyse a vû en esprit la verité de la Loy, & qu'il a connu les sens allegoriques & anagogiques des histoires qu'il a écrites. Il attribuë cette même connoissance *Orig. tom. 6. in Joann.*

à

(h) Δῆλον ὅτι Μωσῆς ἑώρα τῷ νοῒ τὴν ἀλήθειαν τοῦ νόμου καὶ τὰς κατὰ ἀναγωγὴν ἀλληγορίας τῶν ἀναγεγραμμένων παρ' αὐτῷ ἱστοριῶν. Orig. tom. 6. Comm. in Joann. p. 96. & 97.

à Josué, & à tous les Prophetes de l'Ancien Testament, qu'il fait aller de pair avec les Apôtres. Enfin il ne peut souffrir ceux, qui sous pretexte d'honorer l'avenement de JESUS-CHRIST disent, (*i*) que les Apôtres ont surpassé en sagesse les anciens Patriarches & les Prophetes. *Orig. ibid.*

Il paroît de son 7. Tome sur S. Jean, & de quelques autres endroits, qu'on avoit écrit des Commentaires avant luy sur cet Evangile: mais il ne marque point les noms de ces Commentateurs. Il se contente de les indiquer en general sous le nom d'*Ecclesiastiques*, & de raporter leurs sentimens. Nous aprenons de luy, que les Chrêtiens consultoient les Juifs, sur les explications les plus secretes de leur Loy, qui n'avoient pas été publiées. Comme il avoit commerce avec leurs Docteurs, il avoit apris beaucoup de ces interpretations secretes, dont il fait quelquefois mention. Il dit, par exemple, à l'occasion de S. Jean, qui étoit un autre Elie, que les Juifs raportent dans leurs Traditions, qui n'ont point été renduës publiques, que Phinées fils d'Eleazar, qui a vêcu très-lontems, étoit Elie, & que l'immortalité luy avoit été promise dans le Livre des Nombres. *Orig. tom. 7. in Joann.*

Origene établit avec tant de force en plusieurs endroits de ce Commentaire sur S. Jean le sens spirituel, qu'il détruit entierement la verité de l'histoire, si l'on n'aporte quelqu'adoucissement à ses expressions. C'est assez que les Evangelistes raportent les mêmes faits avec quelque difference, pour luy faire dire qu'il faut avoir recours au sens anagogique. Il se jette dans des extremitez fâcheuses, comme s'il étoit impossible de concilier ensemble les Evangiles, en s'attachant au sens literal: mais on doit considerer, qu'il ne songeoit alors qu'à faire valoir les interpretations mystiques, & qu'en d'autres endroits il n'oublie rien, pour accorder ces pretenduës contradictions. Il est neanmoins difficile de l'excuser entierement là-dessus: car il porte si loin le sens spirituel, qu'il semble détruire la verité de l'histoire. *Id. tom. 10. & 11. Comment. in Joann.*

Il est vray qu'il se sent quelquefois pressé par la force des ob-

(i) Ἐπὶ τῇ φαντασίᾳ τοῦ δοξάζειν τὴν Χριστοῦ ἐπιδημίαν, πολλοὶ σοφωτέρους τοὺς ἀποστόλους τῶν πατέρων καὶ τῶν προφητῶν λέγοντες. Orig. ibid. p. 98.

objections, que les Juifs faisoient aux Chrêtiens, à l'occasion de quelques Propheties, que les Evangelistes ont citées dans leurs écrits : mais il ne devoit pas pour cela ruiner de veritables histoires, comme il a fait, sous pretexte qu'elles luy paroissent trop basses pour être appliquées à J. C. ou qu'elles contiennent des difficultez, qu'il n'est pas facile de resoudre. Il parle même en de certains endroits avec mepris du sens literal, qu'il appelle σωματικόν, *corporel*, pour le distinguer de l'autre, qui est selon
Id. tom. 12. luy le sens du S. Esprit. (*k*) Comment, dit-il, celuy-là peut-il être censé croire veritablement à l'Ecriture, qui ne considere point le sens du S. Esprit, auquel Dieu veut, que nous ajoûtions plûtôt foy qu'à la lettre ? Mais il est à craindre, qu'en voulant raporter tout au sens mystique & spirituel, on ne debite ses imaginations. La meilleure methode est, de ne point separer ce sens mystique du literal : & c'est ce qu'Origene observe quelquefois : par exemple, lors qu'il explique ces paroles de Jesus-Christ à la femme de Samarie, *Vous adorez ce que* Joann. 4: 22.
vous ne connoissez point, il dit (*l*) que le mot de *vous* Id. tom. 14.
selon la lettre s'entend des Samaritains ; & que pour ce qui est du sens anagogique, l'on entend ceux, qui n'ont pas la même croyance que nous des Livres Sacrez. Il interprete aussi de ces deux manieres ces autres paroles qui suivent, *Nous adorons ce que nous connoissons, parce que le salut vient des Juifs.* Le mot de *nous*, dit-il, signifie à la lettre les Juifs ; & quant au sens allegorique, il marque le Verbe, & ceux qui ont été transformez en luy, étant redevables de leur salut aux livres des Juifs. Τὸ δὲ ἡμεῖς ὅσον ἐπὶ τῷ ῥητῷ οἱ Ἰουδαῖοι, ὅσον δὲ ἐπὶ τῇ ἀλληγορίᾳ, ἐγὼ ὁ λόγος καὶ οἱ κατ' ἐμὲ μεμορφωμένοι.

Il faut cependant rendre cette justice à Origene, qu'il a defendu très-doctement contre les anciens Heretiques le sens

(k) Πῶς γὰρ δύναταί τις πιστεύειν κυρίως λέγεσθαι τῇ γραφῇ τὸ ἐν (αὐτῇ) τοῦ ἁγίου πνεύματος νοῦν μὴ θεωρῶν, ὃν πιστεύεσθαι μᾶλλον ὁ Θεὸς βούλεται, ἢ τὸ τοῦ γράμματος βούλημα. Tom. 12. p. 195.

(l) Τὸ ὑμεῖς, ὅσον ἐπὶ τῇ λέξει οἱ Σαμαρεῖς· ὅσον δὲ ἐπὶ τῇ ἀναγωγῇ οἱ περὶ τὰς γραφὰς ἑτερόδοξοι. Tom. 14. p. 211.

ſens de quelques paſſages, qu'ils entendoient trop à la lettre. C'eſt ainſi qu'expliquant ces paroles, *Dieu eſt un eſprit*, il prouve que Dieu n'eſt pas un corps, quelque ſubtil qu'on le faſſe, comme pluſieurs le croyoient alors, même parmi les Orthodoxes. Il s'objecte ce paſſage de l'Epître aux Ebreux, *Dieu eſt un feu devorant*, & cet autre de Saint Jean, *Dieu eſt lumiere*. (*m*) Si on les entend, dit-il, trop ſimplement, & qu'on n'y conſidere que la lettre, il y aura lieu de dire que Dieu eſt un corps. Mais il fait voir les abſurditez, qui ſuivent de cette opinion; d'où il conclut, qu'on ne doit pas s'arrêter au ſens literal de ces paſſages, & de pluſieurs autres ſemblables, qui donnent à Dieu des yeux, des oreilles, des bras & des mains. Il a crû que le Pere étoit veritablement plus que le Fils, à cauſe de ces paroles de JESUS-CHRIST, *Mon Pere qui m'a envoyé eſt plus grand que moy.* Ferrarius a retranché ces mots de ſa verſion Latine, (*n*) que le Pere eſt autant & même plus, au deſſus du Fils, que luy Fils & le S. Eſprit ſont au deſſus des autres êtres, même les plus excellens.

Joann. 4:24. *Ebr.* 12: 29. 1 *Joan.* 1:5.

Il ſeroit difficile de donner un ſens orthodoxe à ces paroles, qui ſont dans le manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, & dans la traduction Latine de Perionius, qui a été faite ſur ce manuſcrit. Il ſe peut faire qu'elles étoient auſſi dans celuy de Ferrarius, & qu'il les ait ſuprimées, au moins eſt-ce la conjecture de Mr. Huet, qui les a miſes tant dans le Grec que dans le Latin, & qui accuſe, cela étant, cet Interprete d'avoir agi en ce lieu-là & en quelques autres avec peu de ſincerité; parce qu'il temoigne à la fin de ſa verſion, qu'il a donné purement en Latin cet ouvrage, comme il étoit dans le Grec. On ne peut douter qu'Origene n'ait reconnu deux natures en JESUS-CHRIST, une Divine & l'autre humaine: mais il parle de la nature Divine en pluſieurs endroits de ſon Commentaire ſur S. Jean, d'u-

D. Huet. Not. in Orig. p. 111.

(m) Ἐὰν μὲν οὖν ἁπλούστερον τούτων ἀκούσωμεν μηδὲν πέρα τῆς λέξεως περιεργαζόμενοι, ὥρα ἡμῖν λέγειν σῶμα εἶναι τὸν Θεόν. Ibid. p. 214.

(n) Ὑπερεχόμενον τοσοῦτον ἢ καὶ πλέον ἀπὸ τοῦ πατρὸς ὅσῳ ὑπερέχει αὐτὸς καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα τῶν λοιπῶν οὐ τῶν τυχόντων.

d'une maniere qui fait assez connoître, qu'il l'a crûe inferieure à la nature divine de son Pere. Je ne say pourquoy Ferrarius auroit plûtôt suprimé celuy-cy que les autres, si ce n'est qu'il l'auroit trouvé trop clair. Peut-être aussi n'étoit-il point dans son manuscrit : en effet le Copiste Grec a pû l'en ôter. Quoy qu'il en soit, Ferrarius (*o*) proteste à la fin de sa traduction, qu'il s'est attaché à traduire le Grec de son Auteur avec toute la fidelité possible. Il assûre de plus, qu'il n'a rien trouvé dans ce livre qui fût contraire aux decrets de l'Eglise : car si j'y avois, dit-il, trouvé quelque chose qui ne fût pas orthodoxe, ou je n'aurois point traduit le livre, ou j'aurois marqué les endroits suspects.

Amb. Ferr. ad Lector.

Origene suppose (*p*) comme un fait constant parmi les plus habiles gens de son tems, que les Juifs avoient plusieurs traditions cachées, & qui n'avoient point été rendues publiques ; selon lesquelles ils parlent quelquefois dans l'Ecriture. En effet ils avancent plusieurs choses, qui ne sont ni dans la Loy de Moyse, ni dans les autres Livres du Vieux Testament. C'est de là selon luy, qu'ils avoient apris ce qu'ils disent des Demons, & de leur Prince Beëlzebul : d'où Origene conclut qu'il est vraysemblable, que les Juifs savoient une infinité de choses, qui n'étoient fondées que sur leurs traditions, ou sur leurs livres Apocryphes, qui n'étoient pas communs. Εἰκὸς δὲ καὶ ἄλλα μύρια, ἢ ἐκ παραδόσεως, ἢ ἐξ ἀποκρύφων αὐτοὺς ειδέναι παρὰ τοὺς πολλούς.

Ibid. p. 276.

Il semble qu'il ait confondu les Samaritains de son tems avec les Saducéens : car il suppose qu'ils ne croyoient pas, qu'il y eût un autre monde après celuy-cy, ni que les ames subsistassent après qu'elles sont separées des corps. Σαμαρειτῶν τὸ μέλλοντα αἰῶνα ἀρνουμένων,

Id. Orig. tom. 26.

(o) *Scito me in hoc vertendo summâ usum esse fide ac diligentiâ, ut nihil prorsus sit immutatum ab eo quod scribit autor. Scito prætereà me nihil invenisse in hoc libro, quod videatur decretis sanctæ matris Ecclesiæ adversari : nam si invenissem, aut librum non vertissem, aut locum signassem suspectum.* Ambros. Ferr. ad Lector.

(p) Σαφές ἐστιν ὅτι κατά τινας παραδόσεις ἀποῤῥήτους καὶ ἀνακεχωρηκυίας ἔλεγον οἱ ἐγνωκότες ἕτερα παρὰ κοινὰ καὶ καθημαξευμένα. Tom. 19. pag. 275.

νεκρωθέντων, καὶ μηδὲ τῆς τῆς ψυχῆς ἐπιδιαμονὴν πεπιστευμένων. Il s'explique encore plus nettement là-dessus dans son Commentaire sur S. Matthieu; où après avoir dit que les Saducéens nioient absolument, que les ames subsistassent après la mort, parce qu'ils n'en trouvoient rien dans les Livres de Moyse, il ajoûte, que les Samaritains sont dans la même opinion qu'eux à cet égard. *Τὸ δὲ αὐτὸ τοῖς Σαδδουκαίοις δόγμα περὶ τῆς τῶν ἀνθρώπων ψυχῆς φρονοῦσι μέχρι τοῦ δεῦρο Σαμαρεῖς.* Peut-être parloit-il de quelque Secte de Samaritains, qui étoit encore de son tems; ou il avoit apris cela des Juifs, qui ont attribué plusieurs erreurs aux Samaritains, & même aux Juifs Caraïtes, auxquelles ils n'ont jamais pensé; au moins est-il certain, que les Samaritains ne sont point dans ces sentimens-là depuis très-lontems.

Id. tom. 17. Comment. in Matth.

Origene se jette à son ordinaire sur les allegories & les sens mystiques, lors qu'il parle du souper où J. Christ lava les pieds à ses Apôtres; & il cite en ce lieu-là ses Homelies sur S. Luc. On connoît par les observations qu'il fait sur cet endroit, que la ceremonie qui subsiste encore aujourdhuy dans les Eglises, de laver les pieds le jour du Jeudi Saint, étoit en usage dès les commencemens du Christianisme: mais il ajoûte, qu'elle se pratiquoit très-rarement de son tems, & qu'il n'y avoit même que des personnes simples & rustiques qui la gardassent. Il regarde comme des gens grossiers, ceux qui l'observent à la lettre, & qui n'élevent pas plus haut leurs pensées.

Orig. tom. 32. in Joann. p. 374.

Ibid. p. 391.

Bien qu'il fasse paroître dans tout son Commentaire sur S. Jean, qu'il préferoit les sentimens sublimes aux interpretations literales, & qu'il y soit plus Theologien que Critique, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs remarques très-critiques, qui sont des preuves de son érudition, & de son application à la lettre de son texte. Il confirme même les leçons de l'ancienne Vulgate en plusieurs endroits, où elle ne s'accorde point avec les exemplaires Grecs d'aujourdhuy. Il a lû au Chap. 2. de l'Epître aux Ebreux, v. 9. *χωρὶς Θεοῦ sans Dieu;* & il remarque en même tems, qu'on lit en d'autres exemplaires *χάριτι Θεοῦ par la bonté de Dieu.* Cette premiere leçon qui étoit la plus commune de son tems, &

Orig. tom. 1. in Joann. p. 38.

qui a été ſuivie par quelques Peres Latins, n'eſt plus aujourdhuy dans les exemplaires Grecs. Quelques Ecrivains ont reproché aux Neſtoriens de l'avoir apuyée : mais au moins ne peut-on pas les accuſer d'en être les auteurs, puis qu'elle étoit dans les exemplaires communs dès le tems d'Origene.

Il croit avec les Gnoſtiques, & même avec tous les Orthodoxes qui l'avoient précedé, qu'au Ch. 1. de S. Jean, v. 3. il falloit placer le point après le mot οὐδὲ ἕν ; enſorte que l'autre periode commence par ces mots, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ : mais il ne convient pas tout à fait, qu'on doive joindre ἐν αὐτῷ, avec le verbe γέγονεν qui précede. Quelques exemplaires, dit-il, ont, *Ce qui a été fait eſt vie en luy :* & il ajoûte, que cela n'eſt peut-être pas ſans
Id. tom. 3. p. 67. raiſon, Τινὰ τῶν ἀντιγράφων ἔχει, καὶ τάχα οὐκ ἀπιθάνως, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ ζωή ἐστι : ce qui fait voir que la lecture des exemplaires Grecs du N. Teſtament eſt peu certaine, puis qu'un ſeul verſet, qui ne contient que ſix ou ſept mots, peut être lû de quatre manieres differentes, qui forment autant de ſens differens ſelon la diverſe ſituation du point, & que ces differentes leçons ſont toutes apuyées ſur d'anciens Auteurs.

Il lit en deux endroits de ce P. 14. & 117.
Commentaire, au Chap. 1. de S. Marc, verſ. 2. avec l'ancien Interprete Latin, Ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, *Dans le Prophete Iſaïe ;* au lieu qu'il y a dans la plûpart des exemplaires Grecs d'aujourdhuy, Ἐν τοῖς προφήταις, *Dans les Prophetes.* Il ſuit auſſi cette premiere leçon dans ſon livre 2. contre Celſe ; & l'on ne Id. contr. Celſ. p. 60.
peut pas douter qu'elle ne ſoit la meilleure, étant apuyée par les plus anciens Interpretes. Son exactitude s'étend quelquefois juſqu'aux minuties, comme quand il obſerve, que (q) nôtre Seigneur parlant dans S. Matthieu aux Phariſiens & aux Saducéens, leur Matth. 3. 8.
dit au nombre ſingulier, *Faites un digne fruit de penitence ;* Id. to. 7.
& qu'en parlant au peuple dans S. Luc, il leur dit au pluriel, *Faites de dignes fruits de penitence :* ce qui s'accorde parfaitement avec nôtre Verſion

(q) *Πρὸς τοὺς Φαρισαίους καὶ Σαδδουκαίους ποιήσατε εἴρηται ἑνικῶς καρπὸν ἄξιον τῆς μετανοίας, πρὸς δὲ τοὺς ὄχλους πληθυντικῶς, ἀξίους καρποὺς τῆς μετανοίας.* Id. Orig. tom. 7. in Joann. pag. 119.

ſion Vulgate, où on lit dans S. Matthieu *fructum dignum* au ſingulier, & dans S. Luc *fructus dignos* au pluriel.

Il corrige auſſi quelquefois l'édition Grecque vulgaire des L X X. ſur les exemplaires les plus correcls, appellant à ſon ſecours le texte Ebreu. C'eſt de cette maniere, qu'après avoir cité ces paroles du Pſeaume 10. verſ. 8, Ὅτι δίκαιος κύριος καὶ δικαιοσύνας ἠγάπησεν, comme nous les liſons preſentement ſans aucune diverſité de leçon, il ajoûte, car c'eſt ainſi que nous avons trouvé dans les exemplaires qui ſont exacts, & dans les autres Verſions Grecques, que nous avons outre les L X X. & dans le texte Ebreu, Οὕτω γὰρ ἐν τοῖς ἀκριβέσιν ἀντιγράφοις εὕρομεν καὶ ταῖς λοιπαῖς παρὰ τὰς ἑβδομήκοντα ἐκδόσεσι καὶ τῷ Ἑβραϊκῷ. Id. tom. 6. p. 100.

Il ne fait même aucune difficulté, de reformer en quelques occaſions, ſelon les regles de la Critique, d'anciennes leçons, qui étoient apuyées ſur le plus grand nombre d'exemplaires. Nous en avons un exemple dans le mot de Βηθανία, *Bethanie*, au Chap. 1. de S. Jean, v. 28. comme il y avoit de ſon tems dans la plûpart des exemplaires. Il préfere ceux où on liſoit Βηθαβαρᾶ, bien qu'ils fuſſent en plus petit nombre, & peut-être plus nouveaux. (r) Nous n'ignorons pas, dit-il, qu'il y a preſque dans tous les exemplaires Grecs, *Cecy arriva en Bethanie*. Cette leçon paroit ancienne, puis que nous l'avons trouvée dans Heracleon; mais nous ſommes perſuadez qu'il faut lire *Bethabara*, & non pas *Bethanie*, ayant été ſur les lieux pour y voir les veſtiges de JESUS-CHRIST, & de ſes Diſciples, & des Prophetes. Sa reformation n'eſt apuyée, que ſur la connoiſſance qu'il avoit de la Geographie de ces pays-là: en quoy il a été ſuivi par S. Chryſoſtôme & par les autres Commentateurs Grecs, qui ont obſervé qu'il y avoit *Bethabara* dans les meilleurs exemplaires. Les Latins au contraire ont con-

(r) Ὅτι μὲν σχεδὸν ἐν πᾶσι τοῖς ἀντιγράφοις κεῖται ταῦτα, ἐν Βηθανίᾳ ἐγένετο, οὐκ ἀγνοοῦμεν· καὶ ἔοικε τοῦτο, καὶ ἔτι πρότερον γεγονέναι· καὶ παρὰ Ἡρακλέωνι, γοῦν Βηθανίαν ἀνέγνωμεν· ἐπείσθημεν δὲ μὴ δεῖν Βηθανίᾳ ἀναγινώσκειν, ἀλλὰ Βηθαβαρᾶ, γενόμενοι ἐν τοῖς τόποις ἐπὶ ἱστορίαν τῶν ἰχνῶν Ἰησοῦ, καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ, καὶ τῶν προφητῶν. Ibid. pag. 130.

conservé *Bethania* dans tous leurs exemplaires, aussi bien que les Syriens dans leur Version Syriaque, & dans l'Arabe.

Il reforme sur ce même pied, *Matth.* 8. *& Luc.* 8. ce qui est raporté dans S. Matthieu & dans S. Luc, des pourceaux qui furent précipitez dans un lac. Il pretend qu'il y a une faute évidente dans le texte Grec de ces deux Evangelistes, qui ont placé ce lac dans le pays des Geraseniens. *Orig. ibid. p.* 131. Gerasa, dit-il, est une ville d'Arabie, au voisinage de laquelle il n'y a ni mer ni lac; & il n'est pas possible que les Evangelistes, qui connoissoient très-bien la Judée, soient tombez dans une faute si évidente, & dont ils pouvoient être facilement repris. Il remarque ensuite, qu'il avoit lû les Gadareniens dans un petit nombre d'exemplaires, Ἐν ὀλίγοις εὑρομένην εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν: mais il rejette aussi cette leçon: car bien que Gadara soit dans la Judée, elle n'a point de lac qui soit près des précipices. C'est pourquoy il juge, qu'on doit lire en cet endroit les Gergeséens, parce que Gergesa est une ville ancienne, située proche du lac de Tiberiade, où il y a un précipice près du lac.

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner, si cette observation d'Origene est vraye dans toutes ses parties. Il suffit d'avoir raporté ses paroles, qui sont une preuve évidente de son application à la Critique. Nôtre Vulgate retient aujourdhuy l'ancienne leçon qu'il reprend. Il ajoûte au même endroit, (f) qu'il a souvent remarqué dans les Livres du Vieux Testament de semblables fautes, à l'égard des noms propres, en conferant avec soin les exemplaires Grecs des LXX. avec ceux des Ebreux, qui sont aussi apuyez des Versions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, qui n'avoient point encore été corrompus de son tems en ces endroits-là. Ce qui fait voir, que ce docte Critique avoit pris la liberté, de retoucher l'édition vulgaire des LXX. par raport au texte Hebreu des Juifs, & aux anciennes Versions

(f) Τὸ δὲ ὅμοιον περὶ τὰ ὀνόματα σφάλμα πολλαχοῦ τοῦ νόμου καὶ τῶν προφητῶν ἐστὶν ἰδεῖν, ὡς ἠκριβώσαμεν ἀπὸ Ἑβραίων μαθόντες, καὶ τοῖς ἀντιγράφοις αὐτῶν τὰ ἡμέτερα συγκρίναντες μαρτυρηθεῖσιν ὑπὸ τῶν μηδέπω διαστραφεισῶν ἐκδόσεων Ἀκύλου καὶ Θεοδοτίωνος καὶ Συμμάχου. Ibid. pag. 131.

ſions Grecques, qui étoient encore alors, ſelon luy, entieres, & ſans aucune alteration dans les noms propres dont il eſt queſtion.

Origene ne ſe contente pas, de marquer la difference des exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament qu'il avoit lûs, il fait outre cela quelquefois mention de celles, qu'il avoit obſervées dans les livres des autres Commentateurs. Il nous aprend qu'Heracleon liſoit au Chap. 4. de S. Jean, verſ. 18. *Vous avez eu ſix maris*; au lieu que dans les exemplaires des Orthodoxes il y avoit, comme on y lit encore preſentement, *Vous avez eu cinq maris*.

Id. tom. 13. p. 207.

Il dit de plus, que (t) quelques-uns avoient été ſi fort choquez de ces paroles, *Vous ſerez aujourdhuy avec moy dans le Paradis de Dieu*, (c'eſt ainſi qu'il lit) qui ne s'accordoient point, ſelon eux, avec la doctrine de l'Egliſe, qu'ils aſſûroient librement, qu'elles avoient été ajoûtées par des fauſſaires au texte de S. Luc. Enfin ſa Critique n'épargne pas même le ſtyle des Apôtres: il marque juſqu'à leurs ſolecismes; & il pretend qu'ils ont avoüé ce defaut, reconnoiſſant qu'ils n'étoient pas exercez dans l'art de parler, mais ſeulement dans la connoiſſance des myſteres.

Id. tom. 32.

Id. tom. 4. p. 85. & 86.

CHAPITRE IV.

Des Commentaires d'Origene ſur S. Matthieu, dont le Grec a été conſervé. Reflexions ſur ſa methode & ſur ſon érudition.

LE peu qui nous reſte des Commentaires d'Origene ſur le Nouveau Teſtament, de la maniere qu'il les a écrits, m'oblige à parcourir ceux que nous avons de luy en Grec ſur S. Matthieu, en y ajoûtant des reflexions ſemblables à celles, qu'on a faites dans le Chapitre précedent. En general, il s'attache plus aux ſens myſtiques & allegoriques qu'au ſens literal, qui luy paroît trop bas. Il fait paroître beaucoup de ſubtilité dans ſes inſtructions morales: & comme ſon principal deſſein eſt, de rendre ſes lecteurs

(t) Οὕτω δὲ ἐτάραξέ τινας ὡς ἀσύμφωνον τὸ εἰρημένον, ὥστε τολμῆσαι αὐτοὺς ὑπονοῆσαι προστεθεῖσθαι τῷ εὐαγγελίῳ ἀπό τινων ῥᾳδιουργούντων αὐτὸ τὸ, σήμερον μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ τοῦ Θεοῦ. Id. Orig. tom. 32. pag. 421.

lecteurs gens de bien, & de leur aprendre les mysteres de la Religion Chrêtienne, il roule le plus souvent sur ces deux choses, savoir sur la Morale & sur la Doctrine. Cette sorte d'ouvrages qu'il a intitulez *Tomes*, n'étant pas pour le simple peuple, comme ses Homelies, il y mêle beaucoup d'érudition. C'est pourquoy il y traite de ce qu'il y a de plus caché dans la Theologie: & il est même à craindre, que sous pretexte de decouvrir ce qu'il y a de plus profond dans la Religion, il ne debite quelquefois ses imaginations. Il n'a pas évité dans ce Commentaire, non plus que dans les précedens, de mêler dans ses explications une érudition, qui ne vient point à propos.

Cet ouvrage sur Saint Matthieu est encore moins entier, que celuy que nous avons sur S. Jean: car il ne commence qu'au Tome XI. par l'interpretation de ces paroles, JESUS *ayant alors laissé là le peuple vint à la maison*. *Matth. 13:36.* Il les explique d'une maniere morale & spirituelle: ce qu'il fait d'ordinaire quand la lettre du texte est claire. Dans l'explication de ces mots, *C'est le Fils de l'homme qui seme la bonne semence*, il établit pour maxime, que tout ce qu'il y a de bon en nous vient de JESUS-CHRIST; & qu'on peut dire, que non seulement l'Eglise de Dieu, mais tout le monde en general est le champ dont il est parlé en ce lieu-là; *Orig. in Matth. tom. 11. p. 206.* parce que le Fils de l'homme, dit-il, a semé la bonne semence dans tout le monde, & que l'yvroye vient du Demon, Ἐν γὰρ παντὶ κόσμῳ ὁ μὲν υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ἔσπειρε τὸ καλὸν σπέρμα· ὁ δὲ πονηρὸς τὰ ζιζάνια. Ce qui est conforme à la doctrine des Peres Grecs, qui ont reconnu d'un commun consentement la grace universelle, que Dieu accorde à tous les hommes.

Il semble supposer au même endroit comme une espece de Purgatoire, *Ibid. p. 207.* outre l'état de ceux qui sont dans une parfaite beatitude, & celuy de ceux qui sont condamnez à être brûlez dans le feu. Mais ce Purgatoire, selon luy, ne consiste que dans une difference de lumiere, dont joüissent les justes. Ceux qui n'ont pas toute la lumiere qui fait la parfaite beatitude, n'ont pas encore été purifiez, οὐδέπω ἐκαθαρίσθησαν. Il n'y a rien en cela, qui ne s'accorde avec le sentiment des Grecs d'aujourdhuy sur cette matiere; & s'il n'avoit

n'avoit pas été plus avant, ils auroient tort de le condamner comme ils font, lors qu'ils attaquent dans leurs ouvrages polemiques le Purgatoire des Latins.

Il vient après cela à la Parabole *du Tresor caché dans un champ*. Il distingue la Parabole de la Similitude, s'apuyant sur ce passage de Saint Marc, *Par quelle Similitude, ou par quelle Parabole representerons-nous le Royaume de Dieu?* Il veut que la Similitude tienne lieu de genre, & que la Parabole soit l'espece. Tout ce qu'il raporte là-dessus étant pris de la Dialectique, est un rafinement inutile. Les deux sens qu'il donne ensuite à cette Parabole sont beaucoup plus édifians.

Matth. 13:44.

Il est fecond en érudition hors de propos, lors qu'il interprete la Parabole du Marchand qui cherche de belles perles. Il va chercher des perles de tous côtez, jusques dans l'Inde, dans la Mer Rouge, & dans l'Ocean Britannique. Après avoir raporté au long ce qu'il a lû là-dessus dans les anciens Auteurs, il se jette sur les sens mystiques & allegoriques. Nous goûterions mieux ces allegories, si nous savions exactement la doctrine des Heretiques de son tems: car ses idées tendent principalement à fortifier ses lecteurs dans la creance orthodoxe. C'est dans cette vûë qu'il dit icy, contre ceux qui parloient mal de l'ancienne Loy, qu'une connoissance exacte de la Loy & des Prophetes nous sert comme d'élemens, pour entendre parfaitement l'Evangile, & ce qui regarde JESUS-CHRIST.

Ibid. p. 212.

Ibid. p. 213.

C'est selon cette même idée, qu'il donne dans la Parabole suivante, *du filet jetté dans la mer, qui renferme toutes sortes de poissons*, une belle regle pour l'intelligence des Paraboles. Il dit que quand le Royaume du Ciel est comparé à quelque chose, il n'y est pas semblable en tout; mais qu'il faut considerer seulement le fait dont il s'agit, la comparaison ne tombant que sur cela. Il répond par ce moyen aux Gnostiques Valentiniens, qui se servoient de cette Parabole, pour prouver qu'il y avoit des hommes justes, & d'autres méchans de leur nature. Ils insistoient sur ces mots, Ἐκ παντὸς γένους συναγαγοῦσαν, *qui renferme de tout genre*, comme s'ils avoient marqué, *les differentes natures des justes & des méchans*, Δικαίων πλ-

Ibid. p. 214.

λὰς ἢ διαφόρες φύσεις· ὁμοίων ἢ καὶ πονηρῶν. Il ajoûte outre cette regle generale, que leur explication combat toute l'Ecriture, qui établit évidemment le libre arbitre. Si nous ſommes bons ou mechans, cela ne vient pas, dit-il, du fond de nôtre nature, mais de nôtre volonté qui eſt libre.

Comme il applique aux Apôtres ces paroles, *Tout Scribe qui eſt inſtruit de ce qui apartient au Royaume du Ciel*, il demande en quel ſens on les appelle icy *Scribes*, ou *Lettrez*, puis qu'il eſt dit d'eux
Act. 4: 13. dans les Actes des Apôtres, qu'ils étoient ſans aucune litterature, Ἀγράμματοι ἢ ἰδιῶται. Il répond que le paſſage des Actes ne s'entend que de Pierre & de Jean, & non pas de tous, y ayant eu pluſieurs Diſciples de JESUS-CHRIST qui avoient la connoiſſance des
Ibid. pag. 218. myſteres. Il dit de plus qu'on peut auſſi nommer *Scribes*, ceux qui ne ſavent que la lettre de la Loy: & comme ils ignoroient les ſens tropologiques & anagogiques, en quoy il fait conſiſter la veritable ſcience de l'Ecriture, les Apôtres étoient alors veritablement ſelon cette ſignification des gens groſſiers, & ſans literature. Il diſtingue preſque par tout le ſens ſimple ou literal, de celuy qu'il nomme profond ou caché. Dans le premier ſens, un Scribe, ſelon luy, eſt inſtruit de ce qui regarde la voye du Ciel, lors qu'il quitte le Judaïſme pour embraſſer la doctrine de JESUS-CHRIST. A l'égard du ſens profond ou caché, κατὰ τὸ βαθύτερον, il eſt tel, quand après avoir étudié la lettre de l'Ecriture, il parvient juſqu'à la connoiſſance des choſes ſpirituelles, qui ſont appellées le Royaume des Cieux, Ἀναβαίνει ἐπὶ τὰ πνευματικὰ ὀνομαζόμενα βασιλείαν τῶν οὐρανῶν. Il oppoſe preſque toûjours la lettre à l'eſprit, comme ſi la premiere n'étoit que pour les Juifs, & nullement pour les Chrêtiens, qui doivent être inſtruits de la doctrine ſpirituelle de JESUS-CHRIST.

Expliquant ces autres paroles qui ſont au même endroit, *Il les enſeignoit dans leur Synagogue*, il dit, que bien que Matth. 13. 54.
les Evangeliſtes ne nous ayent point marqué, en quoy conſiſtoient ces inſtructions, il y a de l'apparence qu'il leur faiſoit des leçons ſur l'Ecriture. Il ajoûte enſuite cette belle reflexion, qui vient fort à propos contre les Heretiques de ſon tems, qui s'étoient ſeparez

rez du corps de l'Eglise, *Il enseignoit dans leur Synagogue ne s'en separant point, ni ne la rejettant point.*

La reflexion qu'il fait sur ces mots, *Celuy-cy n'est-il pas le fils du Charpentier? Sa mere ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ses freres, Jaques, Joseph, Simon & Jude?* nous aprend, qu'on ajoûtoit beaucoup de foy dans les premiers siécles de l'Eglise à de certains Evangiles apocryphes, qui couroient sous les noms des Apôtres. Il dit que quelques-uns croyoient de son tems, que les freres de JESUS étoient veritablement les enfans de Joseph d'un premier mariage, & qu'ils s'apuyoient pour cela, sur ce qui est raporté dans l'Evangile intitulé *selon Pierre*, ou *sur le livre de Jaques*, τοῦ ἐπιγεγραμμένου κατὰ Πέτρον εὐαγγελίου, ἢ τῆς βίβλου Ἰακώβου.

Matth. 13:55.

Il cite en ce même endroit un passage de Josephe, où il parle avec éloge de Jaques, & qui se trouve encore aujourdhuy dans cet Historien. Mais ce qu'il ajoûte en même tems de J. CHRIST semble marquer, qu'il n'a point lû le celebre passage qui s'y trouve depuis lontems. (*a*) Cela est surprenant, dit-il, que Josephe, qui n'a pas crû que nôtre Seigneur fût CHRIST ou MESSIE, n'ait pas laissé de rendre un si grand témoignage à la justice de Jaques. Il autorise de plus en ce même lieu l'Epître de S. Jude, quand il dit que (*b*) Jude a écrit une lettre, qui est à la verité fort courte, mais qu'elle est pleine des paroles puissantes d'une grace celeste. Cependant il ne reçoit l'Auteur de cette Epître qu'en doutant. Si quelqu'un, dit-il, reçoit aussi l'Epître de Jude, Εἰ δὲ καὶ τὴν Ἰούδα πρόσοιτό τις ἐπιστολήν.

Joseph. l. 20. Antiq. Jud. c. 8.

Id. Orig. tom. 17. in Matth. p. 488.

Les Juifs avoient encore en ce tems-là des livres que nous n'avons point presentement. Les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, sur tout Origene qui les lisoit avec soin, s'en sont servis pour éclaircir plusieurs difficultez de l'Ecriture. C'est ce qu'il fait icy, où il en cite un pour prouver, que le peu-

Orig. in Matth. p. 225.

(a) Καὶ τοῦτο θαυμαστόν ἐστιν ὅτι τὸν Ἰησοῦν ἡμῶν οὐ καταδεξάμενος εἶναι Χριστὸν, οὐδὲν ἧττον Ἰακώβῳ δικαιοσύνην ἐμαρτύρησε τοσαύτην. Id. Orig. in Matth. pag. 223.

(b) Ἰούδας ἔγραψεν ἐπιστολὴν ὀλιγόστιχον μὲν, πεπληρωμένην δὲ τῶν τῆς οὐρανίου χάριτος ἐῤῥωμένων λόγων. Ibid.

peuple Juif s'étoit aproché plusieurs fois de Moyse, dans le dessein de le lapider. Il est aussi raporté, dit-il, qu'Isaïe a été scié: puis il ajoûte, que si l'on ne veut point croire cette histoire, parce qu'elle est tirée d'un livre apocryphe qui porte le nom de ce Prophete, au moins doit on ajoûter foy à ces paroles de l'Epître aux
Ebr. 11: 37. Ebreux, *Ils ont été lapidez, ils ont été sciez, ils ont été tentez.* Il assûre que ces mots, *ils ont été sciez*, doivent s'entendre d'Isaïe, & que ces autres qui suivent, *Ils ont été tuez par l'épée*, s'entendent
Matth. 23:35. de Zacharie, qui *a été tué entre le Temple & l'autel*; comme nous l'aprenons de Jesus-Christ, qui a confirmé, selon luy, par son témoi-
Orig. ibid. gnage ce fait, (c) qui n'étoit pas à la verité écrit dans leurs livres publics, & qui étoient entre les mains de tout le monde, mais il étoit selon toutes les apparences dans leurs livres apocryphes ou secrets.

Quand Origene parle des Saducéens, à l'occasion du Chap. 24. de S. Matthieu, où il fait mention de la resurrection, il donne la veritable raison, pourquoy ces Sectaires ne croyoient ni la resurrection, ni l'existence des Anges, qui sont nommez si souvent dans la Loy de Moyse: (*d*) c'est parce qu'ils raportoient tout ce qui est dit d'eux, à un sens tropologique, ne jugeant pas que ce fussent de veritables histoires.

Il faut avoüer, qu'il y a des allegories bien froides dans les Commentaires d'Origene, & qui ne sont fondées que sur des jeux de mots auxquels il fait allusion. Il observe, par exemple, sur le Chap. 14. de S. Matthieu, v. 22. (*e*) que les peuples ne pûrent monter sur la barque avec les Disciples de Jesus-Christ, pour passer à l'autre bord, parce qu'ils n'étoient point *mystiquement Ebreux*, comme qui diroit *passagers*. Cela n'est apuyé que sur

(c) Μὴ φερομένη μὲν ἐν τοῖς κοινοῖς καὶ δεδημοσιευμένοις βιβλίοις, εἰκὸς δ' ὅτι ἐν ἀποκρύφοις φερομένη. Ibid. pag. 225.

(d) Καὶ περὶ ἀγγέλων ὡς οὐχ ὑπαρχόντων ἀλλὰ τροπολογουμένων τῶν περὶ αὐτῶν ἀναγεγραμμένων μόνον. Ibid. pag. 227.

(e) Οὐ γὰρ ἐδύναντο οἱ ὄχλοι εἰς τὸ πέραν ἀπελθεῖν, ὡς οὐ μυστικῶς Ἑβραῖοι ὄντες ἑρμηνευόμενοι περατικοί· ἀλλὰ τοῦτο ἔργον ἦν τῶν Ἰησοῦ μαθητῶν. Ibid. pag. 239.

ſur le mot Ἑβραῖοι, qui tire ſon origine du verbe Ebreu עבר, *avor*, lequel ſignifie *paſſer*. Neanmoins il prend ſouvent occaſion de ces ſortes d'alluſions de paſſer à des ſens ſublimes, pour imprimer dans l'eſprit de ſes lecteurs ce qu'il y a de plus ſpirituel dans la Religion Chrêtienne.

Il ne conſidere preſque que les ſens myſtiques & ſpirituels de l'Ecriture, regardant les Juifs, qu'il appelle σωματικοὺς, *corporels*, comme des gens groſſiers, qui s'attachoient trop à la lettre de leur Loy. Cependant, comme les premiers Chrêtiens appellez Nazaréens, & les Ebionites, ont conſervé la Loy de Moyſe à la lettre, & qu'ils pretendoient être apuyez ſur l'exemple des Diſciples de JESUS-CHRIST, qui l'ont auſſi gardée, il répond, qu'on ne peut rien conclure de cet exemple. Si Saint
1 Cor. 9: 20. Paul, dit-il, a vêcu comme Juif avec les Juifs afin de les gagner, (*f*) quel inconvenient y a-t-il que les Apôtres, qui demeuroient parmi les Juifs, ſe ſoient accommodez à leurs volontez, bien qu'ils ſûſſent les ſens ſpirituels de la Loy?

Le commerce qu'Origene avoit avec les plus habiles Juifs de ſon tems, luy a été utile, non ſeulement pour l'intelligence du Vieux Teſtament, mais auſſi pour entendre quelques endroits obſcurs du Nouveau, & qui dependoient de la connoiſſance de leurs traditions. C'eſt ce qu'il témoigne ſur l'explication d'un paſſage de S. Matthieu qui eſt fort embaraſſé, où il dit, que les Scribes & les Phariſiens étoient auteurs d'une certaine tradition contraire à la Loy, laquelle n'étant marquée que confuſément dans l'Evangile, il ne l'auroit jamais entenduë, ſi un Juif ne luy avoit éclairci ce paſſage, Εἰ μὴ τῶν Ἑβραίων τις ἐπιδεδώκει ἡμῖν τὰ κατὰ τὸν τόπον οὕτως ἔχοντα. Orig. in Matth. p. 245.

Quoy qu'il ſemble avoir crû, que le Fils de Dieu étoit inferieur à ſon Pere, en ce qui regarde la Divinité, il y a neanmoins de certains endroits dans ſes Commentaires, qui ſemblent attribuer au Fils une Divinité abſoluë, & où il combat même ceux qui ne la trou-

(f) Τί ἄτοπον τοὺς ἀποστόλους ἐν Ἰουδαίοις πεποιημένους τὰς διατριβὰς κ᾽ ἂν τὰ σωματικὰ ποιῶσι τοῦ νόμου, χρήσασθαι τῇ συμπεριφορᾷ. Ibid. pag. 244.

trouvoient point dans l'Ecriture. C'est en ce sens qu'il oppose, à ceux qui ne croyoient pas qu'on la pût prouver par S. Matthieu, ces paroles, *Qu'est-ce que vous pensez en vous-mêmes gens de peu de foy;* d'où il infere qu'il étoit necessairement Dieu, puis qu'il connoissoit leurs pensées, n'y ayant que Dieu seul, selon le troisiéme Livre des Rois, qui connoisse les pensées des hommes, Μονώτατος γὰρ γινώσκει τὰς καρδίας τῶν ἀνθρώπων ὡς ὁ Σολομῶν ἐν τῇ τρίτῃ τῶν βασιλειῶν φησιν.

Id. Orig. tom. 12. in Matth. p. 271.

Matth. 16:8.

On a dêjà remarqué ailleurs, qu'Origene ayant des vûës particulieres, qui luy font souvent limiter le sens de l'Evangile à des interpretations spirituelles & morales, il ne faut pas juger de ses sentimens sur le fait de la doctrine par ces reflexions. C'est sur ce pied-là, qu'on jugera de l'explication qu'il donne à ces paroles de Jesus-Christ, adressées à S. Pierre, *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise.* Il assûre que cela ne convient point en particulier à S. Pierre, à l'exclusion des autres Disciples, chacun d'eux étant *Pierre* aussi bien que luy, πέτρα γὰρ πᾶς ὁ Χριστοῦ μαθητής. Il veut qu'on puisse dire de S. Jean, & des autres Apôtres, qu'ils sont des pierres sur lesquelles l'Eglise a été bâtie; & qu'enfin ce n'est point S. Pierre seul qui a reçû de Jesus-Christ la puissance des Clefs. Ce qu'il explique plus au long, raportant même quelques passages du N. Testament pour apuyer sa pensée. Mais quoy qu'il soit vray en general, que tous les Apôtres sont autant de fondemens, sur lesquels l'Eglise a été bâtie, on ne peut nier qu'en cela même S. Pierre n'ait eu quelque prérogative sur ses confreres; comme Origene en demeure d'accord à la fin de son 13. Tome, où il la reconnoit en termes formels. Il semble detruire en ce lieu-là, ce qu'il avance icy avec tant de liberté, touchant le pouvoir commun des Apôtres. Il ne faut donc pas toûjours insister sur les propres paroles d'Origene, sur tout quand il paroit qu'il affecte le sens spirituel & mystique, comme il fait en cet endroit de S. Matthieu; où pour prouver que les Disciples de J. Christ sont tous de veritables *pierres*, il se sert de ces mots de Saint Paul, *Ils bûvoient de la pierre spirituelle qui les suivoit:* d'où il conclud, que tous les imita-

Matth. 16:18.

Ibid. p. 275.

Id. Orig. tom. 13. in Matth.

1 Cor. 10:4.

Id. tom. 12. in Matth. p. 276. imitateurs de JESUS-CHRIST tirent leur nom de cette pierre ſpirituelle, comme ils ſont appellez Chrêtiens du nom de CHRIST. Il ne faut pas auſſi entendre preciſément à la lettre ce qu'il ajoûte peu après, à l'égard du pouvoir des Evêques: car il ſemble vouloir, que la puiſſance des Clefs, qu'ils ont reçûe de Dieu pour lier & delier, ſoit ſans effet, s'ils n'ont la même ſcience, & les mêmes vertus que S. Pierre. Il les traite de ſuperbes, s'ils oſent s'attribuer ce pouvoir, ſans avoir les qualitez de cet Apôtre.

Bien qu'Origene ſoit d'ordinaire libre dans ſes ſentimens, & que ſous prétexte de donner des ſens ſublimes & ſpirituels il outre ſa matiere, il ſe précautionne quelquefois pour ne rien avancer qui ſoit contraire à la creance de l'Egliſe. *Id. Orig. tom. 13. in Matth. p. 304.* C'eſt ainſi qu'après avoir expliqué à la lettre ce qui eſt dit d'Elie Chap. 17. de Saint Matthieu, verſ. 12. il ajoûte qu'il ne luy paroît pas, qu'il ſoit parlé en ce lieu-là de l'ame de ce Prophete. La raiſon qu'il aporte de cette interpretation, c'eſt (*g*) qu'il craint d'autoriſer le dogme de la transmigration des ames d'un corps en un autre, qui eſt contraire à la creance de l'Egliſe, & qui n'eſt fondée ni ſur les Traditions Apoſtoliques, ni ſur l'Ecriture. Il diſtingue au même endroit l'ame d'Elie d'avec ſon eſprit; pretendant que cette diſtinction eſt fondée ſur l'Ecriture Sainte, & que c'eſt la raiſon pourquoy S. Luc a dit, *Il marchera devant luy dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie*, & non pas dans l'ame *Luc. 1: 17.* d'Elie, pour ne pas donner lieu à la creance de la metempſychoſe. Après quoy il ajoûte, qu'il n'y a rien en cela qui puiſſe donner la moindre atteinte à la doctrine de l'Egliſe, *Ἅτινα οὐδὲν λυπεῖ τὸν ἐκκλησιαστικὸν λόγον.* De plus en parlant de cet eſprit d'Elie, il établit un Eſprit de Dieu different de l'eſprit qui eſt dans les hommes; & c'eſt ce qu'on nomme le S. Eſprit. L'Apôtre, dit-il, a montré évidemment, que l'Eſprit de Dieu qui eſt en nous, eſt different de l'eſprit de chaque homme en particulier, quand il dit, que *l'Eſprit*

(g) *Ἵνα μὴ ἐμπέσω εἰς τὸ ἀλλότριον τῆς ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ περὶ τῆς μετενσωματώσεως δόγμα, οὔτε παραδιδόμενον ὑπὸ τῶν ἀποστόλων, οὔτε ἐμφαινόμενόν που ὑπὸ τῶν γραφῶν.* Tom. 13. in Matth.

Rom. 8: 16. *prit rend luy-même témoignage à nôtre esprit, que nous sommes enfans de Dieu.* Il veut que S. Jean & Elie ayent été remplis du S. Esprit. Comme il est fecond en questions, il en forme plusieurs à l'occasion de ces paroles de J. CHRIST, Matth. 18: 10. *Prenez garde à ne point mépriser aucun de ces petits : car je vous dis, que dans le Ciel leurs Anges voyent toûjours la face de mon Pere qui est dans le Ciel.* Sa curiosité s'étend à savoir le moment, auquel les Anges Gardiens prennent la conduite de ces enfans : si c'est immediatement après leur batême, n'étant plus alors soûmis aux Demons, ou si c'est dès leur naissance que Dieu les leur donne, ayant connu par sa préscience, qu'ils seroient conformes à la gloire de son Fils, Οὓς καὶ προέγνω καὶ προώρισεν ἐσομένους συμμόρφους τῆς δόξης τοῦ Χριστοῦ ὁ Θεός. Il apuye ce dernier sentiment sur quelques passages de l'Ecriture.

Avant que d'entrer dans l'explication de la Parabole du Matth. 18: 20. Roy qui fit rendre compte à ses serviteurs, il s'étend sur les sens sublimes & cachez, que renferme, selon luy, chaque Parabole. Il croit que ces sens (*h*) sont connus de très-peu de personnes, étant reservez à ceux qui sont animez de l'Esprit de J. CHRIST, & éclairez de sa sagesse. Il n'y a, dit-il, après Dieu que l'Esprit de JESUS-CHRIST, qui ait la connoissance de ce qu'il nous a proposé par Paraboles. Ceux à qui cet Esprit est communiqué, non seulement comme l'Esprit de JESUS-CHRIST, mais aussi comme l'Esprit de la sagesse & du Verbe, pourront contempler le sens de cette Parabole, qui leur sera revelé. Il veut donc, à l'imitation de Clement d'Alexandrie, que toutes nos connoissances, pour ce qui regarde l'explication de l'Ecriture, soient émanées de celle du Verbe, qu'il appelle ailleurs αὐτοσοφία, *Sagesse par luy-même.* Id. Orig. tom. 14. in Matth.

Il n'y a rien qui ne soit clair dans ces mots, Ὅτι ἐτέλεσεν ὁ Ἰησοῦς τοὺς λόγους τούτους, JESUS *ayant achevé ces discours :* mais Origene, selon la methode de ces tems-là, trouve de

(h) Οὐδεὶς οἶδε μετὰ τὸν Θεὸν τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ λελαλημένα ἐν παροιμίαις καὶ παραβολαῖς, εἰ μὴ τὸ Χριστοῦ πνεῦμα, οὗ ὁ μετέχων οὐ μόνον καθὸ Χριστοῦ ἐστι πνεῦμα, ἀλλὰ καὶ καθὸ Χριστοῦ ὡς σοφίας, ὡς λόγου, θεωρήσαι ἂν τὰ κατὰ τὸν τόπον αὐτῷ ἀποκαλυπτόμενα. Id. Orig. tom. 14. in Matth. pag. 343.

de grands mysteres dans le mot ἐτέλεσεν, *eut achevé*; comme ne convenant qu'à Jesus-Christ seul, qui est venu mettre la fin aux choses, & accomplir ce qui manquoit à la Loy. C'est en ces sortes d'interpretations qu'il fait souvent consister les sens sublimes & mystiques. Ceux qui n'avoient pas toutes ces vûës passoient pour des gens simples & grossiers, qui ne savoient pas le fin de la Religion. Les Gnostiques, comme on l'a dit cy-dessus, s'imaginoient surpasser les autres en cette connoissance: peut-être eût-il été mieux, que les Orthodoxes ne les eussent pas imitez en cela, & qu'ils se fussent plus arrêtez aux expositions literales de l'Ecriture. Ils auroient évité bien des questions inutiles, dont les Commentaires d'Origene sont remplis, sous pretexte de donner des sens tropologiques.

C'est ainsi qu'après avoir expliqué le commencement du Chap. 19. de S. Matthieu, où il est parlé du mariage & du divorce, il se jette sur un étrange tropologie, fondée sur le mariage de l'ame avec son Ange Gardien. Il demande, si après avoir vêcu lontems ensemble, comme l'homme & la femme, il ne peut pas arriver que l'Ange, qui l'aura trouvée en faute, se separe d'elle en luy donnant le libelle de divorce. Il est obligé d'avoüer, que ces sortes de questions du commerce des Anges avec les hommes luy paroissent trop hardies: mais il ne pouvoit presque se dispenser d'en traiter, parce que les Chrêtiens lisoient alors de certains livres, qui en étoient remplis. Les Juifs avoient mêlé dans leur Religion plusieurs choses des Platoniciens, & dont on trouve encore aujourdhuy une bonne partie dans les ouvrages Cabbalistiques. Cela avoit fait quelque impression sur l'esprit de ces premiers Chrêtiens, qui lisoient avec plaisir les livres où il étoit parlé des Anges, & de leur commerce avec les hommes. Origene cite icy neanmoins avec précaution le livre intitulé *le Pasteur*, qu'on lisoit alors dans les Eglises, où il est fait mention de ce commerce. Il avoüe, que bien qu'il fût public, il n'étoit point reçû generalement de tout le monde comme divin. Quoy qu'il en soit, comme il étoit au moins d'une très-grande autorité, il le cite pour apuyer ce qu'il a osé avancer sur le mariage des

Ibid. p. 361.

ames avec les Anges Gardiens. Il raporte des histoires de ces prétendus mariages, & de la maniere que ces ames, après s'être adonnées au plaisir, ont été rejettées par leurs Anges, & ont ensuite été soumises à d'autres.

Les digressions d'Origene sont tout à fait curieuses, parce qu'on y trouve l'ancienne Theologie. En un mot, ses Commentaires sur le Nouveau Testament sont pleins d'érudition. On y peut même aprendre quelque chose de l'ancienne discipline. Il y fait une étrange peinture des Evêques, des Prêtres & des Diacres de son tems, au moins de quelques-uns. Il applique ce qui est dit dans S. Matthieu Chap. 11. vers. 12. de ceux qui vendoient & qui achetoient dans le Temple, à ceux qui donnoient les Evêchez, & les autres offices Ecclesiastiques à des avares, & à des gens qui
Id. Orig. tom. 16. n'avoient aucune pieté. (i) Je croy, dit-il, que ce qui est raporté de ceux qui vendoient des colombes, convient parfaitement à ceux qui mettent les Eglises entre les mains d'Evêques, ou de Prêtres, ou de Diacres avares, tyrans, ignorans, & sans pieté. Il en rejette toute la faute sur ceux, qui se vantoient d'être assis sur la chaire de Moyse, comme s'il n'y eût eu que les Evêques & les Prêtres, ainsi qu'il l'insinuë dans la suite, qui eussent eu part aux élections. Il reprend aussi avec force les Diacres, qui ne faisoient pas un bon usage de l'argent des Eglises, Μὴ καλῶς διάκονοι διοικοῦντες τὰ τῆς ἐκκλησίας χρήματα. Il les accuse d'amasser de l'argent, en retenant celuy qu'on donnoit pour les pauvres.

Il cherche des mysteres, selon sa coûtume, dans ces paroles des Juifs à nôtre Seigneur, *Par quelle puissance faites-vous ces choses?* Il n'y Matth. 21:23.
paroît à la verité aucune difficulté: mais Origene, qui étoit prévenu de certains principes, auxquels il raportoit la plûpart de ses explications, y trouve de très-grands mysteres. Elles

(i) Νομίζω ἁρμόζειν τὸν περὶ τῶν πωλούντων τὰς περιστερὰς λόγον τοῖς παραδιδοῦσι τὰς ἐκκλησίας αἰσχροκερδέσι, καὶ τυραννικοῖς, καὶ ἀνεπιστήμοσι, καὶ ἀνευλαβέσιν ἐπισκόποις, ἢ πρεσβυτέροις ἢ διακόνοις. Id. Orig. tom. 16. in Matth. pag. 442.

Id. tom. 17. Elles (k) ne sont pas, dit-il, simples & faciles à entendre, comme quelques-uns le croyent, mais mystiques ; & elles ont besoin d'un esprit profond pour les penetrer. C'est pourquoy il croit que pour les concevoir, il faut avoir recours à ce qu'il y a de plus profond & de plus caché dans une certaine Theologie, qui regarde les Etres superieurs appellez puissances. Cette sorte de Theologie a été traitée par les Philosophes Platoniciens, & par les Juifs Cabbalistes d'une maniere superstitieuse. Les Gnostiques avoient adopté un grand nombre de ces superstitions dans leur systême de Religion. Origene qui les imite quelquefois, au moins pour la methode, tâche de ne rien avancer icy qu'il n'apuye sur l'Ecriture ; principalement sur Saint Paul, qui a fait mention dans ses *Coloss. 1: 16.* Epîtres des Trônes, des Dominations, des Principautez & des Puissances. Il veut que les chefs des Sacrificateurs, & les Anciens du peuple, qui étoient curieux de cette sorte de science, qu'ils pouvoient avoir aprise de leurs traditions, ou de leurs livres apocryphes, ayent fait là-dessus des questions à JESUS-CHRIST pour en être instruits plus à fond, ou plûtôt pour le tenter. Il attribuë à ces Puissances les plus grands miracles, qui se sont faits dans l'Ancien Testament ; & il ne doute point que JESUS-CHRIST, qui avoit une parfaite connoissance de cette rare & sublime Theologie, ne leur en eût decouvert les secrets s'ils en avoient été dignes.

Lors qu'il parle de la resurrection des corps, à l'occasion des Saducéens qui la nioient entierement, il pretend prouver par la reponse que leur fit JESUS-CHRIST, (l) que les corps seront après la resurrection semblables à ceux des Anges, ensorte qu'ils ne seront plus les mêmes, mais d'une matiere étherée & lumineuse. Il falloit que son opinion ne fût pas reçüe communément, puis qu'il en parle comme d'u-

(k) Οὐχ, ὡς οἴονταί τινες, ἁπλᾶ ἐστι τὰ κατὰ τὸν τόπον καὶ εὐπερινόητα, ἀλλὰ μυστικὰ καὶ βαθείας δεόμενα καρδίας. Id. tom. 17. pag. 452.

(l) Κατὰ τὸ μετασχηματιζόμενα αὐτῶν τὰ σώματα τῆς ταπεινώσεως γίνεσθαι τοιαῦτα ὁποῖά ἐστι τὰ τῶν ἀγγέλων σώματα αἰθέρια καὶ αὐγοειδὲς φῶς. Ibid. pag. 488.

ne doctrine qui surprenoit la plûpart des Chrêtiens par sa nouveauté. Il la croit cependant établie sur l'Ecriture, & il pousse même ses idées beaucoup plus loin sur cette matiere, expliquant S. Paul par raport à ce que les Platoniciens croyoient des Anges.

Il a crû, & les autres Peres après luy, que les Saducéens n'ont point reçû d'autres Livres de la Bible, que ceux de Moyse: mais il le suppose plûtôt qu'il ne le prouve. Et en effet ces Sectaires étant nez parmi les Juifs, dans un tems que tout ce que nous avons du Vieux Testament étoit autorisé chez eux, je ne vois pas quelle raison ils auroient euë de ne vouloir reconnoître que la Loy. Il n'en est pas de même des Samaritains, qui étoient avant la publication de la plûpart de ces Livres. Comme il resout par les sens tropologiques les plus grandes difficultez de l'Ecriture, il y a icy recours, pour expliquer cette reponse de Jesus-Christ aux Saducéens, *Vous êtes dans l'erreur ne connoissant point les Ecritures.* (*Matth. 22:29.*) Car, comme le fait dont il s'agissoit ne s'y trouve point, il semble qu'il n'y ait en effet d'autre voye pour autoriser cette reponse, que la tropologie ou l'allegorie. Origene qui se declare si souvent ailleurs en faveur des livres apocryphes des Juifs, ne veut pas les recevoir sur ce fait. (*m*) Quelqu'un, dit-il, (*Ibid. p. 498.*) aura recours aux livres apocryphes, où les choses qui regardent la vie bienheureuse paroissent être écrites plus clairement; mais c'est se servir d'une voye qui n'est point reconnuë par les Fidelles: d'où il conclud, qu'il faut recourir à l'allegorie pour resoudre cette difficulté. Mais il est plus probable, que les articles de la creance des Juifs, qui ne sont pas clairement dans le Vieux Testament, sont apuyez sur leurs traditions, qui pouvoient être écrites dans leurs livres apocryphes.

Neanmoins pour prouver sa pensée il aporte l'exemple de ceux, qui n'ayant point recours aux tropologies dans l'explication des propheties, croyent que nous boirons & mangerons veritablement après la resurrection. Il avoüe qu'il est difficile de trouver dans

(m) Εἴτε ἐπὶ τοὺς ἀποκρύφους καταφεύξεται, οὐκ ἐπὶ ὁμολογούμενον πρᾶγμα παρὰ τοῖς πεπιστευκόσιν ἐλεύσεται. Ibid. pag. 498.

dans les Ecrits de Moyse, *que les bienheureux seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel.* Il produit là-dessus deux passages de la Genese, dans le premier desquels il y a selon la
Gen. 15: 15. Version des LXX. *Vous irez en paix vers vos peres, ayant été nourri dans une bonne vieillesse;* mais au lieu de *nourri*, il faut traduire *enseveli*, & lire dans le Grec ταφείς, & non pas τραφείς. On lit dans l'au-
Gen. 35: 29. tre passage, *Il fut mis avec son peuple.* Il n'y a rien en tout cela de clair, & d'où l'on puisse decider ce qui étoit en question.

Enfin Origene est si fort accoûtumé à raffiner sur les mots, qu'il marque comme une chose qui n'est pas sans mystere, que les Evangelistes n'ayent pas dit simplement, *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob*, mais, *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob.* Ils ont voulu marquer, selon luy, qu'il étoit le Dieu de chacun d'eux en particulier, & non pas seulement en general, de la maniere qu'il
Exod. 7: 16. est appellé le Dieu des Ebreux.

Après tout, nonobstant ces raffinemens il ne laisse pas de mêler de la Critique dans ce Commentaire, aussi bien que dans celuy qu'il a écrit sur S. Jean. Il observe de tems en tems les diverses leçons, comme au Chap. 16. de S. Matthieu, vers. 10. où il lit avec le Grec d'aujourdhuy & la Vulgate διεστείλατο, *præcepit, commanda.* Il remarque que cette leçon n'est que dans quelques exemplaires, ὁ μὲν ἐν Ματθαίῳ πεποίηκε κατά τινα τῶν ἀντιγράφων τὸ, τότε διεστείλατο τοῖς μαθηταῖς. En effet il y a en ce lieu-là dans l'ancien exemplaire de Cambrige ἐπετίμησεν, *commanda avec menaces*, ce (n) qu'il témoigne avoir aussi lû dans d'autres exemplaires.

Il lit au Chap. 7. de S. Jean, v. 39. selon l'ancienne & veritable leçon, Οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα, *Car l'Esprit n'étoit point encore;* il n'avoit point dans son exemplaire le mot de ἅγιον, qui n'a point aussi été lû par l'Auteur de la Vulgate, bien qu'il se trouve presque dans tous les exemplaires Grecs. A l'égard du mot de *datus* qui est

(n) Ἴσιον μέν τοι ὅτι τινὰ τῶν ἀντιγράφων τὸ κατὰ Ματθαῖον ἔχει τὸ, ἐπετίμησεν. Ibid. pag. 280.

eſt dans nôtre Vulgate, il paroît qu'il a été ajoûté pour rendre le ſens plus net; auſſi Origene ne l'a-t-il point lû.

Où il y a dans tous les exemplaires Grecs d'aujourd'huy Matth. 18: 1. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, *En cette même heure-là*, il lit, Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ, *En ce même jour*; & il remarque, que les exemplaires de ſon tems varioient là-deſſus, les uns liſant ὥρᾳ, *heure*, & les autres ἡμέρᾳ, *jour*; Κατὰ μέν τινα τῶν ἀντιγράφων ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ προσῆλθον οἱ μαθηταὶ τῷ Ἰησοῦ, κατὰ δὲ ἄλλα ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ.

Il pouſſe quelquefois trop loin ſa Critique, oſant ôter des mots du texte de S. Matthieu ſur de ſimples conjectures. C'eſt ainſi qu'il ſoupçonne, ſans être fondé ſur aucun exemplaire, que ces paroles de S. Matthieu Ch. 12. v. 19. Ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν, *Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même*, ne ſont (*o*) point de J. CHRIST en ce lieu-là; mais qu'elles y ont été ajoûtées par quelqu'un, qui n'a pas lû exactement la ſuite du diſcours. Il apuye neanmoins ſa conjecture ſur ce que S. Marc & S. Luc, qui raportent le même fait, ne font aucune mention de cet amour du prochain. Mais cela n'eſt pas concluant, non plus que les autres raiſons qu'il ajoûte, pour montrer que ces mots ont été inſerez après coup dans le texte de S. Matthieu: car il n'a rien de poſitif. Il dit ſeulement en general, qu'il eſt conſtant que les exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament ont été alterez en pluſieurs endroits, & qu'on en a des preuves évidentes. On ne peut pas inferer de là, qu'ils ayent été corrompus dans l'endroit dont il eſt queſtion.

CHAPITRE V.

Des extraits qui nous reſtent en Grec des Commentaires d'Origene ſur le N. Teſtament. De ſon Traité de la Priere, où il explique l'Oraiſon Dominicale. Des livres & des extraits ſuppoſez, qu'on a publiez en Grec ſous ſon nom. De ſes Commentaires dont nous n'avons que les anciennes verſions Latines.

JEan Tarin a donné le premier au public en Grec, ſur les

(o) Οὐχ ὑπὸ τοῦ σωτῆρος ἐνταῦθα παρειλῆφθαι, ἀλλὰ ὑπό τινος τὴν ἀκρίβειαν μὴ νοήσαντος τῶν λεγομένων προστεθεῖσθαι. Ibid. pag. 380.

les Manuſcrits de la Bibliotheque du Roy, un excellent ouvrage d'Origene, qui a pour titre *Philocalie*. Ce n'eſt autre choſe qu'un recueil, qui a été tiré des livres de ce grand homme, pour être mis entre les mains de tout le monde. S. Gregoire de Nazianze & S. Baſile étant les Auteurs de ce recueil, & l'ayant eux-mêmes publié, on ne doit plus conſiderer la doctrine qui y eſt contenuë comme une doctrine particuliere, mais plûtôt comme celle de toute l'Egliſe Grecque. J'ay trouvé dans deux Manuſcrits de la Bibliotheque du Roy ce qu'on lit à la tête de cet ouvrage, avec la lettre de S. Gregoire à Theodore Evêque de Thyane, dans l'édition de Tarin. Et c'eſt principalement ce qui le doit faire eſtimer, n'y ayant nulle apparence, que S. Gregoire & S. Baſile euſſent voulu rendre publics leurs extraits, ſi la doctrine n'en avoit pas été orthodoxe, & autoriſée dans leurs Egliſes. Ils renferment à la verité peu de choſes ſur le Nouveau Teſtament; mais les regles generales, qui y ſont par tout répandues pour l'intelligence de l'Ecriture, regardent également le Vieux & le Nouveau Teſtament.

Codd. MSS. Biblioth. Reg. n. 2273. & 2274.

Il nous reſte dans ce recueil quelques fragmens de ſes livres intitulez Περὶ ἀρχῶν, *des Principes*, qui ont fait autrefois tant de bruit dans l'Egliſe, & d'où l'on prit occaſion de le diffamer. Il a eu raiſon de les intituler *des Principes*; car il y établit de grands principes, pour comprendre à fond la Religion. Il trouve de l'obſcurité non ſeulement dans les Propheties, mais auſſi dans les Evangiles & dans les Epîtres des Apôtres; ſuppoſant que pour les comprendre, il faut avoir l'Eſprit de J. CHRIST, parce qu'il y a dans ces Livres de très-grandes difficultez, qui ont donné occaſion à une infinité de perſonnes de tomber dans l'erreur. Il ſe repreſente toûjours ce principe, qui eſt l'ame de toutes ſes explications, qu'outre la lettre il y a un ſens ſpirituel, qui eſt le principal; & qu'il y a de plus bien des choſes dans la Bible, qu'on ne peut entendre à la lettre. Il ajoûte neanmoins, qu'il ne prétend point par là détruire le ſens literal, ni la verité de l'hiſtoire; mais faire voir ſeulement, que les Livres Sacrez demandent une très-grande application, ce qu'il montre par pluſieurs exemples. Il étend à la verité quelquefois un

Orig. Philoc. c. 1. ex lib. 4. de Princip.

un peu trop ces ſens ſpirituels & cachez, comme il les appelle; mais il a été obligé de les apuyer le plus qu'il luy a été poſſible, à cauſe des Heretiques de ſon tems, qui n'entendant point les veritez de l'Ancien Teſtament avoient forgé deux Dieux, comme ſi celuy qui étoit auteur de l'Evangile n'avoit pas donné la Loy. Il étoit perſuadé qu'on ne pouvoit les refuter ſolidement, qu'en établiſſant les deux ſens dont on vient de parler, & qu'il fait preſque venir par tout. Il diſtingue deux ſortes de Judaïſmes, ſavoir le Judaïſme viſible & public, qui eſt connu de tout le monde, *Ἰουδαϊσμὸν ὁρατὸν καὶ φανερόν*, & le Judaïſme intelligible ou caché, *Ἰουδαϊσμὸν νοητὸν τὸν ἐν κρυπτῷ.*

Après avoir prouvé par quelques paſſages de l'Apocalypſe, & du Prophete Iſaïe, que l'Ecriture Sainte eſt fermée & ſçêllée, *ὅτι κέκλεισται καὶ ἐσφράγισται ἡ θεία γραφή*, & par conſequent remplie de difficultez inſurmontables, il ajoûte, (*a*) que cela ne ſe doit pas ſeulement appliquer à l'Apocalypſe de S. Jean, & à la Prophetie d'Iſaïe, mais generalement à toute la Bible, qui eſt remplie, comme le reconnoiſſent ceux qui en ont la moindre connoiſſance, d'énigmes, de paraboles, & d'une infinité de diſcours ſi obſcurs & ſi envelopez, qu'il eſt très-difficile de les comprendre. Il n'eſt pas ſurprenant, qu'un homme qui cherchoit dans les Paraboles du Nouv. Teſtament, outre le ſens qui ſe preſente d'abord en les liſant, je ne ſay quels ſens myſtiques & cachez, ait ſi fort exageré l'obſcurité des Livres Sacrez. Mais après tout, ſans avoir recours aux interpretations ſublimes & ſpirituelles d'Origene, l'on ne peut nier qu'ils ne ſoient très-obſcurs, même ceux du N. Teſtament. Pour faire mieux ſentir cette obſcurité, il raporte (*b*) la comparaiſon qu'un Juif

Ibid. c. 2. ex tom. in Pſ. 1.

(a) *Ταῦτα οὐ μόνον περὶ τῆς ἀποκαλύψεως Ἰωάννου καὶ τοῦ Ἠσαΐου νομιστέον λέγεσθαι, ἀλλὰ καὶ περὶ πάσης θείας γραφῆς ὁμολογουμένης παρὰ τοῖς καὶ μετρίως ἐπαΐειν θείων λόγων δυναμένοις πεπληρωμένης αἰνιγμάτων καὶ παραβολῶν καὶ σκοτεινῶν λόγων καὶ ἄλλων ποικίλων εἰδῶν ἀσαφείας δυσλήπτων τῇ ἀνθρωπίνῃ φύσει.* Orig. Philoc. cap. 2. ex tom. in Pſalm. 1.

(b) *Ἔφασκε γὰρ ὁ Ἑβραῖος ἐοικέναι, τὴν ὅλην θεόπνευστον γραφὴν διὰ τὴν ἐν αὐτῇ*

Juif luy avoit faite de l'Ecriture en general, avec un édifice qui contient plusieurs apartemens, lesquels ont chacun leur clef propre; mais ces clefs ayant été mêlées les unes avec les autres, on avoit mis à chaque apartement une clef qui ne luy convenoit point; ensorte qu'il y avoit bien de la difficulté à trouver la clef propre de chacun pour les ouvrir. Il en étoit de même, selon ce Juif, de l'Ecriture Sainte, laquelle étant embarrassée s'explique par elle-même, en raportant & comparant ensemble ce qui y est répandu de côté & d'autre.

Philoc. c. 9. On trouve dans ce recueil un extrait du Tome VIII. des Commentaires d'Origene sur l'Epître de S. Paul aux Romains, où il prouve, que ce Saint Apôtre s'est quelquefois servi d'un seul mot en un même endroit, pour signifier differentes choses. Il aporte pour exemple le mot de νόμος, *Loy*; d'où il conclud, qu'il faut une grande attention lors qu'on lit l'Ecriture, & il croit même que cette obscurité vient du S. Esprit; ce (*c*) qui fait qu'il y a souvent peu de liaison & de suite dans les discours des Prophetes & des Apôtres, principalement dans l'Epître de S. Paul aux Romains, où ce qui regarde la Loy est pris de differentes manieres. Il semble, dit-il, que S. Paul n'execute point dans sa lettre, ce qu'il s'est d'abord proposé. Nonobstant toutes ces difficultez dont l'Ecriture est remplie, il ne veut pas qu'on cesse pour cela de la lire, parce que nôtre foy supplée en quelque façon à ce defaut d'intelligence, & que nôtre ame reçoit de l'utilité de cette lecture, bien que nôtre esprit n'en sente pas le fruit.

αὐτῇ ἀσάφειαν πολλοῖς οἴκοις ἐν οἰκίᾳ μιᾷ κεκλεισμένοις· ἑκάστῳ δὲ οἴκῳ παρακεῖσθαι κλεῖν, οὐ τὴν κατ' ἄλληλον αὐτῷ· καὶ οὕτω διεσκεδάσθαι τὰς κλεῖς περὶ τοὺς οἴκους οὐχ ἁρμοζούσας καθ' ἑκάστην ἐκείνοις οἷς παράκεινται· ἔργον δὲ εἶναι μέγιστον εὑρίσκειν τε τὰς κλεῖς καὶ ἐφαρμόζειν αὐτὰς τοῖς οἴκοις οὓς ἀνοῖξαι δύνανται. Ibid.

(c) Καὶ τοῦτο πολλαχοῦ αἴτιόν ἐστι τοῦ δοκεῖν μὴ ἔχειν σύνταξιν μηδὲ ἀκολουθίαν τὴν ὅλην γραφὴν, καὶ μάλιστα, ὡς προείπομεν, τὴν προφητικὴν καὶ τὴν ἀποστολικὴν, καὶ μάλιστα τῆς ἀποστολικῆς τὴν πρὸς Ῥωμαίους ἐπιστολὴν, ἐν ᾗ τὰ περὶ νόμου διαφόρως ὀνομάζεται, καὶ ἐπὶ διαφόρων πραγμάτων κείμενα· ὥστε δοκεῖν ὅτι οὐκ ἔχεται ὁ Παῦλος ἐν τῇ γραφῇ τῆς ἐπιστολῆς τοῦ προκειμένου αὐτῷ σκοποῦ. Philoc. cap. 9.

Il y a peu de livres où Origene n'ait établi fortement le libre arbitre de l'homme, & où il ne montre que son salut ou sa perte dependent absolument de luy. Sa Philocalie contient un extrait de son troisiéme livre *des Principes*, où
Philoc. c. 21. il ne se contente pas d'apuyer la creance de l'Eglise contre les Heretiques, mais il repond aussi aux passages, tant du V. que du N. Testament, qui semblent la detruire.

Il s'objecte premierement
Exod. 4: 21. ces paroles de l'Exode, *J'endurciray le cœur de Pharaon.*
Ibid. Si Dieu, dit-il, l'endurcit, & s'il péche pour avoir été endurci, il n'est pas l'auteur de son peché; & par consequent on ne peut pas dire, que Pharaon ait été libre. La seconde objection est prise de cet en-
Ezech. 11: 19. & 20. droit d'Ezechiel, *J'ôteray leur cœur de pierre, & en mettray un de chair en la place, afin qu'ils fassent ce que je leur ay commandé.* Il semble donc que ce soit Dieu, qui soit la cause que les hommes executent ses commandemens, en ôtant les empéchemens, & leur donnant ce cœur de chair qui leur est necessaire pour cela. Jesus-Christ de plus dit dans l'Evangile, qu'il parle au peuple par Paraboles, *Afin que* *Marc. 4: 12.*
voyant ils ne voyent point, & qu'entendant ils n'entendent point, de peur qu'ils ne se convertissent, & que leurs pechez leur soyent pardonnez. Il s'objecte aussi plusieurs passages de S. Paul, savoir, *Il ne de-* *Rom. 9: 16.*
pend point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait misericorde. Le *Philipp. 2: 13.*
vouloir & le faire viennent de Dieu. Dieu donc fait miseri- *Rom. 9: 18.*
corde à qui il luy plaît, & endurcit qui il luy plaît. Il dit (*d*) que ces témoignages, & quelques autres qu'il ajoûte au même lieu sont capables de troubler plusieurs personnes; comme si l'homme n'étoit point libre, Dieu sauvant ou perdant ceux qu'il veut.

En effet, quelques Heretiques de ces tems-là opposoient aux Orthodoxes tous ces passages de l'Ecriture. Il indique les Gnostiques Valentiniens, qui detruisoient presque tout à fait le libre arbitre de l'homme, en supposant deux sortes de nature, comme il a été déjà remar-

(d) Ταῦτα γὰρ καθ' αὑτὰ ἱκανά ἐστι τοὺς πολλοὺς ἐκταράξαι, οὐκ ὄντος τοῦ ἀνθρώπου αὐτεξουσίου, ἀλλὰ τοῦ Θεοῦ σώζοντος καὶ ἀπολλύντος οὓς ἂν αὐτὸς βούληται. Philoc. cap. 21.

remarqué. L'une comprenoit ceux qui étoient perdus ſans pouvoir être ſauvez; & l'autre, ceux qui étoient ſauvez, & qui n'avoient pû ſe perdre. Ils diſoient, (e) que Pharaon étoit du premier ordre, & que c'eſt pour cette raiſon que Dieu l'endurcit, parce qu'il fait miſericorde aux *Pneumatiques*, ou ſpirituels, & qu'il endurcit les *Choiques*, ou terreſtres. On peut voir plus au long cy-deſſus ce qui regarde le ſentiment de ces Gnoſtiques, qu'Origene refute en cet endroit, bien qu'il ne les nomme point. Il montre premierement en general, qu'il n'y a rien de plus oppoſé à la juſtice & à la bonté de Dieu, que cette opinion qui fait Dieu auteur de l'endurciſſement de Pharaon, qui ne perit que parce qu'il a été endurci. Si cela eſt, dit-il, pourquoy ſe met-il en colere contre luy, & le menace-t-il de le punir s'il ne laiſſe aller ſon peuple. Il ajoûte, que ſon raiſonnement eſt d'autant plus fort contre ces Heretiques, qu'ils reconnoiſſoient avec luy, que Dieu eſt bon & juſte: comment donc, dit-il, étant bon & juſte, endurcit-il le cœur de Pharaon? Πῶς ἂν ὁ ἀγαθὸς καὶ δίκαιος σκληρύνει τὴν καρδίαν Φαραώ?

Il prouve enſuite plus en particulier, que la malice de Pharaon a été la ſeule cauſe de ſon endurciſſement, & que quand elle eſt attribuée à Dieu dans l'Ecriture, ce n'eſt qu'une façon de parler, d'où l'on ne peut rien conclure: ce qu'il confirme par quelques exemples. Et en effet ces ſortes d'expreſſions, d'attribuer tout à Dieu, étoient ordinaires aux Juifs; & elles ont été remarquées avec ſoin par la plûpart des Peres Grecs, qui paroiſſent avoir en cela plus de penetration d'eſprit, que quelques Ecrivains Latins, qui ont un peu trop raffiné là-deſſus. S. Gregoire de Nyſſe expliquant ces paroles de l'Eccleſiaſte, *Dieu a donné une méchante occupation aux hommes, afin qu'ils s'y occupaſſent*, dit, (f) qu'il ne ſeroit pas de la pieté Eccleſ. 1: 13. Greg. Nyſſ. Hom. 2. in Eccleſ.

(e) Τὸν Φαραὼ φασὶ φύσεως ὄντα ἀπολλυμένης, διὰ τοῦτο σκληρύνεσθαι ὑπὸ τοῦ Θεοῦ ἐλεοῦντος μὲν τοὺς πνευματικοὺς, σκληρύνοντος δὲ τοὺς χοϊκούς. Ibid.

(f) Τοῦτο δὲ οὐκ ὡς ἄν τις ἐκ τοῦ προχείρου νοήσειε εὐσεβές ἐστιν οἴεσθαι, ὅτι αὐτὸς ἔδωκεν ὁ Θεὸς τὸν πονηρὸν τοῖς ἀνθρώποις περισπασμόν. Greg. Nyſſ. Hom. 2. in Eccleſiaſt.

pieté de croire, comme ces paroles semblent l'insinuer d'abord, que Dieu ait donné aux hommes une mechante occupation : car ce seroit le faire auteur du mal, luy qui étant bon de sa nature ne donne rien que de bon. C'est pourquoy il attribuë au libre arbitre tout le mal que l'homme fait, & nullement à Dieu. Il ajoûte, (g) que ces sortes d'expressions, qui donnent à Dieu ce qui vient purement des hommes, sont ordinaires dans l'Ecriture, & il aporte pour exemple ces paroles,
Rom. 1: 26. & 28. *Dieu les a livrez à des passions honteuses : Dieu les a livrez à un sens reprouvé.*
Exod. 4. *Il a endurci le cœur de Pharaon.*
Isa. 63: 17. *Pourquoy nous avez-vous fait errer Seigneur hors de vôtre voye ? Vous avez endurci nos cœurs pour ne point vous craindre.* Il en est de même, selon ce docte Pere, de plusieurs autres passages qui disent la même chose, & dont le veritable sens n'attribuë rien à Dieu à l'égard des hommes, mais seulement à leur libre arbitre dont il est l'auteur. Ce sont-là les sentimens des plus savans Commentateurs Grecs du N. Testament, comme on le verra plus en particulier dans la suite de cette Histoire ; ayant tous suivi en cela Origene, qui repond en particulier aux objections que nous avons marquées cy-dessus.

Il seroit trop long de raporter ses réponses, qu'on peut consulter dans sa Philocalie, où il n'oublie aussi rien pour concilier la préscience de Dieu Philoc. c. 21.
avec nôtre libre arbitre. Il attaque avec force ce que les anciens ont appellé *Destin*, montrant que la connoissance que Dieu a des choses avant qu'elles arrivent, n'impose aucune necessité, Ἡ πρόγνωσις τοῦ Θεοῦ οὐκ ἀνάγκην ἐπιτίθησι τοῖς περὶ ὧν προκατείληφε. Ibid. c. 23.
Il refute de plus la fausse interpretation, que les Gnostiques Valentiniens donnoient à ces paroles de S. Paul, qui sont à la tête de

(g) Συνήθες δέ ἐστι τῇ ἁγίᾳ γραφῇ τὰ τοιαῦτα τῶν νοημάτων τοῖς τοιούτοις ἐξαγγέλλειν φωναῖς ὡς τὸ, παρέδωκεν αὐτοὺς ὁ Θεὸς εἰς πάθη ἀτιμίας, καὶ ἔδωκεν αὐτοὺς εἰς ἀδόκιμον νοῦν, καὶ ἐσκλήρυνε τὴν καρδίαν Φαραώ, καὶ τὸ, τί ἐπλάνησας ἡμᾶς κύριε ἀπὸ τῆς ὁδοῦ σου, ἐσκλήρωσας τὰς καρδίας ἡμῶν τοῦ μὴ φοβεῖσθαί σε· καὶ ὅσα τούτοις ἐστὶν ὁμότροπα, ἐφ' ὧν ἡ ἀκριβὴς διάνοια οὐ τὸ παρὰ τοῦ Θεοῦ τι τῶν ἀνθρώπων ἐγγίνεσθαι τῇ ἀνθρωπίνῃ συνίστησι φύσει· ἀλλὰ κατηγορεῖ τῆς ἐξουσίας, ἣ ἀγαθὸν μέν ἐστι καὶ Θεοῦ δῶρον δεδομένον τῇ φύσει. Id. Greg. ibid.

Philoc. c. 25. ex tom. 1. Comm. in Epist. ad Rom. de son Epître aux Romains, Ἀφωρισμένος εἰς εὐαγγέλιον Θεοῦ, *Destiné pour l'Evangile de Dieu;* & ces autres de l'Epitre aux Galates, Gal. 1: 15. & 16. *Lors qu'il a plû à celuy qui m'a destiné dès le ventre de ma mere, pour reveler son fils par moy.* Ils pretendoient que ces mots de préscience & de prédestination étoient incompatibles avec le libre arbitre, parce qu'ils marquoient, selon eux, une veritable cause de tout ce qui arrive. C'est pourquoy ils assûroient, qu'il y avoit des hommes qui de leur nature Ibid. étoient sauvez, Οἴονται διὰ τούτων εἰσάγειν τοὺς ἐκ κατασκευῆς καὶ φύσεως σωζομένους.

Il explique en cet endroit avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde la préscience & la prédestination, dont l'Apôtre parle au Chap. 8. de cette Epître. Faisons, dit-il, reflexion sur l'ordre des paroles de cet Apôtre. Dieu ne justifie qu'après avoir appellé, & il n'appelle qu'après avoir prédestiné. Mais la prédestination n'est pas le principe, & la source de la vocation & de la justification, la préscience étant avant la prédestination, Ἀνωτέρω δέ ἐστι τοῦ προορισμοῦ ἡ πρόγνωσις; comme S. Paul le dit en termes formels, *Ceux qu'il a connus dans sa préscience, il les a aussi destinez à être conformes à l'image de son Fils.* Rom. 8: 29. Il infere de là, que Dieu qui a prévû la suite de tout ce qui devoit arriver, & les bonnes inclinations de chacun en particulier pour la vertu, nous a prédestinez dans la vûë de nos bonnes actions. Il suppose dans tout son raisonnement, qu'il apuye sur le texte de S. Paul, que ceux qui ont d'autres sentimens de la prédestination, la regardant comme la cause de nôtre justification & de nôtre vocation, favorisent l'heresie des Gnostiques, & detruisent avec eux le libre arbitre. Cette doctrine étoit non seulement d'Origene, de S. Gregoire de Nazianze, & de S. Basile, qui ont publié la Philocalie; mais generalement de toute l'Eglise Grecque, ou plûtôt de toutes les Eglises du monde avant S. Augustin, qui auroit peut-être préferé à ses sentimens une tradition si constante, s'il avoit lû avec soin les ouvrages des Ecrivains Ecclesiastiques qui l'ont précedé.

On a publié depuis peu en En 1686. Angleterre un petit ouvrage d'Origene touchant la priere, Περὶ εὐχῆς σύνταγμα, où il est aisé de reconnoître son esprit

& ses opinions : car il ne contient presque rien, qui ne soit repandu en plusieurs endroits de ses autres ouvrages. Il s'y étend assez au long sur la priere en general, & il vient après cela à l'Oraison Dominicale en particulier. Il suit la même methode que dans ses Tomes ou Commentaires sur l'Ecriture, qui sont remplis d'érudition. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce traité, c'est qu'il y semble nier absolument, que nous devions adresser nos prieres à JESUS-CHRIST ; comme s'il n'étoit permis aux Chrêtiens de prier que le Pere seul, que JESUS-CHRIST a luy-même invoqué. Il veut que toutes nos prieres s'adressent au Pere au nom du Fils, comme étant nôtre Mediateur. En effet, si nous jettons les yeux sur les anciennes prieres, qui sont encore aujourdhuy la plûpart dans nos Missels, nous trouverons qu'elles commencent par ces mots, *Dieu*, ou *Dieu toutpuissant*, ou par quelque autre expression semblable, & qu'elles finissent par ces autres, *par* JESUS-CHRIST &c. C'est ce qui me fait croire, qu'Origene n'a pas consideré le Fils de Dieu en qualité de Dieu, & comme n'ayant qu'une même essence avec son Pere; mais en qualité de Dieu & homme tout ensemble ; ou Mediateur.

Orig. lib. de Orat. n. 50.

Quoy qu'il en soit, ce sentiment d'Origene, s'il s'étend jusqu'à la nature Divine de JESUS-CHRIST, ne s'accorde point avec celuy des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il a (*h*) même voulu prévenir l'objection qu'on luy pouvoit faire là-dessus, quand il ajoûte, que ces mots du Deuteronome, *Que tous les Anges de Dieu l'adorent*, s'entendent à la verité de JESUS-CHRIST ; mais que le mot d'adorer est équivoque, & qu'il s'applique à des choses creées. Il s'oppose à la creance commune de ceux de son tems, qui se servoient de ces paroles avec S. Paul dans son Epître aux Ebreux,

Ibid. n. 51.

Deut. 32: 43. Ebr. 1: 6.

(h) Ἐὰν δέ τις οἰόμενος δεῖν αὐτῷ τῷ Χριστῷ προσεύχεσθαι, συγχεόμενος ἀπὸ τοῦ ἐκ τοῦ προσκυνεῖν σημαινομένου, προσάγῃ ἡμῖν τό, προσκυνησάτωσαν αὐτῷ πάντες ἄγγελοι Θεοῦ ὁμολογουμένως ἐν τῷ Δευτερονομίῳ περὶ Χριστοῦ εἰρημένον· λεκτέον πρὸς αὐτὸν ὅτι ἡ ἐκκλησία Ἱερουσαλὴμ παρὰ τοῦ προφήτου ὀνομαζομένη προσκυνεῖσθαι ὑπὸ βασιλέων καὶ ἀρχουσῶν γινομένων τιθηνῶν αὐτῆς καὶ τροφῶν, λέγεται διὰ τούτων· ἰδοὺ αἴρω εἰς τὰ ἔθνη &c. Orig. lib. de Orat. n. 51.

Isa. 49: 23.

Ebreux, pour établir l'adoration de JESUS-CHRIST. Comme il ne dit rien ſur ces derniers mots de l'Oraiſon Dominicale, *Car le Royaume, la puiſſance* &c. qui ſont dans la plûpart des exemplaires Grecs, & même dans l'ancienne Verſion Syriaque, cela prouve qu'il ne les a point lûs dans ſon exemplaire Grec: en quoy il convient avec l'Interprete de l'Egliſe Latine, qui ne l'a point auſſi exprimé dans ſa traduction.

Outre ce que nous venons de dire des Commentaires d'Origene ſur le N. Teſtament que nous avons en Grec, on trouve dans quelques Bibliotheques en MS. un Commentaire qui porte ſon nom, ſur S. Marc: mais il n'eſt point de luy. Mr. Huet, qui en a vû un exemplaire dans la Bibliotheque du Roy, avoüe qu'on y lit quelques allegories, & pluſieurs choſes qui ne ſont pas éloignées de la doctrine d'Origene. Cela n'eſt rien, dit-il, ſi l'on conſidere une infinité d'autres choſes, qui prouvent évidemment que cet ouvrage n'eſt point de luy. Il ajoûte que la diverſité des titres, qui ſont dans differens exemplaires, eſt une preuve certaine, qu'il n'eſt point veritablement de ce Pere.

D. Huet. Origenian. l. 3.

En effet, il eſt dans la plûpart des manuſcrits ſous le nom de Victor d'Antioche, & en quelques-uns ſous le nom de S. Cyrille d'Alexandrie: & il ne peut pas être d'Origene, puis qu'il y eſt cité luy-même avec Euſebe, Saint Chryſoſtôme, Apollinaire & Theodore.

Mr. Huet pretend, (i) que tous ces noms ont été ôtez exprès des exemplaires, qui ont à la tête le nom d'Origene. Il juge même qu'il eſt fort vrayſemblable, que les Copiſtes ont interpolé ce Commentaire, afin de le debiter plus facilement ſous le nom de ce grand homme. Mais après avoir examiné avec ſoin les MSS. de la Bibliotheque du Roy, j'ay reconnu que cet ou-

(i) *Hæc nomina aliaque multa eraſa offendas ab exemplaribus quæ nomen Origenis in fronte gerunt: quæ ſi quis caſu contigiſſe putet, parum ille librariorum audaciam perſpexerit. Mihi verò cum certò conſtet commentarium illud non eſſe Origenis, veriſimile ſit ab iis ſuiſſe interpolatum, & in Origenianam lucubrationem recenſum, quò facilius lectores vel emptores nanciſceretur.* Huet. Origenian. lib. 3. p. 275.

ouvrage n'eſt ni d'Origene, ni de Victor d'Antioche, ni de Cyrille, ni d'aucun autre Auteur en particulier. C'eſt un recueil de pluſieurs Peres, dont on a marqué les noms dans quelques exemplaires; & ſi ces noms ne ſe trouvent point dans d'autres, cela eſt aſſez ordinaire à ces recueils, qu'on appelle *chaînes*. On ne peut pas accuſer pour cela les Copiſtes de les avoir retranchez exprès, pour faire croire que ce livre étoit d'Origene.

Ce qui fait que quelques exemplaires portent ſon nom à la tête, c'eſt que les premieres paroles ſont en effet de luy. Il y a dans la Bibliotheque du Roy un manuſcrit, qui contient le texte des Evangiles avec des ſcholies Grecques, & au commencement de celles qui ſont ſur Saint Marc, on lit, Ὠριγένους πρόλογος εἰς ἑρμηνείαν τοῦ κατὰ Μάρκον ἁγίου εὐαγγελίου, *Preface d'Origene ſur l'interpretation de l'Evangile de S. Marc.* Ces ſcholies ne ſont autre choſe que le Commentaire dont il eſt queſtion, & que le Jeſuïte Peltanus a publiées en Latin, ſous le nom de Victor d'Antioche, parce que ſon exemplaire Grec avoit ce titre. Comme c'eſt une chaîne, ou recueil de pluſieurs Ecrivains, cela fait qu'elle paroit ſous differens titres dans differens exemplaires Grecs, ſans qu'il ſoit beſoin d'accuſer les Copiſtes d'autre choſe que de negligence, n'ayant gardé à la tête de l'ouvrage que le nom d'un de ces Ecrivains. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les ſcholies Grecques, qui ſont dans ce même manuſcrit ſur S. Matthieu, ſont intitulées, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ Χρυσοστόμου ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἅγιον εὐαγγέλιον, *Commentaire de S. Jean Chryſoſtôme Archevêque de Conſtantinople ſur l'Evangile de S. Matthieu :* cependant elles ne contiennent qu'en abregé les Commentaires de ce Pere avec quelques additions, qui y ont été inſerées par celuy qui a fait le recueil. Et c'eſt à quoy l'on prendra garde, autrement on attribuera aux Peres des ouvrages qui ne ſont point d'eux. Il en eſt de même des ſcholies, qui ſont dans ce recueil ſous le nom de S. Chryſoſtôme ſur S. Jean, & qui ne ſont neanmoins qu'un recueil, ſemblable à celuy qui eſt ſur S. Matthieu, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως τοῦ

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2330.

Χρυσο-

Χρυσοστόμου ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην ἅγιον εὐαγγέλιον.

Il y a d'autres exemplaires manuscrits où les Copistes, ou plûtôt ceux qui ont recueilli ces scholies ont été plus exacts : car ils marquent dans le titre, qu'elles ont été prises de S. Jean Chrysostôme & de plusieurs autres Peres, Ἀπὸ φωνῆς τοῦ Χρυσοστόμου καὶ ἑτέρων μακαρίων πατέρων. On trouve de plus dans le manuscrit que nous avons cité cy-dessus trois autres Préfaces sous le nom d'Origene. La premiere qui est tirée de son Commentaire sur S. Matthieu, Προοίμιον Ὠριγένους εἰς ἑρμηνείαν τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου, commence ainsi, (k) *Le livre de la generation marque celuy qui a été engendré de la semence de David selon la chair : c'est pourquoy le mot d'*engendré, *tombe sur tous ceux qui sont dans cette genealogie. Or la generation de* JESUS-CHRIST *n'est point un passage du non être à l'être, comme quelques-uns se l'imaginent ; mais un passage d'être en forme de Dieu, pour prendre la forme d'un serviteur.*

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 1883.

Cod. MS. Biblioth. Reg. n. 2330.

La seconde Préface a pour titre, Προοίμιον τοῦ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγελίου ἐκ τῆς ἑρμηνείας Ὠριγένους, *Préface des Commentaires d'Origene sur l'Evangile de S. Luc.* Voicy de quelle maniere le Scholiaste Grec l'a exprimée. (*l*) *Comme il y avoit de la vanité étant homme, d'entreprendre d'écrire ce qui regarde la doctrine & les paroles de Dieu, c'est avec raison qu'il s'en excuse dans la Préface. Or comme plusieurs* parmi

(k) Βίβλος γενέσεώς ἐστι τοῦ γεγεννημένου ἐκ σπέρματος Δαυὶδ κατὰ σάρκα· διὸ καὶ ἐπὶ πάντων τὸ ἐγέννησε λέγεται· ἡ δὲ Χριστοῦ γέννησις οὐχ ὁδός ἐστιν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος εἰς τὸ εἶναι, ὡς οἴονταί τινες ἐπ' ἀνθρώπων· ἀλλ' ὁδὸς ἀπὸ τοῦ ἐν μορφῇ Θεοῦ ὑπάρχειν ἐπὶ τὸ ἀναλαβεῖν τὴν τοῦ δούλου μορφήν. Orig. Procem. in Matth. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2330.

(l) Ἐπειδὴ ὑπέρογκον ἦν τὸ ἐπιχείρημα, ἄνθρωπον ὄντα Θεοῦ διδασκαλίαν καὶ ῥήματα συγγράφειν, εἰκότως ἀπολογεῖται ἐν τῷ προοιμίῳ· ὥσπερ δὲ ἐν τῷ παλαιῷ λαῷ πολλοὶ προφητείαν ἐπηγγέλλοντο· ἀλλὰ τούτων τινὲς μὲν ἦσαν ψευδοπροφῆται· τινὲς δὲ ἀληθῶς προφῆται, καὶ ἦν χάρισμα διακρίσεως πνευμάτων, ἀφ' οὗ ἐκρίνετο ὁ ἀληθὴς προφήτης καὶ ὁ ψευδοπροφήτης· οὕτω καὶ νῦν ἐν τῇ καινῇ διαθήκῃ τὰ εὐαγγέλια πολλοὶ ἐθέλησαν γράψαι· ἀλλ' οἱ δόκιμοι τραπεζῖται οὐ πάντα ἐκριναν, ἀλλά τινα αὐτῶν ἐξελέξαντο· τάχα δὲ καὶ τὸ ἐπεχείρησαν λεληθυῖαν

parmi le peuple de l'ancienne Loy faisoient profession d'être Prophetes, & que quelques-uns d'eux étoient faux Prophetes, & d'autres veritablement Prophetes. Il y avoit de plus le don du discernement des esprits, pour juger de ceux qui étoient en effet Prophetes. Il en est de même presentement dans le Nouveau Testament, où plusieurs ont voulu écrire des Evangiles. Mais les bons connoisseurs ne les ont pas acceptez tous indifferemment, en ayant choisi seulement quelques-uns. Il se peut faire aussi que l'Evangeliste se soit servi de cette expression, ἐπεχείρησαν, ont tenté, *pour accuser tacitement ceux qui s'étoient mêlez d'écrire les Evangiles sans en avoir reçû le don. Car Matthieu n'a pas tenté; mais il a écrit par le mouvement du S. Esprit. Il en est de même de Marc & de Jean, aussi-bien que de Luc. Mais ceux qui ont écrit l'Evangile intitulé selon les Egyptiens, & celuy qui porte le nom des Douze ont tenté. Il y a aussi un Evangile selon Thomas. Basilide de plus a osé écrire un Evangile appellé selon Basilide. Plusieurs ont donc tenté. L'on doit aussi mettre parmi ces Evangiles, celuy qui a le nom de Matthias, & plusieurs autres. Mais l'Eglise de Dieu ne reçoit préferablement à tous les autres que quatre Evangiles.* Je pourrai parler ailleurs de la troisiéme Préface, qui a pour titre dans le manuscrit de la Bibliotheque du Roy, Προοίμιον Ὠριγένους εἰς κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον, *Préface d'Origene sur l'Evangile de Saint Jean.*

Boulenger Jesuïte a cité en Grec dans ses Dissertations contre Casaubon plusieurs endroits d'Origene, que nous ne trouvons point dans les ouvrages de ce Pere: ce qui pourroit faire croire qu'il a eu des exemplaires Grecs MSS. plus éten-

λεληθυῖαν ἔχει κατηγορίαν τῶν χωρὶς χαρίσματος ἐλθόντων ἐπὶ τὴν ἀναγραφὴν τῶν εὐαγγελίων· Ματθαῖος γὰρ οὐκ ἐπεχείρησεν, ἀλλ' ἔγραψεν ἐξ ἁγίου πνεύματος κινούμενος· ὁμοίως καὶ Μάρκος καὶ Ἰωάννης· παραπλήσιον δὲ καὶ Λουκᾶς· τὸ μέντοι ἐπιγεγραμμένον τῶν δώδεκα εὐαγγέλιον, οἱ συγγράψαντες ἐπεχείρησαν· φέρεται δὲ καὶ τὸ κατὰ Θωμᾶν εὐαγγέλιον· ἤδη δὲ ἐτόλμησε καὶ Βασιλείδης γράψαι κατὰ Βασιλείδην εὐαγγέλιον· πολλοὶ μὲν οὖν ἐπεχείρησαν, καὶ τὸ κατὰ Ματθίαν καὶ ἄλλα πλείονα· τὰ δὲ τέσσαρα μόνα προκρίνει ἡ τοῦ Θεοῦ ἐκκλησία. Id. Orig. Prooem. in Luc. ex eod. cod. MS. & ex duob. codd. Bibl. Colb. nn. 2259. & 4112.

étendus que ceux qui ont été publiez. Il ſe contente quelquefois d'indiquer en general les Commentaires d'Origene ſur S. Matthieu, ſans marquer le lieu en particulier. Mr. Huet qui (m) condamne ſa negligence témoigne, qu'après avoir fait une recherche la plus exacte qu'il luy a été poſſible, & après avoir même conſulté avec le P. Combefis les Chaînes des Commentateurs Grecs, il n'a pû rencontrer ce que le P. Boulenger a raporté ſous le nom d'Origene. Il ne laiſſe pas, nonobſtant cette remarque, de defendre contre le Miniſtre Aubertin un paſſage celebre ſur l'Euchariſtie, que ce Jeſuïte attribuë au même Origene, & qu'il eſt à propos d'examiner. Voicy les paroles qui ſont citées ſous ſon nom: Καὶ γὰρ ὁ ἄρτου μετέχων τοῦ σώματος κυρίου μεταλαμβάνει· οὐ γὰρ προσέχομεν τῇ φύσει τῶν αἰσθητῶν προκειμένων, ἀλλ᾽ ἀνάγομεν τὴν ψυχὴν διὰ πίστεως ἐπὶ τοῦ λόγου σῶμα· οὐ γὰρ εἶπε τοῦτό ἐστι σύμβολον· ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα· δεικτικῶς, ἵνα μὴ νομίσῃ τις τύπον εἶναι, *Celuy qui eſt participant du pain reçoit le corps du Seigneur : car nous ne nous attachons pas à la nature des choſes ſenſibles, qui ſont preſentées ; mais nous élevons nôtre ame par la foy au corps du Verbe : car il n'a pas dit, cela eſt un ſymbole ; mais cela eſt le corps demonſtrativement, afin qu'on ne crût pas que c'eſt un type.*

D. Huet. Origen. lib. 3. p. 251.

Aubertin s'inſcrit en faux contre ces paroles, qui ne peuvent être, ſelon luy, d'Origene, mais de quelque Grec qui aura vêcu longtems après luy : *Locus eſt fictitius, ac Græculi fortè alicujus recentioris, Origeni falsò affictus.* Il apuye ſa conjecture ſur un autre paſſage d'Origene raporté par le même Jeſuïte, qui ſemble être opposé à celuy-cy. Mr. Huet au contraire accuſe Aubertin de n'agir pas ſincerement dans la diſpute, lors qu'il rejette comme faux les témoignages qui favoriſent les Catholiques, & qu'il reçoit comme veritables ceux qui leur ſont oppoſez. Qu'on re-

Albert. de Sacr. Euchar. l. 2. c. 2.

(m) *Indiligens profectò Bulengerus, qui unde hæc habuerit ſibi lectorem non monuit, an ex codice aliquo manuſcripto? Vix credo . . . . fortaſſe igitur ex catena aliqua prodierunt iſthæc : quanquam nihil habent ejuſmodi quotquot excuſſimus catenas ego & Combefiſius.* D. Huet. Origen. lib. 3.

Id. Huet. Origen. lib. 2. p. 182. reponde (*n*), dit-il, au premier, ou qu'on laiſſe le ſecond dans ſa force, que nous recevons également avec l'autre, où le pain de l'Euchariſtie eſt appellé le corps typique & ſymbolique.

Mais après tout, il y a de grandes raiſons de douter que ce paſſage ſoit veritablement d'Origene, non ſeulement parce que le P. Combefis & Mr. Huet ne l'ont pû trouver dans aucun manuſcrit ſous ſon nom, après une recherche exacte, mais parce que cette expreſſion, Οὐκ εἶπε τοῦτό ἐστι σύμβολον, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα, Jesus-Christ *n'a point dit, c'eſt un ſymbole, mais c'eſt mon corps*, ne paroît avoir été en uſage chez les Grecs que longtems après Origene. Il n'y a rien cependant de plus clair dans les anciens Peres Grecs, que ce qui regarde la preſence du corps & du ſang de Jesus-Christ dans l'Euchariſtie. Les expreſſions de S. Cyrille de Jeruſalem & de S. Chryſoſtôme ne contiennent rien d'ambigu là-deſſus. Ce n'eſt pas que je croye que le Jeſuïte Boulanger ait manqué en cela de ſincerité. Il y a de l'apparence qu'il a lû quelque Commentaire Grec manuſcrit ſur S. Matthieu, avec cette note à la marge ὡρ, qu'il a priſe pour le nom d'Origene, comme en effet elle le marque quelquefois. Mais elle eſt le plus ſouvent miſe dans les manuſcrits Grecs pour ὡραῖον, c'eſt-à-dire, ὡραῖον νόημα, *belle penſée*. Il n'y a rien de ſi commun dans les livres Grecs MSS. que cette marque. Je n'en donnerai point d'autre exemple que l'endroit même de S. Matthieu dont il s'agit. On lit en ce lieu-là dans un MS. de l'excellent Commentaire, qui a été publié en Latin ſous le nom d'Euthymius, Οὐκ εἶπεν ὅτι ταῦτά εἰσι σύμβολα τοῦ σώματός μου καὶ τοῦ αἵματός μου· ἀλλ' ὅτι ταῦτά εἰσιν αὐτὸ τὸ σῶμά μου, καὶ αὐτὸ τὸ αἷμά μου· λοιπὸν οὖν χρὴ μὴ πρὸς τὴν φύσιν τῶν προκειμένων ὁρᾶν, ἀλλὰ πρὸς τὴν δύναμιν αὐτῶν, *Euthym. ex cod. MS. Bibl. Reg.* J. Christ *n'a pas dit, ces choſes ſont les ſymboles de mon corps & de mon ſang; mais elles ſont mon corps même & mon ſang. Il ne faut donc pas jetter les yeux ſur la nature des choſes qui ſont pre-*

(n) *Vel prior ſane ſolvatur locus, vel poſtremus non intentetur, quem nos tamen itidem excipimus, ut alium in quo Euchariſticus panis corpus typicum & ſymbolicum appellatur.* Id. Huet. Orig. lib. 2.

presentées, mais sur leur vertu. Il y a à la marge, vis-à-vis de ces paroles dans ce MS. Grec de la Bibliotheque du Roy ωρ, qui marque ὡραῖον, & qu'on peut prendre pour le nom d'Origene; toute la difference consistant en la diversité de ce que les Grecs appellent *esprit* : ωρ quand il indique le nom d'Origene a un esprit doux ὠρ; au lieu qu'il a un esprit âpre ὡρ, quand il designe ὡραῖον : mais les Copistes ne sont pas toûjours exacts à marquer la difference de ces esprits.

Je ne m'arrêterai pas longtems à examiner les autres Commentaires d'Origene sur le Nouv. Testament, dont il ne nous reste que d'anciennes versions Latines. Il n'y a aucune raison qui nous puisse faire douter, que les Homelies qui ont été imprimées sous son nom, avec la Préface de S. Jerôme qui les a mises en Latin, ne soient veritablement de luy. Je n'en veux point d'autres preuves que l'extrait de son Homelie sur S. Luc, que j'ay produit cy-dessus. Bien que le Grec ne reponde pas mot pour mot au Latin de la traduction, il est aisé de juger que c'est la même chose pour le sens, & que le Scholiaste a abregé les mots. Ces Homelies sont fort courtes, & l'on n'y voit point cette érudition, qui est dans ses Tomes ou Commentaires sur S. Matthieu. Ce n'est point l'ordinaire d'Origene de nommer les Ecrivains Ecclesiastiques qu'il cite, se contentant de les indiquer en general : il nomme cependant S. Ignace dans sa sixiéme Homelie, au moins dans la version de S. Jerôme. Il raporte en ce lieu-là ce que nous lisons encore aujourdhuy dans une des Epîtres de ce Saint Evêque, Ἔλαθεν τὸν ἄρχοντα τοῦ αἰῶνος τούτου ἡ παρθενία Μαρίας, *Principem sæculi hujus latuit virginitas Mariæ*, comme il y a dans la version de S. Jerôme. *Ignat. Epist. ad Ephes.*

Ce que nous avons d'Origene sur l'Epître aux Romains est un veritable Commentaire, où il fait paroître beaucoup plus d'érudition & d'application, que dans ses Homelies. Il seroit à desirer que nous l'eussions entier, & comme il étoit dans le Grec : mais Ruffin qui l'a traduit ne fait aucune difficulté de reconnoître dans un petit discours, qui est à la fin sous le nom de S. Jerôme aussi bien que la Preface, qu'il y avoit ajoûté & diminué, selon qu'il l'avoit jugé à propos.

Il a tellement defiguré cet Ouvrage, qu'il ne peut presque plus passer pour une production d'Origene. C'est même ce qu'on luy a objecté de son tems, non seulement au regard de cette version, mais de toutes les autres qu'il avoit publiées. (o) Vous devriez, luy disoit-on, mettre vôtre nom à la tête de vos traductions, plûtôt que celuy des Auteurs, puis que vous y inserez beaucoup du vôtre : mais il témoigne (p) qu'il est bien éloigné de cette pensée ; qu'il considere plus en cela sa conscience que sa reputation. Il avoüe qu'il y a ajoûté plusieurs choses, & qu'il a en même tems abregé ce qui luy sembloit trop étendu. Mais il ne trouve pas à propos de changer le titre, ni d'ôter le nom de celuy qui est le principal Auteur du livre.

Ruffin. Perorat. vers. Comm. Orig. in Epist. ad Rom.

Neanmoins quelque defiguré que soit ce Commentaire, on y reconnoît toûjours l'esprit & la doctrine d'Origene. Ses grandes & subtiles speculations s'y font remarquer : sa Theologie est la même que dans ses autres livres, & il trouve bien plus d'occasion de la debiter en celuy-cy, que dans ses Commentaires sur les Evangiles. C'est pourquoy il ne manque pas de refuter dès le commencement les Gnostiques Valentiniens, lors qu'il explique le mot de ἀφωρισμένος, *separé*. Les (q) Heretiques, dit-il, abusent de ce mot, pretendant que S. Paul a été separé aussitôt qu'il a été conçû, parce qu'il avoit une bonne nature ; & ces paroles qu'on lit dans les Pseaumes, les pecheurs ont été separez dès le ventre de leur mere, s'entendent, selon eux, de

Rom. 1: 1.

Orig. l. 1. Explan. in Epist. ad Rom.

(o) *Ajunt mihi in his quæ scribis quoniam plurima in eis tui operis habentur, da titulum nominis, & scribe, Hieronymi (Ruffini) verbi gr. in Epist. ad Rom. Explanationum libri.* Ruff. Perorat. in vers. Comm. Orig. in Epist. ad Rom.

(p) *Ego qui plus conscientiæ meæ quàm nomini defero, etiamsi addere aliqua videor, & explere quæ desunt, aut breviare quæ longa sunt; furari tamen titulum ejus qui fundamentum operis jecit, construendi ædificii materiam præbuit, rectum non puto.* Ibid.

(q) *Quod tamen heretici ad calumniam vocant, dicentes eum segregatum esse ab utero matris suæ, ob hoc quod in eo naturæ bonitas inerat, sicut è contrario de his qui malæ naturæ sunt, dicitur in Psalmis, quia segregati sunt peccatores ex utero.* Orig. lib. 1. Explan. in Epist. ad Rom.

de ceux qui ont une mauvaiſe nature. Il (*r*) aſſûre au contraire, que l'élection de Saint Paul ne peut être attribuée, ni au hazard, ni à ſa bonne nature, mais qu'elle vient de ſon propre fond, & que c'eſt luy-même qui a donné lieu de l'élire à Dieu, qui ſait toutes choſes avant qu'elles arrivent. Il eſt vray que Beze, & les autres Novateurs de ces derniers tems, ſe récrient fortement là-deſſus contre luy : mais il n'eſt pas juſte que nous ſuivions en cela leurs idées. Origene n'a rien avancé ſur cette matiere, qui ne ſoit conforme à la plus ſaine antiquité. Je ne parle point de ſon opinion particuliere ſur la préexiſtence des ames ; mais ſeulement de ce qui luy eſt icy commun avec les anciens Peres Grecs.

Il fait paroître plus de ſubtilité que de ſolidité dans ſa remarque ſur le mot de ὁρισθέντος, où il obſerve que Saint Paul n'a pas dit προορισθέντος, *qui a été predeſtiné*, mais ὁρισθέντος, *qui a été deſtiné*. La raiſon qu'il en apporte eſt, qu'être *prédeſtiné* s'entend de ceux qui ne ſont point encore, & être deſtiné ſe dit de ceux qui ſont, *deſtinatur enim ille qui eſt : prædeſtinatur verò ille qui non eſt*. Cette penſée qui n'eſt appuyée que ſur une particule de Grammaire n'eſt pas exacte : car on peut appliquer aux hommes également après ou avant leur naiſſance le mot de *deſtiné*, dans le même ſens que celuy de *prédeſtiné*. Il étoit même inutile, que Ruffin pour autoriſer cette diſtinction d'Origene ajoûtât dans le corps de la traduction, que bien qu'il y eût dans l'ancienne verſion Latine *prædeſtinatus*, il falloit traduire ſelon l'original Grec *deſtinatus*. *Quamvis enim*, dit-il, *in Latinis codicibus & exemplaribus prædeſtinatus ſoleat inveniri ; tamen quod interpretationis veritas habet deſtinatus ſcriptum eſt, non prædeſtinatus*. On (*ſ*) faiſoit cependant valoir

Ibid.

Ruff. in verſ. Orig.

(r) *Nos autem dicimus quòd neque Paulus fortuitò, aut naturali differentiâ electus eſt, ſed electionis ſuæ cauſas in ſemet ipſo dedit ei qui ſcit omnia antequàm fiant.* Ibid.

(ſ) *Hæc dicta ſint à nobis propter eos qui in unigenitum* Dei Filium *impietatem loquuntur, & ignorantes differentiam deſtinati & prædeſtinati putant eum inter eos ; qui cùm ante non fuerint prædeſtinati ſunt eſſe numerandum.* Apud Orig. lib. 1. Explan. in Epiſt. ad Rom.

loir cette obſervation contre ceux, qui ſe ſervoient de ce paſſage pour nier la Divinité de JESUS-CHRIST, en le mettant au nombre de ceux qui avoient été prédeſtinez avant qu'ils fuſſent. Mais S. Auguſtin qui a mis JESUS-CHRIST au nombre des prédeſtinez, n'a pas crû que cette explication fût contraire à ſa Divinité.

Mon deſſein n'eſt pas de parcourir tout ce Commentaire. Je crains même de m'être trop étendu, ſur ce qui nous reſte d'Origene ſur les Livres du Nouveau Teſtament. Mais comme la plûpart des autres Peres, même parmi les Latins, l'ont ſouvent copié, il a été neceſſaire de faire voir au long, quelle a été ſa methode & ſon érudition, & d'éclaircir en quelques endroits les principes de ſa Theologie, que l'Egliſe Grecque a adoptée en pluſieurs articles : & elle ſe trouve en effet conforme en ces lieux-là aux ſentimens des anciens Ecrivains qui l'ont précedé. Quoy que ſon nom ne ſoit pas en bonne odeur depuis pluſieurs ſiécles parmi les Grecs, ils ſont obligez d'avoüer qu'ils ont puiſé de luy, comme d'une ſource feconde, ce qu'ils ont de meilleur ſur l'Ecriture.

CHAPITRE VI.

D'Euſebe de Ceſarée, & de ce qu'il a écrit en particulier ſur le Nouveau Teſtament. De S. Athanaſe, & de la diſpute qui a été publiée ſous ſon nom, & ſous celuy d'Arius ; d'où l'on peut aprendre les paſſages, qui étoient alors en controverſe entre les Catholiques & les Ariens, & les interpretations qu'on leur donnoit.

EUſebe Evêque de Ceſarée a rendu de grands ſervices à l'Egliſe, en publiant ſes livres de la Preparation & de la Demonſtration Evangelique ; le premier étant rempli d'Actes très-curieux, qu'il ſeroit difficile de trouver ailleurs. Les Chrêtiens avoient alors beſoin de ce ſavant homme, pour aſſûrer leur Religion contre les Juifs & les Payens. Ce fut apparemment pour s'oppoſer à ces ennemis qu'il compoſa le livre dont S. Jerôme a fait mention, ſous le titre de * *Euangeliorum diaphonia*. S'il a expliqué dans cet Ouvrage toutes les contradictions apparentes des Evangeliſtes, il ne nous en reſte preſentement que des fragmens ; au nombre deſquels on doit mettre un Traité,

EUSEBE DE CESAREE.

Hieron. de Script. Eccleſ. in Euſeb.

* Εὐαγγελίων διαφωνία.

Traité, qui est cité sous son nom dans un MS. Grec de la Bibliotheque du Roy, attribué à S. Cyrille d'Alexandrie; & qui ne differe presque en rien du Commentaire sur S. Marc, qui a été imprimé sous le nom de Victor d'Antioche. Voicy ce que ce Scholiaste Grec a observé sur les premiers mots de S. Marc, où il lisoit avec l'Auteur de la Version Vulgate, *Comme il est écrit dans le Prophete Isaïe:* Cette (*a*) parole tirée des Prophetes est de Malachie, & non d'Isaïe. C'est donc une faute de Copiste, comme Eusebe Evêque de Cesarée l'a remarqué, dans son Traité adressé à Marin, de la contradiction apparente qui est dans les Evangiles sur le fait de la resurrection.

Ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.

Le Pere Combefis a fait imprimer en Grec & en Latin deux fragmens de cet Ouvrage, que j'ay trouvez dans plusieurs MSS. de la Bibliotheque du Roy. Les Scholiastes Grecs les ajoûtent ordinairement à la fin de leurs Recueils sur l'Evangile de S. Matthieu, avec quelques autres pieces extraites de differens Auteurs, qui servent à l'éclaircissement de cet Evangile. Le premier de ces fragmens est sur ces mots de S. Matthieu, ὀψὲ σαββάτων, *au soir du Sabbat*, qu'Eusebe concilie avec ces autres de S. Marc, πρωῒ μιᾷ τῶν σαββάτων, *de grand matin le premier jour de la semaine*. Il dit qu'en ce lieu-là ὀψὲ, *soir*, ne signifie pas ce qu'on entend ordinairement par ces mots, savoir le tems qui suit après le coucher du soleil, mais *avant dans la nuit*, ἀλλὰ τὸ βραδὺ καὶ ὀψὲ τῆς νυκτός: ce qu'il éclaircit par d'autres expressions semblables. On a de coûtume par exemple de dire, ὀψὲ τῆς ὥρας, *le soir d'une heure*, & ὀψὲ καιροῦ, *le soir d'un tems*, non pas pour marquer le soir, mais pour exprimer, τὸ σφόδρα βραδίον, *ce qui arrive fort tard.* Il dit de plus que S. Matthieu s'explique luy-même assez nettement là-dessus, quand il ajoûte aussitôt, τῇ ἐπιφωσκούσῃ εἰς μίαν σαββάτων, *qui luit au* pre-

(a) Τοῦτο τὸ προφητικὸν ῥητὸν Μαλαχίου ἐστὶν, οὐκ Ἠσαΐου, γραφέως τοίνυν ἐστὶ σφάλμα, ὥς φησιν Εὐσέβιος ὁ Καισαρείας ἐν τῷ πρὸς Μαρῖνον περὶ τῆς δοκούσης ἐν τοῖς εὐαγγελίοις περὶ τῆς ἀναστάσεως διαφωνίας. Euseb. in Schol. Gr. in Marc.

premier jour de la semaine ; (*b*) indiquant par là l'heure & le tems de la nuit, qui suivoit immediatement après le Sabbat, c'est-à-dire vers l'aurore du premier jour de la semaine.

L'autre fragment est intitulé, Περὶ τῶν ἐν τῷ μνημείῳ ἀγγέλων, *Des Anges qui furent vûs au sepulcre.* Son dessein est de concilier là-dessus les quatre Evangelistes ; & il le fait en peu de mots. Il conjecture que la Marie Magdelaine dont il est parlé dans S. Jean, est une autre que celle dont il est fait mention dans S. Matthieu. Il croit de plus, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là d'une seule apparition d'Anges, mais de quatre, chaque Evangeliste en ayant raporté une.

J'ay traité ailleurs des dix Canons qu'Eusebe a inventez avec tant d'industrie, & qui servent de concorde aux quatre Evangiles. On voit par leur moyen tout d'un coup ce qui est commun aux Evangelistes, & ce qui est singulier à chacun d'eux. Il seroit à desirer qu'on retablit ces Canons, avec leurs sections marquées aux marges du texte dans toutes les éditions du Nouveau Testament, soit Grecques, soit Latines. Ces sections ont été connues aux Grecs sous le nom de περικοπαί dès les premiers siécles de l'Eglise : elles ont été mieux imaginées, & elles sont même plus utiles, que les divisions de nos exemplaires Latins par le moyen des Chapitres & des Versets, qui rompent quelquefois le sens du texte. Il semble que S. Jerôme ait voulu attribuer ces Canons à Ammonius, & qu'Eusebe n'ait fait que le suivre, *Euangelicos,* dit-il parlant de cet Ammonius, *canones excogitavit, quos posteà secutus est Eusebius Cæsariensis :* mais cela n'est pas tout à fait vray, comme nous l'aprenons d'Eusebe même dans sa Lettre à Carpianus à qui il les a adressez. Il (*c*) prit seulement occasion du travail d'Ammonius, qui avoit fait une concorde des Evangiles

(b) *Δῆλον τὴν ὥραν καὶ τὸν καιρὸν τὸν μετὰ τὸ σάββατον νυκτὸς, τὸν ἀμφὶ τὴν ἕω τῆς μιᾶς τοῦ σαββάτου.* Euseb.

(c) *Ἐκ τοῦ πονήματος τοῦ προειρημένου ἀνδρὸς εἰληφὼς ἀφορμὰς καθ' ἑτέραν μέθοδον κανόνας δέκα τὸν ἀριθμὸν διεχάραξά σοι τοὺς ὑποτεταγμένους.* Euseb. Epist. ad Carp.

les à ſa maniere, de publier ces dix Canons ſuivant une autre methode que la ſienne, & il explique en detail cette methode dans ſa Lettre.

S. ATHANASE.

Les nouveautez d'Arius donnerent occaſion à S. Athanaſe, d'examiner avec plus de ſoin qu'on n'avoit fait auparavant les paſſages, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, qui regardent le Fils de Dieu. La Theologie reçut en ce tems-là de nouveaux éclairciſſemens: & comme les diſputes commencerent à Alexandrie, où la Dialectique étoit fort en uſage, on joignit le raiſonnement au texte de l'Ecriture. Ce qui cauſa dans la ſuite de grandes controverſes: car chaque party voulut faire paſſer pour la pure parole de Dieu les conſequences, qu'il tiroit des Ecrits des Evangeliſtes & des Apôtres. Les Ariens oppoſerent de leur côté aux Catholiques, qu'ils avoient introduit dans la Religion des mots, qui n'étoient nullement dans les Livres Sacrez. S. Athanaſe prouva au contraire, que les Ariens en avoient inventé un bien plus grand nombre; enſorte que de part & d'autre l'on s'apuyoit, non ſeulement ſur des paſſages formels de la Bible, mais auſſi ſur les conſequences qu'on en tiroit; & de plus ſur la tradition, je veux dire ſur les interpretations des Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui avoient précedé. C'eſt à quoy ſe reduiſent la plûpart des Ouvrages de ce docte Pere, qui n'ayant expliqué aucun des Livres du Nouveau Teſtament en particulier, a plûtôt ſuivi la methode d'un Theologien, que d'un ſimple Commentateur. Il fait paroître dans tous ſes diſcours beaucoup d'eſprit & de jugement, n'étant ni trop long ni trop court; & il n'y a rien de trop ſubtil dans ſa Dialectique. On peut dire qu'il a ſervi comme de fond aux autres Peres, qui ont écrit après luy contre les Ariens. Ils le ſuivent ordinairement dans ſes explications d'un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, qu'il a recueillis; ſatisfaiſant en même tems aux objections de ces Heretiques. Il imite à la verité autant qu'il luy eſt poſſible les anciens Docteurs de l'Egliſe: mais ſes adverſaires étant entrez dans un certain detail inconnu aux Anciens, il a été obligé de donner des interpretations plus particulieres. Par exemple, après avoir montré par des

textes formels, que le Fils a été veritablement engendré de ſon Pere, il leur demande ſi l'on peut ſoûtenir avec quelque vraiſemblance ou apparence de raiſon, qu'il a été fait *du non être*, Εἰ τὸ ἐκ τοῦ Θεοῦ καὶ ἴδιον αὐτοῦ γέννημα θέμις εἰπεῖν ἐξ οὐκ ὄντων, ἢ λόγον ἔχειν. Qu'ils nous diſent, ajoûte-t-il un peu après, dans quelle Ecriture, ou dans quel Pere ils ont trouvé ces expreſſions dont ils ſe ſervent, *Il eſt du non être, & il n'étoit point avant que d'être engendré*, & quelques autres ſemblables, Εἰπάτωσαν ἡμῖν ἐκ ποίων αὐτοὶ γραφῶν μαθόντες, ἢ παρά τινος τῶν ἁγίων ἀκούσαντες συμπεφορήκασιν ἑαυτοῖς ῥήματα, τὸ ἐξ οὐκ ὄντων, καὶ οὐκ ἦν πρὶν γεννηθῇ. C'eſt ſelon cette même idée, qu'il produit pluſieurs paſſages où le Fils eſt appellé le Verbe de Dieu, ſa Sageſſe, ſon Image, ſa Vertu &c. montrant que ces attributs ne ſont point de purs noms, comme les Ariens ſe l'imaginoient, Ὀνόματα μόνον εἶναι τοῦ υἱοῦ λόγος καὶ σοφία.

Athan. pro defenſ. Decret. Nic.

Ibid.

Ibid.

Afin de mieux connoître la methode des Catholiques & des anciens Ariens, dans l'interpretation qu'ils ont donnée aux endroits du Nouveau Teſtament qui regardent leur doctrine, je raporterai icy des extraits d'une diſpute, qu'on ſuppoſe avoir été dans le Concile de Nicée entre S. Athanaſe & Arius. Mais il paroît qu'elle a été compoſée exprès par quelque Auteur Catholique, qui a fait parler un Arien ſelon les principes de ſa Secte, & qui a pris de là occaſion de repondre aux plus fortes objections des Ariens: en gardant cependant les noms d'Athanaſe & d'Arius, comme ils ſont dans ce Dialogue. Chacun produit d'abord ſa confeſſion de foy. Arius attaque celle d'Athanaſe comme n'étant point conforme à l'Ecriture, qui doit être la regle de nôtre foy. Où avez-vous trouvé, luy dit-il, ce que vous avez mis dans vôtre confeſſion, que Dieu eſt toûjours Pere, Τὸν Θεὸν ἀεὶ πατέρα, n'y ayant que luy ſeul qui ſoit Dieu, & ayant creé ſon Fils de ſa propre volonté, comme il eſt marqué dans l'Ecriture? Athanaſe luy demande à ſon tour, en quel lieu il eſt écrit que le ſeul Pere eſt Dieu? Dans S. Paul, repond Arius, où nous liſons, *Nous n'avons qu'un Dieu de qui ſont toutes choſes*, Ἡμῖν γὰρ εἷς Θεὸς ἐξ οὗ τὰ πάντα. Ajoûtez, replique Athanaſe, le reſte des paroles de l'Apôtre, Καὶ

Athan. Diſput. contr. Ar. in Concil. Nic.

εἷς

εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς, δι' οὗ τὰ πάντα, *Et qu'un Seigneur* JESUS-CHRIST, *par qui sont toutes choses.* Arius pretend qu'il faut mettre de la difference entre ἐξ οὗ, *de qui*, & δι' οὗ, *par qui*; que cette derniere préposition διὰ, *par*, ne signifie pas la veritable cause, comme la premiere, mais seulement le ministre. D'où il conclud, que le Fils est seulement ὑπουργός, *le ministre* d'un autre, & non pas αὐτουργός, *l'auteur propre.* Ce n'est donc point d'aujourdhuy, que les Antitrinitaires raffinent sur la proprieté des mots Grecs. En quoy on ne trouveroit rien à redire, s'ils ne portoient ces sortes de subtilitez jusqu'à l'excez. Neanmoins afin qu'on ne croye pas, qu'il n'est apuyé que sur une particule de Grammaire, il prouve que le Fils n'est que le Ministre du Pere par ces paroles de Saint Jean, *Car ce que le Pere fait le Fils le fait aussi.* Mais Athanase raportant au long un passage de S. Paul montre, qu'il n'y a que de la subtilité dans le raisonnement de son adversaire; puis que ἐξ οὗ, *de qui*, est dit également du Pere & du Fils.

Joann. 5:19.

Après quelques autres raisonnemens de part & d'autre Arius se sentant pressé, & ne voulant pas avoüer que le Fils est égal au Pere, a recours à ces paroles, *Mon Pere est plus grand que moy.* Ce passage est si formel, qu'Athanase n'y peut repondre que par un autre, qui marque formellement le contraire, savoir, *Moy & le Pere nous sommes une même chose.* Arius de son côté, qui se voit comme accablé par des paroles si decisives, & qui d'ailleurs avoit avoüé auparavant, que le Fils de Dieu est toûjours semblable à luy-même dans ses expressions, vient aux reproches. Il accuse Athanase d'être dans les sentimens de Sabellius, Σὺ Σαβέλλιος εἶ, parce qu'il disoit que le Pere & le Fils sont une même chose; en quoy consistoit la proposition qui avoit été condamnée dans cet Heretique. Athanase repond que son adversaire luy impose, n'ayant pas avancé que le Pere & le Fils sont la même chose, mais que le Seigneur avoit dit, *Moy & mon Pere sommes la même chose.* Si c'est là l'heresie de Sabellius, ajoûte-t-il, JESUS-CHRIST a été Sabellien. Ce passage pouvant être interpreté de deux manieres, Arius croit qu'il le faut entendre de l'unité de consentement,

Joann. 14:28.

Joann. 10:30.

ment, περὶ συμφωνίας; & qu'ainsi JESUS-CHRIST n'a point autorisé l'erreur de Sabellius. Athanase assûre au contraire qu'il est parlé de la Divinité en ce lieu-là: & comme Arius demeure toûjours ferme dans son interpretation, il luy oppose ces paroles de S. Paul, qui prouvent évidemment l'égalité du Fils avec le
Philipp. 2:6.7. Pere, *Lequel* (le Fils) *étant en forme de Dieu, n'a pas crû une usurpation d'être égal à Dieu, mais il s'est aneanti, prenant la forme d'un serviteur*. Vous voyez, dit Athanase parlant à son adversaire, que le Fils est égal à son Pere, & non pas plus petit, ὁρᾷς ὅτι ἴσός ἐστιν ὁ ὑιὸς τοῦ ἰδίου πατρὸς, καὶ οὐ μικρότερος.

Arius ne peut s'empêcher de repondre à ce passage, qui luy paroît decisif contre luy, qu'il semble que l'Ecriture ne s'accorde pas avec elle-même sur le fait qui est en question, Ἀσυμφωνία πολλή μοι καταφαίνεται τῶν γραφῶν ἐπὶ τοῦ παρόντος. Comment, dit-il, conciliera-t-on ces paroles, *Le Pere qui m'a envoyé est plus grand que moy*, avec celles-cy, *Moy & le Pere nous sommes la même chose*, & avec ces autres, *Qui me voit, voit mon Pere?* Il donne les mains, si l'on peut concilier ces propositions, qui semblent si contraires l'une à l'autre. Athanase assûre, qu'il n'y a pas la moindre contradiction dans les Livres qui ont été inspirez de Dieu: & pour satisfaire à Arius, il luy propose plusieurs questions ausquelles il ne peut repondre, qu'en avoüant des choses qui ruinent son sentiment. Comme il se voit embarrassé, il tâche de se tirer d'affaire, en revenant encore une fois à son grand passage, *Mon Pere est plus grand que moy*. Il veut qu'avant que de passer outre, on luy explique comment JESUS-CHRIST a pû dire, que le Pere est plus grand que luy. Athanase de son côté refuse de luy répondre, s'il ne satisfait luy-même aux questions qu'il luy va proposer. Et ainsi ils entrent dans d'autres matieres, qui paroissent un peu éloignées, & qui servent neanmoins pour éclaircir ce qui étoit en question. Tant il est vray, qu'il est difficile de tirer des conclusions de l'Ecriture Sainte, comme d'un principe clair & évident.

Ils retournent après cela encore une fois à la charge, chacun pretendant que l'Ecriture luy est favorable. Arius qui nie l'éternité du Verbe dit librement, qu'il n'avance rien qui

qui n'y ſoit conforme, Ἐγὼ μὲν ἀπὸ τῶν γραφῶν τοῦτο λέγω. Athanaſe dit auſſi à ſon tour, qu'il a apris des Ecritures divinement inſpirées, que le Fils de Dieu eſt éternel, Ἀπὸ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν ἔμαθον ὅτι ἀΐδιός ἐστιν ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ. Il cite là-deſſus ces paroles de S. Paul, *Les choſes inviſibles de Dieu, même ſa puiſſance éternelle & ſa Divinité, ſe voyent depuis la creation du monde étant conſiderées dans ſes ouvrages, enſorte qu'ils ſont inexcuſables: car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, ni ne luy ont point rendu graces.* Il les applique au Fils de Dieu, qui eſt luy-même Dieu, & qui eſt apparu en corps; S. Paul accuſant en cet endroit ceux qui n'ont pas reconnu ſa Divinité. Arius croit au contraire, qu'il eſt parlé en ce lieu-là du Pere; ce qui eſt en effet plus naturel. Il veut neanmoins bien accorder que le Fils de Dieu ſoit éternel, pourveu qu'on luy accorde qu'il a été creé de toute éternité.

C'eſt pourquoy il ſe jette ſur une nouvelle diſpute. Athanaſe pretend que s'il eſt éternel il n'eſt pas une creature; ou que s'il eſt creature il n'eſt pas éternel, Εἰ ἀΐδιός ἐστιν ὁ υἱὸς, οὐκ ἦν κτίσμα· εἰ δὲ κτίσμα τυγχάνει, οὐκ ἦν ἀΐδιος. Arius luy repond, qu'il n'eſt point l'auteur de ce qu'il avance; mais que le Fils de Dieu a dit luy-même, que Dieu l'a creé avant toutes choſes; & il aporte là-deſſus ce paſſage des Proverbes de Salomon, Κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a creé.* Proverb. 8. 22. Athanaſe prétend que ces mots ne doivent pas être pris dans un ſens purement literal; ce qu'Arius n'improuve point, bien qu'il ne s'accorde pas tout à fait avec ſon adverſaire. Il croit que le verbe ἔκτισε, *crea*, doit être expliqué par ἐγέννησε, *engendra*, parce que creer & engendrer ſont, ſelon luy, la même choſe en Dieu.

Athanaſe luy objecte, qu'en ce cas-là toutes les creatures auront été engendrées de Dieu; & alors nôtre Seigneur ſera leur frere. Où ſera donc, dit-il, ce Fils unique de Dieu, Ποῦ ἦν ὁ μονογενὴς τοῦ Θεοῦ. Arius repond, qu'il n'eſt appellé Fils unique que par excellence, étant au deſſus de toutes les autres creatures. Athanaſe montre au contraire, que cela ne ſuffit pas pour luy donner la qualité de Fils unique, & de Fils de Dieu. Je ne m'arrête point à l'explication qu'il apporte enſuite du paſſage des Pro-

Proverbes, *Le Seigneur m'a creé*, parce qu'Arius en convient avec luy, bien qu'elle paroisse éloignée.

Il temoigne après cela à Athanase, qu'il a une autre preuve si claire à luy opposer, qu'il ne pourra la detourner en un autre sens. Celuy-cy luy repond qu'il est prêt à l'écouter, pourveu qu'elle soit prise de l'Ecriture Sainte, Ἐκ τῶν θεοπνεύστων γραφῶν, & qu'il ne luy fasse pas des objections, qui ne soient apuyées que sur sa phantaisie. Cette preuve consiste en ces mots qui sont
Act. 2: 36. de S. Pierre, *Que toute la maison d'Israël sache certainement, que Dieu a fait* Jesus *Seigneur & Christ*. Athanase repond à son ordinaire, que ce passage n'est pas à la verité de sa façon; mais qu'il l'a raporté tronqué, & que la suite en fait connoître le sens. Arius ne peut se resoudre à donner le nom de Dieu Souverain, ou qui est au dessus de toutes choses, à celuy qui a été crucifié, Περὶ τοῦ εἶναι ἐπὶ πάντων Θεὸν τὸν σαυρωθέντα φοβοῦμαι λέγειν. Mais S. Athanase luy montre par un passage formel de S. Paul, qu'il est en cela plus delicat que cet Apôtre, qui dit en parlant des
Rom. 9: 5. Juifs, *Qui sont sortis des Peres, & desquels est sorti selon la chair le* Christ, *qui est au dessus de toutes choses*. Il n'y a rien de plus clair ni de plus formel que ces paroles. Arius n'étoit pas si subtil que quelques Unitaires de nôtre tems, qui ont trouvé après Erasme le moyen d'en changer la ponctuation, afin de former un autre sens. Il produit à son tour un passage de S. Jean, qui ne luy paroit pas moins formel pour apuyer son sentiment. N'avez-vous point lû, dit-il, dans l'Evangile, comme nôtre Seigneur dit à son Pere, *La vie éternelle consiste* Joann. 17: 3.
à vous connoitre le seul vray Dieu, & Jesus-Christ *que vous avez envoyé?* D'où il infere qu'il n'y a que le seul Pere qui soit veritablement Dieu, & que le mot de μόνος, *seul*, exclud Jesus-Christ.

Athanase pretend au contraire, que ces choses sont liées ensemble par la conjonction *&*, qu'il ne faut point les separer l'une de l'autre, & que ceux qui ont bon sens en demeurent d'accord. Il aporte pour exemple cette proposition, *Sachez certainement que l'Empereur Constantin est le seul Empereur de la mer & de la terre, & Constance son fils*. Le fils n'est pas exclus de l'empire

pire de ſon Pere : il en eſt de même de JESUS-CHRIST à l'égard du Pere. Arius à qui cette comparaiſon ne plaît point demande à Athanaſe, que ſans ſe jetter dans des raiſonnemens il produiſe, pour montrer que le Fils eſt le vray Dieu, quelque choſe d'auſſi poſitif tiré de l'Ecriture, qu'eſt le paſſage de S. Jean qu'il luy a objecté. Athanaſe pour le ſatisfaire aporte ces autres paroles de S. Jean, (e) *Nous ſavons que le Fils de Dieu vient, & qu'il nous a donné l'intelligence pour connoitre le vray Dieu, & nous ſommes en* JESUS-CHRIST *ſon veritable Fils. C'eſt luy qui eſt le vray Dieu & la vie éternelle.* Vous voyez, ajoûte-t-il parlant à ſon adverſaire, que l'expreſſion qui marque la Divinité tombe également ſur le Pere & ſur le Fils. Car comme Saint Jean a dit, *La vie eternelle conſiſte à vous connoitre le ſeul vray Dieu*, il dit auſſi icy, *C'eſt luy qui eſt le vray Dieu & la vie éternelle.*

1 Joann. 5: 20.

Quelques Unitaires de ces derniers tems pretendent, que le pronom οὗτος ne ſe raporte point à JESUS-CHRIST, mais à Dieu le Pere, ou comme parle Grotius, (e) qui eſt auſſi de ce ſentiment, à celuy que JESUS-CHRIST a indiqué ; parce que le pronom οὗτος ne ſe raporte pas toûjours à ce qui précede immediatement auparavant, mais quelquefois à ce qui eſt le plus éloigné : en quoy ils combattent toute l'antiquité. Arius qui ſentoit la force de ce paſſage, ne chicane point neanmoins là-deſſus, avoüant de bonne foy, que JESUS-CHRIST eſt appellé en ce lieu-là le vray Dieu. Il dit ſeulement que ces deux choſes ne ſont point incompatibles, être Dieu, & être Fils de Dieu tout enſemble. Je paſſe ſous ſilence le reſte de cette diſpute, qui n'eſt apuyée de part & d'autre que ſur des paſſages de l'Ecriture. Ce qui fait bien voir, que ſi l'on ne joint une tradition conſtante à cette methode,

Grot. Annot. in 1. Epiſt. Joann. Cap. 5. v. 20.

(d) Οἴδαμεν ὅτι ὁ τοῦ Θεοῦ υἱὸς ἥκει, καὶ δέδωκεν ἡμῖν διάνοιαν, ἵνα γινώσκομεν τὸν ἀληθινὸν Θεὸν, καὶ ἐσμὲν ἐν τῷ ἀληθινῷ υἱῷ αὐτοῦ Ἰησοῦ Χριστῷ· οὗτός ἐστιν ὁ ἀληθινὸς Θεὸς καὶ ἡ ζωὴ ἡ αἰώνιος. Epiſt. 1. Joann. 5: 20.

(e) *Is nempe quem Jeſus monſtravit, colendumque docuit, non alius: οὗτος ſæpe refertur ad aliquid præcedens, non ἀμέσως.* Grot. Annot. in 1. Epiſt. Joann. Cap. 5. v. 20.

de, il eſt difficile de trouver la Religion clairement & diſtinctement dans les Livres Sacrez, comme l'on en peut juger de tout ce qu'on vient de raporter.

Le pretendu Athanaſe ne ſe contente pas de montrer la Divinité du Fils, il veut de plus qu'on puiſſe auſſi prouver par l'Ecriture Sainte la Divinité du S. Eſprit. (*f*) Les Ecritures Divines, dit-il, annoncent par tout que le S. Eſprit eſt Dieu, & qu'il n'a point été ſeparé de la gloire de Dieu, tant du Pere que du Fils. Il le prouve par ces paroles de S. Pierre à Ananias dans les Actes des Apô-
Act. 5: 4. tres, *Comment cela a-t-il pû entrer dans vôtre penſée de mentir au S. Eſprit: ce n'eſt point aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.* Vous voyez, dit-il parlant à Arius, qu'il nomme Dieu celuy qu'il avoit auparavant appellé S. Eſprit. Mais Arius qui ne convient pas de cette gloire, qu'Athanaſe ſuppoſe être commune dans les Livres Divins au Pere, au Fils & au S. Eſprit, luy en demande des temoignages formels. Il aſſûre qu'on ne trouvera dans aucun endroit de la Bible, qu'il faille honorer le S. Eſprit avec le Pere & le Fils. Athanaſe luy oppoſe le *trois fois ſaint*, ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος, dont il eſt fait mention dans le Prophete Iſaïe, & que toute l'Egliſe chante. Comme l'on n'ajoûte, & qu'on ne diminuë jamais à ce nombre de trois dans le chant de cet Hymne, il juge que cela s'obſerve à cauſe de la Trinité, n'y ayant que le Pere, le Fils & le Saint Eſprit, à qui l'on puiſſe rendre ces honneurs.

Mais après tout, bien que la plûpart des raiſons d'Athanaſe priſes de l'Ecriture ſoient preſſantes, Arius n'en demeure point convaincu. Il reconnoît avec les Catholiques une Trinité, mais il l'explique differemment. (*g*) Tous ceux, dit-il, qui ont cette foy, & qui la confeſſent juſqu'à la mort ſont veritablement heureux. Cette Trinité eſt compoſée, ſelon luy, du Pere qui eſt éternel, πατρὸς αἰωνίου, du Fils

(f) Πανταχοῦ ἀπαγγέλλουσιν αἱ θεῖαι γραφαὶ ὅτι Θεός ἐστι τὸ ἅγιον πνεῦμα, καὶ οὐ κεχώρισται τῆς τοῦ Θεοῦ καὶ πατρὸς καὶ τοῦ μονογενοῦς αὐτοῦ δόξης. Athanaſ. Diſp. cont. Ari.

(g) Ἀληθῶς μακάριοι πάντες οἱ ἔχοντες ταύτην τὴν πίστιν καὶ ἕως θανάτου ὁμολογοῦντες αὐτήν. Ari. ibid.

Fils qui a été creé, κτιστοῦ υἱοῦ, & du S. Esprit qui a été fait, πνεύματος πεποιημένου. Comme il est persuadé que sa creance est fondée sur l'Ecriture, il pretend n'être point dans l'erreur, & il adore même cette Trinité en ces termes qui sont orthodoxes, Je rends donc graces à la Sainte Trinité; j'adore le Pere, le Fils & le Saint Esprit, Προσκυνῶ πατέρα, καὶ υἱὸν, καὶ ἅγιον πνεῦμα.

Il paroît par ce qu'on vient de raporter de la Divinité du S. Esprit, que l'Auteur qui parle dans toute cette dispute n'est point veritablement Athanase. Quoy qu'il en soit on peut dire à sa loüange, qu'il n'a point le defaut de la plûpart des Peres Grecs, qui sont ordinairement feconds en paroles & en digressions. Il va presque toûjours à son but sans prendre aucun detour: & comme les Ariens outre leur application à l'étude de l'Ecriture, étoient fort exercez dans la Dialectique, il ne leur cede en rien dans l'art de raisonner. Il faut avoüer qu'il y avoit alors de grands hommes dans l'Eglise Orientale, qui lisoient avec beaucoup de soin les Livres Sacrez pour y aprendre la Religion.

Au reste le veritable Athanase nous decouvre luy-même à la fin de son Traité de l'incarnation du Verbe, d'où il tiroit les principes de sa Theologie: car parlant en ce lieu-là à celuy à qui il adresse son Ouvrage, il luy dit, (b) Si aprés avoir lû ce que je viens de vous écrire vous vous appliquez serieusement à la lecture des Livres Sacrez, vous y aprendrez bien mieux & bien plus clairement la verité de tout ce que j'ay avancé. C'est Dieu même qui est l'Auteur de ces Livres, s'étant servi du ministere d'hommes divins pour les écrire. S. ATHANASE.

Bien qu'il n'oppose presque aux Ariens que l'Ecriture Sainte & des raisonnemens, il n'a pas negligé les preuves qu'on tire de la Tradition. Il leur montre de plus qu'ils ne se servoient de l'autorité des Livres Sacrez que pour imposer aux sim- *Athan. Orat. 1. cont. Ar.*

(b) Σὺ δὲ τὴν πρόφασιν ἐκ τούτων λαβὼν εἰ ἐντυγχάνοις τοῖς γραφῶν γράμμασι, γνησίως αὐτοῖς ἐφιστάνων τὸν νοῦν γνώσῃ παρ' αὐτῶν τὰ λεγόμενα τελειότερον μὲν καὶ τρανότερον τῶν λεχθέντων τὴν ἀκρίβειαν· ἐκεῖναι μὲν γὰρ διὰ θεολόγων ἀνδρῶν παρὰ Θεοῦ ἐλαλήθησαν καὶ ἐγράφησαν. Athanas. de Incarnat. Verbi in fine.

ſimples, & qu'ils ne faiſoient pas paroitre qu'ils fuſſent habiles, lors qu'ils adoroient le Verbe qui n'étoit, ſelon eux, qu'une creature. En effet l'Ecriture Sainte nous aprend, qu'on ne doit adorer que le ſeul Souverain Dieu. Ce raiſonnement de S. Athanaſe eſt également contre Socin & ſes Sectateurs, qui adorent auſſi JESUS-CHRIST, bien qu'ils ne le regardent que comme un pur homme. Il condamne hautement la temerité & l'inſolence de ceux qui oſoient ſoûtenir le party d'Arius, après la definition du Concile de Nicée. (*i*) Si leur foy, dit-il, étoit droite & ſincere, ils ſe contenteroient de celle qui a été expoſée à Nicée dans un Concile Oecumenique. Il pretend qu'on ne peut plus revenir à un nouvel examen, après une definition ſi authentique, & prononcée par un ſi grand nombre d'Evêques. Il rejette (*k*) comme des calomniateurs ceux qui oſent attaquer par leurs écrits les juſtes deciſions des Peres de ce Concile, faiſant connoître par là qu'ils ſont fauteurs d'une hereſie, à laquelle ces Peres ſe ſont oppoſez. Cela nous aprend, qu'il ne faut pas toûjours refuter les Novateurs par l'Ecriture; autrement il n'y auroit jamais de fin aux diſputes, chacun prenant la liberté d'y trouver de nouveaux ſens.

On peut appliquer aux Heretiques de nôtre tems ce qu'il dit des Ariens. (*l*) Ils publient ſans ceſſe, dit-il, de nouveaux écrits, & changeans continuellement de ſentimens, ils donnent des preuves de l'inconſtance de leur foy, ou plûtôt de leur infidelité & de leur folie. Il veut enfin qu'on prefere le plus grand nombre au plus petit, reprochant à ceux qui oſoient ſe declarer en faveur des Ariens après l'arrêté de Nicée, la temerité qu'ils avoient étant en ſi petit nombre, de ne pas recevoir la doctrine d'un Concile ſi pur & ſi defin-

---

(i) Εἰ γὰρ ἐπίστευον ὀρθῶς, ἠρκοῦντο τῇ ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθείσῃ πίστει παρὰ πάσης τῆς οἰκουμενικῆς συνόδου. Athan. Orat. 1. contr. Ar.

(k) Οἱ γὰρ τολμῶντες διαβάλλειν τὰ καλῶς ὁρισθέντα, καὶ γράφειν ἐπιχειροῦντες ἄλλα παρ' ἐκεῖνα, τί ἕτερον ποιοῦσιν, ἢ κατηγοροῦσι μὲν τῶν πατέρων· συνίστανται δὲ τῆς αἱρέσεως καθ' ἧς ἐκεῖνοι γεγόνασί τε καὶ ἀπεφήναντο. Ibid.

(l) Ἀεὶ γράφουσι καὶ ἀεὶ τὰ ἴδια μεταποιοῦντες ἄδηλον ἔχουσι τὴν πίστιν, μᾶλλον δὲ καὶ ἀπιστίαν καὶ τὴν κακοφροσύνην. Ibid.

desintereſſé, où il s'étoit trouvé des Evêques de toutes les parties de l'Empire, *βιάζονται λύειν τὴν οἰκουμενικὴν γενομένην ἄδολον καὶ καθαρὰν σύνοδον.* Il remarque ſagement qu'on doit ſe donner de garde de ces gens, qui pour couvrir leurs nouveautez affectent de ne rien avancer qui ne ſoit pris de l'Ecriture, & qui ne ſoit même conforme aux expreſſions des Orthodoxes.

CHAPITRE VII.

De l'Homelie de S. Baſile ſur les premiers mots de l'Evangile de S. Jean. De quelques autres Ouvrages de ce Pere, qui nous font connoître quelle a été ſa methode dans l'explication du Nouveau Teſtament. De S. Gregoire de Nyſſe. Du Traité qu'il a écrit pour concilier les Evangiles ſur la reſurrection de J. CHRIST. *De ſes livres contre les Heretiques.*

S. BASILE. IL paroît plus d'eſprit & plus d'éloquence dans l'Homelie que S. Baſile nous a laiſſée ſur ces premiers mots de S. Jean,
Joann. 1:1. *Au commencement étoit le Verbe*, que d'application à expliquer les paroles de ſon texte. Il a preſque toûjours recours aux regles de l'art; c'eſt pourquoy il s'arrête plus dans ce petit diſcours aux lieux communs, ſelon la coûtume des Rheteurs, qu'à ſa matiere. Ce qu'il dit ſur le mot de *principe* ou *commencement*, eſt preſque tout tiré des Commentaires d'Origene: mais il eſt bien éloigné de ſa doctrine. Car il reprend avec force les impietez des Ariens, qu'il refute neanmoins plûtôt en Orateur, que par des paſſages de l'Ecriture & par des raiſons convaincantes. Mais on doit prendre garde qu'il prononce une Homelie, où l'érudition n'a aucune part. Il explique avec beaucoup de netteté les differentes ſignifications du mot λόγος, *verbe* ou *parole*, marquant ce qu'il ſignifie en ce lieu-là, ſelon le ſentiment des Orthodoxes. Comme toute cette matiere eſt delicate, & difficile à penetrer ſans tomber dans l'erreur, il donne en peu de mots les notions des termes, dont les Catholiques ſe ſervoient pour ſe diſtinguer des Heretiques: ce qui eſt d'un homme judicieux. Il ſemble même qu'il n'oſe parler de la generation du Fils unique de Dieu, dont les Theologiens ont dit tant de

de choſes. Il veut (*a*) qu'on ne prenne de cette Theologie qu'autant qu'il en faut pour entretenir ſa pieté, & pour ne parler pas à la maniere des Heretiques. C'eſt pour cette raiſon qu'il fait des reflexions Theologiques ſur le texte de S. Jean, par raport aux hereſies de ſon tems. Par exemple ſur ces mots, Ἦν πρὸς τὸν Θεόν, *étoit avec Dieu*, il obſerve que ce verbe ἦν, *étoit*, ferme la bouche aux impies, qui diſent qu'il n'étoit point auparavant, Τὸ ἦν διὰ τοὺς βλασφημοῦντας ὅτι οὐκ ἦν, indiquant par là les Ariens, qui vouloient que le Verbe de Dieu eût été fait ἐκ μὴ ὄντων, *du non être*.

Il obſerve de plus, que l'Evangeliſte ne s'eſt pas ſervi de cette expreſſion *en Dieu*, mais de celle-cy *avec Dieu*, pour marquer la diſtinction des hypoſtaſes du Pere & du Fils. (*b*) Admirez, dit-il, l'exactitude de chaque mot. S. Jean n'a pas dit *Le Verbe étoit en Dieu*, mais *avec Dieu*, afin de nous repreſenter ce qui eſt de propre à l'hypoſtaſe. Il n'a pas dit *en Dieu*, pour ne point donner occaſion à confondre l'hypoſtaſe. Il eſt aiſé de juger qu'il ſongeoit alors aux Sabelliens, qui nioient la realité de ces trois hypoſtaſes, croyant que ces mots de Pere, de Fils & de S. Eſprit, n'étoient autre choſe que trois noms appliquez à un même ſujet.

Enfin le deſſein de S. Baſile dans cette Homelie, eſt d'imprimer dans l'eſprit du peuple la creance orthodoxe touchant la Trinité, & de l'éloigner en même tems de tout ce qui peut le jetter dans l'erreur. C'eſt pourquoy il expoſe en peu de mots preciſément ce qu'il faut croire, ſans aprofondir trop cette matiere. Retenez, dit-il à ſes auditeurs, ce petit nombre d'expreſſions qui ſont propres à ce myſtere, & quelles ſoient comme ſcellées dans vôtre memoire, Ταύτας μοι τὰς ὀλίγας φωνὰς διασώσατε ὥσπερ σφραγῖδα ταῖς μνήμαις ὑμῶν ἐνσημαινόμενοι. Il leur recommande fortement de ne point prêter l'oreille aux ſubtilitez des

(a) Ὅσον ἂν εὐσεβὲς τοσοῦτον λαβὼν εἰς τὴν τοῦ μονογενοῦς θεολογίαν ἐκ τῆς τοῦ λόγου φωνῆς. Baſil. Hom. 16. in verba illa, *In principio erat Verbum.*

(b) Θαύμασον τὴν ἀκρίβειαν ἑκάστης φωνῆς· οὐκ εἶπεν ἐν τῷ Θεῷ ἦν ὁ λόγος, ἀλλὰ πρὸς [illegible], ἵνα τὸ ἰδιάζον τῆς ὑποστάσεως παραστήσῃ, οὐκ εἶπεν, ἐν τῷ Θεῷ [illegible]φασιν δῷ τῇ συγχύσει τῆς ὑποστάσεως. Ibid.

des Ariens ſur la generation du Verbe : & quand on leur fera des objections là-deſſus, d'avoir toûjours recours à ces paroles de S. Jean, *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Dites quatre fois, ajoûte-t-il, ce mot *étoit*, & vous reſoudrez tout d'un coup les ſophiſmes de ces impies, qui objectent que le Verbe ayant été engendré, il n'étoit point auparavant. Il évite ſagement de leur parler plus à fond, ſur une matiere auſſi difficile & auſſi embarraſſée qu'eſt celle-là. En effet cette diſcuſſion apartient plûtôt à des diſputes particulieres, qu'à des homelies prononcées devant le ſimple peuple.

Il témoigne dès l'entrée de ſes diſputes contre Eunomius, (c) que ſi les Chrêtiens vouloient s'en tenir à la verité de l'Evangile, à la Tradition des Apôtres, & à la ſimplicité de la Foy, il n'auroit pas beſoin de parler ſur cette matiere. Mais comme les Heretiques avoient alteré par leurs nouveautez & par leurs ſophiſmes, ce qu'il y avoit de pur & de ſimple dans l'ancienne Theologie, qu'il appelle la doctrine du S. Eſprit, Τὸ καθαρὸν καὶ ἁπλοῦν τῆς διδασκαλίας τοῦ Θείου πνεύματος, il ſe voit obligé à les refuter. Il expoſe en detail dans ces livres les raiſons d'Eunomius auxquelles il repond. Cet Heretique qui avoit prévû qu'on luy opposeroit la Tradition de l'Egliſe, ſelon la methode des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, avoit été au devant de cette objection. Il ne veut point qu'on s'en raporte à la pluralité des ſuffrages, ni à la qualité, ni à l'antiquité des perſonnes : ce qui donne occaſion à S. Baſile de faire voir, que lors qu'il s'agit de Religion on doit conſulter la Tradition ; n'étant pas juſte de preferer les nouveautez de quelques Sophiſtes à l'ancienne creance, fondée ſur les témoignages de tant de ſavans hommes.

Basil. l. 1. cont. Eunom. init.

Eunomius cependant, nonobſtant la proteſtation qu'il a faite dès le commencement de ſon diſcours, [illegible] ment

(c) Εἰ μὲν ἐβούλοντο πάντες ἐφ' οὓς τὸ ὄνομα τοῦ Θεοῦ [illegible] Χριστοῦ ἐπικέκληται, μηδὲν τῇ ἀληθείᾳ τοῦ εὐαγγελίου [illegible] τῶν ἀποστόλων, καὶ τῇ ἁπλότητι τῆς πίστεως ἐξαρκεῖσθαι [illegible] τῷ παρόντι. Baſil. lib. 1. cont. Eunom. init.

ment la ruse d'Arius, qui opposa à Alexandre l'ancienne formule de foy qui est tout à fait simple, parce que les anciens Peres ne songeoient pas alors aux questions, qui ont été agitées en suite par les Theologiens. Il évite par ce moyen de passer pour un Novateur, faisant profession de recevoir la foy des Peres comme orthodoxe, τὴν τῶν πατέρων πίστιν ὡς ὀρθῶς ἔχουσαν ἀποδέχεσθαι. Il tâche en même tems d'attirer à son party par cette simplicité affectée, ceux qui n'y prennent pas garde de si prês. Il n'est pas necessaire de remarquer icy, que les Unitaires de nôtre tems se servent de ce même artifice dans tous leurs ouvrages, comme s'ils avoient pour eux la plus pure antiquité. Mais S. Basile luy fait sentir, qu'il est ridicule de vanter la foy des Peres, & de la traiter ensuite si mal.

On ne peut rien voir de plus simple que cette ancienne formule de foy, qu'Eunomius propose comme la regle de tous les Chrêtiens. (*d*) Nous croyons en un seul Dieu Pere tout-puissant, de qui sont toutes choses, & en un seul Fils unique de Dieu, Dieu Verbe, nôtre Seigneur J. CHRIST, par qui sont toutes choses, & en un seul S. Esprit le Paraclet. Elle est entierement conforme à la parole de Dieu & aux Traditions Apostoliques. Mais S. Basile demande à Eunomius, qu'il luy fasse voir dans cette Confession de foy ces paroles, (*e*) nous croyons que l'essence du Dieu de l'Univers consiste à n'être point engendré; ou celles-cy, nous croyons que le Fils unique n'est point semblable au Pere selon l'essence. Ces termes de non engendré, de dissimilitude, & plusieurs autres dont ce Sectaire se servoit, pour expliquer l'ancienne formule de foy qu'il propose, ne se trouvent point dans le Nouveau Testament; & ainsi il use d'artifice, quand il proteste qu'il la reçoit comme sa regle, & qu'il y ajoûte ensuite des explications, qui derogent à sa simplicité. La regle cesse

(d) Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα ἐξ οὗ τὰ πάντα, καὶ εἰς ἕνα μονογενῆ υἱὸν τοῦ Θεοῦ, Θεὸν λόγον τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν δι' οὗ τὰ πάντα, καὶ εἰς ἓν πνεῦμα ἅγιον τὸ παράκλητον. Confess. fid. Eunom. apud Basil.

(e) Πιστεύομεν τὴν ἀγεννησίαν οὐσίαν εἶναι τοῦ Θεοῦ τῶν ὅλων, ἢ πιστεύομεν ἀνόμοιον κατὰ τὴν οὐσίαν εἶναι τὸν μονογενῆ τῷ πατρί. Basil. ibid.

cesse d'être regle, aussitôt qu'on y ajoûte quelque chose. Ce n'est pas que S. Basile ne reçoive volontiers le mot de ἀγέννητος, *non-engendré*, lors qu'on parle de Dieu; mais il se moque d'Eunomius qui philosophe sur des choses, qui n'ont point besoin d'être prouvées par raisonnement. Il condamne son affectation à donner au Pere le nom de *non-engendré*, pour ôter au Fils la Divinité; & il dit judicieusement, qu'il ne faut point encherir sur les paroles de JESUS-CHRIST, qui a dit, *Batisez au nom du Pere*, & non pas, *au nom du non-engendré*. Il s'étend après cela sur de longs raisonnemens: en quoy il suit la methode de son adversaire, qui faisoit un grand fond sur la Dialectique. Il luy oppose neanmoins de tems en tems des passages du Nouveau Testament, qui sont la plûpart les mêmes que ceux qui ont été produits cy-dessus sous le nom d'Athanase; mais il en fait de nouvelles applications, pour satisfaire aux nouvelles subtilitez d'Eunomius.

Il oppose, par exemple, ces paroles de J. CHRIST à Philippe, *Celuy qui me voit voit* Joan. 14.
celuy qui m'a envoyé. S'il n'y a, dit-il, rien de commun entre le Pere & le Fils, comment le Fils a-t-il fait voir en luy-même le Pere? Il ajoûte ensuite les endroits de S. Paul, où le Fils est appellé *l'image du Dieu invisible*, & où on luy attribue d'être en la forme de Dieu, & quelques autres de même nature, qu'il seroit inutile de raporter. La plûpart de leur dispute roule sur des consequences, qu'ils tirent de leurs explications, ensorte qu'on y trouve plus de raisonnemens, que de passages du N. Test. Il se sert aussi de quelques preuves tirées de l'Ancien. Il ne suit pas toûjours le sens le plus naturel, comme quand il insiste sur le mot de τοῖς οὖσι, qui est au commencement de l'Epît. aux Ephesiens, & qu'il en tire une consequence éloignée, sous pretexte qu'il ne lisoit point en d'anciens exemplaires ἐν Ἐφέσῳ. Voicy comme il lit, τοῖς ἁγίοις οὖσι, καὶ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, *aux saints qui existent, & aux fideles en* J. CHRIST. Mais parce que cette leçon paroît peu vray-semblable, & qu'elle n'étoit pas même dans les exemplaires de son tems, il ajoûte qu'il l'a prise de ceux qui ont vêcu avant luy, & qu'il l'a trouvée dans d'anciens exemplaires, οὕτω γὰρ Basil.
καὶ οἱ πρὸ ἡμῶν παραδεδώκασι, cont. Eunom. l. 2.
καὶ p. 733.

καὶ ἡμεῖς ἐν τοῖς παλαιοῖς τῶν ἀντιγράφων εὑρήκαμεν.

S. Basile ajoûte un troisiéme livre contre Eunomius sur la Divinité du S. Esprit, où l'on voit la même methode de part & d'autre, que dans les Eunom. deux livres precedens. Eunomius suppose d'abord, qu'il (*f*) ne faut point s'arrêter à la pluralité des voix sans les bien examiner ; protestant neanmoins qu'il conservera la doctrine des Saints en toutes choses. Basile luy repond sagement, qu'il ne refuse de suivre les sentimens les plus reçûs, que pour établir avec plus d'artifice des nouveautez par de fausses raisons : qu'à l'égard des Saints dont il parle, il ne peut produire le temoignage d'aucun. Il reconnoît avec son adversaire, qu'il (*g*) se peut faire que le Saint Esprit soit le troisiéme en dignité & en ordre dans la Trinité ; mais il ne s'ensuit pas pour cela, ajoûte-t-il, qu'il soit le troisiéme pour ce qui est de la nature : car on ne peut le prouver, selon luy, ni par l'Ecriture Sainte, ni l'inferer par des consequences qui en soient tirées. Nous aprenons bien, dit-il, de ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Matthieu, *Batisez au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit*, qu'il est le troisiéme en nombre ; mais nous n'avons trouvé en aucun endroit, qu'il eût une troisiéme nature differente de celle du Pere & du Fils. Il prouve au contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, qu'il est veritablement Dieu, ausquels Eunomius ne repond à son ordinaire que par des subtilitez de Dialectique.

Outre ces trois livres de S. Basile contre Eunomius, on en a publié deux autres contre le même Heretique : mais tout le monde ne convient pas qu'ils soient de ce Pere. En effet ils sont tout autres, pour ce qui est du stile & de la methode. Il n'y fait que raporter simplement les raisons d'Eunomius, qu'il refute en même tems. Mais bien qu'on n'y

(f) Οὐ τὰς ἀνεξετάστους τῶν πολλῶν ἀκολουθοῦντας δόξας, τὴν δὲ τῶν ἁγίων ἐν ἅπασι φυλάσσοντες διδασκαλίαν· Eunom. apud Basil. lib. 3. pag. 751.

(g) Εἰ τῷ ἀξιώματι καὶ τῇ τάξει τρίτον ὑπάρχει τὸ πνεῦμα, τρίτον εἶναι αὐτὸ καὶ τῇ φύσει· οὔτε παρὰ τῶν ἁγίων γραφῶν δεδιδάγμεθα, οὔτε ἐκ τῶν προειρημένων κατὰ τὸ ἀκόλουθον δυνατὸν συλλογίσασθαι. Basil. ibid.

n'y voye pas cette éloquence qui se trouve dans ses autres ouvrages, il n'en est pas pour cela moins l'auteur. On y decouvre beaucoup de cette subtilité de raisonnement, qui est un de ses caracteres; & s'il n'est pas si étendu qu'à son ordinaire, c'est qu'il n'a eu autre dessein que d'exposer en peu de mots les preuves de son adversaire, & d'y repondre par la voye la plus abregée. Il semble même que ce ne soit souvent que des extraits de ses autres livres, & une application plus particuliere aux raisons d'Eunomius. Il examine en detail un assez grand nombre de passages du Nouveau Testament, qu'il resoud d'une maniere fort subtile, & selon les principes de la Dialectique. Cette methode n'est pas à la verité toûjours exacte, parce que la Religion sembleroit dependre plûtôt de nôtre raison, que de la pure parole de Dieu. Mais ceux qu'il combat étant de grands Dialecticiens, il les refute par leurs principes, dont il se sert avec beaucoup d'adresse.

On ajoûtera encore icy quelques reflexions sur le livre du même S. Basile adressé à Amphilochius, où il traite de la Divinité du Saint Esprit. Erasme & plusieurs Protestans aprés luy nient que cet ouvrage soit entierement de ce Saint: mais outre que leurs raisons ne sont pas concluantes, il vaut mieux s'en raporter à tous les Auteurs Grecs, qui ne le citent jamais que sous le nom de S. Basile, qu'au jugement d'Erasme, qui se trompe souvent dans la Critique qu'il fait des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Les Ariens avoient si fort raffiné sur plusieurs passages de l'Ecriture, descendant jusqu'aux plus petites minuties de Grammaire, qu'ils avoient mis les Orthodoxes dans la necessité d'examiner ces minuties. C'est ce qui fait qu'il commence par là son livre. Il veut qu'un Theologien recherche avec soin le sens qui peut être caché dans chaque mot, & même dans chaque syllabe, *Τὸν ἐν ἑκάστῃ λέξει καὶ ἑκάστῃ συλλαβῇ κεκρυμμένον τὸν νοῦν.* On ne doit point, selon luy, negliger ces choses, sous pretexte qu'elles paroissent peu importantes, parce que la verité étant difficile à trouver, il faut la chercher de tous côtez, *Ἐπειδὴ δυσθήρατος ἡ ἀλήθεια πανταχόθεν ἡμῖν ἐξιχνευτέα.*

Basil. lib. de Spiritu S. ad Amphil. c. 1.

Ibid.

Son habileté dans la langue

Grecque ne le mit point à couvert du reproche qu'on luy fit, qu'il ne parloit pas exactement, quand il recitoit dans la priere la Doxologie avec le peuple; parce qu'il disoit quelquefois, *Gloire soit au Pere avec le Fils & avec le S. Esprit*, & quelquefois, *par le Fils dans le S. Esprit.* On l'accusoit de favoriser l'Arianisme par cette derniere expression, διὰ τοῦ υἱοῦ, *par le Fils.* Cela l'oblige à s'étendre au long sur la préposition διὰ, & sur quelques autres dont les Heretiques abusoient. Il fait Aëtius le premier auteur de cette subtilité, lequel s'apuyoit sur ces paroles de S. Paul, *Il n'y a qu'un Dieu & Pere de qui sont toutes choses, & un Seigneur* J. CHRIST *par qui sont toutes choses, & un Saint Esprit en qui sont toutes choses.* Il inferoit de la difference de ces expressions, une difference de nature entre le Pere, le Fils & le S. Esprit. C'est pourquoy S. Basile examine en detail ces propositions. Il juge du sens qu'elles ont en differens endroits de l'Ecriture, montrant qu'il n'y a que de la subtilité dans cette distinction que les Heretiques faisoient, & que δι' οὗ, *par lequel*, n'est pas moins dit du Pere que du Fils.

Il seroit ennuyeux de raporter en detail tous les passages de la Bible, sur lesquels il apuye sa pensée; c'est assez d'avoir observé sa methode en general. Il produit ensuite plusieurs passages du Nouveau Testament, pour prouver la Divinité du S. Esprit; traitant en même tems quelques questions incidentes, lesquelles ont de la liaison avec son sujet; & il refute aussi les objections de ses adversaires. Cet Ouvrage dont une partie se trouve dans la dispute qui est sous les noms d'Athanase & d'Arius, nous represente la Theologie de ce tems-là, sur ce qui regarde le S. Esprit, & même toute la Trinité. Il se regle sur l'Ecriture Sainte, qui est son principal fondement, & sur la Tradition non écrite des Docteurs de l'Eglise. (*h*) Examinons, dit-

(h) Ἤδη δὲ καὶ περὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος τὰς κοινὰς ἡμῶν ἐννοίας ὁποῖαι τινές εἰσιν ἐξετάσωμεν, τάς τε ἐκ τῶν γραφῶν περὶ αὐτοῦ συναχθείσας ἡμῖν καὶ ἃς ἐκ τῆς ἀγράφου παραδόσεως τῶν πατέρων διεδεξάμεθα. Id. Basil. de Spiritu Sancto cap. 9.

De Spir. S. c. 9. dit-il, quels ſont nos ſentimens communs ſur ce qui regarde le S. Eſprit, tant ceux que nous recueillons de l'Ecriture, que ceux que nous avons reçûs de la Tradition non écrite des Peres. Il traite au long du Batême, parce qu'il a du raport avec ſa matiere. Bien qu'il ne ſoit fait mention que du S. Eſprit en quelques endroits du Nouveau Teſtament, où il eſt parlé du Batême, comme lors qu'il eſt dit, *Vous ſerez batiſez dans le Saint Eſprit*, Ibid. c. 12. il declare que le Batême qui ſeroit au nom du Saint Eſprit ſeul, ne peut être parfait. Il faut, dit-il, garder inviolablement la Tradition que nous avons là-deſſus. Χρὴ γὰρ ἀπαράβατον μένειν τὴν ἐν τῇ ζωοποιῷ χάριτι δεδομένην παράδοσιν.

Les Catholiques prouvant que le Saint Eſprit étoit Dieu auſſi bien que le Pere & le Fils, parce qu'il eſt joint avec eux dans l'invocation, lors qu'on adminiſtre le Batême, les Heretiques tâchoient de montrer par d'autres paſſages de l'Ecriture, qu'on ne pouvoit conclure de là efficacement ſa Divinité. Ibid. c. 14. Ils apportoient pour exemple l'endroit de Saint Paul, où il eſt dit, que quelques-uns *furent batiſez en Moyſe, en la nuée, & en la mer.* 1 Cor. 10: 2. De plus, pour ce qui eſt de la foy, on lit dans l'Exode, que le *peuple crut à Dieu, & à Moyſe ſon ſerviteur*: Exod. 14. d'où ils inferoient, que croire au Saint Eſprit n'eſt pas une expreſſion d'où l'on puiſſe conclure que le Saint Eſprit ſoit Dieu. Saint Baſile repond à cela, que la foy qu'on avoit dans le Vieux Teſtament en Moyſe & en la nuée, n'étoit que l'ombre & la figure, & qu'il ne faut pas égaler des types, ou repreſentations de choſes petites & humaines avec des choſes Divines.

Les Heretiques formoient une autre objection, ſur ce qu'on ne liſoit point dans l'Ecriture, que le Saint Eſprit ſoit glorifié *avec le Pere & le Fils*: mais que lors qu'il y eſt parlé de luy, on ſe ſert de la prépoſition ἐν *en*, & non pas de σὺν *avec*. Il leur repond doctement, qu'ils ne trouveront point dans l'Ecriture la formule entiere de la Doxologie, de la maniere qu'ils la propoſent; ſavoir, *Honneur & gloire ſoit au Pere, par le Fils, dans le Saint Eſprit*; mais ſeule-

ſeulement par morceaux en differens endroits. Cela luy donne occaſion de s'étendre au long ſur la ſignification de ces deux prépoſitions *avec* & *en*, & de faire voir que cette derniere ne deroge en rien à la Divinité du S. Eſprit.

Il établit enſuite de belles maximes à l'égard des Traditions, qu'il fait aller du pair avec les Livres Sacrez; d'où il conclud, que les Catholiques peuvent ſe ſervir d'une Doxologie conforme à leur creance, bien que cette Doxologie ne ſoit point en termes formels dans l'Ecriture. Pour les convaincre qu'ils chicanoient mal à propos là-deſſus, il leur demande de quels écrits a été tirée la profeſſion de foy par laquelle nous croyons au Pere, au Fils & au S. Eſprit. Comme donc, dit-il, cette profeſſion de foy eſt tirée de l'invocation qui eſt en uſage dans l'adminiſtration du Batême, pourquoy ne ſera-t-il pas permis aux Orthodoxes de ſe ſervir d'une Doxologie qui ſoit conforme à leur creance? D'où enfin il conclud contre les Heretiques, (*i*) qu'y ayant dans la Religion tant de choſes, même importantes, qui ne ſont point dans l'Ecriture, ils ont grand tort de ne vouloir pas leur accorder de ſe ſervir d'un mot, qu'ils ont reçû de leurs Peres, & qui s'eſt conſervé conſtamment & ſans aucune affectation dans les Egliſes qui n'ont point été corrompuës.

Baſil. ibid. c. 27.

Ibid.

Saint Baſile n'a rien oublié pour repondre aux Heretiques qui luy avoient objecté d'être Novateur, ſous pretexte qu'il liſoit dans la Doxologie *σὺν τῷ πνεύματι*, *avec l'Eſprit*, qui n'eſt point dans l'Ecriture. S'il n'y a, dit-il, rien dans nôtre Religion qui ne ſoit dans l'Ecriture, je conſens qu'on rejette cet article de la Doxologie: mais ſi nous recevons pluſieurs choſes qui ne s'y trouvent point, nous devons auſſi recevoir celuy-cy; ce qu'il confirme par quelques temoignages de S. Paul qui autoriſe les Traditions. Mais afin qu'on ne croye pas qu'il parle en l'air, demeurant toûjours ſur des generalitez, il fait

Ibid. c. 29.

(i) *Τοσούτων ὄντων ἀγράφων καὶ τοσαύτην ἐχόντων ἰσχὺν εἰς τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον, μίαν λέξιν ἡμῖν ἐκ πατέρων εἰς ἡμᾶς ἐλθοῦσαν οὐ συγχωρήσουσιν, ἣν ἡμεῖς ἐκ τῆς ἀνεπιτηδεύτου συνηθείας ταῖς ἀδιαστρόφοις τῶν ἐκκλησιῶν ἐναπομείνασαν εὕρομεν.* Baſil. lib. de Spir. S. cap. 27.

fait un long detail des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui apuyent son sentiment. Comme il seroit long de les raporter en particulier, c'est assez de dire icy avec luy, qu'on (*k*) doit avoir du respect pour les dogmes anciens, étant venerables à cause de leur grande antiquité. Il ajoûte que loin d'avoir rien innové, il conserve comme un heritage qu'il a eu de son pere le mot dont il est question, l'ayant reçû d'un ancien serviteur de Dieu par qui il avoit été batisé.

Ibid.

Il reste à dire deux mots du recueil que S. Basile a fait de plusieurs passages du Nouveau Testament, qu'il applique à divers sujets de la Morale Chrêtienne, & qu'il a intitulé pour cette raison Ἠθικὰ, *Morales*. Peut-être seroit-il mieux de ne mettre entre les mains du peuple, que de semblables recueils de la Bible pour son instruction, n'y ayant aucune necessité de la luy donner entiere. Il est à propos d'observer, que si ce Pere ne s'accorde pas toûjours dans ses citations avec les Exemplaires d'aujourd'huy, l'on ne doit pas reformer ces derniers sur son recueil. Car outre qu'il a pu citer quelques passages par memoire, il luy est quelquefois arrivé de les accommoder à son sujet, non seulement en ce lieu-cy, mais en plusieurs autres. C'est même une regle generale qui doit être appliquée à tous les Peres Grecs. C'est de plus sur ce pied-là qu'on trouvera dans cette Histoire Critique des passages Grecs du Nouveau Testament, & même de l'Ancien, citez un peu autrement qu'ils ne sont dans nos Exemplaires. Je les raporte de la maniere que je les ay lús dans les Auteurs, sur lesquels j'ay fait mes reflexions.

S. GREGOIRE DE NYSSE.

Il n'y a pas moins d'esprit, ni moins d'éloquence dans les ouvrages de S. Gregoire de Nysse, que dans ceux de S. Basile. Etant Orateur de profession, il fait entrer dans tous ses discours les regles de son art. C'est pourquoy il faut beaucoup lire pour y trouver quelques passages du Nouveau Testament expliquez. Le livre où il fait paroître plus d'ap-

(k) Δυσωπητικά πως τὰ παλαιὰ τῶν δογμάτων, οἱονεὶ πολιᾷ τινι τῇ ἀρχαιότητι τὸ αἰδέσιμον ἔχοντα. Basil. de Spir. S. cap. 29.

d'application à sa matiere, est son second discours sur la resurrection de J. CHRIST. Son dessein est de concilier à l'imitation d'Eusebe de Cesarée les contradictions apparentes des Evangelistes, qui ont raporté differemment les circonstances de cette resurrection. Ὅτι κατὰ μηδὲν ἀλλήλοις ἐναντιωθέντες οἱ εὐαγγελισταὶ διαφόρως τὰ συμβεβηκότα τῇ ἀναστάσει τοῦ Ἐμμανουὴλ ἱστόρησαν : c'est le titre de cet Ouvrage. Mais il y a lieu de douter, qu'il soit veritablement de luy : car on trouve dans la Bibliotheque du Roy ce même Ouvrage, sous le nom d'Hesychius Prêtre de Jerusalem, avec ce titre
Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882. qui differe peu de l'autre, Ἡσυχίου πρεσβυτέρου Ἱεροσολύμων ὅτι κατὰ μηδὲν ἀλλήλοις ἐναντιωθέντες οἱ εὐαγγελισταὶ οἱ δ. διαφόρως τὰ συμβεβηκότα περὶ τῆς Ἀναστάσεως Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν ἱστόρησαν.

Le P. Combefis n'a fait aucune difficulté de le publier sous le nom de cet Hesychius de Jerusalem, dans son premier tome des additions à la Bibliotheque des
Combef. nov. auct. Bibl. PP. p. 743. Peres. Il marque même les raisons qu'il a eües de l'ôter à Saint Gregoire de Nysse, de qui on l'avoit cru jusques alors. Il s'apuye premierement sur le Manuscrit de la Bibliotheque du Roy, qui est, selon luy, assez ancien & assez exact. De plus sur la difference du stile, parce que ce discours est écrit d'une maniere simple & didactique, au lieu que S. Gregoire a écrit d'une maniere élevée, & qu'il abonde en paroles. Il produit aussi un autre petit fragment du même Hesychius sur un sujet semblable, où l'on reconnoît ce stile simple. Enfin il ajoûte, que ces deux Ecrivains sont entierement opposez dans l'explication qu'ils donnent à ces mots de S. Matthieu, ὀψὲ τῶν σαββάτων, ensorte que l'un refute l'autre : & ainsi ces deux Traitez ne peuvent être d'un même Auteur. Ces raisons ont beaucoup de vray-semblance.

On remarquera que le MS. du Roy où se trouve cette piece, qui est un Recueil des scolies Grecques sur les Evangiles, a été écrit à Jerusalem avec beaucoup d'exactitude, & copié sur d'anciens exemplaires, comme il est marqué à la fin de S. Matthieu. On y a ajoûté quelques fragmens, pour éclaircir ce qui regarde la resurrection de J. CHRIST ; & entr'autres les deux extraits d'Eusebe, desquels on a parlé

lé cy-dessus; & celuy d'Hesychius dont il s'agit, lequel ne commence que par ces mots, Οὐ γὰρ εἶπον οἱ τ̃ εὐαγγελίων ἱεροὶ συγγραφεῖς ὀψὲ σαββάτων. Le Scoliaste Grec a omis exprès un assez long exorde, qui est à la tête de ce discours.

Si cet ouvrage étoit de S. Gregoire de Nysse, il y auroit été bien plus exact pour ce qui est de la Critique, que dans ses autres livres. Car il y observe quelques diverses leçons assez importantes. Il dit, par exemple, qu'on lit dans les Exemplaires les plus corrects au Chap. 16. de Saint Marc vers. 2. Καὶ λίαν πρωὶ τ̃ μιᾶς σαββάτων ἔρχονται ἐπὶ τὸ μνῆμα ἔτι, *& elles viennent encore au sepulcre de grand matin le premier jour de la semaine*. L'on ne trouve cependant aujourdhuy le mot ἔτι, *encore*, que dans un Exemplaire de Robert Etienne, & il se peut faire qu'il ait été ajoûté après coup, pour concilier plus facilement les Evangiles, sur un fait où ils sembloient être opposez. Le même Auteur a remarqué une autre diversité de leçon très-importante dans le même Evangile de S. Marc; lors qu'il dit sur ces mots du Chap. 16. v. 8. ἐφοβοῦντο γὰρ, *Marc* (*l*) *finit icy dans les Exemplaires les plus exacts: mais on trouve dans quelques-uns les paroles suivantes*, ἀναστὰς δὲ *&c.* c'est-à-dire les douze derniers versets. J'ay traitté ailleurs de cette varieté qui est très-ancienne.

Le P. Combefis n'a pas entendu ce que les Grecs appellent κεφάλαιον, *chapitre*, quand il a accusé dans sa note sur cet endroit d'Hesychius quelques Critiques Grecs, d'avoir ôté de leurs Exemplaires le dernier Chap. entier de S. Marc; & d'autres, ces douze derniers versets seulement. Il est constant qu'ils n'ont compris que ces 12. versets sous le mot de κεφάλαιον *chapitre*. Il n'avoit pas de plus consulté la belle édition Greque du N. Testament de R. Etienne: car il n'auroit pas dit qu'il n'a vû aucuns Exemplaires où le mot ἔτι se trouvât, ni aucun autre Auteur, qui assûrât en avoir vû. *Nullos*

(l) Ἐν μὲν τοῖς ἀκριβεστέροις ἀντιγράφοις, τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον μέχρι τοῦ, ἐφοβοῦντο γὰρ, ἔχει τὸ τέλος· ἐν δὲ τοῖς προσκεῖται καὶ ταῦτα, ἀναστὰς δὲ &c. Hesych. in Cap. ult. Marc. ex cod. MS. Bibl. Reg.

Combef. Not. in Hesych. de Domin. resurr. *ego codices vidi qui haberent* (ὀψὲ,) *nec alium ullum autorem qui vidisse dicat.* Il y a de plus des Critiques qui ont fait leurs remarques sur ce même mot, qu'ils *avoient lû dans quelques Exemplaires*.

Nous avons cinq Homelies de S. Gregoire de Nysse sur l'Oraison Dominicale, où il explique toutes les parties de cette priere les unes après les autres. Mais cet ouvrage est plûtôt d'un Predicateur éloquent, que d'un Interprete de l'Ecriture. Il s'arrête neanmoins quelquefois sur l'explication de certains mots, qu'il a prise d'Origene. Il remarque, par exemple, que Jesus-Christ n'a pas dit dans (Matth. 6: 7.) S. Matthieu ὅταν εὔχησθε, *lors que vous faites des vœux*; mais ὅταν προσεύχησθε, *lors que vous priez*. Il s'étend ensuite sur la difference qu'il y a entre (Greg. Nyss. Orat. 2. de Orat. Domin.) εὐχὴ *vœu*, & προσευχή *priere*. Il n'a point lû non plus qu'Origene & l'Auteur de la Vulgate ces mots, qui sont dans la plûpart des Exemplaires Grecs à la fin de l'Oraison Dominicale, *Car le Royaume, la puissance & la gloire vous apartiennent pour jamais*. Il a gardé la même methode dans les huit Homelies, qu'il a composées sur le Sermon que nôtre Seigneur prononça sur la montagne. Il y parcourt à la maniere des Orateurs qui abondent en paroles, les huit Beatitudes en particulier.

Quoy qu'il soit plus exact, & attaché à son sujet, dans les douze livres qu'il a écrits contre Eunomius pour la defense de S. Basile, il y conserve neanmoins l'esprit de Rheteur; tâchant de persuader ses lecteurs, autant par la beauté de son art, que par la force de ses raisons. Ayant de plus affaire à un homme, dont le principal fond étoit la Dialectique, il est obligé de le suivre dans ses raisonnemens. Enfin, comme il y a inseré plusieurs differens personnels, il faut lire beaucoup, pour trouver dans cet Ouvrage un petit nombre de passages du Nouveau Testament expliquez.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il cite de longs extraits des livres d'Eunomius; d'où il est aisé de juger, que cet Heretique s'arrêtoit plus à je ne say quels raisonnemens abstraits de Philosophie, qu'à des passages formels de l'Ecriture; & qu'il affectoit un certain stile embarrassé, & rempli de grands mots. Voicy,

ey, par exemple, de quelle maniere il s'explique sur le mystere de la Trinité. Au lieu de se servir de ces mots simples, qui sont dans le Nouveau Testament, *le Pere, le Fils & le S. Esprit*, il dit ἡ ἀνωτάτη καὶ κυριωτάτη οὐσία, *la souveraine & très-propre essence*, ἡ δι' ἐκείνην μὲν οὖσα, μετ' ἐκείνην δὲ πάντων τῶν ἄλλων προτινὲν οὖσα, *celle qui est à la verité par cette premiere, mais elle est après elle la plus excellente de toutes*; Τρίτη γε ἡ μηδεμιᾷ τούτων συνταττομένη, ἀλλὰ τῇ μὲν διὰ τὴν αἰτίαν, τῇ δὲ διὰ τὴν ἐνέργειαν ὑποταττομένη, *la troisiéme n'est nullement dans le même ordre que les deux autres, mais elle est soumise à la premiere, de qui elle depend comme de sa cause, & à la seconde, de qui elle tire son efficace.*

Gregoire luy reproche avec justice, qu'il y a de la malice & de l'affectation dans ces termes, puis qu'ayant promis d'exposer le mystere de la Trinité, il corrige les expressions de l'Evangile qui sont simples. Il ajoûte que les noms dont il se sert sont inconnus aux Apôtres, & même à tous les Docteurs de l'Eglise, Greg. Nyss. lib. 1. adv. Eun. p. 318. (*m*) qui ont satisfait dans un Concile commun aux doutes qu'on a eus sur ce mystere, & dont on conserve toûjours dans les Eglises les Traditions écrites. On fera reflexion sur les deux principes que Gregoire établit icy, lesquels servent à detruire en general toutes les nouveautez en matiere de Religion. Le premier est, de s'attacher aux paroles simples de l'Ecriture; sans y mêler des raisonnemens trop subtils. Le second est, de s'en raporter aux decisions des anciens Docteurs, dont les écrits nous demeurent: & c'est proprement ce qui fait les veritables Traditions de l'Eglise.

Neanmoins Eunomius s'étant exprimé en des termes ambigus, & qui peuvent avoir un bon sens lors qu'il parle du Fils, Gregoire s'arrête principalement à examiner, ce que cet Heretique a dit de la soumission du S. Esprit, qu'il considere comme une impieté. Il parcourt selon la methode d'Origene les endroits de l'Ecriture, où le mot *d'être soumis* se

(m) *Τὰς περὶ τοῦ δόγματος κινηθείσας ἀμφιβολίας ἐν κοινῷ συνεδρίῳ διαλαβόντες· ὧν αἱ παραδόσεις ἔγγραφοι ταῖς ἐκκλησίαις.* Greg. Nyssen. lib. 1. adv. Eunom. pag. 318.

se rencontre, pour en faire l'application au S. Esprit. Il est obligé de mêler beaucoup de Philosophie dans son discours, parce que son adversaire se mettoit à couvert sous l'obscurité de certains termes, qu'il avoit pris des Philosophes. Il luy fait sentir adroitement, qu'il employe bien des paroles pour ne rien conclure; ses preuves n'étant apuyées, ni sur l'autorité des Livres Sacrez, ni sur de bons raisonnemens, mais sur de grands mots qui ne signifient rien. Il luy objecte que l'Ecriture ne dit point, que le Fils de Dieu ait été creé; mais qu'il
Greg. ibid. p. 346. procede de son Pere, Οὐκ ἐκτίσθη ὁ κύριος, ἀλλ' ἐκ τοῦ πατρὸς ἐξῆλθε. JESUS-CHRIST, ajoûte-t-il, n'appelle jamais son Pere dans l'Evangile κτιστὴν *son Createur*, mais *son Pere*; & il ne se nomme pas l'œuvre de Dieu, mais le Fils de Dieu; οὐχὶ ἔργον Θεοῦ, ἀλλ' υἱὸν Θεοῦ.

Les Ariens s'apuyant, comme il a été remarqué cy-dessus, sur ce passage des Proverbes, κύριος ἔκτισέ με, *le Seigneur m'a creé*, il a recours aux regles de la Critique. Il leur oppose qu'ils ne peuvent rien conclure de cet endroit, puisque le verbe qui est dans l'original Ebreu ne signifie point absolument *créer*, les autres Interpretes l'ayant traduit par *posseder* & *établir*, Τῶν λοιπῶν Ibid. p.
ἑρμηνειῶν, τὸ ἐκτήσατο καὶ κα- 347.
τέστησεν, ἀντὶ τοῦ, ἔκτισεν ἐκδεδωκότων. Il prouve de plus par les paroles de S. Jean, que le Verbe ne peut être creature, puis que toutes choses ont été faites par luy, & qu'elles subsistent en luy. Il insiste fort sur cet endroit; Πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ
ἕν, ὃ γέγονεν ἐν αὐτῷ, *toutes* Joan. 1:
choses ont été faites par luy; 3.
& sans luy rien de ce qui a été fait en luy n'a été fait sans luy. C'est ainsi qu'il lit & qu'il place le point. Il montre aussi que le Fils est égal en honneur & dignité à son Pere par ces
autres paroles de S. Jean, *afin* Joan. 5:
que tous honorent le Fils, comme 23.
ils honorent le Pere: & enfin il conclut, que du consentement de tous ceux qui ne s'éloignent point des expressions
simples de l'Evangile, Παρὰ Ibid. p.
πᾶσι τοῖς καταδεχομένοις τὸ ἰδιω- 364.
τισμὸν τοῦ ἀπλουστέρου κηρύγματος, on ne peut separer du Pere le Fils & le S. Esprit, pour les placer au nombre des creatures.

S. Gregoire de Nysse a gardé dans ses autres livres la même methode que dans le premier, si ce n'est qu'il semble s'attacher d'avantage à refuter les

les raisons d'Eunomius qu'il cite souvent, mais il ne le suit jamais pied à pied. Il objecte par tout à son adversaire, que les Orthodoxes croyent ce que Jesus-Christ a exposé à ses disciples, lors qu'il leur dit, enseignez toutes les nations, au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. (n) Nous ne diminuons, dit-il, ni n'ajoûtons rien à cette creance, que Dieu a donnée aux Apôtres. Il condamne par là judicieusement, comme une nouveauté dangereuse, les expressions d'Eunomius, qui ne se trouvoient ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. L'on ne trouvera jamais, ajoûte-t-il, dans l'Evangile, à moins qu'on n'en fasse un nouveau, qu'il faille croire ou batizer en un seul & vray Dieu, εἰς τὸν ἕνα καὶ μόνον Θεόν; car ceux qu'on lit de tout tems dans les Eglises ne nous enseignent point cela; mais qu'il faut croire & batizer au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit. Nous disons, comme nous l'avons appris de Jesus-Christ, que le mot ἓν *une chose* ne signifie point le Pere seul, mais aussi le Fils avec le Pere; selon ce qu'il dit luy même, *moy & mon Pere nous sommes une même chose.* Il ajoûte après cela plusieurs raisonnemens, qui sont apuyez sur des passages de l'Ecriture, d'où il prouve que le Fils n'est pas moins veritablement Dieu que son Pere.

Id. Greg. lib. 2. cont. Eun.

Il seroit inutile de m'arrêter plus au long sur cette dispute de Gregoire contre Eunomius. Ce qu'on en a raporté est plus que suffisant pour connoitre sa methode, dans l'explication des passages du N. Testament, qu'il oppose à cet Heretique. Il s'attache le plus qu'il luy est possible au sens literal & simple, comme on le doit toûjours faire, lors qu'il s'agit d'établir les veritez de la Religion. Comme il avoit affaire à des Grecs qui aimoient les beaux discours, on ne doit point trouver mauvais qu'il employe souvent les regles de son art, même dans les choses les plus serieuses.

Il n'y a rien, par exemple, de plus à propos que ce qu'il dit, dans un discours de la Divinité du Fils & du S. Esprit, contre les Heretiques de son tems,

(n) Ταύτης οὖν παρὰ τοῦ Θεοῦ τοῖς ἀποστόλοις παραδοθείσης τῆς πίστεως οὔτε ὑφαίρεσιν, οὔτε παραλλαγὴν, οὔτε προσθήκην ποιούμεθα. Id. Greg. lib. 2. cont. Eunom. pag. 430.

tems, & qu'on peut appliquer à ceux d'aujourdhuy, en changeant seulement les questions. Il les compare à ces *Act. 17: 18.* Philosophes dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, lesquels couroient après les nouveautez. On voit, dit-il, des gens de metier & de la lie du peuple s'élever en deux jours en maîtres de Theologie. A grand peine ont-ils quitté leurs emplois bas & serviles, qu'ils philosophent gravement sur des matieres incomprehensibles. On ne voit dans tous les lieux, dans toutes les rues & dans toutes les places, que des Fripiers, des Cuisiniers, & d'autres gens de cette sorte, qui au lieu de s'entretenir de leurs metiers raisonnent en Philosophes, *Greg. Nyss. de Deit. Fil. & Spir. S. p. 466.* Περὶ γεννητοῦ καὶ περὶ ἀγεννήτου, *sur l'engendré & sur le non engendré.* Ils ne parlent d'autre chose que *du Pere qui est plus grand, & du Fils qui est soûmis au Pere*, Μείζων ὁ πατὴρ καὶ ὁ υἱὸς ὑποχείριος. Si on leur fait quelque question sur leur metier, *ils repondent que le Fils a été fait du non être*, Ἐξ οὐκ ὄντων τὸν υἱὸν εἶναι. (o) Je ne say, ajoûte ce savant Evêque quel nom l'on doit donner à ce mal: l'appellerons nous phrenesie ou fureur; ou si nous luy donnerons le nom de quelque sorte de mal, qui s'est répandu dans le peuple, & qui luy a tourné entierement la cervelle?

Au reste, quoy que S. Gregoire de Nysse fasse paroître dans tous ses ouvrages une grande veneration pour les Livres Sacrez, & les veritables Traditions de l'Eglise, il debite quelquefois des histoires peu vraisemblables. On en trouve un exemple considerable dans son discours sur la naissance de JESUS-CHRIST, où il dit bien des choses de la Sainte Vierge & de ses parens, qu'il avoit prises des livres Apocryphes & des faux Evangiles. Mais il ne les cite qu'avec precaution, & en les nommant Apocryphes. Ἤκουσα, dit-il, ἀποκρύφου τινὸς ἱστορίας τοιαῦτα διηγουμένης τὰ περὶ αὐτῆς διηγήματα. *Id. Greg. in diem natal. Chr. p. 346.* *J'ay entendu une certaine histoire apocryphe, qui raporte ces choses de la Vierge.*

CHA-

(o) Οὐκ οἶδα τί χρὴ τὸ κακὸν τοῦτο ὀνομάσαι, φρενῖτιν, ἢ μανίαν, ἤ τι τοιοῦτον κακὸν ἐπιδήμιον ὃ τῶν λογισμῶν τὴν παραφορὰν ἐξεργάζεται. Id. Greg. de Deit. Fil. & Spir. S.

CHAPITRE VIII.

De la methode de S. Gregoire de Nazianze, & de sa maniere d'expliquer les passages du Nouveau Testament, qu'il raporte dans ses ouvrages.

S. GREGOIRE DE NAZIANZE. CE qu'on a remarqué cy-dessus du caractere de S. Basile dans les livres qu'il a écrits contre les Heretiques, se trouve presque entierement dans les disputes de S. Gregoire de Nazianze, qui ne s'est pas tant apuyé sur des passages de l'Ecriture, que sur la force de ses raisons & de ses expressions. Il suppose que ceux qui l'ont precedé avoient épuisé cette matiere, & qu'il étoit inutile de repeter les interpretations, qu'ils avoient données à plusieurs passages du N. Testament, pour établir la creance de l'Eglise. Il se contente pour l'ordinaire d'ajoûter quelques reflexions, & l'on peut dire qu'il a été un grand maître dans l'art de persuader.

Cette methode accompagnée de beaucoup de douceur & de condescendance fit plus d'impression sur les esprits, que s'il s'étoit appliqué à suivre pied à pied les autoritez de l'Ecriture, que les Ariens & ceux qui de son tems attaquerent la Divinité du S. Esprit opposoient aux Catholiques. Ses ouvrages furent en si grande veneration, qu'on en traduisit aussi-tôt quelques-uns en Latin. Mais S. Jerôme a remarqué qu'ils n'ont pas la même force dans cette langue que dans le Grec, *qui sui*, dit-il, *apud Latinos impar est*. En effet il étoit difficile d'imiter cette maniere qu'il a de s'expliquer en peu de mots, avec force pour ce qui est du sens, & en même tems avec une grande delicatesse, pour ce qui est des expressions. Hieron. Apol. 1. advers. Ruff.

On n'a rien de luy en particulier sur le N. Testament, qu'un discours sur le Chapitre 19. de S. Matthieu, où nous lisons, *Jesus ayant achevé ces discours partit de Galilée* &c. Il y explique avec esprit les raisons que nôtre Seigneur a eües de changer souvent de lieu, pour attirer à luy une plus grande quantité de monde, & pour sanctifier un plus grand nombre de lieux. Il luy applique ce que S. Paul dit de luy-même, *qu'il s'est fait Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs*. Il est, dit-il, tantôt sur les montagnes, tantôt dans les plaines, & quelquefois sur l'eau. Il passe Matth. 19:1. 1 Cor. 9. 20. Greg. Naz. Orat. 31.

d'un lieu en un autre, luy qui n'eſt renfermé dans aucun lieu, qui eſt avant tous les tems ; & qui n'ayant point de corps, ne peut pas être limité par un eſpace à la maniere des corps. Il ſe jette ſur des lieux communs de Theologie, parce qu'il étoit neceſſaire qu'il confirmât ſes auditeurs dans leur creance. C'eſt ce qui l'oblige icy de parler de la Divinité de Jesus-Christ, & de s'arrêter ſur ces paroles de S. Jean, *Il étoit au commencement, & il étoit avec Dieu, & il étoit Dieu.* N'ayant eu en vûë que de donner des inſtructions de Theologie & de Morale, cela fait qu'il ne s'applique gueres à interpreter des paſſages du N. Teſtament.

Joan. 1: 1.

Il s'étend aſſez au long ſur la virginité & ſur le mariage, à l'occaſion de la queſtion que les Phariſiens font dans ce Chapitre à Jesus-Christ, *s'il etoit permis à un homme de quiter ſa femme pour quelque choſe que ce ſoit.* Il paroît peu favorable aux ſecondes nôces, & encore moins aux troiſiémes. Il (*a*) regarde le premier mariage comme une loy ; le ſecond, comme une permiſſion ou indulgence ; & le troiſiéme, comme une choſe qui eſt entierement contre la loy. Il compare aux pourceaux ceux qui paſſent à un quatriéme mariage. Il ajoûte que la Loy permet de repudier ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit ; mais que Jesus-Christ ne le permet que pour l'adultere.

Matth. 19: 3.

Ibid.

Il éleve la virginité au deſſus du mariage ; & lors qu'il vient à l'interpretation de ces mots qui ſont dans le même Chapitre, *Tous ne ſont pas capables de cela ; mais ceux à qui il a été donné*, il avertit à l'exemple des autres Peres Grecs, (*b*) qu'on doit prendre garde à ne pas introduire avec les Heretiques, à cauſe de ces mots, *à qui il a été donné*, trois ſortes de natures, ſavoir les *choiques* ou materiels, les ſpirituels, & d'autres qui tiennent le milieu entre ces deux-là. Il eſt aiſé de juger qu'il parle des Gnoſtiques Valentiniens, dont il expoſe les ſentimens en detail. Il condamne ce quils croyoient

Matth. 19: 11.

(a) Τὸ πρῶτον, νόμος· τὸ δεύτερον, συγχώρησις· τὸ τρίτον, παρανομία· ὁ δὲ ὑπὲρ τοῦτο χοιρώδης. Greg. Naz. Orat. 31.

(b) Τὸ δέδοται ὅταν ἀκούσῃς, μηδὲν αἱρετικὸν πάθῃς, μὴ τὰς φύσεις εἰσαγάγῃς, μὴ τοὺς χοϊκοὺς καὶ πνευματικοὺς καὶ τοὺς μέσους. Id. ibid.

croyoient des *materiels* & des *spirituels*, savoir que les premiers étoient destinez selon leur nature à la damnation, & les autres à être sauvez. A l'égard de ce troisiéme état qui garde le milieu, & où chacun est le maître de sa perte & de son salut, il l'accorde volontiers, avec cette restriction

Ibid.

neanmoins, que (*c*) cette plus grande & moindre *aptitude*, ou pente qu'on a pour la vertu, ne vienne point purement de l'*aptitude*, laquelle seule ne suffit pas pour la perfection, mais que c'est la raison qui l'excite & qui la conduit, afin que la nature opere.

Jusques là Gregoire ne parle point de grace, ni d'aucun secours qui vienne d'en haut, parce qu'il ne s'agit que d'établir le libre arbitre contre les Valentiniens & quelques autres Heretiques. Il dit au même lieu, que lors qu'on entend ces mots, *à qui il a été donné*, il faut ajoûter, qu'il a été donné * *à ceux qui veulent*, & qui ont ainsi bonne inclination; & qu'il faut interpreter de la même maniere ces paroles de l'Epitre aux Romains, † *Ce n'est point de celuy qui veut, ni de celuy qui court; mais de Dieu qui fait misericorde.* Il donne en même tems la raison pourquoy l'on attribuë à Dieu seul nos actions: c'est (*d*) parce que, dit-il, quelques-uns ont de si grands sentimens d'eux-mêmes à cause de leurs bonnes actions, qu'ils se les attribuent entierement, comme si Dieu qui est l'Auteur de tout bien n'y avoit aucune part. Saint Paul leur aprend par là, que pour bien vouloir on a besoin d'un secours qui vienne de Dieu; ou plûtôt nôtre volonté, qui nous fait choisir ce qui est bon & convenable, est quelque chose de Divin, & est un don qui procede de sa bonté.

* Βουλομένοις, comme il y a dans quelques MSS. La leçon ordinaire est καλουμένοις, *à ceux qui sont appellez.*

† Rom. 9: 16.

Ibid.

Ce docte Pere ne pouvoit mieux interpreter ces paroles de

(c) Ἐπιτηδειότητα μὲν γὰρ ἄλλον μᾶλλον, ἢ ἔλαττον ἔχειν κἀγὼ δέχομαι, οὐκ ἀρκεῖν δὲ μόνην τὴν ἐπιτηδειότητα πρὸς τελείωσιν, λογισμὸν δὲ εἶναι τὸν ταύτην ἐκκαλούμενον, ἵνα ἡ φύσις ἔργον προέλθῃ. Id. ibid.

(d) Ἐπειδὴ γάρ εἰσί τινες οἱ τοσοῦτον μεγαλοφρονοῦντες ἐπὶ τοῖς κατορθώμασιν, ὥστε τὸ πᾶν ἑαυτοῖς διδόναι, καὶ μηδὲν τῷ ποιήσαντι καὶ σοφίσαντι καὶ χορηγῷ τῶν καλῶν, διδάσκει τούτους ὁ λόγος, ὅτι καὶ τὸ βούλεσθαι καλῶς, δεῖται τῆς παρὰ Θεοῦ βοηθείας· μᾶλλον δὲ αὐτὸ τὸ προαιρεῖσθαι τὰ δέοντα, θεῖόν τι καὶ ἐκ Θεοῦ δῶρον φιλανθρωπίας. Ibid.

de l'Apôtre, (*e*) *Ce n'est point de celuy qui veut, ni de celuy* Ibid. *qui court*, que par ces autres-cy, *Ce n'est point seulement de celuy qui veut, ni seulement de celuy qui court; mais aussi de Dieu qui fait misericorde.* L'Ecriture exprime souvent par une negation absoluë ce qui n'est pas purement negatif: on doit suppléer en ces lieux-là avec S. Gregoire le mot de *seulement*. Aug. lib. 1. quæst. Epist. ad Rom. S. Augustin n'approuve pas à la verité ce sens-là; mais il n'avoit peut-être pas assez medité sur ces sortes d'expressions. Le savant & judicieux Abbé de Billi a doctement repondu dans sa note sur cet endroit à un Heretique, qui pretendoit que Gregoire a eu un sentiment particulier, faisant dependre nôtre salut en partie de Dieu & en partie de nous; au lieu qu'il n'a rien avancé, qui ne soit conforme à la doctrine de tous les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont vêcu avant luy. Jacob. Bill. Not. in Orat. 31. Greg. Naz. *Hæc idcirco annotavi*, dit cet Abbé, après avoir produit les temoignages de quelques autres Peres, *propter hæreticum quemdam, qui in veterum Doctorum censuris hoc loco Theologum particularibus opinionibus lusisse ait, quod dixerit salutem nostram partim ex Deo pendere, partim etiam ex nobis.* Il seroit à desirer que nous eussions d'autres Homelies de ce savant Evéque sur le N. Testament. Car bien qu'il soit plus Orateur que Commentateur, il fait connoître de tems en tems qu'il étoit exercé dans le stile des Livres Sacrez. Aussi S. Jerôme l'a-t-il appellé un homme très-éloquent, & très-habile dans l'Ecriture: *Vir valdè eloquens, & in Scripturis apprimè eruditus.* Hieron. Comm. in Epist. ad Ephes. Cap. 5.

Son discours contre les Ariens est plûtôt une piece d'éloquence que de Theologie. Ces Heretiques étant alors les maîtres de la plûpart des Eglises d'Orient, & principalement de la capitale de l'Empire, ils reprochoient à Gregoire le petit nombre de ceux qui suivoient ses sentimens. C'est ce qui luy fit commencer sa harangue par ces mots: (*f*) Où sont Greg. Naz. Orat. 25. contra Arian.

(e) Διὰ τοῦτό φησιν, οὐ τοῦ θέλοντος, τουτέστιν οὐ μόνον τοῦ θέλοντος οὐδὲ τοῦ τρέχοντος μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῦ ἐλεοῦντος Θεοῦ. Ibid.

(f) Ποῦ ποτε εἰσὶν οἱ τὴν πενίαν ἡμῶν ὀνειδίζοντες, καὶ τὸν πλοῦτον κομπάζοντες, οἱ πλήθει τὴν ἐκκλησίαν ὁρίζοντες καὶ τὸ βραχὺ διαπτύοντες ποίμνιον· οἱ καὶ θεότητα μετροῦντες, καὶ λαὸν σταθμίζοντες. Greg. Nazianz. Orat. 25. advers. Arian.

ſont ceux qui nous reprochent nôtre pauvreté, & qui ſont inſolens de leurs richeſſes, qui definiſſent l'Egliſe par la multitude du peuple, & qui mépriſent le petit troupeau; qui meſurent de plus la Divinité, & meſurent le peuple à la balance?

Il eſt plus Theologien, & il deſcend davantage en detail dans les diſcours qu'il a écrits contre les Eunomiens, qu'il depeint comme des gens qui ne s'appliquoient qu'à je ne ſay quelles ſubtilitez, & à raffiner ſur des mots. Il y examine cependant aſſez peu de paſſages du Nouveau Teſtament en particulier, s'arrêtant pour l'ordinaire à des reflexions Theologiques, qui peuvent être d'un grand uſage. Il bannit de la Theologie les queſtions inutiles, voulant qu'on ſuive plûtôt la foy que
Id. Orat. 34. la raiſon, Πίστις δὲ ἀγέτω πλέον ἡμᾶς, ἢ λόγος. Il ne laiſſe pas de ſatisfaire aux raiſons de ces Heretiques, qu'il combat par d'autres raiſons.

Il prouve enſuite la Divinité du Verbe par quelques paſſages du Nouveau Teſtament; mais il ne dit rien de nouveau, & il paſſe même aſſez legerement là-deſſus. Ce grand homme fait connoître qu'il ne prenoit pas plaiſir à cette ſorte de diſpute, où il y avoit plus de ſubtilité que de bon ſens. Il avoüe qu'il y a été comme entrainé par force, parce que les perſonnes qui ont de la foy n'aiment pas à parler en l'air ſur des matieres ſi relevées, & à n'oppoſer que des mots, Οὐ γὰρ ἡδὺ τοῖς πιστοῖς ἀδολεσχία καὶ λόγων ἀντίθεσις. Id. Orat. 35.

Il examine dans un autre diſcours les objections des Eunomiens fondées ſur l'Ecriture; mais il ne dit preſque rien qui ne ſoit dans S. Baſile. Comme JESUS-CHRIST eſt Dieu & homme tout enſemble, il fait tomber ſur ſon humanité une partie des paſſages du Nouveau Teſtament, que ces Heretiques aportoient pour montrer qu'il n'étoit point Dieu. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il repond à ce qui eſt dit, que perſonne ne ſait le jour & l'heure du dernier avenement, non pas même le Fils, mais le Pere ſeulement. Il la connoît, dit-il, comme Dieu, & il l'ignore comme homme, Γινώσκει μὲν ὡς Θεός, ἀγνοεῖν δέ φησιν ὡς ἄνθρωπος. (Id. Orat. 36. Ibid.)

Après avoir parlé de la Divinité du Verbe contre les Eunomiens, il traite dans un diſcours ſeparé de la Divinité du S. Eſprit contre d'autres Sectaires.

taires. D'où nous faites vous venir, diſoient ces Heretiques, un Dieu étranger, & qui ne ſe trouve point dans l'Ecriture? Πόθεν ἡμῖν ἐπεισάγεις ξένον Θεὸν καὶ ἄγραφον. Gregoire évite de raporter en detail les endroits de l'Ecriture, où il eſt fait mention du Saint Eſprit, laiſſant cela à d'autres qui les avoient examinez. Il indique aparemment S. Baſile, qui avoit écrit avant luy ſur cette matiere. Il reproche enſuite à ſes adverſaires, qui accuſoient les Catholiques d'avoir introduit un nouveau Dieu, d'être trop attachez à la lettre, & de couvrir leur impieté ſous ce pretexte, qu'ils aimoient le ſens literal de l'Ecriture, Καὶ σαφῶς γινωσκέτωσαν ὅτι ἔνδυμα τῆς ἀσεβείας ἐστὶν αὐτοῖς ἡ φιλία τοῦ γράμματος.

Id. Greg. Orat. 37.

Ibid.

Il faut avoüer que les preuves qu'il a inſerées en ce lieu ne ſont pas toutes concluantes, & qu'il raiſonne quelquefois plûtôt en Rheteur qu'en Theologien. Les grands Orateurs ſe contentent ſouvent de raiſons qui ont quelque aparence. Il ne cache cependant point les preuves de ſes adverſaires, qui demandoient avec inſtance qu'on leur produiſit un ſeul paſſage de la Bible, où il fût parlé de l'adoration du S. Eſprit. (g) Y a-t-il, diſoient-ils, quelqu'un ſoit ancien ſoit nouveau, qui l'ait adoré ou prié? En quel lieu de l'Ecriture eſt-il marqué qu'on le doive adorer ou prier? D'où avez-vous pris cela? Avant que de produire les paſſages qu'on luy demande, il ſe precautionne judicieuſement, dans la crainte qu'on ne les trouve pas concluans. En effet les Peres ſont partagez entr'eux ſur l'interpretation de ceux qu'il aporte; & ainſi il étoit difficile qu'il convainquît ſes adverſaires par la ſeule Ecriture. C'eſt pourquoy il les avertit par avance, qu'il rendra dans la ſuite de plus amples raiſons de ſa creance, lors qu'il traitera des dogmes qui ne ſont point écrits, Ἡνίκα ἂν περὶ τῶν ἀγράφων διαλεγώμεθα. En quoy il ſuit la methode de S. Baſile, qui a eu recours aux Traditions de l'Egliſe, pour établir la Divinité du S. Eſprit; ou plûtôt celle des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ont appellé

(g) Τίς προσεκύνησε τῷ πνεύματι φησι; τίς ἢ τῶν παλαιῶν, ἢ τῶν νέων; τίς δὲ προσηύξατο; ποῦ δὲ τὸ χρῆναι προσκυνεῖν, ἢ προσεύχεσθαι γέγραπται, καὶ πόθεν τοῦτο λαβὼν ἔχεις. Id. Greg. Orat. 37.

appellé à leur ſecours les temoignages de leurs prédeceſſeurs, pour éclaircir les difficultez de l'Ecriture. Il fait voir par là qu'il n'introduiſoit pas un Dieu nouveau, comme les Sectateurs de Macedonius le pretendoient, puis que les anciens Docteurs de l'Egliſe, & ceux de ſon tems, avoient trouvé ce Dieu auſſi bien que luy dans l'Ecriture Sainte. Il ajoûte que les témoins dont il parle s'étoient attachez avec ſoin à l'étude des Livres Sacrez, & que s'étant appliquez à penetrer la lettre, & à en approfondir le ſens, ils avoient merité d'en voir la beauté. D'où il tire avec raiſon de grands préjugez contre ſes adverſaires, ajoûtant quelques exemples, d'où il prouve qu'on ne doit pas nier une choſe pour cela ſeulement, qu'elle ne paroît pas clairement & diſtinctement dans l'Ecriture.

Philoſtorgius qui a écrit une Hiſtoire Eccleſiaſtique en faveur des Ariens, où il médit des Ecrivains orthodoxes, & en particulier de S. Baſile, n'a pas oſé, comme le remarque Photius, toucher à Saint Gregoire de Nazianze. Il a été obligé malgré luy de loüer ſon érudition. Il ſemble que cet Hiſtorien ait eu plus d'égard à l'éloquence qu'à la veritable érudition, quand il a comparé S. Athanaſe avec Gregoire, Baſile & Apollinaire de Laodicée, & qu'il dit que le premier ne paroît qu'un enfant étant comparé avec les trois autres, Ὡς παῖδα παρ' αὐτοῖς κριθῆναι τὸν Ἀθανάσιον. Il eſt vray que ces trois illuſtres Ecrivains ont rendu de grands ſervices à l'Egliſe contre les Ariens, & que leur éloquence, ſur tout celle de Gregoire, a été très-utile pour retenir les peuples dans la creance de leurs Peres: mais ils ont puiſé le fond de leur Theologie dans les écrits de S. Athanaſe. S'il n'a rien de grand & d'élevé dans ſes expreſſions, il eſt fort & preſſant dans ſes raiſonnemens. Il écrit de plus avec beaucoup de netteté.

Phot. Bibl. ſect. 40.

Philoſt. apud Suid. in Baſil.

CHAPITRE IX.

Des Commentaires de S. Hilaire ſur S. Matthieu: & de ceux d'Hilaire Diacre de Rome ſur les Epîtres de S. Paul. Des queſtions ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament qu'on croit être du même Auteur.

S. Hilaire eſt plus exact dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu, que dans ceux qu'il a

S. HILAIRE.

a écrits sur les Pseaumes. Il a divisé son ouvrage en 33. Canons, qui sont autant de sections ou titres, dont le texte de son Evangile étoit composé : ce qui ne luy est point singulier, ayant appellé *Canons* ce que les Grecs nommoient κεφάλαια, *chapitres*. Ce mot de Canon, pour marquer les titres ou sommaires des livres de la Bible, se trouve dans plusieurs anciens exemplaires Latins ; & il semble que Jaques le Fevre, qui a fait une semblable distinction de Canons, à la tête de ses remarques sur les Epîtres de S. Paul, ait voulu imiter cette ancienne division. Si l'on n'avoit pas accommodé à nos usages, & aux distinctions qui sont presentement dans nos Bibles Latines, les Commentaires de la plûpart des Peres, ils differeroient peu là-dessus de ceux de Saint Hilaire. Ce qu'il appelle icy *Canon* est nommé dans quelques exemplaires Latins MSS. *capitulum*, & en d'autres *breviarium*. En quoy les Latins ont suivi les Ecrivains Grecs.

Cela même n'est point particulier aux Livres de l'Ecriture, c'étoit l'usage de ces temps-là, qui subsiste même encore aujourdhuy parmi les Auteurs Grecs, qui écrivent avec quelque exactitude. Ils partagent leurs ouvrages en un certain nombre de sections, qu'ils marquent à l'entrée sous le nom de *chapitres*, ou *titres*. Ces sections en renferment quelquefois plusieurs, sous une qui est generale. C'est pourquoy chaque Canon de ceux que S. Hilaire a mis au devant de ses Commentaires, est composé de plusieurs titres ou sommaires. Le premier Canon, par exemple, est intitulé, *De nativitate Christi. De magis cum muneribus. De infantibus occisis*. Le second, *De Jesu regresso ex Ægypto. De prædicatione Joannis & baptismo. De Domino baptizato* ; & ainsi des autres.

Je pourrois confirmer par un grand nombre de Livres MSS. ce qu'on vient d'avancer sur ces sortes de titres ou divisions: mais outre que cela me meneroit trop loin, ce que j'en ay dit suffit pour entendre la methode, que S. Hilaire a suivie, en partageant le texte de S. Matthieu en 33. Canons, ou plûtôt en 33. sections generales, dont chacune a plusieurs Canons, selon les differentes matieres qu'elle contient. Ce qui étant supposé, le

le veritable titre de ce livre doit être celuy-cy : *D. Hilarii in Euangelium Matthæi Commentarii*, comme S. Jerôme l'a intitulé ; & non pas *Canones seu Commentarii* ; comme il y a dans les éditions ordinaires. On mettra en suite en forme d'Indice, *Elenchus Canonum in Euangelium Matthæi*. Erasme qui n'a pas sçu ce que c'étoit que ces Canons, observe que S. Jerôme a donné à cet ouvrage le titre de Commentaire, & que d'autres ont mieux aimé le nommer *Canon*, parce qu'il explique quelques titres : *Alii Canonem appellare maluerunt ob id opinor, quod carptim titulos aliquot exponat.*

Hieron. lib. de Script. Eccles. in Hilar.

Erasm. Praef. in Hilar. quae est lib. 28. epist. 8.

Pour ce qui est de sa maniere d'interpreter, elle est comme il a été déjà remarqué assez literale. Il semble qu'il se soit precautionné, pour ne pas copier si souvent qu'il a fait dans ses Commentaires sur le Vieux Testament, les allegories & les pensées sublimes d'Origene. Bien qu'il ait une maniere d'écrire élevée & éloignée de la simplicité, il a moins icy de cette grandeur de stile, qui luy est ordinaire dans ses autres ouvrages : mais il est également obscur, parce qu'il affecte par tout de certaines expressions qui ne sont point Latines, & qu'il embarrasse son stile, accumulant pensées sur pensées. Il éclaircit les principales difficultez qui se presentent sur le fait de la Religion, sans s'étendre sur des lieux communs de Theologie. C'est ainsi qu'il refute judicieusement la fausse interpretation, que quelques Heretiques donnoient à ces paroles de S. Matthieu, *priusquàm convenirent* ; & à ces autres, *non cognovit eam donec peperit*. Il montre en peu de mots qu'on ne peut pas inferer de là, que la Vierge ait eu d'autres enfans de Joseph ; *Quia desponsata esset*, dit-il, *in conjugem accipitur : cognoscitur itaque post partum, id est, transit in conjugis nomen*. Il avoüe neanmoins que ceux qui sont appellez dans l'Ecriture les freres de Jesus, étoient veritablement les enfans de Joseph ; ce qui luy est commun avec quelques autres Peres principalement parmi les Grecs. Mais S. Jerôme a refuté cette opinion, écrivant contre Helvidius, & dans son Commentaire sur S. Matthieu.

Hilar. Can. 1. in Matth.

Il est quelquefois trop étendu, sur tout lors qu'il s'agit de moralitez ; mais cela est ordinaire à la plupart des Peres, qui

qui ne pouvoient approuver les explications de l'Ecriture, où l'on ne s'arrêtoit qu'à la lettre du texte. La methode d'Origene qu'il lisoit souvent, avoit fait trop d'impression sur son esprit, pour l'abandonner entierement. Il embrasse quelquefois les sens tropologiques & allegoriques. On reconnoît dans ce Commentaire, aussi bien que dans les autres, l'esprit d'Origene: mais il n'est pas vray qu'il n'ait fait que le
Erasm. ibid. traduire, comme Erasme l'assûre, sans en aporter de bonnes preuves.

Quand il explique les paro-
Matth. 5. 32. les de JESUS-CHRIST, qui regardent la separation des femmes avec leurs maris, il semble appuyer l'usage des Eglises d'Orient, qui permettent aux hommes d'épouser d'autres femmes, lors qu'ils les ont repudiées pour le cas d'adultere; ce qu'il restreint à ce seul cas, au lieu que les Grecs ont étendu leur permis-
Hilar. Can. 4. sion à plusieurs autres. *Nullam*, dit-il, *aliam causam desinendi à conjugio præscribens, quàm quæ virum prostitutæ uxoris societate pollueret.* Il veut que la Loy de Moyse, qui accorde aux hommes de rompre leurs mariages, subsiste encore dans le Nouveau Testament, si ce n'est que JESUS-CHRIST l'a limitée au seul cas d'adultere.

Il n'a pas cru qu'il dût donner une nouvelle interpretation de l'Oraison Dominicale, après celle de S. Cyprien. Il loüe aussi ce que Tertullien a écrit là-dessus: mais il ajoûte en même tems, que les erreurs où cet homme est tombé ôtent l'autorité aux meilleurs de ses ouvrages, & ausquels même il n'y a rien à redire; *Quamquam & Tertullianus hinc volumen aptissimum scripserit, sed consequens error hominis detraxit scriptis probabilibus autoritatem.* *Id. Can. 5.* Mais la plûpart des Peres n'ont pas été si scrupuleux à l'égard des Heretiques. Ils ont approuvé ce qui étoit de bon dans leurs Commentaires.

Il y a je ne say quoy de dur dans ce qu'il dit en parlant de nôtre ame, qu'il semble mettre au rang des choses corporelles. Il n'avance cependant rien qui ne soit commun à plusieurs anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui établissoient pour un principe indubitable, que tout ce qui avoit été fait ou creé étoit corps; n'y ayant que Dieu seul qui fût exemt de cette imperfection. *Nihil est*, dit-il, *quod non*

non in substantia sua & creatione corporeum sit . . . Nam & animarum spiritus sive obtinentium corpora, sive corporibus exulantium, corpoream tamen naturæ suæ substantiam sortiuntur : quia omne quod creatum est in aliquo sit necesse est. Il ne s'accommode pas tout-à-fait avec nôtre Theologie en plusieurs autres endroits de son Commentaire : mais outre que la plûpart ne sont pas importans, il y en a quelques-uns ausquels on peut donner un bon sens. Il y avoit de plus en ce tems-là bien des matieres qui n'avoient pas été examinées avec application, & dont on pouvoit parler avec liberté. Quelque effort que les Scolastiques fassent, pour concilier la doctrine de ce Pere avec les sentimens de l'Eglise, il est difficile qu'ils y reüssissent; étant certain qu'il n'a pas suivi dans son Commentaire sur S. Matthieu la doctrine qui étoit alors la plus reçûë.

Quoy que S. Jerôme ait eu toute l'estime possible pour luy, il n'a pas laissé de le refuter quelquefois dans son Commentaire sur le même Evangeliste. Il ne luy rend pas même toûjours justice; comme quand il juge (*a*) qu'il n'a sçu la langue Greque que très-mediocrement, parce qu'il étoit obligé de se servir d'un Prêtre nommé Heliodore, pour luy expliquer les endroits d'Origene qu'il n'entendoit point. Son stile cependant qui est presque tout Grec, si ce n'est qu'il a trop affecté le sublime, est une preuve évidente que ce savant Evêque étoit exercé dans la lecture des Auteurs Grecs; c'est en partie ce qui le rend difficile à entendre, comme le même S. Jerôme l'a observé. *Cum Græciæ floribus adornetur longis interdum periodis involvitur, & à lectione simpliciorum fratrum procul abest.* *Id. Hieron. Epist. ad Paulin. de Instit. Mon.*

Erasme (*b*) n'a pu croire que S. Hilaire ait été assez simple, *Erasm. Præf. in Orig.*

(a) *Græcarum literarum quamdam aurulam ceperat. Sed Heliodori Presbyteri quo ille familiariter usus est, ex quo ea quæ intelligere non poterat, quomodo essent ab Origene dicta quærebat.* Hieron. Epist. ad Marcell.

(b) *Mihi non fit verisimile virum tantum usque adeo fuisse credulum, ut in enarrandis Divinis literis totus pependerit ex alieno judicio, nec adeo rudem Græcæ literaturæ, ut non potuerit ipse sensum deprehendere, præsertim in Origene cujus sermo mirè perspicuus est.* Erasm. Præf. in Orig.

ſimple, pour s'en raporter entierement au jugement d'un autre, lors qu'il s'agiſſoit de l'Ecriture Sainte; ni qu'il fût ſi peu ſavant en Grec, qu'il eût beſoin d'un interprete pour entendre Origene, dont le ſtile eſt, ſelon luy, tout-à-fait clair. Mais S. Jerôme ne dit pas qu'il ait dependu abſolument du jugement d'un autre, dans la lecture qu'il faiſoit des livres de ce Pere: il veut ſeulement qu'il ait conſulté Heliodore dans les endroits les plus obſcurs. De plus il n'eſt pas vray, comme l'aſſûre Eraſme, que la diction d'Origene ſoit claire; elle eſt au contraire embarraſſée & obſcure. S'il avoit lû en Grec ſes Commentaires ſur S. Jean, il n'auroit pas dit de luy qu'il
Id. ibid. (c) a une grande netteté dans les matieres les plus obſcures; qu'il eſt même court lors que les choſes le demandent, & qu'il ne s'embarraſſe point par de longs diſcours, & par des repetitions inutiles. On ne pourroit donner une plus fauſſe idée du ſtile d'Origene que celle-là: c'eſt pourquoy bien qu'Hilaire entendît très-bien la langue Greque, il a pu conſulter Heliodore dans ſes doutes.

Ce qui a fait neanmoins conjecturer à Eraſme qu'Hilaire n'a ſçu que mediocrement le Grec, c'eſt qu'il s'eſt donné une grande liberté dans ce qu'il a traduit d'Origene, pour l'inſerer dans ſes Commentaires, y ajoûtant & diminuant ce qu'il jugeoit à propos. Si cette conjecture prouve quelque choſe, on dira avec autant de raiſon que S. Jerôme & les autres Peres Latins, qui ont raporté dans leurs Commentaires ſur l'Ecriture ce qu'ils avoient lû dans les Commentateurs Grecs, n'ont point ſçu la langue Greque, parce qu'ils ont pris la même liberté. Il y a bien de la difference entre traduire un Auteur en qualité d'interprete, & entre inſerer ſes penſées dans un ouvrage dont on eſt l'Auteur. S. Hilaire & après luy S. Ambroiſe ont pu copier les livres d'Origene dans leurs Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, ſans qu'on puiſſe les accuſer de n'avoir pas bien entendu la langue Grecque, ſous pre-

(c) *Adfuit illi mira facultas ex tempore dicendi, & in obſcuris etiam rebus magna dictionis perſpicuitas, nec deeſt brevitas quoties id res poſtulat, certè ubique currit ſententia, nec ſe impedit verbis laſſas onerantibus aures.* Ibid.

pretexte qu'ils ne raportent pas fidelement les paroles de ce ſavant homme. Un Commentateur qui met ſon nom à la tête de ſon livre, n'eſt point ſujet à cette rigueur. Si ce Pere ne nomme point Origene dans ſes Commentaires, ce n'eſt pas, comme l'a cru Eraſme, parce que ce nom étoit alors odieux, *Ut Origeniani nominis invidiam vitaret*; mais parce que c'étoit la coutume en ce tems-là des Ecrivains Latins, de copier ceux qui avoient écrit en Grec, ſans faire mention de leurs noms & de leurs ouvrages. Cela n'eſt point ſingulier aux Ecrivains Eccleſiaſtiques: Ciceron a ſuivi cette même methode dans ſes livres Philoſophiques, où il copie les Philoſophes Grecs, y ajoûtant & diminuant ſelon qu'il le jugeoit à propos; & ne ſe mettant nullement en peine, d'indiquer toûjours les noms de ceux dont il empruntoit les penſées.

Enfin le même Eraſme ſe trompe quand il aſſûre, qu'il n'y avoit point au tems de S. Hilaire de Verſion Vulgate, dont on ſe ſervit communément dans l'Egliſe Latine; parce que ce Pere cite la Bible autrement que S. Cyprien, S. Auguſtin, S. Ambroiſe & Tertullien, qui paroiſſent avoir eu chacun une traduction differente. *Cùm Cypriano*, dit ce Critique, *ſua ſit tranſlatio, cùm Auguſtino ſua, cùm Ambroſio ſua, cùm Tertulliano ſua ab omnibus diverſa, ſatis apparet, olim nullam fuiſſe communem omnium.* Comme ces Peres ont tous entendu la langue Greque, excepté S. Auguſtin, ils ont conſulté l'original Grec: & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſuivent pas avec tant d'exactitude la Verſion Vulgate, qu'on liſoit dans les Egliſes Latines, que ceux qui ne ſavoient point cette langue. L'on peut voir ce qu'on a dit là-deſſus dans la ſeconde partie de cette Hiſtoire Critique.

Eraſm, ibid.

Il eſt conſtant que S. Hilaire n'a eu aucune connoiſſance de la langue Ebraïque: & il en donne même une preuve évidente, quand il interprete dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu le mot Ebreu *oſanna*. La Verſion Latine de l'Ancien Teſtament ayant été faite ſur le Grec des Septante, qui tenoit lieu alors d'original, il ſuffiſoit d'aprendre la langue Greque. Et en effet, quoy que pluſieurs Peres Latins ayent ſçu le Grec, on ne trouvera que S. Jerôme parmi eux, qui

qui se soit appliqué à l'étude de la langue Ebraique : ce qui étoit une chose si extraordinaire, que quelques-uns l'accuserent d'être Juif, au moins d'avoir trop de complaisance pour les sentimens des Juifs, à cause du grand commerce qu'il avoit avec eux.

S. Hilaire s'applique beaucoup plus au sens literal de l'Ecriture dans ses livres polemiques contre les Ariens, que dans son Commentaire sur S. Matthieu. Comme il n'avoit point alors son Origene devant les yeux, & qu'il s'agissoit de repondre à des Heretiques, dont le principal fond étoit l'Ecriture Sainte, qu'ils pretendoient expliquer à la lettre, il les combat par leur propre principe, & même selon leur methode. Il leur oppose plusieurs passages du N. Testament, sans avoir recours aux allegories, ni même aux interpretations Theologiques trop éloignées. Il ne s'apuye pas même sur les Traditions, & sur les temoignages des anciens Docteurs de l'Eglise; mais seulement sur les Livres Sacrez. Il veut qu'on suive le sens le plus simple & le plus naturel, étant persuadé que la plûpart des heresies tiroient leur origine des explications trop subtiles, chacun prenant la liberté de raffiner à sa maniere, & selon son caprice. *Extiterunt*, dit-il, *plures qui cœlestium verborum simplicitatem pro voluntatis suæ sensu, non pro veritatis ipsius absolutione susciperent, aliter interpretantes, quàm dictorum virtus postularet.* Hilar. lib. 2. de Trinit.

Il suppose que les Ariens convenoient de principe avec les Catholiques, ayant de part & d'autre la même Ecriture, & que toute leur dispute ne consistoit que dans le sens qu'on luy devoit donner. *De intelligentia etiam hæresis, non de Scriptura est; & sensus, non sermo, fit crimen.* Ibid. Il dit d'abord que ces paroles de Jesus-Christ, *Allez maintenant instruire toutes les nations, les batisans au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit,* Matth. 28:19. suffisoient aux fidéles pour aprendre le mystere de la Trinité, avant que de méchans esprits y eussent aporté de la confusion, étant simples & claires d'elles-mêmes; *Sed homines mente perversi omnia confundunt & implicant.* Hil. ibid. Il ajoûte ensuite que cette formule de foy, *Au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit,* est certaine; mais que le sens en est incertain au regard des

Heretiques, *Forma fidei certa eſt ; ſed quantum ad Hæreticos omnis ſenſus incertus eſt.*

J'admire l'impudence des Unitaires, qui ont oſé ſe ſervir à la tête de leur Catechiſme de l'autorité de ce zelé defenſeur de la foy orthodoxe, comme ſi ce qu'il dit contre ceux qui publioient tous les jours de nouvelles confeſſions de foy leur étoit favorable. Ce docte Pere ne pouvoit ſouffrir qu'on troublât la paix de l'Egliſe, en changeant & retouchant continuellement l'ancienne formule de foy, comme faiſoient les Ariens & ceux qu'on nommoit demi-Ariens. Il vouloit qu'on ſuivît exactement l'ancienne pour ce qui étoit des paroles, parce qu'elle étoit la plus ſimple, & qu'à l'égard du ſens, on s'en raportât entierement aux Orthodoxes. Il regardoit toutes les ſubtilitez des Heretiques, comme des nouveautez dangereuſes dans la Religion. En un mot Hilaire nous repreſente parfaitement l'eſprit des Antitrinitaires d'aujourdhuy, dans les livres qu'il a écrits contre les Ariens. Il ſemble qu'ils ayent été compoſez exprès pour condamner leurs raffinemens ; & c'eſt en cela principalement qu'il blâme les additions & les changemens, qu'on introduiſoit dans l'ancienne Confeſſion de foy : *Non præceptis aliquid addendum eſt ; ſed modus eſt conſtituendus audaciæ.* Il témoigne que (*d*) la temerité de ces novateurs, l'avoit en quelque maniere obligé malgré luy, à expliquer des choſes ſur leſquelles il eût été à propos de garder le ſilence.

Præfat. Catech. Eccleſ. Polon. edit. ann. 1684.

Hilar. lib. 2. de Trin.

C'eſt une choſe étonnante, qu'on ait attribué à S. Ambroiſe, juſques à ces derniers tems, les Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, qui ſont imprimez à la fin de ſes ouvrages. Car ſans toucher à la doctrine de ces deux Ecrivains, leur ſtile eſt ſi different l'un de l'autre, & leurs manieres d'interpreter l'Ecriture ſe reſſemblent ſi peu, qu'il ne faut que jetter les yeux deſſus, pour juger que S. Ambroiſe n'eſt point l'Auteur de ces Commentaires. Les plus habiles Critiques les attribuent à Hilaire Diacre de Rome, de la

HILAIRE DIACRE DE ROME.

(d) *Certè mihi extorquetur hoc velle, dum & audaciæ reſiſtitur, & errori conſulitur, & ignorantiæ providetur.* Hil. lib. 2. de Trinit.

la Secte des Luciferiens, qui vivoit encore du tems du Pape Damase, & qu'Erasme & quelques autres aprés luy ont confondu mal à propos avec Saint Hilaire Evéque de Poitiers. C'est luy que S. Jerôme appelle par moquerie *le Deucalion du monde*, *Hilarius Deucalion orbis*, parce qu'il croyoit avec ceux de sa Secte, qu'il falloit rebatiser les Heretiques. Sixte de Sienne a donné en peu de mots la veritable idée de ces Commentaires sur Saint Paul, quand il dit qu'ils sont à la verité courts pour ce qui est des paroles, mais qu'ils meritent d'être pesez pour ce qui regarde le sens; *In omnes Pauli Epistolas libri* 14. *breves quidem in verbis, sed sententiarum pondere graves*. Cela seul luy devoit faire juger qu'ils n'étoient point de Saint Ambroise, dont le stile, comme nous verrons dans la suite de ce discours, est fort different de celuy-là.

Hieron. adv. Lucif.

Sixt. Sen. Bibl. Sanct. lib. 4.

Quoy qu'il suive ordinairement les sentimens des Peres Grecs, ou plûtôt ceux de toutes les Eglises de son tems, il s'attache avec beaucoup d'exactitude à l'ancienne Version Latine, qu'il prefere même quelquefois aux Exemplaires Grecs, comme je l'ay montré ailleurs. S'il ne paroît pas toûjours orthodoxe à ceux qui font profession de suivre la doctrine de S. Augustin, on doit considerer qu'il a écrit avant que ce Pere eût publié ses opinions. Il y a peu d'anciens Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, & même sur tout le Nouveau Testament, qu'on puisse comparer à celuy-là.

Il explique son texte en peu de mots; & s'il se jette quelquefois sur des sens Theologiques, c'est sans s'éloigner de son sujet. Il suivoit la methode ordinaire de ces tems-là, qui étoit d'établir à l'occasion de certains passages la doctrine de l'Eglise, & de refuter les Heretiques. Mais il évite judicieusement les longues digressions, qui étoient alors fort communes, principalement aux Commentateurs Grecs. C'est pourquoy il ne quitte gueres son texte, & il fait connoître par tout, qu'il s'étoit appliqué avec beaucoup de soin à l'étude des Livres Sacrez. Il ajuste neanmoins quelquefois le sens des paroles de S. Paul aux préjugez de sa Theologie, comme lors qu'il examine ces mots, *Je ne veux pas mes freres que vous ignoriez*, &c. Il dit qu'il les

Rom. 1: 13.

les nomme ses freres en ce lieu-là, non seulement parce qu'ils avoient été batisez, mais parce qu'il y en avoit quelques-uns parmi eux qui avoient des sentimens orthodoxes. Il ajoûte que c'est pour cette raison qu'il les appelle *saints*, *vocatis sanctis*; & il se forme en même tems une objection, qu'il resoud selon les principes de sa Theologie. Qu'entend-on (*e*), dit-il, par ces mots *appellez saints?* Car s'ils sont déja saints, comment sont-ils appellez pour être saints? Cela regarde la préscience de Dieu, parce que ceux qu'il a sçu devoir être saints, sont déja saints à son égard, & demeurent tels étant appellez. Mais il semble que le sens le plus naturel de ces paroles est celuy-cy. S. Paul appelle, selon l'usage qui étoit reçû dans les Synagogues, *freres* & *saints* ceux qui avoient embrassé le Christianisme; comme les Juifs donnoient aussi ce nom en general à tous ceux qui étoient de leur Religion, pour se distinguer des autres nations du monde.

Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

Il suit sur ces autres paroles de Saint Paul, *C'est pourquoy Dieu les a livrez aux desirs de leur cœur*, l'explication des Peres Grecs; n'y en ayant pas même alors d'autre parmi les Latins. Il ne fait pas Dieu auteur de cet abandonnement, mais leur volonté propre; *Traditi non ut illa agerent quæ nolebant, sed ut illa perficerent quæ desiderabant.* Il veut que ce mot de *livrer* signifie seulement la permission de Dieu, *Tradere autem est permittere, non incitare aut immittere.* L'observation qu'il fait sur ces mots suivans, *Qui est benit dans tous les siecles*, merite qu'on y fasse reflexion. Il dit que cette benediction, qui tombe en ce lieu-là sans aucune difficulté sur le Pere, est appliquée par S. Paul au Fils de Dieu au Ch. 9. de cette même Epître. *Hanc benedictionem alio in loco Filio Dei assignat, inter cætera dicens, Et ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula:* ce qui est une preuve évidente qu'il est Dieu également avec son Pere. Quand

Rom. 1: 24.

(e) *Quid tamen est* vocatis sanctis? *Si enim jam sancti sunt, quomodo vocantur, ut sanctificentur? Sed hoc ad Dei pertinet præscientiam, quia quos scit Deus futuros sanctos jam apud illum sancti sunt, & vocati permanent.* Ambros. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

Quand il explique ce passage de S. Paul, *Comme le peché est entré en ce monde* &c. il reconnoît expressément que nous avons tous peché en Adam; assûrant qu'on prouve manifestement de là, que tous les hommes ont peché comme dans la masse; *Manifestum itaque est in Adam omnes peccasse, quasi in massa. Ipse enim per peccatum corruptus, quos genuit omnes nati sunt sub peccato.* Il lit de plus en cet endroit avec la Vulgate tant ancienne que nouvelle, *In quo omnes peccaverunt*, où il y a dans le Grec, ἐφ᾽ ᾧ πάντες ἥμαρτον; ce qu'on peut traduire à la lettre, *parce que tous ont peché:* mais il l'entend d'Adam, dans lequel tous ont peché, *In quo*, dit-il, *id est in Adam, omnes peccaverunt.* Il est vray qu'il distingue deux sortes de morts, dont la premiere est la separation de l'ame d'avec le corps, & (*f*) la seconde est la peine qu'on souffre dans les Enfers: & il dit de cette derniere, que nous ne la souffrons pas pour le peché d'Adam, mais à son occasion pour nos propres pechez. Il n'y a rien en cela qui ne soit conforme à la creance des anciens Peres, qui ont tous attribué à nôtre libre arbitre nôtre salut & nôtre perte. Ce qui pourra paroître singulier, c'est qu'il semble avoir cru que le seul peché originel ne causoit pas cette seconde mort; & que ceux qui n'étoient point dans des pechez actuels étoient dans un Enfer superieur, c'est-à-dire dans un lieu où ils ne souffroient point; étant comme en suspens, & ne pouvant monter au Ciel; *A qua boni immunes sunt, tantùm quod in Inferno erant, sed superiori quasi in libera, quia ad Cœlos ascendere non poterant.*

Rom. 5: 12. — *Comm. in Cap. 5. Epist. ad Rom.* — *Ibid.*

Il insiste à la verité dans la suite sur une diverse leçon, qui semble detruire tout ce qu'on vient d'avancer sur le peché originel. Il croit, & il le prouve même par plusieurs autoritez, qu'il faut lire au verſ. 14. de ce Chapitre sans la particule negative, *Regnavit mors ab Adam usque ad Moysem in eos qui peccaverunt in similitudine prævaricationis Adæ;* au lieu qu'il y a presentement

(f) *Est & alia mors quæ secunda dicitur in Gehenna, quam non peccato Adæ patimur, sed ejus occasione propriis peccatis acquiritur.* Id. in Cap. 5. Epist. ad Rom.

tement dans tous les Exemplaires Grecs & Latins, *in eos qui non peccaverunt*. Mais que peut-on inferer de là autre chose, sinon qu'il a cru que les Exemplaires où la negation n'étoit point étoient les plus correcls? On ne peut pas nier qu'il n'y eût alors de semblables Exemplaires, puis que S. Augustin même en convient.

J'avoüe que la critique d'Hilaire n'est pas tout à fait exacte, & qu'il devoit preferer le plus grand nombre d'Exemplaires Latins, qui s'accordoient là-dessus avec le Grec. Mais on ne doit pas l'accuser pour cela d'avoir nié le peché originel, qu'il avoit établi peu auparavant. Ceux qui luy font ce reproche ne sont pas mieux fondez, que quand ils l'accusent d'avoir favorisé l'Arianisme.

Au Chap. 8. v. 28. de cette Epît. où il lit, *Scimus quoniam diligentibus Deum omnia procedunt in bonum iis qui secundum propositum vocati sunt*, il semble faire tomber ces derniers mots, *secundum propositum*, sur la volonté des hommes, & non sur le decret de Dieu. (g) Ceux, dit-il, qui aiment Dieu, bien qu'ils pechent dans leur maniere de prier ne seront pas pour cela punis; parce que le S. Esprit connoissant l'intention de leur cœur & leur foiblesse, ne leur impute point les fausses demandes qu'ils font. Le sens neanmoins le plus naturel, est que le mot de *propositum*, ou πρόθεσιν, comme il y a dans le Grec, s'entende du decret de Dieu. Il ajoûte au même endroit conformément à la creance des autres Peres, que ceux-là sont appellez *secundum propositum*, dont Dieu a prevû la foy & les bonnes actions; *hi ergo secundum propositum vocantur quos credentes præscivit Deus futuros sibi idoneos, ut antequàm crederent scirentur*. Hilaire n'a point lû dans son Exemplaire le mot de *sancti*, qui est dans nôtre Vulgate. Il ne se trouve point aussi dans les Exemplaires Grecs, si ce n'est dans quelqu'un de ceux du Marquis de Los Veles.

Il explique plus au long dans la suite sur ces autres mots, *Nam quos præscivit & prædestinavit* *Ibid. vers. 29.*

(g) *Diligentes Deum etsi imperitè precati fuerint, non illis oberit, quia propositum cordis illorum sciens Deus & imbecillitatem, non illis imputat quæ adversa postulant, sed ea annuit quæ danda sunt Deum amantibus.* Id. in Cap. 8. Epist. ad Rom.

stinavit, comment l'élection se fait en vûë des merites. *Ipsos*, dit-il, *quos præscivit sibi futuros devotos, ipsos eligit ad præmia capessenda:* ensorte que la prédestination des élûs est fondée, selon luy, sur la préscience de Dieu. Il fait de plus consister la vocation des prédestinez, dans le secours que Dieu donne à ceux qui pensent à la foy, & qui écoutent sa parole, *Vocare est cogitantem de fide adjuvare, aut compungere eum quem sciat audire.* Dieu enfin a justifié, comme parle S. Paul en ce lieu-cy, ceux qu'il a appellez, & il a glorifié ceux qu'il a justifiez; parce que ceux que Dieu a prevûs luy devoir être propres perseverent dans la foy, *quos præscivit Deus aptos sibi, hi credentes permanent.* (*q*) Les autres au contraire qu'il n'a pas ainsi connus dans sa préscience, n'ont point de part à cette perseverance; leur foy & leur vocation n'étant que pour un tems, & ne perseverans pas pour être glorifiez. Il donne pour exemple Saul & Judas.

Ibid. vers. 30.

Bien loin que cet Auteur puisse être soupçonné d'avoir favorisé les Ariens, il les combat avec force, lors que l'occasion s'en presente; comme on le peut voir dans sa remarque sur ces paroles de Saint Paul, *Quorum Patres & ex quibus Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula.* (*i*) N'étant point parlé, dit-il, du Pere en ce lieu-là, mais de JESUS-CHRIST, on ne peut nier qu'il soit Dieu. Il aporte même la raison, pourquoy en plusieurs endroits de l'Ecriture où il est fait mention du Pere & du Fils, on donne au Pere seul le nom de Dieu, & au Fils celuy de Seigneur. Si quelqu'un, ajoûte-t-il, ne croit pas que ce mot *qui est Dieu* s'entende de

Rom. 9: 5.

(h) *De cæteris quos non præscit Deus non est illi cura in hac gratia, quia non præscivit: at si credant, aut eligantur ad tempus quia videntur boni, ne justitia contempta videatur, non permanent ut magnificentur.* Ibid.

(i) *Quando enim nulla paterni nominis fit mentio, & de Christo sermo est non potest differri ne Deus dicatur. Frequenter enim Scripturæ propter unius Dei professionem si de Deo Patre loquitur, & Deo adjungit Filium, Deum Patrem vocat & Filium Dominum. Si quis autem non putat de Christo dictum* qui est Deus, *det personam de qua dictum est: de Patre enim Deo hoc loco mentio facta non est.* Id. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

de JESUS-CHRIST, qu'il marque une personne dont on le puisse entendre, n'étant nullement parlé icy du Pere.

Le Diacre Hilaire refute solidement les nouveaux Antitrinitaires, en réfutant les anciens Ariens. Il dit qu'il n'est pas étrange, que S. Paul ait appellé ouvertement J. CHRIST en ce lieu-cy, *Dieu au dessus de toutes choses*, puis qu'il confirme cette même pensée dans son Epître aux Philippiens, où il est marqué expressément, qu'au nom de JESUS tout genou flêchit dans le Ciel, dans la terre & dans les Enfers. Ces trois choses renferment tout, & ainsi JESUS-CHRIST étant au dessus, on le nomme avec raison *super omnia Deus*. Il ajoûte de plus, que toutes les creatures ne peuvent flêchir les genoux qu'à Dieu, *nec potest flecti genu ab omni creatura, nisi Deo*. Il aporte pour exemple S. Jean dans l'Apocalypse, qui sans y prendre garde voulant adorer un Ange comme Dieu, l'Ange luy répondit de ne le pas faire, parce qu'il étoit serviteur de Dieu aussi bien que luy; mais qu'il adorât Dieu, *Deum adora*. D'où ce docte Commentateur infere, que JESUS-CHRIST est Dieu puis qu'on l'adore, & que (*k*) le culte souverain qu'on luy rend ne porte aucun prejudice à Dieu le Pere; l'un & l'autre n'étant qu'un seul Dieu. Il insiste même sur le mot d'*amen*, que l'Apôtre a ajoûté après ces mots, *Qui est super omnia Deus benedictus in secula*: car *amen* signifiant la verité, il juge que S. Paul ne l'a ajoûté, que pour nous faire connoître que JESUS-CHRIST est veritablement Dieu au dessus de toutes choses, & benit dans les siecles. *Et ut sine adulatione Deitatis hujus professionem esse doceret in conclusione posuit* amen, *hoc est verum, ut Christum Deum super omnia in veritate ostenderet benedictum in secula.*

Philipp. 2:10.

Apoc. 14: 10.

Hilaire a aussi recours dans ce même Chapitre à la prescience de Dieu, pour expliquer ce qui est dit de Jacob & d'Esaü, qu'avant qu'ils fussent nez Dieu avoit aimé l'un & haï l'au- Chap. 9. vers. 11.

(k) *Nihil ergo prajudicatur Deo Patri cùm adoratur Christus ut Deus: quia & cùm soli Deo serviendum dicatur, servitur & Christo. . . . Quid ergo superest, nisi ut Pater Deus, & Filius Deus, & nihilominus unus Deus credatur uterque.* Ibid.

l'autre, & que l'aîné devoit ſervir au plus jeune. Il pretend (*l*) que Dieu ayant prevû ce que chacun d'eux devoit être, prononça le plus jeune ſera digne, & le plus grand ſera indigne. La preſcience en a choiſi un & a laiſſé l'autre, & le decret de Dieu demeure dans celuy qu'il a élû, parce qu'il ne peut arriver autre choſe que ce qu'il a connu dans ſa preſcience, & ce qu'il a arrêté ſur luy pour être digne d'être ſauvé : & à l'égard de celuy qu'il a mépriſé, ce qu'il a arrêté ſur luy demeure ferme de la même maniere, parce qu'il ſera indigne. Dieu ayant connu, ſelon luy, tout cela dans ſa preſcience, il ne prefere point une perſonne à l'autre, parce qu'il ne condamne qui que ce ſoit avant qu'il ait peché, & qu'il ne recompenſe auſſi aucun qu'il ne l'ait merité. *Hoc quaſi præſcius, non perſonarum acceptor, nam neminem damnat antequàm peccet, nullum coronat antequàm vincat.*

Il s'étend beaucoup plus au long ſur cette matiere, & il paroît même avoir affecté de repeter pluſieurs fois, que ceux qui ne ſont point predeſtinez à la vie doivent s'en prendre à eux-mêmes, puis que Dieu qui eſt juſte & bon ayant prevû leur mauvaiſe volonté, il ne les a point mis au nombre des bons. *Præſcius itaque Deus malæ illos voluntatis futuros non habuit illos in numero bonorum.* Ibid. Cette (*m*) preſcience Divine ne fait injuſtice à perſonne, & n'accepte point l'un plûtôt que l'autre, parce qu'elle n'arrête rien que conformément à ce que chacun doit faire. Ce ſavant homme n'a pas ſeulement ſuivi en cela les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui ſe ſont oppoſez aux Valentiniens, mais il a auſſi voulu combattre quelques Heretiques

(l) *Præſcientiam Dei flagitat in his cauſis, quia non aliud poteſt evenire, quàm quod novit Deus futurum. Sciendo enim quid unuſquiſque illorum futurus eſſet, dixit, hic erit indignus. Unum elegit præſcientia & alterum ſprevit, & in illo quem elegit propoſitum Dei manet; quia aliud non poteſt evenire, quàm quod ſcivit & propoſuit in illo, ut ſalute dignus ſit; & in illo quem ſprevit ſimili modo manet propoſitum quod propoſuit de illo, quia indignus erit.* Ibid.

(m) *Non eſt perſonarum acceptio in præſcientia Dei. Præſcientia enim Dei eſt, qua definitum habet qualis uniuſcujuſque futura voluntas erit, in qua manſurus eſt, per quam aut damnetur aut coronetur.* Ibid.

ques de ſon tems, qui ruinoient le libre arbitre. *Ceſſet*, dit-il, *querela, quià Deus acceptor perſonarum non eſt.* On trouve les mêmes choſes, & preſqu'en mêmes termes dans les Commentaires de S. Chryſoſtôme. Ils ont crû que ces paroles de S. Paul, *Il fait miſericorde à qui il luy plaît, & il endurcit qui il luy plaît*, ne ſont point de cet Apôtre, comme s'il parloit luy-même; mais que c'eſt une objection qu'il ſe propoſe, *ex perſona*, dit Hilaire, *contradicentis loquitur.*

Ce Commentateur s'arrête quelquefois à obſerver les differentes leçons de differens Exemplaires. Il lit, par exemple, au v. 17. de ce Chap. 9. *in hoc ipſum te ſervavi*, & il ajoûte en même tems, qu'il y a dans d'autres Exemplaires, *ad hoc te ſuſcitavi*; ce qui approche plus du texte Grec & de la Vulgate d'aujourdhuy. Au Chap. 12. v. 11. où il y a dans le Grec ordinaire κυρίῳ, & dans la Vulgate *Domino*, il a lû dans ſon édition *tempori ſervientes*; & il obſerve que quelques-uns diſent qu'il y a dans le Grec *Domino ſervientes*; mais que cela ne convient point à cet endroit. *In Græco dicunt quidam ſic haberi*, Domino ſervientes, *quod nec loco competit.* Il paroît fort attaché à ſon édition Latine, qu'il prefere quelquefois à l'original, croyant qu'elle a été faite ſur un Exemplaire plus exact que ceux de ſon tems: & c'eſt en quoy il ſe trompe. Il lit ſur ce pied-la au verſ. 13. du même Chapitre, *memoriis ſanctorum communicantes*, & non pas, *neceſſitatibus ſanctorum*, comme il y a dans nôtre Vulgate, conformément au Grec ordinaire.

Je paſſe ſous ſilence les autres parties de ſon Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, parce que ſa methode eſt par tout uniforme. Si ſa Theologie a du raport en quelques endroits avec celle des Pelagiens, on ne peut pas l'accuſer pour cela de Pelagianiſme, puis qu'il a écrit avant que Pelage eût publié ſes ſentimens. Au contraire il eſt loüable de n'avoir point eu d'opinions particulieres ſur des matieres auſſi difficiles, que ſont celles qui regardent la prédeſtination.

Il ne ſe contente pas d'établir la creance de l'Egliſe, & de refuter les Heretiques lors que l'occaſion s'en preſente; il traitte de plus de ce qui apartient

tient à la discipline Ecclesiastique. Il demande, par exemple, dans son Commentaire sur l'Epître I. à Timothée Chap. 3. (*n*) pourquoy Saint Paul parle de l'ordination des Diacres, immediatement aprés celle des Evêques, sans rien dire de celle des Prêtres. Il répond que c'est parce qu'il n'y a aucune difference entre l'ordination du Prêtre & celle de l'Evêque, l'un & l'autre étant * Prêtre. Mais tout Prêtre n'est pas Evêque; car celuy-la est Evêque qui est le premier entre les Prêtres. Il ajoûte que S. Paul veut marquer, que Timothée avoit été ordonné Prêtre; mais qu'il étoit Evêque, parce qu'il n'y avoit point d'autre Prêtre qui luy fût superieur. *Timotheum presbyterum ordinatum significat, sed quia ante se alterum non habebat, Episcopus erat.*

Comm. in Epist. I. ad Tim. Cap. 3.

* On remarquera qu'il y a dans le Latin *Sacerdos*, & non pas *Presbyter.*

Au même endroit où il est dit, qu'il faut que les Evêques & les Diacres *sint unius uxoris viri*, il entend par là, (*o*) qu'on ne doit point élever à ces dignitez ceux qui ont passé à un second mariage; non pas qu'il soit defendu, selon luy, de se marier une seconde fois, mais parce que la sublimité de leur Ordre demande cela d'eux. On traduira selon ce sens le premier endroit, où il est parlé de l'Evêque, *Qu'il n'ait epousé qu'une femme*; & le second où il est fait mention des Diacres, *Que les Diacres n'ayent épousé qu'une femme*; ou comme le P. Amelote a traduit, *Que les Diacres n'ayent été mariez qu'une fois*. Il ne s'agit pas en ce lieu-là de la defense de la Polygamie, comme le pretendent les Protestans qui ont traduit, *Que l'Evêque & les Diacres soient maris d'une seule femme.*

Hilaire qui a été Diacre de Rome, nous aprend à l'occasion de ce passage, quelle étoit alors la discipline de cette Eglise. Il observe sur l'endroit où il

(n) *Post Episcopatum Diaconi ordinationem subjicit, quare? Nisi quia Episcopi & Presbyteri una ordinatio est, uterque enim Sacerdos est, sed Episcopus primus est, ut omnis Episcopus Presbyter sit, non tamen omnis Presbyter Episcopus. Hic enim Episcopus est qui inter Presbyteros primus est.* Id. Comm. in Cap. 3. Epist. I. ad Tim.

(o) *Quamvis secundam numero uxorem non sit habere prohibitum, ut tamen quis dignus ad Episcopatum sit, etiam licitam debet spernere propter sublimitatem ipsius ordinis.* Ibid.

il eſt parlé des Diacres, qu'il faut mettre de la difference entre les Levites ou Sacrificateurs de l'ancienne Loy, & les Miniſtres de la Loy Evangelique; en ce qu'il étoit permis aux premiers d'avoir commerce avec leurs femmes, parce qu'étant en très-grand nombre, il ſe paſſoit beaucoup de tems ſans qu'ils fuſſent employez à leur miniſtere, & ils prenoient pendant tout ce tems-là le ſoin de leurs maiſons. Ils ſe purifioient ſeulement pendant quelques jours, avant que d'aprocher de l'Autel pour offrir les ſacrifices à Dieu. Il n'en eſt pas de même des Miniſtres de l'Evangile, (*p*) qui ſont au nombre de ſept Diacres & quelques Prêtres, afin qu'ils ſoient deux dans chaque Egliſe, & il n'y a auſſi qu'un Evêque dans chaque ville. C'eſt pourquoy ils doivent tous s'abſtenir de l'uſage du mariage, parce qu'ils ſont obligez de faire tous les jours leur office dans l'Egliſe.

Au reſte quoy que quelques-uns doutent, que le Diacre Hilaire ſoit l'Auteur de ce docte Commentaire ſur S. Paul, il paroît au moins qu'il eſt d'un Ecrivain de ce tems-là, ayant écrit, comme il l'aſſûre luy-même, ſous le Pape Damaſe, qui gouvernoit alors l'Egliſe Romaine, *Cujus* (*Eccleſiæ*) *hodie rector eſt Damaſus.* *Comm. in Cap. 3. Epiſt. 1. ad Tim.* L'ancienne Verſion Latine du N. Teſtament, qui eſt répanduë dans tout ſon ouvrage, eſt encore une preuve de ſon antiquité: à quoy l'on peut ajoûter, que le fond de ſa doctrine & ſes expreſſions ſont d'un Auteur Latin qui vivoit avant S. Auguſtin; outre qu'il ne refute que d'anciens Heretiques. S'il ne paroît pas toûjours uniforme dans ſes ſentimens, y ayant de certains endroits où il ſemble n'être pas d'accord avec luy-même, cela vient de ce que ſon Commentaire n'eſt point venu entier juſques à nous; ayant été alteré en une infinité d'endroits par ceux qui l'ont copié. En effet il n'y a gueres de livres dont il y ait tant d'exemplaires MSS. dans les Bibliotheques, que de celuy

(p) *Nunc autem ſeptem Diaconos eſſe oportet, & aliquantos Presbyteros, ut bini ſint per Eccleſias, & unus in civitate Epiſcopus, ac per hoc omnes à conventu fœminæ abſtinere debere, quia neceſſe eſt eos quotidie præſto eſſe in Eccleſia, nec habere dilationem, ut poſt conventum legitimè purificentur, ſicut veteres.* Ibid.

luy-cy ; & la plûpart different entr'eux. Les extraits qu'on en trouve dans les anciens Commentateurs sont souvent differens les uns des autres ; comme l'on en pourra juger si l'on confere ensemble les Commentaires de Raban Maur, & ceux de Lanfranc sur les Epîtres de S. Paul.

On remarquera que cet Auteur n'a commenté que treize Epîtres. Aussi ne trouve-t-on point dans les premieres éditions de S. Ambroise, non plus que dans les manuscrits, le Commentaire sur l'Epître aux Ebreux. Hilaire n'a point écrit sur cette Epître, qu'on ne lisoit point alors dans plusieurs Eglises Latines. La premiere édition que j'ay vûë de ce Commentaire est d'Anvers en 1540. On l'a inseré depuis dans les éditions de S. Ambroise à qui il est attribué : mais il n'est en effet ni de luy ni du Diacre Hilaire. C'est un abregé, au moins pour la plus grande partie, des Commentaires de S. Jean Chrysostôme sur l'Epître aux Ebreux.

Comme l'on a publié sous le nom de Saint Ambroise les Commentaires du Diacre Hilaire sur les Epîtres de S. Paul, on a aussi attribué à S. Augustin, il y a dêjà long tems, des questions sur le Vieux & sur le Nouveau Testament, qui semblent être de ce même Diacre. Les Docteurs de Louvain ont très-bien jugé dans la censure qu'ils en ont faite, qu'elles ne pouvoient être de S. Augustin, tant à cause de la difference du stile, que de la doctrine. *Harum quæstionum stilum constat Augustini non esse ; res verò ipsa ratioque tractandi Augustino indigna.* Mais ils ne rendent pas justice à l'Auteur, quand ils le soupçonnent d'Arianisme, au moins de s'être servi de certaines expressions qui apuyent leur heresie ; comme quand il appelle le Fils de Dieu, dans sa question 48. à l'imitation des Ariens, l'ouvrage & l'effet de Dieu, *Dei opus & effectum* ; & qu'il explique sa generation par faire exister, *generavit*, inquit, *id est fecit existere*.

Theol. Lovan. in Censs. lib. qu. V. & N. Test.

Mais on ne doit pas juger de la pensée d'un Auteur par deux ou trois expressions qui paroissent dures, lors qu'il est certain d'ailleurs que cet Auteur est d'un sentiment contraire. Or il est constant que le Diacre Hilaire, comme on l'a montré cy-dessus, a combatu solidement les Ariens. De plus dans cette même question 48. qui ne contient que peu

peu de lignes, il dit en termes formels, que Dieu a appellé *Verbe* son Fils, pour montrer qu'il étoit sorti de luy-même, & qu'il étoit de même substance que luy, *Quod Verbum idcirco Filium nuncupavit ut ostenderet de se illum extitisse, & esse sibi consubstantivum.*

Peut-on rien voir encore de plus clair pour établir la Trinité de personnes & l'unité d'essence en Dieu, que ce qu'il dit dans sa question 52. où il assûre en termes formels, que (q) les actions du Fils sont les actions du Pere, & qu'il en est de même de celles du S. Esprit, à cause de l'unité de nature & de volonté? Que soit que le Pere agisse, ou le Fils, ou le S. Esprit, c'est la Trinité qui opere. Il declare dans sa question 72. que les Heretiques Photin, Sabellius & Arius trouvent leur condamnation dans les Livres Sacrez; & en parlant de ce dernier, il dit qu'il y est refuté, lors qu'il lit que J. CHRIST est le vray Fils de Dieu, *Confutatur & Arius cum legit Christum verum esse Filium Dei.* Enfin il combat presque par tout les Ariens. Dans sa question 97. après avoir rapo té plusieurs choses contr'eux, il conclut en ces termes, il ne reste donc aucun doute, qui empêche de croire que la substance du Pere & du Fils soit la même. *Nihil igitur ambiguitatis relinquitur, ut Patris & Filii una esse credatur substantia.* Est-ce-là le langage d'un homme qui favorise l'Arianisme?

Ne sait-on pas de plus, que les Luciferiens ont defendu avec un grand zéle le party de Saint Athanase, ou plûtôt la creance des Orthodoxes contre les Ariens? On trouve bon de decrier ce Diacre en le faisant passer pour un Heretique, sous pretexte qu'il ne s'accorde pas avec S. Augustin sur les matieres de la grace & de la prédestination. C'est pour cette raison qu'on l'accuse d'être Pelagien dans sa question 115. & d'avoir imité Julien. On cite même là-dessus les paroles de Bede, afin de rendre la

(q) *Factum Filii, factum Patris est, quia utriusque una virtus est. Simili etiam modo factum Spiritûs Sancti factum Filii Dei est, propter naturæ & voluntatis unitatem. Sive enim Pater faciat, sive Filius, sive Spiritus Sanctus, Trinitas est quæ operatur, & quidquid tres fecerint, Dei unius est operatio.* Aut. Quæst. qu. 52.

la chose plus probable. *Pelagianizat more Juliani, ut videre est apud Bedam lib. 6. in Cantica.* Mais si Hilaire qui a écrit ses questions sur le Vieux & sur le Nouv. Testament, avant que Pelage & Julien eussent paru dans le monde, est Pelagien pour ce qu'il dit dans sa question 115. on doit condamner comme Pelagiens tous les Ecrivains Ecclesiastiques qui l'ont precedé. Il defend en ce lieu-là le libre arbitre, contre ceux qui soumettoient tout au destin. Il leur oppose entre autres choses ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Marc, *Si vous croyez tout est possible à celuy qui croit.* Il ajoûte ensuite que Dieu a (r) fait dependre de la volonté le merite, parce que c'est un bien de la foy, & non pas de la nature; la foy étant comme un accessoire à la volonté pour luy faire faire le bien.

Cens. Theol. Lov.

Marc. 9: 22.

Il n'a rien avancé qui ne convienne avec la doctrine des anciens Peres, qui se sont servis des mêmes expressions, lors qu'ils ont refuté les Gnostiques Valentiniens & quelques autres Heretiques, qui combattoient de toute leur force le libre arbitre de l'homme. Mais il parle, dit-on, comme Julien disciple de Pelage. Pouvoit-il deviner que Pelage & Julien devoient abuser des temoignages de ces anciens Ecrivains, pour mettre à couvert leurs nouveautez? Je ne pretens pas neanmoins defendre quelques absurditez qui se trouvent dans les questions d'Hilaire. Je veux seulement le justifier de certaines erreurs, que quelques Theologiens luy attribuent mal à propos. Il y a peu d'anciens Ecrivains qui ne soient tombez dans quelques fautes, & il me semble que l'Auteur de ces questions qui est habile, merite bien qu'on luy fasse quelque grace, ou qu'au moins on ne le range pas parmi les Heretiques. Il y a tant de raport entre la doctrine de cet Auteur, & celle des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, qu'en y faisant reflexion, l'on jugera facilement que ces deux ouvrages viennent d'une même main. Il seroit long de marquer

(r) *In voluntate utique posuit meritum, quia fidei bonum est, non naturæ. Fides autem res accedens est, quæ excitat ad exercitium voluntatem, ut quia in natura non est, voluntas quæ in natura est, suscepta fide meritum ei collocet apud Deum.* Id. quæst. 115.

quer icy en detail tous les endroits où ils se ressemblent, parce qu'ils sont en trop grand nombre. On trouvera dans la seule question 91. un recueil en peu de mots de toutes les preuves qu'il a aportées dans ses Commentaires, pour montrer que J. Christ est veritablement Dieu. L'on ne peut enfin douter du tems auquel il a écrit ces questions: car on prouve de sa question 44. qu'il vivoit sous le Pape Damase; ce qui convient parfaitement au Diacre Hilaire.

CHAPITRE X.

Des Commentaires de S. Jean Chrysostôme sur le Nouveau Testament; premierement de ses Homelies sur S. Matthieu & sur S. Jean.

S. Jean Chrysostôme.

CE n'est point sans raison, que l'Eglise Grecque a choisi S. Jean Chrisostôme pour son maître, & pour son interprete des livres du Nouveau Testament; car ce Pere fait voir dans tous ses Commentaires, qu'il n'étoit pas moins habile dans la science de l'Ecriture Sainte, que dans l'art de parler. Bien qu'il eût lu avec soin les ouvrages d'Origene, & qu'il l'ait suivi en plusieurs endroits, il n'a point imité ses defauts. Il a évité tout ce qu'il y a de subtil & de raffiné dans les sens allegoriques, pour s'attacher uniquement à instruire ses auditeurs. Comme il écrivoit des Homelies, & qu'il parloit en public, il s'est attaché à la methode des Orateurs, qui abondent ordinairement en paroles & en comparaisons. On luy a même objecté de son tems, qu'il étoit trop long dans ses exordes; comme il paroît d'une de ses Homelies, où il tâche avec beaucoup d'adresse de se justifier de ce defaut. Il y dit que ceux qui s'apliquent continuellement à l'étude des Livres Sacrez, n'ont point à la verité besoin qu'on leur fasse de longs discours, mais qu'ayant à parler à des personnes qui étoient le plus souvent occupées des affaires du monde, il étoit necessaire qu'il fût un peu long, principalement dans ses prefaces, afin de faire connoître la suite & la liaison de ses pensées. Il ajoûte quelques autres raisons: mais quoy qu'il dise, son stile qui est pur Attique a neanmoins quelque chose d'Asiatique, & c'est ce qui a donné lieu à un grand nombre d'abregez, que les Grecs ont fait de ses Commentaires. Car sans parler de Theodoret, de Theo-

Homil. de ferend. repreh. & convers. Pauli.

Theophylacte, d'Euthymius & de plusieurs autres, il y a en MS. dans la Bibliotheque du Roy quelques Commentaires sur le N. Testament sous son nom, bien que ce ne soient que des abregez de ses livres.

Nous n'avons de luy sur les Evangiles, que ce qui a été imprimé en Grec & en Latin sur Saint Matthieu & sur Saint Jean. Il fait d'abord sur le premier un long exorde, qui regarde les Evangiles en general, & mêmê indirectement toute l'Ecriture. Il insinuë que Saint Matthieu a donné luy-même le nom d'Evangile à son Histoire. Εὐαγγέλιον ἢ αὐτὸ τὴν πραγματείαν εἰκότως ἐκάλεσε. Il établit ensuite la verité des Evangiles, allant au devant des objections qu'on peut faire là-dessus. Comme les ennemis de la Religion Chrêtienne accusoient de fausseté les Evangelistes, parce qu'ils ne s'accordent point ensemble sur plusieurs faits, & qu'au contraire la verité est une, il leur répond très-bien, que cette diversité entre differens Auteurs qui écrivent une même histoire est une preuve de leur sincerité, & qu'il y a de la difference entre se contredire, & raporter les choses differemment, καὶ γὰρ ἕτερόν ἐστι διαφόρως εἰπεῖν καὶ μαχομένως εἰπεῖν.

Il ne faut pas chercher dans les Commentaires de S. Chrisostôme une simple interpretation des paroles de Saint Matthieu. Parlant en public, & à des personnes qui aimoient les discours éloquens, il employe toutes les figures de son art pour les persuader. C'est pourquoy dans sa seconde Homelie où il vient à son texte, il ne se contente pas d'expliquer par la voye la plus courte ce qui apartient à la genealogie de Jesus-Christ, il previent avec beaucoup d'adresse l'objection que les Heretiques de ces tems-là pouvoient faire contre la Divinité de Jesus-Christ; ce qu'il fait plûtôt en Orateur qu'en Theologien. Pour rendre plus facile l'explication des difficultez qui se presentent, il s'applique à n'être pas ennuyeux par des recherches trop subtiles, & trop éloignées de son sujet.

Bien qu'il ne condamne point les sens mystiques, il s'en sert neanmoins très-rarement, les jugeant inutiles pour son dessein, qui étoit d'aprendre à ses auditeurs le sens literal de son Evangile, & de leur enseigner les regles d'une bon-

bonne Morale. Cela paroît dans cette II. Homelie, où après avoir produit les veritables raisons, pourquoy l'Evangeliste faisant la genealogie de JESUS-CHRIST n'a point parlé des parens de la Vierge, il ajoûte (*a*) qu'il pourroit apor-
Homil. 2. ter une autre raison plus *mysterieuse* ou cachée, mais qu'il s'est déjà assez étendu sur cette matiere. Il ne pouvoit en effet rien avancer de plus à propos, que ce qu'il remarque en cet endroit; savoir que ce n'étoit point la coûtume des Ebreux de faire entrer les femmes dans leurs genealogies. Οὐκ ἦν νόμος παρὰ Ἰουδαίοις γενεαλογεῖσθαι γυναῖκας. Un de ses lieux communs, & qui se trouve repandu dans ses Commentaires, est de recommander fortement la lecture des Livres Sacrez. Il n'en exemte personne; & parce que plusieurs renvoyoient cette lecture aux Moines, qui n'étoient chargez d'aucunes affaires, il leur dit qu'ils en avoient au contraire plus de besoin qu'eux; parce que les gens du monde recevans tous les jours des blessures, devoient se servir du remede qui les guerissoit.

Il raporte au commencement de sa III. Homelie ce sens mystique ou caché, dont il a parlé cy-dessus; mais il le fait avec de grandes precautions. Car luy paroissant un
peu éloigné il ajoûte, (*b*) ne Homil. 3.
soyez pas surpris de cette interpretation extraordinaire; ce n'est point moy qui vous parle, mais nos Peres qui ont été des hommes admirables & illustres. C'est ainsi que ce savant & judicieux Evêque insinue dans l'esprit de ses auditeurs un sens Theologique, auquel S. Matthieu ne paroit pas avoir pensé. Mais, parce qu'il se trouvoit apuyé sur la Tradition des plus celebres Docteurs de l'Eglise, & qu'il servoit à l'instruction du peuple, il s'y arrête en ajoûtant ses reflexions. Il passe après cela aux autres parties de la genealogie de JESUS-CHRIST.

Il donne au commencement

 de

(a) Ἔστι δὲ καὶ ἕτερον λόγον εἰπεῖν μυστικώτερον δι' ὃν ἐσιγήθησαν οἱ τῆς παρθένου πρόγονοι· ὅπερ οὐκ εὔκαιρον νῦν ἐκκαλύψαι διὰ τὸ πολλὰ εἶναι τὰ εἰρημένα. Chrysost. Hom. 2. in Matth.

(b) Μὴ θορυβεῖσθε πρὸς τὸ παράδοξον τοῦ λεγομένου· οὐ γὰρ ἐμὸς ὁ λόγος, ἀλλὰ πατέρων ἡμετέρων θαυμαστῶν καὶ ἐπισήμων. Id. Chrys. Hom. 3.

de sa quatriéme Homelie le caractere de chaque Evangeliste. Il croit que S. Matthieu a écrit le premier, & que c'est pour cette raison qu'il a publié une genealogie exacte, Διὸ καὶ τὴν γενεαλογίαν τίθησι μετ' ἀκριβείας. S. Marc qui a écrit aprés luy ne s'est point arrêté à la genealogie de JESUS-CHRIST, se contentant de raporter en abregé ce qui avoit été dêjà expliqué plus au long. Pour ce qui est de S. Luc, comme il écrivoit la même genealogie aprés S. Matthieu, il a, dit-il, voulu encherir par dessus luy; (c) chacun a imité son maître:
Homil. 4. Luc a suivi Paul qui abonde en paroles, & Marc a suivi Pierre qui aime les expressions courtes. Il y avoit alors aussi-bien qu'aujourdhuy des gens qui demandoient, pourquoy les Evangelistes n'avoient pas commencé leurs Livres de la même maniere que les Prophetes par ces mots, *Vision que j'ay eüe*, ou par quelque autre expression semblable, qui marquât leur inspiration. Il resoud cette difficulté, aportant la difference qui est entre les Prophetes & les Evangelistes à cet égard.

S. Chrysostôme ne s'applique pas seulement dans ses Homelies à instruire le peuple, & à le fortifier dans sa creance contre les Heretiques; il repond aussi aux objections des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche où il prêchoit. Ils objectoient que ce que S. Matthieu dit de JESUS- *Matth. 1:23.*
CHRIST, qu'il devoit être appellé Emmanuel, n'a point été accompli. A quoy il repond, qu'il n'y a pas dans l'Evangile *Homil. 5.*
καλέσεις, *vous appellerez*, mais καλέσουσι, c'est-à-dire, *les peuples*, οἱ ὄχλοι, *appelleront*; & que cela ne regarde que l'évenement de la chose, & non pas un nom particulier qui luy fut donné alors. Les Juifs de plus chicanoient sur le mot de παρθένος, *vierge*, qui est dans l'Evangile, pretendant que le mot Ebreu dont Isaïe s'est servi ne signifie point absolument une vierge. Il repond, sans s'embarrasser dans une question, qui regardoit plûtôt la Grammaire que la Theologie, que ceux qui faisoient cette objection étoient apuyez sur des Versions suspectes aux Chrêtiens, ayant été faites par leurs

(c) Ἕκαστος γὰρ ὁμοίως τὸν διδάσκαλον ἐμιμήσατο· ὁ μὲν τὸν Παῦλον ὑπὲρ τοὺς ποταμοὺς ῥέοντα, ὁ δὲ τὸν Πέτρον βραχυλογίας ἐπιμελούμενον, Id. Hom. 4.

leurs ennemis; au lieu que les Septante, ausquels S. Matthieu étoit conforme, avoient vêcu long-tems avant JESUS-CHRIST.

Je ne m'arrête point aux digressions de ce docte Commentateur, qui sont très-frequentes. Elles sont neanmoins utiles, parce qu'elles tendent toutes à l'instruction de ses auditeurs, y debitant plusieurs lieux communs de Theologie & de Morale. Si l'on n'y aprend pas le sens literal du texte de S. Matthieu, l'on y voit au moins quelle étoit la doctrine de son tems. Comme il prononçoit des Homelies, & qu'il ne faisoit pas un simple Commentaire, il étoit à propos qu'il suivit cette methode. L'on peut assûrer d'ailleurs qu'il n'y a aucun Ecrivain Ecclesiastique, qui se soit attaché autant que luy dans ses Homelies à expliquer la lettre de l'Ecriture. Il n'affecte point de paroître savant; & s'il fait quelquefois entrer de l'érudition dans ses ouvrages, elle vient à propos. Bien qu'il ne se fût pas appliqué à l'étude de la langue Ebraïque, il a eu assez de commerce avec les Juifs, pour s'instruire de ce qui regardoit leur Religion & leurs coutumes. Aussi les refute-t-il doctement quand l'occasion s'en presente. Il y en avoit de son tems, qui expliquoient cette Prophetie de Michée raportée par S. Matthieu, *Et vous Bethlehem terre de Juda* . . . de Zorobabel, à cause de ces autres paroles qui suivent, *C'est de vous que sortira un Chef qui gouvernera mon peuple*. Comment, dit-il, cela peut-il convenir à Zorobabel, qui n'est pas né à Bethlehem, mais à Babylone, comme l'étymologie même de son nom le signifie? Il ajoûte que tous ceux qui savent la langue Syriaque entendent ce qu'il dit, Καὶ ὅσοι τὴν Σύρων ἴσασι γλῶτταν, ἴσασι τὸ λεγόμενον. Il explique dans une autre Homelie doctement & avec netteté, ce que c'étoit que les Phylacteres des Juifs, dont il est parlé au Chap. 23. de S. Matthieu, & de quelle maniere les Pharisiens les faisoient plus larges que les autres Juifs.

Matth. 2: 6.

Hom. 70.

Id. Chrys. Hom. 72. in Matth.

Quoy qu'il eût lu avec soin les Commentaires d'Origene, qu'il suit en plusieurs rencontres, il ne le copie jamais sans jugement. Il s'en éloigne au contraire souvent, condamnant ses erreurs sans le nommer. Il le rejette ouvertement, lors qu'il refute comme des réve-

rêveries, les ſentimens de ceux qui croyoient que JESUS-CHRIST devoit prêcher aux Enfers. Il prouve qu'il ne reſte après cette vie aucune eſperance de ſalut, même pour les Infideles; appellant le

Id. Chryſ. Hom. 36. ſentiment contraire, Δόγματα γραώδη καὶ μύθους Ἰουδαϊκούς, *une doctrine forgée à plaiſir, & des fables Juives.* A ce qu'on objectoit, que c'étoit faire une injuſtice manifeſte à ceux qui avoient vêcu avant JESUS-CHRIST, il repond qu'il n'y a pas en cela la moindre injuſtice, puis que les hommes pouvoient alors ſe ſauver

Ibid. ſans croire en luy, Ἐνῆν γὰρ καὶ μὴ ὁμολογήσαντας τὸν Χριστὸν τότε σωθῆναι. (*d*) C'étoit aſſez qu'ils ne fuſſent pas idolâtres, & qu'ils euſſent la connoiſſance d'un ſeul & veritable Dieu: mais il n'en eſt pas de même preſentement, la connoiſſance de JESUS-CHRIST étant outre cela neceſſaire.

Ce ſavant Evêque étoit trop exercé dans le ſtile de l'Ecriture, pour attribuer à Dieu ce qui vient de nous, bien qu'il y ait de certaines expreſſions qui ſemblent marquer le contraire, quand on n'y fait pas aſſez de reflexion. Il paroît je ne ſay quoy de dur dans ces paroles de JESUS-CHRIST,

Ne penſez pas que je ſois venu mettre la paix ſur la terre. Matth. 10:34. & 35.
Je ne ſuis point venu mettre la paix, mais l'épée: car je ſuis venu ſeparer le fils d'avec le pere, &c. S. Chryſoſtôme obſerve conformément à la doctrine des autres Peres Grecs, que quoy que JESUS-CHRIST ne ſoit pas l'auteur de toutes ces choſes, qui viennent de la malice des hommes, il ne laiſſe pas de dire que c'eſt luy-même qui les fait; parce que c'eſt le ſtile ordinaire de l'Ecriture Sainte, Τοιοῦτον γὰρ τῆς γραφῆς τὸ ἔθος. Ce qu'il confirme par un autre paſſage ſemblable où il eſt dit, que Dieu leur a donné des yeux pour ne point voir.

Il applique ce même principe à pluſieurs autres endroits du Nouveau Teſtament, où quelques nouveaux Commentateurs ont trouvé un abime de difficultez. C'eſt ſur ce pied-là qu'il explique ces paroles de JESUS-CHRIST à ſon Pere,

Je vous rens graces mon Pere, Seigneur Matth. 11:25. & 26.

(d) Τότε μὲν γὰρ εἰς σωτηρίαν ἤρκει, τὸ τὸν Θεὸν εἰδέναι μόνον· νυνὶ δὲ οὐκέτι, ἀλλὰ δεῖ καὶ τῆς τοῦ Χριστοῦ γνώσεως. Id. Chryſoſt. Hom. 36.

Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudens, & que vous les avez revelées aux simples. Ouy mon Pere vous l'avez voulu ainsi. Est-ce, dit-il, que JESUS-CHRIST se réjoüit de la perte de ces sages, & de ce qu'ils n'ont point apris ces choses-là ? Nullement : mais c'est-là la veritable voye du salut, qu'on ne contraigne point ceux qui refusent de recevoir la doctrine qu'on leur enseigne ; afin que n'étant pas devenus meilleurs après avoir été appellez, qu'au contraire étant entrez dans le mépris, ils reviennent à resipiscence après avoir été chassez. Il attribuë la perte des Pharisiens & des Scribes, dont il est parlé en ce lieu-là, à leur orgueil, & non pas à la pure volonté de Dieu. Il aporte pour exemple ces paroles de S. Paul dans son Epitre aux Romains, *Dieu les a livrez à un sens reprouvé.* (e) Ce n'est pas qu'il ait voulu dire que Dieu soit l'auteur de cela ; mais que ce sont eux-mêmes qui en sont la cause.

Hom. 38.

Rom. 1: 28.

Il se précautionne toûjours lors qu'il se presente quelques passages, qui semblent faire Dieu auteur du mal, comme on le peut encore voir dans l'Homelie 45. sur le même Evangeliste. Il y examine avec soin l'application que JESUS-CHRIST fait de cette Prophetie d'Isaïe, *Vous écouterez, & vous n'entendrez point . . .* à ceux à qui il parloit par paraboles. Vous voyez, dit-il, que le Prophete est exact ; car il ne leur a pas dit, Οὐ βλέπετε, ἀλλὰ βλέψητε, καὶ οὐ μὴ ἴδητε, *vous ne voyez point ; mais vous verrez & vous n'apercevrez point.* Il n'a pas dit de plus, Οὐκ ἀκούσεσθε, ἀλλ' ὅτι ἀκούσετε, καὶ οὐ μὴ συνῆτε, *vous n'écouterez point ; mais vous écouterez & vous n'entendrez point* ; (f) ensorte que ce sont eux-mêmes qui ont les premiers bouché leurs oreilles, & fermé leurs yeux pour ne point voir, & qui ont endurci leur cœur. Il combat au même endroit les Valentiniens & les Manichéens, qui ruinoient le libre arbitre : & c'est ce qui luy fait dire plusieurs fois, Οὐ φύσεως

Matth. 13.

Hom. 45.

(e) Οὐκ αὐτὸν (Θεὸν) εἰσάγων ταῦτα ἐνεργοῦντα τοῦτό φησιν, ἀλλ' ἐκείνους τοὺς τὴν αἰτίαν παρέχοντας. Hom. 38. in Matth.

(f) Ὥστε αὐτοὶ ἑαυτοὺς ἀφείλοντο πρῶτον τὰ ὦτα βύσαντες, τοὺς ὀφθαλμοὺς μύσαντες, τὴν καρδίαν παχύναντες. Hom. 45.

Ibid. φύσεως τὸ ἁμάρτημα, οὐδὲ ἀνάγκης καὶ βίας, *que le peché ne vient point de la nature, & qu'il ne se fait ni par necessité ni par contrainte.*

C'est par raport à cette même idée, qu'il interprete dans l'Homelie 65. la parabole du pere de famille, qui paye également ceux qui avoient travaillé à la vigne, sans considerer s'ils avoient travaillé peu ou beaucoup. Il suppose d'abord cette regle, que ce discours étant une parabole on ne doit point insister sur chaque mot; mais qu'il faut seulement considerer le dessein pour lequel elle a été composée. Comme il s'agit de la vocation à l'Evangile, & qu'on faisoit plusieurs questions là-dessus, pourquoy, par exemple, tous n'ont pas été appellez dans le même tems, il repond qu'à l'égard de Dieu il n'a pas preferé les uns aux autres; & que s'il y a quelque difference, elle vient de ceux qui ont été appellez, lesquels n'ont pas tous obeï en même
Hom. 65. tems. Εἰ δὲ οὐχ ὁμοῦ πάντες ὑπήκουσαν, τὴν διαφορὰν ἡ τῶν κληθέντων γνώμη πεποίηκεν. (g) C'est pour cette raison, dit-il, que les uns sont appellez de grand matin; les autres à trois heures; d'autres à six; d'autres à neuf; & enfin d'autres à onze, selon l'heure qu'ils devoient obeïr. Il donne pour exemple la vocation de Saint Paul, & celle du bon larron. Le premier dit de luy-même, *Quand il a plû à Dieu qui m'a* Galat. 1: 15.
separé dès le ventre de ma mere. Quand est-ce, dit S. Chrysostôme, qu'il a plû à Dieu? *Dans le tems que Paul devoit obeïr*, ὅτι ἔμελλεν ὑπακούσεσθαι. Il en est de même de l'autre qui n'a pas aussi été appellé plûtôt, *parce qu'il n'auroit pas obeï*, οὐκ ἂν ὑπήκουσεν.

Les exhortations de cet éloquent & judicieux Prédicateur de l'Evangile faisoient d'autant plus d'effet sur l'esprit de ses auditeurs, que loin de leur parler de prédestination independante des merites, de grace efficace, & d'autres questions semblables, il leur represente par tout que leur salut depend d'eux, & qu'ils peuvent imiter les Apôtres, & même JESUS-CHRIST qui leur a donné ce pouvoir. Ἐδώ-

κε

(g) Διὰ τοῦτο οἱ μὲν πρωῒ, οἱ δὲ τρίτῃ, οἱ δὲ ἕκτῃ, οἱ δὲ ἐνάτῃ ὥρᾳ καλοῦνται· οἱ δὲ ἐν δεκάτῃ, ὅτε ἔμελλον ὑπακούσεσθαι. Homil. 65.

κέ σοι ὁ Χριστὸς ἐξουσίαν φθέγξασθαι καὶ αὐτὸν εἰς δύναμιν σὴν. Il souhaite qu'on évite ces sortes de questions, qui sont capables de jetter les bonnes ames dans le desespoir. Il ne laisse pas cependant d'en faire mention, parce qu'elles étoient alors communes, & que l'Evangile qu'il expliquoit l'y engageoit necessairement: mais il agit en cela avec beaucoup de discernement. On faisoit de son tems plusieurs questions sur la trahison de Judas, laquelle sembloit être absolument necessaire, puis que JESUS-CHRIST devoit souffrir pour nous: ce qui étant, disoit-on, pourquoy condamnerons-nous cet homme? A
Hom. 81. in C. 26. Matth. quoy il repond qu'on pourra aussi justifier le Diable par la même voye; & qu'il est très-inutile de vouloir penetrer là-dessus les secrets de Dieu, quand on sait d'ailleurs que personne ne fait le mal par contrainte ou necessité, *οὐκ ἀνάγκη τίς ἐστι πονηρός.*

Ce Pere est toûjours admirable, soit lors qu'il explique la lettre, soit lors qu'il prend de là occasion d'établir la creance de l'Eglise contre les Heretiques, soit dans les exhortations. Oecolampade qui
Edit. Basil. ann. 1522. a traduit de Grec en Latin quelques-unes de ses Homelies, ayant reconnu en luy ces rares talens, a eu raison de le preferer à la plûpart des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. *Dici nequit*, dit ce Protestant, *quanto spatio post se alios pene omnes scriptores relinquat: & quod Apostolus in Episcopo potissimum exigit, hoc ipse ingenti cum laude præstat: potens enim est exhortando per sanam doctrinam, & convincendo fidei nostræ contradicentes.* *Jo. Oecolamp. Not. in Hom. Chrysost. advers. Gentil.* Il est bon de remarquer, que sa grande éloquence ne le fait jamais tomber dans une fausse delicatesse. Il n'a pas crû gâter son stile se servant de certains mots qui sont dans les Evangiles, bien qu'ils ne soient point Grecs. Il les a regardez comme des termes consacrez, qu'un Orateur Chrêtien ne devoit pas éviter.

S. Chrysostôme étant assez uniforme dans ses Homelies sur les Evangiles, tant pour la methode que pour la doctrine, je ne m'étendrai pas beaucoup sur celles que nous avons de luy sur Saint Jean. Il commence à son ordinaire l'interpretation de cet Evangile par une longue Préface, où il fait entrer d'une maniere éloquente les loüanges de cet Apôtre, & il prepare en même tems ses *Chrysost. Hom. 1. seu Proleg. in Evang. Joann.*

auditeurs à écouter ses explications. Il ne peut faire presque aucun pas qu'il ne combatte les Valentiniens & les Manichéens. Il pensoit à eux quand il a dit, οὐ φύσει τὰ τῆς ἀρετῆς καὶ τῆς κακίας ἐστὶν, *que la vertu & le vice ne viennent point de la nature*, mais de nôtre volonté; que nous pouvons passer facilement du mal au bien; que nous n'avons qu'à le vouloir; qu'il faut cependant le vouloir fortement, & que J. CHRIST qui est nôtre conducteur ne nous abandonne jamais.

La coutume des Rheteurs est de loüer la noblesse & les grandes qualitez de leurs Heros; nôtre Orateur prend une route toute differente au commencement de sa II. Homelie. Il dit que S. Jean est né dans un village, & même dans la Galilée qui étoit un pays méprisé des Juifs; que son pere étoit un pauvre pêcheur, qui n'ayant pas de quoy élever ses enfans au dessus de sa condition, leur fit aprendre

Homil. 2. son métier: d'où il est aisé de juger, ajoûte-t-il, que cet Apôtre n'avoit aucune litterature. Ce qui est même confirmé par S. Luc, qui temoigne qu'il étoit non seulement du commun du peuple, mais sans aucune étude, οὐ μόνον ἰδιώτης, ἀλλὰ καὶ ἀγράμματος ἦν. *Act. 4. 13.*

En un mot il n'oublie rien, pour faire connoître que Saint Jean étoit un homme grossier & sans lettres, avant qu'il fût Disciple de JESUS-CHRIST. D'où il infere que cette sagesse qui est dans ses écrits n'est pas de luy, mais qu'elle luy a été inspirée de Dieu, τῆς θείας δυνάμεως τῆς κινούσης αὐτοῦ τὴν ψυχήν. Il le prefere aux plus habiles Philosophes de l'antiquité; & si nous l'en croyons, les Syriens, les Egyptiens, les Indiens, les Persans, les Ethiopiens, & plusieurs autres nations avoient dès ce tems-là son Evangile en leurs langues. Il assûre de plus que sa Philosophie a cet avantage sur celle de Pythagore & de Platon, qu'il n'a point caché sa doctrine, comme eux, sous des obscuritez, étant plus claire que le jour, & que c'est pour cette raison qu'elle s'est repanduë dans toute la terre. Διὸ καὶ πᾶσι τοῖς κατὰ τὴν οἰκουμένην ἀνθρώποις ἀνέπτυκται. *Ibid.*

Il ajoûte qu'à l'egard de son stile on n'y voit rien de relevé ni d'enflé; qu'il n'a rien de cette vaine & inutile composition de mots qui n'appartient qu'à des sophistes, ou plûtôt à de jeunes gens sans jugement.

Il

Il employe toute ſon éloquence à faire valoir le ſtile ſimple & même bas de cet Evangeliſte, & après s'être étendu là-deſſus il vient enfin à l'explication de ces premiers mots, *au commencement étoit le Verbe* . . . ſur leſquels il s'arrête longtems.

Il loüe d'abord S. Jean de ce qu'il parle en maître, ſans prendre aucun detour, & il Ibid. obſerve qu'il n'a pas dit ſimplement λόγον, *verbe*, mais *le verbe*, Μετὰ τοῦ ἄρθρου προσθήκης, τῶν λοιπῶν αὐτὸν καὶ ταύτῃ χωρίζων, *avec l'addition de l'article, pour le diſtinguer par là des autres.* Il ſe jette enſuite ſur de longs diſcours de Morale; & il revient après cela à l'interpretation de ces mêmes mots au commencement de la III. Homelie. Il recommande fortement à ſes auditeurs dans un long exorde, d'employer tout le Dimanche à s'entretenir dans leurs maiſons avec leurs femmes & leurs enfans de ce qu'ils ont entendu dans l'Egliſe.

Les Orthodoxes, comme il a été remarqué, prouvoient la Divinité du Verbe par ce mot ἦν, *étoit*, cette expreſſion marquant ſon éternité. Les Ariens oppoſoient au contraire qu'elle étoit appliquée au Ciel & à la terre au commencement de la Geneſe, où il eſt parlé de leur creation. S. Chryſoſtôme qui prend un grand ſoin de fortifier ſes auditeurs dans leur creance, raporte les objections Hom. 3. de ces Heretiques & y répond ſolidement. Il témoigne cependant qu'il eſt entré en quelque façon malgré luy dans cette diſpute, pour repouſſer les objections des Ariens. Il paroit par la ſuite de ſon diſcours qu'il ne les perd preſque point de vûë, interpretant ſon texte par raport aux difficultez qu'on propoſoit alors, & qu'il étoit neceſſaire d'éclaircir au peuple.

Les Grecs étant fort ſubtils, la plûpart de leurs controverſes rouloient ſur la proprieté & la force des mots, que chaque party expliquoit à ſon avantage. C'eſt pourquoy ce ſavant Evêque s'arrête ſur le mot ἦν, *étoit*, lequel étant appliqué au Verbe ſignifie ſon eternité. Τοῦτο τὸ, ἦν, ἐπὶ τοῦ Ibid. λόγου τοῦ εἶναι ἀϊδίως μόνον ἐστὶ δηλωτικόν. Il fait valoir enſuite cette autre expreſſion, πρὸς τὸν Θεὸν, *avec Dieu*, comme ſi l'on prouvoit par là qu'il eſt éternel ſelon ſon hypoſtaſe; l'Evangeliſte n'ayant pas dit *en Dieu*, mais *avec Dieu*. Οὐ γὰρ εἶπεν ἐν τῷ Θεῷ ἦν,

ἀλλὰ πρὸς τ̃ Θεὸν ἦν. Il ajoûte au même lieu quelques autres preuves semblables, qu'on trouve dans la plûpart des Peres Grecs de ce tems là.

Il aporte au commencement de la IV. Homelie la difference qui est entre S. Jean & les autres Evangelistes, en ce que celuy-cy ne dit que deux mots de l'humanité de J. C. à l'entrée de son Evangile, & que les autres au contraire ne parlent d'autre chose. Il étoit à craindre, selon luy, que quelques Chrêtiens n'eussent point d'autres sentimens de Jesus-Christ que ceux de Paul de Samosate, & qu'ils ne le crussent un pur homme si S. Jean n'avoit parlé de sa Divinité Il dit neanmoins que c'est une chose digne d'admiration, que cet Evangeliste tout élevé qu'il est n'ait pas negligé ce qui regarde son humanité, & que les autres Evangelistes qui avoient principalement en vûë sa nature humaine, n'ayent pas passé entierement sous silence sa nature Divine. Ce qui s'est, dit-il, fait avec raison: car étant poussez d'un même esprit ils font paroître une grande uniformité dans leurs discours. Ἓν γὰρ ἦν τὸ πνεῦμα τὸ κινοῦν τὰς ἁπάντων ψυχάς· διὸ καὶ πολλὴν περὶ τ̃ εὐαγγελίου ἐπεδείξαντο τ̃ ὁμόνοιαν. Il semble avoir voulu prevenir par là tacitement les objections de quelques Heretiques, qui nioient que cet Evangile fût de S. Jean, parce qu'il avoit suivi un chemin different des autres. Il repete ensuite une bonne partie de ce qu'il a dit dans l'Homelie precedente sur ces mots, *Au commencement étoit le Verbe* . . . Il traitte au long la controverse qui étoit entre les Catholiques & les Ariens sur la Divinité du Verbe. Il oppose à ces Heretiques plusieurs passages du Nouv. Testament qu'il accompagne de reflexions, leur montrant entre autres choses, qu'on ne peut pas prouver que le Fils est inferieur au Pere, de ce que le mot de Θεός, *Dieu*, luy est appliqué sans l'article ὁ. Il cite des passages formels de S. Paul, où le Pere est nommé simplement Θεός sans cet article. Ce qu'il repete dans sa VI. Homelie.

Hom. 4.

Ibid.

S. Chrysostôme a été obligé d'entrer dans ces discussions de Grammaire en parlant au peuple, parce qu'elles faisoient la meilleure partie des disputes de son tems. Il s'arrête dès le commencement de l'Homelie V. sur une diversité de ponctuation, jugeant qu'il faut

lire au Chap. 1. de S. Jean v. 3. *Sans le Verbe rien n'a été fait de ce qui a été fait*; au lieu que les Heretiques qui nioient la Divinité du Saint Esprit plaçoient le point après ces mots, *rien n'a été fait sans luy*; & ils lisoient après cela, *ce qui a été fait étoit vie en luy*. Il condamne cette ponctuation comme absurde. (Hom. 5.) Cependant si l'on remonte jusqu'aux premiers Ecrivains Ecclesiastiques, on trouvera, comme il a été remarqué ailleurs, qu'elle est autorisée par les plus anciens Peres & par les Gnostiques. Il a neanmoins eu raison de l'improuver, non seulement parce que les Heretiques de son tems en abusoient; mais parce qu'elle ne forme point un bon sens. Aussi celle qu'il apuye icy a-t-elle été la plus reçûë dans la suite, principalement parmi les Grecs.

Son principal dessein étant d'établir la Divinité de J. C. & même la Trinité des personnes en Dieu contre les Sabelliens & quelques autres Heretiques, il ne s'arrête pas simplement à interpreter le texte de S. Jean, mais il prend de là occasion d'éclaircir plusieurs autres passages du N. T. qui prouvent la même chose. C'est pourquoy ces Homelies sont plûtôt des leçons, & des disputes de Theologie que de simples Homelies; ce qu'il fait neanmoins avec beaucoup de jugement. Il exhorte ses auditeurs (Hom. 7.) à s'appliquer à la parole de Dieu, sans s'embarrasser de questions curieuses & même inutiles. Il deplore la misere de ceux qui s'y arrêtent, non seulement parce qu'ils recherchent des choses qu'ils ne peuvent trouver, mais aussi parce qu'ils s'opposent à Dieu, allant au delà des bornes qu'il leur a prescrites.

Quand il explique le verset 9. du Chap. 1. de S. Jean, où il est dit que le Verbe *est la lumiere veritable qui éclaire tous les hommes*, il demande comment cela peut être vray, (Hom. 8.) puis qu'il y a une infinité de personnes qui n'ont aucune connoissance de JESUS-CHRIST. Il répond que cela ne vient pas du defaut de cette lumiere, mais de la malice de ceux qui se sont privez de ce don. (*h*) La grace de l'Evangile, dit-il, a été

(h) Ἡ μὲν γὰρ χάρις εἰς πάντας ἐκκέχυται, οὐκ Ἰουδαῖον, οὐκ Ἕλληνα, οὐ βάρβαρον, οὐ Σκύθην, οὐκ ἐλεύθερον, οὐ δοῦλον, οὐκ ἄνδρα, οὐ γυναῖκα, οὐ πρεσβύτην, οὐ νέον ἀποστρεφομένη· πάντας δὲ ὁμοίως προσιεμένη καὶ μετὰ τῆς ἴσης καλοῦσα τιμῆς. Chrysost. Hom. 8. in Joann.

été donnée indifferemment & également à tout le monde sans considerer la qualité des personnes, si c'étoient des Juifs, des Grecs, des barbares, des Scythes; s'ils étoient libres ou esclaves, hommes ou femmes, jeunes ou vieux. Il reconnoît encore cette grace universelle dans sa X. Homelie sur ces
Joan. 1: 12. mots, *Il a donné à tous ceux qui l'ont reçû le pouvoir de devenir*
Hom. 10. *enfans de Dieu.* Il assûre que la foy & la grace du Saint Esprit, ἡ τοῦ πνεύματος χάρις, comprennent generalement tout le monde sans aucune distinction. C'est par raport à cette grace universelle qu'on expli-
Hom. 18. quera la remarque qu'il a faite sur les deux disciples de Saint Jean, qui suivirent J. CHRIST que leur maitre leur avoit montré. On lit dans l'Evange-
Joan. 1: 38. liste, *Que* JESUS *s'étant retourné & voyant qu'ils le suivoient, il leur dit, que cherchez vous?* (*i*) Cela nous aprend, dit Chrysostôme, que Dieu ne previent pas nos volontez, mais que lors que nous commençons, & que nous voulons de nous-mémes, il nous donne alors plusieurs occasions de nôtre salut.

Il souhaite avec beaucoup d'empressement dans l'Homelie II. que le peuple, avant que de venir l'entendre, lise les Dimanches, ou même les Samedis les sections de l'Evangile qu'il devoit expliquer; afin que chacun ayant examiné chez luy ce qu'il y a de difficile, puisse être en état de profiter de ses explications, & y être plus attentif. Il n'en excemte pas même ceux qui aportoient pour excuse leur
pauvreté. Il leur demande s'ils Hom. 11.
n'ont pas tous les instrumens necessaires à leur métier. Cependant, comme les livres écrits à la main coûtoient beaucoup, & qu'il se pouvoit faire qu'il y eût en effet de pauvres gens, qui n'eussent pas de quoy acheter une Bible, il leur represente qu'ils peuvent aprendre toute l'Ecriture Sainte, en écoutant assidûment la lecture qu'on en faisoit continuellement dans l'Eglise. Il n'y a rien qu'il recommande si souvent dans ses Homelies que cette lecture des Livres

(i) Ἐντεῦθεν παιδευόμεθα ὅτι οὐ φθάνει τὰς βουλήσεις ἡμῶν ὁ Θεὸς ταῖς δωρεαῖς· ἀλλ' ὅταν ἡμεῖς ἀρξώμεθα, ὅταν τὸ θέλειν παράσχωμεν, τότε καὶ αὐτὸς πολλὰς δίδωσιν ἡμῖν τῆς σωτηρίας τὰς ἀφορμάς. Id. Hom. 18. in Joann.

Hom. 32. Livres Sacrez. Il se plaint en un autre lieu de ce qu'il y avoit si peu de personnes qui en eussent chez eux des Exemplaires, & que ceux qui en avoient les gardoient dans des armoires; leur principale application étant qu'ils fussent en beau parchemin, & en beaux caracteres. Il reprend la vanité ridicule des riches, qui n'avoient des Bibles que pour en regarder les lettres qui étoient d'or.

CHAPITRE XI.

Des Homelies de Saint Jean Chrysostôme sur les Actes des Apôtres, & sur l'Epitre de Saint Paul aux Romains.

Erasme a douté que les Homelies que nous avons sur les Actes des Apôtres, sous le nom de S. Jean Chrysostôme, fussent veritablement de ce Pere. Tonstal Evéque Anglois les luy ayant envoyées pour les mettre en Latin, parce qu'il en avoit déjà traduit trois, ce Critique refusa de passer outre. Il crut qu'elles ne pouvoient être de ce docte Pere, tant elles luy paroissoient absurdes; *Cujus operæ me pœnituit cùm nihil viderem Chrysostomi . . . nihil unquam legi indoctius.* Il assûre la même chose dans une autre lettre où il dit, *Reverendi Patris Tunstalli nunc receperam commentarios in Acta Apostolica absoluturus quod deerat, plus illius judicio tribuens quàm meo. Verùm hic idem gustus qui prius, fecit ut ab instituto desisterem.*

Erasm. Epist. ad Cuth. Tonstal.

Id. Er. Epist. ad Germ. Brix. Epist lib. 25. Epist. 23. an. 1530.

Mais les Grecs, qui ont été plus capables qu'Erasme de juger du stile de S. Chrysostôme, n'ont jamais douté que cet ouvrage ne fût de luy. Photius qui avoit lu 50. de ces Homelies, les prefere pour ce qui est de l'élegance du stile, à celles qui sont sur la Genese. Il y a de plus dans la Bibliotheque du Roy une chaîne de scolies Grecques sur les Actes des Apôtres, qui a pour le moins 500. ans d'antiquité, où l'on trouve presque mot pour mot une partie de cet ouvrage sous le nom de Saint Chrysostôme; ensorte qu'il n'y a aucune difficulté là-dessus parmi eux. On peut joindre à tous ces témoignages celuy de Cassiodore, qui a pris le soin de faire traduire ces Homelies, qu'il compte au nombre de 55. & qu'il avoit partagées en deux volumes. *In Actibus Apostolorum S. Joannis Episcopi Constantinopolitani in Græco sermone commenta reperimus,* quæ

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2398.

Cassiodo. Instit. Div. c. 9.

quæ amici nostri in duobus codicibus 55. homiliis juvante Domino transtulerunt. De plus Jaques de Billi qui ne voyoit aucune solidité dans les raisons d'Erasme, luy a opposé l'autorité de S. Jean de Damas, qui a cité il y a plus de huit cens ans ce Commentaire dans les livres de la foy Orthodoxe. *Quis enim*, dit ce docte Abbé, *non multò potius ei (Damasceno) fidem habendam putet qui ante septingentos annos ex eo libro testimonium producens, Chrysostomum auctorem aperte vocat, quàm ei qui nihil præter mera somnia, hoc est opiniones nulla solida ratione nixas affert.* Il avoüe que cet éloquent Evêque s'étend bien moins sur le texte de l'Ecriture dans cet ouvrage, que dans ses autres Commentaires, & qu'il n'y est pas si exact. Mais après avoir consulté l'original Grec qui n'étoit pas alors imprimé, il y reconnut la phrase & l'esprit de S. Chrysostôme. *Tametsi Chrysostomus illic in interpretando Scripturæ contextu brevior aliquanto, minusque accuratus quam pro suo more sit; tamen & phrasis ipsa & locorum communium tractandorum ratio, atque adeo spiritus ille qui in omnibus Chrysostomi scriptis viget, plane hunc librum ei asserunt.*

Damasc. l. 3. Orthod. fid. c. 15.

Jac. Bill. lib. 1. Sacr. observ. c. 9.

On ne peut douter en effet que son stile & ses manieres n'y soient fort negligées. C'est ce qui a fait juger à Nobilius qu'il (a) ne l'a pas écrit dans l'état qu'il est presentement; mais que c'est un recueil mal cousu de quelques Copistes, qui ont mis par écrit du mieux qu'ils ont pu ce qu'ils avoient entendu. Il est vray qu'une partie de ces Homelies ressemble plûtôt à des extraits, qu'à des discours prononcez tout d'une suite. Et ce qui pourroit encore apuyer ce sentiment, c'est que les Homelies de Saint Chrysostôme que nous avons ne sont pas toutes de sa main; y en ayant quelques-unes qui ne sont que de simples recueils. Il se peut faire neanmoins que celles dont il est icy question soient entierement de luy: si ses pensées sont moins liées que dans ses autres ouvrages, &

Flamin. Nobil. Observ. in Chrys.

(a) *Omninò autem hi Commentarii in Acta parum explere animum lectoris possunt: scatent enim mendis, suntque ex variis ut puto librariorum scriptis Chrysostomi orantis sententias quoquo modo poterant excipientium malè coagmentati.* Nobil. Observ. in Chrysost.

& s'il eſt même quelquefois moins exact, c'eſt qu'il étoit alors plus occupé, & qu'il en a peut-être prononcé quelques-unes ſur le champ, & ſans s'être preparé. Savil qui avoit examiné ce qui a été dit ſur ce ſujet, aſſûre que tout cela ne fait pas aſſez d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour les ôter à leur veritable auteur. *Quæ tamen omnia eam vim non habent, ut mihi vel tantillum perſuadeant γνήσιον hunc fœtum, etſi minus fortaſſe ὡραῖον à γνησίῳ patre abjudicare.* Il ajoûte qu'il y a de certaines expreſſions, des formes d'interrogation, & pluſieurs autres choſes qui ſont particulieres à S. Chryſoſtôme, leſquelles ont été remarquées par Sixte de Sienne, & par Eraſme même. Auſſi n'avoit-on formé aucunes difficultez là-deſſus avant Eraſme, dont la Critique n'eſt ſouvent fondée que ſur de ſimples conjectures.

Henr. Savil. Præf. Notar. in Chryſ. Comm. in Acta Apoſt.

S. Chryſoſtôme nous aprend dès le commencement de ſon Commentaire ſur les Actes, que ce Livre étoit ſi negligé de ſon tems, que bien des gens n'en avoient point entendu parler. (*b*) Il contient cependant, comme il le remarque, des points de nôtre créance, qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs expliquez avec netteté: outre que ſans cet ouvrage ce qui fait le principal de nôtre ſalut, tant pour le dogme que pour les mœurs, ſeroit demeuré caché & dans l'obſcurité.

Chryſ. Homil. 1. in Acta Apoſt.

Comme il y avoit alors de grandes diſputes ſur la Divinité de Jesus-Christ, & qu'il n'en eſt preſque point parlé dans les Actes, il previent l'objection qu'on pouvoit faire ſur cela. Il raporte ce ſilence à la ſage conduite des Apôtres, qui ſe ſont accommodez à la foibleſſe de leurs auditeurs. Il juge que c'eſt pour cette raiſon qu'ils ont dit peu de choſes de ſa Divinité, & qu'ils ſe ſont au contraire fort étendus ſur ſa nature humaine, ſur ſa mort, ſur ſa reſurrection, & ſur ſon aſcenſion. Il ajoûte qu'ils ont imité leur Maitre, qui s'eſt principalement appliqué à prouver aux Juifs ſa miſſion; que S. Luc à ſon

Ibid.

(b) Ἔστι γὰρ καὶ δογμάτων ἐνταῦθα εὑρεῖν, ἅπερ εἰ μὴ τοῦτο ἦν τὸ βιβλίον, οὐδενὶ σαφῶς οὕτω γνώριμα ἐγένοντο· ἀλλὰ τὸ κεφάλαιον τῆς σωτηρίας ἡμῶν ἀπεκρύπτετο καὶ ἄδηλον ἦν, καὶ βίου, καὶ δογμάτων ἕνεκεν. Chryſoſt. Hom. 1. in Acta Apoſt.

son imitation s'est proposé de montrer qu'il étoit ressuscité, & qu'il étoit retourné vers celuy qui l'avoit envoyé. Il juge qu'il étoit necessaire qu'il commençât son histoire par là, & qu'il montât peu à peu à de plus grandes choses.

Il produit de plus pour exemple S. Paul, lequel prêchant J. CHRIST dans Athenes, ne luy donne que le simple nom d'homme, & cela avec raison, parce qu'on ne l'auroit pas écouté s'il avoit prêché qu'il étoit Dieu, & égal à son Pere, ayant été luy-même
Ibid. mal-traitté par les Juifs, pour avoir pris cette qualité. Enfin il s'apuye fortement sur cette prudence, que les anciens Peres ont nommée œconomie, & qui doit servir d'exemple à ceux qui prêchent l'Evangile aux infidéles, puis que J. CHRIST même l'a mise en pratique à l'égard de ses Disciples, lors qu'il
Joan. 16. 12. leur dit, *J'ay beaucoup d'autres choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter presentement* Il n'y a rien de plus à propos que ces petites digressions de S. Chrysostôme, qui a été un grand maître dans l'art de persuader. Il s'agissoit de fortifier le peuple dans la creance de l'Eglise, & d'ôter de son esprit tout ce qui pouvoit l'en detourner.

Il vient après ce long exorde à l'interpretation de son texte. Il previent d'abord, selon sa coutume, une objection qu'on luy pouvoit faire sur ce livre, comme si c'eût été une pure histoire, qui n'eût eu rien de Divin ou d'inspiré. Il observe que le Theophile dont il est fait mention en ce lieu, est le même que celuy à qui il a adressé son Evangile; & que s'il l'avoit bien cru lors qu'il n'a raporté que ce qu'il avoit apris des autres, il le devoit à plus forte raison croire dans cette histoire, où il parle de ce qu'il avoit vû & entendu luy-même. Mais quoy, ajoûte-t-il, cet ouvrage n'est donc qu'une pure narration, qui n'a rien de l'esprit de Dieu? *Τί ἂν ἐκεῖ; ἱστορία μόνον τὸ πρᾶγμά ἐστι καὶ πνεύματος ἄμοιρος ὁ λόγος?* Nullement: car ceux de qui S. Luc avoit apris ce qu'il a écrit dans son Evangile avoient l'esprit de Dieu.

On faisoit apparemment en ces tems-là les mêmes difficultez, qu'on fait aujourdhuy sur l'inspiration des Livres Sacrez. Il y en avoit qui ne pouvoient concevoir qu'un auteur pût être inspiré, quand il écrivoit

voit ce qu'il avoit vû, ou ce qu'il avoit apris de temoins fidéles. Pourquoy, objectoit-on à S. Chrysostôme, ne s'est-il pas plûtôt servi de cette expression, *comme nous avons apris de ceux qui avoient l'Esprit de Dieu*, que de cette autre, *de ceux qui ont vû ces choses de leurs propres yeux?* A quoy il répond, qu'il n'y a rien qui puisse mieux persuader la verité d'un fait, que lors qu'on assûre qu'on l'a apris de ceux qui en ont été les temoins oculaires. Il montre par des exemples que les autres Apôtres ont parlé de la même maniere, comme lors que S. Jean dit, *Je*
Joan. 1: 34. *l'ay vû, & j'ay rendu temoignage que c'est luy qui est le Fils de Dieu*; & en un autre endroit de cet Evangile Jesus-Christ dit à ses Disciples,
Joan. 15: 27. *Vous rendrez témoignage de moy, parce que vous êtes dés le commencement avec moy.*

Il a remarqué sur ces mots,
Act. 1: 5. *Jean a batisé dans l'eau, mais vous serez batisez dans le S. Esprit*, qu'il n'a pas dit, *je vous batise*, mais, *vous serez batisez*; nous aprenant que nous devons parler de nous-mêmes avec modestie, οὐκ εἶπεν ὑμᾶς δὲ ἐγὼ βαπτίζω ἐν πνεύματι ἁγίῳ· ἀλλὰ βαπτισθήσεσθε. Les Grecs, & même tous les Orientaux, ont conservé dans leurs Rituels cette forme de batiser, *Un tel est batisé*, qui est en effet plus modeste que celle-cy des Latins, *Je vous batise.*

Dans l'Homelie III. où il explique le discours que S. Pierre prononça en presence des autres Disciples, il dit que cet Apôtre (*c*) étant le plus chaud & le plus zelé, étant celuy à qui Jesus-Christ avoit confié son troupeau, & le premier de tous, parle aussi toûjours Hom. 3.
le premier. Il loüe au même in Act.
endroit la sagesse & la moderation de S. Pierre, qui en faisant mention de Judas ne le charge point d'injures, se contentant de raporter simplement le fait comme il s'étoit passé. Il represente de plus à ses auditeurs la modestie de S. Jaques, qui garde le silence bien qu'il fût Evêque de Jerusalem. Αὐτὸς ἔλαβε τὴν ἐπισκοπὴν τὴν ἐν Ἱεροσολύμοις, καὶ ὅμως Ibid.
οὐδὲν διαλέγεται.

Cet ouvrage est tout rempli de belles reflexions. Comme c'est une histoire où il y a

peu

(c) Καὶ ὡς θερμὸς, καὶ ὡς ἐμπιστευθεὶς παρὰ τοῦ Χριστοῦ τὴν ποίμνην, καὶ ὡς τοῦ χοροῦ πρῶτος ἀεὶ πρῶτος ἄρχεται τοῦ λόγου. Id. Chrysost. Hom. 3.

peu de difficultez pour ce qui est du sens literal, il se jette le plus souvent sur des moralitez. Quand il vient, par exemple, dans cette même Homelie à l'élection de Matthias, qui fut associé au College des Apôtres, il ne manque pas de dire quelque chose de l'élection des Evêques, & de leur devoir. Il croit qu'il y en a peu de sauvez, parce que cette charge demande une grande ame, ὅτι μεγάλης τὸ πρᾶγμα δεῖται ψυχῆς. Il paroît de son discours qu'on leur rendoit de grands honneurs à la Cour, où ils avoient le pas devant les personnes les plus qualifiées. Il décrit en peu de mots, mais avec beaucoup de force, les brigues qu'on faisoit pour parvenir à ces dignitez. Voyez, dit-il, ce qui est arrivé à Simon : car qu'importe que vous ne donniez point d'argent, si au lieu d'argent vous employez la flatterie, la ruse, & toute sorte d'artifices.

Ibid.

Hom. 4. Il fait dans sa IV. Homelie une digression qui n'est guere à propos, comparant S. Pierre avec Platon. Il y montre que la Philosophie de ce dernier est inutile, & même ridicule. Il dit à la fin de l'Homelie suivante, que l'Ecriture Sainte est venuë à la connoissance de toutes les nations; qu'elle est parvenuë jusques aux Indes & jusques dans l'Espagne, & enfin jusqu'aux dernieres extremitez de la terre; qu'il n'y a personne qui ne l'ait entenduë, à moins qu'il n'y ait de sa faute, Οὐδεὶς ἀνήκοος τυγχάνει, πλὴν εἰ μὴ παρὰ τὴν οἰκείαν ῥαθυμίαν.

Hom. 5.

Ces Homelies étant remplies de digressions on y trouve peu de choses considerables, pour ce qui est de l'explication du texte de S. Luc; mais on y aprend plusieurs faits qui regardent la discipline & les coutumes de l'Eglise. L'on voit, par exemple, dans l'Homelie 19. de quelle maniere on lisoit en ces tems-là l'Ecriture Sainte dans les Eglises. Il parle dans la 21. des offrandes & des prieres qu'on faisoit pour les morts. Il nous y instruit de ce qui s'observoit à cette occasion dans la Liturgie, & nous jugeons par là que ce qui se pratique aujourdhuy parmi nous est très-ancien. *Hom. 19.* *Hom. 21.*

Il represente dans l'Homelie 33. un homme qui voulant faire profession de la Religion Chrêtienne, se trouve fort embarrassé sur le party qu'il doit prendre, à cause des differentes

Sectes

Sectes qui étoient alors parmi les Chrêtiens. Quels (*d*) sentimens suivrai-je? dit cet homme, à quoy m'attacherai-je? Chacun dit qu'il a la verité de son côté. Je ne say à qui je dois croire, parce que j'ignore entierement l'Ecriture, & les differens partis pretendent tous qu'elle leur est favorable. Saint Chrysostôme ne renvoye pas cet homme à l'autorité de l'Eglise, parce que chaque Secte pretendoit être la veritable Eglise: mais il tire un grand
Hom. 33. préjugé en sa faveur, de ce que celuy qui vouloit embrasser le Christianisme se soûmettoit à l'Ecriture Sainte, qu'il prenoit pour sa regle. De s'en raporter, dit-il, aux raisonnemens, c'est se mettre dans un grand embarras: & en effet la raison seule ne peut pas nous determiner entierement. Lors qu'il s'agit de preferer la veritable Religion à la fausse, il faut supposer une revelation. C'est pourquoy il ajoûte, que si nous croyons à l'Ecriture qui est simple & veritable, il sera facile de faire ce discernement, sur tout si l'on a de l'esprit & du jugement: car alors on ne croit pas legerement à tout ce qu'on entend dire. Il a aussi recours à quelques marques exterieures, qui servent à discerner les Sectaires d'avec les
Orthodoxes. (*e*) Ceux-là, dit- *Ibid.*
il, portent les noms des Chefs de leurs Sectes; au lieu que les Catholiques ne prennent le nom d'aucun homme en particulier, se contentant du nom general de leur creance. Ils n'ont point de chefs comme les Marcionites, les Manichéens, les Ariens, & les autres Heretiques. Nous n'avons point, ajoûte-t-il, de Docteurs sur la terre qui soient nos chefs: nous n'avons que JESUS-CHRIST seul dans le Ciel, οὐκ ἔχομεν διδασκάλους ἐπὶ τῆς γῆς, μὴ γένοιτο· ἕνα ἔχομεν ἐν τοῖς οὐρανοῖς.

Il n'a pas cru que Saint Paul fût inspiré dans toutes ses paroles, & dans tous ses raisonnemens, quand il explique cet
endroit des Actes, où il est dit *Act.* 23: 6.
que cet Apôtre mit de la dissension entre les Pharisiens & les Sad-

(d) Εἰ δὲ ταῖς γραφαῖς λέγομεν πιστεύειν· αὗται δὲ ἁπλαῖ καὶ ἀληθεῖς, εὔκολόν σοι τὸ κρινόμενον. Id. Hom. 33. in Act.

(e) Ἐκεῖνοι ἔχουσί τινας ἀφ' ὧν καλοῦνται, αὐτοῦ τοῦ αἱρεσιάρχου δηλονότι τὸ ὄνομα, καὶ ἑκάστη αἵρεσις ὁμοίως· παρ' ἡμῖν ἀνὴρ μὲν οὐδεὶς ἔδωκεν ἡμῖν ὄνομα, ἡ δὲ πίστις αὕτη. Ibid.

Sadducéens, ayant temoigné dans leur assemblée qu'il étoit Pharisien. Il assûre que Saint Paul (f) raisonne en ce lieu-là, & en quelques autres à la maniere des hommes, & que la grace ou l'Esprit de Dieu ne l'accompagne pas dans tous ses discours; mais qu'il luy a été permis d'avancer quelque chose de luy-même.

Comm. de S. Chrysost. sur les Epitres de S. Paul.

S. Chrysostôme est tout autre dans ses Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, que sur les Actes. Il avoit fait une étude particuliere des Livres de cet Apôtre. Toute l'Eglise Grecque, ou plûtôt toute l'Eglise Orientale le suit exactement. Si sa doctrine ne paroît pas toûjours orthodoxe à quelques Theologiens, qui croyent qu'il aproche quelquefois des sentimens de Pelage, on doit considerer que lors qu'il a écrit ses Commentaires, le Pelagianisme n'étoit point encore dans le monde. Il a combattu avec force les Heretiques de son tems, & il ne s'est jamais éloigné de la doctrine des anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

La Préface qui est au devant de ses Homelies sur l'Epître aux Romains, regarde en general toutes les Epîtres de S. Paul. Il y marque avec soin l'ordre de ces Epîtres, & le tems auquel elles ont été écrites. Comme une recherche si exacte pouvoit paroître à quelques-uns plus curieuse qu'utile, il prévient cette objection, assûrant que la connoissance du tems où chaque Epître a été écrite sert à l'éclaircissement de plusieurs difficultez, Συντελεῖ γὰρ ἡμῖν πρὸς τὰ ζητούμενα οὐ μικρὸν ὁ τῶν ἐπιστολῶν χρόνος. *Chrysost. Proam. in Epist. ad Rom.*

Il vient après cela à l'interpretation de cette Epître, s'arrêtant sur chaque mot de son texte qu'il explique avec netteté. Il ne se jette point, comme font plusieurs Peres, sur des allegories ou sur des sens éloignez; mais après avoir exposé le sens literal il ajoûte ordinairement des reflexions, qui semblent naitre de la matiere qu'il traite, tant il les applique judicieusement. Il aprend par ce moyen à ses auditeurs la Theologie de Saint Paul, & il leur insinuë en même tems les principales veritez de la Religion. Ayant trouvé

(f) Ἀνθρωπίνως διαλέγεται, καὶ οὐ πανταχοῦ τῆς χάριτος ἀπολαύει· ἀλλὰ καὶ παρ' ἑαυτοῦ τι συγχωρεῖται εἰσφέρειν. Id. in Act. 23: 6.

vé de l'obscurité sur ces mots, Rom. 1: 4. Τȣ̃ ὁρισθέντ☉ υἱȣ̃ Θεȣ̃ ἐν δυνάμει . . . il les examine tous en particulier. Son interpretation, qui a été suivie des autres Commentateurs Grecs, n'a rien d'embarrassé; au lieu que plusieurs de nos Theologiens lisant dans la Version Vulgate, *Qui prædestinatus est Filius Dei*, forment de grandes difficultez sur la prédestination du Fils de Dieu. Il remarque *Ibid. v. 5.* sur ces autres mots, εἰς ὑπακοὴν, *afin qu'ils obeïssent*, que les Apôtres témoignent qu'ils n'ont pas été envoyez συλλογίζεσθαι, *pour disputer*, mais simplement pour annoncer les veritez qui leur ont été confiées, sans y rien ajoûter. Οἱ γὰρ ἀπόστολοι διὰ τȣ̃το ἐπέμφθησαν, ἵνα ἅπερ ἤκȣσαν εἴπωσιν, ȣ̓χ ἵνα οἴκοθέν τι προσθῶσι.

Les Ariens qui pretendoient que le Fils de Dieu n'avoit été que le ministre & l'instrument de son Pere dans la creation du monde, mettoient de la difference entre les prépositions ἀπὸ & διὰ, la premiere convenant, selon eux, au Pere, & la seconde au Fils. Chrysostôme leur fait voir que S. Paul a ignoré ces sortes de subtilitez. Il observe sur ces mots, *Ibid. v. 7.* *La grace & la paix vous soient donnees par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur* JESUS-CHRIST, que la préposition ἀπὸ qui est dans le Grec, tombe en cet endroit également sur le Pere & sur le Fils, ἰδȣ̀ ἐνταῦθα τὸ, ἀπὸ, κοινόν ἐστι πατρὸς καὶ υἱȣ̃; que c'est la même chose que si l'Apôtre avoit dit, ἐξ ȣ̃, *duquel*, & qu'il ne s'est pas servi de cette expression, Ἀπὸ Θεȣ̃ πατρὸς διὰ κυρίȣ ἡμῶν Ἰησȣ̃ Χριστȣ̃, *de la part du Pere par nôtre Seigneur* J. CHRIST. Il combat souvent ces Heretiques, même sans les nommer; comme lors qu'il explique ces paroles, *Vôtre foy est annoncée dans tout le monde*, il fait remarquer à ses auditeurs que *Ibid. v. 8.* S. Paul a dit vôtre foy, & non pas des disputes de mots & des syllogismes: Ἡ πίστις, ȣ̓χ αἱ λογομαχίαι, ȣ̓ συζητήσεις, ȣ̓δὲ οἱ συλλογισμοί. *Homil. 2.* Il a indiqué par là les Ariens, qui avoient rempli la Religion de subtilitez de Grammaire & de Dialectique.

La plûpart des nouveaux Interpretes n'ont point entendu ces autres paroles de S. Paul, Ὧ λατρεύω ἐν τῷ πνεύματί μȣ, *Ibid. v. 9.* *auquel je sers en mon esprit*. Ils ont restreint le verbe λατρεύω au culte qu'on rend à Dieu, au lieu que cet Apôtre l'applique à son employ, qui étoit

étoit de prêcher l'Evangile. C'est le sens que S. Chrysostôme donne icy à ce verbe, qu'il interprete par διακονῶ & δουλεύω ; ce que l'Auteur de la Vulgate a très-bien exprimé par *servio, je sers*. Il marque de plus en particulier les differens services spirituels, que les Ministres de l'Evangile rendoient à Dieu en faisant leurs fonctions. (g) Etienne, par exemple, servoit Dieu dans le soin qu'il prenoit des veuves ; un autre en prêchant l'Evangile ; & c'est de cette maniere qu'il est dit icy que S. Paul servoit Dieu. La grace de l'Evangile regardant également tout le monde, & le Juif n'étant pas preferé au Gentil, il demande pourquoy l'Apôtre s'est servi de cette expression, *Premierement au Juif, & puis au Gentil*, puis qu'il dit ailleurs que Dieu n'a égard ni aux circoncis, ni aux incirconcis. Il répond à cette difficulté, que les Juifs pour être nommez les premiers n'ont pas reçû une plus grande grace que les Gentils ; mais qu'ils ont été seulement les premiers pour le tems.

Ibid. v. 16.

Saint Augustin & un grand nombre de Theologiens après luy, ont formé plusieurs questions subtiles à l'occasion de ces mots de S. Paul, *Dieu les a livrez aux desirs de leur cœur*. Mais S. Chrysostôme les a évitées, en remarquant que le verbe Grec παρέδωκεν, *a livré*, ne signifie autre chose en ce lieu-là, que *a permis qu'ils fussent livrez*, Τὸ δὲ παρέδωκεν ἐνταῦθα εἴασεν ἐστιν. Ce qu'il explique par la comparaison d'un General d'armée, qui se retirant dans le plus fort du combat livre ses soldats aux ennemis, sans faire autre chose que de ne les pas secourir. Il en est de même de Dieu, qui se retire de ceux qui l'ont abandonné.

Ibid. v. 24. *Hom. 3.*

Ce docte Commentateur sans être prévenu de ses propres idées, s'attache à suivre autant qu'il luy est possible les raisonnemens de S. Paul, qui ne sont pas toûjours clairs. Cela paroit dans l'interpretation qu'il donne à ces paroles, *Si Abraham a été justifié par ses œuvres, il a de quoy se glorifier, mais non pas devant Dieu*. L'Apôtre ne nie pas que

Rom. 4: 1.

(g) Οἱ περὶ τὸν Στέφανον ἐν τῇ τῶν χηρῶν προστασίᾳ ἐδούλευον τῷ Θεῷ· ἄλλος ἐν τῇ τοῦ λόγου διδασκαλίᾳ, ὧν καὶ ὁ Παῦλος ἦν, ἐν τῷ κήρυγμα εὐαγγελίζεσθαι λατρεύων. Chrys. Hom. 2. in Epist. ad Rom.

que les œuvres de ce Patriarche n'ayent été agreables à Dieu ; mais comme les Juifs s'apuyoient sur ses œuvres, & en particulier sur sa circoncision, il leur prouve que c'est principalement sa foy qu'on doit considerer. Le fort du raisonnement de S. Paul, selon S. Chrysostôme, consiste
Hom. 8. en ce qu'il donne un sens tout contraire à ce qui étoit en question. Il s'agit des Juifs qui tiroient de la vanité de leur Loy, & de ce qu'ils étoient circoncis comme leur Patriarche Abraham. Il leur fait voir que la principale gloire de ce Patriarche ne vient pas de ses œuvres, mais de sa foy, parce que nos œuvres regardent nôtre propre travail, au lieu que par nôtre foy nous glorifions Dieu. S. Chrysostôme ne s'éloignant point de son Auteur qu'il a toûjours devant les yeux, reconnoît avec luy que la Circoncision n'est qu'un pur signe, ou marque de la justice d'Abraham. En quoy il est conforme à tous les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont été avant luy.

Il paroît entendre plûtôt de la peine dûë au peché, c'est-à-dire de la mort, que du peché même, ces paroles de S. Paul,
Comme le peché est entré dans Rom. 5:
le monde par un seul homme, 12.
& la mort par le peché : ainsi la mort est aussi passée dans tous les hommes, tous ayant peché dans ce seul homme.
Que (h) signifie, dit-il, *en qui* Hom. 10.
tous ont peché ? C'est-à-dire que depuis qu'Adam est tombé, ceux aussi qui n'ont point mangé du fruit defendu sont devenus tous sujets à la mort depuis ce tems-là. Il est à-propos de remarquer contre Erasme, qui a été suivi en cela par Cajetan, & par plusieurs autres Interpretes, que S. Chrysostôme n'a pas cru que la préposition ἐπὶ fût causale en ce lieu-là. Il y a d'autres endroits du Nouveau Testament où elle est mise pour ἐν : & ainsi l'Auteur de la Vulgate l'a fort bien traduite par *in quo.* On ne doit pas neanmoins traiter de Pelagiens ceux qui traduisent en ce lieu-cy *quatenus*, ou *quia.* Les Docteurs de Geneve, qui ne peuvent pas être suspects en cette rencontre, ont mis dans leur Version Fran-

(h) Τί δέ ἐστιν ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον; ἐκείνου πεσόντος, καὶ οἱ μὴ φαγόντες ἀπὸ τοῦ ξύλου, γεγόνασιν ἐξ ἐκείνου πάντες θνητοί. Id. Hom. 10.

Françoise, *parce que tous ont peché*, & ont renvoyé à la marge l'autre interpretation, qu'ils ont cru être moins naturelle. On lit auſſi dans le texte de la Verſion Eſpagnole de François Enzinas, *por que todos peccaron*, & à la marge, ἐφ' ᾧ, *in quo, quia, quandoquidem, eo quòd, por que, pues que*; marquant par là que le mot Grec eſt ambigu, & qu'il peut être traduit à la lettre de toutes ces differentes manieres.

Comme ces paroles de S.
Ibid. v. 20. Paul, *La Loy eſt ſurvenuë, afin que le peché s'accrût*, ſemblent avoir quelque choſe de dur, il les adoucit dans ſon interpretation.
Ead. Hom. 10. Il dit que ἵνα n'eſt pas en cet endroit une particule cauſale, mais qu'elle marque ſimplement ce qui devoit arriver. Car la Loy, ajoûte-t-il, n'a pas été donnée pour multiplier le peché, mais plûtôt pour le diminuer & pour l'ôter. S'il eſt arrivé autrement, on ne doit pas l'attribuer à la Loy, mais à la pareſſe, ou à la foibleſſe de ceux qui l'ont reçuë. Il obſerve en même tems que S. Paul ne s'eſt pas ſervi du verbe ἐδόθη, *a été donnée*, mais de παρεισῆλθε, *eſt ſurvenuë*; pour montrer que l'uſage de la Loy étoit paſſager; Πρόσκαιρον αὐτὸν δεικνὺς τὴν χρείαν οὖσαν.

Il trouve deux ſortes de morts dans ces paroles de Saint Paul, *Si nous avons été faits* Rom. 6: 5.
une même plante avec Jesus-Christ *en la reſſemblance de ſa mort, nous le ſerons auſſi en la reſſemblance de ſa reſurrection.* La premiere nous Hom. 11.
vient de Jesus-Christ dans le batême, & l'autre vient des bonnes actions que nous faiſons enſuite. Car (i) c'eſt, dit-il, un pur effet de ſa grace, que nos premiers pechez ayent été enſevelis; mais que nous demeurions morts au peché après nôtre Batême, cela vient de nous, bien qu'il ſoit conſtant que nous recevons auſſi de Dieu en cela même de très-grands ſecours. Il inſiſte ſur le mot de σύμφυτοι, dont l'Apôtre s'eſt ſervi, & qui eſt exprimé à la lettre dans la Vulgate par *complantati*. S. Paul a voulu, ſelon luy, nous marquer par le mot de *plante* le fruit

---

(i) Τὸ μὲν γὰρ ταφῆναι τὰ πρότερα ἁμαρτήματα, τῆς αὐτοῦ γέγονε δωρεᾶς· τὸ δὲ μετὰ τὸ βάπτισμα μεῖναι νεκροὺς τῇ ἁμαρτίᾳ, τῆς ἡμετέρας δεῖ γενέσθαι ἔργον σπουδῆς, εἰ καὶ τὰ μάλιστα πολλὰ καὶ ἐνταῦθα τὸν Θεὸν ὁρῶμεν βοηθοῦντα ἡμῖν. Id. Hom. 11.

Ibid. fruit qui en provient, τῷ τ̃ φυτείας ὀνόματι τ̃ ἐκ ταύτης καρπὸν ἡμῖν αἰνιξάμενος.

Comme il se represente souvent l'heresie des Manichéens, il adoucit le plus qu'il luy est possible les expressions qui semblent nuire au libre arbitre. On pourroit croire, par exemple, en lisant ces paroles, *La sagesse de la chair est inimitié contre Dieu: car elle n'est pas soumise à la Loy de Dieu, & ne le peut être*, qu'il est impossible que les méchans fassent le bien. C'est pourquoy il avertit ses auditeurs de ne se point troubler lors qu'ils entendent ces mots, *elle ne le peut être*, Μὴ θορυβηθῇς ἀκούων, οὐδὲ γὰρ δύναται. Il leur donne l'exemple des plus grands pecheurs, qui ayant abandonné leurs pechez sont retournez à Dieu. Saint Paul, dit-il, n'assûre pas qu'il est impossible que celuy qui est méchant devienne homme de bien; mais qu'il ne se peut pas faire, que le méchant qui persevere dans sa malice se soumette à Dieu. Qu'au reste il est facile qu'en changeant ses mœurs, il luy devienne soumis & homme de bien. Il n'y a rien que nous ne puissions faire dans la Loy Evangelique, si nous voulons nous servir de la grace qui se presente à nous, εἰ τ̃ ἐξ πνεύματος ἀπολαύοις βοηθείας. Nôtre liberté n'étant nullement contrainte par le don de Dieu, il est toûjours en nôtre pouvoir de faire le bien ou le mal, Ἐν σοὶ λοιπόν ἐστι καὶ τοῦτο γενέσθαι κἀκεῖνο.

Rom. 8: 7.

Hom. 13.

Il observe sur ces autres mots du même Chapitre, *Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfans de Dieu*, que l'Apôtre n'a pas dit simplement, *ceux qui vivent par l'Esprit de Dieu*; mais *ceux qui sont conduits*: pour nous aprendre que cet Esprit est le maître, & qu'il nous gouverne comme un pilote gouverne son navire, ensorte que nôtre ame luy soit soumise. Ibid. v. 14. Hom. 14.

Il trouve ces paroles obscures, *L'Esprit luy-même prie pour nous par des gemissemens qui ne peuvent s'exprimer.* Cette obscurité vient, selon luy, de ce qu'il se faisoit en ces tems-là plusieurs miracles, qui ne se faisoient plus de son tems. Il remonte jusqu'à la source, pour connoître les differens dons que Dieu accordoit à ceux qui étoient batisez. Ces dons, comme il le remarque, se nommoient aussi πνεύματα, *esprits*. Après avoir raporté ceux dont S. Paul a parlé dans sa I. Epitre aux Corinthiens, il Ibid. v. 16. Ead. Hom. 14.

il ajoûte, (*k*) qu'il y avoit aussi un don de priere, qui étoit semblablement appellé esprit, & que celuy qui avoit reçu ce don prioit pour tout le peuple; que ce qui est nommé icy esprit est ce don, & l'ame qui recevoit ce don, & qui prioit Dieu en gemissant. On peut juger de cela seul, avec quel soin S. Chrysostôme s'est appliqué au sens literal de Saint Paul. Il interprete doctement & sur le même pied ces autres mots qui suivent, *Celuy qui*
Ibid. v. 27. *sonde les cœurs connoit le desir de l'esprit*, c'est-à-dire, selon luy, de l'homme spirituel, qui prie pour les saints conformément à la volonté Dieu. Il observe de plus que le mot κατὰ Θεόν, *selon Dieu*, signifie en ce lieu, τὸ δοκοῦν τῷ Θεῷ, *ce qui plaît à Dieu*.

Il faut cependant avoüer, que la crainte qu'il a eüe de favoriser les sentimens des Heretiques, l'a jetté quelquefois dans des interpretations un peu éloignées. Cela paroît évidemment sur ces mots du même Chap. 8. de l'Epitre aux
Ibid. v. 28. Romains, Τοῖς κατὰ πρόθεσιν κλητοῖς οὖσιν, *à ceux qui ont été appellez selon la resolution*. Il pretend que le mot de πρόθεσις, *resolution*, tombe sur la volonté de ceux qui ont été appellez. Car, dit-il, si la vocation seule suffisoit, pourquoy tout le monde ne seroit-il pas sauvé? S. Paul a donc voulu enseigner par là, que la vocation seule n'est pas la cause du salut, mais aussi la volonté de ceux qui ont été appellez, Οὐχ ἡ κλῆσις μόνον, ἀλλὰ Hom. 15. καὶ ἡ πρόθεσις τῶν καλουμένων τὴν σωτηρίαν εἰργάσατο. Il est neanmoins clair que le mot de πρόθεσις signifie en ce lieu-là, & en plusieurs autres le decret, ou plûtôt la volonté de Dieu. S. Chrysostôme semble n'avoir évité cette explication, qu'il pouvoit accommoder à son sentiment, que pour suivre les principes de la Theologie de son tems, qui rejettoit ces decrets absoluts de Dieu, où la volonté des hommes n'avoit aucune part.

Voicy le sens qu'il donne à ces autres paroles de S. Paul, *Il a justifié ceux qu'il a appel-* Ibid.
lez, & il a glorifié ceux qu'il v. 30.

a

(k) Μετὰ δὲ τούτων ἁπάντων ἦν καὶ εὐχῆς χάρισμα, ὃ καὶ αὐτὸ πνεῦμα ἐλέγετο· καὶ ὁ τοῦτο ἔχων ὑπὲρ τοῦ πλήθους παντὸς ηὔχετο . . . πνεῦμα τοίνυν ἐνταῦθα καλεῖ τότε χάρισμα, τὸ τοιοῦτον καὶ τὴν ψυχὴν τὴν δεχομένην τὸ χάρισμα, καὶ ἐντυγχάνουσαν τῷ Θεῷ καὶ στενάζουσαν. Id. Hom. 14.

a justifiez. Il les a justifiez, lors qu'il les a regenerez par le Batême, & il les a glorifiez par les dons, par l'adoption, ἐδόξασε διὰ τῶν χαρισμάτων, διὰ τῆς υἱοθεσίας; comme si cette gloire dont parle l'Apôtre consistoit en ces dons spirituels, que les premiers Chrêtiens recevoient après avoir été batisez. Ce qui a assez de raport avec l'ancienne Vulgate, où au lieu de *glorificavit*, on lit *magnificavit*.

Ead. Hom. 15.

Il a recours avec toute l'antiquité à la préscience de Dieu, quand il explique ce qui est raporté de Jacob & d'Esaü au Chapitre 9. de cette Epître. Pourquoy, dit-il, l'un étoit-il aimé, & l'autre haï? Pourquoy l'un commandoit-il, & que l'autre étoit serviteur? C'est que l'un étoit bon, & l'autre étoit méchant. Avant même qu'ils fussent nez Dieu avoit prononcé cette sentence, *L'aîné servira le plus jeune*; parce qu'il n'est pas de Dieu comme des hommes, qui ne peuvent juger de la bonté & de la malice des autres, que par ce qu'ils voyent arriver. Il connoît au contraire avant tout cela celuy qui est méchant, & celuy qui ne l'est point. Ἀλλὰ καὶ πρὸ τούτων οἶδε, τίς μὲν ὁ πονηρός, τίς δὲ ὁ μὴ τοιοῦτος.

Hom. 16.

Mais après tout il est fort embarrassé en cet endroit. Il avoit dit un peu auparavant, que S. Paul n'a pas luy-même resolu les grandes difficultez qu'il propose. Il croit que cet Apôtre fait aux Juifs des objections tirées de leur Loy, ausquelles ils ne peuvent répondre: que c'est pour cette raison qu'il leur donne l'exemple de Pharaon. Si ce Prince, leur dit-il, a été si severement puni, parce qu'il étoit endurci, est-ce qu'il n'y avoit que luy qui fût endurci? Pourquoy donc me pressez-vous si fortement sur la vocation des Gentils, puis que vous avez de si grands doutes sur vôtre Loy, ausquels vous ne pouvez satisfaire? S. Chrysostôme resoud tout d'un coup ces grandes difficultez, par le moyen de la préscience de Dieu, (l) qui connoissant seul ce qui est de plus caché dans les cœurs, voit clairement ceux qui meritent d'être couronnez, & ceux qui Ibid.

(l) Ὁ γὰρ τὰ ἀπόῤῥητα τῆς διανοίας ἐπιστάμενος, αὐτὸς οἶδε σαφῶς, τίνες μὲν στεφάνων ἄξιοι, τίνες δὲ κολάσεως καὶ τιμωρίας. . . καὶ οὐκ ἀναμένων ἀπὸ τῆς τῶν πράξεων ἐκβάσεως ἰδεῖν τὸν φαῦλον καὶ τὸν οὐ τοιοῦτον. Id. Hom. 16.

qui sont dignes de punition. Il n'attend point l'évenement des choses, pour distinguer le méchant d'avec le bon. Quand il dit à l'égard de Jacob & d'Esaü, que *l'ainé servira le cadet*, il fait voir que la noblesse de la chair ne sert de rien; mais qu'il faut chercher la vertu de l'ame, laquelle vertu il connoît avant les œu-
Ibid. vres : Ἀλλὰ ψυχῆς προαίρεσιν δεῖ ζητεῖν, ἣν καὶ πρὸ τῶν ἔργων ὁ Θεὸς οἶδε. C'est sur cette préscience que l'élection est fondée. C'est par elle qu'il connoit ceux qui doivent être sauvez; & il joint sa grace à leur volonté. Τῇ τῆς προαιρέσεως εὐγενείᾳ τὴν παρ' ἑαυτοῦ προστιθεὶς χάριν.

Ce savant Evêque continuant toûjours sur le même pied, croit que ces paroles de
Rom. 9: 16. 17. 18. & 19. S. Paul, *Il ne depend donc point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait misericorde*, & les autres qui suivent, sont proposées aux Juifs en forme d'objection; & que sans la resoudre d'abord, il leur ferme la bou-
Vers. 20. che par ces mots, *O homme qui êtes-vous pour contester avec Dieu?* Cet Apôtre ne dit pas que ces difficultez soient sans reponse. Il veut seulement leur montrer qu'ils ne doivent pas faire ces sortes de questions, mais qu'il faut obeïr à la parole de Dieu, sans s'arrêter à des recherches trop curieuses. La solution de toutes ces difficultez est contenuë, selon S. Chrysostôme, dans ces mots, *Si Dieu vou-* Verss. 22. 23. & 24.
lant montrer sa colere, & faire connoître sa puissance, a supporté avec beaucoup de patience les vases de colere, preparez pour la perdition, &c. Ce vase de colere, dit-il, étoit Pharaon, qui a attiré sur luy la colere de Dieu, *pour s'être endurci luy-même*, Διὰ τῆς οἰκείας σκληρότητος.

Il est de plus appellé un vase preparé pour la perdition, (*m*) c'est-à-dire, qui s'étoit preparé de luy-même, & destiné à cette perdition, Dieu n'ayant rien oublié de son côté pour le porter à se corriger. Ce Prince au contraire a fait tout ce qui se pouvoit faire pour se perdre, & pour se priver de tout pardon. Il applique cet exemple à ceux qui Ibid.
se

(m) Τουτέστι τὸ ἀπηρτισμένον οἰκόθεν μέντοι καὶ παρ' ἑαυτοῦ· οὔτε γὰρ ὁ Θεὸς ἐνέλιπέ τι τῶν εἰς τὴν διόρθωσιν εἰκόντων τῶν ἐκείνου, οὔτε αὐτὸς ἐνέλιπέ τι τῶν ἀπολλυόντων αὐτὸν καὶ πάσης ἀποστερούντων συγγνώμης. Ead. Hom. 16.

se perdent eux-mêmes, parce qu'ils abusent de la bonté de Dieu en ne se corrigeant point. Il expose selon cette même idée le verset 23. où il est dit, *Que Dieu fait connoître les richesses de sa gloire à l'égard des vases de misericorde qu'il a preparez pour la gloire.* Ces (n) mots, *qu'il a preparez pour la gloire*, ne signifient pas que la chose vienne entierement de Dieu : autrement rien n'empêcheroit que tout le monde ne fût sauvé ; mais ils marquent de nouveau sa prescience. Il conclud que, comme Pharaon a été un vase de colere par sa propre méchanceté, ceux aussi qui sont sauvez ont été faits des vases de misericorde par leur propre
Ibid. bonté ; Οὕτω καὶ οὗτοι σκεύη ἐλέους ἀπὸ τῆς οἰκείας εὐγνωμοσύνης ; en sorte neanmoins que le principal vienne de Dieu. C'est pour cette raison qu'ils sont appellez vases de misericorde, pour montrer que tout est de luy, Δεικνὺς ὅτι τὸ πᾶν ἐστι τοῦ Θεοῦ.

Je me suis étendu sur cet endroit de l'Epitre aux Romains, parce que c'est un des plus difficiles de S. Paul ; outre qu'il a été à propos de faire voir, que la doctrine de Saint Chrysostôme est entierement, contraire aux sentimens de quelques novateurs. Je say que peu de personnes goûteront sa pensée, sur ce qu'il dit que l'Apôtre n'affirme rien, proposant seulement des objections aux Juifs. Mais soit qu'il objecte, ou qu'il affirme, les principes de ce docte Commentateur sont toûjours les mêmes ; car comme il ajoûte, bien que ces mots, *Il ne* Rom. 9: 16.
depend ni de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait misericorde, tiennent lieu d'objection, ils Ead. Hom. 16.
ne souffrent neanmoins aucune difficulté, quand ils seroient prononcez par S. Paul. La raison qu'il en aporte est que cet Apôtre n'ôte pas la liberté par cette expression, ayant voulu seulement montrer que tout ne vient pas de l'homme ; mais qu'il a besoin de la grace de Dieu, ἀλλὰ δείκνυσιν ὅτι οὐ τὸ πᾶν αὐτοῦ ἐστιν, ἀλλὰ δεῖται καὶ τῆς ἄνωθεν χάριτος. Ce qu'il confirme par ce passage de la I. Epître aux Corinthiens, *Ce n'est pas moy,* 1. Cor. 15: 10

 mais

(n) Ὅταν δὲ λέγῃ ἃ προητοίμασεν εἰς δόξαν, οὐδὲ τοῦ Θεοῦ τὸ πᾶν εἶναί φησιν· ἐπεὶ εἰ τοῦτο ἦν, οὐδὲν ἐκώλυσεν ἅπαντας σώζεσθαι· ἀλλὰ πάλιν αὐτοῦ τὴν πρόγνωσιν δείκνυσι. Ibid.

mais la grace de Dieu qui est avec moy. Il n'en faut pas davantage pour convaincre ceux qui s'opposent à la doctrine de ce savant Pere, qu'il n'a rien avancé qui puisse favoriser l'heresie de Pelage. Il a au contraire pour luy toute la Tradition de l'Eglise.

Il étoit tellement persuadé de la verité de ses principes, qu'il les applique encore à la Prophetie d'Isaïe, qui est cité en ce lieu-là par S. Paul. Vous voyez. dit-il, que le Prophete ne dit pas que tous seront sauvez, mais ceux qui en seront dignes.
Hom. 18. Ὁρᾷς ὅτι καὶ ἐκεῖνος οὐχὶ πάντας λέγει σώζεσθαι, ἀλλὰ τοὺς ἀξίους σωθῆναι. Il n'y a presque point de page où il n'insinuë cette maxime, sans neanmoins rien diminuer de la grace de Dieu, laquelle il concilie avec le libre arbitre, donnant la principale partie à la grace, qui est la cause de nôtre salut. Il n'a pas plûtôt avancé après Saint Paul que c'est elle qui nous sauve, qu'il ajoûte en même tems cette objection : si (*o*) c'est la grace
Ead. Hom. 16. qui nous sauve, comme dit cet Apôtre, pourquoy ne sommes-nous pas tous sauvez ? A quoy il répond, c'est que vous ne le voulez pas : car la grace toute grace qu'elle est, sauve ceux qui le veulent bien, & non pas ceux qui la refusent, qui luy resistent continuellement, qui s'en éloignent, & qui y sont contraires. Au reste ces façons de parler, qui donnent tout à Dieu & rien aux hommes, ne sont pas singulieres à Saint Paul ; elles sont du stile des anciens Ebreux. L'on en a même touché quelque chose en passant dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, où on les appellées des expressions Theologiques. Ceux qui n'ont point fait ces reflexions se sont jettez dans une étrange Theologie.

CHAPITRE XII.

Des Homelies de Saint Jean Chyrsostôme sur quelques autres Epîtres de S. Paul.

IL semble qu'il soit inutile de s'étendre plus au long sur les Homelies de S. Chrysostôme ; ce

(o) Καὶ εἰ χάριτι, φησί· διατί μὴ πάντες σωζόμεθα; ὅτι μὴ βούλεσθε· ἡ γὰρ χάρις κἂν χάρις ᾖ, τοὺς ἐθέλοντας σώζει, οὐ τοὺς μὴ βουλομένους αὐτὴν, καὶ πολεμοῦντας αὐτῇ διηνεκῶς, καὶ ἀποστρεφομένους καὶ ἐναντιουμένους. Id. Hom. 18.

ce qu'on vient d'en raporter étant plus que suffisant pour faire connoître sa methode. Mais comme les Commentateurs Grecs qui ont vêcu après luy, l'ont presque copié entier, en abregeant seulement ses pensées, & que sa doctrine se trouve encore aujourdhuy repanduë dans toutes les Eglises d'Orient, j'ay crû qu'il étoit à-propos de parcourir quelques-unes de ses autres Homelies sur les Epîtres de S. Paul. Il s'y attache à son ordinaire à éclaircir les paroles de son texte, & à montrer la suite des raisonnemens de cet Apôtre, lesquels ne sont pas toûjours clairs. S'il fait quelque digression, ce n'est que pour établir la Theologie des Orthodoxes contre les Heretiques, ou pour aprendre à ses auditeurs la Morale de la Religion Chrêtienne. Il ne suit jamais les nouveautez; & ce qui est une preuve de sa sagesse, c'est qu'il évite les allegories, & tout ce qui est trop éloigné du sens literal.

Nous avons vû dans les Homelies précedentes, qu'il donne beaucoup au libre arbitre & aux merites, parce qu'il combattoit les Manichéens de son tems; mais il y a d'autres endroits où il fait Dieu auteur de tout. On croiroit facilement qu'il n'accorde rien à nôtre volonté, & à nos actions, si l'on ne savoit d'ailleurs ce qu'il a pensé là-dessus. C'est ce qui paroît dès le commencement de sa premiere Homelie sur l'Epît. I. aux Cor. lors qu'il explique ces mots, διὰ θελήματος Θεοῦ, *par la volonté de Dieu*. S. Paul dit en ce lieu-là, que sa vocation à l'Apostolat vient purement de la volonté de Dieu. Chrysostôme, qui en un autre endroit avoit eu recours à la préscience, semble assûrer icy le contraire, lors qu'il le fait parler de cette maniere. (*a*) Dieu a voulu cela, afin que vous fussiez sauvez par mon moyen; car nous n'avons fait aucune bonne action qui le meritât, mais nous avons trouvé le salut par la volonté de Dieu, & nous avons été appellez parce qu'il luy a plû, & non parce que nous en étions dignes. Ce qu'il

Chryss. Hom. 1. in Epist. I. ad. Cor.

(a) Ὁ γὰρ Θεὸς τοῦτο ἠθέλησε, τὸ οὕτω ὑμᾶς σωθῆναι· οὐδὲν γὰρ ἡμεῖς κατωρθώσαμεν, ἀλλὰ διὰ θελήματος τοῦ Θεοῦ τὴν σωτηρίαν εὑράμεθα· καὶ ἐπειδὴ αὐτῷ ἔδοξεν ἐκλήθημεν· οὐκ ἐπειδὴ ἄξιοι ἦμεν. Chrysost. Hom. 1. in Epist. I. ad Corinth.

qu'il applique aussi aux Corinthiens, expliquant ces autres mots, κλητοῖς ἁγίοις, *saints par leur vocation*. Il leur aprend qu'ils ont été sauvez par la foy, qui est un don de Dieu; ce n'est point vous, leur dit-il, qui êtes venus les premiers, mais vous avez été appellez. Et pour donner un plus grand jour à sa pensée, il les confirme par ce passage de l'Epître aux Ephe-
Ephes. 2: 8. siens, *Vous avez été sauvez par la foy, & cela ne vient point de vous*. Car vous n'avez pas, ajoute-t-il, prévenu par vôtre foy, mais étant appellez vous avez obeï, οὐ γὰρ ὑμεῖς ἐπιστεύσατε προλαβόντες, ἀλλὰ κληθέντες ὑπηκούσατε.

Ce docte Pere ne s'est pas toûjours proposé de refuter l'heresie des Manichéens, en établissant le libre arbitre & les merites. Il a connu parfaitement la grace de JESUS-CHRIST, comme on le peut prouver par la remarque qu'il a faite sur ces autres paroles de Saint Paul, *Je rens*
1. Cor. 1: 4. *graces continuellement à mon Dieu, de la grace qui vous a été donnée par* JESUS-CHRIST. Voyez-vous (*b*), dit-il, comment il les ramene par tout dans le droit chemin: car où est la grace, les œuvres n'y sont point: où les œuvres sont, la grace n'y est plus: si c'est grace, pourquoy avez-vous de grands sentimens de vous-mêmes? Pourquoy avez-vous de la vanité? On lit dans le texte de l'Apôtre, ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, en JESUS-CHRIST; mais S. Chrysostôme observe que ἐν, *en*, est en ce lieu-là la même chose que διὰ, *par*. Est-ce, dit-il, par moy, ou par quelque autre Apôtre, que cette grace vous a été donnée? Nullement: mais par JESUS-CHRIST; car c'est ce que veut dire icy en JESUS-CHRIST. Voyez comment *en* se met souvent pour *par*, Ὁρᾷς πῶς πολλαχοῦ τὸ, ἐν, ἀντὶ τοῦ, δι' οὗ ἐστιν. Hom. 2. in Epist. I. ad Cor.

Il reconnoît que les Apôtres n'avoient aucune litterature, ni aucune éloquence. Les Corinthiens se flattant de bien parler il leur dit, montrez moy que Pierre & Paul ont été éloquens. C'est ce que vous ne

(b) Ὁρᾷς πῶς πανταχόθεν αὐτοὺς διορθοῦται; ἔνθα γὰρ χάρις ἐστιν, ἔργα οὐκ ἔστιν, ἔνθα ἔργα, οὐκέτι χάρις ἐστίν· εἰ τοίνυν χάρις, τί μέγα φρονεῖτε; πόθεν πεφυσιωμένοι ἐστέ. Id. Hom. 2. in Epist. I. ad Cor.

ne pouvez pas faire; car ils étoient grossiers & sans lettres, ἰδιῶται γὰρ ἦσαν καὶ ἀγράμματοι. Il croit même que ç'a été une gloire aux Apôtres, de ce qu'étant tout-à-fait grossiers, & sans aucunes lettres, ἰδιῶται καὶ ἄγροικοι καὶ ἀμαθεῖς, ils ayent persuadé les savans & les Princes: ce qu'il regarde comme un des plus grands miracles de la Loy de JESUS-CHRIST.

Hom. 3. in Epist. I. ad Cor.

Il a remarqué sur ces mots, *Comme il est écrit, les choses que l'œuil n'a point vûës, & que l'oreille n'a point entenduës &c.* qu'ils ne sont point citez à la lettre, & que c'est l'ordinaire des Apôtres de citer de cette maniere les Livres du Vieux Testament; parce qu'ils se contentoient de raporter le sens, sans se mettre beaucoup en peine des paroles. En effet si l'on n'a égard qu'au sens, on lit quelque chose d'aprochant dans le Prophete Isaïe. Il semble cependant que Saint Chrysostôme n'ait pas été persuadé, que S. Paul cite en ce lieu-la les Livres que nous avons presentement. Car il ajoûte qu'il est vray-semblable, que cela a été écrit dans des Livres qui ont été perdus. Il suppose même qu'on en a perdu un grand nombre, & qu'il en est resté peu, même dans la premiere captivité, καὶ ὀλίγα διεσώθη καὶ ἐπὶ τῆς προτέρας αἰχμαλωσίας. Peut-être pensoit-il alors à l'observation d'Origene, qui avoit trouvé ces paroles dans un ouvrage apocryphe, que les Juifs lisoient sous le nom d'Elie.

1. Cor. 2: 9.

Hom. 7. in Epist. I. ad Cor.

Isaj. 64: 24.

Quoy qu'il en soit la raison qu'il ajoûte, pour prouver que les Juifs ont perdu un grand nombre de leurs Livres Sacrez, ne me paroît pas concluante. Il dit que Saint Pierre assûre dans sa harangue au Chap. 3. des Actes des Apôtres, que Samuël & les autres Prophetes qui sont venus aprés luy ont tous parlé de JESUS-CHRIST, & que neanmoins cela ne se trouve point aujourdhuy. Il n'a pas pris garde que S. Pierre & les autres Apôtres ont eu plus d'égard, selon la methode de leur tems, aux interpretations qui étoient appliquées au Messie par les Juifs, qu'aux paroles du texte des Prophetes. Il ajoûte neanmoins judicieusement, que Saint Paul qui étoit parfaitement instruit de tout ce qui apartenoit à la Loy, & qui étoit inspiré de Dieu, a sçu exactement toutes choses; qu'ainsi il a pu ci-

Act. 3: 24.

citer des Livres qu'on n'avoit plus, ou plûtôt qui étoient cachez chez les Juifs, & qui contenoient une partie de leurs Traditions.

Les ennemis de ce ſavant homme l'accuſerent mal-à-propos d'être trop attaché à Origene, qu'il a eu raiſon de lire ſans le ſuivre aveuglément. La remarque qu'il a
1. Cor. 3: 12 & ſeqq. faite ſur ces mots, *Si quelqu'un bâtit ſur ce fondement, de l'or, de l'argent &c.* nous montre aſſez qu'il n'a jamais adopté les fauſſes opinions du même Origene. Il dit qu'on agitoit de ſon tems une queſtion très-importante, & dont tout le monde vouloit être inſtruit,
Hom. 9. in Epiſt. I. ad Cor. qui étoit de ſavoir ſi le feu de l'Enfer auroit une fin, Εἰ τέλος ἔχει τὸ τῆς γεέννης πῦρ. Ce qui vient à-propos de ces paroles de S. Paul,
Ibid. v. 15. *Il ſera ſauvé, neanmoins comme par le feu.* Origene ſemble avoir aſſûré à l'occaſion de ce paſſage, que le feu d'Enfer ne ſera pas éternel, & les Grecs d'aujourdhuy objectent aux Latins, que le feu du Purgatoire qu'ils reconnoiſſent tire ſon origine de luy. S. Chryſoſtôme ne heſite point là-deſſus. Il declare ſans aucune
Marc. 9: 45. ambiguité, que J. CHRIST a prononcé en termes formels dans l'Evangile, que ce feu ne s'éteindra point. Ce qu'il confirme par d'autres endroits du Nouveau Teſtament. Il aporte de plus l'exemple d'Adam, qui a attiré après luy la mort de tout le genre humain, pour être tombé dans un ſeul peché; d'où il infere que les hommes qui pechent tous les jours doivent être punis plus rigoureuſement.

Pour ce qui eſt de l'explication de ce paſſage qui eſt difficile à entendre, JESUS-CHRIST eſt le fondement de cet édifice, ſelon luy, ou plûtôt ſelon S. Paul, & les actions ſont l'édifice. Il rejette l'opinion de ceux qui expliquent cela des Docteurs, de leurs diſciples, & des hereſies. Il pretend qu'il n'eſt pas fait icy mention de la foy, mais des œuvres, parce que tous doivent être égaux dans la creance, qui eſt une. A l'égard des actions, il en eſt autrement; la vertu n'étant pas égale dans tout le monde, chacun ſera recompenſé à proportion de ſon travail. Il entend de la recompenſe des bons ces mots, *Si l'ouvrage de quelqu'un ſubſiſte, il recevra la recompenſe.* Il entend au contraire de la punition des mé-

méchans ces autres mots, *Si l'ouvrage de quelqu'un brûle il en ſouffrira la perte : pour ce qui eſt de luy il ſera ſauvé, neanmoins comme par le feu.* Ce qu'il interprete des damnez, qui demeureront éternellement dans le feu.

Comme cette interpretation ſemble paradoxe, & que le mot de *ſauvé* ſe prend ordinairement en bonne part, il obſerve qu'il s'agit en cet endroit de deux ſupplices, dont le premier eſt marqué par le verbe ζημιωθήσεται, *ſouffrira de la perte*, & l'autre par σωθήσεται, *ſera ſauvé*. Ce (*c*) dernier, dit-il, ſignifie que la perſonne ne perira pas entierement comme l'ouvrage, mais qu'elle ſera conſervée dans le feu ; en ſorte qu'être ſauvé eſt en ce lieu-là la même choſe *qu'être*, ou *demeurer*. Et l'Apôtre a ajoûté, *comme par le feu*, parce qu'on dit ordinairement de ce qui brûle, & qui ne ſe conſume point en même tems, qu'il eſt ſauvé dans le feu. Il prouve par quelques exemples, qu'il n'eſt pas extraordinaire à S. Paul de ſe ſervir de ces ſortes d'expreſſions, qui marquent le contraire de ce qu'elles ſignifient grammaticalement ; & qu'ainſi on ne doit pas être étonné, qu'il ait donné le nom de *ſalut* à une peine éternelle, n'ayant marqué autre choſe par *être ſauvé*, qu'une augmentation de ſupplice ; comme s'il diſoit, il demeure puni pour toûjours. Ἐνταῦθα εἰπὼν σωθῆναι, οὐδὲν ἕτερον ἢ τὴν ἐπίτασιν τῆς τιμωρίας ἠνίξατο· ὡσανεὶ ἔλεγεν, αὐτὸς δὲ μένει διηνεκῶς κολαζόμενος. Cette interpretation eſt d'un homme très-exercé dans le ſtile des Livres Sacrez. Il n'a pas donné, comme l'a pretendu Eſtius, une ſignification tout-à-fait éloignée de ce ſtile au verbe Grec σώζω, car ce verbe répond quelquefois dans les Septante à l'Ebreu שׂרד, *reſter*, *demeurer*. De plus la particule ὡς, *comme*, n'eſt point contraire à ce ſens, parce qu'elle eſt ſouvent affirmative ; & cette interpretation paroît plus juſte qu'aucune autre.

Ead. Hom. 9.

Dans la XIX. Homelie ſur cette même Epitre, il n'eſt pas du

(c) Οὐχὶ καὶ αὐτὸς οὕτως ἀπολεῖται ὡς τὰ ἔργα εἰς τὸ μηδὲν χωρῶν· ἀλλὰ μένει ἐν τῷ πυρί· σωτηρίαν γοῦν τὸ πρᾶγμα καλεῖ· διὰ γὰρ τοῦτο προσέθηκεν, ὡς διὰ πυρός· καὶ γὰρ ἡμῖν ἔθος λέγειν, ἐν τῷ πυρὶ σώζεται περὶ τῶν μὴ κατακαιομένων καὶ πεφρυγμένων ἀθέως ὑλῶν. Id. Hom. 9.

du sentiment de ceux qui croyent que ces paroles de S. Paul, *Il est bon que l'homme ne se marie point*, ne regardent que les Prêtres. Car si cet Apôtre ne s'étoit adressé qu'aux Prêtres il auroit dit, il est bon que celuy qui enseigne la parole de Dieu ne se marie point; mais il parle dans ce discours generalement à tous les hommes. Il leur annonce que le meilleur est de ne s'engager point dans le mariage; mais que le plus sûr, eu égard à nôtre foiblesse, est de se marier. Il observe que l'Apôtre s'étant servi de cette expression, *Pour éviter la fornication, que chacun ait sa femme*, il les a exhortez à garder la continence, puis qu'il ne leur conseille de se marier, que pour ne pas tomber dans l'impureté.

1 Cor. 7: 1.

Hom. 19. in Epist. I. ad Cor.

Ce docte Commentateur s'arrête souvent sur la signification propre des mots: par exemple sur ceux-cy, *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de* Jesus-Christ, il remarque que l'Apôtre n'a pas dit μετοχὴ, *participation*, mais κοινωνία, *communion*, pour signifier quelque chose de plus, savoir nôtre grande union avec Jesus-Christ. Il y a cependant dans nôtre Vulgate *participatio*; mais on lit dans l'ancienne *communicatio*, conformément à l'original Grec. Il a aussi remarqué sur ce mot, *que nous rompons*, que cette fraction qui se fait dans l'Eucharistie ne s'est point faite à la croix, & que J. Christ veut bien être rompu dans l'oblation pour nous remplir tous. Il ajoûte que S. Paul ne s'est pas contenté de se servir du mot de *communion*, mais qu'il a dit de plus, qu'étant plusieurs nous sommes un seul pain & un seul corps, c'est-à-dire (d) que nous sommes le corps de Jesus-Christ. Car qu'est-ce que le pain? Le corps de Jesus-Christ. Que deviennent ceux qui en prennent? Le corps de J. Christ. Non plusieurs corps, mais un seul corps. Il observe encore en cet endroit que quand S. Paul parle des Juifs, il ne dit pas qu'ils sont participans de Dieu, mais de l'autel, parce qu'on brûloit ce qui étoit offert

1 Cor. 10: 16.

Hom. 24. in Epist. I. ad Cor.

Ibid.

(d) Αὐτό ἐσμεν ἐκεῖνο τὸ σῶμα, τί γάρ ἐστιν ὁ ἄρτος; σῶμα Χριστοῦ· τί δὲ γίνονται οἱ μεταλαμβάνοντες; σῶμα Χριστοῦ· οὐχὶ σώματα πολλὰ, ἀλλὰ σῶμα ἕν. Id, Hom. 24.

fert sur l'autel. Il ne s'exprime pas, ajoûte-t-il, de la même maniere à l'égard du corps de JESUS-CHRIST, parce que nous participons au corps du Seigneur, & non pas à l'autel.

Il se précautionne ordinairement lors qu'il se presente la moindre chose, qui semble apuyer l'opinion que les Manichéens avoient du libre arbitre. C'est pourquoy il a remarqué doctement sur ces mots, *Il*
1 Cor. *faut qu'il y ait des heresies par-*
11: 19. *mi vous*, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là de ce qui est veritablement heresie, mais de certaines divisions qui étoient parmi les Corinthiens, à l'égard de
Hom. 27. in Epist. I. ad Cor. la maniere de faire la Cene. Il ajoûte que quand il s'agiroit même de veritables heresies pour ce qui est de la creance, cette expression ne feroit aucun tort à nôtre liberté. C'est ainsi que JESUS-CHRIST dit dans l'Evangile de Saint Mat-
Matth. thieu, *Il est necessaire qu'il*
18: 7. *arrive des scandales*, sans detruire pour cela le libre arbitre, & sans imposer aucune necessité à nos actions; mais il prédit seulement ce qui doit arriver par la méchanceté des hommes, qu'il voit incurables, & non à cause de sa prédiction, οὐ διὰ τὴν αὐτοῦ πρόῤῥησιν, ἀλλὰ διὰ τὸ τὴν ἀνιάτως ἔχουσαν γνώμην.

Il trouve de grandes difficultez à expliquer cette diversité de dons spirituels, dont S. Paul fait mention au Chap. 12. de cette Epitre, n'y ayant plus rien alors de semblable dans l'Eglise. Ces dons étoient, se- Hom. 29. in Epist. I. ad Cor.
lon luy, necessaires en ce temslà à ceux qui avoient reçu le Batême; car sortant nouvellement de l'idolâtrie, ils n'avoient aucune connoissance exacte des Livres de l'Ancien Testament. L'Apôtre les appelle *la manifestation de l'Esprit*, parce qu'ils faisoient connoître à ceux de dehors, que l'Esprit étoit en ceux qui les possedoient.

Quand il traite des Prophetes & des Docteurs, dont il est parlé dans ce même Chapitre, il assûre qu'il y avoit plus de Prophetes dans ces premiers commencemens de l'Eglise, qu'il n'y en a eu dans l'Ancien Testament; parce que le don de Prophetie n'étoit pas alors restreint à un certain nombre, mais cette grace étoit repanduë avec abondance: de sorte que chaque Eglise avoit plusieurs qui prophetisoient, ἑκάστη ἡ ἐκκλησία πολλοὺς εἶχε τοὺς προφητεύοντας. Hom. 32. in Epist. I. ad Cor.
Il distingue les Docteurs d'avec les Prophe-

tes, (*e*) en ce que celuy qui prophetise ne dit rien qui ne luy soit suggeré par l'esprit; mais celuy qui enseigne aporte quelquefois ses propres raisonnemens. Il applique aux Docteurs ces paroles de la I.
1 Tim. 5. 17. Epître à Timothée, *Que les Prêtres qui font bien leur charge soient doublement honorez, principalement ceux qui travaillent à annoncer la parole, & à enseigner.* Il insiste sur le mot de *travailler*, parce que le Prophete qui dit ce que l'Esprit luy suggere ne travaille point, ὁ δὲ πνεύματος πάντα φθεγγόμενος, οὐ κοπιᾷ. La Prophetie est (*f*) un don purement gratuït; au lieu que le don d'enseigner a aussi quelque chose qui vient de l'homme; car le Docteur avance beaucoup de choses de luy-même, qui s'accordent neanmoins avec la Sainte Ecriture.

Erasme a jugé contre toute apparence de verité, que les Homelies que nous avons sous le nom de S. Chrysostôme, sur l'Epître II. de S. Paul aux Corinthiens ne sont point de ce Pere. Il écrit à un de ses amis, qu'il en avoit déjà traduit quelques-unes de Grec en Latin; mais qu'il s'étoit ennuyé d'employer son tems à des ouvrages supposez. *Vertere cœperam in posteriorem ad Corinthios Epistolam homilias aliquot, sed quo longius progressus sum, hoc magis pertæsum est hoc laboris νόθοις impendere.* (Erasm. Epist. ad Germ. Brix.) L'on ne peut rien voir de plus temeraire que cette critique. Si l'on compare, dit le judicieux Abbé de Billi, ces Homelies avec celles que S. Chrysostôme a écrites sur l'Epître aux Romains, & qui sont constamment de luy, on trouvera une très-parfaite ressemblance entre les unes & les autres. *Qui eas cum illis quas in Epistolam ad Romanos edidit, quem verum ipsius factum esse nemo adhuc extitit qui negaret, conferre voluerit, non lac lacti, ut proverbio dici solet, nec ovum ovo similius, quàm eas inter se esse comperiet.* (Jac. Bill. lib. 1. Observ. Sacr. c. 9.) Il faut neanmoins avoüer que ce qu'il a écrit sur l'Epître aux Romains paroît plus achevé, & que les meilleurs connoisseurs de l'antiquité l'ont regardé comme

(e) Ὁ μὲν γὰρ προφητεύων πάντα ἀπὸ τοῦ πνεύματος φθέγγεται, ὁ δὲ διδάσκων, ἔστιν ὅπου καὶ ἐξ οἰκείας διανοίας διαλέγεται. Id. Hom. 32.

(f) Τὸ μὲν ὅλον ἐστὶ χάρισμα, τὸ δὲ ἀνθρώπινος πόνος· καὶ γὰρ καὶ οἴκοθεν πολλὰ φθέγγεται συμβαίνοντα μέντοι ταῖς θείαις γραφαῖς. Ibid.

comme le chef-d'œuvre de ce ſavant Evêque : mais cela n'empêche pas qu'on ne reconnoiſſe ſon ſtile & ſon eſprit dans les Homelies dont il s'agit.

Le grand nombre d'hereſies qui étoient de ſon tems parmi les Grecs, l'oblige ſouvent à deſcendre juſqu'à des minuties de Grammaire. C'eſt pour cela qu'il s'arrête, à l'imitation des autres Peres, ſur ces premiers mots de l'Epître aux Galates, *Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par les hommes, mais par* JESUS-CHRIST, *& par Dieu le Pere.* Il en infere que la prépoſition διὰ, *par*, tombant en ce lieu-là également ſur le Pere & ſur le Fils, les Ariens avoient tort de l'approprier au Fils, comme étant, ſelon eux, d'une dignité inferieure à ſon Pere. Il refute au même endroit une autre de leurs ſubtilitez par ces paroles, καὶ Θεοῦ πατρὸς, où le mot de Θεοῦ eſt ſans article, bien qu'il ſoit appliqué au Pere. Ces Heretiques pretendoient que S. Jean, parlant du Verbe au commencement de ſon Evangile, l'avoit appellé ſimplement Θεός, *Dieu*, ſans l'article, pour montrer qu'il avoit une Divinité inferieure à celle de ſon Pere. Il leur prouve par cet exemple de l'Epître aux Galates, que leur raiſon n'eſt pas concluante, puis que S. Paul parle icy du Pere, qui étoit ſeul, ſelon eux, le veritable Dieu.

Hom. 1. in Epiſt. ad Gal.

Il raporte en detail dans l'Homelie 6. ſur l'Epître aux Philippiens, les hereſies qui combattoient la Divinité de J. CHRIST, croyant qu'elles ſont toutes renverſées par ces mots, *Lequel* (J. CHRIST) *étant en forme de Dieu n'a point cru que ce fût une uſurpation d'être égal à Dieu.* Il demande à Marcel, à Photin & à Sophronius, qui croyoient que le Verbe n'étoit pas une veritable eſſence ſubſiſtante, οὐσίαν ἐνυπόστατον, mais ſeulement une *operation*, ἐνέργειαν, ſi l'on peut donner cette interpretation au mot de μορφή, *forme*, dont S. Paul s'eſt ſervi. Eſt-ce, dit-il, que prendre la forme de ſerviteur, ſignifie autre choſe en ce même endroit qu'être veritablement ſerviteur? Ne doit-on pas auſſi dire que la forme de Dieu eſt la nature de Dieu, & non pas ſimplement l'operation? Il oppoſe à Sabellius le mot d'égal qui eſt dans ce même paſſage, parce que ce mot ne peut être appliqué à une ſeule perſonne. Ce qui eſt égal eſt égal à quel-

Philipp. 2:6.

Hom. 6. in Epiſt. ad Philipp.

 qu'un

qu'un ; & ainsi voilà deux veritables personnes, & non pas de purs noms. Ὁρᾷς δύο προσώπων ὑπόστασιν· οὐχὶ ὀνόματα ψιλὰ χώρις πραγμάτων λεγόμενα. Ibid.

Il vient après cela aux Ariens, qui loin de croire que ces paroles de S. Paul fussent opposées à leur doctrine, pretendoient au contraire qu'elles l'apuyoient. Si J. CHRIST, disoient-ils, étoit veritablement Dieu, on ne diroit pas de luy qu'il n'a pas usurpé d'être égal à Dieu, comme l'on ne dit pas d'un homme, qu'il n'a pas pris la qualité d'homme par usurpation. Comment se peut-il faire que quelqu'un usurpe ce qu'il est en effet? Ils concluoient donc de cette expression, que S. Paul a voulu dire seulement par là que le Fils étant un Dieu inferieur au Pere, il ne s'est point attribué par usurpation d'être égal au grand & plus grand Dieu.

Mais Saint Chrysostôme les presse fortement sur la distinction qu'ils faisoient de grands & de petits Dieux, qui n'avoit lieu que dans la Theologie des Payens. Ibid. Il les accuse d'avoir introduit dans l'Eglise cette Theologie Payenne, dont on ne trouve rien dans l'Ecriture, qui appelle toûjours Dieu grand, & jamais petit, Εἰ γὰρ μικρὸς, πῶς καὶ Θεός. *Car s'il est petit, comment pourra-t-il être Dieu ?* Il prouve par plusieurs passages de l'Ecriture que Dieu est toûjours appellé *grand*. Mais comme les Ariens répondoient qu'il étoit parlé du Pere en ces lieux-là, il leur oppose ces paroles de S. Paul qui s'entendent manifestement du Fils, *Attendans la bienheureuse esperance & l'apparition de la gloire du grand Dieu*. Tit. 2. 13. Il leur demande si ce mot ἐπιφάνεια, *apparition* ou *avenement*, peut convenir au Pere; outre que ces autres mots qui suivent, *Et de* JESUS-CHRIST *nôtre Sauveur*, montrent évidemment qu'il s'agit du Fils.

Ce Pere étoit obligé de traiter souvent ces sortes de controverses, pour fortifier le peuple dans sa creance, & pour luy suggerer des réponses solides aux objections subtiles des Ariens; c'est pourquoy il revient encore une fois à la charge vers la fin de cette Homelie. Si vous pretendez, continue-t-il en s'adressant aux mêmes Ariens, que le Pere n'est point indiqué par ces mots, *en forme de Dieu*, parce que Θεοῦ est sans article, on vous montre qu'il est mis sans article en plusieurs endroits. Ead. Hom. 6. in Epist. ad Philipp.

En

En ce lieu-cy même dans ces mots qui suivent, *Il n'a point crû que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu*, il n'a pas dit τῷ Θεῷ avec l'article, bien qu'il parle du Pere.

Il refute encore plus au long toutes ces heresies dans l'Homelie II. sur l'Ep. aux Ebreux, à l'occasion de ces paroles de
Ebr. 1:3. S. Paul, *Etant la splendeur de sa gloire, & le caractere de sa substance.* Il y explique la creance des Catholiques qu'il apuye contre les heresies de Marcel, de Photin, de Sabellius, de Paul de Samosate, d'Arius & de Marcion. Il
Homil. 2. in Epist. ad Ebr. prouve de là que le Fils a la même essence que son Pere, & qu'il est en même tems distingué de luy.

Les reflexions qu'il fait sur ce passage sont fort subtiles; mais les Heretiques avoient si fort raffiné sur le mystere de la Trinité, que les Catholiques furent obligez de fixer peu à peu la signification de certains mots Grecs, qui n'étoit pas tout-à-fait arrêtée. Il semble neanmoins que ce savant Pere n'avoit pas une idée aussi claire & aussi distincte du mot πρόσωπον, *personne*, qu'on l'a eûe depuis la condamnation de Nestorius. Il s'exprime dans l'Homelie suivante, parlant de JESUS-CHRIST, comme s'il avoit reconnu en luy deux personnes. Voicy ses propres paroles sur ces mots, *Vôtre trône ô Dieu durera toûjours.* „ S. Paul attaque icy les Hom. 3. in Epist. ad Ebr.
„ Juifs, les Sectateurs de Paul „ de Samosate, les Ariens, „ Marcel, Sabellius & Mar„ cion. Premierement les Juifs, „ en leur faisant voir deux per„ sonnes, savoir un Dieu & „ un homme, Ἰουδαίους μὲν δύο „ πρόσωπα δεικνὺς, καὶ Θεὸν καὶ „ ἄνθρωπον. Il refute en second „ lieu les Sectateurs de Paul de „ Samosate, quand il entend „ cela d'une substance éternel„ le, & d'une essence increée. „ Il s'oppose de plus à Marcel „ & aux autres, parce que ces „ deux personnes sont separées „ l'une de l'autre selon l'hypos„ tase, ὅτι δύο ἐστὶ ταῦτα πρό„ σωπα διηρημένα κατὰ τὴν ὑπό„ στασιν.

Nestorius n'auroit pû parler plus clairement des deux personnes de JESUS-CHRIST, qu'il faisoit répondre à ses deux natures. Lors que ses Sectateurs s'opposerent aux Orthodoxes, ils n'établirent la necessité qu'il y avoit de mettre deux personnes en JESUS-CHRIST, que parce qu'il leur paroissoit qu'on ne les pouvoit nier, qu'on ne niât

 ses

ſes deux natures. Flaminius Nobilius qui a publié quelques, notes * ſur les editions qu'on avoit alors des ouvrages de S. Chryſoſtôme, ſemble avoir douté qu'il ſe ſoit exprimé de cette maniere : mais ayant conſulté pluſieurs exemplaires Grecs de ce Pere, où il n'avoit point lu autrement, il juge que les mots de *perſonne* & d'*hypoſtaſe* ſont pris improprement en ce lieu-là, & qu'ils ſignifient la même choſe qu'*eſſence* & *nature*, parce qu'on ne diſtinguoit pas ſi exactement ces deux mots avant l'hereſie de Neſtorius. *Hic locus*, dit Nobilius, *videtur indicare duas perſonas in Chriſto : idcirco diligenter conſiderandus eſt, ac certe varietas exemplarium in quibuſdam partibus ſuſpicionem mihi affert, etiam in cæteris eſſe depravatum. Quod ſi eo modo quo nunc leguntur à Chryſoſtomo ſcripta ſunt, impropriè ab illo voces iſtas* πρόσωπον *&* ὑπόστασιν *eſſe uſurpatas, non eſt dubitandum, idemque valere atque* οὐσίαν καὶ φύσιν *: nondum enim exortâ Neſtorii hæreſi non ita accurate voces iſtæ diſtinguebantur.*

* *A Rome in 4. en 1578. & réimprimées dans quelques éditions Lat. de S. Chryſoſt.*

On ne doit avoir aucun égard à la conjecture de ce ſavant homme, qui juge que cet endroit de S. Chryſoſtôme pourroit avoir été alteré, parce qu'il y a de la varieté en quelques autres endroits. Si ce raiſonnement prouvoit quelque choſe, il n'y auroit rien de certain dans tous les livres, n'y en ayant aucun qui ſoit exemt de varietez, ou diverſitez de leçon. L'on ne doit pas corriger les expreſſions des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ſous pretexte qu'elles ne s'accordent pas entierement avec les termes de nôtre Theologie. Il ſemble neanmoins que Mutianus, ancien Interprete de ce Commentaire ſur l'Epître aux Ebreux, & dont il eſt parlé dans Caſſiodore, ait lu ces paroles autrement que nous ne les avons raportées après l'édition de Verone, qui a été ſuivie par Comelin. Car voicy comme elles ſont traduites dans un ancien MS. de la Bibliotheque du Roy, *Judæos quidem oſtendens eis duas eſſe perſonas & Deum*, comme s'il y avoit eu dans ſon exemplaire Grec, Δύο πρόσωπα δεικνὺς καὶ Θεόν. Il y a dans le Grec de l'édition de Paris en 1636. Δύο τὸν αὐτὸν δεικνὺς καὶ Θεὸν καὶ ἄνθρωπον, où l'on a cependant conſervé l'interpretation Latine, qui répond au Grec de Verone & de Comelin. Les Anglois ont auſſi

Mutian. ex cod. MS. Biblioth. Reg. n. 3965.

aussi retouché ce passage dans les notes qu'ils ont ajoûtées à leur édition, & ils n'ont en même tems rien oublié, pour luy donner un sens éloigné du Nestorianisme. Mais quelque probabilité qu'ait leur explication, je croy qu'on ne doit point changer la premiere leçon, que Nobilius a trouvée dans les exemplaires Grecs qu'il a consultez. Il n'y a de plus aucune absurdité, à faire parler S. Chrysostôme le langage de Diodore de Tarse, de Theodore de Mopsueste & de Nestorius, avant que ce dernier eût été condamné. Il n'a voulu marquer autre chose par ces deux personnes, que deux essences ou natures veritables en JESUS-CHRIST : ce qu'il exprime par ces autres mots, ϰὶ Θεὸν ϰὶ ἄνθρωπον; pour montrer aux Heretiques qu'il refute en ce lieu-là, que JESUS-CHRIST est veritablement Dieu, & veritablement homme. Au reste il n'y a rien de plus vray que les loüanges que Nobilius a données à S. Chrysostôme, dans une lettre qu'il écrivit au Pape Gregoire XIII. lors qu'il revoyoit les ouvrages de ce Pere par son ordre. Il assûre avec raison, qu'il n'y a aucun ancien Ecrivain qui soit si propre que luy à detruire les heresies, & à conserver la veritable Religion, & même à imprimer fortement dans l'esprit des hommes la pieté, la charité, l'humilité, & en un mot toutes les vertus Chrêtiennes.

Flam. Nobil. epist. ad Gregor. XIII.

CHAPITRE XIII.

Du Commentaire sur S. Matthieu, qui a pour titre L'ouvrage imparfait.

ON ne doit pas s'étonner, qu'on ait inseré dans les éditions de S. Chrysostôme le Commentaire Latin sur Saint Matthieu, intitulé *L'ouvrage imparfait*, puis qu'il se trouve dans les exemplaires MSS. sous son nom, & qu'il semble que le Siege de Rome l'ait en quelque façon canonisé. Les Papes ne l'ont point cité sous d'autre nom depuis plusieurs siécles dans leurs Epîtres, & un assez grand nombre d'Homelies, qui sont attribuées à S. Jean Chrysostôme dans le Breviaire Romain, sont manifestement de ce Commentateur. Il semble que S. Thomas l'ait preferé dans sa *Chaine* sur Saint Matthieu au veritable Chrysostôme, tant il le cite souvent sous le nom de ce Pere. Le Pape Nicolas I. l'avoit cité sous

ſous le même nom avant luy dans une de ſes lettres aux Bulgares ; mais il n'y a aujourdhuy perſonne qui ſoit dans ce ſentiment.

Sixte de Sienne qui n'a pas oſé ſe declarer ouvertement, ſur un ouvrage qu'il voyoit ſi fortement apuyé par les Papes, & par de celebres Theologiens, ne laiſſe pas d'aporter les raiſons de ceux, qui ne croyoient pas qu'il fût de Saint Chryſoſtôme. Ces raiſons ſont ſi convaincantes, qu'il eſt étonnant qu'après les avoir produites, il ait voulu encore ſuſpendre ſon jugement. Premierement il n'y a rien de ſi oppoſé, que le ſtile & la methode de ces deux Commentateurs. Celuycy ſe jette ſouvent, comme il paroit de ſa premiere Homelie, ſur des allegories & ſur des alluſions de mots ; ce qui eſt tout-à-fait éloigné du genie de S. Chryſoſtôme. Y a-t-il, par exemple, rien de moins bien imaginé que ce qu'il obſerve ſur ces mots, *Abraham engendra Iſaac?* Parce que le nom d'Iſaac ſignifie *ris* en Ebreu, il va chercher je ne ſay quels myſteres ſur ce nom. *Iſaac*, dit-il, *qui interpretatur riſus: riſus autem ſanctorum eſt, non ſtulta cachinnatio labiorum, ſed rationabile gaudium cordis, qui fuit per omnia myſterium Chriſti.*

Auct. Op. imp. Hom. 1. in Matth.

Il s'arrête dans toute cette Homelie ſur les étymologies des noms Ebreux, d'où il prend occaſion de debiter ſes moralitez. Voicy ce qu'il dit ſur le mot *Eſrom. Eſrom, ſicut Hebræorum nominum interpretes dicunt, interpretatur* jaculum videns. *Jacula autem ſunt inimici, omnes paſſiones carnales quas intrinſecus Diabolus jaculatur in animam, & omnes tentationes adverſitatum quæ proveniunt fidelibus extrinſecus jaculante Diabolo.* Il s'étend plus au long ſur cette belle morale ; & il n'eſt pas moins admirable dans l'obſervation qu'il fait ſur le nom d'Aram, & ſur quelques autres. Mais laiſſons là ces vaines ſubtilitez, qui n'ont gueres d'autre fondement que l'imagination de ceux qui les inventent. Il faut n'être gueres connoiſſeur, pour attribuer à S. Chryſoſtôme ces ſortes de raffinemens. On jugeoit ordinairement en ce tems-là des Auteurs par les titres des livres. Ce n'eſt pas que ces ſubtilitez ſur les étymologies des noms Ebreux ne fuſſent en uſage au tems de ce Pere. L'on en trouve de ſemblables dans S. Ambroiſe : S. Jerôme même n'en eſt

eſt pas tout-à-fait exemt. Origene a été un grand maitre dans cet art: mais S Chryſoſtôme les a évitées auſſi bien que les allegories.

Ce Commentateur de plus cite ſouvent des livres apocryphes, comme celuy de Seth, & un autre d'Ezechias, * le voyage de Clement, & d'autres ſemblables. Ce qui n'eſt pas ordinaire à S. Chryſoſtôme, comme les Theologiens dont parle Sixte l'ont obſervé judicieuſement. Il ne pouvoit avoir apris que de ces ſortes de livres les noms des filles d'Adam Rifa & Edocla, qui épouſerent leurs freres Caïn & Abel. Il paroît qu'il avoit lu l'hiſtoire de la naiſſance de la Vierge & de JESUS-CHRIST, intitulée *Proteuangelium Jacobi:* car c'eſt de là, ce me ſemble, qu'il prouve que Joſeph étoit abſent quand l'Ange vint ſaluër la Vierge. Il donne à ce livre apocryphe & fabuleux le nom d'hiſtoire qui n'eſt pas incroyable, ni contraire au bon ſens. *Nam ſicut,* dit-il, *hiſtoria quædam non incredibilis neque irrationabilis docet, quando geſta ſunt quæ refert Lucas, Joſeph abſens erat: nec enim conveniens eſt putare præſente Joſeph introiiſſe Angelum ad Mariam.*

* Itinerarium Clementis.

Ibid.

Cet Auteur ſe plaît à citer ces ſortes d'ouvrages apocryphes, ſoit qu'il les eût lûs, ou qu'il les raportât après d'autres Ecrivains. Quand il parle des Mages qui vinrent adorer l'enfant JESUS, (a) il fait mention d'un écrit où il étoit marqué, qu'il y avoit dans l'Orient une certaine nation chez laquelle on trouvoit une prophetie attribuée à Seth, touchant l'étoile qui devoit paroitre, & les preſens qu'on devoit offrir à cet enfant; ce qui s'étoit conſervé parmi eux par une tradition de pere en fils. Ils avoient choiſi douze perſonnes des plus habiles, & des plus exercez dans la ſcience de l'Aſtrologie, & lors qu'il en mouroit un l'on mettoit ſon fils, ou quelque autre en ſa place. Leur application

Id. Hom. 2. in Matth.

(a) *Audivi aliquos referentes de quadam ſcriptura, etſi non certa, tamen non deſtruente fidem, ſed potius delectante, quoniam erat quædam gens ſita in ipſo principio Orientis juxta oceanum, apud quos ferebatur quædam ſcriptura inſcripta nomine Seth de apparitura hac ſtella & muneribus ei hujuſmodi offerendis, quæ per generationes ſtudioſorum hominum, patribus referentibus filiis ſuis habebatur deducta.* Auct. Op. imp. Hom. 2. in Matth.

cation étoit d'attendre cette étoile. Ils montoient tous les ans après l'automne sur une certaine montagne, appellée dans leur langue le Mont de la Victoire, d'où enfin après plusieurs generations cette étoile leur apparut en forme d'un petit enfant, qui avoit sur luy une forme de croix. Elle leur parla, & leur commanda d'aller en Judée; ce qu'ils firent, & l'étoile les conduisit pendant deux ans qu'elle marcha devant eux; & pendant tout ce tems-là, le pain & le vin qu'ils portoient dans leurs sacs ne leur manqua point.

Il est aisé juger, que ce sont là des contes faits à plaisir. Cependant ces sortes d'histoires qui regardent l'enfance de Jesus-Christ sont très-anciennes; & bien que la plûpart viennent des Gnostiques, les Peres principalement les Grecs qui lisoient leurs livres écrits en leur langue, en ont inseré des extraits dans leurs ouvrages. Ce qui me fait juger que cette histoire est aussi de la façon des Gnostiques, c'est qu'il ajoûte en suite que l'Apôtre Thomas étant allé en ce pays-là après la resurrection de nôtre Seigneur, ces Mages se joignirent à luy: & après avoir été batisez, ils l'accompagnerent pour prêcher l'Evangile. Il est certain que les Gnostiques ont eu un Evangile qu'ils attribuoient à Saint Thomas, où ils debitoient bien des fables sur la naissance de Jesus-Christ. J'en ay même lu un fragment MS. qui est dans la Bibliotheque du Roy. Les Manichéens ont aussi eu un Evangile sous le nom de Thomas, qu'on trouve encore presentement dans la même Bibliotheque.

Mais après tout, quoy que ce Commentateur s'arrête quelquefois à raporter des fables & des allegories, il ne laisse pas de faire paroître en plusieurs endroits beaucoup d'érudition, & même de bon sens. Sixte de Sienne après avoir raporté le jugement que les plus habiles Theologiens en faisoient, ajoûte qu'il n'a rien à encherir par dessus eux, sinon que cet ouvrage est docte & digne d'être lu de tout le monde, quand on en aura ôté les erreurs qui y sont. *Ego quid addam nihil habeo, nisi hoc ipsum opus disertum & doctum esse ac dignum quod assiduè legatur, si tamen prius diligentissimè expurgatum fuerit ab iis erroribus &c.* Sixt. Sen. Bibl. S. libr. 4. Le docte Nobilius

lius a remarqué avec soin, dans ses notes imprimées à Rome sur S. Chrysostôme, les erreurs qu'il a trouvées dans ce Commentaire. L'auteur avoit profité de la lecture des Commentaires d'Origene, qu'il a imité en plusieurs endroits, principalement lors qu'il donne des sens sublimes & mystiques: mais ce n'est pas ce qu'il a de meilleur.

En 1578.

On remarquera qu'il ne suit pas toûjours nôtre Vulgate, comme quelques-uns l'ont cru, qui ont même inferé de là qu'il a écrit en Latin. Il lit, par exemple, au Ch. 5. de S. Matthieu v. 21. *Qui irascitur fratri suo sine causa reus erit judicio*, conformément au Grec ordinaire. Il s'apuye même sur cette leçon, pour montrer qu'on n'est pas coupable lors qu'on se met en colere, & qu'il y en a quelque sujet; *Ergo qui cum causa irascitur, non erit reus.* Cette leçon étoit neanmoins dans l'ancienne Vulgate avant la reformation de S. Jerôme. Il n'a point lu aussi à la fin de l'Oraison Dominicale ces mots, qui sont depuis très-long-tems dans les exemplaires Grecs, *Car le Royaume, la puissance &c.* qui n'étoient point aussi dans l'ancienne Vulgate, non plus que dans celle d'aujourdhuy. Il a lu de plus dans cette même Oraison, *Panem nostrum quotidianum*, comme il y avoit dans la Vulgate avant qu'elle eût été corrigée par S. Jerôme, & non pas *supersubstantialem*, comme il y a presentement; ce qui prouve que cet auteur qui a écrit en Latin & non pas en Grec est ancien.

Auct. Op. imp. Hom. 11. in Matth.

Ce qui a donné occasion à attribuër cet ouvrage à Saint Chrysostôme, c'est qu'il est conforme en plusieurs endroits à ses sentimens, ou plûtôt à ceux de tous les Peres Grecs, principalement dans ce qui regarde la grace & le libre arbitre. On y trouve de certaines expressions qui approchent de celles des Pelagiens, ausquelles neanmoins on peut donner un bon sens. Il n'en est pas de même de plusieurs propositions qui sont manifestement Ariennes; de sorte que si cet ouvrage a été composé de la maniere que nous l'avons, on ne peut douter que l'auteur n'ait été Arien: mais on croit communément que les propositions Heretiques y ont été ajoutées, parce qu'une bonne partie n'est point dans quelques exemplaires MSS.

Jean Mahusius Religieux Fran-

Joann. Mabus. Franciscain qui a fait imprimer cet ouvrage en 1537. témoigne dans sa preface (b) qu'il a consulté deux anciens exemplaires MSS. & que dans celuy qui paroissoit le plus ancien, il n'y avoit aucune des erreurs qui sont dans l'imprimé, ces endroits-là étant tous écrits d'une autre main à la marge. Il ajoûte que l'autre qu'il avoit eu d'Angleterre ne contenoit qu'une partie de ces erreurs, & qu'on reconnoissoit facilement, que tout ce qui est Arien y avoit été inseré après coup, parce qu'en l'ôtant le sens demeure toûjours entier. Il seroit à desirer que ce Cordelier, qui enseignoit alors l'Ecriture Sainte dans son Convent d'Anvers, eût donné au public ce Commentaire de la maniere qu'il étoit dans ses deux exemplaires MSS. afin que chacun en pût juger. Ces observations generales, & cette diversité d'exemplaires prouvent à la verité que le livre n'est pas tout d'une même main: mais il est à craindre, que sous ce pretexte il ne l'ait publié comme il l'a voulu, & qu'il n'en ait retranché tout ce qu'il jugeoit à propos, dans le dessein qu'il avoit de le faire passer pour un veritable ouvrage de S. Chrysostôme. Il s'explique assez là-dessus des le titre même, qu'il a exprimé de cette maniere. *D. J. Chrysostomi in sanctum Jesu Christi Euangelium secundum Matthæum Commentarii diligenter ab Arrianorum fecibus purgati, & in lucem in sacræ paginæ tyronum gratiam modo recens sub minori forma editi.* Antverp. an. 1542. Il s'explique encore plus nettement dans la preface, où il dit en stile de Cordelier qu'on n'a publié ce Commentaire sous un nom incertain, que parce qu'il étoit tombé autrefois entre les mains de quelque Arien inconnu, qui l'avoit rempli de ses ordures *Nisi quod ignoti Arrianæ hæreseos viri manus olim inciderit qui suis fecibus* Id. Mabus. in Præfat.

ac

(b) *Nactus duo exemplaria vetustissima, id quod videbatur antiquius, ne jota quidem errorum ipsorum continebat, sed alia manu omnia adscripta marginibus. Alterum quod nobis Anglia præstitit errorum quædam habebat, quædam verò minimè: posteriori quidquid Arrianum est, si attendas, per illationis notam assuitur; ita ut si reseces, ne pili quidem mutetur sententia. Quod meo sane judicio neutiquam fieri possit, si ab ipso genuino auctore ingenuè fuisset intextum.* Joann. Mabus. Præf. in Opus imperf. in Matth.

ac merdis tantum opus tam misere ac turpiter inquinavit, ut plerosque Christianæ pietatis amatores qui hoc opus legerint, non Chrysostomi sed suum esse id est Arriani censere coëgerit.

Ceux de Heidelberg qui l'ont inseré dans leur édition Grecque & Latine de S. Chrysostôme sur le Nouveau Testament, ont fait paroître en cela plus de sincerité & de jugement. Ils ont donné l'ouvrage entier, ayant mis entre deux crochets ce qu'on ne lisoit point dans quelques exemplaires. En quoy ils ont été suivis dans l'édition Grecque & Latine de Paris. C'est ainsi, par exemple, qu'on lit dans ces deux éditions ces mots de l'Homelie II. *Si ergo hæc vasa sanctificata ad privatos usus transferre sic periculosum est [in quibus non est verum corpus Christi, sed mysterium corporis ejus continetur] quanto magis &c.* L'on a mis à la marge, que ce qui est entre deux crochets ne se lit point dans quelques exemplaires, *hæc in quibusdam exemplaribus desunt*. En effet ces mots paroissent inutiles en ce lieu-là; soit qu'on les lise, ou qu'on ne les lise point, le sens est le même. Il ne s'y agit point de plus de l'Eucharistie.

En 1636. apud Sebast. Cramoisi

Il paroît manifestement que ce Commentateur attaque la creance des Catholiques sur le mystere de la Trinité, dans sa 22. Homilie où il explique ces mots, *Nam & ego homo sum sub potestate constitutus*. Car après avoir aporté son interpretation il ajoûte; *Sed forte dicit hæreticus volens ostendere Patrem & filium unum vel æqualem, non est ita intelligendus hic locus, sed sic.* On lit à la marge des deux éditions dont nous venons de parler, que ces paroles ne sont point dans un exemplaire, *Hæc in quodam exemplari desunt.*

Matth. 8: 9.

Savil qui attribuë ce Commentaire à un auteur Latin, parce qu'il ne se trouve en Grec dans aucune Bibliotheque, n'a aussi pu croire qu'il ait été composé de la maniere que nous l'avons presentement. Il juge après Sixte de Sienne, que ce grand nombre d'erreurs qui y sont répanduës y ont été ajoûtées par des Heretiques. *De suspectis dogmatibus toti passim operi inspersis, assentior doctissimo & sagacissimo veterum scriptorum censori Sixto Senensi, assumenta esse ea hæreticorum, non ab eo-*

Henr. Savil. to. 8. Oper. Chrys. p. 215.

eodem fonte quo cætera illa præclara & lectu dignissima profecta. Quoy qu'il en soit, on ne peut nier qu'il ne soit ancien, & que l'auteur n'ait été exercé dans le stile de l'Ecriture. S'il a été attribué à Saint Chrysostôme, c'est qu'il y a en effet dans ce Commentaire plusieurs choses qui sont aussi dans ce Pere: mais on pourroit dire avec autant de raison qu'il seroit d'Origene, parce qu'on y reconnoît Origene en plusieurs endroits. Je ne dirai rien icy des conjectures d'un Religieux Carme de Flandres, qui l'a attribué à Jean Evêque de Jerusalem.

Il est certain que ce Commentateur a été curieux, & qu'il a lu les livres des anciens Commentateurs Grecs. C'est après eux qu'expliquant l'endroit de S. Matthieu où il est parlé du Baténe de JESUS-CHRIST, il dit que toute l'Ecriture Sainte est ouverte à ceux qui sont batisez, & qui meritent de recevoir le S. Esprit, afin qu'ils entendent les mysteres de verité. *Ergo qui baptizatur & meretur accipere Spiritum Sanctum adaperiuntur ei omnes scripturæ, ut intelligat quæ ibi posita sunt mysteria veritatis.* Quand il interprete ces mots de l'Oraison Dominicale, *Adveniat regnum tuum*, il compare Dieu à un veritable Roy, qui n'agit pas en tyran à l'égard de ses sujets. Bien que les hommes, dit-il, dependent entierement de la puissance de Dieu, il ne les reçoit neanmoins que parce qu'ils le veulent bien, pour ne paroître pas un tyran, mais un Roy, *Deus quamvis habeat homines in potestate, tamen volentes recipit tantum, ut non sit Tyrannus sed Rex.*

Matth. 3.

Auct. Op. imp. Hom. 4.

Ib. Hom. 14.

Il ajoûte que J. CHRIST n'a pas dit, Pere sanctifiez vôtre nom en nous; que vôtre Royaume soit sur nous; faites vôtre volonté en nous, de peur qu'il ne semble que Dieu prefere les uns aux autres, *Ne seipsum videatur Deus in hominibus sanctificare, aut regnum suum super quos vult adducere, aut voluntatem suam in quibus vult facere, & per hoc inveniatur Deus personarum acceptor.* il insiste (c) sur ce

Ibid.

(c) *Mediè dixit & impersonaliter,* id est sanctificetur, adveniat, fiat, *ut utriusque persona opus necessarium demonstraret, quia & homo Deum necessarium habet, & Deus hominem ad justitiam faciendam. Nam sicut homo non potest*

ce qu'il s'est servi d'une expression qui ne marque aucune personne en particulier, afin de montrer que les bonnes actions procedent également de Dieu & de l'homme. Car, comme l'homme ne peut faire le bien sans le secours de Dieu, Dieu n'opere point aussi le bien dans l'homme, si l'homme ne le veut. Quoy qu'il y ait quelque chose de subtil dans cette pensée, le fond de la doctrine est veritable, & conforme aux sentimens de Saint Chrysostôme.

Matth. 13: 13. Expliquant ces paroles de S. Matthieu, *Je leur parle en paraboles, parce qu'en voyant ils ne voyent point &c.* il suppose deux sortes de graces, une generale que Dieu a donnée à tous les hommes en les créant, & l'autre speciale qui ne regarde que les plus dignes.
Id. Hom. 31. *Alia est gratia quam Deus omnibus hominibus creando donavit; alia est quam non omnibus hominibus, sed dignioribus & excellentioribus & electioribus donat.* Il fait consister cette grace generale dans la connoissance du bien & du mal que Dieu donne à tous les hommes, parce qu'ils sont créez à son image; ce qu'il nomme un entendement Divin. La grace speciale qui consiste à connoitre les mysteres, ne s'accorde qu'à ceux qui l'ont meritée pas leurs bonnes actions. *Generalem gratiam, id est intellectum boni & mali omnibus dat pro necessitate naturæ, quia nec videmur esse homines ad imaginem Dei creati, nisi habuerimus divinum intellectum. Dignioribus autem dat specialem gratiam, ut pote cognoscendi mysteria, non pro necessitate naturæ, sed pro remuneratione bonæ voluntatis aut bonorum operum.* Ibid. Il infere de là que si tous n'ont pas cette derniere grace, ce n'est pas la faute de Dieu qui ne la donne point, mais de l'homme qui ne la cherche point avec soin, & qui ne travaille point pour meriter de l'avoir. *Non est culpa Dei non dantis, sed hominis non quærentis, nec festinantis, nec laborantis ut mereatur accipere.*

Pour ce qui est de ces mots, *Je*

---

test facere bonum, nisi habuerit adjutorium Dei; sic nec Deus bonum operatur in homine, nisi homo voluerit: sicut nec terra sine semine, nec semen sine terra fructificat; sic nec homo sine Deo, nec Deus sine homine justitiam operatur in homine. Ibid. Hom. 14.

Je leur parle en paraboles parce qu'en voyant ils ne voyent point, il aproche fort de l'interpretation de S. Chryſoſtôme. Il fait entendre que ce n'eſt pas la faute de Jesus-Christ, comme ne voulant point parler nettement, mais de ceux qui en entendant ne vouloient pas entendre, *Non eſt culpa Chriſti nolentis dicere manifeſtè, ſed eorum qui audientes nolebant audire.* Car, comme il ajoûte, la raiſon pour laquelle en voyant ils ne voyoient point, n'étoit pas parce que Jesus-Christ leur parloit en paraboles; mais parce qu'en voyant ils ne voyoient point, il leur parloit pour cette raiſon en paraboles. *Non enim quia Chriſtus in parabolis loquebatur, ideo illi videntes non videbant; ſed quia videntes non videbant, ideo illis Chriſtus in parabolis loquebatur.*

Ibid.

Les allegories & les ſens ſublimes qu'on trouve quelquefois dans ce Commentateur, ne l'empêchent point de s'appliquer le plus ſouvent au ſens literal de ſon texte. Quand il explique ces paroles, *Donnez-vous de garde des faux Prophetes*, il montre que le mot de *Prophete* ſignifie en ce lieu-là *Docteur*, & il éclaircit en même tems cet autre endroit, *Toute la Loy & les Prophetes ont été juſques à Jean*; (*d*) non pas, dit-il, qu'il ne ne dût plus y avoir de Prophetes après Jean, car il y a eu Agabus, Sylas & pluſieurs autres; mais parce qu'il ne devoit plus y avoir de Prophetie touchant J. Christ: ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait eu des Prophetes, & qu'il n'y en ait encore, mais ces Prophetes ne ſont pas pour prophetiſer de Jesus-Christ, mais pour interpreter ce que les anciens Prophetes ont dit de luy; & ce ſont les Docteurs de l'Egliſe. Il dit même que tous les Chrêtiens ſont Prophetes en ce ſens-là, parce qu'on ne peut pas entendre les Propheties, qu'on n'ait l'eſprit de Prophetie.

Matth. 7:15.

Matth. 11:13.

Id. Hom. 19.

Quand il parle de la foy à l'occaſion de ces paroles de Je-

(d) *Propheta autem fuerunt & ſunt; ſed non qui prophetarent de Chriſto, ſed qui interpretarentur ea qua de Chriſto ab antiquis fuerant prophetata, id eſt Doctores Eccleſia. Sed & omnes Chriſtiani Propheta dicuntur, qui in regnum, & in ſacerdotium, & in Prophetam unguntur. Nec enim poteſt quis propheticos interpretari ſenſus, niſi habeat ſpiritum Prophetia.* Id. Hom. 19.

Matth. 21:22. JESUS-CHRIST, *Tout ce que vous demanderez dans la priere ayant la foy, vous l'obtiendrez*, il dit que Dieu donne à la verité la foy, mais que les hommes la nourrissent & la fortifient, & que c'est la foy qui nous fait abstenir du mal & faire le bien. *Gratiam quidem fidei donat Deus; tamen homines eam nutriunt & faciunt fortem. Fides autem facit abstinentiam rerum malarum, & opus bonarum.* (Id. Hom. 39.) C'est en cette consideration, selon luy, que Dieu donne plus aux uns qu'aux autres, & qu'en accordant sa grace il n'a point d'egard aux personnes, mais à la vertu de chacun, *Manifestum est quòd in danda gratia non personas aspexit, sed virtutem uniuscujusque consideravit.* (Id. Hom. 53.) Il ajoûte conformément à la doctrine de S. Chrysostôme, & des autres Peres Grecs, (*e*) que bien que Dieu sache par sa prescience ceux qui doivent être bons (Ibid.) ou méchans, il appelle neanmoins également tout le monde à la foy, leur donnant la grace de croire en JESUS-CHRIST. Ce qui leur sert de talent, aux bons pour leur salut, & aux méchans pour un prejugé contr'eux, ensorte qu'ils deviennent inexcusables. Ce qu'il tâche de rendre sensible par quelques exemples.

Après avoir interpreté à la lettre ces mots, *Malheur à vous Scribes & Pharisiens hypocrites, qui fermez aux hommes le Royaume du Ciel*, (Matth. 23:13.) il fait cette reflexion, que JESUS-CHRIST n'a pas dit *qui n'ouvrez point*, mais *qui fermez*; d'où il infere (*f*) que l'Ecriture, qui est designée par ce Royaume du Ciel n'est point fermée, mais seulement obscure, (Id. Hom. 44.) afin qu'on travaille à en trouver le sens; qu'elle n'est pas tellement fermée qu'on ne le puisse point trouver. La raison qu'il aporte de cette obscurité, est que Dieu

(e) *Deus secundùm præscientiam suam, licet sciat qui justi futuri sint, & qui injusti, tamen omnes vocat ad fidem dans eis gratiam credendi in Christum, quod est talentum, bonis quidem ad salutem, malis autem ad præjudicium, ut inexcusabiles fiant.* Id. Hom. 53.

(f) *Ergo non sunt Scripturæ clausæ, sed obscuræ quidem, ut cum labore inveniantur, non autem clausæ, ut nullo modo inveniantur: quia Deus alios voluit esse Doctores, alios discipulos. Si autem omnes omnia scirent, Doctor necessarius non erat, & ideò esset rerum ordo confusus.* Id. Hom. 44.

Dieu a voulu pour ôter toute confusion, que dans son Eglise les uns fussent Docteurs, & les autres disciples.

On voit dans tout ce Commentaire, que l'auteur y fait de tems en tems des digressions qui ne sont pas hors de propos, où il expose ce qui appartient à la Theologie & à la discipline. Il raffine à la verité quelquefois trop sur de certains mots, mais il accompagne ordinairement cela de reflexions doctes & judicieuses. Il a reconnu avec toute l'antiquité le sens historique ou litteral, & le spirituel ou mystique. C'est par raport à ces deux sens que ces paroles du Pseaume 3. *Ego dormivi & soporatus sum*, qu'il cite, ne forment point un bon sens si on les entend de David à la lettre. Il juge qu'il faut abandonner l'ordre de l'histoire, & les entendre spirituellement de Jesus-Christ. *Hæc . . . si secundùm historiam velis intelligere, nullum habent saporem, ut dicamus David, cùm pateretur à filio dormivit & surrexit. Quomodo dormivit ut surgeret? Quid ergo? Necesse habemus relinquere ordinem historiæ & spiritualiter intelligere de Christo.* Il dit la même chose de ces autres paroles du Pseaume 15. citées par S. Pierre dans les Actes des Apôtres, *Non dabis sanctum tuum videre corruptionem*, qu'on ne peut selon luy expliquer de David, qui a éprouvé la corruption, mais de Jesus-Christ.

Id. Hom. 49.

Act. 2.

Il n'a rapporté ces deux exemples que pour montrer, que le passage de Daniel cité par nôtre Seigneur dans Saint Matthieu, où il est parlé de l'abomination de la desolation, ne doit pas tant être pris *Corporaliter secundùm historiam*, selon le sens historique, que spirituellement. *Sic & intelligenda est*, dit-il, *& hæc Christi Prophetia. Cœpit ex occasione spiritualis fugæ, & quæ facta est tempore illo in Hierusalem, & Prophetia magis de spirituali.* Il établit comme une regle commune à tous les Prophetes, de commencer ordinairement par des faits veritablement historiques, & d'y mêler en suite la Prophetie. *Breviter cognoscendum est qualis est consuetudo Prophetarum. Frequenter ex occasione carnali incipiebant, & sic miscebant Prophetiam.* Cela luy donne occasion de se jetter à l'imitation d'Origene, & de plusieurs autres anciens

Dan. 9: 27. Matth. 24: 15. & seqq.

Com-

Commentateurs dans des ſens ſublimes & myſtiques, qu'il accommode à ſes idées.

Voicy quel eſt ſelon luy le ſens ſpirituel de tout ce diſcours. *Quand vous verrez l'abomination de la deſolation dans le lieu ſaint*, c'eſt-à-dire l'hereſie qui eſt l'armée de l'Antechriſt dans l'Egliſe, *alors que ceux qui ſont dans la Judee s'enfuyent ſur les montagnes*, c'eſt-à-dire que ceux qui vivent dans la Religion Chrêtienne doivent ſe retrancher dans l'Ecriture Sainte, *Id eſt qui ſunt in Chriſtianitate conferant ſe ad Scripturas.* (g) La raiſon pourquoy, ajoute-t-il, les Chrêtiens doivent avoir recours en ce tems-cy à l'Ecriture, c'eſt que les Egliſes étant remplies d'hereſies, on ne peut pas prouver la verité de la creance des Chrêtiens que par les Livres Sacrez. Les Heretiques ont auſſi bien que les Orthodoxes des Egliſes, des Ecritures Divines, des Evêques & les autres Miniſtres, le Batême, l'Euchariſtie, & en un mot tout le reſte. Comment donc ſi quelqu'un veut

Ead. Hom. 49.

diſcerner la veritable Egliſe de la fauſſe, le pourra-t-il faire dans une ſi grande reſſemblance, que par la ſeule Ecriture? *Volens ergo quis cognoſcere quæ ſit vera Eccleſia Chriſti, unde cognoſcat in tantæ confuſione ſimilitudinis, niſi tantummodo per Scripturas?* Il ſemble que cet auteur ait eu en vûë d'apuyer quelque ſchiſme ou hereſie, & de répondre tacitement aux objections des Catholiques, qui ont non ſeulement recours à l'Ecriture, mais auſſi aux marques exterieures qui accompagnent la veritable Egliſe. On lit neanmoins quelque choſe de ſemblable dans Saint Chryſoſtôme; mais dans une autre occaſion, comme on l'a pu voir cy-deſſus.

Ibid.

Ce Commentateur pouſſe même ſes idées plus loin, lors qu'il explique ces autres paroles du même Chapitre de Saint Matthieu, *Prenez garde que perſonne ne vous ſeduiſe; car pluſieurs viendront à mon nom, diſans je ſuis le* CHRIST, *& ils ſeduiront beaucoup de perſonnes.* Ne pourroit-on pas

Matth. 24. 4.

 dire

(g) *Quare jubet in hoc tempore omnes Chriſtianos conferre ſe ad Scripturas? Quia in tempore hoc ex quo obtinuit hæreſis illas Eccleſias, nulla probatio poteſt eſſe veræ Chriſtianitatis, neque refugium poteſt eſſe Chriſtianorum aliud volentium cognoſcere fidei veritatem, niſi Scriptura Divina.* Id. Hom. 49.

dire qu'il attaque en ce lieu-là la creance des Catholiques, touchant la Divinité de Jesus-Christ, comme une
Hom. 48. heresie ? Il marque les tems des Empereurs Constantin & Theodose, comme des tems d'heresie. L'on sait que ces deux Empereurs ont été fort opposez aux Ariens. Il traite d'Heretiques en ce même lieu ceux qui croyoient la consubstantialité du Verbe: *Hæresis*, dit-il, *Homousianorum non solùm Christi Ecclesiæ adversatur, sed & omnibus hæresibus non similiter sapientibus.* Il marque encore plus
Hom. 49. expressément dans l'Homelie suivante le tems de Constantin & de Theodose. Il y dit que (h) tous ces maux dont parle Jesus-Christ, sont selon le sens spirituel les heresies, qui ont été sous ces deux Princes jusques à son tems; & que l'abomination de la desolation est l'Antechrist qui doit venir en suite, & qui se disant le Christ se rendra le maitre des lieux saints des Eglises.

Ces observations & quelques autres qu'il seroit trop long de raporter, pourroient faire croire que l'Auteur de ce Commentaire a été veritablement Arien, lequel ayant vû son party abatu sous l'Empereur Theodose, ne put s'empêcher d'en témoigner de grands ressentimens. On rejette à la verité ordinairement cela sur les Ariens, qui ont retouché ce livre pour le rendre conforme à leurs sentimens: mais la varieté d'exemplaires peut venir des Catholiques mêmes, qui en auront ôté les endroits qui apuyent l'Arianisme.

Cet Arianisme est encore repandu dans toute l'Homelie 42. où le Commentateur explique ces paroles de Jesus-Christ, *Voicy le premier & le grand commandement, & le second semblable à celuy-là est*, &c. Il dit dans le langage des Ariens, que le premier grand commandement est d'aimer Dieu le Pere, & le second qui est semblable est d'aimer le Matth. 22: 38. & 39.

(h) *Si quis autem auditiones quidem præliorum, fames, & tumultus, & pestilentias, intelligat esse omnia hæc mala spiritualia quæ facta sunt tempore Constantini simul & Theodosii usque nunc; abominationem autem desolationis intelliget esse ipsum Antichristum, qui post modum venire speratur, & obtinere loca Ecclesiarum sancta sub specie Christi, & multos fidelium desolare, non irrationabiliter dicit.* Id. Hom. 49.

le Fils de Dieu, qui eſt grand auſſi bien que ſon Pere; mais parce que toute la puiſſance du Fils vient du Pere, de qui il l'a reçûë, le Pere eſt grand Dieu & premier: le Fils eſt auſſi grand Dieu, & non pas le premier. *Primum mandatum eſt magnum, Deum Patrem diligere; ſecundum autem & ſimile eſt Dei Filium diligere, id eſt cognoſcere. Ergo Filius Dei magnus eſt ſicut Pater; quidquid enim Pater poteſt & Filius poteſt. Pater enim diligit Filium, & omnia dedit in manu ejus. Sed quia omnia Filius dante Patre poteſt, ſicut Pater; ideò Pater magnus Deus & primus; Filius autem magnus Deus quidem, non tamen primus.* Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe donner un bon ſens à ces paroles; mais il y a de l'apparence qu'il a été du nombre des Ariens, qui reconnoiſſoient que le Fils de Dieu étoit auſſi bien appellé grand Dieu dans l'Ecriture que le Pere: ils le faiſoient grand Dieu du ſecond ordre.

Hom. 42.

Il s'explique encore à la maniere des Ariens dans ſa 50. Homelie ſur ces mots, *Perſonne ne ſait ce jour & cette heure, ni les Anges, ni le Fils:* c'eſt ainſi qu'il lit ce paſſage de Saint Matthieu, *De die illa & hora nemo ſcit, neque Angeli, neque Filius*, conformément à l'ancienne Vulgate. Il prend de là occaſion de reprendre ceux, qui s'imaginant que c'eſt une honte d'ignorer quelque choſe, decident hardiment de tout, & diſent aux autres ce qu'ils n'ont point apris de J. CHRIST. Il leur propoſe ſon exemple, parce qu'il n'a pas eu honte d'avoüer ſon ignorance, comme il le prouve par cet endroit. *Propterea conſiderantes hunc locum non deberent erubeſcere, aliquod myſteriorum Dei ſe ignorare, cùm legant ipſum Chriſtum non erubeſcentem ſuam ignorantiam confiteri.*

Matth. 24: 36.

Hom. 50.

Au reſte cet ouvrage eſt rempli de reflexions morales, qui ſont la plûpart doctes & judicieuſes; & il y a même des choſes aſſez recherchées. Bien qu'il n'explique pas, à l'imitation de Saint Jerôme & de Saint Chryſoſtôme, la maniere dont les Phylacteres des Juifs étoient faits, il reprend neanmoins auſſi bien qu'eux, & preſque dans les mêmes termes, la ſuperſtition de ceux qui pendoient à leur col une partie des Evangiles. Il compare aux Phariſiens les Prêtres qui autoriſoient ces ſortes d'uſages, parce que la vertu de

l'Evangile ne consiste pas dans les figures des caracteres, mais dans le sens. Il est bon de raporter icy ses propres termes, parce qu'il s'exprime d'une maniere forte. *Sacerdotes ex eo quòd ab hominibus volunt videri justi, Phylacteria alligant circa collum: quidam verò partem aliquam Evangelii scriptam. Dic Sacerdos insipiens, nonne quotidie Evangelium in Ecclesia legitur & auditur ab hominibus? Cui ergo in auribus posita Evangelia nihil prosunt, quomodo eum poterunt circa collum suspensa salvare? Deinde ubi est virtus Evangelii, in figuris literarum, an in intellectu sensuum? Si in figuris, benè circa collum suspendis. Si in intellectu, ergo melius in corde posita prosunt, quàm circa collum suspensa.* Hom. 43

Il condamne au même endroit une autre superstition, qui venoit des Juifs Cabbalistes, lesquels trouvoient & trouvent encore aujourdhuy je ne say quelle vertu dans les noms de certains Anges, qu'ils écrivoient & portoient sur eux. Ces noms étoient, dit-il, respectez & redoutez de ceux qui n'entendoient point la langue Ebraique. *Puto quod illorum tunc Scribarum & Pharisæorum exemplo, & nunc multi aliqua nomina Hebraica Angelorum confingunt & scribunt, & alligant sibi, quæ non intelligentibus linguam Hebraicam quasi metuenda videntur.* La Theologie des Gnostiques avoit donné un grand cours à ces usages superstitieux, d'où la plûpart de ce qu'on nomme ordinairement Magie tire son origine. Ibid.

CHAPITRE XIV.

Du Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc, & de celuy de S. Jerôme sur l'Evangile de S. Matthieu.

L'Eloge que Pelage a fait de S. Ambroise, est une preuve évidente du merite de ce grand homme. Il l'a mis au nombre des premiers Ecrivains de l'Eglise Romaine, de qui l'on pouvoit aprendre plus que d'aucun autre la pureté de la doctrine de cette Eglise. Il le fait entierement juge des differens qu'il avoit avec Saint Augustin, sur l'interpretation de certains passages de l'Ecriture, étant persuadé qu'Ambroise en avoit donné le veritable sens. *Ambrosius Episcopus*, dit Pelage, *in cujus præcipuè libris Romana elucet fides, qui scriptorum inter Latinos flos quidem specio-* S. AMBROISE. Pelag. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 43.

sus

ſus enituit, cujus fidem & puriſſimum in Scripturis ſenſum, ne inimicus quidem auſus eſt reprehendere. Caſſiodore & pluſieurs autres Ecrivains ont loüé en particulier ſon Commentaire ſur l'Evangile de S. Luc. Cependant ſi nous en jugeons par la critique que S. Jerôme en a faite, nous n'en aurons pas une ſi bonne opinion. Il a accuſé ce ſage Evêque de n'avoir pas traité ſon ſujet aſſez ſerieuſement, de ſe joüer ſur des mots, & de ne s'arrêter point ſur le ſens, *In verbis ludens, in ſententiis dormitans.* C'eſt ce que Ruffin a reproché avec force à S. Jerôme, & l'on ne voit pas que ce Pere ait nié dans la réponſe qu'il a faite à ſon adverſaire, qu'il fût l'auteur de ce jugement. Cette piece où S. Jerôme parle avec tant de liberté de ce Commentaire, n'eſt ni perduë ni imaginaire. Ruffin renvoye à une Préface qui ſe trouve encore aujourdhuy à la tête des Homelies d'Origene ſur S. Luc, que S. Jerôme a traduites de Grec en Latin. Il eſt vray qu'il y parle plûtôt en la perſonne de ceux qui l'avoient prié de traduire ces Homelies, que de luy-même. *Ante paucos dies quorundam in Matthæo & in Luca Commentarios vos* (Hieron. Proleg. in Homil. Orig. in Luc.) *legiſſe dixiſtis, è quibus alter & ſenſibus hebes eſſet & verbis; alter in verbis luderet, in ſententiis dormitaret.* Ce ſont là les propres mots que Ruffin luy a objectez, (Ruff. Inv. 2.) l'accuſant de mediſance: & bien que ce redoutable Critique raporte plûtôt le jugement des autres que le ſien, il ſemble neanmoins les approuver, quand il ajoûte au même lieu, Vous avez ſouhaité que mépriſant ces deux Commentaires impertinens, je miſſe en Latin les Homelies d'Origene ſur S. Luc, de la maniere qu'elles ſont dans le Grec, *Petiiſtis à me ut contemptis iſtiusmodi nugis ſaltem Adamantii noſtri in Lucam Homilias, ſicut in Græco habentur interpreter.* (Hieron. ibid.) Sixte de Sienne n'avoit pas aſſez pris garde à cette Preface de S. Jerôme, quand il a nié que ce Pere eût jamais rien penſé de S. Ambroiſe qui aprochât de cela. Il a mieux aimé faire paſſer Ruffin pour un impoſteur, qui avoit inventé cette fable. *Quod ego*, dit-il, (Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.) *crediderim magis à Ruffino in odium Hieronymi confictum, quàm ab Hieronymo tale probatum eſſe judicium de eruditis & eruditiſſimi viri Commentariis.* Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où S. Jerôme ne parle pas

pas bien des ouvrages de Saint Ambroise. Comme son Commentaire sur S. Luc est entre les mains de tout le monde, chacun en peut juger.

On y voit d'abord une Préface, où il n'y a presque autre chose que des tropologies & des allegories, qui ne consistent qu'en des mots. Il trouve, par exemple, dans les trois puits, dont il est parlé dans le Vieux Testament, la division que les Philosophes ont faite de la Philosophie, en naturelle, morale, & raisonnable ou logique. Le premier qui est le puits de la vision represente, selon luy, la logique; le second qui est le puits d'abondance, represente la morale; & enfin le troisiéme qui est le puits de jurement, represente la Philosophie naturelle: desorte que les Patriarches ont eu la connoissance de ces trois parties de la Philosophie, *Triplicem istam in Patriarchis fuisse visionem.*

Ambros. Prol. Expos. in Luc.

Il copie dès l'entrée de son Commentaire presque mot pour mot les paroles d'Origene sur ces premiers mots de S. Luc, *Quoniam multi conati sunt ordinare &c.* Il a lu avec l'ancienne Version Latine, *quæ in nobis completæ sunt*, où il y a dans le Grec, πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν, ajoûtant en même tems cette autre interpretation, *vel quæ in nobis redundant.* Il fait valoir en suite la signification du verbe *redundat. Quod enim redundat*, dit-il, *nulli deficit, & de completo nemo dubitat, cùm fidem effectus adstruat, exitus prodat. Itaque Euangelium completum est, & redundat omnibus per universum orbem fidelibus, & mentes omnium rigat.*

Il se pourroit faire que cette sorte d'explication qui luy est assez ordinaire, ait donné occasion à Saint Jerôme de ne pas juger favorablement de son Commentaire. Ce n'est pas qu'il n'y dise de très-bonnes choses; mais il est trop fecond en paroles & en digressions. Les livres d'Origene, comme il a été déjà remarqué ailleurs, luy ont été d'un grand secours. Il seroit à souhaiter que ce Pere qui savoit la langue Grecque, eût eu plus de loisir de mediter. Son ouvrage auroit été plus exact, pour ce qui est du sens literal. Mais comme il travailloit principalement pour l'instruction du simple peuple, qui n'est pas souvent en état de goûter cette grande exactitude, il jugea qu'il étoit plus à-propos de le

rendre attentif à ce qu'il disoit par la subtilité de ses pensées, & par quelques figures de Rhetorique. C'est ce qui fait qu'on trouve tant de paroles inutiles dans son discours, & que les jeux de mots & les antitheses luy sont familieres.

S. JERÔME. Il n'y a point de Pere qui ait été si capable de nous donner un bon Commentaire sur le Nouveau Testament que Saint Jerôme. Car outre qu'il avoit la connoissance des langues necessaires pour cela, il avoit lu tous les anciens Commentateurs soit Grecs soit Latins, qui avoient écrit là-dessus avant luy. Si nous en croyons Cassiodore il a interpreté les quatre Evangiles. Cependant nous n'avons de luy qu'un petit Commentaire sur S. Matthieu, lequel ne repond pas tout-à-fait à sa grande érudition. Aussi le composa-t-il avec précipitation à la priere d'un de ses amis, qui étant sur le point de faire un voyage à Rome, ne luy donna pas tout le tems que demandoit un ouvrage de cette importance. Il croit que la methode qu'on doit garder pour faire un bon Commentaire sur les Evangiles, est de lire tous ceux qui ont écrit sur ces livres, & d'en extraire ce qu'on juge le meilleur, *Omnes legere qui in Euangelia scripserunt, deinde adhibito judicio quæ optima sunt excerpere.* En effet la plûpart de ses Commentaires sur l'Ecriture ne sont presque que des extraits des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qu'il ne nomme point ordinairement selon la coutume de ces temslà, il se contente de les indiquer dans ses prefaces; & c'est à quoy l'on prendra garde, afin de ne luy attribuër pas de certains sentimens, qui ne paroissent point Orthodoxes.

Cassiod. Div. lect. c. 7.

Hieron. Proœm. Comm. Matth.

Ibid.

Il témoigne qu'il avoit lu il y avoit déjà long-tems sur Saint Matthieu 25. volumes d'Origene, autant d'Homelies, & ses scolies qu'il nomme *Commaticum interpretationis genus.* Ces 25. volumes sont les Commentaires qu'Origene appelle *Tomes*, dont on a parlé cy-dessus. Il avoit de plus lu sur le même Evangile les Commentaires de Theophile Evêque d'Antioche, d'Hippolyte Martyr, de Theodore d'Heraclée, d'Apollinaire de Laodicée, & de Didyme d'Alexandrie pour ce qui est des Grecs. A l'égard des Latins, il avoit lu les ouvrages de S. Hilaire, de Victorin & de Fortunatien. Il dit neanmoins qu'il avoit pris peu de chose de

Ibid.

de tous ces Auteurs, parce que n'ayant eu que quinze jours à employer à ſon Commentaire, il n'avoit pu les conſulter & y inſerer de longs extraits. Il s'eſt contenté d'une interpretation litterale & courte, où il mêle quelquefois le ſens ſpirituel, promettant de donner en un autre tems une interpretation plus longue & plus exacte. *Omiſſa autoritate veterum, quos nec legendi nec ſequendi mihi facultas data eſt, hiſtoricam interpretationem, quam præcipuè poſtulaſti, digeſſi breviter & interdum ſpiritualis intelligentiæ flores miſcui, perfectum opus reſervans in poſterum.* Il ne paroît pas que S. Jerôme ait ſatisfait à ſa promeſſe: au moins n'avons nous de luy ſur Saint Matthieu que ce petit Commentaire, où il ne laiſſe pas de donner des preuves de ſa rare érudition.

Ibid.

On ne peut l'entendre parfaitement, qu'on ne ſe repreſente les diſputes qui étoient de ſon tems ſur la Religion. Car bien qu'il s'applique ordinairement à la lettre, & qu'il n'oublie pas même ce qui apartient à la Critique, il ſe jette quelquefois ſur les ſens Theologiques, pour apuyer plus fortement la creance de l'Egliſe contre les Heretiques. Il prévient de certaines objections qu'on faiſoit contre l'autorité des Evangiles. Nous n'avons plus les livres d'Africanus, ni ceux d'Euſebe intitulez Διαφωνίαι εὐαγγελίων, *Diſcordes des Evangiles*, auſquels il renvoye pour repondre à ce que l'Empereur Julien avoit objecté aux Chrêtiens, ſur ce que S. Matthieu & S. Luc ne s'accordoient point dans la genealogie de JESUS-CHRIST. Il ne nous en reſte que quelques extraits.

Il croit qu'on ne doit pas lire au Chap. 2. de Saint Matthieu verſ. 5. *in Bethlehem Judææ*, comme il y avoit dans les Exemplaires de ſon tems; mais *Judæ*, comme il liſoit dans l'Ebreu ou Caldaïque: parce qu'il ne s'agit pas en ce lieu-là de la Judée, mais de la tribu de Juda. *Judæ autem idcirco ſcribitur, quia eſt & alia Bethlehem in Galilæa.* L'on a conſervé dans la Vulgate la reformation de S. Jerôme.

Id. Hier. Comm. in Cap. 2. Matth.

Comme on luy avoit fait des reproches de tous côtez ſur ſa nouvelle traduction du Vieux Teſtament, & qu'on l'accuſoit même d'avoir trop de commerce avec les Juifs, il fait voir en interpretant ces mots, *Ex Ægypto vocavi Filium meum,* qu'il

Matth. 2: 15.

qu'il a eu raison de traduire la Bible sur l'original Ebreu, puis que la Version Grecque des Septante n'est qu'une copie defectueuse. Ceux, dit-il, qui nient que l'Ebreu soit le veritable original, qu'ils me disent en quel endroit des LXX. ils trouveront ce passage, *J'ay rappellé d'Egypte mon Fils.* Il renvoye au Prophete Osée, où on le lisoit dans sa nouvelle version Latine sur l'Ebreu. Neanmoins sachant que quelques anciens Peres n'avoient pas cherché ce passage dans le Prophete Osée, mais dans le Livre des Nombres, il n'a pu le dissimuler.

Il ne veut pas que le mot de
Ibid. *Rama* soit un nom de lieu: il
v. 18. croit que c'est le mot Ebreu *rama*, qui signifie *haut*, qu'on a gardé. *Quod autem dicitur* in rama, *non putemus locum esse juxta Gabaa, sed rama, excelsum interpretatur, ut sit sensus vox in excelso audita est longè latéque dispersa* On lit quelque chose de semblable dans Theophile d'Antioche & dans Origene.

Quand il explique ces mots,
Matth. *Hic est enim qui dictus est per*
3. *Isaiam Prophetam*, il prend occasion d'examiner cet autre endroit du commencement de S. Marc, *Sicut scriptum est in Esaia Propheta*, afin de satisfaire à l'objection de Porphyre. Ce Philosophe ayant comparé ensemble ces deux Evangiles demandoit aux Chrêtiens, comment S. Marc citoit sous le nom d'un seul Prophete, ce qui étoit pris manifestement d'Isaïe & de Malachie? S. Jerôme après avoir renvoyé aux autres Ecrivains Ecclesiastiques, qui avoient répondu au long à cette objection, juge que le nom d'Isaïe a été ajoûté en ce lieu-là par les Copistes. Il dit qu'il y a d'autres exemples de ces sortes d'additions.

Eusebe, comme nous l'avons vû cy-dessus, a eu recours à une réponse semblable, si ce n'est qu'il a cru que le nom d'Isaïe a été mis en la place de Malachie. Mais comme ces deux savans hommes n'ont produit pour justifier leur critique aucun ancien Exemplaire, & qu'Origene au contraire a lu dans S. Marc ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, *dans le Prophete Isaïe*, comme il y a dans les plus anciens Exemplaires Grecs du N. Testament, & dans nôtre Vulgate, il y a bien plus d'apparence que les Grecs ont retouché leurs Exemplaires en cet endroit de S. Marc, & qu'au lieu de ces mots *dans*

le Prophete Isaïe, ils ont mis ceux-cy, *dans les Prophetes*, qu'on lit depuis très-long-tems dans la plûpart des Exemplaires Grecs.

Il est mieux de s'en tenir à cette autre solution que S. Jerôme aporte au même lieu, que de deux passages qui sont citez on n'en a fait qu'un, & ainsi on n'aura nommé que le seul Isaïe, *Aut certè de diversis testimoniis Scripturarum unum corpus effectum.* Ce qu'il semble apuyer dans sa lettre à Pammaque, où il suppose cette leçon comme une difficulté presque insurmontable, Saint Marc ayant joint ensemble les témoignages de deux Prophetes, & ne faisant cependant mention que d'Isaïe. *Solvat*, ajoûte-t-il, *hanc quæstiunculam imperita præsumptio, & ego erroris veniam deprecabor.* L'exemple qu'il aporte du Pseaume 13. où il dit qu'on a joint de la même maniere plusieurs passages en un, pourroit faire soupçonner que ce docte Critique auroit cru, qu'il y a un de ces deux passages qui n'est point veritablement de S. Marc. Car les versets de ce Pseaume desquels il s'agit ont été manifestement ajoûtez aux autres, puis qu'ils ne sont point dans les meilleurs Exemplaires Grecs, non plus que dans le texte Ebreu; & il en demeure luy-même d'accord dans ses Commentaires sur le Prophete Isaïe.

Hieron. ibid.

Hier. ad Pamm. de opt. gen. interpr.

Ce Pere n'a pas seulement sçu les langues Grecque & Ebraïque, qui sont absolument necessaires pour entendre le stile des Livres Sacrez, il a connu aussi les usages & les coutumes des peuples d'Orient, ayant vécu long-tems parmi eux. C'est ce qui luy fait dire sur ces mots, *Lors que vous jûnez oignez vôtre tête*, que JESUS-CHRIST parle selon les usages de la Palestine, où l'on avoit de coutume d'oindre sa tête les jours de fête. Il remarque ailleurs expliquant une parabole, que l'usage des Syriens, & principalement de ceux de Palestine, est de mêler des paraboles dans tous leurs discours, afin de les imprimer plus facilement dans l'esprit de leurs auditeurs. *Familiare est Syris & maximè Palestinis ad omnem sermonem suum parabolas jungere, ut quod per simplex præceptum teneri ab auditoribus non potest, per similitudinem exemplaque teneatur.*

Id. Hier. Procem. in lib. 16. Comm. in Isa.

Matth. 6: 17.

Id. Comment. in Cap 18. Matth. v. 23.

Ecrivant son Commentaire pour des personnes qui ne pouvoient la plûpart consulter

l'original Grec, il s'arrête quelquefois à des minuties qui causoient de l'équivoque dans la Version Latine. Il remarque, par exemple, qu'il ne faut pas joindre ensemble ces deux mots *volo mundare*, mais qu'il faut lire separément, *volo*, *mundare*, *je le veux*, *soyez purifié*. C'est sur ce même pied qu'il observe sur ces autres mots, *Templo major est hic*, que *hic* n'est pas un pronom, mais un adverbe de lieu, *Non pronomen, sed adverbium loci est*.

Matth. 8:3.

Matth. 12:6.

On trouve dans les Commentaires de S. Jerôme quelques fragmens, des livres que Porphyre & l'Empereur Julien avoient écrits contre les Evangiles, & même contre toute la Bible. Ces fragmens sont d'autant plus curieux, qu'il ne nous reste plus rien de ces livres, que ce que nous en lisons dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Il semble attribuër avec plusieurs autres Peres au merite des Apôtres, qui avoit été prévû par JESUS-CHRIST, le rang que chacun tient dans le denombrement qui en est fait au Chapitre 9. où S. Pierre est nommé le premier, *Ordinem & meritum uniuscujusque illius fuit distribuere qui cordis arcana rimatur*. Il observe sur ces mots, *Justificata est sapientia à filiis suis*, qu'on lisoit dans quelques Exemplaires, *Justificata est sapientia ab operibus suis*. Bien que ce ne soit pas la veritable leçon, il ne laisse pas d'en tirer un sens: ce qui est ordinaire aux anciens Peres, sur tout quand il s'agit de quelque moralité ou tropologie. Il dit sur ces autres mots, *Et tu Capharnaüm, nunquid in cœlum exaltaberis*, qu'il avoit lu dans un autre Exemplaire, *Et tu Capharnaüm quæ usque in cœlum exaltata es:* ce qui s'accorde avec le Grec d'aujourdhuy.

Id. Comment. in Cap. 9. Matth.

Matth. 11:19.

Ibid. v. 23.

Il raporte une varieté plus considerable sur ces mots, *Prophetam dicentem*, qui se trouvent dans tous les Exemplaires; il assûre qu'il a lu dans quelques-uns, *per Esaiam Prophetam*. Ce passage étant pris du Pseaume 77. qui porte dans le titre le nom d'Asaph, il juge qu'on lisoit au commencement, *per Asaph Prophetam*, & qu'on a changé en suite le nom d'Asaph en celuy d'Esaïe qui est plus connu, & qu'enfin ces paroles ne se trouvant point dans le Prophete Isaïe, l'on avoit entierement ôté son nom. *Quod quia minimè inveniebatur in Esaia, arbitror*

Matth. 13:37.

bitror posteà à prudentibus viris esse sublatum. Il paroît à la verité beaucoup d'esprit dans cette critique; mais on a montré ailleurs qu'elle n'est pas tout-à-fait sûre.

Matth. 14:9. Saint Jerôme aporte sur ces mots, *le Roy fut fâché*, une regle qui peut être appliquée à plusieurs autres endroits. Il ne croit point que ce Prince ait été veritablement fâché, mais seulement en apparence. Il dit que c'est la coutume de l'Ecriture de raporter les choses, non pas toûjours comme elles sont, mais comme tout le monde croit qu'elles sont. *Consuetudinis est Scripturarum, ut opinionem multorum sic narret historicus, quomodo ea tempore ab omnibus credebatur.* Ce qu'il prouve par l'exemple de Joseph, que la Vierge même appelloit le pere de Jesus-Christ.

Matth. 15:9. Il remarque doctement sur ces paroles, *Ce peuple m'honore des lévres*, que le mot d'honorer est équivoque dans l'Ecriture, parce qu'il ne se prend pas toûjours pour l'honneur qu'on rend aux personnes, mais aussi pour les aumônes & pour la retribution qu'on leur fait. C'est en ce sens qu'il interprete ces mots de S. Paul,
1 Tim. 5:3. *Honorez les veuves qui sont vraiment veuves. Hic honor*, dit-il, *donum intelligitur.* Il explique de la même maniere cet autre passage de S. Paul, *Les Prêtres qui font bien leur* Ibid.
charge doivent être doublement v. 17.
honorez, c'est-à-dire, leur retribution doit être double.

Il avoit une connoissance assez exacte de l'Ebreu & du Caldée, pour ne se laisser pas tromper facilement par de fausses étymologies, ou significations de noms. Il ne choisit pas cependant toûjours les meilleures, soit qu'il ait suivi les autres Interpretes, ou qu'il en ait voulu tirer de certains sens mystiques. C'est pour cette raison qu'il dit que le mot *fils de Jona*, ou comme Matth.
il y a dans le Grec & dans le 16:17.
Latin, *bar Jona*, signifie, *fils de la colombe.* Il savoit neanmoins qu'il y a en un autre endroit, *filius Joannis*, *fils de Jean*, puis qu'il l'a remarqué luy-même, & qu'il a reconnu que *Jona* est l'abregé de *Johanna.* Il se trompe de plus quand il ajoûte au même lieu, que *Johanna* signifie *grace du Seigneur :* mais il a mieux aimé suivre les erreurs communes dans l'étymologie de ces deux noms, que d'omettre un sens mystique qu'il avoit lu dans quelques anciens Ecrivains

vains Ecclesiastiques. *Utrumque autem nomen*, dit-il, *mysticè intelligi potest, quòd & columba Spiritum Sanctum, & gratia Dei donum significet spirituale.*

Ce docte Pere ne paroît pas favorable au (*a*) pouvoir que les Evêques & les Prêtres ont reçû de JESUS-CHRIST, pour l'absolution des pechez. Car expliquant ces paroles de nôtre Seigneur à S. Pierre, *Je vous donnerai les clefs du Royaume du Ciel*, il les compare aux Pharisiens, leur reprochant de s'attribuër un pouvoir qu'ils n'ont point. Il (*b*) compare de plus le peché avec la lepre; & comme les anciens Sacrificateurs ne guerissoient pas ce mal, mais qu'ils jugeoient seulement de ce qui étoit lepre, & de ce qui ne l'étoit point, il en est, selon luy, de même des Evêques & des Prêtres. C'est à eux à discerner la varieté des pechez, & à connoître ceux à qui l'on doit donner l'absolution, & ceux à qui l'on doit la refuser.

Matth. 16: 19.

Il a imité en ce lieu-là Origene, de qui il a pris plusieurs choses qu'il a inserées dans son Commentaire sans le nommer. Bien qu'il semble ôter aux Evêques & aux Prêtres la puissance d'absoudre des pechez, il a seulement voulu marquer par cette expression, que la puissance des clefs consistoit en partie dans le discernement, de sorte qu'ils devoient avoir la capacité requise pour cela: c'est le sens qu'on donnera à ces paroles, *Pro officio suo cùm peccatorum audierit varietates scit qui ligandus sit, quive absolvendus.* Ces derniers mots font assez connoître, que le Prêtre lie ou delie après avoir jugé de la nature

---

(a) *Istum locum Episcopi & Presbyteri non intelligentes aliquid sibi de Pharisæorum assumunt supercilio, ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur, cùm apud Deum non sententia Sacerdotum, sed reorum vita quaratur.* Hieron. Comm. in Cap. 16. Matth. vers. 19.

(b) *Legimus in Levitico de leprosis ubi jubentur ut ostendant se Sacerdotibus, & si lepram habuerint, tunc à Sacerdote immundi fiant, non quo Sacerdotes leprosos faciant & immundos, sed quo habeant notitiam leprosi & non leprosi, & possint discernere qui mundus quive immundus sit: quomodo ergo ibi leprosum Sacerdos mundum vel immundum facit; sic & hic alligat vel solvit Episcopus & Presbyter, non eos qui insontes sunt vel noxii, sed pro officio suo cum peccatorum audierit varietates scit qui ligandus sit, quive solvendus.* Id. Hieron. ibid.

nature des pechez, & de la disposition des pecheurs, n'étant cependant en cette action que le ministre de Dieu, qui a seul le pouvoir de remettre les pechez. Il s'explique plus nettement là-dessus dans son Commentaire sur ces autres
Matth. 18:18. paroles, *Tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le Ciel, & tout ce que vous delierez sur la terre sera aussi delié dans le Ciel.* Il dit que J. Christ donne en ce lieu-là aux Apôtres, & à leurs successeurs le pouvoir de lier & de delier, & que les jugemens qu'ils donneront sur la terre seront ratifiez dans le Ciel. *Potestatem tribuit Apostolis, ut sciant qui à talibus condemnantur, humanam sententiam Divina sententia roborari; & quicunque ligatum fuerit in terra ligari pariter & in cœlo.*

S. Jerôme qui avoit lu les anciens Commentateurs les imite souvent, en parlant avantageusement du libre arbitre, contre les Heretiques qui attribuoient tout au destin. Il se précautionne avec eux dans les endroits qui ne paroissent pas favorables à la liberté de l'homme; par exemple sur cet endroit, où il est parlé de la continence comme d'un don
Matth. 19:11. de Dieu, *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est,* il ne fait point venir la grace efficace à son secours. Il dit au contraire que ceux-là obtiennent le don de chasteté qui le demandent, qui le veulent & qui travaillent pour le recevoir. *Nemo putet sub hoc verbo vel fatum vel fortunam introduci, quod hi sunt virgines quibus à Deo datum sit, aut quos quidam ad hoc casus adduxerit; sed his datum est qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent laboraverunt.* Il ajoûte un peu plus bas selon cette même pensée sur ces mots, *Si vous voulez être par-* Ibid.
fait, allez vendez ce que vous v. 21.
avez &c. qu'il est en nôtre pouvoir d'être parfaits, que nous n'avons qu'à le vouloir, *In potestate nostra est utrum velimus esse perfecti.*

Quand il explique ces paroles de Jesus-Christ aux enfans de Zebedée, *D'être as-* Matth.
sis à ma droite ou à ma gauche, 20: 23.
ce n'est pas à moy à vous le donner; mais c'est pour ceux à qui mon Pere l'a preparé, il va au devant de l'objection qu'on pourroit faire, que nôtre salut ne depend point de nous, puis que la gloire n'est donnée qu'à ceux que Dieu y a destinez. Il dit que Dieu ne préfere point l'un à l'autre; mais qu'il

qu'il considére le merite & les bonnes œuvres de chacun. *Regnum cœlorum non est dantis, sed accipientis : non est enim acceptio personarum apud Deum ; sed quicunque talem se præbuerit ut regno cœlorum dignus fiat, hic accipiet quod non personæ, sed vitæ paratum est.* Il auroit pû dire sur cet autre endroit du même Chap. *Que le Fils de l'homme est venu donner sa vie pour la redemption de plusieurs*, que le mot de *plusieurs* est la même chose que *tous :* mais suivant les anciens Commentateurs, & les principes de l'ancienne Theologie, il observe que le mot de *plusieurs* marque en ce lieu-là ceux qui voudront croire, *Non dixit animam suam redemptionem dare pro omnibus, sed pro multis, id est pro his qui credere voluerint.*

Il n'est pas au reste tellement attaché aux sentimens des anciens, qu'il n'ait quelquefois des sentimens particuliers, comme lors qu'il traite de ridicule l'opinion de ceux, qui ont cru que les Herodiens ont été ainsi nommez, parce qu'ils donnoient à Herode la qualité de Messie. *Quidam Latinorum ridiculè Herodianos putant qui Herodem Christum esse credebant, quod nusquam omninò legimus.* (Hieron. Comm. in C. 22. Matth. v. 16.) Ces Herodiens, selon luy, étoient les soldats d'Herode, ou ceux qui payoient les tributs aux Romains, & ausquels les Phariſiens donnoient ce nom par moquerie.

La description qu'il fait des *Phylacteres* des Juifs convient (Matth. 23. 5.) parfaitement avec ce que les Rabbins en ont dit, & même avec ce qui se pratique encore aujourdhuy chez eux. Il attribuë neanmoins cet usage à une superstition des Phariſiens. Il ajoûte que cette coutume etoit encore de son tems chez les Juifs de l'Inde, de la Perse, & de Babylone: *Quod usque hodie Indi, Persæ & Babylonii faciunt, & qui hoc habuerit quasi religiosus in populis judicatur.* De plus il prend de là occasion de condamner une superstition semblable, qui étoit de son tems parmi le simple peuple, sur tout parmi les femmes, qui portoient à leur col une partie des Evangiles, du bois de la croix, ou quelque autre chose de cette nature, faisant paroître en cela plus de zéle que de veritable pieté. *Hoc apud nos,* dit-il, *superstitiosæ mulierculæ in parvulis Euangeliis & in crucis ligno & istiusmodi rebus, quæ habent quidem zelum Dei,*

sed non juxta scientiam, usque hodie factitant culicem liquantes & camelum glutientes.

Il remarque sur ces mots, *Quant à ce jour & à cette heure-là personne ne les sait, non pas même les Anges du Ciel. Il n'y a que mon Pere qui le sache*, qu'il (c) y a de la varieté dans les Exemplaires Latins, y ayant dans quelques-uns, *que le Fils même ne le sait point.* Il prefere les Exempl. Grecs d'Origene & de Pierius, où ils n'étoient point. Aussi ne les lisons-nous point dans l'édition Vulgate qu'il a retouchée, bien qu'ils soient dans le Grec & dans le Latin de l'ancien Exempl. de Cambrige. Mais cette Critique est de nulle importance, puis qu'on les lit sans aucune diversité dans l'Evangile de S. Marc.

Matth. 24: 26. — Marc. 13: 32.

Il a éclairci doctement ces paroles, *On entendit crier à minuit, voicy l'époux qui vient,* (d) par les traditions des Juifs, qui croyent que le Messie viendra à minuit, à l'imitation de ce qui se passa en Egypte lors qu'ils celebrerent la Pâque. Il juge même que la coutume qui étoit de son tems, de ne point congedier la veille de Pâque avant la minuit le peuple qui attendoit l'arrivée de JESUS-CHRIST, vient d'une Tradition Apostolique.

Matth. 25.

Comme il est dit dans Saint Matthieu que les Disciples de JESUS-CHRIST se fâcherent, voyant qu'on repandoit sur sa tête avec profusion une huile de parfum, & que S. Jean ne fait mention que du seul Judas qui s'en fâcha, on objectoit aux Chrêtiens le peu de raport qu'il y avoit entre leurs Evangelistes. S. Jerôme pour repondre à cette objection, a recours à une figure qu'on appelle *syllepse*, où l'on nomme plusieurs pour un, & il en donne

Matth. 26: 8.

(c) *In quibusdam Latinis codicibus additum est*, neque Filius, *cùm in Græcis & maximè Adamantii & Pierii exemplaribus hoc non habeatur adscriptum, sed quia in nonnullis legitur disserendum videtur.* Id. Comment. in Cap. 24. Matth. vers. 26.

(d) *Traditio Judæorum est, Christum media nocte venturum in similitudinem Ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, & exterminator venit, & Dominus super tabernacula transiit, & sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt; unde reor & traditionem Apostolicam permansisse, ut in die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, expectantes adventum Christi.* Id. Comment. in Cap. Matth. 25.

ne un exemple pris de l'Epître aux Ebreux, où après s'être étendu sur les souffrances & les merites des Saints du Vieux
Ebr. 11: 37. Testament, il ajoûte, *Ils ont été lapidez, ils ont été tentez, ils ont été sciez, ils sont morts par le tranchant de l'épée:* & cependant les Juifs croyent qu'il n'y a eu que le Prophete Isaïe qui ait été scié. Il a recours à cette même figure dans le Chapitre suivant, où Saint Matthieu dit, que les voleurs qui étoient crucifiez avec JESUS-CHRIST luy firent des reproches, au lieu que S. Luc
Matth. 27:44. ne parle que d'un seul. *Hic per tropum qui appellatur σύλληψις, pro uno latrone uterque inducitur blasphemans.*

Il ne paroît pas fort éloigné du sentiment de S. Hilaire, qui n'a pas cru que JESUS-CHRIST ait craint veritable-
Hieron. Comm. in Matth. Cap. 26. *v.* 1. ment la mort. *Erubescant,* dit S. Jerôme, *qui putant Salvatorem timuisse mortem, & passionis pavore dixisse,* Pater si fieri potest transeat à me calix iste. Ce qu'il repete plus bas, en y ajoûtant neanmoins quelque adoucissement. JESUS-CHRIST n'a été, selon luy, sujet à aucune passion. Il appelle *propassion*, ce qui est passion dans les autres hommes. C'est en ce sens qu'il dit, que J. CHRIST étant homme a été veritablement triste, comme l'Evangeliste l'assûre; mais que sa tristesse ne peut pas être nommée passion. Il met de la difference entre être triste, & commencer à être triste; & il pretend que ce n'étoit pas la crainte de la mort qui causoit sa tristesse, mais la seule vûë de Judas & du scandale de ses Disciples. Il a copié presque mot pour mot la pensée de S. Hilaire; & je ne doute point qu'il n'ait aussi pris de luy ce qu'il ajoûte au même endroit, qu'il n'est pas dit que JESUS-CHRIST fut triste à cause de la mort, mais jusques à la mort; *Non propter mortem, sed usque ad mortem contristatur, donec Apostolos sua liberet passione:* ce qui est bien subtil, aussi bien que cette autre reflexion,
(*e*) que JESUS-CHRIST ne s'est pas servi de ces mots, *que le calice passe*, mais de ceux-cy, *que ce calice passe*, c'est- *Ibid.*

 à-dire

(*e*) *Non dixit,* Transeat à me calix, *sed* calix iste, *hoc est populi Judæorum, qui excusationem ignorantiæ habere non potest si me occiderit, habens Legem & Prophetas qui me quotidiè vaticinantur.* Id. Comment. in Matth. Cap. 26. v. 1.

à-dire celuy du peuple Juif, qui ne peut prendre pour pretexte son ignorance s'il me fait mourir, puis qu'il a la Loy & les Prophetes qui parlent tous les jours de moy.

Ce docte Commentateur ne s'est pas contenté de consulter les Ecrivains Ecclesiastiques tant Grecs que Latins qui avoient été avant luy, il a eu de plus la curiosité de rechercher avec soin, les livres qui étoient aux usages des Sectaires Nazaréens. Il nous aprend expliquant ces mots, *Alors fut accompli ce qui a été dit par le Prophete Jeremie*, qu'il avoit lu dans un livre Ebreu qui apartenoit à ceux de cette Secte, & qui portoit le nom de Jeremie, ce que S. Matthieu raporte icy de luy, bien qu'il se trouve dans le Prophete Zacharie. Il aime mieux croire neanmoins qu'il a été pris de ce dernier, que du livre apocryphe des Nazaréens; & que l'Evangeliste en a seulement raporté le sens, sans s'attacher aux paroles. *Legi*, dit-il, *nuper in quodam Hebraico volumine, quod Nazarenæ sectæ mihi Hebræus obtulit, Hieremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi: sed mihi videtur magis de Zacharia sumptum testimonium Euangelistarum & Apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso sensus tantùm de Veteri Testamento proferunt in exemplum.*

Matth. 27:9.

Je passe sous silence plusieurs autres endroits, qui meritent d'être remarquez. L'Eglise n'a point eu de plus savant homme pour l'explication des Livres Sacrez que S. Jerôme. Ce Commentaire qu'il nous a laissé sur S. Matthieu, & qu'il a composé en si peu de jours, en est une preuve évidente. Je ne m'arrêterai point aux sens mystiques & spirituels, qu'il mêle avec le sens literal selon l'usage de ces anciens tems; je dirai seulement en general, qu'il y reüssit quelquefois très-bien. Un docte Protestant n'a pu s'empêcher de le loüer là-dessus, & de citer au long l'explication anagogique qu'il donne à ces paroles de S. Matthieu, *Le voile du Temple se dechira en deux depuis le haut jusqu'en bas*. Il préfere en cela l'érudition & le bon sens de ce Pere, & même de tous les autres Peres, aux subtilitez & raffinemens des Juifs. *Hæc & erudita sunt & piè excogitata*, dit Cunæus parlant de l'interpretation anagogique de Saint Jerôme, *sanè pleraque de hoc genere*

Matth. 27:51.

Petr. Cun. l. 3. de Rep. Hebr. c. 8.

genere quæ prisci Patres scripsere plus genii habent, quàm Judæorum argutiæ.

CHAPITRE XV.

Des Commentaires de S. Jerôme sur quelques Epîtres de S. Paul.

Les Commentaires de S. Jerôme sur quelques Epîtres de S. Paul ne sont presque que des extraits de ceux d'Origene, de Didyme, d'Apollinaire, & de quelques anciens Commentateurs, qu'il nomme dans ses Préfaces selon sa coutume. Il croyoit (*a*) que la veritable maniere de faire un Commentaire sur la Bible, étoit de recueillir ce qui avoit été dèjà dit par les autres, d'éclaircir les endroits qui sont obscurs, & après avoir raporté les differentes interpretations, d'en laisser le choix à ses lecteurs, afin qu'ils jugeassent quelles étoient les meilleures. Ce n'est pas qu'il ait ramassé sans jugement ce qu'il lisoit dans toutes sortes d'Auteurs, soit bons soit mauvais. Il s'attachoit principalement à ceux qui avoient de la reputation, & dont l'érudition étoit connuë, sans neanmoins entrer dans un trop grand détail de leurs sentimens, s'ils étoient orthodoxes ou non.

Il rejette, par exemple, dans la Préface qu'il a mise au devant de son Commentaire sur l'Epître aux Galates, celuy de Cajus Marius Victorin sur cette Epître; lequel s'étant toûjours appliqué aux belles lettres qu'il avoit enseignées, n'avoit aucune connoissance de l'Ecriture Sainte, *Occupatus ille eruditione secularium litterarum Scripturas omninò sanctas ignoravit.* Hieron. Procem. in Epist. ad Gal. Il prend pour ses directeurs Origene, Didyme, Apollinaire qui s'étoit depuis peu separé de l'Eglise, Alexandre ancien Heretique, Eusebe d'Emese, & Theodore d'Heraclée, qui avoient tous écrit des Commentaires sur l'Epître aux Galates. J'ay

lu,

(a) *Commentarii quid operis habent, alterius dicta edisserunt; quæ obscurè scripta sunt plano sermone manifestant; multorum sententias replicant, & dicunt hunc locum quidam sic edisserunt; alii sic interpretantur; illi sensum suum & intelligentiam his testimoniis & hac nituntur ratione firmare, ut prudens lector cùm diversas explanationes legerit, & multorum vel probanda vel improbanda didicerit, judicet quid verius sit.* Hieron. lib. 1. Apol. adv. Ruff.

Ibid. lu, dit-il, (*b*) tous ces Commentaires, & en ayant conservé une bonne partie dans ma memoire, j'ay dicté à un scribe leurs pensées & les miennes, sans m'arrêter exactement à l'ordre des paroles ni au sens, dont je ne me suis pas toûjours souvenu. Il donne après cela en peu de mots le sommaire de cette Epître, avant que d'en venir à l'explication.

S. Jerôme s'arrête d'abord Gal. 1:1. sur ces premiers mots, *Paul Apôtre non de la part des hommes, ni par un homme, mais par* Jesus-Christ, lesquels avoient donné occasion à quelques-uns d'accuser de vanité cet Apôtre. Il dit qu'il a été obligé de parler ainsi, pour répondre à ceux qui luy objectoient de n'être pas du nombre des douze Apôtres; qu'il (*c*) se peut même faire qu'il ait marqué indirectement S. Pierre & les autres Apôtres, comme n'ayant pas reçû d'eux l'Evangile, mais immediatement de Jesus-Christ; & qu'il ait prévenu par là l'objection qu'on luy pouvoit faire, sur ce qu'il ruinoit les ceremonies de la Loy pour établir l'Evangile; au lieu que S. Pierre, & les autres Disciples de J. Christ qui avoient été avant luy, avoient enseigné le contraire. Ce qui confirme, selon luy, cette pensée, c'est que Saint Paul declare nettement dans la suite de son discours, qu'il n'a rien reçû de ceux qui paroissent avoir quelque rang parmi eux, & qu'il a resisté en face à Pierre.

Il n'assûre neanmoins rien, se contentant de raporter les differens sentimens; & c'est en cela principalement qu'excellent ses Commentaires. On y trouve les opinions des anciens Commentateurs, qu'il avoit lus avec soin, & dont il ne nous reste presque rien. Il marque quelquefois leurs noms,

(b) *Legi hæc omnia, & in mente mea plurima coacervans accito notario vel mea vel aliena dictavi, nec ordinis, nec verborum interdum, nec sensuum memoriam retentans.* Hieron. Procem. in Epist. ad Gal.

(c) *Potest autem & obliquè in Petrum & in cæteros dictum accipi, quòd non ab Apostolis ei sit traditum Evangelium, sed ab ipso Jesu Christo qui & illos Apostolos elegerat. Hoc autem totum ideò præparatur, ut nemo sibi contra legis onera pro Evangelii gratia disputanti possit opponere, sed Petrus hoc dixit, sed Apostoli hoc statuerunt, sed præcessores tui aliud decreverunt.* Id. Hieron. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Gal.

noms, principalement celuy d'Origene, de qui il a emprunté la meilleure partie de ses Commentaires sur Saint Paul. Comme il n'avoit pas moins lu les Auteurs profanes, que les Ecclesiastiques, il cite aussi quelquefois ces premiers, & il prend même de là occasion de faire des digressions, ajoûtant de plus de tems en tems ce qu'il avoit apris des Rabbins. En un mot il n'y a point de Commentateur dans toute l'antiquité, qui fasse paroitre une si grande érudition sur toute sorte de sujets.

On en trouve plusieurs exemples dans son Commentaire sur l'Epitre aux Galates, que nous examinons presentement. Sur le mot de *seculum* qui est au commencement, & qui répond au Grec *αἰών*, il parle des fictions des Gnostiques Valentiniens, qui avoient forgé leurs *Æons* à l'occasion de ce mot. Il raporte en suite ce qu'il avoit apris des Docteurs Juifs, sur le mot Ebreu *olam*. *Ibid.*

Il exerce sa Critique sur le mot Grec ἀποκάλυψις, qui est traduit dans la Vulgate par *revelatio*. Il assûre que ce mot est particulier aux Ecrivains Sacrez, savoir dans la signification qu'ils luy donnent. *Verbum quoque ipsum ἀποκαλύψεως, revelationis, propriè Scripturarum est, à nullo sapientium seculi apud Græcos usurpatum.* (d) Les Apôtres l'ont pris des Septante, lesquels pour exprimer mieux la proprieté des mots Ebreux qu'ils traduisoient en Grec, ont donné quelquefois aux mots Grecs de certaines significations, qu'ils n'ont point dans la langue Grecque. *Ibid. v. 12.* *Hieron. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Galat. v. 12.*

Les Ecrivains du Nouveau Testament ne paroissant pas souvent exacts, dans ce qu'ils ont cité de l'Ancien Testament; & cette diversité étant d'une grande importance dans la Religion, S. Jerôme ne laisse presque passer aucune de ces citations, qu'il ne les examine selon les regles de la Critique. Il pouvoit en juger mieux qu'aucun autre des anciens Commentateurs, parce qu'il savoit

(d) *Mihi videntur quemadmodum in aliis verbis quæ de Hebræo in Græcum septuaginta Interpretes transtulerunt, ita & in hoc magnopere esse conatos, ut proprietatem peregrini sermonis exprimerent, nova novis rebus verba fingentes, & sonare cùm quid tectum & velatum ablato desuper operimento ostenditur & profertur in lucem.* Id. Hieron. ibid. v. 12.

ſavoit parfaitement le Grec & l'Ebreu : mais il eſt en quelques endroits trop favorable aux Juifs, & en d'autres il leur eſt tout-à-fait contraire. Ce peu d'uniformité vient, de ce qu'il ne parle pas toûjours ſelon ſes veritables ſentimens.

Il dit en general qu'on doit obſerver, que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont point cité mot pour mot les paſſages du Nouveau Teſtament; mais que ſe fiant à leur memoire, ils ſe ſont contentez ſouvent d'en raporter le ſens, changeant l'ordre des paroles, y ajoûtant & diminuant quelquefois. *Hoc autem in omnibus penè teſtimoniis quæ de Veteribus Libris in Novo aſſumpta ſunt Teſtamento obſervare debemus, quòd memoriæ crediderint Euangeliſtæ vel Apoſtoli, & tantùm ſenſu explicato ſæpe ordinem commutaverint, nonnunquam vel detraxerint verba vel addiderint.* (Id. Hier. Comm. in Cap. 3. Epiſt. ad Gal.)

On peut juger de ſon exactitude ſur ces ſortes de changemens, par la remarque qu'il a faite ſur ces paroles, *Maledictus omnis qui non permanſerit in omnibus quæ ſcripta ſunt in libro Legis.* (Gal. 3: 10.) Ce paſſage étant tiré du Deuteronome, (Deut. 27: 26.) où il n'y a dans l'original Ebreu ni *omnis* ni *omnibus*, qui ſont dans le Grec des Septante, il cite d'abord les verſions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, qui conviennent avec l'Ebreu. Il doute (c) néanmoins que leur leçon ſoit authentique, parce que les mots *omnis* & *omnibus* ſe trouvent dans le texte Ebreu des Samaritains, auſſi bien que dans la Verſion Grecque des Septante. Il ſemble même accuſer les Juifs de les avoir ôtez de leur Exemplaire, pour accommoder ce paſſage à leurs préjugez. Il dit de plus que S. Paul, qui étoit ſavant dans la langue Ebraïque & dans la Loy, ne l'auroit pas raporté ainſi s'il ne l'avoit lu dans le texte Ebreu. Cette obſervation eſt à la verité docte; mais le

(c) *Incertum habemus utrum LXX. Interpretes addiderint,* omnis homo, *&* in omnibus; *an in veteri Hebraico ita fuerit, & poſteà à Judæis deletum ſit. . . . Apoſtolus vir Hebrææ peritiæ & in lege doctiſſimus, nunquam protuliſſet niſi in Hebræis voluminibus haberet. Quam ob cauſam Samaritanorum Hebræa volumina relegens inveni* כל, *quod interpretatur* omnis, *ſive* omnibus, *ſcriptum eſſe, & cum LXX. Interpretibus concordare. Fruſtra igitur illud tulerunt Judæi &c.* Id. Hieron. Comm. in Cap. 3. Epiſt. ad Gal.

le raisonnement de ce savant Critique n'est point concluant; S. Paul a suivi en ce lieu-là, comme en la plûpart des autres, le Grec des Septante. Il n'a nullement pensé au texte Ebreu des Samaritains; & enfin il n'y a rien dans la maniere de lire des Juifs, d'où l'on puisse les accuser d'avoir falsifié ce passage, pour le rendre conforme à leurs préjugez.

La grande érudition de ce Pere paroît encore dans ces paroles suivantes, qui sont aussi
Gal. 3: 13. prises du Deuteronome, *Maledictus omnis qui pendet in ligno:* mais son raisonnement n'est gueres plus concluant que le précedent. Il les produit d'abord comme elles sont dans l'Ebreu, & en suite de la maniere qu'elles ont été traduites par d'autres, & même comme elles sont dans un livre Grec, qui a pour titre la dispute de Jason & de Papirius. Il ajoûte qu'il avoit apris de son Docteur Juif, qu'on pouvoit aussi traduire les mots Ebreux de cette sorte, *Un Dieu a été pendu avec injure, Dicebat mihi Hebræus qui me in Scripturis aliqua ex parte instituit, quòd possit & ita legi,* Quia contumeliosè Deus suspensus est. Mais cette interpretation est forcée, le mot de קללת étant construit, pour parler en Grammairien, avec celuy de אלהים qui suit: & ainsi il faut traduire, *maledictio Dei,* & non pas *contumeliose,* ou *cum contumelia Deus.* Symmaque a traduit, *Propter blasphemiam Dei suspensus est.*

Le même S. Jerôme n'a rien oublié pour éclaircir ce passage, dont les Juifs se servoient contre les Chrêtiens, comme si cette malediction dont il est parlé dans la Loy tomboit aussi sur JESUS-CHRIST. *Hæc idcirco congessimus,* dit-il, *quia famosissima quæstio est, & nobis solet pro infamia objici, quòd Salvator noster & Dominus sub Dei maledicto fuerit.* Il vient aprés à S. Paul, qui a cité ces paroles un peu autrement qu'elles ne sont dans l'Ebreu. Je (*f*) ne say, ajoûte- Ibid.
t-il, pourquoy l'Apôtre en a

(f) *Scire non possum quare Apostolus in eo quod scriptum est,* Maledictus à Deo omnis qui pendet in ligno, *vel subtraxerit aliquid, vel addiderit: si enim semel autoritatem LXX. Interpretum sequebatur, debuit sicut ab illis editum est &* Dei *nomen adjungere. Sin verò ut Hebræus ex Hebræis, id quod in* [illegible] *sua*

usé de cette maniere : car s'il étoit attaché à la Version des Septante, il ne devoit pas omettre le mot de *Dieu*, qu'ils ont exprimé conformément à l'Ebreu. S'il croyoit que l'Ebreu étoit le veritable original, il ne devoit pas ajoûter les mots de *tout* & de *bois*, qui n'y sont point. Ce qui luy fait conjecturer, ou qu'il y avoit dans les anciens Exemplaires Ebreux autrement qu'on ne lit presentement; ou que S. Paul a seulement raporté le sens, sans s'attacher aux mots; ou plûtôt qu'on a mis malicieusement après la passion de Jesus-Christ, tant dans l'original Ebreu que dans les Exemplaires de l'Eglise, le mot de *Dieu*, pour charger d'infamie les Chrêtiens, qui croyoient en ce Jesus-Christ maudit de Dieu. Mais ce qu'il croit être le plus probable n'a aucune vraisemblance. Quelle necessité y a-t-il de dire, que le texte Ebreu & la Version Grecque des Septante ont été corrompus par l'addition du mot de Dieu ? N'est-il pas mieux de dire que S. Paul s'est plûtôt arrêté au sens qu'aux paroles, qu'il a neanmoins suivi, selon sa coutume, les Septante, avec lesquels il a lu les mots πᾶς, *tout*, & ἐπὶ ξύλου, *au bois*, qui ne sont point dans l'Ebreu?

Ce docte Critique fait une autre remarque digne de son érudition sur ces mots, *Testamentum confirmatum à Deo*. Gal. 3: 15.
Il dit que le mot ברית qui est dans l'original Ebreu ne signifie point *testament*, comme il y a dans le Grec des Septante, qui ont été suivis par les Apôtres, mais *pacte* ou *alliance*. *Si quis diligenter Hebræa volumina & cæteras editiones cum LXX. Interpretum translatione contulerit, inveniet ubi testamentum scriptum est, non testamentum sonare, sed pactum, quòd Hebræo sermone dicitur* ברית. Hieron. ibid.
Il n'a pas pour cela changé le texte de l'ancienne Version Latine, parce que le mot de *testament* étoit comme un terme consacré dans l'Eglise.

Je

sua lingua legerat esse putabat verissimum, *nec* omnis, *nec* in ligno *qua in Hebræo non habentur assumere : ex quo mihi videntur aut veteres Hebræorum libri aliter habuisse quàm nunc habent, aut Apostolum, ut ante jam dixi, Scripturarum sensum posuisse non verba; aut quod magis est æstimandum, post passionem Christi & in Hebræis & in nostris codicibus ab aliquo* Dei *nomen appositum, ut infamiam nobis inureret qui in Christum maledictum omninò credimus.* Id. Ibid.

Je ne m'arrêterai point à plusieurs autres observations critiques, sur la proprieté des mots soit Grecs soit Latins, qui sont repanduës dans tout son Commentaire. Il marque aussi les hyperbates, qui rendent le stile de S. Paul obscur. Il examine même l'érudition de cet Apôtre, qui a eu, selon luy, quelque connoissance des Auteurs profanes. *Scisse autem Paulum*, dit-il, *licet non ad perfectum, litteras seculares ipsius verba testantur.* Ce qu'il prouve par quelques exemples.

Id. Hier. Comm. in Cap. 4. Epist. ad Gal.

Pour ce qui regarde sa Theologie, elle est ordinairement la même que celle des Commentateurs Grecs qu'il avoit lus. C'est d'eux qu'il a pris ce qu'il dit de la préscience de Dieu sur ces mots, *Placuit ei qui me segregavit de utero matris meæ.* Les Gnostiques se servoient de ce passage, & de quelques autres qu'il raporte, pour établir ces deux genres d'hommes, dont les uns qui étoient nommez *spirituels*, étoient nez pour être sauvez, & les autres qu'ils appelloient *materiels*, étoient nez pour être damnez. L'on peut, dit S. Jerôme, répondre simplement à ces objections, que cela arrive par la préscience de Dieu, qui aime avant leur naissance ceux qu'il prévoit devoir être justes; qu'il hait au contraire ceux dont il a prévû les pechez. Il croit que cette réponse doit suffire, sans qu'il soit besoin d'approfondir davantage cette matiere. *Ad quod potest simpliciter responderi, hoc ex Dei præscientia evenire, ut quem scit justum futurum prius diligat quàm oriatur ex utero, & quem peccatorem, oderit antequàm peccet.*

Gal. 1: 15.

Id. Hier. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Gal.

Comme il fait profession dans tout cet ouvrage de suivre plûtôt les sentimens des autres que les siens, on n'y voit gueres de raisonnemens. Il se contente pour l'ordinaire de raporter ce qu'il avoit lu dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il refute aussi à leur imitation les objections de Porphyre & des Heretiques, lors que l'occasion s'en presente. Il croit à leur exemple que la dispute entre Pierre & Paul, de laquelle il est parlé au Chap. 2. de cette Epître, étoit simulée, ayant en quelque façon été obligez de se servir de cette fiction, pour mettre la paix entre les fidéles. *Ut eorum simulata contentio, pax credentium fieret, & Ecclesiæ fides sancto inter eos jurgio*

Id. Hier. Comm. in Cap. 2. Epist. ad Gal.

gio concordaret. Comme on lit en ce même endroit au lieu de *Pierre* le nom de *Cephas*, tant dans le Grec ordinaire que dans nôtre Vulgate, il ne peut souffrir la liberté de ceux, qui pour repondre plus facilement à Porphyre, assûroient qu'il n'étoit point icy fait mention de S. Pierre, mais de je ne say quel autre Cephas. *Si propter Porphyrii blasphemiam, alius nobis fingendus est Cephas ne Petrus putetur errasse, infinita de Scripturis erunt radenda Divinis, quæ ille quia non intelligit criminatur.*

Id. Hier. ibid.

Il prouve par les paroles du vers. 16. de ce même Chap. 2. que les Saints de l'ancienne Loy ont été justifiez par la foy qu'ils avoient en J. Christ, aussi bien que ceux qui vivent sous la nouvelle Loy, *Sanctos qui antiquitus fuerint ex fide Christi justificatos*. Il (g) n'attribuë point d'autre effet à la Circoncision, avec les anciens Docteurs de l'Eglise, que d'avoir servi de marque pour distinguer le peuple de Dieu d'avec les autres nations. Dieu voulut qu'on reconnût par ce signe la posterité d'Abraham, lors qu'elle demeureroit parmi les Egyptiens, les Assyriens & les Babyloniens. C'est pour cette raison, selon luy, que les Israëlites ne furent point circoncis, pendant les 40. ans qu'ils demeurerent dans le desert. Mais aussitôt qu'ils furent au delà du Jordain, & dans la Palestine, il fut necessaire de les circoncir.

Gal. 2: 16.

Id. Hier. Comm. in Cap. 3. Epist. ad Gal.

La critique de ce Pere s'étend quelquefois jusques aux personnes, comme il paroit de sa remarque sur ces mots, *Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu*. Il y a dans le Grec, πηλίκοις γράμμασι, ce qui devroit être plûtôt traduit selon le sens Grammatical *quantis*, que *qualibus*; comme si la grandeur du caractere étoit indiquée par le mot de *quantis*. Il traite là-dessus

Gal. 6. 11.

(g) *Providens Deus ne soboles dilecti Abrahæ cæteris nationibus miscerentur, & paulatim familia ejus fieret incerta, gregem Israëliticum quodam circumcisionis cauterio denotavit, ut viventes inter Ægyptios, inter Assyrios, Babylonios atque Chaldæos hoc signaculo distinguerentur. Denique per 40. annos in eremo nullus est circumcisus, soli quippe sine gentis alterius admixtione vivebant; statim ut Jordanis ripam transgressus est populus, & in Palæstinæ terram Judæam se examen infudit, circumcisio mediâ futuro ex commixtione gentium providit errori.* Id. Hier. Comm. in Cap. 3. Epist. ad Gal.

dessus de ridicule un savant Commentateur de son tems, lequel croyoit que S. Paul qui étoit Ebreu ne savoit pas former les caracteres Grecs : que c'étoit pour cela qu'ayant été obligé de mettre son nom de sa propre main, dans la Lettre qu'il écrivoit aux Galates, il avoit tracé avec beaucoup de peine de grandes lettres mal formées, n'étant point accoutumé à cette sorte d'écriture.

Hieron. Comm. in Cap. 6. Epist. ad Gal.

In hoc loco vir apprime nostris temporibus eruditus, miror quomodo rem ridiculam locutus sit. Paulus, inquit, Hebræus erat, & Græcas litteras nesciebat, & quia necessitas expetebat ut manu sua Epistolam subscriberet contra consuetudinem; curvos tramites litterarum vix magnis apicibus exprimebat, etiam in hoc sua ad Galatas indicia charitatis ostendens, quòd propter illos id quoque quod non poterat facere conaretur.

Il y a quelque chose qui aproche de cette pensée dans le Commentaire de Saint Jean Chrysostôme sur cet endroit, si ce n'est qu'au lieu de *subscribere*, il faudroit lire *scribere* dans S. Jerôme, ou plûtôt le verbe composé *subscribere*, est le même en ce lieu-là que *scribere*, parce qu'il s'agit de l'écriture de la Lettre entiere, & non d'une simple subscription.

Joann. Chrysost. Comm. in Cap. 6. Epist. ad Gal.

Ce savant Evêque dit que S. Paul n'avoit pas accoutumé d'écrire ses Lettres de sa propre main, employant à cela celle d'un scribe; mais qu'ayant été obligé d'écrire luy-même celle-cy aux Galates, il avoit eu de la peine à en former les caracteres, *ne sachant pas bien écrire en Grec*, ὅτι οὐκ ἄριστα γράφειν εἰδώς. Il s'apuye principalement sur le mot de πηλίκοις, qui ne signifie pas tant, selon luy, la grandeur des caracteres, que leur diformité. Τὸ δὲ πηλίκοις ἐμοὶ δοκεῖ οὐ τὸ μέγεθος, ἀλλὰ τὴν ἀμορφίαν τῶν γραμμάτων ἐμφαίνων λέγειν.

S. Jerôme a gardé la même methode dans son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, que dans le précedent.

Hieron. Præfat. Comm. in Epist ad Ephes.

Il témoigne dans sa Préface qu'il a suivi en partie Origene, qui a composé trois volumes sur cette Epître, & qu'il a pris aussi quelque chose d'Apollinaire & de Didyme, sans neanmoins les copier entierement, y ajoûtant & en retranchant ce qu'il jugeoit à-propos. Mais il fut accusé par Ruffin & par Pelage, d'avoir debité trop crûment les sentimens d'Origene sur plusieurs points, contre la creance de l'Eglise. En

effet,

effet, il ne faiſoit ſouvent que dicter à un ſcribe ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs, ſans examiner ſi leurs opinions étoient orthodoxes ou non. Ce qui luy attira des reproches, dont il tâche de ſe juſtifier en general, dans une Préface de ſes Commentaires ſur Jeremie. Il (*h*) s'eſt élevé depuis peu, dit-il, un calomniateur ignorant, qui croit que mes Commentaires ſur l'Epître aux Epheſiens doivent être cenſurez. Cet homme ne ſait pas la liberté que les Commentateurs ont, de mettre dans leurs livres les opinions de differens Auteurs, ſoit qu'on les nomme ou qu'on ne les nomme point; de ſorte qu'on laiſſe aux lecteurs le pouvoir de choiſir ce qui leur plaît. Il ajoûte qu'il avoit parlé de ſa methode dans ſa Préface, & qu'il avoit déjà répondu ſur ces ſortes d'objections à Ruffin, qu'il nomme Grunnius. Cet ignorant calomniateur dont il parle eſt Pelage, qu'il fait Ecoſſois, c'eſt-à-dire Hibernois, l'indiquant par ces mots qui ſont au même endroit, *Nec recordatur ſtolidiſſimus & Scotorum pultibus prægravatus.*

Hieron. Proœm. in lib. 1. Comm. Hierem. ad Euſeb.

Nous avons les deux livres de ſon Apologie, où il répond en particulier à ce que Ruffin avoit objecté contre ſon Commentaire. Il pretend qu'ayant ſuivi ce qui ſe pratique d'ordinaire dans les Commentaires, on ne pouvoit luy imputer les erreurs des autres, puis qu'il ne fait que raporter leurs interpretations ſans les approuver. Il veut qu'on examine ſon ouvrage ſur ce pied-là. Il conſent qu'on le condamne, ſi l'on ne trouve pas ce qu'on luy objecte dans les auteurs Grecs, qu'il n'a fait que traduire en Latin, & dont il a mis les noms à la tête de ſon Commentaire. Il vient après cela à ces

Hieron. lib. 1. adv. Ruffin.

(h) *Nuper indoctus calomniator erupit, qui Commentarios meos in Epiſtolam Pauli ad Epheſios reprehendendos putat, nec intelligit nimiâ ſtertens vecordiâ leges Commentariorum, quibus diverſorum ponuntur opiniones vel tacitis vel expreſſis auctorum nominibus, ut lectoris arbitrium ſit, quid potiſſimum eligere debeat, decernere; quanquam & in primo ejuſdem operis libro præfatus ſum, vel me propria, vel aliena dicturum, & ipſos Commentarios tam veterum Scriptorum eſſe quàm noſtros. Quod non videns præcurſor ejus Grunnius olim niſus eſt carpere, cui duobus reſpondi libris.* Id. Hieron. Præf. in lib. 1. Comment. in Hierem.

ces endroits d'Origene, qu'on pretendoit qu'il n'avoit inserez dans son ouvrage, que pour insinuër des erreurs manifestes dans l'esprit de ses lecteurs. Il seroit difficile de justifier entierement ce Pere, s'il n'avoit eu en effet pour luy l'exemple de plusieurs anciens Commentateurs Grecs, qui avoient fait la même chose.

Ruffin avoit été choqué, de ce que S. Jerôme expliquant ces paroles, qui regardent l'election des fidéles, *sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem &c.* avoit raporté au long l'interpretation d'Origene, qui supposoit des creatures invisibles, & des ames avant la creation du monde, & que Dieu avoit choisi ces ames à cause de leur sainteté. Il est vray qu'il à exposé les sentimens d'Origene avec beaucoup de netteté; mais il ne les approuve pas. Il se contente d'attribuër nôtre élection à la prescience de Dieu, qui connoît toutes choses avant qu'elles arrivent: il fait en suite parler Origene. S'il est blâmable, c'est d'avoir trop éclairci un fait qu'il devoit laisser dans l'obscurité.

Je ne m'arréterai point aux autres accusations de Ruffin, qui sont de la même nature que celle-là, & ausqu'elles Saint Jerôme a aussi répondu dans son Apologie. Mais après tout peut-être eût il été mieux, que ce docte Pere eût fait paroître moins d'érudition dans ses Commentaires, & qu'il y eût eu un peu plus de raisonnement. Il ne meditoit pas assez; outre que, comme il ne fait que raporter les sentimens des autres, il est difficile de penetrer les siens. Ce qui augmente cette difficulté, c'est que nous n'avons point presentement la plûpart des livres Grecs qu'il avoit lus.

Quoy qu'il ait emprunté bien des choses d'Origene, il étoit neanmoins plus savant que luy pour ce qui est de la connoissance des langues: c'est pourquoy il s'arréte souvent à l'interpretation des mots Ebreux, Grecs & Latins, étant habile dans ces trois langues. Il éclaircit les mots Grecs du Nouveau Testament par l'Ebreu, ou plûtôt par le Grec des LXX. qui ont conservé de certains Ebraïsmes. Les termes d'une langue ne répondant pas toûjours exactement à ceux d'une autre, il supplée judicieusement à ce defaut dans son Commentaire. C'est ce qui luy fait dire qu'il y a plusieurs mots, qui ne peuvent pas

être

être traduits de Grec en Latin, ni d'Ebreu en Grec, non plus que de Latin en Grec, ni de Grec en Ebreu. *Multa enim verba sunt quæ nec de Græco in Latinum transferri valent, nec de Hebraico in Græcum & reciprocè, nec de Latino in Græcum, nec de Græco in Hebræum.*

Hieron. Comm. in Chap. 1. Epist. ad Ephes.

Cette critique de mots qui semble plûtôt apartenir à la Grammaire qu'à la Theologie, ne laisse pas d'être d'une grande importance, y ayant de l'ambiguité en de certains mots, laquelle jette dans l'erreux ceux qui ne sont pas capables d'y faire reflexion. Les Peres Grecs ont cet avantage sur les Latins, que les livres du Nouveau Testament ont été écrits en leur langue. Mais S. Jerôme ne leur cede en rien là-dessus. Il a même eu des secours qu'ils n'ont point eus, parce qu'il a sçu la langue Ebraïque, & qu'il avoit étudié à fond la Critique. Cette connoissance luy a donné occasion de marquer, non seulement la signification propre de certains mots, qui ne sont point clairs, mais aussi leurs differens sens. Par exemple, où nous lisons dans la Vulgate *eramus natura filii iræ*, il observe doctement (*i*) que le mot Grec φύσει, auquel répond *natura* dans le Latin, a été traduit par quelques-uns à cause de son ambiguité par *prorsus*, ou *omnino*, *entierement*, *tout-à-fait*. Il juge neanmoins qu'on peut accorder cette derniere signification avec la premiere. Ephes. 2: 3.

Expliquant ces autres mots, *Ipsius enim factura sumus creati in Christo*, il fait une digression à l'occasion du verbe *creati*, pour avoir lieu de répondre aux Ariens, qui se servoient de ce passage des Proverbes, *Dominus creavit me initium viarum suarum*, pour prouver que JESUS-CHRIST est une pure creature. Il dit qu'il n'y a aucun danger de reconnoitre qu'il est une creature; mais qu'il y a dans le texte Ebreu, *Le Seigneur m'a possedé*, & non pas, *m'a créé*, & qu'il faut mettre de la difference entre *possession* & *creation*. *In Hebræis*

Ibid. v. 10.

(i) *Quidam pro eo quod nunc exposuimus,* Et eramus naturâ filii iræ, *pro* naturâ, prorsus *sive* omnino, *quia verbum* φύσει *ambiguum est, transtulerunt: quod etsi sic sonet, juxta ea quæ diximus exponendum est.* Hieron. Comment. in Cap. 2. Epist. ad Ephes.

bræis codicibus non habetur Dominus creavit me initium viarum suarum, sed Dominus possedit me. Inter possessionem autem & creationem multa distantia est. Il n'est pas l'auteur de cette observation, qui se trouve dans quelques anciens Peres Grecs: mais étant habile dans la langue Ebraïque, il devoit avoir observé que le verbe קנה, qui est en ce lieu-là dans l'Ebreu, ne signifie pas moins *créer* que *posseder*: il est même ce me semble traduit selon ce sens-là en quelque endroit de la Version Vulgate. Les Arabes se servent aussi de ce verbe قنا dans le même sens.

Ce Pere étend les regles de la Grammaire jusqu'au stile de S. Paul, qu'il reprend d'être tombé dans des solecismes. Ses (k) ennemis luy ayant reproché qu'il n'avoit pas même épargné ce Saint Apôtre, il leur répond qu'au contraire il luy avoit rendu justice en cela, & qu'il avoit même établi par là plus fortement la vertu de sa predication: car étant né Ebreu & sans éloquence, il n'auroit pas pu persuader à tout le monde la foy de J. CHRIST, s'il n'avoit été plûtôt animé de l'esprit de Dieu, que de celuy des hommes.

Id. Hier. in Cap. 3. Epist. ad Ephes.

Il ne veut pas cependant, nonobstant cette delicatesse, qu'on rejette l'ancienne version Latine, sous pretexte qu'elle est barbare en plusieurs endroits. Il prefere une traduction qui répond exactement au Grec, bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait Latine, à une autre qui seroit plus élegante, mais qui n'exprimeroit pas si bien la force du sens. C'est ce qu'il a remarqué sur ces mots, *cohæredes, concorporales & comparticeps.* Ephes. 3. *Scio*, dit-il, *appositionem conjunctionis per quam dicitur cohæredes & concorporales & comparticeps indecoram facere in Latino sermone sententiam; sed quia ita habetur in Græco, & singuli sermones, sillabæ, apices, puncta in Divinis Scripturis plena sunt sensibus*

(k) *Nos quotiescunque solæcismos aut tale quid annotamus, non Apostolum pulsamus, ut malevoli criminantur; sed magis Apostoli assertores sumus, quòd Hebræus ex Hebræis absque nitore sermonis, & verborum compositione & eloquii venustate, nunquam ad fidem Christi totum mundum transducere valuisset, nisi evangelizasset eum non in sapientia verbi, sed in virtute Dei.* Id. Hier. Comment. in Cap. 3. Epist. ad Ephes.

bus, propterea magis volumus in compositione structuraque verborum, quàm intelligentia periclitari.

Saint Paul ayant employé dans cette Epitre aux Ephesiens de certains termes qui ne sont point dans l'Ecriture, comme sont ceux de Principautez, Puissances, Vertus, & Dominations, nôtre Commentateur forme là-dessus une difficulté, pour savoir d'où cet Apôtre les a pris. On ne peut pas croire, dit-il, que celuy qui avoit été instruit dans la science des Livres Sacrez, ait avancé quelque chose qui ne s'y trouvât point. Il juge, ou qu'il avoit tiré ces choses qui étoient secretes des traditions des Juifs, ou qu'il avoit donné un sens sublime & spirituel à de veritables histoires. *Arbitror itaque illum aut de traditionibus Hebræorum ea quæ secreta sunt in medium protulisse, aut certè quæ quasi juxta historiam scripta sunt, cùm intelligeret Legem esse spiritualem sensisse sublimius & quòd de Regibus atque Principibus &c.* Il ne trouve cependant pas à-propos en un autre endroit qu'on recoure facilement aux livres apocryphes des Juifs, lors qu'on ne lit point mot pour mot dans la Bible les passages qui sont citez par les Apôtres, parce qu'ils ont eu plus d'égard au sens qu'aux paroles. *Sicubi testimonia quasi de Prophetis & de Veteri Testamento ab Apostolis usurpata sunt, & in nostris codicibus non habentur, nequaquam statim ad apocryphorum ineptias & deliramenta curramus, sed sciamus scripta quidem ea esse in Veteri Testamento, sed non ita ad Apostolis edita, & sensum magis usurpatum, nec facilè nisi à studiosis posse ubi scripta sint inveniri.*

Hieron. Comm. in Cap. 3. Epist. ad Ephes. v. 11.

Outre les deux Commentaires dont on vient de parler, S. Jerôme en a composé un autre sur l'Ep. de S. Paul à Tite, où il ne fait pas moins paroître d'érudition. Il ne dit rien dans sa Preface des Commentateurs qu'il a suivis. Expliquant ces mots, *Et constituas per civitates Episcopos*, il pretend que (*l*) les Prêtres ne differoient *Tit. 1: 5.*

(*l*) *Idem est ergo Presbyter quòd Episcopus, & antequàm Diaboli instinctu studia in Religione fierent, & dicerent in populis,* Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephæ, *communi Presbyterorum consilio Ecclesiæ gubernabantur*

roient point ordinairement des Evêques, & que cette distinction n'a été introduite dans l'Eglise, que depuis qu'il y eut differens partis, qui donnerent occasion à établir d'entre les Prêtres un chef qui fût au dessus d'eux, au lieu qu'ils gouvernoient auparavant tous ensemble les Eglises. Mais il semble que son sentiment n'étoit pas alors approuvé de tout le monde, puis qu'on luy objectoit qu'il n'étoit appuyé sur aucun passage de l'Ecriture. *Putat aliquis*, ajoûte-t-il au même endroit, *non Scripturarum, sed nostram esse sententiam Episcopum & Presbyterum unum esse.* C'est pourquoy il le prouve au long, & il conclut enfin que c'est plûtôt la coutume, que l'institution de JESUS-CHRIST, qui a fait les Evêques plus grands que les Prêtres. *Episcopi noverint se magis consuetudine quàm dispositionis Dominicæ veritate Presbyteris esse majores.*

Quoy que cette Epître soit facile à entendre, son Commentaire ne laisse pas d'être étendu, parce qu'il y explique plusieurs autres choses qui ont du raport avec son sujet. Il refute de plus quelquefois les Heretiques, comme on le peut voir sur ces mots, *Et adventum gloriæ magni Dei & salvatoris nostri Jesu Christi.* Tit. 2: 13. Il assûre avec les Commentateurs Grecs, que le mot de *grand Dieu* est appliqué à JESUS-CHRIST, & il les oppose à Arius & à Eunomius. *Ubi*, dit-il, *est serpens Arius? Ubi Eunomius coluber? Magnus Deus Jesus Christus salvator dicitur, non primogenitus omnis creaturæ.* En effet quoy qu'en disent Erasme & Grotius, cet endroit est un des plus évidens que nous ayons pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST, principalement dans le Grec où il y a, ἐπιφάνειαν τῆς δόξης τοῦ μεγάλου Θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Le mot de σωτῆρος étant sans article, doit se raporter selon l'usage de la langue Greque au mot de Θεοῦ qui précede; en sorte qu'on peut traduire ainsi à la lettre, *L'advenement de la gloire de* JESUS-CHRIST *le grand*

tur: postquam verò unusquisque eos quos baptizaverat, suos putabat esse, non Christi, in toto orbe decretum est, ut unus è Presbyteris electus superponeretur cæteris, ad quem omnis Ecclesiæ cura pertineret, & schismatum semina tollerentur. Hieron. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Tit.

grand Dieu & nôtre Sauveur.

Enfin nous avons aussi un Commentaire de Saint Jerôme sur l'Epitre à Philemon. Il ne dit rien dans sa Preface, non plus que dans celle du precedent, des Commentateurs qu'il a lus sur cette Epître. Il y raporte seulement les raisons de ceux qui refusoient de la recevoir comme Canonique, ausquelles il répond en même tems. A l'égard de son Commentaire il n'est pas moins rempli d'érudition, & de remarques critiques que les autres. Il observe sur ces mots *evidens fiat*, qu'il y a dans le Grec ἐνεργὴς, *agissante*, & il prefere cette leçon à cette autre ἐναργὴς, qui étoit dans l'Exemplaire Grec de l'ancien Interprete Latin. *In Græco*, dit-il, *melius habetur efficax: ἐνεργὴς enim propriè transferri potest efficax sive operatrix*. Cependant Beze qui a aussi lu ἐνεργὴς dans tous ses Exemplaires Grecs, semble preferer l'autre leçon qui a été suivie par l'auteur de la Vulgate.

Ad Philemon. v. 6.

CHAPITRE XVI.

Des Commentaires de Pelage sur les Epîtres de S. Paul.

ON joint ordinairement aux Commentaires de S. Jerôme sur le Nouveau Testament, tant dans les exemplaires manuscrits que dans les imprimez, une interpretation assez abregée de toutes les Epîtres de S. Paul, à la reserve de celle qui est écrite aux Ebreux. Il y a de l'apparence qu'on l'a attribuée à S. Jerôme, à cause du nom d'Heliodore qui est dans la Préface; mais le stile de cet ouvrage est si different de celuy de ce Pere, qu'il ne faut que le lire pour connoître qu'il ne peut être de luy; outre que la methode de l'un & de l'autre n'ont rien de semblable. Cela a fait dire à Sixte de Sienne, que la diversité de stile & de doctrine montre que ce Commentaire n'est nullement de S. Jerôme, bien qu'on ait mis à la tête une petite Préface sous son nom, adressée à Heliodore. *Annotationes in 13. Pauli Epistolas, quanquam in fronte præferant præfatiunculam Hieronymi ad Heliodorum scribentis, styli tamen diversitas & dogmatum discrimen ipsius non esse indicant*. Il ajoûte que Ca-

PELAGE.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.

Catarin a jugé que Pelage en étoit l'Auteur, parce qu'il fait dependre la prédestination des merites, que Dieu a prévûs par sa préscience. Mais cette raison ne prouve rien, puis que ce sentiment étoit commun dans l'Eglise avant Pelage, & qu'on le peut encore soutenir presentement sans être Pelagien.

Le Cardinal Bellarmin raisonne mieux, lors qu'il prouve par l'autorité de S. Augustin, que ce Commentaire est veritablement de Pelage. *Legi*, dit ce Pere, *Pelagii quædam scripta, quæ in Pauli Apostoli Epistolas expositiones brevissimas continerent*; ce qui convient parfaitement au Commentaire dont il est question: & l'Auteur même de la Préface assûre qu'il n'a donné qu'une explication fort courte, *Nos verò simpliciter exposuisse brevibusque sermonibus comperies*. Le P. Labbe neanmoins semble n'avoir pu goûter l'opinion de Bellarmin, parce qu'on ne trouve point dans ce Commentaire, ce que S. Augustin en a cité dans le livre qu'on vient de marquer. Mais comme il a été reformé par Cassiodore, au moins sur l'Epître aux Romains, il suffit que dans l'exemplaire que nous avons, & qui est apparemment celuy qui a été retouché par Cassiodore, & même par quelque autre, on lise les mêmes pensées, bien qu'elles n'y soient pas mot pour mot. Le même Cassiodore témoigne que quelques-uns l'ont attribué au Pape Gelase; que d'autres ont cru qu'il étoit de Primasius; ce qui n'a aucune vraisemblance. Marius Mercator, qui vivoit en même tems que S. Augustin, ne le donne point à d'autre qu'à Pelage. Il nous en a même laissé des fragmens, qui s'accordent avec l'exemplaire d'aujourdhuy, si ce n'est qu'il y a quelques mots de changez; d'où l'on peut seulement inferer, qu'il a été alteré en quelques endroits.

August. lib. 3. de peccat. mer. & remiss.

Labb. Differt. de Script. Ecclef. p. 441.

Cassiod. lib. Div. lect. c. 8.

Mar. Mercat. Commonit.

Pelage fait paroître dans tout cet ouvrage, qui ressemble plus à des Scolies qu'à un Commentaire, qu'il étoit exercé dans le stile des Livres Sacrez. Si l'on excepte quelques endroits de S. Paul, qu'il a interpretez selon ses faux préjugez, il peut être mis au rang des habiles Commentateurs du N. Testament. Il paroît même que Sedulius, Primasius, Haimo, & quelques autres en ont copié la meilleure partie dans leurs Commentaires. Bien qu'il n'ait point expliqué l'Epître

pître aux Ebreux, il la cite souvent sous le nom de Saint Paul. Il a eu apparemment égard à l'usage de quelques Eglises Latines, qui ne la lisoient point alors dans les assemblées publiques.

Il s'attache principalement à faire entendre la lettre de son texte, selon la methode des Scoliastes. Ce qui ne l'empêche point de refuter, à l'imitation des autres Commentateurs, les anciens Heretiques lors que l'occasion s'en presente. Il dit, par exemple, sur ces premiers mots de l'Epître aux Romains, *Quod ante promiserat per Prophetas suos*, &c. qu'ils combattent entierement l'heresie des Mani-
Pelag. in Cap. 1. Epist. ad Rom. chéens, *Totus hic locus contra Manichæos facit*. Il ajoûte au même lieu, que le mot *secundùm carnem* détruit les heresies de Photin & d'Arius, *Addendo secundùm carnem, & Photinum excludit & Arium. Si enim secundùm carnem factus est, secundùm Verbi utique substantiam factus non est.*

Si l'on ôte ce qui regarde la grace, & quelques autres points qui sont connus de tout le monde, Pelage a suivi la creance commune de l'Eglise, qu'il a même defenduë avec vigueur contre les Heretiques. Son Commentaire sur S. Paul merite d'être lu, mettant à part ses erreurs. Nous ne devons pas faire paroître en cela plus de delicatesse que S. Cyrille d'Alexandrie, & quelques anciens Peres qui se sont servis utilement des Commentaires des Heretiques, & qui en ont même conservé la lecture. Les Compilateurs Grecs qui ont fait les recueils, que nous appellons ordinairement *Chaînes*, n'en ont point exclus les livres des Heretiques.

C'est pourquoy le nom de Pelage qui est devenu odieux, ne nous doit point detourner de la lecture de son Commentaire, où il donne des preuves de son habileté. Cassiodore luy a donné le titre de Scolies très-subtiles, *subtilissima scholia*. Cassiod. Lect. Div. c. 8. L'on prendra même garde, que pour ne pas s'accorder avec la doctrine, qui a été la plus commune aprés S. Augustin parmi les Latins, il n'est pas pour cela Heretique, dans tous les endroits où il ne convient point avec ce Pere: autrement il faudroit accuser d'heresie la plûpart des anciens Docteurs de l'Eglise. Je croy même que Pelage avoit composé son Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul, avant qu'il eût été declaré no-

vateur.

vateur. Comme l'on est obligé de rendre justice à tout le monde, l'on distinguera ce qu'il a de commun avec les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, d'avec ce qu'il a avancé de luy-même, sans être fondé sur la Tradition. Car c'est en cela seulement qu'on peut l'accuser d'avoir été novateur.

Il y a de certains endroits dans son Commentaire, où il parle de la sainteté & de la grace, d'une maniere qui feroit croire qu'il n'a eu là-dessus aucuns sentimens particuliers; comme lors qu'il dit sur ces mots de l'Epître aux Romains,
Rom. 1: 7. *vocatis sanctis*, qu'ils signifient saints par la vocation de Dieu, & non par leurs merites; de plus que Saint Paul les nomme saints, parce qu'il prêchoit à des personnes qui avoient reçu la grace du Saint
Pelag. ibid. Esprit, *Sanctis vocatione Dei, non meritis facti. Item idcirco dicit sanctis, quoniam gratiam Spiritûs Sancti habentibus prædicabat.* Mais peut-être n'a-t-il entendu en ce lieu-là par le mot de grace, que l'Evangile qu'ils avoient reçu. Il donne beaucoup au merite & au libre arbitre de l'homme; en quoy il a suivi les anciens Commentateurs. S'il n'avoit pas passé les anciennes bornes, il n'y auroit pas lieu de luy faire son procès là-dessus.

Quand il explique ces mots *serviteur de J. Christ*, il compare Saint Paul à J. Christ, qui ayant pris la forme d'un serviteur avoit été obeïssant à son Pere, jusqu'à souffrir la mort pour nous. Il dit aussi que cet Apôtre a merité l'Apostolat en servant fidélement:
Et hic per fidele primum servitium meruit Apostolatum. Ibid. Il remarque neanmoins un peu plus bas sur ces autres mots, *Per quem accepimus gratiam & Apostolatum*, que S. Paul a reçu la grace dans le Batême, & l'Apostolat lors qu'il fut dirigé par le S. Esprit, *Gratiam in Baptismo, Apostolatum quando à Spiritu Sancto directus est.* Il ajoûte que cet Apôtre ayant reçu la grace, dit qu'il avoit merité l'honneur de l'Apostolat, *Item recto ordine accepta gratia, honorem Apostolatûs meruisse se dicit.* Ibid. Et ainsi la grace que les Chrêtiens reçoivent précede le merite: ce qui ne paroît pas éloigné de la doctrine des anciens Peres.

Sur ces mots, *Je rens graces à mon Dieu*, il aporte la Rom. 1: 8. raison pourquoy S. Paul ne s'est pas servi du mot de Dieu en general, mais qu'il a dit *son Dieu*. Il veut que Dieu soit

natu-

naturellement Dieu de tout le monde; mais qu'à l'égard du merite & de la volonté, il soit le Dieu de peu de personnes: qu'il a été selon ce dernier sens le Dieu d'Abraham, & que l'Apôtre l'ait aussi appellé en ce sens-là son Dieu, *Naturâ Deus omnium est, merito & voluntate paucorum, ut Deus Abraham, secundùm quòd hic suum nominat Deum*; ce qui est trop subtil, bien qu'il ne luy soit pas particulier. Le sens qu'il donne à ces autres paroles, *Deus cui servio in spiritu meo*, est plus naturel; c'est-à-dire, selon luy, auquel je sers de tout mon cœur, & de toute mon affection, *Hoc est in toto corde meo & prompta devotione mea deservio*.

Pelag. ibid.

Ibid.

Il s'accorde avec les anciens Commentateurs dans l'interpretation de ces paroles, *Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum*, bien qu'il soit éloigné de S. Augustin. Cette (*a*) expression ne marque pas, dit-il, que Dieu ait livré luy-même les pecheurs aux desirs de leurs cœurs, comme s'il étoit la cause de leurs desordres; mais qu'ayant usé de patience à leur égard, & ne les ayant point punis, il souffre qu'ils fassent ce qu'il leur plaît. Ce qu'il éclaircit par une expression semblable, qui est dans le Pseaume 80.

Rom. 1: 24.

Lors qu'il parle de la Circoncision des Juifs, interpretant ces paroles de S. Paul, *si igitur præputium &c*. il dit qu'elle ne sert rien d'elle-même, étant seulement une marque pour les distinguer des autres nations, & que c'est pour cela qu'ils ne furent point circoncis dans le desert, où ils étoient seuls. Ce sentiment n'est pas à la verité conforme à celuy de S. Augustin; mais c'est la doctrine de tous les anciens Peres, & même de S. Jerôme, comme on l'a pu rémarquer cy-dessus.

Rom. 2: 26.

Il observe sur ces mots, *Car nous reconnoissons que l'homme est justifie par la foy sans*

Rom. 3: 28.

(*a*) *In hoc quod Deus tradidisse dicitur propriis desideriis peccatores, ostendit non quòd ipse sit causa, sed quòd per longanimitatem & patientiam non inducendo vindictam, patitur eos secundùm cordis sui agere voluntatem, hoc facit volens eos ad pœnitentiam converti. Item tradere in Scripturis dicitur Deus, cùm non retinet delinquentes propter libertatem, sicut in Psalmo dicit, & dimisi eos secundùm desideria cordis eorum.* Pelag. Comment. in Cap. 1. Epist. ad Rom. vers. 24.

Psalm. 80. v. 13.

sans les œuvres de la Loy, que quelques-uns en ont abusé pour détruire les bonnes œuvres, pretendans que la foy seule suffisoit pour nôtre justification, *Abutuntur quidam hoc loco ad destructionem operum justitiæ, solam fidem posse sufficere affirmantes.* En quoy il est très-orthodoxe: mais il n'en est pas de même de l'explication qu'il donne à

Rom. 5: 12. ces paroles, *Comme le peché a entré en ce monde par un seul homme, &c.* Il assûre que le peché n'est entré dans le monde que parce qu'on a imité Adam, *exemplo vel forma.* Il dit de plus sur ces autres

Ibid. paroles, *La mort a passé dans tous les hommes*, que la mort n'a passé aux autres hommes que parce qu'ils ont peché comme Adam, *Dum ita peccant & similiter moriuntur.* Cet endroit est un de ceux d'où l'on prouve que ce Commentaire est de Pelage.

Il lit avec la Version Vulgate qu'il suit ordinairement, *In quo omnes peccaverunt:* mais il remarque qu'il le faut entendre comme s'il y avoit *in eo quod*; ce qu'il accommode en suite avec ses préjugez, *Hoc est*, dit-il, *in eo quod omnes peccaverunt, exemplo Adæ peccant.* Il a pu, quoy qu'en dise Beze qui s'apuye sur l'autorité de S. Augustin, interpreter *in quo*, par *in eo quod*, parce que le mot Grec peut aussi être traduit à la lettre de cette maniere. C'est même le sens que les plus habiles Scoliastes Grecs luy donnent en cet endroit. Les plus zélez defenseurs de la doctrine de Saint Augustin avoüent qu'on peut souffrir cette interpretation. Enfin Beze accusera-t-il de Pelagianisme Calvin son maître, qui l'a suivie dans sa version Françoise du Nouveau Testament, & quelques autres Calvinistes après luy? Pelage se fait bien mieux connoître sur ces mots,

Sans la Loy le peché étoit mort. Il condamne ouvertement ceux qui croyoient le peché originel, *Insaniunt qui de Adam asserunt ad nos venire peccatum*; ce qui pourroit faire croire que l'exemplaire que nous avons n'est pas tout-à-fait celuy qui a été corrigé par Cassiodore. Rom. 7: 8.

Expliquant ces paroles, *Ipse spiritus postulat pro nobis &c.* il entend par le mot de *spiritus* le don du S. Esprit. *Hic gratiam Spiritûs spiritum nominavit:* ce qu'il éclaircit par d'autres passages de l'Ecriture. Il juge de plus que le verbe *postulat*, *demande*, est la même Rom. 8: 26.

me chose que *postulare facit*, *nous fait demander*; & il le confirme par d'autres expressions semblables, où l'on attribuë au maître ce qu'il fait faire. L'on dit, par exemple, qu'il a bâti une maison, bien que ce ne soit pas luy qui l'ait bâtie, *Sed & hoc commune, quod dominus fieri jubet ipse dicitur operari: ut ille ædificavit domum, aut ille codicem facit, cùm nec ipse scripserit, nec ille instruxerit*.

Il suit d'ordinaire les interpretations des Peres Grecs, principalement celles de Saint Chrysostôme. C'est à leur imitation qu'il explique en ce même endroit la prédestination par la préscience, *Prædestinatio idem est quod præscire.* Il dit que Dieu a voulu, que ceux qu'il a prévû devoir être conformes à Jesus-Christ dans leurs actions, luy fussent aussi conformes dans la gloire,
Ibid. *Ergo quos prævidit conformes futuros in vita, voluit ut fierent conformes in gloria.* Il ne manque pas aussi de faire valoir à leur exemple contre Manichée, Photin & Arius ces
Rom. 9: 5. paroles de S. Paul, *Ex quibus est Christus secundùm carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula.* Il s'arrête sur ces derniers mots, *Deus benedictus in secula*, pour convaincre les Ariens que Jesus-Christ est veritablement Dieu. Afin de rendre sa preuve plus forte, il ajoûte ce que S. Thomas dit à Jesus-Christ dans l'Evangile de S. Jean, *Dominus meus & Deus meus.* Joann. 20: 28. Il refute avec la même force en plusieurs autres endroits de son Commentaire les ennemis de l'Eglise. L'on y trouve les noms de Marcion, de Novatus, d'Apollinaire, de Macedonius, de Jovinien, & de plusieurs autres Heretiques qu'il combat par l'Ecriture.

Pelage a cru avec S. Chrysostôme & quelques autres Commentateurs que ces mots, *Igitur non volentis neque currentis*, Rom. 9: 16. & ces autres qui suivent un peu après, *Ergo cujus vult* Ibid. *miseretur, & quem vult indurat*, v. 18. sont des objections que S. Paul se fait au nom des Juifs, parce que cet Apôtre dit le contraire ailleurs. *Personam de contrario assumit venientis & dicentis non esse in nobis aut rectè aut malè agere, sed in Dei arbitrio constitutum.* Il prouve que l'homme est libre, & que Saint Paul n'avance rien icy qui soit contraire à nôtre liberté, ayant dit un peu auparavant que Dieu par sa bonté nous

nous appelle à la pénitence. *Non enim Apostolus tollit quod in propria voluntate habemus, qui superius dicit, ignoras quia bonitas Dei te ad pœnitentiam adducit.*

Il remarque sur ces paroles,
Rom. 16: 1. *Je vous recommande nôtre sœur Phœbe Diaconisse de l'Eglise de Cenchrée*, qu'il y avoit encore de son tems des Diaconisses dans les Eglises d'Orient, dont la fonction étoit de servir lors qu'on batisoit les personnes de leur sexe. Il juge même qu'on peut entendre cela du ministere qui regarde la parole de Dieu, parce qu'il y a eu des femmes qui l'ont enseignée en particulier: & il aporte pour exemple Priscilla, dont le mari se nommoit Aquila.

Il semble avoir reconnu une espece de Purgatoire sur ces mots de l'Epitre I. aux Corin-
1 Cor. 3: 15. thiens, *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.* Si (*b*) celuy-là, dit-il, qui est juste à cause de ses bonnes actions ne sera sauvé que par le feu, parce qu'il a instruit ses disciples avec negligence, que deviendront ceux qui loin d'instruire les autres, les ont scandalisez par leurs exemples.

Bien qu'il fasse profession de suivre le sens literal, il marque neanmoins très-rarement les diverses leçons des Exemplaires. Il en aporte une considerable au Chap. 15. de cette même Epitre, où il lit, comme il y avoit dans la Vulgate de son tems, & comme il y a encore dans celle d'aujourdhuy, *Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.* 1 Cor. 15: 51. Mais il ajoûte en même tems qu'on lisoit autrement dans quelques Exemplaires Grecs; qu'il y avoit dans quelques-uns, *Omnes enim dormiemus, non omnes immutabimur*; & dans d'autres, *Omnes enim non dormiemus, omnes autem immutabimur*. Il préfere cette derniere leçon qui est celle du Grec ordinaire, parce qu'elle convient mieux, selon luy, au sens de l'Apôtre, ne s'agissant point en ce lieu-là de tout le monde en general, mais seulement des Saints. *Quod quadrat magis ad sensum Apostoli; quia hic sermo non de omnibus generaliter, sed de solis sanctis.*

(b) *Quod si ille non nisi per ignem salvus erit qui justus ex proprio est, quia negligenter ædificavit discipulos, quid de illis fiet qui & sermone non ædificant, & insuper scandalizant exemplo.* Pelag. Comment. in I. ad Corinth. Cap. 3. v. 15.

Sur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *Car la lettre tuë, mais l'esprit donne la vie*, il rejette l'opinion de ceux qui condamnent entierement le sens literal de l'Ecriture; comme si ce sens étoit plus propre aux Juifs qu'aux Chrêtiens, & qu'il n'eût fallu recevoir dans le Nouveau Testament que les sens sublimes & allegoriques. Il garde sagement le milieu entre ces deux extremitez, parce qu'il y a des endroits qu'on ne peut expliquer tout-à-fait à la lettre, & d'autres où l'allegorie ne peut avoir lieu. *Quidam dicunt quòd historicus intellectus occidat, nescientes quòd nec ubique historia, nec ubique possit allegoria servari.* Quand il parle de l'allegorie sur cet endroit de S. Paul, *Ce qui est dit par allegorie*, il observe judicieusement que cet Apôtre a donné en ce lieu une regle pour les sens allegoriques, savoir que la verité de l'histoire demeurant, on expose les types ou figures de l'Ancien Testament. *Dedit autem regulam hoc loco Apostolus intelligendi allegoricas rationes, scilicet ut manente historiæ veritate figuras Veteris Testamenti exponamus.*

2 Cor. 3: 6.

Gal. 4: 24.

Sur ces mots de l'Epître aux Ephesiens, *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem*, il refute Origene sans le nommer. Il traite même d'Heretiques ceux qui croyoient avec luy, que Dieu avoit élu avant la creation du monde les ames qui avoient fait de bonnes actions. *Quidam hæretici*, dit-il, *somniant animas antea in cælo fuisse segregatas*. Il n'est pas vray que Pelage ait pris ses sentimens d'Origene, comme quelques-uns ont cru: les Pelagiens au contraire luy ont été opposez. Ils n'ont point approuvé ces sens sublimes & allegoriques, qu'il avoit portez trop loin. Ils ne se sont presque point éloignez du sens literal, si ce n'est lors qu'ils suivent de certaines interpretations Theologiques, qui étoient reçuës generalement de tous les Ecrivains orthodoxes.

Ephes. 1: 4.

L'explication qu'il donne à ces mots, *Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum Dei*, ne contient rien qui ne soit en mêmes termes dans les Commentateurs qui l'ont précedé. Il attribuë avec eux la prédestination, c'est-à-dire la destination des hommes à devenir enfans de Dieu, à la préscience de leur foy. *Hoc est*, dit-il, *prædestinavit, ut haberent potestatem filii Dei fieri homines qui*

Ibid.

qui credere voluissent. Il ajoûte sur ces autres mots, *Secundùm propositum voluntatis suæ*, que cette prédestination depend de la volonté de Dieu, & non de nos merites, *Non secundùm merita nostra :* que Dieu nous a rachetez, & nous a remis nos pechez par son Fils, sans qu'il y ait eu rien de nôtre travail, & que nous luy sommes entierement redevables de nôtre justification, *Non solum redemit, sed etiam peccata remisit sine labore nostro, justos nos fecit secundùm divitias gloriæ ejus.* Neanmoins quand il parle de la prédestination, il dit toûjours que nous sommes prédestinez en vûë de nôtre foy, *per fidem, sive præcogniti.* Ibid. v. 11.

Il ne laisse pas nonobstant cela, expliquant ces mots qui sont au même endroit, *Qui operatur omnia secundùm consilium voluntatis suæ*, d'assûrer que la volonté de Dieu est la cause de toutes ces choses; mais qu'on ne peut douter que cette volonté ne soit raisonnable, *Omnium horum causa voluntas Dei est, quem rationabilem esse non dubium est.* Il la fait même tellement la maîtresse, qu'il exclut comme cy-dessus nos merites, *non secundùm merita nostra;* ce qu'il repete encore sur ces autres paroles, *Gratia enim estis salvati per fidem, & hoc non ex vobis.* Ephes. 2. 8. Ce n'est point, dit-il, par le merite des bonnes actions que vous ayez faites, mais par la foy seule, *Non meritis prioris vitæ, sed sola fide.* Il veut avec l'Apôtre que ce soit par un pur don de Dieu, & non par nos œuvres, que nous soyons faits enfans de Dieu; parce que la grace que nous recevons dans le Batême ne vient point de nos merites, *Quasi suis meritis aliquid in baptismo accepisset.*

Il est encore à-propos de remarquer l'explication que Pelage a donnée à ces paroles, *Ipsius enim sumus factura creati in Christo Jesu.* Ibid. v. 10. Il les entend de nôtre regeneration en JESUS-CHRIST, ou pour ainsi dire de nôtre creation dans le Christianisme, & non pas de celle qui nous fait hommes, *Quia*, dit-il, *nuper sumus in Christo renati.* Beze ne luy rend pas justice quand il dit sur cet endroit, qu'on voit bien qu'il s'agit icy de la grace contre Pelage, & non de la nature. *De gratia enim hic agi, non de natura, apparet adversus Pelagium ex eo quod sequitur.*

Au commencement de l'E-

 pitre

pître aux Philippiens, que S. Paul a adressée aux Evêques & aux Diacres sans faire mention des Prêtres, il dit que par les Evêques il faut entendre les Prêtres, parce que ce n'étoit pas la coutume qu'il y eût plusieurs Evêques dans une seule ville. Il prouve par les Actes des Apôtres qu'on donnoit alors le nom d'Evêques aux Prêtres, & il en aporte la raison dans son Commentaire sur l'Epître I. à Timothée, où cet Apôtre parle des Evêques & des Diacres sans parler des Prêtres, qui sont compris sous le nom d'Evêques. Ces deux degrez, selon luy, ne different presque point l'un de l'autre. *Quæritur cur de Presbyteris nullam fecerit mentionem, sed eos in Episcoporum nomine comprehenderit, quia secundus imo pene unus est gradus.*

1. Tim. 3:8.

Au reste il ne paroît pas que Pelage ait entendu la langue Grecque; car il tombe dans une faute grossiere lors qu'il interprete ces mots de la même Epître, *Rogo te germane compar.* Il croit que *germanus* est en ce lieu-là un nom propre, & que le mot de *compar* signifie qu'il étoit le compagnon de S. Paul dans son ministere, *Germanus dictus est nomine qui erat compar officii.* S'il avoit consulté le texte Grec il n'y auroit lu rien de semblable.

Philipp. 4:3.

CHAPITRE XVII.

Des Commentaires de S. Augustin sur le Nouveau Testament

Les deux livres que Saint Augustin a composez sur S. Matthieu, & qui ont pour titre *De sermone Domini in monte*, sont plus exacts que la plûpart de ses autres Commentaires sur l'Ecriture. Il s'y abandonne moins aux allegories, & aux digressions qui luy sont ordinaires. Ce Sermon que JESUS-CHRIST prononça sur une montagne, dont nous ignorons le nom, contient les plus importantes regles de la Morale Chrêtienne; il y apprend à ses Disciples la veritable voye de parvenir à la beatitude: & ainsi le choix que ce Pere a fait de cet endroit de S. Matthieu est judicieux, étant comme un abregé de la Loy nouvelle.

SAINT AUGUSTIN.

Il est dit que nôtre Seigneur monta sur une montagne, ou comme l'on peut traduire selon le Grec, *sur la montagne*: S. Augustin qui cherche ordinairement des mysteres dans les

Matth. 5:1.

les mots, trouve que cette montagne signifie les grands préceptes de la justice, que JESUS-CHRIST enseigne à ses Disciples, ceux que Moyse avoit donnez aux Juifs étant plus petits. Il croit qu'il y a aussi quelque mystere caché
Ibid v. 2. sous cette expression, *& ouvrant sa bouche il les enseignoit*; comme s'il avoit voulu marquer, que luy qui avoit ouvert la bouche des Prophetes, ouvroit maintenant la sienne pour parler luy-même. Mais le sens le plus simple est de dire que cette façon de parler est un Ebraïsme.

Ces autres paroles qui sui-
Ibid v. 3. vent, *bienheureux les pauvres d'esprit*, sont plus difficiles à expliquer. S. Augustin entend par ces pauvres d'esprit ceux qui sont humbles, & qui n'étant enflez d'aucune ambition ont toûjours la crainte de Dieu devant les yeux. La plûpart des Peres, & même des Commentateurs modernes ne les interpretent point autrement: mais il semble que JESUS-CHRIST parle de ceux qui étoient veritablement pauvres, comme le mot de πτωχοί, que Tertullien a traduit par *mendicantes*, l'insinuë. Il n'y avoit presque que des pauvres qui suivoient JESUS-CHRIST; c'est pourquoy s'adressant à eux il loüe le bonheur de leur pauvreté. Le mot de τῷ πνεύματι, d'*esprit*, qui est ajoûté, fait toute l'ambiguité de ce passage; mais comme il signifie quelquefois *veritablement*, ou *de cœur & d'affection*, je croy qu'on luy doit donner icy ce sens-là, parce qu'il est joint au mot de πτωχοί. Soit donc qu'on lise avec S. Matthieu, οἱ πτωχοὶ τῷ πνεύματι, *les pauvres d'esprit*, ou qu'on lise simplement avec S. Luc οἱ πτωχοί, *les pauvres*, le sens n'est point different.

La même difficulté se rencontre dans la quatriéme Beatitude, où il y a dans la Version Vulgate conformément au Grec, *Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam*. S. Augustin & même les autres Peres, veulent que les mots de *faim* & de *justice* soient des termes metaphoriques, qui marquent un grand desir. Mais il y a bien plus d'apparence que JESUS-CHRIST, qui adressoit son discours à des gens qui souffroient en effet la faim & la soif, les a pris dans leur sens propre & naturel. Le docte Maldonat a eu raison de préferer cette derniere interpretation à la premiere, sans avoir égard à l'autorité des Peres. Aussi S.

Luc

Luc parle-t-il absolument de la *faim*, n'ayant point ajoûté le mot de *justice* qui est dans S. Matthieu, & qui est la même chose que s'il y avoit *à cause de la justice*, comme on lit au v. 10. de ce même Chapitre.

Je ne m'arrête point à l'observation que Saint Augustin a faite sur le nombre de ces 8. Beatitudes, parce qu'il y a souvent plus d'imagination que de realité dans les mysteres qu'on cherche sur les nombres. Ce qui est plus digne de remarque, c'est que tout ce discours de Jesus-Christ regardant la Morale, ce sage Evêque ne se contente pas d'expliquer les paroles de son texte, il forme plusieurs questions qu'il éclaircit en même tems, & qui meritent d'être luës, parce qu'il y resout quelques difficultez de Theologie. Etant beaucoup plus fort dans les raisonnemens que dans la Critique, sa methode a été plus goûtée des Theologiens, que celle de S. Jerôme, dont les Commentaires sont lus de peu de personnes.

Ce n'est pas que S. Augustin ait negligé entierement ce qu'on nomme Critique. Il remarque, par exemple, sur ces mots, *Pater tuus qui videt in abscondito reddet tibi*, qu'on lit dans plusieurs Exemplaires Latins *reddet tibi palam*; mais parce que nous n'avons point trouvé, dit-il, le mot de *palam* dans les Exemplaires Grecs, d'où la version Latine a été prise, nous n'avons point cru qu'il fût necessaire de nous arrêter sur ce mot. *Sed quia in Græcis quæ priora sunt, non invenimus* palam, *non putavimus hinc esse aliquid disserendum*. Ce Pere a cru qu'on devoit reformer la Vulgate sur le Grec, sous pretexte que l'original doit être preferé aux versions. Mais cette regle qui est de bon sens souffre de très-grandes difficultez; étant certain que les Exemplaires Grecs avoient été alterez avant ce tems-là: outre qu'il n'en avoit pas consulté un grand nombre. Quelqu'un pourroit dire presentement selon sa maxime, qu'il faut lire au contraire *palam* dans la Vulgate, parce qu'il y a dans le Grec ἐν τῷ φανερῷ. C'est ce qui a fait avancer aux Benedictins dans une note qu'ils ont ajoûtée exprès sur cet endroit, qu'on trouve aujourdhuy *palam* dans le Grec, & qu'il n'est point dans le Latin. Cette note est cependant fausse, parce que les Exemplaires Grecs varient là-dessus.

Matth. 6. 6.

S. Augustin a composé outre

tre cela deux livres de questions sur les Evangiles, *Quæstionum Euangeliorum libri duo.* Il témoigne dans sa Preface qu'il n'a interpreté que les endroits sur lesquels on l'a consulté, & qu'ainsi l'on ne doit point être surpris s'il en a omis plusieurs, qui sont même peut-être plus importans que ceux dont il a parlé: répondant aux doutes qu'on luy proposoit, il a été en quelque façon obligé de s'arrêter à la lettre de son texte. Il ne laisse pas neanmoins de suivre quelquefois son esprit, qui le portoit aux sens spirituels & allegoriques. Il découvre de grands mysteres sur le nombre des 72. Disciples que JESUS-CHRIST choisit, & qu'il envoya devant luy deux à deux, dans toutes les villes où il devoit aller luy-même. Il compare ces 72. Disciples envoyez pour prêcher l'Evangile de la Trinité, au soleil qui parcourt tout le monde dans l'espace de 24. heures. La raison qu'il aporte de cette comparaison, est que le nombre de 72. est composé de trois fois 24. *Sicut 24. horis totus orbis peragitur atque à sole lustratur; ita mysterium illustrandi orbis per Euangelium Trinitatis in 72. discipulis intimatur: 24. enim ter in 72. ponimus.* Il ajoûte au même endroit qu'ils vont deux à deux pour marquer la charité, parce que la charité est renfermée en deux commandemens, ou parce qu'elle ne peut être entre moins de personnes qu'entre deux. *Quòd autem binos mittit sacramentum est caritatis, sive quia duo sunt caritatis præcepta, sive quia omnis caritas minus quàm inter duos esse non potest.*

Il y a un troisiéme livre qui contient 17. questions sur S. Matthieu; mais ne se trouvant point dans quelques MSS. & le nom de S. Augustin n'étant point à la tête, il n'est pas constant qu'il soit de luy. A quoy l'on peut ajoûter qu'il n'en fait point mention dans ses Retractations, où il parle seulement des deux autres livres. On y reconnoît cependant son stile & sa methode. Il y explique avec beaucoup de subtilité ces paroles d'Isaïe raportées par S. Matthieu, *Et oculos suos clauserunt, ne quando videant*, c'est-à-dire, selon luy, ils ont été eux-mêmes la cause que Dieu leur a bouché les yeux, parce que Saint Jean dit dans son Evangile, qu'il a aveuglé leurs yeux. *Id est ipsi causa fuerunt, ut*

Matth. 13: 15. *Joan. 10: 40.*

Deus eis oculos clauderet. Alius enim Evangelista dicit, excæcavit oculos eorum. Il forme là-dessus quelques difficultez à son ordinaire, qu'il tâche ensuite de resoudre, & sur lesquelles il s'étend assez au long. Il auroit été moins embarrassé, s'il avoit lu là-dessus les anciens Commentateurs Grecs, qui ont établi des principes sûrs & solides pour resoudre ces sortes de difficultez.

Il est beaucoup moins exact dans ses Traitez sur S. Jean, qui sont au nombre de 124. Comme ce sont des Sermons qu'il prononçoit devant le peuple, il ne faut qu'un mot pour le jetter dans de longues digressions. Ces Traitez sont de la même nature que ses Commentaires sur les Pseaumes, qui ne purent être goûtez de S. Jerôme, parce qu'il n'y suit point la methode ordinaire des Commentateurs. Si l'on compare les Homelies de S. Chrysostôme avec ces discours de S. Augustin, on remarquera une très-grande difference entre ces deux savans Evêques. Le premier évite toûjours les allegories & les pensées trop subtiles; Saint Augustin au contraire les affecte presque par tout, & l'on ne voit pas même quelquefois où il veut aller.

Cela paroît dès l'entrée de son premier Traité, où il explique le commencement de l'Evangile de S. Jean. Il dit que Jean étoit de ces montagnes dont il est dit, *Que les montagnes portent la paix à vôtre peuple, & les collines la justice.* Psalm. 71. 3. Il prend de là occasion de debiter de longues allegories sur les differentes sortes de montagnes, & de parcourir les endroits de l'Ecriture où l'on trouve le mot de *montagne*, afin d'y appliquer des sens allegoriques. S'il vient à l'interpretation literale de son texte, il y mêle tant de subtilitez, qu'il est quelquefois difficile de suivre sa pensée. Sa methode étant uniforme dans ces Traitez, il seroit inutile de les parcourir tous en particulier.

Je dirai seulement qu'il y établit plusieurs beaux principes de Theologie; & c'est ce qu'on y doit plûtôt chercher, que l'interpretation de son Evangile. Il y a neanmoins des endroits qu'il explique très-bien à la lettre; mais il faut beaucoup lire pour cela. Il est même quelquefois Critique, descendant jusqu'aux plus petites minuties de Grammai-

maire, d'où il prend occasion de faire des reflexions judicieuses. Il observe, par exemple, sur ces mots, *qui non ex sanguinibus*, que bien que la langue Latine ne souffre point *sanguines* au pluriel, l'interprete a mieux aimé pecher contre la Grammaire Latine, que de ne pas rendre exactement l'original Grec. Il croit que s'il avoit rendu le *sang* au singulier, il n'auroit pas exprimé le sens de S. Jean, qui a voulu selon luy marquer le sang de l'homme & de la femme. *Si enim diceret sanguinem singulari numero, non explicaret quod volebat: ex sanguinibus enim nascuntur homines maris & fœminæ.*

Aug. Tract. 2. in Joann.

Cela paroît trop subtil: car le mot de *sanguines* au pluriel est un Ebraïsme que l'interprete a traduit. Il y a plus de solidité dans la reflexion qu'il ajoûte au même lieu; savoir qu'il ne faut point craindre la censure des Grammairiens, quand il s'agit de donner le propre & veritable sens de l'Ecriture; *Non timeamus ferulas Grammaticorum, dum tamen ad veritatem solidam & certiorem perveniamus.* Il est aussi trop subtil dans la critique qu'il fait sur ces autres, mots, *Neque ex voluntate carnis neque ex voluntate viri.* Il veut que le mot de *chair* se prenne en ce lieu-là pour la femme; & il le prouve par ce passage de la Genese, *Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea.* Mais on sait que le mot de *chair* signifie *l'homme*, dans le stile ordinaire de l'Ecriture. Saint Jean qui est rempli d'Ebraïsmes, a mis en cet endroit des mots synonymes.

Ibid.

Au reste il y a un je ne say quoy qui plaît d'abord dans les manieres de S. Augustin, & qui fait goûter ses frequentes digressions. Ses pointes & ses antitheses ne sont point desagreables, parce qu'il les accompagne de tems en tems de belles leçons sur la Theologie; neanmoins ses lieux communs sont quelquefois ennuyeux. Il a ajoûté à ces Traitez dix autres Sermons sur la premiere Epître de S. Jean, où il suit presque la même methode. Instruisant le peuple dans tous ces discours, il luy a été permis de s'étendre au long sur differentes matieres, afin d'avoir occasion de luy insinuër les veritables maximes de la Religion; & c'est principalement en cela que les livres de ce Pere sur l'Ecriture sont recommandables.

Il eſt plus judicieux & plus exact dans l'interpretation qu'il nous a laiſſée de quelques endroits de l'Epitre aux Romains. Comme il y répond à de certaines objections qu'on luy avoit propoſées, il ſe reſſerre davantage. Il ne fut pas neanmoins tout-à-fait content de cet ouvrage, puis qu'il retracta quelques propoſitions qu'il crut avoir avancées trop librement. Lors qu'il le compoſa il étoit dans les ſentimens communs; mais ayant eu depuis à combattre les Pelagiens, il examina de nouveau les paroles de S. Paul. Il avoit dit avec les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ſur ces mots,
Rom. 9: 13. *Jacob dilexi, Eſaü autem odio habui*, (*a*) que Dieu avoit élu ceux qu'il avoit prevû devoir croire en luy, & qu'il leur avoit donné ſon S. Eſprit, afin qu'ils puſſent par leurs bonnes œuvres obtenir la vie éternelle. Mais il retracte cette interpretation comme fauſſe, & comme n'étant pas beaucoup éloignée des ſentimens de Pelage. (*b*) Il aſſûre qu'il n'avoit pas alors medité ſur cette matiere avec toute l'application qu'elle demandoit, comme il fit depuis. *Aug. lib. 1. Retract. c. 23.* On ne peut pas, dit-il, appeller grace ce qui eſt précedé des merites; ce ſeroit plûtôt une dette qu'une grace.

On ne peut nier que l'explication, qui eſt icy condamnée par S. Auguſtin, ne ſoit de Pelage, dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains; mais elle eſt en même tems de tous les anciens Commentateurs. Dirons-nous que Saint Chryſoſtôme, & tant d'autres anciens Peres n'ont point entendu le ſens de cet Apôtre? N'ont-ils pas ſçu que ce qui eſt attribué aux merites n'eſt plus une pure grace?

Il s'eſt auſſi retracté de l'interpretation qu'il avoit donnée à ces autres paroles de S. Paul

(a) *Fidem elegit in praſcientia, ut quem ſibi crediturum eſſe praſcivit ipſum elegerit cui Spiritum Sanctum daret, ut bona operando etiam vitam aternam conſequeretur.* Aug. expoſ. in Cap. 9. Epiſt. ad Rom.

(b) *Nondum diligentius quaſiveram, nec adhuc inveneram qualis ſit electio*
Rom. 11: 5. *gratia, de qua idem dicit Apoſtolus,* Reliquiæ per gratiam ſalvæ factæ ſunt, *qua utique non eſt gratia, ſi eam merita ulla pracedant, ne jam quod datur, non ſecundùm gratiam, ſed ſecundùm debitum reddatur potius meritis quàm donetur.* Id. Auguſt. lib. 1. Retract. c. 23.

Rom. 7: 14. Paul, *Nous savons que la Loy est spirituelle, mais je suis charnel.* Il avoit cru après quelques anciens Commentateurs, que l'Apôtre parle en la personne d'un homme qui étoit sous la Loy, & qui n'avoit point été encore regeneré par le Batême. Il n'avoit alors aucun doute là-dessus, *Hic*, dit-il, *satis ostendit non posse impleri Legem nisi à spiritualibus, quales facit gratia Dei.* Mais étant entré en dispute avec les Pelagiens, il changea d'opinion. Il dit qu'il avoit été porté à cette retractation, après avoir lu l'explication de quelques autres Peres, qui luy avoient donné occasion d'examiner plus en particulier cet endroit de S. Paul. *Quæ posteà lectis quibusdam Divinorum tractatoribus eloquiorum, quorum me moveret autoritas, consideravi diligentius, & vidi etiam de ipso Apostolo posse intelligi.*

Aug. Expos. in Cap. 7. Epist. ad Rom. v. 14.

Id. Aug. lib. 1. Retract. c. 23.

Pelag. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 9.

Pelage au contraire prétendoit qu'il avoit de son côté tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui avoient cru que S. Paul parloit en la personne d'un pecheur, qui étoit encore sous la Loy. En effet plusieurs des anciens Interpretes ont été de ce sentiment, qui est encore suivi presentement de plusieurs savans hommes, lesquels n'apuyent pas pour cela le Pelagianisme. Supposons que le premier sens est plus naturel, & qu'il a plus de raport avec la pensée de l'Apôtre, on ne doit pas le préferer à l'autre pour cette seule raison, que Pelage & ses sectateurs ont adopté le dernier.

S. Augustin forme une difficulté sur ces mots, *Ceux qu'il a appellez, il les a aussi justifiez*, savoir si tous ceux qui sont appellez sont justifiez. Car on lit en un autre endroit, *Il y a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus.* Il répond qu'il y a de deux sortes d'appellez, & que ceux-là sont justifiez, qui ont été appellez *secundùm propositum, selon le dessein* ou *la resolution.* Il ajoûte que ce mot de *propositum* ne doit pas être entendu de la resolution de ceux qui sont appellez, mais de celle de Dieu, *Propositum autem Dei accipiendum est, non ipsorum*; & que l'Apôtre explique luy-même ce que signifie *propositum* par les paroles suivantes, *Car ceux qu'il a prévûs, il les a aussi prédestinez pour être conformes à l'image de son Fils.* D'où ce Pere conclut, que tous

Rom. 8: 30.

Matth. 22: 14.

Rom. 8: 28.

Ibid. v. 29.

 ceux

ceux (*c*) qui ſont appellez n'ont pas été appellez ſelon cette reſolution ou volonté, qui apartient à la préſcience & à la prédeſtination de Dieu ; en ſorte qu'il n'a prédeſtiné que ceux qui devoient croire & ſuivre leur vocation, comme il l'a connu par ſa préſcience : & ce ſont ceux-là qui ſont nommez élus.

Il eſt conforme en ce lieu-là au Diacre Hilaire, à Pelage, & aux autres anciens Commentateurs de S. Paul. Il n'avoit point encore de ſentimens particuliers, lors qu'il compoſa cette Expoſition ſur l'Epître aux Romains, où il paroît plus exact que dans ſes autres Commentaires, n'y perdant preſque point de vûë le texte de ſon Auteur. Sa verſion eſt quelquefois differente de nôtre Vulgate, étant plus barbare & plus mot à mot ſur le Grec. Il ne lit pas, par exemple, *Cùm enim nondum nati fuiſſent* &c. mais, *Nondum enim naſcentium neque agentium aliquid boni aut mali* : ce qui eſt traduit trop à la lettre. Il forme ſur ce paſſage les mêmes difficultez que tous les anciens Commentateurs, qui ont obſervé que les Heretiques s'en ſervoient pour détruire le libre arbitre ; & il les reſoud de la même maniere qu'eux, ayant recours à la préſcience de Dieu, qui connoît les choſes avant qu'elles arrivent. *Nonnullos movet*, dit-il, *ut putent Apoſtolum Paulum abſtuliſſe liberum voluntatis arbitrium, quo promeremur Deum bono pietatis vel malo impietatis offendimus. Dicunt enim quod ante opera aliqua ſeu bona ſeu mala duorum nondum naſcentium Deus unum dilexerit ; alterum odio habuerit : ſed reſpondemus præſcientia Dei factum eſſe, qua novit etiam de nondum natis qualis quiſque futurus ſit.*

Rom. 9: 11.

Ce n'eſt pas qu'il faſſe dependre leur élection de leurs œuvres ; car S. Paul dit le contraire en termes formels, *non ex operibus* ; mais de leur foy. *Non ergo*, ajoûte-t-il après un long raiſonnement, *elegit Deus bene operantes, ſed credentes potius, ut ipſe illos faciat bene operari. Noſtrum enim*

(c) *Non enim omnes qui vocati ſunt, ſecundùm propoſitum vocati ſunt. Hoc enim propoſitum ad præſcientiam & ad prædeſtinationem Dei pertinet, nec prædeſtinavit aliquem niſi quem præſcivit crediturum & ſecuturum vocationem ſuam, quos & electos dicit.* Id. Auguſt. expoſ. in Cap. 8. Epiſt. ad Rom.

enim eſt credere & velle, illius autem dare credentibus & volentibus facultatem bene operandi per Spiritum Sanctum, per quem caritas Dei diffunditur in cordibus noſtris, ut nos miſericordes efficiat. C'eſt donc en vain qu'on accuſe ceux à qui l'on a donné le nom de Semi-Pelagiens, d'avoir ſuivi les ſentimens d'Origene, puis qu'ils n'ont rien avancé qui ne ſe trouve dans ces paroles de S. Auguſtin, lequel convenoit alors avec les autres Docteurs de l'Egliſe. Il eſt vray qu'il s'eſt retracté, comme il a été dêjà remarqué; mais l'autorité d'un ſeul Pere qui abandonnoit ſon ancienne creance, n'étoit pas capable de les faire changer de ſentiment.

Il a donné un très-bon ſens dans ce même Commentaire à ces autres paroles de S. Paul,
Rom. 9: 16. *Igitur non volentis neque currentis*, &c. Il dit que Dieu ne nous ôte pas nôtre libre arbitre; mais qu'il a ſeulement voulu marquer par là, que nôtre volonté n'eſt pas ſuffiſante d'elle-même, ſi elle n'eſt aſſiſtée de Dieu, *Non tollit liberum voluntatis arbitrium, ſed non ſufficere dicit velle noſtrum niſi adjuvet Deus.* Il croyoit alors avec S. Gregoire de Nazianze, & quelques autres Peres, que cette propoſition qui eſt énoncée abſolument n'eſt point tout-à-fait abſoluë, mais qu'il la faut entendre comme s'il y avoit, *non volentis ſolum*, &c. L'on trouve en effet dans l'Ecriture pluſieurs propoſitions ſemblables, qu'on ne peut expliquer ſans cette reſtriction. Il ajoûte fort à-propos qu'il eſt clair que tout depend de la miſericorde de Dieu; mais que cela n'empêche point nôtre volonté d'agir, laquelle ne peut rien faire étant ſeule. *Manifeſtum eſt ergo non volentis neque currentis, ſed miſerentis Dei eſſe quod bonum operamur, quanquam ibi ſit etiam voluntas noſtra, quæ ſola nihil poſſet.*

Il explique ſelon ce même principe ce qui eſt dit de Pharaon au même endroit, *Quia ad hoc te excitavi ut oſtendam in te potentiam meam.* Cette façon de parler ſemble attribuër à Dieu tout le mal que Pharaon fit aux Iſraëlites, comme ſi ce Prince n'avoit été qu'un pur inſtrument. Mais Saint Auguſtin remarque que Pharaon n'obeït point à Dieu, parce qu'il étoit alors endurci, & que ſon endurciſſement ne venoit que de ſon incredulité. *Non ergo hoc illi imputatur, quòd*

quòd tunc non obtemperaret, quandoquidem obdurato corde obtemperare non poterat, sed quia dignum se præbuit cui cor obduraretur priore infidelitate. D'où il infere que la misericorde que Dieu a pour les hommes, vient du merite de leur foy ; & leur endurcissement, des impietez où ils sont tombez auparavant.

Nous avons encore de Saint Augustin une interpretation des premiers mots de l'Epître aux Romains, sous le titre d'*Exposition commencée*, *Epistolæ ad Romanos inchoata Expositio.* La remarque qu'il fait d'abord sur ces paroles, *Paulus servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Euangelium Dei*, est plûtôt une subtilité qu'une critique exacte. Il pretend que l'Apôtre a distingué l'Eglise d'avec la Synagogue par ces deux mots, *vocatus* & *segregatus*, parce que l'Eglise a été ainsi nommée d'un mot qui signifie *vocation* ou *convocation*, & la Synagogue d'un autre mot qui signifie *congregation,* Il fait en suite allusion au mot Latin *grex*, *troupeau*, qui se dit plûtôt des bêtes que des hommes : & il croit relever par cette subtilité la dignité de l'Eglise, & abaisser la Synagogue, qui n'est qu'une simple congregation ou troupeau.

L'observation qu'il fait en suite sur ces autres mots, *Qu'il avoit promis auparavant par ses Prophetes dans les Ecritures Saintes*, n'est gueres mieux fondée que la précedente. Il croit que S. Paul a eu en vûë les Prophetes des Payens, & entre autres les Sybilles, lors qu'après avoir nommé les Prophetes il a ajoûté, *dans les Ecritures Saintes*, pour marquer qu'on ne doit pas regarder comme saints les livres des Gentils, bien qu'ils renferment quelque chose qui apartient à JESUS-CHRIST. *Sed addidit etiam in Scripturis Sanctis, volens utique ostendere literas Gentium superstitiosæ idololatriæ plenissimas, non ideo sanctas haberi oportere, quod in eis aliquid quod ad Christum pertinet invenitur.*

La maniere dont il interprete au même lieu ces paroles, *Qui prædestinatus est Filius Dei ex resurrectione mortuorum*, n'est point naturelle. Le Fils de Dieu, selon luy, a été prédestiné par une prérogative & preéminence qu'il a euë sur tous les autres morts ; comme si cette expression marquoit seulement qu'il a été destiné

destiné préferablement à tous les autres. *Filius Dei prædestinatus est quodam principatu resurrectionis, quia ex resurrectione omnium mortuorum ipse prædestinatus est, id est ut præ cæteris & ante cæteros resurgeret designatus.*

Il s'étend après cela au long sur cette forme de salut qui est ordinaire à S. Paul, *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro & Jesu Christo.* Comme il n'est fait mention que du Pere & de Jesus-Christ, il juge que le S. Esprit, qui est appellé don de Dieu, est exprimé dans ces mots, *gratia & pax*, qui ne sont autre chose qu'un don de Dieu. Mais je ne voy pas quelle necessité il y a de trouver les trois personnes de la Trinité à la tête des Epîtres de S. Paul, ainsi que ce Pere a prétendu les y trouver, excepté dans celle qu'il a écrite aux Ebreux. Le reste de ce petit Commentaire ne contient presque autre chose, qu'une longue digression sur le mystere de la Trinité, principalement sur le S. Esprit.

Le dernier Commentaire de S. Augustin sur le Nouveau Testament, est une interpretation entiere & literale de l'Epître de S. Paul aux Galates. Il expose d'abord dans sa Préface le plan de cette Epître. La reflexion qu'il fait sur ces premiers mots, *Paulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum*, paroît une pure subtilité. Les autres Peres ont prouvé par là la Divinité de Jesus-Christ, à cause de l'opposition de ces mots, *neque per hominem, sed per Jesum Christum*: mais S. Augustin distingue icy la mission de S. Paul d'avec celle des autres Apôtres, en ce que ces derniers ont été envoyez de Dieu par un homme, c'est-à-dire par Jesus-Christ, qui étoit encore mortel avant sa resurrection; au lieu que S. Paul a été envoyé par J. Christ, qui étoit entierement Dieu après sa resurrection, *Per Jesum Christum totum jam Deum post resurrectionem.*

Cette expression qui semble indiquer que Jesus-Christ n'est pas veritablement Dieu, mais seulement par participation, puis qu'il n'a eu la plenitude de sa Divinité qu'après sa resurrection, pouvant avoir un mauvais sens, ce docte Pere ajoûte que par ces mots, *totum jam Deum*, il entend tout-à-fait immortel, *Priores*, dit-il, *sunt cæteri Apostoli per*

Christum adhuc ex parte hominem, id est mortalem, novissimus est Paulus Apostolus per Christum jam totum Deum, id est omni ex parte immortalem. Mais après tout, ce langage n'est pas conforme aux interpretations des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. S. Augustin ayant reconnu qu'il ne parloit pas exactement, a tâché de l'adoucir dans ses Retractations, où il dit qu'il ne s'en est servi que pour marquer l'immortalité que Jesus-Christ a euë après sa resurrection, & non par raport à sa Divinité qui a été toûjours immortelle, & qu'il n'a jamais quittée, par laquelle il étoit entierement Dieu, bien qu'il dût encore mourir. *Propter immortalitatem dictum est* totum jam Deum, quam post resurrectionem *habere cœpit, non propter Divinitatem semper immortalem; à qua nunquam recessit, in qua totus Deus erat, & cùm moriturus adhuc erat.* Mais outre que cette explication ne s'accorde point avec la pensée de Saint Paul, elle nous éloigne d'une preuve solide de la Divinité du Fils de Dieu.

Il faut avoüer que ce savant Evêque s'est surpassé luy-même dans ce Commentaire, où il s'attache entierement au sens literal: mais il ne suit pas toûjours le plus naturel, & il suit même quelquefois une Version qui le jette dans de fausses interpretations. Il lit, par exemple, *Lex transgressionis gratia proposita est, donec veniret semen cui promissum est, dispositum per Angelos in manu mediatoris;* au lieu que s'il avoit consulté le Grec il auroit lu *disposita*, ou comme il y a dans la Vulgate *ordinata*. Il y a aussi *dispositum* dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez. Les Exemplaires des anciennes Versions Latines, qui étoient en usage avant la correction de S. Jerôme, étoient remplies d'une infinité de semblables fautes, dont une bonne partie venoit des Copistes. S. Augustin savoit assez de Grec pour ne s'y laisser pas tromper en ce lieu-cy; & il paroît même qu'il a aussi lu en d'autres endroits, & même en celuy-cy, *disposita*. Mais il a quelquefois plus d'égard au sens qu'il veut donner, qu'aux veritables leçons de son texte. Il entend par le mot de *semen* le peuple, bien qu'il soit évident que le mot de *semenee* signifie icy Jesus-Christ, qui est le Chef de l'Eglise.

Gal. 3: 19.

Pour

Pour ce qui est du Mediateur dont il est parlé dans ce même passage, il croit que c'est JESUS-CHRIST : ce qu'il prouve par ces autres paroles, 1 Tim. 2: 5. *Il n'y a qu'un Dieu, & qu'un Mediateur entre Dieu & les hommes,* JESUS-CHRIST *homme.* Mais la suite du discours fait connoître qu'il s'agit icy de Moyse & de l'ancienne Loy, dont il a été le Mediateur entre Dieu & les Israëlites. Ce qui merite le plus d'être observé dans le sens de S. Augustin, c'est qu'il croit que bien que la Loy ait été donnée aux Ebreux par le ministere des Anges, cela se faisoit neanmoins par la direction du Fils de Dieu, qui a apparu dans l'Ancien Testament avant son Incarnation, *Per Angelos autem ministrata est omnis dispensatio Veteris Testamenti, agente in eis Spiritu Sancto & ipso Verbo veritatis nondum incarnato, sed nunquam ab aliqua veridica administratione recedente.*

La remarque qu'il a faite sur Gal. 4: 6. ces paroles, *Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem Abba Pater*, est tout-à-fait ingenieuse. *Eleganter*, dit-il, *intelligitur non frustra duarum linguarum verba posuisse idem significantia, propter universum populum qui de Judæis & Gentibus in unitatem fidei vocatus est, ut Hebræum verbum ad Judæos, Græcum ad Gentes, utriusque tàmen verbi eadem significatio ad ejusdem fidei spiritûsque unitatem pertineat.* Il n'y a gueres d'apparence que Saint Paul se soit servi de deux mots, dont l'un est Ebreu & l'autre Grec, pour exprimer par le premier les Juifs, & par l'autre les Gentils, ayant été reünis les uns & les autres en une même foy. S. Jerôme qui n'y raffine pas tant, s'est contenté de dire dans son Commentaire sur cet endroit, que c'est la coutume de l'Ecriture Sainte en plusieurs lieux de garder le mot Ebreu, en y joignant l'interpretation. *Hanc consuetudinem in pluribus locis Scriptura conservat, ut Hebraicum verbum cum interpretatione sua ponat.* Cette explication qu'il confirme par quelques exemples, est plus naturelle que celle de S. Augustin, laquelle a neanmoins ses admirateurs.

CHAPITRE XVIII.

Des quatre livres de S. Augustin qui ont pour titre, De la Concorde des Evangelistes.

SAint Augustin a prononcé devant le peuple plusieurs discours, où il interprete quelques textes du Nouveau Testament : mais comme ce sont des Sermons, où il fait profession d'être libre sans s'attacher à son sujet, je n'en parlerai point. Il reste seulement à examiner sa Concorde des Evangelistes. Il ne pouvoit entreprendre un ouvrage plus digne de luy ; aussi y fait-il paroître beaucoup d'esprit & de jugement. Mais étant obligé de traiter plusieurs faits, qui demandent une érudition fort étenduë, il n'étoit pas possible qu'il reüssît également dans tous. On avoit écrit quelque chose avant luy sur ces mêmes matieres ; mais n'ayant pas sçu assez de Grec pour lire les ouvrages des anciens Commentateurs Grecs, il n'a pu consulter que ce qui en avoit été mis en Latin, ou ce qui en avoit été raporté par les Auteurs Latins, qui entendoient la langue Grecque.

Cette Concorde est divisée en quatre livres. Il suppose dans le premier, comme un fait constant par la Tradition, que Saint Matthieu a écrit son Evangile en Ebreu, & que les trois autres ont écrit en Grec, *Solus Matthæus Hebræo scripsisse perhibetur eloquio ; cæteri Græco.* Il luy paroît que S. Marc n'a fait que suivre & abreger S. Matthieu, *Marcus eum subsecutus tanquam pedissequus & breviator ejus videtur.* Il y a neanmoins dans S. Marc des choses qui ne sont point dans S. Matthieu : mais on ne peut nier qu'il ne le copie souvent, & qu'il n'emprunte même ses termes, comme ce docte Pere l'a remarqué. Il seroit à desirer qu'il eût été un peu plus exact dans un ouvrage de cette importance, où il s'agit de defendre contre les Juifs & les Payens, ce qu'il y a de plus sacré & de plus authentique parmi les Chrêtiens.

Avant qu'il vienne en particulier aux contradictions qu'on pretendoit être entre les Evangiles, il satisfait à l'objection de quelques Payens, qui refusoient de croire à ce qui étoit raporté dans les Evangiles, parce qu'ils avoient été écrits par les Disciples de Jesus-Christ, qui l'avoient élevé, disoient-ils, au dessus de

ce

ce qu'il étoit, en le faisant Dieu. Il répond à leurs doutes d'une maniere forte & judicieuse. Pour les combattre par leurs principes, il leur oppose les preuves sur lesquelles ils établissoient leurs Divinitez. Nous croyons, dit-il, de leurs Dieux ce que nous en lisons dans leurs plus anciens livres, ou ce que nous en avons apris par les bruits les plus communs, *Nos certè hæc de Diis eorum credimus quæ habet & scriptura eorum antiquior & fama celebrior.* Ils ne devroient donc pas rejetter comme faux ce qu'ils lisoient dans les Evangiles, sous pretexte que les livres auroient été écrits par les Disciples de J. CHRIST. Comme l'on avoit publié sous son nom quelques ouvrages, qui attribuoient ses miracles à je ne say quel art magique, dont on pretendoit qu'il avoit eu une parfaite connoissance, ce savant Evêque montre par des raisons invincibles, que ces ouvrages avoient été supposez. Il fait voir en même tems aux Payens qu'il n'ignoroit pas leurs livres, & ce qui appartenoit à leur Religion.

Après ces generalitez il vient aux Evangiles en particulier, commençant par Saint Matthieu qui a écrit le premier, & qu'il compare avec les autres. Il s'arrête principalement à concilier les differences qui sont entre Saint Matthieu & S. Luc, sur la genealogie de JESUS-CHRIST. Ce qu'il ne traite pas assez à fond, laissant de grandes difficultez à resoudre. Il se jette ensuite sur des raisons mystiques qu'il donne, du nombre des 40. personnes qui sont nommées dans cette genealogie. Mais à dire la verité, il semble que ces mysteres des nombres ne viennent guere à propos dans un ouvrage, où l'on doit répondre solidement aux objections des ennemis de la Religion Chrêtienne. *Lib. 2. de cons. Evangel.*

Il entre dans un assez long détail des faits, qui ne sont pas raportez de la même maniere par les Evangelistes, bien qu'il soit constant que ce sont les mêmes Il établit entre autres choses pour les concilier cette regle, qui sert à resoudre tout d'un coup bien des difficultez; (a) qu'on ne doit point *Cap. 12. n. 27.*

(a) *Quod enim alius alium verborum ordinem tenet, non est utique contrarium: neque illud contrarium est, si alius dicit, quod alius prætermittit, ut enim*

point s'arrêter à la diversité des expressions lors que le sens est le même, & qu'à l'égard même des paroles, il n'en faut point considerer l'ordre; de plus qu'un Evangeliste a pu omettre ce qu'un autre a raporté, sans qu'il y ait pour cela aucune contrarieté entr'eux. La raison de cela est, que chaque Evangeliste a raporté les faits selon qu'il s'en souvenoit, ou qu'il jugeoit à propos de les étendre, ou de les abreger.

Il semble detruire par là ce qu'on appelle inspiration immediate, au moins à l'égard des paroles; reconnoissant qu'il a été au pouvoir des Evangelistes, & de se servir des mots qu'il leur a plu, & de raporter même les faits avec plus ou moins d'étenduë, pourveu que les choses fussent dans le fond les mêmes. Il veut que cela ait dependu de leur memoire, & (*b*) qu'on ne puisse pas dire que les Apôtres ayent menti, pour n'avoir pas tous raporté une chose de la même maniere, & dans les mêmes termes, mais selon qu'ils l'ont vû ou entendu. Il confirme sa pensée par cet exemple. S. Matthieu fait dire à S. Jean Batiste qui parle de luy-même, qu'il n'est pas digne de porter les souliez de J. CHRIST, *Cujus non sum dignus calceamenta portare*; au lieu que S. Marc & S. Luc luy font dire, qu'il n'est pas digne de denoüer le cordon de ses souliez, *corrigiam calceamenti solvere*. Il semble, dit S. Augustin, qu'il y ait de la diversité dans la chose, *Reipsa videtur aliud esse calceamenta portare, aliud corrigiam calceamenti solvere.* Il faut donc que S. Jean ait prononcé l'un & l'autre en differens tems, ou qu'il se soit servi en un même tems de ces deux expressions.

Ibid. n. 28.

Matth. 3: 11.

Marc. 1: 7.

Luc. 3: 16.

On peut neanmoins resoudre cette difficulté, continuë ce

---

enim quisque meminerat, & ut cuique cordi erat vel brevius, vel prolixius eamdem tamen explicare sententiam, ita eos explicasse manifestum est. August. de cons. Evang. lib. 2. c. 12. n. 27.

(b) *Non nos debere arbitrari mentiri quemquam, si pluribus rem quam audierunt vel viderunt reminiscentibus, non eodem modo atque iisdem verbis, eadem tamen res fuerit indicata, aut sive mutetur ordo verborum, sive alia pro aliis quæ tamen idem valeant verba proferantur, sive aliquid vel quod recordanti non occurrit, vel quod ex aliis quæ dicuntur possit intelligi minus dicatur*, &c. Id. Aug. ibid. n. 28.

Ibid. n. 10. ce Pere, (c) en considerant que S. Jean n'a eu autre dessein, que de marquer son humilité & l'excellence de Jesus-Christ. Or de quelque maniere qu'il se soit exprimé, c'est toûjours la même chose pour ce qui est de la substance. Il insiste fort sur cette derniere reflexion, qui merite en effet d'être pesée; & quoy qu'il semble assûrer ailleurs, que les Evangelistes & les Apôtres ont été immediatement inspirez de Dieu, dans tout ce qu'ils ont écrit même jusqu'aux mots, ce principe ne peut gueres s'accorder avec cette sorte d'inspiration, puis qu'on suppose qu'ils ont plûtôt consulté en cela leur memoire, que ce qui leur étoit inspiré. Cette inspiration de plus n'étant point necessaire pour établir la verité des faits qu'ils raportent, laquelle est la seule chose dont il s'agit, il est inutile de l'admettre. Il conclut judicieusement ce discours par ces mots, qu'on ne doit chercher autre chose dans les Evangiles que ce qu'ils ont eu dessein de dire, sans s'arrêter à leurs expressions, *Ita enim salubriter discimus nihil aliud esse quærendum, quàm quid velit ille qui loquitur.* Eod. lib. 2. c. 21.

Il forme dans la suite une grande question, à l'occasion de la diversité qui se rencontre entre les Evangelistes. Il demande pourquoy le S. Esprit, qui les a sans doute gouvernez & dirigez dans tout ce qu'ils ont écrit, a permis cette diversité dans leurs narrations, *Cur Spiritus Sanctus . . . in recolendo quæ scriberent sine dubio gubernans & regens, alium sic, alium verò sic narrationem suam ordinare permiserit.* Il répond que ceux qui chercheront avec pieté la solution de cette difficulté pourront la trouver, *Quisquis piâ diligentiâ quæsiverit divinitus adjutus poterit invenire.* Il (d) évite exprès de satisfaire à cet-

(c) *Si autem nihil intendit Joannes cùm de calceamentis Domini diceret, nisi excellentiam ejus & humilitatem suam; quodlibet horum dixerit sive de solvenda corrigia calceamentorum, sive de portandis calceamentis, eamdem tamen sententiam tenuit, quisquis etiam verbis suis per calceamentorum commemorationem eamdem significationem humilitatis expressit, undè ab eadem voluntate non aberravit.* Id. ibid. n. 29.

(d) *Hoc tamen non est hujus operis munus quod nunc suscepimus, tantùm ut*

cette question, parce qu'il s'est proposé seulement de montrer qu'ils ne se contredisent point, bien qu'ils ne s'accordent pas dans l'ordre & dans la maniere de raporter les faits. Ayant à répondre aux objections de Porphyre, de Julien, & de quelques autres qui nioient cette inspiration, il ne devoit rien supposer dont ils ne demeurassent d'accord; c'est pourquoy il a eu raison, de ne se servir icy que de preuves qui sont apuyées sur la raison.

Ce Pere n'est pas toûjours heureux lors qu'il se mêle de Critique. Il se trompe quelquefois quand il parle de Grec & d'Ebreu, comme on le peut voir sur ce qu'il dit de la Prophetie de Zacharie citée par Saint Matthieu. Cet Evangeliste fait mention d'une ânesse & d'un ânon; mais S. Jean ne dit rien de l'ânesse. Pour expliquer cette diversité il a recours à l'original Ebreu, & à la Version des Septante. Il dit que S. Matthieu ayant écrit son Evangile en Ebreu, a suivi le texte Ebreu de ce Prophete; au lieu que S. Jean est conforme aux LXX. Mais s'il avoit pu comparer luy-même ce Grec & cet Ebreu, dont il n'avoit que des notions generales, il n'auroit pas avancé que Saint Jean convient en ce lieu-cy avec l'interpretation Vulgate de l'Eglise, c'est-à-dire avec l'ancienne traduction Latine, qui avoit été faite sur les LXX. & que S. Matthieu qui a fait mention d'une ânesse en est éloigné. Il est certain au contraire que S. Matthieu est plus conforme au Grec des LXX. que S. Jean. Il n'y a pas même de difference là-dessus entre l'Ebreu & les LXX. il y a deux animaux marquez dans l'un & dans l'autre, aussi bien que dans Saint Matthieu. S'il avoit pris la peine de consulter les anciennes versions qui ont éte faites sur l'Ebreu, & qui étoient encore de son tems; il auroit parlé d'une autre maniere.

Ibid. c. 67. *Matth. 21: 5.*

S. Jerôme ayant donné lieu à de grandes difficultez sur l'autorité des Septante, en publiant une nouvelle traduction sur l'Ebreu, qu'il sembloit n'avoir faite que pour decrier l'ancienne, S. Augustin cherche

---

ut demonstremus Euangelistas neque sibi, neque inter se repugnare, quolibet ordine vel easdem res, vel alias factorum dictorumque Christi unusquisque potuerit volueritve narrare. Id. August. eod. lib. 2. c. 21.

che icy les raisons de cette difference, entre la Version des Septante & l'original Ebreu. La plûpart des Peres n'avoient fait aucune difficulté avant luy, d'assûrer que les Juifs avoient corrompu leurs Exemplaires; mais ne voyant aucune apparence de verité à cette accusation, & voulant cependant conserver l'autorité d'une Version, qui étoit generalement reçûë dans toutes les Eglises, il trouve le moyen de donner à l'original Ebreu toute l'autorité qu'il pouvoit avoir, sans nuire en rien à l'ancienne traduction. Il dit que le même esprit qui a dicté les Livres Sacrez, a inspiré ces anciens interpretes, *Illos Septuaginta eo spiritu interpretatos quo & illa quæ interpretabantur dicta fuerant.* Ibid.

Il compare même cette diversité qui est entre le texte Ebreu & la Version Grecque des LXX. avec celle qui se trouve entre les Evangelistes, supposant que l'une & l'autre viennent de Dieu. Il juge que cette reflexion peut être d'un grand usage, pour répondre aux objections qu'on propose sur cette matiere. Mais tout le monde n'est pas persuadé, que les Septante en traduisant la Bible, ayent été animez du même esprit que les Auteurs Sacrez. Il a eu neanmoins raison de dire, que Dieu n'a pas attaché les veritez de l'Ecriture à de certaines expressions plûtôt qu'à d'autres. *Ne putemus quasi consecratis sonis ita muniri veritatem, tanquam Deus nobis quemadmodum ipsam rem, sic verba quæ propter illam sunt dicenda commendet.* Ibid.

S. Augustin commence son troisiéme livre par la conciliation des Evangelistes, sur ce qu'ils ont raporté touchant la Cene de nôtre Seigneur. S. Matthieu & Saint Marc ne parlent que d'une coupe: mais S. Luc fait mention de deux. Pour concilier cette diversité, il a recours à une figure qu'il pretend être ordinaire à Saint Luc, qui anticipe souvent ce qu'il doit dire dans la suite, *Illud quod superius dixit, præoccupavit ut solet.* Selon cette interpretation qui a été suivie de la plûpart des Commentateurs, J. CHRIST n'auroit pris qu'une fois le Calice. Mais il est bien plus probable que Saint Luc a raporté la chose comme elle s'est passée, & que les Evangelistes l'ont abregée. Les Juifs gardent encore aujourdhuy cet ancien usage des deux Id. Aug. l. 3. de cons. Euang. c. 1.

coupes, dans tous leurs festins de ceremonie. Ils font la *Beraca*, ou *benediction* de la coupe, au commencement & à la fin du repas.

Ce Pere se trouve bien plus embarrassé, lors qu'il examine les paroles que S. Matthieu a citées sous le nom de Jeremie, lesquelles sont de Zacharie. Il repond d'abord à cette difficulté, qu'on ne lit point dans quelques Exemplaires des Evangiles le nom de Jeremie, mais seulement le *Prophete* en general, & qu'ainsi l'on peut dire que les Exemplaires où est le nom de ce Prophete ont été viciez, & qu'il faut s'en raporter à ceux où il n'est point. Mais il rejette absolument cette reponse, (*e*) parce que le nom de Jeremie se trouvoit dans le plus grand nombre des Exemplaires, & que ceux qui ont consulté avec soin les plus anciens Exemplaires Grecs, témoignent qu'on y lisoit le nom de Jeremie. Il dit de plus qu'il n'y a eu aucune raison d'ajoûter ce nom après coup, au lieu qu'il y a toutes les apparences qu'on l'a ôté des Exemplaires où il n'étoit point, le passage dont il est question ne se trouvant point dans Jeremie.

Matth. 27: 5.

Ibid. c. 7.

Cette reponse de Saint Augustin est fort juste; mais elle augmente plûtôt la difficulté, qu'elle ne la resout. Il n'y a personne qui ne croye, qu'après avoir si bien établi la force de l'objection, il va y satisfaire avec la même force. Cependant loin de donner une reponse solide, il suppose de certains principes qui ne sont apuyez sur aucunes preuves. Il dit que cela s'est fait par une secrete providence de Dieu, laquelle dirigeoit les pensées des Evangelistes. Après cette supposition il juge qu'il s'est pu faire, que Saint Matthieu écrivant son Evangile, ait pris sans y faire reflexion le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie. Ce qu'il auroit neanmoins corrigé, sur tout en ayant

(e) *Quia & plures Codices habent Jeremiæ nomen, & qui diligentius in Græcis Exemplaribus Euangelium consideraverunt in antiquioribus Græcis ita se perhibent invenisse, & nulla fuit causa cur adderetur hoc nomen ut mendositas fieret. Cur autem de nonnullis Codicibus tolleretur fuit utique causa, ut hoc audax & imperitiâ faceret, cùm turbaretur quæstione, quòd hoc testimonium apud Jeremiam non inveniretur.* Aug. eod. lib. 3. cap. 7.

ayant été averti par d'autres de ſon vivant, s'il n'eût conſideré que ce n'étoit pas en vain, que ſa memoire qui l'avoit trompé en mettant le nom d'un Prophete pour un autre, étoit dirigée par le Saint Eſprit. C'eſt-à-dire pour parler ſans ambiguité, que Saint Matthieu avoit bien reconnu qu'il s'étoit trompé, mais qu'il n'avoit pas voulu corriger ſa faute, parce qu'ayant été inſpiré de Dieu, c'étoit en quelque maniere s'oppoſer à l'inſpiration. Il eſt bon de raporter les propres termes de ce ſavant Evêque. *Quid ergo*, dit-il, *intelligendum eſt niſi hoc actum eſſe ſecretiore conſilio providentiæ Dei qua mentes Euangeliſtarum ſunt gubernatæ? Potuit enim fieri ut animo Matthæi Euangelium ſcribentis pro Zacharia Jeremias occurreret, ut fieri ſolet, quod tamen ſine ulla dubitatione emendaret, ſaltem ab aliis admonitus qui ipſo adhuc in carne vivente hoc legere potuerunt, niſi cogitaret recordationi ſuæ quæ Sancto Spiritu regebatur non fruſtra occurriſſe aliud pro alio nomen Prophetæ, niſi quia Dominus hoc ſcribi conſtituit.*

Cela étant quelle ſûreté aurons-nous, que les Apôtres ne ſoient point tombez en d'autres endroits dans de ſemblables fautes, qu'ils n'auront point redreſſées, parce qu'elles leur ont été inſpirées? Les raiſons qu'il aporte au même lieu pour apuyer ce principe ne viennent pas fort à-propos. Il dit que les Prophetes ayant été tous animez d'un même eſprit, ce qui eſt de l'un eſt également de l'autre; & (f) qu'ainſi ſoit que Jeremie parle ou Zacharie, c'eſt la même choſe. D'où il conclut qu'il n'a pas été neceſſaire, que Saint Matthieu reliſant *Ibid.*

L l 2

(f) *Cùm igitur & quæ dicta ſunt per Jeremiam tam ſint Zachariæ quàm Jeremiæ, & quæ dicta ſunt per Zachariam tam ſint Jeremiæ quàm Zachariæ, quid opus erat ut emendaret Matthæus, cùm aliud pro alio ſibi nomen occurrens à ſe ſcriptum relegiſſet, ac non potius ſequens auctoritatem Spiritûs Sancti, à quo mentem ſuam regi plus nobis ille utique ſentiebat, ita hoc ſcriptum relinqueret, ſicut cùm admonendo conſtituerat ei Dominus ad informandos nos tantam verborum ſuorum inter Prophetas eſſe concordiam, ut non abſurdè imò congruentiſſimè etiam Jeremiæ deputaremus, quòd per Zachariam dictum reperiremus?* Auguſt. ibid.

ſant ſon ouvrage, & voyant qu'il avoit mis un nom pour un autre corrigeât ſa faute; qu'au contraire ſachant qu'il avoit été dirigé par le S. Eſprit, il devoit la laiſſer, pour nous aprendre la parfaite conformité qui eſt entre les Prophetes. Mais quoy qu'en diſe ce docte Pere, cela ſuppoſe toûjours que les Apôtres ont pu ſe tromper par un defaut de memoire; ce qui eſt ſujet à de mauvaiſes ſuites. Et c'eſt ce qui a fait dire à Maldonat, que l'interpretation de S. Auguſtin luy paroît outrée, *Violenta mihi videtur interpretatio.*

Mald. Comm. in c. 9. Matth. v. 9.

Aprés avoir concilié dans les deux livres precedens S. Matthieu avec les trois autres Evangeliſtes, dans les endroits où il y a quelque diverſité entr'eux, il examine dans ſon quatriéme livre ce qui eſt de ſingulier à Saint Luc & à Saint Jean. Il n'y a preſque rien de remarquable dans cette derniere partie.

CHAPITRE XIX.

De la methode que S. Auguſtin a ſuivie dans l'interpretation de pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, lors qu'il diſpute contre les Heretiques. Premierement de ſes diſputes contre les Ariens.

ON a pu remarquer cydeſſus, que la plûpart des anciens Commentateurs, ſoit Grecs ſoit Latins, ont recueilli avec ſoin les interpretations de ceux qui les avoient précedez, afin de les oppoſer aux Heretiques. Il ſemble que S. Auguſtin n'ait pas approuvé tout-à-fait cette methode, qui luy paroiſſoit peut-être donner plus de force à la parole des hommes, qu'à celle de Dieu. Il croyoit qu'on devoit plûtôt conſiderer la verité des Livres Sacrez en eux-mêmes, que par raport aux ſentimens des Interpretes qui étoient ſujets à ſe tromper: au moins eſt-ce ce qu'il repond à Saint Jerôme, qui l'avoit comme accablé par les témoignages des anciens Docteurs, dans le different qu'il eût avec luy ſur un paſſage de l'Epître aux Galates. Je

ne

August. Epist. 19. ne (*a*) pretens point, dit-il, me soumettre aveuglement à d'autre autorité, qu'à celle des Ecritures Canoniques, dont les seuls Auteurs sont infaillibles. Il ajoûte qu'il a aussi quelques témoins de son côté, & qu'il en trouveroit peut-être davantage, s'il en avoit fait une recherche plus exacte; (*b*) mais que S. Paul seul luy suffit pour tous: que c'est à luy qu'il a recours: que c'est à luy qu'il appelle, sans avoir égard à tous ceux qui ont interpreté ses écrits, s'ils ne conviennent avec luy.

On ne peut nier la verité de ce principe, mais on doit prendre garde qu'il est sujet à l'illusion; tous les novateurs en ayant abusé contre l'ancienne creance de l'Eglise. S. Augustin même n'a pu éviter qu'on ne luy ait reproché, que sous ce pretexte il introduisoit des nouveautez. Ce fut en partie ce qui donna occasion au sage Vincent de Lerins, de composer cet excellent ouvrage, qu'il publia sous le nom de Peregrinus, où il apuye fortement les Traditions de l'Eglise. Il y ose indiquer ce docte Pere comme un novateur, qui avoit des opinions particulieres.

Une des plus grandes loüanges que Jansenius Evêque d'Ypres ait donnée à ce saint Docteur, c'est d'avoir été le premier, qui s'attachant à l'Ecriture sans considerer la Tradition, ait renversé par la force de ses raisons le principal fondement, sur lequel les Ariens établissoient leur heresie. Si nous nous en raportons à cet Auteur, tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, même après le Concile de Nicée, S. Athanase, S. Hilaire, S. Chrysostôme, S. Ambroise, S. Epiphane, ont été dans un sentiment qui favorisoit l'Arianisme, lors qu'ils ont soutenu conformément aux Traditions de toutes les Eglises, que les apparitions qui se sont faites dans le Vieux Testament, ne doi- *Jansen. to. 2. lib. Proœm. de rat. & autor. c. 12.*

(a) *Quanquam tantummodo Scripturis Canonicis hanc ingenuam debeam servitutem, qua eas solas ita sequar, ut conscriptores earum nihil in eis omnino errasse, nihil fallaciter posuisse non dubitem.* Aug. Epist. 19.

(b) *Verumtamen ipse mihi pro his omnibus, imo supra hos omnes Apostolus Paulus occurrit, ad ipsum confugio, ad ipsum ab omnibus qui aliud sentiunt literarum ejus tractatoribus provoco. Ipsum interrogans interpello & requiro, in eo quod scripsit ad Galatas*, &c. Aug. ibid.

doivent s'entendre que du Fils, & nullement du Pere. S. Augustin (*c*) au contraire a ruiné entierement ces Heretiques, lors qu'il a montré le premier dans ses livres de la Trinité, avec une vigueur & une hardiesse incroyable contre toute la Tradition, par l'autorité de l'Ecriture & par la force de ses raisons, que les apparitions de l'ancienne Loy ne doivent pas être attribuées à Dieu, mais à un Ange. L'Evêque d'Ypres conjecture que ce fut la raison, qui obligea ce Pere à cacher ses livres pendant plusieurs années, sans oser les publier de peur de paroître temeraire, en détruisant d'une même main le principal fondement de l'Arianisme, & cette ancienne Tradition des Eglises, *Quæ causa fortassis fuit cur libros illos tot annis suppresserit, ne fortè nimis præcipiti audacia illam tot Patrum antiquorum sententiam, atque unà præcipuum Arianorum fundamentum.* *Jans. ibid.*

Cette entreprise étoit en effet hardie, & il seroit peut-être difficile d'en trouver des exemples dans l'antiquité. Elle n'a même pu être goûtée d'un savant Protestant Anglois, qui a defendu depuis peu la foy du Concile de Nicée, par les témoignages des Peres des trois premiers siécles. Il examine à fond le sentiment de ces anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont cru que le Fils de Dieu avoit apparu aux Patriarches. Il est si opposé là-dessus à l'opinion que Jansenius attribuë à S. Augustin, qu'il assûre hautement qu'il n'est jamais permis à des particuliers d'interpreter l'Ecriture, contre le sentiment universel de tous les anciens Docteurs de l'Eglise, parce qu'on doit préferer ce consentement general à toutes les raisons de probabilité & de vrai-semblance. *Religio mihi est*, dit Bullus, *eritque contra torrentem omnium Patrum ac veterum Doctorum Sacras Scripturas interpretari, nisi quando me argumenta cogunt evidentissima, quod nunquam eventurum credo. Multis enim certè* *Bull. Defens. fid. Nic. sect. 1. c. 1.*

(c) *Augustinus adversus constantem præcedentium sententiam magno ausu, majore conscientia subnixus Scripturarum pondere, & rationum gravissimarum acumine ac textura, primus pansis velis in libris de Trinitate demonstravit omnes apparitiones illas Veteris Testamenti, non Deo sed Angelo tribuendas esse.* Jans. tom. 2. lib. Procem. de rat. & auctor. cap. 12.

tè probabilitatum ac verisimilium rationum momentis præponderare debet consentiens primævæ præsertim antiquitatis.

S. Augustin a expliqué dans les 15. livres qu'il a composez sur la Trinité contre les Ariens, au moins dans les premiers, un assez grand nombre de passages du Nouveau Testament. Je ne sçay ce qui a pu faire conjecturer à Jansenius, qu'il a été long-tems sans publier ce grand ouvrage, dans la crainte qu'il avoit de passer pour un novateur: car il ne dit rien de cela dans sa Préface, qu'il adresse à Aurelius Evêque de Cartage. Il luy écrit à la verité qu'il les a commencez étant jeune, & qu'il ne les a publiez que dans sa vieillesse, *Juvenis inchoavi, senex edidi.* Mais il luy marque en même tems les raisons qui l'avoient empêché de les rendre publics, & qui sont differentes de celles que l'Evêque d'Ypres raporte.

Il seroit inutile de parcourir toutes les preuves qu'il tire du Nouveau Testament, pour établir la Trinité des personnes en Dieu, n'y en ayant presque point qui ne se trouvent dans les Auteurs qui ont traité cette même matiere avant luy. Ce qui luy est singulier, c'est qu'étant habile Dialecticien, il a donné de nouveaux tours à quelques-unes. Il n'est pas toûjours exact dans le choix qu'il fait des diverses leçons, parce qu'il n'étoit pas assez exercé dans la Critique: ce qui rend quelquefois ses preuves foibles; au lieu que les Commentateurs Grecs tombent bien plus rarement dans ce defaut.

Il lit, par exemple, dans l'Epitre aux Philippiens, *Nos enim sumus circumcisio Spiritui Dei servientes, qui servons à l'Esprit de Dieu;* & parce qu'il y a dans le Grec λατρεύοντες, qui s'applique dans l'Ecriture au culte qu'on rend à Dieu, il prouve par ce passage la Divinité du S. Esprit, parce qu'on l'adore d'un culte qui ne peut convenir à la creature, *Non est utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus sanctis talis servitus exhibetur.* Saint Ambroise avoit prouvé avant luy par ces mêmes paroles la Divinité du S. Esprit; mais il semble avoir lu, *Qui Spiritui Deo servimus, qui servons à l'Esprit qui est Dieu.* Saint Augustin avoüe que les Exemplaires varient sur cet endroit, & qu'il y a dans la plûpart des Latins, *Qui Spiritui Dei servimus.* Il ajoû-

Philipp. 3: 3.

Aug. de Trinit. lib. 1. c. 6.

ajoûte que cette leçon qu'il suit se trouve presque dans tous les Exemplaires Grecs; qu'il y a neanmoins des Exemplaires où on lit, *spiritu Deo servimus*. Il rejette cette derniere leçon comme fausse, jugeant que la premiere qu'il préfere est mieux apuyée. Nous lisons cependant presentement dans la Vulgate, *Qui spiritu servimus Deo*, & les Commentateurs Grecs conviennent là-dessus avec nous. Il n'est point fait mention du S. Esprit en ce lieu-là, le mot de *πνεύματι* étant la même chose que *πνευματικῶς*, *spirituellement*, ou *d'une maniere spirituelle*, *ἐν πνευματικῶς*, comme il y a dans la scolie Grecque d'Oecumenius, τῷ Θεῷ *λατρεύοντες καὶ πνευματικῶς περιπατούμενοι*.

Ce Pere n'a pas opposé seulement aux Ariens ce qu'il a trouvé de plus fort dans le N. Testament, pour apuyer la creance de l'Eglise. Il a aussi repondu à leurs objections: mais il ne dit rien qui n'ait été traité plus à fond par les Auteurs Grecs. Par exemple, il s'objecte ces paroles de Jesus-Christ, que pour ce qui est du jour & de l'heure du Jugement dernier, *Personne ne la sait, non pas même les Anges qui sont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pere seul*. Ces Heretiques prouvoient de là qu'il n'étoit pas Dieu, puis qu'il ne savoit pas toutes choses. Il leur répond que ce n'est pas qu'il ne la sçût veritablement; mais qu'il ne la savoit pas pour leur dire alors. Ce qu'il confirme par d'autres expressions semblables de l'Ecriture, *Hoc enim nescit, quod nescientes facit, id est, quod non ita sciebat ut tunc discipulis indicaret*. *August. ibid. c. 12.*

Plusieurs anciens Peres Grecs ont repondu aux Ariens, que J. Christ étant Dieu & homme tout ensemble, il parloit en ce lieu-là en qualité d'homme; ce qui semble trop éloigné, & supposer ce qui est en question. Pour resoudre ces sortes d'objections, il ne faut considerer J. Christ ni comme Dieu, ni comme homme separément, mais comme l'envoyé du Pere, pour annoncer aux hommes la nouvelle Loy. Il a pu dire en cette qualité, qu'il ne savoit point tout ce qui n'apartenoit pas à sa charge; & c'est en ce sens qu'il dit, que la connoissance de l'heure du Jugement dernier luy est inconnuë, n'étant point venu au monde pour l'aprendre aux hommes.

S. Augustin explique dans son

ſon ſecond livre pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, où il eſt parlé du Fils & du S. Eſprit, comme s'ils étoient inferieurs au Pere: A (*d*) l'égard du Fils, il a recours aux deux natures dont il eſt compoſé. Quand il eſt fait mention d'unité ou d'égalité, il entend ces endroits-là de la nature Divine, & les autres de la nature humaine. Il ajoûte une troiſiéme eſpece de paſſages qui ne paroiſſent pas d'abord ſi clairs, n'y étant parlé ni d'inferiorité ni d'égalité, mais où il eſt dit ſeulement que le Fils eſt du Pere. Les Ariens pretendoient que ces derniers étoient favorables à leurs ſentimens; ce ſavant Evêque prouve au contraire qu'ils ne contiennent rien, qui ne ſoit conforme à la creance des Catholiques.

Id. Aug. lib. 2. de Trinit. c. 1.

On ne peut nier qu'il n'y eût de la difficulté ſur ces derniers paſſages, qui ſont plus ambigus que les autres; ce qui faiſoit que (*e*) quelques Catholiques même les entendoient de la nature humaine de JESUS-CHRIST; mais il leur reproche leur peu de capacité ſur cette matiere. Il propoſe en même tems cette regle, qu'on doit toûjours ſe remettre devant les yeux, qu'il n'eſt pas dit en ces lieux-là que le Fils ſoit inferieur au Pere, mais ſeulement qu'il eſt de luy : ces expreſſions ne marquant pas ſon inegalité, mais ſeulement ſon origine.

Ibid.

Il y a à la verité bien de l'eſprit, & beaucoup de jugement dans ces reflexions. Elles donnent un grand jour à pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament

(d) *Quædam ita ponuntur in Scripturis de Patre & Filio, ut indicent unitatem æqualitatemque ſubſtantiæ ſicuti eſt,* Ego & Pater unum ſumus, *& cùm* in forma Dei eſſet, *&c. quædam verò ita, ut minorem oſtendant Filium propter formam ſervi, id eſt, propter aſſumptam creaturam mutabilis humanæque ſubſtantiæ, ſicuti eſt quod ait,* Quoniam Pater me major eſt, *&* Pater non non judicat quemquam, ſed omne judicium dedit Filio, *&c. Quædam porrò ita, ut nec minor nec æqualis tunc oſtendatur, ſed tantùm quòd de Patre ſit intimetur, ut eſt illud,* Sicut habet Pater vitam in ſemet ipſo, ſic dedit Filio vitam habere in ſemet ipſo. Id. Aug. lib. 2. de Trinit. c. 1.

Joann. 10: 30. Philipp. 2: 6. Joann. 14: 28. Joann. 5: 22. Joann. 5: 26.

(e) *Quidam autem noſtri indoctiores & in his minimè eruditi, dum hæc ſecundùm formam ſervi conantur accipere, & eos rectus intellectus non ſequitur perturbantur. Quod ne accidat tenenda eſt hæc regula, quâ non minor eſt Filius, ſed quòd de Patre ſit intimatur, quibus verbis non inæqualitas, ſed nativitas ejus oſtenditur.* Auguſt. ibid.

ment qui paroissent embarrassez; mais après tout, elles ne sont point capables de resoudre toutes les objections des Ariens. Il y en a quelques-uns qui ne peuvent être reduits aux regles qu'on vient de proposer, & qui sont de la nature de ceux où l'on ne doit point considerer J.CHRIST separément, comme Dieu ou comme homme, mais seulement comme l'envoyé de son Pere. Il ne parle en ces lieux-là que de sa qualité d'envoyé, & de son office: ce qui suffisoit alors pour faire connoître aux Juifs sa mission. Je mets au nombre de ces passages celuy-cy, *Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais elle est de celuy qui m'a envoyé.* Saint Augustin avoüe luy-même qu'il est ambigu, & qu'on le peut mettre au nombre de ceux dont il est incertain, si on les doit raporter à la nature humaine de JESUS-Christ, ou à sa nature Divine; *Nam & ex forma servi potest accipi, & ex forma Dei, in qua sic æqualis est Patri, ut tamen de Patre sit.*

Joann. 7:16.

August. ibid. c. 2.

Pour faire voir qu'on le peut entendre de la nature Divine, il aporte pour exemple cet autre endroit de Saint Jean, où il est dit que le Pere *a donné la vie au Fils*; & comme cela signifie qu'il a engendré le Fils qui est la vie, de même lors qu'on dit qu'il a donné la doctrine au Fils, on entend facilement qu'il a engendré le Fils qui est la doctrine. *Ac per hoc, sicut id quod dictum est*, dedit Filio vitam, *non aliud intelligitur quàm genuit Filium qui est doctrina; ut quod dictum est*, mea doctrina non est mea, sed ejus qui me misit, *sic intelligatur ac si dictum sit, ego non sum à me ipso, sed ab illo qui me misit.* Mais cela paroît plûtôt apuyé sur un raisonnement, que sur les paroles du texte.

Joann. 5:26.

August. ibid.

Ces deux passages, principalement le dernier, font un très-bon sens, si on les entend de JESUS-CHRIST consideré en qualité d'envoyé de son Pere aux Juifs. Il dit dans celuy-cy, que ce qu'il leur enseigne ne doit pas être regardé comme s'il venoit de luy, mais comme venant de celuy qui l'a envoyé. On peut expliquer sur le même pied le premier passage, où il leur dit, *Comme le Pere a la vie en luy-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en luy-même.* Il est vray que la plûpart des anciens Commentateurs l'entendent de la Divinité: mais le sens le plus naturel est de l'entendre

tendre de JESUS-CHRIST en cette même qualité d'envoyé, ayant reçû la vie de son Pere pour la communiquer aux autres. Les disputes qui ont été entre les Catholiques & les Ariens, ont donné occasion de part & d'autre à plusieurs interpretations éloignées, qu'il est aisé de redresser, si l'on considere que nôtre Seigneur ne parle en ces lieux-là que de son office.

S. Augustin examine en même tems quelques passages, d'où les Ariens pretendoient prouver que le S. Esprit est inferieur au Pere, aussi bien que le Fils; se fondant sur ce que l'un & l'autre sont appellez ses envoyez dans le Nouveau Testament. *Major est*, disoient-ils, *qui mittit, quàm qui mittitur, proinde major est Pater Filio, quia Filius à Patre se missum assiduè commemorat : major est & Spiritu Sancto, quia de illo dixit Jesus*, quem mittit Pater in nomine meo. Il répond au long à cette objection, montrant par plusieurs passages, tant du Vieux que du Nouveau Testament, qu'il accompagne en même tems de quelques raisons, que la preuve qu'ils tiroient de cette mission ne conclut rien en leur faveur.

Ibid. apud August. c. 5.

Joann. 14: 26.

Cette matiere étant embarrassée, il est obligé d'expliquer les apparitions dont il est parlé dans l'Ancien Testament. La (*f*) question est de savoir si c'est le Pere, ou le Fils, ou le S. Esprit qui ont apparu aux Patriarches; ou si c'est Dieu en general, c'est-à-dire toute la Trinité, sans aucune distinction de personnes, qui leur a apparu sous des formes visibles. Il forme là-dessus plusieurs difficultez, qui apartiennent à ce sujet: par exemple, si les Anges servoient à ces sortes de missions, parlans en la personne de Dieu, & étant revêtus de quelque forme visible pour se communiquer aux hommes. Il étoit necessaire qu'il traitât ces questions, qui sont si frequentes dans les anciens Peres, & qui avoient en effet du raport avec le mystere de la Trinité.

Id. Aug. ibid. c. 7.

(f) *In hujus perplexitate quæstionis adjuvante Domino primum quærendum est, utrum Pater, an Filius, an Spiritus Sanctus, an aliquando Pater, aliquando Filius, aliquando Spiritus Sanctus, an sine ulla distinctione personarum, sicut dicitur Deus unus & solus, id est ipsa Trinitas per illas creaturæ formas Patribus apparuerit.* Id. Aug. lib. 2. de Trin. cap. 7.

nité. Les Ariens pretendoient, que toute l'ancienne Theologie touchant les apparitions étoit conforme à leur creance. Il falloit donc ôter ce préjugé, qui sembloit nuire à la cause de l'Eglise.

Ce docte Pere rejette d'abord comme absurde l'opinion
Ibid. c. 8. des Ariens, qui faisoient le Fils de Dieu visible, étant apuyez sur ces paroles de S. Paul, *Regi autem seculorum immortali, invisibili, soli Deo honor*, &c. qu'ils appliquoient au Pere seul. Ils pretendoient que le Fils étoit visible de luy-même avant son Incarnation, & que les Patriarches l'ont vû
Ibid. c. 9. de leurs propres yeux, *Dicunt visibilem Filium, non per carnem de Virgine assumptam, sed etiam antea per se ipsum. Nam ipse, inquiunt, apparuit oculis Patrum.* Il les traite de gens grossiers & charnels, qui examinoient les matieres de la Religion avec plus de hardies-
Ibid. c. 7. se que de pieté, *Hi enim multùm crassum cor divinis rebus inquirendis audacius quàm religiosius attulerunt.* Il leur oppose l'exemple de nôtre ame, qui est spirituelle & par consequent invisible.

Pour mettre en un plus grand jour ces apparitions, il les examine en particulier, commençant par ce qui se passa entre Dieu & Adam dans le Paradis terrestre. Il est dit qu'Adam entendit la voix de Dieu qui se promenoit, & qui luy demanda où il étoit. Il ne croit pas qu'on puisse expliquer tout cela à la lettre, à moins qu'on n'admette que Dieu étoit visible & en forme d'homme, *Quomodo enim possit ad litteram intelligi talis* Ibid. c. 10.
deambulatio & collocutio nisi in specie humana non video. Il juge que celuy qui parle est le Pere à cause de ces paroles, *Fiat lux, & fiat firmamentum*, qu'on a de coutume d'attribuër au Pere. D'où il conclut, que si c'est le Pere qui a parlé à Adam, on doit aussi croire que c'est luy qui a apparu à Abraham & à Moyse, & enfin à tous ceux à qui il a voulu apparoitre, se servant d'une forme visible, parce qu'il est invisible de sa nature.

Il ajoûte neanmoins qu'il se peut faire que ce soit le Fils qui ait parlé à Adam, & que l'Ecriture ait passé insensiblement d'une personne à une autre. Il n'ose rien assûrer là-dessus, son dessein étant seulement de conclure, que Dieu n'étant point visible de luy-même, il n'a pu apparoitre que sous la forme de quelque crea-

creature visible; & qu'ainsi quand on supposeroit que ces apparitions se seroient faites en la personne du Fils, on n'en pourroit pas conclure qu'il fût visible de luy-même. Il ne decide point, que ce colloque entre Dieu & Adam dans le Paradis terrestre ait été quelque chose de reel, & qu'il le faille prendre à la lettre comme il est raporté. Il juge au contraire à cause de quelques circonstances, ausquelles il seroit difficile de donner un sens literal, que c'est une chose cachée ou mysterieuse, *Ibid.* *Res tamen quantum ad hòc Scripturæ testimonium attinet, ubi Deus cum homine locutus est, quantum existimo occulta est;* c'est-à-dire, que c'est plûtôt une allegorie qu'une histoire. Il dit enfin que quand on supposera un veritable Paradis sur la terre, Dieu n'a pu s'y promener que sous une forme visible & corporelle, *Ibid.* *Illud tamen non temerè dixerim, si Paradisum corporalem quemdam locum illa Scritura insinuat, deambulare ibi Deum, nisi in aliqua corporea forma nullo modo potuisse.*

Il parcourt de la même maniere quelques autres apparitions, comme celle qui se fit à Abraham, à qui le Seigneur dit, *Je donnerai ce pays à ta posterité.* *Gen. 12. 17.* Il observe qu'il n'est point marqué en quelle forme il apparut, ni si c'est le Pere, ou le Fils, ou le S. Esprit: de plus que le mot de *Seigneur* ne prouve pas que ce soit le Fils, puis que ce nom est aussi attribué au Pere en plusieurs endroits de l'Ecriture; & que le Saint Esprit même est nommé quelquefois *Seigneur*. *Ibid.* D'où il conclut qu'on ne peut point assûrer si c'est Dieu en general, ou quelque personne de la Trinité en particulier, qui ait apparu à Abraham. Son dessein dans tout ce discours, est de montrer qu'on ne peut prouver par l'Ecriture, que les apparitions dont il est fait mention dans l'Ancien Testament, se soient faites en la personne du Fils seul comme visible, le Pere étant invisible.

Il s'étend là-dessus fort au long, & avec beaucoup de subtilité, s'arrêtant sur les trois hommes que vit Abraham, ausquels il lava les pieds, leur parlant cependant comme à Dieu son Seigneur. *August. ibid. c. 11.* Il ne sauroit souffrir qu'on explique du Fils de Dieu seul cette vision, parce qu'il est fait mention de trois hommes, sans en marquer un en particulier qui soit superieur aux deux autres. Ce

qui luy fait dire que c'est la Trinité, ou Dieu en trois personnes, qui a apparu sous une forme visible. Il repond de plus à ce que les Ariens objectoient, savoir que bien qu'ils fussent trois, Abraham cependant ne parle qu'à un seul. Il dit que l'Ecriture satisfait elle-même à cette objection, lors qu'elle fait mention ensuite de deux de ces Anges qui vinrent trouver Loth dans Sodome, ausquels il fit la reverence, les appellant *Messeigneurs* au pluriel, & non pas *Monseigneur*, les croyant peut-être des hommes.

August. ibid. c. 12.

Loth, continuë Saint Augustin, leur parle au pluriel comme à deux personnes, avant que de sortir de Sodome; il leur parle après cela au singulier, *rogo Domine*. Ce pluriel indique deux personnes de la Trinité, qui sont le Fils & le Saint Esprit, parce qu'ils prennent la qualité d'envoyez; ce qui convient proprement au Fils & au Saint Esprit: car nous ne lisons dans aucun endroit de l'Ecriture, que le Pere ait été envoyé. *Missos enim se dixerunt, quod de filio & Spiritu Sancto dicimus. Nam Patrem missum nusquam scripturarum nobis occurrit.* Ce singulier signifie qu'ils ne sont qu'un Dieu, representé par ces deux Anges, comme Abraham avoit aussi adoré un seul Seigneur, qui luy avoit apparu sous la figure de trois hommes.

Gen. 19: 17.

Il seroit long de raporter en detail les autres apparitions, que ce Pere examine dans la suite de ce discours. Il s'attache principalement à faire voir, qu'il n'y en a aucune d'où l'on puisse prouver, que Dieu à apparu aux Patriarches en substance d'une maniere visible. Car, soit que ces apparitions ayent été en la personne du Pere, ou en celle du Fils, ou en celle du S. Esprit, ou que ce soit la Trinité qui a apparu, cela ne s'est pu faire que sous une forme visible & corporelle, Dieu n'étant pas visible de sa nature. Lors que Dieu apparut en forme de feu sur la montagne Sinaï, & que Moyse luy parla, y a t-il quelqu'un assez stupide pour croire que ce feu, cette fumée & les autres choses dont il est parlé en ce lieu-là, soient la substance du Verbe & du Saint Esprit. Les Ariens même n'ont osé dire cela du Pere, *Nec hoc Ariani unquam ausi sunt dicere.* D'où il conclut que tout cela s'est fait par le moyen des choses corporelles, Dieu s'ac-

Exod. 19: 18. Aug. ibid. c. 15.

s'accommodant au ſens des hommes. *Ergo creaturâ ſerviente creatori facta ſunt illa omnia, & humanis ſenſibus pro diſpenſatione congrua præſentata.*

Les Heretiques ne croyoient pas à la verité, que le feu ou la nuée fuſſent la ſubſtance du Fils de Dieu, mais ſeulement que Moyſe étant dans la nuée, avoit vû de ſes propres yeux la ſubſtance du Fils de Dieu. A quoy Saint Auguſtin répond, qu'il ne ſe peut pas faire que JESUS-CHRIST, qui eſt la ſageſſe de Dieu, ſoit viſible, la ſageſſe même des hommes ne pouvant être vûë des yeux du corps. Quoy qu'il n'oſe pas determiner ſi c'eſt le Pere, ou le Fils, ou le Saint Eſprit qui a apparu à Moyſe ſur cette montagne, il conjecture neanmoins que c'eſt le Saint Eſprit, parce qu'il eſt dit que la Loy qui y fut donnée, avoit été écrite du doigt de Dieu; ce qui ſignifie le Saint Eſprit dans l'Evangile. *Aug. ibid.* *Lex ipſa quæ ibi data eſt digito Dei ſcripta dicitur, quo nomine Spiritum Sanctum in Euangelio ſignificari novimus.* Il ajoûte qu'on comptoit 50. jours depuis la celebration de la Pâque, juſqu'au jour que cela commença à arriver ſur le mont Sinaï; de la même maniere qu'on compte auſſi 50. jours depuis la reſurrection de JESUS-CHRIST, juſqu'à la deſcente du S. Eſprit ſur les Apôtres, *Act. 2: 3.* lequel apparut ſous la forme de langues de feu qui ſe partagerent, & s'arrêterent ſur chacun d'eux.

Les Ariens s'apuyoient ſur ces paroles de l'Exode, *Exod. 33: 11.* *Le Seigneur parla à Moyſe face à face, comme un ami parle à ſon ami*; *Ibid. apud Aug. c. 16.* comme ſi cela vouloit dire qu'il a vû Dieu en luy-même, & ſelon ſa propre ſubſtance, & non pas dans une forme empruntée. Mais S. Auguſtin leur prouve par ce même endroit de l'Exode que cela ne peut être, puiſque Moyſe demande un peu après à Dieu de le voir comme il eſt en luy-même, *Exod. 33: 13.* *Oſtende mihi temet ipſum manifeſtè, ut videam &c.* Ce qu'il repete encore dans la ſuite, où il dit faites moy voir vôtre majeſté, *Ibid. v. 18.* *Oſtende mihi majeſtatem tuam.* Ce qui ne luy ayant pas été accordé, comme les paſſages qu'on vient de citer le prouvent invinciblement, avec quelle hardieſſe les Ariens aſſûrent-ils, que le Fils de Dieu s'eſt fait voir en ſa propre ſubſtance,

&

& non par le moyen d'aucune creature visible? *Quis audeat dicere per similes formas quæ huic quoque visibiliter apparuerant non creaturam Deo servientem, sed hoc ipsum quod Deus est cujusquam oculis apparuisse mortalium?* Dieu dit de plus à Moyse qu'il ne peut pas voir sa face & vivre, *Non enim videbit homo faciem meam & vivet.*

Aug. ibid. c. 16.

Exod. 33: 20.

Ce savant Evêque conclut de tout ce discours, qu'il y a de la temerité aux Ariens d'assûrer que le Pere n'a jamais apparu aux anciens Patriarches sous aucune forme, parce qu'il est invisible. Il dit que ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Regi autem seculorum immortali, invisibili, soli Deo*, & ces autres, *Quem nemo hominum vidit nec videre potest*, ont donné lieu à cette fausse opinion, parce qu'on les a restreintes au Pere seul, au lieu qu'on les doit entendre de Dieu en general, c'est-à-dire du Pere, du Fils & du S. Esprit. Il demande à ces Heretiques ce qu'ils entendent par cet Ancien qui apparut à Daniel, & de qui le Fils de Dieu reçut le Royaume. S'il est vray, dit-il, que le Pere donnant le Royaume, & le Fils le recevant de son Pere, ont apparu à Daniel sous une forme corporelle, comment peuvent-ils avancer que le Pere ne s'est jamais fait voir aux Prophetes, parce qu'il est luy seul invisible, aucun homme ne l'ayant jamais vû, ni ne le pouvant voir? *Si ergo Danieli, & Pater dans regnum & Filius accipiens apparuerunt in specie corporali, quomodo isti dicunt Patrem nunquam visum esse Prophetis, & ideo solum debere intelligi invisibilem, quem nemo hominum vidit nec videre potest.*

1. Tim. 1: 17.

1. Tim. 6: 16.

Aug. ibid. c. 18.

Dan. c. 7.

Saint Augustin explique encore plus en detail ces apparitions dans son troisiéme livre, parce qu'il n'a pas marqué assez precisément dans le precedent de quelle maniere cela s'est fait. Comme il avoit des sentimens particuliers là-dessus, il tâche d'ôter les prejugez qu'on pourroit avoir contre luy. Il souhaite que ceux qui liront son ouvrage, regardent uniquement la Foy orthodoxe sans prendre d'autre party que celuy de la verité. Il ne pretend point qu'on le croye sur sa parole, n'étant pas juste qu'on ajoûte foy à ses livres comme aux Livres Sacrez, *Noli*, dit-il, *meis literis quasi scripturis canonicis inservire:* mais aussi ne veut-il pas que ses

Aug. Præfat. lib. 3.

ses lecteurs soient prévenus de leurs opinions. Il leur demande de ne rien avancer qui ne soit apuyé sur l'Ecriture Sainte, ou sur de bonnes raisons. *Noli meas literas ex tua opinione vel contentione, sed ex Divina lectione vel inconcussa ratione corrigere.* Il n'accorde rien icy à l'autorité de la Tradition, ne jugeant peut-être pas qu'elle luy fût favorable.

Il avoüe qu'il se trouve fort embarrassé, à expliquer de quelle maniere les Anges se sont rendus visibles dans ces apparitions; si c'est en conservant la qualité spirituelle de leurs corps, & en prenant d'autres plus condensez, ou en changeant leurs propres corps en d'autres, qui fussent proportionnez aux actions qu'il falloit faire; ce qu'il laisse indecis. Il parle en suite au long de la volonté de Dieu, laquelle est la premiere & la souveraine cause de tous les mouvemens qui se font dans le monde. *Voluntas Dei est prima & summa causa omnium corporalium specierum atque motionum.*

Id. Aug. l. 1. de Trin. c. 1.

Id. Aug. ibid. c. 4.

Il vient après cela aux actions des Anges, dont Dieu s'est servi pour parler aux hommes; & bien qu'elles luy soient inconnuës, parce qu'on ne peut pas penetrer de quelle maniere ils agissent, il témoigne que la chose n'en est pas moins vraye, n'avançant rien qui ne soit fondé sur l'Ecriture Sainte, à laquelle nous devons plûtôt croire qu'à nos conjectures. *Extat*, dit-il, *auctoritas Divinarum Scripturarum, unde mens nostra deviare non debet, nec relicto solidamento Divini eloquii per suspicionum suarum abrupta præcipitari, ubi nec sensus corporis regit, nec perspicua ratio veritatis elucet.* Il prouve par quelques passages de l'Epît. aux Ebreux, que ce qui s'est passé dans l'Ancien Testament s'est fait par le ministere des Anges. Si cela est, luy objecte-t-on, pourquoy lisons-nous, *Dieu dit à Moyse*, & non pas l'Ange dit à Moyse.

Aug. ibid. c. 10.

Aug. ibid. c. 11.

Il repond que quand un Crieur public la sentence d'un Juge, on ne registre pas le Crieur a dit, mais le Juge a dit. De même quand un Prophete parle, quoy que nous disions le Prophete a dit, nous voulons marquer par là que le Seigneur a dit, & si nous nous servons de cette autre expression, le Seigneur a dit, nous n'excluons pas pour cela le Prophe-

phete; mais nous nommons celuy qui parle par luy. Ainsi quoy que ce soit l'Ange qui parle, l'Ecriture ne laisse pas d'attribuër la parole au Seigneur, qui se sert du ministere de l'Ange. Il ajoûte qu'il s'est servi exprès du témoignage de l'Epître aux Ebreux, où il n'y a pas *par l'Ange*, mais *par les Anges*; afin de satisfaire à l'objection de ceux qui voyant le nom d'un Ange au singulier, veulent qu'il soit parlé du Fils de Dieu, que le Prophete ait appellé Ange, parce qu'il a annoncé aux hommes la volonté de son Pere & la sienne.

Aug. ibid

Il apuye encore sa pensée sur ces paroles de Saint Etienne, *Le Dieu de la gloire a apparu à Abraham nôtre Pere lors qu'il étoit en Mesopotamie*, laquelle apparition est raportée dans la Genese. Comme l'on pourroit dire, que par ce Dieu de gloire il faut entendre Dieu en luy-même, il ajoûte un passage de l'Exode, d'où il prouve que celuy qui apparut à Moyse sur la montagne Sinaï est nommé Ange, *Apparuit illi in deserto montis Sina angelus Domini in flamma ignis in rubo*, & cet Ange dit au même endroit qu'il est le Dieu de ses Peres Abraham, Isaac & Jacob. Est-ce que le Seigneur, dit-il, a apparu à Moyse par un Ange, & à Abraham par luy-même? Il prouve par d'autres passages de l'Ecriture que cela ne peut être.

Act. 7: 2. *Gen. 12.* *Exod. 3: 2.* *Ibid. v. 6.*

Enfin il pretend fermer la bouche à ses adversaires par ces autres paroles de S. Etienne, qui dit aux Juifs qu'ils ont reçu la Loy de Moyse par l'ordonnance des Anges, & qu'ils ne l'ont point gardée, *Qui accepistis legem in edictis angelorum, nec custodistis*. Ce qu'il confirme par un passage de l'Epître aux Galates qui n'est pas moins formel: car Saint Paul assûre en ce lieu-là, que la Loy a été ordonnée par les Anges, par le ministere d'un Mediateur. Ce Pere finit icy son troisiéme livre de la Trinité contre les Ariens. Il croit avoir montré, autant que cela se pouvoit faire par la force des raisons, & par l'autorité de l'Ecriture, que les apparitions de Dieu aux anciens Patriarches sont arrivées par le ministere des Anges. Je passe sous silence ses douze autres livres, où il mêle beaucoup de Philosophie, s'éloignant souvent de son sujet.

Act. 7: 53. *Gal. 3: 19.*

Ce qu'il a écrit sur la même matiere contre Maximin Evêque

que Arien est plus exact. On y voit en abregé, & d'une maniere plus forte presque tout ce qui est contenu dans ses autres livres. Son adversaire luy ayant donné occasion de mettre plusieurs faits en une plus grande évidence, sa dispute que nous avons entiere merite d'être luë. On y trouve en peu de mots les principales preuves des Ariens, avec les reponses de Saint Augustin, qui defend avec force la cause des Orthodoxes. L'un & l'autre s'apuye également sur des textes de l'Ecriture, principalement du Nouveau Testament. Maximin regarde comme des choses inutiles tout ce qui n'est point tiré des Livres Sacrez. Il fait profession dès l'entrée de la dispute, de ne recevoir aucuns mots qui ne soient exprimez dans l'Ecriture, *Eæ verò voces quæ extra scripturam sunt nullo casu à nobis suscipiuntur.* Quand on luy demande ce qu'il croit du Pere, du Fils & du Saint Esprit, il repond qu'il ne croit point autre chose, que ce qui a été arrêté à Arimini par 330. Evêques.

Maxim. init. Collat.

Saint Augustin luy objectant qu'il ne satisfait point à ce qui est en question, lors qu'il luy cite ce Concile, il dit qu'il n'y a eu recours que pour faire connoître l'autorité des Evêques, qui ont donné une profession de foy conforme à l'Ecriture d'où ils l'ont prise, *Ut ostendam autoritatem Patrum qui secundùm Divinas Scripturas fidem nobis tradiderunt illam, quam à Divinis Scripturis didicerunt.* Quoy que Maximin en ait expliqué plusieurs passages selon ses prejugez, il proteste à la fin de la conference, qu'il n'a point d'autre volonté que de se soumettre à l'Ecriture, & que nonobstant les reponses qu'il a faites, il est prêt de se rendre si on luy prouve par cette voye, que le Pere le Fils & le Saint Esprit n'ont qu'une vertu, qu'une Divinité, qu'une majesté, qu'une gloire. Il finit par ces mots parlant à Saint Augustin, si vous avancez quelque chose qui soit apuyé sur l'Ecriture Sainte, nous souhaitons qu'on nous trouve les disciples des Livres Sacrez, *Si affirmaveris de Divinis Scripturis, si alicubi scriptam lectionem protuleris, nos Divinarum Scripturarum optamus esse discipuli.*

Id. Max. ibid.

Id. Max. in fine Collat.

Cet Evêque Arien, qui étoit venu exprès à Hippone pour disputer avec S. Augustin,

ſtin ne fut pas plûtôt de retour à Carthage, qu'il publia qu'il étoit demeuré victorieux dans la diſpute; ce qui obligea ce docte Pere à compoſer deux livres, ſur les principaux points qui avoient été agitez dans leur conference. Il y refute plus fortement, & avec plus d'étenduë les raiſons de ſon adverſaire, qu'il met dans un plus grand jour qu'elles ne ſont dans la conference. Cet ouvrage ne cede en rien à ceux qui ont été écrits contre les Ariens par les Peres Grecs. Auſſi faut-il avoüer que Maximin, nonobſtant le mépris que S. Auguſtin fait de luy, eſt très-ſubtil dans la diſpute, & qu'il n'oublie rien de ce qui peut contribuër à la defenſe de ſa mauvaiſe cauſe. Il avoit été choiſi comme le plus habile homme de ſon party, pour tenir tête au plus ſavant Evêque des Catholiques de l'Afrique.

S. Auguſtin au reſte ne fait pas moins valoir que luy les preuves de l'Ecriture. Comme les Catholiques ſe defendoient par l'autorité du Concile de Nicée, & les Ariens par celuy d'Arimini, il juge à-propos qu'on mette à part ces préjugez dans l'affaire dont il s'agiſſoit. Je (*g*) ne dois point maintenant, dit-il, me ſervir contre vous du Concile de Nicée comme d'un préjugé, auſſi ne devez-vous pas vous ſervir de celuy d'Arimini contre moy. Il n'y a rien qui nous oblige à les ſuivre, vuidons nos differens par des écrits qui ne ſoient point en controverſe. Il ſuit ſon adverſaire pied à pied : il examine toutes ſes preuves en particulier, ne luy oppoſant que des paſſages de l'Ecriture. Il veut que dans la diſpute ſur le ſens qu'on doit donner aux endroits du Nouveau Teſtament, où il eſt dit que le Pere & le Fils ſont une même choſe, on n'ait recours qu'aux Livres Sacrez. Si vous voulez, dit-il, me repondre, prouvez par l'Ecriture Sainte qu'on appelle des choſes unes leſquelles different en ſubſtance. Il s'objecte ces paroles de S. Jean, *Il y a trois témoins, l'eſ-*

Auguſt. lib. 2. contr. Maxim. c. 14.

Id. Aug. ibid. c. 22.

1 Joann. 5: 8.

(g) *Sed nunc nec ego Nicænum, nec tu debes Ariminenſe tanquam præjudicaturus proferre Concilium, nec ego hujus auctoritate, nec tu illius detineris. Scripturarum auctoritatibus, non quorumque propriis, ſed utriſque communibus teſtibus, res cum re, cauſa cum cauſa, ratio cum ratione concertet.* Auguſt. lib. 2. contr. Maxim. cap. 14.

l'esprit, l'eau & le sang, & ces trois sont une même chose. Il est certain cependant que ces trois different en substance: à quoy il repond qu'il faut bien prendre garde, que ce sont des sacremens ou signes; & qu'ainsi il ne faut pas considerer ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, *Hæc enim sacramenta sunt; in quibus non quid sint, sed quid ostendant semper attenditur, quoniam signa sunt rerum, aliud existentia & aliud significantia.* Si ce Pere avoit lu dans les Exemplaires de son tems le celebre passage de cette même Epître de S. Jean, où il est parlé du témoignage du Pere, du Verbe & du S. Esprit qui sont une même chose, c'étoit icy le lieu de le citer; mais il ne se trouve en aucun endroit de ses ouvrages.

Id. Aug. ibid.

CHAPITRE XX.

De la methode que S. Augustin a suivie dans l'interpretation de plusieurs passages du Nouv. Testament, dans ses disputes contre les Pelagiens.

LEs Commentaires de Pelage dont on a parlé cy-dessus, font voir que cet homme s'étoit appliqué à l'étude des Livres Sacrez. Julien & ses autres Sectateurs étoient encore plus habiles que luy, ayant eu une connoissance assez exacte de la langue Grecque. Ils avoient lu de plus les Commentateurs Grecs, principalement S. Jean Chrysostôme. S. Augustin qui n'avoit pas tous ces avantages, n'a pas laissé de les combattre avec succès, & de les accabler en quelque maniere, non seulement par la force de ses raisonnemens, mais aussi par un grand nombre de passages du Nouv. Testament; bien qu'il n'en aporte pas toûjours le sens propre & naturel. Il fait aussi venir quelquefois à son secours la Tradition, fondée sur les témoignages des anciens Ecrivains Ecclesiastiques; mais il semble ne la suivre que comme un accessoire, ou pour s'accommoder à la methode de ses adversaires, qui pretendoient que toute la Tradition étoit pour eux.

Nous avons de luy contre les Pelagiens trois livres, qui ont pour titre, *De peccatorum meritis & remissione, deque Baptismo parvulorum*, où il ne leur oppose presque que des passages du Nouveau Testament. Une de leurs plus grandes disputes étoit sur le

peché originel, que ces Heretiques croyoient être de son invention; mais il leur fait voir le contraire par ces paroles de S Paul, *Sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.* Il s'apuye principalement sur ces derniers mots, *in quo omnes peccaverunt*, qui n'ont, selon luy, aucune ambiguité, tant ils luy paroissent decider clairement le fait qui étoit en question. *Quàm circumspectè*, dit-il, *quàm propriè, quàm sine ambiguitate dictum est.*

Rom. 5. 12.

Aug. de pecc. mer. & rem. lib. 1. c. 10.

Ils ne sont pas neanmoins si clairs qu'on ne puisse les interpreter de differentes manieres, même selon le sens grammatical. Pelage & ses Sectateurs ont pretendu que *in quo* étoit en ce lieu-là pour *quatenus*, ou pour *quia*, laquelle interpretation a aussi été suivie par quelques Orthodoxes. Les Pelagiens affoiblissoient par ce moyen le plus fort de la preuve de S. Augustin, qui consistoit en ce mot *in quo*, lequel pouvoit, selon luy, être expliqué de deux manieres, ou en le raportant au mot de *peccatum* qui précede, ou à celuy de *hominem*. Il semble préferer le premier sens au second: si l'on entend, dit-il, le peché, il est manifeste que S. Paul a distingué les pechez que chacun commet en son particulier, d'avec cet autre peché singulier du premier homme, *Si enim peccatum intellexeris quod* per unum hominem intravit in mundum, in quo omnes peccaverunt, *certè manifestum est, alia esse propria cuique peccata in quibus hi tantum peccant quorum peccata sunt: aliud hoc unum in quo omnes peccaverunt, quando omnes ille unus homo fuerunt.*

Ibid.

Il seroit difficile d'excuser icy la negligence de S. Augustin, qui n'a point consulté le texte Grec où il n'y a aucune équivoque, le mot ἁμαρτία, *peccatum*, étant de feminin dans le Grec, où on lit au masculin ἐφ' ᾧ, *in quo*. Il a corrigé luy-même cette faute en un autre endroit, où il dit, que si l'on ne peut pas entendre cela du peché, *dans lequel tous ont peché*, parce que le mot de peché est au feminin dans le Grec, il faut au moins l'entendre du premier homme, dans lequel tous les hommes étoient renfermez lors qu'il pecha. Mais il ne satisfait pas entierement aux Pelagiens,

August. lib. 4. contr. duas Epist. Pelag. c. 4.

giens, qui pouvoient encore éluder ce passage de S. Paul, en traduisant comme ils faisoient ἐφ' ᾧ, par *quatenus*. Tant il est difficile de convaincre les Heretiques par des textes si formels de l'Ecriture, qu'on n'y puisse trouver aucune ambiguité, sur tout quand ils sont exercez dans la Critique.

August. de pecc. mer. & rem. c. 11. Ce Pere est plus exact, au moins pour ce qui regarde la Critique, lors qu'il leur oppose ces autres paroles de S. *Rom. 5: 15.* Paul, *Regnavit mors ab Adam & in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ :* car il observe en même tems qu'on lit dans la plûpart des Exemplaires Latins sans la negation, *Regnavit mors ab Adam usque ad Moysen in eos qui peccaverunt*. Il préfere les Exemplaires Grecs, qui exprimoient presque tous la particule negative, au grand nombre d'Exemplaires Latins. *Scio quidem plerosque Latinos codices sic habère,* regnavit . . . *Græci autem codices, undè in Latinam linguam interpretatio facta est, aut omnes aut penè omnes id quod à me primò positum est habent.* Mais nous n'avons aujourdhuy aucuns Exemplaires, soit Grecs soit Latins, où l'on ne trouve la negation. Il y a même lieu de douter qu'elle ne fût point de son tems dans plusieurs Exemplaires Latins. Elle est exprimée dans le Grec & dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez, & dans celuy de Clermont qui est dans la Bibliotheque du Roy.

La preuve que S. Augustin *August. ibid. c. 24.* tire du Batême & de l'Eucharistie, comme s'ils étoient également necessaires même aux enfans pour être sauvez, ne paroît pas concluante. Elle étoit cependant fondée sur la creance de ce tems-là, qu'il apuye sur ces paroles de nôtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* *Joann. 6: 54.* Toute l'Eglise Orientale donne encore aujourdhuy la Communion aux enfans avec le Batême. Il dit que les Chrêtiens d'Afrique n'appelloient point autrement le Batême que *salut*, & l'Eucharistie *vie*; ce qu'il croit venir d'une Tradition Apostolique, *Ex antiqua, ut existimo, & Apostolica traditione qua Ecclesiæ Christi insitum tenent, præter Baptismum & participationem Dominicæ mensæ, non solùm non ad Regnum Dei,*

Dei, sed nec ad salutem & vitam æternam posse quemquam hominum. D'où il conclut que les enfans naissent dans le peché, puis qu'ils ne peuvent obtenir le salut & la vie éternelle sans recevoir ces deux Sacremens.

Cette preuve étoit forte dans la bouche de S. Augustin: mais elle ne seroit pas aujourdhuy si efficace, la coutume de donner la Communion aux enfans n'étant plus en usage depuis plusieurs siécles dans les Eglises d'Occident. On voit par là que les anciens Peres entendoient de l'Eucharistie le Chapitre 6. de l'Evangile de S. Jean.

Il produit icy un grand nombre de passages du Nouveau Testament, principalement des Epîtres de S. Paul: & pour ne pas apporter des actes qui n'étoient point reçus generalement de tout le monde, il (*a*) ne cite l'Epître aux Ebreux, qui ne passoit pas alors pour Canonique dans quelques Eglises Latines, qu'avec de certaines restrictions. Il avoüe que quelques-uns doutent de son autorité: mais parce que ceux qu'il combat s'en servoient eux-mêmes, & qu'elle étoit reconnuë pour Canonique par les Eglises d'Orient, il juge à-propos d'en tirer des preuves. *August. ibid. c. 27.*

Il suit dans ses deux autres livres la même methode que dans celuy-cy, n'opposant presque aux Pelagiens que des témoignages de l'Ecriture, qu'il accompagne de quelques raisonnemens. Comme il savoit les loix de la dispute, il se jette rarement dans les allegories; de sorte que c'est dans ces sortes d'ouvrages qu'on doit chercher les interpretations literales qu'il donne aux Livres du Nouv. Testament. Ayant neanmoins eu des sentimens particuliers sur la grace & sur la prédestination, il luy est quelquefois arrivé de rendre le sens de son texte conforme à ses opinions. Il ne prévient pas même toûjours assez les objections de ses adversaires,

(a) *Ad Hebræos quoque Epistola, quanquam nonnullis incerta sit, tamen quoniam legi quosdam huic nostræ de Baptismo parvulorum sententiæ contraria sentientes, etiam istam quibusdam suis opinionibus testem adhibere voluisse, magisque me movet auctoritas Ecclesiarum Orientalium, quæ hanc etiam in Canonicis habent, quanta pro nobis testimonia contineat advertendum est.* Aug. lib. 1. de peccat. mer. & rem. cap. 27.

res, dans l'explication des passages qui peuvent être interpretez de differentes manieres, à cause de l'ambiguité des mots. Il étoit cependant difficile de remporter une victoire entiere sur les Pelagiens sans toutes ces vûës.

Je ne doute point, par exemple, qu'il n'ait très-bien expliqué à la lettre dans son second livre ces paroles de S. Paul, *Eramus naturâ filii iræ*, qu'il entend du peché originel; parce que *naturâ*, ou comme il lit *naturaliter*, est la même chose que *originaliter* : mais S. Jerôme qui est plus exact a observé, comme on l'a vû cy-dessus, que le mot Grec φύσει, auquel repond *natura* dans le Latin, est ambigu, & qu'il peut être traduit par *prorsus*, ou *omninò*. En effet il y a dans l'ancienne version Syriaque ܡܟܠ, en ce même sens. Plusieurs Scoliastes Grecs ont aussi cru, que φύσει ne signifioit autre chose en ce lieu-là que γνησίως, *veritablement*. Ce qui rend encore ce passage plus obscur, c'est que le mot de *colere* se prend aussi dans l'Ecriture pour *peine* : & alors le sens seroit, nous meritions veritablement d'être punis.

(Ephes. 2: 3. — Id. Aug. lib. 2. c. 10.)

On lit au commencement de son troisiéme livre quelques fragmens des Commentaires de Pelage sur l'Epître aux Romains, qui nous font voir que l'imprimé est different de celuy que cite S. Augustin. Il y a de l'apparence que Cassiodore, ou même quelques autres qui l'ont retouché, en ont ôté ces endroits-là : mais il y reste encore assez de Pelagianisme pour en connoître l'Auteur. Je ne say si l'on doit attribuër à son adresse, ou à l'usage de ces tems-là, sa methode de faire parler d'autres personnes, quand il avance quelques sentimens nouveaux. S. Augustin a pris judicieusement le party, de ne pas repondre à tous les argumens de son adversaire; mais de choisir seulement de l'Ecriture ce qui y est exprimé sans aucune ambiguité, afin d'éclaircir par ces passages ceux qui sont obscurs, *Etsi refellere istorum argumenta non valeam, video tamen inhærendum esse iis quæ in Scripturis sunt apertissima, ut ex his revelentur obscura; aut si mens nondum est idonea, quæ possit ea vel demonstrata cernere, vel abstrusa investigare sine ulla hæsitatione credantur.* Mais ce que nous croyons être clair ne l'étant pas toûjours, principalement dans les Livres

(August. lib. 3. c. 4.)

Sacrez qui contiennent un abime de difficultez, il a raison d'appeller icy à son secours les temoignages de quelques Peres, pour fortifier la creance de l'Eglise touchant le peché originel. Il regarde neanmoins ces temoignages comme moins necessaires, tant il étoit persuadé qu'il l'avoit prouvée par des passages de l'Ecriture, qui ne pouvoient être contestez. *Cæterum in Sanctis Canonicis Libris viget hujus sententiæ clarissima & plenissima autoritas.*

Ibid. c. 5.

Ibid. c. 7.

Pelage ayant composé un livre, où sous pretexte de defendre le libre arbitre il détruisoit la grace qui nous fait Chrêtiens, S. Augustin luy en opposa un autre qui a pour titre, *De la nature & de la grace*. Il pretend y établir la grace de JESUS-CHRIST sans être contraire à la nature. *Librum ergo*, dit-il, *quo huic respondi defendens gratiam, non contra naturam, sed per quam natura liberatur & regitur.* Il est certain que Pelage, & après luy ses disciples ont abusé de plusieurs passages de l'Ecriture, qui font les hommes entierement les maitres de leurs actions. Toute l'antiquité qui s'étoit opposée fortement aux Gnostiques & aux Manichéens qui ruinoient la liberté de l'homme, sembloit parler en leur faveur. S'ils ne se fussent pas jettez dans l'autre extrémité, niant absolument la necessité de la grace interieure, ils eussent pu se vanter d'avoir la Tradition de leur côté.

August. lib. 2. Retract. c. 24.

Ce fut ce qui donna occasion à S. Augustin de les combattre avec force. Car quoy que ce savant homme ait eu des opinions particulieres, & qu'il ait expliqué plusieurs endroits du Nouveau Testament d'une maniere nouvelle, il n'a pas laissé de defendre avec succès la creance de l'Eglise, contre les nouveautez de ces Heretiques. Si l'on juge de ses sentimens par ceux des Ecrivains Ecclesiastiques qui l'ont précédé, & même par les siens propres avant qu'il entrât en dispute avec les Pelagiens, on ne peut nier qu'il n'ait poussé trop loin ses principes.

Je ne voudrois pas dire avec Jansenius Evêque d'Ypres, que ce Pere est le premier qui ait fait connoître aux Chrétiens la grace de J. CHRIST, *Augustinum esse qui Christi gratiam fundamentum Religionis Christianæ . . . primus in Christianorum intelligentia fundavit.* Les anciens Docteurs de l'Eglise avoient lu aussi

Jans. lib. Proœm. c. 13.

aussi bien que luy les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Il est vray qu'il a eu plus d'occasion qu'aucun autre d'en traiter à fond : mais nous ne dirons pas pour cela avec cet Evêque, que S. Augustin est le premier des Peres qui ait donné aux Chrêtiens l'intelligence du Nouv. Testament, *Nonne jure merito dixerimus primum esse inter Sanctos Patres Augustinum, qui Novum Testamentum Christianorum intelligentiæ divulgaverit?* Il ose même le préferer en quelque façon à S. Paul, qui ne nous a donné dans ses Epîtres les premiers fondemens de la grace qu'en termes simples & generaux; au lieu que ce Pere, ajoûte-t-il, étant éclairé de Dieu, nous en a decouvert par une infinité de raisonnemens ce qu'il y avoit de plus caché.

Jans. ibid.

Cela ne nous doit pas empêcher d'examiner la doctrine de S. Augustin selon les regles de Vincent de Lerins, qui veut avec toute l'antiquité, qu'en matiere de doctrine elle soit premierement apuyée sur l'autorité de l'Ecriture, & en second lieu sur la Tradition de l'Eglise Catholique, *Primò scilicet Divinæ legis auctoritate; tum deinde Ecclesiæ Catholicæ traditione.* L'Evêque d'Ypres devoit considerer, qu'en publiant si librement que ce docte Pere a eu des sentimens opposez à tous ceux qui l'ont précedé, & même à tous les Theologiens depuis plus de 500. ans, il le rendoit suspect. On ne juge point des dogmes de la Religion de la même maniere, que de ce qui apartient à la discipline Ecclesiastique; car à l'égard des premiers leur verité se regle par leur antiquité.

Vinc. Lirin. cont. Hær. c. 1.

Il a été à-propos de faire ces remarques, afin qu'on se précautionne en lisant dans S. Augustin plusieurs passages du N. Testament, expliquez par raport à ses opinions sur la grace & sur la prédestination. Ces explications sont plûtôt Theologiques que literales; ce qu'il seroit facile de prouver par un grand nombre d'exemples.

Comme Pelage & ses sectateurs, qui furent condamnez même par les Evêques de Rome, se cachoient sous des termes équivoques, & qu'ils affectoient de paroître Catholiques, au moins dans leurs expressions, S. Augustin écrivit contr'eux deux nouveaux livres sur la grace de JESUS-CHRIST, & sur le peché originel. On trouve dans le pre-

August. contr. Pelag. & Cælest. mier auſſi bien que dans le précedent pluſieurs extraits des ouvrages de Pelage, dont le langage paroît peu éloigné de celuy des Peres Grecs. S'il avoit reconnu avec eux la même grace generale que Dieu donne à tous les hommes, il n'y auroit eu rien à redire à ſes ſentimens, bien qu'il fût éloigné de ceux de S. Auguſtin. Cette grace univerſelle & interieure que Dieu ne refuſe à perſonne étant ſuppoſée, il pouvoit ſe ſervir de pluſieurs expreſſions qu'il a employées dans ſes livres pour le libre arbitre, leſquelles ont été condamnées par ce Saint Evêque. L'on a eu cependant raiſon de les rejetter, parce qu'il ne croyoit pas que la grace interieure fût abſolument neceſſaire pour faire le bien. Quoy qu'il avoüât que la puiſſance naturelle de l'homme eſt aidée de la grace de Dieu, il entendoit par cette grace des ſecours exterieurs, ſavoir la doctrine de la Loy & de l'Evangile, comme il s'explique luy-même lors qu'il parle plus clairement.

Pelag. lib. 3. pro liber. arb. apud Aug. lib. de grat. Christ. c. 4.

Si S. Auguſtin s'étoit contenté de prouver par l'Ecriture, qu'outre ces graces exterieures il faut neceſſairement en admettre d'interieures, il auroit ruiné l'hereſie des Pelagiens, ſans s'éloigner de la plûpart de leurs expreſſions, qu'il eût été peut-être mieux de conſerver, parce qu'elles ſont conformes à toute la Tradition. Les paſſages du Nouveau Teſtament qu'il leur oppoſe, prouvent à la verité la neceſſité de la grace, mais il en tire des conſequences trop étenduës; leſquelles luy étant particulieres, viennent plûtôt de ſon raiſonnement que des Evangeliſtes & des Apôtres.

Il a raiſon, par exemple, de ſe ſervir icy contre Pelage de ce paſſage de S. Paul, *Deus enim eſt qui operatur in vobis & velle & perficere*. Il a même obſervé doctement qu'on lit *operari*, au lieu de *perficere*, dans quelques Exemplaires, & dans le texte Grec. C'eſt en effet la veritable interpretation du verbe Grec ἐνεργεῖν, & il y a *operari* dans le Latin de l'ancien Exemplaire de S. Germain des Prez: mais lors qu'il ſemble conclure de là, que cette grace interieure a toûjours ſon effet, ou qu'elle determine la volonté à agir effectivement, ce n'eſt plus l'Apôtre qui parle, mais Auguſtin. Eſtius a pu dire dans le ſens de ce Pere, que ce paſſage de S. Paul prouve invinciblement la

Philipp. 2: 13.

grace efficace contre les Pelagiens, *Manifestus est hic locus & irrefragabilis contra Pelagianos pro efficaci gratia*; mais il se trompe quand il ajoûte, que c'est en ce sens-là que les Peres tant Grecs que Latins l'ont entendu.

Est. Comment. in Cap. 2. Epist. ad Philipp.

Calvin qui s'est servi de ces mêmes paroles de Saint Paul pour prouver la grace efficace, avoüe ingenûment (*b*) que l'antiquité n'est point pour luy. Il traite de Sophistes les Docteurs de Paris, qui s'apuyoient sur cette antiquité. Il les accuse d'imiter en cela les Pelagiens, qui ont reproché la même chose à S. Augustin, qu'il oppose seul à ces Theologiens. Bien loin de croire que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques ont reconnu cette grace efficace, il (*c*) les regarde tous comme luy étant contraires, dans une objection qu'il se propose là-dessus. Il ne veut point qu'on compte S. Chrysostôme, qui la combat, selon luy, presque par tout. Nous devons prendre dans les écrits de S. Augustin ce qui est precisément opposé à l'heresie de Pelage, en quoy il a très-bien reüssi; & il est en cela conforme à toute l'antiquité; mais lors qu'il étend plus loin les preuves qu'il tire de l'Ecriture, il ne peut plus nous servir de regle.

Calv. lib. 3. Instit. n. 11.

Cet Heretique se voyant pressé par ces paroles de Saint Paul, *Deus est enim qui operatur in nobis* &c. reconnoissoit que c'étoit en effet Dieu qui nous faisoit vouloir ce qui est bon, lors qu'il nous échauffe par la grandeur de la gloire que nous devons obtenir, & par les promesses des recompenses; quand il excite nôtre volonté à l'aimer en nous revelant sa sagesse, & quand il nous conseille de faire le bien. *Operatur in nobis velle quod bonum est, velle quod sanctum est*,

Pelag. apud Aug. lib. de grat. Christ. cap. 10.

(b) *Audiamus nunc Augustinum suis verbis loquentem, ne ætatis nostræ Pelagiani, hoc est Sorbonici sophistæ, totam vetustatem nobis adversam pro suo more criminentur. In quo scilicet patrem suum Pelagium imitantur, à quo in eamdem olim arenam ipse Augustinus protractus est.* Calv. lib. 3. Instit.

(c) *Voluntatem movet, non qualiter multis seculis traditum & creditum, ut nostræ sit posteà electionis motioni aut obtemperare, aut refragari; sed illam efficaciter afficiendo. Illud ergo toties à Chrysostomo repetitum repudiari necesse est; quem trahit volentem trahit: quo insinuat Dominum porrecta tantum manu expectare, an suo auxilio juvari nobis allubescat.* Id. Calv. ibid. n. 10.

eſt, dum nos terrenis cupiditatibus deditos, & mutorum more animalium tantummodo præſentia diligentes futuræ gloriæ magnitudine, & præmiorum pollicitatione ſuccendit, dum revelatione ſapientiæ in deſiderium Dei ſtupentem ſuſcitat voluntatem, dum nobis, quod tu alibi negare non metuis, ſuadet omne quod bonum eſt.

Quoy qu'il n'y ait rien dans ces expreſſions qui ne s'accorde avec celles des anciens Peres, S. Auguſtin a raiſon de luy dire que cela ne ſuffit pas, & qu'outre ces graces exterieures, il en faut reconnoître de veritables & interieures. Il luy objecte (*d*) que cette grace par laquelle Dieu nous fait vouloir le bien, ne conſiſte, ſelon luy, que dans la doctrine de l'Ecriture Sainte, qui nous promet la gloire & les recompenſes de l'autre vie: car l'Ecriture Sainte nous enſeigne & nous exhorte, & ces inſtructions & exhortations peuvent auſſi faire agir l'homme. Mais nous voulons, ajoûte ce Pere, que Pelage avoüe cette grace, qui ne nous promette pas ſeulement la gloire future, mais qui nous faſſe croire & eſperer: qui ne nous revele pas ſeulement la ſageſſe, mais qui nous la faſſe aimer: & qui ne nous exhorte pas ſeulement, mais qui nous perſuade; c'eſt-à-dire, comme l'expliquent ceux qui font profeſſion d'être diſciples de Saint Auguſtin, une grace qui agiſſe efficacement en nous, & qui nous faſſe effectivement croire en JESUS-CHRIST.

Auguſt. ibid.

La foy, continuë ce Pere, n'eſt pas donnée à tous ceux qui

(d) *Quid manifeſtius nihil aliud eum dicere gratiam quâ Deus in nobis operatur velle quod bonum eſt, quàm legem atque doctrinam. In lege namque & doctrina Sanctarum Scripturarum futuræ gloriæ atque præmiorum promittitur magnitudo: ad doctrinam pertinet etiam quod ſapientia revelatur: ad doctrinam pertinet cùm ſuadetur omne quod bonum eſt; etſi inter docere & ſuadere, vel potius exhortari, diſtare aliquid videtur, etiam hoc tamen doctrina generalitate concluditur, quæ quibuſcunque ſermonibus vel literis continetur. Nam & Sanctæ Scripturæ & docent & exhortantur, & poteſt eſſe in docendo & exhortando hominis operatio. Sed nos eam gratiam volumus aliquando iſte fateatur, quâ futuræ gloriæ magnitudo non ſolùm promittitur, verùm etiam creditur & ſperatur, nec ſolùm revelatur ſapientia verùm etiam & amatur, nec ſuadetur ſolùm omne quod bonum eſt, verùm & perſuadetur.* Aug. lib. de grat. Chriſt. cap. 10.

qui entendent J. CHRIST, qui leur promet dans l'Evangile la vie éternelle. Ceux qu'il exhorte de venir à luy, & à qui il dit, *Venez à moy vous tous qui travaillez*, ne sont pas tous persuadez; mais ceux-là seulement qu'il a voulu marquer par ces paroles, *Nemo venit ad me nisi Pater qui misit me traxerit eum*; & par ces autres qui sont un peu après, *Nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.* C'est-là la grace que Pelage doit reconnoître, s'il veut être veritablement Chrêtien, *Hanc debet Pelagius gratiam confiteri, si vult non solùm vocari, verùm etiam esse Christianus.*

Matth. 11: 28.

Jean. 6: 44.

Ibid. v. 66.

Ces passages & plusieurs autres de cette sorte que Saint Augustin a objectez aux Pelagiens, les devoient convaincre qu'outre les graces exterieures, il y en avoit d'interieures qui faisoient agir les hommes; mais on n'en peut pas conclure qu'elles les fassent agir efficacement. Il est toûjours en leur pouvoir, selon la doctrine des anciens Peres, d'agir ou de ne point agir, Dieu laissant à leur liberté de croire ou de ne point croire. (e) La vocation de Dieu, dit S. Chrysostôme, n'impose aucune necessité: elle ne force point ceux qui ne veulent pas faire le choix de la vertu; mais elle les exhorte & leur donne des conseils. Elle fait toutes choses, n'oubliant rien pour leur persuader d'être gens de bien: mais si quelques-uns ne le veulent pas, elle ne les contraint point.

Chrys. Hom. 80. in Matth.

Pelage pouvoit être Chrêtien sans entrer dans l'opinion particuliere de S. Augustin, sur la prédestination & sur la grace efficace. Les passages du N. Testament que ce Pere luy objecte, prouvent seulement qu'il y a des graces interieures, ausquelles on doit attribuër la foy; mais selon la remarque de Saint Chrysostôme sur cet endroit de S. Jean, que les Manichéens opposoient aux Catholiques, s'appuyant sur le mot de *tirer*, nôtre (*f*) volonté est outre cela ne-

(e) Οὐκ ἀναγκαστικὴ τοῦ Θεοῦ ἡ κλῆσις, οὐδὲ βιάζεται τὴν γνώμην τῶν μὴ βουλομένων ἀρετὴν ἑλέσθαι, ἀλλὰ παρακινεῖ μὲν, καὶ συμβουλεύει, καὶ πάντα ποιεῖ, καὶ πραγματεύεται· ὥστε πεῖσαι γενέσθαι χρηστούς· εἰ δὲ μὴ ἀνέχοιντό τινες, οὐκ ἀναγκάζει. Chrysost. Hom. 80. in Matth.

(f) Δεόμεθα γὰρ καὶ τῆς οἴκοθεν συναιρέσεως, τὸ γὰρ διδάσκεσθαι συναιρέσεώς ἐστι,

neceſſaire : car il luy appartient d'être enſeignée & de croire. Ces paroles, continuë ce ſavant Evêque, *ce que mon Pere me donne*, ne ſignifient ſeulement icy, que croire en moy n'eſt pas une choſe commune & ordinaire, & qui depende du raiſonnement des hommes ; mais qu'il faut pour cela une revelation Divine, & une ame qui reçoive de bon cœur la revelation: tous les Peres Grecs ne parlent point autrement.

Id. Chryſ. Hom. 45. in Joann.

Il ſemble auſſi que Saint Auguſtin preſſe trop le mot de *venit*, quand il applique ces autres paroles de nôtre Seigneur, *Omnis qui audivit à Patre & didicit, venit ad me*, à ſa grace efficace. Car ſi la grace, dit-il, ne ſervoit qu'à aider le pouvoir que nous avons d'agir, JESUS-CHRIST auroit dit, Tous ceux qui ont entendu le Pere, & ont été enſeignez de luy peuvent venir à moy ; au lieu qu'il dit, *viennent à moy. Si enim ſolùm poſſe noſtrum hac gratia juvaretur, ita diceret Dominus*, omnis qui audivit à Patre & didicit poteſt venire ad me, *non autem ita dixit, ſed* omnis, *inquit*, qui audivit à patre & didicit venit ad me. Si Pelage étoit demeuré d'accord, que le pouvoir que nous avons de vouloir le bien & le mal eſt aſſiſté d'une grace interieure, qui agit avec nôtre volonté, le raiſonnement de Saint Auguſtin n'auroit rien conclu contre luy. Toute l'antiquité a expliqué ce paſſage de Saint Jean, ſans y trouver la grace efficace. Il n'eſt pas neceſſaire d'en inferer, que ceux à qui Dieu accorde cette grace ne la rejettent jamais, parce qu'elle ne leur eſt donnée que pour ôter entierement la dureté de leur cœur, *Hæc itaque gratia quæ occultè humanis cordibus Divina largitate tribuitur à nullo corde reſpuitur, ideo quippe tribuitur ut cordis duritia primitus auferatur.*

Aug. lib. de grat. Chr. c. 14.

Aug. lib. de Præd. ſanct. c. 8.

Pelage donnoit trop à la nature, quand il diſoit que le pouvoir de faire le bien vient de Dieu, mais que de faire le bien cela vient de nous, *Quod poſſumus bene agere Dei eſt quod autem agimus noſtrum eſt*, il ne s'élevoit point au deſſus des

ἐστι, καὶ τὸ πιστεύειν· ἐνταῦθα γὰρ οὐδὲν ἄλλο σημαίνει διὰ τοῦ, ὃ δίδωσί μοι ὁ πατὴρ, ἀλλ' ἢ ὅτι οὐ τὸ τυχὸν πρᾶγμά ἐστι τὸ πιστεῦσαι εἰς ἐμὲ, οὐδὲ λογισμῶν ἀνθρωπίνων, ἀλλὰ καὶ τῆς ἄνωθεν ἀποκαλύψεως δεῖ καὶ ψυχῆς εὐγνωμόνως δεχομένης τὴν ἀποκάλυψιν. Id. Chryſ. Hom. 45. in Joann.

des dons naturels C'étoit en ce même sens qu'il attribuoit à Dieu la puissance que nous avons de bien parler, & qu'il faisoit l'homme auteur de ses bonnes paroles, *Quod bene loqui possumus Dei est, quod bene loquimur nostrum est*. Saint Augustin luy oppose au contraire ce que JESUS-CHRIST dit à ses disciples, *C'est l'esprit de Dieu qui parle en vous*, pour marquer l'effet de la cooperation. *Non significans possibilitatis profectum, sed cooperationis effectum*. Il se sert fort à-propos du mot de cooperer, pour montrer que ce n'est pas la grace seule qui agit en nous, mais qu'elle agit avec nous.

Matth. 10:20.

Si Pelage en fût demeuré là, n'excluant point le secours interieur de la grace, S. Austin luy auroit objecté inutilement, que Dieu ne nous a pas donné seulement le pouvoir d'agir & son secours, mais qu'il opere aussi en nous le vouloir & l'action même. Car comme ce Pere s'explique au même endroit, (g) cela ne veut pas dire que nous soyons de purs instrumens de Dieu sans aucune action, mais que pour ce qui est du bien nous ne voulons rien, & nous ne faisons rien sans son secours. On pourroit en ce sens-là concilier S. Augustin avec les autres Peres. S'il pousse quelquefois sa pensée jusques à établir une grace qui nous fasse agir efficacement, il étend trop loin ses principes. On ne peut pas conclure, par exemple, de ces paroles de Saint Paul qu'il produit en ce lieu-cy, *Quotquot enim Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei*, l'invincibilité ou efficace de cette grace. *Profectò*, dit ce savant Evêque, *ut agant quod bonum est ab illo aguntur qui bonus est*. Estius a eu raison de remarquer en cet endroit contre les Heretiques, que cette expression de Saint Paul, *aguntur*, ne signifie aucune contrainte de la volonté, ni même aucune necessité; mais il se trompe aussi bien qu'eux, lors qu'il ajoûte qu'elle marque seulement une inclination passive de la volonté, qui est poussée efficacement à agir: car, ou-

Est. Comm. in c. 8. Epist. ad Rom. v. 14.

(g) *Non solùm enim Deus posse nostrum donavit atque adjuvat, sed etiam velle & operari operatur in nobis, non quia nos non volumus aut nos non agimus; sed quia sine ipsius adjutorio nec volumus aliquid boni nec agimus.* Aug. lib. de Prædest. sanct. cap. 25.

outre qu'il seroit difficile de distinguer ce qu'il nomme inclination efficace, de ce que les Heretiques appellent necessité, il n'y a rien dans le verbe Grec ἄγονται, ni dans le Latin *aguntur* qui marque cette efficacité : car il signifie seulement être dirigé ou conduit par l'esprit de Dieu, comme la plûpart des interpretes l'ont traduit.

Il seroit trop long de parcourir tous les passages du N. Testament que S. Augustin a opposez aux Pelagiens, qu'il a refutez solidement. On ne peut nier qu'il n'ait donné à plusieurs des sens plus étendus qu'ils n'ont dans le texte des Evangelistes & des Apôtres. Quoy qu'il ait eu des opinions particulieres, & des expressions qui ne conviennent pas tout-à-fait avec celles des anciens Peres, il est certain qu'il n'a pas laissé de combattre avec force les nouveautez de ces Heretiques. Il leur a non seulement opposé des textes formels de l'Ecriture, mais même des témoignages clairs de l'antiquité, principalement dans ce qui regarde le peché originel.

Les livres qu'il a écrits contre Julien nous en fournissent des preuves évidentes. Il y fait voir dès le commencement une parfaite conformité des Eglises d'Orient & d'Occident sur cette matiere. Cela étoit absolument necessaire pour convaincre ces Sectaires ; car comme ils tâchoient d'imiter les expressions des anciens, & qu'ils avoient même traduit en Latin dans cette vûë quelques Commentateurs Grecs, c'étoit remporter une victoire entiere sur eux, si on leur montroit que l'antiquité leur étoit contraire. Aussi S. Augustin fut si satisfait des preuves qu'il avoit tirées de la tradition, qu'il les repete souvent pour les faire mieux sentir à Julien, & à ceux de sa secte. Ils (*h*) ont suivi, dit-il, parlant des Docteurs qui avoient vêçû avant luy, ce qu'ils ont trouvé dans l'Eglise : ils ont enseigné ce qu'ils *Aug. lib. 2. cont. Jul. c. 10.*

(h) *Quod invenerunt in Ecclesia tenuerunt, quod didicerunt docuerunt, quod à Patribus acceperunt, hoc filiis tradiderunt : nondum vobiscum apud istos judices aliquid agebamus, & apud eos acta est causa nostra. Nec nos nec vos eis noti fueramus, & eorum pro nobis latas contra vos sententias recitamus. Nondum vobiscum certabamus, & eis pronuntiantibus vincimus.* Aug. lib. 2. cont. Jul. cap. 10.

qu'ils ont apris : ils ont donné aux enfans ce qu'ils ont reçu des Peres. Nôtre procès a été terminé par ces juges, avant que nous eussions devant eux aucun different avec vous. Bien qu'ils n'ayent eu aucune connoissance ni de vous ni de nous, nous ne laissons pas de produire la sentence qu'ils ont prononcée contre vous en nôtre faveur.

En effet il avoit l'antiquité de son côté, pour ce qui regarde le péché originel en general; mais il s'en éloigne quelquefois quand il vient aux preuves particulieres. Les Peres n'avoient pas dit avant luy, que la Circoncision étant le type du Batême, ôtoit dans l'ancienne Loy le péché originel. Il étoit facile à Julien de repondre à l'objection qu'il luy fait là-dessus, quand il luy demande pourquoy Isaac eût été perdu pour une éternité, s'il n'eût pas reçu la Circoncision le huitiéme jour. Il conclut de là qu'elle étoit un Sacrement qui delivroit de cette peine. *Ad hoc responde si potes, cur ipse Isaac, nisi Baptismatis Christi signo circumcisus die octavo fuisset, periisset anima ejus de populo suo; explica si potes, tantâ pœnâ quo merito plecteretur, nisi ab hac illo Sacramento liberaretur.* (Id. Aug. lib. 3. cont. Jul. c. 18.) Ces mots de la Genese, *Delebitur anima illa de populo suo*, (Gen. 17:14.) qu'il explique plus au long du peché originel, ne doivent pas s'entendre d'une mort spirituelle, ou de la damnation éternelle. Cette expression qui est en plusieurs endroits des Livres de Moyse, ne signifie autre chose qu'être mis à mort.

Il paroît je ne say quoy de dur dans l'explication qu'il aporte de ces paroles de S. Paul, *Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum; tradidit illos Deus in passiones ignominiæ; tradidit illos Deus in reprobum sensum*, (Id. Aug. libr. 5. cont. Jul. c. 3.) & de plusieurs autres expressions semblables, tant du Vieux que du Nouveau Testament. Il semble insister trop sur le mot de *tradidit*, comme si Dieu étoit en quelque maniere la cause de leur abandonnement, & de l'aveuglement de leur cœur. Il pouvoit recevoir l'adoucissement que les Pelagiens donnoient à cette façon de parler, qui est assez ordinaire dans l'Ecriture, *Cum desideriis suis*, disoit Julien, *traditi dicuntur, relicti per Divinam patientiam intelligendi sunt, non per potentiam in peccata compulsi.* Il parloit en cela le langage des anciens Pe-

res, comme on l'a pu voir dans leurs interpretations, qu'on a raportées cy-dessus. S. Augustin au contraire leur a opposé plusieurs autres passages, dont les Gnostiques & les Manichéens se sont servis contre les Catholiques: mais il n'en tire pas les mêmes consequences. Peut-être eût-il été mieux de suivre en cela les explications reçuës, que d'en inventer de nouvelles.

CHAPITRE XXI.

Du Commentaire de S. Cyrille Archevêque d'Alexandrie sur l'Evangile de Saint Jean; & d'Isidore de Damiette, qui a expliqué dans ses Epitres plusieurs passages du Nouveau Testament.

SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

S. Cyrille d'Alexandrie a écrit sur l'Evangile de S. Jean un long Commentaire, que nous n'avons point aujourdhuy entier. Il s'y applique plus à refuter les Heretiques de son tems, principalement les Ariens, & à établir les veritez de la Religion Chrêtienne, qu'à expliquer le sens literal de son texte. C'est ce qui fait que son ouvrage est rempli de raisonnemens, & même de subtilitez de Dialectique; ce qu'il ne pouvoit eviter, s'étant proposé de combattre des gens qui les employoient dans tous leurs livres. Cette methode a quelque chose de celle des Theologiens Scolastiques. Aussi est-il fort exact dans la division qu'il fait des parties de son Commentaire, qu'il a partagé en plusieurs discours, & chaque discours en plusieurs chapitres ou sommaires qui paroissent dès l'entrée, afin qu'on puisse voir tout d'un coup les matieres qu'il traite, & qu'on les trouve facilement dans les endroits qui sont indiquez.

Il dit en peu de mots dans sa Preface qu'il s'est proposé d'exposer les dogmes, & de refuter en même tems les fausses opinions des Heretiques, *Πανταχῇ γὰρ τὸν λόγον εἰς δογματικωτέραν ἐπιτρέψαντες ἐξήγησιν, τὰς τῶν ἑτεροδιδασκαλούντων ψευδοδοξίας ὡς ἐνῆν ἀντιπέξομεν.* *Cyr. Alex. praef. Comm. in Joann.* Son dessein a plûtôt été d'écrire des leçons de Theologie, qu'un veritable Commentaire. Il avoüe que l'explication des mysteres de la Religion Chrêtienne a de très-grandes difficultez, *Δυσχερεστάτη λίαν ἐστὶν ἡ περὶ τῶν θείων μυστηρίων ἐξήγησις*: & bien qu'il s'oppose de toute sa force aux nouveautez des Heretiques, il croit qu'on ne doit pas negliger la lecture de

de leurs livres, parce qu'on peut s'en servir utilement, & même contr'eux. Ces mots ἑτέρως, *autrement*, ἄλλο, *autre*, & quelques autres semblables qui sont inserez dans cet ouvrage, pourroient faire croire que c'est une chaîne, ou recueil de plusieurs Commentateurs. L'auteur avertit luy-même d'abord qu'il a suivi cette methode, ayant jugé à-propos de joindre ensemble les observations de plusieurs Ecrivains orthodoxes, parce que cela sert à faire mieux connoître la verité.

Il prouve au commencement de son premier livre, que le Fils de Dieu est de toute éternité, ὅτι ἀΐδιος καὶ πρὸ τῶν αἰώνων ὁ μονογενής. Il s'étend au long sur le mot de, ἀρχή, *principe*, apuyant en même tems la creance de l'Eglise sur plusieurs passages tant du Vieux que du Nouveau Testament. Mais ils ne sont pas tous également concluants, parce qu'il en produit un trop grand nombre. Il montre neanmoins avec évidence par ces paroles de nôtre Seigneur aux Juifs, *Je suis avant qu'Abraham fût*, qu'il n'a pas commencé d'être Fils de Dieu lors qu'il s'est fait homme, & qu'il est né d'une Vierge, comme le croyoient les Heretiques qu'il attaque en ce lieu-là.

Cyr. lib. 1. Comm. in Joann. c. 1. — *Joann. 8.*

Il fait voir ensuite par ces mots de Saint Jean, *Et le Verbe étoit avec Dieu*, que le Fils étant veritablement Dieu, & de la même nature que son Pere, en est neanmoins distingué par son hypostase, ὅτι καὶ Θεὸς καὶ ὁμούσιος τῷ πατρὶ ὑπάρχων ὁ υἱὸς ἐν ἰδίᾳ ἐστὶν ὑποστάσει, c'est le titre ou sommaire du second chapitre. Il croit que cet Apôtre qui a été inspiré de Dieu a comme prevû l'heresie de Sabellius, & qu'il a voulu montrer par ces paroles, *& le Verbe étoit avec Dieu*, que le Verbe qui est une même chose que son Pere, est cependant autre que Dieu le Pere avec qui il étoit, πρὸς ὃν ἦν ὁ λόγος. Ce raisonnement est commun à la plûpart des Peres Grecs contre les Sabelliens. Il suit par tout cette même methode, employant également l'autorité de l'Ecriture, & des raisons prises de la Philosophie pour établir les veritez de la Religion.

Cyril. ibid. c. 2.

Ce Pere ayant à combattre des novateurs, qui étoient exercez dans les subtilitez de la Grammaire, il est obligé d'y avoir aussi recours à leur exemple, pour les refuter par leurs pro-

propres principes. Il en donne même quelquefois des regles, comme lors qu'il dit, (a) que quand on met dans l'Ecriture des articles au devant des noms, cela designe quelque chose de particulier, qui est proprement & veritablement; au lieu que quand il n'y a point d'article, on marque les choses plus en general. Ce qu'il confirme par l'exemple du mot Θεὸς, *Dieu*: (b) lors qu'on dit avec l'article ὁ Θεὸς, on marque le seul & veritable Dieu, au lieu que quand on n'y joint point l'article, il ne signifie que ceux qui sont nommez communément *Dieux*, & qui ne le sont que par grace. Il donne encore pour exemple ces mots du Nouveau Testament, où nôtre Seigneur se nomme avec l'article ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου, *le Fils de l'homme*, pour se distinguer des autres hommes. Ce qu'il applique enfin à cette expression de S. Jean, ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος, *au commencement le Verbe étoit*. Il conclut de cet article ὁ, *le*, que l'Evangeliste a ajoûté au mot de λόγος, qu'il ne parle point de toute sorte de verbe ou parole en general, mais d'un verbe propre & particulier.

Id. Cyr. ibid. c. 4.

Il est neanmoins bon de remarquer que cette regle generale n'est pas toûjours sûre, & que les Ariens & les Eunomiens s'en sont servis contre les Catholiques. Les Sociniens, qui ne cedent point en subtilité aux anciens Antitrinitaires, l'employent dans leurs Commentaires sur l'Ecriture, & dans leurs disputes. Si la verité de la Religion dependoit absolument de ces reflexions critiques, elle seroit soumise aux Copistes qui oublient quelquefois ces articles, & qui en ajoûtent en des endroits où il n'y en avoit point dans les premiers originaux.

Cyrille qui oppose par tout aux Heretiques l'ancienne doctrine de l'Eglise, n'a fait aucune difficulté de s'éloigner des interpretations les plus com-

(a) Ὅτε τοῖς ὀνόμασι προστιθεμένων τῶν ἄρθρων ἡ θεία τίθησι γραφὴ, τότε καὶ ἕν τι σημαίνει, ὃ μόνον ἐστὶ κυρίως καὶ ἀληθινῶς, ὅπερ εἶναι λέγεται, ἄρθρον δὲ οὐ προστεθεῖσα γενικωτέραν ποιεῖται καὶ παντὸς τοῦ σημαινομένου τὴν δήλωσιν. Cyril. lib. 1. Comm. in Joann. cap. 4.

(b) Ὅταν μετὰ τοῦ ἄρθρου λέγηται ὁ Θεὸς, τὸν μόνον ὄντως καὶ κυρίως σημαίνει. ἀπολύτερον δὲ, καὶ ἄρθρου χωρὶς ἐνίοτε τυχὸν τῶν εἰς τοῦτο κατὰ χάριν κεκλημένων. Id. Cyr. ibid.

communes, lors qu'il ne s'agit point des veritez fondamentales de la Religion. C'est ainsi qu'expliquant ces mots, *Joann. 5. 39.* ἐρευνᾶτε τὰς γραφὰς, qui sont équivoques dans le Grec, aussi bien que dans le Latin, où il y a *scrutamini Scripturas*, il *Id. Cyr. lib. 3. c. 2.* dit qu'il s'éloigne du sentiment commun des interpretes, qui lisent à l'imperatif, *examinez les Ecritures.* Il juge que JESUS-CHRIST ne renvoye pas icy les Pharisiens à l'étude de l'Ecriture, qui rendoit témoignage de luy, mais qu'il faut lire de cette sorte à l'indicatif, *Vous examinez les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle, & ce sont-elles qui rendent témoignage de moy.* Il fonde ce sens sur la particule conjonctive καὶ, *&*, qui suit, laquelle lie ces mots, *& vous ne voulez pas venir à moy*, avec ceux qui precedent. Il juge selon cette interpretation qu'il croit la meilleure, que JESUS-CHRIST ayant vû qu'ils s'étoient servis mal à-propos contre luy de plusieurs passages de la Loy de Moyse, & qu'ils s'appliquoient encore à cette étude, leur declare qu'elle leur est inutile, parce qu'ils n'avoient d'autre dessein que de le contredire, *Πρὸς μὲν μόνον τὸ ἀντιλέγειν ἐκ μωσαϊκῶν ἀκονώμενοι λόγων.*

Expliquant ces autres paroles de nôtre Seigneur aux Juifs, *Si vous croyiez à Moyse, vous me croiriez aussi; car il a écrit de moy*, il n'oublie rien pour montrer, qu'il est en effet parlé de J. CHRIST dans les Livres de la Loy. *Cyr. lib. 3. Comm. in Joann. c. 3.* Il suppose pour cela que ces Livres sont remplis de types ou figures du Messie, & que c'est sous ces types que Moyse a parlé de J. CHRIST. Il donne pour exemple ces paroles du Deuteronome, *Le Seigneur vôtre Dieu vous fera naître un Prophete comme moy du milieu de vos freres:* *Deut. 8.* mais les ennemis de la Religion Chrêtienne ayant objecté autrefois plusieurs choses contre ce passage, dont les Apôtres se sont servis pour prouver que J. CHRIST étoit le veritable Messie predit par Moyse, il va au devant de leurs objections. Il compare Moyse avec J. CHRIST, en ce que l'un & l'autre ont été Mediateurs entre Dieu & les hommes. C'est inutilement que Julien opposoit aux Chrêtiens, qu'ils ne pouvoient pas dire que leur Messie fût Dieu, puis qu'il est marqué dans l'Ecriture qu'il sera un homme &

un Prophete comme Moyse; car il s'agit en ce lieu-là de la qualité de Mediateur, comme Saint Cyrille l'a observé judicieusement. Pour (*c*) ce qui est, dit-il, de la representation de l'office de Mediateur, Moyse a été dans le Vieux Testament le type de J. CHRIST; avec cette difference neanmoins, que la mediation de Moyse étoit celle d'un serviteur, & que la mediation de J. CHRIST étoit libre, & mystique ou veritable, luy convenant naturellement d'être Mediateur. Quoy qu'il fût Dieu, il étoit aussi homme, & par consequent semblable à nous. Le Pere l'a établi Mediateur pour annoncer sa volonté aux hommes, & pour leur donner une nouvelle Loy; & ainsi Moyse a pu dire en ce sens-là ὡς ἐμὶ, *comme moy*, ayant été son type en cette qualité de Legislateur, & de Conducteur du peuple d'Israël.

Ce Pere laisse quelquefois le sens literal à l'imitation d'Origene, pour donner un sens sublime & spirituel, ce dernier étant plus propre pour élever les esprits à la connoissance des mysteres de nôtre Religion. C'est de cette sorte qu'il explique ce qui est raporté au Chapitre 6. de S. Jean, touchant le miracle des cinq pains. Il dit que cette montagne où JESUS-CHRIST s'assit avec ses Disciples represente Dieu, qui voit comme du haut d'une montagne par sa préscience, ceux qui le recherchent par la foy & par une bonne volonté, Ὡς διὰ προθυμίας ἀγαθῆς καὶ πίστεως τοὺς ἐπιζητοῦντας αὐτὸν, καθάπερ ἐξ ὄρους, ἐξ ὑψηλῆς δηλονότι, καὶ θεοπρεπεῦς τῆς προγνώσεως προαναβλέπει Θεός. A quoy il applique ces mots de S. Paul dans son Epitre aux Romains, *Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi predestinez pour être conformes à l'image de son Fils, & il les a aussi appellez.* J. CHRIST, ajoûte-t-il, leve les yeux, voulant marquer par là que ceux qui l'aiment meritent d'être regardez de Dieu, τῆς θείας ἐπισκέψεως ἀξίους ὄντας ἀποδεικνύων τοὺς ἀγαπῶντας αὐτὸν. Il dit

Id. Cyr. lib. 3. c. 4.

Rom. 8: 29.

(c) Οὐκοῦν κατὰ μὲν τὸ τῆς μεσιτείας εἰκόνα, τύπος ἂν νοοῖτο Χριστοῦ καὶ παλαὶ Μωσῆς τὰ θεόθεν διαπρεσβευμένα τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ εὖ δὴ καὶ μάλα διακονούμενος· ἀλλ' ἡ μὲν Μωσέως μεσιτεία διακονικὴ, ἐλευθέρα δὲ ἡ διὰ Χριστοῦ καὶ μυστικωτέρα, φυσικῶς τῶν μεσιτευομένων ἐπιθιγγάνοντος. Id. Cyr. lib. 3. Comm. in Joann. cap. 3.

dit de plus que Dieu ne ſe contente pas de les regarder, mais qu'il leur donne de quoy ſe nourrir, en leur diſtribuant des graces avec abondance ; & qu'il n'attend pas même qu'ils les demandent, nous prévenant dans tout ce qui eſt neceſſaire pour obtenir la vie éternelle, Αὐτὸς δὲ ὀρέγει προλαβὼν ἅπερ ἡμᾶς εἰς ζωὴν συνέχει τὴν αἰώνιον.

Ces ſortes d'explications qui ont leur utilité lors qu'il s'agit d'inſtruire le peuple, ne l'empêchent pas de s'arrêter au ſens literal, & de concilier même les endroits où il ſemble que les Evangeliſtes ne s'accordent point, comme il fait icy ſur le mot de εὐχαριστήσας, *ayant rendu graces*. Il remarque qu'il y a dans S. Matthieu εὐλογήσας, *ayant beni* ; mais qu'il n'y a en cela aucune contrarieté. Ce qu'il prouve par
1 Tim. 4: 4. & 5. S. Paul dans ſa I. Epitre à Timothée, d'où il paroît que *rendre graces* & *benir le pain* ſont la même choſe. Il obſerve de plus ſur les premiers mots de ce Chapitre, où l'on donne le nom de *mer* à un ſimple *lac*, que c'eſt l'uſage ordinaire de l'Ecriture conformément à ces mots de la Geneſe,
Gen. 1. *Il appella mer l'aſſemblée des eaux*. Il ajoûte même que quelques Ecrivains profanes ſe ſont ſervis de cette expreſſion.

Les reponſes que JESUS-CHRIST donne aux Juifs ſur l'interpretation de certains paſſages du Nouveau Teſtament, ne paroiſſant pas toûjours claires & à la lettre, S. Cyrille explique ſur ces mots, *Je ſuis le pain de vie*, quelle a été la methode de nôtre Seigneur. Il dit que lors qu'il veut faire connoître quelques myſteres ſublimes, qui ont été prédits dans l'ancienne Loy, il ne le fait que peu-à-peu, & même d'abord d'une maniere obſcure & énigmatique, principalement à l'égard des profanes & des impies, qui pourroient avoir du mepris pour ces myſteres. Il ajoûte que bien qu'il les propoſe d'une maniere énigmatique, il ſe fait neanmoins aſſez entendre de ceux qui ont quelque connoiſſance ; & que lors même qu'il voit que les ignorans ne les comprennent point, il leur parle clairement & ſans ambiguité, afin qu'ils n'ayent aucun pretexte de dire, que leur incredulité ne doit pas leur être imputée.

C'eſt ainſi que les Peres Grecs ſe précautionnent dans toutes les rencontres, où il y a des expreſſions qui attribuent à Dieu des choſes qui paroiſ-

sent être contre sa justice. S. Cyrille a icy recours à la préscience. Si les Juifs, dit-il, n'ont point cru, ils sont eux-mêmes la cause de leur incredulité & de leur aveuglement : ils sont inexcusables s'étant jettez d'eux-mêmes dans le précipice. Il suppose avec les anciens Peres, que Dieu fait connoître ses mysteres à ceux qu'il a prévu en être dignes. Et comme l'on pourroit abuser de ces mots, *Personne ne peut venir à moy si mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, il dit que cet attrait n'est point forcé, en faisant vouloir ce qu'on ne voudroit pas, οὐκ ἀναγκαστικὴν οὐδὲ βιαιοτάτην οὖσαν τὴν ἕλξιν : & il le prouve par ces autres paroles qui suivent, *Tous ceux qui ont oüi le Pere & qui ont apris viennent à moy* : d'où il infere que cela ne se fait point par necessité & par contrainte, mais par persuasion, puis qu'on écoute & qu'on est instruit, Ὅπου γὰρ ἀκοὴ καὶ μάθησις καὶ τὸ ἐκ παιδεύσεως ἀγαθὸν, διὰ πειθοῦς δηλονότι, καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης ἡ πίστις. Il veut qu'on ne donne rien à Dieu qui puisse nuire à nôtre liberté.

Id. Cyr. lib. 4. Comm. in Joann. cap. 1.

Joann. 6: 44.

Cyr. ibid.

Il paroît de la reflexion qu'il fait sur le vers. 23. du Chap. 7. qu'il n'y avoit rien d'arrêté dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament pour ce qui est de la ponctuation, & qu'on avoit seulement égard au sens. Il change en ce lieu-là l'ordre des mots, en ne les lisant pas tous d'une suite & sans distinction, comme bien des gens les lisoient alors. Il aporte la raison de son changement, avoüant en même tems qu'il est difficile de trouver un bon sens à cet endroit.

Cyr. ibid. cap. 6.

Il ne lit point au vers. 39. du même Chapitre 7. *Car le S. Esprit n'etoit point encore*, comme il y a dans les Exemplaires Grecs ordinaires ; mais simplement, *Car l'Esprit n'étoit point encore*. Cette leçon est l'ancienne & la veritable : mais de quelque maniere qu'on lise le sens demeure le même, parce qu'il s'agit des dons du S. Esprit, & non du S. Esprit en luy-même. Je passe sous silence quelques autres diversitez de leçon, n'étant pas sûr de regler la maniere de lire du texte Grec sur les Commentaires des Peres Grecs, bien que S. Cyrille soit assez exact.

Id. Cyr. lib. 5. in Joann. cap. 2.

Quoy que nous n'ayons aucun Commentaire en particulier d'Isidore de Damiete sur l'Ecriture, il merite cependant d'être mis au rang des plus habiles

ISIDORE DE DAMIETE.

biles Commentateurs tant du Vieux que du Nouveau Testament. Ce savant homme qui a été l'apologiste de S. Jean Chrysostôme, a écrit un grand nombre d'Epitres où il explique à la lettre, & même en habile Critique plusieurs difficultez de la Bible. Il est bon de produire icy quelques extraits de celles qui regardent le Nouveau Testament, afin qu'on puisse mieux juger de son érudition, & de son application à l'étude des Livres Sacrez.

Ces Epitres sont divisées en cinq livres; & sa maniere d'écrire étant exacte il dit beaucoup de choses en peu de mots, en sorte que ses explications sont de veritables scolies. En voicy quelques exemples. On luy avoit écrit que les Juifs étoient choquez de cette expression de Saint Matthieu, qui dit que Joseph ne connut point la Vierge jusqu'à ce qu'elle eut enfanté, Ἕως ἂν ἔτεκε τὸν υἱὸν αὐτῆς. Il repond que le mot ἕως, *jusqu'à ce que*, est souvent dans l'Ecriture pour διηνεκῶς, *perpetuellement*. *Isid. lib. 1. Epistol. epist. 18.*

Il montre en peu de mots qu'on ne peut pas prouver de ces paroles de S. Marc, *Que nul ne sait le jour & l'heure du dernier avenement, non pas même le Fils*, que J. Christ ait ignoré en effet ce jour-là. Il croit que cette maniere de parler signifie seulement, qu'il vouloit éviter de repondre à des questions inutiles. *Ibid. epist. 117. Marc. 13.*

Il explique d'une maniere assez naturelle ces paroles de Jesus-Christ dans S. Matthieu, *Que celuy qui est le plus petit dans le Royaume du Ciel est plus grand que Jean*, qui a été cependant le plus grand de tous les hommes. Par ce Royaume du Ciel il entend la Loy Evangelique: l'état de la Religion Chrêtienne étant au dessus de l'ancienne Loy, ceux qui en font profession sont pour cette raison plus grands que Jean, à qui l'on avoit coupé la tête avant que ce Royaume du Ciel fût donné, Πρὸ γὰρ τοῦ δοθῆναι τὴν βασιλείαν οὐρανῶν ἀπετμήθη. Il apartenoit encore par consequent à l'Ancien Testament. *Ibid. epist. 68.*

Isidore ne peut souffrir ceux qui croyent que S. Jean a mangé des sauterelles dans le desert; y ayant dans le texte Grec de l'Evangeliste ἀκρίδες, & ce mot signifiant aussi les extremitez de certaines herbes ou plantes, ἀκρέμονες βοτανῶν ἢ φυτῶν, il pretend que c'étoit en effet son manger, & non pas ces petits animaux qu'il *Ibid. epist. 132.*

croit immondes : mais il y a de l'apparence qu'il s'est trompé en cela.

Comme cette reponse du Fils de Dieu aux enfans de Zebedée, *Pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est point à moy à vous le donner*, &c. semble faire dependre nôtre salut de la pure volonté de Dieu, sans que nous y ayons aucune part,
Ibid. epist. 137. il prévient la difficulté. Il interprete les premiers mots de cette proposition par ceux-cy, ce n'est point à moy à le donner à ceux qui ne font que le demander, mais à recompenser ceux qui ont travaillé, οὐκ ἔστιν ἐμὸν δοῦναι ἁπλῶς τοῖς αἰτοῦσιν, ἀλλὰ παρέχειν μισθὸν τοῖς καμοῦσιν ; comme si Dieu le Pere ne l'avoit preparé qu'à ceux qui devoient travailler de leur côté. Ce qui est conforme à la doctrine de S. Chrysostôme, & des autres Commentateurs Grecs.

Ibid. epist. 138. Il oppose dans la lettre suivante à un Heretique Sabellien ces paroles de J. CHRIST,
Joann. 10:30. *Moy & le Pere sommes une même chose* ; s'apuyant sur ce qu'il n'y a pas, *Moy & le Pere suis une même chose.* Il en infere que le mot ἓν, *une même chose*, prouve l'unité de nature ; & que le verbe ἐσμέν, *sommes*, marque deux hypostases. οὐκ ἐγὼ καὶ ὁ πατὴρ ἕν εἰμι· τὸ τοίνυν ἓν τῆς μιᾶς οὐσίας δηλωτικόν· τὸ ἐσμὲν τῶν δύο ὑποστάσεων σημαντικόν.

Parlant des Marcionites il *Ibid. epist. 371.* dit, que ces Heretiques ont retranché de l'Evangile la genealogie entiere de JESUS-CHRIST : & qu'au lieu de ces paroles, *Je ne suis point venu detruire la Loy ou les Prophetes*, *Matth. 5:17.* ils ont mis dans leurs Exemplaires, *Pensez-vous que je sois venu accomplir la Loy ou les Prophetes ? Je suis venu les detruire, & non pas les accomplir*, Δοκεῖτε ὅτι ἦλθον πληρῶσαι τὸν νόμον ἢ τοὺς προφήτας ; ἦλθον καταλῦσαι, ἀλλ' οὐ πληρῶσαι.

Il repond dans son second livre à l'objection qu'un Juif avoit faite contre ces paroles de S. Jean, *Si l'on vouloit raporter en detail toutes les actions de* JESUS-CHRIST, *le monde ne pourroit pas contenir les livres qu'on en écriroit.* *Joann. 21:25.* Il prouve par des exemples tirez *Id. Isid. lib. 2. Epistol. epist. 99.* du Vieux Testament, que les hyperboles sont ordinaires aux Ecrivains Sacrez ; & qu'ainsi l'Evangeliste a pu se servir de cette hyperbole, en imitant le stile des Auteurs que ce Juif reconnoît pour Divins. Quand les Israëlites parlent dans le Deu-

Deuteronome des villes des Cananéens, ils disent qu'elles étoient ceintes de murailles qui alloient jusqu'au ciel, Πόλεις τετειχισμέναι ὑπερέχουσιν ἕως τοῦ οὐρανοῦ. Quand Moyse même parle de ce païs-là dans l'Exode, il l'appelle une terre où coulent le lait & le miel, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι. Il est dit de plus dans le Pseaume 106. que ceux qui vont sur la mer montent jusqu'au Ciel, & descendent jusqu'aux abîmes.

Deut. 1: 28.

Exod. 3: 8.

Psalm. 106: 26.

Ce docte Critique auroit pu produire plusieurs autres exemples d'hyperboles, & convaincre ce Juif, comme il a fait, d'ignorance ou de malice. Il ne faut pas toûjours prendre à la lettre ces façons de parler, qui sont encore plus ordinaires dans les livres des anciens Rabbins que dans l'Ecriture. Les expressions des Prophetes sont encore plus hyperboliques, & si l'on n'a recours à ce stile figuré qui a été en usage chez les Ebreux, & qui l'est encore aujourdhuy chez la plûpart des Orientaux, il est difficile de donner un bon sens à plusieurs passages de l'Ecriture. Il cite dans cette même épître les Actes de Saint Pierre, où ce saint Apôtre a écrit ses propres actions. Il falloit que cet Ouvrage eût alors quelque autorité chez les Chrêtiens d'Egypte, puis qu'il en tire une preuve qui vient à son sujet. Les (*d*) Apôtres, dit-il, ont mis par écrit les choses qu'ils ont comprises, comme Pierre le chef du College Apostolique l'a declaré manifestement dans ce qu'il a écrit de ses actes, où il dit, nous avons écrit ce que nous avons compris: mais le monde n'a point compris ce qui a été écrit. Il prend le mot de monde en cet endroit dans un sens metaphorique, comme il l'explique un peu après, où il observe que ce monde ne designe pas le lieu, mais les mœurs; & que s'il ne comprend point, cela ne vient pas de la trop grande multitude des livres, mais de la grandeur des choses. Cette explication qu'il apporte à l'occasion des Actes de Saint Pierre qu'il a citez est trop sub-

(*d*) Οἱ μὲν οὖν ἀπόστολοι ἃ ἐχώρησαν, ἔγραψαν, καθὼς Πέτρος ὁ κορυφαῖος τοῦ χοροῦ ἐν ταῖς ἑαυτοῦ πράξεσι σαφῶς ἀπεφήνατο, ἃ ἐχωρήσαμεν, ἐγράψαμεν, ὁ δὲ κόσμος οὐδὲ τὰ γραφέντα ἐχώρησεν. Isid. lib. 2. Epistolar. epist. 99.

ſubtile, & elle ne vient même gueres à-propos du paſſage de S. Jean.

Il explique très-bien, mais d'une maniere trop abregée, ce que c'étoit que les Phylacteres des Juifs, dont il eſt parlé dans Saint Matthieu. *Matth. 23:5.* C'étoient, dit-il, des morceaux de parchemin qui contenoient quelques paroles de la Loy, *Δέλτια ἦν μικρὰ τὸν νόμον ὠδίνοντα.* *Ibid. epiſt. 150.* Il ajoûte que (*e*) les Scribes & les Phariſiens ne ſe mettoient nullement en peine de faire de bonnes actions; mais que leur principal ſoin regardoit les courroyes où ces parchemins étoient attachez, & que ce fut ce qui donna lieu à JESUS-CHRIST de les reprendre. C'eſt en effet le veritable ſens de ces paroles, *Ils élargiſſent leurs Phylacteres*, c'eſt-à-dire qu'ils affectoient d'avoir les courroyes de leurs Phylacteres plus larges que ceux du commun des Juifs.

Interpretant ces mots, *Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes*, il obſerve judicieuſement, *Ibid. epiſt. 175.* que lors qu'on apporte dans l'Ecriture quelque choſe pour exemple, il n'y faut conſiderer que ce qui a raport preciſément au ſujet; qu'autrement on tomberoit dans de grandes abſurditez. Quand S. Paul s'eſt ſervi dans ſon Epitre aux Romains de la comparaiſon d'un potier, *Rom. 9: 21.* qui prend une maſſe de terre pour faire des vaſes, ce n'a point été pour detruire la liberté de l'homme, laquelle il a établie en tant d'endroits. *Εἰ τὴν τοῦ πηλοῦ εἰκόνα ἔλαβεν ὁ Παῦλος, οὐχ ἵνα τὸ αὐτεξούσιον λυμήνηται.*

Il y avoit de ſon tems de grandes difficultez ſur la maniere d'interpreter les Livres de l'Ancien Teſtament. Pluſieurs accuſoient de Judaïſme les explications trop literales: d'autres au contraire s'attachoient ſimplement à la lettre, regardant les ſens allegoriques comme des inventions de l'eſprit humain. Iſidore gardant le milieu entre ces deux extremitez, reprend ſagement ceux *Ibid. epiſt. 195.* qui appliquoient à J. CHRIST tout l'Ancien Teſtament, parce qu'ils fourniſſent des preuves contre les Chrêtiens aux Payens & aux Heretiques, qui ne

(e) *Αὐτοὶ δὲ τοῦ μὲν ἔργου οὐδένα ἐποιοῦντο λόγον, περὶ δὲ τοὺς τελαμῶνας τῶν βιβλιδίων πολλὴν ἐποιοῦντο σπουδὴν, μέμψεως ἠξιώθησαν.* Id. Iſid. lib. 2. Epiſtol. epiſt. 140.

ne le reçoivent point. Ces gens-là, dit-il, donnant des interpretations forcées aux passages qui ne s'entendent point de luy, sont la cause qu'on revoque en doute les endroits qui luy conviennent sans être forcez. Τὰ γὰρ μὴ εἰς αὐτὸν εἰρημένα ἐκβιαζόμενοι, καὶ τὰ ἀβιάστως εἰρημένα ὕποπτα εἶναι παρασκευάζουσι.

Matth. 13:15. Il a donné un sens fort different de celuy des autres interpretes à ces paroles, *De peur de voir de leurs yeux, & d'entendre de leurs oreilles* : c'est ainsi qu'on traduit ordinairement cet endroit, conformément au texte Grec & à la Version Vulgate. Isidore croit que la particule Grecque μήποτε, qui est exprimée dans le Latin par *ne quando*, n'a point icy ce sens; mais qu'elle signifie ἴσως, *peut-être*. Le sens n'est pas, selon luy, que l'ouïe leur a été ôtée, mais qu'ils pourront obeïr, Τὸ γὰρ μήποτε ἐντεῦθεν, οὐκ ἀναίρεσιν ἀκοῆς, ἀλλ' ἐλπίδα ἐμφαίνει ὑπακοῆς; ce qui est bien éloigné de l'explication ordinaire. Ibid. epist. 270.

Mais comme l'on pourra croire qu'il avance un paradoxe sans aucune preuve, il ajoûte que les plus savans Ecrivains, & entre autres Philon, interpretent quelquefois en ce sens-là la particule μήποτε. Il confirme de plus sa pensée par ce passage de S. Jean, *N'est-ce pas celuy que les Pharisiens cherchoient pour le faire mourir? Voilà qu'il parle librement, & ils ne luy disent rien; peut-être ont-ils reconnu veritablement qu'il est le Messie.* Il y a dans le Grec μήποτε, que j'ay traduit par *peut-être*, pour suivre son raisonnement. Il produit encore pour apuyer son interpretation ces paroles de S. Paul à Timothée, *Il ne faut point que le serviteur du Seigneur conteste, mais qu'il soit moderé envers tout le monde, prêt à enseigner, patient, reprenant avec douceur ceux qui resistent, peut-être que Dieu leur donnera la connoissance pour le salut*, Μήποτε δώῃ αὐτοῖς Θεὸς ἐπίγνωσιν εἰς σωτηρίαν. 2 Tim. 2: 24. & 25. C'est ainsi qu'Isidore lit; & il s'éloigne en plusieurs autres endroits de la leçon ordinaire, citant apparemment l'Ecriture par memoire, comme il est arrivé à la plûpart des Peres. Il ajoûte que μήποτε a été mis icy pour *il se pourra faire*, ou *peut-être*, parce qu'il marque l'esperance de la penitence. Τὸ γὰρ μήποτε, κἀνταῦθα εἴρηται, ἀντὶ τοῦ ἐσθ' ὅτε, ἴσως, τάχα πῶς, ἐλπίδα γὰρ μετανοίας ἐμφαίνει, οὐκ ἀναίρεσιν.

Il

Il n'a pas expliqué seulement dans ses lettres le sens literal & naturel de plusieurs passages du Nouveau Testament, il y raporte aussi quelquefois l'origine des ceremonies Ecclesiastiques. Il observe, par exemple, que la paix que le Prêtre annonce au peuple du haut de sa chaire, dans la celebration de la Liturgie, tire son origine de J. CHRIST, qui dit à ses Disciples, *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*. Il compare dans une autre lettre le linge sur lequel on étend les saints dons, lors qu'on celebre la Liturgie, au linceul dans lequel Joseph d'Arimathée envelopa le corps de JESUS-CHRIST, Ἡ καθαρὰ σινδὼν ἡ ὑφαπλωμένη τῇ τῶν θείων δώρων διακονίᾳ ἡ τοῦ Ἀριμαθαίως ἐστὶν Ἰωσὴφ λειτουργία. La raison qu'il donne de cette comparaison, est que comme Joseph mit au sepulcre ce corps ainsi envelopé, qui a aporté le fruit de la resurrection à tout le genre humain, (f) de même lors que nous consacrons sur le linge le pain qui est offert, nous trouvons sans aucun doûte le corps de J. CHRIST, lequel corps nous communique abondamment cette immortalité, qu'il nous a donnée ayant été enseveli par Joseph, & étant en suite ressuscité. Les Grecs ont bien multiplié depuis ce tems-là les raisons de leurs ceremonies, qui sont chez eux en beaucoup plus grand nombre que chez Latins. Ils se sont jettez dans des speculations éloignées, & qui ne sont la plûpart fondées que sur leur imagination

Isid. lib. 1. Epistol. epist. 122.

Ibid. epist. 123.

L'on trouve enfin dans les lettres d'Isidore la Theologie des anciens Peres Grecs, confirmée par plusieurs passages du Nouveau Testament. Il suit ordinairement S. Chrysostôme qu'il copie quelquefois, principalement son Commentaire sur les Epîtres de S. Paul. Il a même fait en particulier l'éloge de celuy de l'Epître aux Romains. Il dit (g) que c'est principalement dans cet ouvrage

Id. Isid. lib. 5. Epistol. epist. 32.

(f) Οὕτως, ἡμεῖς ἐπὶ σινδόνος τὸν ἄρτον τῆς προθέσεως ἁγιάζοντες, σῶμα Χριστοῦ ἀδιστάκτως εὑρίσκομεν, ἐκείνην ἡμῖν πηγάζον τὴν ἀφθαρσίαν, ἣν ὁ παρὰ Ἰωσὴφ μὲν κηδευθεὶς, ἐκ νεκρῶν δὲ ἀναστὰς Ἰησοῦς ὁ σωτὴρ ἐχαρίσατο. Isid. lib. 1. Epistol. epist. 123.

(g) Ἐν τῇ ἑρμηνείᾳ τῇ πρὸς Ῥωμαίους μάλιστα ὁ Ἰωάννου τοῦ πανσόφου σοφίας τεθησαύ-

vrage que sa sagesse est renfermée, & que si S. Paul avoit voulu s'expliquer luy-même dans la pureté de la langue Attique, il n'auroit point interpreté ses pensées autrement que ce docte Commentateur.

Isidore a quelquefois poussé trop loin sa Critique, & les regles de la Grammaire, en les accommodant avec ses sentimens. Il pretend, par exemple, que JESUS-CHRIST est appellé dans S. Paul *primogenitus omnis creaturæ*, non parce qu'il est le premier engendré des creatures, comme les Ariens le croyoient; mais parce qu'il a creé toutes choses. Il fonde cette interpretation sur la difference qu'il y a entre πρωτοτόκος, avec l'accent sur la penultiéme, & πρωτότοκος, avec l'accent sur l'antepenultiéme. Il ne faut pas lire, selon luy, πρωτοτόκος, qui signifie celuy qui est né le premier, mais πρωτότοκος avec l'accent sur l'antepenultiéme, & qui signifie τὸν πρώτως τεκόντα, *celuy qui est le premier Createur de toutes choses*.

Id. Isid. lib. 3. Epistol. epist. 31.

On ne convient pas tout-à-fait du nombre des Epît. que ce savant homme a écrites. Facundus ne luy en attribuë que deux mille. *Isidorus Presbyter Ægyptius Pelusiota, quem duo millia epistolarum ad ædificationem Ecclesiæ multi scripsisse noverunt.* Si nous en croyons le P. Sirmond, Facundus a suivi l'exemplaire d'un monastere de Constantinople, où il n'y en avoit pas davantage. Ce docte Jesuite avoit lu une vieille traduction Latine de ces Epîtres, où le traducteur avoit inseré cette remarque. *Has omnes B. Isidori Presbyteri & Abbatis Pelusiotæ recensui & transtuli ex epistolis ejus duobus millibus, quæ sunt per quingentas distributæ in Acæmitensis monasterii codicibus vetustissimis quatuor.* Il se pouvoit faire que le recueil de ses Epîtres ne fût pas entier dans l'exemplaire de ce monastere: ce qui arrive à la plûpart des manuscrits. En effet Sirmond ajoûte au même lieu que Suidas en compte dix mille, & qu'il y en avoit trois mille sur l'Ecriture Sainte, γέγραφεν ἐπιστολὰς ἑρμηνευ-

Facund. lib. 2. c. 4.

Apud Sirm. not. ad Facund.

Suid.

πεπονήκασι, οἶμαι γὰρ καὶ μή τις με πρὸς χάριν λέγειν νομιζέτω, ὅτι εἰ Παῦλος ὁ θεσπέσιος Ἀττικὴν εἰλήφει γλῶτταν, ὥστε ἑαυτὸν ἑρμηνεῦσαι οὐκ ἂν ἄλλως ἡρμήνευσεν, ἢ ὡς ὁ προειρημένος ἀοίδιμος ἀνήρ. Id. Isid. lib. 5. Epist. epist. 32.

ἑρμηνευσάσας τῆς θείας γραφῆς Γ. καὶ ἑτέρας Ζ. C'eſt ainſi que ce Critique juge qu'on doit retablir la leçon de Suidas, au lieu qu'il y a dans l'édition commune, Ἐπιστολὰς ἑρμηνευούσας τῆς θείας γραφῆς Γ. γέγραφε καὶ ἄλλα τινά, *il a écrit trois mille lettres ſur l'Ecriture, & quelques autres ouvrages.* Mais nous n'en avons que deux mille d'imprimées.

CHAPITRE XXII.

Du Commentaire de Theodoret ſur les Epitres de S. Paul.

THEODORET. LE Commentaire que nous avons de Theodoret ſur toutes les Epitres de S. Paul, merite d'être lu avec ſoin de ceux qui s'appliquent à l'étude des Livres Sacrez. Car bien que ce ne ſoit preſque qu'un abregé de Saint Chryſoſtôme, il éclaircit en peu de mots pluſieurs difficultez de cet Apôtre, auſquelles il a donné un nouveau jour. Ce n'eſt pas qu'il ne traite auſſi quelquefois les points qui regardent la Theologie; cela étant commun à tous les Commentateurs Grecs: mais il le fait d'une maniere ſuccinte, & ſans s'éloigner du texte de ſon auteur. Sixte de Sienne a très-bien repreſenté le caractere de ce docte Pere, lors qu'en parlant de ſes Commentaires ſur S. Paul il dit, *In quibus quantum fieri poteſt ſuccincte, eleganter, ordinatè ac piè ſenſus Pauli explicantur, & ſententiæ ſententiis, quod in Paulo videtur difficillimum, miro artificio conjunguntur.* Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.

Ce docte Commentateur témoigne luy-même dans la Preface qu'il a miſe au devant de ſon ouvrage, qu'il s'appliquera principalement à être court, & à faire un recueil de ce qu'il a lu dans les Saints Peres ſur cette matiere, ἐκ τῶν μακαρίων συλλέξω πατέρων. Ces Peres neanmoins ſe reduiſent pour l'ordinaire à Saint Chryſoſtôme, qu'il copie ſouvent preſque mot pour mot. Je ne doute point qu'il n'ait auſſi conſulté les Commentaires de Theodore de Mopſueſte, dont il y aura occaſion de parler plus bas.

Comme le party des Ariens étoit puiſſant dans l'Egliſe Orientale, il les refute toutes les fois que l'occaſion s'en preſente. Il prouve, par exemple, que le Fils de Dieu eſt égal à ſon Pere par ces premiers mots de l'Epître aux Romains, εὐαγγέλιον Θεοῦ, *l'Evangile de Dieu;* parce que Rom. 1: 1. ce

Ibid. v. 9. ce même Evangile est appellé un peu après l'Evangile du Fils. Il s'apuye encore sur *Ibid. v. 7.* ces autres mots, Ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς ἡμῶν καὶ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ, à l'imitation des autres Peres qui se sont servis de ce même passage, pour montrer que la particule ἀπὸ tombe aussi bien sur le Fils que sur le Pere. Mais au reste tous ces endroits de controverse qu'il traite comme en passant, parce que cela étoit alors necessaire, ne l'empêchent point d'interpreter son texte à la lettre, & même avec beaucoup de netteté.

Il n'y a rien de plus clair que l'explication qu'il donne après S. Chrysostôme à ces *Ibid. v. 9.* autres paroles, Θεὸς ᾧ λατρεύω ἐν τῷ πνεύματί μου, qui sont mal traduites dans la plûpart des nouvelles versions. (*a*) Le Saint Apôtre, dit-il, assûre qu'il sert Dieu, lors qu'il annonce aux nations l'Evangile de son Fils; & servir en esprit, est servir selon le don qui luy a été accordé. Il suit par tout cette methode, en sorte qu'à la reserve de peu d'endroits, on peut donner le nom de Scolies à son Commentaire.

Il imite le même S. Chrysostôme, dans les lieux où les expressions de Saint Paul semblent detruire nôtre libre arbitre, si on les prend à la rigueur de la lettre. Par exemple sur ces mots, παρέδωκεν *Rom. 1: 24.* αὐτοὺς ὁ Θεός, *Dieu les a livrez*, il observe que l'Apôtre a mis le mot de παρέδωκε, *a livré*, pour celuy de συνεχώρησε, *a permis*. Il ajoûte en même tems que Saint Paul ne reconnoit point d'autre fond de ces méchantes actions, que l'impieté des hommes dont il parle en ce lieu-là, Ὑπεβάθρα, φησὶ, τῆς ἀνομίας γεγένηται ἡ ἀσέβεια. C'est selon ce même principe, qu'il a remarqué fort à-propos sur ces mots de l'Epître aux Ephesiens, *Ephes. 4: 19.* Ἑαυτοὺς παρέδωκαν τῇ ἀσελγείᾳ, ou comme il y a dans nôtre édition Latine, *semetipsos tradiderunt impudicitiæ*, que nous (*b*) aprenons de là comment il faut entendre le passa-

(a) Ὁ δέ γε θεῖος ἀπόστολος λατρεύειν ἔφη τῷ Θεῷ τὸ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ περιφέρων τοῖς ἔθνεσιν εὐαγγέλιον· καὶ λατρεύειν ἐν τῷ πνεύματι, τουτέστιν ἐν τῷ δεδομένῳ χαρίσματι. Theod. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 9.

(b) Ἐντεῦθεν νοήσωμεν καὶ τὸ ἐν τῇ πρὸς Ῥωμαίους ἐπιστολῇ εἰρημένον, τὸ

passage de l'Epître aux Romains, où il est dit que Dieu les a livrez à un sens reprouvé ; s'étant servi de cette expression pour marquer une simple permission, & declarant ouvertement en ce lieu-cy qu'ils se sont abondonnez eux-mêmes à l'impudicité. Il explique sur ce même pied de certaines particules causales, qui sont frequentes dans l'Ecriture, & principalement dans les Epîtres de S. Paul. L'Apôtre, dit-il, sur ces mots, *Afin que toute bouche soit fermée*, (c) s'est encore servi de cette particule *afin que*, selon une maniere de parler qui luy est propre : car Dieu ne donne pas des loix aux hommes pour les rendre coupables, & dignes de punition. Il fait la même reflexion sur ces autres mots, *La Loy est survenuë afin que le peché s'accrût*. Cette expression paroissant dure, il observe pour l'adoucir que la particule *afin que* n'est pas causale; mais que Saint Paul s'en sert selon son stile ordinaire, τὸ γὰρ, ἵνα, οὐκ ἐπὶ αἰτίας τίθεικεν, ἀλλὰ κατὰ τὸ οἰκεῖον ἰδίωμα.

Rom. 3: 19.

Rom. 5: 20.

Je ne m'arrêterai point à raporter en detail les explications, qu'il donne à quelques endroits difficiles des Chapp. 8. & 9. de la même Epître aux Romains. C'est assez de remarquer en general, que dans tout ce qui appartient à la prédestination & à la préscience, il suit entierement la doctrine de S. Chrysostôme, ou plûtôt de toute l'Eglise Grecque. Si Dieu a preferé Jacob à Esaü, il ne l'a pas fait selon luy sans cause; mais parce que sachant les choses avant qu'elles arrivent, il a prevû ce que chacun devoit faire. D'où il conclut que le choix qu'il a fait de l'un plûtôt que de l'autre vient de leur propre volonté, & non pas de leur nature, parce que Dieu ne considere que la seule vertu, οὐ τοίνυν τῇ φύσει προσέχει, ἀλλὰ ἀρετὴν μόνην ἐπιζητεῖ. Il infere même des paro-

Theod. Comm. in c. 9. Epist. ad Rom. v. 13.

τὸ παρέδωκεν αὐτοὺς ὁ Θεὸς εἰς ἀδόκιμον νοῦν, τὴν γὰρ συγχώρησιν οὕτως ἐκάλεσεν, ἐνταῦθα γὰρ σαφῶς ἐδίδαξεν, ὡς ἑαυτοὺς παρέδωκαν τῇ ἀσελγείᾳ. Id. Theod. Comm. in Cap. 4. Epist. ad Ephes. v. 19.

(c) Τὸ, ἵνα, πάλιν κατὰ τὸ οἰκεῖον ἰδίωμα τέθεικεν, οὐδὲ γὰρ τούτου χάριν καὶ νομοθετεῖ ὁ τῶν ὅλων Θεὸς, καὶ τὰς παραινέσεις τοῖς ἀνθρώποις προσφέρει, ἵνα τῆς τιμωρίας ὑπευθύνους ἐργάσηται. Id. Theod. Comm. in Cap. 3. Epist. ad Rom. vers. 19.

roles de Saint Paul, que Dieu n'est pas l'auteur de la méchanceté de Pharaon, οὐχ ὁ Θεὸς δημιουργὸς τῆς τοῦ Φαραὼ πονηρίας; mais que ce Prince abusant de la patience de Dieu s'étoit attiré tous les maux qui luy survinrent.

Cependant y ayant tant en ce lieu-cy que dans d'Exode des expressions un peu dures, & qui semblent attribuër à Dieu tout ce qui arriva à Pharaon, il les interprete doctement. Il exprime ces paroles, *Je* Exod. 9: 16. Rom. 9.
vous ay suscité pour faire paroitre en vous ma puissance, par celles-cy, *J'ay permis que vous montassiez sur le trône, & le pouvant empêcher, je ne l'ay pas fait, parce que j'ay prevû que cela seroit utile aux autres.* Il donne aussi un sens commode à cette autre expression, *des vases de colere formez pour la perdition.* Il appelle ainsi, dit-il, ceux qui se sont rendus tels par leur propre volonté; ce qu'il confirme par d'autres passages de S. Paul, qui font connoître la liberté de l'homme. Il ajoûte en suite que ceux-là sont nommez *vases de misericorde*, qui sont dignes de la bonté que Dieu a pour eux, & que ces mots, *qu'il a preparez pour la gloire*, supposent la prescience; qu'enfin l'Apôtre n'a eu d'autre dessein, que de montrer qu'il n'y a que Dieu seul qui connoisse ceux qui meritent d'être sauvez. Σκοπὸς γὰρ τῷ ἀποστόλῳ δεῖξαι, ὡς τοὺς ἀξίους σωτηρίας μόνος οἶδεν ὁ τῶν ὅλων Θεός.

Il ne laisse aucun de ces endroits, dont les Heretiques de ces tems-là abusoient pour ruiner le libre arbitre, qu'il ne l'adoucisse, ou plûtôt qu'il ne le reduise à son veritable sens. Où nous lisons, par exemple, *Dieu leur a donné un esprit* Rom.
d'inutilité, des yeux pour ne 11:8.
point voir, & des oreilles pour ne point entendre jusques à ce jour, il fait cette remarque, conformément à ce qu'il avoit dit cy-dessus, (*d*) le verbe *a donné*, est pour *a permis*: car Dieu n'a pas fait qu'ils ne crussent point, n'étant pas possible qu'il fût luy-même la cause de ce qu'ils n'ont point cru, & qu'il ne laissât pas ce-

 pen-

(d) Τὸ ἔδωκεν, ὡς τὸ παρέδωκεν, ἀντὶ τοῦ συνεχώρησεν, οὐ γὰρ ὁ Θεὸς αὐτοῖς περιετέθεικεν ἀπιστίαν· πῶς γὰρ οἷόν τε καὶ αὐτὸν αὐτοῖς ἐνθεῖναι τὴν ἀπιστίαν· καὶ αὐτὸν δίκας ὑπὲρ ταύτης εἰσπρᾶξαι. Theod. Comment. in Cap. 2. Epist. ad Rom. vers. 8.

pendant de les punir pour cela. Il prouve même par le passage du Prophete Isaïe, d'où il croit que ces paroles sont tirées, qu'ils se sont aveuglez eux-mêmes, & qu'ils n'ont point voulu voir la lumiere. Οὐκ ἄλλος τοίνυν αὐτοὺς ἐτύφλωσεν, ἀλλ' αὐτοὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἔμυσαν, καὶ τὸ φῶς ἰδεῖν οὐκ ἠθέλησαν.

Comme il s'attache non seulement à faire entendre les paroles du texte de S. Paul, mais qu'il prend aussi de là occasion, d'aprendre à ceux qui liront son Commentaire les maximes de la Religion Chrêtienne, il y insere de tems en tems des reflexions judicieuses, qui donnent une connoissance plus exacte des pensées de cet Apôtre. Il n'avance même rien de considerable, qu'il ne l'apuye sur d'autres passages de l'Ecriture. C'est ainsi qu'il observe
Rom. 14: 5. sur ces mots, *Que chacun suive le sentiment dont il est persuadé*, que cette maxime n'est pas generale, & qu'on ne peut pas l'appliquer à ce qui apartient aux dogmes de nôtre Religion, puisque l'Apôtre prononce anathême
Gal. 1: 8. dans son Epître aux Galates, contre ceux qui osent avancer quelque chose qui y soit contraire. C'est pourquoy il restreint cette proposition au discernement des viandes, dont il s'agit en ce lieu-là. Il remarque de plus, qu'il faut avoir en cela égard à la coutume & aux usages des Eglises; que de son tems il y avoit une très-grande liberté là-dessus, chacun en usant comme il luy plaisoit, sans condamner ceux qui en usoient autrement, & que tous se rendoient recommandables par leur union.

Theodoret étant uniforme dans tout son Commentaire, il seroit inutile de parcourir ce qu'il a écrit sur les autres Epîtres de Saint Paul. Il s'applique par tout exactement à l'interpretation de son texte, expliquant les expressions qui ont quelque obscurité, par d'autres qui sont plus claires. Il a recueilli avec beaucoup de jugement ce qu'il y a de meilleur dans Saint Chrysostôme: s'il y a quelque chose à redire, c'est qu'il est trop court. Comme ce n'étoit gueres la coutume alors de mettre les points, & les autres marques de distinction dans les Exemplaires Grecs, il supplée quelquefois à ce defaut, indiquant les lieux où il faut mettre le point, & ce que nous appellons virgule. Ἐνταῦθα, dit-il,

il, δεῖ σίζαι, ἐνταῦθα δεῖ ὑποσίζαι, ayant ſeulement égard au ſens.

Il y a de certains lieux, où ces points qui ne paroiſſent que des minuties ſont d'une très-grande importance, comme l'on en pourra juger par cet exemple. Nous liſons dans le Grec au Chap. 9. de l'Epitre aux Rom. v. 5. Ἐξ ὧν ὁ Χριστὸς τὸ κατὰ σάρκα ὁ ὢν ἐπὶ πάντων Θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας; & dans la Vulgate, *Ex quibus Chriſtus ſecundum carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* Il n'y a aucune varieté là deſſus, ſoit dans le Grec ſoit dans le Latin: cependant Eraſme qui étoit habile dans les ſubtilitez de la Grammaire, raporte trois differens ſens de ce paſſage, ſelon les trois differentes manieres de le ponctuer, *locus hic trifariam poteſt diſtingui.* La derniere qu'il ſemble apuyer place le point immediatement après le mot σάρκα; de ſorte que ces paroles ſuivantes, ὁ ἐπὶ πάντων, *qui eſt au deſſus de toutes choſes*, ne s'entendent point de JESUS-CHRIST, mais du Pere ſeul, c'eſt-à-dire, *Dieu qui eſt au deſſus de toutes choſes ſoit beni dans tous les ſiécles.* Mais quoy qu'en diſe Eraſme, & après luy quelques Unitaires, cette reflexion qui favoriſe l'Arianiſme eſt une ſubtilité de Grammaire, inconnuë à toute l'antiquité. Saint Chryſoſtôme a paſſé cet endroit aſſez legerement: mais Theodoret qui s'explique davantage ſur un paſſage de cette importance, fait tomber ſur JESUS-CHRIST ces mots, *qui eſt au deſſus de toutes choſes Dieu beni*, d'où il prouve ſa Divinité.

Eraſ. not. in C. 9. Epiſt. ad Rom. v. 5.

Gentian Hervet Chanoine de Rheims eſt le premier, qui ait publié à Florence une verſion Latine des Commentaires de Theodoret ſur les Epitres de Saint Paul. Il témoigne dans un avertiſſement qu'il a mis au devant de ſon ouvrage, qu'au lieu de traduire le texte Grec de ces Epitres, qui eſt joint au Commentaire, il a toûjours ſuivi l'ancienne Verſion Latine, tant à cauſe de ſa grande antiquité, que parce qu'elle venoit d'être autoriſée par les Evêques du Concile de Trente; ce qui ne paroît pas tout à fait judicieux, parce qu'il s'agiſſoit de traduire de Grec en Latin le texte entier, de la maniere qu'il étoit dans l'exemplaire de Theodoret; outre que le decret du Concile regarde ſeulement les Egli-

En 1552.

Egliſes d'Occident. Ce n'eſt pas que ce ſavant homme n'ait reconnu luy-même que cela n'étoit pas exact; car il a remedié à ce defaut (*e*) par de petites notes, qui ſont à la marge de ſon édition. Il y marque avec ſoin les endroits, où il luy ſemble que le texte Grec du N. T. raporté par ce Commentateur, ne s'accorde point avec la Vulgate. Il a même ajoûté de petites obſervations ſur ſa traduction, aux lieux qu'il craignoit de n'avoir pas interpretez avec aſſez d'exactitude. Il n'y a rien en cela que de bon ſens, & il ſeroit à deſirer que ceux qui font imprimer les traductions Latines des auteurs Grecs, ſans publier le Grec, fuſſent auſſi exacts que luy.

Le P. Sirmond qui a joint le texte Grec de Theodoret à l'interpretation Latine, dans l'édition qu'il nous a donnée des ouvrages de ce ſavant Evêque, a eu raiſon d'en ôter ces remarques. Il a non ſeulement reformé en pluſieurs endroits la verſion de Hervet; mais il a auſſi quelquefois reformé le Latin de la Vulgate ſur le Grec. Je ne ſay pourquoy ce docte Jeſuïte n'a pas gardé plus d'uniformité dans ſon ouvrage, & n'a pas corrigé tous les lieux où la traduction Latine de l'ancien interprete ne s'accorde point avec l'original Grec, ou avec le Commentaire de Theodoret. On ne peut pas excuſer cette faute; car ceux qui n'entendent pas la langue Grecque, croyent que ce Commentateur Grec eſt conforme à nôtre édition Vulgate, en des endroits où il en eſt tout à fait éloigné.

Hervet qui regardoit cela comme une grande imperfection, qu'il reprend même dans quelques traducteurs de ſon tems, a obſervé judicieuſement que pour éviter cette abſurdité, & pour ne pas faire parler Saint Paul autrement qu'il ne parle dans Theodoret,

il

(e) *Sed quoniam nonnunquam uſu veniebat, ut aliter legeret Theodóretus, aliter contra haberet editio, & quandoque Gracè plus, quandoque minus, quàm Latinè legeretur, id mihi viſum eſt notandum in margine. Porrò autem quoniam Graca cum Latinis conferens, nonnulla qua rectè alioqui verſa erant, aliter ſignificantius dici potuiſſe animadvertebam, ejus quoque rei lectorem admonendum eſſe cenſui, & ut ea in re me fideliter & integrè verſatum eſſe intelligeret, & quod Gracè habetur, & quomodo mihi commodius verti poſſe videatur adnotavi, id intereà Doctorum virorum judicio relinquens.* Gent. Herv.

il a mis à la marge le sens des paroles de cet Apôtre, de la maniere qu'elles sont raportées par ce Commentateur. *Hoc autem*, dit-il parlant de ses notes, *fuit necessariò faciendum, ne id mihi eveniret quod aliquot aliis minimè contemnendis alioqui interpretibus, qui dum veterem editionem perpetuò sequerentur, nec si quid Græcè discreparet in eo quem interpretabantur auctore lectorem admonuère, Pauli quem Latinè habemus contextui dissimilem interpretationem nonnunquam attulère, ut quo nihil esse potest absurdius, aliud quidem diceret Paulus, ipsi verò aliud exponerent.*

Voicy un exemple considerable de l'exactitude de Hervet, & qui merite d'être observé. Au Chap. 5. de l'Epît. aux Romains v. 12. où il y a dans le Grec ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, ce Traducteur a mis dans sa version, *in quo omnes peccaverunt*, comme il y a dans la Vulgate. Sirmond a aussi gardé *in quo* dans son édition; bien qu'il paroisse manifestement de Theodoret, qu'il faut traduire par raport à son Commentaire *quatenus*, ou *quia*. C'est pourquoy le même Hervet a ajoûté à la marge, *in quo*, ἐφ' ᾧ, *quatenus*, *propterea quod*, *propter quem*, pour montrer que ἐφ' ᾧ, qui a été traduit dans la Vulgate par *in quo*, peut avoir toutes ces significations: & en effet il y a *quatenus* dans la traduction du Commentaire. Theodoret n'a fait en ce lieu-là aucune mention du peché originel; il veut seulement qu'Adam étant devenu sujet à la mort après avoir peché, toute sa posterité ait aussi été sujette à la mort. La (*f*) mort, dit-il, a passé dans tous les hommes, parce qu'ils ont tous peché: car personne n'est soumis aux loix de la mort à cause du peché du premier Pere; mais pour son propre peché. *Theodor. Comm. in C. 5. Epist. ad Rom.*

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner si cette pensée de Theodoret est Pelagienne; je remarquerai seulement en passant, que le Pelagianisme ayant fait plus de bruit dans les Eglises où l'on parloit la langue Latine, que dans l'Orient, il n'est pas surprenant que ce Commentateur, qui a recueilli en

(*f*) Εἰς πάντας γὰρ ἀνθρώπους διῆλθεν ὁ θάνατος ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, οὐ γὰρ διὰ τὴν τοῦ προπάτορος ἁμαρτίαν, ἀλλὰ διὰ τὴν οἰκείαν ἕκαστος δέχεται τοῦ θανάτου τὸν ὅρον. Theod. Comm. in Cap. 5. Epist. ad Rom.

en abregé ce qu'il avoit lu dans les Auteurs Grecs, n'ait point fait mention en ce lieu-cy du peché originel.

L'exactitude de Hervet s'étend jusqu'à observer la difference des particules, parce qu'elles changent en effet quelquefois le sens. Par exemple au Chap. 2. v. 2. de la même Epître, où il a traduit *scimus enim*, comme il y a dans la Vulgate, que Sirmond a aussi conservée, il marque à la marge δὲ, *autem*, indiquant que la particule est adversative dans le Grec, & non pas causale, comme dans la Vulgate. On remarquera neanmoins que ces deux particules ne sont pas toûjours si opposées, qu'elles ne se prennent en quelques endroits l'une pour l'autre.

Au Chap. 1. de cette même Epître v. 4. où il y a dans le Grec τοῦ ὁρισθέντος, il a traduit avec la Vulgate, *qui prædestinatus est*, en ajoûtant à la marge τοῦ ὁρισθέντος, *qui definitus fuit*. Le P. Sirmond qui a ôté la note, a aussi conservé dans son édition le mot de *prædestinatus*. Hervet se trompe neanmoins quelquefois pour vouloir être trop exact, comme au vers. 9. du même Chap. où il garde la leçon de la Vulgate, *cui servio*, qui est conforme au Grec, il a mis à la marge ᾧ λατρεύω, *quem colo*, *ut vertit Erasmus*. Mais il faut traduire en ce lieu-là avec l'ancien Interprete Latin, & même avec S. Chrysostôme & Theodoret, *cui servio*, comme il a été déjà remarqué.

Il n'étoit pas necessaire que Sirmond retranchât de la Preface de ce Traducteur, qu'il a mise à la tête de son édition, une remarque considerable, que Sixte de Sienne a trouvé à-propos d'inserer dans sa Bibliotheque. S. Thomas a cité dans un de ses Opuscules, qui est contre les Grecs & les Armeniens, un passage du Commentaire de Theodoret sur ces paroles de la I. Epître aux Corinthiens, *Si cujus opus arserit* &c. d'où il prouve le Purgatoire. Hervet qui craignoit apparemment qu'on ne l'accusât d'être faussaire, après avoir raporté le passage entier comme il est dans Saint Thomas, qui luy avoit été indiqué par le docte Sirlet qui fut depuis Cardinal, ajoûte qu'il a été à-propos d'avertir ses lecteurs, qu'il n'est point dans son Exemplaire Grec. *Hujus rei*, dit-il, *lector te admonendum censui*, *ut id in nostro defuisse exemplari intelligas*, *nec fidem me-* 1 Cor. 3.

meam quam in interpretatione præstitisse arbitror desideres.

Il ne pouvoit pas en effet donner au public ce qui n'étoit point dans son MS. Voicy le passage dont il s'agit. *Dicit Apostolus quod salvabitur sic tanquam per conflatorium ignem purgantem, quidquid intervenit per incautelam præteritæ vitæ ex pulvere saltem pedum terreni sensus, in quo tandiu manet, quandiu quidquid corpulentiæ & terreni affectus inhæsit, purgetur, pro quo mater Ecclesia hostias & dona pacifica devote offert, & sic per hoc mundus inde purus exiens, Domini Sabaoth purissimis oculis immaculatus assistit.* Sixte de Sienne qui l'a aussi raporté au long, assûre (g) qu'il n'a pu le trouver dans aucun Commentaire soit Grec soit Latin. Il conjecture que quelques Grecs ennemis des Latins l'ont ôté, ou que Saint Thomas l'a pris de quelque autre endroit de Theodoret.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 258.

Mais il y a plus d'apparence, que ceux qui l'ont donné à S. Thomas comme étant de Theodoret, l'auront lu dans un exemplaire Grec, où il avoit été ajoûté par quelque Scoliaste. Ce qui apuye cette conjecture, c'est que la plûpart des Commentateurs Grecs sont remplis de ces sortes de scolies, comme on le fera voir plus particulierement dans la suite de ce discours par des exemplaires MSS. Je n'ay trouvé dans la Bibliotheque du Roy, où il y a plusieurs anciens MSS. des Commentaires de ce savant Evêque sur le Vieux Testament, qu'un seul exemplaire de son Commentaire sur les Epîtres de S. Paul; & il est même fort nouveau, n'étant qu'une copie en papier qui a été faite en Italie sur un autre MS. Il ne differe en rien de l'exemplaire Grec qui a été publié dans l'édition de Sirmond, & de celuy de Hervet qui étoit aussi une copie, que luy avoit communiquée le Cardinal de Sainte Croix.

Pour revenir au passage cité sous le nom de Theodoret par S. Thomas, il ne contient rien qui ne soit conforme à la doctrine de quelques Ecrivains Grecs. On trouve une expres-

 sion

(g) *Quæ quidem verba nusquam nec in Latinis, nec in Græcis Commentariis invenire potui. Suspicor ea vel à Græculis quibusdam Purgatorio infensis subtracta, vel ex alio quodam opere, ubi Theodoretus hunc locum sic exposuit, à D. Thoma desumpta.* Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 258.

sion semblable dans la Chaîne Grecque sur S. Marc imprimée à Rome. Un des Scoliastes ex- Marc. 9: 49. pliquant ces mots, Πᾶς γὰρ πυρὶ ἁλισθήσεται, *Car ils seront tous salez par le feu*, les éclaircit par ces autres paroles de Saint Paul desquelles il est question, *Le feu fera l'epreuve de* 1. Cor. 3: 13. *l'ouvrage de chacun &c.* Il ajoûte en même tems (*h*) que le feu de l'Enfer, qui de sa nature peut detruire les pechez des hommes, les presente justes & sans tache devant Dieu, lors que ces pechez ne sont point grands : mais lors qu'ils sont dans l'excès, il les brûle toûjours sans les consumer. Je ne say point, dit-il, quelle est cette mesure qui est connuë de Dieu.

Le P. Possin Jesuïte qui a publié cette Chaîne Grecque, observe qu'on trouve dans l'exemplaire Grec du Vatican cette apostille, écrite par quelque Grec schismatique, Βλέπε εἰ οὕτως ἔχει· οὔτε ἔχει, οὔτε ἔσται, οὔτε γενήσεται, ἀλλότριον γοῦν τῇ ἐκκλησίᾳ τὸ δόγμα, *Voyez si cela est ainsi. Il n'est point, ni ne sera jamais. C'est donc une doctrine éloignée de celle de l'Eglise.* Mais quoy qu'en disent les nouveaux Grecs, qui regardent la doctrine du Purgatoire comme une invention d'Origene, ils ne different presque que de nom du sentiment des Latins, comme il est aisé de le montrer par plusieurs Actes. Ce qu'on a raporté suffit pour prouver, que le passage cité par Saint Thomas comme de Theodoret en faveur du Purgatoire, n'a rien qui soit contraire à l'opinion des Grecs ; bien que je ne croye pas qu'il soit de luy, parce qu'il y donne manifestement un autre sens.

Le Docteur Gagney cite cependant dans ses scolies sur cet endroit de S. Paul ces paroles, qui sont tout-à-fait claires en faveur du Purgatoire des Latins, Τοῦτο πῦρ πιστεύομεν καθαρτήριον ἐν ᾧ καθαρίζονται αἱ ψυχαὶ ὡς χρυσίον ἐν τῷ χωνευτηρίῳ. *Nous croyons ce feu qui a la vertu de purger, dans lequel les ames sont purifiées, comme l'or est purifié dans le creuset* ; mais cette expression est plûtôt de quelque Scoliaste Grec moderne, que de Theodoret.

Au

(h) Τῶν δὲ ἀνθρώπων τὸ τῆς γεέννας πῦρ φύσιν ἔχον καθαίρειν ἁμαρτίας, ἂν μὲν συμμέτρους εὕρῃ, ἀμώμους παρίστησι τῷ Θεῷ τοὺς δικαίους, εἰ καὶ πλείστας περικατέχει, αἰώνια καταφλέγει· οὐ γὰρ καθαίρει τὰς ἀμέτρους, ἀλλὰ τί μέτρον ἐστὶν ἐγνωσμένον τῷ Θεῷ, οὐκ οἶδα. Cat. Gr. in Marc. Cap. 9. v. 49.

Au reste quoy que la doctrine de ce savant Pere ait été fort decriée par les Grecs, il est aisé de faire voir qu'on ne luy a pas rendu tout-à-fait justice. Aussi Gentian Hervet assûre-t-il, dans l'Avertissement qu'il a mis au commencement de son édition Latine des Commentaires de Theodoret sur S. Paul, qu'on l'a accusé faussement; qu'il a été un très-saint & très-savant homme, & de plus orthodoxe; comme il le prouve par deux lettres qu'il a jointes exprès à cet ouvrage, dont l'une est de ce Pere au Pape Leon, & l'autre est la reponse de ce Pape. *Gentian. Hervet.* *Ut autem*, dit-il, *quis & quantus vir fuerit Theodoretus, & quantis falsò calumniis appetitus intelligas, subjunxi duas epistolas, unam ipsius Theodoreti ad Leonem Romanum Pontificem, ex ipsius Theodoreti epistolis quæ in Bibliotheca Vaticana habentur acceptam; alteram Leonis ad eumdem Theodoretum, quæ facilè declarant Theodoretum fuisse virum & optimum & longè doctissimum, & quod maximè refert orthodoxum.* En effet toutes ces accusations n'ont point empêché, qu'on n'ait recherché à Rome ses ouvrages avec beaucoup de soin.

CHAPITRE XXIII.

De la Paraphrase Grecque de Nonnus sur S. Jean, & de la Latine de Juvencus sur les quatre Evangiles. De quelques autres Auteurs Latins, qui ont écrit en vers sur une partie du Nouveau Testament.

QUoy que Nonnus de Panople n'ait composé qu'une Paraphrase sur l'Evangile de S. Jean, il peut trouver place parmi les Commentateurs du Nouv. Testament, parce que sa Paraphrase est étenduë, & qu'il y éclaircit quelques endroits obscurs, en ajoûtant des mots qui ne sont point dans le texte de cet Evangeliste. Il fait même souvent le Theologien, ayant eu dessein de confirmer les Orthodoxes dans leur creance, & d'établir ce qui avoit été arrêté dans les Conciles contre les Heretiques. Cela paroît manifestement dès les premiers mots de son ouvrage, où il met en la place du simple mot λόγος, *Verbe*, λόγος ἄχρονος ἀχώρητος, *Verbe sans tems & incomprehensible.* Le Jesuïte Abram qui a fait imprimer cette Paraphrase avec quelques notes, *NONNUS.* *Edit. Paris. ann. 1623.*

tes, a obſervé judicieuſement, que Nonnus refute en cet endroit l'hereſie d'Arius par le mot ἄχρονος, *ſans tems*; cet Heretique croyant qu'il y avoit eu un tems, où le Fils de Dieu n'étoit point. Il n'a eu gueres d'autre idée dans ce grand nombre d'épithetes qui ſont repanduës dans tout ſon Poëme, ayant ordinairement en vûë quelque Heretique dont il combat la doctrine. Il a inſeré ces additions pour faire mieux connoitre l'ancienne Theologie, & le ſens de ſon Auteur aux lieux où il n'eſt point clair. *Obſervabis id noſtri ſcriptoris inſtitutum fuiſſe, nihil ut Euangeliſtæ verbis ſuperadderet, quod non videretur vel ad interpretationem neceſſarium, vel ad refutandas hæreſes utile, vel ad antiquitatis cognitionem eruditum.*

Nic. Abr. Not. in Nonn. Paraphr. p. 2.

Heinſius.

Si nous nous en raportons cependant à Heinſius, qui a donné au public cette Paraphraſe avec des remarques critiques, Nonnus a été un fauteur des Ariens, & des autres Heretiques. Il ſeroit à deſirer que ce ſavant homme n'eût jamais publié ces remarques, qui ne luy font pas honneur. S'il avoit lu avec application les anciens Peres Grecs, il n'auroit pas parlé ſi mal de nôtre docte Paraphraſte, qui eſt tout-à-fait conforme à leur doctrine. J'avoüe qu'en parlant du Verbe il employe quelques termes qui ſont équivoques, & auſquels on peut donner un ſens Arien. Par exemple; celuy de ἄχρονος ſignifie à la lettre *ſans tems*, & Arius l'a appliqué au Verbe, comme ayant été creé, ſelon luy, avant les tems. Ce ne ſeroit pas rendre juſtice à Nonnus, que de dire qu'il s'eſt ſervi exprès de ce mot, pour apuyer le ſentiment de cet Hereſiarque. Il n'a point entendu autre choſe par ἄχρονος, que ἄναρχος, *ſans commencement*: & en effet on lit ἄναρχος, dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy qui eſt fort exact. Comme le vers n'y eſt point avec cette leçon, c'eſt une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte. Il ſe jette à la verité quelquefois ſur des ſens, qui ſemblent éloignez de la penſée de S. Jean: mais cela eſt commun à tous les Commentateurs, ſans qu'on les puiſſe accuſer d'hereſie.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 3066.

On ne ſait pas preciſément en quel tems ce Paraphraſte a vêcu. Heinſius le fait vivre après S. Gregoire de Nazianze, qu'il a, ſelon luy, imité en quelques-unes de ſes expreſ-

pressions. Cet éloquent Evêque & Apollinaire ayant écrit en vers des ouvrages semblables, il étoit difficile qu'il ne les imitât. Je croy neanmoins que ce Critique se trompe, quand il ajoûte que Nonnus n'a point vû les Commentaires de S. Chrysostôme, dont il est trop éloigné. Il me paroit au contraire, qu'il a lu avec luy dès le commencement de sa Paraphrase, *Et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans luy:* car on ne trouve gueres de Peres Grecs qui ayent lu de cette sorte avant ce docte Pere. Ils plaçoient le point autrement, comme on l'a pu remarquer cy-dessus. Il y a donc de l'apparence que Nonnus qui étoit Egyptien, n'a vêcu que dans le cinquiéme siécle.

Plusieurs savans Critiques ont fait son éloge, & entre autres Casaubon qui l'appelle *Poëtam eruditissimum*, dans ses Exercitations contre Baronius, où il montre par l'autorité de ce Poëte, que l'ancienne leçon du mot *Golgotha* n'est pas Golgoltha, comme quelques-uns l'ont cru, mais *Golgotha*, comme il y a dans les Exemplaires Grecs & dans les Latins: car Nonnus lit au Chapitre 19. de S. Jean v. 17. Γολγοθὰ τὸν καλέεσκε Σύρων στόμα, le vers n'y seroit point si on lisoit *Golgoltha*. Casaubon le cite aussi avec éloge dans ses Notes sur le Nouveau Testament. Ce Paraphraste prenant souvent la liberté de changer les termes de son Evangeliste, il en substituë en leur place d'autres qui sont plus clairs, & qui servent de Commentaire. Il confirme aussi en de certains endroits la leçon Grecque, qui a été suivie par l'ancien Interprete Latin; comme au Chapitre 1. de S. Jean v. 28. où il lit avec la Vulgate & la version Syriaque *Bethanie*, & non pas *Bethabara* avec le Grec ordinaire, Βηθανίης πέλε ταῦτα θεουδέος ἐγγὺς ἀρούρης. Je m'étonne que le Jesuïte Abram, qui suit cette leçon dans le Grec, ait mis dans sa Version Latine, *Bethabaræ fiebant hæc divinam propè terram*. Il a suivi la traduction de Nansius, qui a osé corriger le texte Grec, où il a mis Βηθαβαρῆς, au lieu de Βηθανίης, sous pretexte qu'on lit dans le Grec ordinaire, & dans S. Chrysostôme ἐν Βηθαβαρᾷ. Il reconnoît cependant qu'il y a dans l'édition Grecque de Bordat, & dans toutes les autres Βηθανίης. On lit aussi dans l'exemplaire manuscrit de la Bibliotheque du

Casaub. Exercit. 16. sect. 81.

du Roy, Βηθανίας, qui eſt l'ancienne leçon.

Il eſt difficile de concilier S. Marc avec S. Jean ſur l'heure que JESUS-CHRIST fut crucifié. Le premier aſſûre que ce fut à trois heures, ἦν δὲ ὥρα τρίτη, & l'autre dit qu'il étoit environ ſix heures, ὥρα δὲ ὡσεὶ ἕκτη. Nonnus qui a lu τρίτη dans S. Jean, comme il y a dans S. Marc, ôte toute la difficulté : & en effet quelques Commentateurs ont cru, qu'il y a une faute de Copiſte dans l'Evangile de S. Jean, où l'on avoit mis ϛ', *ſix*, au lieu de γ', *trois*. Caſaubon qui ſemble apuyer cette conjecture, qu'il raporte après Theophylacte, la confirme par l'autorité de nôtre Paraphraſte : *Accedit*, dit-il, *ad confirmationem hujus ſententiæ ponderis magni autoritas, Nonni vetuſtiſſimi Paraphraſtæ interpretatio, ex qua conſtat vel legiſſe ipſum, vel legendum cenſuiſſe, ut cenſet Theophylactus emendandum.* Il prouve que cette expreſſion Poëtique dont ſe ſert Nonnus, Ἦν δὲ τανυομένη τριτάτη θανατηφόρος ὥρη, n'a rien d'obſcur, & qui ne ſoit même Attique, *Poëticè atque etiam Atticè* : car ἦν τανυομένη, *erat hora protenſa*, eſt la même choſe que ἐτείνετο, *protendebatur*, ou *agebatur* : & ainſi le ſens eſt, la troiſiéme heure étoit, *hora tertia agebatur.*

Marc. 15:25.

Joann. 19:14.

Caſaub. Exercit. 16. in Baron. ſect. 110.

Daniel Heinſius qui eſt toûjours de mauvaiſe humeur contre Nonnus, l'accuſe d'avoir mal exprimé cet endroit de S. Jean, & de ne l'avoir point entendu. Mais on peut dire au contraire qu'il en a éloigné toute l'obſcurité, & que pour s'expliquer même avec plus de netteté, il a mis le mot de προσάββατος, *le jour d'avant le Sabbat*, au lieu de *paraſceve Paſchæ*. Ce qui rend très-bien le ſens ſi l'on y fait reflexion ; & il convient avec S. Marc, qui a interpreté le mot de *paraſceve* par celuy de προσάββατος. Marc. 15:42.

Il n'a point lu, non plus que S. Chryſoſtôme & la plûpart des Peres Grecs, au commencement du Chapitre 8. de S. Jean l'hiſtoire de la femme adultere. Abram dans ſa note ſur cet endroit ajoûte à ces anciens Ecrivains Grecs l'autorité de Tertullien, qui a rejetté, ſelon luy, comme apocryphe cette même hiſtoire : mais ce Jeſuïte ſe trompe ; car Tertullien ne parle nullement de cette femme, mais de l'ancien livre intitulé *Hermas*, ou *Paſteur*, que pluſieurs Egliſes liſoient dans leurs aſſemblées,

blées, & quelques-unes même le mettoient au nombre des Livres Canoniques. C'est ce qu'il entend par ces paroles, *Tertull. lib. de Pudic.* *Cederem tibi si sculptura Pastoris, quæ sola mœchos amat, Divino instrumento meruisset incidi, si non ab omni Concilio Ecclesiarum, etiam vestrârum, inter apocrypha & falsa judicaretur, adultera & ipsa, & inde patrona sociorum.* Cette histoire se trouve dans les plus anciens Exemplaires Latins, & même dans les Grecs sur lesquels l'ancienne Vulgate a été faite.

Il n'est pas étonnant que Nonnus, qui n'avoit aucune connoissance de la langue Latine, ait cru que le mot de *Joann. 11: 44.* σουδάριον, qui est dans S. Jean, est Syriaque. Σουδάριον, dit-il, τόπερ ἐστὶ Σύρων στόμα. L'on trouve en effet ce même mot en Caldaïque & en Syriaque, tant dans le Vieux que dans le Nouveau Testament, סודרא, & ܣܘܕܪܐ. Il a passé des Latins aux Grecs & aux Syriens avec plusieurs autres mots. Heinsius qui a sçu cela ne devoit pas insulter, comme il a fait sur cet endroit, à ce docte Pere qu'il traite de ridicule, *Noster ridiculè & Syram ait vocem esse.*

Il y a eu un grand nombre d'éditions de cette Paraphrase, desquelles Nansius a fait *Nansius.* mention. Il remarque entre autres celle d'Alde à Venise en 1501. une autre à Haguenau en 1527. & une troisiéme à Paris en 1542. Bordat en publia une nouvelle en 1561. à laquelle il joignit sa traduction Latine, & il ajoûta à la fin quelques varietez de leçon. Il retablit même sur un manuscrit Grec quelques versets qui manquoient. Il en parut une autre édition à Bâle en 1571. avec la version d'Erhard Hendenecius, qui ne differoit gueres de celle de Bordat. Henri Etienne qui en donna une nouvelle en 1578. avec l'interpretation de Hendenecius, temoigne qu'il en a corrigé les fautes: mais Nansius parlant de cette édition, ne peut croire qu'Etienne, qui étoit savant dans la langue Grecque, ait pris la peine de la corriger, tant il y trouvoit de fautes. *Ipsum Henricum Stephanum utriusque linguæ callentissimum, interpretationem eam recognovisse, & manum aut oculos ei admovisse nemo mihi persuadebit, cùm tam multa relicta sint illic intacta, quæ vel in primis erant corrigenda.* *Nans. not. in Paraphr. Nonn. cap. 6. p. 63.* C'est pourquoy il travailla de nouveau sur cette Paraphrase, voyant

voyant que les éditions précedentes étoient toutes defectueuses. Il n'avoit cependant aucun exemplaire MS. pour les redresser, comme il l'assûre luy-même dans sa Préface. Il suit ordinairement l'édition d'Alde qui est la premiere, parce qu'il la juge la meilleure. Ses corrections ne sont fondées que sur des conjectures, & il les croit neanmoins certaines. Il ne change rien dans le texte de son Auteur, dont il n'avertisse dans ses notes. *Conjecturales autem meas emendationes aliquoties quidem in ipso contextu posui, sed non nisi ut spero certas, & e parva vel minima potius immutatione natas; at nihil prorsus in toto opere correxi aut mutavi, quod bonâ fide in notis non indicaverim.*

Editio Nans. in 8. Lugd. Batav. apud Raphel. an. 1589.

Id. Nans. in Praef.

Il est vray que cet Auteur n'a rien oublié pour donner une édition exacte de la Paraphrase de Nonnus: mais il ne pouvoit reüssir dans ses corrections n'ayant aucun exemplaire manuscrit. Il semble même qu'il n'ait entrepris ce travail, que pour faire connoître qu'il savoit composer des vers Grecs, en ayant suppleé un assez grand nombre: ce qui n'étoit nullement necessaire. Il est vray qu'il a toûjours distingué par des crochets ces additions d'avec le texte de l'Evangeliste, & il les fait monter à 369. vers. Il a raison sur ce pied-là de se plaindre dans son Epître dedicatoire, que le Nonnus qui étoit avant luy est très-imparfait, *Nonnum esse mutilum & imperfectum* Mais on ne doit pas appeller imperfection ce qui ne se trouve point dans l'original: il y auroit plus de raison d'appeller superfluitez les additions qu'il y a inserées. A quel propos, par exemple, decrire si au long l'histoire de la femme adultere, au commencement du Chap. 8. de S. Jean, puis qu'il avoüe luy-même que ce Paraphraste ne l'a point eüe dans son exemplaire Grec. De toutes ces additions il n'y en a aucune qui soit dans le MS. de la Bibliotheque du Roy; qui n'est pas à la verité bien ancien, mais il vient d'une bonne main, & l'on a marqué de la même main à la marge quelques diverses leçons.

Id. in Epist. dedic.

Si Nansius avoit vû ce MS. il n'auroit pas avancé que Nonnus a écrit son Poëme tout d'une suite, & sans aucune distinction de chapitres, *Perpetuo filo & ordine, sine ulla capitum distinctione*; que Bordat est le premier qui y ait mis

Id. in Praefat.

mis les chapitres. J'ay, dit-il, outre cela distingué les chapitres par vers. ausquels j'ay accommodé mes notes. On voit à la marge du MS. de la Bibliotheque du Roy les κεφάλαια, ou distinctions que les Grecs ont accoutumé de suivre dans leurs Exemplaires du Nouveau Testament, & tous les vers y sont exactement distinguez. On y lit de plus à la tête ces paroles tirées de Suidas, qui nous aprennent que Nonnus, auteur d'une docte Paraphrase sur l'Evangile de Saint Jean, étoit Egyptien: Ἰστέον ὅτι ὁ Νόννος οὗτος Αἰγύπτιος ὢν λογιώτατος, ὃς καὶ τὸν παρθένον θεολόγον παρέφρασε δι' ἐπῶν ἡρωικῶν. Neanmoins le titre qui est dans l'imprimé est aussi dans le manuscrit, savoir μεταβολή, qui semble dire quelque chose de plus qu'une simple Paraphrase, & qui marque assez bien la liberté que ce Poëte s'est donnée de changer plusieurs endroits, qu'il a accommodez à son sens, & même aux principes de sa Theologie.

Pour ce qui est de la version Latine de Nansius, il s'est principalement appliqué à faire entendre son Auteur, de sorte que les mots Grecs ne repondant pas toûjours aux Latins, il exprime quelquefois par plusieurs synonymes un seul mot Grec, afin de le rendre plus clair. Mais cette trop grande exactitude convient mieux à un faiseur de Dictionaire, qu'à un traducteur. C'est ainsi qu'au vers sixiéme, où Nonnus appelle Dieu τεχνήμονα κόσμου, *opificem mundi*, il a traduit, *artificiosum fabricatorem mundi*. Au vers 39. où ce Paraphraste a rendu ces mots, καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο, par ceux-cy, καὶ ὁ λόγος αὐτοτέλεστος ἐσαρκώθη Θεὸς ἀνήρ, il a traduit le mot composé, αὐτοτέλεστος, par ces deux Latins, *per se existens & consummatus*. Enfin son exactitude va à former des mots Latins composez, à l'imitation des Grecs qui aiment ces sortes de compositions. Il y a, par exemple, au vers 46. ἀμφὶ δὲ σαρκοφόροιο λόγου πρωτάγγελος ἀνήρ, & dans la version, *de carnigero autem sermone priminuncius*.

Le Jesuïte Abram a suivi Nansius en plusieurs choses, dans sa nouvelle édition de cette Paraphrase, ayant inseré à son exemple quelques additions dans le texte Grec. Si nous en croyons son Imprimeur, ce Pere a retouché la version Latine en une infinité *Abram.*

d'endroits, où l'interprete n'avoit point compris la pensée du Poëte ; au moins n'avoit-il pas assez bien exprimé la force des mots Grecs. *Trecentis ferè locis vel parum ad energiam Græcam & verborum proprietatem expressis, vel quibus Poëtæ mentem parum assecutus fuisse videbatur interpres, adhibita fuit medicina.* Je passe sous silence les éditions de Sylburge & de Daniel Heinsius. On observera seulement que les remarques critiques de ce dernier sur Nonnus, qui ont pour titre *Aristarchus sacer*, sont remplies de beaucoup d'érudition, mais qu'il n'y paroît gueres de jugement: aussi eut-il le deplaisir de voir, qu'on reïmprima peu de tems après en Angleterre ses Exercitations sacrées sur le Nouveau Testament, sans y joindre son Aristarque.

Typogr. mon. ad lector.

JUVENCUS.

Je fais suivre Juvencus, qui vivoit sous l'Empereur Constantin, au commencement du quatriéme siécle après Nonnus, à cause de la ressemblance de la matiere. Ce savant Prêtre Espagnol a composé en vers hexametres, sous le titre d'Histoire Evangelique, une Paraphrase des quatre Evangiles, beaucoup plus exacte que la précedente. Il s'éloigne rarement de son texte, qu'il rend presque mot pour mot. *Quatuor Euangelia*, dit S. Jerôme, *hexametris versibus pene ad verbum transferens.* Comme il écrit une histoire continuée, qu'il a divisée en quatre livres, il commence ainsi par le premier Chapitre de S. Luc:

Hieron. de Script. Eccles.

Rex fuit Herodes Judæa in
gente cruentus,
Sub quo servator justi, tem-
plique Sacerdos
Zacharias, vicibus cui tem-
plum cura tueri,
Digesto instabat lectorum ex
ordine vatum.

Il a fait une espece de Concorde des Evangiles, laquelle est partagée en differentes sections ou sommaires, & on lit à la tête de chaque section les noms des Evangelistes, & des endroits qu'il met en vers. Si ces titres sont veritables dans les exemplaires imprimez, il aura lu au Chapitre 20. de S. Matthieu, ce qui ne se trouve presentement que dans l'ancien MS. de Cambrige, & dont nous avons parlé ailleurs: car voicy ce qu'on y lit sous le seul titre de S. Matthieu.

At vos ex minimis opibus
transcendere vultis,

Juvenc. lib. 3. Histor. Evang.

Et

Et sic à summis lapsi comprenditis imos.
Si vos quisque vocat cœnæ convivia ponens,
Cornibus in summis devitet ponere membra
Quisque sapit, veniet forsan si nobilis alter,
Turpiter eximio cogetur cedere cornu,
Quem tumor inflati cordis per summa locaret.
Sin contentus erit mediocria prendere cœnæ
Inferiorque dehinc, si mox conviva subibit,
Ad potiora pudens transibit strata tororum.

Il n'y a rien de tout cela dans nôtre Vulgate, si ce n'est dans S. Luc. Mais il y a de l'apparence que la même chose étoit dans S. Matthieu au tems de Juvencus. S. Jerôme qui a retouché cette ancienne édition, sur les Exemplaires Grecs où ce discours n'étoit point, l'aura ôté des Latins, où il y avoit alors beaucoup de confusion. Pour juger mieux de sa maniere de paraphraser, je raporterai icy les paroles de l'institution de l'Eucharistie, qu'il a tirées des quatre Evangiles:

Id. Juv. lib. 4.

Hæc ubi dicta dedit, palmis sibi frangere panem,
Divisumque dehinc tradit, sanctèque precatus
Discipulos docuit proprium se dedere corpus.
Hinc calicem sumit Dominus, vinoque repletum
Gratis sanctificat verbis, potumque ministrat,
Edocuitque suum se divisisse cruorem,
Atque ait, hic sanguis populi delicta remittet.

Bien qu'il s'attache ordinairement aux paroles des Evangelistes, on pourroit dire qu'il en change quelquefois l'ordre, même en des faits importans; comme lors que J. Christ envoye ses Apôtres annoncer l'Evangile à toutes les nations de la terre, il leur ordonne de les enseigner & de les batizer; Juvencus au contraire semble faire suivre l'instruction après le Batême.

- - Vestrum est cunctas mihi jungere gentes,
Pergite, & ablutos homines purgantibus undis,
Nomine sub sancto Patris Natique lavate.
Vivifici pariter currant spiramine flatus,
Ablutisque dehinc nostra insinuate docentes
Præcepta, ut vitam possint agitare perennem.

Il y a enfin des endroits où il insere quelques mots à son texte, pour former un sens plus achevé, & où il encherit sur la pensée des Evangelistes. On en trouve un bel exemple lors qu'il decrit l'histoire des Mages, qu'il appelle Persans, lesquels vinrent adorer l'enfant Jesus, comme si par leurs presens ils l'avoient reconnu Roy & Dieu tout ensemble.

Gaudia magna Magi gaudent, sidusque salutant,
Et postquàm puerum vidère sub ubere matris
Dejecti prono texerunt corpore terram
Submissique simul mox mystica munera promunt,
Aurum, thus, myrrham, Regique hominique Deoque
Dona ferunt.

On a imprimé plusieurs fois, tant separément que dans la Bibliotheque des Peres, cet excellent ouvrage de Juvencus. Je me suis servi d'une édition de Lyon chez Jean de Tournes en 1553. & d'une autre au même lieu en 1588. où l'on a joint d'autres petits poëmes Latins sur l'Ecriture, savoir Sedulius, Arator, & les Centons de Proba Falconia.

SEDULIUS. On ne connoît point bien ce Sedulius, dont nous avons plusieurs piéces élegantes en vers, sous le titre de *Paschale opus, seu mirabilium Divinorum libri quinque*, &c. Plusieurs Ecrivains l'ont confondu mal-à-propos avec le Sedulius, qui est auteur d'une Chaîne sur les Epîtres de S. Paul, & dont on parlera plus bas. Ce dernier Sedulius ne peut avoir écrit que vers le neuviéme siécle; au lieu que le Poëte a composé ses piéces dans le cinquiéme. Usserius, qui a traité au long cette matiere dans ses Antiquitez Britanniques, le fait Hybernois: mais il ne le prouve pas bien. Le P. Labbe en juge mieux dans ses Dissertations sur les Ecrivains Ecclesiastiques de Bellarmin, où il a refuté doctement le sentiment d'Usserius. *Labb. Dissert. tom. 2. p. 324. & seqq.*

Une bonne partie de ses vers regarde les miracles du Vieux Testament; & il n'a rien de suivi sur le Nouveau. Je me contenterai de raporter icy l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Oraison Dominicale, qu'il a interpretée entiere, *Et ne nos inducas in tentationem:*

Non quia nos Dominus lucis via, semita pacis,
In laqueos tentantis agat, sed cùm mala nostra
Deserit,

Deserit, ire finit. Nam quisquis retia mundi
Delitiosa sequens, luxus & gaudia blandæ
Perditionis amat, Deus hunc virtutis amator
Linquit, & ingreditur quà se tentatio ducit.

Il a suivi la doctrine des anciens Peres, qui étant tous fort éloignez de faire Dieu auteur du mal, adoucissent pour cette raison les expressions de l'Ecriture qui pouroient donner cette pensée. Il est évident qu'il n'a point lu à la fin de cette Oraison, l'addition qui est dans les exemplaires Grecs ordinaires: mais il a eu dans son édition Latine l'histoire de la femme adultere, l'ayant mise en vers. Il decrit aussi très-élegamment toute la passion de Jesus-Christ. Voicy de quelle maniere il parle en ce lieu-là de la trahison de Judas, & de l'institution de l'Eucharistie.

Nec Dominum latuêre doli, scelerisque futuri
Prodidit auctorem, panem cui tradidit ipse
Qui panis tradendus erat: nam corporis atque
Sanguinis ille sui postquàm duo munera sanxit
Atque cibum potumque dedit, quo perpete nunquam
Esuriant sitiantque animæ sine labe fideles.

Arator Soûdiacre de l'Eglise de Rome, a écrit au milieu du sixiéme siecle sous le Pape Vigile deux livres sur les Actes des Apôtres, d'une maniere bien plus libre que Juvencus, ne s'arrêtant point aux paroles de son texte. Bede les a joints à son Commentaire sur les mêmes Actes. ARATUR.

Isidore, & après luy Sixte de Sienne & Possevin, ont mis au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques Proba, qui a composé des Centons tirez des vers de Virgile, sur quelques endroits du Vieux & du Nouv. Testament. La Bigne les a même inserez dans sa Bibliothéque des Peres. Sixte qui fait l'éloge de l'esprit de cette Dame, & de sa rare érudition, la compare à la Sappho des Payens. *Proba Falconia rari & elegantis ingenii matrona, Græcè & Latinè ad summum erudita, Divinarum literarum amantissima, & quasi altera Christianorum Latina Sappho, prima omnium excogitavit ex versibus Virgilii Maronis, quem tatum memoriâ tenebat, varios utriusque Testamenti locos metricè* PROBA. Sixt. Senens.

tricè describere. Quoy qu'il paroisse bien de l'esprit dans cet ouvrage, il y a je ne say quoy qui est éloigné de la gravité Ecclesiastique, par exemple sur ces mots, *Vox de cælo audita est hic est filius meus dilectus &c.* elle fait parler ainsi le Pere Eternel à son Fils:

Tunc genitor natum dictis compellat amicis,
Nate meæ vires, mea magna potentia solus,
Et prædulce decus magnum rediture parenti.
A te principium tibi desinit &c.

Il fait beau voir dans ces Centons JESUS-CHRIST, qui commence un discours qu'il eut avec le Diable par ces paroles,

Olli subridens sedato pectore fatur.

C'est apparemment pour cette raison, que ce petit ouvrage a été mis, si nous en croyons Isidore, au rang des livres apocryphes. *Quod tamen opusculum legitur inter apocryphas scripturas insertum.*

CHAPITRE XXIV.

Des Commentaires de Primasius, de Bede & d'Alcuin sur le Nouveau Testament.

NOus avons sous le nom de Primasius Evêque d'Adrumet, qui vivoit en Afrique au milieu du sixiéme siecle, un Commentaire sur les Epitres de Saint Paul. Jean Gagney Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, qui l'a donné le premier au public, en parle comme d'une piece achevée. Il a même osé le preferer à tout ce qu'il y a eu d'habiles Commentateurs soit Grecs soit Latins avant luy. *Primasius . . . omnium quos hactenus vidi doctissimus Græcorum juxta ac Latinorum.* Le Roy François premier eut une si grande estime pour cet Auteur, qu'il souhaitta que Gagney le traduisit en François. Je ne say si cette traduction a paru; au moins ce Docteur ne s'en excusa-t-il point, sur ce que ses confreres condamnoient alors absolument toutes les versions en langue vulgaire, non seulement de la Bible, mais aussi celles des Peres. Il remontra seulement à ce Prin-

PRIMASIUS.

Joann. Gagn. in Præfat. ad Franc. I.

Prince,(*a*) qu'étant depuis peu à la Cour il n'étoit pas assez poli, pour mettre en beau François un si excellent ouvrage. Il ne laissa pas neanmoins de luy accorder ce qu'il demandoit.

Cet Evêque d'Affrique a recueilli dans son Commentaire ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans les Commentateurs Latins qui l'ont precedé, principalement dans ceux de Saint Jerôme, de Saint Augustin, & de Pelage. Bien qu'il suive en beaucoup d'endroits la doctrine de Saint Augustin, qui étoit devenu l'oracle d'Occident, il ne laisse pas de copier souvent, & même presque mot pour mot, le Commentaire de Pelage. C'est ce qui fait que ses sentimens ne paroissent pas toûjours uniformes; en quoy il a imité Saint Jerôme, si ce n'est que dans la Preface qu'il a mise au devant de son livre, il ne parle point des Auteurs ausquels il est redevable de son recueil. Sixte de Sienne se trompe, lors qu'il le fait, après Gagney, Evêque d'Utique & disciple de Saint Augustin. Quoy qu'il defende la grace de JESUS-CHRIST contre les Pelagiens, il luy paroît accorder trop en quelques endroits au libre arbitre & aux merites. Ce savant Evêque n'a cependant rien avancé qui ne soit orthodoxe, à moins qu'on ne vueille faire passer les sentimens de Saint Augustin pour la regle de nôtre creance.

Primasius avoit lu les Commentaires du Diacre Hilaire, dont on a parlé cy-dessus, & ceux de Saint Jerôme, lesquels suivent ordinairement sur ces matieres les opinions des Ecrivains Grecs. Mais S. Augustin est son plus grand Auteur pour ce qui est de la Theologie, & il joint quelquefois Pelage avec luy, par exemple lors qu'il commente ces paroles de l'Epître aux Romains, *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit.* Il dit que cette entrée du peché dans le monde par un seul homme, s'est faite *traduce & exemplo.* Il a pris de Saint Augustin le mot de *traduce*, & de Pelage, *exemplo.* Il condamne en même tems les erreurs de ce der-

Rom. 5. 12.

(a) *Tam egregii libri versionem imperasti homini mihi ad eam rem non satis idoneo, quippe qui facundum illud vernaculè dicendi genus nunquam tractaverim sermonis aulici rudis, & ante annos duos aula nunquam assuetus.* Joann. Gagn. in epist. ad Franc. I.

dernier, les appellant *Pelagianæ impietatis errorem*. Pour ce qui eſt de ſa methode, il n'eſt point ennuyeux par de longs Commentaires, même dans les endroits les plus difficiles. *Eſt in locis difficillimis*, dit Gagney, *facunda brevitate gratioſus*. Il a ſcu faire le choix des meilleurs endroits de Pelage, lors qu'il s'agiſſoit du ſens literal, comme on le peut voir ſur ces mots
Rom. 1: 9. de Saint Paul, *Cui ſervio in ſpiritu meo*, qu'il a expliquez par ces autres qui ſont de cet Heretique, *cui in toto corde meo prompta devotione & plena veritate deſervio*. Il ſe ſert de ſon Commentaire en pluſieurs autres endroits, & il ſuit même ſa methode, ſans neanmoins adopter ſes erreurs.

Il y a lieu de douter que le Commentaire qui eſt ſur l'Epître aux Ebreux ſoit veritablement de Primaſius, étant entierement le même que celuy qui eſt attribué à Haimo. Je l'ay même trouvé dans quelques exemplaires MSS. de ce dernier. Il eſt certain que le Diacre Hilaire & Pelage, que Primaſius a ſuivis, n'ont écrit que ſur 13. Epîtres de S. Paul: de plus les Egliſes d'Affrique ont douté long-tems que l'Epître aux Ebreux fût de cet Apôtre. On examinera dans la ſuite plus en particulier cette difficulté.

Le même Primaſius a composé un Commentaire ſur l'Apocalypſe, dont Caſſiodore a fait mention, & qui ſe trouve bien plus facilement en MS. dans les Bibliotheques, que ſon explication des Epîtres de Saint Paul. Comme nous n'avons preſque rien de Saint Auguſtin ſur ce livre, il témoigne (*b*) qu'il a tiré peu de choſes de luy, & qu'il a eu recours à Tychonius celebre Donatiſte, choiſiſſant ce qu'il y avoit de meilleur dans cet Ecrivain ſchiſmatique. Ce qui nous montre que nous ne devons pas rejetter entierement les livres des plus grands ennemis de l'Egliſe, qui ont leur utilité. Tychonius avoit commenté l'Apocalypſe, par raport aux ſentimens de ceux de ſa Secte. *Tychonius.*
Le deſſein de Primaſius eſt de faire voir, que ce Donatiſte a abuſé des Propheties de l'Apocalypſe par ſes fauſſes interpreta-

(b) *Sed etiam à Tychonio Donatiſta quondam certa, quæ ſano congruunt ſenſui defloravi, & ex eis quæ eligenda fuerant exundantia reprimens, importuna reſecans, & impolita componens Catholico moderamine temperavi.* Primaſ. Præfat. Comm. in Apoc.

tations. Il l'accuse de mauvaise foy, d'avoir choisi exprès ce livre très-obscur, pour apuyer sa fausse doctrine: ce n'est donc point d'aujourdhuy que les imposteurs font servir à leurs desseins les visions de l'Apocalypse. Je ne dirai rien de sa maniere de l'expliquer, qui est literale autant que cette matiere le peut souffrir : je remarquerai seulement, que lors qu'il vient au nombre de 666. qui caracterise la Bête, il veut qu'on cherche ce nom plûtôt chez les Grecs, que chez les autres nations, parce que S Jean écrivoit à ceux d'Asie, & en leur langue, *ad Asiam scribens & secundùm idioma linguæ eorum.*

Les Commentaires qui ont été composez dans les siecles suivans parmi les Latins, ne sont que des recueils compilez par les Moines. Le plus habile & le plus judicieux de ces Moines a été Bede, qui s'est rendu recommandable non seulement dans la Grand'Bretagne, mais aussi dans toutes les Eglises d'Occident. Comme il savoit la langue Grecque, & qu'il s'étoit même exercé dans la Critique, il a été capable de produire autre chose que de simples recueils. Les notes qu'il a laissées sur les Actes des Apôtres en sont une preuve évidente. Il nous aprend luy-même dans sa lettre à l'Evêque Acca, qui est au commencement de son Commentaire sur Saint Luc, la methode qu'il a suivie. Je me suis, dit-il, appliqué avec soin à lire ce que Saint Ambroise, Saint Augustin, Saint Gregoire, Saint Jerôme, & les autres Peres ont écrit sur cet Evangeliste, & j'ay mis par écrit leurs pensées, comme vous me l'avez ordonné, gardant en quelques endroits leurs propres paroles, & les abregeant en d'autres. Mais parce qu'il eût été trop ennuyeux de marquer leurs noms toutes les fois qu'ils sont citez, je me suis contenté d'en mettre les premieres lettres à la marge, afin qu'on sache où commencent les passages que j'ay raportez ; marquant aussi en même tems où ils finissent. Ce qu'il assûre avoir executé avec beaucoup de soin, afin de ne passer pas pour plagiaire, s'attribuant les ouvrages d'autruy. Il (*c*) conjure au même lieu

Bede.

(c) *Per Dominum legentes obtestor, ut si qui fortè nostra hæc qualiacunque sunt opuscula transcriptione digna duxerint, memorata quoque nominum signa, ut in nostro exemplari reperiunt, affigere meminerint.* Bed. Præfat. Comment. in Luc.

lieu ceux qui voudront bien se donner la peine de copier ses Commentaires, de ne pas oublier ces marques, de la maniere qu'il les avoit écrites dans son original. Il repete la même chose à l'entrée de son Commentaire sur S. Marc, où il dit qu'il a gardé la même methode : mais il paroit de deux exemplaires que j'ay vûs de ces Commentaires, & qui sont presque aussi anciens que Bede, que les Copistes n'ont eu aucun égard à ses prieres.

MSS. Biblioth. Reg. & S. Germ. à prat.

Le respect qu'on avoit de son tems pour les anciens Docteurs de l'Eglise l'obligea à suivre cette methode: il ne s'y assujettit neanmoins pas tellement, qu'il ne prenne quelquefois la liberté d'exposer ses propres sentimens. *Scripturi maximè*, dit-il, *quæ in Patrum venerabilium exemplis invenimus, hinc inde collecta ponere curabimus: sed & nonnulla propria ad imitationem sensus eorum, ubi opportunum videbitur interponemus.* Il suit tantôt le sens literal, tantôt le sens mystique; n'étant pas possible qu'il gardât quelque uniformité dans le mélange des auteurs qu'il copie. Ce qu'il a de meilleur c'est qu'il n'est pas beaucoup étendu, & qu'il s'explique ordinairement avec netteté. Ces sortes de Commentaires ont été fort utiles dans les tems qu'ils ont été composez, parce que les Ouvrages dont il donne les extraits ne se trouvoient gueres ailleurs, que chez les Evêques & dans les monasteres. Mais étant presentement entre les mains de tout le monde, il seroit inutile de nous arrêter long-tems sur les Commentaires de ce docte Moine. Il a expliqué selon cette même methode les Actes des Apôtres, les Epitres Canoniques & l'Apocalypse. Il paroît manifestement, qu'il n'a point eu dans son Exemplaire de l'ancienne édition Latine le passage du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean, où il est dit que le Pere, le Verbe & le S. Esprit sont une même chose

Id. Bed. Prol. expos. in Marc.

L'Ouvrage où Bede fait paroître le plus d'érudition & de bon sens, est celuy où il retouche son Commentaire des Actes des Apôtres, & qui a pour titre, *Liber retractationis in Actus Apostolorum.* Il y dit d'abord qu'il a imité en cela S. Augustin, qui a écrit de semblables Retractations sur quelques livres, qu'il avoit composez étant jeune. Outre les endroits qu'il a retouchez, il a ajoûté des remarques critiques,

Id. Praef. retract. in Act. Apost.

ques, principalement sur les diverses (*d*) leçons des Exemplaires tant Grecs que Latins. Comme il est judicieux, il n'ose pas rejetter ces diverses leçons sur l'ancien interprete, qui n'auroit pas bien traduit l'original. D'autre part il n'accuse pas les Exemplaires Grecs d'avoir été corrompus, aux endroits où ils ne s'accordent point avec les Latins. Il se contente d'avertir ses lecteurs, qu'il n'aporte ces varietez que pour les instruire, & il leur recommande en même tems de bien prendre garde, à ne les pas inserer dans son édition Latine, sous pretexte de la rendre plus correcte. Il n'y a rien que de bien sensé dans cette Critique, & il seroit à desirer qu'il l'eût continuée sur tous les Livres du N. Testament.

Il est à-propos d'en produire quelques exemples, afin qu'on en puisse mieux juger.
Act. 1:5. Sur ces mots, *Joannes quidem baptizavit aquâ &c.* il observe que le mot de *baptisma* est Grec, & qu'on dit en Latin *tinctio*; que ce dernier mot se trouve dans quelques Exemplaires Latins, *Baptisma Græcè, Latinè tinctio dicitur. Unde & in quibusdam codicibus ita interpretatum invenimus*, quia Joannes quidem tinxit aquâ, vos autem tingemini Spiritu Sancto. Ces mots, *& fratribus ejus*, étant équi- ibid. v. 14.
voques dans le Latin, il observe qu'il n'y a aucune ambiguité dans le Grec, où il lit le pronom αὐτοῦ, & non pas αὐτῆς, c'est-à dire les freres de JESUS. Erasme qui avoit lu cette remarque sous le nom de Bede dans la glose ordinaire, & qui ne la trouvoit point dans l'édition dont il se servoit, soupçonne que nous n'avons point ses Commentaires entiers. Il n'avoit pas vû ce livre des Retractations sur le vers. 23. où il y a presentement tant dans le Grec que dans le Latin, *& his dictis statuerunt*, laquelle le-

(d) *Quædam quæ in Græco sive aliter, sive plus seu minus posita vidimus, breviter commemorare curavimus, quæ utrum negligentiâ Interpretis omissa, vel aliter dicta, an incuriâ Librariorum sint depravata sive relicta nondum scire potuimus: namque Græcum exemplar fuisse falsatum suspicari non audeo. Undè lectorem admoneo, ut hæc ubicunque fecerimus gratiâ eruditionis leget, non in suo tamen volumine velut emendatio interserat, nisi forte ea in Latino codice suæ editionis antiquitus sic interpretata repererit.* Id. Bed. Præf. Retract. in Act. Apost.

leçon τ̃ λιχθέντων, eſt en effet dans un MS. d'Angleterre.

Bede a obſervé avant Valla, qu'on ne lit point dans le Grec au pluriel comme dans le Latin, *cum complerentur dies*, mais au ſingulier *cùm compleretur*. Il fait pluſieurs autres obſervations ſemblables, qui regardent non ſeulement les diverſitez du Grec & du Latin, mais auſſi la force & la proprieté des mots Grecs. Il s'accorde ſouvent avec les Exemplaires d'aujourdhuy, & il apuye quelquefois les plus anciens : d'où l'on prouve que ces Exemplaires ont varié. Il ôté de plus l'ambiguité de certains mots de l'édition Latine, pour ſuppléer à l'ignorance de ceux, qui faute de ſavoir la langue Grecque tombent dans des fautes groſſieres; en ſorte qu'on peut dire que ce ſavant Moine a été en quelque façon le Valla de ſon tems.

Act. 2: 1.

Il fait auſſi mention de quelques traductions Latines, qui étoient plus conformes au Grec que l'ancienne édition dont nous nous ſervons. Il dit, par exemple, ſur ces mots, *Qui non receperunt ſermonem ejus*, qu'il y a dans une verſion conformément au texte Grec, *Illi quidem recipientes libenter verbum ejus:* cette verſion exprime le mot Grec ἀσμένως. Il y a des endroits où il confirme les leçons des plus anciens Exemplaires Grecs, comme au Chap. 4. v. 31. où nous liſons dans la Vulgate & dans le Grec ordinaire, *Loquebantur verbum Dei cum fiducia*, il obſerve qu'il y a dans le Grec, *omni volenti credere*. Il ajoûte qu'après ces mots du verſ. 32. *Multitudinis autem credentium erat cor unum & anima una*, il y a dans les Exemplaires Grecs, *& non erat ſeparatio in eis ulla*; laquelle leçon s'accorde avec l'ancien Exemplaire de Cambrige, & avec un autre d'Angleterre. Il la confirme même par le temoignage de Saint Cyprien.

Act. 2: 41.

La Critique de Bede dans cet ouvrage ne s'étend pas ſeulement aux mots. Comme il avoit ſuivi dans ſon Commentaire des Actes des Apôtres, ce qu'il avoit trouvé dans les autres auteurs ſur de certains faits hiſtoriques ſans les examiner, il s'en retracte, ayant reconnu qu'ils avoient raporté des choſes peu certaines, & quelquefois même manifeſtement fauſſes. C'eſt ſur ce pied-là qu'il juge des Actes qui contenoient le martyre des Apôtres, & qui étoient

Id. Bed. retract. in c. 1. Act. Apoſt.

étoient estimez apocryphes dès son tems. Il ne juge point autrement du Martyrologe qui portoit le nom de S. Jerôme, & qui n'est point assûrément de luy. Il avoüe qu'il a suivi trop legerement ce qu'il avoit lu dans Isidore. *Isidorus . . . quem & nos olim in primo in Actus Apostolorum libro secuti sumus, non ea quæ scripsit scrupulosius discutientes, sed simpliciter ejus dictis auscultantes, rati quod hæc ipse de certis veterum historiis didicerit.* Il corrige même Saint Jerôme, lors qu'il croit qu'il s'est trompé, ajoûtant que s'il a luy-même manqué, on ne doit pas luy attribuër les fautes où il est tombé après de grands hommes, *Non autem mihi imputandum errorem reor, ubi autoritatem magnorum sequens Doctorum, quæ in illorum opusculis inveni absque scrupulo sequenda credidi.* Ibid.

Il convaint de fausset par les propres paroles des Actes des Apôtres l'Auteur du livre *du trepas de la Vierge*, qui avoit été publié sous le nom de Meliton Evêque d'Asie. Après avoir montré que ce que cet Ecrivain fabuleux raporte des Apôtres, qui se trouverent presens à la mort de la Vierge, est évidemment contraire au texte de Saint Luc, il ajoûte qu'il s'est arrêté exprès là-dessus, parce qu'il voyoit que quelques-uns donnoient leur approbation à ce livre. *Hæc ideò commemorare curavi quia nonnullos novi præfato voluminí contra autoritatem Beati Lucæ incauta temeritate assensum præbere.* Id. ibid. Act. c. 8. Si les Moines qui sont Auteurs de la plûpart des Histoires, principalement dans l'Occident, avoient été animez de cet esprit, nous n'aurions pas aujourdhuy tant de fables dans nos livres.

Le jugement & l'érudition de Bede paroissent encore dans une autre sorte de literature, qui regarde les étymologies des noms. La plûpart des interpretes de l'Ecriture, même parmi les Grecs, font venir de la langue Ebraïque les noms de Pierre & de Paul, & plusieurs autres, ayant suivi en cela un certain Dictionnaire étymologique. S. Jerôme même, tout habile qu'il étoit en Ebreu & en Grec, ne s'éloigne pas quelquefois là-dessus des opinions communes. Mais Bede après y avoir fait plus de reflexion, Ibid. c. 9. Act. assûre que Pierre & Paul sont plûtôt des noms Latins, ou Grecs qu'Ebreux. Il retracte aussi ce qu'il a écrit dans son

ſon premier Commentaire des Actes ſur le mot de *Python*, où il avoit dit que c'eſt un nom Ebreu, qui ſignifie *la bouche de l'abime*, *Python autem Hebraice os abyſſi.* Il aſſûre au contraire icy (*e*) que ce nom eſt Grec, & que c'eſt le forcer de tirer ſon origine de l'Ebreu.

Ibid. Cap. 16. Act.

On ne doute point que les Commentaires dont nous venons de parler, ne ſoient veritablement de Bede. Il n'en eſt pas de même de l'expoſition des Epitres de S. Paul qui luy eſt attribuée, & qui ne contient que des extraits pris des livres de S. Auguſtin. Baronius a pretendu que cette compilation eſt d'un certain Pierre Abbé de Tripoli, que Caſſiodore fait Auteur d'un ſemblable recueil, qu'on luy devoit envoyer d'Afrique, pour le mettre avec les autres Commentateurs de l'Ecriture dans la Bibliotheque de ſon monaſtere. En effet tout ce que Caſſiodore dit de cet ouvrage, convient parfaitement à celuy qui a été publié ſous le nom de Bede. Cela ne prouve pas neanmoins qu'il n'en ſoit point l'Auteur, puis qu'il nous aprend luy-même à la fin de ſon Hiſtoire, qu'il a recueilli des ouvrages de S. Auguſtin, qu'il avoit lus avec ſoin, un Commentaire ſur Saint Paul, *In Apoſtolum quæcunque in opuſculis S. Auguſtini expoſita inveni, cuncta per ordinem tranſcribere curavi.* C'eſt en vain que Baronius pretend que ces paroles ne ſont point de Bede : car quoy que la Préface où elles ſont raportées, & qui eſt au devant de ſon Commentaire, ne ſoit point de luy, elles ont été tirées de ſon Hiſtoire, qu'on ne peut pas revoquer en doute, comme Bellarmin l'a remarqué doctement ; d'où il prouve que l'ouvrage dont il eſt queſtion, ne peut être d'un autre que de Bede. *Quòd ſi verba illa ſunt Bedæ, ut verè ſunt, neceſſe eſt omnino, aut Bedam eſſe mentitum, quod nemo diceret, aut Commentaria illa vere eſſe Bedæ.*

Caſſiod. de Div. lect. c. 8.

Bed. in fin. Hiſt. Anglic.

Bellarm. de Script. Eccleſ.

Mais cette preuve n'eſt pas tout-à-fait concluante : car outre qu'il faudroit avoir lu & com-

(e) *Græcum eſt hoc nomen, & violenter juxta linguam Hebræam interpretatum : quod etiam ipſe nominum Hebræorum interpres Hieronymus non tacuit, quaſi* ſythona *diceretur. P namque litteram Hebræi non habent, ſed in verbis barbaris F pro illa utuntur.* Id. Bed. Retract. in Act. Apoſt. cap. 16.

comparé les deux ouvrages ensemble pour en juger, ce Commentaire porte le nom de Flore dans quelques exemplaires MSS. Ainsi voilà trois recueils sur les Epîtres de Saint Paul tirez des livres de S. Augustin. L'Auteur qui l'a fait imprimer a ajoûté à la fin un petit avertissement, où il insinuë que le nom de Flore est un nom supposé, qui a été fait du mot de *flores*, qu'on a metamorphosé en celuy de *Florus*. *Neque enim*, dit-il, *in eorum sententiam discessero, qui hanc collectionem eò quòd flores sententiarum Augustini contineat, nescio cui Floro monacho & non Bedæ adjudicent.* Il est cependant certain qu'il y a eu un veritable Flore, Diacre ou Soûdiacre de Lyon. Le P. Mabillon qui a cru dans son Histoire Benedictine que ce Commentaire est de Bede, s'en est retracté en suite pour le donner à ce Flore. Il avoüe neanmoins qu'on lit dans quelques exemplaires le nom de Flore avec celuy de Bede, *Flori collecti à Beda*, comme qui diroit *florilegium*, ou *flores Augustini*, de la même maniere qu'on a nommé *flores Patrum*, quelques ouvrages tirez des Peres. Ce qu'il aporte de plus decisif pour apuyer son opinion, c'est qu'il croit avoir trouvé dans la Bibliotheque de son monastere le veritable Commentaire de Bede sur les Epîtres de S. Paul, qu'il promet de donner au public. *Genuini*, dit-il, *hujus Commentarii nec dum typis editi copiam habemus, quem Deo dante aliquando cum ejusmodi monumentis in lucem proferemus.*

Mabill. Hist. Benedict. secul. 3.

Id. Mabill. to. 1. Analect.

Ibid.

A l'égard de son explication de l'Apocalypse, il fait profession de suivre Tychonius & Primasius; & s'il ajoûte quelque chose du sien, ce n'est que pour expliquer son texte plus à la lettre, sans s'éloigner de son sujet par des reflexions hors de propos. Il loüe Tychonius, & il met même à l'entrée de son Commentaire les regles que ce schismatique a publiées pour l'intelligence de l'Ecriture. *Septem*, dit-il, *regulas Tychonii, viri inter suos eruditissimi, quibus ad intelligendas Scripturas studiosi plurimùm adjuvantur, breviter commemorandas putavi.* On ne peut rien ajoûter à l'éloge que Zegerus a fait de ce Commentaire de Bede, qu'il temoigne luy avoir été d'une très-grande utilité, n'en ayant lu aucun autre sur l'Apocalypse qui puisse luy être comparé. Il est bon de raporter icy ses pro-

Nicol. Zeger. Præfat. Schol. in Apoc. propres paroles : *Inter cætera autem Commentaria quorum adjuti fuimus adminiculo, principem apud me obtinuit locum & auctoritatem ipsius Bedæ glossema, quo sane nullum vidimus sincerius, quod minus haberet affectatæ curiositatis, quod magis argutum, doctum, solidum, & erudito homine dignum; denique quod magis meo certè judicio ad mentem accederet Apostolicam.*

ALCUIN. Nous joindrons à Bede Alcuin ou Albin, que quelques-uns ont cru son disciple : au moins est-il certain qu'il est né dans la Grand' Bretagne, & qu'il a vécu peu de tems après luy. Du Chesne qui a fait imprimer ses ouvrages avec ce titre, *B. Flaccii Albini sive Alchuini Abbatis, Præceptoris Caroli M. Regis ac Imperatoris, opera*, prouve d'une de ses Epitres qu'il a été élevé dans l'Eglise d'Yorc, sous l'Evêque Egbert. Charlemagne ayant connu son merite l'appella auprès de luy, & il s'en servit très-utilement tant pour ses études particulieres, que pour repondre à quelques Novateurs de ce tems-là. Nous avons encore presentement ses trois livres de la Trinité, & ce qu'il a écrit contre Felix d'Urghel, & contre Elipand, avec quelques autres ouvrages de Theologie, qui ne sont pas beaucoup éloignez du stile des premiers Theologiens Scolastiques.

Edit. in fol. Paris. an. 1617.

Il avoit avant que de venir en France enseigné dans l'Ecole d'Yorc, où il s'étoit acquis la reputation d'un habile Maître. Il tint cette même Ecole étant auprès de Charlemagne; ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il a été le fondateur des Ecoles de Paris; mais ils se trompent, car cette Université est bien plus nouvelle. Les Ecoles ne se tenoient alors, & même longtems après, que chez les Evêques & dans les monasteres, & quelquefois aussi à la Cour auprès des Princes. Ayant été fait Abbé, ou plûtôt Administrateur de Tours, il tint son Ecole dans ce monastere, d'où il fut consulté de plusieurs endroits. Ce fut en ce lieu-là qu'il composa un Commentaire sur l'Evangile de S. Jean, à la priere de Gisle & de Rectrude filles de Charlemagne, qui s'étoient consacrées à Dieu. Elles luy donnent à la tête de leur lettre la qualité de venerable Pere, & très-honoré Maître, comme étant Abbé & chef d'une Ecole, *Venerando Patri nobis cum summo honore*

re

re amplectendo Albino Magistro humillimæ Christi famulæ Gisla & Rectruda. Elles commencent aussi leur lettre par ces mots, *Venerande Magister, venerable Maitre*, l'appellant un peu après, *charissime Doctor . . . beatissime Pater, très-cher Docteur*, & *très-heureux Pere.*

Ces deux saintes filles qui s'étoient appliquées à l'étude de l'Ecriture, luy (*f*) demandent avec empressement un nouveau Commentaire sur S. Jean, n'étant point satisfaites de celuy de S. Augustin, qui leur paroissoit trop obscur & trop embarrassé. Il semble même qu'elles luy prescrivent la methode qu'il devoit garder dans son explication, qui étoit de suivre la doctrine des Saints Peres, *Venerabiles sanctorum Patrum nobis pande sensus, collige multorum margaritas.* Pour l'engager plus fortement à leur accorder leur demande, elles (*g*) luy remettent devant les yeux l'exemple de S. Jerôme, qui s'étoit rendu facile aux prieres de quelques Dames Romaines en de semblables occasions. Enfin elles luy representent, que pour ce qui étoit de leur faire tenir son ouvrage, le chemin de Tours à Paris étoit bien plus court, que celuy de Bethlehem à Rome.

Alcuin ne manqua point de satisfaire aux pieuses intentions de ces deux illustres vierges, en leur envoyant un Commentaire sur S. Jean de sa façon, ou plutôt de la maniere qu'elles l'avoient souhaité. Il prend à l'entrée de son livre qu'il leur dedie, la qualité de petit Frere & Pere Albin, *humilis Frater & Pater Albinus.* Il trouve de grandes difficultez dans cet Evangile, qu'il tâche d'éclaircir par les Peres, dont il ne raporte point les temoignages au long : mais il se contente

(f) *Habemus siquidem clarissimi Doctoris Augustini homiliatico sermone explanationes in eumdem Euangelistam : sed quibusdam in locis multo obscuriores majorique circumlocutione decoratas, quàm nostræ parvitatis ingeniolum intrare valeat.* Gisl. & Richtr. Epist. ad Alc.

(g) *Memento clarissimum in sancta Ecclesia Divinæ Scripturæ Doctorem beatissimum, siquidem Hieronymum nobilium nullatenus spernere fœminarum preces, sed plurima nominibus illarum in Propheticas obscuritates dedicasse opuscula . . . multò facilius chartarum portator tuarum de Turonis Parisiacam civitatem, quàm illius de Bethlehem Romam pervenire poterit.* Ibid.

tente de les abreger, & de les accommoder à sa maniere, ne marquant pas même leurs noms à la marge, comme avoit fait Bede. Il assûre qu'il n'a rien dit de luy-même, & qu'il s'est précautionné pour ne rien avancer qui fût contraire à la doctrine de l'Eglise. *Magis horum omnium sensibus ac verbis utens, quàm meæ quicquam præsumptioni committens . . . cautissimo planè stilo prævidens, Divinâ opitulante gratiâ, ne quid contrarium sanctorum Patrum sensibus ponerem.*

Alcuin. resp. ad Gisl. & Richtr.

Il prend sagement ces précautions, parce qu'il y avoit alors des disputes sur le mystere de la Trinité. Bien qu'il defendit la doctrine commune de l'Eglise, il ne put éviter que ses adversaires ne l'accusassent de favoriser l'Arianisme, & d'avoir aporté en France une nouvelle doctrine. Au reste son Commentaire sur S. Jean n'a rien qui le puisse rendre considerable. Il suit ordinairement S. Augustin & Bede. Il s'attache à la verité au sens literal, mais à la maniere des Theologiens: & il ne fait pas toûjours le choix des meilleures interpretations, étant prévenu de S. Augustin. André du Chesne assûre qu'il paroît de ses écrits, qu'il a non seulement sçu la langue Latine, mais aussi l'Ebraïque & la Grecque, *Latinæ, Græcæ, Hebraicæque linguæ peritus, ut ejus scripta legentes passim deprehendent*. Ce qu'il est neanmoins difficile de bien prouver.

Andr. du Chesne Præf. in Alc.

CHAPITRE XXV.

Des Commentaires de Raban Maur Archevêq. de Mayence, & de Claude Evêque de Turin sur le Nouveau Testament.

LE celebre Raban Maur, dont nous avons une Chaîne de Peres sur l'Evangile de S. Matthieu, & sur toutes les Epîtres de S. Paul, a été élevé dans l'Abbaye de Fulde en Allemagne, où il prit l'habit de Moine. Il fut en suite envoyé en France pour étudier sous Alcuin, qui tenoit une Ecole à Tours, comme on vient de le remarquer. Etant retourné en Allemagne, il fut Abbé du monastere de Fulde, & enfin Archevêque de Mayence. Il a suivi entierement dans cet ouvrage la methode de Bede, si ce n'est qu'il est un peu plus étendu que luy dans les citations des Peres, dont il a marqué

RABAN MAUR.

qué les noms à la marge avec beaucoup de ſoin, ajoûtant auſſi le ſien aux endroits où il parle luy-même. Les Copiſtes luy ont été en cela plus favorables qu'à Bede : car ces noms, au moins la plûpart, ſe trouvent dans l'édition que nous en avons, & dans les exemplaires MSS. que j'ay vûs. Mais à dire la verité, le travail immenſe de ce ſavant homme eſt devenu preſque inutile, depuis que les ouvrages des Peres ont été imprimez. On aime mieux lire ces anciens Auteurs dans leur ſource, que dans de ſimples extraits.

Il parle dans ſa Préface ſur Matthieu de ceux qui avoient commenté avant luy cet Evangile; & il dit de S. Jerôme, que (*a*) ce Pere n'ayant pas eu le tems de raporter les interpretations des anciens Commentateurs, avoit composé une ſimple expoſition literale, en y mêlant quelquefois le ſens ſpirituel, s'étant reſervé à en donner une plus ample. Comme il étoit perſuadé, non ſeulement par l'exemple & par les paroles de S. Jerôme, mais auſſi par celuy de Bede & de quelques autres, que les loix d'un Commentaire demandoient qu'on recueillît toutes les explications des Ecrivains Eccleſiaſtiques qui avoient précedé, il n'oublia rien de ſon côté pour y reüſſir. Ce qui luy fut d'autant plus facile à executer, qu'il étoit dans un monaſtere où il y avoit une bonne Bibliotheque. *Aggregatis igitur*, dit-il, *hinc inde inſigniſſimis ſacræ lectionis atque digniſſimis artificibus*, *quid in opuſculis ſuis in B. Matthæi verbis ſenſerint*, *quid dixerint*, *diligentius inſpicere curavi*. On lit ces mêmes mots dans la Préface de Bede ſur S. Luc, l'ayant imité non ſeulement dans ſa methode, mais auſſi dans ſes expreſſions. Raban. Maur. Præfat. Comm. in Matth.

C'eſt après le même Bede qu'il dit, (*b*) qu'il a marqué

(a) *Hieronymus omiſſa veterum autoritate, quos nec legendi, nec ſequendi facultas ipſi data eſt, hiſtoricam interpretationem digeſſit breviter, & interdum ſpiritualis intelligentiæ flores admiſcuit, perfectum opus reſervans in poſterum.* Rab. Maur. Præf. Comm. in Matth.

(b) *Quorum videlicet quia operoſum erat vocabula interſerere per ſingula, & quid à quo auctore ſit dictum nominatim oſtendere, commodum duxi eminus* è

à la marge de ſon exemplaire les noms des Auteurs qu'il compiloit, en indiquant de plus où leurs extraits commençoient, & où ils finiſſoient, afin de ne pas paſſer pour un plagiaire. Il differe neanmoins de Bede, en ce que le Commentaire de celuy-cy eſt pour l'ordinaire continué & uniforme, au lieu que Raban qui a joint enſemble pluſieurs interpretations, qui ſont quelquefois opposées les unes aux autres, n'a gardé aucune uniformité de doctrine. Et en effet il a dû ſelon ſon deſſein ne rien changer, dans les ſentimens des Auteurs dont il produiſoit les extraits, comme il l'aſſûre luy-même dans ſa Préface. Il dit qu'on ne doit pas s'ennuyer de la longueur de ſon ouvrage, puis qu'il n'a pu faire autrement ſelon l'idée qu'il s'étoit propoſée, n'étant pas poſſible d'expoſer avec ſincerité les interpretations des Peres qu'il compiloit, qu'en raportant leurs propres paroles, ſans en rien diminuër. *Nec vobis tædium prolixitas operis facere debet, quod in 30. libris conſummatum eſt, quia non aliter prædictorum Patrum dicta prout ab ipſis edita ſunt integra ponerem, ne forte ſi quid indiſcretè abſtraherem, ſenſûs eorum intelligentiam confunderem.* Il a donc recueilli ſur les Epîtres de S. Paul tout ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs, ſans être prévenu des ſentimens d'aucun en particulier.

Præfat. ad Sam. Epiſc.

Il nomme à chaque page S. Ambroiſe, qui eſt le Diacre Hilaire, & même Origene. Il dit que les Auteurs dont il a composé ſon recueil ſont tous orthodoxes, à la reſerve du dernier, dont il n'a raporté que ce qui s'accordoit avec la doctrine de l'Egliſe, *Doctores enim ipſi omnes Catholici fuerunt, excepto Origene, cujus tamen ſententias tantùm quas Catholico ſenſu prolatas credidi ſumpſi.* Il temoigne de plus, qu'il n'a rien avancé de luy-même dans cet ouvrage, comme il avoit fait dans les autres, jugeant que ce qu'il publioit ſur S. Paul, & qui étoit tiré des Peres, devoit ſuffire à ſes lecteurs, *Nec ex meo ſenſu plura protuli, ſicut in aliis opuſculis meis*

Id. Præf. ad Lup.

è latere primas nominum literas imprimere, perque has viritim, ubi cujusque Patrum incipiat, ubi ſermo quem transtuli deſinat intimare, ſollicitus per omnia ne majorum dicta furari, & hæc quaſi mea propria componere dicar. Ibid.

meis feci, credens ſobrio lectori ſufficere, quod in Patrum teſtimoniis editum repererit. Cela étant, il n'eſt pas ſurprenant que S. Paul ait des ſens ſi oppoſez les uns aux autres dans le Commentaire de Raban, en ayant luy-même averti, *Sunt enim*, dit-il parlant
Ibid. des Peres, *eorum ſenſus in aliquibus concordantes, in aliquibus verò diſcrepantes.* Il lit, par exemple, au Chap. 5. de l'Epît. aux Romains, v. 14. avec la verſion Vulgate & avec S. Auguſtin, dont il a mis le nom à la marge, *Regnavit mors ab Adam uſque ad Moyſem, etiam in eos qui non peccaverunt.* Il lit en ſuite ſous le nom de S. Ambroiſe, dont le nom eſt auſſi à la marge, *in eos qui peccaverunt*, ſans la particule negative. Il raporte en même tems la remarque de ce docte Commentateur, qui prouve au long que c'étoit la veritable leçon de ce paſſage, & il en conclut avec luy que la mort n'a point regné ſur tous, mais ſeulement ſur ceux qui ont peché à l'imitation d'Adam, *Itaque non in omnes regnavit mors, ſed in eos qui peccaverunt in ſimilitudine prævaricationis Adæ.* Il n'a point examiné ſi cette leçon favoriſoit l'hereſie de Pelage, comme quelques-uns l'ont cru depuis; & c'eſt en cela principalement qu'on doit préferer ſa Chaîne ſur Saint Paul, aux recueils de Primaſius & de Bede, parce qu'il n'a pris aucun party; il a eu une égale veneration pour tous les Peres. Sa Chaîne ſeroit beaucoup meilleure, ſi les Commentaires de Saint Chryſoſtôme avoient été traduits en Latin dès ce temslà. Mais on n'avoit alors que la verſion d'Arrianus ſur Saint Matthieu, & celle de Mutianus ſur l'Epître aux Ebreux, dont il aura eu quelque Exemplaire: car il cite par tout dans ſon recueil ſur cette Epître S. Jean Chryſoſtôme avec S. Ambroiſe. Il eſt certain neanmoins que le Diacre Hilaire, qui eſt l'Ambroiſe qu'il cite, n'a commenté que treze Epîtres de S. Paul. Il falloit qu'au tems de Raban, le Commentaire qui a été imprimé ſous le nom de S. Ambroiſe ſur l'Epître aux Ebreux, ne fût pas attribué tout-à-fait à ce Pere, puis qu'il en cite une bonne partie ſous le nom de S. Chryſoſtôme, laquelle eſt en effet de luy.

Quoy que Raban aſſûre dans ſa Preface, qu'il a été fort exact à mettre à la marge les noms des Peres d'où il a tiré ſes extraits, marquant

en même tems les endroits où chaque extrait finit, il ne nous reste que les noms indiquez aux marges; les Copistes ont negligé l'autre partie. Ces noms même ne se trouvent pas exactement par tout. Sans aller loin il a copié Saint Jerôme dès l'entrée de son Commentaire sur Saint Matthieu, lors qu'il dit qu'en tous les lieu où l'Evangeliste cite des passages du Vieux Testament, il ne suit point la Version des Septante, mais l'original Ebreu: on ne voit point neanmoins à la marge le nom de ce Pere. Il se contente de plus assez souvent de nommer l'Auteur qu'il copie, sans marquer les livres, & les endroits d'où il a pris ce qu'il cite.

On peut ajoûter à ces defauts un troisieme, qui vient purement de ceux qui ont donné au public les Commentaires de Raban. Il avoit partagé son Commentaire sur S Matthieu en un certain nombre de chapitres, qui sont dans un ancien MS. de la Bibliotheque de S. Germain des Prez au nombre de cinquante. On les a accommodez peu judicieusement dans l'imprimé à nos chapitres, les reduisant au nombre de 28. Cette imperfection est dans la plûpart des éditions des Commentaires sur l'Ecriture, soit Grecs soit Latins. Cependant la division des Auteurs devoit être gardée avec soin, parce qu'ils la marquoient en même tems à la marge de leur texte, afin qu'on trouvât par ce moyen avec facilité les matieres dont il y étoit traitté.

Raban témoigne (c) qu'outre les Chapitres ordinaires, qui étoient communément dans les Exemplaires Latins de S. Matthieu, il en avoit marqué en lettres rouges une autre sorte pour la commodité de ses lecteurs; & afin qu'on pût s'en servir plus facilement, il les avoit mis en forme d'Indice à la tête de son Commentaire.

Je

(c) *Disposui per ipsos libros duos ordines capitulorum, unum quem in ipso Euangelio sub nomine Matthai titulatum reperi: alterum quem huic operi praponendum noviter condidi . . . priorem atramento, alterum minio conscribens . . . sequens capitulorum ordo qui minio sparsim in volumine conscriptus est ad superliminarem paginam respondet, quem in capite hujus operis ob compendium quarendi, & commode inveniendi diligenter lectori cum singulis capitulis distinctim ordinantes praposuimus, ut qua illic pranotata sunt eorum indicio in libro conscripta reperias.* Raban. Præfat. in Matth.

Je fais ces petites observations, afin que ceux qui font imprimer les Peres, & les autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques sur des exemplaires MSS. ne negligent point leur maniere de partager leurs livres, parce que ces divisions ont leur utilité. Cela n'empêche pas qu'on ne les ajuste aussi à nos usages; mais il seroit ce me semble plus à-propos d'imprimer les MSS. comme ils sont, mettant seulement aux marges la division de nos chapitres.

Les Moines qui étoient en ces tems-là dans l'Occident les maîtres des sciences, s'avancerent par cette voye auprès des Princes. Claude qui n'a pas été Ecossois, ou plûtôt Hibernois, comme quelques-uns l'ont cru, mais Espagnol, eut un grand credit à la Cour de Loüis le Debonnaire fils de Charlemagne. Ce Prince qui avoit de l'estime pour luy le fit de Moine Evêque de Turin, comme il nous l'aprend luy-même en quelques endroits de ses Commentaires sur le Nouveau Testament. La plûpart de ses livres se trouvent en MS. dans les bonnes Bibliotheques. On n'en a cependant publié qu'un Commentaire sur l'Epître aux Galates, avec ce titre plein de faussetez, *Claudii Altissiodorensis, vel, ut certior conjectura est, Taurinensis, Alcuini quondam sub Venerabili Beda, tum in fundatione Academiæ Parisiensis collegæ, in Epistolam D. Pauli ad Galatas doctissima enarratio.* Usserius d'Armach qui l'a cru Hibernois, a fait imprimer la Préface de son Commentaire sur Saint Matthieu. Le P. Mabillon a publié deux autres Préfaces de cet Auteur, dont l'une est de son explication du Levitique, & l'autre est de son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens. J'ay trouvé dans la Bibliotheque des Benedictins de Saint Germain des Prez deux Volumes *in folio*, écrits avec assez d'exactitude il y a environ 700. ans, qui contiennent ce que cet Evêque a écrit sur S. Paul. Ses Commentaires sur les trois premieres Epîtres de cet Apôtre sont aussi dans la Bibliotheque du Roy, tres-bien écrits, & d'une main ancienne. Comme il s'est declaré ouvertement contre les images, & qu'il a même été accusé d'Arianisme, j'ay lu avec soin ses livres, afin de juger mieux de sa doctrine: mais n'ayant presque fait autre chose, que de coudre ensemble de longs extraits des Peres, sur tout

Claude de Turin.

Edit Paris. in 8. anno. 1542. & in Bibl. Patr.

tout de S. Auguſtin, qu'il affecte de ſuivre preferablement à tout les autres, je n'y ay rien lu que d'orthodoxe; au moins s'il y a quelque endroit qui puiſſe être ſuſpect, il eſt facile de le rectifier. Cela me fait juger qu'il avoit composé ſes Commentaires ſur l'Ecriture, avant que de publier ſes erreurs.

Pour commencer par ſon Commentaire ſur l'Epitre aux Romains, il porte le nom *de l'Evêque Claude, Claudii Epiſcopi*, dans trois anciens exemplaires que j'ay conferez enſemble. Il debute par une Préface, qui ne contient preſque qu'un grand & long éloge de Saint Auguſtin. (*d*) Il appelle ce docte Pere la plume de la Trinité, la langue du Saint Eſprit, un Ange du Ciel. Il loüe la force de ſon eſprit, ſa grande éloquence, ſa rare érudition, ſon travail infatigable, ſes applications extraordinaires à refuter les Heretiques, & ſa ſubtilité à reſoudre les queſtions qu'on luy propoſoit. Il ajoûte pluſieurs autres loüanges qu'il ſeroit ennuyeux de raporter, & qui ne tendent qu'à relever ſes explications, qu'il a tirées, au moins pour la plus grande partie, des livres de ce Saint Evêque. Il reconnoit cependant qu'il a pris quelque choſe d'Origene, & qu'il a auſſi expoſé en quelques endroits ſes propres penſées. *Ex ipſius*, dit-il, *ſancti viri ſententiis, quas pro diverſis ejus libris invenire quivimus hanc expoſuimus epiſtolam, aliqua etiam ex Origenis expoſitione ibidem adjunximus, nonnulla etiam, ut nobis viſum eſt pertractavimus.*

Claud. Præf. Comm. in Epiſt. ad Rom. ex MSS. Bibl. Reg. Bened. & Colb.

Mais comme il a compilé ſans aucun diſcernement les ouvrages de S. Auguſtin, qui a changé de ſentiment ſur ce qui regarde la grace & la prédeſtination, il n'a point gardé d'uniformité dans ſa doctrine. Ce qui eſt encore plus embarraſſant, c'eſt qu'il fait un Commentaire continué, joignant en-

(d) *Amantiſſimus Domini ſanctiſſimus Auguſtinus, calamus Trinitatis, lingua Spiritûs Sancti, terrenus homo, ſed cœleſtis Angelus . . . acer ingenio, ſuavis eloquio, ſecularis literaturæ peritus, in Eccleſiaſticis laboribus operoſus, in quotidianis diſputationibus clarus . . . in expoſitione fidei noſtræ Catholicus, in quæſtionibus ſolvendis acutus, in revincendis hereticis circumſpectus, in explanandis Scripturis Canonicis cautus*, &c. Claud. Taur. Præf. Comm. in Epiſt. ad Rom.

ensemble plusieurs autoritez, sans indiquer les noms des Auteurs, ni leurs Ouvrages. Il donne luy-même raison de cette methode qui n'est pas d'un homme exact, dans sa Préface sur le Levitique, où il parle aussi de ses Commentaires sur la Genese. Il dit qu'il n'a pas marqué ces noms, parce que les livres qu'on cite ne ont pas tous de ceux à qui on les attribuë, comme il l'a reconnu en les examinant avec plus de soin. Il pretend même qu'il n'y a eu que Bede, qui les ait indiquez à la marge dans son exposition de Saint Marc & de Saint Luc. J'avoüe que Bede est le premier qui l'ait fait, & comme il a été exact en cela il devoit l'imiter. A l'égard des livres qu'on attribuë à de certains Peres, qu'il avoit reconnus n'être point d'eux, il pouvoit supléer à ce defaut par un petit avertissement dans sa Préface : cette Critique eût été fort à-propos.

Claud. Taurin. Præf. Comm. in Levit.

Bien qu'il prefere ordinairement dans son Commentaire de l'Epître aux Romains, la doctrine de Saint Augustin à celle des autres Peres, il l'abandonne sur ces mots, *& sit pater circumcisionis*, où il parle de la Circoncision. Il y raporte les propres paroles de Saint Jerôme, qui dit dans son explication de l'Epître aux Galates, que les Juifs n'ont été circoncis que pour les distinguer des autres nations, & que c'est pour cette raison que la Circoncision ne fut point en usage, pendant tout le tems qu'ils furent dans le desert. Il ajoûte seulement que cette marque de distinction n'est plus necessaire, parce que toutes les nations du monde sont maintenant le peuple de Dieu. *Modo enim signum non opus est per quod ad hominibus cognoscatur ; non enim una gens est Dei, sed ex omnibus congregatio.*

Rom. 4: 12.

Hieron. Comm. in c. 3. Epist. ad Gal.

On lit dans le MS. de la Bibliotheque du Roy, au commencement de son Commentaire sur la I. Epître aux Corinthiens, *Incipit tractatus in Epistolam ad Corinthios Claudii Episcopi sedis Taurinensis* ; en sorte qu'il n'y a aucun lieu de douter, que ce Claude dont nous avons l'explication sur la plûpart des Epîtres de Saint Paul, ne soit celuy contre lequel Jonas Evêque d'Orleans, & le Diacre Dungal ont écrit pour la defense du culte des images. Il a mis à la tête de ce Commentaire une Préface adressée à l'Abbé Theudemir, où il se plaint de l'embar-

MS. Bibl. Reg. n. 3811.

Claud. Præfat. Comm. in Epist. I. ad Cor.

barras où il est depuis qu'il étoit Evêque, ne pouvant plus s'appliquer à l'étude de l'Ecriture avec la même tranquillité, qu'il faisoit auparavant lors qu'il étoit Moine. Je (*e*) fais, dit-il, des voyages continuels à la Cour pendant tout l'Hiver: sur la fin du Primtems portant les armes avec un grand nombre de livres, je vas faire le guet sur les côtes de la mer contre les Sarasins & les Maures. Je me sers de l'épée pendant la nuit, & de la plume pendant le jour, pour achever les Ouvrages que j'ay commencez dans la solitude: étant obligé de suivre son Prince à l'armée, il regrette le tems qu'il perdoit.

Il témoigne dans cette Préface (*f*) qu'il avoit commencé ce Commentaire, & un autre sur le Pentateuque, à la sollicitation de ses confreres, ausquels il enseignoit l'Ecriture dans son monastere; & qu'il avoit même eu ordre de l'Empereur Loüis le Debonnaire, de donner au public les leçons qu'il faisoit. Il finit enfin sa Préface par une reflexion qui merite d'être raportée. Les Moines avec qui il avoit demeuré, l'ayant prié de leur donner par écrit son Commentaire sur cette Epître aux Corinthiens, il dit qu'il n'avoit pu leur envoyer rien de plus utile & de plus à-propos, que son explication de l'Epître aux Romains, parce qu'elle ne tend qu'à élever la grace de J. C. & à rabaisser les merites des hommes, que les Moines de son tems faisoient si fort valoir. *Nullam*, dit-il, *ammonitionem meliorem potui invenire, quàm Epistolæ primæ Pauli Apostoli quam misi, quia tota inde agitur, ut merita hominum* Id. ibid.

(e) *Brumale tempus vias Palatinas terens eundo & redeundo minus licet implere supra commemoratum amorem, post medium veris procedendo armatus pergameno pariter cùm arma ferens, pergo ad excubias maritimas cum timore excubando adversum Agarenos & Mauros, nocte tenens gladium, & die libros & calamum, implere conans cœptum desiderium.* Claud. Taurin. Præfat. Comm. in Epist. I. ad Cor.

(f) *Fateor me primitus invitum accessisse, & in hoc opus, & in Pentateucho quem postulas imperantibus fratribus in schola constitutis, quibus vivâ voce Scripturas tradebam, præcipiente pio Principe Ludovico Imperatore, compulsus etiam à memorato Principe, ut non tantùm verba per oblivionem palantem traderem, sed etiam calamo diu permanentia scriberem, ut quod ore promebam calamo scriptitarem.* Id. Claud. ibid.

num tollat, unde maximè nunc Monachi gloriantur, & gratiam Dei commendat.

Il copie presque pas tout dans ce Commentaire sur la I. Epître aux Corinthiens les remarques du Diacre Hilaire, qui étoient attribuées dès ce tems-là à Saint Ambroise. Il observe après luy sur ces premiers mots, *Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi*, que Saint Paul s'adresse à l'Eglise en general, parce que chaque Eglise n'avoit point encore alors de chefs en particulier, *Propterea Ecclesiæ scribit, quia adhuc singulis Ecclesiis rectores non erant constituti.* Pour n'être pas ennuyeux par un long detail de tous les endroits que Claude a pris mot pour mot de ce Diacre, je me contenterai de raporter les reflexions qu'il a faites sur ces autres paroles de la même Epître, *Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare &c.* d'où l'on pourra juger avec quelle exactitude il l'a transcrit. *Hos notat*, dit-il, *qui sic in Ecclesiam conveniebant, ut munera sua offerentes advenientibus Presbyteris, quia adhuc rectores Ecclesiis non omnibus locis fuerant constituti, totum sibi qui obtulerat vindicaret schismatis causa. Dissensiones enim inter eos Pseudoapostoli seminaverant, ita ut oblationes suas zelarentur, cum una atque eadem prece omnium oblationes benedicerentur, ut hi qui, ut adsolet fieri, non obtulerant, aut unde offerant non habebant, pudore correpti confunderentur non sumentes partem, & tam cito illud agebant, ut supervenientes non invenirent quod ederent* &c. Il n'a pas changé un seul mot des paroles d'Hilaire, qu'il copie de la même maniere en une infinité d'autres endroits. Il differe seulement de luy en ce qu'il suit la nouvelle traduction de S. Jerôme, laquelle il appelle même quelquefois *novellam translationem;* au lieu qu'Hilaire en suit une plus ancienne.

1. Cor. 11:20.

On remarquera de plus, qu'il n'a pas toujours pris dans la source les extraits de S. Augustin, qu'il a inserez dans ses Commentaires sur S. Paul. Il se contente quelquefois de copier le recueil que nous avons sous le nom de Bede, sur toutes les Epîtres de cet Apôtre, comme on le peut prouver sans sortir de ce même passage de la I. Epître aux Corinthiens. Il a même eu recours aux autres livres de ce docte Moine;

c'est pourquoy il copie encore icy le Commentaire de Bede sur le Chap. 26. de Saint Matthieu v. 16. Il dit après luy que J. CHRIST ayant fini la ceremonie de l'ancienne Pâque, qui étoit commandée par la Loy, passa à la nouvelle qu'il voulut qu'on celebrât dans l'Eglise, en memoire de sa Passion, afin que le Sacrement de son corps & de son sang prît la place de la chair & du sang de l'Agneau. *Finitis igitur Paschæ veteris solenniis cujus in commemorationem antiquæ de Ægypto liberationis memoriam Ecclesiam frequentare volebat, ut videlicet pro carne agni & sanguine sui corporis sanguinisque Sacramentum substitueret.*

Claud. Comm. in Epist. I. ad Cor. c. 11. & Bed. in Matth. c. 26.

En general sa methode est de choisir dans les anciens Docteurs de l'Eglise, les endroits qui luy paroissent approcher le plus de la pensée de S. Paul. En quoy il doit être preferé à Pierre Abbé de Tripoli & à Bede, qui ne se sont attachez qu'à Saint Augustin : c'est pourquoy il a preferé sur cette Epître aux Corinthiens le Diacre Hilaire aux autres Commentateurs. Il dit après ce Diacre interpretant le nom de *Docteur*, que S. Paul a appellé Docteurs ceux qui instruisoient les enfans dans l'Eglise, selon l'usage de la Synagogue, lequel a passé d'eux aux Chrêtiens. Il ajoûte pour un plus grand éclaircissement, qu'on leur a donné ce nom parce qu'ils expliquent ce qu'il y a de plus obscur dans les Prophetes, & que leurs discours sont des discours de consolation. Il expose fort literalement au même endroit ce que signifie le nom de Prophete. L'Apôtre, dit-il, nomme Prophetes les interpretes de l'Ecriture : car comme le Prophete annonce les choses futures qu'on ne sait point, on dit de même que celuy-là prophetise lequel decouvre les sens de l'Ecriture, qui sont cachez à plusieurs. *Prophetas interpretes dicit Scripturarum, sicut enim Propheta futura dicit quæ nesciuntur; ita & hic, dum Scripturarum sensum qui multis occultus est manifestat, dicitur Prophetare.*

Id. Cl. in I. Cor. c. 12. v. 28.

Id. ibid.

Il garde cette même methode dans ses autres Commentaires sur les Epîtres de S. Paul. Le plus grand usage qu'on en puisse faire, aussi-bien que de ceux de Raban Maur, & de quelques autres Compilateurs de ces tems-là, est de s'en servir pour la correction des Ouvrages de plusieurs Peres

res. Claude a été curieux de lire leurs livres, pour en faire ses extraits. Il assûre dans la Préface de son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, qui est adressée à Loüis le Debonnaire, que pour composer cet Ouvrage, & ce qu'il a écrit sur l'Epître aux Philippens, il a fait un recueil de leurs pensées, qui étoient repanduës en differens Traitez. (g) Il s'étonne que ce Prince l'ait engagé à un travail de cette nature, dans un tems qu'il y avoit si peu de personnes qui s'appliquassent à cette étude.

Id. Claud: Præfat. in Epist. ad Ephes. ex cod. MS. Bibl. S. Germ. à Prat.

Pour ce qui regarde la Theologie de Claude, elle est la même que celle des anciens Auteurs qu'il a compilez. Je ne parle icy que de ses Commentaires sur le Nouveau Testament. Comme il suit pour l'ordinaire S. Augustin sur les matieres de la grace, de la prédestination & du libre arbitre, il a quelquefois des expressions qui paroissent dures: mais on pendra garde que ce n'est pas luy qui parle. Il a refuté sur ce pied-là les Pelagiens, dans son Commentaire de l'Epître aux Ephesiens, comme il le temoigne dans sa Préface où il dit, J'ay ruiné entierement par cette Epître la detestable doctrine de Pelage, me servant des paroles de Saint Augustin le grand Prédicateur de la grace, *Funestum atque detestabile Pelagii dogma, qui ingratus Divinæ gratiæ extitit prædicator, per cœlestis gratiæ gratissimum præconem beatissimum Augustinum de hac Epistolâ, quantum potui, penitus abdicavi.* Expliquant ces mots, *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem* &c. il raporte les sentimens de cet Heretique sur l'élection & la prédestination, & il les combat en suite par les raisons, & par les propres termes de S. Augustin. Il s'étend encore plus au long là-dessus dans son Commentaire sur l'Ep. aux Romains. Il n'employe point d'autres paroles que celles de ce Pere sur ces mots, *quos præscivit & prædestinavit* &c. Il fait

Ibid.

Ephes. 1: 4.

Rom. 8: 29. & 30.

(g) *Cum nostris temporibus tepescentibus studiis rarusque inveniatur quotidiana intentione promptissimus, non solùm ad disserendum quæ indiscussa sunt, sed etiam ad legendum quæ jam à majoribus disserta sunt, mirum à me opus tanta ac tam sublimis vestra exigit Imperialis potestas, cùm Epistolas magistri gentium Apostoli Pauli, ex tractatibus majorum nostrorum disserere jubet.* Id. Claud. Præf. in Epist. ad Ephes.

fait la même chose sur le Chap. 9. où il est parlé de la justice & de la misericorde de Dieu. Il se forme les mêmes difficultez que Saint Augustin, & il les resoud de la même maniere. Il le suit aussi pied à pied lors qu'il explique au même lieu l'endurcissement de Pharaon, *Miseretur*, dit-il, *bona tribuendo, obdurat digna retribuendo. Miseretur magna bonitate, obdurat nulla iniquitate; ut nec liberatus de suis meriti glorietur, nec damnatus nisi de suis meritis conqueratur. Sola enim gratia redemptos discernit à perditis, quos una perditionis concreverat massa.* En un mot Saint Augustin a été le grand Auteur de la plûpart des Moines de ce tems-là, parce qu'ils trouvoient dans ses écrits un Systeme de Theologie plus lié, que dans ceux de S. Jerôme & des autres Peres Latins.

Sa doctrine sur le mystere de la Trinité pourroit être suspecte, ayant été le disciple de Felix Evêque d'Urghel. Jonas même qui l'a combatu sur le fait des images, l'a aussi accusé d'Arianisme. Il dit qu'il s'étoit repandu un bruit, qu'on avoit trouvé après sa mort des écrits qui apuyoient cette heresie: mais on ne trouve rien dans ses Commentaires sur S. Paul, qui ne soit orthodoxe sur le mystere de la Trinité. Il y suit ordinairement S. Augustin, ou plûtôt Bede qui avoit copié ce Pere avant luy. S'il se sert quelquefois de certaines expressions, qui ne seroient peut-être pas approuvées presentement des Theologiens, on n'y doit pas trouver à redire, puis qu'il fait profession de compiler les anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Jon. Aurel. Præfat.

Il se declare fortement dans la Préface de son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, non seulement contre les sectateurs de Pelage, mais aussi contre les Origenistes, qui croyoient la préexistence des ames avant la creation du monde. Il y attaque de plus ceux qui prouvoient de l'Epître aux Philippiens que le Pere est plus grand que le Fils, *In Epistola ad Philippenses Deum Patrem potiorem Filio crediderunt.* Il condamne ces sentimens comme heretiques, s'abstenant exprès d'en nommer les auteurs. *Hæc omnia velut mortale præcipitium aut lethale virus Catholicis auribus denuo fugienda, quorum idcirco reticeo vocabula, ne derogare videar prædecessores potius quàm dicere veritatem.* Il est à propos de remarquer que c'est luy qui par-

parle dans cette Préface, au lieu que dans ses Commentaires il fait pour l'ordinaire parler les anciens Docteurs de l'Eglise.

Lors qu'il vient à ce passage de l'Epitre aux Philippiens, *Qui cùm in forma Dei esset*, &c. il explique en quel sens le Fils est égal au Pere, & le Pere est plus grand que le Fils. *In forma Dei*, dit-il, *æqualis Patri, in forma servi mediator Dei & hominum homo Christus Jesus . . . non itaque immeritò Scriptura utrumque dicit, & æqualem Patri Filium, & Patrem majorem Filio. Illud enim propter formam Dei: hoc autem propter formam servi sine ulla confusione intelligitur.* Il dit sur ces autres mots, *Non rapinam arbitratus est* &c. que ce n'est pas par usurpation qu'il s'est fait égal à Dieu, puis qu'il l'étoit par sa nature, *Neque usurpationis erat quod naturaliter possidebat, ut rapina diceretur; sed naturæ inerat, ut esset æqualis.* Il s'étend au long sur ce passage de S. Paul, parce qu'il y avoit de grandes disputes là-dessus de son tems; & qu'étant Espagnol sa doctrine pouvoit être suspecte. C'est pourquoy il établit la Divinité de JESUS-CHRIST, lors que

Philipp. 2: 6.

l'occasion s'en presente, comme sur ces mots de l'Epît. aux Romains, *Qui est super omnia Deus*, &c. Il distingue en quel sens il est veritablement Fils de Dieu selon sa Divinité, & Fils de l'homme selon la chair. *Christus enim Dominus & Salvator noster Filius Dei verus secundùm Divinitatem, & filius hominis verus secundùm carnem. Non ex eo quod est super omnia Deus benedictus in sæcula ex semine David natus est, sed ex illa infirmitate quam suscepit ex nobis.* Mais il ne dit rien icy, & dans ce qu'on a raporté cy-dessus, qui ne soit pris mot pour mot des extraits de Bede sur les Epîtres de S. Paul.

Rom. 9: 5.

L'endroit où Claude paroît aprocher le plus des expressions des Ariens, est l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Epitre I. aux Corinthiens, *Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro & Domino Jesu Christo.* Il semble attribuër quelque autorité au Pere sur le Fils, & le faire par consequent plus grand, même selon la Divinité. *Ne Patris*, dit-il, *aut nomen aut donum tacuisse videretur, & suspicionem fortè aut occasionem daret unionis, docet Christum quidem ritè invocandum, sed omnem gratiam*

1 Cor. 1: 3.

esse Patris, ut duos qui in unum sunt per Divinitatem ostenderet, & Patris autoritatem præferret. Mais il n'y a aussi rien en cela qui ne soit pris mot pour mot du Diacre Hilaire sur ce passage, & qui ne soit même conforme à la doctrine des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont prouvé par là contre Sabellius la distinction des personnes en Dieu. C'est ce qu'on doit entendre par ces mots, *suspicionem aut occasionem unionis.* Il établit selon ce sens une maniere de subordination entre le Pere & le Fils, parce qu'en effet le Pere est le premier selon l'ordre: ce qui ne l'empêche pas de reconnoître en une infinité d'autres endroits, que le Fils est égal à son Pere en toutes choses. Il refute sur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *Deus erat in Christo*, les Ariens qui croyoient que Dieu étoit en J. CHRIST, comme en son vicaire ou son envoyé, ou de la même maniere que dans les Patriarches & dans les Prophetes. Cela, dit-il, ne peut pas être, parce que le Fils est naturellement l'envoyé du Pere, & que le Pere est dans son Fils, en ce qu'ils n'ont qu'une même substance, & qu'il y a une parfaite égalité entr'eux, *Filius enim naturaliter legatus est Patris Dei . . . Pater enim per id intelligitur esse in Filio, quòd una eorum sit substantia. Ibi est enim unitas ubi nulla est domina, ac per hoc invicem æquales sunt.* Ce qu'il a aussi pris du Commentaire du Diacre Hilaire.

2 Cor. 5. 19.

On a pu remarquer cy-dessus, que Claude parlant de l'Eucharistie l'appelle *Le Sacrement du corps & du sang de* JESUS-CHRIST : ce qu'il fait après Bede, ou plûtôt après un grand nombre d'autres Ecrivains Latins. Ce n'est pas icy le lieu de montrer que les Calvinistes sont mal fondez, lors qu'ils pretendent que cette expression, & quelques autres semblables qui se trouvent dans les Peres Grecs, aussi bien que dans les Latins, apuyent leur sentiment. Je dirai seulement que cet Evêque n'a rien avancé sur l'Eucharistie, qu'on ne lise dans les Commentateurs qui ont été avant luy, & qui ne soit aussi confirmé par ceux qui ont vêcu de son tems. Ce n'est pas luy qui parle, mais Primasius, lors qu'il dit dans son Commentaire sur l'Epître I. aux Corinthiens, Chap. 11. vers. 26. *Exemplum dedit, ut quotiescunque hoc facimus in*

mente

mente habeamus, quia Christus pro nobis omnibus mortuus est, & ideò nobis dicitur corpus Christi, ut cùm hoc recordati fuerimus, non simus ingrati gratiæ ejus: quemadmodum si quis moriens relinquat ei quem diligit aliquod pignus, quod ille post mortem ejus quandocunque viderit, numquid potest lacrymas continere, si eum perfectè dilexerit. Pelage avoit fait avant eux une remarque semblable à celle-là, & elle a été adoptée en suite par Sedulius, & par quelques autres. Voicy comme il parle sur ce même passage de Saint Paul:
Pelag. *Quemadmodum si quis peregrè proficiscens aliquod pignus ei quem diligit derelinquat, & quotiescunque illud viderit possit ejus beneficia & amicitias memorare; quod ille si perfectè dilexit sine ingenti desiderio non potest videre vel fletu.*

Si les Calvinistes veulent decider la controverse de l'Eucharistie par le témoignage de Claude de Turin, qui est un de leurs patrons sur le fait des Images, il est aisé de les contenter là-dessus. Expliquant dans son Commentaire de l'Epître aux Ebreux, le raport qu'il y a entre le Sacerdoce de
Ebr. 7: 17. Melchisedec, & celuy de JESUS-CHRIST, il dit que le premier n'offroit aucunes victimes d'animaux, mais du pain & du vin; que JESUS-CHRIST a aussi offert à son Pere du pain & du vin, c'est-à-dire son corps & son sang. Il ajoûte que nous offrons tous les jours sur nos autels cette même offrande, & que nous la prenons. *Ille (Melchisedech) carnales victimas non offerebat nisi panem & vinum, sicut Christus oblationem panis & vini offerens Deo Patri, id est corpus & sanguinem suum, quam oblationem quotidiè offerimus super altare & sumimus.*

Il semble avoir approuvé dans son Commentaire sur l'Epître de S. Paul à Tite, l'opinion de S. Jerôme touchant les Evêques & les Prêtres. Il raporte de longs extraits de ce Pere sans y rien changer; & il dit même avec luy, si quelqu'un s'imagine que nous avançons de nous-mêmes un sentiment qui n'est point apuyé sur l'Ecriture, il n'a qu'à lire les paroles de S. Paul dans son Epître aux Philippiens: *Putat aliquis non Scripturarum, sed nostram esse sententiam Episcopum & Presbyterum unum esse, & aliud ætatis, aliud esse nomen officii, relegat Apostoli verba ad Philippenses dicentis, Paulus & Timo-*

motheus, &c. Mais c'eſt aſſez parlé de Claude de Turin. J'ajoûterai ſeulement icy ce que j'ay lu dans un MS. de la Bibliotheque de Mr. Colbert, qui contient le veritable Commentaire de cet Evêque ſur l'Epitre aux Romains, & un autre ſur l'Epître aux Ebreux, lequel eſt auſſi ſous ſon nom, bien qu'il ne differe en rien de celuy qui a été imprimé ſous le nom de S. Ambroiſe. On lit dans ce MS. qui a bien 600. ans d'antiquité, immediatement après le Commentaire de l'Epitre aux Romains, ces mots qui ſervent comme de titre à une Préface du Commentaire ſuivant, *Iterum retractatio Claudii Epiſcopi de autoribus explanationum ſuper prædictam Epiſtolam*, autre diſcours de l'Evêque Claude ſur les Auteurs qui ont commenté l'Epitre aux Ebreux. Il y a en ſuite en forme de Préface, *Illud quoque in Præfatione commoneo mihi cariſſime, ut ſcias Origenem tria volumina in hanc Epiſtolam conſcripſiſſe, quem & nos ex parte ſecuti ſumus: Apollinarem etiam & Didymum quoſdam Commentariolos edidiſſe; è quibus licet pauca decerpſimus, plura etiam ex Sancti viri Auguſtini ſententiis, quas per diverſos ejus libros invenire quivimus, hanc expoſuimus Epiſtolam, & nonnulla quæ nobis videbantur adjecimus ſive ſubtraximus, ut ſtudioſus ſtatim in principio lectorum agnoſcat, hoc opus vel alienum eſſe vel noſtrum.*

Ex cod. MS. Biblioth. Colbert.

Ces paroles qui meritent d'être conſiderées ne peuvent être de Claude, dont nous avons le Commentaire entier, qui eſt plus long que celuy-là dans le MS. des Moines Benedictins, avec une Préface differente. On lit à la fin de ce MS. *Hic eſt liber Epiſtolarum*; ce qui me fait juger qu'il a été copié ſur un exemplaire, qui contenoit des Commentaires ſur toutes les Epîtres de Saint Paul, dont l'Epître aux Ebreux eſt la derniere. Le Copiſte qui a écrit les deux Commentaires qui ſont dans l'exemplaire de Mr. Colbert, a cru que celuy qui eſt ſur l'Epître aux Ebreux étoit de Claude de Turin; & c'eſt ce qui luy a fait mettre le nom de cet Evêque à la tête de la Préface, qui nous aprend que l'explication de cette Epitre eſt un recueil tiré des Commentaires d'Origene, d'Apollinaire & de Didyme, auſquels on avoit joint S. Auguſtin; mais il s'eſt trompé: car la meilleure partie de cet ouvrage eſt de Saint Chry-

Chryſoſtôme. C'eſt pourquoy Raban Maur a mis ſouvent le nom de ce ſavant Evêque à la marge de ſa Chaine ſur cette Epître.

On ne laiſſe pas de voir par là, qu'on croyoit en ces tems-là que ce Commentaire, dont on ignore encore aujourdhuy l'Auteur, vient des Peres Grecs, d'où il avoit été traduit en Latin. Claude en a copié une bonne partie : & ainſi il a été facile de le luy attribuër, comme s'il n'y avoit ajoûté que quelques nouvelles interpretations, tirées de S. Auguſtin. Je ne ſay s'il a commenté les Epîtres à Timothée & aux Theſſaloniciens, qui ne ſont point dans les deux volumes MSS. de S. Germain des Prez. Je n'ay rien auſſi à dire de ſon Commentaire ſur Saint Matthieu, parce que je ne l'ay point vû. Le P. Labbe qui l'a lu dans un MS. de la Bibliotheque du College de Clermont, luy donne pour titre, *Explanationum in Euangelium S. Matthæi libri tres.* Il l'écrivit en l'année 815. comme il paroît de la Préface.

CHAPITRE XXVI.

Du Commentaire de Haymo ſur les Epîtres de S. Paul, & de celuy de Chriſtien Druthmar ſur l'Evangile de S. Matthieu. D'Anſbert ſur l'Apocalypſe.

IL eſt fort incertain ſi le Commentaire ſur toutes les Epîtres de S. Paul, qui a été imprimé ſous le nom de Haymo Moine Benedictin, & Evêque d'Halberſtat, qui vivoit en même tems que Raban Maur, eſt de luy. Comme il ſe trouve dans quelques exemplaires MSS. ſous le nom de Remi, & en d'autres ſous celuy de Haymo, il a auſſi été publié ſous ces deux differens noms. La premiere édition que j'en ay vûë, qui porte le nom de Haymo, eſt de 1538. à Paris. J'en ay lu une autre de 1550. au même lieu. L'Auteur qui l'a donnée au public aſſûre dans le titre, qu'il a tiré ce Commentaire d'exemplaires MSS. très-anciens, *Haymonis Epiſcopi Halberſtatenſis in D. Pauli Epiſtolas omnes interpretatio, ad vetuſtiſſimorum exemplarium fidem recognita.* Il porte auſſi le nom de Haymo dans un très-beau MS. de la Bibliotheque du Roy, qui

HAYMO.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 3814.

ne

ne paroît pas neanmoins avoir plus de 400. ans d'antiquité. De plus Pierre Lombard le cite souvent sous ce même nom, dans sa Chaîne sur les Epîtres de S. Paul.

Cela n'a point empêché Villalpandus de le publier à Rome sous le nom de S. Remi avec ce titre, *Sancti Remigii Rhemensis Explanationes Epistolarum B. Pauli Apostoli, ex veteri manuscripto monasterii Sanctæ Cæciliæ trans Tiberim nunc primùm in lucem datæ*, comme si ce livre n'avoit point encore paru. Il fut reïmprimé en suite à Mayence avec le même titre. Il est étonnant que ce Jesuïte, qui étoit habile & même savant dans la Critique, se soit si fort obstiné à vouloir faire croire que cet ouvrage, qui contient des extraits de plusieurs Auteurs posterieurs à S. Remi de Rheims, soit veritablement de cet Evêque: mais l'ayant déjà cité sous ce nom dans son Commentaire sur Ezechiel, il crut qu'il étoit de son honneur de defendre ses premiers sentimens: ce qu'il fait d'une maniere si pitoyable, qu'il a été abandonné de tout le monde, & même de ses confreres. Le P. Labbe a eu raison de reprocher à Rivet, qui refute au long Villalpandus, qu'il étoit ridicule de s'arrêter si long-tems sur un fait qui ne souffre aucune difficulté.

En 1598. Remi. En 1614. Labb. Dissert. Eccles. p. 285.

Il est donc hors de doute que ce Commentaire n'est point de S. Remi Evêque de Rheims. Quelques Critiques ont jugé qu'il est de Remi Archevêque de Lyon: d'autres l'attribuënt à un certain Remi Moine d'Auxerre. Aubertin qui est de ce dernier sentiment, l'a apuyé sur des raisons assez vraisemblables. J'ay vû à la verité plus d'exemplaires manuscrits qui portent le nom de Remi, que celuy de Haymo. Il n'y a cependant aucune raison convaincante pour prouver qu'il n'est point de ce dernier, dont nous avons plusieurs ouvrages sur l'Ecriture, & entre autres un Commentaire sur l'Apocalypse. Quoy qu'il en soit on ne peut nier, que ce recueil ne soit d'un homme qui vivoit dans le neuviéme siécle. Il compile selon la methode de ce tems-là les anciens Commentateurs, s'attachant au sens literal, & aux explications Theologiques.

Il explique, par exemple, le mot de *prædestinatus*, au commencement de l'Epit. aux Romains, par *præordinatus* & *præfinitus*. Il aporte en suite l'in-

l'interpretation d'Origene, & celle de S. Augustin. Il garde cette methode dans tout son Commentaire, où il nomme souvent les Auteurs qu'il a suivis. Il cite toûjours le Diacre Hilaire sous le nom de S. Ambroise, n'étant point alors connu sous d'autre nom. Pour ce qui est de sa doctrine, il s'attache plus à S. Augustin qu'à aucun autre Pere. Il le copie fidelement sur le Chap. 5. de l'Epît. aux Romains, où il s'étend fort au long sur le peché originel. Il oppose aux Pelagiens les raisons dont S. Augustin s'est servi pour les combattre. Il dit sur ces mots,

Rom. 5: 16. *Judicium quidem ex uno*, que S. Paul parle en ce lieu-là contre les Pelagiens, qui nient que les enfans naissent avec le peché, n'y ayant rien de plus formel que ces paroles de JESUS-CHRIST,

Joan. 3. *Quiconque ne renait de l'eau & du Saint Esprit, il n'entrera point dans le Royaume du Ciel*; & ces autres

Gen. 17. de la Genese, *Tout mâle qui ne sera point circoncis perira.*

Il suit encore les sentimens de S Augustin sur ces autres mots de l'Epître aux Romains,

J'ay aimé Jacob & j'ay haï Esaü. (a) Dieu, dit-il, a aimé Jacob par sa pure misericorde, & il a haï Esaü par un juste jugement, étant nez l'un & l'autre dans le peché originel. S'il a aimé le premier, cela ne vient que de sa misericorde; & s'il a reprouvé l'autre, on ne peut l'attribuër qu'à son juste jugement. Enfin expliquant cet autre passage, Rom. 9: 13.

Ce n'est donc point de celuy qui veut, ni de celuy qui court, mais de Dieu qui fait misericorde, il dit après le même Pere, que la seule bonne volonté de l'homme ne suffit pas, mais qu'il doit être prevenu de la misericorde de Dieu, qui le fasse vouloir & faire le bien. *Non sufficit sola bona voluntas hominis, nisi etiam præveniat eum misericordia Dei, ad hoc ut det illi bonum velle, & bonum idipsum perficere.* Ibid. v. 16.

Quand il parle de l'Eucharistie, il s'exprime de la même maniere que Claude de Turin, & les autres Commentateurs de ce tems-là. Il l'appelle quelquefois le Sacrement du corps de

(a) *Jacob dilexit (Deus) suâ misericordiâ gratuitâ. Esau odio habuit justo judicio; & cum ambo originali peccato maculati essent, quod unum dilexit, ejus misericordia fuit; quod verò reprobavit alterum, justum judicium ejus extitit.* Haym. Comm. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

1 Cor. 11. de JESUS-CHRIST, *sacramentum corporis Christi*, le mystere du corps & du sang du Seigneur, *mysterium corporis & sanguinis Domini*; & quelquefois simplement le corps & le sang de JESUS-CHRIST, *Tradidit Christus Discipulis suis nostris Doctoribus & Magistris corpus & sanguinem, post aliorum ciborum perceptionem.* Il s'explique icy & en plusieurs autres endroits de la même maniere que l'Evêque de Turin, parce qu'ils copient les mêmes Auteurs, que Haymo ne nomme point assez souvent, faisant un Commentaire continué, & ne s'assujettissant point à raporter leurs propres paroles. La maniere dont il parle sur ces mots de l'Epître aux Romains, *La Loy domine sur l'homme pendant tout le tems qu'il vit*, fait connoître qu'il a été Moine aussi bien que Claude, Raban, Druthmar & Strabus. *Judæus*, dit-il en ce lieu-là, *& Christianus, Monachus & Canonicus, quanto tempore vivunt sub Domino, legis suæ vivunt.* Il oppose les Chanoines aux Moines, comme vivans sous differentes regles.

Rom. 7: 1.

Au reste il est aisé de juger, que ces Commentaires attribuez à Haymo, celuy même qui est sur l'Epître aux Ebreux, sont tous d'une même main. Ce dernier contient presque entier celuy qui a été publié sur cette Epître sous le nom de Saint Ambroise. L'on y cite S. Jean Chrysostôme, & le Traité de Didyme *du S. Esprit*, qui a été traduit par S. Jerôme. On y lit de plus le nom de Cassiodore, qui étant posterieur à Primasius, on ne peut pas attribuër à ce dernier le Commentaire qui a été imprimé sous son nom sur l'Epître aux Ebreux. J'ay trouvé dans le manuscrit de la Bibliotheque du Roy, l'explication de l'Epître à Tite imparfaite, comme elle est dans l'imprimé. On lit cependant à la tête, *Incipit expositio in Epistolam ad Titum*, & à la fin, *Explicit Epistola ad Titum*, comme si elle avoit été entiere. Mais il y a de l'apparence que Haymo ne l'a point achevée.

On remarquera que bien que ces Commentaires, qui ont été publiez sous les noms de Remi & de Haymo, soient entierement les mêmes, les Epîtres de S. Paul sont disposées autrement dans celuy qui porte le nom de Remi, que dans l'autre. Il manque de plus quelque chose au Commen-

mentaire de Haymo sur l'Epître aux Colossiens, ne commençant qu'au vers. 26. du Chapitre 1. laquelle imperfection n'est point dans l'autre, non plus que dans le manuscrit du Roy; d'où l'on peut suppléer ce qui manque à Haymo. Ce supplément neanmoins est different de ce qu'on lit au commencement de l'Epître aux Colossiens, dans le Commentaire attribué à Remi.

Le Commentaire du même Haymo sur l'Apocalypse n'est aussi qu'une compilation qu'il a tirée de Primasius, de Bede, & d'un certain Ansbert qu'il cite sous le nom *d'Ansbertus Ambrosius*. C'est après luy qu'il fait cette observation de Grammaire sur les premiers mots de l'Apocalypse, que le sens seroit plus net s'il y avoit *hæc est apocalypsis*. Il s'arrête en quelques endroits à de semblables minuties; mais il n'y reüssit pas toûjours: comme quand il lit au Chapitre 9. *Labadon*, & qu'il soutient, s'apuyant même sur l'autorité de Saint Jerôme, qu'il ne faut pas lire Abadon comme il y a dans quelques Exemplaires; *Quod in quibusdam codicibus invenitur scriptum Abadon . . . falsò scriptum est, & vitio scriptoris factum, & Labadon dicendum, sicut Beatus Hieronymus dicit in Hebraicis interpretationibus*. Il se jette souvent sur des interpretations mystiques, & il prend même occasion des paroles de son texte de refuter les anciens Heretiques. Parlant du nombre de la Bête, il croit après Primasius qu'on ne doit point chercher le sens de ce passage ailleurs que chez les Grecs, parce que Saint Jean a écrit son livre en Grec, *Quia ergo hic liber Græcè scriptus est, idcirco sensus hujus loci more Græcorum est requirendus, apud quos omnes literæ numeros in se continent*. Id. Hay. in Cap. 13. Apoc.

Cet Ansbert ou Autbert que Haymo n'a presque fait qu'abreger sur l'Apocalypse, a aussi été Moine Benedictin. Il vivoit au milieu du huitiéme siécle, & non pas à la fin du neuviéme, comme Bellarmin & plusieurs autres l'ont cru après l'Abbé Tritheme. Il fait mention dans une Préface qu'il a mise au devant de son ouvrage, de ceux qui ont commenté avant luy l'Apocalypse parmi les Latins. Il place le premier entre ces Commentateurs le martyr Victorin, ANSBERT.

rin, (*b*) & il ajoûte que S. Jerôme a ſuivi ce Victorin dans un livre qu'il a publié ſur la même Apocalypſe, promettant de s'étendre plus au long: mais on ne trouve rien de ce pretendu Commentaire dans les ouvrages de S. Jerôme. Il nomme après cela Tychonius fameux Donatiſte, & en ſuite Primaſius, qu'il loüe comme un homme tout-à-fait orthodoxe, & exercé dans l'étude de l'Ecriture, qui a traité cette matiere plus à fond que les autres, mais avec obſcurité, & y laiſſant encore des choſes à decouvrir. *Quanquam pleniùs quàm alii eam expoſuerit, non tamen omnes ejus obſcuritates aperuit, nec eamdem ſuam expoſitionem vel mediocribus, vel parvulis congruere fecit.* Il aſſûre même qu'il y a bien des endroits qu'il n'a pu entendre dans le Commentaire de ce ſavant Evêque d'Afrique: & c'eſt en partie ce qui l'a obligé à en donner un nouveau qui fût plus intelligible, & où il expliquât toutes les difficultez.

Ansbert. Præfat. Comm. in Apoc.

En effet Ansbert n'a rien d'embarraſſé dans ſon ſtile; mais il eſt trop long, aprenant à ſes lecteurs des myſteres qui ne ſont nullement neceſſaires à ſavoir. Il copie ſouvent Primaſius, & les autres Auteurs qu'il nomme dans ſa Préface, où il ne peut ſouffrir ceux qui croyent qu'on ne doit point faire de Commentaire ſur l'Apocalypſe. Son livre a été imprimé pour la premiere fois en 1536. à Cologne par Cervicorne, qui avoit publié trois ans auparavant le Primaſius ſur la même Apocalypſe. Il temoigne qu'il a appellé cet Auteur Ansbert après l'Abbé Tritheme, bien qu'il ſe nomme *Autbertus* dans ſes exemplaires MSS.

CHRISTIEN DRUTHMAR.

Chriſtien Druthmar Moine Benedictin qui vivoit au milieu du neuviéme ſiécle, a pris une route un peu differente de celle de ſes confreres, dans un Commentaire qu'il a écrit ſur S. Matthieu. Sa methode n'eſt pas de donner de ſimples extraits des anciens Commentateurs

(b) *In quam (Apoc.) apud Latinos primus commentatus eſt martyr Victorinus, cujus aſſertiones proſequens B. Hieronymus, quædam autem quæ ille juxta literam intellexerat auferens; quædam verò ex proprio adjiciens, unum in eam condidit librum, promittens de reliquo, ſi vitæ ſpatium adeſſet, ſuum in ea potiſſimè ingenium ſudaturum; ſed opus illud promiſſum neſcio ſi fuerit completum.* Ansbert. Præf. Comm. in Apocal.

tateurs qu'il avoit lus; il (c) a formé sur eux une interpretation literale & abregée, y mêlant peu de spiritualitez & d'allegories, parce qu'il croyoit qu'il falloit s'appliquer principalement au sens literal de l'Ecriture. Son dessein, comme il le marque dans sa Préface, étoit d'imprimer mieux dans la memoire des jeunes Moines les leçons qu'il leur avoit faites sur cet Evangile. Il copie souvent Bede qu'il avoit lu, bien qu'il temoigne qu'il ne l'avoit encore pu trouver sur S. Luc, qu'il promet de commenter aussi bien que S. Jean.

Il observe d'abord que ce titre, *Euangelium secundùm Matthæum*, n'est point de l'Evangeliste, mais de l'interprete, & que S. Matthieu n'en a point mis d'autre à son livre que celuy-cy, *Le livre de la generation*, selon l'usage des Juifs à qui il écrivoit, lesquels ont accoutumé de tirer des premiers mots de leurs livres les noms qu'ils leur donnent. Il affecte en quelques endroits de paroitre Grammairien. Il cite Homere, Aristophane & Plutarque, sur le mot de *ἐυαγγέλιον*, *Evangile*; aussi fut-il appellé Christien le Grammairien. Mais comme il tombe quelquefois dans des fautes grossieres sur les étymologies Grecques, il se peut faire que ce qu'il raporte de Grec ne vienne pas tant de son fond, que de celuy d'un Moine Grec nommé Euphemius qu'il consultoit. C'est ce qui fait qu'il n'est pas toûjours égal dans ses reflexions Grammaticales. Y a-t-il rien, par exemple, de plus absurde, que ce qu'il remarque expliquant l'Oraison Dominicale sur le mot de *panem?* Πᾶν, dit-il, signifie en Grec *tout*, & par le mot de *pain* l'on entend toute substance qui nous est necessaire chaque jour. Πᾶν *Græcè omne dicitur, & per panem omnis substantia intelligitur quæ quotidiè nobis necessaria est*; comme si le mot Latin *panis* tiroit son origine de πᾶν. Il reüssit mieux sur le mot ἐπιούσιον, qu'il traduit avec S. Jerôme par *supersubstantialem*, c'est-à-dire, selon

(c) *Studui plus historicum sensum sequi, quàm spiritualem, quia irrationabile videtur mihi simplicem intelligentiam in libro aliquo quærere, & historicam penitus ignorare: cùm historia fundamentum omnis intelligentiæ sit, & ipsa primitus quærenda & amplexanda, cùm sine ipsa perfectè ad aliam non possit transiri.* Christ. Druthm. Præf. in Matth.

selon luy, *ad substantiam nostram*; de sorte que la *substance* se prenne en ce lieu-là pour la nourriture & le vêtement. Il a encore recours à la Grammaire, pour expliquer ce que
Matth. 5:18. signifie dans S. Matthieu *unus apex*. Il croit que par *apex* il faut entendre de petits titres ou traits, que les anciens mettoient sur les lettres, pour faire la distinction de certains mots qui s'écrivoient de la même maniere, comme *populus* & *pōpulus*, ou pour doubler les lettres. Par exemple dans le mot *āleluja*, ce petit trait marque qu'on doit prononcer alleluja. En effet c'est ainsi que les Juifs prononcent encore aujourdhuy ce mot, bien qu'ils ne l'écrivent qu'avec une simple *l*. Ils ont inventé un certain point appellé *dagesch*, qui indique qu'il faut doubler la lettre. Enfin il observe après Bede à l'occasion de ces paroles de
Matth. 26:57. S. Matthieu, *Duxerunt ad Caïpham*, qu'on ne doit pas lire au Chapitre 18. de S. Jean v. 28. *Adducunt Jesum ad Cajapham*, mais à *Cajapha*, parce qu'il y a dans le Grec, ἀπὸ τοῦ Καιάφα. S. Augustin qui n'avoit pas consulté l'original Grec est tombé dans cette faute, suivant des Exemplaires peu corrects.

Pour ce qui est de sa doctrine il n'avance rien que d'orthodoxe & de judicieux. Il ne veut pas même qu'on publie facilement devant les peuples les questions difficiles de la Theologie. L'on en faisoit de son tems de grandes sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Omnia mihi tradita sunt à Patre meo*. Il juge qu'il faut sous-entendre *electa*, après le mot de *omnia*, & qu'il est parlé en ce lieu-là des élus qui devoient croire en J. CHRIST. Il ajoûte en suite que s'il y a quelque difficulté sur ce passage, il vaut mieux se taire que de l'exposer avec trop de précipitation, jusqu'à ce qu'on trouve une occasion commode de l'expliquer plus en particulier. Il cite même là-dessus les Canons, qui ordonnent de ne point faire connoître au peuple les questions obscures. *Si quid quæstionis in hoc verbo videtur habere, melius silere puto, quàm cursim nunc exponere, donec latiorem expositionem opportunum tempus inveniat; quia, sicut Canones præcipiunt, obscuræ quæstiones populis reticendæ sunt*. Il condamne apparemment quelques Moines de son tems, qui publioient devant tout le monde les questions de la grace & de la prédestination.

Quoy

Quoy que Druthmar fût Moine, il eſt fort éloigné de ceux qui élevent leurs Conſtitutions monachales au deſſus de la Religion Chrêtienne, comme ſi elles y ajoûtoient quelque perfection Il pretend ſur ces mots, *Ecce nos reliquimus omnia*, qu'elles ne tendent qu'à faire obſerver la Loy de Dieu. Si (*d*) elles nous ordonnent, dit-il, de ne point manger de chair quand nous n'en avons point beſoin, ce n'eſt qu'afin de pouvoir conſervér la chaſteté ; ne nous étant point defendu d'en manger lors que nous en avons beſoin ; car ni Dieu, ni quelque Docteur que ce ſoit, ne nous defendent point ce qui nous eſt neceſſaire. Saint Benoit n'a point pris d'autre modele que JESUS-CHRIST ; il n'a pas voulu faire plus que JESUS-CHRIST, qu'il ſuffit de ſuivre pour être parfait. Bien qu'on donne le nom de Reguliers aux Moines, parce qu'ils vivent ſous une regle, ils doivent neanmoins tous ſe propoſer J. CHRIST & les Apôtres pour leur exemple en les imitant. Voilà une belle leçon pour ces Moines rigides, comme ſont les Chartreux, qui aiment mieux voir mourir leurs freres devant leurs yeux que de leur donner un bouillon gras.

Matth. 19. 27.

Druthmar expliquant ces mêmes paroles de S. Pierre, *Nous avons laiſſé toutes choſes pour vous ſuivre*, donne des marques qui font connoître qu'il n'auroit pas approuvé les Ordres des Religieux Mendians. (*e*) Comment eſt-ce, dit-il, que Pierre a pu dire qu'il a tout abandonné ; puis qu'il n'avoit que des filets & un bateau, & qu'il les a repris quand il en a eu beſoin ; puis qu'il Ibid.

(d) *Si preceptum eſt nobis à carne abſque neceſſitate carnis abſtinere, ideo factum eſt ut poſſit caſtitas cuſtodiri: nam in neceſſitate non eſt prohibitum . . . quoniam quod neceſſarium eſt corpori propter ſubſidium, nec Deus prohibet, nec alius quilibet Doctor. Non enim beatus Benedictus alterius imitator, nec plus quàm Dominus facere voluit, quia ſufficit diſcipulo ut ſit ſicut magiſter, & erit tunc perfectus. Nam & qui vocantur monachi, quia ſub regula degunt, regulares dicuntur . . . omnes tamen habent Chriſtum in exemplum & Apoſtolos ejus, quos imitari debent.* Id. Druthm. Comm. in Cap. 19. Matth.

(e) *Quomodo dicit* omnia, *cùm non habuit niſi rete & navim, & ipſa, quando neceſſarium fuit repetiit? Nam invenimus eum piſcatum fuiſſe poſt reſurrectionem. Sed* omnia *intelligenda ſunt quæ concupiſci poterant, quia etiam voluntatem habendi reliquerunt.* Id. ibid.

qu'il eſt conſtant qu'il retourna à ſa pêche après la reſurrection de nôtre Seigneur? Il repond que le mot de *toutes choſes*, ne doit point s'entendre comme s'il avoit en effet quitté tout. Bede avoit dêjà remarqué, qu'on quitte plus aiſément le bien qu'on a que ſa propre volonté; & que pluſieurs qui abandonnent leurs richeſſes ne ſuivent pas pour cela JESUS-CHRIST: car le ſuivre c'eſt l'imiter. *Facilius enim ſaccus contemnitur, quàm voluntas; multi divitias relinquentes Dominum non ſequuntur, quem ſequi eſt imitari.* Mais après tout Druthmar explique un peu trop à la lettre, & ſelon l'eſprit des Moines Benedictins, le *centuple* dont il eſt parlé au même endroit. Il l'entend des grandes terres & poſſeſſions que les Papes & même les Moines poſſedoient alors, & qu'ils poſſedent encore preſentement. *Nunc quoque*, dit-il, *magnum regnum habet (Petrus) de villis & servis per omnem mundum, & ipſe & omnes ſancti propter amorem Dei.*

Bed. in Matth. 19: 21.

Druth. ibid.

A l'occaſion des Saducéens, dont il eſt fait mention au Chap. 22. de Saint Matth. v. 23. il compare les Phariſiens & les Saducéens, qui faiſoient des ſectes differentes parmi les Juifs, aux Moines & aux Chanoines de ſon tems, leſquels nonobſtant leurs differentes manieres de vivre étoient d'une même nation, *Sicut inter nos ſunt Monachi & Canonici, & tamen de una gente Francorum.* Il y avoit en ce tems-là des Colleges d'Eccleſiaſtiques, qui vivoient ſous une certaine regle auſſi bien que les Moines; ce qui leur fit donner le nom de Chanoines. Les Moines qui s'eſtimoient beaucoup au-deſſus d'eux pour ce qui étoit de la perfection, ne les regardoient pas de bon œuil.

Le même Druthmar a très-bien compris l'explication de Saint Jerôme touchant les Phylacteres. Parlant au (f) même lieu des franges, que Dieu avoit commandé aux Juifs de porter au bas de leurs vêtemens, il dit que ces franges ne ſervoient que pour les diſtinguer à la guerre d'avec les au-

Matth. 23: 5.

(f) *Juſſerat Dominus fieri fimbrias hiacynthinas in quatuor angulis palliorum, ut eſſet diſcretio inter populos Iſraël & alienigenas, & in corporibus circumciſio, & in veſtimentis fimbriæ, ut ſi quando in bellum veniſſent, videntes fimbrias ſe cognoſcerent.* Id. Druth. in Matth. Cap. 23.

autres nations par leurs habillemens ; de la même maniere que la Circoncision ne leur avoit été donnée que pour reconnoître leur corps. Ces franges, ajoûte-t-il, qui servent à les faire reconnoître dans les combats ne sont pas sujettes à tomber, comme les petites branches que nos François portent à l'armée. *Non decidebant sicut ramusculi quos solent nostri portare in bello.*

Quand il parle de l'Eucharistie, il dit (*g*) que JESUS-CHRIST a donné à ses disciples le Sacrement de son corps pour la remission des pechez, & que cette expression *c'est mon corps*, signifie *dans le Sacrement*. Les Calvinistes n'ont pas manqué d'opposer aux Catholiques ces paroles de Druthmar ; mais Sixte de Sienne met cet Auteur au nombre de ceux qu'il croit avoir été corrompus, par les Heretiques qui les ont publiez. Il assûre les avoir luës de cette maniere dans un ancien MS. de la Bibliotheque des Franciscains de Lyon, *hoc est corpus meum, hoc est verè in Sacramento subsistens.* Il ajoûte neanmoins que quand on conservera la premiere leçon, elle ne contient rien qui soit contraire à la foy Catholique. En effet c'est le langage de la plûpart des Auteurs de ce temslà, qui ont suivi en cela d'autres plus anciens Ecrivains Latins. Je ne voudrois donc pas accuser si facilement les Protestans d'Allemagne, d'avoir alteré exprès ce passage de Druthmar. Aubertin de plus cite une édition de cette ouvrage à Strasbourg avant la naissance des Protestans, où l'on ne lit point autrement que dans l'édition de Haguenau qui est de 1530. Si cette premiere édition est veritable elle est très-rare, car les plus exacts Bibliothecaires ne l'ont point mise dans leurs Catalogues. On ne la trouve point aussi dans les meilleures Bibliotheques.

Sixt Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 212.

En 1514. Alb. lib. 2. de Euch.

Il y a même quelque lieu de croire que Meuradus Moltherus, qui a fait imprimer ce livre à Haguenau par Jean Secer, y a changé quelque chose : car on y lit *Cajaphas*, & *Capernaum*, com-

(g) *Dedit discipulis suis Sacramentum corporis sui in remissionem peccatorum, & in conservationem charitatis, ut memores illius facti semper hoc in figuram facerent, quod pro eis actum erat, & hujus charitatis non oblivi sce rentur,* Hoc est corpus meum, *id est,* in Sacramento. Id. in Matth. Cap. 26.

comme il y a dans les exemplaires Grecs ordinaires; au lieu qu'il faut lire *Caiphas*, & *Capharnaum*, selon la Vulgate, & selon tous les Commentateurs Latins de ce tems-là. Ce qui apuye cette conjecture, c'est que Moltherus témoigne dans la Préface qui est au devant de son édition, (*h*) qu'il a retabli ce livre avec beaucoup de peine sur un ancien manuscrit, qui étoit effacé en quelques endroits, & qui avoit été même mal retouché.

Je n'ay pu trouver ce Commentaire en MS. dans aucune Bibliotheque, quelque recherche que j'en aye faite. Ces petits ouvrages se perdent facilement, à moins qu'ils ne soient joints à d'autres. Il est à-propos de remarquer que les Moines ont pris de très-grandes libertez dans la correction des livres MSS. & qu'il se faut defier pour cette raison de tout ce qui vient de leur part, à moins qu'il n'y ait plusieurs exemplaires d'un même livre. Je n'avance rien que je ne puisse prouver par divers exemples de MSS. qu'ils ont alterez sous pretexte de les corriger. Cela étant supposé; il se peut faire que l'exemplaire de Sixte de Sienne soit du nombre de ceux qui ont été retouchez; ce qui semble apuyer cette conjecture, c'est que la leçon qu'il autorise n'est pas la plus simple.

Quoy que Christien Druthmar prenne au commencement de son ouvrage la qualité de Prêtre, *Christianus indignus sacerdos*, il paroît manifestement de quelques endroits qu'il étoit Moine. Aussi l'a-t-il dedié aux aux Moines de Stavelo, qui est un monastere du diocese de Liege. Tritheme assûre qu'il a été Moine & Prêtre dans la riche Abbaye de Corbie en France, & qu'il étoit né dans la Guyenne. *Christianus qui & Druthmarus Monachus & Prebsyter Corbejensis, Ordinis sanctæ memoriæ Benedicti Cassinensis, natione Aquitanicus.* Trith. de Script. Eccles. Ce qui semble confirmer cette pensée, c'est que Druthmar parlant d'Herodiade, qui dansa devant Herode, dit que les

(h) *Restitui autem eum ad exemplar vetustissimum, quod nobis ex Divi Andreæ apud Vangionum Wormatiam Bibliotheca mutuò datum est, non paucis certè laboribus, quippe quòd non vetustate modo, verum etiam quòd scioloruum quorumdam inemendatissimis mendis liber erat depravatus.* Molth. Præf. in Comm. Christ. Druthm.

les Gascons & les Espagnols retenoient encore de son tems cette coutume de danser publiquement dans les festins; que les François au contraire la regardoient comme une chose honteuse. *Gascones & Hispaniarum populi adhuc retinent; apud Francos autem improperium est.*

Druth. in C. 14. Matth. v. 6.

Il n'a pas écrit son Commentaire en l'an 800. comme quelques-uns l'ont crû, mais environ 50. ans après, puis qu'il témoigne luy-même que cela arriva au tems de la conversion des Bulgares. De plus expliquant l'endroit de S. Matthieu où il est dit, que de l'argent de Judas *on acheta le champ d'un potier pour la sepulture des etrangers*, il decouvre assez qu'il n'a composé son ouvrage que plusieurs années après la mort de Charlemagne, laquelle arriva en 814. Il remarque sur ce passage que ce lieu étoit appellé de son tems l'Hôpital des François, où il y avoit des Moines établis, qui n'avoient point d'autres biens que les aumônes qu'on leur donnoit; qu'au tems de Charles il joüissoit de fort bons revenus en fond de terres, qu'il luy avoit accordez. *Tunc fuit in sepulturam peregrinorum, & modò idem ipse locus Hospitale dicitur Francorum, ubi tempore Caroli villas multas habuit concedente illo Rege pro amore Dei; modò solum modò de eleemosyna Christianorum vivunt & ipsi monachi & advenientes.* Ce Charles ne peut être que l'Empereur Charlemagne, qui étant ami d'Aaron Prince Arabe avoit pu doter cet Hôpital.

CHAPITRE XXVII.

De Walafride Strabus auteur de la Glose ordinaire, de Sedulius, de Paschase Ratbert, de Smaragde, & de quelques autres Commentateurs Latins du Nouveau Testament.

Walafr. Strabus.

NOus placerons icy l'auteur de la Glose ordinaire attribuée à Walafride Strabus, qu'on croit avoir été le disciple de Raban Maur. Cette Glose est une Chaine semblable à celle de cet Archevêque de Mayence, si ce n'est qu'elle est plus abregée. Il ne paroît pas même qu'elle soit d'un seul Auteur, ayant été retouchée & augmentée en differens tems, comme il arrive souvent à ces sortes de recueils, sur tout quand ils sont d'un aussi grand usage qu'a été celuy-cy. Quoy qu'il

qu'il en ſoit, nous n'avons aucun Commentaire ſur l'Ecriture qui ait eu tant d'autorité que cette Gloſe, depuis le neuviéme ſiecle qu'elle commença à paroître juſqu'à ces derniers tems. Les Theologiens de Doüai qui l'ont fait reïmprimer avec pluſieurs autres interpretations, ont remarqué dans leur Préface que c'eſt pour cette raiſon qu'elle a été appellée la Gloſe ordinaire, ou la langue de l'Ecriture, *ordinariam gloſſam, ſeu linguam ſcripturæ*. Ils ajoûtent que le Maître des Sentences luy donne le nom *d'autorité* par excellence, & que la citant il dit tout court *autoritas dicit, l'autorité dit*. Il eſt vray que Pierre Lombard, S. Thomas, & les autres Theologiens de l'Ecole, qui n'avoient rien de meilleur ni de plus commode ſur toute la Bible que cette compilation, l'ont regardée comme un oracle. S. Thomas même ne s'eſt pas contenté de la citer ſouvent dans ſon Commentaire ſur S. Paul; il la commente quelquefois de la même maniere que les paroles de cet Apôtre. Mais après tout ce n'eſt que l'ouvrage d'un Moine, qui a été composé dans des tems de barbarie; & il ne faut pas s'étonner que les Theologiens Scolaſtiques l'ayent eu en ſi grande veneration.

Edit. Antverp. 7. vol. in fol. an. 1617.

Il y en a eu un grand nombre d'éditions. Conrad Leontorius qui la publia à Bâle en 1507. avec les autres Gloſes qu'on a accoutumé d'y joindre, prefere ſon édition aux precedentes, parce qu'on avoit imprimé de ſon tems une partie des Peres dont ce recueil eſt composé, & qu'il avoit revû ces Gloſes ſur les originaux, *ex ipſis originalibus reviſæ & correctæ ſunt*. Mais quoy qu'en diſe Leontorius, il a laiſſé bien des fautes dans ſon édition, qui ſont toutes dans une autre de Lyon en 1520. Quelques Theologiens de Paris en publierent une nouvelle en 1588. que Poſſevin aſſûre avoir été imprimée avec trop de précipitation. Ceux de Doüai voyant tant d'imperfections dans cette derniere édition, jugerent à-propos de revoir tout ce grand ouvrage, & de le donner le plus exact qu'il leur ſeroit poſſible. En effet leur édition eſt la meilleure de toutes, & elle comprend un plus grand nombre d'Ecrivains que les précedentes. Mais comme les Peres Grecs n'y ſont raportez qu'en Latin, & que les Latins mê-

même ne sont pas toûjours conformes aux originaux, elle n'a pas encore sa derniere perfection. Ils blâment fort les Theologiens de Paris, non seulement de leur peu d'exactude, mais aussi (*a*) de ce qu'ils ont ajoûté à ce recueil des Rabbins inconnus à l'ancien Auteur de la Glose, & des citations d'Auteurs profanes que les Theologiens de Doüai ont ôtées, pour mettre en leur place les interpretations de quelques Peres; ce qui est de meilleur sens.

SEDULIUS.

Je croy qu'on doit raporter à ces tems-là, c'est-à-dire au huitiéme siecle, ou plûtôt au neuviéme, la Chaîne qui a été publiée par Sichardus sous le nom de Sedulius sur toutes les Epît. de S. Paul. Le stile & la maniere dont cet ouvrage est composé font assez connoître, qu'il ne peut être du Poëte Sedulius dont on a parlé cy-dessus. Le P. Labbe qui a examiné ce fait refute solidement Usserius, qui a confondu ces deux Auteurs. Il s'apuye principalement sur le P. Benoît Justiniani, qui a observé dans son Commentaire sur l'Epître aux Cor. Chap. 6. v. 5. que ce Compilateur a cité un endroit des Morales de S. Gregoire sur Job, & qui en conclut que ce livre n'est pas de celuy à qui on l'attribuë, puis qu'il est constant que Sedulius a vêcu longtems avant ce Pape. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse l'attribuër à un autre Sedulius, dont on trouve en MS. un semblable recueil sur l'Evangile de S. Matthieu dans le College de Clermont. Le même P. Labbe qui a parlé de ce recueil après le P. Sirmond, assûre que le MS. a bien 700. ou 800. ans d'antiquité, & qu'on y trouve des extraits sous les noms de S. Eucher, de S. Leon, d'Arnobe, de Fauste de Riez, de Saint Gregoire, de Bede, & même du Poëte Sedulius. Il juge que l'Auteur de ces deux Chaines sur le Nouveau Testament est le Sedulius Prêtre Hybernois, qui vivoit au commencement du neuviéme siecle selon Hepi-

Labb. Dissert. de Scrip. Eccles. to. 2. p. 334.

(a) *Testimonia Rabbinorum, excepto uno aut altero, quæ non erant à Glossatore antiquo citata, itemque profanorum scriptorum, ut Plinii, Justini historici, Josephi, Judæi Philonis, quæ in Parisiensi editione fuerant sub stellulis adjecta expunximus, & pro eis Patrum sanctorum dicta substituimus.* Theol. Duac. Præfat. in Gloss. ordin.

pidanus Moine de S. Gal dans sa Chronique.

Comme cet Auteur a compilé indifferemment S. Augustin, Pelage, & quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques, il ne garde aucune uniformité de doctrine. Il n'a même fait aucune difficulté de nommer Pelage sur ces mots de l'Epit. aux Rom. *Justus autem ex fide vivit*, où nous lisons *Pil*... c'est-à-dire selon l'orthographe de plusieurs MSS. de ce tems-là, *Pel.* ou *Pelagius*. Cet endroit ayant été effacé dans le MS. de Sichardus, & n'y ayant point d'autres éditions de ce Commentaire que celles qui ont été faites sur la sienne, on ne peut suppléer ce qui manque en ce lieu-là & en quelques autres sans un nouveau MS. Il paroît manifestement, que Sedulius a copié dans son recueil la meilleure partie des Scolies de cet Heretique sur 13. Epitres de Saint Paul. Il l'a même imité dans son stile & dans ses manieres, si ce n'est qu'il est plus étendu que luy; ramassant les interpretations de plusieurs Commentateurs, qu'il ne nomme point le plus souvent. C'est pourquoy bien qu'il s'attache pour l'ordinaire à la lettre de son texte, il se jette quelquefois avec S. Augustin sur des interpretations Theologiques & des sens mystiques.

Rom. 1: 17.

Il remarque dès le commencement de son Commentaire expliquant ces paroles de l'Epitre aux Romains, *Gratia vobis & pax* &c. que le sens de Saint Paul n'est point achevé, & qu'il faut par consequent y suppléer quelques mots pour le rendre clair. *Illud*, dit-il, *animadvertendum est quòd & in superioribus & in præsenti commate eclipses, id est defectus necessariarum dictionum esse noscuntur. Itaque ut plena constructio constare queat, ipsa verborum series in ordinem sic disponatur. Ego Paulus servus Christi Jesu vocatus Apostolus . . . precor vel exopto multiplicentur gratia vobis & pax à Deo Patre nostro & Domino Jesu Christo.* Il adoucit avec les Peres Grecs cette expression de Saint Paul, *Tradidit illos Deus in desiderium cordis eorum*, laquelle semble faire Dieu auteur des pechez des hommes. Il dit après eux que le Verbe *tradere* s'entend en ce lieu-là de la simple permission, & qu'en abandonnant Dieu ils s'abandonnent eux-mêmes à leurs propres passions, sans qu'il en soit nullement la cause.

Rom. 1: 24.

Il

Il est vray qu'il ajoûte à cette interpretation qu'il a prise du Diacre Hilaire un passage de S. Augustin, tiré de son livre de la grace & du libre arbitre : & c'est en cela qu'il n'a aucune uniformité de doctrine. Il est étonnant que Sichardus ait mis icy à la marge de son édition, *libertas arbitrii nulla*, comme si Sedulius qui copie S. Augustin avoit été du sentiment de Luther sur le libre arbitre.

Sichardus.

Il observe sur ces mots, *sicut scriptum est, quia non est justus quisquam* &c. qu'il y a icy huit versets citez par S. Paul, qui ne sont ni dans l'Ebreu ni dans aucun des anciens interpretes Grecs, ni même dans ceux qui raportent l'ancienne édition Vulgate des Septante. Ceux, ajoûte-t-il, qui demandent pourquoy S. Paul les a citez, ne savent pas qu'ils sont pris de differens endroits de l'Ecriture, & principalement des Pseaumes. Mais on ne trouve point dans la plûpart des Exemplaires Grecs du Pseaume 13. ce qu'on lit icy, *sepulcrum patens* ... jusques à, *scimus autem*. Il a emprunté cette docte observation de S. Jerôme, qui a remarqué dans son Commentaire sur Isaïe que l'Apôtre n'a pas pris tous ces témoignages du Pseaume 13. où ils étoient dans quelques éditions vulgaires, mais du Deuteronôme, des Pseaumes, & de quelques autres endroits. *Respondemus Apostolum de Deuteronomio ac Psalterio, & cæteris Scripturarum locis hoc testimonium contexuisse.*

Hieron. Proœm. in lib. 16. Comm. in Is.

Quoy qu'il copie très-souvent Pelage, il ne le suit neanmoins point dans ses heresies. Il reconnoit le peché originel avec S. Augustin sur ces mots, *In quo omnes peccaverunt*, où il dit que c'est en Adam que tous ont peché ; & que les enfans mêmes ne se purgeant du peché originel que par le Batême de Jesus-Christ, c'est une preuve évidente qu'il n'y a personne qui n'ait peché en Adam. Comme on luy pouvoit objecter que S. Paul semble restreindre ce peché à plusieurs seulement, & ne le pas étendre generalement à tous les hommes, il repond que le mot de *plusieurs* & celuy de *tous* sont la même chose dans cette Epitre. *Et ut evidentius ostenderet omnes homines & multos homines idem esse, addit his, sicut per inobedientiam unius peccatores constituti sunt multi.*

Rom. 5: 12.

Ibid. v. 19.

Sur ces autres paroles de la même Epitre, *Quos præsci-*

Rom. 8: 29.

 vit

vit & prædestinavit, il dit conformément aux ſentimens des Peres Grecs, que Dieu a élu ceux qu'il a prevû devoir être à luy. *Hos quos præſcivit futuros devotos ſibi, hos elegit ad promiſſa præmia capeſſenda.* Il ne ſe ſert point même d'autre expreſſion que de celle de Pelage lors qu'il interprete ces mots ; *Quos autem prædeſtinavit, hos & vocavit.* Il a, dit-il, appellé ceux dont il a connu la foy dans ſa preſcience ; la vocation ne faiſant point venir les hommes à moins qu'ils ne le vueillent. *Quos præſcivit credituros hos vocavit ; vocatio autem volentes colligit.* Il copie en une infinité d'autres endroits le même Pelage, & s'il n'employe pas toûjours les propres termes de cet Heretique, il adopte au moins ſes penſées & celles du Diacre Hilaire, qui ſont ſes principaux Auteurs ſur la matiere de la preſcience & de la prédeſtination. Il cite auſſi quelquefois S. Auguſtin ſur cette même matiere; mais il paroît plus attaché aux deux premiers. Il a cru que pour faire une veritable Chaîne ou recueil des Peres ſur les Epîtres de Saint Paul, il ne devoit pas s'en raporter entierement à Saint Auguſtin. De plus le Diacre Hilaire & Pelage ayant expliqué plus à la lettre le ſens de l'Apôtre en beaucoup d'endroits, l'on ne doit point être ſurpris qu'il les ait copiez plus ſouvent que ce Saint Evêque.

Ce n'eſt point Sedulius qui parle ſur ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Hoc facite in meam commemorationem*, mais Pelage, après lequel il dit que J. CHRIST nous a laiſſé cette ceremonie pour nous ſouvenir de luy, de la même maniere qu'un homme qui entreprend un voyage laiſſe à ſon ami quelque gage de ſon amitié. *Suam memoriam nobis reliquit, quemadmodum ſi quis peregrè proficiſcens aliquod pignus ei quem diligit derelinquat* &c. Je paſſe ſous ſilence le reſte de ſon Commentaire, qui eſt par tout égal & conforme. N'ayant eu rien du Diacre Hilaire ni de Pelage ſur l'Epître aux Ebreux, il a copié l'explication qui a été publiée ſous le nom de Saint Ambroiſe ſur cette Epître, en y ajoûtant quelques autres interpretations, comme ont fait tous les Compilateurs du neuviéme ſiecle.

1. Cor. 11: 24.

Paſchaſe Ratbert Moine Benedictin, & Abbé de l'ancien monaſtere de Corbie du dio-

PASCH. RATBERT.

dioceſe d'Amiens, qui eſt mort en 851. doit être mis au rang des Commentateurs du neuviéme ſiécle. On trouve parmi ſes ouvrages, que le P. Sirmond a fait imprimer à Paris en 1618. un aſſez long Commentaire ſur l'Evangile de S. Matthieu. Il y ſuit la methode reçuë de ſon tems, compilant comme il le temoigne luy-même S. Jerôme, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Gregoire, S. Chryſoſtôme & Bede, ſans s'éloigner de ces Auteurs qu'il regarde comme ſes maîtres. S'il en copie quelques autres qui ſoient moins orthodoxes, il regle leur doctrine ſur celle de ces premiers, & ſur l'analogie de la foy, afin de ne rien avancer qui ne ſoit vray. C'eſt pourquoy il aſſûre, qu'il a mis avec ſoin à la marge de ſon ouvrage les noms de ces Ecrivains Eccleſiaſtiques, afin que ſes lecteurs puiſſent marcher en ſûreté. *Propter quod horum nominum literas in hujus operis margine diligenter apponere curavi, ex his ut poſſit lector ſecurus incedere, vel cujus ſequar veſtigia è regione mox cognoſcere.* Ces noms cependant ne ſont point à la marge. Sans aller loin il copie S. Auguſtin dès l'entrée, où il defend la genealogie de JESUS-CHRIST contre les Manichéens, & l'on n'y voit point le nom de ce Pere, ni même d'aucun autre: ce qui ne peut venir que de la negligence des Copiſtes.

Paſchaſ. Præfat. Comm. in Matth.

Son ouvrage eſt rempli d'érudition, parce qu'il y a ramaſſé ce qu'il avoit lu dans les anciens Commentateurs. Il s'attache principalement au ſens literal, ſe jettant auſſi quelquefois ſur les ſens myſtiques & allegoriques. Il a cru qu'il étoit à-propos qu'il le publiât pour l'uſage des Latins, qui n'avoient aucun Commentaire exact ſur cet Evangeliſte. Il loüe (*b*) au contraire le bonheur des Grecs qui en avoient pluſieurs excellens; au lieu que les Latins n'en avoient que très-peu: au moins n'en trouvoit-on de ſon tems qu'un fort pe-

(b) *Velim perpendant noſtri quantos & quales Græcorum facundia in hoc eodem opere habeat tractatus, & tunc potuerunt dignoſcere quibus Latina paupertas egeat documentis: quia profectò in manus noſtras vix perpauca priorum venerunt commenta, licet Fortunatianum & Victorinum in eo opuſcula edidiſſe dicatur, quos nec dum invenire potuimus.* Paſchaſ. Præfat. Comment. in Matth.

petit nombre. L'usage de ces tems-là étoit de marquer à la marge de son exemplaire, à l'imitation de S. Jerôme, les Canons d'Eusebe. Paschase les rejette sous pretexte qu'ils ne sont pas exacts, parce qu'ils indiquent que les Evangelistes s'accordent en de certains lieux où ils ne sont point d'accord, comme il le prouve par quelques exemples. Mais il me semble qu'il eût été mieux de corriger ce defaut d'exactitude, que d'ôter entierement ces Canons qui ont leur utilité.

Ce Commentateur n'ayant copié que des Auteurs qui sont presentement entre les mains de tout le monde, & n'ayant même rien de singulier, je me contenterai d'en raporter un endroit qui merite qu'on y fasse reflexion. Il (c) oppose ces paroles de J. CHRIST, *Prenez c'est mon corps*, à
Matth. 26. 26.
quelques Novateurs de son tems, qui pretendoient que cette expression ne marquoit pas son veritable corps dans le Sacrement de l'Eucharistie, mais seulement une vertu ou efficace; comme si J. CHRIST qui s'explique en des termes si clairs & si formels n'avoit pas dit la verité. Il n'a point employé, ajoûte-t-il, les mots de figure & de vertu, mais il dit nettement & sans aucune ambiguité, *C'est mon corps qui sera livré*, ou comme on lit en d'autres exemplaires, *qui est donné pour vous*. Il traite au long cette dispute, parce qu'elle faisoit bruit de son tems. Le livre qu'il a composé sur ce sujet est trop connu pour s'y arrêter.

On a imprimé à Strasbourg en 1536. un Commentaire, ou plûtôt une Chaine sous le nom de l'Abbé Smaragde sur les Evangiles & sur les Epitres qu'on
SMARAGDE.

(c) *Audiant qui volunt extenuare hoc verbum* corpus, *quod non sit vera caro Christi, quæ nunc in Sacramento celebratur in Ecclesia Christi, neque verus sanguis ejus, nescio quid volentes plaudere vel fingere, quasi virtus sit carnis & sanguinis in eo admodùm Sacramento, ut Dominus mentiatur, & non sit vera caro ejus, neque verus sanguis, in quibus una mors Christi annunciatur, cùm ipsa veritas dicat*, Hoc est corpus meum. *Similiter & de calice . . . Neque ita dicit cùm fregit & dedit eis panem, hoc est vel in mysterio est virtus vel figura corporis mei; sed ait non fictè*, Hoc est corpus meum, *ubi Lucas addidit*, quod pro vobis tradetur, *vel, sicut alii codices habent*, datur. Paschas. Comment. in Cap. 26. Matth.

qu'on lit dans l'Eglise pendant toute l'année. Il y a eu deux Smaragdes, dont l'un a été Abbé de S. Michel, à qui Trithême & plusieurs autres après luy ont attribué ce recueil. On ne convient pas tout-à-fait du tems auquel il vivoit. Si nous nous en raportons au titre qu'on a mis à la tête de son livre, il a vécu bien avant dans le dixiéme siécle, *Vixit anno Domini* 970. Sixte de Sienne & après luy Possevin semblent l'avoir placé dans le septiéme, *anno* 680. mais il faut lire 980. Bellarmin le fait vivre au neuviéme sous Loüis le Debonnaire, auquel tems vivoit l'autre Smaragde, Moine Benedictin du monastere d'Aniane. La methode de ce Commentateur, & les Auteurs qu'il a suivis pour faire son recueil, insinuënt qu'il a écrit en effet dans ce tems-là.

Comme ses explications sont sur tout le Lectionaire de l'Eglise, il y commente aussi bien les leçons qui sont tirées des Prophetes, que les Evangiles & les Epîtres de S. Paul. Il nomme dans sa Préface les Auteurs qu'il a compilez, savoir S. Hilaire, S. Jerôme, S. Chrysostôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Cyprien, S. Cyrille, S. Gregoire, Victor, Fulgence, Cassiodore, Eucher, Tychonius, Primasius & Bede. Il ajoûte qu'il n'a pas oublié Origene & Pelage. *Hunc ex multis unum allegoriarum plenum curavi colligere librum, & de magnorum tractatibus prolatisque sermonibus Patrum, id est Hilarii, Hieronymi, & de cautè legendis Pelagii & Origenis, quasi de magnis fluminibus extiti breviator.* Smarag. Præfat. Comm. in Lection.

Lanfranc, qui d'Abbé Benedictin en Normandie fut élevé à l'Archevêché de Cantorberi, a laissé un petit Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, quon peut aussi placer parmi les Chaînes ou recueils. Il consiste en des notes pour éclaircir les endroits les plus obscurs, dans ce qui regarde le sens literal. Ce savant homme qui étoit venu d'Italie, & qui faisoit profession des belles lettres avant que de se faire Moine, a suivi une methode assez exacte, & qui étoit apparemment celle dont il se servoit auparavant, en expliquant les Auteurs profanes à ses écoliers. Outre l'interpretation de son texte il met sur les mots qui ont quelque difficulté d'autres mots plus clairs, qu'on peut nommer gloses interlineaires. Ses explications LANFRANC.

ſont pour l'ordinaire priſes de S. Ambroiſe, qui eſt le Diacre Hilaire, & de S. Auguſtin. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que l'Ambroiſe qu'il cite differe ſouvent de l'imprimé. Luc Dacheri, qui a publié les Ouvrages de Lanfranc en un volume *in folio*, conjecture qu'il y avoit en ce tems-là quelques Commentaires de S. Ambroiſe que nous n'avons point preſentement. *Magna mihi ſuſpicio eſt*, dit ce Moine, *B. Lanfranci ævo Commentaria S. Ambroſii extitiſſe, quæ ad noſtra tempora haudquaquam pervenerunt, vel latere alicubi*: mais cette conjecture n'a aucun fondement. Nous avons remarqué cy-deſſus, que la grande diverſité d'exemplaires en ces ſortes de livres vient des Copiſtes, ſur tout des Moines qui ſe ſont fort émancipez en les copiant.

Edit. Pariſ. ann. 1648.

Luc. Dacher. Præfat. in oper. Lanfr.

ANSELME.

Les Commentaires qui ont été publiez ſur S. Matthieu, ſur les Epîtres de S. Paul, & ſur l'Apocalypſe ſous le nom d'Anſelme, ne ſont point de luy. Ediner ſon diſciple, qui nous a laiſſé le Catalogue des Ouvrages de ce docte Moine, lequel d'Abbé du Bec en Normandie fut fait Archevêque de Cantorberi à la fin de l'onziéme ſiécle, n'en a point parlé. Bellarmin qui a fait cette remarque ajoûte que le Commentaire ſur S. Matthieu n'eſt point dans l'édition de Paris en 1544. où l'on a pretendu donner au public tout ce qui a été compoſé par Anſelme. Mais cela ne prouve rien: car l'on decouvre tous les jours dans les MSS. de nouveaux livres des Auteurs. La premiere édition de ſon Commentaire ſur les Epitres de S. Paul eſt de 1533. Sixte de Sienne aſſûre qu'il eſt dans les anciens exemplaires, ſous le nom d'un Moine nommé Hervé: Eſtius ne le cite auſſi que ſous ce nom-là. Le P. Gerberon Moine Benedictin, qui a fait imprimer depuis peu à Paris tous les Ouvrages d'Anſelme, n'y a point mis ce Commentaire, ni les autres qui ſont ſur S. Matthieu, ſur les Cantiques & ſur l'Apocalypſe, parce qu'ils ne ſont point de luy, mais de Hervé qui a été auſſi Moine Benedictin. Il promet de les publier ſeparément, les ayant tous en MS. Le P. Labbe a vû en MS. dans la Bibliotheque du College de Clermont, un long Commentaire ſur le Prophete Iſaïe de ce même Hervé, qu'il fait vivre vers l'an 1130.

A Paris in fol.

En 1675.

Pour ce qui eſt de ſa methode,

de, elle n'eſt point differente des Commentateurs du neuviéme & du dixiéme ſiecle. Il fait de tems en tems de très-bonnes remarques ; mais il ne paroît pas qu'il ait toûjours lu les originaux qu'il copie : ce qui eſt commun à tous les Compilateurs, qui font ſouvent leurs extraits ſur d'autres recueils. Ils joint à ſes explications, à l'imitation des anciens, des interpretations Theologiques. Il prouve, par exemple, de ces paroles

Rom. 9: 5. de S. Paul, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula*, que JESUS-CHRIST eſt veritablement Dieu, & non non pas ſeulement de nom, comme Moyſe qui eſt appellé dans le Vieux Teſtament le Dieu de Pharaon. *Per hoc enim quòd Deus ſuper omnia dicitur, Deus naturaliter eſſe oſtenditur. Deus enim aliquando nuncupative ; aliquando verò eſſentialiter dicitur ; nuncupative, ſicut Moyſi dictum eſt, ecce conſtitui te Deum Pharaonis.* Il copie Saint Auguſtin ſur les matieres de la grace & de la predeſtination, & même ſur l'endurciſſement de Pharaon. Il fait tout dependre de la grace de Dieu, laquelle ne ſe donne point en vûë des merites, & s'il endurcit quelqu'un cela vient de ſon jugement, qui traite chacun ſelon

ſes actions. *Miſeretur ſecundùm gratiam quæ gratis datur, non meritis redditur. Indurat autem ſecundùm judicium quod meritis redditur. Miſeretur magna bonitate, indurat autem nulla iniquitate, ut nec liberatus de ſuis meritis glorietur, nec damnatus niſi de ſuis meritis glorietur.* Tout ce Commentaire eſt rempli des principes de la Theologie de S. Auguſtin, qui a été le maître des Moines d'Occident, comme S. Chryſoſtôme l'a été des Commentateurs de l'Egliſe Orientale. C. 4. Epiſt. ad Rom.

Les Chartreux ont fait imprimer à Cologne en 1611. tous les Ouvrages qu'on attribuë à leur Patriarche S. Bruno, qui vivoit à la fin de l'onziéme ſiécle. Bellarmin fait mention d'une plus ancienne édition chez Joſſe Badius que je n'ay point vûë, où ſe trouvent les Commentaires de ce Saint homme ſur les Pſeaumes, & ſur les Epitres de S. Paul, auſſi bien que dans celle de Cologne. Il y en a eu de plus une ſeconde au même lieu en 1640. Ce Commentateur n'a rien de ſingulier dans ſa maniere d'interpreter. Il ſuit la me-

BRUNO. Bellar. de Script. Eccleſ.

methode de ceux qui l'avoient precedé, & qu'il copie pour l'ordinaire. Etant Theologien la plûpart de ses explications sont Theologiques, & il semble avoir preferé la Theologie de Saint Augustin à celle des autres Peres : il cite neanmoins quelquefois le Diacre Hilaire sous le nom de Saint Ambroise. Nous avons aussi un Commentaire sur l'Apocalypse attribué à ce même Bruno ; lequel n'est pas de luy, mais d'un autre Bruno Abbé du Mont Cassin, qui vivoit sous Urbain II. Gregoire VII. le fit Evêque de Segni, & il mourut en 1123. sous Calixte II.

Edit Venet. an. 1651. Maur Marchesius Moine du Mont Cassin, qui a publié les Ouvrages de ce dernier Bruno sur des exemplaires MSS. assûre que les 145. Homelies sur les Evangiles de toute l'année, lesquelles ont été imprimées sous le nom d'Eusebe d'Emese, ne sont point d'Eucher de Lyon, ni d'aucun autre Auteur, mais de ce Bruno. Il ôte de plus au Fondateur des Chartreux beaucoup de livres qui sont sous son nom, dans le troisiéme tome de l'édition de Cologne. Theodore Petri, qui a donné au public les Ouvrages de son Patriarche, avoüe qu'il y a de grandes raisons de douter qu'ils soient tous de luy. Mais il s'apuye sur plusieurs MSS. qui portent le nom de Bruno le Chartreux, & qui ont été trouvez dans la grande Chartreuse. Le Moine du Mont Cassin au contraire oppose un plus grand nombre de MSS. où l'on voit à la tête des Ouvrages dont il est question le nom de leur Bruno. Et ce qui semble tout-à-fait concluant, c'est que l'Auteur appelle Saint Benoit *son Pere*, & qu'il en fait quelquefois l'éloge. Petri repond à cela, que le Fondateur de son Ordre a pu regarder S. Benoît comme son Pere, puis qu'il a été Ermite ou solitaire avant que d'embrasser la vie commune ou Cœnobitique. A ce qu'on luy oppose que tous ces Ouvrages sont d'un Bruno, qui a écrit des Commentaires sur l'Exode & sur l'Apocalypse, & qu'on n'en trouve aucuns sur ces livres qui soient de Bruno le Chartreux, il dit qu'il se peut faire que son Patriarche ait aussi écrit là-dessus, bien qu'on n'en ait rien presentement. Mais il ne s'obstine point à defendre son sentiment en faveur de sa Communauté, comme font la plûpart des Moi-

nes. *Quòd si quis*, dit-il, *aliter sentiat, per nos licet unicuique suo abundare sensu.*

Nous ajoûterons à tous ces Moines l'Abbé Rupert, qui a écrit de longs Commentaires sur une bonne partie de l'Ecriture au commencement du XII. siecle. Si nous en croyons Honoré d'Autun, que Trithême & Sixte de Sienne ont copié, ce Moine Benedictin à été éclairé de Dieu dans la composition de ces Commentaires. *Rupertus Tuitiensis monasterii Abbas à Spiritu Sancto per visionem illuminatus totam pene Scripturam egregio stilo exposuit* : mais il n'a pas été pour cela infaillible. La premiere édition que j'aye vûë de ses Ouvrages, & qui n'en contient qu'une partie, est de Cologne en 1528. Il y a au devant une épître qui nous apprend qu'elle vient d'Angleterre. L'on imprima le reste en 1533. au même lieu: on a publié depuis ce tems-là à Paris tous ses Ouvrages ensemble.

RUPERT.

Honor. Augustod. de Scrip. Eccles.

En 1638.

Pour ce qui regarde le Nouv. Testament, nous avons de cet Auteur treize livres sur Saint Matthieu, un Commentaire sur l'Evangile de S. Jean, & un autre sur l'Apocalypse. Il fait connoître par tout qu'il avoit de l'esprit & de l'érudition : mais cette érudition ne vient pas toûjours à propos. Il est rempli de digressions de Theologie & de Morale. Si nous en croyons Bellarmin & quelques autres Controversistes, Rupert n'a pas eu des sentimens orthodoxes sur l'Eucharistie, ayant cru *l'impanation.* Cela a pu être la cause, ajoûte ce Cardinal, que ses Ouvrages qui d'ailleurs ne sont pas mauvais, ni sans érudition, ont été entierement dans l'oubli environ 400. ans. *Hæc videtur esse causa, ut opera Ruberti Tuitiensis alioqui non mala nec indocta jacuerint sine luce & honore in tenebris oblivionis annis circiter 400. nam nostro primum tempore cœperunt lucem aspicere.*

Bell. de Script. Eccles.

Cet Abbé n'a point reconnu dans l'Eucharistie le changement veritable du pain & du vin au corps & au sang de JESUS-CHRIST ; mais seulement une forme d'union Hypostatique, qu'il a expliquée par le mystere de l'Incarnation. Il dit sur S. Jean que le Verbe s'est fait homme, non en detruisant la nature humaine, mais en se l'unissant : qu'il en est de même de l'Eucharistie, où il s'est uni au pain sans le de-

Rupert. lib. 6. in Joann. detruire. *Verbum factum esse hominem, non destruendo, sed assumendo humanitatem, & eodem modo in Eucharistia idem verbum fieri panem, non destruendo, sed assumendo panem.* *Id. l. 2. de Div. offic. c. 2.* Il s'explique encore plus nettement là-dessus dans son traitté de l'office Divin. Wiclef qui avoit vû ce livre, & qui n'en savoit point l'Auteur, l'a opposé aux Catholiques tantôt comme étant de S. Ambroise, tantôt comme étant de Saint Isidore, & quelquefois sous le nom de S. Fulgence. Le Cardinal Bellarmin qui a fait toutes ces reflexions, & qui ne pouvoit nier que Rupert n'eût été dans cette erreur, l'a refuté dans ses Controverses.

Ce seroit icy le lieu de parler de *Rich. de S. Victor.* Richard de S. Victor, qui vivoit aussi dans le XII. siécle. Mais ce que nous avons de luy est si rempli d'allegories & de sens sublimes, qu'il ne peut être gueres utile à d'autres personnes qu'aux Predicateurs. On y peut aussi aprendre quelque chose de la Theologie de son tems. Revenons encore une fois aux Commentateurs des Eglises d'Orient.

CHAP. XXVIII.

Des Commentaires de Theophylacte sur le Nouveau Testament.

LES Commentaires de Theophylacte Archevêque d'Acride en Bulgarie, qui vivoit à la fin de l'onziéme siécle, sont plûtôt des abregez de S. Chrysostôme que de veritables Commentaires. Aussi portent-ils ce titre à la tête de quelques exemplaires MSS. car voicy ce qu'on lit au commencement de l'Evangile de S. Luc dans un MS. de la Bibliotheque du Roy, Θεοφυλάκτου τοῦ ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας ἐπιτομὴ τῶν τοῦ Χρυσοστόμου ἐξηγητικῶν εἰς τὸ κατὰ Λουκᾶν εὐαγγέλιον, *Abregé que Theophylacte Archevêque de Bulgarie a fait des Commentaires de S. Chrysostôme sur l'Evangile de S. Luc.* Dans un autre MS. de la même Bibliotheque son Commentaire sur S. Matthieu est intitulé, Θεοφυλάκτου τοῦ ἁγιωτάτου ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας ἐπιτομὴ τῶν ἐξηγητικῶν εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγέλιον, *Abregé de Theophylacte, très-saint Archevêque de Bulgarie, des Commentaires sur l'Evangile de Saint Matthieu.* Ce qu'il ne faut pas entendre comme si ce Commen-

THEOPHYLACTE.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2396.

Cod. MS. ejusd. Bibl. Reg. n. 2394.

mentateur avoit composé une interpretation plus étenduë des Evangiles, & que celle que nous avons presentement n'en fût qu'un abregé. Celuy qui a mis ce titre songeoit aux Commentaires de S. Chrysostôme, que Theophylacte ne fait ordinairement qu'abreger.

Neanmoins ce ne sont pas de purs abregez; car il a ajoûté, principalement sur les Evangiles, plusieurs explications de sa façon, qui sont plûtôt du goût des Grecs de ces derniers siécles, que de Saint Jean Chrysostôme. Il y affecte quelquefois de certains sens mystiques & allegoriques, & même de certaines subtilitez qui ne viennent gueres à-propos dans un abregé, où il semble qu'on ne devoit rien apporter qui fût éloigné du sens literal. Oecolampade, qui est
En 1524. le premier qui nous ait donné ce Commentaire sur les Evangiles en Latin seulement, y a reconnu ce defaut. Bien qu'il ne trouve aucune solidité dans les allegories de cet Archevêque, il dit qu'elles ne laissent pas d'être agreables. *In allegoriis etsi non ubique solidus, jucundus tamen est.*

Oecol. Præfat. Comm. in quat. Evang.

Mais je croy que peu de personnes goûteront ce que Theophylacte dit d'abord sur le nombre des quatre Evangiles, qu'il fait venir de ce qu'ils nous enseignent les quatre vertus generales, qu'il explique en particulier. Il ajoûte en suite une seconde raison de ce nombre de *quatre*, parce qu'ils sont les colomnes du monde qui est divisé en quatre parties; savoir le Levant, le Couchant, le Septentrion, & le Midi. Et enfin, comme s'il n'avoit pas assez éclairci cette importante question, il observe qu'il y a quatre Evangiles parce qu'ils contiennent quatre choses, qui sont les dogmes, les commandemens, les menaces, & les promesses. Il semble que Sixte de Sienne ait approuvé les allegories de ce Commentateur: car après avoir remarqué qu'il a reduit en abregé les interpretations literales de S. Chrysostôme, il dit que Theophylacte n'ayant presque point trouvé d'allegories dans ce Pere, il y en avoit suppleé quelques-unes qu'il avoit prises d'autres Auteurs, & qu'il les a même assez bien placées. *Allegorias quoque cùm aut nullas, aut raras apud Chrysostomum invenisset, ex aliorum Commentariis supplevit, & suis locis aptissimè accommodavit.*

Sixt. Sen. Bibl. Sac. lib. 4.

Il faut cependant rendre

cette

cette justice à Theophylacte, qu'il n'est point l'Auteur des observations qu'on vient de raporter : car il paroît de quelques MSS. que j'ay lus, qu'elles y ont été ajoûtées après coup en forme de Scolies, comme il est arrivé à la plûpart de ces livres. Je n'ay point trouvé dans deux exemplaires de la Bibliotheque du Roy les deux dernieres remarques dont nous venons de parler, & qui sont indiquées dans le Grec par καὶ ἄλλως, *& autrement*. Cette expression même καὶ ἄλλως, marque ordinairement l'addition d'un autre Ecrivain. On ne lit point dans ces deux MSS. tout ce qui est entre les mots καρδία αὐτοῦ, & ces autres, εὐαγγέλιον δὲ λέγεται.

Codd. MSS. Bibl. Reg. num. 2392. & 2394.

Je n'ay de plus trouvé dans deux autres MSS. de cette même Bibliotheque qu'une de ces observations, n'y ayant qu'une fois καὶ ἄλλως ; & ils varient même entr'eux là-dessus : car il y en a un qui ne contient que la premiere ; & un autre represente seulement la seconde ; ce qui doit rendre suspects les autres endroits, où Theophylacte se jette sur des allegories trop éloignées ; mais on ne peut pas l'exemter entierement de ce defaut. Au reste l'on peut le placer entre les bons Commentateurs Grecs du Nouv. Testament, nous ayant rendu plus commode S. Chrysostôme qu'il a abregé, & il y a aussi suppleé quelque chose du sien.

Codd. MSS. Bibl. Reg. num. 2315. & 2396.

Il forme d'abord cette question sur le titre de S. Matthieu ; pourquoy il n'a pas dit à l'exemple des Prophetes *visions*, ou *discours ?* Après y avoir satisfait par les paroles de Saint Chrysostôme, il ajoûte cette autre solution qui est plus literale. (*a*) Les Prophetes voyoient en esprit ce qu'ils prédisoient, qui leur étoit representé par le S. Esprit ; & c'est pour cela qu'ils ont nommé *visions* leurs Propheties : mais S. Matthieu n'a point eu de semblables visions. Il a vû veritablement Jesus-Christ : il a vécu avec luy, & il l'a entendu. C'est pourquoy il ne s'est

(a) Οἱ μὲν προφῆται νοητῶς ἔβλεπον ἅπερ ἔβλεπον, φανταζόμενοι ταῦτα διὰ τοῦ ἁγίου πνεύματος, διὸ καὶ ὁράσεις ταῦτα ἔλεγον, ὁ δὲ Ματθαῖος, οὐ νοητῶς εἶδε τὸν Χριστὸν καὶ ἐφαντάσθη αὐτὸν, ἀλλ᾽ αἰσθητῶς αὐτῷ συνῆν, καὶ αἰσθητῶς ἤκουεν αὐτοῦ, βλέπων αὐτὸν ἐν σαρκί· διὰ τοῦτο τοίνυν οὐκ εἶπεν, ὅρασις ἣν εἶδον, ἤτοι φαντασία, ἀλλὰ βίβλος γενέσεως. Theophyl. init. Comm. in Matth.

s'est pas servi de cette expression, *vision qu'a vûë Matthieu;* mais *la Genealogie*, &c.

Sur ces mots du Chapitre 1. v. 3. qui sont pris d'Esaïe, *Voicy la Vierge concevra*, il remarque après Saint Chrysostôme, que les Juifs objectoient aux Chrêtiens qu'il n'y avoit point dans l'Ebreu le mot de παρθένος, *vierge*, comme dans S. Matthieu, mais celuy de νεᾶνις, qui signifie en general une *fille*, soit qu'elle soit vierge ou non. A quoy il repond, que les Juifs corrompent malicieusement l'Ecriture, ayant substitué νεᾶνις en la place de παρθένος: ce qu'il ne faut pas entendre comme s'ils avoient en effet alteré les Livres Sacrez. Theophylacte & les autres Ecrivains Ecclesiastiques, qui ont fait avant luy ce reproche aux Juifs, ne parlent que des anciennes versions Grecques qui avoient été faites sur l'Ebreu après celle des Septante, principalement de celle d'Aquila.

Il refute aussi les Juifs avec S. Chrysostôme sur ces paroles, *C'est de vous que sortira le Chef qui gouvernera mon peuple*, lesquelles ont été prises du Prophete Michée. Mr. Huet n'avoit pas lu apparemment les Commentaires de ces deux savans Archevêques, lors qu'il leur a reproché aussi bien qu'à Euthymius d'avoir suivi là-dessus le sentiment des Juifs, & d'avoir ôté aux Chrêtiens avec eux cette Prophetie, qui ne peut convenir qu'à Jesus-Christ. *Perspicua*, dit-il en parlant de la Prophetie de Michée, *veritatis argumenta aspernati Judæi complures, nec patrum suorum autoritatem reveriti, hæc ad Zorobabelem detorquere tentarunt, quos & vetustos aliquot Sacræ Scripturæ interpretes Christianos affectatos esse video, Chrysostomum, Theophylactum, Euthymium.* Ces trois grands hommes au contraire ont refuté avec force dans leurs Commentaires les Juifs, sur cet endroit de l'Evangile de S. Matthieu.

(Matth. 2:6. — D. Huet. Demonst. Evangel. p. 321. edit. 1.)

Au Chap. 3. où il y a dans le Grec ordinaire & dans la Vulgate, *C'est luy qui vous batizera dans le S. Esprit & dans le feu*, il n'a point lu, *& dans le feu.* Sur ces autres mots, *Il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint point*, il reprend Origene, qui a cru que les supplices des damnez auront une fin. Il refute de plus Manichée par cet endroit du même Chapitre, où il est dit que Jesus ayant été bati-

(Matth. 3:11. — Ibid. v. 12. — Ibid. v. 16.)

sé sortit aussi-tôt hors de l'eau. Ces Heretiques croyoient qu'il avoit laissé son corps dans le Jourdain, & que celuy qu'il avoit eu en suite n'étoit qu'en apparence. Theophylacte a gardé cette methode dans tous ses Commentaires sur le Nouveau Testament : il combat les anciennes heresies lors que l'occasion s'en presente.

Il explique d'abord, selon le sens literal & Grammatical, de nôtre nourriture ordinaire ces mots de l'Oraison Dominicale, *Donnez nous aujourdhuy nôtre pain ἐπιούσιον.* Matth. 6. 11. Il ajoûte en suite conformément aux anciens Peres l'autre interpretation qui est Theologique, Καὶ τὸ σῶμα δὲ, dit-il, τοῦ Χριστοῦ, ἄρτος ἐστὶν ἐπιούσιος, *Le corps de* Jesus-Christ *est un pain supersubstantiel.*

Au commencement du Chapitre 10. où Saint Matthieu raporte les noms des douze Apôtres, nommant les premiers Simon & André, il observe que ce denombrement a été fait à cause des faux Apôtres; & qu'il a mis à la tête Pierre & André, parce qu'ils avoient été les premiers appellez, ὅτι κ̀ πρωτόκλητοι. Ce qui n'empêche pas qu'il ne reconnoisse en d'autres endroits la superiorité de S. Pierre, comme sur le dernier Chapitre de S. Jean. Il copie quelquefois si exactement ce qu'il a lu dans Saint Chrysostôme, qu'il imite jusques à ses fautes. C'est sur ce pied-là qu'il croit après luy, qu'il y a eu un peu de foiblesse humaine dans la Sainte Vierge, lors qu'elle demanda à parler à son Fils, Matth. 12:46. étant ravie de faire paroître que cet enfant luy étoit soumis. Ἀνθρώπινόν τι ἐβούλετο ἐνδείξασθαι ἡ μήτηρ ὅτι ἐξουσιάζει τοῦ παιδὸς . . . φιλοτιμουμένη ὡς ὑποτεταγμένου αὐτῇ τοῦ υἱοῦ.

Ce qui rend principalement recommandables les Commentaires de Theophylacte, c'est qu'outre qu'on y trouve en abregé les interpretations literales de S. Chrysostôme, & même de quelques autres Ecrivains Grecs, ils renferment presque toute la Theologie de ces anciens Docteurs. Il y parle de la même maniere qu'eux du libre arbitre de l'homme, de la préscience de Dieu, & de la grace generale que Dieu accorde à tout le monde. Si ses expressions sont un peu fortes, ne convenant pas entierement avec celles de Saint Augustin, il ne faut pas pour cela l'accuser de Pelagianisme, comme ont fait un peu trop librement quelques nouveaux

veaux Theologiens. Oecolampade a reconnu (*b*) que ce Commentateur n'a rien avancé là-dessus qui luy soit singulier, parce qu'il n'a fait qu'expliquer en abregé ce qui étoit repandu trop au long dans les autres, & principalement dans S. Chrysostôme : il avertit cependant dans sa Préface qu'on doit se precautionner en le lisant, lors qu'il parle du libre arbitre, jugeant qu'il a outré cette matiere. Il ajoûte en même tems qu'il ne faut pas le rejetter tout-à-fait, sous pretexte qu'il ne paroît pas orthodoxe en ces lieux-là ; mais qu'il faut avoir recours à l'Ecriture, qui doit être seule nôtre regle. C'est ainsi que les Novateurs préferent leur jugement particulier à celuy de l'antiquité.

Oecolampad. Praef. in Comm. Theophyl.

Theophylacte est loüable, en ce qu'il a suivi exactement les sentimens des anciens Docteurs de son Eglise sur les faits dont il s'agit. Il a pu dire avec eux sur le Chap. 22. de S. Jean v. 14, il y en a beaucoup d'appellez ; car Dieu en appelle beaucoup, ou plûtôt il appelle tout le monde : mais il y en a peu qui soient sauvez, & qui soient dignes d'être élus de Dieu. C'est pourquoy il depend à la verité de luy de nous appeller ; mais il depend de nous d'être élus. Il venoit de dire nous avons été tous appellez par la grace seule, Χάριτι γὰρ μόνῃ πάντες ἐκλήθημεν ; lors qu'il fait en suite dependre nôtre élection de nos bonnes actions, on limitera sa pensée de la même maniere qu'il la limite luy-même dans ses Commentaires. Son dessein est de refuter à l'imitation des anciens Peres les Valentiniens & les Manichéens, qui vouloient qu'il y eût des hommes naturellement élus, & d'autres naturellement reprouvez. Que (*c*) les Manichéens, dit-il, qui assûrent qu'il

Id. Theophylact. Comm. in Cap. Luc. 22.

(b) *Inprimis ex Chrysostomo tanquam ex aureo suo fonte maximè aureas interpretationes hausit : ita ut in hujus compendio parum desideres ad explananda Euangelia eorum quæ ille sinuosis voluminibus protulerat, quem & sequitur de libero arbitrio ac fide & quibusdam aliis, & proinde in quibusdam interpretandis violentior ; quod dixerim, ut in hoc tuum adhibeas judicium, qui te solis Canonicis Scripturis addictum nosti, non ut totum à lectione avocem quorumdam more, qui mox cùm unum & alterum displicuerit, toti libro abrenunciant.* Oecol. Præf. Comm. Theophyl. in quatuor Euang.

(c) Ἐντεῦθεν ἐπίθωσιν Μανιχαῖοι λέγοντες ὅτι ἐκ φύσεώς εἰσί τινες ἀμαθεῖς, καὶ ἀδύνατον μεταστῆναι τούτους. Theophyl. Comm. in Cap. 22. Luc.

qu'il y a des hommes qui de leur nature ne peuvent jamais être instruits & changer de vie, soient confondus.

C'est dans cette même vûë qu'expliquant ces paroles de J. CHRIST aux Juifs, *Vous ne voulez pas venir à moy pour avoir la vie*, il remarque que c'étoit par leur propre volonté qu'ils étoient mechans; n'ayant pas dit qu'ils ne pouvoient pas venir, mais qu'ils ne vouloient point venir. Que les Manichéens aprennent, ajoûte-t-il, que le mal ne vient pas de la nature, mais de la volonté qui est libre, Ἀκουέτωσαν Μανιχαῖοι ὅτι οὐ φύσει τὸ κακὸν, ἀλλὰ προαιρέσει συνίσταται. Joann. 5:40.

Il ne croit pas que ces autres paroles de JESUS-CHRIST, *Personne ne peut venir à moy si le Pere ne le tire*, ôtent la liberté aux hommes, mais qu'elles marquent seulement que ceux qui doivent croire, ont besoin que Dieu les assiste d'un grand secours pour agir avec eux, Τοῦτο λέγει, οὐ τὸ αὐτεξούσιον ἀναιρῶν, ἄπαγε, ἀλλὰ δεικνύων ὅτι πολλοῖς δεῖται συνεργείας παρὰ Θεοῦ ὁ μέλλων πιστεῦσαι. Joann. 6:44. Il avoit dit un peu auparavant sur ces mots, *Tout ce que le Pere me donne viendra à moy*, Joann. 6:37. que la foy est un don de Dieu, qui est donné à ceux qui sont dignes & droits de cœur, Δῶρον Θεοῦ τοῖς ἀξίοις καὶ εὐθέσι τῇ καρδίᾳ παρὰ τοῦ πατρὸς διδόμενον. Ces expressions & une infinité d'autres semblables supposent une grace generale, que Dieu accorde à tous les hommes.

Theophylacte a cru avec toute l'antiquité, que deux choses sont necessaires pour faire le bien, savoir la grace de Dieu & nôtre volonté. C'est ce qu'il observe sur le Chap. 22. de S. Luc, où à l'occasion de S. Pierre qui renonce JESUS-CHRIST, après avoir fait paroître tant de fermeté dans ses paroles; il dit, (d) Nous aprenons de là que la volonté de l'homme ne suffit pas sans le secours de Dieu; de plus le secours de Dieu ne suffit pas sans la volonté de l'homme.

Il s'explique d'une maniere si nette, quand il parle sur le Chap. 26. de S. Matthieu du changement des symboles au corps & au sang de J. CHRIST, qu'il

(d) Ἐντεῦθεν δὲ μανθάνομεν δόγμα, ὅτι οὐκ ἀρκεῖ πρόθεσις ἀνθρώπου χωρὶς τῆς τοῦ Θεοῦ ἐπικουρίας· καὶ αὖ οὐκ ἀρκεῖ ἡ τοῦ Θεοῦ ἐπικουρία μὴ καὶ προθέσεως ἀνθρωπίνης οὔσης. Id. Theoph. ibid.

qu'il ſemble ne laiſſer aucun doute là-deſſus. Voicy ſes propres termes: (*e*) Lors que JESUS-CHRIST dit, *C'eſt mon corps*, il montre que le pain qui eſt ſanctifié ſur l'Autel eſt le corps même du Seigneur, & non pas l'antitype ou figure: car il n'a pas dit *c'eſt l'antitype*, mais *c'eſt mon corps:* car il eſt changé par une operation qui ne ſe peut exprimer, bien qu'il nous paroiſſe pain. Ce qu'il repete preſqu'en mêmes termes dans ſes Commentaires ſur S. Marc & ſur S. Luc. On ne peut pas dire que cet Evêque, qui vivoit dans un tems que les ſentimens des Latins étoient fort connus aux Grecs, ait plûtôt parlé le langage des premiers que de ceux de ſon Egliſe. Il s'eſt au contraire declaré entierement contre les Latins, même dans ſes Com-
Theophyl. Comm. in Cap. 3. Joann. mentaires, où il les traite d'inſenſez & de gens qui n'entendent point l'Ecriture, à l'occaſion de leur opinion ſur la proceſſion du S. Eſprit.

Comme il y a eu parmi les Grecs des Ecrivains, qui ont cru que JESUS-CHRIST n'a pas fait la Pâque Juive avant ſa mort, il les refute expliquant cet endroit de S. Mat-
thieu, *Le ſoir étant venu il* *Matth. 26: 20.*
ſe mit à table avec ſes douze Diſciples. Ils fondoient leur opinion ſur ce qu'il eſt dit icy *qu'il ſe mit à table;* au lieu que les Juifs mangeoient l'Agneau étant debout. Il repond (*f*) qu'il mangea d'abord l'Agneau Paſchal étant debout, & que s'étant mis en ſuite à table il donna ſon propre myſtere; commençant par la Pâque typique ou legale, & finiſſant par la veritable. JESUS-CHRIST voulut faire ſelon luy la Pâque, de peur de paroitre contraire à la Loy: ce qu'il repete ſur le Chap. 22. de S. Luc où il dit, que le Fils de Dieu a montré en toutes choſes juſqu'aux derniers ſoupirs qu'il n'étoit en rien contraire à la Loy. En quoy il eſt conforme au ſenti-

 ment

(e) Εἰπὼν δὲ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα δεικνύει ὅτι αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ἐστὶν ὁ ἄρτος ὁ ἁγιαζόμενος ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ, καὶ οὐχ ἀντίτυπον, ἀλλὰ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, ἀῤῥήτῳ γὰρ ἐνεργείᾳ μεταποιεῖται, κἂν φαίνηται ἡμῖν ἄρτος. Id. Theophyl. Comm. in Cap. 26. Matth. v. 26.

(f) Ἔφαγε πρῶτον τὸ πάσχα ἑστάμενος, εἶτα ἀναπεσὼν παρέδωκε τὸ οἰκεῖον μυστήριον· πρῶτον γὰρ τὸ τυπικὸν τελέσας, οὕτω τὸ ἀληθινὸν ἐπετέλεσε. Id. in Cap. 26. Matth. v. 20.

ment de Saint Chryſoſtôme, qui eſt reçu là-deſſus dans toute l'Egliſe Grecque.

Si ce Commentateur avoit conſulté les Juifs, il auroit appris d'eux que le commandement de manger debout l'Agneau Paſchal ne regardoit que la premiere inſtitution de cette Céne, parce qu'ils étoient obligez de ſortir promtement d'Egypte. JESUS-CHRIST fit donc la Pâque avec ſes Diſciples étant à table, comme les Juifs l'obſervoient alors. Ceux d'entre les Grecs qui ont nié cette derniere Pâque de nôtre Seigneur, ont eu d'autres raiſons que celles qui ont été raportées par Theophylacte: il y aura lieu d'en parler plus au long dans le chapitre ſuivant à l'occaſion d'Euthymius.

Il paroit des differentes interpretations qu'il aporte ſur ces paroles de nôtre Seigneur au bon larron, *Vous ſerez aujourdhuy avec moy dans le Paradis*, que les Grecs ont de la peine à les concilier avec les principes de leur Theologie. Ils croyent que les Saints ne joüiſſent point de la gloire du Paradis avant la reſurrection generale; & c'eſt ce qui les a jettez en de grandes extremitez ſur l'explication de ce paſſage. Il obſerve que (*g*) quelques-uns en ont forcé le ſens, plaçans le point après le mot de *σήμερον*, *aujourdhuy*, en liſant ainſi, *Je vous dis aujourdhuy, vous ſerez avec moy dans le Paradis*. Il explique au même endroit, & en quelques autres de ſon Commentaire ſur les Evangiles les ſentimens des Grecs touchant le Paradis & l'Enfer. Il s'emporte ſouvent contre Origene & ſes Sectateurs. Remarquez, dit-il, ſur le Chap. 16. de Saint Luc où il eſt parlé du Lazare & du mauvais riche, que ce lieu-cy combat les Origeniſtes, qui pretendent que les ſupplices des damnez auront une fin; & que les pecheurs ſeront reünis avec les juſtes. Abraham dit au mauvais riche, ceux qui veulent paſſer d'icy vers vous ne le peuvent, comme l'on ne peut auſſi paſſer du lieu où vous êtes en celuy-cy: d'où Theophylacte, qui prend cette parabole pour une hiſtoire veritable dans toutes ſes circonſtances, conclut que ſelon le té- *Luc. 16: 26.*

(g) *Ἄλλοι δὲ ἐκβιάζονται τὸ ῥῆμα στίζοντες εἰς τὸ, σήμερον, ἵν' ᾖ τὸ λεγόμενον τοιῦτον, ἀμὴν λέγω σοι σήμερον, εἶτα τὸ μετ' ἐμοῦ ἔσῃ ἐν τῷ παραδείσῳ ἐπιφέροντες.* Id. Theoph.

témoignage même du Patriarche Abraham, il n'eſt pas poſſible de paſſer du lieu où ſont les damnez à celuy des juſtes : or Abraham, ajoûte-t-il, eſt plus digne de foy qu'Origene, Ἀβραὰμ δὲ ἀξιοπιστότερος δήπου Ὠριγένους. Il expoſe en même tems ce que c'eſt que l'Enfer ; en quoy les Grecs ne conviennent pas tout-à-fait entr'eux. Ces ſortes de reflexions qui appartiennent à la Theologie, & qu'il fait à l'occaſion de ſon texte, ne l'ont point empêché de s'appliquer au ſens literal : peut-être eût-il été mieux de les éviter dans le deſſein qu'il s'étoit propoſé.

Il avoit apparemment apris des Juifs, ou de quelque Commentateur qui le ſavoit d'eux, la remarque qu'il a faite ſur le Ch. 7. de S. Marc v. 3. Il a lu dans le Grec comme il y a encore aujourdhuy, Οἱ γὰρ Φαρισαῖοι καὶ οἱ πάντες Ἰουδαῖοι ἐὰν μὴ πυγμῇ νίψονται, οὐκ ἐσθίουσι, qui ſignifient à la lettre, *car les Phariſiens & tous les Juifs ne mangent point s'ils ne ſe lavent avec le poing (ou par le poing)* : ce qui paroît obſcur. Grotius croit s'apuyant ſur quelques Rabbins, qu'ayant fermé une main ils la lavoient avec l'autre. Theophylacte qui a eu plus d'égard à l'uſage des Juifs, qu'à la ſignification propre du mot Grec, a remarqué doctement que νίπτεσθαι πυγμῇ, ſignifie *être lavé juſqu'au coude*; & que πυγμή ſignifie icy ce qui eſt depuis le coude juſqu'au bout des doigts : (*b*) mais que c'étoit une tradition de leurs Docteurs, n'y en ayant rien d'exprimé dans la Loy. Euthymius a fait la même remarque dans ſon Commentaire ſur le commencement du Chap. 15. de S. Matthieu. En effet quand les Juifs lavent leurs mains, ils les plongent dans l'eau juſqu'au coude. Il eſt fait mention de cet uſage dans le Talmud, où les Docteurs qui ſont gens d'une grande précaution, ont arrêté que la pollution des mains ſe fait juſqu'au *pliant du bras*, & qu'ainſi il les faut laver juſques à cet endroit-là.

Il eſt conſtant que Theophylacte a lu dans ſon Exemplaire la derniere ſection de l'Evangile de S. Marc ; on liſoit par conſequent ces douze der-

(b) Οὐ γὰρ ἐν τῷ νόμῳ γέγραπται νίπτεσθαι πυγμῇ, τουτέστιν ἄχρι τοῦ ἀγκῶνος· πυγμὴ γὰρ λέγεται τὸ ἀπὸ τοῦ ἀγκῶνος ἄχρι καὶ τῶν ἄκρων δακτύλων. Id. Theoph. Comm. in Cap. 7. Marc. v. 3.

derniers verſets dans ſon Egliſe, puis qu'il les explique dans ſon Commentaire, ſans faire mention des autres Exemplaires où ils ne ſont point. Il va neanmoins au devant de l'objection qu'on forme ordinairement ſur cet endroit, qu'il eſt difficile de concilier avec S. Matthieu. Il dit qu'il ne faut pas lire tout d'une ſuite, *Or* Jesus *étant reſſuſcité le matin le premier jour de la ſemaine*; mais qu'il faut placer le point après ces mots, *or* Jesus *étant reſſuſcité*, & lire en ſuite, *le matin le premier de la ſemaine* &c. ce que d'autres Commentateurs avoient obſervé avant luy, comme il paroît des Chaînes Grecques ſur S. Marc. L'on trouve dans ces Chaînes pluſieurs autres choſes, qui ſont preſque mot pour mot dans le Commentaire de Theophylacte, & y étant ſouvent attribuées à des Auteurs plus anciens que luy. Cela me fait juger qu'il avoit lu ces Auteurs, & que ſon Ouvrage n'eſt pas un ſimple abregé de S. Chryſoſtôme; outre qu'il y explique pluſieurs difficultez auſquelles ce Pere n'a point touché. Cela ſe confirme auſſi par un des MSS. de la Bibliotheque du Roy, où ſon Commentaire ſur Saint Jean a pour titre, (*i*) *Interpretation de mon Saint Maître & très-bienheureux Seigneur le Seigneur Archevêque Theophylacte, qui a été composée des Ouvrages de differens Saints ſur l'Evangile de S. Jean.* Cod. MS. Bibl. Reg.

Ce Commentateur n'a point lu dans ſon Exemplaire l'hiſtoire entiere de la femme adultere; c'eſt pourquoy on a eu raiſon de ne la pas inſerer dans l'édition Grecque de Rome, où l'on ne devoit pas même mettre ces mots qui finiſſent le Chapitre 7. Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, *& chacun s'en alla en ſa maiſon.* Je ne les ay trouvez dans aucun des Exemplaires MSS. où cette hiſtoire n'eſt point. On remarquera cependant, que quelques Copiſtes Grecs n'ont pas laiſſé de mettre dans leurs exemplaires de Theophylacte cette hiſtoire, parce qu'on la liſoit dans leurs Egliſes, ſans conſiderer que l'Auteur qu'ils copioient ne l'a point commentée. Dans un des MSS. de la

(i) *Ἑρμηνεία τοῦ ἁγίου μου δεσπότου καὶ αὐθέντου μακαριωτάτου ἀρχιεπισκόπου κύρου Θεοφυλάκτου, συντεθεῖσα ἐκ διαφόρων ἁγίων εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον.* Cod. MS. Bibl. Reg.

la Bibliotheque du Roy, où le texte de S. Jean eſt joint au Commentaire ſous le titre de *κείμενον*, le Scribe ne s'eſt pas contenté d'écrire l'hiſtoire de la femme adultere, de la maniere qu'elle eſt dans le Grec ordinaire, il a de plus ajoûté vis-à-vis cette note, *περὶ τῆς μοιχαλίδος*, *de la femme adultere*, comme faiſant une petite ſection en particulier.

Il eſt encore bon de remarquer, qu'Oecolampade a lu dans ſon exemplaire MS. de Theophylacte, ſur le Chap. 1. de S. Jean v. 13. quelque choſe qui n'eſt point dans l'édition Grecque de Rome, ni même dans quatre exemplaires de la Bibliotheque du Roy que j'ay conſultez : neanmoins celuy qui a publié l'édition Grecque de Paris avec la verſion d'Oecolampade retouchée, a eu ſoin de laiſſer en ce lieu-là un eſpace en blanc, comme ſi le Grec étoit defectueux. Ceux qui voudront ſuppléer à ce pretendu defaut, n'ont qu'à lire ce que j'ay mis icy au bas de la page, & qui a été pris d'un bon MS. de la Bibliotheque du Roy (*).

On pourroit donner ſur ces MSS. une édition Grecque du Commentaire de Theophylacte ſur les Evangiles, plus exacte que celles que nous avons preſentement. L'édition Grecque de Paris, à laquelle on a joint le Latin, a été priſe de l'édition de Rome, ſans qu'on ait conſulté aucuns exemplaires MSS. Les diverſes leçons qu'on a miſes à la fin, & qui ſont en petit nombre, ne ſont que des conjectures, dont on a pris une partie de la traduction d'Oecolampade, qui a eu un MS. different de celuy de Rome.

Il y a une grande bevûë dans cette édition au commen-

(*) *Δαγνείαν ἐδήλωσε νοήσεις δ' ἂν εἰκότως καὶ θέλημα σαρκὸς, τὴν ἐπιθυμίαν τὴν ἀναζωπυροῦσαν πρὸς μίξιν τὴν σάρκα· θέλημα δὲ ἀνδρὸς τὴν πρὸς τὸν συνδυασμὸν τοῦ ἐπιθυμοῦντος συγκατάθεσιν, ἥτις ἀρχὴ τῆς πράξεως· ἔθηκε δὲ καὶ ἀμφότερα ὅτι πολλοὶ ἐπιθυμοῦσι μὲν· οὐ μὴν εὐθὺς καὶ συναπάγονται τῇ ἐπιθυμίᾳ· ἀλλὰ καταχρατοῦσι ταύτης καὶ πρὸς τὴν πρᾶξιν οὐκ ὀλισθαίνουσιν· ὅσοι δὲ ἡττῶνται ἐκεῖνοι πρῶτον ὑπὸ τῆς σαρκὸς καὶ τῆς ἐν ταύτῃ ὑποσμυχούσης ἐπιθυμίας διακαιόμενοι, πρὸς τὸ θέλειν μιγῆναι ἐκτρέπονται· εὐτάκτως οὖν ὁ εὐαγγελιστὴς τὸ θέλημα τῆς σαρκὸς προσέταξε τοῦ θελήματος τοῦ ἀνδρὸς, ὡς τῆς ἐπιθυμίας φυσικῶς προηγουμένης τῆς μίξεως καὶ ἀμφοτέρων ἐπὶ τοῦ συνδυασμοῦ συντρεχόντων ἐξ ἀνάγκης· ταῦτα πάντα εἴρηται*, &c. Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2391.

cement de S. Marc, où l'on a inseré à l'imitation de l'édition de Rome la vie de cet Evangeliste tirée de Sophronius. Le traducteur qui n'a pas sçû que Sophronius n'avoit fait que mettre en Grec le livre des Ecrivains Ecclesiastiques de S. Jerôme, a interpreté ces mots, Καὶ τῇ ἐκκλησίᾳ ἀναγνωσθησόμενον αὐθεντήσας ἐξέδωκε, par ceux-cy, *Atque Ecclesiæ cum Lectoris dignitate præfecit*; comme si S. Pierre, dont il est parlé en ce lieu-là, avoit donné à S. Marc l'office de Lecteur à Rome. Mais ce docte Pere dit après Clement d'Alexandrie, que S. Pierre approuva l'Evangile qui avoit été écrit par son disciple Marc, & que l'autorisant il le donna à lire à l'Eglise, *Ecclesiæ legendum suâ autoritate dedit*. On a tellement suivi l'édition de Rome dans celle de Paris, qu'on en a même pris la Préface, changeant seulement le nom du Pape Paul III. en celuy des Morels, comme si l'on avoit à ces Imprimeurs toute l'obligation de l'édition Grecque du Commentaire de Theophylacte sur les Evangiles, bien qu'ils n'ayent fait que reïmprimer ce qui avoit été imprimé à Rome long-tems auparavant.

Il étoit difficile que la traduction de ce Commentaire étant d'Oecolampade, qui s'étoit jetté dans le party des Novateurs, ne fût bientôt decriée. Les Catholiques n'en eurent point d'autre jusqu'à l'année 1545. qu'elle fut retouchée à Paris par Philippe Montanus, qui en fit une seconde revision en 1552. Ce traducteur n'accuse pas à la verité Oecolampade, comme a fait Possevin, *Possev. in Appar.* d'avoir falsifié les endroits qui regardent la puissance du Pape; mais il luy fait sentir dans sa Préface qu'il n'avoit pas entendu plusieurs passages de son Auteur. *Philipp. Montan. Præfat. Comm. Theophyl.* Montanus n'a eu cependant aucun MS. Grec; il a suivi l'édition de Rome, à laquelle il ne s'attache pas neanmoins entierement : car il garde l'ancienne traduction aux lieux où l'on peut souffrir l'une & l'autre, se contentant de mettre à la marge la diversité. Il avertit aussi quelquefois à la même marge, qu'on doit se précautionner sur de certaines expressions de Theophylacte, & entre autres lors qu'il semble parler en Pelagien: *Cautè*, dit-il, *ista sunt legenda*; mais nous avons ôté cy-dessus ce scrupule. On ne peut condamner l'Archevêque de Bulgarie, qu'on ne condamne en même tems toutes

les

les Eglises d'Orient, & même la plus saine antiquité.

Sixte de Sienne a remarqué dans sa Bibliotheque que Theophylacte a été repris par Oecolampade, de ce qu'expliquant ces mots, *Il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élus*, il fait dependre du merite des élus l'élection, que Saint Paul attribuë à la seule grace de Dieu, *Theophylactus hoc explanans notatur ab Oecolampadio hæretico.* Ces sortes de questions faisant alors grand bruit à l'occasion des Heretiques qui les avoient reveillées, & qui accusoient de Pelagianisme les Catholiques qui n'étoient point de leur sentiment, ce savant homme examine celle-cy en particulier, & même fort au long. Il montre par plusieurs temoignages de Saint Chrysostôme, d'Origene, de S. Ambroise, ou plûtôt du Diacre Hilaire, de S. Jerôme, de S. Augustin, de Theodoret, de Sedulius, ausquels il ajoûte Jaques Sadolet Evêque de Carpentras, que Theophylacte n'a rien avancé de nouveau: mais il croit que cette opinion a été condamnée dans Pelage. *Hæc igitur*, dit-il, *sunt Patrum dicta, ex quibus colligi videtur præscientiam meritorum esse causam divinæ prædestinationis, quæ quidem sententia in Pelagio damnata est.* Il n'est pas surprenant que Sixte, qui faisoit profession d'être Thomiste, ait plûtôt pris le party de S. Augustin avec S. Thomas, que celuy des Peres Grecs. Il avoüe que S. Augustin même a été de leur sentiment pendant plusieurs années; mais qu'après avoir examiné le fait avec plus d'application, il l'avoit abandonné. *D. Augustinus cùm priùs huic dogmati constanter adhæsisset; demum re diligentius perspecta opinionem innumeris penè locis retractavit.*

Matth. 22: 14.

Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 6. annot. 99.

Id. Sixt. ibid. annot. 251.

Theophylacte est plus exact dans ses Commentaires sur les Epîtres de S. Paul, que dans le précedent. Ce dernier Ouvrage est un veritable abregé de ceux de S. Chrysostôme. Il n'y perd point de vûë son texte par des interpretations subtiles & allegoriques. Il n'y mêle aucunes digressions, à moins qu'on n'appelle digression quelques endroits où il refute les anciens Heretiques: mais outre qu'il ne s'étend pas fort au long là-dessus, ses reflexions viennent ordinairement à-propos. Bien qu'il abrege S. Chrysostôme il le cite quelquefois, luy donnant ordinairement le simple nom

de Jean, comme il eſt appellé par les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, ὁ μακάριος Ἰωάννης, ὁ πάμμεγας Ἰωάννης, ὁ ἐν ἁγίοις Ἰωάννης.

Ces Commentaires de Theophylacte ſur S. Paul ont été traduits en Latin avant la naiſſance des Proteſtans. Chriſtofle Perſona les avoit mis en cette langue à Rome dès l'année 1469. ſous le Pontificat de Paul II. & ils furent imprimez au même lieu en 1477. avec le nom de S. Athanaſe, ſous le Pape Sixte IV. auquel ils ſont dediez. Jaques le Fevre & Stunica ne les citent point ſous d'autre nom, parce qu'ils croyoient en effet qu'ils fuſſent de ce Pere: mais Eraſme qui avoit lu l'original Grec les redreſſa. C'étoit une grande bevûë d'attribuër à S. Athanaſe un Ouvrage, où S. Chryſoſtôme eſt cité pluſieurs fois.

Chriſtoph. Perſona.

Pour ce qui regarde la traduction Latine elle eſt fort libre, comme ſont la plûpart des autres verſions des Peres, qui ont été faites en Italie dans ces tems-là. Philippe Montanus aſſûre que c'eſt plûtôt une paraphraſe qu'une traduction, l'interprete ayant ajoûté des choſes qui n'étoient point dans l'original, & en ayant retranché d'autres qui ne luy agréoient point. Cela donna occaſion à Jean Lonicer Proteſtant d'Allemagne d'en publier une nouvelle, qui fut même reïmprimée par les Catholiques. Mais ce traducteur étant ſuſpect, & ſa verſion n'étant pas exacte, Montanus en publia une autre meilleure en 1552. ou plûtôt il ſe contenta de retoucher en quelques endroits celle de Lonicer, comme il le temoigne luy-même dans ſa Préface.

Philipp. Montan. Præfat. Comm. Theophyl. in Epiſt. Pauli.

Etant difficile d'entendre ces ſortes de livres Grecs, où il y a ſouvent des obſervations qui ſont fondées dans la langue Grecque, à moins qu'on ne publie en même tems le texte Grec, Montanus qui n'en donnoit que la traduction a taché de ſuppléer à cela, par de petites notes qui ſont à la marge de ſon édition. Mais après tout il a laiſſé beaucoup de fautes dans cette traduction. C'eſt pourquoy les Anglois ont eu raiſon d'imprimer à Londres en 1636. le texte de ce Commentaire, avec la verſion de Montanus qu'ils ont retouchée ſur leur exemplaire Grec, comme il avoit retouché celle de Lonicer ſur le ſien, qui étoit celuy dont Eraſme s'étoit autrefois ſervi. Ils ont ſuivi un ancien MS. qui

étoit dans la Bibliotheque du Comte d'Arundel, ayant ajoûté aux marges quelques diverses leçons, tirées d'un ou deux exemplaires Grecs.

Je n'ay trouvé dans la Bibliotheque du Roy qu'un seul exemplaire MS. du Commentaire de Theophylacte sur S. Paul; il est même nouveau, & il ne contient qu'une partie des Epîtres; mais il est assez exact. Il confirme souvent les diverses leçons de l'édition de Londres, où il y a neanmoins des fautes, & même quelque chose d'omis qu'on pourroit suppléer par ce manuscrit, qui

Cod. MS. Bibl. Reg.

a pour titre, (k) *Exposition du bienheureux Archevêque de toute la Bulgarie le Seigneur Theophylacte sur les Epitres de S. Paul.*

Comme il est mal-aisé de purger entierement de ses fautes une traduction qu'on ne fait que revoir, il est arrivé que les Anglois en ont laissé plusieurs dans leur revision. Ils ont même conservé quelquefois en traduisant le texte Grec de Saint Paul l'ancienne édition Latine, sans prendre garde qu'elle ne s'accorde point avec la leçon de Theophylacte. Par exemple au Chapitre 4. de l'Epître aux Ephesiens, où ce Commentateur a lu ἀπηλγηκότες, *étant insensibles*, ils ont mis avec la Vulgate *desperantes*, comme s'il y avoit ἀπηλπικότες. Ils ont même traduit ces mots du Commentaire, Ἀπηλγηκότες γάρ, φησι, τουτέστι καταῤῥαθυμηκότες, par ceux-cy, *Desperantes enim, inquit, hoc est segnes facti*; ce qu'ils ont pris de la revision de Montanus: mais comme il faisoit profession de garder la version de Lonicer, il s'est contenté de remarquer à la marge, qu'il y avoit dans son exemplaire Grec de Theophylacte ἀπηλγηκότες.

Je ne m'arrêterai point à produire icy de longs extraits de ces Commentaires, qui sont comme on l'a déjà remarqué un abregé de ceux de S. Chrysostôme. L'usage qu'on en peut faire, c'est qu'ils nous aprennent en peu de mots la doctrine des anciens Commentateurs Grecs. Il encherit même quelquefois pour ce qui est du sens literal sur S. Chrysostôme. Il donne en de certains endroits, aussi bien que Theodoret, un plus grand jour aux

(k) Ἐξήγησις εἰς τὰς ἐπιστολὰς τοῦ ἁγίου Παύλου ἀπὸ φωνῆς τοῦ μακαρίου ἀρχιεπισκόπου πάσης Βουλγαρίας κυροῦ Θεοφυλάκτου. Cod. MS. Bibl. Reg.

aux pensées de ce docte Pere. Il dit, par exemple, clairement que ces paroles de l'Epître aux Romains, ὁ ὢν ἐπὶ πάντων Θεὸς εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας, *qui est au dessus de toutes choses Dieu beni dans les siecles*, tombent sur Jesus-Christ. Arius, dit-il, est confondu par ce temoignage de S. Paul, qui assûre hautement que Jesus-Christ est Dieu au dessus de toutes choses.

Rom. 9: 5.

Après avoir expliqué l'endroit de S. Paul, où il est marqué que cet Apôtre fut ravi dans le Paradis, où il entendit des choses qu'il n'est pas possible d'exprimer, il conclut de là que le livre, qui a été publié sous le titre d'Apocalypse ou revelation de Paul, est un ouvrage supposé, Ἐντεῦθεν δῆλον ὅτι ἡ λεγομένη Παύλου ἀποκάλυψις ψευδεπίγραφος.

1 Cor. 15: 15.

Les Marcionites s'apuyoient sur les paroles du Chapitre 1. de l'Epître aux Galates vers. 7. pour montrer qu'il ne falloit point recevoir quatre Evangiles, mais un seul qu'ils avoient ajusté à leur maniere. Theophylacte leur prouve que Saint Paul ne parle point en ce lieu-là du nombre des Evangiles, mais de la diversité de la doctrine, οὐδὲ γὰρ Παῦλος περὶ ἀριθμοῦ λέγει νῦν, ἀλλὰ περὶ διαφωνίας. Il objecte à ces mêmes Heretiques d'avoir detourné le veritable sens de ces autres paroles, *Ayant été fait à la ressemblance des hommes*, comme si Jesus-Christ n'avoit en effet pris que ὁμοίωμα ἀνθρώπου, *une ressemblance d'homme*, & qu'il n'eût pas été homme veritablement & selon la nature, οὐσίᾳ ἄνθρωπος.

Philipp. 2: 7.

Il s'étend au long sur cet autre endroit de l'Epitre aux Galates, où il est dit que S. Paul resista en face à S. Pierre qui étoit venu à Antioche. L'on sait qu'il y a eu autrefois de grandes disputes là-dessus entre S. Jerôme & S. Augustin. Theophylacte se declare ouvertement en faveur du premier, avoüant neanmoins que (*l*) plusieurs ont cru, que Paul reprend en effet icy Pierre d'avoir dissimulé : ce qui n'est point, ajoute-t-il, toute cette affaire s'étant passée entr'eux de concert, & ayant usé en cela d'œconomie, sans qu'il y ait

Gal. 2: 11.

(l) Πολλοὶ νομίζουσιν ἐνταῦθα τὸν Παῦλον τοῦ Πέτρου κατηγορεῖν ὑπόκρισιν· ἀλλ' οὐκ ἔστιν· ὅσα γὰρ δοκεῖ λέγειν κατὰ τοῦ Πέτρου, οἰκονομικῶς ἐπράχθησαν καὶ ἐλέχθησαν. Theoph. Comm. in Cap. 2. Epist. ad. Gal. v. 11.

ait eu de veritable diſpute. Il rejette en ſuite l'opinion d'Euſebe, (*m*) qui a pretendu que ce n'eſt pas l'Apôtre S. Pierre qui eſt icy repris par S. Paul, mais un autre Cephas qui étoit un des 70. Diſciples ; & s'adreſſant en ſuite au même Euſebe, auquel il donne la qualité de très-ſage, il ajoûte, Nous ne diſons point que Pierre ait été repris par Paul, comme s'il n'eût pas ſçû ce qu'il falloit faire ; mais qu'il a ſouffert volontairement d'être repris, afin qu'à ſon occaſion les autres ſe corrigeaſſent.

On jugera encore mieux de l'application de Theophylacte à chercher le ſens veritable de Saint Paul, par la remarque qu'il a faite ſur ces paroles de l'Epitre II. à Timothée,
2 Tim. 3: 16. *Toute l'Ecriture eſt divinement inſpirée.* Il y a dans le Grec πᾶσα γραφὴ, c'eſt-à-dire ſelon la rigueur du ſens Grammatical *toute écriture.* Quelques-uns (*n*), dit-il, demandent comment Saint Paul a pu dire que toute écriture eſt inſpirée. Eſt-ce que les écrits des Payens ont été inſpirez ? Il y en a qui forçant ce paſſage, placent la marque de diſtinction après le mot de θεόπνευστος, & forment ce ſens, *Toute écriture qui eſt divinement inſpirée, eſt auſſi utile.* Mais ils devoient conſiderer, ajoûte Theophylacte, que Saint Paul ayant dit auparavant, *Vous avez eu la connoiſſance des Saintes Lettres*, il dit maintenant *toute écriture ;* de quelle écriture peut-il parler, ſi ce n'eſt de celle qu'il vient de nommer *Sainte ?* C'eſt donc toute cette écriture qui eſt inſpirée & utile &c. Il ſemble que cette reflexion ait été faite exprès, pour repondre aux vaines ſubtilitez de Grotius, qui n'a rien oublié pour ôter

---

(m) Εὐσέβιος δὲ οὐ τὸν μέγαν Πέτρον λέγει ἐπιτιμηθῆναι παρὰ τοῦ Παύλου, ἀλλ' ἕτερόν τινα Κηφᾶν ἕνα τῶν ἑβδομήκοντα . . . ἀλλ' ὦ σοφώτατε, οὐδ' ἡμεῖς λέγομεν τὸν Πέτρον ὡς ἀγνοοῦντα τὸ δέον, ἐπιτιμηθῆναι παρὰ Παύλου, ἀλλ' ἑκόντα ὑποστῆναι τὴν ἐπιτίμησιν, ἵν' ἕτεροι διορθωθῶσιν. Id. Theoph. ibid.

(n) Ζητοῦσι δέ τινες πῶς εἶπε, πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος· ἆρα οὖν καὶ αἱ τῶν Ἑλλήνων γραφαὶ θεόπνευστοι; καὶ βιαζόμενοί τινες στίζουσιν εἰς τὸ, θεόπνευστος· καί φασιν ὅτι πᾶσα γραφὴ ἥτις ἐστὶ θεόπνευστος, ἐκείνη καὶ ὠφέλιμος· ἔδει δὲ αὐτοὺς συνιδεῖν ὅτι εἰπὼν ἀνωτέρω, τὰ ἱερὰ γράμματα οἶδας, λέγει νῦν, ὅτι πᾶσα γραφή· ποία, περὶ ἧς διελέγετο, περὶ ἧς εἶπεν, ὅτι ἱερά· πᾶσα οὖν ἡ τοιαύτη θεόπνευστος καὶ ὠφέλιμος πρὸς πάντα ἃ ἑξῆς ἐπιφέρει. Id. Theoph. Comm. in II. Epiſt. ad Tim. Cap. 3. v. 16.

ôter l'inspiration à la plus grande partie des Livres Sacrez.

A Cologne en 1567. Enfin, l'on a imprimé un Commentaire Grec sur les Actes des Apôtres avec la version de Sifanius, sous le nom de Theophylacte, qui est écrit avec plus de negligence que les precedens. Il a pour titre, Extraits des Commentaires de Saint Jean Chrysostôme & de quelques autres Peres sur les Actes, qui ont été recueillis en abregé par le bienheureux Theophylacte Archevêque de Bulgarie, Ἐκ τῶν ἐξηγητικῶν τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου καὶ τινων ἐκ τῶν πατέρων εἰς τὰς πράξεις κατὰ συντομίαν συλλεγῆσαι παρὰ τοῦ μακαριωτάτου Θεοφυλάκτου ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας.

C'est plûtôt une Chaine de Commentateurs joints ensemble, qu'un veritable Commentaire. Car outre le nom de Saint Chrysostôme, de qui la meilleure partie de ce recueil a été tirée, on y lit les noms de Didyme, de Severe, de Severian & de Saint Cyrille. Y ayant dans cet ouvrage les mêmes choses que nous lisons dans le Commentaire de Saint Chrysostôme sur les Actes, on en peut tirer une preuve contre Erasme, qui a nié que ce que nous avons de ce docte Pere sur ce livre fût de luy. L'exemplaire MS. de Sambucus, sur lequel cette édition a été publiée, n'est point exact, non plus que la version de Sifanius, qui s'est neanmoins appliqué à rendre son ouvrage utile par de petites notes critiques qu'il a ajoûtées aux marges. Je n'ay vû dans la Bibliotheque du Roy aucun MS. qui portât le nom de Theophylacte sur les Actes des Apôtres, bien qu'il y ait un grand nombre de Chaînes MSS. sur tous les livres du Nouveau Testament, desquelles je parlerai dans la suite. Cette édition de Sifanius, qui est la seule qu'on ait publiée, est devenuë très-rare. Mais comme elle ne contient rien qui la rende recommandable, ni qui approche des excellents Commentaires qui ont été imprimez sous le nom d'Oecumenius, il seroit peu utile d'en donner une nouvelle édition.

CHA-

CHAPITRE XXIX.

Du Commentaire sur les Evangiles qui a été imprimé en Latin seulement sous le nom du Moine Euthymius, & dont il y a deux Exemplaires Grecs dans la Bibliotheque du Roy.

EUTHYMIUS. IL y a peu de Commentateurs Grecs qui ayent interpreté le texte des Evangiles avec autant d'exactitude & de jugement, que l'Auteur qu'on nomme ordinairement Euthymius. *Græcus auctor*, dit Maldonat, *Euthymius*, *& in verborum proprietatibus observandis diligentissimus* Il recherche avec beaucoup de soin le sens literal, & la signification propre des mots. Nous n'avons cependant aucune preuve évidente que le Commentaire qui a été publié sous le nom de ce Moine, lequel vivoit au commencement du XII. siecle, soit en effet de luy. Jean Hentenius qui l'a traduit en Latin sur un MS. Grec, qu'il avoit trouvé dans une Bibliotheque d'Espagne, ne sait pas luy-même à qui l'on doit attribuër cet Ouvrage. Il avertit dans sa Préface que plusieurs croyoient qu'il étoit d'Oecumenius, dont nous avons un recueil semblable sur les Actes des Apôt. & sur toutes les Epîtres. *Plurimis sanè auctor hic fuisse videtur Oecumenius, qui similia Commentaria ex eisdem collegit auctoribus in Acta Apostolorum, in Epistolas quæ Catholicæ nuncupantur, ac in Paulinas omnes, ut certis quibusdam argumentis colligitur, etiamsi nec ibi voluerit suum nomen exprimere.* Il est assez probable que ces deux excellens Ouvrages sont d'une même main : mais il n'est pas tout-à-fait constant, comme il paroîtra de la suite de ce discours, que ce dernier recueil soit d'Oecumenius. Ce qui pourroit decider ce fait, c'est qu Euthymius est cité par Saint Thomas au commencement de sa Chaîne sur Saint Luc. Mais le nom d'Euthymius qui est raporté en ce lieu-là dans cette Chaîne, est une addition qui ne se trouve point dans les bons exemplaires, puis qu'elle n'est pas même dans les premieres éditions.

Mald. Comm. in C. 17. Matth. v. 8.

En 1544.

Id. Henten. Præf. in Comm. Euthym.

C'est une chose étonnante, qu'on n'ait rien publié en Grec (si l'on excepte un fragment de sa Panoplie, & une Preface sur les Pseaumes) des livres de ce savant homme ; & que nous n'en ayons même que des versions Latines peu exactes ;

au moins de ſon Commentaire ſur les Pſeaumes & de ſa *Panoplie*. Le P. Labbe qui avoit apris qu'ils étoient tous en MS. dans quelques Bibliotheques, ſouhaitte avec paſſion qu'on les faſſe imprimer en Grec & en Latin. *Quiſquam ne erit qui hæc & quæ præterea dicuntur latere MSS. in Bibliothecis doctiſſimi interpretis monimenta, tandem ornatè & Græcè ſimul ac Latiè evulget?* La ſeule Bibliotheque du Roy où ils ſont tous, & même plus d'une fois, auroit pu ſatisfaire à ſa curioſité.

Labb. Diſſ. de Script. Eccleſ. to. 1. p. 312.

On trouve dans cette Bibliotheque deux exemplaires fort exacts du ſeul Commentaire des Evangiles, qui eſt le plus rare. Un de ces MSS. qui vient de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, a au commencement le nom de *Nicetas de Serſes*, comme ſi ce Nicetas, dont le nom eſt auſſi à la tête de quelques Chaînes Grecques ſur les Evangiles, en étoit l'Auteur. Mais on remarquera que ce nom a été écrit après coup, & d'une main plus nouvelle que le corps du MS. dont voicy le titre entier. (a) *Explication de l'Evangile de S. Matthieu, qui a ete recueillie avec beaucoup de travail, principalement des Commentaires de Saint Jean Chryſoſtôme, & auſſi d'autres differens Peres : Ammonius qui a fait ce recueil y ayant mis auſſi quelque choſe du ſien.* Quoy qu'on ne liſe dans le MS. que ἀμ. *Am.* & que le reſte du mot ſoit effacé, je ne doute point qu'il ne faille lire *Ammonius*, dont le nom eſt ſouvent dans les Chaînes Grecques ſur le Nouveau Teſtament, & qui eſt un Auteur du 5. ſiecle, à moins que ce ne ſoit quelque autre Ammonius qui ait veçû depuis.

Tit. Euthym. MS. ex Bibl. Reg. n. 2401.

L'autre exemplaire MS. de la Bibliotheque du Roy a un titre tout-à-fait ſemblable, ſi ce n'eſt qu'il eſt attribué à Theophylacte Archevêque de Bulgarie. Je le produis icy entier afin qu'on en puiſſe mieux juger. Ἑρμηνεία τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου φιλοπόνως ἐρανισθεῖσα, μάλιστα μὲν ἀπὸ τῆς ἐξηγήσεως τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου, ἔτι δὲ καὶ ἀπὸ διαφόρων ἄλλων πατέρων, συνεισενεγκόντος

Id. Euth. MS. ex Bibl. Reg. n. 2393.

(a) Ἑρμηνεία τοῦ κατὰ Ματθαῖον εὐαγγελίου φιλοπόνως ἐρανισθεῖσα, μάλιστα μὲν ἀπὸ τῆς ἐξηγήσεως τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου· ἔτι δὲ καὶ ἀπὸ διαφόρων πατέρων, συνεισενεγκόντος τινὰ καὶ τοῦ ταύτην ἐρανισαμένου ἀμ. Tit. Euthym. in Euang. ex cod. MS. Bibl. Reg. n. 2401.

τῷ τινὰ καὶ τῶν τούτων ἑρμηνευμένων ἱερωτάτου Βουλγαρίας. Ce qui a pu faire croire que Theophilacte est l'auteur de ce docte Commentaire, c'est qu'il y a plusieurs choses tout-à-fait semblables dans ces deux Ecrivains, même jusqu'aux expressions, comme si l'un avoit copié l'autre. Aussi ne se pouvoit-il faire presqu'autrement dans un recueil qui étoit principalement tiré de S. Chrysostôme. Euthymius neanmoins (car c'est ainsi que nous le nommerons toûjours) est plus exact & plus judicieux que Theophylacte. Il s'éloigne moins du texte des Evangiles, & il ajoûte de plus de tems en tems des remarques critiques. Les extraits qu'on en va donner le feront mieux connoître.

Il dit à la fin de sa Preface, que S. Matthieu qui est le premier des Evangelistes a publié son ouvrage huit ans après l'ascension de JESUS-CHRIST, qu'il l'a écrit en Ebreu aux Juifs nouvellement convertis, & qu'il a été en suite traduit en Grec, ὕστερον δὲ μεθηρμηνεύθη πρὸς τὴν ἡμετέραν διάλεκτον. On lit quelque chose de semblable dans Theophylacte, qui est moins exact en ce qu'il dit après quelques autres, que S. Jean est l'auteur de cette traduction Grecque, Μετέφρασε δὲ τοῦτο Ἰωάννης ἀπὸ τῆς Ἑβραΐδος γλώττης εἰς τὴν ἑλληνίδα, ὡς λέγουσι. Theophyl. init. Comm. in Matth. Comme il n'y a rien de certain là-dessus, Euthymius a eu plus de raison de ne parler de cette version qu'en general. On lit icy à la marge du MS. qui porte le nom de Theophylacte παρὰ Ἀμμωνίου, comme si cet endroit avoit été pris d'Ammonius; & c'est apparemment ce qui a donné occasion à quelques Grecs d'attribuër le recueil entier à Ammonius.

Le verbe Grec παραδειγματίσαι, qui est exprimé dans nôtre Vulgate par *traducere*, signifie selon luy mener quelqu'un devant les juges en denonçant son crime. (b) Un homme, dit-il, étoit censé παραδειγματίσαι, *denoncer* sa femme, lors que la soupçonnant il la produisoit devant le Sanedrin, & qu'il l'accusoit, la faisant ainsi sortir publiquement de sa maison. C'est ce que S. Chrysostôme appelle, ἐκπομπεύειν καὶ εἰς δικαστήριον ἄγειν. Matth. 1:19.

 Les

(b) Παραδειγματίσαι δὲ ἐλέγετο ὅταν ἀνὴρ παρὰ τὸ συνέδριον ἦγε τὴν ὑποπτευομένην, καὶ κατηγόρει ταύτην, καὶ οὕτως αὐτὴν φανερῶς ἀπέλυεν ἀπὸ τῆς οἰκίας. Euthym. Comm. in Cap. 1. Matth. v. 19.

Les Juifs qui entendent ce passage d'Osée cité par Saint Matthieu, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, de leur retour d'Egypte, objectent aux Chrêtiens que l'Evangeliste a Matth. 2:15. detourné le sens de cette Prophetie pour l'accommoder à son dessein. Euthymius leur repond que c'est une des regles de la Prophetie, qu'il y ait souvent des choses qui s'entendent à la lettre de certaines personnes, & qui trouvent leur accomplissement en d'autres. Ce qu'il justifie par des exemples, Ὅτι καὶ τοῦτο προφητείας νόμος ἐστὶ, τὸ πολλάκις ῥηθῆναι μὲν ἐπ' ἄλλων, πληρωθῆναι δὲ ἐφ' ἑτέρων.

Il remarque judicieusement Matth. 3:1. sur cette expression *en ce tems-là*, qu'elle ne designe point une veritable suite de tems, puis qu'il s'est passé plusieurs années entre ce qui est raporté icy, & ce qui precede. (*c*) C'est, dit-il, la coutume de l'Ecriture de dire tout d'une suite *en ce tems-là*, pour toute sorte de tems qu'elle veut marquer, indiquant seulement le tems que les choses qu'elle veut raporter sont arrivées; comme l'Evangeliste a fait en ce lieu, où il n'a point parlé des fait qui ont été entre l'un & l'autre. Il fait la même observation sur ces mots, *alors on luy presenta un possedé*: ce Matth. 12:22. qu'il est à-propos de considerer; autrement on cherchera de la suite dans les écrits des Evangelistes des Apôtres, en des endroits où il n'y en a aucune. Ils ont joint ensemble plusieurs faits sans avoir égard à l'ordre des tems, aussi bien que les Ecrivains du Vieux Testament.

Il a interpreté le mot εἰς μετάνοιαν, qui signifie à la lettre *à penitence*, comme s'il y avoit διὰ μετάνοιαν, *à cause de la* Matth. 3:11. *penitence*: car Saint Jean, dit-il, les batisoit confessans leurs pechez ou se repentant, Ἐξομολογουμένους γὰρ αὐτοὺς, εἴτ' οὖν μετανοοῦντας ἐβάπτιζε. Il n'a point lu en ce lieu-cy, non plus que Theophylacte, καὶ πυρί, *& dans le feu*. Il ajoûte même que ce mot n'est que dans Saint Luc. Mais il y a dans les deux MSS. du Roy une scolie, qui marque que cet-te

(c) Ἔθος ἐστὶ τῇ γραφῇ τὸ, ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις, ἀπολύτως λέγειν ἐφ' οὗ ἂν ἐθελήσῃ χρόνου, δηλοῦσα μόνον τὸν καιρὸν ἐκεῖνον ἐν ᾧ γέγονεν ἃ διηγήσασθαι βούλεται, καθάπερ καὶ νῦν ὁ εὐαγγελιστὴς ἐποίησε τὰ ἐν μέσῳ παραδραμών. Id. Euthym. in Matth. Cap. 3. v. 1.

te addition καὶ πλεί, ſignifie une grace plus abondante. Hentenius a lu la même ſcolie dans ſon exemplaire: & ainſi les Grecs ſont partagez entr'eux ſur cette leçon.

Il trouve au Chap. 4. v. 15. de grandes difficultez dans l'explication de la Prophetie d'Iſaïe, que Saint Matthieu n'a raportée qu'en abregé, & ſans garder même l'ordre des paroles. Après avoir eu recours au Prophete même, il ajoûte cette reflexion, qu'on appliquera à pluſieurs autres paſſages du Vieux Teſtament citez dans le Nouveau. Ne (*d*) vous étonnez point ſi cet Evangeliſte n'a pas produit les paroles entieres du Prophete: car il eſt bon de ſavoir en general, que les Evangeliſtes raportent quelquefois les paſſages entiers, & qu'ils les abregent quelquefois; qu'ils gardent à la verité quelquefois le ſens entier des mots; mais qu'ils en changent quelques-uns qu'ils ne conſervent point, quand cela ne doit aporter aucun prejudice au ſens du diſcours.

Au Chap. 8. du même S. Matth. v. 26. où il y a dans le Grec ἐπετίμησε, que les nouveaux interpretes ont traduit par *reprendre*, ou *parler avec menaces*, ſelon le ſens grammatical, il obſerve qu'il ſignifie ſimplement *commander*, Ἐπετίμησεν ἀντὶ τοῦ ἐπέταξε: ce qui s'accorde avec la verſion Vulgate. Il a fait une ſemblable remarque ſur le Chap. 12. v. 16. où il y a auſſi dans le Grec ἐπετίμησε, & dans la Vulgate *præcepit*, *commanda*.

Au Chap. 10. v. 2. où Saint Pierre eſt nommé le premier entre les Apôtres, il dit que l'Evangeliſte l'a mis à la tête des autres, non ſeulement par ce qu'il étoit plus âgé que ſon frere André, mais auſſi parce qu'il les ſurpaſſoit tous en fermeté, Ἀλλὰ καὶ ὡς πάντων διαφορώτερον ἐπὶ τῇ στερρότητι: & que c'eſt pour cette raiſon que J. CHRIST l'ayant nommé *Pierre*, ajoûta, *ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe*.

Sur ces mots, *Le Fils de l'homme eſt le maitre*, *même du Sabbat*, il fait une reflexion qui Matth. 12: 8.

(d) Εἰ δὲ μὴ ἀκέραια τὰ προφητικὰ τέθεικε ῥητὰ, μὴ θαυμάσῃς· χρὴ γὰρ καθολικῶς γινώσκειν ὅτι οἱ εὐαγγελισταὶ, ποτὲ μὲν ἀκεραίως τῶν ῥητῶν ἀπομνημονεύουσι· ποτὲ δὲ ἀποτέμνουσιν αὐτά· ποτὲ δὲ τὴν μὲν τῶν ῥητῶν διάνοιαν ὁλόκληρον ἀποσώζουσι· λέξεις δέ τινας ἀπαρατηρήτως ὑπαλλάττουσιν, ὅταν οὐδέν τι μέλλοι τῷ λόγῳ τούτῳ λυμαίνεσθαι. Id. Euthym. in Cap. 4. Matth. v. 15.

qui merite d'être pesée. Après *Marc.* 2: 27. avoir dit que Saint Marc, qui a aussi raporté cette reponse de nôtre Seigneur aux Juifs, y en a joint une autre qui n'est point dans Saint Matthieu, il ajoûte (*e*) qu'on ne doit pas être surpris, qu'un Evangeliste insere dans son histoire des choses qu'un autre passe sous silence: car ils n'ont pas écrit leurs Evangiles dans le même tems que JESUS-CHRIST parloit, pour pouvoir se ressouvenir de toutes ses paroles; mais plusieurs années après. De plus étant hommes, il est vraisemblable qu'ils en ont oublié une partie. C'est là, continue-t-il, la solution qu'on doit donner, lors qu'on trouve des additions & des omissions de cette nature. Quelques-uns aussi d'entr-eux ont omis des choses pour abreger, & il y en a d'autres qu'ils n'ont point jugé necessaires. Cette observation d'Euthymius est d'une grande étenduë.

Ce docte Commentateur a remarqué sur ces mots πολλοὶ προφῆται, *plusieurs Prophetes*, *Matth.* 13: 17. qu'on peut les entendre de tous les Prophetes en general, parce que le mot de *plusieurs* est souvent dans le N. Testament pour celuy de *tous*, πολλοὺς ἀντὶ τοῦ πάντας: ce qu'il confirme par divers exemples. Il repete cette observation en d'autres endroits qui sont d'une plus grande importance; comme au Chap. 20. v. 28. où il est dit que JESUS-CHRIST est venu *pour servir*, *& donner sa vie en rançon pour plusieurs*: il dit (*f*) que l'Evangeliste a mis en ce lieu-là *plusieurs* pour *tous*, selon le stile ordinaire de l'Ecriture: car J. CHRIST a donné sa vie pour tous, & a racheté tout le monde,

(e) *Οὐ χρὴ δὲ θαυμάζειν εἰ τὰ μὲν οὗτος ὁ εὐαγγελιστὴς προστίθησι· τὰ δὲ ἐκεῖνος παραλιμπάνει· καὶ γὰρ οὐχ ἅμα τῷ λέγειν τὸν Χριστὸν ἔγραψαν τὰ εὐαγγέλια, ἵνα καὶ πάντων ὁμοῦ τῶν αὐτοῦ λόγων ἀναμνημονεύειν ἔχοιεν· ἀλλὰ μετὰ πολλοὺς ὕστερον ἐνιαυτούς· καὶ εἰκὸς ἀνθρώπους ὄντας αὐτοὺς ἐπιλαθέσθαι τινὰ καὶ ταύτην ἔχει τὴν λύσιν ἐπὶ τῶν τοιούτων προσθηκῶν τε καὶ παραλείψεων· πολλάκις δὲ καὶ διὰ συντομίαν τινὰ τινὲς παρελίμπανον· ἔστι δὲ ὅτε καὶ ὡς οὐκ ἀναγκαῖα.* Id. Euthym. in Cap. 12. Matth. v. 28.

(f) *Πολλοὺς δὲ νῦν τοὺς πάντας λέγει· πολλάκις γὰρ ἡ γραφὴ πολλοὺς, τοὺς πάντας, φησίν· ὑπὲρ πάντων γὰρ ἔδωκε τὴν ψυχὴν αὐτοῦ, καὶ πάντας ἐλυτρώσατο· εἰ καὶ πολλοὶ θέλοντες ἐνέμειναν τῇ δουλείᾳ.* Id. Euthym. in Cap. 20. Matth. v. 28.

de, bien que plusieurs soient demeurez dans la servitude, parce qu'ils ont voulu y demeurer. Sur ces autres mots, *C'est mon sang, le sang du N. Testament qui est repandu pour plusieurs*, il observe que dans l'Ancien Testament le sang de l'Agneau n'étoit repandu que pour les seuls Juifs; mais que le sang de J. CHRIST est repandu generalement pour tous les hommes, le mot de *plusieurs* signifiant *tous* en ce lieu, πολλὺς γὰρ τὺς πάντας ἐνταῦθα λέγει.

Matth. 26: 28.

Ibid.

Il remarque sur ces mots qui sont au même endroit, *Pour la remission des pechez*, que (g) *comme l'Ancien Testament avoit des victimes & du sang, de même le Nouveau a le corps & le sang du Seigneur, qui n'a pas dit ces choses sont les symboles de mon corps & de mon sang; mais elles sont mon corps même & mon sang. Il faut donc ne pas regarder la nature des choses qui sont devant les yeux, mais leur vertu : car comme il a deifié surnaturellement la chair à laquelle il s'est uni, il change de même d'une maniere qui ne peut s'exprimer ces choses-là en son corps même qui donne la vie, & en son sang, & en sa grace.* L'on a mis icy à la marge du MS. du Roy cotté 2401. la note ₰, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué cy-dessus, ὡραῖον νόημα, *belle pensée*.

Il s'étend encore plus au long sur le mystere de l'Eucharistie, interpretant le verset 35. du même Chapitre. (h) *Croyons*, dit-il, *toûjours à*

(g) Ὥσπερ οὖν ἡ παλαιὰ διαθήκη θύματα καὶ αἵματα εἶχεν· οὕτως ἄρα καὶ ἡ καινὴ, τὸ σῶμα καὶ τὸ αἷμα τοῦ δεσπότου, οὐκ εἶπε δὲ ὅτι ταῦτα εἰσι σύμβολα τοῦ σώματός μου καὶ τοῦ αἵματός μου· ἀλλ' ὅτι ταῦτα εἰσιν αὐτὸ τὸ σῶμά μου, καὶ αὐτὸ τὸ αἷμά μου· λοιπὸν οὖν χρὴ μὴ πρὸς τὴν φύσιν τῶν προκειμένων ὁρᾷν, ἀλλὰ πρὸς τὴν δύναμιν αὐτῶν· ὥσπερ γὰρ ὑπερφυῶς ἐθέωσε τὴν προσληφθεῖσαν σάρκα, οὕτως ἀπορρήτως μεταποιεῖ καὶ ταῦτα εἰς αὐτὸ τὸ ζωοποιὸν αὐτοῦ σῶμα, καὶ εἰς αὐτὸ τὸ τίμιον αὐτοῦ αἷμα καὶ εἰς τὴν χάριν αὐτοῦ. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth.

(h) Ἡμεῖς τοίνυν πειθώμεθα πανταχοῦ τῷ Θεῷ, καὶ μὴ ἀντιλέγωμεν· καὶ εἰ τὸ παρ' αὐτοῦ λεγόμενον ἐναντίον εἶναι δοκεῖ τοῖς ἡμετέροις λογισμοῖς καὶ τῇ ὄψει, καὶ ἔσω καὶ λογισμῶν καὶ ὄψεων κυριώτερος ὁ λόγος αὐτοῦ, οὕτω καὶ ἐπὶ τῶν φρικτῶν μυστηρίων ποιῶμεν, μὴ τὰ προκείμενα μόνον βλέποντες· ἀλλὰ τοῖς λόγοις τοῦ δεσπότου πειθόμενοι· καὶ ἐπειδή φησι, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, καὶ τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου, καὶ πειθώμεθα καὶ πιστεύωμεν· καὶ γὰρ καὶ ἐπὶ τοῦ βαπτίσματος, αἰσθητὸν μὲν τὸ ὕδωρ· ἀλλὰ νοητὸν τὸ δῶρον ἡ ἀναγέννησις. Id. Euthym. ibid.

à la parole de Dieu, & n'y contredisons jamais, bien que ce qu'il nous dit paroisse contraire à nos raisonnemens & à ce que nous voyons: que sa parole l'emporte sur ce que la raison & la vûë nous representent. Agissons aussi ainsi à l'égard des redoutables mysteres; ne regardant pas seulement ce qui est devant nos yeux, mais croyant aux paroles du Seigneur, puis qu'il dit c'est-là mon corps, & c'est-là mon sang. Soyons persuadez & croyons: car il en est de même du Batême, où l'eau est à la verité sensible; mais la regeneration est le don que nous ne connoissons que par l'entendement.

Ces paroles du même Chapitre de S. Matthieu, *Le soir* Matth. 26:20. *étant venu* JESUS *se mit à table avec ses douze Disciples*, luy donnent occasion de traiter une question qui a été autrefois agitée parmi les Grecs; savoir si nôtre Seigneur fit alors la Pâque qui étoit ordonnée par la Loy. Il y a eu des Ecrivains Grecs, & entr'autres Philoponus, qui ont soutenu qu'il n'avoit point satisfait à la Pâque des Juifs l'année qu'il mourut. On peut consulter là-dessus la Chronique d'Alexandrie, & la Bibliotheque de Photius, qui font mention de quelques anciens Auteurs qui ont été de ce sentiment: mais S. Chrysostôme ayant soutenu le contraire, la plûpart des Grecs l'ont suivi. L'on prendra neanmoins garde que l'auteur de la Chronique d'Alexandrie n'est pas toûjours exact. Euthymius qui traite cette question en cet endroit aussi bien que Theophylacte, produit quelques-unes des raisons sur lesquelles on apuyoit l'opinion opposée à celle de Saint Chrysostôme; & je ne doute point qu'il n'ait eu en vûë Philoponus. La premiere de ces raisons est (*i*) qu'il étoit le treiziéme jour du mois, au lieu qu'on ne pouvoit manger la Pâque que le quatorziéme: la seconde est, que la Loy commande expressément de la man-

(i) Ὅτι τρισκαιδεκάτη τότε τοῦ μηνὸς ἦν· ἔδει δὲ κατὰ τὴν τεσσαρεσκαιδεκάτην τὸ πάσχα φαγεῖν, καὶ ὅτι ὁ μὲν νόμος ἑστῶτας ἐκέλευσεν ἐσθίειν τὸ πάσχα, οὗτος δὲ ἀνέπεσε· καὶ ὅτι πᾶς ἄρτος ζυμωτὸς ἐξῃρεῖτο πρὸ τῆς θυσίας καὶ πυρὶ κατεκαίετο· νῦν δὲ καὶ ἄρτος παράκειται καὶ διαμερίζεται· καὶ ὅτι ἄζυμον μόνον θέμις ἦν φαγεῖν, ἐνταῦθα δὲ ζυμὸς παρατίθεται. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth. vers. 20.

manger debout, & il étoit couché: la troisiéme consiste, en ce qu'on offroit entierement avant l'immolation de l'Agneau tout ce qu'on pouvoit trouver de pain levé, & qu'on le brûloit; au lieu que dans cette action de JESUS-CHRIST il y a du pain ordinaire, qu'on distribuë en le rompant: la quatriéme est, qu'il n'étoit permis de manger que du rôti, & il y a icy une soupe.

Nôtre Commentateur repond à toutes ces raisons en particulier: mais étant prevénu de l'opinion de ceux de son Eglise à l'égard du jour que JESUS-CHRIST fit la Pâque, ses reponses en sont moins solides. Il avoüe que nôtre Seigneur anticipa d'un jour le tems de la Pâque, parce qu'il connoissoit que les Juifs le feroient mourir le quatorziéme; étant juste que celuy qui étoit le veritable Agneau fût immolé le jour de l'immolation de l'Agneau typique, ou qui n'étoit que la figure. D'où il conclut qu'il accomplit la Pâque Legale, & qu'il donna à ses Apôtres la Pâque spirituelle, Οὕτω γὰρ καὶ νομικὸν ἐπλήρωσε πάσχα καὶ τὸ πνευματικόν. Il croit qu'on peut prouver de ces paroles,
Luc. 22: 15. *J'ay eu un grand desir de manger cette Pâque avant que de souffrir*, que JESUS-CHRIST prevint la Pâque des Juifs. Cela signifie selon luy, J'ay fait toute la diligence possible pour manger cette année la Pâque avec vous, n'ayant point attendu le tems préscrit par la Loy, de peur que la mort que je dois souffrir sur une croix, ne soit un obstacle à la Céne Legale & à la mystique. Τουτέστι σπουδὴ ἐσπούδασα τὸ τοῦ ἐνιαυτοῦ τούτου πάσχα φαγεῖν μεθ' ὑμῶν, μὴ ἀναμείνας τὸν νενομισμένον καιρὸν, ἵνα μὴ τὸ πάθος τοῦ σταυροῦ κωλύσῃ τὸν νομικὸν δεῖπνον καὶ τὸν μυστικόν.

En second lieu il repond, que pour ce qui est de la maniere de manger, il y a de l'apparence qu'ils mangerent d'abord étant debout, comme il étoit ordonné par la Loy, & qu'ils se coucherent en suite pour souper. A l'égard du pain levé & de la soupe, on les mit sur la table aprés qu'ils eurent mangé la Pâque: car le 14. jour, auquel il étoit defendu de garder quoy que ce soit de pain levé, n'étoit point encore venu. Mais si cela est, ajoûte-t-il, pourquoy les Evangelistes n'ont-ils point parlé de l'anticipation de la Pâque? A quoy il repond, que

c'est (*k*) parce qu'il n'étoit point necessaire qu'ils en parlassent: car de quelle utilité cela étoit-il pour les Chrêtiens? C'est pourquoy ils ont à la verité passé ce fait; mais ils ont traité avec plus d'exactitude ce qui apartient à la Céne mystique, comme ayant necessairement de la liaison avec nôtre creance.

S'il étoit vray comme les Grecs l'assûrent, que JESUS-CHRIST eût anticipé le jour de la Pâque, il seroit, ce me semble, mieux selon ce principe de nier qu'il eût fait la Pâque Legale, l'Agneau ne se pouvant manger que le 14. jour. Mais S. Chrysostôme & la plûpart des autres Commentateurs Grecs assûrans qu'il a toûjours accompli la Loy, comme il le temoigne luy-même, il s'ensuit absolument qu'il a fait la Pâque, aussi bien cette derniere année que les précedentes, & c'est ce qui les embarrasse; au lieu qu'il y a bien moins d'inconveniens dans l'opinion des Latins. En effet le sentiment de ces Grecs, qui ont pretendu que JESUS-CHRIST n'avoit point mangé cette année la Pâque Juive, a paru si absurde à Maldonat, qu'il n'a pas cru qu'on dût s'arrêter à le refuter, jugeant qu'il étoit manifestement opposé aux paroles des Evangelistes, *Quod cùm omnes Euangelistæ tam apertè testentur eum Pascha manducasse, refutatione non indiget.* Maldon. Comm. in C. 26. Matth. v. 20.

Pour revenir à Euthymius, le même Maldonat témoigne qu'il est difficile d'exemter de Pelagianisme sa remarque sur ces paroles, *Je ne suis point venu appeller les justes à penitence, mais les pecheurs*, à moins qu'on n'adoucisse son expression: car il fait parler en ce lieu-là JESUS-CHRIST comme s'il n'étoit point venu pour les justes, qui peuvent d'eux-mêmes se sauver, mais seulement pour les pecheurs qui ont besoin de penitence. L'on ne peut cependant l'accuser de Pelagianisme, parce qu'il a supposé avec les autres Peres Grecs une grace generale qui est donnée à tout le monde, & qu'il a reconnu après eux que la volonté de l'hom- Matth. 9: 13.

(k) *Διότι οὐκ ἦν ἀναγκαῖον τὸ περὶ ταύτης εἰπεῖν· τί γὰρ ἂν καὶ συνετέλησε Χριστιανοῖς ἡ ταύτης διήγησις; διὸ ταύτην μὲν παρέδραμον· τοῖς δὲ λόγοις τοῦ μυστικοῦ δείπνου φιλοπονώτερον προσδιέτριψαν, ὡς ἀναγκαιότατον καὶ συνεκτικώτατον τῆς ἡμῶν πίστεως.* Euthym. ibid.

Euthym. Comm. in C. 26. Matth. v. 35. l'homme, quelque bonne & portée au bien qu'elle soit, ne sauroit rien faire sans la grace. Aussi ce docte Jesuite luy a-t-il rendu justice, ajoûtant qu'il ne condamne nullement l'Auteur qui est orthodoxe, pieux & savant, mais seulement son expression qui paroît trop libre. *Quanquam*, dit-il, *non auctorem qui & Catholicus & pius & eruditus est, sed auctoris minus cautum loquendi modum damno.*

Il y a plusieurs autres endroits où ce savant Commentateur pourroit être soupçonné de Pelagianisme, ausquels neanmoins Maldonat n'a point touché; ne croyant pas qu'il fallût juger de la doctrine d'Euthymius par raport à celle de S. Augustin. Il parle le langage de son Eglise dans la remarque qu'il a faite sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Matth. 26: 24.* *Qu'il eût mieux valu que Judas ne fût point venu au monde.* (*l*) Quelques-uns, dit-il, assûrent qu'il n'y avoit point de la faute de Judas, puis qu'il a accompli ce qui avoit été determiné auparavant; ausquels nous repondons qu'il n'a pas trahi son Maître parce que cela avoit été determiné auparavant; mais il a été determiné parce qu'il l'a trahi, Dieu ayant prévû tout ce qui devoit arriver: car cet homme devoit être veritablement tel, non de sa nature mais de sa volonté.

Il observe sur ces mots de S. Jean, *Afin que tous crussent par luy*, que Jean a à la verité rendu temoignage afin que tous crussent, & que cependant tous n'ont point cru: car la foy n'est pas contrainte mais volontaire, Οὐκ ἐκ βίας γὰρ ἡ πίστις, ἀλλ' ἐκ προαιρέσεως. Il ajoûte en suite sur ces autres mots, *Il étoit la lumiere veritable qui illumine tout homme qui vient au monde*: s'il (*m*) illumine tout homme qui vient au monde, comment est-il resté tant d'hommes qui n'ont point *Jean 1: 7.* *Ibid. v. 9.*

(l) Φασὶ δέ τινες ὅτι ἀνέγκλητός ἐστι τὸ προωρισμένον ἐπιτελέσας, πρὸς οὓς λέγομεν ὅτι οὐ διότι προώριστο, διὰ τοῦτο παρέδωκεν, ἀλλὰ διότι παρέδωκε διὰ τοῦτο προώριστο, τοῦ Θεοῦ προειδότος τὸ πάντως ἀποβησόμενον· ἔμελλε γὰρ οὕτως ἀποβῆναι τοιοῦτος, οὐκ ἐκ φύσεως, ἀλλ' ἐκ προαιρέσεως. Id. Euthym. in Cap. 26. Matth. v. 24.

(m) Εἰ δὲ φωτίζει πάντα ἄνθρωπον ἐρχόμενον εἰς τὸν κόσμον, πῶς τοσοῦτοι μεμενήκασιν ἀφώτιστοι; τὸ μὲν εἰς αὐτὸν ἧκον πάντας φωτίζει· οἱ δὲ μένοντες ἀφώ-

point été illuminez ? Il repond que pour ce qui est de Jesus-Christ il illumine tout le monde ; que s'il y en a quelques-uns qui demeurent sans être illuminez, cela vient de leur volonté : car la grace de la lumiere, ajoute-t-il, a été repanduë generalement sur tous à l'exemple du soleil ; mais ceux qui ne veulent point joüir de la grace, sont eux-mêmes la cause de ce qu'ils ne sont point illuminez.

Les Livres du Nouveau Testament étant remplis de particules causales, qui semblent detruire la liberté de l'homme, il remarque à l'imitation des autres Commentateurs Grecs, qu'on ne les doit point considerer comme causales, ayant été mises seulement pour signifier ce qui devoit arriver. C'est en ce sens qu'il explique cette
Joann. 12:38. expression de S. Jean, *Afin que cette parole du Prophete Isaïe fût accomplie*, Κἀνταῦθα, dit-il, τὸ ἵνα, οὐκ ἔστιν αἰτιολογίας, ἀλλ' ἐκβάσεως, ἤτοι πληρώσεως τοῦ μέλλοντος. Ce qu'il étend generalement à tous les endroits où cette expression & quelques autres semblables se rencontrent : car, comme il ajoûte, les choses que les Prophetes ont prédites ne sont pas arrivées parce qu'ils les ont prédites ; mais elles sont prédites parce qu'elles devoient arriver. Il repete la même chose sur ces mots du verset suivant, *C'est pourquoy ils ne* Joann. 12:39.
pouvoient croire parce qu'Isaïe a dit, où il remarque en même tems que *ne pouvoir point*, signifie aussi *ne vouloir point*, Τὸ γὰρ μὴ δύνασθαι σημαίνει καὶ τὸ μὴ βούλεσθαι.

Il ajoûte encore une reflexion semblable sur ces autres paroles qui suivent immediatement après, & qui paroissent d'abord avoir quelque chose de dur, *Il a aveuglé* Ibid.
leurs yeux, il a endurci leur v. 40.
cœur de peur qu'ils ne voyent &c. (n) Cela, dit-il, est aussi une maniere de parler propre à l'Ecriture, de faire Dieu auteur

ἄνθρωποι παρὰ τὴν ἑαυτῶν προαίρεσιν πάσχουσιν· ἡ μὲν γὰρ τοῦ φωτὸς χάρις ἡλίου δίκην ἐπὶ πάντας ἁπλῶς ἐκκέχυται· οἱ δὲ μὴ θέλοντες ἀπολαῦσαι τῆς χάριτος, αὐτοὶ τοῦ μὴ φωτισθῆναι αἴτιοι. Id. Euthym. in Cap. 1. Joann. v. 40.

(n) Ἰδίωμα καὶ τοῦτο τῆς γραφῆς, τὸ τὴν παραχώρησιν τοῦ Θεοῦ, ὡς πρᾶξιν αὐτοῦ λέγειν· τὸ γὰρ τετύφλωκε καὶ τὸ πεπώρωκεν ἀντὶ τοῦ παρεχώρησε τυφλωθῆναι καὶ πωρωθῆναι ὡς ἀνιάτους· οὐδένα γὰρ ἀνθέλκει παρὰ τὸ αὐτεξούσιον ἑκάστου. Id. Euthym. in Cap. 12. Joann. v. 40.

teur de ce qu'il ne fait que permettre: car ces mots, *il a aveuglé*, *il a endurci*, sont la même chose que, *il a permis qu'ils fussent aveuglez & endurcis*, comme ne pouvant plus être gueris: car il ne tire personne par force, chacun ayant sa liberté. Ce qu'il confirme par plusieurs autres expressions tant du Vieux que du Nouv. Testament.

Je n'aurois jamais fait, si je voulois raporter en detail tous les lieux où ce savant Commentateur se précautionne, de peur qu'on n'attribuë à Dieu ce qui vient purement de nous. Il assûre après avoir conferé avec soin plusieurs passages ensemble, que ce sont des façons de parler propres à l'Ecriture: ce qu'il avoit apris des plus anciens Docteurs de l'Eglise. J'insererai encore icy la reflexion qu'il a faite sur ces paroles, *Afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous luy avez donnez.* *Joann. 17:2.* *Autant* (o), dit-il, *que cela est en luy. Si quelques-uns n'ont point cru, & n'ont point reçu la vie éternelle, c'est leur propre faute: car il a plu au Pere que le Fils donnât le pouvoir à tous par la foy, & que tous fussent soumis au joug de ses commandemens. Le Fils a aussi donné à tous par le ministere des Apôtres l'Evangile, qui est la connoissance de Dieu, en laquelle consiste la vie eternelle, comme communiquant la vie éternelle. Mais ceux qui ne sont point soumis, & qui n'ont point reçu cet Evangile, sont eux-mêmes la cause de leur perte: car Dieu ne contraint personne malgré luy; la vertu venant de nôtre choix.*

Enfin j'ay raporté dans la premiere partie de cet Ouvrage, les observations critiques qu'Euthymius a faites sur le Chapitre dernier de S. Marc, & sur le 8. de S. Jean, lesquelles sont des preuves de sa grande exactitude. Il ne dit pas, comme Hentenius luy a fait *Hentenius.* dire dans sa version, que les

 douze

(o) Ὅσον τὸ ἐπ' αὐτῷ· εἰ δέ τινες οὐκ ἐπίστευσαν, οὐκ ἔλαβον ζωὴν αἰώνιον, τῶν τοιούτων ἐστὶ τὸ ἔγκλημα· ὁ μὲν γὰρ πατὴρ εὐδόκησεν ἵνα πάντων ὁ υἱὸς ἐξουσιάσῃ διὰ τῆς πίστεως, καὶ πάντες ὑπὸ τὸν ζυγὸν τῶν ἐντολῶν αὐτοῦ γένωνται· καὶ ὁ υἱὸς δὲ πᾶσι διὰ τῶν ἀποστόλων δέδωκε τὸ εὐαγγέλιον τὴν θεογνωσίαν ἥτις ἐστὶ ζωὴ αἰώνιος, ὡς πρόξενος ζωῆς αἰωνίου· οἱ δὲ μὴ ὑποταγέντες μηδὲ παραδεξάμενοι οὗτοι τῆς ἑαυτῶν ἀπωλείας αἴτιοι· οὐδένα γὰρ ἄκοντα καταναγκάζει· αἱρετὴ γὰρ ἡ ἀρετή. Id. Euthym. in Cap. 17. Joann. v. 2.

douze verſets dont il s'agit en ce lieu-là n'ont été interpretez par aucun Commentateur, mais ſeulement que S. Chryſoſtôme n'en parle point, Μηδὲ τὸν Χρυσόστομον ὅλως μνημονεῦσαι αὐτῶν : car c'eſt ainſi qu'on lit dans les deux exemplaires manuſcrits de la Bibliotheque du Roy. Ce ſeroit icy le lieu de marquer les autres fautes de ce Traducteur : mais outre que cela ſeroit long & même ennuyeux, on pourra publier le texte Grec de cet excellent Commentaire avec une nouvelle traduction. Il faut cependant avoüer que Hentenius eſt beaucoup plus exact dans ſa verſion, que celuy qui nous a donné en Latin le Commentaire de cet Auteur ſur les Pſeaumes.

Hentenius de plus a eu un fort bon exemplaire MS. comme je l'ay reconnu en comparant ſa traduction avec les deux manuſcrits de la Bibliotheque du Roy, qui ſont très-exacts. On y trouve auſſi bien que dans le ſien des ſcolies qui y ont été ajoutées, & qu'il a fait imprimer en caracteres Italiques. Ce qui merite le plus d'être conſideré, c'eſt que les Copiſtes Grecs qui ont écrit ces ſcolies ne conviennent pas toûjours, y en ayant plus dans quelques MSS. que dans les autres. Elles ſont à la marge dans un des MSS. du Roy, & dans l'autre en partie à la marge, & en partie dans le corps du livre avec la note σχολ. *ſcolie* ; & quelquefois même ſans cette note. Cette differente maniere d'écrire les ſcolies que les Grecs ajoûtent à la plûpart de leurs livres, y a aporté beaucoup de confuſion : car il eſt arrivé dans la ſuite qu'on a confondu avec le texte pluſieurs de ces ſcolies, comme il me ſeroit aiſé d'en produire un grand nombre d'exemples, tirez de ce Commentaire d'Euthymius. Mais il ſuffit d'avoir fait cette obſervation en general, afin qu'on ſe précautionne en liſant les Commentaires des Auteurs Grecs, où l'on a inſeré pluſieurs choſes après coup, comme nous avons auſſi vû qu'il eſt arrivé à Theophylacte.

CHAP. XXX.

Des Chaines Grecques ſur le Nouveau Teſtament, & premierement de celles qu'on a publiées ſur les Evangiles. Quel uſage l'on doit faire de ces ſortes de recueils.

ON trouve en MS. dans les bonnes Bibliotheques un

un aſſez grand nombre de ces recueils, qu'on nomme ordinairement *Chaines*, principalement ſur le Nouveau Teſtament. Si les Jeſuïtes qui ont publié celles que nous avons ſur les Evangiles, avoient conſulté les exemplaires Grecs qui ſont dans la Bibliotheque du Roy, leurs éditions ne ſeroient pas ſi defectueuſes qu'elles ſont. Le P. Poſſin avoüe que l'ancien MS. de Mr. de Montchal Archevêque de Toloſe,
En 1646. ſur lequel il a fait imprimer ce qu'il nous a donné ſur S. Matthieu, étoit ſi defiguré dans les premieres fueilles, qu'il n'étoit preſque pas poſſible de le lire. De plus n'ayant eu que ce ſeul exemplaire, il a ſuivi ſes conjectures en pluſieurs endroits de tout l'Ouvrage, *Nos in cæteris divinando conflictati quantum profuerimus arbitrii tui ſit.* Petr. Poſſ. Præfat. ad lect. Cat. Græc. in Matth.

C'eſt ce qui fait qu'il n'eſt pas toûjours exact dans ce qu'il a produit, ſous le nom des anciens Commentateurs Grecs. Quoy que ce defaut puiſſe être quelquefois attribué à ceux qui ont compilé ces ſcolies, il eſt tombé luy-même dans pluſieurs fautes, qu'il eſt aiſé de redreſſer par le moyen des exemplaires MSS. Par exemple ſur ces mots de S. Matthieu, *Vox in Rama audita eſt*, il a raporté cette remarque comme d'Origene. Matth. 2:18.
Τόπον ὑψηλὸν σημαίνει τὸ Ῥαμά, διὸ καὶ ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων βιβλίων οὕτω γέγραπται, ἐν τῇ ὑψηλῇ ἠκούσθη, *le mot de Rama ſignifie un lieu haut; c'eſt pourquoy il eſt ainſi ecrit dans quelques Exemplaires, il a été entendu dans le haut.* Il n'y a perſonne qui ne juge en liſant ces mots, qu'Origene a vû des Exemplaires de S. Matthieu où au lieu de Ῥαμά, *Rama*, il y avoit ὑψηλῇ, *haut.* Et en effet j'ay mis cette leçon entre les diverſitez du texte Grec dans la premiere partie de cette Hiſtoire, étant apuyé ſur l'édition du P. Poſſin: mais l'ayant depuis conferée avec un MS. de la Bibliotheque du Roy, j'ay reconnu qu'il falloit lire, Ἔν τισι τῶν ἀντιγράφων προφήτου γέγραπται, φωνὴ ἐν τῇ ὑψηλῇ ἠκούσθη, *il y a dans quelques Exemplaires du Prophete, la voix a été entenduë dans le haut.* La diverſité de cette leçon tombe ſur les Exemplaires Grecs du Prophete Jeremie, & non pas ſur ceux de S. Matthieu. Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1879.

Le defaut qui regne generalement dans ces Chaines, eſt que les compilateurs y abregent pour l'ordinaire les paro-

les

les des Auteurs dont ils produisent les extraits, & qu'ils substituënt même quelquefois d'autres mots en leur place. Ils se contentent souvent d'aporter le sens, ne faisant aucun scrupule de changer les anciennes expressions en d'autres plus claires, & qui sont plus nouvelles. Peu de gens croiront, par exemple, qu'Origene ait dit ce qui luy est attribué dans cette Chaine sur le Chap. 1. de S. Matthieu v. 18. On le fait parler ainsi expliquant ces mots, *Inventa est in utero habens de Spiritu Sancto*, Τοῦτο γὰρ καὶ τὸν ἁγιασμὸν δηλοῖ καὶ τὸ ὁμοούσιον τῆς τριάδος, *cela signifie la sanctification & la consubstantialité de la Trinité.* Si Origene avoit parlé de la sorte, il n'y auroit pas eu tant de disputes sur le mot de ὁμοούσιον, *consubstantiel*, entre les Catholiques & les Ariens, ces derniers ayant eu une grande veneration pour les écrits d'Origene. Il se peut faire neanmoins que le Traducteur de la Chaîne ait lu en ce lieu-là à la marge de son MS. ῶ, & qu'il ait pris cette note qui est très-souvent dans les MSS. Grecs pour le nom de ce docte Pere; au lieu que les Grecs s'en servent ordinairement, comme il a été déjà remarqué, pour indiquer ὡραῖον νόημα, *une belle pensee.* Ce qui semble confirmer cette conjecture, c'est que dans une autre Chaine MS. où l'on trouve une semblable observation sur ces paroles de S. Luc, *Et Filius altissimi vocabitur*, on a mis à la marge ce même signe ῶ, que ceux qui ne sont pas assez exercez dans la lecture des manuscrits Grecs pourroient prendre pour le nom d'Origene.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2330.

Luc. 1: 32.

Le P. Possin a reconnu luy-même le defaut que nous venons de marquer, à l'égard des extraits qui sont raportez dans ces recueils. Ce ne sont, dit-il, que des phrases rompuës & abregées où le sens n'est pas achevé, comme je l'ay experimenté en copiant & en traduisant cet Ouvrage. Voicy ses propres termes: *Equidem tumultuaria phrasis est & properantis manus compendiis subinde curta, quod non in literarum modo præfestinatis ductibus & siglis frequentatis, sed & in sententiis non raro hiantibus ac mutilis nimio plus quàm necesse fuit experiri describendo vertendoque meminimus: ergo αὐτοψίᾳ convictus ipsa Patrum locis, quorum videlicet scripta extant, de aliis non opinor temerè conjecto, neutiquam ea verbatim in hac Catena*

Possin. Præfat. ad lect.

tena reddi, sed vel collectorem vel exceptorem, ejus qui laudatur Patris sententiam cum fide executum in verbis libertatem tenuisse. Il auroit pu assûrer hardiment que cette methode est generale, & qu'elle s'étend également à tous les Ecrivains, soit que nous ayons leurs livres, ou que nous ne les ayons point.

Ce Jesuïte croit que cette sorte de stile vient de la maniere dont ces Chaînes ont été compilées. Il juge (a) qu'elles ne sont pas de la main d'un seul homme, mais de plusieurs, qui lisant ensemble le texte d'un Evangile raportoient chacun ce qu'ils avoient lu là-dessus dans les Peres, y ayant un Scribe qui mettoit par écrit à la hâte, & sans s'attacher aux mots ce qu'on dictoit. Mais il n'est point necessaire de faire assembler plusieurs personnes, pour former ces Chaînes dans l'état où nous les voyons. Si elles ne sont pas d'une même main, c'est qu'elles ont été retouchées par plusieurs Compilateurs en differens tems, comme je l'ay reconnu en comparant ensemble plusieurs exemplaires MSS. Il s'en trouve de plus abregées les unes que les autres. Il y en a même qui ne sont composées que de pures scolies, sans marquer les noms des Auteurs dont elles ont été tirées. Celles-cy sont d'ordinaire plus exactes, & d'un stile plus continué & plus uniforme.

Id. Possin. ibid.

Une bonne partie de ces extraits ayant été prise de longs discours, il a été necessaire de les abreger, & de les accommoder au texte de l'Auteur qu'on expliquoit. Mais après tout, ce stile rompu & obscur vient souvent aussi des paroles mêmes des Auteurs qu'on transcrit. Comme ce ne sont que des morceaux, elles perdent cette liaison qu'elles avoient dans le corps de l'ouvrage avec ce qui precedoit, & ce qui suivoit. Il arrive alors que pour avoir été trop exact

(a) *Videtur ex subitario dictionis modo nequaquam unius cura ac studio contextum opus, sed ex collatione multorum natum, qui fortè condictis horis certas continuè partes ex Matthæi Euangelio communiter legentes, quid quisque à Patrum quopiam in eam partem annotatum reperisset, producere in medium soliti essent, excipiente collationis quasi acta librario, & omnia quæ à quovis ex Patrum nomine recitarentur prout licebat rapiente.* Possin. Præfat. Caten. Gr. in Matth.

à raporter les propres termes d'un Auteur, on ne s'explique pas assez. C'est ce qui a donné occasion aux traducteurs de ces Chaînes de prendre de grandes libertez dans leurs versions. Ils se sont émancipez sous pretexte de donner plus de jour au texte Grec, qui est en effet quelquefois embarrassé. Possin qui a bien vû qu'on luy pourroit objecter de ne s'être pas assez attaché aux mots de son original, donne pour exemple S. Jerôme, qui en a usé de cette sorte dans sa traduction des Livres Sacrez. Mais cette imitation ne le met pas à couvert, non plus que les autres interpretes des Chaines Grecques, des fautes où ils sont tombez pour s'être trop éloignez des Auteurs qu'ils traduisoient.

Corderius. Le Jesuïte Corderius a donné au public une Chaîne d'Auteurs Grecs sur Saint Matthieu differente de la premiere, qu'il avoit tirée de la Bibliotheque du Duc de Baviere. Le P. Possin l'a fait imprimer à Tolose comme un supplément de la sienne, avec la version Latine de son confrere. Le nom de Nicetas Evêque de Serres est à la tête de cette édition, comme s'il l'avoit compilée, *Collectore Niceta Episcopo Serrarum*. Mais ce titre ne peut être vray, Nicetas étant nommé dans cette compilation comme les autres Scoliastes Grecs. Comme il est le premier en rang, son nom paroît au commencement du livre sans qu'il en soit pour cela l'Auteur. Et c'est à quoy il faut prendre garde dans ces sortes de recueils; parce qu'on a publié sous de faux titres plusieurs ouvrages de cette nature. On a même cru qu'ils étoient d'un seul Auteur, à cause de quelques exemplaires où il n'y avoit à la tête que le nom d'un seul Ecrivain, les Copistes ayant omis les autres noms dans le corps du recueil.

La Chaîne Grecque sur l'Evangile de S. Marc, qui a été imprimée à Rome en Grec & en Latin, est du P. Possin. Ce docte Jesuïte ne s'est pas contenté de donner sur cet Evangile un recueil de plusieurs Auteurs Grecs, qu'il avoit trouvez à Tolose dans la Bibliotheque de Mr. de Montchal, il y a joint deux autres Scoliastes que Corderius luy avoit envoyez. Le premier qui a été copié sur un MS. d'Allemagne contient l'Ouvrage de Victor d'Antioche, que le Jesuïte Peltanus avoit publié en Latin seulement à Ingolstat, ayant fait *En 1673. Possin. Victor d'Antioche. En 1580.*

fait sa version sur un exemplaire peu exact. Cette version a été depuis inserée dans la Bibliotheque des Peres.

Possin est le premier qui ait fait imprimer le Grec de ce Victor d'Antioche ; & quoy qu'il accuse son confrere de l'avoir traduit sur un MS. plein de fautes, il est obligé d'avoüer que son exemplaire est aussi fort defectueux. C'est une chose étonnante que ces deux Jesuïtes, qui ont travaillé pendant plusieurs années à la recherche de ces sortes de recueils, n'ayent point eu recours à la Bibliotheque du Roy, où ils en auroient trouvé plusieurs bien plus parfaits que ceux qu'ils ont publiez. Ce Victor d'Antioche y est en differens MSS. & même sous differens noms. Il y a de plus de grandes differences entre ces divers exemplaires ; de sorte qu'il est aisé de juger qu'ils ne sont pas tous d'une même main, & que c'est plûtôt un recueil de plusieurs scolies, que le livre d'un seul homme.

Corderius prouve que ce Victor ne peut avoir vêcu avant Saint Jean Chrysostôme, puis qu'il raporte des extraits de ce Pere sous le nom de Jean d'Antioche. Mais s'il y avoit d'ailleurs des raisons de cette grande antiquité, on pourroit dire que ces extraits de Saint Chrysostôme y auroient été ajoûtez, comme il est arrivé à la plûpart de ces livres, & principalement à celuy-cy, qui porte differens noms dans les exemplaires qui sont dans la Bibliotheque du Roy. Il est attribué dans quelques-uns à Origene, dans d'autres à Saint Cyrille d'Alexandrie, mais dans la plûpart à Victor Prêtre d'Antioche. Voicy ce que j'ay lu à la fin d'un de ces MSS. Ἐπληρώθη σὺν Θεῷ ἡ ἑρμηνεία τοῦ κατὰ Μάρκον ἁγίου εὐαγγελίου ἀπὸ φωνῆς, ἐν τισιν εὗρον Κυρίλλου Ἀλεξανδρέως, ἐν ἄλλοις δὲ Βίκτορος πρεσβυτέρου, *J'ay achevé avec la grace de Dieu l'interpretation de l'Evangile de S. Marc, laquelle j'ay trouvée dans quelques exemplaires sous le nom de Cyrille d'Alexandrie, & en d'autres sous celuy de Victor d'Antioche.* Mais c'est un recueil qui n'est d'aucun de ces Auteurs en particulier. *Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.*

Cette diversité ne vient que des Copistes, qui ont mis differens noms au commencement de cette compilation. On a montré cy-dessus la raison qui l'a fait attribuër à Origene. L'exemplaire de la Bibliotheque du Roy qu'on vient de citer

ter, indique pourquoy il porte le nom de Cyrille: car on lit à l'entrée de ce MS. Ὑπόθεσις εἰς τὸ κατὰ Μάρκον ἅγιον εὐαγγέλιον ἐκ τῆς εἰς αὐτὸν ἑρμηνείας τοῦ ἐν ἁγίοις Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας, *Argument de l'Evangile de S. Marc tiré de l'interpretation de S. Cyrille d'Alexandrie*. On lit la même chose dans un autre MS. de cette Bibliotheque: & c'est ce qui a donné lieu à quelques Copistes de mettre à la tête du livre le nom de S. Cyrille, comme s'il en étoit le veritable Auteur. On lit neanmoins au commencement de la plûpart des MSS. Βίκτορος πρεσβυτέρου Ἀντιοχείας ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Μάρκον εὐαγγέλιον, *Interpretation de l'Evangile de S. Marc par Victor Prêtre d'Antioche*. Mais la diversité qui est entre les exemplaires MSS. est une preuve, comme on l'a dit cy-dessus, que cet Ouvrage ne peut être entierement d'une même main.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1883.

Quoy qu'il en soit, ceux qui le voudront lire doivent avoir recours à l'exemplaire Grec que le Pere Possin a fait imprimer à Rome avec la version Latine, dans la Chaîne Grecque sur Saint Marc; car il est defiguré d'une étrange maniere dans la traduction de Peltanus. Ce dernier Jesuïte, qui a donné en même tems la version du Commentaire de Tite Evêque de Bostres sur S. Luc, avoüe dans la Preface qu'il a fait de grands changemens dans ces deux Commentateurs, principalement dans le premier; ayant trouvé leur stile rompu & presque sans aucune suite, il s'est donné la liberté de le redresser, & de l'ajuster au texte des Evangelistes. *Quò igitur*, dit-il, *huic non levi incommodo occurreretur, & omnia planiora fierent, necesse habui pauciora pluribus, & plura paucioribus interdum reddere, præterea quasdam sententias & expositionum pericopas locis opportunioribus collocavi, & ad contextum ordinemque Evangelicum accommodavi.* Il étoit neanmoins facile de remedier à ces inconveniens sans s'éloigner beaucoup du texte de Victor, que le P. Possin a suivi plus exactement. Il y a un defaut qui est repandu dans toute cette Chaîne sur S. Marc: car ayant été prise de differens recueils, on y repete quelquefois les mêmes choses. On y a inseré des scolies, qui ne sont que des abregez de Victor d'Antioche.

Peltan. Praef. in Comm. Vict. & Ant. Tit. Bostr.

On a ajoûté à la fin de cette

te Chaîne un recueil de diverſes leçons, qui ont été priſes de 22. Exemplaires Grecs MSS. du Nouv. Teſtament. Quoy qu'il ne ſoit fait mention dans le titre de ce recueil que des MSS. de la Bibliotheque Barberine, il paroît de l'avertiſſement qui eſt à la tête, qu'on a conſulté pour cela tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les Bibliotheques de Rome, par le commandement exprés du Pape Urbain VIII. *Conquiſitis juſſu Sanctiſſimi Domini noſtri Urbani VIII. MSS. codicibus venerandæ antiquitatis, è Vaticana potiſſimum & primariis in urbe Bibliothecis.* Ces 22. MS. ne ſont pas ſur tout le Nouveau Teſtament. Il y en a dix des Evangiles, huit des Actes des Apôtres & de toutes les Epît. quatre de l'Apocalypſe. C'eſt pourquoy lors que ceux qui ont fait ce recueil ont obſervé, que tout le verſet 7. du Chap. 5. de l'Epître I. de Saint Jean n'eſt point dans huit de leurs MSS. ils ont voulu marquer qu'ils ne l'ont trouvé dans aucun des Exemplaires Grecs de Rome, puis qu'ils n'en ont eu que huit ſur les Epîtres Canoniques.

Matth. Caryoph. Monit. ad lect.

La Chaine que le P. Corderius a fait imprimer à Anvers ſur S. Luc n'étant qu'en Latin, eſt moins conſiderable que les autres qui ont été publiées avec le texte Grec. Il y a ajoûté des remarques tirées de pluſieurs autres Peres. L'original Grec qu'il a copié pour faire ſa traduction, ſe trouve dans la Bibliotheque de la Republique de Veniſe parmi les livres du Cardinal Beſſarion. Ce Pere témoigne dans ſa Preface qu'il en avoit vû deux autres exemplaires; un à Vienne dans la Bibliotheque de l'Empereur, & l'autre à Ausbourg; mais qu'ils étoient imparfaits. On pourroit donner cette Chaîne en Grec beaucoup plus parfaite ſur les MSS. de la Bibliotheque du Roy.

On remarquera que le Jeſuïte Peltanus a fait imprimer en Latin ſous le nom de Tite Evêque de Boſtres un Commentaire ſur S. Luc, qui eſt une veritable Chaine ou recueil de pluſieurs Auteurs Grecs ſur cet Evangeliſte. Cela ſe voit dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy, où il a pour titre, Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Τίτου ἐπισκόπου Βόστρων καὶ ἄλλων ἁγίων πατέρων ἑρμηνεία εἰς κατὰ Λουκᾶν ἅγιον εὐαγγέλιον, *Interpretation de nôtre S. Pere Tite Evêque de Boſtres, & de quelques autres Saints Peres*

A Ingolſtat en 1580.

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 2330.

 res

res sur l'Evangile de S. Luc. Il a été imprimé en Grec & en Latin dans la Bibliotheque des Peres sous le nom de ce Tite; & il n'a point en effet d'autre titre dans plusieurs MSS. Peltanus a cru que ce Commentateur vivoit sous les Empereurs Julien & Jovinien: mais le P. Combefis assûre que cela ne peut être, & qu'il est d'un autre Tite plus jeune, parce qu'il cite souvent Saint Chrysostôme, S. Cyrille, & Isidore de Damiete. Il pourroit neanmoins être de l'ancien Tite, & avoir été interpolé en suite par les Scoliastes Grecs, y ayant des exemplaires MSS. beaucoup plus abregez les uns que les autres. Il dit luy-même qu'il a lu dans une Chaîne Grecque de la Bibliotheque du Roy sur Saint Matthieu, plusieurs citations sous ce même nom qui ne sont point dans ce Commentaire sur S. Luc, & d'autres qui y sont plus abregées. Il ajoûte qu'on trouve dans cette même Bibliotheque une Chaîne Grecque sur Saint Luc, où le Commentaire de Tite est en abregé; & enfin il juge que ce qui reste de meilleur de ces Commentaires est veritablement de l'ancien Tite, qui a écrit quatre livres contre les Manichéens, qui ont été traduits par Turrianus.

To. 2. Bibli. PP. Gr. & Lat. ann. 1624.

Combef. Recens. Auct. Bibl. PP. concion.

Il est cependant bien difficile de marquer precisément dans ces sortes de recueils, qui ont été tant de fois interpolez par divers Compilateurs, ce qui est de Tite, & ce qui n'en est point. Ce Commentaire que le P. Combefis a indiqué est apparemment une Chaîne sur Saint Luc, qui est dans la Bibliotheque du Roy, où l'on trouve d'abord un extrait de S. Chrysostôme, & en suite un autre qui a été pris de ce Tite & d'Origene, *Τοῦ ἁγίου Τίτου ἐπισκόπου Βοστρῶν καὶ Ὠριγένους*, sur l'explication du verbe, *ἐπεχείρησαν*. Voicy ce que contient cet extrait. (*b*) *Le verbe ἐπεχείρησαν a été mis en ce lieu-là afin qu'on sût que quelques-uns se sont ingerez d'é-*

Cod. MS. Bibl. Reg.

(b) Τὸ ἐπεχείρησαν ἐνταῦθα ἀντὶ τοῦ ὅτι χωρὶς χαρίσματος ἦλθον εἰς τὴν ἀναγραφὴν τῶν εὐαγγελίων τινὲς χρὴ νοεῖν, Ματθαῖος γὰρ οὐκ ἐπεχείρησεν· ἀλλ' ἔγραψεν ἀπὸ ἁγίου πνεύματος· ὁμοίως καὶ Μάρκος καὶ Ἰωάννης· παραπλησίως δὲ καὶ Λουκᾶς· τὸ μέντοι ἐπιγεγραμμένον τῶν * δέκα εὐαγγέλιον οἱ συγγράψαντες ἐπεχείρησαν· πολλὰ δὲ καὶ ἕτερα φέρονται· ἀλλὰ τέσσαρα μόνα ἡ τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησία προσδέχεται. Tit. & Orig. in Caten. MS. Bibl. Reg.

* Δώδεκα.

d'écrire les Evangiles. Car Matthieu ne s'est pas ingeré; mais il l'a écrit étant inspiré. De même Marc, Jean & Luc: car ceux qui ont écrit l'Evangile intitulé selon les Egyptiens, & celuy qui a pour titre des Douze se sont ingerez. Il en court plusieurs autres, mais l'Eglise de Dieu ne reçoit que les quatre qu'on vient de marquer. On a raporté cy-dessus quelque chose de semblable, mais plus étendu, & qui a été pris d'une Preface MS. d'Origene. Cette Chaîne MS. est composée des mêmes Auteurs qui sont dans les Chaînes imprimées sur les Evangiles; & il est aisé de juger de ce seul extrait, que ceux qui les ont recueillies se sont appliquez à abreger les paroles des extraits

Outre ces trois Chaînes il y en a une quatriéme sur Saint Jean, qui a été imprimée à Anvers en Grec & en Latin. (En 1630.) Le P. Corderius qui l'a publiée, témoigne que l'exemplaire Grec dont il s'est servi étoit ancien & bien écrit, & qu'il avoit été au Cardinal Cusa: deux de ses confreres l'avoient aporté de Treves. *Exemplar Græcum MS. quo usus sum erat antiquissimum rotundo ac distincto charactere, in membrana eleganter accuratéque conscriptum* (Corder. Præf. in Cat. Joann.) En effet cette Chaîne est la plus exacte de toutes, à cause de la bonté du MS. Grec.

On trouve aussi dans la Bibliotheque du Roy de semblables recueils sur l'Evangile de S. Jean, dont quelques-uns n'ont au commencement que le nom de Saint Chrysostôme, comme si c'étoit un simple Commentaire de ce Pere. Mais il paroit manifestement que ce sont de veritables compilations recueillies de differens Auteurs. On lit, par exemple, dans le titre d'un de ces MSS. (Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1944.) Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰωάννου Χρυσοστόμου ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον, *Commentaire de nôtre Saint Pere Jean Chrysostôme sur l'Evangile de Saint Jean.* Ce même Commentaire qui commence par Τίνος ἕνεκεν τῶν ἄλλων εὐαγγελιστῶν, est dans un autre MS. (Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1883.) avec ce titre, Ἑρμηνεία εἰς τὸ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγέλιον ἀπὸ φωνῆς τοῦ Χρυσοστόμου καὶ ἑτέρων μακαρίων πατέρων, *Interpretation de l'Evangile de Saint Jean tirée de Chrysostôme & d'autres Saints Peres.* Il semble qu'on doit plûtôt donner le nom de scolies que de Chaînes à ces sortes d'ouvrages, parce que c'est pour l'ordinaire le tra-

travail d'un seul Scoliaste, qui a fait un choix de ce qu'il a trouvé de meilleur dans les anciens Commentateurs. Il y a même des scolies MSS. de cette façon, qui sont assez abregées, & sans le nom d'aucun Auteur en particulier. Ce sont les meilleures, parce qu'elles s'attachent davantage au sens literal, & qu'elles contiennent une interpretation continuée du texte des Evangiles.

Pour ce qui est de l'utilité de ces recueils, on y doit premierement considerer le texte Grec des Evangiles, qui a été quelquefois copié sur d'anciens Exemplaires. On lit dans un des MSS. de la Bibliotheque du Roy à la fin d'une Chaîne sur S. Matthieu, Εὐαγγέλιον κατὰ Ματθαῖον ἐγράφη καὶ ἀντεβλήθη ἐκ τῶν Ἱεροσολύμοις παλαιῶν ἀντιγράφων ἐν στίχοις βφιδ. *L'Evangile selon Matthieu a été copié & conferé sur d'anciens Exemplaires de Jerusalem. Il contient* 2514. *versets.* Il y a à la fin d'une autre Chaine sur Saint Marc qui est dans le même MS. Εὐαγγέλιον κατὰ Μάρκον ἐγράφη καὶ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐκ τῶν ἐσπουδασμένων ἐν στίχοις αφϛ. κεφαλαίοις σλζ. *L'Evangile selon Marc a été aussi copié sur des exemplaires exacts. Il contient* 1590. *versets &* 237. *chapitres.* Dans ce même MS. à la fin d'une Chaine sur Saint Luc on lit, Εὐαγγέλιον κατὰ Λουκᾶν ἐγράφη καὶ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐν στίχοις βχοζ. ἐν κεφαλαίοις τμε. *L'Evangile selon Luc a été copié & conferé de la même maniere. Il contient* 2677. *versets, &* 345. *chapitres ou petites sections.*

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 1882.

Quoy qu'il y ait ordinairement plus de Theologie que de Critique dans les Chaînes & les scolies Grecques, on ne laisse pas d'y trouver de tems en tems d'excellentes remarques critiques. Les Grecs sont fort partagez entr'eux sur la derniere section de S. Marc. Elle n'est point, comme nous l'avons observé dans la premiere partie de cet ouvrage, dans quelques anciens Exemplaires Grecs. Il y a des Scoliastes qui la rejettent, & d'autres qui la reçoivent, comme étant veritablement de Saint Marc. Le compilateur des scolies qui est dans un des manuscrits de la Bibliotheque de Mr. Colbert après avoir dit que les paroles de cette section sont suspectes à plusieurs, qui ont cru qu'elles avoient été inserées après coup, ajoûte que les ayant trouvées dans plusieurs Exemplaires exacts, & dans celuy de Palestine, il les a jointes au reste

Cod. MS. ex Bibl. Colb. n. 4112.

reſte (*c*) du texte, comme étant veritablement de l'original.

Le ſilence au contraire de ce Scoliaſte ſur l'hiſtoire de la femme adultere, dont il eſt parlé au Chap. 8. de S. Jean, eſt une preuve évidente qu'il ne l'a point lue dans ſon Exemplaire, & qu'il a même cru qu'elle n'étoit point de l'Evangeliſte. C'eſt pourquoy il paſſe tout d'un coup de l'interpretation de ces mots, Ἐκ τῆς Γαλιλαίας οὐκ ἐγήγερται, qui ſont à la fin du Chap. 7. à celle de ces autres, πάλιν οὖν Ἰησοῦς, où commence le verſet 12. du Chap. 8. L'exactitude même de celuy qui a copié ce MS. paroit en ce qu'il a marqué d'aſteriſques ces onze verſets, comme s'ils y avoient été ajoûtez d'un autre Exemplaire.

On lit une ſemblable remarque dans le Victor d'Antioche ſur la derniere ſection de Saint Marc, tant dans les exemplaires MSS. que dans l'imprimé à Rome. Les deux Jeſuïtes qui l'ont traduit en Latin ne paroiſſant pas avoir aſſez bien exprimé le ſens de la ſcolie, je la raporterai icy entiere, de la maniere qu'elle eſt dans deux MSS. de la Bibliotheque du Roy. (*d*) *Or parce qu'il y a dans quelques Exemplaires de Saint Marc*, étant reſſuſcité le premier jour de la ſemaine, il apparut premierement à Marie Magdeleine, *& le reſte, & que cela paroit ne s'accorder point avec ce qu'a dit S. Matthieu, nous di-*

Codd. MSS. Bib. Reg. 1880. & 2283.

(c) Ἀλλ' ἡμεῖς ἐξ ἀκριβῶν ἀντιγράφων ἐν πλείστοις εὑρόντες αὐτὰ καὶ κατὰ τὸ Παλαιστιναῖον εὐαγγέλιον, ὡς ἔχει ἡ ἀλήθεια Μάρκου συντεθείκαμεν, καὶ τὴν ἐν αὐτῷ ἐπιφερομένην δεσποτικὴν ἀνάστασιν, μετὰ τὸ, ἐφοβοῦντο γάρ, τουτέστιν ἀπὸ τοῦ, ἀναστὰς δὲ πρωῒ πρώτῃ σαββάτου καὶ καθεξῆς μέχρι τῶν ἐπακολουθησάντων τῶν σημείων ἀμήν. Cod. MS. Bibl. Colb. n. 4112.

(d) Ἐπειδὴ δὲ ἔν τισιν ἀντιγράφοις πρόσκειται τῷ κατὰ Μάρκον εὐαγγελίῳ, ἀναστὰς δὲ τῇ μιᾷ τοῦ σαββάτου πρωῒ ἐφάνη Μαρίᾳ τῇ Μαγδαληνῇ καὶ τὰ ἑξῆς, δοκεῖ δὲ καὶ τοῦτο διαφωνεῖν τῷ ὑπὸ Ματθαίου εἰρημένῳ, ἐροῦμεν ὡς δυνατὸν μὲν ἦν εἰπεῖν ὅτι νενόθευται τὸ παρὰ Μάρκον τελευταῖον ἔν τισι φερόμενον· πλὴν ἵνα μὴ δόξωμεν ἐπὶ τὸ ἕτοιμον * καταφεύγειν, οὕτως ἀναγνωσόμεθα ἀναστὰς δέ, καὶ ὑποστίξαντες ἐπάγωμεν, πρωῒ τῇ μιᾷ τοῦ σαββάτου ἐφάνη Μαρίᾳ Μαγδαληνῇ, ἵνα τὸ μέν, ἀναστάς, † παραπέμψωμεν ἐν τῷ παρὰ Ματθαίῳ, ὀψὲ σαββάτων· τότε γὰρ ἐγήγερθαι αὐτὸν φησι· τὸ δὲ ἑξῆς ἑτέρας ὂν διανοίας παραστατικὸν συνάψωμεν τοῖς ἐπιλεγομένοις. Victor Antioch. ex Codd. MSS. Bibl. Reg. nn. 1880. & 2283.

* Al. περιφυγεῖν.

† Al. Ἀναπέμψωμεν ἐπὶ τὸ.

dirons autant qu'on le peut dire, que le dernier Chapitre de Saint Marc a été supposé. Neanmoins de peur que nous ne semblions chercher une fuite lisons ainsi, or étant ressuscité: *puis mettant un point, lisons ensuite*, le matin le premier jour de la semaine il apparut à Marie Magdeleine, *en sorte que nous renvoyions ce mot*, étant ressuscité, *à ces autres mots de Saint Matthieu*, le soir du Sabbat. *Car il dit que c'est en ce tems-là qu'il est ressuscité: pour le reste nous le joindrons avec ce qui suit, comme faisant un autre sens.*

Peltanus qui a changé tout l'ordre de ce discours, & qui y a ajoûté ce qui luy a plu, a traduit où nous lisons dans le Grec νενόθευται, *Comperti sunt qui hunc Marci locum à falsariis corruptum existiment: quelques-uns ont cru que ce passage de Saint Marc a été falsifié exprès.* Possin qui s'est plus attaché au texte de son Auteur a mis dans sa version, *Dicemus fieri posse ut corruptus hic Marci locus ausu quodam fuerit: il se peut faire que cet endroit de Saint Marc ait été corrompu par la temerité de quelques-uns.* Mais il ne s'agit point en ce lieu-là d'une simple alteration ou corruption. Plusieurs Commentateurs Grecs, même très-anciens, ont cru que toute cette section est supposée, & qu'elle a été ajoûtée à l'Evangile. C'est ce que Victor d'Antioche a eu dessein d'exprimer par le verbe νενόθευται.

On peut de plus éclaircir par le moyen de ces Scoliastes Grecs les diverses leçons du texte des Evangiles, & appuyer en même tems les anciennes versions contre le Grec ordinaire. Victor, par exemple, a lu au commencement de S. Marc, ἐν Ἡσαΐᾳ τῷ προφήτῃ, conformément à l'ancien interprete Latin qui a traduit *in Isaja Propheta*; au lieu qu'il y a dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, *dans les Prophetes.* Peltanus s'est trompé lors qu'il a remarqué sur cet endroit, que la derniere leçon se trouve dans les meilleurs Exemplaires Grecs. Victor a suivi en ce lieu-là Origene qu'il copie souvent, & il est aisé de juger que cette leçon, qui est dans la plûpart des Exemplaires Grecs, n'est pas l'ancienne & la veritable.

Il est évident que celuy qui a compilé la Chaîne Grecque imprimée sur Saint Jean, n'a point lu dans son Exemplaire, ni dans les Auteurs qu'il a recueil-

cueillis, tout ce qui appartient à l'histoire de la femme adultere. Corderius a eu raison de remarquer icy dans une note, qu'elle ne se trouve point communément dans les Peres Grecs, bien qu'elle soit dans nos Exemplaires Latins. *Omissum hic, uti passim in Græcis Patribus, quod in Vulgata & in Latinis passim extat initio hujus capitis de muliere in adulterio deprehensa ad Christum adducta.* Aussi ne l'a-t-il point inserée dans le texte de S. Jean, qu'il a imprimé avec cette Chaîne. Mais je doute que ces mots de la fin du Chap. 7. Καὶ ἐπορεύθη ἕκαστος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, qu'il a mis dans ce texte, fussent dans son MS. Je ne les ay lus dans aucun des MSS. Grecs, qui ne contiennent point les onze premiers versets du Chap. 8.

Cord. not. in C. 8. Joann.

Cette histoire n'est point aussi dans le texte d'une autre Chaîne MS. dont on a parlé cy-dessus, & il n'en est fait aucune mention dans les scolies. Mais on a marqué un asterisque ⁜ entre ces deux mots, ἐγήγερται & πάλιν, comme si on la devoit suppléer sur d'autres Exemplaires. C'est pour cette raison qu'on l'a mise entiere à la fin de ce MS. avec cette marque au commencement de chaque ligne ⁜ & cette observation au bas. Les (c) mots qui ont été notez d'une obelisque ne sont point dans quelques Exemplaires, ni dans Apollinaire; mais on les trouve tous dans les anciens. De plus les Apôtres en font tous mention, dans les Constitutions qu'ils ont exposées pour l'édification de l'Eglise. Il parle apparemment du livre que nous avons sous le titre de *Constitutions des Apôtres*. Il semble que le Copiste ait cru, que cette histoire faisoit une veritable partie de l'Evangile de Saint Jean: car après l'avoir raportée comme elle est dans les Exemplaires ordinaires, il ajoûte, Εὐαγγέλιον κατὰ Ἰωάννην ἐγράφη καὶ ἀντεβλήθη ὁμοίως ἐκ τῶν αὐτῶν ἀντιγράφων ἐν στίχοις βι΄. κεφαλαίοις σκβ. *L'Evangile selon Jean a été aussi copié & conferé sur les mêmes Exemplaires*. Il entend les Exemplaires de Jerusalem, dont

Cod. MS. Bib. Reg. n. 1883.

(c) Τὰ ὠβελισμένα ἔν τισιν ἀντιγράφοις οὐ κεῖνται, οὐδὲ Ἀπολιναρίῳ, ἐν δὲ τοῖς ἀρχαίοις ὅλα κεῖνται· μνημονεύουσι τῆς περικοπῆς ταύτης καὶ οἱ ἀπόστολοι πάντες ἐν αἷς ἐξέθεντο διατάξεσιν εἰς οἰκοδομὴν τῆς ἐκκλησίας. Cat. MS. Bibl. Reg. n. 1883. ad calc. Joann.

dont on a parlé cy-dessus. Il eût mieux fait de placer cette remarque immediatement après la Chaîne, à laquelle il a joint ce texte de l'Evangile, puis que les 12. vers. dont il est question ne sont point du texte de Saint Jean dans cet Exemplaire de Jerusalem. Quoy qu'il en soit, la fidelité du Copiste paroit en ce qu'il n'a pas osé les inserer dans le corps de l'Evangile, bien qu'il fût persuadé qu'ils en étoient.

Pour ce qui regarde les Ecrivains dont ces recueils ont été tirez, une bonne partie ayant été imprimez, il vaut mieux les lire dans la source que dans les extraits qui ne sont pour l'ordinaire que des abregez. Ils sont neanmoins utiles, en ce qu'on peut lire en peu de tems les interpretations d'un grand nombre de Commentateurs Grecs sur plusieurs passages du N. Testam. & apprendre les principes de leur Theologie. Bien qu'on n'y voye pas toujours leurs propres termes, on y reconnoit au moins leurs pensées. Il faut seulement se precautionner, pour ne pas recevoir comme d'eux de certaines expressions, qui n'étoient point encore en usage de leur tems. Mais après tout, ces sortes de changemens qui rendent ces extraits suspects lors qu'il s'agit de Theologie, ne nuisent en rien au sens literal & grammatical du texte des Evangiles; & c'est en cela principalement qu'on doit preferer les Commentateurs Grecs aux Latins. Le Nouveau Testament étant écrit en leur langue, ils ont mieux entendu la proprieté & la force des mots.

Ces Chaînes ont été d'un grand secours à Maldonat, qui les cite souvent & fort à propos, dans un tems qu'elles n'étoient encore qu'en MS. Il seroit bon de corriger sur des MSS. corrects celles qui ont été imprimées, ou plûtôt de les refondre entierement, étant la plûpart imparfaites. Il faudroit aussi retoucher les versions Latines qui ne sont point exactes. Il y a quelques endroits que les traducteurs n'ont point entendus, même dans des faits importans qui regardent la Theologie. Il y a de plus une autre faute repanduë dans tout l'ouvrage, laquelle vient aussi des traducteurs. On a mis vis-à-vis du texte Grec du Nouveau Testament la version Vulgate, sans considerer qu'elle n'est pas toûjours conforme au Grec

Grec, & qu'il ne falloit pas ſoumettre des Commentateurs Grecs à l'édition Latine; outre qu'il y a des endroits où leurs Commentaires ne s'accordent point avec la leçon qu'on leur attribuë dans le Latin. On lit, par exemple, dans le texte Grec au Chap. 7. de S. Jean verſ. 39. οὔπω γὰρ ἦν πνεῦμα ἅγιον, *car le S. Eſprit n'etoit point encore.* Corderius a mis vis-à-vis comme il y a dans la Vulgate, *Nondum enim erat Spiritus datus, car l'Eſprit n'avoit point été encore donné.* Au Chap. 10. v. 29. du même Evangile il y a dans le Grec, ὁ πατήρ μου ὃς δέδωκέ μοι μείζων πάντων ἐστί, *mon Pere qui me les a données eſt plus grand que toutes choſes.* Ce Jeſuïte a fait repondre à ces paroles celles-cy de la Vulgate, *Pater meus quod dedit mihi majus omnibus eſt, ce que mon Pere m'a donné eſt plus grand que toutes choſes.*

CHAP. XXXI.

Extraits des Commentaires de quelques Auteurs celebres, qui ſont citez dans les Chaînes Grecques ſur les Evangiles, & dont nous n'avons point les Ouvrages.

NOus devons recourir aux Chaînes Grecques pour avoir la connoiſſance de pluſieurs doctes Commentateurs, dont les livres ne ſont point venus juſques à nous. Il ne nous reſte, par exemple, rien aujourdhuy de Theodore d'Heraclée, que ce qui s'en trouve dans les Chaînes tant du Vieux que du Nouveau Teſtament. Il paroît de celle qui a été imprimée ſur les Pſeaumes, où le Jeſuïte Corderius a inſeré un Commentaire de cet Auteur en Grec & en Latin, qu'il étoit habile dans la ſcience des Livres Sacrez. S. Jerôme qui le fait vivre ſous l'Empereur * Conſtance (*a*) en parle comme d'un homme éloquent, & qui s'étoit principalement appliqué au ſens literal de l'Ecriture. Il fait de plus mention de

THEODORE D'HERACLE'E.

Hieron. de Script. Eccleſ.

* On lit *Conſtantin* dans quelques éditions.

(a) *Theodorus Heracleæ Thraciarum Epiſcopus elegantis apertique ſermonis, & magis hiſtoricæ intelligentiæ, edidit ſub Conſtantio Principe Commentarios in Matthæum, & in Joannem, & in Apoſtolum, & in Pſalterium.* Hieron. de Script. Eccleſ.

de ses Commentaires sur Saint Matthieu, sur S. Jean & sur S. Paul, dont il nous reste plusieurs extraits dans les Chaînes Grecques. Quoy que Theodoret l'ait mis au nombre de ceux qui ont apuyé le party d'Arius, il luy donne de grandes loüanges à cause de sa profonde érudition, & de sa rare éloquence, Ἐλλόγιμος δὲ διαφερόντως ἦν ὁ Θεόδωρος. Il le nomme Theodore de Perinthe, ajoûtant que plusieurs l'appellent Theodore d'Heraclée, Ἡρακλεώτην δὲ αὐτὸν ὀνομάζουσιν οἱ πολλοί. En effet Perinthe & Heraclée ont été la même ville. Il ne dit rien qu'en general de ses Commentaires sur les Evangiles.

Theodoret. lib. 2. Hist. Eccles. c. 3.

Dans l'extrait qu'on a raporté de luy sur ces paroles de S. Matthieu, *J'ay appellé mon Fils d'Egypte*, il pretend que l'Evangeliste a cité en ce lieu-là un passage du Livre des Nombres, & non pas du Prophete Osée, comme on le croit ordinairement, Τὸ ἐκ Αἰγύπτου ἐκάλεσα τὸν ὑιόν μου, ἐν τῇ βίβλῳ τῶν ἀριθμῶν γέγραπται, Θεὸς ἐξ Αἰγύπτου ἐκάλεσεν αὐτόν, *ce mot j'ay appellé d'Egypte mon Fils est écrit dans le Livre des Nombres, où il y a Dieu l'a appellé d'Egypte.*

Matth. 2: 15. Theod. Heracl. in Caten. Græc. in Matth. Cap. 2. v. 15.

Num. 23: 22.

On luy fait dire dans cette même Chaîne sur ces mots, *C'est mon corps*, que Jesus-Christ (*b*) *a dit c'est mon corps & c'est mon sang; afin qu'on ne crût pas que ce fussent des types, mais que le pain est le corps même & le sang de* Jesus-Christ, *ayant été changé en son corps & en son sang par une operation du Saint Esprit, laquelle est inexplicable.* Il n'y a rien dans cette expression qui ne puisse être de ces tems-là. Les anciens Peres ont toûjours opposé la Pâque des Juifs à celle que Jesus-Christ fit avec ses Disciples, comme le type à la verité. Il n'y a rien aussi de plus ordinaire dans ces anciens Ecrivains Grecs, que le changement des symboles au corps & au sang de Jesus-Christ, qu'ils attribuent à la vertu efficace du S. Esprit, qu'on invoque pour cet effet dans toutes les Liturgies des Eglises d'Orient.

Matth. 26: 26.

Ce

(b) Τοῦτό μου, φησὶν, ἐςὶ τὸ σῶμα, καὶ τοῦτο τὸ αἷμα· ἵνα μὴ νομίσης τύπον εἶναι τὰ τοιαῦτα, ἀλλ' ὅτι ἄρτος αὐτὸ ἐκεῖνο τὸ σῶμα τοῦ κυρίου καὶ τὸ αἷμά ἐςι μεταποιούμενος εἰς σάρκα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν ἀῤῥήτῳ ἐνεργείᾳ τοῦ πνεύματος ἁγίου. Theod. Herac. Caten. Græc. in Cap. 26. Matth. v. 26.

Ce qui est cité du même Auteur sur ces mots, *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang a la vie éternelle*, est manifestement un extrait de son Commentaire sur Saint Jean: car l'on n'en a produit qu'une partie, qui est liée avec une autre interpretation qui précedoit. Il avoit apparemment expliqué de l'Eucharistie ce passage; & il ajoûte en suite qu'il (*c*) croit qu'on le peut aussi interpreter d'une autre maniere, & selon une speculation plus profonde du mystere de l'Incarnation, à l'égard de ceux qui ont une creance sincere & veritable de ce mystere, qu'ils goûtent en quelque façon par leur raison. Ces gens-la, selon luy, mangent spirituellement la chair de JESUS-CHRIST, & sont participans de son sang par la foy. *Joann. 6. 55.*

Ce sens paroit assez naturel, bien qu'il ne soit pas commun: car il semble qu'il s'agisse plûtôt en cet endroit du mystere de l'Incarnation, ou de J. C. consideré en luy-même, que de l'Eucharistie. L'explication qu'il aporte de ces autres paroles, *Ce discours est dur, qui peut l'écouter?* convient parfaitement avec ce dernier sens. Ce discours, dit-il, étoit veritablement dur, parce que ceux qui l'entendoient étoient appellez & faits des mangeurs de chair & de sang. Mais il n'y avoit rien de dur à l'égard de ceux, qui entendoient spirituellement ces choses spirituelles, Σκληρὸς ἦν ἀληθῶς ὁ λόγος ὀνομαζόμενος σαρκοφάγους τινὰς καὶ αἱμοβόρους τοὺς ἀκούοντας ἀποτελῶν. *Ibid. v. 61.*

Quand Theodore parle de J. CHRIST dans son Commentaire, il s'exprime d'une maniere qui le pourroit faire passer pour orthodoxe. Et en effet les Ariens n'ont fait aucune difficulté de luy donner le nom de Dieu, & même de vray Dieu. C'est selon ce sens qu'interpretant ces paroles, JESUS *ayant connu en luy-même que ses Disciples murmuroient sur ce sujet*, il dit, de ce qu'il decouvroit publiquement les choses cachées, cela venoit de sa Divinité, *Ibid. v. 62.*

Καὶ

(c) Ἔστιν οἶμαι καὶ καθ' ἕτερον τρόπον καὶ βαθυτέραν θεωρίαν τὰ λεγόμενα ἐκλαμβάνειν· οἱ γὰρ εἰλικρινῶς τὴν ἔνσαρκον αὐτοῦ οἰκονομίαν παραδεξάμενοι, καὶ τῷ τῆς ψυχῆς λογισμῷ διὰ τῆς συγκαταθέσεως ὥσπερ ἀπογευσάμενοι τοῦ δόγματος λογικῶς ἐσθίουσι τὴν σάρκα καὶ μεταλαμβάνουσι διὰ τῆς πίστεως τοῦ αἵματος. Id. Theod. Herac. Cat. Græc. in Cap. 6. Joann. v. 55.

Καὶ τοῦτο τῆς αὐτοῦ θεότητος ὑπῆρχε, τὸ τὰ ἀπόρρητα φέρειν εἰς μέσον. Il refute sur ce même pied les sectateurs de Marcel d'Ancyre par ces autres paroles,
Ibid. v. 63. *Si vous voyiez donc le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant.* Il prouve de là que celuy qui étoit auparavant dans le Ciel est appellé le Fils de l'homme; & que ce n'est pas le corps qui a été nommé ainsi, mais celuy qui a pris ce corps. Son Commentaire sur S. Jean est rempli de semblables reflexions, contre ceux qui nioient la Divinité de J. CHRIST.

Il refute de plus l'heresie des Sabelliens par ces paroles,
Joann. 8:19. *Vous ne connoissez ni moy ni mon Pere, si vous me connoissiez vous connoitriez aussi mon Pere.* S. Jean, dit-il, convaint par là non seulement l'ignorance des Juifs; mais encore plus l'impieté des Sabelliens, leur montrant manifestement deux personnes, savoir la sienne & celle de son Pere, φανερῶς δύο πρόσωπα ἑαυτοῦ τε καὶ πατρὸς εἰσηγούμενος. Il fait une semblable reflexion sur ces autres paroles de nôtre Seigneur à ses Apôtres, *La parole que vous entendez n'est* Joann. 14:14.
point de moy, mais de mon Pere qui m'a envoyé. Il a montré, dit-il, par là manifestement la difference des personnes, Σαφῶς καὶ ἐκ τούτου τὸ διάφορον τῶν προσώπων ὑπέδειξεν.

Expliquant cet endroit de Saint Jean, où le Fils de Dieu Joann. 8:44.
appelle les Juifs enfans du Diable, il dit conformément au langage des autres Ecrivains Grecs, que (d) le Diable ayant seduit le premier homme, tout le genre humain étoit devenu sujet à la mort par le peché de ce premier homme. Sur ces autres mots, *Qui est ce qui a peché, est-ce* Joann. 9:2.
cet homme, ou son pere & sa mere, pour être ne aveugle? Il observe que quelques-uns ont été punis pour les pechez de leurs peres, ce qu'il prouve par un passage de Jeremie, Τινὲς δὲ διὰ προγονικῆς Jerem. 2:30.
ἁμαρτίας ἐπλήγησαν.

Il s'étend au long sur ces paroles, qui semblent faire Dieu auteur de l'incredulité des Juifs, *C'est pour cela qu'ils* Joann. 12.39.
ne pouvoient croire, parce qu'Isaïe a dit encore &c. Il assûre qu'elle vient au contraire de leur

(d) Ἐκεῖνος τὸν πρῶτον ἀπατήσας ἄνθρωπον θνητὸν τὸ γένος διὰ τῆς ἐκείνου παραβάσεως ἀπειργάσατο. Id. Theod. Her. in Cap. 8. Joann. v. 44.

leur propre volonté, n'y ayant été poussez par aucune necessité. Il ajoûte neanmoins qu'il se peut faire, que leurs premiers pechez qu'ils ont continuez leur ayent attiré de la part de Dieu cet endurcissement, comme une juste peine. Pour ce qui est d'Isaïe, il croit (*e*) que ce Prophete ayant prevû leur incredulité, il l'a prédite parce qu'elle devoit arriver, & que de la maniere même dont il parle, il les fait eux-mêmes les auteurs de leur aveuglement. La préscience de Dieu, ajoûte-t-il au même endroit, est infaillible, sans neanmoins qu'elle impose aucune necessité aux impies, qui les oblige à ne point croire. Elle prévoit seulement que d'eux-mêmes ils ne se laisseront point persuader. Il explique selon ce même principe plusieurs autres expressions, où il semble que les choses n'arrivent que parce qu'elles ont été prédites. Il fait voir que ces particules causales qui sont en tant d'endroits du Nouveau Testament, n'ont raport qu'aux Propheties qui ont precedé, & qui ne sont point la cause que les choses arrivent plûtôt d'une maniere que d'une autre.

Sur ces mots, *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Pere*, il reconnoît que les gens de bien reçoivent en l'autre monde des recompenses proportionnées à leur maniere de vivre: la justice de Dieu paroît, selon luy, en ce que chacun est recompensé selon ses merites dans le Royaume de JESUS-CHRIST. Sur cet autre endroit de Saint Jean, où J. CHRIST promet à ses Apôtres que son Pere leur envoyera un autre *Paraclet*, qui étoit le Saint Esprit, il demande aux Heretiques nommez Phrygiens, si nôtre Seigneur qui étoit la verité même n'a pas satisfait à sa promesse; & comme l'on n'en peut pas douter, il leur fait voir qu'ils sont manifestement dans l'erreur, ayans un autre *Paraclet* envoyé par Monta-

Joann. 14. 2

Ibid. v. 16.

(e) Ὁ μὲν γὰρ Ἡσαΐας τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν προβλέπων προφητικῶς τὸ γενησόμενον ἔλεγεν, ἀκοῇ ἀκούσετε καὶ οὐ μὴ συνῆτε, καὶ βλέποντες βλέψετε καὶ οὐ μὴ ἴδητε, τὴν αἰτίαν τῆς ἀπονοίας καὶ τῆς τυφλώσεως εὐλόγως αὐτοῖς ἐπιγράφων . . . ἀψευδὴς γὰρ ἡ τοῦ Θεοῦ πρόγνωσις, οὐκ ἀναγκάζουσα μὲν τοὺς ἀσεβεῖς εἰς ἀπιστίαν, προβλέπουσα δὲ μόνον καὶ προγινώσκουσα αὐτῶν τὴν ἐκ προαιρέσεως ἀπείθειαν. Id. Theod. Her. Cat. Græc. in Cap. 12. Joann. v. 39.

nus & par Priscille, long-tems après les Apôtres.

Cela suffit pour faire connoitre la methode que Theodore d'Heraclée a suivie dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament. Saint Jerôme qui s'est servi de son autorité contre Saint Augustin sur le fameux passage de l'Epître aux Galates, ne l'a point rangé parmi les Auteurs heretiques, bien qu'il semble avoir distingué en ce lieu-là les Ecrivains orthodoxes de ceux dont la doctrine pouvoit être suspecte. *Hier. epist. ad Aug.* Je passe sous silence, dit-il, Didyme, Apollinaire de Laodicée qui a abandonné depuis peu l'Eglise, Alexandre vieil heretique, Eusebe d'Emese & Theodore d'Heraclée, qui ont aussi écrit des Commentaires là-dessus. C'est apparemment ce qui a donné lieu à S. Augustin de le *Aug epist. 19.* ranger parmi les Catholiques dans sa reponse à ce docte Pere, auquel il objecte qu'il n'a cité que trois Auteurs qui ne fussent point suspects, savoir Eusebe d'Emese, Theodore d'Heraclée, & Jean qui avoit été depuis peu Evêque de Constantinople. Mais, comme il avoüe qu'il n'avoit lu aucun des six ou sept Auteurs que Saint Jerôme cite en ce lieu-là, nous ne devons pas nous en raporter à son jugement. Il est certain qu'Eusebe d'Emese & Theodore d'Heraclée ont été de la faction des Ariens.

Theodore ayant été un des chefs de ce party, & ayant même été condamné par les Evêques du Concile de Sardique, avec les autres ennemis de S. Athanase, les Grecs ont negligé ses Commentaires, dont il ne nous reste que des fragmens mal cousus dans les Chaînes. Le Compilateur de la Chaine sur l'Evangile de S. Jean temoigne dès l'entrée de son ouvrage, qu'il y a recueilli non seulement les inter- *Proœm. Cat. Gr. in Joann.* pretations des Commentateurs orthodoxes, mais aussi des Ecrivains suspects & heretiques, ayant neanmoins rejetté tout ce qu'il a trouvé dans leurs livres éloigné de la Tradition de l'Eglise. Il autorise sa methode par un passage de Saint Cyrille d'Alexandrie, qui assûre dans sa lettre à Eulogius, qu'il ne faut pas condamner tout ce qui a été dit par les heretiques, parce que leur Confession de foy convient en plusieurs choses avec la nôtre, Οὐ πάντα ὅσα λέγουσιν οἱ αἱρετικοὶ φεύγειν καὶ παραιτεῖσθαι χρή· πολλὰ γὰρ ὁμο-

λογοῦ-

λεγῦσιν, ὧν καὶ ἡμεῖς ὁμολεγῦμεν.

Il seroit à desirer que nous eussions entiers les livres de ces anciens Commentateurs de l'Ecriture soit Grecs soit Latins, qui ont été Heretiques ou Schismatiques. Saint Jerôme avoit beaucoup profité de la lecture de leurs ouvrages. Il les nomme également avec les Orthodoxes à la tête de la plûpart de ses Commentaires. S. Augustin n'a pas eu raison de luy reprocher, que des six ou sept Auteurs qu'il luy opposoit, il n'y en avoit que trois dont la doctrine ne fût point suspecte, puis qu'il s'agissoit en ce lieu-là d'un fait, sur lequel ni Origene, ni Didyme, ni les autres qu'il nomme ne pouvoient être suspects. Ne nous servons-nous pas aujourdhuy utilement des Commentaires du Diacre Hilaire sur les 13. Epîtres de S. Paul, bien qu'il fût dans le schisme des Luciferiens? N'y a-t-il pas eu de savans hommes, qui ont compilé dans leurs explications sur cet Apôtre ce qui nous reste des scolies de Pelage? Saint-Thomas qui a cru que l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu étoit de Saint Chrysostôme, semble l'avoir preferé pour ce qui est du sens literal aux veritables Homelies de ce Pere. L'on croit neanmoins qu'il est d'un Auteur qui a été infecté de l'Arianisme.

Les Grecs n'ont pas eu plus de soin des Commentaires de Theodore de Mopsueste, dont il ne nous reste aussi rien en Grec que dans les Chaînes Grecques. Je croy qu'on les trouveroit plus facilement en Syriaque ou en Arabe parmi les Nestoriens. Il a été disciple pour ce qui regarde la Rhetorique du celebre Libanius, avec Saint Jean Chrysostôme; & pour ce qui est de la Theologie, il a eu pour maître Diodore de Tarse, qui avoit fait un étude particuliere du sens literal de la Bible. Le nom de Nestorius qui avoit étudié sous luy le rendit odieux après sa mort, comme s'il eût été le premier auteur du Nestorianisme; mais Facundus qui n'a rien oublié pour le justifier, a cru qu'on avoit condamné mal-à-propos la memoire d'un si grand homme. Il loüe ses doctes ouvrages contre les Ariens & les Eunomiens, & ses excellens Commentaires sur le N. Testament. Il avoit aussi écrit contre Origene & Apollinaire. Ce fut principalement le party des Eutychiens, & ceux qui apuyoient les sens

Theodore de Mopsueste.

 al-

allegoriques de l'Ecriture, qui decrierent sa doctrine.

Socrate parlant de Diodore Evêque de Tarse dit (*f*) qu'il avoit écrit plusieurs livres, où il s'attachoit au sens literal de la Bible, évitant entierement les speculations ou sens spirituels & allegoriques. Theodore ayant imité en cela l'exemple de son maître, on le fit passer pour un homme qui favorisoit le Judaïsme par ses explications trop literales. Mais il est aisé de juger par ce que Facundus a raporté de ses Commentaires, qu'on ne luy a pas toûjours rendu justice. Il seroit plus difficile de le mettre à couvert du Pelagianisme, sur tout depuis qu'on a donné au public les ouvrages de Marius Mercator, où il y a quelques extraits des livres de Theodore traduits de Grec en Latin; d'où il paroit qu'il a été comme le Pere de cette secte. Il s'étoit declaré ouvertement contre Saint Augustin, (*g*) qu'il accuse avec fierté d'être un pur declamateur, qui se mêloit d'écrire sur des faits de Theologie dont il n'entendoit rien, parce qu'il ne s'étoit point appliqué à l'étude des Livres Sacrez.

Socr. Hist. Eccles. lib. 6. c. 3.

Theod. Mopf. apud Mar. Merc. excerpt. 2.

Ces paroles semblent insinuer que Theodore ait nié absolument le peché originel, peut-être n'attaquoit-il que la maniere dont S. Augustin l'expliquoit, qui luy paroissoit nouvelle, aussi bien que les preuves de l'Ecriture sur lesquelles il se fondoit. Les Ecrivains Grecs qui ont établi le libre arbitre de l'homme contre les Gnostiques & les Manichéens, ont regardé comme des nouveautez plusieurs interpretations qu'on trouve dans ce Pere, qui leur paroissoient introduire le Manichéisme. Il se peut faire que Theodore se soit opposé dans cette vûë avec tant d'opiniâtreté à S. Augustin,

(f) *Διόδωρος . . . πολλὰ βιβλία συνέγραψε ψιλῷ τῷ γράμματι τῶν θείων προσέχων γραφῶν, τὰς θεωρίας αὐτῶν ἐκτρεπόμενος.* Socrat. Hist. Eccles. lib. 6. cap. 3.

(g) *Sed nihil illorum percipere potuit mirabilis peccati originalis assertor, quippe qui in divinis Scripturis nequaquam fuerit exercitatus, nec ab infantia juxta B. Pauli vocem sacras didicerat literas: sed sive de Scripturæ sensibus, sive de dogmate sæpè declamans multa frequenter inepta propriè communiterve de ipsis Scripturis dogmatibusque plurimis impudenter exprompsit.* Theod. Mopf. apud Mar. Merc. excerpt. 2.

tin, & même à S. Jerôme qui avoit écrit contre Pelage. Photius qui n'avoit pas lu les écrits de ces deux Peres, parce qu'ils étoient en Latin, les regarde comme des Heretiques, que Theodore avoit refutez dans 5. livres qu'il avoit composez contr'eux, & qui avoient pour titre, Πρὸς τοὺς λέγοντας φύσει καὶ οὐ γνώμῃ πταίειν τοὺς ἀνθρώπους, *contre ceux qui disent que l'homme peche par sa nature, & non par sa volonté.* C'étoit en quelque maniere leur attribuër la vieille heresie des Gnostiques, que toute l'antiquité a condamnée.

Phot. Biblioth. sect. 177.

Le nom de S. Jerôme étant celebre dans tout l'Orient, où S. Augustin au contraire n'étoit presque point connu, Theodore ne nomme dans son Ouvrage que le premier, & il deguise même son nom l'appellant *Aram*. Mais il l'indique assez lors qu'il luy reproche (*h*) d'avoir forgé un cinquiéme Evangile, qu'il disoit avoir trouvé dans la Bibliotheque d'Eusebe de Palestine. Il parle de l'Evangile de S. Matthieu écrit en Caldaïque, qui étoit à l'usage des Nazaréens, que ce docte Pere avoit mis en Grec & en Latin, & qu'il cite souvent. Il l'accuse de plus d'avoir rejetté les anciennes versions Grecques du Vieux Testament, pour substituër en leur place une nouvelle qui étoit de sa façon, & qu'il avoit faite sur l'Ebreu, sans qu'il se fût appliqué à cette langue dès son enfance, comme avoient fait ces anciens traducteurs; n'ayant point aussi apris le sens de l'Ecriture, mais ayant suivi les leçons de quelques miserables Juifs qu'il avoit écoutez.

C'est ainsi que Theodore ayant pris le party de Pelage contre S. Jerôme, qui avoit attaqué ce dernier comme un novateur, tâche de faire voir que ce Pere introduisoit luy-même des nouveautez dans l'E-

(h) Τοῦτον δὲ καὶ πέμπτον εὐαγγέλιον προσαναπλάσαι λέγει ἐν ταῖς Εὐσεβίου τοῦ Παλαιστίνου βιβλιοθήκαις ἀποπλαττόμενον εὑρεῖν, καὶ ἀποσείσασθαι μὲν τὴν θείας καὶ παλαιᾶς γραφῆς, ἣν οἱ ἑβδομήκοντα συνεληλυθότες ἐκδεδώκασι μετάφρασιν, καὶ δὴ καὶ τὴν Συμμάχου, καὶ Ἀκύλα, καὶ τῶν ἄλλων· ἰδίαν δέ τινα καὶ καινὴν ἐπαρθλεῦσαι συντάξαι· μήτε τὴν Ἑβραίων, ὥσπερ ἐκεῖνοι, ἐκ παιδὸς ἀσκηθέντα, μήτε τὸν τῆς θείας γραφῆς νοῦν ἐκδιδαχθέντα, Ἑβραίων δέ τισι τῶν χαμαιπετῶν ἑαυτὸν δεδωκότα, ἐκεῖθεν θαρρῆσαι ἰδίαν ἔκδοσιν ἀναγράφειν. Theod. Mops. apud Phot. in Bibl. sect. 177.

l'Eglise. Mais on peut voir dans l'extrait que Photius a inseré dans sa Bibliotheque, qu'il luy impose en plusieurs choses. Bien qu'il ne nomme que S. Jerôme comme le premier auteur de cette pretenduë heresie, il est aisé de juger par ce qu'il raporte qu'il avoit en vûë S. Augustin. Photius qui n'avoit lu que les raisons de Theodore, qui avoit outré cette matiere, le loüe de ce qu'il refute très-bien en quelques endroits les sentimens impies de ses adversaires, & de ce qu'il explique selon le sens propre & naturel plusieurs passages de l'Ecriture, dont ils s'étoient servis mal-à-propos ne les ayant point entendus: mais il ne peut l'approuver en d'autres, où ses principes luy paroissent faux. Il ajoûte de plus qu'il ne reüssit pas toûjours dans ses interpretations, ayant donné lieu par quelques-unes à l'heresie de Nestorius, & ne paroissant pas même tout-à-fait éloigné de l'opinion d'Origene sur les peines des damnez. Quoy qu'il en soit il est fâcheux que nous n'ayons rien aujourdhuy des Commentaires de ce savant homme, qui avoit étudié sous un si bon maître avec S. Chrysostôme le sens literal de l'Ecriture, que ce que nous en ont laissé les Compilateurs des Chaînes Grecques dans leurs recueils.

Celuy qui a compilé la Chaîne Grecque sur S. Jean, produit d'abord dans sa Préface ce que Theodore a remarqué à l'entrée de son Commentaire sur cet Evangile, où il dit que les Disciples de Jesus-Christ s'arrêterent longtems à Jerusalem & aux environs après son Ascension, pour y prêcher l'Evangile principalement aux Juifs: mais Dieu ne permettant pas qu'ils demeurassent si long-tems en un seul lieu, il se presenta diverses occasions d'en sortir. Saint Pierre, continuë Theodore, alla à Rome à l'occasion de Simon le Magicien, & les autres en d'autres endroits pour d'autres raisons. La ville d'Ephese échut à S. Jean, qui annonça l'Evangile aux peuples d'Asie; qui après avoir embrassé la Religion Chrêtienne, jugerent qu'il étoit plus digne de foy qu'aucun des Disciples, ayant suivi Jesus-Christ avant Saint Matthieu, & en ayant été singulierement aimé. C'est pourquoy ils luy presenterent les trois Evangiles qui étoient alors repandus dans tout le monde, afin de savoir

de luy ce qu'il en pensoit. Il (i) en approuva les Auteurs, comme n'ayant rien avancé qui ne fût vray. Il ajoûta neanmoins qu'ils avoient omis certaines choses qu'il étoit necessaire de savoir, & entr'autres quelques miracles. Il leur dit de plus qu'ayant traité de l'humanité de JESUS-CHRIST, ils ne devoient pas passer sous silence ce qui regardoit sa Divinité, de peur que dans la suite des tems les hommes étant accoutumez à ne parler que de son humanité, ne crussent qu'il n'étoit en effet que ce qu'il paroissoit aux yeux du monde.

Theodore convient avec toute l'antiquité, en ce qu'il a cru qu'une des principales raisons qui poussa S. Jean à publier son Evangile, fut qu'il étoit à-propos de faire mieux connoître la Divinité de JESUS-CHRIST. Il s'accorde aussi avec la plûpart des Peres, en ce qu'il assûre que ce fut à la priere des fideles qu'il le mit par écrit. (k) Les freres, dit-il, le supplierent d'écrire exactement ce qu'il jugeoit necessaire pour leur instruction, & qu'il voyoit avoir été omis par les autres Evangelistes : ce qu'il fit.

On apporte après cela dans cette Chaîne un long extrait des paroles de Theodore sur ce premier mot de S. Jean, *au commencement :* d'où l'on juge qu'il a été trop étendu, & même trop subtil dans son Commentaire. Il y mêle beaucoup de raisonnemens de Philosophie selon l'usage de son tems, ayant imité en quelque chose S. Basile. Il definit à la maniere des Philosophes ce que c'est que principe, faisant voir que l'Ecriture s'accorde là-dessus avec eux. Il expose en suite ces premiers mots de la Genese, *Dieu crea au commencement le Ciel & la terre*, &

(i) Ὁ δὲ ἐπῄνεσε μὲν τῆς ἀληθείας αὐτοὺς γεγραφότας, ἔφησε δὲ βραχέα μὲν αὐτοῖς παραλελεῖφθαι καὶ τῶν μάλιστα ἀναγκαίων λεχθῆναι θαυμάτων τὰ διδασκαλικὰ ἅπαντα μικροῦ· εἶτα καὶ δεῖν ἔφασκεν αὐτοὺς περὶ τῆς ἐν σαρκὶ παρουσίας τοῦ Χριστοῦ διαλεγομένους, μηδὲ αὐτοὺς περὶ τῆς θεότητος λόγους παραλιπεῖν, ὥστε μὴ τοῦ χρόνου προβαίνοντος τούτοις ἐνεθισθέντας τοῖς λόγοις αὐτοὺς ἀνθρώπους τοῦτο μόνον αὐτὸν νομίζειν ὅπερ ἐφαίνετο. Theod. Mopſ. init. Cat. Gr. in Joann.

(k) Ἐπὶ τούτοις παράκλησις τῶν ἀδελφῶν ἐγένετο, ταῦτα ἃ μάλιστα ἀναγκαῖα μὲν κρίνει πρὸς διδασκαλίαν, παραλελειμμένα δὲ ὁρᾷ τοῖς λοιποῖς, γράψαι μετὰ σπουδῆς, ὃ δὴ καὶ πεποίηκε. Id Theod. ibid.

& il vient peu-à-peu à ces autres, *Au commencement étoit le Verbe*, concluant par un raisonnement subtil, de la comparaison qu'il a faite de ces deux expressions, que le Verbe a toûjours été.

Il raffine beaucoup là-dessus, & principalement sur le verbe *ἦν*, *étoit*. Il explique le sens literal de son texte par raport aux regles de la Grammaire & de la Dialectique, à quoy il joint les principes de sa Theologie: ce qui le rend quelquefois obscur & embarrassé dans ses expressions, parce qu'il va trop avant. Il faut de l'application pour le suivre: Saint Chrysostôme au contraire s'exprime toûjours d'une maniere aisée & intelligible à tout le monde.

La plûpart des Peres Grecs ont refuté les Sabelliens par ces paroles de S. Jean, *Et le Verbe étoit avec Dieu.* Ils ont observé qu'il y a πρὸς τὸν Θεόν, *avec Dieu*, & non pas ἐν τῷ Θεῷ, *en Dieu*, d'où ils ont inferé une distinction de personnes. Theodore n'a point eu cette delicatesse. Il assûre que cela signifie indifferemment, *chez Dieu*, *avec Dieu*, *& en Dieu*. Καὶ ὁ λόγος ἦν, φησὶν, πρὸς τὸν Θεὸν, ἀντὶ τοῦ, ἦν πρὸς αὐτὸν, καὶ μετ' αὐτοῦ, καὶ ἐν αὐτῷ· τοῦτο γὰρ βούλεται τὸ ἦν πρὸς τὸν Θεόν.

Expliquant en suite ces paroles, *Il etoit au commencement avec Dieu, toutes choses ont éte faites par luy*, il croit que l'Evangeliste s'est servi du pronom demonstratif οὗτος, qui est dans le Grec, pour l'opposer au mot πάντα, *toutes choses*, & qu'il a aussi opposé ces mots *etoit au commencement*, à celuy-cy *ont été faites*; en sorte que le Verbe qui étoit dès le commencement avec Dieu n'ait point été fait, au lieu que ces choses ont été faites, parce que n'étant point auparavant elles ont commencé d'être. C'est ainsi que Theodore parcourt la suite de ce Chapitre de S. Jean, examinant la force de chaque mot, & en tirant des consequences contre les Ariens. Il dit que cette expression ἦν, *étoit*, étant appliquée à nôtre nature signifie un tems passé, & même determiné; mais qu'étant appliquée à Dieu elle marque l'éternité; de la même maniere que τὸ ὂν, *est*, denote le present à l'égard des hommes, & l'éternité à l'égard de Dieu.

Les Ariens prouvant de ces mots, *Toutes choses ont été faites par luy*, δι' αὐτοῦ, que le Verbe n'étoit qu'une cause instrumen-

ſtrumentale, il leur oppoſe que ce Verbe exiſtant de toute éternité avec le Pere, & luy étant ſemblable en nature, ὅμοιος τὴν φύσιν, il operoit auſſi avec luy lors qu'il falloit operer. C'eſt pourquoy, ajoûte-t-il, cette expreſſion δι' αὐτοῦ, *par luy*, ne ſignifie pas *le miniſtere* du Verbe, mais *ſa cooperation*, Τὸ δι' αὐτοῦ οὐ διακονίας ἕνεκεν αὐτοῦ κεῖται, ἀλλὰ συνεργείας. Il lit au même endroit ſans heſiter, Καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἕν, ὃ γέγονε, *& rien de ce qui a été fait n'a été fait ſans luy*. En quoy il convient avec S. Chryſoſtôme, au lieu que la plûpart des Peres avant ce tems-là, plaçant le point autrement formoient un autre ſens, comme il a été remarqué ailleurs.

Joann. 1: 13. Sur ces mots, *Mais qui ſont nez de Dieu*, il explique en quoy conſiſte cette naiſſance qui eſt ſpirituelle, Dieu nous donnant par ſa puiſſance une nouvelle naiſſance qui nous rend ſemblables à luy, θείᾳ δυνάμει διὰ τῆς πρὸς αὐτὸν ὁμοιότητός τι καὶ συναφείας τὴν γένεσιν δεχόμενοι. Sur ces autres mots, Ibid. v. 14. *Le Verbe a été fait chair & il a habité parmi nous*, il aporte quelques paſſages du Vieux Teſtament, pour montrer que dans le langage ordinaire de l'Ecriture, on ſe ſert du mot de *chair* pour deſigner tout l'homme, ἴδιωμα δὲ τῆς γραφῆς ἀπὸ τῆς σαρκὸς τὸν ὅλον ἄνθρωπον καλεῖν.

Theodore s'étant propoſé d'interpreter dans ſon Commentaire non ſeulement le texte de S. Jean, mais auſſi de refuter les fauſſes conſequences que les Heretiques tiroient de certains paſſages qu'ils ajuſtoient à leurs idées, il eſt plein de reflexions qui ſont quelquefois trop ſubtiles: ce qui paroît du ſens qu'il donne à ces paroles, *J'ay vû l'Eſprit* Ibid. v. 32. *deſcendre du Ciel comme une colombe, & il eſt demeuré ſur luy*. Il rejette comme ridicule l'opinion de quelques Heretiques, qui concluoient de cet endroit que l'Eſprit de Jesus-Christ n'étoit pas fort grand, puis que la colombe eſt inferieure à l'homme. Il dit pour les refuter ſelon leur principe, que cette colombe ne fut vûë que de Jean ſeul, la deſcente n'ayant pas été réelle, mais en viſion ſeulement, comme il arrivoit ordinairement aux Prophetes, qui voyoient étant au milieu d'une foule de peuple ce que le peuple ne voyoit point. *Ce qui paroiſſoit étoit une viſion, & non une réalité*, ὀπτασία γὰρ ἦν οὐ φύσις τὸ φαινόμενον.

Il a entendu du Batême avec tous les Ecrivains Ecclesiastiques ces paroles de nôtre *Joann. 3:3.* Seigneur à Nicodême, *Si on ne renait de l'eau & de l'esprit on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Il remarque en même tems, que dans la forme d'administrer le Batême l'on ne fait mention que du Pere, du Fils & du S. Esprit, sans parler de l'eau, pour faire connoître qu'elle ne sert que de symbole, ne nous faisant pas enfans de Dieu; mais que c'est le S. Esprit que nous invoquons avec le Pere & le Fils qui nous donne cette qualité.

Il croit que quand JESUS-*Joann. 6:35.* CHRIST dit qu'il est le pain de vie, & que ceux qui croyent en luy n'auront jamais de faim ni de soif, il a voulu marquer par là la vie immortelle que Dieu donne aux fideles après la resurrection, parce qu'ils ne boiront ni ne mangeront; & ainsi ils n'auront point de faim.

Ibid. verss. 37. 38. 39. & 40. Sur ces paroles, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy, & je ne rejetterai point celuy qui vient à moy*, & sur les versets suivans, il declare que la volonté de son Pere & la sienne est que tous croyent, & que croyans ils soient recompensez, & obtiennent la vie éternelle; de sorte que si les Juifs n'ont point cru, c'est qu'ils ont resisté à la volonté de son Pere. Ce qui convient avec la doctrine de S. Chrysostôme & des autres Peres Grecs, qui ont reconnu que Dieu éclaire tous les hommes, & que leur perte vient d'eux-mêmes, & non de Dieu qui accorde ses graces à tout le monde.

Expliquant ces mots, *Vous ne pouvez venir où je vas*, il *Joann. 8:21.* dit (*l*) qu'avant la resurrection de J. CHRIST tous les morts étoient renfermez dans un seul lieu; mais que les Saints ont été depuis transportez dans le Paradis. Sur ces autres mots, *L'heure est venuë que le Fils de l'homme doit être glorifié*, *Joann. 12:23.* il observe que JESUS-CHRIST n'a dit à ses Apôtres, *Allez enseigner toutes les nations*, qu'après que les Juifs l'ont entierement rejetté, & qu'ils l'ont fait mourir; qu'au contraire il leur avoit auparavant defen-

(l) *Καὶ ἓν τὸ ὑποδεχόμενον πάντας χωρίον πρὸ τῆς ἀναστάσεως τοῦ κυρίου, κἂν μετὰ ταῦτα τὸ τάγμα τῶν ἁγίων εἰς παράδεισον μετετέθη.* Id. Theodor. in Caten. Græc. Joann. Cap. 8. v. 21.

defendu d'instruire ces nations, sa mission n'étant alors que pour les Juifs.

Par le Paraclet dont il est parlé au Chap. 14. de S. Jean v. 16. il entend un maître qui devoit instruire les Apôtres, & leur aprendre ce qu'ils devoient faire dans les dangers où ils alloient être exposez, Ἄλλον δὲ παράκλητον λέγει, ἀντὶ τοῦ, ἄλλον διδάσκαλον, παράκλητον λέγων τὸν ἐν τοῖς δεινοῖς διδασκαλίαν.

Joann. 15: 8. Où nous lisons tant dans le Grec que dans le Latin, *Mon Pere a été glorifié en cela*, il remarque que ce préterit est pour le futur, & que ces deux tems se mettent l'un pour l'autre, Ἀδιάφορος γὰρ καὶ τῶν χρόνων ἐναλλαγή. Il pretend que le vers. 26. du même Chapitre, où il est fait mention de l'Esprit de verité qui procede du Pere, établit manifestement la procession du S. Esprit, n'étant point parlé en ce lieu-là de la grace ou d'une mission exterieure, mais de la propre personne du S. Esprit.

On ne peut douter qu'il n'ait écrit des Commentaires sur tous les Evangelistes: car il y renvoye luy-même interpretant le Chapitre 19. de S. Jean vers. 17. Καθὼ εἴρηται, dit-il, ἐν τοῖς εἰς τοὺς ἄλλους εὐαγγελιστὰς ὑπομνήμασι. Il seroit inutile de produire un plus grand nombre d'extraits des Commentaires de ce Theodore, qui est le même que le Theodore d'Antioche, comme Photius le prouve par quelques lettres de cet Auteur. Antioche est le lieu de sa naissance, & Mopsueste en Cilicie est le nom de la ville dont il a été Evêque. Quoy qu'on ne puisse pas juger tout-à-fait de son stile par les extraits qui nous restent de ses Commentaires dans les Chaînes Grecques, on reconnoît neanmoins dans celuy que nous avons sur ces mots, *Au commencement étoit le Verbe*, presque tous les defauts que Photius y a trouvez. *Phot. Bibl. sect. 177.* Il n'employe à la verité que des mots ordinaires, mais il est obscur parce qu'il lie les periodes les unes avec les autres, & qu'il y insere des choses qui en rompent le sens. Il *Id. Phot. sect. 38.* repete de plus en un même endroit les mêmes choses, ce qui est ennuyeux. Cependant le même Photius qui a remarqué ces defauts, temoigne que Theodore de Mopsueste avoit étudié avec beaucoup de soin l'Ecriture Sainte, bien qu'il se soit éloigné souvent de la verité. Ἔοικε δὲ φιλοπονώτερον περὶ *Id. sect. 177.* τὴν ἱερὰν ἡμῶν καὶ θείαν γραφὴν

δια-

διαπεθλῶσαι, εἰ καὶ ἐν πολλοῖς παρασύρεται τῆς ἀληθείας.

SEVERE.

Outre les deux Theodores dont nous venons de parler, on trouve dans les Chaînes Grecques sur les Evangiles plusieurs extraits des Commentaires de Severe. Comme il n'est indiqué que sous le simple nom de Severe, ou de Severe d'Antioche, le P. Combefis n'a pu souffrir que Corderius luy ait donné quelquefois le nom d'Evêque d'Antioche. Cela étant, dit-il, il faudra bien multiplier les Evêques. Jean de Damas sera Evêque de Damas, Côme, André & Michel Syncellus seront Evêques de Jerusalem, & ainsi de plusieurs autres. Il est vray que si le nom d'Evêque n'est point dans les MSS. Grecs, on n'a pas dû l'ajoûter dans le Latin : mais cela n'empêche pas que ce Severe ne soit en effet celuy qui a été Evêque d'Antioche, & chef de Secte. Ce qu'on peut prouver par quelques Ouvrages de sa façon qui sont citez dans ces recueils, au moins dans les exemplaires manuscrits. Combefis ne veut pas que cet homme, qui a été un fameux Heretique & même un Heresiarque, ait composé ces Commentaires sur l'Ecriture : mais le Compilateur de la Chaîne sur Saint Jean qui le cite souvent, fait profession, comme nous l'avons déjà dit, de recueillir indifferemment les Commentateurs orthodoxes & les heretiques. Il a eu plus de raison de reprendre la conjecture du P. Corderius, qui juge sans aucune vraisemblance, qu'aux endroits où il y a le simple nom de Severe, c'est Severe Patriarche d'Alexandrie : car si le nom seul de Severe, & celuy de Severe d'Antioche faisoient deux Auteurs distinguez, on pourroit aussi distinguer Jean d'avec Jean de Constantinople, qui ne sont pourtant dans les Chaînes Grecques que le seul S. Jean Chrysostôme Evêque de Constantinople. Il en est de même de plusieurs autres noms que les Copistes écrivent quelquefois simplement, & quelquefois avec les qualitez des personnes, ou avec les lieux de leur demeure.

Pour ce qui est de ce Severe Patriarche d'Alexandrie, je croy que c'est un Auteur imaginaire. Le livre des rites du Batême qui a été traduit de Syriaque en Latin, & qui a été imprimé sous son nom, est de Severe Evêque d'Antioche, comme je l'ay montré ailleurs

par

par un exemplaire MS. Syriaque, à la tête duquel est le nom de ce Severe d'Antioche. Je ne doute aussi nullement, que les notes qu'on lit sous ce même nom aux marges de quelques Bibles Syriaques MSS. ne soient de luy. C'est principalement chez les Syriens Jacobites qu'on doit chercher ses Commentaires sur l'Ecriture. Ce que nous en avons dans les Chaînes Grecques nous fait connoître qu'il étoit habile. Voicy quelques-uns de ses extraits sur S. Jean.

Il a suivi la methode des Commentateurs de ces tems-là, qui joignoient aux interpretations literales des reflexions Theologiques. Il refute les Ariens sur ces premiers mots; *Au commencement étoit le Verbe:* cette expression, dit-il, *au commencement*, renverse l'impieté de ceux qui disent qu'il étoit un tems auquel il n'étoit point; car il étoit au commencement. Il ajoûte quelques autres reflexions de la même nature, & qui sont communes aux Peres Grecs, comme lors qu'il prouve par ces mots, *le Verbe étoit avec Dieu*, que ce Verbe est distingué selon son hypostase de celuy dont il est Verbe, Καὶ λόγος ἦν πρὸς τὸν Θεόν, ἔδειξεν ὡς ἕτερος ἐστὶ κατὰ τὴν ὑπόστασιν ὁ λόγος παρ' ἐκεῖνον οὗ ἐστι λόγος.

Il dit de plus au même endroit que l'Evangeliste a declaré par ces autres mots, *& le Verbe étoit Dieu*, que ce Verbe subsiste, & qu'il n'est pas comme nôtre parole qui se perd en l'air. Si le Compilateur a raporté les termes de Severe, ce Commentateur s'explique d'une maniere nette & aisée, sans s'embarasser dans des raisonnemens trop longs & trop subtils, comme a fait Theodore de Mopsueste. Il s'est plus appliqué à la Theologie qu'à la Grammaire. Il donne même des sens mystiques & spirituels, mais rarement. Il forme aussi des questions de Theologie à l'occasion des passages qu'il interprete, comme sur ces paroles, *Je vous dis que personne ne* Joann.
peut voir le Royaume de Dieu, 3: 3.
s'il ne naît de nouveau, il demande si les enfans qui meurent avant que d'avoir été batisez ont part au Royaume du Ciel, τῆς βασιλείας μετέχουσι τῶν οὐρανῶν. A quoy il repond qu'ils en sont manifestement exclus par ce passage: mais ceux qui sont morts, ajoûte-t-il, dans un bas âge n'ayant point encore peché, ne sont su-

ſujets à aucune peine : ils ſont dans un état qui tient le milieu (*m*).

Severe explique du myſtere de l'Euchariſtie ces paroles,

Joann. 6:56. *Ma chair eſt veritablement viande, & mon ſang eſt veritablement bruvage.* Nous (*n*) ne mangeons point, dit-il ſur cet endroit, le Verbe comme Verbe : car comment mangerions-nous celuy qui ne peut être touché, qui eſt incorporel, inviſible, & qui ne peut être mangé ? Mais après qu'il s'eſt uni à nôtre chair, ſa chair eſt auſſi vivifiante, demeurant neanmoins ce qu'elle étoit, & ſans être changée en la nature du Verbe. C'eſt pourquoy nous mangeons le Verbe, en mangeant la chair vivifiante du Verbe.

Etant difficile de concilier.

Joann. 19:14. Saint Jean, qui dit que JESUS-CHRIST fut condamné par Pilate environ à la ſixiéme

Marc. 15:25. heure, ὥρα ὡσεὶ ἕκτη, avec S. Marc qui aſſûre qu'il fut crucifié à la troiſiéme heure du jour, il a recours à la ſolution d'Euſebe. Ce ſavant homme a cru qu'il y a en ce lieu-là une faute de Copiſte dans l'Evangile de Saint Jean, où l'on a mis ς̄, qui eſt la marque du nombre *ſix*, en la place de la lettre γ̄ *gamma*, qui marque *trois*, Τῶν ἀπογραψαμένων τὸ γάμμα μετατεθέντων εἰς τὸ ἐπίσημον. Ce qui paroît d'autant plus probable, que les nombres ſont en effet repreſentez par les lettres de l'Alphabet, dans les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, où ils ne ſont point écrits au long comme dans les livres imprimez, & même dans les MSS. qui ne ſont point anciens. Ces vieux MSS. de plus étoient écrits en lettres majuſcules, où le Γ̄ *gamma* approchoit davantage de la figure ς̄ qui marque ſix ; & c'eſt ce que Severe inſinuë après Euſebe, quand il ajoûte que ces deux figures ont une grande reſ-

(m) Ἐπειδὴ γὰρ οὐδὲν ἐπλημμέλησαν τὰ ἐν ἀώρῳ τῇ ἡλικίᾳ τετελευτηκότα, οὔτε κολάσεσιν, ἤ τισι βασάνοις ὑπάγονται, μέσην δέ τινα τάξιν ὑφέξουσιν. Sever. in Caten. Græc. Joann. Cap. 3. v. 3.

(n) Οὐ τὸν λόγον ἐσθίομεν καθὸ λόγος ἐστί· πῶς γὰρ τὸ ἀναφὲς καὶ ἀσώματον, καὶ οὔτε ὀφθαλμοῖς οὐδὲ ὀδοῦσιν ἁλώσιμον; ἀλλ' ἐπειδὴ πρὸς τὴν σάρκα τὴν ἄχραντον ἕνωσιν ἴωται, ζωοποιὸς ὑπάρχει καὶ αὐτή, εἰ καὶ μεμένηκεν ὅπερ ἐστί, καὶ οὐκ εἰς τὴν αὐτοῦ τοῦ λόγου μετακεχώρηκε φύσιν· ὅθεν τὸν λόγον ἐσθίομεν, τὴν ζωοποιὸν τοῦ λόγου σάρκα ἐσθίοντες. Id. Sever. in Caten. Græc. Cap. Joann. 6. v. 56.

ressemblance, πολλὴν ἐμφέρειαν ἐχόντων πρὸς ἀλλήλους τυπώσει τῶν χαρακτήρων. Il montre même en quoy consiste cette ressemblance, & comment il est aisé que les Scribes mettent l'un pour l'autre.

On lit bien plus souvent dans les Chaînes Grecques sur le Nouveau Testament le nom
AMMONIUS. d'un certain Ammonius, que celuy de Severe. Ce n'est pas l'ancien Ammonius qu'Eusebe a suivi dans ses canons des Evangiles; mais un autre plus jeune, qui est apparemment celuy qui vivoit dans le cinquiéme siecle. Il s'applique avec soin au sens literal de son texte, y mêlant selon la coutume de son tems des reflexions sur la Theologie. Il étoit d'Alexandrie, aussi bien que l'ancien Ammonius : c'est pourquoy faisant la même observation que Severe sur le Ch. 18 v. 14. de S. Jean, il dit que le Scribe a mis au lieu de la lettre *gamma*, la figure que ceux d'Alexandrie nomment *gabex*.

Cet Ammonius suit quelquefois les Commentaires de Theodore d'Heraclée; & pour ce qui est de sa Theologie, elle est ordinairement conforme à celle de Saint Chrysostôme, ou plûtôt à celle des autres Peres Grecs. C'est selon leur doctrine qu'il dit sur ces mots de Saint Jean, *Personne ne peut venir à moy, si le Pere qui m'a envoyé ne le tire*, que (o) le Pere tire ceux qui sont bons par leur propre volonté, & qu'il laisse ceux qui sont mechans. Car cette expression, ajoûte-t-il, ne nous ôte pas le libre arbitre; mais elle montre que nous avons besoin de secours. On ne tire personne malgré luy; mais celuy qui travaille de son côté avec soin. Le Jesuïte Corderius n'a pas entendu la pensée de ce Commentateur quand il a traduit ces paroles, Τοὺς κατὰ προαίρεσιν ἀγαθοὺς ἕλκει ὁ πατὴρ, par celles-cy, *probos quidem libera sua voluntate trahit pater*, comme si c'étoit la volonté du Pere qu'il tirât les bons. Ammonius a fait tomber manifestement le mot de *volonté* sur les *bons* & l'on ne peut pas même donner d'autre sens au texte Grec. Il ne faut pas croire pour cela que ce sentiment soit

Joann. 6:44.

(o) Τοὺς κατὰ προαίρεσιν ἀγαθοὺς ἕλκει ὁ πατὴρ, τοὺς δὲ μοχθηροὺς ἐᾷ· οὐ τὸ ἐφ' ἡμῖν αὐτεξούσιον ἀναιρεῖ ὁ λόγος, ἀλλὰ δείκνυσι βοηθείας δεομένους. Amm. in Caten. Græc. Cap. 6. Joann. v. 44.

soit Pelagien. Il est conforme au langage de tous les anciens Ecrivains Grecs, qui n'ont eu d'autre idée en se servant de cette expression que de refuter les heretiques Valentiniens & les Manichéens, comme on l'a dêjà dit plusieurs fois.

Il remarque sur ces autres
Joann. 6:45. mots, *Quiconque donc a oüi le Pere, & a été enseigné vient à moy*, qu'il est commun à tous d'oüir, mais que ceux-là seuls apprennent qui se rendent eux-mêmes à la grace, Τὸ ἀκοῦσαι, κοινὸν, τὸ δὲ μαθεῖν μόνον τῶν ἐπιδιδόντων ἑαυτοὺς τῇ χάριτι. Au Chap. 7. de S. Jean v. 38. où il y a dans le Grec, *Car le S. Esprit n'étoit point encore*, il dit que l'Evangeliste ne parle point en ce lieu-là de la personne du Saint Esprit; mais de son operation, ou de la grace qui fut donnée aux Apôtres après la resurrection de Jesus-Christ, lors qu'il souffla sur eux, & qu'il leur
Jo. 20: 22. dit, *recevez le Saint Esprit*. Sur le Chap. 10. v. 36. où Jesus-Christ parlant de luy-même dit que son Pere l'a sanctifié, il remarque (*p*) qu'il a été sanctifié lors que le Pere l'a envoyé, pour être immolé pour le salut du monde. La raison qu'il aporte de cette interpretation, est parce qu'on donne le nom de *Saint* à ce qui est destiné pour être offert à Dieu en sacrifice.

Je passe sous silence plusieurs autres anciens Ecrivains qui sont citez dans ces Chaînes Grecques, & dont nous n'avons plus les Ouvrages. S'ils n'expliquent pas toûjours le sens literal; au moins sont-ils utiles pour nous faire connoître la Theologie des anciennes Eglises d'Orient, qui s'accorde pour l'ordinaire avec celle d'aujourdhuy. Quoy que la doctrine de quelques-uns de ces Auteurs soit suspecte, ce n'est qu'à l'égard de certains faits sur lesquels ils ont eu des sentimens particuliers, outre que les Compilateurs assûrent qu'ils n'ont rien inseré dans leurs recueils que ce qu'ils ont jugé orthodoxe.

Il n'y a rien, par exemple, dans l'extrait qu'on a raporté de Didyme sur le Chap. 6. de Didyme.
Saint Jean v. 45. qui soit éloigné de la creance des anciens Doc-

(p) Ἁγιασθεὶς δὲ λέγεται, ὁ υἱὸς, ἐπειδὴ ἐπέμφθη σφαγιασθῆναι ὑπὲρ τῆς τοῦ κόσμου σωτηρίας· ἅγια γάρ ἐστι τὰ ἀφοριζόμενα τῷ Θεῷ εἰς θυσίαν. Id. Amm. in Caten. Græc. Cap. 10. Joann. v. 36.

Docteurs de l'Eglise. On luy fait dire sur ces mots, *Quiconque a oüi le Pere, & a été enseigné vient à moy*, que Dieu (q) a comme semé dans l'homme, qui a été fait à sa ressemblance, ayant été creé raisonnable, des connoissances pour embrasser la vertu, & un discernement de la verité. Ceux qui écoutent selon luy ces connoissances generales, & qui apprennent du Pere, viennent par la foy à JESUS-CHRIST. Il ajoûte que le Pere inspirant la connoissance de JESUS-CHRIST, luy amene ceux qui écoutent & qui apprennent: que c'est de cette maniere, c'est-à-dire par la voye de la revelation, qu'il porta Pierre à croire au Fils en le luy revelant, Οὕτω γὰρ καὶ τὸν Πέτρον δι' ἀποκαλύψεως εἰς τὸ πιστεύειν τῷ υἱῷ, ἀποκαλύψας αὐτόν.

Les Peres avant Saint Augustin ont attribuë la vocation des hommes au Christianisme à leur foy que Dieu a prevûë. Cette foy qui vient d'eux suppose une grace generale qui est accordée à tout le monde: & c'est en ce sens-là qu'ils ont interpreté cet autre endroit de Saint Jean, où JESUS-CHRIST est appellé *La vraye lumiere qui illumine tout homme venant au monde.* Saint Chrysostôme observe sur ce passage dans cette même Chaîne, que le Fils de Dieu a appellé vie & lumiere les biens de l'ame ou spirituels, que nous avons reçus par son avenement, λέγει καὶ τὰ κατὰ τὴν ψυχὴν ἀγαθὰ ἅπερ παρέσχεν ἐλθὼν, τὴν ζωὴν καὶ τὸ φῶς.

Joann. 1:9.

S. Chrysostôme.

CHAPITRE XXXII.

De la Chaîne Grecque qui a été publiée sous le nom d'Oecumenius sur les Actes des Apôtres, & sur toutes les Epîtres. De quelques exemplaires MSS. qui sont dans la Bibliotheque du Roy.

NOus sommes redevables au docte Jean Matthieu Guibert Evêque de Verone, dont on a fait l'éloge cy-dessus, de la Chaîne Grecque sur les Actes des Apôtres, & sur le

(q) Καὶ εἰκόνα καὶ ὁμοίωσιν, καὶ αὐτὸ τοῦτο λογικοῦ γενομένου ἀνθρώπου ἐνεσπαρμέναι εἰσὶν αὐτῷ ἀπὸ Θεοῦ αἱ περὶ ἐπαινετῶν πράξεων ἔννοιαι, ἀλλὰ καὶ τῆς γνώσεως τῆς ἀληθείας· ὁ τοίνυν κατὰ τὰς κοινὰς ἐννοίας ἀκούσας καὶ μαθὼν παρὰ τοῦ πατρὸς ἔρχεται διὰ πίστεως πρὸς τὸν κύριον. Didym. in Caten. Græc. Joann. Cap. 6. v. 45.

le reste du Nouveau Testament, qui a été publiée sous le nom d'Occumenius. Elle a été imprimée pour la premiere fois en Grec seulement dans la même ville en 1532. Morel qui l'a reïmprimée * cent ans après y a joint la version Latine de Hentenius. Donat de Verone qui a pris le soin de cette premiere édition, nous assûre dans un avertissement écrit en Grec qui est à la tête, qu'il a reçu l'exemplaire MS. que Guibert luy avoit mis entre les mains, avant que de le donner aux Imprimeurs que ce savant Evêque entretenoit & nourrissoit chez luy. Il nous apprend de plus dans son Epître adressée au Pape Clement VII. que cet exemplaire qui étoit d'une bonne main & fort ancien venoit de Jean Lascaris. *Gibertum illius viri (Joannis Lascaris) beneficio & munere exemplar nactum miro librarii artificio sumptuque descriptum, apprimeque vetustum.*

Occumenius.

* En 1631. à Paris.

Don. Veron. Epist. ad Clem. 7.

Il y a dans la Bibliotheque du Roy un exemplaire MS. tout-à-fait semblable à celuy-là, & qui a aussi été à ce Jean Lascaris: mais on n'y lit point au commencement de titre general comme dans l'imprimé. Peut-être eût il été mieux de mettre simplement à la tête, que ce recueil a été pris de differens Commentaires des Peres, Ἐκ διαφόρων τῶν ἁγίων πατέρων ὑπομνημάτων, sans y ajoûter, comme l'on a fait, le nom d'Occumenius, à qui l'on attribuë toute cette compilation, Τοῦ Οἰκουμενίου εἰς τὰς πράξεις τῶν ἀποστόλων, εἰς τὰς ἑπτὰ καθολικὰς λεγομένας ἐπιστολάς, εἰς τὰς Παύλου πάσας. J'ay consulté plusieurs de ces Chaînes MSS. & je n'ay trouvé au commencement d'aucune le nom d'Oecumenius: on lit seulement dans quelques-unes, Τοῦ Χρυσοστόμου καὶ ἑτέρων διαφόρων, *de Chrysostôme & de plusieurs autres*; ce qui semble être le veritable titre, Oecumenius étant seulement un des Auteurs qui sont nommez dans ce recueil. Possevin appuye ce sentiment dans son Apparat sur l'autorité de Fronton le Duc, qui étoit bon connoisseur. *Oecumenius Græcus scriptor quamvis à Sixto Senensi & ab aliis hactenus habitus sit auctor scoliorum ad Epistolas D. Pauli, rectè tamen mihi scripsit Fronto Ducæus noster, in antiquis Græcis Patribus accuratus observator, ea non esse Oecumenii nisi ex parte, neque verò auctorem illius catenæ tam antiquum fuis-*

Cod. MS. Bibl. Reg. n. 886.

Possev. in Appar. voce Oecum.

Sixt Sen. Bibl. S. l. 4. voc. Oecum.

fuisse ; mais il ne marque rien de son antiquité. Sixte de Sienne juge par les Ecrivains qui sont citez dans cette Chaîne, qu'il ne vivoit qu'après l'année 800. *Claruit, ut ex temporibus auctorum qui ab eo citantur apparet, post annum Domini* 800. Et ainsi on le peut placer dans le IX. ou X. siecle. Ce qui étant il pourroit fort bien être l'auteur de ce recueil, nonobstant la remarque du P. Fronton.

En effet Donat, & après luy Hentenius, qui a traduit le premier cet ouvrage de Grec en Latin, ont produit des raisons qui rendent ce sentiment fort probable. Hentenius suppose comme une chose évidente, que ces Commentaires ne sont point d'un seul homme, puis qu'une bonne partie a été abregée de ceux de Saint Chrysostôme sur les Actes des Apôtres, & sur les Epitres de Saint Paul. On y trouve de plus, dit-il, les interpretations de plusieurs autres Commentateurs, dont les noms sont quelquefois marquez dans le texte, & quelquefois à la marge. Il ajoûte qu'il y a des conjectures presque évidentes, qu'Oecumenius en est en partie l'auteur, & en partie le Compilateur. *Evidentibus tamen propemodum conjecturis colligimus Oecumenium esse partim auctorem horum partim collectorem.* Ce qu'il prouve par ces paroles qui sont sous le nom d'Oecumenius à la fin de l'Epitre aux Colossiens, Ἐκ τοῦ ἀντιγράφου μὴ εὑρὼν καλῶς τὰς παραγραφὰς τοῦ μακαρίου Ἰωάννου τῆς πρὸς Κολοσσαεῖς ἐπιστολῆς συνέγραψα αὐτὰς ὅπως ἐδυνάμην, *n'ayant point trouvé dans mon Exemplaire les extraits de Saint Jean Chrysostôme sur l'Epitre aux Colossiens, je les ay écrits comme j'ay pu.* Donat s'étoit servi avant luy de cette même preuve dans son avertissement écrit en Grec.

Hent. Præf. in vers. Oecum.

Hentenius raporte encore un autre endroit tiré du Chap. 4. de l'Epitre aux Ephesiens, où on lit sous le nom du même Oecumenius qui est marqué à la marge, Ὅρα τί κἀγὼ ἐγὼ ἐνόμισα· οὔπω γὰρ ἐχώρησα τὰ τοῦ μακαρίου νοῆσαι, *prenez garde à ce qui est aussi de moy : car je n'ay pas pu voir la pensée du bienheureux là-dessus :* il entend Saint Chrysostôme. Quoy qu'il en soit, il est certain que ces scolies ont été recueillies d'un grand nombre d'Auteurs qui ne sont pas tous nommez dans l'imprimé, com-

me on le peut justifier par les exemplaires MSS. On remarquera de plus que les Chaînes sont très-differentes les unes des autres dans les differens MSS. ce qui vient de ce que plusieurs personnes y ont mis la main. Il y en a qui sont plus étenduës que celle qui a été imprimée ; & d'autres qui sont beaucoup plus abregées. Je doute qu'on puisse assûrer avec le même Hentenius, que le Compilateur n'a mis le nom de Saint Chrysostôme, qu'il suit ordinairement, qu'aux endroits qu'il raporte entiers, & qu'il ne l'a point marqué lors qu'il n'a fait que l'abreger. Au moins n'en peut-on pas juger par les exemplaires que nous avons, parce qu'ils ne s'accordent point entr'eux là-dessus. Il arrive souvent que les Copistes negligent ces noms, qu'on ne peut retablir qu'en conferant plusieurs MSS. ensemble.

Au reste, la Chaîne qui a été publiée sous le nom d'Oecumenius n'est pas une simple compilation. Celuy qui a fait ce recueil s'étant principalement appliqué à donner le sens literal du texte qu'il expliquoit, a accommodé à sa maniere les interpretations des Ecrivains qu'il a consultez, ou plûtôt les autres Chaînes qui étoient avant luy ; les abregeant ou les étendant selon qu'il le jugeoit à-propos. On en pourra mieux juger par les extraits que nous en allons donner.

Expliquant ces premiers mots des Actes des Apôtres, Τὸν μὲν πρῶτον λόγον, il examine pourquoy Saint Luc s'est plûtôt servi du mot de λόγος *discours*, que de celuy de εὐαγγέλιον *Evangile*. Il attribuë cela à sa modestie, donnant pour exemple Saint Matthieu qui s'est contenté de dire, *Le livre de la generation de* Jesus-Christ. Mais parce qu'on pouvoit luy objecter que Saint Marc a employé le mot d'Evangile, il repond que cet Evangeliste n'a pas donné ce nom à son histoire, mais à la predication de Jesus-Christ, οὐ τὴν ἑαυτοῦ συγγραφὴν καλεῖ εὐαγγέλιον· ἀλλὰ τὸ τοῦ Χριστοῦ κήρυγμα. Il ajoûte que ce sont les fideles qui ont donné le nom d'Evangile aux écrits de Saint Matthieu & de S. Luc, Ἃ καὶ εὐαγγέλια οἱ πιστοὶ μετὰ ταῦτα ἐδικαίωσαν καλεῖν.

Il y a quelque chose de semblable dans Saint Chrysostôme : mais ce Compilateur qui a composé des scolies, & non pas

pas des Homelies, s'éloigne bien moins de ſon texte; & c'eſt en cela principalement qu'on doit eſtimer ſon recueil. Il s'arrête ſur les mots qui ont quelque ambiguité, expoſant leur veritable ſignification, & marquant les hyperbates, & les autres defauts de ſtile qui rendent le diſcours de Saint Paul obſcur. Comme il copie les Commentateurs Grecs qui ſont pleins de reflexions Theologiques, il étoit difficile qu'il évitât entierement d'être Theologien. Mais au reſte il n'eſt point ennuyeux, parce qu'il place toutes choſes à-propos, ſi l'on excepte quelques endroits, où il eſt plûtôt Commentateur que Scoliaſte : ce qui peut même avoir été inſeré après coup, y ayant des exemplaires de cette Chaîne bien plus corrects que celuy qui a été imprimé.

Act. 1: 2. Il obſerve que Saint Luc s'eſt ſervi du verbe ἀνελήφθη, *aſſumptus eſt*, & non pas de ἀνέβη, *a monté*, parce qu'il regardoit encore J. CHRIST comme homme, Ἀνελήφθη ᾗ εἶπεν, οὐκ ἀνέβη· ἔτι γὰρ ὡς περὶ ἀνθρώπου διαλέγεται. Il convient avec l'ancien interprete de l'Egliſe Latine dans la ſignification qu'il donne au

Ibid. v. 4. mot de συναλιζόμενος, ayant ſuivi en ce lieu-là & en pluſieurs autres Saint Chryſoſtôme, qu'il ne nomme cependant point, parce qu'il l'abrege, & qu'il l'accommode à ſes idées.

Les interpretations qu'il *Ibid.* v. 13.
aporte des noms des Apôtres ne ſont pas toutes exactes. Il a ſuivi en cela l'uſage des autres Commentateurs Grecs, qui ont copié les anciens Dictionaires, où la plûpart de ces noms ſont interpretez par raport à la langue Ebraïque, bien que pluſieurs ſoient purement Grecs. C'eſt ſur ce pied-là qu'il dit que le nom de *Pierre* ſignifie ἐπιλύων ἢ ἐπιγνούς, tirant ſa ſignification du verbe Ebreu פתר. L'explication qu'il donne en ce lieu du nom de *Philippe*, qu'il fait auſſi venir de l'Ebreu, eſt encore plus ridicule. On trouve encore preſentement ces ſortes de Vocabulaires ſur chaque livre de l'Ecriture, qui ne ſont pas même exacts dans l'interpretation des noms qui ſont veritablement. Ebreux Les Grecs qui n'ont eu aucune connoiſſance de la langue Ebraïque n'ont pas été capables de les redreſſer.

Ce Scoliaſte Grec s'étend au long ſur ce qui eſt raporté dans ce même Chapitre touchant la *Apud Oecum. C. 1. Act.*

 mort

mort de Judas, & qui semble ne s'accorder pas entierement avec ce qu'en ont dit les Evangelistes. Il cite là-dessus Papias, qu'il met au nombre des disciples de l'Apôtre Saint Jean, Παπίας ὁ Ἰωάννȣ τȣ̃ ἀποςόλȣ μαθητής; mais on lit simplement ὁ Ἰωάννȣ μαθητής, *le disciple de Jean*, dans un exemplaire manuscrit de la Bibliotheque du Roy. En effet Papias n'a pas été le disciple de l'Apôtre, mais d'un autre Jean.

Act. 6: 1. & apud Oecum. cap 7. Il observe judicieusement sur ces mots, Ἐν ᾗ τῶν ἡμέραις ταύταις, *en ces jours là*, que cette expression ne marque pas toûjours dans le stile de l'Ecriture une veritable suite de tems. Il dit au même endroit qu'il ne faut pas entendre par les *Hellenistes*, des Grecs de Religion, mais simplement ceux qui parloient Grec, Ἑλληνιςὰς ᾗ ȣ̓ τὴν θρησκείαν, ἀλλὰ τῶν Ἑλληνιςὶ φθεγγομένȣς. Il remarque un peu après sur le mot de διακονία, que les Diacres dont il est parlé en ce lieu-là differoient de ceux qui ont été établis depuis dans l'Eglise; ces premiers n'ayant été chargez que du soin de fournir aux veuves, aux orphelins & aux autres pauvres ce qui leur étoit necessaire.

Par l'Ange dont il est parlé au Chap. 7. v. 30. il entend le Fils de Dieu avec toute l'antiquité. Ce qu'il confirme par quelques passages de l'Ecriture, & entre autres par le Prophete Isaïe, où il est nommé l'Ange du grand Conseil, ὁ μεγάλης βȣλῆς ἄγγελος.

Il prouve contre les Juifs, que cette Prophetie d'Amos *Posthæc revertar* &c. que S. Jaques a expliquée du tems du Messie, ne peut point être appliquée au retablissement de leur Temple sous Zorobabel. La raison qu'il en aporte, est que le Prophete promet un bâtiment qui doit durer toûjours, des biens qui ne finiront jamais, & la connoissance que toutes les nations doivent avoir du veritable Dieu: or cela n'est point arrivé sous Zorobabel, qui n'a gouverné le peuple que peu d'années. Amos 9: 11. Act. 15: 16.

Il éclaircit doctement l'équivoque du mot Ἑλλήν, expliquant ces paroles du Chapitre 17. Τῶν τε σεβομένων Ἑλλήνων πολὺ πλῆθος, qui ne sont pas traduites assez exactement dans nôtre Vulgate par celles-cy, *Et de colentibus gentilibusque multitudo magna*. Il s'agit, selon luy, des Juifs qui sont Act. 17: 4.

sont (*a*) appellez Grecs parce qu'ils parloient Grec, & qui sont aussi nommez σεβόμενοι, parce qu'ils observoient la Loy. Il ajoûte de plus qu'on peut entendre de veritables Grecs, qui étoient proselytes des Juifs.

L'auteur de ce recueil garde la même methode sur les Epîtres de S. Paul, si ce n'est que les noms des Ecrivains de qui il a tiré ses extraits, y sont bien plus souvent marquez que sur les Actes des Apôtres: ce qui peut venir des Copistes. On trouve à la tête de ces scolies sur S. Paul, tant dans les exemplaires MSS. que dans l'imprimé, un prologue du Diacre Euthalius, Εὐθαλίου διακόνου πρόλογος, qui a donné occasion à quelques faiseurs de Catalogues, d'attribuër à ce Diacre une Chaine Grecque sur toutes les Epîtres de cet Apôtre.

Saint Chrysostôme qui entre plus qu'aucun autre Pere dans cette compilation, y est souvent cité sous le simple nom de Ἰωάννης, *Jean*, ou de ἅγιος & μακάριος Ἰωάννης. En effet les Grecs & même les Latins ne l'ont cité d'abord que sous le simple nom de Jean Evêque de Constantinople. Photius PHOTIUS. est après luy un des plus grands Auteurs de ce recueil. Ce qu'il y dit est une preuve évidente que ce Patriarche n'avoit pas negligé l'étude des Livres Sacrez. Beze même a fait là-dessus son éloge en quelque endroit de ses notes sur le Nouveau Testament, bien qu'il n'approuve pas l'explication qu'il donne à ces paroles de l'Epître aux Romains, ἐφ' ᾧ Rom. 5: 12. πάντες ἥμαρτον, c'est-à-dire selon Photius, *parce que tous ont peché.* Πῶς ἂν, dit-il, διῆλθεν ὁ θάνατος εἰς πάντας ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, *comment est-ce que la mort a passé dans tous, parce que tous ont peché.* La plûpart des Commentateurs Grecs n'ont fait aucune mention du peché originel sur ce passage de S. Paul.

Le même Photius interpretant ces autres mots de l'Epître aux Romains, ἵνα ἡ κατ' ἐκλογὴν Rom. 9: 11. πρόθεσις τοῦ Θεοῦ μένῃ, croit avec tous les Docteurs de son Eglise que ce choix de Dieu suppose sa préscience, τουτέστιν ἡ κατὰ πρόγνωσιν ἐκλογή. Il montre

(a) Σεβομένους Ἕλληνας τοὺς ἐκ Ἰουδαίων μὲν ὄντας· Ἑλληνιστὶ δὲ φθεγγομένους καλεῖ διὰ τὸ φυλάττειν τὸν νόμον· ἢ τοὺς ἐξ Ἑλλήνων, προσηλύτους Ἰουδαίων ὑπάρχοντας. Oecumen. Schol. in Cap. 17. Act. v. 4.

tre en même tems quel sens on doit donner aux paroles de S. Rom 9: 12. Paul, qui assûre que Dieu n'a eu aucun égard aux œuvres de Jacob & d'Esaü, mais à la vocation. Il pretend que quand (*b*) l'Apôtre dit, *Ce n'est point à cause des œuvres*, il a voulu faire connoître la grandeur de la vocation & de la grace de Dieu, parce qu'il les élit & les appelle avant qu'ils eussent rien fait : mais cela paroissant en quelque maniere contre la justice, le même Photius demande comment Dieu peut les élire *avant qu'ils ayent rien fait*, puis que le mot même d'élire ou choisir suppose de la difference entre ceux qu'on élit. A quoy il repond qu'ils ne different à la verité en rien aux yeux des hommes, n'ayant encore rien fait ; mais qu'ils different beaucoup à l'égard de Dieu, qui prévoit les choses avant qu'elles arrivent : car l'un luy a été agreable, & l'autre ne l'a point été.

J'avoüe qu'il n'y a presque rien dans ce Scoliaste qui ne se trouve dans S. Chrysostôme, & dans les autres Peres Grecs: mais il a cela de commode, qu'il represente tout d'un coup ce qui est repandu en plusieurs livres ; outre qu'il renferme quelques extraits de Commentateurs Grecs que nous n'avons point. Au reste l'on doit placer dans cette Chaîne les scolies sur les Epîtres Canoniques immediatement après les Actes des Apôtres, comme elles sont dans l'édition de Verone: Morel n'a pas dû changer l'ordre qui est dans tous les exemplaires manuscrits. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces dernieres scolies, c'est qu'il n'y en a aucune sur le Chap. 5. v. 7. de l'Epître I. de S. Jean ; d'où l'on prouve que les Auteurs de ces sortes de recueils, n'ont point lu dans leurs exemplaires le passage où il est parlé du temoignage du Pere, du Verbe, & du S. Esprit. J'ay consulté là-dessus six Chaînes MSS.

(b) Εἰπὼν δὲ οὐκ ἐξ ἔργων, παρέστησε τὸ μέγεθος τῆς κλήσεως καὶ τῆς χάριτος αὐτοῦ, ὅτι καὶ μηδὲν πραξάντων ἐκλέγεται καὶ προσκαλεῖται· ἀλλ' εἰ μηδὲν πραξάντων ἐκλέγεται, πῶς ἐκλέγεται; ἡ μὲν γὰρ ἐκλογὴ ἐπὶ τῶν κατά τι γίνεται διαφερόντων· οἱ δὲ μηδὲν πράξαντες, τί διαφέρονται; καὶ πάνυ· ἀνθρωπίνοις μὲν γὰρ ὀφθαλμοῖς ἐπεὶ οὐδὲν ἔπραξαν, οὐδὲν διαφέρουσιν· θείᾳ δὲ προγνώσει τοῦ μέλλοντος πολλὰ διαφέρει· καὶ γὰρ ὁ μὲν εὐηρέστησε τῷ Θεῷ, ὁ δὲ οὐκ ἔτι. Phot. apud Occumen. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

MSS. & bien qu'elles different assez les unes des autres, elles s'accordent neanmoins toutes sur ce sujet.

Chaîne MS. Il y a dans la Bibliotheque du Roy une Chaîne sur les Actes des Apôtres, & sur une partie des Epîtres Catholiques, d'où l'on peut tirer de grands secours pour retablir les noms de plusieurs Auteurs qui ne sont point dans l'Oecumenius imprimé. Cet exemplaire qui est d'une bonne main, & qui a bien 600. ans, represente une partie des extraits au long, & avec les noms des Ecrivains desquels ils ont été tirez. Il n'a point d'autre titre que celuy-cy, Τοῦ Χρυσοστόμου καὶ ἑτέρων διαφόρων, *de Chrysostôme & de plusieurs autres.* On a marqué seulement le nom de S. Chrysostôme en particulier, parce qu'il est à la tête du recueil, & qu'il eût été trop long de mettre tous les noms des autres, qu'on peut voir dans le corps du livre où ils sont raportez exactement Ce qui est cité de Saint Chrysostôme se trouve dans ses Commentaires sur les Actes des Apôtres, si ce n'est qu'il y a quelques endroits qui n'y sont pas mot pour mot, le Compilateur ayant pris la liberté d'y faire quelques changemens. Severe d'Antioche qui y est souvent cité, n'y est pas sous le simple nom de Severe comme dans les Chaînes imprimées, il y est appellé plus de vint fois Evêque & Archevêque d'Antioche. On y indique aussi plusieurs de ses Ouvrages, qui font connoître évidemment que ce Severe est le fameux Severe qui a été chef de Secte.

On lit dans ce même recueil les extraits de plusieurs Auteurs dont nous n'avons point aujourdhuy les Ouvrages, comme de Didyme, d'Eusebe Evêque d'Emese, de Theodore d'Heraclée, de Theodore Moine Prêtre, de Theodote Evêque d'Ancyre, & de quelques autres. Il n'y en a point qui y soit plus souvent cité qu'Ammonius Prêtre, de *Ammonius.* qui la meilleure partie de cet excellent recueil a été tirée. Il paroit que ce Commentateur a été habile dans l'étude des Livres Sacrez, & dans la Theologie.

Pour former une Chaîne entiere, l'on a joint à Oecumenius une forme de Chaîne sur l'Apocalypse, qui a été recueillie par Arethas Evêque de *ARETHAS.* Cesarée en Cappadoce, lequel fait profession dès le titre de son livre d'abreger un autre

ANDRÉ. Archevêque de Cesarée nommé André, dont nous avons aussi le Commentaire en Grec & en Latin. Bellarmin & quelques autres après luy ont placé cet André au commencement du VI. siécle, sans en avoir d'autres preuves que parce qu'il a écrit après S. Basile & S. Cyrille, & qu'il insinuë qu'il a composé son ouvrage dans un tems que l'Empire Romain commençoit à tomber. Le Jesuite Peltanus qui en a publié le premier * la version Latine, avoit avancé quelque chose de semblable, & il loüe de plus son érudition & sa doctrine: *Ad genus porrò doctrinæ*, dit-il, *quod attinet, illud est apprime accuratum & orthododoxum*. En effet il paroît que cet Evêque avoit lu avec soin les Peres Grecs, qui avoient écrit avant luy sur l'Apocalypse, & ceux mêmes qui en avoient éclairci par occasion quelques passages. Le P. Labbe temoigne que les savans n'ont encore pu trouver le tems auquel ce docte Commentateur vivoit, & qu'il n'a lu aucun ancien Ecrivain qui en ait fait mention, *Quo vixerit tempore nondum compertum est eruditis, nec veterum quisquam ejus, quod saltem viderim audiverimque, mentionem fecit*. Je suis neanmoins persuadé qu'il n'a point l'antiquité que le Cardinal Bellarmin luy donne.

* A Ingolstad. 1584.

Peltan. in Præf.

Labb. Dissert. de Script. Eccles. tom. 1. pag. 76.

Arethas n'ayant presque fait que copier André, il est bon de dire quelque chose de la methode de ce dernier, qui a servi de regle au premier. Il juge qu'il est inutile de s'arrêter à prouver l'autorité de l'Apocalypse, ayant été reconnuë comme Divine non seulement par S. Gregoire de Nazianze, & par S. Cyrille d'Alexandrie, mais aussi par Papias, par Irenée, Methodius & Hippolyte, desquels il a inseré des extraits dans son Commentaire, qui est une veritable Chaîne. Après avoir parlé dans sa Préface des trois sens qu'on peut appliquer à l'Ecriture, qui sont l'historique, le tropologique, & l'anagogique, il juge que le troisiéme qui est spirituel convient mieux & plus souvent que les deux autres à l'Apocalypse, Τὸ γὰρ τρίτον δηλαδὴ τὸ πνευματικὸν ἐν τῇ ἀποκαλύψει, μάλιστα τοῦ θεολόγου ἀνδρὸς πλεονάζον εὑρίσκεται. C'est pourquoy il s'applique autant qu'il luy est possible à trouver ce sens, qu'il croit être celuy de S. Jean; & il témoigne même qu'il n'a pas osé raporter tout au sens literal & histo-

André.

historique. Ce n'est pas qu'il suive entierement les interpretations spirituelles & theologiques: il en rejette au contraire quelques-unes qui ne luy paroissent pas bien fondées; mais il se précautionne pour ne rien avancer de nouveau dans la Theologie. Lors qu'il interprete le Chapitre 13. où il est parlé de la Bête à dix cornes, il dit que Methodius, Hippolyte, & les autres anciens Peres ont entendu cet endroit de l'Antechrist, Τοῖς δὲ ἁγίοις Μεθοδίῳ, καὶ Ἱππολύτῳ, καὶ ἑτέροις εἰς αὐτὸν τὸν Ἀντίχριστον τὸ παρὸν θηρίον ἐξείληπται. Ce qu'il explique en suite historiquement des Empereurs, qui ont blasphemé contre Jesus-Christ avant & après Constantin. A l'égard du nombre de la Bête il n'assûre rien, parce qu'on peut former plusieurs noms à qui ce nombre conviendra, & que le tems & l'experience instruiront ceux qui sont prudens, & qui parlent de l'Antechrist avec retenuë & moderation. Ceux qui voudront lire ce Commentaire, le trouveront en Grec & en Latin à la fin des Homelies de S. Chrysostôme sur les Epîtres de Saint Paul. Nous sommes redevables de cette édition Grecque à Commelin, qui l'a publiée le * premier sur un MS. de la Bibliotheque Palatine. Sylburge qui avoit consulté un autre exemplaire MS. de la Bibliotheque d'Ausbourg, a ajoûté des notes critiques qui meritent d'être luës.

Apoc. 13.

* *A Heidelberg en 1596.*

Arethas.

Pour ce qui est d'Arethas qu'on a joint à la Chaine d'Oecumenius, il ne s'est pas contenté d'abreger André son prédecesseur; on trouve beaucoup d'érudition dans son recueil, même dans ce qui regarde la Critique, & les diverses leçons du texte de l'Apocalypse. Hentenius qui a fait l'éloge de ces deux savans Archevêques de Cesarée, avoüe qu'il a eu de la peine à traduire le Commentaire d'Arethas, n'ayant pas eu pour cela un assez grand nombre d'exemplaires MSS. ni le livre d'André: *Quantum autem*, dit-il, *divinare licet erat hic Aretha ejusve prædecessor Andreas non in divinis tantùm, verùm etiam in humanis literis instructus, in Rhetoricis quoque ac Physicis apprimè eruditus, ut si alia exemplaria Græca aut ejus viri Commentarios, prout ab ipso editi sunt, nacti fuissemus, non adeò nos torsissent innumera in hoc libro loca.* Il y a en effet plusieurs endroits que ce Traducteur n'a pas entendus, non

ſeulement dans le Commentaire d'Arethas ſur l'Apocalypſe, mais même dans les ſcolies d'Oecumenius. *Billi.* L'Abbé de Billi qui nous a laiſſé de ſavantes notes ſur quelques Peres Grecs, a corrigé un aſſez grand nombre de fautes de ce Traducteur, & il a même quelquefois redreſſé l'exemplaire Grec de Verone. Il eſt ſurprenant que *Morel.* Morel, qui a publié une ſeconde édition de cet excellent Ouvrage, n'ait fait autre choſe que de donner aux Imprimeurs le Grec de l'édition de Verone, & la verſion Latine de Hentenius imprimée à Anvers. Il n'a rien retouché ni dans l'un ni dans l'autre, & on ne laiſſe pas de lire à la tête de ſon édition, *Interprete Joanne Hentenio, emendatore & prælectore hujus editionis Frederico Morello, Regiorum in Academia Pariſienſi Profeſſorum Decano.* On pourroit rendre ce grand recueil bien plus exact & plus correct, ſur les exemplaires Grecs MSS. qui ſont dans la Bibliotheque du Roy. Venons maintenant aux Commentateurs Latins des derniers ſiecles.

CHAP. XXXIII.

Des Commentaires de Pierre Lombard, d'Albert le Grand, de S. Thomas, & de Nicolas de Lira ſur le Nouveau Teſtament. Des Additions de Paul Evêque de Burgos.

PIerre Lombard le grand maître des Theologiens Scolaſtiques, qui vivoit au milieu du douziéme ſiecle, & qui a été Evêque de Paris, a compoſé un docte Commentaire, ou plûtôt une Chaîne ſur toutes les Epîtres de Saint Paul. PIERRE LOMBARD. Comme il etoit Dialecticien & methodique, il fait quelquefois l'analyſe des paroles de ſon texte, qu'il éclaircit en ſuite par les explications des anciens Commentateurs, marquant leurs noms. Je ne ſay ce qui a fait dire à Sixte de Sienne qu'il les avoit ſupprimez. Il n'eſt point uniforme dans ſa doctrine, ayant imité Raban Maur, Sedulius & quelques autres faiſeurs de Chaînes. C'eſt ce qui fait qu'il raporte ſur un même endroit les ſentimens du Diacre Hilaire, qu'il a cru être S. Ambroiſe, & de S. Auguſtin, bien qu'ils ſoient ſouvent oppoſez. Etant habile dans la Theologie, il ne ſe

ſe pouvoit pas faire qu'il n'en inſerât beaucoup dans ſon Commentaire : mais il ne dit preſque rien de luy-même ; & il ne s'étend point, comme ont fait depuis les Docteurs Scolaſtiques, ſur de longs raiſonnemens qui n'ont pour l'ordinaire que de la ſubtilité. Outre les anciens Peres il cite ſouvent Haymo, dont il donne un extrait dès l'entrée de ſon Ouvrage. Il eſt rare d'y voir le nom de S. Chryſoſtôme, ſi ce n'eſt ſur l'Epitre aux Ebreux, où je trouve auſſi les noms de Remi & de Lanfranc. L'édition dont je me ſuis ſervi eſt de Paris en 1537.

Il ſemble qu'on ait negligé depuis quelque tems le Commentaire de ce ſavant Theologien. En effet les originaux des Peres & des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ayant été imprimez, ces ſortes de recueils ſont devenus preſqu'inutiles. Les citations n'en ſont pas même toûjours fideles : car ces Compilateurs ſe copient les uns les autres ; d'où il eſt arrivé que les livres des premiers Scolaſtiques, qui n'ont le plus ſouvent conſulté que des compilations de cette façon, ſont remplis de fautes. Tritheme a fait en peu de mots l'éloge de Lombard, qu'il appelle un homme noblement docte, éloquent, d'un eſprit ſubtil, & qui a aimé l'étude des Livres Sacrez, *Vir in Divinis Scripturis ſtudioſiſſimus & nobiliter doctus, ingenio ſubtilis & clarus eloquio.* (*Trithem. de Script. Eccleſ.*) Toutes ces qualitez luy conviennent ſi l'on a égard à la barbarie de ſon ſiecle. Ce n'eſt pas icy le lieu de parler de ſa Somme de Theologie, où il a recueilli en abregé les ſentimens des anciens Docteurs ; ce qui luy a acquis le nom de *Maitre des ſentences.* Cet Ouvrage étoit alors fort utile aux particuliers, parce qu'il y avoit peu de perſonnes qui puſſent conſulter les originaux. Auſſi a-t-il ſervi de fond aux Theologiens, qui n'ont fait que le commenter. Mais bien qu'il ſoit leur maitre, ils n'ont pas laiſſé de reprendre ſes erreurs avec beaucoup de ſeverité. *Quamvis*, dit Bellarmin, *magiſter appelletur, tamen diſcipuli ejus Scholaſtici Doctores viri acuti & docti, non omnia probant quæ magiſter docuit.* (*Bellarm. de Script. Eccleſ.*)

Albert le Grand.

La methode d'Albert le Grand qui vivoit au milieu du treiziéme ſiecle, & qui nous a laiſſé des Commentaires ſur les Evangiles & les Epitres de S. Paul, aproche aſſez de celle

du Maître des ſentences qu'il a imité. Il eſt neanmoins plus fecond que luy en raiſonnemens & en digreſſions. Bien qu'il s'attache ordinairement au ſens literal, & qu'il ait choiſi dans les Peres ce qu'il croyoit y avoir plus de raport, il n'a pas oublié leurs interpretations myſtiques & allegoriques. Il appelle auſſi quelquefois à ſon ſecours la Philoſophie, ſur tout celle d'Ariſtote. A l'égard des Peres, il les a plûtôt lus dans la Gloſe ordinaire, qu'il cite ſouvent, que dans la ſource. Il a ſçu profiter des recueils qui avoient été faits avant le ſien; mais ces ſortes de recueils qui étoient alors d'un grand uſage, ſont tous devenus inutiles dans ces derniers tems.

S. THOMAS.

La Chaine que Saint Thomas diſciple d'Albert a compoſée ſur les Evangiles, a cet avantage ſur les autres Chaînes des Auteurs Latins, qu'elle contient des extraits de quelques livres Grecs dont on n'avoit rien en Latin. Quoy qu'il ignorât la langue Grecque, il y avoit de ſon tems pluſieurs Grecs en Italie, ſur tout à Naples, dont il a pu ſe ſervir. Il y avoit de plus alors de grandes diſputes entre les Grecs & les Latins: ce qui donna lieu à ces derniers d'examiner les livres des Ecrivains Grecs. Je ſay qu'un Religieux Dominicain a pretendu dans une * Diſſertation qu'il a compoſée exprès là-deſſus, que cet Ange de l'école a ſçu la langue Grecque, & qu'il a lu Ariſtote & les Peres Grecs dans les originaux: mais les raiſons qu'il produit ne ſont point concluantes.

* *Bern. Guyart. Utr S. Thomas calluerit ling. Gr. Edit. Pariſ. ann.* 1667.

Saint Thomas parle à la verité quelquefois comme un homme qui ſait le Grec. Il dit dès l'entrée de ſon livre dans ſa lettre au Pape Urbain IV. auquel il le dedie, qu'il n'a pas toûjours cité entiers les paſſages des Peres, parce qu'ils étoient trop longs, & qu'il s'eſt même contenté quelquefois de n'en aporter que le ſens ſans s'arrêter à leurs paroles, principalement dans les Homelies de S. Chryſoſtôme ſur S. Matthieu, dont la verſion n'étoit pas fidele, *Interdum etiam ſenſum poſui, verba dimiſi, præcipuè in homiliis Chryſoſtomi, propter hoc quod tranſlatio eſt vitioſa.* Mais on pourroit prouver par la même raiſon, que le Cardinal Cajetan a ſçu parfaitement l'Ebreu & le Grec, qu'il fait profeſſion de ſuivre dans ſes Commentaires ſur la Bible, s'il ne nous avoit ap-

Tho. Praf. Cat. in Matth. ad Vrb. IV.

appris luy-même qu'il a eu recours à des personnes habiles dans les deux langues. Saint Thomas avoüe aussi la même chose dans sa Preface sur Saint Marc, où il dit nettement que pour rendre son recueil des Peres plus parfait, il avoit fait traduire en Latin les interpretations de quelques Ecrivains Grecs, afin de les joindre aux Auteurs Latins, *Et ut magis integra & continua prædicta Sanctorum expositio redderetur, quasdam expositiones Doctorum Græcorum in Latinum feci transferri, ex quibus plura expositionibus Latinorum Doctorum interserui, nominibus prænotatis.* Il est donc inutile d'objecter que les Papes ne l'auroient pas chargé de refuter les erreurs des Grecs, s'il n'avoit entendu leur langue : car il a eu cette commission en qualité du plus habile Theologien de son tems, & il a été facile de luy fournir des interpretes. Sixte de Sienne qui n'a pas été moins attaché à S. Thomas que le P. Guyart, parlant de cette Chaîne sur les Evangiles temoigne qu'il la fit par ordre du Pape Urbain IV. & qu'il avoit fait traduire ce qu'il y a inseré des Auteurs Grecs, *Collegit Urbani Papæ IV. jussu ex centonibus Latinorum Patrum & rapsodiis Græcorum auctorum quas Latine transferri curaverat, nobilissimum opus Explanationum in quatuor Euangelia.*

Tho. Præfat. in Marc. ad Hannib. Cardin.

Six. Sen. in Bibl. S.

Il a été à-propos de faire toutes ces reflexions, parce que quelques-uns ont accusé ce Saint Docteur, d'avoir cité sous le nom de certains Peres des passages qui ne sont point d'eux : & comme l'on ne peut pas l'accuser d'en avoir été l'Auteur, il est au moins difficile de justifier entierement sa trop grande facilité, ayant cru trop legerement aux memoires qu'on luy a fournis. L'extrait qu'il a produit sous le nom de Saint Cyrille d'Alexandrie sur ces paroles du Ch. 16. de S. Matthieu, *Tu es Petrus* &c. où la primauté du Pape est établie en termes formels, est un des endroits qui saute le plus aux yeux. On pourroit soupçonner que cet extrait a été ajoûté après coup, parce qu'il n'y a rien de semblable dans le Saint Cyrille imprimé, ni dans aucun exemplaire MS. Mais le P. Guyart a repondu au Docteur de Launoi qui avoit eu ce soupçon, que ce même passage est aussi bien dans un ancien MS. de la Bibliotheque du grand Convent des Jacobins de Paris, que

que dans la Chaine imprimée.

Le même Saint Thomas produit un autre endroit qui n'est pas moins important que celuy-là, dans la Chaine sur le Chap. 22. de Saint Luc, comme étant aussi de Saint Cyrille, & qui n'est cependant point dans ses ouvrages. Il fait dire à ce Pere expliquant ces mots,
Luc. 22: 19. *Et accepto pane gratias egit* &c. que Dieu a changé les symboles du pain & du vin en la verité de sa propre chair, *Condescendens Deus nostris fragilitatibus influit oblatis vim vitæ, convertens ea in veritatem propriæ carnis.* Mais n'ayant nommé Saint Cyrille qu'en general, sans marquer le lieu d'où il a pris son extrait, on pourroit repondre que nous n'avons qu'une partie des Commentaires de Saint Cyrille sur le Nouveau Testament, si nous n'avions d'ailleurs une reponse positive. Ces mêmes paroles se trouvent dans une Chaine d'Auteurs Grecs sur l'Evangile de Saint Marc, de laquelle on a parlé cy-dessus. Il y a dans la Bibliotheque du Roy plusieurs exemplaires MSS. de cette Chaine, dont quelques-uns portent le nom de Saint Cyrille. Toute la difference qu'il y a entre le Grec du MS. & le Latin de S. Thomas, c'est qu'on lit dans le Grec, πρὸς ἐνέργειαν τῆς ἑαυτοῦ σαρκός, qu'on auroit pu traduire plus à la lettre, *in efficaciam propriæ carnis*, que *in veritatem*.

Quoy qu'il en soit, ce Saint Docteur n'a rien cité qui ne fût veritablement dans des ouvrages que les Grecs lisoient sous le nom de Saint Cyrille. On infere de plus de cette observation, que ses citations n'ont pas été prises toutes des Auteurs mêmes, y en ayant quelques-unes qui ne sont que dans les Chaînes, ou en quelques autres recueils semblables On doit donc bien se précautionner en le lisant. A quoy l'on ajoûtera, que n'ayant pas été exercé dans la Critique des Ecrivains Ecclesiastiques, il a suivi les opinions communes. Il a cru, par exemple, comme on le croyoit alors, & même long-tems avant luy, que le Commentaire qu'on nomme l'Ouvrage imparfait sur Saint Matthieu étoit veritablement de Saint Chrysostôme. Il le cite bien plus souvent dans sa Chaîne sur cet Evangeliste, que les Homelies de ce Pere. Il a aussi copié sur Saint Marc la meilleure partie du Commentai-

taire qui a été publié ſur cet Evangeliſte ſous le nom de S. Jerôme, & que tout le monde ſait n'être point de ce docte Pere.

Le titre de *Catena aurea*, qu'on voit dans les éditions communes de cet Ouvrage, n'eſt point de Saint Thomas. Il eſt intitulé ſimplement *Continuum* dans une édition de Veniſe en 1486. Il paroît même de ſa Preface ſur S. Matt. que le veritable titre eſt *Continua expoſitio*. Enfin il eſt bon de remarquer que les premieres éditions de ce livre ſont plus exactes que les dernieres, auſquelles on a inſeré des additions après coup. On lit, par exemple, dans pluſieurs éditions le nom d'Euthymius, parmi les Auteurs dont on a mis le catalogue à la tête: & en effet on trouve quelques paroles d'Euthymius avec ſon nom au commencement de S. Luc. Mais ce nom n'eſt point dans l'ancienne édition de Veniſe dont on vient de parler, ni dans une autre de Paris en 1566. qui eſt conforme à celle-là. Poſſevin prefere l'édition d'Anvers en 1592. aux autres, parce qu'on y a indiqué à la marge non ſeulement les noms des Commentateurs qui ſont citez; mais auſſi les endroits d'où les extraits ont été pris; ce qui a été auſſi obſervé dans une édition de Veniſe en 1593. Mais quelque ſoin qu'on ait eu de rendre exacte l'édition de cet Ouvrage, elle ne peut être parfaite, parce que l'original eſt plein d'imperfections.

On attribuë au même Saint Thomas un autre Ouvrage ſur le N. Teſtament, qui n'eſt pas moins digne de luy que le premier. C'eſt un ample Commentaire ſur toutes les Epîtres de S. Paul, où il fait paroître beaucoup d'érudition. Le fond de ce livre eſt pris à la verité des Peres, & des autres Commentateurs qui l'ont precedé, mais il raporte pour l'ordinaire plûtôt le ſens, que leurs paroles. Sa methode étant de raiſonner ſur les matieres de la Religion, il a mêlé pluſieurs leçons de ſon art dans ſes explications. En un mot ſon Commentaire ſur S. Paul eſt l'ouvrage d'un habile Theologien Scolaſtique, qui traite un grand nombre de queſtions qui ne ſont gueres d'uſage que dans les écoles, & qui éloignent même quelquefois du veritable ſens de l'Apôtre.

C'eſt ſur ce pied-là qu'il s'étend d'abord aſſez au long ſur ces mots de l'Epître aux Rom. Rom. 1: 4.
Qui prædeſtinatus eſt Filius Dei. Il paroît tout rempli de l'ex-

l'explication de Saint Augustin, & de la plûpart des autres Commentateurs qui l'ont suivi sur ce passage ; & il encherit même par dessus eux. Il établit des principes d'où il tire en suite des consequences, tachant même de prevenir les objections qu'on luy peut faire. Mais pour être trop subtil, il semble appuyer les sentimens de Socin : (*a*) comme donc, dit-il, l'homme CHRIST n'a pas été predestiné pour ses merites, mais par la seule grace à être Fils de Dieu naturel, nous ne sommes aussi predestinez que par la grace à être Fils de Dieu adoptifs. Il fait raisonner Saint Paul selon les principes de sa Theologie, appellant à son secours plusieurs autres passages de l'Ecriture pour confirmer sa pensée. Il a neanmoins bien vû qu'il étoit difficile de comprendre, comment le Fils de Dieu, qui est éternel aussi bien que son Pere, a pu être predestiné en qualité de Fils de Dieu. Il avoüe citant Origene, que l'interpretation des Grecs qui lisent simplement *destinatus* paroît plus naturelle ; mais y ayant, ajoûte-t-il, *prædestinatus* dans les exemplaires Latins, chacun à tâché de trouver un sens qui convint à ce mot Il cite la glose qui forme cette question, si J. CHRIST comme homme est Fils de Dieu ; *Utrum Christus secundùm quod homo sit filius Dei.*

On peut juger de là qu'il y a bien des choses inutiles dans ce Commentaire. Il refute lors que l'occasion s'en presente Arius, Nestorius, & les autres anciens heretiques. Il combat sur le Chap. 9. de la même Epître l'opinion d'Origene, qui a écrit dans son livre des principes que Dieu n'a creé d'abord que des êtres spirituels, & qu'il les a même faits tous égaux, pour n'être pas injuste à l'égard d'aucun ; en sorte que cette diversité qui est arrivée dans la suite vienne de la diversité de leurs merites. Il soutient que cette rêverie d'Origene est l'heresie des Pelagiens, qui ont cru que Dieu accordoit la grace aux hommes en vuë de leurs merites ; mais quoy qu'il suive en cela Saint Au-

Id. Thom. in C. 9. Epist. ad Rom. lect. 3.

(a) *Sicut igitur homo Christus prædestinatus non est propter merita præcedentia, sed ex sola gratia, ut sit Filius Dei naturalis : ita & nos ex sola gratia, non ex meritis, prædestinamur ut simus filii Dei adoptivi.* Thom. Comment. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

Augustin, il est évident que Pelage est très-éloigné d'Origene, contre lequel les Pelagiens se sont declarez fortement. On peut de plus defendre la prévision des merites sans tomber dans le Pelagianisme.

Il remarque sur ces autres mots du même chapitre, *In hoc ipsum excitavi te*, qu'il y a dans quelques exemplaires *servavi te*; & après avoir aporté le sens literal des deux leçons, (*b*) il embrasse le sentiment de S. Augustin, qui ne veut pas qu'on entende d'une simple permission, *permissivè*, cette expression *excitavi te*; parce que Dieu pousse par un certain instinct interieur les hommes au bien & au mal, comme Saint Augustin l'assûre dans son livre de la grace & du libre arbitre. Il ajoûte plusieurs autres passages de l'Ecriture pour appuyer cette opinion. Il garde la même methode sur les autres Epîtres de S. Paul, étant Commentateur & Theologien en même tems. Il fait aussi quelquefois le Grammairien, s'arrêtant après Isidore aux significations & aux etymologies de certains mots.

Sur cet endroit de l'Epître I. de Saint Paul aux Corinthiens, *Oportet hæreses esse*, il parle au long de l'heresie. Il definit un heretique, celuy qui méprisant la foy qui a été revelée soutient avec opiniâtreté ses propres erreurs. *Hæreticus dicitur qui spernens disciplinam fidei quæ divinitus traditur, pertinaciter proprium errorem sectatur*; en sorte que pour être heretique, il faut que l'erreur soit accompagnée d'opiniâtreté. Expliquant ces mots qui sont au même lieu, *Ego enim accepi à Domino* &c. il traitte à fond la question de la transubstantiation, n'oubliant rien de ce que les anciens Scolastiques ont écrit là-dessus. Il copie souvent Haymo, qui en avoit copié d'autres. Ayant lu beaucoup il épuise quelquefois la matiere qu'il traitte, comme l'on pourra en juger par

Id. in I. Cor. C. 11. lect. 4.

(b) *Sed amplius aliquid videtur mihi in hoc esse intelligendum, quia videlicet instinctu quodam interiori moventur homines a Deo ad bonum & ad malum: unde Augustinus dicit in lib. de gratia & libero arbitr. cap. 20. quòd Deus operatur in cordibus hominum ad inclinandas eorum voluntates quocunque voluerit pro sua misericordia, sive ad mala pro meritis eorum.* Id. Thom. Comment. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

par les differentes interpretations qu'il raporte de ces mots de l'Epître aux Ebreux, *Et adoravit fastigium virgæ ejus*, qui ont si fort partagé les Commentateurs.

Ad Ebr. 11: 21.

Il observe d'abord que ce passage est tiré du Chap. 50. de la Genese, où il y a dans la version Latine, *adoravit ad caput lectuli*, & dans les Septante, *fastigium virgæ ejus*, & dans le Grec, *super fastigium*. Il pretend qu'on peut accorder tout cela ensemble, parce que Jacob étant vieil portoit un bâton, ou parce qu'il prit le sceptre de Joseph: & à l'égard de l'adoration, il juge (c) qu'il n'adora ni le bâton, ni Joseph, comme quelques-uns l'ont cru faussement, mais Dieu même, étant appuyé sur le bout de son bâton; & qu'il fut porté à cette adoration en vûë de la puissance de Jesus-Christ, dont la puissance de Joseph étoit la figure. Si l'on veut dire, ajoûte-t il, qu'il adora le bout de son bâton, cela signifie qu'il adora Jesus-Christ representé par ce bâton: de la même maniere que nous adorons Jesus-Christ attaché à la croix, & la croix par raport à Jesus-Christ qui a souffert en croix; laquelle nous n'adorons pas proprement, mais Jesus-Christ qui y a été attaché. C'est ainsi qu'il concilie les differentes interpretations; & ce qui merite le plus d'être observé, c'est qu'il ne croit pas que quand nous adorons la croix, nôtre adoration se termine à cette croix; mais qu'elle se raporte à Jesus crucifié. Je ne dirai rien de son Commentaire sur Saint Matthieu & sur Saint Jean, parce qu'il y suit la même methode que dans le precedent, si ce n'est qu'il y est moins étendu, & qu'il s'y attache davantage à son texte. Outre ces Commentaires, on luy en attribuë quelques-uns qui ne sont point de luy, mais d'un certain Thomas Dominicain An-

Thomas Anglois.

(c) *Adoravit non ipsam virgam nec Joseph, ut quidam malè putaverunt, sed ipsum Deum innixus ad cacumen vel super fastigium virgæ ejus. Ad quod motus fuit ex consideratione potestatis Christi, quam potestas Joseph præfigurarabat . . . Vel si adoravit fastigium idem est sensus, quia adoravit Christum significatum per virgam illam, sicut & nos adoramus Christum crucifixum & crucem, ratione Christi passi in ipsa: undè propriè non adoramus crucem, sed Christum crucifixum in ipsa.* Id. Comm. in Cap. 11. Epist. ad Ebr.

Anglois, qui vivoit au commencement du XV. siecle. De *Thomas Anglicus* on a fait *Thomas Angelicus*, selon le jugement de Sixte de Sienne, qui met au nombre de ces Commentaires, ceux qui ont été publiez sous le nom de S. Thomas sur les Epitres Canoniques & sur l'Apocalypse. Bellarmin neanmoins croit qu'il n'y a rien dans les premiers qui ne soit digne de luy, & qu'on y voit même son stile & ses manieres. *Commentaria verò*, dit ce docte Cardinal, *in Epistolas canonicas videntur mihi erudita & digna ingenio Sancti Thomæ, præsertim cum in iis cernatur stilus & modus procedendi D. Thomæ.* Mais pour ce qui est du stile & des manieres, la methode de l'un & de l'autre étant scolastique, il a été facile de les confondre ensemble. L'éloge que Tritheme a fait de ce Dominicain Anglois, qu'il appelle un homme savant dans l'Ecriture, & subtil dans les disputes de Theologie, *Vir in Divinis scripturis eruditus, & in scolasticis lectionibus disputator acutus*, convient très-bien à Saint Thomas, lequel n'a pas pu citer sur ces mots de Saint Pierre, *quasi liber* &c. Nicolas de Lira qui a vêçu après luy. Le même Tritheme ajoûte que le Thomas Anglois a écrit plusieurs excellens livres sur la Bible, dont il n'avoit vû qu'une petite partie, *Scripsit multa præclara in Scripturis sanctis opuscula . . . de quibus tamen pauca ad manus nostras pervenerunt.*

Bellar. de Scrip. Eccles.

Trith. de Scrip Eccles.

1 Pet. 2.

De Lira.

Si Nicolas de Lira Religieux Franciscain, qui vivoit au commencement du XIV. siecle, avoit eu une connoissance aussi parfaite de la langue Grecque, qu'il a eu de la langue Ebraïque, ces Commentaires ou *Postilles* sur le Nouveau Testament seroient plus exacts. Il a suivi la methode des Commentateurs qui l'ont precedé, si ce n'est qu'il s'applique plus qu'eux à la lettre de son texte Il a inseré dans ses Commentaires plusieurs questions de Theologie, où il suit ordinairement Saint Augustin & Saint Thomas, qui étoient les deux grands maîtres des Theologiens de son tems. Il surpasse les autres en ce qu'ayant sçu à fond l'Ebreu, il a examiné plus en particulier les endroits du N. Testament, où il y a quelque chose qui demande une érudition Juive. Il s'explique même là-dessus avec beaucoup de liberté, & sans être prëoccupé

 en

en faveur d'aucun Pere, comme il le fait paroître dès le commencement de Saint Matthieu. Examinant un endroit de la genealogie de Jesus-Christ, il ne fait aucune difficulté de refuter le sentiment de Saint Jerôme, ajoûtant en même tems cette reflexion : (*d*) l'on ne doit point s'étonner que j'abandonne icy S. Jerôme, parce que les sentimens des Peres ne sont pas d'une si grande autorité, qu'on ne puisse leur être contraire dans les matieres qui ne sont point determinées dans l'Ecriture Sainte. Il appuye cette maxime sur un passage de S. Augustin. Il fait au même lieu l'éloge de Rahab, & il observe que le nom de *meretrix*, qui luy est donné dans l'Epître aux Ebreux, ne doit pas s'entendre comme si elle avoit été en effet une femme debauchée; mais que c'est un surnom, *Hoc erat tantùm ipsius cognomen.* Il observe de plus que le mot Ebreu qui est dans Josué, que les Grecs & les Latins après eux ont traduit *meretrix*, signifie aussi *hospitatricem*, une hôteliere.

De Lir. in C. 1. Matth.

La reflexion qu'il a faite, pour concilier la citation de Saint Matthieu avec le texte Ebreu du Prophete Michée, me paroît trop recherchée. Il croit que l'Evangeliste a écrit les paroles de ce Prophete autrement qu'elles ne sont dans l'original, parce qu'il devoit raporter precisément la reponse des Juifs à Herode, lequel étant étranger n'avoit aucune connoissance des Prophetes. C'est pour cette raison, selon luy, que les Scribes changerent quelques mots de la Prophetie, afin qu'elle fût plus claire, conservant neanmoins le même sens. *Scribæ aliqua verba in auctoritate scripta mutaverunt, ut planius regi loquerentur; tamen eamdem sententiam tenuerunt.*

Id de Lir. in C. 2. Matth. v. 6.

Expliquant ces paroles du Prophete Osée citées par Saint Matthieu, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, il dit qu'elles ont deux sens literaux, dont le premier convient au peuple d'Israël, qui a été rappellé veritablement d'Egypte, & l'autre qui est le plus parfait, à Jesus-Christ Fils naturel de

Matth. 2: 15.

(d) *Nec debet aliquis moveri si ego recedo hîc à dictis Hieronymi, quia dicta Sanctorum non sunt tantæ autoritatis, quin liceat sentire contrarium in his quæ non sunt per Sacram Scripturam determinata.* De Lir. in Cap. 1. Matth.

de Dieu; au lieu qu'Israël n'a été que fils par adoption. Id. ibid. v. 15. *Ista auctoritas habet duplicem sensum literalem, quia verificata est ad literam de populo Israël vocato à Domino de Ægypto: perfectius tamen de Domino nostro Jesu Christo qui est filius Dei naturalis, alii autem sunt tantùm filii per adoptionem.* Comme cette remarque est importante, il l'éclaircit par cet autre passage du 2 Reg. 7: 14. Livre des Rois, *Ego ero illi in Patrem, & ipse erit mihi in Filium*, qui s'entend, dit-il, à la lettre de Salomon, & de JESUS-CHRIST; mais plus proprement de JESUS-CHRIST, auquel Saint Paul l'a appliqué dans son Epître aux Ebr. 1: 5. Ebreux, *Ad literam intelligitur de Salomone, tamen minus proprie: de Domino autem nostro Jesu Christo propriissime.*

De Lira qui étoit exercé dans les Livres du Vieux Testament n'a pas cru, comme ont fait plusieurs Commentateurs, qu'on ne pouvoit donner qu'un sens literal aux autoritez qui en ont été citées par les Evangelistes & les Apôtres. Il craignoit que les Juifs ne reprochassent aux Chrêtiens, de detourner en des sens tout-à-fait éloignez des textes qui paroissent fort clairs. C'est selon cette idée qu'il explique quelques passages, que S. Paul a inserez dans ses Epîtres. Cette application, par exemple, qu'il fait dans son Epitre aux Romains de ces paroles d'Isaïe, *Reliquæ salvæ fient*, aux Juifs qui devoient Rom. 9: 27. se convertir à JESUS-CHRIST, est une veritable histoire, qui a été accomplie lors qu'un petit nombre des dix Tribus qui avoient été menées en captivité, vint se joindre au Royaume de Juda sous Sedecias. Cette conversion d'un petit nombre d'Israëlites, a été la figure de la conversion des Apôtres, & de quelques autres Juifs au tems de J. CHRIST. C'est pourquoy S. Paul l'a alleguée en cet endroit. *Quia illa conversio paucorum fuit figura conversionis Apostolorum & aliorum paucorum de Judæis in adventu Christi, ideo hoc allegatur ab ipso.* Id. de Lir. in Cap. 9. Epist. ad Rom. v. 27.

Il parle beaucoup plus au long de ces deux sens literaux dans son Commentaire sur l'Epître aux Ebreux, qui est remplie de ces sortes de citations. Il y établit pour maxime generale, que ce qui est la figure d'un autre, doit contenir en soy quelque chose qui le represente, parce qu'autrement il

Id. in Cap. 1. Epist. ad Ebr. il ne seroit pas figure, *Illud quod nihil est non potest esse figura alicujus.* Il dit en suite que ce qui est figure ou signe peut être consideré de trois manieres, savoir comme chose seulement, comme pur signe, & comme chose & signe ensemble, *Ut res tantùm, ut signum tantùm, ut res & signum :* Ibid. ce qu'il applique à Salomon, qui a été dans le Vieux Testament la figure de JESUS-CHRIST. Cela étant supposé, il observe qu'il y a des choses qui conviennent purement à Salomon, & qui ne peuvent par consequent être appliquées à JESUS-CHRIST, dont il a été la figure; qu'il y en a d'autres qui sont attribuées à Salomon comme pure figure; & ces choses-là ne peuvent s'entendre à la lettre que de JESUS-CHRIST seul. Il donne pour exemple ce passage des Pseaumes, Psalm. 71. *Il dominera depuis une mer jusqu'à l'autre mer, & depuis le fleuve (l'Euphrate) jusqu'aux extremitez de la terre;* ce qui ne peut être vray de Salomon, dont le Royaume a été assez petit. Il y a enfin des choses dans l'Ecriture qui regardent Salomon de ces deux manieres, c'est-à-dire en luy-même, & comme figure de JESUS-CHRIST : & celles-là s'entendent literalement de l'un & de l'autre, mais plus parfaitement de J. CHRIST.

Voilà le plan que ce docte Franciscain a suivi, pour expliquer les Propheties du Vieux Testament qui sont raportées dans le Nouveau, & qui semblent souvent plûtôt des applications, que des interpretations literales. Il refute aussi quelquefois de certaines explications historiques des Juifs, leur opposant la Paraphrase Caldaïque qui s'accorde là-dessus avec les Chrêtiens. Mais je doute que cette Paraphrase, principalement sur les Livres Hagiographes, soit d'une assez grande autorité parmi eux pour l'appeller authentique. Il est certain qu'elle contient plusieurs sens mystiques & allegoriques, & même plusieurs rêveries de leurs Rabbins. Ces sens mystiques n'empêchent point, qu'il n'y ait d'autres interpretations historiques & literales. De Lira voyant bien qu'on luy pouvoit objecter, (e) qu'il y a dans l'Epître aux Ebreux Id. in Cap. 1. Epist. ad Ebr.

(e) *Dato etiam quòd hæc autoritas non posset exponi ad literam de Christo, sed tantùm secundùm sensum mysticum, tamen bene eam inducit Apostolus ad suum*

Ebreux des autoritez du Vieux Testament, ausquelles il seroit difficile de donner un sens literal, si on les entend de JESUS-CHRIST, dit que quand même l'on supposera cela, Saint Paul ne laisse pas de s'en servir à-propos: car bien que le sens purement allegorique ne puisse pas être employé comme une preuve efficace, on le peut faire neanmoins lors qu'on a d'ailleurs des preuves literales; & alors ce sont des preuves de convenance: ce qu'il confirme par Saint Augustin dans son épître à Vincent.

Ce Commentateur raisonne bien mieux sur cette matiere que sur la plûpart des autres. Il fait quelquefois pitié lors qu'il se mêle de Theologie. Sans sortir de l'Epître aux Ebreux, qu'y a-t-il de plus foible que ce qu'il observe sur ces
Ebr. 7:7. mots, *Quod minus est à meliore benedicitur?* Il s'objecte que cela n'est pas vray absolument, puis que le Pape qui est consacré par l'Evêque d'Ostie, est plus grand dès qu'il est élu & avant sa consecration que cet Evêque. Il dit la même chose d'un Archevêque qui est consacré par les Evêques ses suffragans. Il ajoûte que les Heretiques qu'on appelle les Pauvres de Lyon, sont tombez dans l'erreur à l'occasion de ce passage, pretendans que tout homme juste est plus grand qu'un homme pecheur, & qu'ainsi un Prêtre qui peche ne peut pas benir un laïque s'il est juste. Il refute cette erreur comme une heresie très-pernicieuse, parce qu'il n'y auroit aucune certitude dans l'administration des Sacremens. De Lira se laisse quelquefois aller à ces sortes de digressions, parce qu'elles étoient alors d'usage, & qu'un Commentaire purement literal n'auroit pas été goûté de son tems. Il étoit necessaire de resoudre les questions qu'on faisoit dans les Ecoles de Theologie.

Par le premier jour des Azymes dont il est parlé au Chap. 26. de S. Matthieu vers. 17. il entend le Jeudy qui étoit la veille de Pâque, & le 14. du pre-

suum propositum, licet enim efficax non habeatur in Scriptura per sensum mysticum, propter quod ex solo sensu mystico non est arguendum; tamen si prius habetur autoritas in sensu literali ad probandum propositum, bene potest alia autoritas adjungi in sensu mystico ad idem declarandum in congruo. Id. de Lir. in Cap. 1. Epist. ad. Ebr.

premier mois, où les Juifs étoient obligez de manger des pains sans levain jusqu'au 21. du même mois, comme il est marqué au Ch. 12. de l'Exode. Il prend de là occasion de refuter les Grecs, qui croyent à cause de ces paroles de Saint Jean Chap. 18. v. 28. que JESUS-CHRIST mourut le jour même que les Juifs faisoient leur Pâque, c'est-à-dire le 14. du mois, & qu'il fit par consequent le 13. la Pâque mystique avec ses Disciples, d'où ils inferent qu'il leur donna son corps à manger en pain levé. Il s'emporte contr'eux avec excés, comme s'ils accusoient les Evangelistes d'avoir écrit des faussetez, que S. Jean qui a publié le dernier son Evangile a redressées. Il les attaque comme s'ils étoient en effet dans cette opinion, que le S. Esprit a dicté des faussetez aux autres Evangelistes, *In tantam insaniam prorumpunt, quòd dicunt Matthæum, Marcum & Lucam falsum scripsisse.* Pour les concilier avec S. Jean, il dit que lors que ce dernier a écrit, *que les Juifs n'entrerent pas au Prétoire, de peur qu'étant devenus impurs ils ne pussent manger la Pâque*, la Pâque ne se prend point pour l'Agneau Paschal, qui avoit été immolé la nuit d'auparavant; mais pour les pains Azymes qu'ils mangeoient pendant 7. jours. Il falloit être pur pour les manger. A cet autre passage de S. Jean, *Avant la fête de Pâque*, &c. qui sert aussi de preuve aux Grecs, il repond que la fête de Pâque dont il est parlé en ce lieu-là étoit le 15. du premier mois, & que cette fête commençoit dès le soir du jour précedent. C'est pourquoy ils commençoient alors à manger des pains sans levain.

Joann. 13: 1.

Id. de Lir. in Cap 26. Matth.

Joann. 18: 28.

Joann. 13: 1.

Je passe sous silence les remarques de de Lira, où il fait le Philosophe & le Theologien, & celles où il suit de certaines traditions populaires. C'est assez d'observer en general, que ce n'est pas en ces lieux-là qu'il reüssit; & qu'il le faut plûtôt consulter aux endroits où il s'agit d'éclaircir les passages difficiles du Vieux Testament, & les ceremonies de l'ancienne Loy, ayant lu les livres des Juifs. Il surpasse en cela tous ceux qui ont commenté avant luy le Nouveau Testament. Personne n'ignore que ses gloses ou *Postilles* sur toute l'Ecriture, se trouvent imprimées avec la Glose qu'on nomme *Ordinaire*. J'ajoûterai seulement qu'elles ont été imprimées

primées ſeparément à Rome en cinq gros volumes *in folio*, dès l'année 1471. ſous le Pape Sixte IV. qui avoit été Franciſcain. L'impreſſion ne faiſant que commencer dans cette ville, où étoient venus des Imprimeurs d'Allemagne, on a mis à la fin de cette édition un catalogue de tous les livres qu'ils avoient imprimez. J'ay vû dans la Bibliotheque du Roy une verſion en langue Italienne d'un Commentaire ſur toute l'Apocalypſe, qui porte le nom de Nicolas de Lira. Le lieu & l'année de l'édition ne ſont point marquez : mais il eſt aiſé de juger par les caracteres qui ſont très-beaux, & qui aprochent plus des livres écrits à la main, que des imprimez d'aujourdhuy, que cet Ouvrage a été publié dès les premiers commencemens de l'impreſſion.

PAUL DE BURGOS. J'ay peu de choſes à dire des additions de Paul Evêque de Burgos, qu'on joint ordinairement aux *Poſtilles* de de Lira; parce qu'outre qu'elles ſont en aſſez petit nombre, elles ſont de la même nature que celles qu'il a faites ſur le Vieux Teſtament. Cet Evêque ayant auſſi été Juif, on doit principalement chercher dans ſes additions ce qui regarde l'érudition Juive. Le deſſein qu'il avoit formé de combattre de Lira, le jette quelquefois dans des minuties, où il n'eſt pas même toûjours exact. Il diſpute, par exemple, fort au long contre luy pour defendre l'opinion de S. Jerôme à l'égard de Thamar, & des autres femmes qui ſont nommées dans la genealogie de JESUS-CHRIST. Il le releve ſur ce qu'il avoit avancé, qu'on pouvoit ſans aucun ſcrupule abandonner les Peres, lors qu'il ne s'agiſſoit point de faits decidez clairement dans l'Ecriture. Il ſoûtient que quand même cela ſeroit permis, il n'eſt point de la bienſéance de le faire, ſi l'on peut leur donner un ſens raiſonnable, *Præſertim ubi eorum dicta poſſent rationabiliter ſalvari*. Il cite en ſuite le Decret de Gratien, pour montrer qu'il n'eſt pas ſûr de s'oppoſer à Saint Jerôme, & aux autres Docteurs de l'Egliſe dans l'interpretation de l'Ecriture, puis que ces Docteurs ſont même preferez en cela aux Papes, *Ubi (in Decreto) habetur quòd Divinarum Scripturarum tractatores in ſacrarum Scripturarum expoſitionibus Romanis Pontificibus præponuntur*. Il ajoûte

 que

Paul. Burg. in Cap. 1. Matth.

que (*f*) ce Pere est mis dans le même Decret au nombre de ceux qui sont reçus dans l'Eglise Catholique, & ausquels on ne peut contredire sans impieté. Il a été là-dessus dans le sentiment ordinaire des Theologiens de l'Ecole, qui suivent encore presentement cette regle dans leurs disputes, où ils ont pour maxime de ne point avoüer que l'autorité d'un Pere leur soit contraire. Ils l'éludent par de certaines distinctions qui n'ont aucun fondement. S. Thomas même n'est pas exemt de ce defaut.

Pour revenir à Paul de Burgos, ce qu'il y a de meilleur dans ses additions est tiré des livres des Juifs, qu'il avoit lus avec soin. C'est ce qu'on peut voir sur le Chapitre 26. de S. Matthieu, où il examine l'opinion de de Lira touchant le jour que nôtre Seigneur fit la Pâque avec ses Disciples. Il a recours non seulement à l'Ancien Testament, mais aussi aux Calendriers des Juifs pour regler leurs fêtes. Comme il y a beaucoup d'érudition & de jugement dans ce discours, son sentiment a été suivi de plusieurs Commentateurs. Cependant Dorink qui a écrit des repliques aux additions de Paul, bien qu'il ne fût pas capable de demêler cette grande difficulté, luy repond sagement qu'il fait une longue supputation, où il entre bien des choses douteuses, *Facit unam longam singularem computationem, in qua multa ponit multis dubia.* En effet ces Calendriers Juifs sur lesquels l'Evêque de Burgos s'apuye étant posterieurs à J. CHRIST, ne peuvent pas servir de regle certaine pour ce qui étoit en usage chez les Juifs de ce temslà.

CHAP. XXXIV.

Des Notes de Laurens Valle, & des Commentaires de Denis le Chartreux, de Tostat, & de Jaques le Fevre d'Etaples Theologien de Paris.

Laur. Valle. Hist. Crit. des Vers. du N. T. ch. 21.

IL y a eu occasion de parler des Notes de Laurens Valle sur le Nouv. Testament dans la seconde partie de cette Histoire. Il écrivoit vers le milieu

(f) *In Decretis dist.* 15. c. Sancta Romana. *Inter opuscula sanctorum Patrum quæ in Ecclesia Catholica recipiuntur, fit expressa mentio de opusculis beati Hieronymi: undè contradicere talibus, etsi non sit hæreticum, posset tamen dici impium.* Paul. Burgens. in Cap. 1. Matth.

lieu du quinziéme siecle, qui étoit encore un tems de barbarie: & c'est en cela principalement qu'il merite d'être loüé, s'étant appliqué avec soin à l'étude des langues Grecque & Latine. Les Anglois ont eu raison de luy donner place entre les Critiques, parce que la meilleure partie de son ouvrage ne regarde en effet que la Critique & la Grammaire. En quoy même il a été trop exact, s'arrêtant souvent à des minuties. Erasme qui a remarqué ce defaut n'en est pas luy-même exemt. Valle cependant s'est émancipé parlant quelquefois de Theologie. Luther même l'a cité en sa faveur: & c'est ce qui a fait dire à Bellarmin, qu'il a été le précurseur des Lutheriens. Ceux-cy au contraire en ont fait l'éloge. Jaques Revius qui a publié une nouvelle édition de ses Notes, l'appelle dans sa Préface un homme d'un grand esprit, d'un excellent jugement, & d'une profonde érudition. *Laurentius Valla homo acerrimi ingenii, judicii limatissimi, ac summæ in omni literarum genere eruditionis.* Rev. in epist. nuncup.

Il merite ces loüanges si l'on considere le tems auquel il a écrit: mais son stile est trop libre, reprenant avec trop de severité les fautes de Remi, de S. Thomas & de quelques autres Ecrivains, qui ont osé, selon luy, entreprendre de commenter S. Paul sans aucune connoissance de la langue Grecque. Il rejette comme un conte fait à plaisir ce qu'on dit communément de cet Apôtre qui apparut à S. Thomas, l'assûrant que personne n'avoit si bien entendu ses Epîtres que luy. Si cela étoit, dit-il, il n'auroit pas manqué de l'avertir de ses fautes, *Peream nisi id commentitium: nam cur eum Paulus non admonuit erratorum suorum?* Laur. Vall. Not. in Epist. I. ad Cor. Cap. 9. v. 13. Il traite fort durement en un autre endroit Remi, qui a accusé S. Paul de s'être servi dans sa I. Epît. aux Thessaloniciens du verbe *diffamatus est*, au lieu de *manifestatus est*, comme s'il avoit écrit en Latin. Il reproche au contraire à Remi que c'est luy qui s'explique mal, ne prenant pas garde que S. Paul qui a écrit en Grec a parlé fort proprement en ce lieu-là. *Imò tu (Remigi) non curas de verborum proprietate, qui Græcam veritatem non consulis, in qua Paulus accuratè locutus est.* Id. Vall. in I. Thessal. Cap. 1. v. 8.

Ces sortes de reflexions qu'il fait souvent, ont donné occasion à quelques Theologiens Scolastiques de decrier

ses Notes. En effet il eût été mieux de rejetter ces fautes sur l'ignorance & la barbarie de ces tems-là, que sur les Auteurs. Il n'a pas même épargné S. Augustin, qu'il a redressé en quelques endroits, bien qu'il ne luy ait pas rendu toûjours justice. Mais après tout ses Notes étoient d'un grand secours lors qu'il les écrivit, parce qu'il y explique plusieurs expressions de l'édition Latine qui sont obscures & équivoques, si l'on n'a pas recours au texte Grec. Il corrige neanmoins quelquefois mal-à-propos cette ancienne Version, comme lors qu'il pretend qu'elle ne contient point l'Oraison Dominicale entiere, sous pretexte qu'on n'y lit point l'addition qui est dans les Exemplaires Grecs, *Illud autem quâ ratione niti potest, quod bonam partem Dominicæ Orationis decurtavimus*. Il ne savoit pas que les plus anciens Exemplaires Grecs, ausquels l'interprete Latin est conforme, ne contenoient point cette partie de l'Oraison Dominicale. Il se trompe aussi quand il assûre dans sa note sur le Chapirre 1. des Actes des Apôtres, qu'on ne doit point lire *convescens*, mais *conversans*: car *convescens* repond parfaitement au mot Grec. La Critique qu'il fait au Chapitre 11. de l'Epît. aux Romains du mot *investigabiles*, où il juge qu'il faut lire selon le Grec *ininvestigabiles*, n'est pas tout-à-fait sûre: car ἀνεξιχνίαστος qui est icy dans le Grec, se trouve traduit par *investigabiles* dans de vieux Glossaires, comme il est dans la Vulgate.

Id. in Cap. 6. Matth.

On ne peut nier que Valle n'ait été savant dans l'art de la Grammaire: mais quelque érudition qu'il ait eüe il se trompe quelquefois; donnant pour des regles certaines en ce genre de literature ce qui étoit purement de son invention. C'est sur ce pied-là qu'il a repris mal-à-propos la Vulgate sur les pronoms *ejus* & *suus*. Il veut, par exemple, que ce soit une faute du Traducteur, d'avoir mis au Chap. 5. de Saint Matthieu v. 1. *discipuli ejus*, au lieu de *sui*. Mais Ciceron & les Ecrivains les plus exacts pour la Latinité ont parlé de cette maniere, sans qu'on puisse les accuser de barbarisme. Il montre doctement sur ce même Chapitre, que ces mots *sitiunt justitiam* sont équivoques, & qu'il les faut entendre comme s'il y avoit *propter justitiam*: mais il n'est pas exact quand il ajoûte qu'il eût été

Matt. 5: 6.

été mieux de traduire *justitiâ* à l'ablatif: car cette expression n'est point Latine. Il suffit d'observer que l'ancien interprete a rendu les mots Grecs à la lettre. Il redresse ce même interprete aux endroits où il a mis *quoniam*, ou *quia* pour *quod*. *Utinam*, dit-il, *nunquam in mentem venisset illi qui primus instituit transferre* quoniam *vel* quia *pro* quod, *quâ dictione quasi obsolescit oratio*. En effet cela n'est point Latin; mais *quòd* ne seroit gueres plus Latin. Le plus grand defaut vient de ce qu'on peut prendre *quoniam* & *quia* en ces lieux-là pour des particules causales, & qu'il est necessaire d'ôter ces sortes d'équivoques.

Id. in C. 3. Matth. v. 9.

Nous devons raporter à ce même tems les Commentaires de Denis le Chartreux, qui a aussi écrit au milieu du XV. siecle, & avant que les belles lettres fussent retablies dans l'Europe. Aussi a-t-il suivi dans sa methode les anciens Compilateurs, son ouvrage n'étant presque composé que de ce qu'il avoit lu dans les Peres, & dans les autres Auteurs qui l'ont precedé. Il n'a point cependant fait une simple Chaine, mais un Commentaire continué, qui est rempli d'une grande érudition. Un de ses confreres qui a fait imprimer son Commentaire sur les Epît. Canoniques & sur l'Apocalypse, temoigne que le Cardinal Cusa, étant en Allemagne en qualité de Legat du Saint Siege, le vint voir exprès à Ruremonde, où il s'entretint plusieurs jours avec luy. Il paroît que ce docte Religieux avoit lu une bonne partie des Ecrivains Latins, & qu'il étoit exercé dans la science des Theologiens de l'Ecole qu'il cite souvent.

DENIS LE CHARTREUX.

Paschal. Cartus. in epist. ad Car. Gebr. & Jul. Duc. ann. 1530.

Ses Commentaires n'ont été imprimez que plusieurs années après l'heresie de Luther: & ce fut même ce qui donna occasion à ceux de son Ordre de les publier, après les avoir fait revoir à quelques Theologiens de Cologne; mais il falloit d'autres armes pour combattre les Protestans d'Allemagne, qui regardoient avec mepris ces sortes de recueils. Neanmoins les livres de Denis furent fort approuvez des Catholiques, y en ayant eu en peu de tems quatre éditions; tant en Allemagne où parut la premiere, qu'à Paris où ils furent reïmprimez deux ou trois fois, & en differentes formes. Mais ils ont été negligez dans la suite, d'autres Commentaires

res qui ſont plus exacts & plus utiles ayant pris leur place; c'eſt pourquoy je ne m'arrêterai point à les examiner en detail.

Je ne ſay ſi je dois placer entre les Commentateurs du Nouveau Teſtament Alphonſe Toſtat qui vivoit en ce tems-là, & dont nous avons une longue explication ſur Saint Matthieu. Ce docte Evêque Eſpagnol, qui ſemble avoir ſurpaſſé en érudition tous ceux qui l'avoient precedé, au moins dans les ſiecles de barbarie, a rempli ſon ouvrage d'un ſi grand nombre de queſtions Theologiques à l'occaſion des paroles de ſon texte, que ce n'eſt plus un ſimple Commentaire. Il a composé quatre volumes *in folio* ſur le ſeul Evangile de S. Matthieu, qui ont été imprimez à Veniſe en 1596.

TOSTAT.

La barbarie qui regnoit encore au commencement du dernier ſiecle dans les écoles de Paris, ſervit beaucoup à la reputation que Jaques le Fevre s'acquit en ce tems-là. S'étant appliqué à l'étude de la langue Grecque, il mit en plus beau Latin en forme de paraphraſe quelques livres d'Ariſtote. Il traduiſit auſſi de Grec en Latin la Theologie de S. Jean de Damas, & voyant que la verſion du N. Teſtament qu'on liſoit dans toutes les Egliſes d'Occident étoit barbare en quelques endroits, & qu'elle ne repondoit pas aſſez exactement à l'original Grec, il crut qu'il ne pouvoit rien faire de meilleur, que d'en donner une nouvelle qui fût plus pure & plus fidele. En effet il publia dès l'année 1512. une traduction des Epîtres de Saint Paul avec un Commentaire. Cette premiere édition eſt dans la Bibliotheque du Roy ſur de beau parchemin. Il n'oſa pas rejetter tout-à-fait la Vulgate, qu'il a inſerée entiere dans ſon Ouvrage, y joignant vis-à-vis ſa nouvelle verſion, où il ne s'éloigne pas beaucoup de l'ancienne: mais il a ajoûté à ſon Commentaire des obſervations critiques qui ont pour titre, *Examinatio nonnullorum circa literam*; & c'eſt principalement dans ces obſervations qu'il a pris la liberté d'examiner & de corriger l'ancien interprete Latin. Bien qu'il y faſſe paroître de l'érudition, & qu'il s'éloigne autant qu'il luy eſt poſſible de la barbarie des Theologiens de ſon tems, il a laiſſé dans tout cet Ouvrage de grandes marques de foibleſſe, ſoit pour l'interpre-

JAQUES LE FEVRE.

pretation, soit pour la Latinité. Erasme & Stunica ont repris doctement une partie de ses fautes, ayant prouvé par plusieurs exemples, qu'il n'étoit que demi-Grammairien, & qu'il n'avoit qu'une connoissance mediocre de la langue Grecque. Natalis Bedda Theologien de Paris censura sa Theologie, aussi bien que celle d'Erasme. Enfin les Inquisiteurs de Rome ont mis sous Clement VIII. au nombre des livres defendus son Commentaire sur tout le Nouveau Testament, jusqu'à ce qu'il fût retouché & purgé de ses erreurs.

Eras. Apol. ad not. Edu. Lej.

Erasme neanmoins luy donne quelquefois de grandes loüanges, comme lors qu'il dit, qu'il est respecté si generalement de tout le monde, soit à cause de son âge ou de la sainteté de ses mœurs, ayant servi utilement le public, que personne jusqu'alors ne luy avoit reproché aucune heresie. *Fabri tanta est apud omnes reverentia, vel ob canitiem, vel ob vitæ sanctimoniam, ob tot vigilias in publicam utilitatem desudatas, ut nullus adhuc ei impegerit hæresim.* Ce Critique n'avoit pas encore vû les censures du Docteur Bedda, qui luy a objecté plusieurs erreurs, & entr'autres d'avoir écrit sur le Chap. 9. de l'Epît. aux Rom. qu'il ne dependoit point de la volonté de l'homme de se sauver, *Posse salvari non est in hominis voluntate, potestate aut operibus.* Si cela est, dit Bedde, il ne sera pas aussi en son pouvoir de quitter le vice pour embrasser la vertu; ce qui combat manifestement, ajoûte-t-il, l'experience, étant en la liberté de chacun de faire le bien & d'éviter le mal; parce que Dieu accorde non seulement sa grace à tout le monde: mais il n'y a personne que sa Divine bonté ne prévienne: elle ne lie point les hommes en leur commandant des choses impossibles. Je n'examine point si Bedda a rendu en cela justice à Jaques le Fevre, qui s'attacha dans la suite au party des Calvinistes: je remarquerai seulement, que le docte P. Taumassin de l'Oratoire, n'a pas manqué d'inserer dans ses memoires sur la grace cette censure de Bedda, ajoûtant que la doctrine de ce Theologien étoit en quelque façon la doctrine de la Faculté de Theologie de Paris, puis qu'elle avoit approuvé la censure. Quoy qu'il en soit, Bedda le presse fortement là-dessus,

Jac. Fab. apud Bedd. in Cens. C. 9. Epist. ad Rom. prop. 59. edit. Paris. in fol. ann. 1525.

ſus, comme s'il avoit nié la grace univerſelle.

La cenſure d'Eraſme ne s'étend qu'à la Critique & à la Grammaire, & il luy eſt même quelquefois favorable dans les endroits où il luy eſt oppoſé. Expliquant ces mots de l'Epître aux Romains, *pro nomine ejus*, il témoigne (*a*) que nonobſtant ſes fautes il ne peut parler de luy qu'avec reſpect & admiration, ne doutant point qu'en reliſant ſon Commentaire il ne les corrige, & qu'il ne ſe retracte à l'imitation de Saint Auguſtin. Il le redreſſe de cette ſorte en pluſieurs endroits, uſant d'adreſſe pour decrier peu-à-peu un ouvrage qui pouvoit diminuër l'eſtime du ſien. Il s'échappe neanmoins quelquefois. Titelman luy avoit objecté d'avoir ôté mal-à-propos la particule *quia* au Chap. 8. v. 36. de l'Epitre aux Rom. que le Fevre avoit conſervée, y ayant dans le Grec ὅτι. Cela eſt vray, dit Eraſme : mais le Fevre eſt un admirable Rheteur qui remplit ſes livres de ſolecíſmes, *Non mirum, cùm ille ſuis verbis quàm maximè rhetoricans non rarò committat ſolœciſmos* ; en quoy il ne ſe trompoit point. Il l'accuſe d'avoir changé ſans aucune raiſon au Chap. 6. v. 7. de l'Epît. II. aux Corinth. *A dextris & à ſiniſtris*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, en ces autres mots, *ſecundorum & adverſorum*. *Quod quid ſibi velit*, dit ce Critique, *prorſus ignoro* : & il ajoûte que quand même on pourroit leur donner un ſens commode, ils ne devoient point trouver place dans une verſion, mais dans un Commentaire. *Iſtud eſt officium Commentarium ſcribentis, non interpretis.*

Eraſ. Annot. in C. I. ad Rom. v. 5.

Eraſ. lib. ad collat. Titelm.

Jaques le Fevre ſe voyant attaqué en beaucoup d'autres en-

(a) *Jacobus Faber Stapulenſis, quem ego quoties nomino honoris cauſa nomino, nempe cujus ardentiſſimum in reſtituendis bonis literis ſtudium magnopere comprobo, eruditionem tam variam minimèque vulgarem admiror, raram quamdam comitatem ac facilitatem adamo : porrò ſingularem vitæ ſanctimoniam veneror, etiam & exoſculor. Verùm quis unquam fuit adeo doctus vel attentus, qui non hallucinatus ſit ac dormitarit alicubi, præſertim in tot voluminibus, totque rerum diffiſultatibus verſans. Neque quicquam addubitarim, quin ipſe ſua relegens alicubi facturus ſit, quod in ſuis libris fecit Auguſtinus.* Eraſm. Annot. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. verſ. 5.

endroits des notes d'Erasme, écrivit à son tour contre luy, dans une nouvelle édition de son Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul. Mais il auroit mieux fait de reformer la version, que d'y laisser une bonne partie des fautes dont on l'avoit averti. Le lieu où il dispute avec le plus de chaleur contre luy est au Chap. 2. de l'Epit. aux Ebr. v. 7. où il y a dans tous les exemplaires Latins, *Minuisti eum paulò minus ab angelis:* on lit aussi dans tous les exemplaires Grecs, παρ' ἀγγέλους. Mais Saint Paul ayant cité en cet endroit le Pseaume 8. où il y a dans l'original אלהים, qui signifie *Dieu*, il pretend qu'il faut traduire *à Deo*, comme Saint Jerôme a traduit dans sa version des Pseaumes sur l'Ebreu. Il n'accuse pas Saint Paul de s'être trompé; mais il dit que cet Apôtre a écrit son Epître en Ebreu, & que l'interprete Grec a suivi en ce lieu-là les Septante.

Il repond en suite aux raisons d'Erasme, qu'il appelle son ami. Il luy objecte qu'il a tort de luy opposer l'autorité de Saint Thomas, qu'il reprend luy-même souvent dans ses notes. *Neque ego*, dit-il, *in placita Thomæ juravi, neque Erasmus ipse, ut qui toties eum coarguat.* Il assûre même qu'il n'est point contraire à ce saint Docteur, qui a cru qu'il y avoit dans l'Ebreu comme dans le Grec, *ab angelis.* Il repond de plus à Erasme qui s'étoit appuyé de l'autorité de Saint Chrysostôme & de Vulgarius, c'est-à-dire de Theophylacte, que Chrysostôme avoit suivi Saint Athanase, & que Vulgarius avoit suivi l'un & l'autre: de sorte que ces trois autoritez se reduisoient à une, & que cette erreur venoit originairement des Septante. Il ne savoit pas que le Commentaire qui avoit été publié sous le nom d'Athanase étoit de Theophylacte, & qu'il n'y avoit point d'autre Vulgarius que le même Theophylacte. Ces trois témoignages se reduisoient en effet à un seul, qui étoit de Saint Chrysostôme, que Theophylacte avoit abregé.

Il s'étend fort au long sur les raisons d'Erasme, & prenant en quelque façon le party de Saint Thomas, il accuse seulement le malheur des tems auquel ce savant homme a vêcu. *Quid aliud*, dit-il, *potuisset Thomas alioqui vir bono ingenio, qui ea temporum infelicitate natus est, in quibus bo-* *Jacob. Fab. Stap. Comm. in C. 2. Epist. ad Heb.*

bonæ literæ omnes & Latinæ & Græcæ & Hebraicæ tanquam sepultæ & emortuæ ignotæ jacebant. In tanta tamen temporum caligine pleraque non aliis sui temporis deterius, imò melius & vero vicinius vidit. Il prouve de plus que l'Epître aux Ebreux étoit reçuë dans l'Eglise Romaine avant Saint Jerôme, puis qu'il la cite dans sa dispute contre Jovinien, comme étant veritablement de Saint Paul. Il se moque du raisonnement d'Erasme, qui avoit mis au nombre de ses preuves l'autorité de Saint Ambroise, sous pretexte qu'il n'a commenté que 13. Epîtres de cet Apôtre. L'un & l'autre se trompoit, en ce qu'ils attribuöient à ce Pere un ouvrage qui n'est point de luy: mais le Fevre montre par d'autres livres qui sont de Saint Ambroise, qu'il s'est servi de cette Epître comme étant de Saint Paul, & qu'ainsi elle avoit été reçuë auparavant dans son Eglise. Il joint à cela le témoignage de S. Denis dans son livre des noms de Dieu, & il conclut enfin qu'on a reconnu cette Epitre dès les premiers siecles de la Religion Chrêtienne; qu'il n'y a eu que les Ebionites, les Marcionites & autres semblables heretiques, qui ayent osé nier qu'elle fût de l'Apôtre. *Si fuerunt aliqui qui hanc refutantes Epistolam diffiterentur esse Pauli; nequaquam ii fuerunt Ambrosius, Hieronymus, Augustinus . . . non Athanasius, non Chrysostomus . . . non ulli fideles; sed illi fuerunt Ebionitæ, Marcionistæ, & id genus pessimorum hæreticorum.* Id. ibid.

Erasme qui vit bien que ces paroles s'adressoient à luy, ne put dissimuler son ressentiment. Il publia aussi-tôt une Apologie, où il fait voir à son ami par des preuves évidentes la fausseté de sa traduction, lesquelles sont inserées en abregé dans sa note sur cet endroit de l'Epitre aux Ebreux. Il luy reproche de s'être éloigné du sentiment de tous les Ecrivains orthodoxes, & même de Saint Paul, & de la leçon reçuë & approuvée generalement dans toute l'Eglise depuis tant de siecles. *Dissentit ab omnibus orthodoxis, imò ab ipso Paulo quem putat hujus autorem Epistolæ, & à publica Ecclesiæ lectione tot seculis recepta comprobataque.* Erasm. Annot. in Epist. ad Hebr. Cap. 2.

Le Fevre pretendoit de plus, que ce mot βραχύ τι, qui est exprimé dans la Vulga-

te par *paulò minus*, ne signifioit pas un espace de tems, comme Saint Chrysostôme & quelques autres Peres l'ont entendu; mais la grandeur ou la petitesse, & que c'étoit le sens du mot Ebreu מעט *meat*, auquel répondoit le Grec, βραχύ τι. Il cite même là-dessus Eustathe dans son Commentaire sur Homere. Erasme repond que *meat* est équivoque dans l'Ebreu; & que pour ce qui est d'Eustathe, il est bien inferieur à Origene, à Saint Athanase & à Saint Chrysostôme. *Plus tribuendum arbitror Athanasio, Chrysostomo, Origeni, viris usque ad aliquod miraculum Græcè peritis, quàm Eustathio alienorum Commentariorum rapsodo*. Mais il me semble que lors qu'il s'agit de Critique, il faut plûtôt considerer les choses en elles mêmes, que l'antiquité & le nombre des temoins; outre que le Fevre croyoit que ces savans Peres n'entendans point la langue Ebraïque, n'avoient pas connu la force de ce mot βραχύ τι. Il est vray qu'à force de raisonner sur ce passage, il s'etoit jetté dans une grande extremité. Il regardoit comme heretique la leçon & l'interpretation que les anciens Ecrivains ont suivie, supposant qu'ils avoïent été trompez par les Septante. Je voudrois, dit Erasme, qu'il eût parlé un peu plus honnêtement de ces grandes colomnes de l'Eglise, qui ont été suivis en cela de tout le monde. *Mallem illum de tantis Ecclesiæ columnis paulò civilius fuisse locutum, præsertim cùm nemo sit omnium qui non cum illis hac in parte sentiat*.

Erasm. ibid.

Ibid.

Il est vray que cet Auteur parle quelquefois avec beaucoup de liberté des anciens Docteurs de l'Eglise, principalement de S. Jerôme, qu'il accuse d'avoir cru trop facilement les Juifs, quand il a attribué à Philon le livre de la Sagesse, que Saint Paul semble avoir cité dans son Epître aux Romains Chap. 11. vers 34. *Cuidam perfido Judæo in conficiendo illius libri argumento nimis credulus fuisse videtur Hieronymus*. Il souhaite que ce docte Pere n'eût jamais consulté les Juifs sur les Auteurs des Livres Sacrez, parce qu'ils font tous leurs efforts pour detruire l'autorité de la Religion Chrêtienne. *Utinam*, dit-il, *Heronymus, alioqui vir sanctus & admirabilis, cùm confecit sacrorum argumenta librorum, nunquam consuluisset*

Jac. Fab. Comm. in C. 11. Epist. ad Rom.

Fab. ibid.

Judæos, qui nituntur fidei abrogationem inducere, autoritatem imminuere, & Spiritum extinguere. . . . Et certè Salomonis esse, etsi Judæi negent, nequaquam diffiderim unquam. Mais il seroit à desirer que Jaques le Fevre eût été aussi bon Critique que S. Jerôme. Il est constant que le livre de la Sagesse n'est point de Salomon, bien qu'il ait pu être recueilli de ses Ouvrages par quelque Juif, qui l'aura donné au public comme s'il étoit en effet de Salomon.

Il traite de plus ce docte Pere avec beaucoup de dureté, pour avoir cru contre le sentiment de S. Ignace & de quelques autres Ecrivains Ecclesiastiques, n'étant même apuyé sur aucun passage de l'Ecriture, mais sur de fausses idées, que S. Paul n'a jamais été marié, *Dictum autem illic Hieronymi, neque majorum autoritatem, neque oculatorum testium fidem, qualis nullo inficiante Divinus fuit Ignatius, neque Scripturæ rationem, sed potius suasiunculam arbitrariam ac oratorium dicendi modum.* (Id. Comment. in Cap. 4. Epist. ad Philipp.) Quand il parle sur le Chap. 2. de l'Epître aux Galates de S. Paul, qui s'opposa au moins en apparence à S. Pierre, il ne peut souffrir la dispute que S. Jerôme & S. Augustin ont eüe sur le sens de ce passage, parce que ces sortes de disputes ne peuvent plaire qu'aux hommes charnels, & qu'elles n'édifient personne. *Tales dissensiones nullos oblectant nisi carnales, & prorsus nullos ædificant.* (Id. in Cap. 2. Epist. ad Galat.)

Lors qu'il explique ces autres paroles de la même Epître, *Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto,* (Galat. 6: 17.) il fait assez connoître qu'il improuvoit la fête des stigmates de S. François, & de tout autre Saint ou Sainte, ne voulant pas même que S. Paul ait eu de veritables stigmates. *Sed age*, dit-il en cet endroit, *numquid Paulus plagatas manus, pedes fossos & latus apertum, ut Christus, sensibiliter portabat? Minimè, neque id intendit; sed omnia hæc spiritualiter & in mysterio.* (Ibid.) S'il (*b*) faut, ajoûte-t-il, celebrer la fête de quelques stigmates, nous ne devons

(b) *Si stigmata Christi veneranda sunt (sunt enim) illorum maximè quibus redempti sumus celebritas est agenda. Stultum profectò esset stigmatum manuum, pedum laterisque unius mortalis hominis aut fœminæ celebritatem maximam*

devons avoir cette veneration que pour celles par lesquelles nous avons été rachetez. C'est en elles que consiste la veritable Religion : à l'égard des autres il peut y avoir de la superstition. Attachons-nous à ce qui est certain, & laissons l'incertain. Il ne faut pas s'imaginer, que parce qu'il n'a pas approuvé la veneration qu'on avoit pour les stigmates de S. François, il ait rejetté l'honneur & le culte qu'on rend aux Saints dans l'Eglise Catholique : car il donne des marques du contraire en d'autres endroits de ses Commentaires, ou il autorise l'invocation des saints Martyrs.

On ne peut excuser sa trop grande facilité à recevoir des pieces supposées comme veritables. Il attribuë à Denis l'Areopagite les livres qui ont été publiez sous son nom, & de fausses épîtres à S. Martial, qu'il met au nombre des disciples de JESUS-CHRIST. Il fait suivre après l'Epitre à Philemon celles de Seneque à Saint Paul, avec celles de S Paul à ce Philosophe, sans les rejetter comme supposées. Il ajoûte même que Seneque a changé exprès son stile dans ces lettres, qu'il commente aussi bien que les autres. Il joint de plus à son Commentaire sur les Epîtres de cet Apôtre deux petits Ouvrages de S. Lin successeur de S. Pierre, traduits de Grec en Latin, dont l'un a pour titre, *De passione Petri*, & l'autre, *De passione Pauli*. Il assûre que ces deux écrits sont très-rares, principalement celuy qui contient l'histoire de la passion de S. Pierre, qu'il a trouvé dans un ancien exemplaire de Marmoûtiers. Mais il n'étoit pas mal-aisé de connoître que ces deux actes ont été faits à plaisir, & que pour être anciens ils n'en sont pas plus vrais.

En un mot, Jaques le Fevre n'étoit point exercé dans la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Ce qu'il y a de plus critique dans son ouvrage sur S. Paul, est renfermé dans l'examen qu'il fait de la version de l'ancien Interprete, qu'il

mam peragere, & vera stigmata corporis Christi, per quæ redempti sumus sine honore præterire, nullam eorum piæ devotionis & memoriæ celebritatem inducere. . . . Stigmata Christi colere & in iis gloriari, non nisi vera Religio esse potest; in aliis autem potest esse superstitio: quod tutum est sequamur, quod dubium est relinquamus. Jac. Fab. Comm. in Cap. 6. Epist. ad Gal.

qu'il reprend neanmoins souvent mal-à-propos ; & il le corrige en beaucoup d'endroits qui n'avoient point besoin de sa correction. Il mêle aussi de tems en tems des reflexions peu exactes, comme au commencement de l'Epit. aux Romains, où après avoir observé sur le mot de *prædestinatus*, qu'il vaut mieux lire *destinatus*, il le prouve par l'autorité de l'interprete d'Origene sur S. Paul, qu'on croit, dit-il, communément être S. Jerôme: d'où il infere que la version Vulgate n'est point de ce Pere, mais qu'elle est beaucoup plus ancienne. Il n'a pas sçu que Ruffin est l'auteur de la traduction des Commentaires d'Origene. L'on a aussi fait voir ailleurs la fausseté de son raisonnement contre l'Auteur de la Vulgate ; mais après tout, son Commentaire sur S. Paul ne laissa pas d'être estimé & recherché, y en ayant eu trois éditions en peu de tems.

Je n'ay vû qu'une édition de son Commentaire sur les Evangiles, qui ne parut qu'en 1522. ayant été imprimé à Meaux au depens de Simon de Colines. Il a mis au devant une Préface, où il explique sa methode d'une maniere mystique, & en des termes qu'il a empruntez de la Theologie de Denis, qu'il a cru l'Areopagite. Il ne parle que de purgation, d'illumination & de perfection : & comme la purgation est la moindre de ces trois, il veut qu'on donne ce nom à son Commentaire qui n'est qu'un essay, *Perfectio tenet locum summum, illuminatio medium, purgatio infimum, quo in genere Commentarios nostros qualescunque collocamus, & proinde purgatorios, id est initiatorios.* (*Id. Fab. Præfat. in Euang.*) Mais laissons là cette *mystiquerie*, qui ne vient gueres à-propos dans un ouvrage de Critique. Ce qu'il ajoûte à la fin de cette Préface est plus clair & de meilleur sens. Il temoigne qu'il met d'abord (*c*) l'ancienne édition Latine, après laquelle suivent immediatement de petites notes, qui éclaircissent ce qui est obscur dans cette édition, & redressent ce qui y est de-

(c) *Primo loco vetus occurrit editio : deinde annotationes breves quæ partim quod in vetere editione obscurum est illustrant, partim quod vitiatum est emendant, partim quod apud Gracos plusculum est adjiciunt præposito asterisco *, partim quod non habetur apud illos confodiunt obelisco.* Id. Fab. Præf. Comm. in Euang.

defectueux. On a inséré dans ces mêmes notes ce qu'il y a de plus dans le Grec que dans le Latin, en mettant une étoile ou asterisque; & l'on y a marqué aussi d'une petite broche ou obele ce qui est dans le Latin & ne se trouve point dans le Grec. Il supplée par ce moyen à une nouvelle traduction en conservant l'ancienne; ce qui est assez bien imaginé. Son Commentaire sur le texte des Evangiles suit après tout cela.

Pour ce qui regarde ses petites notes critiques, il y en a une bonne partie d'inutiles qui ne consistent qu'en des minuties, & quelques-unes mêmes sont fausses. Il redresse souvent l'ancien interprete Latin, sur la nouvelle traduction d'Erasme. C'est luy qui a ajoûté le premier au Chapit. 1. de S. Matthieu vers. 11. ces mots, Τὸν Ἰωακεὶμ, Ἰωακεὶμ δὲ ἐγέννησε, *Joacim, & Joacim engendra*, qu'il a designez par un asterisque * comme s'ils manquoient dans le Latin; mais ne se trouvant point dans les Exemplaires Grecs ordinaires non plus que dans le Latin, il a remarqué dans son Commentaire qu'il les a pris d'un ancien MS. Grec, *Habetur ex vetusto archetypo Græco, ubi Joacim qui nobis deest vicesimo octavo loco ponitur.* *Id. Comment. in Cap. 1. Matth.*

Il regrette la perte qu'on a faite de l'original Ebreu de S. Matthieu, ne nous en étant demeuré que la version Grecque. Il est persuadé que si nous avions cet original, il donneroit plus de jour à quelques endroits obscurs que la traduction, qui n'exprime pas toûjours, selon luy, avec assez de netteté les paroles du texte. *Ibid v. 19.* Il conjecture même que l'interprete Grec a quelquefois raporté autrement que S. Matthieu les passages du V. Testament, qui sont citez dans son Evangile. Ne pouvant, par exemple, concilier le Prophete Michée avec ce que nous lisons au Chapitre 2. de cet Evangile v. 6. il juge qu'il (*d*) n'y a aucune apparence que

(d) *Oraculum Michea aliter hîc nobis repræsentavit interpres Græcus, quàm verisimile sit Euangelistam scripsisse. Nam Matthæus veterum consensu Euangelium suum scripsit Hebraicè, & proinde dubium esse non debet eum iteram adduxisse Propheta. . . Nullus quoque dubitare debet quin, ut oraculum habet Hebraicè, sic illud adduxerint Principes Sacerdotum & Scribæ sciscitante Herode de ortu Messiæ.* Id. Fab. in Cap. 2. Matth. v. 6.

que S. Matthieu qui a écrit en Ebreu, se soit si fort éloigné de ce qui est dans l'original de ce Prophete. Il rejette cette diversité sur le Traducteur qui aura pris cette liberté. Plût à Dieu, continuë-t-il, que nous eussions encore aujourdhuy l'Ebreu de cet Evangeliste, pour ôter toutes ces obscuritez ! *Utinam superesset Matthæus Hebræus, ut omnis caligo amoveretur!*

Id. init. Comm. in Marc. Il ne peut souffrir ceux qui croyent que S. Marc n'a fait qu'abreger S. Matthieu; parce qu'on ne pourroit pas le mettre au nombre des quatre Evangelistes, de la même maniere qu'on ne pourroit pas donner le nom d'Evangeliste à celuy qui abregeroit S. Luc ou S. Jean : outre qu'on trouve plusieurs choses dans Saint Marc qui ne sont point dans S. Matthieu. Enfin il conclut que les Evangiles ont été écrits par un mouvement particulier du Saint Esprit. *Ibid.* *Afflatu igitur Spiritûs Sancti, & vehementi quidem motu corda Evangelistarum percellentis atque agitantis scripta sunt Evangelia.*

A l'égard de la doctrine de Jaques le Fevre, Bedda ne luy a pas rendu toûjours justice dans la censure qu'il a faite de ses Commentaires. Il me semble qu'on auroit pu reduire au sentiment de S. Augustin, ce qu'il a avancé de la prédestination & du libre arbitre dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains ; comme lors qu'il dit que si quelques-uns ne sont point prédestinez à la vie, c'est leur faute. S'ils se convertissent ils sont prédestinez, non parce qu'ils veulent, mais parce que Dieu veut; car c'est sa volonté: *Non quia volunt, sed quia Deus vult: est enim hæc Dei voluntas.* *Id. in Cap. 11. Epist. ad Rom.* Il attribuë (e) toutes choses après ce Pere à la volonté de Dieu: & c'est pour cela qu'il corrige cet endroit de la Vulgate, *Sed gratia Dei mecum*, *1 Cor. 15: 10.* traduisant sur le Grec, *La grace de Dieu qui est avec moy*; parce que cette grace étoit la cause principale, S. Paul n'en étant que l'in-

(e) *Totum enim gratiæ Dei tribuit Paulus. Illa enim architectonica, & ipse solùm instrumentum & vas gratiæ Dei, ut & Salvator dicebat Apostolis,* Vos non estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. *Cùm etiam Paulus dixerit,* laboravi, *statim verbum suum quasi lapsus corrigit, & dicit,* Non ego laboravi, sed gratia Dei quæ in me est, sed Spiritus Dei in me. Id. Fab. in I. Cor. 15.

l'inſtrument. Ce qu'il confirme par ces autres paroles de JESUS-CHRIST à ſes Apôtres, *Ce n'eſt point vous qui parlez, mais c'eſt l'Eſprit de vôtre Pere qui parle en vous.* De plus le même Apôtre après avoir dit j'ay travaillé, ſe corrige auſſi-tôt & dit, *Ce n'eſt pas moy qui ay travaillé, mais la grace de Dieu qui eſt en moy.*

Il n'a pas pretendu pour cela, que S. Paul ait été un inſtrument purement paſſif, & que ſa volonté n'ait point agi: il a ſeulement voulu rendre à Dieu la gloire qui luy eſt duë, en qualité de cauſe principale & de premier moteur. Il fait aſſez connoître ſur le Chapitre 13. de S. Matthieu, où JESUS-CHRIST cite ces paroles
Matth. 13:14. d'Iſaïe, *Vous écouterez & vous n'entendrez point*, &c. qu'il eſt bien éloigné des ſentimens de quelques novateurs qui ont nié le libre arbitre. Il raporte en ce lieu-là les propres termes du Prophete comme ils ſont dans la Vulgate, où
il y a, *Audite audientes & no-* Iſaj. 6: 9.
lite intelligere, & videte viſionem & nolite cognoſcere: excæca cor populi hujus &c. Comme cette expreſſion paroît dure il tâche de l'adoucir. Il obſerve que Dieu lors qu'il dit *ne vueilles point*, ne defend point, & qu'il ne commande point auſſi lors qu'il dit, *Aveuglez, appeſantiſſez, fermez:* mais qu'il prédit ſeulement ce qui doit arriver. Il remarque en même tems (*f*) que cette particule *nequando*, qui eſt dans la verſion de S. Matthieu, & cette autre *ne fortè*, qu'on lit dans Iſaïe, ne ſont point des marques de doute, mais de nôtre liberté, de laquelle il depend de ſe convertir avec le ſecours de Dieu, ou de ne ſe convertir point. La volonté de Dieu étoit de guerir les Juifs, s'ils avoient voulu ſe convertir avec le ſecours qu'il leur donnoit. D'où il conclut que ceux qui n'ont point été gueris, ne doivent

(f) *Cùm hic in tralatione Matthai dicitur* nequando, *& illic in noſtra tralatione Eſajæ* ne fortè, *hæ particulæ non ſunt nota dubitationis, ſed libertatis arbitrii, quod indifferenter ſe habet ad ſe ex Deo convertendum, & ex ſe non convertendum: & Dei voluntas erat illos ſanare ſi ſe voluiſſent Divino adjuvante præſidio convertere . . . Quòd ergo non ſanati ſunt, id non erat ex parte illius qui in parabola loquebatur eis, ſed ex parte ipſorum . . . Ergo qui peribant ex ſeipſis ſolis peribant, allato etiam ex Dei bonitate quantum licebat auxilio ne perirent.* Id. Comment. in Cap. 13. Matth.

vent pas rejetter la faute sur celuy qui leur parloit en paraboles, mais sur eux-mêmes. Ceux donc qui perissoient étoient seuls la cause de leur perte; la bonté de Dieu leur ayant accordé assez de grace pour ne pas perir.

Ce n'est pas là le langage d'un Calviniste, mais d'un Theologien orthodoxe, qui reconnoît que Dieu accorde generalement à tout le monde des graces pour se sauver. C'est pourquoy expliquant ces autres paroles de J. CHRIST,
Joann. 6: 44. *Personne ne peut venir à moy, si le Pere qui m'a envoyé ne l'attire*, il dit que son Pere ne les avoit pas attirez, parce qu'ils s'opposoient à celuy qui les attiroit, & qu'ils ne se rendoient pas flexibles & dociles. *At quare non erant tracti? Quia trahenti reluctabantur, eo quòd se dociles suasibilesque non reddebant.*

Au lieu de ces mots, *Pœnitentiam agite*, & *pœnitentiæ*, au Chap. 3. de S. Matthieu, il a mis dans ses notes critiques, *resipiscite*, & *resipiscentiæ*. Il observe de plus dans son Commentaire que le mot Grec μετάνοια, qui est en ce lieu-là, signifie un veritable changement de vie, & un retour à Dieu qui se fait par le mouvement du S. Esprit, & qu'il ne s'agit point de la penitence exterieure qui consiste à châtier son corps. Mais il avoüe en même tems que cette derniere penitence accompagne quelquefois la premiere, comme en étant une marque. Il n'y a aussi rien en cela qui ne soit conforme à la doctrine des Catholiques.

Il parle fort au long des differentes sectes qui étoient chez les Juifs au tems de nôtre Seigneur; & il ajoûte judicieusement, que les Chrêtiens en qualité de Chrêtiens ne sont d'aucune secte, mais seulement Israëlites selon l'esprit; parce que la veritable foy, la veritable esperance, & l'entiere confiance en Dieu avec une charité parfaite excluent toute sorte de sectes: *Christiani ut Christiani nullius sunt sectæ, sed solùm secundùm spiritum Israëlitæ ac Christiani. Nam vera fides, vera spes, plenaque in Deum fiducia ac intenta in unum charitas omnem sectam excludere videntur, & universale sequi lumen quod Dei lumen est, & universalem voluntatem quæ Dei est voluntas.* Il n'y a, dit-il, aucune secte, quelque sainte qu'elle paroisse, qui n'ajoûte quelque chose d'humain à ce qui est

Id. in Cap. 3. Matth.

eſt Divin : car autrement elle ne ſeroit point ſecte. *Secta quantumcunque ſancta videatur, aliquid humanum addit ad divinum; alioqui non eſſet ſecta.*

Quoy qu'il ſe ſerve du mot de *ſacramentalement*, en parlant de la maniere dont le corps & le ſang de JESUS-CHRIST ſont dans l'Euchariſtie, il n'avance rien qui ne ſoit orthodoxe, & même conforme à la definition du Concile de Trente. Il dit ſur ces ces paroles, *Hoc eſt corpus meum*, (g) que JESUS-CHRIST donna à ſes Diſciples le même corps qui fut peu de tems après immolé ſur la croix; avec cette difference, qu'il leur donna d'une maniere ſacramentale & ſpirituelle, ſous la couverture du pain & du vin; au lieu qu'au dehors il étoit d'une maniere ſenſible. Mais il étoit auſſi réellement & auſſi veritablement d'une façon que de l'autre. L'on peut même dire qu'il étoit plus veritablement dans cette maniere ſpirituelle & ſacramentale, puis qu'il y étoit d'une maniere Divine.

Id. in Cap. 26. Matth.

Ce Commentateur a cru que ce qui eſt raporté au Chapitre 16. de S. Luc, touchant le mauvais riche & le Lazare, eſt une hiſtoire veritable, & qu'il le faut par conſequent expliquer à la lettre ſelon toutes ſes circonſtances : ce qui l'a jetté dans quelques ſentimens paradoxes, ſans neanmoins s'éloigner beaucoup des ſentimens ordinaires des Docteurs Catholiques. Il juge que l'Enfer dont il eſt fait mention dans cet endroit, eſt le lieu qu'on nomme communément Purgatoire, *Expiationum locum, quem non pauci Purgatorium appellant*, où le mauvais riche pouvoit expier ſes fautes, la peine qui étoit dûë à ſes pechez ne luy ayant point été remiſe : *Reſtabat profecto ei*, dit-

Id. in Cap. 16. Luc.

(g) *Tunc corpus illud quod paulò poſt fuit immolatum in cruce dedit illis, ſed ſacramentali & ſpirituali modo ſub velamento panis manducandum, & ſanguinem paulò poſt effundendum ſub velamento vini ſimiliter bibendum. Impaſſibilis in ipſis manens, quia ſpirituali & impaſſibili modo; paſſibilis autem exterius apparens. Cùm ergo ſumpſerunt corpus ejus diſcipuli, neque clauſum ſumpſerunt quia extra videbant, neque excluſum quia intra habebant. Totum enim extra tunc erat ſenſibiliter & paſſibiliter, & totum intra ſacramentaliter & impaſſibiliter, & æquè verè hîc atque illic, ſi non etiam veriùs hîc quàm illic; quia hîc Divino, illic humano modo erat.* Id. Comment. in Cap. 26. Matth.

dit-il, *sola satisfactio pœnæ quam in flamma exsolvebat*. A ce qu'on luy objectoit, que l'Evangile porte expressément que ce riche fut enseveli dans l'Enfer, *sepultus est in inferno*, c'est-à-dire damné pour toûjours, il repond qu'il y a autrement dans le Grec, savoir, *Il fut enseveli, & étant en Enfer levant ses yeux dans les tourmens*, &c. Il n'oublie rien pour faire voir que le mauvais riche n'est point damné, comme on le croit ordinairement; & il prouve en même tems que Dieu remettant les pechez ne remet pas toûjours la peine; d'où il infere qu'il y a necessairement après cette vie un lieu d'expiation. Il avoit dêjà établi auparavant un Purgatoire, *ignem purgatorium*, sur ces paroles du Chap. 5. de S. Matthieu, *Qui irascitur fratri suo reus erit judicio*, &c.

Matth. 5: 22.

Etant Theologien de profession, il a inseré dans son Commentaire plusieurs questions purement Theologiques. Il cite aussi quelquefois les livres des Juifs, y mêlant de la controverse Juive. Mais il n'en raporte rien que ce qu'il avoit lu dans Galatin, & dans quelques autres Auteurs qui avoient traité ces matieres avant luy. Bien qu'il n'ait eu qu'une connoissance très-mediocre de la langue Ebraïque, il en savoit assez pour ne se pas tromper si grossierement qu'Erasme.

Outre ses Commentaires sur les Evangiles & sur les Epîtres de S. Paul, il a aussi écrit sur les Epîtres Canoniques. Il dedia ce dernier ouvrage à Antoine du Prat Chancelier de France, qu'il remercie de la protection qu'il avoit donnée à son explication des Evangiles: ce qui pourroit faire juger que les livres de cet Auteur ne plaisoient pas dès ce tems-là à quelques Theologiens de Paris. Et en effet il fut obligé de se retirer dans la suite à Nerac, auprès de Marguerite Reine de Navarre, où il mourut. Il a suivi dans ce Commentaire la même methode que sur les Evangiles, si ce n'est qu'il a mis ses corrections à la marge vis-à-vis du texte: ce qui est plus commode. Il remarque dans une lettre qui est à la tête, écrite à Meaux en 1525. que l'original Grec des Evangiles & des Epîtres de S. Paul est plus exact que l'ancienne édition Latine; que cette édition au contraire est plus exacte que le Grec en quelques endroits des Epit. Canoniques. Ce qu'il prouve par la Préface

attribuée à Saint Jerôme; mais nous avons montré ailleurs qu'elle n'est point de ce Pere.

Parlant de la foy & des œuvres sur le Ch. 2. de l'Epît. de Saint Jaques, il assûre qu'on ne peut être veritablement fidele sans les œuvres de la foy, qui est un don du Saint Esprit, & un bon arbre lequel produit de bons fruits. La foy de tous les fideles, dit-il, doit operer par la charité; autrement ce ne seroit pas une foy vive & parfaite. Sur ces mots de l'Epître de Saint Jude, *Ecce venit Dominus in sanctis millibus ejus*, qui sont rapportez comme étant du Prophete Enoch, il dit qu'il ne s'oppose point au sentiment de ceux qui croyent que l'Apôtre Juda cite un livre apocryphe d'Enoch; mais il ajoûte que ce mot *d'apocryphe* ne signifie autre chose que *caché*; & qu'en effet ce livre est si caché qu'il ne paroît en aucun lieu. Il ne veut point qu'on prenne icy en mauvaise part le mot *d'apocryphe*. Il aporte pour exemple l'Evangile Ebreu de S. Matth. qui est aussi apocryphe en ce même sens: si on le trouvoit il cesseroit d'être apocryphe, & on le mettroit au nombre des Livres Canoniques, *Non esset apocryphum, sed retectum & vere canonicum*. Il en est de même selon luy de ce livre d'Enoch, qui n'a pas été autrefois un livre apocryphe aux Juifs, mais commun & connu, & qui étoit approuvé bien qu'il ne fût pas dans leur Canon, *Ex aliquo libro apud Hebræos non illis tunc apocrypho, sed trito & manifesto, non rejecto sed illis approbato, tametsi non esset de canone.*

Epist. Jud. v. 14.

On lit plusieurs autres observations semblables dans les Commentaires de Jaques le Fevre, qui doit être placé parmi les plus habiles Commentateurs de son siecle. Mais Erasme qui écrivit en ce même tems, & qui avoit beaucoup plus de politesse, diminua beaucoup de sa reputation. On ne lit presque plus les ouvrages de ce Theologien de Paris; au lieu que ceux d'Erasme, dont nous allons parler, sont encore aujourdhuy fort estimez.

CHA-

Ibid. enseigné, *Pluris fieri inter monachos quid statuerit Benedictus, aut Bernardus, aut Franciscus, quam quod is docuerit de quo uno vox Patris audita est*, ipsum audite. Cette leçon qu'il fait aux Moines eût été mieux placée dans la Morale d'un Sermon, que dans des Notes literales sur le Nouveau Testament.

Il est aussi aisé de juger que sa remarque sur le mot de
Matth. 23. *Phylacteria*, n'a pas tant été faite pour imiter Saint Jerôme, S. Chrysostôme & quelques autres anciens Commentateurs, qui ont repris à l'occasion de ce passage les superstitions de leur tems, que pour rendre ridicules les devotions qu'il appelle *Monachales*. Sa maniere de declamer contre ces devotions qui ne sont entretenuës, selon luy, que par la simplicité du peuple, *quos alit populi stultitia*, fait connoître qu'il songeoit plus à se vanger des Moines, qu'à ce qu'il avoit promis dans la Preface de son livre. *Quid dicturus sit Hieronymus*, dit-il, *si viderit hodie passim ad quæstum ostentari lac Mariæ, quod honore propemodum æquant corpori consecrato? ... Hic ostentari Francisci cucullam, illic intimam vestem Mariæ Virginis, alibi pectinem Annæ, alibi caligam Joseph, alibi calceum Thomæ Cantuariensis, alibi Christi præputium.* Il y a des Moines bien sensez qui pourroient luy objecter, qu'il a gardé le même esprit dans ses Notes que dans ses Colloques. En effet les plaisanteries qu'il fait sur ces autres mots, *Ecce hic Christus*, Matth. 24.
ne sont pas d'un homme judicieux. Les (*a*) Moines, dit-il, crient tous en particulier, que JESUS-CHRIST est chez eux. Ceux de l'Observance publient qu'il est dans leur Maison, & non pas chez les Conventuels. JESUS-CHRIST, disent les Jacobins, est icy, & non pas chez les Augustins. Les Benedictins crient aussi de leur côté que JESUS-CHRIST n'est que chez eux, &

(a) *Audimus monachos passim clamantes, ecce Christus hic est, nec hos tamen inter se consentire. Observantes dicunt, apud Coletas & Conventuales non est Christus, sed hic est. Jacobitæ clamant, hic est Christus, apud Augustinenses non est. Rursus Benedictini clamant, hic est Christus, non apud Mendicantes. Denique clamat hoc genus omne, hic est Christus, apud Sacerdotes qui cucullam non gestant Christus non est.* Erasm. Not. in Cap. 24. Matth.

& qu'il n'eſt point chez les Mendians. Enfin tous les Moines crient J. CHRIST eſt icy ; il n'eſt point chez les Prêtres qui ne portent point de Cuculle. Mais laiſſons là les fauſſes plaiſanteries d'Eraſme, qui raporte auſſi quelquefois des contes pour faire rire ſes lecteurs.

L'affectation qui paroît dans ſes Notes à tourner en ridicules Iſidore, le Cardinal Hugue, Pierre Lombard, Comeſtor & quelques autres Ecrivains ſemblables, à cauſe de certaines etymologies abſurdes, eſt en quelque façon plus excuſable. Comme c'eſt un fait d'érudition, & qu'on avoit alors une grande veneration pour ces Auteurs, il étoit bon qu'il ôtât ce préjugé. Mais ce Critique qui reproche aux autres avec tant de ſeverité leur ignorance dans la langue Grecque, ne prevoyoit peut-être pas qu'on luy feroit le même reproche, ſur ce qu'il ſe méle ſouvent de concilier l'Ebreu avec le Grec des Septante, & de marquer les raiſons que les Evangeliſtes & les Apôtres ont pu avoir de ne s'accorder pas toûjours avec les Livres du Vieux Teſtament qu'ils citent. *Teſtimonia veteris inſtrumenti*, dit-il, *quæ non pauca citantur, vel ex ipſis Hebræorum fontibus, ſi quando illorum editio cum Hebraïca diſſentit origine contulimus & excuſſimus, quamquam id quidem οὐκ ἄνευ Θησέως.* Id. Eraſ. in Præfat.

Jean Ecolampade eſt ce Theſée dont il s'eſt ſervi pour ſe tirer d'affaire en ces occaſions, comme il le dit luy-même. Ne craint-il point qu'on luy objecte, que ceux qui ne voyent que par les yeux d'autrui courent riſque de tomber ſouvent? *Vide*, dit-il, parlant de Saint Hilaire au ſujet d'une fauſſe interpretation d'un mot Ebreu, *quid eſt alienis cernere oculis, alienis ambulare pedibus*; & c'eſt ce qui luy arrive ſouvent. On ne doit donc pas s'en raporter à luy, quand il traite cette matiere dans ſes Notes. Il ſeroit aiſé de luy faire ſentir les mêmes abſurditez qu'il reprend, dans les Commentateurs qui ont eu le malheur d'écrire dans des ſiecles barbarie. Croit-il ſe ſauver en rejettant ſes fautes ſur ſon Theſée, qui n'avoit preſque aucune connoiſſance des faits dont il s'agiſſoit? Ibid. Id. Not. in C. 21. Matth.

Il leur reproche de n'avoir eu recours dans ces tems d'ignorance qu'à Iſidore leur grand Etymologiſte, *Si quid erat*

Id. Not. in C. 1. Matth. v. 19. *erat explicandum ad Isidorum velut ad sacram anchoram confugiebatur:* il n'y a qu'à changer à son égard le nom d'Isidore en celuy d'Ecolampade. Il ne leur rend pas même justice en cet endroit, quand il aporte pour exemple de leur ignorance le verbe *traducere*, qu'ils ont expliqué par *propalare*, après la Glose ordinaire qui remarque qu'au lieu de *traducere*, il y a dans le Grec *propalare*. *Perinde quasi*, dit-il, *propalare vox sit Græca*. Ne voit-on pas bien que l'auteur de cette Glose a seulement voulu dire que *traducere*, qui est obscur dans le Latin, signifie *propalare* selon la force du verbe Grec. En effet c'est le sens que Saint Chrysostôme & plusieurs autres doctes Commentateurs Grecs luy ont donné en ce lieu-là.

Ce qui est encore plus admirable, c'est qu'Erasme pousse sa Critique jusques à vouloir reformer Saint Jerôme quand il ne l'entend point, comme il a fait sur ce passage de S. Matthieu, *Vox in Rama audita est*. Il parle en maitre sur la Prophetie de Joel citée par Saint Pierre dans les Actes des Apôtres, où nous lisons dans la Vulgate, *Dies Domini magnus & manifestus*, conformément au Grec de Saint Luc & des Septante; il a traduit fort mal-à-propos *& horribilis*. Pour justifier sa version il observe dans la note, qu'au lieu de *& horribilis* qui est selon luy dans l'Ebreu, S. Luc a mis ἐπιφανής, qui signifie *manifeste* ou *illustre*; d'où il infere que les Apôtres & les Evangelistes ne se sont point mis en peine d'exprimer à la lettre les paroles des Prophetes. Mais on a déjà repris cette faute dans la version Françoise de Port Royal. Il est certain que le verbe Ebreu qui est dans le Prophete peut être également traduit de ces deux manieres; c'est pourquoy il n'a pas raison de soupçonner que Saint Luc a pu être retouché en cet endroit sur le Grec des Septante. Ses remarques sont remplies de ces sortes de soupçons, qui ne sont nullement appuyez.

Matth. 2: 18. *Act. 2: 20.*

Il n'est pas mieux fondé quand il juge avec trop de précipitation de quelques Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, qu'il croit avoir été reformez sur les Exemplaires Latins. Le Cardinal Ximenes a lu dans un de ses MSS. au Chap. 1. v. 23. de l'Epit. II. aux Corinthiens, ἵνα μὴ ἐλθὼν λύπην ἐπὶ λύπῃ ἔχω, con-

formément à ce qui eſt dans la Vulgate. C'eſt aſſez que cet Exemplaire, qui ne s'accorde point avec les autres MSS. Grecs de ce Critique, ſoit venu de Rhodes, pour luy faire dire qu'il s'en faut defier, & qu'il eſt apparemment du nombre de ces Exemplaires que les Grecs ont corrigez ſur l'édition Latine, après leur reünion avec l'Egliſe Romaine. S'il avoit lu le MS. de Clermont qui eſt dans la la Bibliotheque du Roy, & celuy des Benedictins de Saint Germain des Prez, qui conviennent avec le MS. de Rhodes, il auroit parlé autrement. Il n'y a de plus aucune vraiſemblance, que les Grecs ayent corrigé leurs Exemplaires ſur les Latins. Il eſt bien plus probable que ce ſont les Latins mêmes, qui ont retouché ſur la Vulgate quelques Exemplaires Grecs qui étoient à leur uſage. Ce qui a pu arriver lors qu'ils ont été les maitres de Conſtantinople, & de quelques autres villes qui appartenoient aux Grecs. Je me trompe fort, ſi ce n'eſt là l'origine de ces Exemplaires Grecs qui ont été reformez ſur les Latins; parce que les Evêques & les Prêtres Latins, qui étoient alors dans ces lieux-là, étoient obligez de lire le Nouveau Teſtament en Grec; & il ſe peut faire que quelques-uns d'eux ayent accommodé le Grec avec le Latin de la Vulgate.

Eraſme a eu cet avantage ſur la plûpart des Commentateurs qui ont écrit avant luy, qu'il a lu les ouvrages des Peres en eux-mêmes. Cependant il ne faut pas ſe fier entierement à ſes citations, qui ne ſont pas toûjours exactes. Car outre qu'il les avoit lus trop à la hâte, il cite quelquefois S. Chryſoſtôme & Theophylacte autrement qu'il n'y a dans leurs livres, parce qu'il n'a le plus ſouvent conſulté que les verſions Latines de ces deux ſavans Evêques, comme il l'avoüe luy-même. Il fait même quelquefois dire aux Auteurs Latins des choſes auſquelles ils n'ont jamais penſé; comme ſur ces paroles de nôtre Seigneur, *Beati pauperes ſpiritu*, où il pretend que Bede avec le commun des Theologiens les a entenduës d'une pauvreté veritable & réelle. Il luy oppoſe Saint Auguſtin, qui les a interpretées de la pauvreté de cœur & d'affection. Bede cependant n'eſt point contraire en ce lieu-là à Saint Auguſtin, ni même à Saint Jerôme

Matth. 5.

me, à Saint Chryſoſtôme, & à pluſieurs autres Peres qui les ont expliquées de l'humilité. Ce docte Moine a tâché de concilier enſemble les deux ſens qu'on pouvoit leur donner. Il entend par ces pauvres d'eſprit ceux qui ſont humbles par une pauvreté volontaire; parce qu'on acquiert, dit-il, par l'humilité le Royaume qui ſembloit être perdu à cauſe de la ſuperbe. *Id eſt voluntaria paupertate humiles . . . quia per humilitatem regnum acquiritur, quod propter ſuperbiam dimitti videbatur.* Cette expoſition n'eſt qu'une paraphraſe de celle de Saint Auguſtin.

Mais ce Critique qui ne ſongeoit alors qu'aux Religieux Mendians, n'a cité Saint Auguſtin & les autres Peres que pour refuter ces Moines, qui donnoient ſelon luy à ces paroles un ſens faux & éloigné de la penſée de J. CHRIST. *Itaque coactius*, dit-il, *& alienius mihi videtur hic inducere quæſtionem de profeſſione mendicitatis aut voluntariæ paupertatis. Sed Dominus per modeſtiam ac ſubmiſſionem ſui oſtendit viam ad veram ſublimitatem. Nam Adam per ſuperbiam dejectus eſt à regno.* L'interpretation qu'il aporte eſt plûtôt d'un Theologien, que d'un Critique exact. Il ne devoit par preferer l'explication de Saint Auguſtin à celle de l'Auteur de l'ouvrage imparfait, qui a obſervé doctement que le mot πτωχοί, qui eſt en ce lieu-là, ſignifie une veritable pauvreté. Il étoit inutile de faire venir icy les Moines Mendians: mais ces ſortes de digreſſions & de queſtions hors de propos ſe trouvent aſſez ordinairement dans les Notes d'Eraſme.

Il en propoſe même de certaines dont il ne ſe tire pas trop bien, comme quand il examine au long la penſée de Saint Jerôme ſur cette Prophetie de Michée raportée par Saint Matthieu, *Et tu Bethlebem terra Juda* &c. Il inſinuë que les Evangeliſtes & les Apôtres n'ont pas toûjours raporté fidelement les paſſages qu'ils ont citez du Vieux Teſtament, parce que la memoire leur a quelquefois manqué. JESUS-CHRIST ſeul, dit-il, eſt appellé la verité: il n'y a que luy qui n'eſt point ſujet à ſe tromper. *Solus Chriſtus dictus eſt veritas. Unus ille caruit omni errore.* D'où il ſemble inferer que les Apôtres ont pu tomber dans l'erreur en des faits de peu d'im-

Matth. 2: 5.

d'importance. Il les compare aux Saints Peres, leſquels bien qu'ils fuſſent les interpretes de Dieu n'ont pas été exemts de faute, puis que les Catholiques mémes ont rejetté quelques-uns de leurs ouvrages, & que Saint Auguſtin a écrit des Retractations. *Adfuit Spiritus Divinus & Cypriano, ut eſt probabile, & tamen quædam illius rejiciuntur ab orthodoxis. Adfuit & Hieronymo; rejiciuntur & hujus nonnulla. Adfuit & Auguſtino, atque ipſe quædam ſua retractavit.* Cette comparaiſon des Apôtres & des anciens Docteurs de l'Egliſe ſur le fait de l'inſpiration pourroit faire juger, qu'Eraſme n'a pas cru que les Livres du N. Teſtament fuſſent veritablement inſpirez; ou plûtôt il n'eſt pas exact dans ſa maniere de raiſonner. Je ne ſay où il a apris que Saint Auguſtin a reçu le don de Prophetie pour interpreter l'Ecriture Sainte; que S. Jerôme a eu le don des langues: & comme ces dons extraordinaires qu'il ſuppoſe en eux, ne les ont point empêchez de ſe tromper, il veut auſſi que les Apôtres n'ayent pas ſçu la langue Grecque parfaitement, nonobſtant le don des langues qu'ils avoient reçu du Saint Eſprit. *Exiſtimamus & Auguſtino Prophetiæ donum adfuiſſe in explicandis ſacris literis, & tamen alicubi non aſſequitur ſenſum Scripturæ germanum: neque Hieronymo defuit opinor donum linguarum, & tamen in nonnullis diſſentiunt ab eo qui literas Hebraicas profitentur.* Il auroit beaucoup mieux fait de s'arrêter ſimplement à la Grammaire & au ſens literal de ſon texte, que de raiſonner ſi pitoyablement.

Id. Eraſ. in C. 10. Act. A-poſt.

Il ne paroît pas même qu'il ait eu toutes les connoiſſances neceſſaires à un Grammairien, n'ayant point ſçu la langue Ebraïque: & c'eſt ce qui l'a jetté dans quelques erreurs en ce qui regarde le ſens grammatical & literal. En voicy un exemple conſiderable: au Chap. 21. de S. Matth. v. 42. où il a traduit, *A Domino factum eſt hoc, & eſt mirabile,* il y a dans le Grec au feminin αὕτη & θαυμαστή; & il remarque dans ſa note, que ces deux mots ſe raportent à κεφαλή, qui précede, & qui eſt auſſi au feminin dans le Grec: mais y ayant *caput* dans le Latin, il a mis au neutre *hoc* & *mirabile*. Il cite là-deſſus Origene & S. Chryſoſtôme, pour prouver que cette propoſition, *A Domino*

mino factum est istud, n'est point absoluë, comme quelques-uns le croyoient après S. Jerôme; mais que le pronom *istud* est relatif, & qu'il se doit raporter à *caput* ou à *angulus*. Bien loin de corriger dans ses autres éditions une faute si évidente, il repond à ceux qui luy avoient representé que cette expression étoit un Ebraïsme, qui avoit été fort bien traduit par Saint Jerôme dans sa version des Pseaumes sur l'Ebreu, que les livres de ce Pere avoient été corrompus par des demi-savans, & qu'ainsi l'on n'étoit pas certain de son interpretation. Il oppose son Commentaire sur les Pseaumes, qui est contraire à ce qu'on faisoit passer pour sa version. *Jam quid Hieronymus verterit ex Hebræo non satis liquet, cùm constet pleraque ejus volumina depravata fuisse à sciolis scribis, nec ipsis voluminibus inter se consentientibus.*

C'est ainsi que ce savant homme tâche de se tirer d'un mauvais pas par des lieux communs. Il accuse plus d'une fois les Copistes de S. Jerôme, & même des autres Ecrivains Ecclesiastiques, d'avoir corrompu leurs livres. Mais on ne peut douter que ce Pere n'ait mis dans sa version du Pseaume 117. *A Domino factum est istud, & hoc est mirabile in oculis nostris.* On sait de plus que le Commentaire sur les Pseaumes, qui a été publié sous le nom de S. Jerôme, n'est point de luy.

Le même Erasme s'emporte avec excés à l'occasion de la fausse épître aux Laodicéens, que Jaques le Fevre a fait imprimer avec les autres Epîtres de S. Paul, contre un je ne say qui, qu'il accuse d'avoir alteré exprès tous les écrits des anciens Theologiens, & principalement ceux de S. Jerôme. Il pretend que nous n'avons presque rien de ce Pere, si l'on excepte son Commentaire sur les Prophetes & quelques Epîtres, qui n'ait été corrompu d'une étrange maniere. Il depeint ce faussaire en des termes qui meritent d'être raportez. *Si quid*, dit-il, *mihi naris est, ejusdem est opificis (epistola ad Laod.) qui næniis suis omnium veterum Theologorum omnia scripta contaminavit, conspurcavit, perdidit, ac præcipuè ejus qui præ cæteris indignus erat eâ contumeliâ, nempe D. Hieronymus: nihil ferè habemus hujus præter Commentarios in Prophetas & Epistolas aliquot, quod non sit studiosè*

Id. Eras. in fine Notar. in Epist. ad Coloss.

diosè ab hoc furcifero vel mutilatum, vel adulteratum, vel confusum turpissiméque contaminatum.

C'est en vain qu'il rejette cette faute sur un seul homme, puis que ç'a été le sort commun des anciens Auteurs Latins, qui ont été copiez par les Moines, lesquels ont pris, comme on l'a déjà remarqué, de grandes libertez en revoyant les anciens exemplaires. C'est à la verité un grand malheur que tant d'Ouvrages ayent passé par de si dangereuses mains; mais après tout le mal n'est pas sans remede. Il nous reste un assez grand nombre d'exemplaires de la plûpart des livres pour les comparer ensemble, & faire le choix des meilleures leçons. Il y a même de l'exageration en ce que ce Critique avance de la corruption entiere des Ouvrages de S. Jerôme, à la reserve de ceux qu'il marque. Ses Commentaires sur les Prophetes n'ont pas été moins alterez que les autres: mais il est aisé de les retablir.

De plus ce savant homme n'avoit vû qu'une partie des Ouvrages des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qui ne luy en donnoit qu'une connoissance fort limitée: & c'est ce qui fait qu'il se trompe souvent dans ses conjectures. Ayant lu dans la Glose ordinaire sur ce passage des Actes, *Quem & apprehensum* &c. *Act.* 24: 6.
que Bede a observé qu'il manquoit en ce lieu-là quelques mots dans l'édition Latine qui étoient dans le Grec, (*b*) il juge que ce docte Moine a eu des Commentaires de S. Jerôme que nous n'avons point presentement. Mais il ne s'agit en cet endroit que d'une diversité de leçon, & non d'aucun Commentaire. Bede n'a point lu dans son Exemplaire Latin ces mots qui sont presentement dans nôtre Vulgate, *Voluimus secundùm legem nostram judicare. Superveniens autem Tribunus Lysias cum vi magna eripuit eum de manibus nostris. Jubens accusatores ejus ad te venire.* Peut-on inferer de là qu'il a eu d'autres Commentaires de S. Jerôme que ceux que nous avons, sous pretexte qu'il ne dit presque rien de luy-même? Sa remarque

(b) *Non dissimile veri est Bedæ fuisse commentariolos aliquos Hieronymi qui nobis non extent, si quidem Bedæ rarum est citare autorem; sed alienis ferè abutitur pro suis.* Id. Erasm. Not. in Cap. 24. Actor. vers. 6.

marque ſur ce paſſage des Actes prouve ſeulement, qu'il y avoit de la diverſité entre les Exemplaires Latins, & qu'on liſoit dans quelques-uns conformément au Grec ce qui eſt dans la Vulgate. *In hoc loco*, dit Bede, *quidam noſtri codices aliquot verſus habent, qui in Græco ità leguntur*, &c. Comme les Exemplaires Latins varioient de ſon tems, les Grecs varient encore aujourdhuy là-deſſus.

Bed. Ex poſ. in C. 24. Act. Apoſtol. v. 6.

Il a eu un grand nombre d'adverſaires à combattre qu'il refute dans ſes notes. La meilleure partie des objections qu'on luy a faites étoient mal fondées, ne venant que de l'ignorance où l'on étoit alors, de tout ce qui apartient à la Grammaire & à la Critique. Ce qu'on luy a objecté de plus fort, eſt d'avoir apuyé l'Arianiſme & le Pelagianiſme. Bien qu'on le puiſſe juſtifier du dernier, il ſeroit très-difficile de le mettre entierement à couvert du premier. Les Antitrinitaires de ces derniers tems, qui n'ont pas été ſi bons Grammairiens que luy, ont adopté pluſieurs de ſes remarques qui apuyent manifeſtement leurs préjugez. Il ſeroit trop long de raporter en detail tous les endroits du Nouveau Teſtament, qu'il detourne en faveur des Ariens. Je n'en produirai qu'un, d'où l'on pourra juger de ſon eſprit & de ſa methode.

On lit au Chapitre 9. de l'Epitre aux Romains v. 5. dans tous les Exemplaires Grecs, & dans toutes les verſions du monde, comme il y a dans nôtre Vulgate, *Ex quibus eſt Chriſtus ſecundùm carnem, qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* Eraſme qui ſemble n'avoir pu ſouffrir que S. Paul parlât en des termes ſi clairs de la Divinité de J. C. dit d'abord, que ſi ces mots *qui eſt ſuper omnia Deus*, n'ont point été ajoûtez comme quelques autres, on ne peut nier que S. Paul n'ait établi ouvertement en cet endroit la Divinité de JESUS-CHRIST: & il avoüe qu'il n'y a aucune varieté là-deſſus dans tous les Exemplaires qu'il a lus, *Niſi hæc particula adjecta eſt, ſicuti quaſdam adjectas offendimus, hoc certe loco Paulus palam Chriſtum pronunciavit Deum, & conſentiunt quæ quidem viderim Græcorum Exemplaria.* Quelle raiſon a-t-il eüe de ſoupçonner qu'on ait ajoûté quelque choſe à ce paſſage, puis qu'il reconnoît que tous les Exemplaires conviennent en-

entr'eux? Il y a, dit-il, des additions en d'autres endroits: cela est vray; mais sur ce pied-là on ne sera assûré d'aucun mot du Nouveau Testament.

Il ajoûte qu'il y a de semblables additions en d'autres lieux, & il donne pour exemple celle qui est à la fin de l'Oraison Dominicale dans les Exemplaires Grecs. Il devoit donc produire quelque Exemplaire soit Grec soit Latin, ou en quelque autre langue, où les mots dont il s'agit ne fussent point, comme l'on en produit un assez grand nombre, où ce qui est dans le Grec ordinaire ne se trouve point. Il dit de plus que S. Cyprien & S. Hilaire qui ont cité ce passage n'ont point lu le mot *Deus*; qu'il croit neanmoins que c'est une faute de Copiste: mais il soûtient dans une de ses reponses, qu'il croira toûjours qu'ils ont lu en effet de cette maniere, jusqu'à ce qu'on luy ait montré des Exemplaires où soit *Deus*: *Deum nec in Cypriano addam, nec in Hilario, nisi nactus exemplar in quo scriptum reperiam.* En quoy il paroît de mauvaise foy; ou pour luy rendre plus de justice, il n'avoit lu alors aucuns exemplaires MSS. de S. Cyprien, sur lequel seul il pourroit y avoir quelque difficulté. Si l'on excepte les deux premieres éditions qu'il a suivies dans la sienne, toutes les autres éditions de ce Pere qui ont été faites sur de bons MSS. lisent en ce lieu-là le mot *Deus*. Or il est manifeste qu'il y a une faute dans les deux premieres, qui ne doivent passer que pour une, la seconde ayant été faite sur la premiere. Il y aura lieu dans la suite de parler plus à fond des diverses éditions de S. Cyprien.

Id. Eras. in Resp. ad Titelman.

Il falloit qu'Erasme eût lu avec bien peu d'attention les ouvrages d'Origene, & qu'il eût même une connoissance très-mediocre de l'antiquité, pour soupçonner l'interprete de ce Pere de l'avoir alteré sur ce passage de S. Paul, parce qu'il y insinuë qu'il y avoit de son tems des personnes qui n'osoient appeler J. C. Dieu, de peur de multiplier les Dieux. Cette même pensée se trouve dans les livres d'Origene, dont nous avons presentement le texte Grec; & ainsi l'on ne peut pas accuser les traducteurs d'en être les auteurs. Ce docte Pere a indiqué un Heretique de son tems nommé Noet, qui nioit la Divinité de Jesus-Christ, ou quelque autre,

autre, parce qu'il y en avoit alors plusieurs de ce sentiment Il est bon d'être instruit de toutes les remarques qu'on vient de faire, afin qu'on se précautionne en lisant les Notes de ce Critique sur le Nouveau Testament, où il a voulu paroitre beaucoup plus savant dans la lecture des anciens Peres, qu'il n'a été en effet.

Il affecte même quelquefois une certaine érudition Theologique, qui n'étoit nullement à-propos dans des Notes literales sur le Nouveau Testament. Il a inseré sur le Chapitre 7. de l'Epître I. de S. Paul aux Corinthiens, une longue & ennuyeuse Dissertation touchant le divorce, où après avoir fait le Theologien, il s'érige en Canoniste. Il cite Jean d'André, Panorme, Hostiensis, & quelques autres Canonistes. Il examine le pouvoir des Papes, aportant le sentiment de quelques Theologiens, qui croyent qu'il est en leur puissance d'abroger ce qui a été établi par S. Pierre & par les autres Apôtres. Il ajoûte qu'il y en a même qui poussent l'autorité de l'Evêque de Rome, jusques à pouvoir modifier la doctrine de l'Evangile en l'interpretant. Il prend de là occasion de parler de la Transubstantiation, qui n'a été definie que fort tard dans l'Eglise, *In synaxi transubstantiationem serò definivit Ecclesia. Diu satis erat credere sive sub pane consecrato, sive quocunque modo adesse verum corpus Christi.* Il dit la même chose de la procession du Saint Esprit, & de quelques autres articles de foy, sur lesquels il n'y avoit rien d'arrêté autrefois. Il combat au même endroit ceux qui veulent que les Papes soient infaillibles: *Si verum est*, dit-il, *quod quidam asseverant Romanum Pontificem errore judiciali non posse unquam errare, quid opus generalibus Conciliis? Quid opus in Concilium accersere Jurisconsultos & Theologos eruditos, si pronuntians labi non potest? Cur datus est appellationi locus vel ad Synodum, vel ad eumdem rectius edoctum, posteaquàm semel de causa pronunciavit Pontifex? Quorsum attinet tot Academias in tractandis fidei quæstionibus distorqueri, cùm ab uno Pontifice quod verum est audire liceat.* Il produit les differens Decrets des Papes sur une même matiere; & enfin après tous ces lieux communs il revient à l'affaire du divorce qu'il traite fort au long, parlant en même tems

de la plûpart des matieres qui regardent le mariage.

Cette methode n'est pas d'un homme judicieux; mais étant rempli des faits dont on disputoit de son tems, il en a inseré une partie dans son livre. Cependant nonobstant ces defauts on doit rendre cette justice à Erasme, qu'il a été un des plus habiles Critiques de son tems, pour tout ce qui apartient à l'étude des Livres Sacrez. Il a fourni de grandes lumieres à ceux qui y ont travaillé après luy: on ne sauroit trop loüer les recherches qu'il faites. Il seroit seulement à desirer, qu'il n'eût point lu avec tant de precipitation les anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Un de ses plus grands defauts est de n'avoir pas assez medité, entreprenant un trop grand nombre d'ouvrages à la fois. De plus ayant fait dès sa jeunesse le mêtier de Declamateur, il a gardé cet esprit dans ses Notes sur le Nouveau Testament.

Des Paraphrases d'Erasme.

Outre sa version & ses remarques, il a composé des Paraphrases qui luy attirerent beaucoup d'estime. Pour faire mieux connoître la necessité de cette sorte d'ouvrage, il commença par les Epîtres de S. Paul, à cause de l'obscurité du stile de cet Apôtre. C'est *En 1517.* ce qui luy fait dire écrivant au Cardinal Grimani, à qui il dedie celle qui est sur l'Epître aux Romains, (c) que bien que Saint Paul parle Grec, les Grecs ont de la peine à l'entendre, parce que son discours est rempli d'Ebraïsmes. Il ajoûte que quand même sa diction Grecque seroit pure, il ne seroit pas encore facile de comprendre son sens; car ayant eu en vûë des personnes peu éclairées dans les mysteres de la Religion, il s'est accommodé à leur foiblesse, & il n'a traitté les choses que superficiellement. Ce Critique s'est fort émancipé sous ce pretexte, croyant qu'il étoit necessaire d'éclaircir dans ses Paraphrases les écrits des Apôtres & des Evangelistes. Aus-

(c) *Ita Græcè locutus est Apostolus, ut à merè Græcis non satis queat intelligi ob passim admixtam Hebrai sermonis proprietatem, quòd si maximè Græca ac purè Græca fuisset oratio, multum tamen adhuc difficultatis superesset lectori, quod cùm scriberet rudibus adhuc & nuper Christo initiatis, mysteria quædam magis attigit quàm tractavit, & indicavit veriùs quàm explicuit, videlicet tempori serviens.* Id. Erasm. in epist. ad Card. Grim.

Aussi luy objecta-t-on de tous côtez, qu'il ne s'étoit pas renfermé dans les bornes d'un Paraphraste. Il ne put excuser le titre de son livre, qu'en repondant que la Paraphrase est une espece de Commentaire, *Paraphrasis Commentarii genus est*. Il ne fait même aucune difficulté de témoigner dans la lettre qu'il écrivit à Charle Quint sur sa Paraphrase de Saint Matthieu, qu'il a suivi principalement Origene, Saint Jean Chrysostôme, & Saint Jerôme, comme les plus habiles des Peres. *Nos in hoc opere potissimum secuti sumus Origenem rei Theologicæ peritissimum, Chrysostomum ac Hieronymum ex orthodoxis peritissimos.*

Id. Eras. in epist. ad Car. V. ann. 1522.

Mais l'autorité de ces grands hommes ne le mit point à couvert des Censures des Theologiens de Paris, qui ne purent souffrir que sous pretexte de paraphraser les Evangiles & les Epîtres de Saint Paul, il se fût érigé en maître de Theologie, & qu'il eût même mis à la tête de la plûpart de ses Paraphrases des Prefaces & des Sommaires, où il decidoit des principales matieres de la Religion. En effet, il parle quelquefois trop librement des usages & des coutumes de l'Eglise, dans un tems que les Lutheriens n'y apportoient que des troubles par leurs nouveautez. Il eût mieux fait de suivre pied-à-pied le texte des Apôtres & des Evangelistes, s'arrêtant aux explications les plus simples, que de se jetter dans la Theologie. Il avoit beau dire (*d*) qu'il s'étoit attaché aux plus anciens Docteurs, qu'il avoit preferez aux Theologiens Scolastiques qui n'ont rien d'arrêté dans leurs sentimens, on n'eut aucun égard à ses reponses. Il representa même, que si l'on examinoit les ouvrages des Peres avec la même rigueur qu'on avoit examiné les siens, on y trou-

(d) *Ubique ferè gaudeo sequi vetustissimos quosque Doctores Ecclesiæ potius quàm placita Scholasticorum, quorum aliqua sunt dubiæ veritatis, aliqua etiam inter ipsos controversa sunt: quòd si quis conetur ad eosdem gnomones examinare libros Basilii, Chrysostomi, Ambrosii, Hieronymi, Augustini, reperiet plus quàm duo millia propositionum quæ graviorem mereantur censuram, quàm pleraque mearum. . . . Fit enim interdum ut quod in Augustino & Cypriano cum plausu legitur, in meis ut impium carbone notetur.* Id. Erasm. Præfat. Declarat. ad Censur. Theol. Paris.

trouveroit plus de deux mille propositions qui meritent plus d'être censurées que la plûpart des siennes. Il arrive quelquefois, dit-il, qu'on lit avec plaisir dans Saint Augustin & dans Saint Cyprien, ce qu'on condamne dans mes écrits comme une impieté.

Ces plaintes n'eurent aucun effet: aussi avoit-il tort en quelques endroits, où il remuë mal-à-propos de certaines questions qu'il falloit taire. Il n'est pas toûjours permis aux particuliers de dogmatiser, sous pretexte que leur doctrine s'accorde avec celle de quelques Peres. Si Erasme avoit eu égard au tems qu'il écrivoit sa Paraphrase sur S. Matthieu, il ne se seroit pas étendu si au long sur les traductions en langue Vulgaire dans sa Preface, où il veut que les Evangiles soient lus indifferemment de toutes sortes de
Id. Eras. Præfat. Paraphr. in Matth. personnes. *Non video*, dit-il, *cur idiotæ sint ab Euangelicis præcipuè literis ceu profani à sacris submovendi, quæ doctis pariter & indoctis, quæ Græcis æque ac Scythis, quæ servis itidem ut liberis, quæ fœminis simul & viris, quæ plebeiis non minus atque Regibus proditæ sunt.* Et comme s'il ne s'étoit pas assez expliqué là-dessus, il ajoûte, j'aimerois mieux entendre certaines filles parler de Jesus-Christ, que certains Docteurs qui ne sont habiles que de nom. *Ego puellas quasdam audire mallem de Christo loquentes, quam quosdam summos vulgi opinione Rabbinos.* Ibid.

Mais les Theologiens de Paris qui avoient devant les yeux les Vaudois, les Albigeois, les Wiclefistes & quelques autres sectaires, condamnerent sa proposition comme contraire à la paix de l'Eglise; ajoûtant que ces versions n'étant point absolument necessaires au salut des particuliers, il valoit mieux considerer l'avancement de plusieurs en les defendant, que l'utilité d'un petit nombre de personnes en les permettant. *Quare perspectâ hominum malitiâ, periculosa ac perniciosa existit hujusmodi traductio . . . In re namque ad salutem non necessaria potius consulendum est multorum profectui ipsam interdicendo, quàm paucorum utilitati eam permittendo cum gravi multitudinis incommodo.* Censur. Theol. Paris. tit. 12. n. 37.

Erasme n'a pas répondu directement à la Censure de ces Theologiens, quand il a pretendu que ce qu'on luy objectoit des Vaudois, des Albigeois

geois & des Turelupins, ne le regardoit nullement, parce que les troubles qui s'étoient élevez de ſon tems dans les affaires de la Religion ne venoient point des laïques, mais de perſonnes ſavantes que le peuple avoit ſuivies. Jean Hus, dit-il, & Wiclef ont été habiles dans la Theologie Scolaſtique: Balthaſar le grand maître des Anabatiſtes a été Docteur: Luther & Ecolampade ſont auſſi Docteurs. Si les Papes & les Evêques ont fait des Conſtitutions contre les verſions de la Bible en langue vulgaire, je ne croy pas qu'on les puiſſe appliquer à toute l'Egliſe, puis qu'il y en a eu depuis très-long-tems ſans que l'Egliſe s'y ſoit oppoſée. *Quod ſi qua conſtitutio Pontificis aut aliorum præſenti hominum temeritati aliquando fuit oppoſita, non arbitror eam ad univerſam Eccleſiam pertinere, præſertim cùm multis jam ſeculis habeantur ſacri libri in linguas vulgares diverſarum gentium tranſlati, connivente ad id Eccleſia.*

Eraſ. Declar. ad Cenſ. Fac. Theol. Pariſ. tit. 12. n. 37.

Mais il ne s'agiſſoit pas de ſavoir ſi les Auteurs des dernieres ſectes ont été Docteurs en Theologie, ou laiques: toute la difficulté rouloit ſur les traductions en langue vulgaire, qui avoient aporté de grands deſordres dans l'Egliſe, & dans les Etats de pluſieurs Princes: & c'eſt ce qu'il ne pouvoit nier. Les exemples qu'il produit des anciens Peres, & principalement de S. Chryſoſtôme n'étoient nullement à-propos. On ne remedie aux maux que lors qu'ils ſont preſents, & étant très-grands au tems qu'il a écrit ſa Paraphraſe ſur Saint Matthieu, les Docteurs de Paris ont eu raiſon de cenſurer pluſieurs propoſitions qu'il y a avancées, touchant les verſions en langue vulgaire. S'il avoit même lu avec quelque application les Ouvrages de Saint Jerôme, qu'il a fait imprimer, il n'auroit pas aſſûré que ce Pere a traduit les Livres Sacrez en la langue de ſon pays, *Dalmaticâ linguâ ſacros libros vertit.*

Id. Eraſ. ibid.

Ces Docteurs ne purent auſſi ſouffrir, qu'Eraſme eût traitté de ridicule dans cette même Paraphraſe l'uſage qui eſt encore aujourdhuy dans nos Egliſes, de prier Dieu en une langue que le peuple n'entend point. Leur Cenſure porte que cette propoſition, qui detourne les femmes & le ſimple peuple de prier Dieu ſelon la cou-

tu-

tume reçuë dans l'Eglise, comme si ces prieres étoient inutiles, est impie & erronée, & qu'elle autorise l'erreur des Bohemiens, qui ont voulu qu'on fit le service en langue vulgaire. *Hæc propositio . . . impia est & erronea, viam præbens errori Bohemorum, qui Officium Ecclesiasticum in idiomate vulgari celebrare conati sunt.* Ce Critique tâcha de se defendre, par ce qui se pratiquoit selon luy en Italie: *In Italia tale nihil videas, & in æde pontificia permittitur habere preculas privatas.* Il ajoûte que le peuple, qui prioit autrefois par la voix du Prêtre, entendant les paroles de celuy qui faisoit la priere repondoit *amen*, & qu'on conservoit encore presentement quelque chose de cet ancien usage dans l'Eglise Romaine. Il oppose enfin à ces Theologiens les paroles de S. Paul dans sa I. Epitre aux Corinthiens, mais ils n'eurent aucun égard à toutes ses raisons.

Cens. eorumd. Theol ibid. n. 41.

S'il se fût contenté d'une simple Paraphrase, sans se jetjer sur des explications Theologiques, il auroit pu embarrasser ces sages maitres, qui luy firent plusieurs procez de Grammaire très-mal fondez. Ils avoient en cela leurs regles, aussi bien que sur les faits qui appartenoient à la Theologie. Tout ce qu'ils ne trouvoient point dans la Vulgate leur paroissoit une nouveauté dangereuse. Ce fut sur ce prejugé qu'ils l'accuserent d'avoir mis dans sa Paraphrase, *Cleopas* pour *Cleophas*, *Paracletus* pour *Paraclitus*, *Capernaum*, *Bethesda*, *Bethabara*, au lieu de *Capharnaum*, *Betsaïda* & *Bethania*. *In his*, disent ils, *& aliis ejus generis non paucis, Latinis hominibus scribens Paraphrastes, temerarie ab usu commmuni Ecclesiæ Latinæ recedit.* Ils luy opposent Saint Gregoire, Saint Leon, Saint Prosper, Cassiodore, Isidore, Bede, & en general tous les Commentateurs Latins depuis Saint Jerôme, qui l'ont suivi exactement là-dessus comme leur regle. Ils pouvoient même remonter plus haut: car les leçons dont il s'agit semblent être nées avec l'Eglise Latine.

Cens. Theol. Paris. tit. 13.

Mais Erasme ayant fait profession de suivre dans sa traduction & dans sa Paraphrase les Exemplaires Grecs qu'il avoit, & n'ayant point donné une nouvelle édition de la Vulgate, on ne devoit pas luy faire un crime de ce qu'il a sui-

vi les leçons de l'original Grec. On jugera de la même maniere de plusieurs autres passages plus importans, où sa version & sa Paraphrase ne s'accordent point avec l'ancien interprete Latin. Il repond sagement à ces Docteurs, que s'étant proposé de faire une version Latine du Nouveau Testament sur le Grec, il avoit été obligé de s'attacher aux Exemplaires Grecs qu'il avoit.
Eras. Not. in Epist I. ad Cor. C. 15. *Quod sequor eam lectionem quæ sola nunc habetur in libris Græcorum, cùm Græca vertam, non licuit secus facere.* Il leur fait la même reponse sur un autre endroit, où ils l'avoient accusé d'avoir
Luc. 2. mis *bona voluntas*, où il y a dans la Vulgate, *bonæ voluntatis.* J'ay suivi, leur dit-il, ce que j'ay lu dans tous les Exemplaires Grecs, *sic constanter legi in Græco.*

CHAP. XXXVI.

Des Apologies qu'Erasme a ecrites pour defendre sa Version, sa Paraphrase, & ses Notes.

LEs Apologies qu'Erasme a écrites pour sa defense meritent d'être luës, parce qu'il y éclaircit plusieurs faits de Critique & de Theologie avec beaucoup d'érudition. S'étant émancipé dans ses Notes & dans ses Paraphrases, où il traitte toutes sortes de questions, il donna lieu à ses adversaires de luy faire de fâcheuses objections, non seulement sur la Theologie, mais aussi sur la Politique. Ils tâcherent de le rendre odieux auprès des Princes. Il avoit *Matth. 13.*
comparé dans sa Paraphrase ceux qui condamnent à mort les Heresiarques, à ces serviteurs qui vouloient cueillir l'ivraye avant le tems, leur apportant pour exemple le Pere de famille qui leur defend de l'arracher. Les Docteurs de Paris censurerent sa proposition, comme une erreur des Cathares, des Vaudois & de Luther, laquelle avoit été condamnée par les Conciles Generaux, & par les loix Imperiales. *Error Catharorum, Valdensium & Lutheri generalibus Conciliis & legibus imperialibus damnatus.* *Cens. Theol. Paris. tit. 23.* Ils pretendent qu'on ne doit appliquer ces paroles qu'aux premiers siecles de l'Eglise: mais Erasme leur repond qu'on ne peut pas faire cette restriction, puis que le Pere de famille ordonne qu'on garde l'ivraye avec le bled jusques à la moisson, qui represente la fin

fin du monde; auquel tems Dieu qui eſt le veritable juge des heretiques les punira.

Ces Docteurs condamnent au même endroit pluſieurs autres propoſitions ſemblables de ce Critique, qui dit que l'Evangile nous commande d'éviter les heretiques, & non pas de les brûler; & que l'anathême eſt la plus grande peine dont ils ont été punis par les anciens Evêques. Il ajoûte neanmoins qu'il n'a jamais rien avancé qui ſoit contraire aux loix des Empereurs; mais que ſon deſſein a été ſeulement de moderer la cruauté de quelques Eccleſiaſtiques. La douceur Eccleſiaſtique, dit-il, aportoit autrefois des temperamens à la ſeverité des Princes; & aujourdhuy l'inhumanité de quelques Moines ſe porteroit à des excés de barbarie & de cruauté, ſi les Princes ne l'adouciſſoient. *Olim Principum ſeveritatem Eccleſiaſtica manſuetudo temperabat; nunc monachorum quorundam ſævitia niſi principum lenitate temperaretur exiret in plusquàm Scythicam immanitatem.*

Eraſme fut auſſi cenſuré par les Theologiens de Paris, comme s'il avoit cru que la Loy Evangelique ne permettoit pas qu'on fit la guerre aux heretiques. Ils luy oppoſerent le droit Civil & le droit Canonique, qui permet, même aux Eccleſiaſtiques, de declarer la guerre aux Turcs & aux Juifs, & par conſequent aux heretiques. Ils (*a*) aportent l'exemple de Saint Dominique, qui alla luy-même en perſonne avec quelques Evêques combatre les Albigeois. Ils diſent de plus, que ſi les Princes tombent dans cette grande faute, de ne pourſuivre point les heretiques qui conſpirent la perte de la Religion, juſques à les exterminer, les Evêques ſont obligez en conſcience à les y porter. *Cenſ. Theol. Pariſ. ibid. n. 75.*

Les Proteſtans même voyant qu'Eraſme s'étoit declaré ouvertement contr'eux, & qu'il condamnoit hautement leurs nou-

(a) *In cujus rei comprobationem cum Præſulibus adfuit B. Dominicus ei bello quod contra Albigenſes hæreticos geſtum eſt. Et ubi Principes ſeculares graviter delinquunt, non exterminando hæreticos in perniciem Reipublicæ Chriſtianæ conſpirantes, & in ſuam hæreſim plurimos pertrahentes, tenerentur omnibus modis illos inducere orthodoxi Epiſcopi ad id faciendum, alioqui ipſi peccarent.* Cenſ. Theol. Pariſ. tit. 23. n. 75.

nouveautez, n'oublierent aussi rien pour le rendre odieux de ce côté-là aux Princes & aux Magistrats. Ils publierent sous son nom des extraits de ses Ouvrages en forme d'une lettre adressée à la Diete de Spire, où il disoit qu'il n'étoit permis à qui que ce soit de condamner à mort les heretiques, *Non fas esse in quemquam hæreticum pœnâ capitis animadvertere.* Mais il leur fit sentir dans une reponse qui

En 1530. a pour titre, *Contra quosdam qui se falso jactant Evangelicos*, qu'il étoit très-éloigné de ce sentiment. Il soutient avec force qu'il n'ôte point aux Princes, un droit que JESUS-CHRIST & les Apôtres ne leur ont point ôté, *Nec usquam adimo gladii jus principibus, quod illis non ademit Christus nec Apostoli* Il designe de certaines heresies qui renferment en elles-mêmes des blasphêmes contre la Religion, comme est l'Arianisme, & d'autres qui ne tendent qu'à sedition & au renversement des Etats. Est-ce, dit-il, que dans ces occasions le Prince n'aura point le pouvoir d'exterminer les heretiques? Il en a non seulement le pouvoir; mais il est necessaire qu'il le fasse. *An hic alligabimus Principi gladium, ut non liceat occidere hæreticos, certè blasphemos & seditiosos? Tum fas est, tum ad tuendam Rempublicam necessarium.* Eras. in Epist. edit. Friburgi, ann. 1530. adv. Evang.

Il objecte à ses adversaires qu'étant eux-mêmes regardez comme heretiques, il est aisé de juger qu'ils veulent mettre leurs crimes à couvert. Il fait en ce même endroit une peinture étrange de ceux qui prenoient le nom d'Evangeliques, lesquels luy repondirent; mais il les accabla dans une replique, adressée à ceux de la basse Allemagne & de la Frise Orientale, *Germanis in Christo fratribus inferioris Germaniæ & Frisiæ Orientalis.* (b) Ils crient fortement, dit-il, qu'il ne faut point punir de mort les heretiques; & cependant ils

(b) *Miris modis urgent ne heretici trucidentur, cùm ipsi Anabaptistas plectant capite, qui multò paucioribus articulis damnati sint, & in sodalitio suo plurimos habere dicuntur qui à perditissima vita ad emendatissimam se converterint; utcunque delirant in opinionibus, nec ullas Ecclesias aut urbes occuparunt, nec se fœderibus communiverunt adversus vim Principum, nec quemquam sua ditione aut facultatibus ejecerunt.* Erasm. in Epist. edit. Brisgoiæ, ann. 1530.

ils condamnent à mort les Anabatiſtes qui ſont moins heretiques qu'eux, & qui ne ſe ſont point rendus les maîtres des Egliſes & des villes. Ces Anabatiſtes de plus n'ont point fait comme les Evangeliques des ligues contre leurs Princes, & ils n'ont chaſſé perſonne de ſes terres ni de ſes biens. Eraſme eut le malheur de voir contre luy non ſeulement les Theologiens Catholiques & les Moines en France, en Italie, en Allemagne, en Flandres & en Eſpagne, mais auſſi la plûpart des Proteſtans, auſquels il ſçut bien rendre le change. Ses Apologies font une bonne partie de ſes Ouvrages.

Natalis Bedda fameux Docteur de Paris, fut un de ceux qui s'emporterent le plus contre luy, dans une Cenſure qu'il publia de ſes erreurs. Ce Docteur ne pouvant voir que des Grammairiens euſſent pris la liberté de reformer la Theologie, declara qu'après avoir detruit Luther l'Egliſe ne ſeroit jamais en repos, ſi l'on ne ruinoit entierement le party des Theologiens Grecisans, *Confecto Luthero non poſſe rem Eccleſiaſticam eſſe incolumem, niſi conficiantur & Græciſſantes Theologi.* C'est le nom qu'il donnoit à Jaques le Fevre, à Eraſme & à quelques autres, qui n'étant ſelon luy que de ſimples Grammairiens, avoient introduit un nouveau party dans l'Egliſe, *Per homines ſolis humanitatis literis & linguis inſtructos invectam factionem Eccleſiæ.* Il reproche à Eraſme d'avoir ſeulement corrigé, comme un petit Grammairien, quelques fautes des exemplaires Latins, d'avoir obſervé en paſſant quelques diverſitez de leçon, & d'avoir été commode par ſa Paraphraſe aux pareſſeux, qui ne veulent ou ne peuvent point conſulter les Commentaires de de Lira & du Cardinal Hugues. Il luy fait un crime de ce qu'il a donné le nom de *Rabbins* aux Docteurs de Paris, *Taxat magiſtros noſtros quos Rabbinos vocat.* Il y a bien des choſes inutiles dans cette Cenſure de Bedda, qui ſe mêle auſſi quelquefois de Grammaire.

Natal. Bedd. in Cenſ. ann. 1524.

Ibid.

Eraſme qui de ſon côté étoit accoutumé à declamer, leur repondit plûtôt en Rheteur qu'en Critique. Je m'étonne, dit-il, que Bedda qui prend plaiſir auſſi bien que ſes confreres à ſe faire nommer *nôtre Maitre*, ait tant d'horreur pour le nom de *Rabbin*,

ce qui vient apparemment de la haine qu'il a pour la langue Ebraïque. *Rabbini vocabulum miror qui abominandum ducat, cùm Bedda cum suis tam libenter audiat, Magister noster, nisi fortè id faciat odio sermonis Hebraici.* Ce Docteur luy ayant objecté qu'on avoit refuté les heretiques par la seule Theologie Scolastique, il luy demande où étoit la force de cette Theologie, quand Luther ruïnoit, comme un sanglier furieux, la vigne du Seigneur, & ce que l'Eglise a fait dans tout le tems qu'elle n'a point eu d'Ecoles de Theologie, *Quid faciebat tot seculis Ecclesia, cùm nullas haberet Theologorum scolas.* Erasme reüssit toûjours quand il n'est question que de declamation & de Grammaire: mais s'étant émancipé en parlant des Constitutions de l'Eglise & de ses usages, Bedda prit avantage de ces endroits-là, luy reprochant d'un ton de maître, que sa doctrine est erronée, schismatique & contre les bonnes mœurs. *Erasmi doctrina ubi de Divinis literis seu Theologia differit, in non paucis erronea est & bonis moribus impudenter adversatur.* Erasme tâche de rendre la pareille à son adversaire, qu'il accuse d'avoir parlé peu avantageusement des anciens Peres, comme si leurs disputes contre les heretiques étoient obscures & embarrassées: d'avoir avancé qu'ils ne sont point uniformes dans leurs sentimens, ni même toûjours orthodoxes; qu'ils ont donné occasion par leurs écrits aux heresies de Joachim, d'Almaric, d'Abaelard, & d'Arnaud, *Ut horum scriptis natæ sint hæreses Joachimi, Almarici, Abaelardi, Arnoldi.*

Eras. Elench. in Cens. Bedda.

Eras. in Elench. p. 449.

François Titelman Religieux Franciscain en Flandres, a aussi publié quelques Ouvrages contre le Nouveau Testament d'Erasme, qu'il accusa de negligence, ayant laissé des fautes grossieres dans sa version, lesquelles étoient même dans la quatriéme édition. Il remarque entre autres qu'au Chap. 5. de l'Epître aux Rom. v. 12. au lieu de traduire *per unum hominem*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, il avoit traduit, *propter unum hominem*, ce qui faisoit un sens different. Erasme qui ne pouvoit nier ce fait, rejette la faute sur ceux à qui il avoit donné son livre à corriger. Ayant fait ses remarques critiques en differens lieux, où il avoit consulté differens

exemplaires qu'il n'avoit point à Bâle lors qu'on les imprima, il juge que ses Correcteurs se sont servis d'un Exemplaire Grec où on lisoit, δι' ἕνα ἄνθρωπον ; ce qui leur avoit donné lieu de mettre *propter unum hominem* : car je ne revoy jamais, dit-il, les fueilles qu'on imprime : *neque enim ego castigo paginas excudendas*. Il y a cependant dans sa Note sur cet endroit, *per unum hominem*, & δι' ἑνὸς ἀνθρώπου. Ce n'est pas le seul endroit où sa version ne s'accorde ni avec le Grec, ni avec ses Notes.

Eras. ad Collat. Titelm. edit. ann. 1529.

En voicy un autre exemple dans le même verset, que Titelman luy a aussi objecté. On trouve dans toutes les éditions de sa version *peccavimus*, au lieu de *peccaverunt*. Il repond qu'il y avoit apparemment ἡμάρτομεν, dans le MS. Grec qu'il a lu en Angleterre, & qu'on a laissé par negligence *peccavimus* dans sa traduction. Il s'étonne qu'aucun de ceux qui ont pris le soin de la revoir n'ayent point corrigé cette faute. Il nous apprend de plus qu'Ecolampade & Nicolas Gerbel ont été les reviseurs de la premiere édition, & que Sigismond, qu'il qualifie d'homme très-docte, a corrigé la quatriéme. *In quarta Sigismundus vir egregiè doctus*. Cela fait connoître que ce savant homme n'a pas aporté à un ouvrage de cette importance toute l'attention qu'il meritoit. Il n'est pas même plus exact dans les citations des Commentateurs Grecs, dont il a produit les autoritez dans ses Notes, n'ayant souvent consulté que les traductions Latines, comme il en demeure d'accord dans sa reponse au même Titelman.

Ce Franciscain luy ayant objecté, qu'il avoit raporté faussement sur ces paroles de l'Epît. aux Romains, *In quo omnes peccaverunt*, le temoignage de Theophylacte, il luy repond que cet Ecrivain a été si mal traduit en Latin, & qu'il y a tant de fautes dans l'imprimé, qu'il n'entend pas même encore presentement son sens, avoüant aussi qu'il s'est un peu trop hâté. J'en avois neanmoins, dit-il, un exemplaire Grec, mais il y avoit des pages transposées, en sorte que je ne trouvois point souvent ce que je cherchois. *Ita incommode versus est* (*Theophylactus*) *ac mendose excusus, ut ne nunc quidem satis percipiam quid sentiat & res tum temporis tumul-*

Eras. ibid.

multuanter agebatur. Eumdem habebam Græcum, sed paginis incuria scribarum inversis, ut quod quærerem sæpenumero non invenirem.

Erasme est obligé d'excuser ses fautes le mieux qu'il peut, afin de ne pas passer pour ignorant ou malicieux, en faisant dire aux anciens Commentateurs toute autre chose qu'il ne disent. Il ajoûte en même tems, que l'exemplaire Grec de S. Chrysostôme dont il s'est servi étoit si corrompu & si defiguré, qu'il doutoit qu'il fût de ce Pere; mais qu'il en avoit recouvré en suite un entier. *Chrysostomum habebam Græcum, sed depravatè scriptum atque etiam mutilum, ut dubitarem an verè esset Chrysostomus . . . Post nactus sum integrum*: c'est-à-dire pour parler franchement, que ce Critique a eu grand tort de nous donner ses pensées sur des points importans à la Religion, pour celles de Saint Jean Chrysostôme. L'on doit preferer les dernieres éditions de ses Notes aux premieres, parce qu'il les a retouchées, & qu'il en a ôté plusieurs imperfections, bien qu'il y en ait encore beaucoup.

Ibid.

Ses reponses à Titelman ont quelque chose de trop aigre. Il croyoit que les Religieux Franciscains, qui le diffamoient par tout comme un heretique, l'avoient engagé à écrire contre luy. Mais Titelman assûre qu'avant que d'entrer chez eux il avoit été choqué de ses écrits, principalement de son édition du Nouveau Testament. *Ego sanè priusquàm unquam in Minorum Fratrum consortium me addicerem, non unam rem habui quæ me in tuis scriptis, maximè autem in Novi Testamenti editione offenderet.* Quoy qu'il en soit, le zêle que ce bon Religieux fait paroître pour defendre l'ancienne édition Latine, n'est pas toûjours accompagné d'une veritable science. Il auroit combattu son adversaire avec plus de force s'il ne s'étoit pas jetté sur de certaines minuties, qui ne meritoient pas d'être relevées si fortement.

Titelm. Epist. Apolog. pro Opere Collat. edit. ann. 1529.

Jaques Latomus dans ses Dialogues * *Des trois langues & de l'étude de la Theologie*, fit sentir à Erasme, qu'il ne nomme cependant point, qu'il parloit en demi savant de certaines choses dans ses remarques sur le Nouveau Testament. Il luy reproche d'a-

* *De tribus linguis, & ratione studii Theologici.*

d'avoir cité comme un Decret des Papes un paſſage de Saint Auguſtin, ſous pretexte qu'il ſe trouve dans Gratien. Eraſme dit pour excuſer une faute ſi groſſiere, que tout cet Ouvrage a pour titre, *Les Decrets des Papes*, ou ſelon quelques-uns *Le Decret*. On luy avoit objecté l'autorité de Panorme docte Canoniſte, qui aſſûre que le Decret de Gratien n'a été approuvé, ni par les Papes, ni par aucun Concile General. A quoy il repond que quand cela ſeroit vray, on ne peut nier qu'il ne ſoit reçu par toutes les Ecoles du monde, ajoûtant que les Theologiens ont une ſi grande veneration pour cette Compilation, qu'ils le ſolliciterent fortement, lors qu'il faiſoit imprimer S. Jerôme, de ne pas s'éloigner des citations de Gratien. *Opus hoc certe publico ſcholarum ac totius orbis uſu receptum eſt, atque huic ab aliis Theologis tantum tribuitur, ut cùm adornarem editionem Hieronymi ſerio monerent ne quid rejicerem aut mutarem in ejus libris, quod eſſet à Gratiano citatum.*

Eraſm. Apol. in Dialog. Jac. Latom.

Un homme qui fait profeſſion d'être Critique, & de lire les Peres dans les originaux, devoit-il parler de cette ſorte? C'étoit en effet l'uſage de ce tems-là, & de quelques ſiecles auparavant, de ne citer les Peres que ſur la foy de Gratien & de quelques autres Compilateurs. C'eſt ce qui avoit donné une grande autorité à l'Ouvrage de ce Moine, lequel eſt rempli de contradictions & de fauſſes citations. Latomus avoit raiſon de ne pas faire paſſer pour une Decretale un ſimple temoignage de S. Auguſtin, qui n'eſt pas du même poids parmi les Canoniſtes que le Decret d'un Pape. Mais Eraſme reüſſit en ce qu'il dit de l'étude des langues contre cet Auteur, qui croyoit qu'elles n'étoient point neceſſaires à un Theologien.

Edoüard Ley, dont on a parlé dans la ſeconde partie de cet Ouvrage, a écrit beaucoup plus au long contre la verſion & les Notes de ce Critique, qui ſe plaint de ce que ſon adverſaire n'a attaqué que ſa premiere édition, ſans faire mention de la ſeconde qu'il avoit donnée au public, & qui étoit, ſelon luy, plus exacte que la premiere. Mais il y a de l'apparence que Ley n'avoit vû que la premiere édition quand il compoſa ſon livre: car il ſe ſeroit encore plus recrié contre la ſeconde que contre la premiere,

Ley.

miere, où il s'éloigne bien moins de l'ancienne édition Latine. Il paroît de cette premiere * édition, que je n'ay luë que depuis peu, qu'il menageoit alors les Theologiens de l'Ecole, qui ne pouvoient souffrir qu'on abandonnât l'ancien Interprete de l'Eglise, sous pretexte de faire une meilleure traduction. Il n'avoit osé rien changer dans le commencement de l'Evangile de S. Jean, qu'on lit tous les jours à la Messe: l'on y trouve comme dans la Vulgate, *In principio erat Verbum*, &c. Ce ne fut que dans la seconde qu'il substitua *Sermo* en la place de *Verbum*, & il le conserva en suite dans les autres éditions. Mais il fut obligé d'écrire des Apologies pour apuyer ce changement, qui n'étoit nullement necessaire.

* Edit. Basil. in fol. ann. 1516. calend. Mart. apud Froben.

Ley luy objecta aussi, d'avoir fait des fautes dans plusieurs mots Ebreux qu'il a mis dans ses Notes, lors qu'il cite les passages de l'Ancien Testament. Comme il n'entendoit point la langue Ebraïque, il renvoye à Ecolampade qui les luy avoit fait inserer dans son Commentaire. *Jam*, dit-il, *quod disceptat (Lejus) de vocibus Hebraicis quæ sunt in Prophetia, respondeat Joannes Oecolampadius, quo autore hoc admiscui meis Commentariis.* Mais cette reponse n'est pas d'un habile homme, qui ne doit pas prononcer sur des faits qu'il n'entend point. Aussi prit-il le party d'ôter la plûpart de ces mots Ebreux dans ses autres éditions.

Ce Docteur Anglois avoit fait sentir à Erasme, que Saint Chrysostôme a expliqué dans ses Homelies sur S. Matthieu, l'addition qui est à la fin de l'Oraison Dominicale dans les Exemplaires Grecs. Au lieu de repondre directement à cette objection, ou plûtôt d'avoüer qu'il s'étoit trompé, il se jette sur de certains lieux communs qui luy sont ordinaires. Il dit qu'on attribuë à S. Chrysostôme presque tout ce qu'il y a de Commentaires Grecs sur l'Ecriture, & qu'il y en a sur S. Matthieu qui sont contraires les uns aux autres. Il se peut faire aussi, ajoûte-t-il, que quelqu'un ait ajoûté en ce lieu-là à Saint Chrysostôme ce qu'il croyoit y manquer, de la même maniere que Josse Clithou a tiré des Commentaires de S. Augustin sur Saint Jean, des supplémens qu'il a inserez dans ceux de S. Cyrille. A quoy bon tous ces detours? Il n'avoit qu'à consulter les verita-

Erasm. Resp. ad 4. notat. Lej.

ritables Homelies de S. Chrysoſtôme, où il auroit reconnu que ce ſavant Evêque a commenté l'endroit dont il étoit queſtion.

Mais il n'avoit pas alors tous les ſecours neceſſaires pour bien juger des Ouvrages des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques. Il avoüe en repondant au même Ley, que lors qu'il publia à Bâle pour la premiere fois ſon livre, il avoit emprunté de la Bibliotheque des Dominicains un volume Grec imparfait, qui portoit le nom de S. Chryſoſtôme ſur S. Matthieu, & qu'il s'en étoit ſervi pendant tout le tems qu'il l'avoit eu entre les mains. Eraſme nous fait connoitre dans ſes Apologies les vieilles éditions des Peres, qu'il ſeroit difficile de trouver preſentement. Il dit en un autre lieu, que Ley s'étoit ſervi d'une édition d'Alde des Ouvrages de S. Chryſoſtôme, laquelle ne s'accordoit ſouvent point avec les deux éditions de Bâle.

Id. Eraſ. Reſp. ad 6. not. Ley.

Id. Eraſ. Reſp. ad 15. not. Ley.

Il y a bien des inutilitez dans les reponſes de ce ſavant homme, parce que les Theologiens qui le harceloient de tous côtez luy faiſoient des objections fort legeres, auſquelles il repondoit. Ils ne pouvoient luy pardonner le mepris qui paroiſſoit à l'égard de S. Auguſtin en pluſieurs endroits de ſes Notes. Ley luy objecte d'avoir dit que ce Pere étoit trop credule, *Auguſtinum impenſe credulum.* A quoy il repond qu'il n'a rien avancé qu'on ne puiſſe prouver facilement, ſi l'on veut comparer S. Auguſtin avec S. Jerôme. Celuy-cy, dit-il, qui ſe defioit des Exemplaires Latins conſulte les Exemplaires Grecs, & ne ſe fiant pas même aux Grecs, il a recours aux Ebreux & aux Caldaïques: celuy-là au contraire pretend qu'on devoit ſuivre exactement la verſion des Septante, ſans en avoir d'autre raiſon que parce qu'elle étoit reçuë. Mais S. Jerôme qui ne s'arrêtoit pas à ce qu'on en diſoit communément, en juge par luy-même. *Hieronymus nihil commotus populari judicio rejicit eam ex ipſa re.*

Id. Eraſ. Reſp. ad not. 113. Ley.

Il continuë de comparer enſemble ces deux Peres, pour montrer que Saint Auguſtin, qui n'avoit qu'une érudition fort mediocre, principalement dans ce qui regarde la Critique des Livres Sacrez, ſuivoit ordinairement les ſentimens communs. Il dit que ce Pere n'a pas eu le tems d'acquerir une connoiſſance ſolide de l'Ecri-

ture

ture Sainte, *solidam cognitionem rerum sacrarum*, parce qu'il fut élevé trop tôt à la dignité de Prêtre, afin d'être auprès de son Evêque & d'enseigner le peuple en sa place, comme il s'en plaint luy-même dans une de ses lettres. Il prouve par plusieurs autres raisons que S. Augustin a été bien inferieur à S. Jerôme, ce que Ley ne pouvoit souffrir. En effet avant que l'étude des belles lettres & de la Critique fût retablie en Europe, il n'y avoit presque que S. Augustin qui fût entre les mains des Theologiens. Il est même encore presentement leur oracle, parce qu'il y en a très-peu qui sachent d'autre langue que la Latine, & que la plûpart suivent S. Thomas, sans prendre garde qu'il a vêcu dans un siecle barbare.

Les Protestans qui commençoient à paroître faisoient tous profession de savoir le Grec, & ils s'en servoient même pour apuyer leur doctrine; ce qui donna occasion à quelques Theologiens de decrier Erasme, comme s'il eût introduit des nouveautez dans l'Eglise. Ley luy objecta que le Saint Esprit, qui est l'auteur de l'Ecriture, ne pouvoit être l'auteur de la dissension: d'où il concluoit que tout ce qui varie ne pouvoit venir du Saint Esprit. Mais il ne s'agissoit que de Grammaire & de Critique, & nullement de ce qui apartient à la creance. Il luy opposoit de plus que l'ancienne version Latine, bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait conforme au texte Grec, ne nous a produit aucune heresie, ni aucun schisme; qu'elle n'a jamais donné sujet aux Heretiques de calomnier l'Eglise. Cela tendoit manifestement à rendre odieux Erasme, à cause de sa nouvelle traduction sur le Grec, & de ses Notes critiques. C'étoit le mettre au rang de Luther & de ses sectateurs. C'est pourquoy il demande à son adversaire, (*c*) s'il n'y avoit aucun heretique avant sa nouvelle traduction. Il luy propose Pelage, les Bohemiens, Jean Wiclef & plusieurs autres,

(c) *An antequam prodiret Novum Testamentum à me recognitum nullæ extiterant hæreses, nulla schismata? Et undè hausit suum errorem Pelagius . . . undè Bohemi, undè Joannes Wiclef, cumque his innumerabiles alii? Hi certè Græcè nesciunt, nec aliam norunt interpretationem quàm veterem.* Id. Erasm. Respons. ad notat. 243. Ley.

tres, lesquels ne sachant point le Grec, n'ont pu se servir que de l'ancienne interpretation Latine. Comme Luther ne s'étoit pas encore si fort declaré contre l'Eglise qu'il fit dans la suite, il loüe ses grands talens qui pouvoient être utiles s'il s'en servoit bien. Il repond de plus que quand on supposera des erreurs dans les livres de Luther, elles ne viennent point des diverses leçons. *An lapsus sit alicubi*, dit-il, *Lutherus, nec est Leji nec meum pronuntiare. Vir is mihi videtur magnis dotibus praeditus. Utinam utatur his ad Christi gloriam! Et tamen si quid errat, non hausit ex varia lectione.*

Id. Eras. Resp. ad notas 243. Lej.

Edoüard Ley fit de nouvelles remarques sur la version & sur les Notes d'Erasme, ausquelles ce Critique ne manqua pas de repondre. Une bonne partie regarde la Theologie. Il l'accuse principalement d'avoir favorisé l'Arianisme, en ne mettant point dans sa version quelques endroits qui sont dans l'ancienne édition Latine, & en detournant dans ses Notes les sens qui apuyent la doctrine Catholique. Pour ce qui est du premier, il repond très-bien qu'il n'est pas le juge des Exemplaires Grecs, mais l'interprete ou le traducteur, *Neque me profiteor judicem Graecorum voluminnm, sed interpretem.* A l'égard du second, j'aurois souhaité qu'il n'eût point montré le chemin aux nouveaux Ariens, de faire revivre une heresie qui a été autrefois très-pernicieuse à l'Eglise. Servet & Socin n'avoient point encore paru: il consideroit l'Arianisme comme une heresie tout-à-fait éteinte. *Nulla haeresis magis extincta quàm Arianorum.*

Id. Eras. Resp. ad not. 25. novar. Annot. Lej.

Erasm. ibid.

Jaques Lopes Stunica dont nous avons déjà parlé, luy reprocha aussi avec force d'avoir apuyé le parti des Ariens. Il l'accusa d'avoir avancé mal-à-propos, & même faussement, dans sa note sur ces mots de S. Jean, *Et le Verbe étoit Dieu*, que le nom de Dieu qui convient également aux trois personnes, est attribué ordinairement dans l'Evangile au Pere, & qu'il seroit difficile de le trouver dans tout le Nouveau Testament, si l'on en excepte deux ou trois endroits, attribué à Jesus-Christ sans aucune ambiguité. *Haud scio an usquam legatur Dei cognomen apertè tributum Christo in Apostolis & Euangelistarum literis, praeterquàm in duobus aut tribus locis.*

Stunica.

Sanctius

Sanctius Caranza Docteur de la faculté de Theologie de Complute ou Alcala, publia un autre Ouvrage pour confirmer celuy de Stunica, sur les endroits qui regardent la Divinité de JESUS-CHRIST. Mais ce qui fut plus sensible à Erasme, le même Stunica qui l'avoit auparavant attaqué assez modestement, & qui s'étoit plus arrêté à la Critique & à la Grammaire qu'à la Theologie, fit imprimer un nouveau livre contre luy avec ce titre, * *Les blasphêmes & les impietez d'Erasme*. Le dessein de ce nouveau livre étoit de faire le parallele d'Erasme & de Luther. Il choisit pour cela plusieurs endroits de ses Notes, où il parle du nombre des Sacremens, de chaque Sacrement en particulier, principalement de la Confession, de l'Extrême Onction & du Mariage; de plus de la primauté du Pape, & des ceremonies de l'Eglise.

* Blasphemiæ & impietates Erasmi.

Erasme vit bien qu'on vouloit le faire passer pour heretique, puis qu'on trouvoit dans ses écrits les mêmes erreurs qui venoient d'être condamnées dans Luther. Pour detourner cet arrêt qui sembloit le menacer, il repondit à son adversaire, (*d*) que le Pape & l'Empereur n'avoient point pretendu qu'on fit une recherche odieuse des Ouvrages de ceux qui avoient écrit avant l'affaire de Luther; qu'autrement il y auroit peut-être plus de raison de soumettre à cette censure les livres de S. Thomas, de S. Bonaventure & de Pierre Lombard, que les siens. Je n'ay rien entrepris, dit-il, contre la Bulle du Pape Leon, ni contre l'Edit de l'Empereur. J'ay agi, avant même les declarations des Princes, comme doit agir un homme orthodoxe qui obeït aux Princes de l'Eglise. Il objecte à Stunica, qu'en publiant ce parallele il avoit rendu un grand service aux Lutheriens, qui en avoient medité un semblable, & qui l'avoient abandonné pour profiter

Id. Erasm. Apol. ad conclus. Stun.

Id. Eras. Apol. ad libell. Stun.

(d) *Nec Pontifex nec Cæsar voluit odiosam inquisitionem fieri in eorum libros qui scripti essent ante negotium Lutheri natum, alioqui deberet inquiri & in Thomæ & Bonaventuræ & Petri Lombardi libros fortassè justius quàm in meos, nec adversus bullam Leonis, nec adversus edictum Cæsaris quicquam tentavi: sed ita me gessi in hoc negotio, etiam ante Principum edicta, ut decuit orthodoxum & Ecclesiæ Principibus obedientem.* Erasm. Apol. ad conclus. Stun.

fiter de la folie de ſon adverſaire.

En effet ce livre, qui n'étoit preſque composé que des extraits des Ouvrages d'Eraſme, venoit très-mal à-propos dans un tems que les nouveautez de Luther ſe repandoient dans toute l'Allemagne. Les Lutheriens diſoient que leur maître n'avoit avancé rien de nouveau, & qui ne ſe trouvât dans Eraſme, comme Stunica l'avoit montré dans un livre qu'il avoit publié à Rome. Si nous en croyons le même Eraſme, ſon adverſaire avoit déjà tenté en Eſpagne quelque choſe de ſemblable; mais les plus ſages & les plus gens de bien s'y opposérent. Son livre n'ayant pu paroître en Eſpagne il le porta à Rome, où il ne reüſſit pas mieux, le Pape Leon X. s'y étant opposé, *Vetitus eſt à Leone ne quid ederet quod læderet famam Eraſmi*. Il fit de nouvelles tentatives après la mort du Pape; & comme l'on ſe donne de grandes libertez à Rome pendant la vacance du Siege, il y travailla à l'impreſſion de ſon nouveau livre: ce que les Cardinaux n'eurent pas plûtôt apris, qu'ils firent un Decret pour empêcher qu'il ne parût. Stunica fut obligé de ſe tenir en repos pendant un certain tems: mais quelques Moines, qui étoient plus appliquez à perdre Eraſme qu'à refuter les erreurs de Luther, l'ayant publié, les Cardinaux en defendirent la vente par un nouveau Decret.

On peut juger de tout ce diſcours, qu'en Eſpagne & à Rome les Catholiques les mieux ſenſez avoient de la peine à arrêter les emportemens des Theologiens & des Moines, qui s'étoient dechaînez contre Eraſme: & ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour luy, & même pour la Religion, c'eſt que les extraits de Stunica étant malins, & des pieces detachées, ſa doctrine paroiſſoit beaucoup plus Lutherienne, qu'elle n'étoit dans le corps de ſon livre. Il ſe plaint auſſi de ce qu'on ne citoit que la premiere édition de ſes Notes ſur le Nouveau Teſtament, ſans faire preſque mention de la ſeconde & de la troiſiéme, dans leſquelles il avoit retouché pluſieurs endroits pour s'accommoder au tems. Mais quelque adouciſſement qu'il eût mis dans ſes nouvelles éditions, il y paroiſſoit encore fort éloigné des ſentimens communs des Theologiens de ſon tems; & cela ſeul ſuffiſoit pour le decrier comme un fauteur

teur de Luther. S'il avoit un peu moins affecté de paroitre savant dans l'antiquité, il ne se fût point attiré tant d'affaires sur les bras.

Il representoit sans cesse, que (*e*) ce qu'il avoit écrit de la primauté du Pape précedoit les disputes qui étoient depuis survenuës là-dessus, & qu'il n'avoit même rien dit qu'il n'eût en même tems prouvé par les temoignages des anciens Peres: mais on ne l'écoutoit point. Il devoit avoir apris, que depuis que la Theologie avoit été reduite en art par les Docteurs Scolastiques, il falloit se soumettre à de certaines regles, & à de certaines manieres de parler; qu'il ne s'agissoit plus de savoir ce qu'on lisoit dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, puis qu'il demeuroit luy-même d'accord qu'ils ne convenoient point entr'eux; outre qu'il n'avoit produit dans ses Notes que de simples extraits de leurs Ouvrages, qui ne decouvroient pas toûjours leurs veritables pensées.

Ce qui le chagrina le plus, c'est que Stunica avoit mis à la tête de la plûpart de ses objections, *Erasmus Lutherissat*. Il eut été mieux de dire *Lutherus Erasmisat*, puis qu'il avoit écrit avant que Luther fit bruit dans le monde, *Quid impudentius quam de me dicere Lutherissat, cùm hæc omnia scripserim ignoto Luthero.* Aussi son adversaire ne le traita-t-il pas simplement de Lutherien, mais de chef des Lutheriens, *Non Lutherianum esse solùm, sed Lutherianorum signiferum ac principem.* Il luy repond qu'il est aussi ridicule de l'appeller Lutherien, que de dire qu'Origene a été Pelagien; que bien loin d'être Lutherien, les Lutheriens écrivent contre luy, & que ceux qui écrivent contr'eux tirent des preuves de ses écrits. Il proteste qu'il est le premier qui ait travaillé à detourner cet orage.

Erasm. ibid.

Stun. in Præfat.

Enfin Stunica qui crut avoir triomphé d'Erasme, composa un quatriéme livre contre luy sur le même sujet, où il ne traite que des matieres de controverse par raport à la doctrine

(e) *Hæc mihi scripta sunt antequàm nasceretur hæc tragœdia de principatu Pontificis, cui me nunquam admiscui, & scripta sunt non sine autoribus orthodoxis: ostendo quid interpretetur Augustinus, quid Origenes, quid Chrysostomus.* Id. Erasm. Apol. ad libell. Stun.

trine de Luther. Comme il écrivoit à Rome, cela sembloit donner plus d'autorité à tout ce qu'il avoit avancé. Erasme luy repondit, qu'il n'étoit pas le seul fou qui fût à Rome, où il étoit regardé d'un mauvais oeuil par les Cardinaux, qui ne pouvoient souffrir ses medisances, *Quasi solus hic Romæ insaniat : scribit quidem hæc Romæ Stunica, sed cum pessima gratia Cardinalium, qui hujus libellos ut sycophantas ac seditiosos & indignos eâ urbe vetuerunt excudi, & furtim excusos vetuerunt vendi.*

Au reste bien qu'il soit difficile d'excuser entierement les libertez que ce savant homme a prises dans la plûpart de ses livres, ce qu'il devoit bien moins faire dans ses Notes sur le Nouveau Testament, on doit luy rendre cette justice, qu'il est demeuré toûjours ferme dans la creance orthodoxe, & qu'il s'est même declaré publiquement contre les Lutheriens, & contre les autres Novateurs de son tems. Il ne se plaint ni des Princes, ni du Pape, ni des Cardinaux, ni des Evêques, ni des veritables Theologiens ; mais de Stunica seulement, qui a publié le premier des libelles contre luy à Rome, pour faire plaisir à deux Moines, *Qui novum exemplum induxit in urbem Romam, ut in gratiam duorum monachorum famosis libellis debacchetur in famam ejus, de quo nullus adhuc pronuntiavit in malam partem.*

Mais quelque mepris qu'Erasme temoigne pour Stunica dans ses reponses, il est certain que cet Espagnol a été un des plus savans hommes de son tems, & qu'il entendoit au moins aussi bien que luy le Grec & le Latin. Il savoit de plus la langue Ebraïque, & il étoit exercé dans l'art de la Critique. Sa maniere d'écrire ne cede en rien à celle d'Erasme, qui a paru à quelques-uns plus habile dans les minuties de la Grammaire, que dans la veritable Latinité. Ceux mêmes qui ont eu une connoissance exacte de la langue Grecque, ont jugé que ce savant homme ne la possedoit pas parfaitement. A quoy l'on peut ajoûter, qu'il n'a aussi eu qu'une connoissance mediocre des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Il a été necessaire de faire toutes ces reflexions, parce que plusieurs Commentateurs du N. Testament qui ont écrit après luy, ont copié ses fautes avec trop de facilité.

CHAP. XXXVII.

Des Commentaires de Cajetan sur le Nouveau Testament, & du livre que Catharin a écrit contre ce Cardinal. Du Commentaire du même Catharin sur les Epitres de S. Paul, & de celuy de Dominique Soto sur l'Epitre aux Romains.

Cajetan. ON a traité au long dans l'Histoire Critique du Vieux Testament, de la methode que le Cardinal Cajetan a suivie dans ses Commentaires: & comme il est par tout uniforme, nous n'en dirons rien icy. Il a commenté tous les Livres du Nouveau Testament à la reserve de l'Apocalypse; parce que s'étant proposé de n'expliquer que le sens literal de son texte, & avoüant de bonne foy qu'il ne comprenoit rien dans les mysteres cachez de ce Livre, il a fait sagement de n'y point toucher. *Quoniam*, dit-il, parlant à l'Empereur Charle-quint, *intentionis meæ fuit sensum duntaxat germanum prosequi, ideò Apocalypsim Joannis omisi: fateor enim ingenuè me non penetrare illius mysteria juxta sensum literalem.* (Cajet. Præfat. in Epist. Paul.)

Selon son dessein, qui a été de s'attacher uniquement à la lettre de l'original Grec, il a eu raison de preferer aux anciens Interpretes les Notes d'Erasme, qui avoit donné depuis peu une nouvelle traduction de tout le Nouveau Testament sur le Grec: mais n'étant pas assez habile pour redresser ce Critique lors qu'il se trompe, il tombe dans les mêmes fautes que luy, & il en ajoûte même de nouvelles. Il auroit, par exemple, mieux fait de croire avec S. Jerôme, ou plûtôt avec tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, que S. Matthieu a écrit son Evangile en Ebreu ou en Caldaïque, que de suivre aveuglément Erasme, qui n'a point entendu cette matiere. Il devine quand il dit au commencement de son Commentaire, qu'il s'est pu faire que cet Evangeliste ait été traduit de Grec en Ebreu, de la même maniere que la Somme de S. Thomas contre les Gentils a été traduite de Latin en Grec. On ne doit jamais combattre le consentement universel de toutes les Eglises par de simples conjectures.

Il observe bien plus à-propos après Erasme, que la clause qu'on lit après l'Oraison Dominicale dans les Exemplaires

plaires Grecs y a été ajoûtée après coup, & que c'est pour cela qu'elle n'est point dans l'ancienne édition Latine. Il a eu aussi raison de soutenir avec le même Auteur, que S. Marc n'a point écrit son Evangile en Latin, comme plusieurs le croyoient, mais en Grec. Il n'en devoit pas inferer, qu'il étoit absolument necessaire de corriger la version Latine sur le Grec, puis que le Grec d'aujourdhuy n'est pas toûjours le même que celuy sur lequel l'ancien Interprete a fait sa traduction. De plus il arrive quelquefois qu'on reforme mal-à-propos une version qui est bonne, parce qu'on n'a pas une connoissance assez étenduë des langues. Cajetan, par exemple, pretend après Erasme que le mot de *convescens*, qui est dans nôtre Vulgate au commencement des Actes des Apôtres, ne repond point au Grec, & qu'il faut mettre en sa place *congregans* & *commorans*. S. Chrysostôme cependant, qu'on ne peut pas soupçonner de n'avoir point entendu sa langue, & plusieurs autres doctes Commentateurs Grecs après luy, s'accordent parfaitement avec l'ancien Interprete Latin, comme on l'a déjà remarqué.

Je n'aurois jamais fait si je voulois raporter en detail les fautes de ce docte Cardinal, qui ayant eu le malheur commun aux Theologiens de son tems, de ne point aprendre les langues saintes, a entrepris un ouvrage qui étoit au dessus de ses forces. Il est neanmoins loüable, en ce qu'il n'a rien oublié de son côté pour remedier à ce mal. Il étoit persuadé qu'on ne pouvoit refuter solidement les nouvelles heresies, sans une connoissance exacte du sens literal de l'Ecriture. C'est pourquoy il declare dès l'entrée de son Commentaire sur S. Matthieu, que la version Vulgate n'étant point fidéle en quelques endroits, & que son intention étant d'expliquer le veritable texte du Nouveau Testament, & non pas une traduction, il a employé des personnes savantes dans les deux langues, afin d'avoir un texte pur de la parole de Dieu: *Quia vulgata editio totius Novi Testamenti quandoque minùs fida est, & nos non interpretes, sed verum textum intendimus exponere, ideo adhibuimus studium nostrum, ut textus corrigeretur, judicio peritorum in utraque lingua.* Ce qu'il assûre n'avoir fait qu'aux endroits qui le meritoient, si ce

Id. Cajet. init. Comm. in Matth.

ce n'est sur l'Evangile de Saint Jean & sur l'Epître aux Romains, où il a examiné plus en particulier le sens grammatical, & les differences du Grec & du Latin, à cause des grandes difficultez qui se rencontrent dans ces deux Livres: *Propter arduam enim utriusque materiam exactiùs studuimus correctioni literæ.*

Ibid.

Comme les Docteurs ne sont point accoutumez à un langage qui paroît trop libre, principalement depuis le Concile de Trente, l'on a ajoûté à la marge de l'édition de Lyon, qu'on prendra garde que Cajetan a écrit avant ce Concile, qui a arrêté que la Vulgate est Canonique, *Vulgatam editionem pro canonica ab omnibus haberi decrevit.* Le faiseur de remarques a apparemment voulu dire authentique: mais le Concile n'a point empêché les particuliers, de faire dans leurs Commentaires des observations critiques sur la Vulgate, lesquelles ne diminuent rien de son authenticité. Le dessein de ce Cardinal étoit bon, & propre au tems qu'il écrivoit: tout ce qu'on y peut trouver à redire, c'est qu'il ne l'a pas bien executé.

En 1639. in fol.

Il n'est pas au reste si fort attaché à la Grammaire & à la Critique, qu'il ne s'éleve quelquefois jusques à la Theologie, & qu'il n'établisse les veritez de la Religion quand l'occasion s'en presente. Il fait même servir à cet usage la Grammaire, à l'imitation des Peres Grecs, dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Jean, où il combat les Ariens. Etant habile Theologien, son texte luy presente quelquefois des reflexions, ausquelles un simple Critique n'auroit peut-être pas pensé. C'est sur ce pied-là que sur ces premiers mots de S. Luc, *Sicut tradiderunt nobis* &c. il dit que cet Evangeliste declare (*a*) que la Tradition est l'origine d'une science très-entiere; d'où il paroît manifestement, ajoûte-t-il, que Luc a écrit ce qu'il avoit entendu dire aux Apôtres, & non par une revelation immediate, étant neanmoins dirigé par l'Esprit de Dieu,

Luc. 1. 2.

(a) *Originem plenissimæ scientiæ declarat (Lucas) traditionem Apostolicam, unde clarè apparet Lucam scripsisse ex auditu ab Apostolis, & non ex Divina revelatione sibi immediatè facta, Divinâ tamen gratiâ dirigente & servante ne in aliquo erraret.* Cajet. Comm. in Cap. 1. Luc.

Dieu, afin de ne ſe point tromper.

On remarquera qu'on a retranché & changé quelque choſe dans l'édition qu'on a publiée à Lyon en 1639. de tous les Ouvrages de Cajetan ſur l'Ecriture. On en a ôté ces mots qui ſont dans le titre d'une ancienne édition de Paris, *Ad Græcorum codicum veritatem caſtigata*, comme s'il n'avoit pas été permis à ce Commentateur d'examiner dans ſes notes l'ancienne édition Latine. Cela étant il falloit ſupprimer entierement ſon Ouvrage. On a de plus retranché de l'édition de Lyon une petite epitre adreſſée au Pape Clement VII. où il dit que ſon deſſein eſt de s'appliquer uniquement au ſens literal. *Fuit autem intentio mea ſenſum literalem tantummodo proſequi.* C'eſt aſſez d'avoir averti de cela en general: & on le peut même appliquer à pluſieurs autres Auteurs, qui n'ont pas été mieux traitez après leur mort par des cenſeurs peu judicieux.

En 1536.

Cajetan n'a point eu de plus grand adverſaire qu'Ambroiſe Catharin ſon confrere, dans un livre qu'il a fait imprimer à Paris, ſous le titre de * Remarques ſur quelques dogmes extraits des Commentaires du Cardinal Cajetan. Les Theologiens étant d'une humeur à ne faire quartier à perſonne, même à leurs propres freres, lors qu'ils croyent qu'il s'agit de la Religion, l'on ne doit pas être ſurpris qu'un illuſtre Cardinal y ſoit traitté comme le plus infame des heretiques. Catharin aſſûre dans ſa Preface, qu'il y a dans ces Commentaires non ſeulement des choſes qui ſont évidemment fauſſes, mais même pernicieuſes à la Religion Chrêtienne, parce qu'elles combattent la doctrine des Peres, & de Saint Thomas en particulier, & qui doivent par conſequent être condamnées de tout le monde, comme étant contraires à la creance de l'Egliſe, & au veritable ſens de l'Ecriture, *Quæ non ſolùm evidenter falſa meritò culpari poſſint; verùm etiam Chriſtianæ Religioni pernicioſa, utpote contra ſanctorum & Thomæ noſtri, atque adeo Catholicæ ipſius Eccleſiæ & Scripturarum apertum ſenſum militantia, uno omnium conſenſu atque judicio damnari neceſſariò debeant.*

* Annotationes Fratris Ambroſ. Catharini Politi Senenſis in excerpta quædam de Commentariis Reverendiſſimi Cardinalis S. Xyſti dogmata. Pariſiis apud Simonem Colinæum, anno 1535.

Cathar. Præfat. Annot. in Cajet.

Il temoigne au même endroit, que s'agiſſant de faire le procés à un homme d'un ſi grand me-

merite, (*b*) il eſt venu exprès à Paris pour en conferer avec les plus habiles de ſes confreres, & qu'il a même fait revoir ſon livre aux Docteurs de Sorbonne pour l'examiner ; en ſorte que c'eſt plûtôt un ouvrage du corps des Jacobins, que d'un particulier. Mais quoy que Cajetan ait été trop libre ſur de certains articles, un homme moins entêté que Catharin l'auroit traitté avec plus de moderation. Pour ce qui eſt des Theologiens de Paris, ils étoient trop en colere contre Eraſme qu'ils venoient de condamner, pour épargner ce Cardinal qui l'avoit copié en pluſieurs endroits.

Catharin examinant les raiſons qui ont porté Cajetan à douter que l'Epît. aux Ebreux fût Canonique, le compare à Julien l'Apoſtat qui s'eſt ſervi de preuves ſemblables pour detruire l'autorité de l'Evangile de Saint Matthieu. *Dico quod ſimili argumento Julianus Apoſtata arguit Matthæum Euangeliſtam.* Il eſt vray que ce Commentateur n'a pas fait aſſez de reflexion, ſur la maniere dont les Apôtres ont interpreté le Vieux Teſtament. Car ſi les frequentes allegories qui ſont dans l'Epître aux Ebreux, & qui luy ſemblent indignes de Saint Paul, la rendoient ſuſpecte, il y auroit lieu de juger de la même maniere des autres Livres du Nouveau Teſtament. Ceux qui ſavent la methode des Juifs de ce temslà, ſur tout des Phariſiens qui compoſoient la Secte dominante, en jugeront autrement.

La comparaiſon de ce Cardinal avec l'Empereur Julien eſt tout-à-fait odieuſe, puis qu'il n'a fait que propoſer des doutes ſelon l'uſage même des Docteurs Scolaſtiques, qui forment dans leurs écrits des difficultez ſur les plus importantes veritez de la Religion. Tena s'eſt contenté de dire, que comme dans la Cenſure qu'on a faite des Notes d'Eraſme l'on a effacé ce qu'il dit à la fin de cette Epître, l'on devroit auſſi effacer ce que Caje-

 tan

(b) *Hujus rei gratiâ etiam ad urbem Pariſios profectus ſum. . . . Ibi primùm cum his qui noſtri Ordinis ac loci videbantur primariæ columnæ ſeorſim quæ ſcripſi contuli. . . Sacratiſſimæ Facultati Sorbonicæ oblata ſunt, ut illa cenſeret utrum hæc noſtra ſtudia vitâ digna eſſent. Deo gratia eſt, faverunt Chriſtianæ veritati.* Cathar. Præfat. Annot. in Cajet.

tan a remarqué au commencement de la même Epitre, *Pariter deberent deleri quæ in ejus principio dixit Cajetanus.* Selon ce principe il y auroit bien des choses à retrancher dans les livres des anciens Peres, & en particulier dans ceux de Saint Jerôme sur le sujet de cette Epître, lequel semble avoir donné lieu à Cajetan de revoquer en doute son autorité, bien que ce docte Pere ait seulement raporté en Historien ce qu'on en croyoit de son tems.

Ten. in Epist. ad Heb. prælud. 4. sect. 3.

On ne peut nier que ce Cardinal ne se trompe souvent quand il corrige la Vulgate sur le Grec: mais il ne laisse pas de faire de bonnes observations sur le Grec & sur le Latin. Catharin est luy-même rempli de certains prejugez, qui le font quelquefois tomber dans des fautes grossieres. Il ne rend pas justice à son adversaire, lors qu'il l'accuse d'avoir eu de mauvais sentimens de la Vierge, parce qu'il a avancé que ces paroles du Cantique, *Respexit humilitatem ancillæ suæ*, ne marquoient point son humilité; mais la bassesse de sa condition. Cajetan a aussi pu croire sans être heretique, que ces paroles de Jesus-Christ dans Saint Jean, *Nisi manducaveritis carnem filii hominis* &c. ne s'entendent point à la rigueur de la lettre de la manducation Sacramentale; bien qu'il soit opposé en cela au sentiment commun des anciens & des nouveaux Interpretes de l'Ecriture. On a tort de luy opposer que Luther & Ecolampade sont aussi de son opinion, & qu'ils se sont opposez là-dessus à Saint Thomas & aux autres Theologiens. Comme il fait profession de s'attacher au sens literal avec toute l'exactitude possible, il a pu selon cette idée avancer, qu'on ne peut pas prouver efficacement de ces paroles la creance de l'Eglise, touchant la réalité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Joann. 6. 54.

Si nous en croyons Catharin, ce Cardinal n'a pas aussi eu des sentimens orthodoxes sur la Confession, sur l'Ordre, sur le Mariage & sur l'Extrême Onction. Il le depeint comme un franc Lutherien, qui s'étoit gâté l'esprit en lisant Erasme, & quelques autres Novateurs de ce tems-là. Ce qui le choque encore plus, c'est que Cajetan expliquant les passages de S. Jean, où il est dit que les Disciples de Jesus-Christ ont acheté des vian-

viandes pour manger, & que Judas a gardé l'argent, infere de là que ni J. CHRIST, ni les Apôtres n'ont point vécu de quêtes. Sur ces autres mots de Saint Matthieu, *Beati pauperes spiritu*, ayant declaré ouvertement que JESUS-CHRIST n'a point mendié, Catharin l'accuse de combattre en cela des textes formels l'Ecriture, les Peres, & même l'autorité de l'Eglise. Il luy oppose les Decretales de Nicolas IV. & de Gregoire IX. qui ont approuvé la Regle de Saint François, & Saint Bonaventure qui a écrit contre Guillaume de Saint Amour, pour la defence des Freres Mendians.

Enfin si nous en croyons Catharin, le Cardinal Cajetan est le disciple de Laurens, Valle, d'Erasme, de Luther & d'autres pestes semblables, pour avoir avancé dans son
Act. 17. Commentaire sur les Actes des Apôtres, qu'il n'est pas certain que le Denis dont il est parlé en ce lieu-là, soit celuy dont nous avons les livres des noms de Dieu & de la Hierarchie Catharin ne manque pas de produire là-dessus la Censure de Sorbonne contre
Catha. Annot. p. 354. Erasme. *Hoc à Valla qui nihil non momordit Lutherus & Erasmus acceperunt. Cardinalis etiam his videtur consentire, adjuvare has pestes.* Voyons presentement si ce censeur est luy-même exemt des defauts qu'il a repris dans les autres avec tant de severité. Son zêle l'ayant poussé à écrire contre Bernardin Ochin, qui de Capucin s'étoit jetté dans le party des Protestans, il s'attira une furieuse reponse. (CATHARIN.) Ochin qui avoit prêché plus de trente ans en Italie avec applaudissement, & qui savoit ce qui s'étoit passé en ce païs-là, principalement à Rome, reprocha à Catharin qu'ayant eu en vûë d'être élevé à l'Episcopat, il s'étoit fait de Docteur Courtisan, *di Dottore ti facesti Cortigiano.* Il luy objecta de plus que cela ne luy ayant point reüssi, il s'étoit en suite fait Moine, & que de Lancelot il étoit devenu Ambroise; de Polite, Catharin, & de Legiste, demi-Theologien. *Mà perche non ti riescono li vani tuoi disegni, pensò che per disperato, di Messer ti facesti Frate; di Lanziloto, Ambrosio; di Polito, Catharino; di Legista, Theologastro.* (Risposta di Messer Bernardino Ochino alle false calumnie di Frate Ambrosio Cathar.)

Je suis persuadé qu'Ochin est un medisant; mais on sera peut-être bien aise de savoir les

les differens noms & les differens états de Catharin, auquel son adversaire reprocha encore d'avoir écrit contre son General, & contre le Cardinal Contarin. *Contra Luthero, è poi contra il tuo Cardinale della Minerva, contra il tuo Generale, e contra il Cardinale Contarino.* Il est certain qu'il a été un des plus habiles Theologiens de son tems, & que son merite luy procura un Evêché.

Catha. Præfat. Comm. in Epist. Pauli.

Nous avons de luy un Commentaire sur toutes les Epîtres de Saint Paul, dedié au Pape Jule III. où il a fait entrer la plûpart des matieres de Theologie qui étoient alors en controverse. Les heretiques qui sembloient n'avoir publié leurs Commentaires sur l'Ecriture, & principalement sur Saint Paul, que pour y établir leurs nouveautez, comme si elles eussent été conformes à la pure parole de Dieu, l'engagerent à cet ouvrage, afin que les Catholiques pussent repondre plus facilement aux objections des Protestans. *Quia*, dit-il, *hæretici in Commentariis suis ad scripturas, & præsertim ad Paulum, suos illos disseminarunt errores. Idcirco hoc à plerisque desiderabatur, ut & nostri quoque haberent in Commentariis, quo ex ipsa scriptura responderetur illis & confutarentur, dum verior Apostoli sensus commodius declaratur.* Il remarque de plus que parmi même les Catholiques, il se trouvoit des Commentateurs qui approchoient trop des heretiques, & d'autres au contraire, qui voulant s'éloigner des Lutheriens étoient tombez dans le Pelagianisme.

Son dessein dans ce Commentaire est de garder le milieu, & d'apuyer la creance orthodoxe. Il assûre que pour l'executer avec succés, il a lu les anciens & les nouveaux Auteurs, & que pour decouvrir les veritables leçons du texte de Saint Paul il a consulté les Exemplaires Grecs, & les remarques des savans qui se sont appliquez au sens literal. Il dit même, que (*c*) bien qu'il prefere l'ancienne

(c) *Licet ego veterem ac vulgatam editionem omninò magis probem atque illam interpreter, non tamen adeo durus esse volui, ut si quid fortè emendatius in antiquis aut Græcis codicibus viderim illud despexerim, cum planè noverim hac in re à plerisque in utramque partem peccari.* Cath. Præf. Comment. in Paul.

ne édition Latine aux autres traductions, il ne s'y est point neanmoins attaché avec entêtement, étant persuadé qu'on a été de part & d'autre dans de trop grandes extremitez. Il blâme Cajetan d'avoir suivi trop exactement les nouveaux Exemplaires Grecs, comme s'il n'y en avoit jamais eu d'autres. Il objecte aussi à Erasme les fautes qu'on a trouvées dans sa version & dans ses Notes, ayant été obligé d'en faire une cinquiéme édition, qui n'étoit pas encore exemte de fautes. Enfin il reconnoit librement qu'il y a un grand nombre de diverses leçons dans les Exemplaires Grecs, & que les Exemplaires Latins ne s'accordent point aussi entr'eux.

Il n'y a rien dans tout ce discours qui ne soit de bon sens; & ce qui merite le plus d'être consideré, c'est qu'il fait profession de n'avoir point d'autre vûë que de chercher le veritable sens de l'Apôtre, & de montrer en même tems qu'il est tout-à-fait contraire aux nouveaux heretiques. *Illud ego præcipue mihi curæ fuit verum Apostoli sensum pro viribus explorare, assequi, proferre, ac simul ostendere, nullum magis cum ætatis nostræ hæreticis pugnare quàm Paulum ipsum.*

Id. Cathar. ibid.

Il faut avoüer que Catharin, bien qu'il fût Dominicain, n'étoit point rempli des prejugez de ceux de son Ordre en faveur de Saint Augustin & de Saint Thomas. Il dit au contraire sur le Chapitre 9. de l'Epitre aux Romains, que ce Pere est le premier auteur de la masse de corruption dont il parle souvent dans ses ouvrages. Il la combat par plus de vingt raisons, pretendant qu'elle est de l'invention de Saint Augustin. Il l'avoit même déjà attaquée exprès dans un livre separé: mais ayant formé un systeme particulier sur la prescience & la prédestination, lequel n'est ni de Saint Augustin ni des Peres Grecs, il donna occasion à Soto, celebre Dominicain, d'écrire contre luy. Le party des Thomistes étoit alors trop fort; en sorte qu'il étoit dangereux de s'y opposer. C'est de Soto dont il parle dans sa Preface, quand il se plaint d'un certain maître qui avoit tâché de le rendre odieux par ses écrits.

Sixte de Sienne, qui avoit été son disciple, témoigne qu'il avoit d'abord trouvé l'opinion de son maitre si vraye, & si propre à ôter des esprits de

de certaines opinions dures touchant la prédestination, qu'il l'avoit enseignée en chaire pendant 10. ans avec beaucoup de fruit dans les meilleures villes d'Italie. Mais il ajoûte en même tems qu'ayant reconnu quelle souffroit beaucoup de difficultez, & qu'elle avoit été rejettée de la plûpart des Theologiens, il avoit mieux aimé s'abstenir de la prêcher, que d'enseigner des choses qui n'étoient point approuvées des personnes pieuses & savantes, *Satius duxi ab ejus prædicatione desistere, quàm pio eruditorum judicio improbata docere.* Il n'est pas surprenant que Sixte qui étoit Religieux Dominicain ait abandonné son maitre, pour suivre Saint Augustin & Saint Thomas qui sont les deux oracles de son Ordre. Mais que dirons nous de Bellarmin, qui a refuté au long Catharin sur cette matiere, & qui a pris le party de Soto? Cet homme a été accusé à son tour de n'être pas éloigné de quelques erreurs de Calvin & de Luther. Possevin juge qu'il est dangereux de lire ce que ce Theologien a écrit sur la justification, & son Apologie contre Soto, si l'on n'a lu auparavant la refutation du Cardinal Bellarmin.

Sixt. Sen. Bibl. S. l. 6. annot. 248.

Possev. in Appar. voc. Ambros. Cath.

Il dit aussi que le Saint Siége a proscrit les deux questions qu'il a données au public, touchant les paroles dont Jesus-Christ s'est servi pour changer le pain & le vin en son corps & en son sang, *Quæstiones duæ quibus Christus sanctissimum Eucharistiæ sacramentum confecit, eas proscripsit atque prohibuit Sedes Apostolica.*

Ibid.

Ces censures ne nous doivent point empêcher de lire ses Commentaires sur S. Paul, & même ses autres livres. Il est neanmoins plus Theologien que Commentateur, & pour ce qui est de la Critique, il y est peu exercé. Il suit les prejugez des autres, n'ayant pas été capable de les redresser. C'est ainsi que sur ces mots de l'Epître aux Romains, *Cui servio in spiritu meo*, après avoir observé qu'il y a dans le Grec λατρεύω, qui signifie le culte qu'on rend à Dieu, il traite Valle de petit Grammairien, qui a pretendu que λατρεία & δουλεία étoient la même chose, *Quamquam*, dit-il, *Grammaticulus quidam obstet, & velit λατρείαν & δουλείαν non differre. Sed non audimus illum.* Ce Grammairien avoit cependant raison, si l'on considere l'ancien usage de ces

ces deux mots, qui est même confirmé par l'Ecriture, comme il a été remarqué ailleurs. Il raisonne mieux lors qu'il reprend les Scolastiques d'avoir donné au mot de prescience une notion contraire à celle de Saint Paul, l'ayant entendu de la reprobation. *Præscitum eum vocant qui sit reprobus propter mala opera, sed hoc improprie valde & præter scripturæ sensum.*

Quoy qu'il n'ait point approuvé le sentiment de Saint Augustin sur la prédestination & la reprobation, il ne laisse pas de se declarer par tout contre les Pelagiens. Il trouve même du Pelagianisme où il n'y en a point: & ainsi ayant gardé un certain milieu entre la doctrine des Peres Grecs, qui luy paroissoit Pelagienne, & celle de S. Augustin, qu'il croyoit approcher trop de Luther & de Calvin, il n'a été goûté de personne. Aussi Sixte de Sienne dit, parlant du sentiment de son maitre, qu'il en a été l'inventeur: *Dogma de præscientia & prædestinatione, quod ipse primus omnium ni fallor invenit, & peculiari volumine evulgavit.* (Sixt. Sen. Bibl. S. l. 6. annot. 248.)

Enfin ce Commentateur s'est declaré fortement contre Erasme, sur quelques endroits où il a appuyé l'Arianisme. Il l'appelle, expliquant ce passage de l'Epître aux Romains *Qui est super omnia Deus bened.* (Rom. 9. 5.) un ennemi de la Divinité de JESUS-CHRIST, qui a tâché de se couvrir par ses ruses ordinaires; *Divinitatis Christi non purus iis qui puros oculos habent hostis, licet subdolè suo more studeat perfidiam contegere.*

Catharin a aussi composé un Commentaire sur les Epîtres Canoniques, où il n'est pas si étendu que dans le premier. Il attaque dès l'entrée Cajetan, qui a osé nier que l'Epitre de Saint Jaques fût Canonique, parce qu'il ne paroissoit point que l'Apôtre S. Jaques en fût l'auteur. Ce Cardinal a pretendu qu'il n'y a eu que les Apôtres, qui ayent eu le pouvoir de faire des Livres Sacrez; de sorte qu'il n'y ait rien de Canonique que ce qui vient de leur part, ou qu'ils ont approuvé. Catharin pretend que ce raisonnement est faux & dangereux; car ce qui étoit écrit par les Apôtres ne devenoit Ecriture Sainte, qu'après avoir été approuvé de l'Eglise; *Hujus modi opinio & tota ratiocinatio falsa est & periculosa: non enim quidquid scribebat quispiam ex Apostolorum* (Cathar. Praf. Comm. Epist. Jac.)

numero continuò erat scriptura sancta, nisi prius legitime probatum esset ab Ecclesia.

Il est bon de faire suivre après Ambroise Catharin, son grand adversaire Dominique Soto, Espagnol de Segovie, Religieux Dominicain & Confesseur de l'Empereur Charle-quint. Ce docte Theologien n'a écrit que sur l'Epitre de S. Paul aux Romains, & il a joint à cet ouvrage qui a été imprimé à Anvers, trois livres de la nature & de la grace adressez au Concile de Trente, avec une Apologie contre Catharin. Tout le monde sait le bruit que ces deux Theologiens ont fait dans ce Concile, où il semble qu'on ait pris plaisir à leurs disputes, pour éclaircir davantage plusieurs faits importans, principalement ceux qui regardent la grace & la predestination.

DOMIN. SOTO.

En 1550.

La methode de Soto est entierement la même que celle de Catharin. Il méle de la Controverse avec les interpretations literales du texte de l'Apôtre, & il semble n'avoir eu aussi d'autre vûë que de s'opposer aux explications des heretiques, qui abusoient de cette Epit. *Paulus*, dit-il, dans sa Preface, *ut corrupte expositus seminarium fuit errorum omnium hujus tempestatis; ita si sanè integréque intelligatur universos valeat protinus extirpare.* Il ne se plaint pas seulement des Lutheriens; mais même des principaux Commentateurs orthodoxes, qui auroient reformé selon luy leurs interpretations s'ils avoient vêçu, *In ea tempora infelicia calamitosaque incidimus, quibus præcipui etiam ipsi Pauli enarratores, si superstites essent, proprios suos Commentarios accuratiùs reviserent, quos denuo adversus neotericos interpretes procul instaurarent.* Il y a neanmoins sujet de craindre que cet habile Dominicain, qui avoit plus étudié la Theologie de Saint Thomas & de Saint Augustin que les Epîtres de S. Paul, n'ait eu quelques préjugez, qui luy ayent fait prendre la doctrine de son maître pour celle de cet Apôtre.

Domin. Sot. init. Comm. in Epist. ad Rom.

En effet il paroît prévenu dès le commencement de son Commentaire sur le mot de *prædestinatus*. Il observe doctement qu'y ayant *prædestinatus* dans tous les Exemplaires Latins, il y a lieu de croire qu'il y a eu autrefois dans quelques Exemplaires Grecs προορισθεὶς. Mais il ajoûte en

en ſuite après avoir aporté l'interpretation de Saint Chryſoſtôme, (*d*) qu'il eſt étonnant qu'elle ſoit reçuë generalement depuis trente ans, de tous ceux qui ont fait des Commentaires ſur cette Epître, & qu'on ait abandonné entierement S. Auguſtin & ſon diſciple S. Thomas, & même pluſieurs grands hommes, comme s'ils ne meritoient plus d'être écoutez. C'eſt pourquoy il tâche de concilier les differentes explications de ces deux Evêques. Mais quoy qu'il diſe, il eſt difficile de juſtifier le ſens que S. Auguſtin & S. Thomas après luy ont donné à ce paſſage de S. Paul; ce ſens étant trop éloigné de la verité, & ayant même donné occaſion à des queſtions très-difficiles à reſoudre ſur la prédeſtination de J. Christ.

Soto n'eſt pas ſeulement Theologien dans ſon Commentaire, il eſt auſſi quelquefois Grammairien & Critique. Il defend ſouvent l'ancienne édition Latine, & marque les diverſes leçons. Il ne peut ſouffrir le grand nombre des verſions de l'Ecriture qu'on avoit faites de ſon tems, ſans neanmoins aprouver la barbarie des Theologiens Scolaſtiques. Mais il craint que cette affectation de faire parler bon Latin les Apôtres & les Evangeliſtes, ne nuiſe plus à la Religion que la barbarie de ces Theologiens, *Laborabant fateor Theologorum ſcholæ barbarie immodica: at neſcio an nocentior jam ſit tam ſedula tamque improba & anxia Latinitatis cura.* Id. Soto in Proleg. Il avoüe que le ſtile de S. Paul eſt plein d'Ebraïſmes, & qu'on peut appeller ſon langage un langage Ebreu-Grec, *ſermonem Hebræo-Græcum*; que ſon diſcours eſt rempli d'hyperbates, de paroles ſuperfluës, & d'autres ſemblables imperfections de ſtile, *Hyperbatis & verborum redundantiis, aliiſque id genus quæ in Rhetore non levia ſunt vitia.*

C'eſt ce qui luy fait admirer ceux qui le donnent à lire indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, & qui pretendent

 qu'on

(d) *Mirari ſatis certè nequeo cur tantâ concordiâ & applauſu his retro annis triginta ſuſceptus omnibus ſit & probatus (Chryſoſtomi ſenſus) ut D. Auguſtinum ejuſque aſſectatorem D. Thomam, atque alios non vulgaris eruditionis viros, quaſi indignos qui audiantur explodant.* Domin. Soto Comment. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom.

qu'on le doit même traduire en la langue du ſimple peuple. Il blâme les Paraphraſtes, qui faiſoient parler S. Paul un langage ſi poli & ſi élegant, que ceux qui ſe piquent de bien parler Latin, ne pouvoient plus ſouffrir le ſtile bas de cet Apôtre. Les Apôtres, dit-il, écrivoient avec beaucoup de ſageſſe, parce qu'ils étoient inſpirez: mais ils ne s'expliquoient pas avec aſſez de netteté, *Scribebant Apoſtoli ſapientiſſimè quidem, quia numine inflati; at non ita nitide.* Ibid. Comme la revelation ne leur a pas donné la connoiſſance de toutes les choſes naturelles, mais ſimplement autant qu'ils en avoient beſoin pour la propagation de la foy, il n'a pas auſſi été neceſſaire qu'ils fuſſent inſtruits de l'élegance & de la politeſſe des langues. Ibid. *Quemadmodum ſcientiarum naturalium non ampliorem ſortiti ſunt (Apoſtoli) revelationem, quàm quæ ad propagandam fidem ſatis erat: ita neque linguarum politiem edocti.*

CHAP. XXXVIII.

Du Commentaire de Jaques Sadolet ſur l'Epître aux Romains; de Naclantus, de Tena, de Ferus, & de quelques autres Commentateurs Theologiens.

J'Ay lu une ſeconde édition du Commentaire de l'illuſtre Jaques Sadolet, Evêque de Carpentras & Cardinal, ſur l'Epitre aux Romains. SADOLET. Edit. Lugd. in fol. ann. 1536. Cet Ouvrage qui eſt compoſé en forme de dialogue & diviſé en trois livres, eſt plus d'un Orateur que d'un Theologien, bien qu'il traite de pluſieurs matieres de Theologie, principalement de la prédeſtination & du libre arbitre. Il ſemble même qu'il n'ait eu en vûë, que de s'oppoſer aux ſentimens durs de Luther, & de quelques autres Novateurs ſur ces deux articles. Il feint d'abord que ce qu'il donne au public eſt un entretien qu'il a eu à Rome, il y avoit déjà quelques années, avec (*a*) Jules Sadolet ſon frere, qui étoit habile

(a) *Julius Sadoletus frater Græcè Latinéque doctiſſimus, atque in omni artium optimarum, præſertimque Philoſophiæ cognitione non æqualibus ſuis, ſed etiam majoribus natu longè præſtans, multa quoque de ſacris literis conferre ſæpenumero mecum, & vel percontari de me, vel etiam differere ipſe ſubtilius ſolebat.* Jac. Sadol. init. Comment. in Epiſt. ad Rom.

habile dans les langues Grecque & Latine, & fort exercé dans la connoissance des beaux arts, sur tout de la Philosophie. C'est pourquoy faisant profession de parler purement Latin dans cet entretien, il a retouché la version Vulgate, mettant en sa place une autre qu'il a faite sur le texte Grec; & il ne peut même souffrir la barbarie ordinaire des Theologiens de l'Ecole. *Volo*, dit-il, *ut Latinè omnia, atque ut inter ingenuè eruditos maximè decet. Nam hos qui genere dicendi inaccurato & incondito res Theologicas scribere aggrediuntur, ego sanè non probo.*

Jac. Sadol. init. Comm. in Epist. ad Rom.

Il s'attache dans sa nouvelle traduction à exprimer la force des mots Grecs, & à ôter l'obscurité qui est dans l'édition Latine, laquelle a donné quelquefois occasion aux Theologiens, de traiter des questions ausquelles S. Paul n'a jamais pensé. Voicy de quelle maniere il traduit les versets 3. & 4. du Chapitre 1. de cette Epître, d'où l'on pourra juger de sa methode: *De Filio suo unigenito ex semine David secundùm carnem, diffinito Filio Dei in potentia, secundùm Spiritum sanctitatis ex resurrectione à mortuis, Jesu Christo Domino nostro.* Il remarque en suite dans son Commentaire, que le verbe Grec ὁρισθέντος n'exprime point le sens de l'Apôtre, si on le traduit par *prædestinatus*, comme il y a dans la Vulgate; qu'il est mieux de le rendre par *declaratus*, avec les Peres Grecs; mais que si l'on veut luy donner toute sa force, il faut le rendre par *diffinitus* & *determinatus*. Il songeoit alors à l'embarras où la plûpart des Theologiens s'étoient jettez, en parlant de la prédestination de Jesus-Christ, à l'occasion du mot *prædestinatus* qui est dans la Vulgate: mais il n'est point necessaire de former toutes ces difficultez, en conservant même ce verbe, qui signifie en ce lieu-là *destinatus* & *definitus* Il semble n'avoir pas été assez exact à conserver de certains mots, qui sont en quelque maniere consacrez, comme est celuy d'*Apostolatus*, ayant mis en sa place *legatio*, au vers. 5. du même Chapitre. Sa delicatesse ne va pas neanmoins jusques à les rejetter tous: car il garde celuy de *fides* & plusieurs autres. Il lit avec la Vulgate au v. 17. de ce même Chapitre, *Justitia enim Dei in ipso revelatur ex fide in fidem.*

Pour ce qui regarde la Theo-

Theologie de ce docte & éloquent Cardinal, elle eſt bien éloignée de celle de S. Auguſtin. Il concilie autant qu'il luy eſt poſſible la raiſon avec la foy, & il prend pour ſes guides les anciens Peres Grecs. Sur ces paroles du Chapitre 2:
Rom. 2: 13. *Ce ne ſont point ceux qui ecoutent la Loy qui ſont juſtes devant Dieu, mais ce ſont ceux qui obſervent la Loy qui ſeront juſtifiez*, il aſſûre que non ſeulement les Juifs, mais auſſi toutes les nations du monde ont pu ſe ſauver avant la naiſſance de J. CHRIST, & que c'eſt même le ſentiment de S. Paul, bien que quelques-uns en ayent douté. Les bonnes œuvres, dit-il, ſont celles qui viennent d'un bon commencement, & qui tendent à une bonne fin, *Bona opera ſunt quæ & ex bono initio oriuntur, & ad bonum finem pertendunt*. Les Juifs n'ont point, ſelon luy, cherché la vie éternelle, dont il n'eſt point fait mention dans leur Loy, mais ſeulement les biens de la terre & les commoditez de la vie, des richeſſes, des enfans, des Royaumes, la paix & le repos. *Fructus terræ & vitæ commoda conſectabantur, opes, familias, libetos, regna, pacem atque otium.* Il juge qu'ils convenoient en cela avec les Grecs ou Gentils, ſi ce n'eſt qu'ils demandoient toutes ces choſes au vray Dieu, les Gentils au contraire s'adreſſoient aux faux Dieux. Il avoüe neanmoins que pluſieurs Juifs ont eu la connoiſſance du Meſſie qui devoit venir; & qu'à l'égard des autres tant avant la Loy qu'après la Loy, pluſieurs ont été appellez de Dieu à une veritable ſainteté. Que parmi les Grecs mêmes, il eſt croyable que ceux qui ont adoré & aimé le vray Dieu ont obtenu la vie éternelle, *Honorem immortalitatis eſſe aſſecutos*. La raiſon qu'il en aporte, eſt que (*b*) Dieu accorde toûjours aux bons ſa grace, & ce qui depend de ſa liberalité : il leur decouvre la lumiere de ſa verité; & quand il s'agit de repandre ſes bienfaits, il ne diſtingue point le Juif d'avec le Grec.

(b) *Quòd enim gratiæ jam eſt & liberalitatis ſuæ bonis mentibus ſemper occurrit Deus, & illis oſtendit lumen veritatis ſuæ . . . nec in beneficiis ſuis dilargiendis hominem ab homine, Judæum à Græco vult ſibi eſſe eximium. Itaque Petrus in Actis*, Revera percipio, *inquit*, quòd non eſt perſonarum fautor Deus. Id. Sadol. in Cap. 2. Epiſt. ad Rom.

Grec. Saint Pierre dit dans les Actes des Apôtres, *En verité je reconnois que Dieu n'a pas plus d'egard à une personne qu'à l'autre.*

Act. 10: 34.

Bien qu'il s'applique au sens literal des paroles de S. Paul, il est quelquefois un peu trop étendu, sur tout quand il tombe sur de certains passages qui avoient donné lieu aux disputes de son tems. Il s'arrête, par exemple, vers la fin du Chap. 3. à expliquer en quel sens personne n'est justifié par les œuvres de la Loy. Il marque les differentes significations que ce mot a dans Saint Paul, & ce qu'on doit entendre par cette expression, *Le juste vit par la foy*; montrant par les paroles mêmes de l'Apôtre ce que c'est que la foy & les œuvres. Il veut que la foy des Chrêtiens ne soit pas une simple creance, mais qu'elle soit accompagnée d'une pleine & entiere confiance en Dieu, parce qu'autrement ce ne seroit pas une vraye foy; *Non fides nostra simplex est credulitas, quanquam sedes & fundamentum fidei credere est: sed fides in Deum plena atque integra est, ita credere ut confidamus, hoc est ut non minùs spei insit in ea quàm credulitatis.*

Id. Sadol. in Cap. 3. Epist. ad Rom.

Quand il vient à l'endroit du Chap. 8. où il est parlé de la prédestination, il fait plûtôt une leçon de Theologie qu'un Commentaire. L'on croiroit qu'il n'auroit eu d'autre dessein que de combattre la doctrine de Saint Augustin, que Luther & Calvin pretendoient leur être favorable. Il declare d'abord qu'il deteste l'impieté de Pelage, qui a donné un si grand avantage à nos merites, qu'il n'oublie rien pour éteindre la grace de Dieu, *Pelagii impietatem sine ulla dubitatione detestor, qui tantum meritis nostris honoris tribuit, ut Divinæ gratiæ liberalitatem conetur extinguere.* Il ajoûte en suite, (c) que le sentiment opposé qui donne tout à Dieu, comme si nous ne faisions rien de nôtre part pour obte-

Id. in Cap. 8. Epist. ad Rom. v. 29.

(c) *Sed ex altera quoque parte, etsi ab ea stat doctor omnium maximus, idemque gravissimus & sanctissimus vir, tamen durum admodum mihi videtur, quodque illabi non facile queat ad sensus nostros, si omninò à nobis nihil quod valeat ad obtinendam gratiam, in pari conditione cunctorum ita quosdam à Deo eligi, ut cæteri in calamitate & damno destituantur.* Id. Sadol. Comm. in Cap. 8. Epist, ad Rom.

obtenir la grace, luy paroît très-dur & même inconcevable, bien qu'il soit apuyé par le plus grand & le plus saint Docteur de l'Eglise, le temoignage duquel est d'un grand poids. Il ne peut comprendre comment tous les hommes étant de même condition, Dieu choisit les uns & abandonne les autres, qu'il laisse dans la misere & dans la damnation.

C'est pourquoy il (*d*) prefere au sentiment de ce savant Evêque, l'opinion des Peres Grecs qui luy sont tous opposez, & des autres Peres Latins qui sont recommendables par leur antiquité, parce qu'elle est plus moderée, & qu'elle concilie la liberté de l'homme avec la grace de Dieu. Il tient comme le milieu entre l'opinion severe de S. Augustin, & celle de Pelage qu'il condamne comme une heresie, laquelle detruit la grace qui ne seroit plus grace. Il rejette en même tems ceux qui font Dieu le premier & le seul auteur de tous les efforts que nous faisons pour le bien, comme s'il changeoit seul nôtre volonté: *Qui Deo omnia prorsus ita ferri velint accepta, ut in omnibus quæ conamur rectè atque suscipimus, ille primus ac solus impulsor animi nostri conversorque voluntatis sit, usque eò quidem, ut ipsos primos afflatus cogitationum nostrarum, non à nobis, sed à Deo pelli & moveri putent: quæ sanè sententia in maximas item ipsa incidit difficultates.* Il convient que la volonté de Dieu est la loy & la raison souveraine: mais il pretend qu'il est absurde de mettre en Dieu une raison souveraine & infinie qui fasse quelque chose sans raison, *Dei voluntas summa rationum omnium est fateor; sed summam tamen in Deo infinitamque rationem aliquid sine ratione facere absurdum est.* Il raporte donc toutes choses à la préscience de Dieu, suivant exactement pour ce qui est de la prédestination, de la grace & du libre arbitre, l'ancien sentiment des Docteurs de l'Eglise qui ont vêcu avant S.

(d) *Itaque Græci & Doctores Latini reliqui quibus vetustas addidit autoritatem meo judicio moderatiores, qui sic nobis aliquid tamen relinquunt, ut totum quod habemus virtutis & meriti ad Dei gratiam nihilominus referant, quorum neque doctrina illorum eruditione qui secus sentiunt, neque Religionis sanctitas sanctitate est inferior.* Id. Sadol. ibid.

S. Augustin, quoy qu'il fût persuadé que S. Thomas & ses disciples l'eussent combattu.

Sadolet traite sur le Chapitre 14. de la même Epître, des Jûnes & de quelques autres observations qui sont de pure discipline, raportant là-dessus les differens sentimens de plusieurs grands hommes de son tems, & entr'autres celuy du Cardinal Cajetan & de Campege. Le premier a cru que ce n'étoit pas pecher mortellement que d'omettre un Jûne, lors qu'on ne le faisoit point par mépris, parce qu'il ne peut y avoir de peché mortel, que lors qu'on peche contre l'amour de Dieu & l'amour du prochain. Campege apuyoit cette opinion par les temoignages des Canonistes, *Campeggius astipulabatur hoc ab legum interpretibus defensitatum esse memorans*. Le Cardinal Sadolet produit en même tems les autoritez de plusieurs savans hommes, qui soutenoient le contraire. Mais après tout il approuve le sentiment de Cajetan, & il nous aprend que le Pape Clement VII. avoit eu dessein de retrancher une partie de ces Jûnes.

Id. Sad. in Cap. 14. Epist. ad Rom. — *p. 206.*

On lit en ce même endroit une assez longue dissertation sur les divers Ordres des Moines, ausquels il ne paroît pas favorable, faisant parler differentes personnes, & entr'autres le Cardinal Trivulce, & Guillaume du Bellay Ambassadeur de François I. auprès du Pape. Trivulce raconte sur cette matiere un discours, où il avoit été present étant jeune, entre Olivier Caraffe Cardinal de Naples, & Nicolas Flisque. Ces deux savans hommes agiterent cette question (e) s'il étoit à-propos pour la Religion Chrêtienne de souffrir ce grand nombre de Religieux, si differens de nom, d'habit & d'institution, où s'il ne seroit pas plus à-propos de les reduire à un petit nombre. Il ajoûte que le bruit s'étoit repandu parmi le peuple, que le Pape songeoit à cela, & qu'on devoit parler de cette reduction dans le Consistoire. Il est aisé de

Id. ibid. p. 204.

(e) *Utrum istas religiosorum hominum societates, quas Fratrum Religiones vulgò nominamus, tot jam præsertim & tam varias habitu, institutis, appellationibusque differentes, sic permitti & tolerari expediret Christiano nomini, an eas ad certum numerum eumque exiguum redigi utilius esset. Et manarat fortè illis diebus in populo prospici huic rei à Summo Pontifice, & de hac reductione in Senatu actum iri.* Id. Sadol. in Cap. 14. Epist. ad Rom. p. 204.

de juger qu'on se seroit alors porté facilement à supprimer une bonne partie des Moines, lesquels loin d'être utiles à l'Eglise, luy avoient beaucoup nuit. Luther & la plûpart des premiers Protestans étoient sortis des Monasteres, & avoient rempli le monde de leurs écrits seditieux. Ceux de * l'Ordre de Saint Augustin avoient eu l'insolence d'assembler un Synode à Wittenberg en 1521. où ils avoient declamé contre les vœux, & fait plusieurs autres Constitutions semblables, qui donnerent occasion aux Moïnes de se marier, & de se jetter dans la debauche.

* Eremitæ S. Augustini.

Sadolet qui n'avoit pas moins de pieté que de science, loüe la sainteté des Moines dans leur origine : mais il ne pouvoit les souffrir dans l'état qu'ils étoient de son tems, parce qu'ils avoient degeneré entierement de leur premiere institution. N'ayant point d'autre vûë que le bien de l'Eglise, il propose le plan de leur reformation, qui est bien different des reformations qu'on a faites depuis. Il croit qu'il faut reduire tous ces divers Ordres à trois Classes, en ôtant plûtôt la grande varieté que le nombre des Religieux. *Videri mihi, nostræ Religioni ac Christianæ Reipublicæ melius consultum iri, si triplex illa Institutio induceretur, quæ non tam quidem de numero Religiosorum diminueret, quàm varietatem ac dissimilitudinem Religionum prohiberet.* *Ibid.* Sa pensée est qu'on supprime tout-à-fait les Religieux Mendians, parce que leur profession n'est point honnête, & qu'elle est contraire à la speculation. Il ne souffre point aussi les grandes richesses des Benedictins, parce qu'il est difficile que des Moines si riches soient gens de bien. Il veut qu'on partage tous ces grands biens en deux parts, dont on donnera une moitié à deux Societez qui seront continuellement appliquées à l'instruction de leur prochain. L'autre moitié sera assignée à des Moines qui meneront une vie solitaire, & retirée de tout le commerce des hommes.

Jaques Naclantus sur les Epîtres de S. Paul aux Ephesiens & aux Romains, doit plûtôt être placé parmi les Theologiens controversistes, que parmi les Commentateurs du Nouveau Testament. Comme il avoit assisté au Concile de Trente, & qu'il étoit rempli des questions qui y avoient été

Jacobus Naclantus Episcopus Clugiensis.

été traittées, il prit le party de commenter ces deux Epîtres, pour y debiter plus facilement ce qu'il avoit preparé pour le Concile. Ce titre qui est à la tête de son livre marque assez sa methode. *Enarrationes in Epistolas ad Ephesios & Romanos, atque unà digressiones quædam, quibus Christianæ Religionis & pietas & præcipua sacramenta ac dogmata declarantur confirmanturque.* Je n'ay lu que l'édition qui est jointe au corps de ses ouvrages, qui ont été imprimez à Venise. *En 1567.* Le Religieux Dominicain qui a pris le soin de les publier, ne dissimule point dans une Preface qu'il a mise au devant, que (*f*) Naclantus qui avoit été de leur Ordre est trop subtil, & qu'à force de subtiliser il trouve des difficultez où il n'y en a point. Ce n'est pas qu'il n'ait expliqué d'abord à la lettre les paroles de son texte: mais il se jette en suite sur des questions de Theologie, ausquelles il a donné le nom de *digressions*, les jugeant alors necessaires pour refuter les heresies qui s'élevoient de tous côtez. *Tractationes*, dit-il à l'entrée de son ouvrage, *sub digressionum titulo quas ex textûs occasione visum est interserere, quæ & hâc tempestate non modo sunt opportunæ, sed necessariæ.*

Il ne faut que lire ce titre, qui est à la tête du Commentaire de Loüis Tena Docteur Espagnol sur l'Epitre aux Ébreux, *Commentaria & disputationes in Epistolam D. Pauli ad Hebræos*; pour juger que sa methode est semblable à celle de Naclantus. TENA. Il forme à l'occasion des paroles de son texte un grand nombre de questions, quelques-unes servent à l'éclaircir, & les autres en sont tout-à-fait éloignées. Comme il suit quelquefois les anciens Commentateurs, & les Compilateurs du neuviéme siecle, il tombe dans les mêmes fautes qu'eux, & traitte même des choses peu importantes. Il s'arrête, par exemple,

(f) *Cùmque hic vir doctissimus (Naclantus) pro ingenii sui acumine nunquam difficultates vitare consueverit, quin potius illas ultro quasi & nodum in scirpo quærere, non mirùm si has potissimum Epistolas enarrandas susceperit, tum ut difficilia elucidaret, tum ut maximè ab Hæreticorum calumniis dogmata nostræ Religionis ab iis malè intellecta vindicaret.* Petr. Fratrin. Præfat. Oper. Naclant.

ple, dès l'entrée de son livre, à l'imitation de Haymo & de quelques autres, sur l'étymologie du mot *Epistola*. Il dit après eux que c'est la même chose que *supermissa*, comme *epitaphium* signifie *super sepulcrum*. Cette érudition de Grammaire n'est nullement à-propos, non plus que ce qu'il dit des Epitres Catholiques, qui tirent, selon luy, leur nom de ce qu'elles ont été comme *surajoûtées* à l'Evangile, pour une plus grande explication. *Quasi epistola idem sit quod supermissa vel superaddita toti Euangelio ad majorem illius explicationem, morum correctionem, & probationem dogmatum fidei.*

Les questions qu'il propose en suite dans ses préludes sont plus importantes. Il y traitte des Epîtres de S. Paul en general, & en particulier de celle qui est écrite aux Ebreux. Il est vray qu'il n'a rien oublié de ce qui a été dit par les anciens Ecrivains sur l'origine du nom de Paul, & sur le changement de Saul en Paul, mais cette exactitude à raporter une foule d'autoritez, sur des faits qui peuvent être expliquez en peu de mots, n'est pas judicieuse. Ce defaut regne dans tout l'ouvrage de Tena, lequel mêle ensemble le fort & le foible, preferant même quelquefois les opinions communes à celles qui ont le plus de vraisemblance. C'est sur ce pied-là qu'il pretend que l'Epitre aux Ebreux a été écrite veritablement en Ebreu, ou plûtôt en Syriaque qui étoit l'Ebreu de ce tems-là. Il cite là-dessus Melchior Canus, qui avoit apris d'un docte Juif qu'on la trouvoit en Ebreu à Carpentras, & Matthieu Galen qui assûre dans la Préface de son Commentaire sur cette Epit. qu'elle avoit été imprimée en Ebreu par ordre du Pape Jules III. & de l'Empereur Ferdinand, & qu'on en avoit fait depuis peu une nouvelle édition en ancien Ebreu, *Matthæus etiam Galenus in proœmio hujus Epistolæ dicit Hebraico sermone jussu Julii tertii & Ferdinandi Imperatoris elegantissimis typis excusam studiosorum manibus ferri, & quod de novo fuit excusa juxta Hebraicum antiquum.*

Prælud. 4.

Præl. 4. sect. 1.

Il vient après ces préludes au texte de S. Paul qu'il explique à la lettre, & il se jette en suite sur de certaines questions qu'il fait naitre de son sujet. Parmi ce grand nombre de questions il s'en trouve plusieurs qui sont utiles, parce

ce qu'elles éclairciſſent non ſeulement les paroles de cet Apôtre, mais auſſi pluſieurs matieres importantes à la Religion. C'eſt ainſi que ſur ces premiers mots, *Dieu ayant parlé autrefois à nos Peres en differentes manieres* &c. il examine les apparitions dont il eſt fait mention dans le Vieux Teſtament, ſi c'eſt Dieu qui a apparu aux Patriarches, ou s'il s'eſt ſervi du miniſtere des Anges. Les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques s'étant beaucoup étendus ſur cette queſtion, il l'a partagée en pluſieurs chapitres. Ces queſtions ſont en trop grand nombre pour en parler en particulier : on concevra aiſément que cette Epître traittant de pluſieurs points qui regardent l'ancienne & la nouvelle Loy, elles renferment les principales matieres de la Theologie. On a reïmprimé ce Commentaire à Londres, & quelques-
En 1661. uns le joignent aux autres Critiques d'Angleterre : mais la methode de Tena eſt fort differente de celle des Auteurs Critiques.

Je mets auſſi au nombre des Commentateurs Theologiens Jean Ferus ſavant Cordelier, *Jo. Ferus.* dont les Commentaires ſur S. Matthieu & ſur S. Jean ont été imprimez après ſa mort. Il ne propoſe pas à la verité des queſtions à la maniere de Naclantus & de Tena : mais étant Predicateur, il a mêlé dans ſes diſcours beaucoup de Theologie & de Morale. Son deſſein ayant été d'apprendre au peuple les myſteres de la Religion, il s'étend au long là-deſſus, ſans ſe jetter neanmoins dans des digreſſions trop éloignées. C'eſt pourquoy il ne s'arrête point à debiter des fables, ou des hiſtoires peu certaines. J. CHRIST, dit-il, eſt venu ſeul du Ciel pour être nôtre Docteur : il n'y a que luy qui nous puiſſe enſeigner des choſes certaines, étant la ſageſſe éternelle; *Chriſtus enim ſolus è cœlo profectus eſt doctor, ſolus certa docere potuit, cùm ſit æterna ſapientia.* *Joann. Fer. Præfat. Comm. in Matth.* (*g*) Voicy l'Evangile de Saint Matthieu que je vous propoſe, ſans y rien ajoûter ni diminuër; je ne dirai rien de moy

(g) *Ecce vobis Evangelium ſecundùm Matthæum : ab initio autem nihil addam, nihil detraham, nihil ex me dicam. . . Nemini blandiar, neminem timebo, ſed purè annunciabo, & eo modo quo reſpondere volo ſupremo Judici.* Joann. Fer. Comm. in Cap. 16. Matth.

moy-même, & je ne cacherai point la verité par des considerations humaines; mais je vous dirai les choses comme elles sont, & comme en devant rendre compte à Dieu.

En effet il est tout-à-fait libre & desinteressé. Il y a dans son ouvrage de certains endroits qui n'ont pas été approuvez de la Cour de Rome. Quelques-uns même ont cru, comme l'a remarqué Sixte de Sienne, que son Commentaire sur Saint Matthieu avoit été alteré par les heretiques d'Allemagne avant qu'il fût imprimé; principalement dans le lieu où il explique ces paroles de nôtre Seigneur à Saint Pierre, *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre j'edifierai mon Eglise* &c. Ferus qui étoit touché des grandes disputes qu'il y avoit de son tems sur ce passage, accuse également les deux partis de n'avoir point gardé assez de moderation, chacun le tirant de son côté. Il proteste de ne vouloir point entrer dans ces disputes où la verité n'est jamais, & qu'il reconnoît de tout son cœur la puissance que Saint Pierre a reçuë de Jesus-Christ, *Potestatem Petri quam à Christo accepit ego toto corde veneror & amplector.*

Six. Sen. lib. 6. Bibl. S. annot. 72.

Matth. c. 16. v. 18. & 19.

Mais il ajoûte en même tems, que si les Successeurs de ce Saint Apôtre ne s'étoient point servis de leur puissance autrement que luy, aucun Chrêtien ne l'auroit attaquée. *Si successores Petri eo modo potestate sua usi essent quo Petrus, nemo Christianus eam potestatem impugnasset.*

Il s'étend fort au long sur ces mots, *Je vous donnerai les clefs du Royaume du Ciel*, pour savoir si ces clefs ont été données à l'Eglise ou à Saint Pierre: & parce qu'il ne veut rien decider de luy même, il raporte le sentiment de Saint Augustin. *Ego igitur ne quid temerè hic definiam, non meam, sed Augustini sententiam in medium afferam, qui sic tractatu 124. in Joannem* &c. Il combat de plus par l'autorité de Saint Bernard, dont il produit aussi les paroles, la puissance que les Papes pretendent avoir sur les choses temporelles; & il insiste sur ce que Jesus-Christ n'a pas dit à S. Pierre, qu'il luy donneroit les clefs des Royaumes de la terre, mais du Royaume du Ciel. Enfin il conclut après plusieurs reflexions, que Saint Pierre n'a pas reçu le pouvoir de donner & d'ôter les Royaumes, & de faire tout ce qu'il vou-

voudroit, comme plusieurs se l'imaginent; mais de lier & de delier en qualité de ministre, conformément à la volonté de son (*h*) maître. Ce Commentateur n'a pas seulement attaqué en cet endroit le grand pouvoir des Papes, il represente aussi aux Evêques, après Saint Jerôme dont il aporte la remarque, qu'ils ne doivent pas abuser de leur autorité, sous pretexte qu'ils sont les successeurs des Apôtres.

Quoy que Ferus n'avance rien ordinairement qu'il n'appuye sur les témoignages des anciens Peres, il ne paroît pas qu'il ait pris cette précaution sur le Ch. 26. de S. Matthieu, lors qu'il explique les deux manieres de recevoir le corps de Jesus-Christ, dont l'une est sacramentale, & l'autre spirituelle. Il ne doute à la verité nullement que ce mot, *c'est mon corps*, ne se doive prendre à la lettre, & sans aucun trope ou figure. *Quid simplicius dici potest*, dit-il, *etiam si omnes linguæ in unum convenirent? Cùm igitur nullus Euangelistarum vel minima litera indicaverit tropum aliquem in his verbis latere* &c. Mais quand il vient à la manducation spirituelle, il semble avoir plûtôt suivi les Lutheriens que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, assûrant après les premiers, qu'on ne peut entendre ces paroles de nôtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous*, que de la manducation spirituelle. La raison qu'il en aporte est qu'il (*i*) n'est point question en ce lieu-là du Sacrement l'Eucha-

Id. Fer. Comm. in C. 26. Matth.

Joann. 6:54.

(h) *Potestatem igitur accepit Petrus, non terrenam aliquam, ut possit scilicet dare, anferre, alienare regna, principatus &c. nec talem potestatem ut sibi licuerit facere quicquid libuisset, id quod plerique somniant; sed potestatem accepit ligandi ac solvendi, remittendi peccata & retinendi, aperiendi & claudendi, neque id pro libito suo, sed tanquam minister voluntatem Domini perficiens.* Id. Fer. ibid.

(i) *Non loquitur de Sacramento: non enim omnes damnantur qui Sacramentum non percipiunt aut perceperunt; sed de spirituali manducatione, id est fide in Christum, sine qua nemo videbit Deum. Hoc modo manducaverunt etiam Patres Veteris Testamenti corpus Christi: offerebatur enim & ipsis Christus in verbo & promissionibus. . . . Has promissiones qui fide acceperunt vere corpus Christi spiritualiter manducavere.* Id. Fer. Comm. in Cap. 26. Matth.

ristie, puis qu'il n'est pas vray que tous ceux qui ne reçoivent point ce Sacrement soient damnez. D'où il conclut que JESUS-CHRIST a parlé de la manducation spirituelle, c'est-à-dire de la foy qu'on a en luy, laquelle manducation a été commune aux anciens Patriarches.

Il repete la même chose dans son Commentaire sur Saint Jean, où il ajoûte que l'autre sentiment est sujet à de grands inconveniens, parce qu'il s'ensuivroit qu'il faudroit donner le Sacrement de l'Eucharistie aux enfans en peril de mourir; ce qui est selon luy formellement contraire à Saint Paul, *Sequeretur quod pueris etiam dandum esset hoc sacramentum alioqui non victuris, quemadmodum & quidam faciunt contra expressum Pauli verbum, qui vult ut sumpturus sacramentum prius probet seipsum; quod pueri non possunt.* Il ne laisse pas d'expliquer au long cette derniere opinion, & d'aporter les preuves sur lesquelles elle est appuyée. Ce Commentaire sur Saint Jean, qui contient les Sermons que ce docte Religieux a prononcez en 1536. dans l'Eglise Cathedrale de Mayence, a été imprimé à Paris en 1552. sans privilege & sans approbation, au moins dans l'exemplaire que j'ay lu. L'autre qui est sur Saint Matthieu, & qu'on soupçonne d'avoir été corrompu dans le MS. par les Protestans, a été imprimé à Anvers en 1560. avec le privilege de l'Empereur Ferdinand I. & l'approbation du Censeur de Louvain en 1559. Il a même été dedié à cet Empereur par Philippe Agricola, qui prend la qualité de Chapelain de cet Empereur, & de Predicateur de Mayence.

Id. Fer. Comm. in C. 6. Joann.

Je ne parlerai point de plusieurs autres Predicateurs qui ont expliqué doctement & à la lettre les Livres du Nouveau Testament, parce que mêlant dans leurs Sermons beaucoup de Morale & de Theologie, ils ne peuvent pas être mis au rang des simples Commentateurs. Alfonse Avendano Religieux Dominicain a fait imprimer à Madrit, *En 1593.* sous le titre de Commentaire sur l'Evangile de Saint Matthieu, deux volumes *in folio* de Sermons, qu'il avoit prononcez en Latin dans les Universitez de Salamanque, & de Complute ou Alcala. Il s'y attache assez au sens literal de son texte, & il reprend même

la plûpart des Predicateurs, qui se rendent ridicules lors qu'ils s'en éloignent, ne prenans pas garde que les interpretations literales sont le fondement du sens mystique & spirituel. *Sensum literalem*, dit ce Predicateur Espagnol, *magna cum diligentia explico, quoniam multi quidem illum negligentes impropria multa ac ridicula proferunt, quæ aures doctorum virorum maximè offendunt. Sensus quippe literalis basis est ac fundamentum mystici ac spiritualis.* On peut aussi reduire à cette classe quelques autres Commentateurs, qui traitent dans leurs Ouvrages une infinité de questions éloignées de leur sujet, & qui ne laissent pas d'être utiles aux Theologiens & aux Predicateurs. C'est sur ce pied-là qu'on doit considerer les Commentaires de Barradius Jesuïte de Lisbone sur la Concorde des Evangiles, qui ont été imprimez à Anvers en deux volumes *in folio*. On a imprimé au même lieu & dans le même tems un Commentaire assez étendu de Nicolas Gorran Religieux Dominicain, sur les Evangiles & sur les Epitres de Saint Paul. Sa methode étant peu éloignée de celle des Commentateurs qui ont écrit dans les siecles où regnoit encore la barbarie, il fait un grand fond sur l'auteur de la Glose ordinaire, qu'il cite presque par tout. Bien qu'il fasse paroître quelque érudition, il faut cependant avoüer que ces sortes de recueils ne peuvent pas être d'un grand secours pour le sens literal, parce qu'ils sont remplis de Theologie, & même d'une Theologie où il y a bien des inutilitez.

Avend. Præfat. Comm. in Matth.

Sebastian. Barradius.

En 1617.

Nicol. Gorran.

CHAP. XXXIX.

De la Paraphrase de Titelman sur le Nouveau Testament. Des petites Notes de Robert Etienne, & des Censures des Theologiens de Paris. D'Isidorus Clarius, de Zegerus & de Guilliaud.

ON évite dans les Paraphrases, & dans les Notes ou scolies, les defauts de ces longs Commentaires dont on vient de parler. Il semble que Titelman Religieux de l'Ordre de S. François, qui a donné une Paraphrase sous le titre *d'Eclaircissement* sur S. Paul & sur les Epîtres Canoniques, n'ait eu d'autre idée que d'apprendre en peu de mots à ses lecteurs le veritable sens de ces Livres. Il a mis d'un cô-

FRANCISC. TITELMANN. *Elucidatio, edit. Paris. in 8. ann. 1532.*

côté la version Vulgate; & de l'autre l'eclaircissement. Il a même été plus judicieux qu'Erasme, en ce qu'il n'a pas fait comme luy de longues explications. Nous avons, dit-il, gardé un certain temperament en ne nous étendant point trop, de peur de donner plûtôt un Commentaire qu'un éclaircissement. *Sic tamen hac in re temperatum est, ut non nimis multa adjicerentur, ne Commentarios potius quam elucidationem exhiberemus.*

Titelm. in Præmonst.

Cependant nonobstant ces sages précautions, comme il étoit Theologien de profession, il substitue souvent les préjugez de sa Theologie en la place des paroles de Saint Paul: & ainsi bien qu'il soit court, & qu'il pretende ne dire precisément que ce qui est necessaire pour faire entendre le sens de son Auteur, il tombe quelquefois dans les mêmes fautes où les Commentateurs Theologiens ont accoutumé de tomber. Il fait, par exemple, repondre à ces premiers mots de l'Epître aux Romains, *Qui prædestinatus est filius Dei in virtute*, ces autres comme un simple éclaircissement, *De quo fuerat prædestinatum, ut in hoc tempore esset secundum carnem manens Dei Filius ejusdem omnino cum Patre virtutis.* Tout le monde ne demeurera pas d'accord que ce soit-là le veritable sens des paroles de l'Apôtre. Il est plus exact sur cet endroit du Chap. 9. de la même Epître, *Qui est super omnia Deus benedictus in secula*, qu'il expose simplement par ces mots, *Qui est super omnia verus Deus in æternum benedictus.*

Rom. 9. 5.

Comme l'on ne convient point qu'il soit parlé de la prédestination & de la reprobation dans ce même Chapitre, il a trop limité ces paroles de Saint Paul, *Igitur non volentis neque currentis*, quand il les a éclaircies par celles-cy, *Non est igitur humanæ potestatis interiori ullo animi motu, aut externa quantumvis vehementi atque laboriosa operatione in Deo prædestinationem causare, quæ (prædestinatio) solius est Dei miserentis quibus vult, & quos vult sine operum consideratione ab æterno prædestinantis.* Cette interpretation est plûtôt d'un Theologien que d'un Paraphraste, qui ne doit point s'éloigner de la lettre de son texte.

Rom. 9. 19.

Il a suivi la même methode sur les Epîtres Canoniques, qu'il explique à la verité clai-

ro-

rement & en peu de mots : mais il ne satisfait point les personnes qui cherchent des interpretations purement literales, & sans aucune restriction. Il ne pouvoit, par exemple, exposer avec plus de netteté ce passage de l'Epître I. de S. Jean Chap. 5. v. 7. *Et hi tres unum sunt*, que par cette autre expression, *Et hæ tres personæ tam substantia quàm testimonio unum sunt, testificantes concorditer quod Christus sit verus filius Dei.* Il donne cependant occasion aux Antitrinitaires de dire qu'il a trop limité le sens de ce passage, dans l'idée qu'il s'est proposée de ne donner que de simples éclaircissemens. Mais il est difficile de trouver des Paraphrastes qui ne soient point tombez dans ce defaut, dont les nouveaux Antitrinitaires mêmes qui veulent passer pour exacts ne sont point exemts.

Le même Auteur nous a laissé une Paraphrase sur les Evangiles de Saint Matthieu & de Saint Jean, qui est plus étenduë que la precedente. Il a de plus ajoûté à cette Paraphrase des notes literales, pour éclaircir les principales difficultez de son texte. Ces notes de Titelman peuvent servir de Commentaire, parce qu'il y explique les endroits les plus obscurs de ces deux Evangelistes, & qu'il est bien plus exact & plus Critique dans cet ouvrage, que dans celuy qu'il a composé sur les Epîtres de Saint Paul.

Ejusd. Titel. Elucid. in Matth. & Joann. additis annot. edit. Par. ann. 1646. in fol.

Les petites Notes que Robert Etienne a fait imprimer sur tout le Nouveau Testament sont utiles pour entendre le sens literal. Elles se trouvent dans trois éditions differentes, qu'il a publiées de l'ancienne version Latine étant encore Catholique. J'ay lu celles de 1543. & de 1545. qui sont *in* 12. & très-commodes. Il assûre dans sa Preface qu'il n'a eu d'autre dessein, que de donner l'ancienne édition Latine le plus exactement qu'il luy a été possible, ajoûtant à la marge les leçons de quelques Exemplaires Latins, aux lieux où ils s'accordent avec le texte Grec ; marquant de plus les endroits où l'on a de coûtume de traduire le Grec autrement qu'il n'est dans la Vulgate. Il a aussi inseré dans le texte des asterisques & des obeles, afin qu'on pût voir tout d'un coup en quoy le Grec & le Latin different ; & par dessus tout cela, il y a aux marges de petites notes literales, dont

ROB. STEPH. *Annot. in N.T. edit. ann.* 1542. 1543. 1545.

quelques-unes expliquent les Ebraïſmes. En un mot il y a peu d'ouvrages qui contiennent tant de choſes en une ſi petite forme. Ce n'eſt pas qu'il ait été capable de faire toutes ces obſervations: il témoigne que des perſonnes habiles dans les langues Grecque & Ebraïque, luy ont communiqué l'explication d'une partie des Ebraïſmes, qui ſont en grand nombre dans le Nouveau Teſtament, *Partem nonnullam Hebraiſmorum qui in Novo Teſtamento ſunt plurimi.*

R. Steph. in Præf. edit. 1543. & 1545.

Un Nouveau Teſtament Latin de cette ſorte, qui étoit utile à tout le monde, principalement à ceux qui ignoroient le Grec & l'Ebreu, devoit avoir une approbation generale. Il fut neanmoins cenſuré par les Theologiens de la Faculté de Theologie de Paris avec une extrême rigueur, y ayant pluſieurs remarques auſquelles on pouvoit donner un bon ſens, ſur tout étant de la façon d'un Grammairien, qui ne faiſoit pas profeſſion de Theologie. Mais il s'attira cette cenſure, ayant affecté de certaines notes qui ſembloient favoriſer les nouveautez des Proteſtans. Il ne s'étoit pas aſſez précautionné là-deſſus, ſachant qu'il avoit affaire à des gens qui ne luy pardonneroient rien. Ces Docteurs publierent un Catalogue de ſes erreurs avec ce titre, *Catalogus inſigniorum lapſuum & errorum collectus ex ſummariis annotationibus ſeu Commentariis, marginibus & textibus novorum Teſtamentorum à R. Stephano excuſorum diverſis temporibus, videlicet annis* 1542. 1543. 1545. Voyons en quelques-unes en particulier.

Etienne a expliqué le mot *Eccleſiæ* de cette maniere, *Id eſt cœtui & congregationi publicæ.* Les Theologiens de Paris cenſurent cette interpretation, qui leur paroit trop abregée, & propre à jetter les lecteurs dans l'erreur, favoriſer les Vaudois & les Wicleſiſtes, & être même contraire à la puiſſance des Evêques, *Hæc propoſitio diminuta eſt & fallax, ac favens errori Valdenſium & Wicleſiſtarum, nec non derogans poteſtati Prælatorum.* Mais il me ſemble qu'ils pouvoient épargner là-deſſus ce ſavant Imprimeur, lequel ne fait qu'interpreter grammaticalement le mot Grec *Eccleſia*, par des termes Latins plus clairs & plus connus. Il n'étoit nullement neceſſaire de fai-

faire venir icy les Vaudois & les Wiclefistes : aussi leur repond-il qu'il n'a pas écrit des Commentaires, mais de petites Notes pour éclaircir seulement les mots obscurs : & il ajoûte comme en se moquant de ses adversaires, on m'accuse pour cette seule raison que j'ay appellé l'Eglise une assemblée publique : elle ne consiste apparemment qu'en un homme seul. *Hoc tantùm nomine accusor, quòd Ecclesiam publicum cœtum vocavi, quasi non nisi unus homo sit.*

R. Steph. ad Cens. Theolog. Paris.

Il remarque sur ces mots de S. Luc, *Nolite judicare, & non judicabimini*, que le mot Grec signifie aussi *accuser* : *Dictio Græca etiam accusare significat* : d'où il infere que le sens est, n'accusez personne, si vous ne voulez être aussi accusez ; que si vous attirez quelqu'un devant le Juge par vôtre accusation, ne le faites pas condamner, si vous ne voulez être condamnez vous-mêmes, *Ne curetis eum condemnandum, nisi & ipsi condemnari velitis.* Cette interpretation qui est aussi purement grammaticale pouvoit être excusée, si ce n'est qu'il semble que R. Etienne, par la reflexion qu'il a ajoûtée, n'approuve point qu'on punisse personne pour ses crimes. Au moins est-ce le sens que les Docteurs de Paris y trouvent : *Hæc propositio*, disent-ils, *falsa est & erronea pro illis partibus quibus hortatur, ut neminem accusemus, & neminem curemus condemnandum, & retrahens à punitione malefactorum.* Mais Etienne repond qu'il parle en Grammairien, & non en Theologien, & qu'il n'y a rien dans sa proposition qui soit de luy, *Neque hæc Theologica est expositio, sed Grammatica solùm, & nihil in ea meum est.* Il est neanmoins blâmable d'avoir affecté de certaines explications, qui aprochoient de celles des Novateurs.

Luc. 6: 7.

J. Christ repond dans S. Luc, à celuy qui luy demande la permission d'aller ensevelir son pere avant que de le suivre, *Laissez les morts ensevelir leurs morts.* Etienne remarque que ceux qui suivent Jesus-Christ doivent laisser toutes choses. Les Docteurs qui craignoient que cette proposition prise dans sa generalité ne reveillât les Vaudois, la condamnent comme fausse, & peu éloignée de l'erreur de ces Heretiques, *Hæc annotatio in universum accepta falsa est, & affinis errori Valdensium.*

Luc. 9: 59.

A

A quoy Etienne repond en raillant, qu'ils devoient aussi l'accuser d'avoir favorisé la secte des Adamites, qui marchoient nuds & sans chemise, parce que sa proposition prise dans toute son étenduë, marque aussi qu'il faut quitter sa chemise. Ce qui luy donne lieu de leur representer, qu'ils n'en devoient pas juger selon des vûës generales, ausquelles il n'a jamais pensé. Une bonne partie de ces censures sont de cette nature; & si l'on jugeoit sur ce pied-là de tous les Commentateurs du Nouveau Testament, on n'en trouveroit pas un qui fût orthodoxe. Il eût été beaucoup mieux de ne reprendre dans Rob. Etienne, que ce qui meritoit veritablement d'être corrigé.

On ne peut neanmoins excuser de certaines interpretations trop libres qu'il a avancées, & qui ne sont point tout-à-fait d'un Grammairien. Comme quand il explique ces paroles de JESUS-CHRIST,
Joann. 3:13. *Personne n'est monte au Ciel, que celuy qui est descendu du Ciel*, savoir *le Fils de l'homme qui est dans le Ciel*, par ces autres, *Personne n'a connu ce qui regarde le Ciel, que moy*, *Nemo novit res cœlestes præter me.* Cette interpretation a été condamnée par les Theologiens de Paris, comme detournant le veritable sens du texte, & comme suspecte d'heresie, *Extorta est hæc propositio, corruptiva textus, & suspecta de hæresi.* Etienne a tort de leur objecter qu'il n'a rien avancé qui n'ait été dit par JESUS-CHRIST, & de les traiter d'ânes, qui n'aiment que des interpretations de Sophistes & embarrassées, *Mirum est si asinis istis non sapiunt nisi sophisticæ & spinosæ expositiones.* Il est certain que les anciens Peres soit Grecs soit Latins se sont servis de ce passage en un autre sens, & qu'ils l'ont opposé aux heretiques de leur tems.

On voit de plus qu'il a pris quelquefois plaisir, à éclaircir en faveur des Protestans des endroits où il n'y a aucune difficulté, comme au Chap. 10. des Actes des Apôtres, où il est dit que Pierre releve Corneille qui s'étoit jetté à ses pieds pour l'adorer, il a mis à la marge, *Pierre ne veut point qu'on flechisse les genoux devant luy.* Act. 10. 26. Quoy que cela soit vray, les Theologiens de Paris condamnent sa remarque, parce qu'on peut prendre de là occasion de negliger le

le culte des Saints. Il auroit pu repondre, qu'il avoit seulement mis en forme de sommaire à la marge ce qui étoit exprimé plus au long dans le texte : au lieu de cela il s'emporte avec excés contre l'honneur qu'on rend aux Saints dans l'Eglise Catholique, ayant voulu gagner les bonnes graces de ceux de Geneve où il étoit alors. Mais aussi faut-il avoüer que ces Theologiens ont trouvé à redire à plusieurs notes, qui ne devoient pas être relevées comme des erreurs. Etienne sur cet endroit des Actes où il est
Act. 1: 26. dit, que *le sort étant tombé sur Matthias, il fut ajoûté au nombre des onze Apôtres*, a observé que le mot *annumeratus est*, qui est dans la Vulgate, signifie qu'il fut ajoûté à ce nombre par la voye du suffrage. Il n'a fait autre chose que de rendre à la lettre le verbe Grec συγκατεψηφίσθη, auquel le verbe Latin *annumeratus est* repond en ce lieu-là. Ces Docteurs censurent son observation, parce qu'elle ne dit pas assez, n'ayant point parlé du Saint Esprit qui eut aussi part à cette élection. *Hæc propositio diminuta est, subticens Spiritus Sancti autoritatem.* Il a raison de leur repondre que s'il n'en a point parlé, c'est qu'il n'y en a rien dans le texte de Saint Luc, *Respondeat pro se Lucas, qui mecum etiam subticet.*

Outre ces trois éditions du Nouveau Testament que R. Etienne avoit publiées separément, les Docteurs de Paris censurerent ses éditions de la Bible entiere, où est le N. Testament. Lesquelles censures tombent aussi sur les trois éditions dont on vient de parler, parce qu'on y trouve les mêmes Notes. Il a remarqué à la marge de cet endroit de Saint Matthieu, Matth. 22: 12.
où il est parlé de la robe nuptiale, que cette robe signifie la foy, *Vestis nuptialis fides*; ce qui paroît affecté, parce que les Calvinistes appuyent leur sentiment de la foy sans les œuvres sur ce passage. Cette remarque de plus ne fait rien au sens grammatical ou literal : c'est pourquoy ces Theologiens l'ont condamnée comme heretique, *Hæc annotatio est hæretica.* Etienne a beau crier que ses censeurs sont les plus injustes & les plus ignorans du monde; qu'il n'a rien avancé qui ne soit dans les anciens & dans les nouveaux Docteurs de l'Eglise: il s'est attiré justement cet-

cette censure. Quoy qu'il puisse dire, il auroit eu bien de la peine à nommer ces Docteurs qu'il pretend être favorables à son interpretation. Par cette robe nuptiale ils ont entendu la charité, *Quam pii quique doctores*, dit Gagney, *dicunt esse charitatem.*

Jo. Gagn. Scol. in C. 22. Matth. v. 12.

Il est encore aisé de juger qu'Etienne a ajoûté exprès cette note, *La foy sans les œuvres n'est point foy*, sur l'endroit de l'Epître de Saint Jaques où il est marqué en termes formels, que la foy qui n'est point accompagnée des œuvres est morte. Bien que sa proposition puisse avoir un bon sens, & qu'elle soit même autorisée par les Catholiques, qui reconnoissent que la foy parfaite doit être animée de la charité, les Docteurs de Paris la censurerent comme heretique, *Hæc propositio hæretica est.* Il s'explique dans sa reponse d'une maniere meprisante & injurieuse, comme si ces Theologiens avoient voulu regler la Religion, & en particulier le sentiment de Saint Jaques, sur les decisions de leur Ecole, *Fateor*, dit-il, *certe fidem historicam qua Dæmones contremiscunt fidem vocari: sed ego cum Jacobo loquor qui fidem quæ operibus vacua est mortuam esse asserit . . . Sed venerandis patribus cœlum ruere videtur, nisi fidem suam informem mordicus retineant, qua Christiani sint absque Christo.*

Jac. 2: 17.

Ces rigides censeurs trouverent aussi mauvais, que dans l'édition de 1543. il eût mis une note sur ces paroles de l'Epître I. aux Corinth. *Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur*, sans faire mention du Purgatoire. Il y observe que le mot de *dies jour*, signifie la recherche exacte que Dieu doit faire des œuvres d'un chacun, & que le *feu* se prend pour les souffrances de cette vie. Il ajoûte en suite pour éloigner en quelque façon la pensée qu'on pourroit avoir du Purgatoire, c'est-là le feu qui éprouvera quelles sont les œuvres de chacun, *Hic est ignis qui cujusque opus quale sit probaturus est.* Cette note a été censurée parce qu'il n'y est point parlé du Purgatoire, dans un tems que les Protestans le nioient, comme suspecte d'heresie, & contraire au sens que l'Eglise donne à ce passage. *Hæc annotatio reticens Purgatorium, præsertim hoc tempore suspecta est de hæresi, conspirans inter-*

1 Cor. 3: 13.

terpretationi hæreticorum negantium Purgatorium, cum Ecclesia hunc locum Pauli interpretetur de Purgatorio.

Rob. Etienne se recrie fortement contre cette censure, pretendant (*a*) qu'on ne peut l'accuser, qu'on ne condamne en même tems Saint Chrysostôme, Saint Ambroise & tous les autres anciens Commentateurs orthodoxes, qui l'ont entendu autrement que du Purgatoire Il leur demande quelle est cette Eglise dont ils parlent, puis que de tous les anciens Peres, il n'y a que Saint Augustin qui ait fait mention du Purgatoire, & même en doutant & n'osant rien assûrer. Mais au moins ces Docteurs semblent-ils avoir eu raison de relever sa note, où il paroit de l'affectation. Quelque chose qu'il dise de Saint Augustin, ce savant Evêque a établi manifestement le Purgatoire, qui est même reconnu de toutes les Eglises du monde, si l'on considere plûtôt la chose en elle-même que le nom.

Enfin les Theologiens de Paris auroient pu censurer avec plus de moderation, la note que Rob. Etienne a faite sur ces autres mots de la même Epitre aux Corinth. *Calix benedictionis cui benedicimus.* Il a observé dans les éditions de 1543. & 1545. que cette expression est un Ebraïsme, & que le calice de benediction ou d'action de graces que nous benissons, n'est autre chose que le calice que nous prenons avec benediction, loüanges & action de graces. La censure condamne cette observation, comme ne differant en rien de l'interpretation des heretiques *Sacramentaires*, qui nient la realité de J. CHRIST dans le sacrement de l'Eucharistie, de laquelle realité le faiseur de notes devoit parler en cet endroit; *Hæc interpretatio eadem est cum interpretatione Sa-*

1 Cor. 10: 16.

(a) *Suspecta est illis mea expositio, suspecta igitur sint & Chrysostomi & Ambrosii & similium. . . . Quotquot extant orthodoxi Ecclesiæ Doctores locum hunc aliter quàm de Purgatorio exponunt. . . . Quid porrò hac impudentia putidius fingi potest, cùm jactare non verentur locum ab Ecclesia de Purgatorio exponi? Agedum saltem unum ex vetustis Patribus in medium proferant: ubi igitur ista quâ gloriantur Ecclesia? Unus Augustinus quod sciam timide & dubitanter Purgatorium ignem attingit.* Rob. Stephan. Respons. ad Cens. Theolog. Paris.

Sacramentariorum negantium realem præsentiam corporis & sanguinis Christi in sacramento, de qua debuit interpres hic meminisse. Ideo vehementer suspecta de hæresi. Mais il n'y a rien en cela qui approche de l'heresie, étant certain que les prieres qu'on fait sur le pain & sur le vin s'appellent benediction & action de graces. Il n'étoit pas necessaire qu'Etienne s'étendît sur la presence réelle, dans un endroit où il explique simplement un Ebraïsme. C'est assez qu'il ne dise rien qui y soit contraire.

Si j'ay parlé au long de ce qui regarde les éditions du Nouveau Testament publiées par Rob. Etienne, c'est que sa reponse aux Censures des Theologiens de la Faculté de Paris qu'il imprima d'abord en Latin, & en suite en François, est devenuë très-rare. Il est bon d'observer, que la plus grande partie de ces censures tombe plûtôt sur les sommaires qui sont à la marge exterieure, que sur les Notes literales & critiques qui sont à la marge interieure. Ce sont principalement ces dernieres qui doivent faire rechercher ce Nouveau Testament. Il suffit d'être averti en general, que cet Imprimeur a été préoccupé des nouveautez de son tems: mais aussi d'autre part devons-nous reconnoître, que les Theologiens qui l'ont censuré étoient de trop mauvaise humeur contre luy

Les Notes qu'Isidore Clarius a jointes à sa nouvelle édition Latine du Nouv. Testament, dont on a parlé dans la seconde partie de cette Histoire Critique, ne sont pas d'une grande étenduë, & il y a même peu de choses qui appartiennent à la Critique, bien que les Anglois leur ayent donné place entre leurs Critiques. Elles peuvent neanmoins être utiles à ceux qui étudient le sens literal de l'Ecriture, auquel il s'est appliqué. Il a même évité comme inutile tout ce qu'on appelle controverse de Religion: c'est pourquoy il se contente de remarquer sur ce mot de l'Epître aux Rom. *secundùm propositum*, qu'il est équivoque, & que Saint Chrysostôme & quelques autres Commentateurs Grecs l'ont entendu de la volonté des hommes; que Saint Augustin au contraire & les autres Docteurs Latins l'ont raporté à Dieu. Il ne decide rien là-dessus: mais comme il ne fait que nommer ces derniers,

ISID. CLARIUS.

Rom. 8. 28.

niers, & qu'il s'arrête au contraire à raporter l'interpretation des premiers, il est aisé de juger qu'il a preferé les Peres Grecs aux Latins. Et en effet il ne cite presque point d'autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques que les Grecs, principalement Saint Basile & Saint Gregoire de Nazianze.

Il paroît qu'il avoit étudié les langues Grecque & Ebraïque; mais il n'y étoit pas beaucoup exercé. Elias Levita a été son maître pour l'Ebreu, comme il nous l'apprend sur cet endroit de Saint Matthieu, *Matth. 21: 9.* *Benedictus qui venit in nomine Domini, Hosanna in altissimis.* Il avoit sçu de ce celebre Rabbin, que les Sacrificateurs avoient coutume de reciter ces paroles, lors qu'on amenoit les victimes pour être immolées. *Isid. Clar. Not. in C. 21. Matth.* *Helias Hebræus magister meus narravit hæc verba solita dici à sacerdotibus cùm victimæ afferebantur immolandæ, quod pulcrè hic in vera victima Christo impletum fuit.*

Nic. Zeg. Scol. in N. T. edit in. 8. Colon. ann. 1553. Nicolas Zegerus docte Franciscain, qui a publié des remarques critiques sous le titre de *Castigationes*, qu'il y a eu lieu de citer plusieurs fois dans la I. & dans la II. partie de cette Histoire, a aussi composé des Notes ou scolies sur tout le Nouveau Testament, que les Anglois ont reïmprimées parmi leurs Critiques. Il fait profession de ne s'arrêter qu'aux principales difficultez, parce que son intention n'a pas été d'écrire des Commentaires. *Intelligas oportet non Commentarios, sed scolia nos scribere, eaque in salebrosos seu impeditos locos.* *Id. Zeger. Præf Scol.* Il a recueilli ce qu'il avoit lu de plus exact dans les autres Commentateurs, sans neanmoins les copier. Il a imité Erasme en plusieurs choses, mais il n'a pas été si habile que luy dans la Critique. Par exemple, il a très-bien observé qu'il faut lire au Chap. 8. de Saint Jean vers. 25. le mot de *principium* à l'accusatif dans la Vulgate, parce qu'il y a dans le Grec τὴν ἀρχὴν: mais il pretend qu'on le doit lire avec cette construction, *Ego sum id quod loquor vobis principium*, pour l'accommoder à l'interpretation de Saint Ambroise & de Saint Augustin qu'il defend en cet endroit: ce qui est plûtôt d'un Theologien que d'un Critique. Il cite même là-dessus S. Cyrille, ne prenant pas garde que ce qu'il raporte n'est point de ce Pere, mais d'un supplé-

ment Latin que Josse Clithou y a ajoûté. Il devoit se précautionner davantage, puis qu'il doute sur le vers 27. du même Chap. que le Cyrille sur lequel il appuye une diverse leçon soit celuy qui vivoit au même tems que S. Augustin, & qui a écrit en Grec; au lieu que celuy-là a écrit en Latin : outre que, dit-il, Tritheme & son continuateur n'ont fait aucune mention des Commentaires de Cyrille sur Saint Jean. *Quamquam addubito num hic Cyrillus idem sit qui vixit tempore Augustini. Ille enim Latinè scripsit ni-fallor, hic Græcè, & Trithemius de Commentariis in Joannem nullam facit mentionem, sed neque is qui Trithemium auxit.*

Id. Zeg. Schol. in c. 8. Joann.

Cette reflexion fait voir que Zegerus n'avoit pas lu exactement le Commentaire de Saint Cyrille sur l'Evangile de Saint Jean : car il y auroit distingué ce qui est veritablement de ce Pere, des additions de Clithou. Ce n'est pas le seul endroit où il se trompe, quand il parle des anciens Ecrivains Ecclesiastiques : mais nonobstant ce defaut & quelques autres que je passe sous silence, ses remarques sont bonnes & utiles pour entendre le sens literal des Livres du Nouveau Testament.

Il a mis au devant de ses scolies sur les Epîtres de S. Paul une Preface, où il traitte de certaines phrases qui sont ordinaires à cet Apôtre, *De phrasibus Paulino sermoni familiaribus.* (b) (b) Ce qu'il applique même à nôtre Vulgate, & à toutes les autres versions qui sont remplies de façons de parler qui leur sont propres, & dont on ne peut avoir l'intelligence, sans le secours non seulement de

(b) *Ut de Vulgata nostra & Ecclesiæ usitata Novi Instrumenti loquamur, quo pacto hanc intelliget, qui veterem illum ignorarit loquendi modum quo tum vulgus utebatur, & quo ipsa versio pro omnium captu proque faciliori ipsius intellectu ac publico totius vulgi conscripta est? . . . Quin imò in quocunque sacros quis evolvat Novi Instrumenti codices idiomate, frustra sibi pollicebitur ipsorum intelligentiam, circa certarum consuetudinum ac proprietatum earumdem cognitionem, nisi certè probatorum interpretum juvetur Commentariis,* &c. Nic. Zeger. Præf. Schol. in Epist. Paul.

(b) *Nisi etiam aliarum quarumdam linguarum veluti Hebraicæ, Chaldaica*

de la langue Grecque, mais de l'Ebraïque & de la Syriaque. C'est là-dessus qu'il établit la necessité qu'il y a d'avoir un bon Scoliaste, qui explique toutes ces difficultez. Zegerus étoit bien éloigné de la pensée de plusieurs Theologiens de son tems, qui croyoient que la connoissance de toutes ces langues étoit inutile pour entendre les Livres Sacrez. On remarquera que sa Critique qu'il a imprimée separément, sous le titre de *Castigationes* & de *Epanorthoses*, est jointe à ses scolies dans les Critiques d'Angleterre dont je me suis servi.

Cl. Guilliaud. Coll. in D. Pau. Epist. & in Epist. Can. edit. Lugd. in 4. ann. 1543.

Je mets dans la classe des Scoliastes sur le N. Testament Claude Guilliaud, Theologien de Paris & Chanoine d'Autun. J'ay lu la seconde édition des judicieuses remarques qu'il a publiées sur toutes les Epîtres de Saint Paul, & sur les sept Epîtres Canoniques sous le titre de *Collatio*. Il a eu raison de donner ce titre à son ouvrage, parce qu'il n'a pas fait un Commentaire de sa façon, se contentant de raporter les interpretations des autres Commentateurs, qui luy ont paru les meilleures & les plus literales, après les avoir conferées ensemble. *Non sic insanii*, dit-il parlant des Epîtres de Saint Paul, *ut tam arduum tamque mysticum opus Commentariis illustrandum susceperim. Quin hactenus doctorum interpretum lectione contentus . . . has in Paulum notulas congessi.* En quoy il avoit suivi le sage conseil de Jaques Hurault son Evêque, à qui il a dedié son livre : & il nous aprend luy-même qu'il avoit expliqué ces Epîtres en Sorbonne pendant trois ans, & pendant sept autres années à Autun ; en sorte qu'il avoit eu le tems de mediter & de faire un bon choix.

Guilliaud. in Epist. ad Jac. Hurault. Episc. Eduens.

Ibid.

Pour ne passer pas pour plagiaire il avertit ses lecteurs, que s'il n'a point marqué les noms des Auteurs, principalement des modernes, ausquels il est redevable de ses notes, c'est

---

ca & Syriaca proprietates, imò barbarismos: denique nisi & peculiares nonnullarum sive Latinarum, sive Gracarum vocum, apud emendate loquentes minimè aut secus usitatarum, significantias ignores, non erit sanè unde sinceram tibi possis Divinorum eloquiorum polliceri intelligentiam. Quin imò sæpe tibi erit in eorum intellectu cæcutiendum & hallucinandum, nisi fortè probati ac sinceri alicujus enarratoris passim juveris glossemate. Id. Zeger. ibid.

c'eſt que la plûpart étoient échappez à ſa memoire, outre que cela n'étoit point neceſſaire. Bien qu'il ſoit attaché à la Vulgate qu'il raporte entiere, comme étant la verſion de ſon Egliſe, il a mis à la marge vis-à-vis de certains mots de petites notes, qui ſont ordinairement priſes de la verſion d'Eraſme, ou de quelque autre interprete qui a ſuivi le Grec. Ce qui eſt aſſez bien penſé : car l'on voit tout d'un coup les diverſes interpretations des mots qui ſont obſcurs, & des endroits où il y a de l'ambiguïté.

Il s'applique dans ſes ſcolies à éclaircir les difficultez de ſon texte, ſans ſe jetter dans des queſtions inutiles. Par exemple, ſur le mot de *prædiſtinatus* qui eſt au commencement de l'Epître aux Romains, il dit ſeulement que *prédeſtiné* ſe prend en ce lieu-là pour *declaré* & *manifeſté*. *Qui prædeſtinatus eſt*, *id eſt*, *Jeſus Chriſtus declaratus ac demonſtratus eſt filius Dei*, *certiſſimiſque argumentis orbi exhibitis*, *nempe potentiâ*, *ſpiritu & reſurrectione*. Il ne nomme point Saint Chryſoſtôme, ni les autres Commentateurs Grecs qui luy ont fourni cette explication. Il cite neanmoins très-ſouvent ce ſavant Evêque, auſſi bien qu'Origene, Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, Saint Jerôme, & quelques autres Peres dont il raporte les interpretations. S'il rencontre des paſſages de Saint Paul qui luy ſemblent être oppoſez à d'autres, il tâche de les concilier à la fin de chaque chapitre; mettant en titre *Conciliatio*. Et il ajoûte en ſuite à cette conciliation, ſous le titre de *dictio*, la definition de certains mots qui ne ſont pas aſſez clairs : & par ce moyen il fait comprendre plus facilement les penſées de ſon Auteur, y mêlant quelquefois un peu de Theologie, ſans s'éloigner neanmoins de ſon ſujet. Il ſuit aſſez ſouvent les ſentimens de Saint Auguſtin, ſur tout quand ils ne contiennent rien qui paroiſſe trop dur.

Id. Guill. in Epiſt. ad Rom. C. 1. v. 4.

Il eſt un peu plus étendu ſur les endroits difficiles que ſur les autres; & s'il y a de la controverſe ſur ces endroits-là, il ſe précautionne pour ne rien avancer qui ne ſoit conforme aux definitions des Theologiens. Expliquant ces mots mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Uniuscujusque opus* 1 Cor. 3: 13.

ma-

manifestum erit, &c. il dit que cela se doit entendre du jugement de Dieu, soit general soit particulier, & que le feu dont il est parlé signifie l'examen rigoureux de ce jugement, & non pas un veritable feu ou quelque autre tourment, *Dies judicii sive generalis sive singularis index erit omnium operum, quia in igne, id est in stricto & exacto Divini judicii examine manifestabitur: hoc autem significat hoc loco ignis, non tormentum aut flammam, sed ipsum examen judicii.* Il ajoûte en suite sur ces autres mots, *Sic tamen quasi per ignem*, qu'ils designent quelque peine qui doit purger après cette vie, de quelque maniere qu'on explique cette peine, *Id est per aliquam pœnam, qualis qualis illa fuerit, purgatoriam post hanc vitam.* Il apporte l'interpretation du Diacre Hilaire, qu'il cite toûjours sous le nom de S. Ambroise, auquel il joint S. Augustin, qui assûre, selon luy, que les pechez veniels seront purgez par ce feu. Il fait dire de plus à Theodoret sur cet endroit, qu'il est fait mention du feu qu'on nomme Purgatoire, *Theodoretus in hunc locum scribens ait, hunc ignem credimus esse purgatorium, in quo animæ tanquam aurum in conflatorio purgantur.* Il y a quelques autres endroits semblables, où ce savant Theologien cite de certains livres sous le nom des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, lesquels ne sont point d'eux.

August. Serm. de Sanctis.

Le respect qu'il avoit pour la sacrée Faculté de Theologie de Paris, luy a fait inserer dans son Commentaire quelques decisions de cette Faculté, qu'il raporte comme des explications literales, bien qu'elles regardent plûtôt la controverse que le veritable sens du texte. Il observe sur ce passage de la même Epitre aux Corinthiens, *Debet in spe qui arat arare*, que (*c*) ces Theologiens ont arrêté, que bien que nous devions plûtôt faire nos bonnes actions pour l'amour de Dieu, que dans la vûë d'aucune recompense, il est

1 Cor. 9: 10.

(c) *Sacra Facultas Parisiensis inquit . . . Tametsi principaliùs Dei amore quàm præmii debent homines certare & bene operari, licitum est tamen eos præmio moveri ad bene operandum & certandum contra tentationes, & oppositum asserere erroneum est, & Scripturæ adversatur. Scribit enim Apostolus*, debet in spe *&c.* Guilliaud. Not. in I. Epist. ad Corinth. Cap. 9. v. 10.

eſt neanmoins permis de faire le bien dans la vûë d'en être recompenſé. Il explique auſſi cet autre paſſage de S. Paul aux Corinthiens, *Sed in Eccleſia volo quinque verba ſenſu meo loqui*, &c. par (*d*) la deciſion de ces mêmes Docteurs, qui ont arrêté dans une de leurs cenſures, que S. Paul parle en ce lieu-là des ſermons qu'on prononçoit pour l'inſtruction du peuple, & non pas du chant de l'Egliſe.

1 Cor. 14: 19.

Guilliaud a remarqué ſur le Chapitre onziéme de cette même Epître, où l'Apôtre parle des femmes qui prioient Dieu, ou qui prophetiſoient ſans être voilées, qu'il n'étoit point defendu en ce tems-là aux femmes de faire la priere publique & de prêcher, *Nondum interdictum erat mulieribus publicè cùm orare tum prædicare & vaticinari, ut argumento ſunt multarum illius temporis acta.* Il ſemble avoir preferé l'interpretation de S. Jerôme & des Peres Grecs à celle de S. Auguſtin, ſur ce fameux endroit de l'Epître aux Galates, *Cephas étant venu à Antioche je luy reſiſtai en face:* car après avoir fait mention de la diſpute de ces deux grands hommes, il ne raporte que l'explication de Saint Jerôme, *Hieronymus cum Græcis ſentit Petrum non peccaſſe*, &c.

Id. Guill. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 11. v. 4.

Gal. 2: 11.

Comme ces paroles de Saint Paul écrivant à Timothée, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez*, ſemblent contraires à ce que cet Apôtre dit de l'endurciſſement de Pharaon, & à quelques autres expreſſions, Guilliaud pretend qu'on doit expliquer ces endroits-là par celuy-cy, où le libre arbitre eſt établi manifeſtement & ſans aucune ambiguïté, *Hic manifeſte oſtenditur libertas arbitrii: imò & hoc loco ſolvitur quod objici ſolet de obduratione Pharaonis, & ſi quæ ſint hujus generis quæſtiones.* Saint Paul n'ayant parlé dans cette Epitre que des Evêques & des Diacres, ſans nommer les Prêtres, nôtre Scoliaſte dit après S. Chryſoſtôme, qu'il n'a point fait mention de ces derniers, parce

1 Tim. 2: 4.

(d) *Sacra Theologia Facultas Pariſienſis in quadam cenſura de cantu Eccleſiæ tractans ait, ſcribens* in Eccleſia volo quinque verba *&c. de concionibus ſeu ſermonibus qui habentur ad populum tractat, in quibus inutilis eſt copia verborum non intellectorum; non de cantibus Eccleſiaſticis, quorum alia eſt ratio.* Id. Guill. in I. Epiſt. ad Corinth. Cap. 14. verſ. 19.

ce que tout ce qu'il atribuë aux Evêques convient aussi aux Prêtres, ausquels il apartient de droit de présider aux Eglises & d'instruire le peuple, n'étant inferieurs aux Evêques que dans la ceremonie de l'Ordination : *Chrysostomus quærit cur hic Sacerdotes seu Presbyteros præterit : quia quæ de Episcopis dicta sunt Sacerdotibus competunt ; his namque junctum est, ut Ecclesiis præsint & alios instruant, & sola sunt illis consecrationis ceremonia & ordinatione inferiores.* Cet Auteur a suivi la même methode dans ses Scolies sur les Epîtres Canoniques que sur S. Paul, gardant par tout un certain milieu entre les Commentateurs qui s'arrêtent trop à la Grammaire & à la Critique, & ceux qui s'étendent trop sur la Theologie. Nous avons aussi quelque chose de ce Commentateur sur les Evangiles : mais il n'est pas si exact dans ce dernier Ouvrage que sur les Epîtres de Saint Paul.

CHAP. XL.

Des Commentaires de Jean Gagney, de Jean Arboreus & de Claude d'Espence, Theologiens de Paris.

LES doctes Scolies de Jean Gagney Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, qui vivoit sous François I. sont une preuve manifeste que Robert Etienne n'a pas rendu justice aux Theologiens de cette Faculté, quand il leur a reproché leur profonde ignorance dans la langue Grecque, & dans l'étude des Livres Sacrez. Ce Commentateur fait paroître dans tout son ouvrage sur le Nouveau Testament qu'il entendoit la matiere qu'il traite, & qu'il étoit même habile dans la Critique. Il étoit persuadé que les Peres Grecs, qu'il suit presque toûjours, avoient eu une connoissance plus exacte du Nouveau Testament que les Latins. Il n'a même presque fait sur les Actes des Apôtres, sur S. Paul & sur les Epîtres Canoniques, qu'un abregé des Scolies Grecques, qui avoient été imprimées depuis peu à Verone sous le nom d'Oecumenius. Il avoit aussi lu le Commentaire de S. Chrysostôme sur S. Paul, qu'on venoit

JOANN. GAGNEJUS.

noit de publier au même lieu en Grec ſeulement. Il raporte quelquefois le Grec de ces Scoliaſtes, auquel il joint ſa traduction Latine, ne donnant neanmoins en pluſieurs endroits que le Latin, & renvoyant pour le Grec aux Auteurs mémes qui ſont dans ce recueil d'Oecumenius.

Pour ce qui eſt de ſa methode elle eſt judicieuſe. Il exprime le ſens literal en peu de mots, ne perdant gueres de vûë l'original Grec & les plus habiles Commentateurs Grecs. Il étoit neanmoins difficile, qu'écrivant dans un tems qu'il y avoit de grandes diſputes ſur la Religion, il ne s'arrêtât quelquefois à la controverſe: mais il le fait avec moderation. Il traite fort mal Cajetan, & il loüe au contraire Catharin. Je ne doute point qu'il n'ait été un de ſes approbateurs. Il corrige auſſi quelquefois Eraſme ſelon les regles de la Critique, & non ſelon les préjugez de la plûpart de ſes confreres. Si Bedda avoit eu la capacité de Gagney, il ne ſe ſeroit pas ſi fort emporté contre ce Critique, & contre Jaques le Fevre d'Eſtaples.

Il commença par ſes Scolies ſur les Epitres de Saint Paul, qu'il dedia au Cardinal de Lorraine qui l'avoit engagé à ce travail. Il luy repreſente d'une maniere forte dans la lettre qu'il luy adreſſe, les difficultez dont ces Epitres ſont remplies à cauſe des longues hyperbates, & des ſens qui ne ſont point achevez. Ce qui luy en rendit l'interpretation plus facile, (*a*) c'eſt qu'il les avoit luës exactement dans l'Univerſité de Paris, & qu'il avoit auſſi lu avec ſoin tous les Commentateurs Latins, & quelques Grecs qui n'avoient point encore paru en Latin. Auſſi-a-t-il fait le choix de ce qu'il a trouvé de meilleur dans ces Auteurs, principalement dans les Grecs. Ses Scolies cependant ſont continuées, & il n'a pas negligé entierement les differences du Grec & du Latin, ayant conſulté les differentes éditions Grecques qu'on avoit alors du Nouveau Teſtament. Car pour ce qui eſt des MSS. il ne fait

Edit. Pariſ. in 12. ann. 1539.

(a) *Perlectis in Academia Pariſienſi quanta maxima fieri potuit diligentia Pauli Epiſtolis, poſt evolutos Latinorum omnium & Græcorum aliquot Commentarios, quos Latinis hominibus nondum viſos mihi mutuavit N. Boerius Macloviensis Epiſcopus.* Joann. Gagn. in epiſt. ad Joann. à Lothar. Cardin.

fait ce me semble mention que d'un Exemplaire qu'il avoit eu de la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Denis, & qu'il nomme pour cette raison, *codicem Dionysianum*. Il a même sçu distinguer en quelques endroits le Grec des anciens Exemplaires, du Grec de ceux d'aujourdhuy. S'il y a quelque defaut dans ses remarques sur Saint Paul, c'est qu'elles sont trop courtes, & qu'elles ne suffisent pas pour entendre un livre qu'il reconnoit luy-même être rempli de difficultez insurmontables Mais (*b*) il s'accommoda en cela à la volonté du Cardinal de Lorraine, qui souhaita d'avoir un Commentaire de cette sorte; & au goût des personnes savantes qui étoient à la Cour, lesquelles n'aimoient pas les gros livres.

Ces Scolies où Gagney n'a fait presque autre chose que compiler les Commentateurs Grecs, qui sont tout-à-fait opposez à la doctrine de Luther, venoient fort-à-propos en ce tems-là. Il en donna peu d'années après une nouvelle édition plus étenduë. Elles sont, dit-il, à la verité courtes, si l'on compte les pages; mais il y a autant de bonnes choses que dans les longs Commentaires des autres. *Brevia quidem illa si paginas spectes: cæterùm prolixis aliorum Commentariis non minus succulenta*. En effet elles contiennent un grand nombre de doctes remarques, qu'il avoit tirées des Scoliastes Grecs qui n'avoient été presque encore lus de personne. On observera cependant, que n'ayant pu consulter tous ces Auteurs Grecs dans la source, on ne doit pas toûjours se fier à ses citations. Nous en avons donné cy-dessus un exemple considerable parlant de Theodoret, dont il a produit un endroit très-important qui ne se trouve point dans le Commentaire de cet Evêque sur Saint Paul; ni même dans le recueil d'Oecumenius.

E lit. Paris. in 8. anno 1543.

On jugera plus facilement de sa methode, & du choix qu'il a fait de ses Auteurs par quelques exemples. Il ne craint point qu'on luy objec-

(b) *Quæ (scholia) in enchiridii formam emittenda curavimus, primùm ut voluntati tuæ morem gererem sic optanti: deinde omnium in aula doctorum hominum commoditati studerem, quibus gravem esse scio magnorum librorum sarcinam.* Id. Gagn. ibid.

te de favoriser le Pelagianisme, en appuyant l'interpretation de Pelage sur ces mots de l'Epître aux Romains, *In quo omnes peccaverunt*. Il observe d'abord (*c*) qu'on peut traduire le mot Grec ἐφ' ᾧ par *in quo*, comme il y a dans la Vulgate, ou par *quatenus*, comme a fait Pelage & quelques Commentateurs Grecs. Cette premiere interpretation, qui a été suivie par les Latins & par quelques Grecs, luy paroit éloignée de la pensée de l'Apôtre. C'est pourquoy il prefere l'explication de Photius, qui a cru que ἐφ' ᾧ étoit la même chose en ce lieu-là que le *quatenus* des Latins, le sens de ces paroles étant, *La mort est passée dans tous les hommes en ce que tous ont peché*. Il cite ce Patriarche en luy donnant de grands éloges.

Rom. 5: 12.

Sur ces paroles du Chap. 9. de cette même Epitre, *Igitur non volentis neque currentis* &c. où l'on trouve ordinairement beaucoup de difficulté, il a recours au même Photius, qui les explique comme si on lisoit, *Non volentis solùm neque currentis solùm*, οὐ τοῦ θέλοντος μόνον, οὐδὲ τρέχοντος μόνον: laquelle explication vient des anciens Peres Grecs, comme nous l'avons déjà remarqué. Je serois trop long si je voulois raporter en detail tous les endroits difficiles que Gagney a éclaircis par les interpretations de Photius, dont il admire le bon sens & la penetration d'esprit.

Nôtre Commentateur n'étoit pas du nombre de ces Theologiens chagrins de son tems, qui ne pouvoient souffrir qu'Erasme, qui faisoit profession de suivre le texte Grec dans sa traduction, se fût éloigné si souvent de la version Vulgate. Il a observé luy-même les differences du Grec & du Latin, lors qu'elles sont de quelque importance, comme sur ce passage de l'Epître I. aux Corinthiens, *Omnes quidem resurgemus* &c. où il dit que Saint Jerôme nous apprend que les Exemplai-

(c) *In quo vel quatenus omnes peccaverunt. Quanquam longiùs petita mihi videtur collatio*, *si* in quo *legamus & referamus ad Adam*; *etsi non displicet hæc lectio Latinis & aliquot Græcis: certè Photius Græcorum Interpretum doctissimus interpretatur* ἐφ' ᾧ *per* quatenus, *ut sit sensus*, & ita in omnes homines mors pertransiit quatenus peccaverunt. Id. Gagn. in Cap. 5. Epist. ad Rom. vers. 12.

plaires Grecs varioient de son tems. Et après avoir raporté en quoy consiste cette varieté, il appuye la leçon de nôtre Vulgate sur l'autorité de Saint Cyrille, dont il produit un extrait. *Mihi nuper*, dit-il, *in manus venit Græca Cyrilli in hunc locum expositio nostræ versioni per omnia consentiens, quam hic addere visum est, ne etiam nostram lectionem nullis Græcis placuisse lectores credant.*

Joann. Gagn. in C. 15. Epist. I. ad Cor.

Quoy que ses Scolies soient purement literales, & qu'il s'attache plus à la Critique & à la Grammaire qu'à la Theologie, il y mêle de tems en tems des controverses. Mais ce qui donne du poids à ses decisions, c'est qu'il ne parle presque jamais qu'après d'anciens Auteurs, dont le témoignage ne peut être suspect. Il aporte, par exemple, sur ces mots de l'Epitre I. aux Corinth. *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam* &c. l'interpretation de Gennadius Commentateur Grec, d'où il prend occasion de refuter en peu de mots les Protestans, qui croyoient que la foy sans les œuvres est suffisante. Il oppose aux Lutheriens sur cette même matiere ces paroles de Saint Jaques, *Fides si non habeat opera mortua est*; & afin qu'on ne croye pas qu'il leur impose, il prend à témoin de leur creance le celebre George Wicelius, qui avoit vêcu long-tems parmi eux, & qui devint un de leurs plus redoutables adversaires.

1 Cor. 13:2.

Jac. 2.

Il se sert de plus de l'exemple de la Piscine dont il est parlé au Chap. 5. de Saint Jean, pour faire voir aux mêmes Protestans que Dieu attache quelquefois les miracles qu'il fait, ou par luy-même ou par les Saints, à de certains lieux & à de certains tems, & même à de certaines circonstances. Il est bon, ajoûte-t-il, d'observer, que le Roy très-Chrêtien François dans un Conseil qu'il tint avec des nobles & des personnes doctes pour reünir les Protestans d'Allemagne avec l'Eglise, a fait cette remarque avant nous. *Hoc notatum volui quòd & ante nos Rex Christianissimus Franciscus dum de conciliandis ad fidem Ecclesiæ ac concordiam Germanis in augusto suo consilio ageret, cum viris nobilibus & peritis annotavit.* J'ay douté cy-dessus en parlant de Primasius, si Gagney avoit traduit de Latin en François les Commentaires de cet Auteur sur les Epîtres de

Id. Gagn. in C. 5. Joann.

de S. Paul aux Romains & aux Ebreux. Depuis ce tems-là j'ay vû cette traduction imprimée à Paris en 1540. avec ce titre, *Brieve & fructueuse exposition sur les Epitres de Saint Paul aux Romains & Hebrieux par Primasius jadis disciple de Saint Augustin, translatées de Latin en langue vulgaire Françoise par Jean de Gagny Docteur & premier Aumônier du très-Chrêtien Roy de France premier du nom par le commandement du dit Seigneur* Gagney n'est pas à la verité si exact dans ses Scolies sur les Evangiles, qu'il a écrites après celles-cy: mais il ne laisse pas d'y faire paroitre beaucoup d'érudition & de bon sens. Il n'a pas eu dans ce dernier Ouvrage un si grand nombre de Scoliastes Grecs que dans le premier. Il a imité en plusieurs choses S. Jerôme sur S. Matthieu. C'est après luy qu'il remarque sur ces mots, *Vox in Rama audita est*, que *Rama* n'est point un nom propre; mais qu'il signifie *haut* dans la langue Ebraïque, ensorte que le sens propre de ce passage soit celuy icy, *Vox in excelso & aëre audita est, on a entendu une voix en l'air.*

Matth. 2.

Il croit que ces autres paroles du même Chap. de Saint Matthieu qui ont été prises du Prophete d'Osée, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, s'entendent à la lettre du peuple Israël, que Dieu a non seulement nommé son Fils dans l'Ecriture, mais même son premier-né. Comme on pouvoit luy objecter, que Saint Matthieu faisoit une simple application de cette Prophetie, il repond que Dieu le Pere ayant rappellé d'Egypte son Fils après la mort d'Herode, comme il avoit tiré d'Egypte les Israëlites, on peut aussi assûrer que cette Prophetie a été accomplie en luy, mais dans un sens different. L'Evangeliste ne dit pas, afin que ce que le Seigneur a predit de luy fût accompli, mais afin que ce qui avoit été dit d'Israël son premier-né, fût accompli en la personne de JESUS-CHRIST son Fils unique: c'est-à-dire que cela se doit entendre par comparaison & similitude, & non à la rigueur de la lettre. *Neque enim dicit Matthæus ut adimpleretur quod dictum est de eo à Domino, sed ut quod dictum erat de filio Dei primogenito Israele adimpleretur in unigenito & primogenito ejus Filio, per collationem videlicet.*

Ce

Ce Theologien n'a cherché dans les Evangiles que le sens literal, évitant de donner des interpretations foibles, d'où les Juifs & les autres ennemis de la Religion Chrêtienne pussent prendre quelque avantage. Il reconnoît aussi que cette preuve dont J. CHRIST se sert contre les Sadducéens, *Ego sum Deus Abraham* &c. Matth. 22. ne paroît pas concluante, le passage qu'il produit du Vieux Testament ne marquant point expressément la resurrection des morts, qui n'en peut être tirée que par une consequence. (*d*) Il prend de là occasion de faire le procés aux heretiques de ces derniers tems, qui ne veulent recevoir en matiere de Religion aucune preuve qui ne soit fondée sur des termes clairs & formels de l'Ecriture Sainte.

S'il fait quelquefois des digressions, c'est pour refuter les heretiques, ou au moins des sentimens qu'il jugeoit contraires à la paix de l'Eglise; comme sur le Chap. 13. de Saint Matthieu, où JESUS-CHRIST dit qu'il parle en paraboles au peuple, *Auquel il n'a pas été donné de connoître les mysteres du Royaume du Ciel*, il combat les versions de la Bible en langue vulgaire. Où sont, dit-il, ceux qui veulent qu'on traduise l'Ecriture S. en langue vulgaire pour être luë de tout le monde, ne considerans pas qu'outre les choses qui sont necessaires pour acquerir la vie éternelle, elle contient une infinité de mysteres? Il donne pour exemple l'Apocalypse & les Propheties obscures d'Isaje & d'Ezechiel. Il demande de quelle utilité peut être la traduction de ces Propheties, & de quelques autres qui sont encore plus difficiles à entendre dans une langue étrangere, que dans le Grec & dans l'Ebreu ou dans le Latin. Il n'y a personne de bon sens, dit-il, qui vueille mettre entre les mains des jeunes filles & des simples femmes en leur langue les Cantiques de Salomon. *Porro Salomonis Cantica nemo* Matth. 13. *adeo deplorato judicio est qui puellis & mulierculis vernaculè versa exhibere velit.* Il re-

(d) *Argumentum istud non procederet contra nostra tempestatis hareticos, qui nihil volunt adduci ex Scriptura Sancta, quod non expressè contineatur in illa: nec enim in loco quem Christus allegat expressè mortuorum resurrectio asseritur, sed ex eo in bona consequentia deducitur.* Id. Gagn. in Cap. 22. Matth.

reduit (e) les livres que les particuliers peuvent lire en sûreté dans leur langue à ceux qui sont purement historiques, ou qui ne contiennent que de la Morale, comme sont les Proverbes de Salomon & l'Ecclesiastique: & encore est-il necessaire qu'ils soient traduits avec l'autorité de l'Eglise par une personne pieuse & savante : autrement à quelle version s'arrêtera-t-on, si chacun prend la liberté de traduire l'Ecriture à sa maniere ? Il avoit sans doute égard aux desordres que ces versions causoient de son tems.

Il se peut faire aussi que ce soit par ce même esprit qu'il declame si souvent dans ses Scolies contre le Cardinal Cajetan, dont les sentimens luy paroissoient trop libres en plusieurs endroits de ses Commentaires sur le Nouveau Testament. Il le decrie de toute sa force, ne luy pardonnant pas la moindre faute. Ce Cardinal qui n'avoit point lu dans l'édition Grecque d'Alde, ces mots du Chapitre 9. de Saint Marc qui sont dans le Latin, *At illi ignorabant & timebant interrogare eum*, les avoit jugez superflus. Gagney aprés avoir admiré son ignorance, parce que ce verset est dans tous les Exemplaires Grecs tant imprimez que manuscrits, à la reserve de celuy d'Alde, ajoûte qu'il excuse l'ignorance de cet homme, qui ne savoit pas même lire le Grec, *Miror hoc loco Cajetani ignorantiam qui totam hanc sententiam superfluere dicit, neque Græcè haberi. Sed excusô hominis ignorantiam, qui ne Græcè quidem legere noverat.*

Il est vray que Cajetan n'ayant pas sçu la langue Grecque, reforme quelquefois peu judicieusement sur le Grec l'ancienne version Latine : mais Gagney paroit trop passionné contre luy. Dans un petit discours qu'il a mis au devant de l'Epît. aux Ebreux, où il prouve que S. Paul en est l'auteur, il l'accuse d'avoir rempli ses Commentaires d'impertinences & de faussetez, & il renvoye au livre que Ca-

(e) *Sunt igitur inter Scriptura Sacra Libros quorum vulgata versio paucis officere possit, cujusmodi sunt pûrè historici Libri puréque morales, quales sunt Salomonis Parœmia & Ecclesiasticus, modò ab homine pio & docto publicaque Ecclesia autoritate vertantur. Cui enim versioni stabitur, si cuique pro arbitrio vertere licet ?* Id. Gagn. in Matth. Cap. 13.

Catharin a publié contre luy. *Inania autem alia argumenta & similes nugàs perverſasque opiniones, quibus ſuas in Scripturam Sanctam farragines inſperſit Cajetanus, abundè retulit frater Lancilotus homo pius & doctus.* Il y a de l'excés dans la peinture qu'il en fait ſur ces mots de l'Epître I. de S. Pierre, *Si propter Dei conſcientiam*, que ce Cardinal a expliquez par ces autres, *Propter applicationem ſcientiæ quam habet de iis quæ grata ſunt Deo.* (*f*) Voyez, dit-il, quel jugement a pu avoir cet homme, interpretant à la lettre l'Ecriture, qui depend du Grec & de l'Ebreu? Il eſt bon qu'on ſache qu'il a dechiré par tout impudemment l'ancienne verſion de l'Egliſe, n'ayant aucune connoiſſance des langues qui luy étoient neceſſaires. Il a de plus rempli ſes Commentaires de ſentimens contraires à la doctrine des Catholiques, comme Catharin qui eſt du même Ordre que luy, mais dont la foy eſt plus pure, l'a très-bien montré. C'eſt pourquoy l'on ne doit, ſelon luy, avoir aucune creance à ſes Commentaires. Mais il n'étoit pas judicieux d'exagerer ſi fort les defauts de ce docte Cardinal, dans un tems que les Proteſtans pouvoient s'en prévaloir. Il y a de l'apparence que Gagney avoit été échauffé par Cajetan.

Id. Gagn. in argument. Epiſt. ad Ebr.

1 Pet. 2: 19.

Le même Gagney attaque auſſi quelquefois dans ſes Scolies Jaques le Fevre, mais avec plus de moderation. Il reprend plus ſeverément Jean Benoît Theologien de Paris, qui avoit publié l'ancienne édition Latine du N. T. avec des obeles, des aſteriſques & d'autres petites notes, pour indiquer ce qu'il y avoit de plus & de moins dans le Grec que dans la

Eeee 2

(f) *Vide obſecro lector quid iſte judicii habere potuit in explicatione Scripturarum ad literam quæ ex Græcis & Hebræis literis pendent? Hoc autem te admonitum volui, quia præter quàm quod impudenter Eccleſiaſticam verſionem lacerare ubique penè contendit homo, bonarum literarum quæ ad inſtitutum illius erant perneceſſariæ ignarus, etiam multa ſuis in Sacram Scripturam rapſodiis inſarſit, orthodoxæ fidei & ſanctæ Eccleſiæ dogmatis contraria, quemadmodum egregiè oſtendit frater Hippolytus Katharinus Senenſis & ipſe Prædicatorii Ordinis, homo doctus & pius & verè Chriſtianus, Ordinis quidem ejuſdem, ſed fidei melioris, ne tu poſthac ejus Commentariis fidem habeas.* Id. Gagn. in Cap. 2. Epiſt. I. Petr.

la Vulgate, marquant en même tems à la marge les endroits où il pretendoit que l'ancien Interprete n'a point traduit assez exactement l'original. Gagney ne nomme cependant point Benoit, se contentant de l'indiquer seulement sous le nom de *Librarius*, ou de quelque autre maniere. Quoy que le dessein de Benoit fût très-bon, & que la Vulgate imprimée de cette façon pût être très-utile aux particuliers, il ne l'a pas bien executé. Il ne paroît pas même qu'il ait consulté le texte Grec. Ses remarques sont la plûpart tirées de Cajetan, d'Erasme & de Jaques le Fevre. Il fait profession de donner la Vulgate pure, en y joignant seulement des Notes critiques; & cependant il l'a retouchée en quelques endroits sur le Grec. Il lit, par exemple, au Chap. 1. de S. Jean, *Hæc in Bethabara facta sunt*, au lieu qu'il y a *Bethania* dans tous les Exemplaires Latins, & même dans quelques Grecs. Gagney a eu raison de luy reprocher sa temerité, & de luy objecter qu'il devoit mettre *Bethabara* à la marge, conservant *Bethania* dans le texte de l'ancienne version. Mais Benoit a eu plus d'égard à la remarque de Jaques le Fevre qu'il suit souvent, qu'aux Exemplaires Latins de l'ancien Interprete.

Au reste bien que le Docteur Gagney n'ait pas eu sur les Evangiles ces Scoliastes Grecs, qui luy ont été d'un grand secours sur les Actes des Apôtres & sur le reste du Nouveau Testament, il a tâché de remedier à ce defaut en consultant S. Chrysostôme, S. Cyrille, Theophylacte & Euthymius : mais il ne l'a fait ni assez souvent, ni avec assez d'application. Il cite sous le nom de S. Chrysostôme des Commentaires sur l'Evangile de S. Luc, qui ne sont point de luy. Il a cru avec le commun des Theologiens, que les livres qui ont été publiez sous le nom de S. Denis sont de l'Areopagite. Il attribuë de plus à Eusebe d'Emese des ouvrages qui sont manifestement d'un Ecrivain Latin. Ce qui n'empêche point qu'il ne merite les loüanges que Sixte de Sienne luy a données dans sa Bibliotheque, où il l'appelle un homme docte dans les belles lettres, & consommé dans l'étude de l'Ecriture, *Vir in secularibus literis doctus, & in Divinis Scripturis . . . absolutissimus.*

Com-

Comme il n'écrivoit que des Scolies, il s'est abstenu exprès de traiter plusieurs matieres de controverse qui faisoient alors grand bruit. Mais il est aisé de juger quels ont été ses sentimens sur la justification, sur la grace, le libre arbitre & la prédestination, par le sommaire qu'il a mis au devant de l'Epître aux Romains, où (*g*) il renvoye pour toutes ces matieres au livre que Pighius avoit donné depuis peu au public, sur les questions qui avoient été agitées dans l'assemblée de Ratisbonne. Il est persuadé qu'on trouve dans cet ouvrage la creance des anciens Peres orthodoxes, & la veritable Tradition de l'Eglise. Tout le monde sait que Pighius & Catharin, qui sont les deux grands Theologiens de Gagney, ont été fort opposez à S. Augustin, & qu'ils ont été même accusez d'avoir des opinions particulieres.

Enfin le Docteur Gagney a été bien éloigné de la delicatesse de plusieurs de ses confreres, qui n'ont pu souffrir ceux qui ont avancé que les Evangelistes & les Apôtres n'ont pas eu une connoissance exacte de la langue Grecque. Il dit librement que S. Paul ne la savoit que mediocrement, *Paulus Græcæ linguæ non admodum peritus*: & expliquant ces mots de l'Apocalypse, *Qui est, qui erat, & qui venturus est*, il observe que les mots Grecs qui repondent à ceux-cy ne forment aucun sens, y ayant un solecisme que les Ecrivains Sacrez, qui ont negligé la proprieté de la diction & des expressions, n'ont point eu soin d'éviter. *Græca nullum sensum habent: complectuntur enim verum solœcismum, à quo non abhorruerunt Scriptores Euangelici, utpote non adeò curiosi proprietatis verborum & locutionum.*

Id. Gagn. in argument. Epist. ad Ebr.

Id. in Cap. 1. Apoc.

Jean Arboreus qui a aussi été Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, a composé des Commentaires sur les Evan-

JOANN. ARBOREUS, *edit. in fol. Paris. ann. 1551.*

(g) *Qui volet amplam hujus argumenti (de justificatione operum ac fidei) tractationem, sed & cæterorum qui hodiè controvertuntur de fide articulorum, comparet sibi librum Alberti Pighii Campensis de controversiis in Ratisponensibus Comitiis habitis, quem ego librum omnibus legendum relegendumque arbitror, qui de doctrinis hodiè controversis, juxta veterum orthodoxorumque Patrum & universæ Ecclesiæ traditionem, sacrarumque literarum usum animo suo satisfactum cupiunt*, Id. Gagn. in Argum. Epist. ad Rom.

Evangiles & ſur les Epîtres de S Paul, où il y a beaucoup d'érudition. Ce titre qui eſt à la tête nous fera juger de ſa methode, *Commentarii in quatuor Domini Euangeliſtas, in quibus Doctorum ſententiæ diſcutiuntur & pernicioſæ quorumdam Interpretum aſſertiones revincuntur.* Il dit neanmoins dans ſa lettre au Cardinal Charle de Vendôme, à qui il dedie ſon livre, qu'il (*h*) ne s'eſt pas tellement aſſujetti aux interpretations des autres, qu'il n'ait fait que les copier. Il aſſure qu'il y a mis plus du ſien, qu'il n'en a pris des autres Commentateurs.

Il ne paroît pas qu'il ait entendu la langue Ebraïque. Je doute même qu'il ait ſçû la langue Grecque : car il n'auroit pas dit dans ſa lettre au Cardinal Charle de Guiſe, laquelle eſt au devant de ſon Commentaire ſur Saint Marc, qu'on peut entendre parfaitement l'Ecriture ſans le ſecours de cette langue, *Nihil tamen obſtat, quin abſque Græcarum literarum adminiculo poſſimus planè Scripturam Sacram intelligere.* Auſſi eſt-il plus Theologien que Critique, faiſant ſouvent des leçons de Theologie & de controverſe. Il a rejetté ſelon cette idée le ſens qu'Eraſme a donné à ces paroles de nôtre Seigneur dans S. Jean, *Principium qui & loquor vobis*, pretendant (*i*) qu'il a préferé les Exemplaires Grecs à la verité, & qu'il n'a nullement conſideré la Philoſophie ſublime de JESUS-CHRIST, & ſa reponſe admirable. Il a ſuivi l'interpretation de S. Auguſtin,

Joann. Arbor. in Epiſt. ad Cardin. Carol. Guyſian.

Joann. 8: 25.

(h) *Nec ita aliorum ſcriptis & veſtigiis innixi ſumus, ut nihil noſtra incude noſtroque marte confecerimus, quandoquidem illum exiſtimo omnium ſibilis explodendum & apertis cachinnis ſubſannandum, qui duntaxat ſuum calamum aliorum atramento illinit. . . . Auſim etiam citrà jactantiam affirmare, imò dejerare, meo marte meiſque ſtudiis longè plura in enarratione hujus Euangelii confeciſſe, quàm quæ ab eruditis Interpretibus ſuſtulerim.* Joann. Arbor. in epiſt. ad Cardin. Carol. Vindam.

(i) *Eraſmus plus tribuens Græcis codicibus quàm veritati, & parùm reſpiciens ad ſublimem Chriſti Philoſophiam & admirandam ejus reſponſionem, putat loco hujuſce contextus,* Principium qui & loquor vobis, *legendum eſſe,* Principio ſum ille qui etiam loquor vobis. . . . *Verùm ut rebelles & pervicaces Judæos confutaret Dominus, & oſtenderet ſe eſſe verum Deum ſibique credendum eſſe dixit,* Principium qui & loquor vobis; *& ita legit Auguſtinus.* Id. Arbor. Comment. in Cap. 8. Joann.

gustin, parce qu'elle s'accommode mieux avec les principes de la Theologie. Cela seul fait connoitre qu'il n'a pas été exercé dans la Critique. Il se declare neanmoins quelquefois pour le texte Grec contre la Vulgate, comme sur cet endroit de S. Jean, *Pater meus qui dedit mihi majus omnibus est*, où il dit qu'il vaut mieux suivre le Grec où il y a, *Pater qui mihi dedit major omnibus est*.

Joann. 10. 29.

Edit. Paris. in fol. ann. 1553.

Il a gardé la même methode dans son explication des Epîtres de Saint Paul, où il est aussi plus Theologien que Commentateur. Ces sortes de Commentaires étoient alors de saison en France, où les Calvinistes semoient leurs nouveautez. Il étoit necessaire de les combattre par les Epîtres de S. Paul, sur lesquelles ils faisoient un grand fond. Arboreus semble avoir préferé quelquefois dans cette vûë les interpretations des Peres Grecs à celles de S. Augustin. Sur le Chap. 8. de l'Epître aux Romains, où il parle au long de la prédestination, il dit que les choses n'arrivent pas parce que Dieu les a connuës dans sa préscience, mais qu'il les a connuës parce qu'elles devoient arriver, *Non enim quia Deus præscivit hoc futurum est, sed quia futurum est idcirco Deus præscivit*. Il forme aussi quelques questions sur cette matiere, expliquant le Chapitre 9. de cette même Epître, & il renvoye ses lecteurs à un ouvrage qu'il avoit publié sous le titre de *Theosophia*, où il en a traité en particulier.

Ce Commentateur n'a pas de plus pris le party de S. Augustin & de S. Thomas sur le mot de *prædestinatus*, au commencement de la même Epître, mais celuy des Peres Grecs. Il observe en même tems qu'il y a dans le Grec ὁρισθέντος, qui signifie *qui definitus erat*; d'où il conclut que JESUS-CHRIST n'a pas été prédestiné. Il a dedié ce dernier Commentaire au Roy Henri II. dont il loüe la pieté & le zéle pour defendre la verité de l'Evangile, parce qu'il condamnoit au feu les Heretiques & ceux qui les favorisoient. *Pro gloria Euangelii*, dit-il dans la lettre qu'il luy adresse, *& integritate fidei fortiter incumbis, ut hæretici & hæreticorum fautores ultricibus flammis adurantur & de medio tollantur*.

Id. Arbor. in epist. ad Reg. Henric. II.

La methode que Claude d'Espence Theologien de Paris a suivie, dans les Commentaires

CL. D'ESPENCE.

taires qu'il a laissez sur les deux Epîtres de S. Paul à Timothée & sur l'Epître à Tite, est fort differente de celle des autres Commentateurs. Ayant été employé pour les affaires du Concile de Trente par Henri II. qui l'envoya pour ce sujet à Bologne, il a inseré dans ses Commentaires plusieurs choses qui regardent la discipline Ecclesiastique, & il s'y étend beaucoup contre les abus de la Cour de Rome. Il a aussi mis dans son ouvrage quelques controverses de Theologie, dans lesquelles il étoit habile, ayant assisté au Colloque de Poissi par ordre de Charle IX. ou plûtôt de la Reine Catherine.

Il affecte de paroître savant & d'avoir lu les Peres: *Equidem*, dit-il, *in Patribus orthodoxis non omninò nec indiligenter nec infeliciter per Dei gratiam versatus sum.* Mais si l'on y regarde de près, on trouvera qu'il a pris de Gratien & de quelques autres Compilateurs une bonne partie de ce qu'il cite. L'on trouve aussi dans ses livres beaucoup d'érudition profane. A

Claud. Espenc. Comm. in Epist. ad Tit. p. 257.

l'égard de son stile, il temoigne luy-même écrivant au Cardinal Charle de Lorraine, à qui il a dedié son Commentaire sur l'Epît. I. à Timothée, qu'il se sent de l'Ecole, & que quelques-uns appellent ce stile en se moquant, *le stile de Paris: Stylus est Scholasticus, quem Parisiensem ridiculè quidam vocant. Scholis enim & Scholasticis scribimus.*

Id. Espenc. in epist. ad Cardin. Carol. Lotharing. ann. 1561.

Il n'a pas neanmoins negligé entierement le sens literal: mais ce literal est comme enseveli dans ses longues & frequentes digressions. Par exemple sur cet endroit de l'Epître à Tite, où S. Paul luy recommande d'établir des Prêtres, c'est-à-dire des Evêques, dans les villes, il fait un long denombrement de tous les nouveaux Evêchez qui ont été créez, selon luy, par les Papes, afin d'être les maitres dans les Conciles, où les affaires se terminent à la pluralité des voix. Il raporte là-dessus les plaintes du Cardinal Loüis d'Arles dans le Concile de Bâle, (*k*) qui disoit hautement qu'on ne decidoit rien que ce qui plaisoit aux Italiens, parce qu'ils

Tit. 1: 5.

Id. Espenc. in Cap. 1. Epist. ad Tit.

(k) *In Conciliis id demùm fiat & necessariò fiat quod nationi placeat Italicæ, ut quæ sola Episcoporum, qui & ipsi soli vocem illic decisivam habent, numero nationes*

qu'ils avoient eux seuls plus d'Evêques que toutes les autres nations, comme Æneas Sylvius l'a aussi temoigné dans l'histoire de ce Concile avant qu'il fût Pape. Il pretend que les choses se sont passées de cette maniere dans le Concile de Trente: mais il ne faut pas s'en raporter tout-à-fait à luy sur les affaires de ce Concile, parce que les François n'étoient pas alors en bonne intelligence avec la Cour de Rome: & c'est même à cela qu'on doit en partie attribuër la mauvaise humeur de ce Theologien contre cette Cour. Il y avoit en effet de grands abus dans la discipline Ecclésiastique. Le Concile ne les a pas ôtez tous, ayant laissé plusieurs faits indecis qu'il a renvoyez aux Papes pour en juger. De plus cette clause qui est ajoûtée à quelques Canons, *Salva semper Sedis Apostolicæ autoritate*, les rendoit en quelque façon les maitres de toute la discipline. C'est pourquoy d'Espence a observé que le Pape Pie IV. remercia publiquement les Peres du Concile, dans une harangue qu'il prononça à Rome dans le Consistoire, de ce qu'ils avoient eu tant d'égards pour son autorité, en ce qui apartenoit à la reformation de la discipline.

Ce Docteur n'a rien oublié dans son Commentaire sur l'Epître à Tite pour decrier Rome: & ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est qu'il temoigne qu'ayant pris la liberté de representer à Paul IV. tous les abus qui étoient dans la discipline de l'Eglise, ce Pape voulut le retenir auprès de luy & le faire Cardinal. Il nous aprend au même endroit, qu'un Gentilhomme Romain qui n'étoit pas ignorant luy disoit souvent, que ceux de son païs avoient un grand éloignement de l'étude de la Theologie, de peur de devenir heretiques; qu'ils s'appliquoient seulement au Droit Civil & au Droit Canon, qui leur ouvroient le chemin pour entrer dans la Rote, pour parvenir aux Evêchez, au Cardinalat & aux plus grandes Nonciatures. Je me trompe fort si cet esprit ne regne encore presentement à Rome, & même dans toute l'Italie. Peut-

Id. Espenc. ibid. p. 91.

Ibid. p. 105.

nationes alias æquet aut superet, sicut scripsit lib. 1. de gestis ejus Concilii (Basileensis) Æneas Sylvius nondum Pius. Hæc illa est Helena quæ nuper Tridenti obtinuit. Claud. Espenc. Comment in Cap. 1. Epist. ad Tit.

Peut-être seroit-il à desirer qu'en France les personnes de qualité, qui sont élevées aux plus grandes dignitez de l'Eglise, étudiassent un peu moins de Theologie Scolastique, & qu'ils s'appliquassent davantage à l'étude du Droit, & de la pratique des affaires Ecclesiastiques.

Ce Commentateur expliquant cet autre endroit de l'Epitre à Tite, où S. Paul dit qu'un Evêque ne doit point
Tit. 1: 7. être *αἰσχροκερδῆ*, *amateur d'un gain honteux*, s'étend au long sur les abus qui étoient dans les Officialitez des Evêques & dans la Chancellerie de Rome: *Officiales Episcoporum*, dit-il, *emungunt & exugunt tum Clericos tum Laicos*. Et à l'égard de la Chancellerie Apostolique, il s'étonne de ce qu'on vend publiquement le livre où chaque peché est taxé, & où l'on aprend des crimes qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs, *In quo plus scelerum discas licet, quàm in omnibus omnium vitiorum summistis & summariis. . . . Mirum hoc tempore, hoc schismate, non suppressum tot tamque fœdorum tamque horrendorum scelerum velut indicem.* Il ne manque pas aussi de crier fortement à l'occasion de ce passage contre les Annates: & afin qu'on ne croye pas qu'il reprend sans sujet les abus de la Cour de Rome, il fait mention d'un Conseil de neuf personnes, que le Pape Paul III. avoit assemblé pour y remedier.

Le Docteur d'Espence a aussi consideré comme un abus en France les versions de la Bible en langue vulgaire, que le Prince permettoit plûtôt qu'il n'approuvoit, *Cùm Biblia laicis omnibus prostent & permittente magis Principe quàm probante liceant*, &c. Il juge qu'on doit suivre en cela l'arrêté de la Faculté de Theologie de Paris, contre les propositions d'Erasme *titre* 12. Ce qu'il confirme par un Decret du Pape Innocent III. qui fut donné à l'occasion d'une traduction Françoise de la Bible, lequel a été inseré dans le corps du Droit Canonique. Il va même plus avant: car il ajoûte qu'il n'a jamais été de ce sentiment, qu'on donnât l'Ecriture à lire indifferemment à toutes sortes d'Ecclesiastiques & de Moines. La raison qu'il en aporte, est qu'on voyoit manifestement que dans ces derniers tems les schismes & les heresies, & en un mot tous les desordres qui étoient dans les

Id. Espenc. ibid. digress. 5.

les Etats & dans la Religion, tiroient leur origine de cette lecture, *Ex Scriptura lecta quidem, sed perperam aut non intellecta, hæreses, schismata, rerum denique omnium & Religionum confusio & perturbatio.* Ibid.

Il a ajoûté à la fin de ce Commentaire sur l'Epître à Tite, qui a été imprimé à Paris avec le privilege de Charle IX. une Dissertation sur la lecture des livres suspects, où il prouve par plusieurs autoritez des Peres, principalement de S. Jerôme, qu'on doit lire les ouvrages des heretiques. Il produit là-dessus un Edit de Henri II. donné en 1551. où dans la defense qu'il publia d'un grand nombre de ces sortes de livres, pour les faire sortir de son Royaume, il excepte les personnes qui selon le Droit & les Constitutions Canoniques peuvent & même doivent les lire. En 1566.

CHAP. XLI.

Du Commentaire de Jansenius Evêque de Gand sur sa Concorde des Evangiles, & des Commentaires du Cardinal Tolet sur S. Jean, sur S. Luc, & sur l'Epitre aux Romains. De Ribera sur l'Epitre aux Ebreux, & sur l'Evangile de S. Jean.

JANSENIUS DE GAND.

JAnsenius Evêque de Gand ayant reduit les quatre Evangiles comme en une histoire continuée, a écrit un excellent Commentaire sur cette Concorde. Ses explications sont un peu étenduës, parce qu'il ne laisse rien passer sans l'examiner, & qu'il a recueilli en abregé ce qu'il avoit lu dans les plus habiles Commentateurs tant anciens que nouveaux; s'étant retiré pour cela dans une Abbaye où il y avoit une bonne Bibliotheque. C'est pourquoy ses citations sont ordinairement exactes, si ce n'est qu'il a quelquefois attribué à S. Chrysostôme & à d'autres Peres des livres qui ne sont point d'eux. Son dessein a été, comme il le dit luy-même dans sa Préface, d'être utile à ceux qui manquent de livres, ou de maîtres pour s'instruire; & même à ceux qui

en ont, mais qui n'ont point le tems ou la volonté de les lire.

Il eſt non ſeulement Theologien, mais auſſi Grammairien & Critique. Lors qu'il rencontre des mots dont la force n'eſt pas aſſez exprimée dans le Latin de l'ancien Interprete, il a recours au texte Grec. Il avoit profité des remarques d'Eraſme, qu'il reprend en quelques endroits ſans le nommer, ſe contentant de l'indiquer ſous le nom de *quidam*. Il a conſulté auſſi les Commentateurs Proteſtans, n'ayant fait aucune difficulté d'emprunter d'eux ce qui pouvoit perfectionner ſon ouvrage, & il les refute lors qu'il juge qu'ils s'éloignent de la verité. Quoy (*a*) que ſa principale application ait été de donner le ſens propre & literal des Evangiles, *Genuinum ubique & germanum Scripturæ ſenſum inveſtigantes*, il n'a point negligé le ſens myſtique qu'il tire de la lettre du texte, ſans ſe jetter dans des explications imaginaires qui n'ont aucun fondement. Il a ajoûté ces expoſitions myſtiques en faveur des Prédicateurs, qui doivent tirer de l'Evangile leur Morale, lors qu'ils inſtruiſent le peuple, *Verbi Dei ad populum præconibus, quorum eſt Euangelicas omnes hiſtorias ad morum ac vitæ informationem accommodare*. En un mot ce ſavant & judicieux Evêque a tâché de ſe rendre utile à tout le monde, & de ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuër à un ſi loüable deſſein.

Janſen. Gandav. in Præfat.

Ibid.

Le tems auquel il a écrit l'a obligé de diſputer ſouvent avec les heretiques; mais il le fait modeſtement, & il ſe précautionne pour ne leur oppoſer rien qui ne ſoit ſolide, & d'où ils puiſſent prendre occaſion de triompher. Il refute même les Theologiens orthodoxes qui leur font des objections foibles, comme on le peut voir à la fin du Chapitre 13. où après avoir rejetté une preuve dont quelques-uns ſe ſervent pour établir la Tranſubſtantiation, il ajoûte qu'on ne peut pas apuyer une doctrine

(a) *Neque verò literalem hîc tantùm Scripturæ ſenſum, quem autor Spiritus Sanctus inprimis propoſitum habuit, ſed myſticum quoque non indiligenter tractatum invenies, eumque non commentitium, coactum aut procul petitum, ſed à Patribus ipſis acceptum, & primaria ſententia fundamento pulcrè innixum ac exædificatum.* Janſen. Gandav. in Præfat. ad Lector.

ne sur des raisons incertaines, & ausquelles il est facile de repondre; que cela même rend les heretiques plus opiniâtres dans leurs sentimens. Mais nonobstant ces sages précautions, il n'a pas assez pris ses mesures là-dessus. Il objecte à Luther, qui a regardé comme une idolâtrie l'adoration de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, l'exemple des Mages qui ont adoré l'enfant JESUS dans le berceau sans être idolâtres. *Per factum*, dit-il, *horum Magorum convellitur satis impius error Lutheri, asserentis etsi in Sacramento Altaris verè præsentem, non tamen debere nec posse ibi à fidelibus adorari, imò idololatricum esse cultum qui hic Christo exhibetur. . . . Ergone idololatræ fuere Magi illi qui Christum adoraverunt in cunabulis?*

Id Jans. Concord. cap. 9.

Il devoit prévoir qu'un Lutherien pourroit luy repondre, que le mot d'*adorer* est équivoque, ne signifiant souvent dans l'Ecriture que le simple respect qu'on rend aux personnes lors qu'on les saluë, comme il en convient luy-même un peu auparavant, lors qu'il refute ceux qui inferent de ces paroles des Mages, *Et venimus adorare eum*, qu'ils ont reconnu la Divinité de ce Roy enfant. Il a observé doctement en ce lieu-là, que le verbe Ebreu auquel repond nôtre verbe Latin *adorare*, ne signifie autre chose que *se prosterner* devant quelqu'un pour luy faire la reverence, & que c'étoit autrefois la maniere de saluër les Rois, & même les particuliers. Il pouvoit ajoûter que cette coûtume est encore presentement en vigueur dans plusieurs lieux de l'Asie. Ce qu'on appelle à Rome l'adoration du Pape, où l'on se prosterne à ses pieds, semble être un reste de cet ancien usage, qui se conserve même chez la plûpart des Moines, lesquels se jettent aux pieds de leurs Superieurs.

Ce docte Commentateur, qui n'a pas eu une connoissance assez exacte de la Critique des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, appelle quelquefois à son secours dans ses disputes des Auteurs supposez. Il oppose à Luther, qui condamnoit l'usage de mettre de l'eau avec le vin dans le calice lors qu'on celebre la Messe, le Pape Alexandre I. qui n'a pas été éloigné du tems des Apôtres, *Alexander primus Apostolorum temporibus vicinus & Cypriano antiquior, in suis Decretis* &c. Personne n'ignore

Id. Jans. Concord. cap. 131.

 pré-

presentement que cette Decretale, & la plûpart des autres des premiers Papes jusques à Syrice ont été supposées. Il cite pour prouver la même chose les questions Ebraïques de S. Jerôme sur les Paralipomenes, lesquelles ne sont point de ce Pere.

Il ne faut point s'en raporter à tout ce qu'il avance sur les endroits où il s'agit de la langue Ebraïque, parce qu'il ne paroit pas qu'il ait eu une connoissance exacte de cette langue. Il soutient, par exemple, sur ces mots,

Luc. 1: 13. *Et vocabis nomen ejus Joannem*, que ce nom est *Jehohanna* en Ebreu, & qu'il est composé de *Jehova*, & du verbe *hanan*:

Id. Jans. Concord. cap. 2. *Componitur ex duabus dictionibus, nempe ex nomine Dei tetragrammaton, & verbo hanan, quod precari & misereri significat.* D'où il infere qu'il faut plûtôt croire ceux qui luy donnent la signification de *grace de Dieu*, qu'aux autres qui pretendent qu'il signifie simplement, *en qui est la grace.*

Ibid. *Proinde malè quidam interpretantur hoc nomen in quo est gratia; rectiùs verò illi qui interpretantur Dei gratiam.*

Ce savant Evêque reüssit mieux quand il se presente dans le Latin des mots ambigus, & qu'il ne faut que recourir au texte Grec pour en ôter l'ambiguïté. Interpretant ces paroles de la Vierge, Luc. 1: 48.

Respexit Deus humilitatem ancillæ suæ, il n'a pas suivi l'opinion commune des Theologiens de son tems, qui ont pretendu qu'il étoit parlé de son humilité, comme si elle avoit merité par cette vertu d'être élevée à la qualité de mere de Dieu. Il prouve au contraire que cette interpretation ne peut être vraye, à cause du mot Grec ταπείνωσις, qui ne se prend jamais en ce sens-là, & qu'on doit les traduire, *Il a regarde la petitesse de sa servante: Respexit exiguitatem ancillæ suæ, hoc est me exiguam & infimam ancillam suam.* De plus, ajoûte-t-il, la grande modestie de la Vierge ne luy permettoit pas de dire en se loüant, que Dieu avoit consideré son humilité. Il a copié en cet endroit & en quelques autres les notes d'Erasme, n'ayant pas imité plusieurs Theologiens, qui ont reproché à ce Critique d'avoir corrigé le *Magnificat* & le *Pater noster*. C'est aussi de luy qu'il a pris l'observation sur ces premiers mots de S. Luc, *Quæ in nobis completæ sunt rerum.* Il dit qu'il y a dans le Grec πε-

πληροφορημένων πραγμάτων, c'est-à-dire, *des choses qui sont d'une entiere certitude parmi nous*, & non pas, *qui ont été accomplies parmi nous*. Il cite même là-dessus S. Ambroise après Erasme: mais il eût été mieux de remarquer, que le verbe qui est dans le texte Grec a pu être traduit de ces deux differentes manieres.

Il est plus exact sur le mot *pœnitentiam agite*, au Chap. 3. de S. Matthieu, où il y a dans le Grec μετανοεῖτε, qui signifie selon luy à la lettre, *resipiscite & ad mentem redite*. Il croit que le mot Latin *pœnitentia*, signifie en general toute sorte de douleur & de deplaisir qu'on a, d'avoir fait une chose qu'on voudroit bien n'être point faite. Ce qui repond assez au mot Grec μετάνοια. Il dit en suite, que le mot de *penitence* se prend aussi dans les Ecrivains Ecclesiastiques pour la satisfaction, & pour la peine qu'on impose à ceux qui ont peché. Il vient après cela à la refutation des Protestans, qui pretendent qu'on ne peut point donner d'autre signification aux mots μετανοεῖν & μετάνοια dans le Nouveau Testament, que la premiere; c'est-à-dire qu'ils signifient toûjours une veritable resipiscence & amendement de ses fautes. Il assûre au contraire & avec raison, (b) que les Apôtres & les Evangelistes leur ont donné dans leurs écrits un sens plus étendu qu'ils n'ont d'eux-mêmes. Ce qu'il prouve par ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *Contristati estis ad pœnitentiam . . . quæ enim secundùm Deum tristitia est pœnitentiam in salutem stabilem operatur*. Il y a dans le Grec μετάνοια. A quoy il ajoûte, que quand S. Jean & JESUS-CHRIST ont prêché la penitence aux Juifs, μετανοεῖτε, les circonstances font connoître qu'il ne s'agit point en ces lieux-là d'une simple douleur de leurs pechez, mais de les confesser, & de marquer par des actions exterieures qu'ils étoient veritablement repentans de leurs fautes. En effet il n'est point necessaire de consulter les Grammairiens, pour aprendre ce que signifie μετάνοια, *penitence*, dans le Nouveau Testament, mais l'usage des

[Margin notes: *Matth.* 3: 2. — *Id. Jans. Concord. cap.* 13. — 1 *Cor.* 7: 9. & 10.]

(b) *Animadvertendum dictiones illas* μετανοεῖν *&* μετάνοια, pœnitere *&* pœnitentia, *plus quid apud Apostolos & Euangelistas significare, quàm ex se significent.* Id. Jans. Concord. Euang. cap. 13.

des Juifs de ce tems-là. Il est constant que leur discipline à l'égard de la penitence étoit fort rigoureuse. Leurs Rabbins punissent encore presentement ceux qui pechent contre la Loy, par des penitences severes qu'ils leur imposent. Cette ancienne pratique des Juifs a passé de leurs Synagogues à nos Eglises: & c'est ce que les Protestans n'ont pas assez consideré.

Jansenius n'a pas negligé, comme font la plûpart des Theologiens, l'étude de la Grammaire, étant persuadé que si l'on ne sait la proprieté des mots, on se trompe facilement. C'est pourquoy cherchant la veritable signification du verbe λατρεύω, que les Theologiens restreignent ordinairement à l'adoration qui est duë à Dieu, il a recours à Laurens Valle & à Suidas, qui ont interpreté λατρεύω & λατρεία par δουλεύω & δουλεία: d'où il prouve qu'il s'applique indifferemment à l'honneur qu'on rend à Dieu & aux hommes: mais il ajoûte qu'il signifie presque toûjours, dans les Septante & dans les Epitres de Saint Paul, l'adoration qui est duë à Dieu seul. Aussi les anciens Peres, & principalement S. Augustin, ont-ils attaché cette idée au mot de λατρεία.

Id. Jans. Concord. cap. 15.

Ce docte Commentateur ayant reconnu, qu'une partie des passages du Vieux Testament qui sont citez par les Evangelistes & les Apôtres, ne sont point raportez à la lettre & selon leur sens naturel, a remarqué sur cet endroit, *J'ay appellé d'Egypte mon Fils*, que (*c*) l'Ecriture peut être accomplie de deux manieres. La premiere est, lors que la chose dont elle fait mention s'accomplit veritablement selon le sens de l'Auteur, soit que ce sens soit literal ou mystique. Il suppose que plusieurs passages de l'Ancien Testament ont ces deux sens selon l'intention du S. Esprit, donnant pour exemple ces paroles du second Livre des Rois Ch. 7. *Ego ero illi in Patrem, & ipse erit mihi in filium*, qui ont été accomplies dans Salomon, & en suite dans

(c) *Cùm multa Scripturæ duplicem habeant sensum, literalem scilicet & mysticum in literali reconditum, & per literalem significatum Scriptura impleri dicitur, & cùm id fit quod ad literam significatur, & cùm fit quod ex intentione Spiritûs Sancti per literam & historiam mysticè significatur.* Id. Jans. Concord. cap. 11.

dans JESUS-CHRIST, dont il a été la figure. Il raporte de plus ces autres, *Os non comminuetis ex ea*, qui s'accomplissoient tous les ans dans la Pâque des Juifs, & S. Jean ne laisse pas de dire qu'elles ont aussi été accomplies selon le sens mystique en J. CHRIST, qui a été le veritable Agneau Paschal.

Exod. 12.

Joann. 19.

Secondement l'Ecriture s'accomplit lors que la chose dont il est parlé arrive en effet, bien que ce ne soit pas l'intention ni le sens de l'Auteur. JESUS-CHRIST applique dans Saint Matthieu aux Pharisiens ce que le Prophete Isaïe dit des hypocrites de son tems, *Ce peuple m'honore des lévres, mais son cœur est éloigné de moy*. Il en est de même de cette autre Prophetie d'Isaïe, *Vous écouterez & vous n'entendrez point*, &c. que JESUS-CHRIST assûre être accomplie en ceux à qui il parloit en paraboles. Cependant il est certain que cela s'entend à la lettre des Juifs obstinez, qui vivoient au tems de ce Prophete. *Fuit ergo*, dit Jansenius, *hoc dictum in illis Christi auditoribus completum, quatenus de eis dicebatur & in ipsis quadrabat*. Il reduit à cette classe la Prophetie d'Osée, *J'appellerai d'Egypte mon Fils*, que S. Matthieu a appliquée à J. CHIRST enfant lors qu'il revint d'Egypte ; & ces paroles du Pseaume 77. *Je parlerai en paraboles, & je prononcerai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde*. Asaph dit cela de luy-même ; neanmoins Saint Matthieu assûre qu'il a été accomplie en JESUS-CHRIST. Enfin il met aussi au nombre de ce dernier accomplissement cette Prophetie de Jeremie, *L'on a entendu une voix dans Rama*, que le même Evangeliste a appliquée au meurtre des enfans. Ce savant Evêque s'est étendu au long là-dessus, jugeant qu'il étoit à-propos d'établir des principes, qui pussent servir de reponses aux objections que les Juifs & l'Empereur Julien ont faites contre les Evangelistes, comme s'ils avoient detourné le veritable sens des Prophetes en faveur de leur maitre.

Matth. 15:8.

Matth. 13:14.

Matth. 2:15.

Matth. 13:35.

Matth. 2:18.

On ne peut nier que Jansenius n'ait été très-habile Theologien : il y a cependant certains faits qui regardent la Theologie des anciens, qu'il traite trop superficiellement. Il suppose, par exemple, interpretant ces paroles de JESUS-CHRIST, *Quiconque aura*

Matth. 5:32.

ra quitté sa femme, si ce n'est pour cause d'adultere la fait devenir adultere, & quiconque épousera celle que son mari aura quittée commet adultere, un consentement universel de tous les Peres sur le sens de ce passage. Il reprend Cajetan & quelques autres d'avoir cru qu'il faut repeter dans le second membre de cette periode ces mots, *si ce n'est pour cause d'adultere*, comme si en ce cas-là l'homme avoit la liberté de repudier sa femme, & d'en épouser une autre. Ce (*d*) sentiment, dit-il, est contraire à la creance de toutes les Eglises du monde, à l'Ecriture & au bon sens. Il n'y a jamais eu aucun Chrêtien orthodoxe, principalement chez les Latins & les Grecs les plus anciens, qui ait été de cette opinion; & il cite là-dessus S. Augustin. Il pretend que les anciens Peres conviennent tous, que la separation du mari & de la femme s'étant faite pour une cause legitime, le lien du mariage subsiste toûjours. Mais cela n'est pas sans de grandes difficultez, lesquelles meritoient d'être éclaircies, puis qu'il s'est arrêté bien plus au long sur des points de controverse moins importans que celuy-là. Il est certain que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques sont partagez sur ce sujet.

Expliquant la parabole du bon grain où l'on avoit sursemé de l'ivraye, il refute ceux qui pretendent prouver par cette parabole, qu'on ne doit point punir de mort les heretiques representez par l'ivraye, sous pretexte que le pere de famille defend de l'arracher, & que S. Chrysostôme leur est favorable. *Hinc*, dit-il, *post Chrysostomum hodiè plerique colligunt non esse comburendos & occidendos hæreticos*. Mais il montre que si leur raisonnement étoit concluant, il ne faudroit punir de mort aucun criminel, puis que l'ivraye ne re-

Matth. 13.

Id. Jans. Concord. cap. 52.

(d) *Hac intelligentia & sententia pugnat cum communi totius Ecclesiæ ab initio per orbem diffusa sententia, & cum apertissimis Scripturis, & cum rationis æquitate. Ab initio Ecclesiæ nemo inventus est orthodoxus Christianus, maximè apud Latinos & Græcos antiquiores, qui repudiata uxore ob fornicationem aliam duxerit illa vivente, aut qui repudiatam ob fornicationem duxerit, aut cui hoc facere tentanti Ecclesia permiserit; sed & Patres antiqui concorditer docuerunt & scripserunt vinculum conjugale manere etiam facto divortio legitimo.* Id. Jans. Concord. cap. 40.

represente pas seulement les heretiques, mais tous les mechans en general; & ainsi les larcins & les meurtres devroient aussi demeurer impunis. Il aporte la raison pourquoy S. Chrysostôme, S. Jerôme & S. Augustin ont entendu les heretiques par l'ivraye; & il fait valoir en suite la lettre de ce dernier à Vincent, condamnant en même tems ce qu'Erasme a avancé sur cette matiere dans ses Paraphrases du N. T. où il soutient qu'il faut tolerer les heretiques. *Ex quibus omnibus patet, quàm non satis Catholicè hoc tempore in Paraphrasibus quidam hunc locum tantùm de hæreticis exposuit, intelligendum legentibus relinquens eos non esse extinguendos, sed tolerandos.* Id. ibid.

Quoy qu'il prefere sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Personne ne peut venir à moy, si mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, l'interpretation de S. Augustin à celle de S. Chrysostôme, & des autres Commentateurs Grecs qui l'ont suivi, il est très-éloigné de condamner l'explication de ces derniers, comme si elle étoit Pelagienne. Il se contente de reprendre Erasme, qui l'ayant inserée dans ses Paraphrases d'une maniere trop cruë, semble apuyer l'erreur de Pelage, lequel a pretendu que le commencement de nôtre foy & de nôtre justification venoit purement de nous, & que Dieu y donnoit seulement la perfection. Ce Novateur soutenoit même qu'il n'avançoit en cela rien de nouveau, & qui ne se trouvât en termes formels dans S. Chrysostôme. Mais Jansenius assûre que Pelage avoit mal entendu ce docte Pere, (e) dont les sentimens sur la grace sont orthodoxes; & s'il donne beaucoup au libre arbitre lors qu'il écrit contre les Manichéens, sans faire mention de la grace, c'est que l'heresie de Pelage n'étoit point encore alors. Quand S. Chrysostôme a dit, que le commencement de nôtre foy & de nos bonnes actions venoit de nous, & que Dieu y ajoûtoit en suite la perfection, il

Joann. 6:64.

Id. Jansf. Concord. cap. 59.

(e) *Chrysostomus sanè optimè sentiens de Dei gratia, tamen multa scripsit contra Manichæum in commendationem liberi arbitrii, pleraque illi tribuens sine commemoratione gratiæ divinæ, quæ non sic scripsisset si prævidere potuisset exorituram Pelagii hæresim, quæ tum adhuc non erat exorta vel illi cognita.* Id. Jansf. Concord. cap. 5.

il a ſeulement voulu marquer que nous commencions à la verité, mais étant accompagnez de la grace, & que cette grace ſurvenoit de nouveau pour rendre nos actions plus parfaites, *Tantùm dicere voluit, quòd hæc nobis incipientibus non quidem ſine gratia Dei, accedit rurſum gratia Dei nos perficiens.* Ibid.

En effet, les Grecs ſuppoſans tous cette grace univerſelle, n'avoient point beſoin d'inſiſter là-deſſus lors qu'ils refutoient les Gnoſtiques, les Manichéens & les autres heretiques qui nioient le libre arbitre. Il n'étoit pas même neceſſaire que S. Auguſtin, comme on l'a montré cy-deſſus, inventât de nouveaux principes pour repondre aux Pelagiens. Il eût été, ce me ſemble, mieux de ſuivre ceux qui avoient été établis par les anciens Docteurs de l'Egliſe: neanmoins Janſenius qui eſt icy Auguſtinien, juge que ce Pere ayant eu à combattre l'hereſie de Pelage a parlé plus exactement de la grace de Dieu. *Auguſtinus exorta jam hæreſi Pelagiana exactius & expreſſius locutus eſt de gratia Dei.* Ibid. Il eſt vray qu'il en a parlé plus en detail, puis qu'il a traitté exprès cette matiere: mais il y a lieu de douter que les principes dont il s'eſt ſervi, & les conſequences qu'il en a tirées pour combattre plus fortement Pelage, doivent être préferez à ceux des anciens Peres qu'il auroit pu ſuivre, detruiſant en même tems les erreurs des Pelagiens.

Pour ce qui eſt de la Critique, l'Evêque de Gand ne s'arrête pas ordinairement à obſerver les diverſitez des Exemplaires, ſi ce n'eſt aux endroits les plus importans. N'ayant point eu de nouveaux MSS. ſoit Grecs ſoit Latins, il ne pouvoit rien ajoûter à ce qu'Eraſme avoit remarqué là-deſſus dans ſes notes. Il l'a ſuivi dans les reflexions qu'il fait ſur l'hiſtoire de la femme adultere, qui n'eſt point dans S. Chryſoſtôme & dans pluſieurs autres Commentateurs Grecs, non plus que dans la verſion Syriaque. Après Id. avoir raporté ce que Papias Janſ. Conc. en dit dans l'hiſtoire d'Euſe- C. 76. be, (f) il en infere que Saint Jean

(f) *Ex quibus ſatis patet hanc hiſtoriam non in primis fuiſſe ab Euangeliſta hoc loco deſcriptam; ſed vel ex apocrypho illo (ſecundùm Hebræos) Euangelio ad di-*

Jean ne l'a point inserée d'abord dans son Evangile, mais qu'elle a été prise de l'Evangile apocryphe des Ebreux & approuvée en suite par le consentement universel de l'Eglise: ou que cet Evangeliste l'a en suite ajoûtée à son Evangile, ce qui fait qu'il se trouve de la varieté entre les Exemplaires; mais il n'y a gueres de vraisemblance à cette derniere conjecture. De quelque maniere que la chose soit arrivée, il juge qu'il n'est point permis presentement de douter de la verité de cette histoire, à cause du consentement general de toutes les Eglises qui la reçoivent. Il dit la même chose de l'histoire de Susanne, *Ut ut est, quamquam aliquando de historiæ hujus firmitate dubitare licuerit, nunc tamen propter Ecclesiæ consensum dubitare non licet, sicut nec de historia Susannæ.* *Ibid.*

Je mets aussi au nombre des points qui appartiennent à la Critique, la reflexion que ce docte Commentateur a faite sur cet autre passage de l'Evangile de Saint Jean, JESUS *fit aussi en presence de ses Disciples plusieurs autres miracles, qui ne sont point écrits dans ce livre.* *Joann. 20: 30.* Grotius pretend, comme il a été remarqué ailleurs, que l'Evangeliste finit icy son Livre, & que ce qui suit y a été ajoûté après coup. Mais Jansenius croit avec plus d'apparence de verité, que cette pretenduë addition n'est pas moins de S. Jean que le reste de son Evangile. Il avoüe qu'il avoit fini son histoire en cet endroit; mais sa memoire luy ayant fourni de nouveau ce qui est contenu dans le dernier Chapitre, il jugea à-propos de le mettre aussi par écrit. *Posteà verò etiam addidisse quæ ultimo sui Euangelii habentur capite, quòd inter multa à se & ab aliis prætermissa, & memoriæ posteà occurrerent, judicaretque operæ pretium ea posteritati literis tradere.* *Id. Jans. Concord. c. 147.*

TOLET. • Le Cardinal Tolet dont nous avons les Commentaires sur l'Evangile de Saint Jean, & sur les douze premiers Chapi-

---

ditam, quæ tamen autoritatem obtinuerit, non quòd in apocryphis scripta fuerit, sed quòd eam Papias è suo doctore audierit, quòdque hanc Ecclesiæ consensus ut Euangelio dignam comprobarit, vel Joannem post semel descriptum à se Euangelium adjecisse hanc partem suo Euangelio, ut ob id contigerit in quibusdam codicibus haberi, in quibusdam non. Id. Jans. Concord. cap. 76.

pitres de Saint Luc, merite d'être mis au rang des plus habiles Commentateurs du N. Testament. Il est neanmoins trop étendu & trop fecond en questions, qui l'éloignent quelquefois de son sujet. Mais, comme la plûpart de ces questions éclaircissent l'ancienne Theologie & la doctrine des Peres, elles ne sont point ennuyeuses, sur tout à ceux qui aiment la Theologie. Sa methode est exacte, parce qu'il a separé son Commentaire qui est court, de ses notes où il traite differentes matieres. Il est à-propos de les lire, au moins une partie, parce qu'il y a inseré plusieurs choses qui servent à avoir une connoissance plus exacte du sens literal, & qu'il y est même quelquefois Critique. Ayant été exercé dans la Theologie de l'Ecole qu'il avoit enseignée, il est subtil dans ses decisions; & quoy qu'il semble preferer ordinairement la doctrine de Saint Augustin à celle des autres Peres, il n'est pas cependant pur Augustinien: car il la modifie d'une certaine maniere, qu'il en ôte les expressions qui pourroient paroître dures. Il ne fait même aucune difficulté de l'abandonner en plusieurs rencontres, quand il juge que les explications de ce Pere sont plûtôt des préjugez de sa Theologie, que des interpretations literales des Evangiles: On connoîtra mieux sa methode par les exemples qu'on va produire.

Expliquant ce passage de S. Jean, qui dit que J. CHRIST *etoit la veritable lumiere qui illumine tout homme qui vient dans ce monde*, il marque d'abord dans son Commentaire le sens propre & naturel, comparant le Fils de Dieu au soleil, qui repand sa lumiere pour éclairer tout le monde, en sorte que si quelques-uns ne voyent point, cela ne vient pas du soleil, mais d'eux-mêmes. Il en est de même, dit-il, de JESUS-CHRIST qui éclaire tous les hommes, sa lumiere surnaturelle se repandant generalement sur tous, & si quelques-uns ne sont pas illuminez cela vient d'eux, & non pas du defaut de cette lumiere. *Sic Christus in hoc mundo omnibus quidem hominibus quantùm est in se & ex efficacia lucis suæ lucet. Si autem non omnes illuminantur non est defectus lucis hujus; & sermo est de luce supernaturali quæ est per fidem Christi in quo est salus.*

Joann. 1: 9.

Francis. Tolet. Comm. in C. 1. *Joann. v.* 9.

Ce

Ce Commentaire étant conçu en des termes trop generaux; il y a joint plusieurs remarques, dont la premiere regarde le participe *venientem* qui est équivoque dans le texte Grec, où ἐρχόμενον peut se raporter indifferemment à *l'homme* & à *la lumiere*. Il cite Saint Cyrille & Saint Augustin qui ont fait avant luy cette observation, & il approuve l'une & l'autre leçon. Sa seconde remarque contient les differentes explications des Peres touchant cette lumiere, *Non omnes Doctores conformes sunt in exponendo quæ sit illa lux vera quæ illuminat omnem hominem.* (Id. Tolet. annot. in C. 1. Joann.) Mais parce que leurs interpretations ne marquent pas assez en particulier le veritable sens de l'Evangeliste, il ajoûte que la suite du discours fait connoître qu'il s'agit de la lumiere que JESUS-CHRIST a aportée dans le monde par son Incarnation. *Sed mihi probabilius videtur sermonem esse de illuminatione quam fecit veniens in carne: nam contextus hoc postulat.* (Ibid. annot. 28.)

C'est selon cette même idée qu'après avoir observé dans la note suivante, que les anciens Docteurs ne conviennent point aussi entr'eux sur cette illumination, il improuve l'interpretation de S. Augustin, qui est en effet trop subtile. Ce savant Evêque a restreint cette proposition de l'Evangeliste, *il éclaire tous les hommes*, (Ibid. annot. 29.) qui est absoluë & universelle, à celle-cy, *De tous ceux qui sont éclairez, aucun n'est éclairé que par cette lumiere*, ou, *tous ceux qui sont éclairez sont éclairez par cette lumiere.* (g) Mais je ne croy pas, dit Tolet, que ce soit-là la pensée de S. Jean, qui parle d'une illumination faite par le Verbe incarné, & de son avenement en ce monde, ayant annoncé tant par luy-même que par ses Predicateurs la verité de l'Evangile à toute la terre. Il fait encore une note sur ces autres mots, *venientem in hunc mundum*, (Ibid. annot. 30.) où il raporte comme auparavant les diverses explications des Peres, marquant en même tems son jugement, & il ajoû-

(g) *Hoc tamen loco non crediderim id cogitasse Joannem qui agit de illuminatione facta à Verbo incarnato, & de adventu suo in hunc mundum, ubi per se & per suos prædicatores toti orbi veritatem suam & Evangelium salutis annunciavit.* Franc. Tol. in Cap. 1. Joann. annot. 29.

ajoûte enfin à tout cela, qu'il faut se donner de garde de deux anciennes heresies qui abusoient de ce passage.

Cette methode regne dans tout son Commentaire, où il éclaircit non seulement ce qui appartient à son texte, mais aussi toute l'ancienne Theologie. Le respect qu'il a pour les Docteurs de l'Eglise, ne l'a point empêché d'exposer librement ses sentimens. Il dit dans sa note 71. sur ce même Ch. de Saint Jean, qu'il faut se précautionner en lisant l'explication que quelques-uns ont donnée à cette Prophetie de David, *Unxit te Deus Deus tuus oleo lætitiæ*, (Ps. 44.) comme si elle ne s'étoit accomplie que dans le Batême de J. CHRIST, étant certain qu'il a été l'Oint de Dieu, ou le Messie, dès le moment de son Incarnation, *Doctores sacri cautè legendi sunt dum versant & opponunt unctionem illam* &c. La même liberté paroît dans l'examen qu'il fait des diverses interpretations, que les Peres ont aportées de ces paroles de nôtre Seigneur dans Saint Jean, *Nemo ascendit in cœlum* &c. (Joann. 3:13.) Il trouve celle de Saint Augustin dure, parce qu'elle ne s'accorde point avec le texte de l'Evangeliste, *Hæc Augustinus, sed durus sensus videtur, & verbis difficilè accommodatur.* (Id. Tol. in C. 3. Joann. annot. 16.)

Il s'étend au long dans sa note sur ces autres paroles de JESUS-CHRIST au Chap. 6. de Saint Jean, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy.* (Joann. 6:37.) Bien qu'il prefere là-dessus le sentiment de Saint Augustin à celuy des Peres Grecs, il ne le reçoit point sans le modifier, & ce qui merite d'être consideré, c'est (*h*) qu'il prouve contre les heretiques de ces derniers tems, qu'on ne peut pas inferer de cette façon de parler, que la prédestination soit la cause pourquoy les uns viennent à J. CHRIST, & les autres n'y viennent point n'étant point prédestinez. Il regarde cette opinion comme un sentiment particulier aux Cal-

(h) *Sequitur etiam contra nostræ tempestatis hæreticos verba Joannis interpretantes in eum sensum, ut per hæc verba Dominus causam cur non veniant in æternam prædestinationem revocet, sed decipiuntur: prædestinatio causa non est cur non veniant, nempe quia prædestinati non sunt, sed culpa eorum & vitium, sine quo in æterna prædestinatione rejecti non sunt.* Id. Tol. in Cap. 6. Joann. annot. 20.

Calvinistes. Sa remarque sur cet autre endroit du même Chapitre, *Personne ne peut venir à moy s'il ne luy a été donné de mon Pere*, est encore plus claire. Il dit que le Pere n'est pas la cause de l'incredulité de ceux qui ne viennent point à luy, mais que leur malice & leur propre faute en sont la cause, comme Saint Cyprien l'a observé dans une de ses Epitres; en sorte que le Pere qui voit, & qui a même prevû leur faute ne les a point donnez à son Fils, *Non quod causa sit pater eorum incredulitatis, quia non eos dedit, sed ipsorum malitia & culpa, ut doctè annotat Cyprianus: qua culpa existente pater eos non dat, & ea prævisa nec dedit.*

Ibid. v. 66.

Cypr. Epist. lib. 1. epist. 3.

Id. Tol. Comm. in C. 6. Joann. v. 66.

Il traitte sur ce même Chap. 6. de Saint Jean plusieurs questions de controverse touchant l'Eucharistie. Il ne peut goûter quelques Commentateurs Catholiques, qui ont pretendu qu'il n'étoit parlé en ce lieu-là que d'une manducation spirituelle, étant persuadé que cette interpretation combat non seulement la créance commune des anciens Peres, mais aussi le texte de l'Evangile, *Miror Catholicos quosdam viros in eam incidisse opinionem contra communem veterum Patrum sententiam, & contra argumenta veritatis fortissima, & contra tam manifestam verborum Euangelicæ hujus lectionis seriem.*

Id. Tol. in C. 6. Joann. annot. 25.

Nous avons vû ailleurs, que dans l'ancienne Eglise on donnoit la communion également à tout le monde, même aux enfans à cause de ces paroles de JESUS-CHRIST, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Cette coutume de donner la communion aux enfans est encore presentement dans les Eglises d'Orient. Tolet explique la pensée de Saint Augustin, comme si ce Pere n'avoit pas cru qu'il fût necessaire de communier actuellement les enfans, qui étoient censez recevoir l'Eucharistie dans leur Batême, parce qu'ils devenoient alors membres du corps mystique de JESUS-CHRIST; & ainsi ils participoient en quelque maniere au Sacrement de l'Eucharistie. *Ideo hoc sacramentum modo aliquo participant, nempe quantùm ad rem significatam, & dici possunt carnem Christi manducare & bibere sanguinem ejus. Vera enim caro & verus sanguis*

Joann. 6. 54.

Aug. lib. 1. de pecc. mer. C. 20. & seqq.

Id. Tol. in C. 6. Joann. annot. 18.

guis Christi in hoc sacramento unionis realiter continetur. Mais il paroît bien de la subtilité dans cette interpretation, & toute l'antiquité a inferé de ce passage la necessité de donner actuellement l'Eucharistie aux enfans, aussi bien que le Batême.

Pour ce qui est de la Critique, ce docte Cardinal s'arrête quelquefois à la Grammaire & aux diverses leçons, lors que cela est necessaire pour faire mieux entendre la pensée de son auteur. Mais il n'est pas toûjours exact, parce qu'il tâche d'accommoder les sentimens communs de son tems avec ceux des anciens. Il soupçonne, par exemple, que l'histoire de la femme adultere, qui est raportée au commencement du Chap. 8. de S. Jean, a été expliquée par Saint Chrysostôme sur cet endroit, & qu'elle en a été retranchée en suite par quelques-uns qui la croyoient apocryphe. Sa raison est que ce Pere ayant parlé de cette femme dans une de ses Homelies sur le même Evangile, il n'y a pas d'apparence qu'il ne l'ait point interpretée en son lieu. Mais cette conjecture n'a aucune vraisemblance, étant difficile qu'on ait ôté de tous les exemplaires de Saint Chrysostôme, qui sont très-communs parmi les Grecs, l'explication de cette histoire. Il est bien plus probable que ce savant Evêque n'en a point fait mention, parce qu'on ne la lisoit point en ce tems-là dans son Eglise, bien qu'elle fût connuë d'ailleurs étant dans plusieurs Exemplaires Grecs.

Chrys. Hom. 60. in Joann.

Les préjugez où sont plusieurs Theologiens sur ce passage de Saint Jean, *Principium qui & loquor vobis*, ne l'ont point empêché de recourir à l'original Grec pour trouver le sens grammatical. Il dit dans son Commentaire que le mot de (*i*) *principium* est adverbe en ce lieu-là, & que c'est la même chose que si on lisoit *à principio*; mais il l'accommode en même tems avec les principes de sa Theologie. Il examine au long dans sa note les differentes interpretations des Peres, & entr'autres celle de Saint Augustin, qu'il ne peut approuver parce qu'elle

Joann. 8. 25.

(i) *Nomen* principium *positum est per modum adverbii: hoc enim Græca vox indicat, quasi diceret à principio ego sum qui nullo concludor tempore; qui omnia præcedo*, &c. Id. Tol. Comment. in Cap. 8. Joann. v. 25.

le ne s'accorde point avec la Grammaire. *Hæc grammaticalis constructio dura est*, dit-il, parlant de l'explication de ce Pere.

Tolet a suivi dans son Commentaire sur les douze premiers Chapitres de Saint Luc, la même methode que dans les deux précedens si ce n'est qu'il est plus étendu dans celuy-cy, & plus fecond en questions éloignées de son sujet. Lors qu'il s'agit neanmoins du sens literal, il considere plus la verité des choses en elles-mêmes, que l'autorité des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, comme il le montre d'abord dans sa remarque sur le mot *conati sunt*. (Luc. 1: 1.) Il avoüe que tous les Docteurs ont pris en mauvaise part le verbe Grec ἐπεχείρησαν, auquel repond le Latin *conati sunt: Concors Doctorum sententia in malam partem accipit*. Mais il juge nonobstant ce consentement universel qu'il vaut mieux l'entendre en bonne part, (Id. Tolet. in C. 1. Luc. annot. 1.) *Probabilius & accommodatius est contextui verbum non accipi in malam partem*. S'il croit que l'ancien Interprete n'a point exprimé la force des mots Grecs, il ne fait aucune difficulté de s'en éloigner dans son Commentaire & dans ses notes. C'est sur ce pied-là qu'au lieu de ces mots qui sont dans la Vulgate, *Quæ in nobis completæ sunt rerum*, (Luc. 1: 1.) il a mis dans son Commentaire, *Ea quorum nobis certa fides facta est, & quæ explorata ac certa fide tenemus*. Il observe (Id. Tol. ibid. annot. 3.) de plus dans sa note, que le verbe πληροφορέω qui est dans le Grec a ces deux significations, & qu'il a suivi celle qui est la plus reçuë parmi les Commentateurs. Il juge même qu'on doit donner ce sens-là au mot Latin *completæ*, dans quelques passages de S. Paul qu'il a citez auparavant. Quoy qu'il en soit, on voit par là que ce savant homme ne s'est pas laissé facilement préoccuper, & qu'il a remonté jusques à la source, au moins lors qu'il s'agit d'un point de Critique.

Enfin, l'on a imprimé à Rome en 1603. un Commentaire assez ample de ce Cardinal sur l'Epître aux Romains. Cet Ouvrage ayant été imprimé après sa mort, il n'y est pas si exact que dans ceux qu'il a donnez luy-même au public. On y reconnoît neanmoins ses manieres & sa methode. Il s'y étend avec beaucoup de subtilité sur les questions de Theologie qui se

presentent, & sur les diverses interpretations des Peres, dont il juge à son ordinaire. C'est selon cette idée que sur ces mots du Chap. 5. v. 12. *in quo omnes peccaverunt*, il observe que Theodoret, qui n'a point reconnu en ce lieu-là le peché originel, les a expliquées de cette maniere, *La mort a passé dans tous en ce que tous ont été pecheurs*, *mors in omnes transiit quatenus omnes fuerunt peccatores*. Il ajoûte en suite l'explication de Saint Chrysostôme & de S. Augustin, qui ont raporté à Adam le mot *in quo*, *dans lequel*; mais quoy qu'il se declare en leur faveur, il ne condamne cependant point le sens de Theodoret, se contentant de dire que l'autre est plus vray. *Tamen verior est interpretatio Chrysostomi & Augustini, in quo, nempe in primo homine, peccaverunt omnes, ut significetur peccatum Adæ causam fuisse nostrorum quibus nascimur peccatores*. Id. Tol. Comm. in .. 5. Epist. ad Rom. v. 12.

Sur le Chap. 9. de cette même Epître où il parle de *l'élection*, il abandonne les Peres Grecs ausquels il préfere Saint Augustin; sans autoriser neanmoins toutes les interpretations de ce Pere, lors qu'il croit qu'il s'éloigne de la lettre du texte de son Auteur. Il pretend de plus contre le sentiment commun des Peres & des autres Commentateurs, que Saint Paul n'a point pris d'Isaïe ces paroles qu'il cite au Ch. 11. *Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant* &c. Rom. 11: 8. mais du Chap. 29. du Deuteronôme, *Origenes*, dit-il, *Chrysostomus & fere omnes interpretes hæc verba sumpta ex Isajæ 6. existimant, cui expositioni contradicit illud verbum*, usque in hodiernum diem: *non enim habetur in Isaja*. Id. Tol. Comm. in Epist. ad Rom. C. 11. v. 8. Il a suivi en cela Anselme, ou plûtôt Hervé qui avoit fait cette remarque avant luy.

Il n'a pu souffrir sur ces autres mots du même Chap. *Et hoc illis à me testamentum*, Ibid. v. 27. quelques (k) nouveaux Traducteurs qui ont mis *fœdus* en la place de *testamentum*, sous prétexte que Saint Jerôme a traduit *fœdus* dans Isaïe, d'où ce passage est tiré. Il avoüe

(k) *Sicque (fœdus) Hieronymus vertit. Id quod aliqui recentiores imitantes hoc in loco legunt sic*, & hoc fœdus illis à me. *Id tamen nullatenus probo*, exi-

avoüe que le mot Ebreu ברית signifie aussi bien *fœdus* que *testamentum* : mais il juge qu'on doit plûtôt s'en raporter à l'autorité des Septante, que Saint Paul suit ordinairement, qu'à celle de Saint Jerôme. Il est bon de raporter icy l'éloge que Cornelius *à Lapide* a fait du Commentaire de Tolet sur l'Epître aux Romains, qu'il loüe à cause de son grand jugement, & de son application à montrer la suite des paroles de l'Apôtre : il ajoûte qu'on y trouve plusieurs interpretations nouvelles. *Commentarium*, dit à Lapide, *plenum & exactum magno judicio edidit Cardinalis Toletus, qui Apostoli argumenta & rationes acri indagine rimatur, nectit & stringit. Multas hic habet novas expositiones, easque vestigare & adunare videtur.*

Cornel. à Lap. init. Comm. in Paul.

RIBER. Comm. in Epist. ad Hebr. edit. Turnon. in 8. ann. 1606.

Nous joindrons à cet excellent Commentaire sur l'Epître aux Rom. de Ribera sur l'Epître aux Ebreux. Ce savant Jesuïte, dont on a parlé dans l'Histoire Critique du Nouveau Testament, à l'occasion de ses Commentaires sur les 12. petits Prophetes, a dicté cet ouvrage dans Salamanque sur la fin de sa vie; & il finit au vers. 5. du dernier Ch. le reste étant d'un de ses confreres, qui l'a donné entier au public. On voit à la tête une Preface, où il est traitté de l'autorité & de l'Auteur de cette Epître. Pour ce qui est du corps du livre, il s'applique principalement à trouver le sens literal, & il resout en même tems plusieurs questions importantes de Theologie, que son texte luy fournit, n'épargnant point ceux qui ne sont pas de son sentiment, & entr'autres le Cardinal Cajetan. Il examine les passages de l'Ancien Testament, que S. Paul a appliquez à J. CHRIST, & dont une partie ne paroît pas s'entendre de luy à la lettre. Quelques Commentateurs ont cru que ces paroles qui sont tirées du Liv. II. des Rois, *Ego ero illi in patrem* *Ebr. 1: 5.* &c. ne conviennent point à Salomon selon le sens literal, par-

---

existimoque non esse majorem hac in parte fidem adhibendam Hieronymo, quàm viris LXX. quorum erat idioma proprium, maximè cùm Paulus eorum utatur versione, videaturque probare vocum significationem. Id. Tol. Comment. in Epist. ad Rom. Cap. 11. v. 27.

parce (*l*) qu'il semble qu'on ne peut luy attribuër quelques circonstances qui sont marquées au même endroit ; comme lors qu'il dit que *son Royaume durera toûjours*. Mais il leur fait voir qu'il n'y a rien dans cette expression qui ne puisse convenir à David, auquel Dieu promet que la Couronne durera à perpetuité dans sa famille, si elle garde ses commandemens.

Lib. II. Reg. 7:14.

Il refute aprés cela de Lira & quelques autres savans Auteurs, qui établissant deux sortes de sens historiques & literaux, ont entendu ce passage également à la lettre de Salomon & de JESUS-CHRIST ; ce qu'il traitte d'erreur manifeste, parce qu'il ne peut y avoir qu'un seul sens historique de chaque chose. *Sensus enim*, dit-il, *historicus est quem verba efficiunt*, *spiritualis autem quem efficiunt res illis significatæ* : d'où il conclut que le passage des Rois cité par Saint Paul convient literalement à Salomon, & dans un sens spirituel à J. CHRIST ; dont Salomon a été la figure, comme de Lira même en demeure d'accord.

Rib. in C. 1. Epist. ad Ebr.

Un des endroits où ce Jesuïte fait le plus paroître son application au sens literal de son texte, est le verset 16. du Chap. 2. de cette Epître, où il y a dans la Vulgate, *Nusquam enim angelos apprehendit*, *sed semen Abrahæ apprehendit*. Il (*m*) reconnoît que l'explication ordinaire de ces paroles est, que le Fils de Dieu n'a pas pris la nature des Anges, mais celle des hommes. Il trouve neanmoins je ne say quoy de dur dans cette explication, bien qu'il n'ose pas l'abandonner entierement à cause de sa grande antiquité. Il se contente d'insinuer les rai-

(l) *Quod glossa objicit non convenire Salomoni*, Et fidelis erit domus tua & regnum tuum usque in æternum, *memineris* fidele *dici quod non deficit*, *sed semper manet*, *ut Isaj*. 55. Feriam vobiscum pactum sempiternum, misericordias David fideles. . . . *Sensus ergo est*, *semper domus tua & regnum tuum manebunt*, *si posteri tui scilicet servaverint præcepta mea.* Rib. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Ebr.

(m) *Communis Græcorum & Latinorum ferè expositio est*, *non assumpsit naturam Angelicam*, *sed humanam : quæ*, *etsi veneranda & valdè probabilis sit*, *habet quiddam durius*, *velut quòd in utroque loco* apprehendit, *non præteriti temporis est*, *sed præsentis*, &c. Id. Rib. in Cap. 2. Epist. ad Hebr.

raisons qui l'ont porté à en chercher une autre. Le verbe Grec ἐπιλάμβανομαι, auquel repond le Latin de la Vulgate *apprehendit*, luy paroît signifier en ce lieu-là *delivrer*; le sens étant que J. Christ ne delivre pas les Anges, mais qu'il delivre ou sauve tous les jours les hommes, *Non liberari ab eo angelos . . . sed homines quotidie liberat*. Mais nonobstant sa nouvelle interpretation, qui semble bien plus probable que l'autre, si l'on considere seulement la force de l'expression Grecque, il declare qu'il aime mieux avoüer, qu'il n'entend point le sens de Saint Paul, que de s'opposer à un si grand nombre de Peres, *Libentius fatebor me non intelligere sensum Pauli, quàm tot Patrum explicationi contradicere.*

Id. in C. 2. Epist. ad Hebr.

Rib. ibid.

La connoissance qu'il a euë de la langue Grecque, luy sert quelquefois à justifier l'ancienne version Latine, contre les nouvelles traductions. Il en donne un exemple sur ces mots du Ch. 6. v. 11. *ad expletionem fidei*, qui repondent à ces autres mots du texte Grec, πρὸς τὴν πληροφορίαν ἐλπίδος. Erasme & Budée, comme il le remarque, & plusieurs autres après eux, ont pretendu que πληροφορίαν devoit être traduit par *plenam certitudinem*, *une entiere certitude*, sous prétexte que le verbe πληροφοροῦμαι signifie *compertissimè habetur*, *certissimè novi*, tirant son origine de πλήρης, *plenus*, & de φωρᾶν, *comperire*. Ribera au contraire assûre qu'il vient de φέρω: de sorte que, si l'on a égard à son étymologie, πληροφορεῖν est la même chose que *porter plenitude*, *abonder*, *être rempli*, *plenitudinem ferre*, *abundare*, *impleri*, *plenitudinem habere*. Cela étant supposé, il préfere à la nouvelle version d'Erasme celle de l'ancien Interprete, qui a très-bien exprimé ces mots Grecs qui sont au commencement de Saint Luc, Περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων, par ces autres Latins, *quæ in nobis completæ sunt rerum*. Ce qu'il confirme par un passage de l'Epitre à Tim. où il y a dans la Vulgate, *Ut per me prædicatio impleatur*, & dans la version d'Erasme, *ut per me præconium expleatur*. On lit cependant en cet endroit le même mot Grec que dans l'Evangile de S. Luc.

2 Tim. 4. 17.

S'il remarque quelque diversité de leçon dans le Grec, laquelle ait donné occasion aux an-

anciens heretiques d'appuyer leurs nouveautez, il ne les accuse pas facilement d'avoir corrompu les paroles de l'original, mais seulement d'en abuser. C'est ainsi qu'après avoir observé avec Oecumenius & Theophylacte, que les Nestoriens lisoient χωρὶς, *sans*, au Chap. 2. de l'Epît aux Eb. au lieu de χάριτι, *par la grace*, il ajoûte que cette alteration ne vient pas d'eux, puis que Saint Ambroise qui a vêcu avant Nestorius confirme la même leçon. *Et quidem hoc testimonio abusos fuisse Nestorianos verum est : non est autem locus ab ipsis depravatus, quandoquidem Ambrosius antiquior Nestorio ita legit libro de fide C. 4. ut sine Deo pro omnibus gustaret mortem.*

Id. Rib. in C. 2. Epist. ad Heb.

Nous avons un Commentaire posthume du même Ribera sur l'Evangile de Saint Jean, qui a été imprimé à Lyon en 1613. Il y explique la lettre de son texte, & en même tems les plus difficiles questions de la Theologie, suivant en cela la methode de la plûpart des anciens Commentateurs : c'est pourquoy il se jette quelquefois à leur exemple sur des matieres qui sont purement de controverse. Il raporte ordinairement les interpretations des Peres, & lors qu'il y a quelque ambiguïté dans nôtre version Latine, il a recours à l'original Grec, sans neanmoins abandonner l'ancienne interpretation de l'Eglise : n'ayant principalement en vûë dans sa Critique, que d'éclaircir les endroits qui ne paroissent pas assez clairs dans le Latin.

Sur ce premier mot *in principio*, qui peut avoir plusieurs sens, il reprend Titelman d'avoir rejetté comme impie, l'interpretation de ceux qui ont cru qu'il étoit parlé du *commencement du tems*. Ce Cordelier s'étoit imaginé qu'il s'ensuivroit de là que le Verbe seroit une creature. L'Ecriture S. dit (n) Ribera, a de coutume de se servir de cette expression pour marquer l'éternité, les hommes ne concevant rien de plus ancien que la création du Ciel, & le commencement des tems. Il condamne d'erreur hon-

(n) *Hanc esse consuetudinem Scripturæ, ut cùm æternitatem vult significare, his verbis significet*, antequàm fieret cœlum aut terra, ante secula, *& similibus; quod facit ut accommodet se crassitudini intellectus humani : vix enim possunt homines cogitare aliquam durationem antiquiorem creatione cœli & initio temporis.* Id. Rib. Comment. in Cap. 1. Joann. v. 1.

honteuse, *turpissimus error*, la remarque d'Origene sur ces mots, *& Deus erat verbum*, luy opposant Saint Chrysostôme, qui a observé judicieusement que bien que Θεὸς *Dieu* soit icy sans article, on n'en peut pas inferer que le Verbe n'est point Dieu par essence, puis que le même mot Θεὸς sans article est aussi quelquefois appliqué au Pere.

Il fait neanmoins valoir cet article avec les Peres Grecs sur ces paroles, *Propheta es tu:* car après avoir dit que S. Augustin & quelques autres Commentateurs Latins les entendent generalement de quelque Prophete que ce soit, il ajoûte qu'au contraire les Grecs les interpretent d'un Prophete par excellence, & que le sens est, *étes-vous le Prophete*, qui a été promis dans la Loy; Saint Jean ne niant pas qu'il fût Prophete, mais ce Prophete promis au Chap. 18. du Deuteronome. La raison de ces Ecrivains Grecs est que le mot de Prophete est dans le Grec avec l'article, *Quoniam Propheta ponitur in Græco cum articulo, & ideo certus quidam & eximius Propheta significatur.* Il préfere ce sentiment à celuy de Saint Augustin, qui a été suivi par Jansenius Evêque de Gand.

Joann. 1:21.

Au reste ses remarques de Critique ne paroissent pas toûjours exactes, soit qu'il n'ait pas eu le tems de les revoir, ou plûtôt que son ouvrage ait été retouché après sa mort. Il appuye de certaines explications, qui sont plus Theologiques que literales. Sur ce passage du Chap. 8. de Saint Jean v. 25. *Principium qui & loquor vobis*, il n'a pas assez pris garde qu'on peut lire dans le Grec ἀρχὴν à l'accusatif, & lire en même tems *principium* dans la Vulgate aussi à l'accusatif, sans qu'il soit necessaire d'accuser le Grec ordinaire d'avoir été alteré. *Itaque*, dit-il, *Græci codices quos nunc habemus, & quos habuit Chrysostomus vitiati fuerunt.* Il ne ne s'est jetté dans cette extremité que pour defendre la Vulgate, n'ayant point consideré que Saint Jerôme qui l'a corrigée a laissé le mot de *principium*, comme il étoit dans l'ancienne édition Latine, & que ce mot est en ce lieu-là à l'accusatif. Ce Pere a lu ἀρχὴν dans le Grec aussi bien que Saint Augustin: & par là ce que Ribera produit en cet endroit en faveur de la Vulgate, contre les Exemplai-

res Grecs du Nouveau Testament, devient inutile. Il semble même y avoir de la contradiction dans sa remarque, & c'est ce qui me fait juger qu'on y a inseré quelque chose qui n'est point de luy.

CHAPITRE XLII.

Du Commentaire de Maldonat sur les Evangiles. De Benoît Justiniani sur S. Paul & sur les Epitres Canoniques. Des Scolies d'Emmanuel Sa, de Luc de Bruges & de Mariana.

MALDONAT. DE tous les Commentateurs dont nous avons parlé jusques à present, il y en a peu qui ayent expliqué avec tant de soin, & même avec tant de succés le sens literal des Evangiles, que Jean Maldonat Jesuïte Espagnol. Etant mort à Rome avant qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude Aquaviva General de sa Societé, à qui il recommanda son Commentaire en mourant, donna ordre aux Jesuïtes de Pont à Mousson en Lorraine de le faire imprimer, sur une copie qui leur fut envoyée. Ces Jesuïtes temoignent dans la Preface qui est à la tête de cet ouvrage, qu'ils y ont inseré quelque chose de leur façon, & qu'ils ont été obligez de redresser la copie MS. qui étoit defectueuse en quelques endroits, n'étant point en leur pouvoir de consulter l'original qui étoit à Rome. L'Auteur de plus n'ayant point marqué à la marge de son exemplaire les livres & les lieux, d'où il avoit pris une bonne partie de ses citations, ils ont suppleé à ce defaut. Il paroît même que Maldonat n'avoit pas lu dans la source tout ce grand nombre d'Ecrivains qu'il cite; mais qu'il avoit profité, comme il arrive ordinairement, du travail de ceux qui l'ont precedé. Aussi n'est-il pas si exact, que s'il avoit mis luy-même la derniere main à son Commentaire.

Nonobstant ces defauts, & quelques autres qu'il est aisé de redresser, on voit bien que ce Jesuïte a travaillé avec beaucoup d'application à cet excellent ouvrage. Il ne laisse passer aucune difficulté qu'il ne l'examine à fond. Lors qu'il se presente plusieurs sens literaux d'un même passage, il a de coutume de choisir le meilleur, sans avoir trop d'égard à l'autorité des anciens Commentateurs, ni même au plus grand nombre, ne consi-

ſiderant que la verité en elle-même. Il rejette ſouvent les interpretations de Saint Auguſtin, non ſeulement lors qu'il s'agit d'un point de Grammaire ou de Critique, mais même en des faits importans de Theologie, étant perſuadé que de quelque poids que fût ſon autorité, elle ne devoit point ſervir de regle aux Theologiens. S'il s'étend un peu trop ſur de certaines matieres de controverſe, il ne pouvoit pas faire autrement, ſelon le deſſein qu'il s'étoit propoſé de repondre aux heretiques, principalement aux Calviniſtes qui avoient publié des Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, remplis de ces ſortes de diſputes. Il étoit neceſſaire pour le bien de l'Egliſe, qu'il fit voir la fauſſeté des preuves qu'ils tiroient de l'Ecriture en faveur de leurs nouveautez.

Ses controverſes ne ſont point ennuyeuſes, parce qu'il ne fait point de longues digreſſions. Son ſtile qui eſt pur & didactique eſt à la verité quelquefois mordant : mais ſi on le compare avec celuy de Calvin & de Beze, qui declament continuellement contre l'Egliſe Romaine, il paroîtra moderé. Ceux mêmes d'entre les Calviniſtes qui l'ont traitté de médiſant, *maledicentiſſimus Maldonatus*, n'ont pu s'empêcher de loüer la force de ſon eſprit, & ſa grande érudition. Lors que Caſaubon le releve en un endroit, où il ſemble en effet n'avoir pas gardé aſſez de moderation, il fait en même tems ſon éloge. *En quo*, dit-il parlant de luy, *præcipitem egerit hominem doctum, & ſine controverſia acerrimi ingenii, immoderatum partium ſtudium.* *Caſaub. Exercit. 16. ad Annal. Baron. ſect. 32.*

S'il eſt queſtion d'examiner un point de Critique & de Grammaire, il s'en acquite avec jugement. Il decouvre là-deſſus les fautes groſſieres de Calvin, & il reprend auſſi en quelques endroits les erreurs de Beze. Il poſſedoit parfaitement le Grec & le Latin, & il ſavoit mieux qu'eux la langue Ebraïque. C'eſt pourquoy il a ſouvent recours aux Ebraïſmes, pour expliquer les expreſſions des Evangeliſtes. Il cite même un livre de ſa façon intitulé, *Liber Hebraicarum lectionum*, où il avoit traité des diverſes leçons du texte Ebreu, aux endroits où il ne convient point avec les Septante. J'ay apris * d'un ſavant Jeſuite, que Maldonat avoit remarqué un bien plus *Joann. Mald. Comm. in C. 13. Matth. v. 15.*

* Le P. Vavaſſeur.

grand nombre de diverses leçons des Exemplaires Grecs, que ce que nous en voyons presentement dans son Commentaire; ceux qui ont pris le soin de le publier en ayant supprimé une partie. Il est certain qu'il avoit consulté de bons Livres Grecs, & entre autres des Chaines Grecques qu'il cite souvent, principalement sur l'Evangile de S. Jean. Il fait aussi mention de l'Exemplaire Grec du Vatican qu'il avoit lu. A l'égard de la Theologie, il la possedoit aussi plus à fond qu'aucun Protestant. Il est le premier de sa Societé qui en ait fait des leçons publiques dans Paris, où il fut applaudi de tous ceux qui l'alloient entendre. Il renvoye quelquefois aux écrits qu'il a dictez, & qu'il avoit dessein de publier, dans lesquels il traitoit plus en detail de certaines matieres, dont il ne raporte que ce qui vient à son sujet. Mr. du Bois savant Docteur de Sorbonne, qui ne peut être un temoin suspect, a fait son éloge dans une Préface, qu'il a mise au devant de quelques Ouvrages Theologiques de ce docte Jesuïte, imprimez à Paris en 1677.

Il étoit difficile qu'un homme de ce merite, & qui faisoit profession de dire librement ses sentimens, sans s'arrêter aux préjugez des autres, plût à tout le monde. Quelques faux zêlez l'accuserent d'avoir enseigné des heresies. Leurs accusations allerent si loin, qu'ayant été portées à Rome, le Pape Gregoire XIII. les renvoya à l'Evêque de Paris, pour être examinées sur les lieux. Les faits de l'accusation consistoient en ce qu'il avoit enseigné, contre le sentiment de la Faculté de Theologie de Paris, qu'il n'étoit point de foy que la Ste. Vierge eût été conçuë sans peché originel. Les Docteurs poursuivirent cette affaire avec tant de chaleur, que Maldonat qui rendoit de si bons services à la Religion & à l'Etat, fut obligé de comparoitre au tribunal de l'Evêque, où il fut absous. Ses Confreres jugerent à-propos de faire imprimer la Sentence de son absolution à la tête de son Commentaire, de la maniere qu'elle avoit été publiée. Elle ne se trouve cependant que dans les premieres éditions, c'est-à-dire dans celle de Pont à Mousson qui parut en 1596. & dans les autres jusques à 1615. auquel tems les Jesuïtes retoucherent ce Commentaire dans une

une édition de Lyon : & je voy qu'on a suivi presque toûjours dans la suite cette édition reformée, d'où l'on a ôté la Sentence d'absolution que je raporterai icy entiere, comme je l'ay luë dans l'édition de Pont à Mousson.

Petrus Gondius Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Episcopus, universis præsentes literas inspecturis salutem in Domino. Notum facimus quòd, cùm vir venerabilis & discretus Magister Joannes Maldonatus, Presbyter Societatis nominis Jesu, Professor in Collegio Claromontensi in Academia Parisiensi fundato, apud nos delatus fuisset, quòd in suis prælectionibus aliquid adversus fidem Christianam dixisset, & suis auditoribus dictasset, ac de ea re à quodam declamatum diceretur, nos super eo testes per Promotorem Curiæ nostræ audiri, ac informationem fieri mandavimus, & subinde eumdem Maldonatum coram nobis accitum & comparentem interrogavimus & audivimus. Denique postquàm nobis visi sumus de ea re satis instructi, ac cum doctis & peritis viris negotio communicato, die datæ præsentium sententiam nostram, in hunc & sequentem modum protulimus & pronunciavimus. Christi nomine invocato, visis informationibus per Promotorem Curiæ nostræ Episcopalis Parisiensis de ordinatione nostra factis, super his quæ contra venerabilem virum Magistrum Joannem Maldonatum, Doctorem Collegii Societatis nominis Jesu, publicè dicta & declamata sunt, quòd hæreticè docuisset, & super his audito eodem Maldonato, adhibitoque virorum proborum & peritorum consilio, nos dictum Maldonatum nihil hæreticum, nec à fide & Religione alienum docuisse dicimus & pronunciamus. In cujus rei fidem &c. Datum Parisiis anno 1575. die 17. mensis Januarii.

Quelque favorable que fût cette sentence, Maldonat jugea qu'il étoit plus à-propos d'abandonner entierement ses leçons de Theologie, que de donner occasion à ses ennemis de luy susciter de nouvelles affaires. Il se retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de sa Societé. Ce fut en ce lieu-là qu'il s'appliqua à la composition de son Commentaire sur les Evangiles, & sur quelques Prophetes. Il renvoye quelquefois à ceux qu'il a écrits sur Isaïe & sur Jeremie, lesquels ont été impri-

mez. Il fait aussi mention de son Commentaire sur l'Epître aux Romains, que Cornelius à Lapide qui en parle avoit vû à Rome, lors qu'il y faisoit des leçons sur l'Ecriture Sainte. Nous nous renfermerons icy dans son Commentaire sur les quatre Evangiles, qui est son principal ouvrage.

Son esprit & son jugement paroissent dès le commencement de sa Préface, où il dit que le mot d'*Evangile*, qu'il regarde comme un terme consacré, vient des Septante, qui ont traduit le verbe Ebreu בשר, par εὐαγγελίζεσθαι, d'ou il a passé en suite aux Apôtres, & des Apôtres aux Eglises Grecques & à celles des Latins, de la même maniere que celuy de *batizer*. Ceux qui par une trop grande delicatesse s'en abstiennent, ont selon luy plûtôt l'esprit de Ciceron que de l'Eglise, *Ut qui nimis religiosè ab iis abstinent parum religiosi habeantur, meritoque putentur Ciceronianum potius spiritum, quàm Ecclesiasticum habere.* Il ne veut point qu'on abandonne facilement dans une version des termes qui ont été reçus par un long usage : c'est assez d'en expliquer le sens & l'origine dans des notes separées, comme il

Maldon. Præfat. Comm. in Evang.

fait sur le mot de *testamentum*, au Chap. 26. de S. Matthieu, où après avoir exposé la signification du mot Grec διαθήκη, auquel repond le Latin *testamentum*, il remonte jusqu'au mot Ebreu ברית, que les Septante, qui ont été suivis par les Evangelistes & les Apôtres, ont interpreté διαθήκη. C'est pourquoy il traite de Grammairiens ridicules les Lutheriens & les Calvinistes, qui ont affecté de mettre *fœdus* en la place de *testamentum*. *Itaque nimis putidi sunt Grammatici Calvinistæ & Lutherani, qui Vetus & Novum Fœdus, quàm Vetus & Novum Testamentum appellare malunt.*

Matth. 26: 28.

Id. Mald. Comm. in C. 26. Matth. v. 28.

Une de ses plus grandes applications est d'ôter l'ambiguïté des mots & des expressions, évitant par ce moyen bien des questions inutiles, dont les livres de controverse sont remplis. Au même Chap. de S. Matthieu v. 26. il prouve par plusieurs passages du Nouveau Testament, que le verbe εὐλογεῖν, *benir*, dont cet Evangeliste & S. Marc se sont servis dans la benediction du pain, est le même que εὐχαριστεῖν, *rendre graces*, qu'ils ont employé dans la benediction du Calice. A ce qu'on objecte, qu'il semble que l'E-

gliſe ait voulu diſtinguer la ſignification de ces deux mots dans le Canon de la Meſſe, où le Prêtre dit, *Tibique gratias agens benedixit*, il repond judicieuſement que l'Egliſe ne donne point la ſignification propre aux mots, mais qu'elle ſuit ce qui eſt probable; *Reſpondeo Eccleſiam non interpretari verborum ſignificationes, ſed quod probabile eſt ſequi.* Il eſt probable, ajoûte-t-il, que JESUS-CHRIST a fait l'un & l'autre; qu'il a rendu graces à ſon Pere, & qu'il a beni le pain.

Maldon. ibid.

Il interprete ſelon la même methode ces autres mots, *Hoc eſt corpus meum*, dont on a ſi fort diſputé depuis la naiſſance des Proteſtans. Comme il remonte toûjours à la ſource, & qu'il ne perd gueres de vûë les Calviniſtes, lors qu'il eſt queſtion d'un point de controverſe, il dit qu'avant que ces heretiques, qui reglent les myſteres de la Religion ſur leur ſens & ſur leur raiſon, fuſſent dans le monde, il n'y avoit rien de plus clair que cette propoſition. L'on croyoit ſans former aucune difficulté la Trinité, l'Incarnation & la reſurrection de J. CHRIST, qui ſont des myſteres plus éloignez des ſens, que celuy de l'Euchariſtie; & cependant il n'y a aucun de ces premiers myſteres, qui ſoit expoſé en termes ſi clairs dans l'Ecriture que celuy-cy. En quel endroit, dit-il, l'Ecriture parle-t-elle auſſi clairement des trois perſonnes en Dieu, qui ne ſont qu'une eſſence, qu'elle parle icy du corps de J. CHRIST dans l'Euchariſtie? Où nous enſeigne-t-elle auſſi diſtinctement qu'il y a deux natures en JESUS-CHRIST, & une ſeule perſonne, qu'elle nous aprend en ce lieu-cy qu'il nous donne ſon corps & ſon ſang? Il leur demande pourquoy ils croyent ſelon leurs principes tous ces myſteres, & qu'ils ne croyent point le dernier. Pourquoy, ajoûte-t-il, ne trouvent-ils point des manieres de parler figurées, où les Ariens, les Marcionites, les Manichéens & les Origeniſtes en ont trouvé? Il leur repreſente fort à-propos, que s'ils veulent ſuivre exactement leur methode, ils n'ont encore fait que la moitié du chemin, & que les Calviniſtes les plus raffinez ſe moquent des autres Calviniſtes, qui croyent le myſtere de la Trinité, comme de gens ſimples qui ne font pas un bon uſage de leur raiſon. Il indique les premiers Antitrinitaires,

nitaires, qui tirent leur origine des Calvinistes de Geneve (*a*).

Lors qu'il s'agit d'expliquer la signification propre d'un mot, il ne se rend pas facilement à la pluralité des voix, si le sentiment contraire luy paroit bien fondé. C'est sur ce pied-là, que nonobstant l'autorité d'un grand nombre de Peres tant Grecs que Latins, qui ont pris en mauvaise part le verbe Grec ἐπεχείρησαν, au commencement de S. Luc, & qui a été traduit dans la Vulgate par *conati sunt*, il assûre que selon l'usage de la langue Grecque, il signifie en general entreprendre quelque chose, & qu'ainsi il se prend aussi en bonne part; *Non magis in vitio ponitur quàm in laude, idque sexcentis Græcorum Scriptorum exemplis probari potest.* Il infere de là que S. Luc a pu indiquer Saint Matthieu & S. Marc, faisant mention d'eux avec éloge. Cette interpretation a selon luy cela de commode, qu'elle sert à refuter solidement le sentiment de Beze, qui a cru contre toute l'antiquité, à cause de cette expression ἐπεχείρησαν, que S. Luc est le premier des Evangelistes. Voicy en effet ce qu'on lit dans la premiere édition des Notes de ce Calviniste, & qu'il a adouci dans la suite. *Ergo nec Matthæus nec Marcus ante Lucam scripserunt, de quibus procul dubio magis honorificè esset locutus.* Maldonat ajoûte neanmoins, qu'il ne fait que proposer ses conjectures afin qu'on en juge, & qu'on suive ce qui aura le plus de vraisemblance, sans perdre pour cela le respect qu'on doit avoir pour les anciens Docteurs de l'Eglise.

Id. Maldon. in Luc. 1: 1.

Bez. Annot. in Cap. 1. Luc. edit. ann. 1556. in fol. apud Rob. Stephan.

On appliquera cette reflexion aux autres endroits, où ce savant Jesuïte expose librement sa pensée sur les difficultez qui se presentent, sans considerer le nombre des Auteurs qui luy sont contraires. Il dit selon cette methode au Chapitre 5. de S. Matthieu, que la plûpart des Auteurs entendent les *humbles* par les pauvres d'esprit, *Pauperes spiritu major*

Mald. in Matth. 5: 3.

(a) *Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli, id est magis Calvinistæ cæteris erant, eò jam pervenisse, ut qua ratione hoc prius mysterium non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque Calvinistas, sicut Calvinistæ nos, tanquam nimis simplices & credulos rideant.* Joann. Maldon. Comm. in Cap. 26. Matth. v. 26.

jor pars auctorum humiles interpretatur; mais qu'il ne doute point qu'il ne soit parlé en ce lieu-là de ceux qui étoient veritablement pauvres, & même mendians, *mendici*, comme a traduit Tertullien, parce qu'il y a dans le Grec πτωχοί. Il croit de plus que ces autres mots du même Chapitre, *Beati qui esuriunt & sitiunt justitiam*, s'entendent d'une veritable faim & d'une veritable soif, bien que tous les anciens Docteurs de l'Eglise l'ayent entendu autrement: *Hos autores*, dit-il après les avoir nommez, *tot ac tantos & honestum & tutum est sequi, sed mihi si liceat secundùm eos meam dicere sententiam, fateor probabilius videri Christum non de metaphorica, sed de vera fame sitique loqui.* Il loüe le sens que plusieurs anciens Peres ont donné à ces paroles de l'Oraison Dominicale, *Panem nostrum supersubstantialem*, comme une interpretation pieuse & Ecclesiastique, qui ne doit point empêcher un Commentateur de les expliquer selon le sens literal: *Plerique veteres autores piè & religiosè atque ad Ecclesiæ usum accommodatè dixerunt, panem nostrum supersubstantialem Christi corpus appellari.* C'est pourquoy il juge qu'il est plus naturel de les entendre avec d'autres Peres, de tout ce qui est necessaire pour nôtre nourriture.

Id. Maldon. in Matth. 5:6.

Id. Maldon. in Matth. 6:11.

Quand il examine ces paroles de S. Jean, *Et sine ipso factum est nihil* &c. qui ont été interpretées si differemment par les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, parce qu'ils ne conviennent point du lieu où l'on doit placer le point, il rejette la maniere de lire de Saint Augustin, comme n'ayant aucune vraisemblance. Il admire même que les nouveaux Commentateurs assûrent qu'elle a été suivie de tous les Latins, faisant voir en même tems le contraire. Il refute de plus la signification que ce Pere a donnée au mot *nihil*, comme si ces mots, *& sine ipso factum est nihil*, signifioient, *& le peché a été fait sans luy*; ce qui est entierement éloigné de la pensée de l'Evangeliste. Quelques-uns ont cru que cette interpretation n'étoit point de Saint Augustin, mais qu'il avoit seulement voulu prouver de là que le peché n'étoit rien, contre les Manichéens qui assûroient que c'étoit quelque chose. Maldonat fait voir que ceux qui tâchent de donner ce sens à l'interpretation de ce sa-

ſavant Evêque perdent leur tems, *Operam meo quidem judicio piam, ſed irritam ſumunt*; puis qu'il a apuyé cette même explication non ſeulement contre les Manichéens, mais auſſi dans ſes diſputes contre les Ariens.

La remarque qu'il fait ſur ces paroles de Saint Matthieu, *Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais n'en peut produire de bons*, eſt d'une plus grande importance. Il aſſûre librement qu'il (*b*) ne faut point ſuivre l'opinion de ceux, qui croyent que toutes les actions des pecheurs & des infideles ſont des pechez, bien qu'il ſemble que Saint Auguſtin & Saint Proſper l'ayent autoriſée, & qu'elle ait été autrefois defenduë par des Theologiens Catholiques. Il leur oppoſe le Concile de Trente qui a decidé le contraire, inſinuant que la doctrine de ce Pere & de ſes diſciples a été rejettée dans un Concile General.

Matth. 7:18.

Maldonat fait auſſi voir que c'eſt inutilement qu'on forme des queſtions difficiles ſur la prédeſtination & la reprobation, à l'occaſion de ce que Jesus-Christ dit à ſes Diſciples, qu'il leur a été donné de connoitre les myſteres, & non pas à cette multitude de peuple, à laquelle il parloit pour cette raiſon en paraboles. Ceux, dit-il, qui ſuivent l'opinion de Saint Auguſtin touchant la prédeſtination, aſſûrent que les Apôtres ont reçu la connoiſſance des myſteres parce qu'ils étoient prédeſtinez, & qu'elle n'a point été accordée aux autres, parce qu'ils étoient reprouvez. Ce paſſage eſt un de ceux ſur leſquels ce Pere apuye ſon opinion de la prédeſtination & de la reprobation, *Hoc loco inter alios, ut ſententiam de prædeſtinatione & reprobatione ſuam probaret, uſus eſt Auguſtinus.* Nôtre Jeſuïte temoigne, que ſans toucher à ce que S. Auguſtin a cru de la prédeſtination & de la reprobation, il eſt du ſentiment de pluſieurs Doc-

Matth. 13:11.

(b) *Nec enim ſequenda illa opinio eſt quam Tridentinum Concilium nuper merito damnavit, omnia peccatorum aut etiam infidelium opera eſſe peccata, quamvis maximum auctorem D. Auguſtinum lib. 4. contr. Julian. c. 3. & lib. 3. contra duas epiſtolas Pelagian. c. 5. & Proſperum ſentent. 106. habuiſſe videatur, & ex Catholicis aliquando Theologis ſuos habuerit defenſores.* Id. Maldon. Comment. in Cap. 7. Matth. v. 18.

Docteurs de l'Eglise, qui n'apportent point d'autre raison de cette préference des Apôtres pour la connoissance des mysteres, que parce qu'ils en étoient dignes, & que les autres en étoient indignes. *Multos graves, antiquos, doctos secutus autores affirmo, non eam fuisse causam cur Apostolis datum sit mysteria regni Cœlorum cognoscere, quòd prædestinati, nec eam cur aliis datum non sit, quòd reprobati essent; sed quòd Apostoli digni essent, alii indigni.* Expliquant les paroles du vers. 14. & 15. du même Chapitre, où il paroit quelque chose de dur, il ajoûte que pour entendre ces passages obscurs, on doit avoir toûjours devant les yeux ces autres propositions, qui sont claires dans l'Ecriture & sans aucune ambiguïté, *Que Dieu veut que tous les hommes se sauvent, qu'il ne veut point qu'aucun perisse, qu'il ne veut point la mort du pecheur, mais plûtôt qu'il se convertisse & qu'il vive; que la mort de l'impie ne vient point de sa volonté.*

1 Tim. 2: 4. 2 Reg. 14: 14. Ezech. 18: 23. 32.

Le même Maldonat (c) n'a pu aussi goûter l'explication forcée que S. Augustin donne en plusieurs endroits de ses ouvrages à ces paroles de nôtre Seigneur, *Jerusalem . . . combien de fois ay-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, & tu ne l'as point voulu?* bien que le sens en soit facile, & qu'il n'y ait que luy qui s'en soit éloigné. Il observe de plus, que ce docte Pere explique de certains passages du Nouveau Testament dans ses disputes contre les Pelagiens, d'une maniere qui les rend plus difficiles à entendre qu'ils ne sont d'eux-mêmes: comme lors qu'il veut prouver que la grace n'est point donnée à tout le monde, & que tous ne sont point illuminez, par ce passage de S. Jean, *Il étoit la vraye lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde.* Je ne dispute point icy, dit Maldonat, de la prédestination: je dis seulement que l'interpretation de tous les Commentateurs Grecs me plaît beaucoup davantage, sa-

Matth. 23: 37. Joann. 1: 9.

 voir

(c) *Semper judicavi violentam esse interpretationem, quam sapè D. Augustinus adhibet in hunc locum,* Volui, *inquit,* congregare & noluisti, *id est, etiam nolente te congregavi. Sensus enim est facilis, quem præter illum omnes prorsus auctores veteres secuti sunt.* Id. Maldon. in Cap. 23. Matth. v. 37.

voir que Dieu quant à ce qui le regarde illumine tous les hommes, *Illuminare omnem hominem quantùm in ipso est*; que s'ils ne sont point illuminez, c'est qu'ils ne veulent point recevoir la lumiere qui leur a été offerte, *Si qui non illuminantur, ideò non illuminari, quia recipere oblatum lumen nolunt.*

Il seroit trop long de marquer en detail tous les endroits, où ce savant Commentateur s'éloigne des sentimens de S. Augustin. Je ne say pourquoy les Jesuïtes de Rome n'ont point publié son Commentaire sur l'Epître aux Romains, où il renvoye pour les questions de la prédestination & de la reprobation. Il temoigne sur ce passage du Prophete Isaïe raporté par S. Matthieu, *incrassatum est*, &c. qu'il n'explique point en quel sens il est marqué dans l'Ecriture que Dieu endurcit & aveugle les hommes, parce qu'il en devoit traiter dans ce Commentaire, *Supervacaneùm hoc loco est, quomodo Deus excæcare & indurare dicatur, disputare. De ea re in Epistolam ad Romanos, Deo juvante, disseremus.* Sur ces paroles de Jesus-Christ dans S. Matthieu, *Toute plante que mon Pere qui est dans le Ciel n'aura point plantée, sera arrachée*, il reprend quelques nouveaux Interpretes, qui encherissants sur S. Augustin y trouvent la prédestination & la reprobation, *Quidam Interpretes novi ad prædestinationem & reprobationem referunt, quod ne D. quidem Augustinus fecit, nec ego illis assentiri possum.* Il n'a pas cru que l'heresie des Prédestinatiens fût une heresie imaginaire. Ces heretiques qui vivoient selon luy au tems de S. Augustin, inferoient de ce passage de S. Matthieu où il est dit, que le Fils de l'homme est venu donner sa vie pour la redemption de plusieurs, que Jesus-Christ n'étoit point né & mort pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinez qui devoient être sauvez. Ils apuyoient leur heresie absurde & impie sur quelques autres passages semblables, ausquels Maldonat oppose Saint Paul qui assûre en termes formels, que Jesus-Christ *s'est livré luy-même pour racheter tout le monde.*

Au reste Maldonat n'est pas si opposé à S. Augustin, qu'il n'aprouve quelquefois ses interpretations. Il raporte au long son explication sur ces pa-

Matth. 13: 14.

Matth. 15: 13.

Matth. 20: 28.

1 Tim. 2: 6.

paroles de nôtre Seigneur à Nicodême, *Je dis que si l'on ne renait de l'eau & de l'esprit, on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* Il juge qu'elle doit servir de Commentaire, parce qu'on ne peut rien trouver qui soit plus à-propos. Il le suit en plusieurs autres endroits; mais ayant plus medité que luy sur l'Ecriture, il n'est pas surprenant qu'il l'abandonne souvent: comme sur cet endroit de Saint Jean, *Qui non ex sanguinibus* &c. où S. Augustin & Bede après luy observent que l'Evangeliste s'est servi du mot de *sang* au pluriel, pour marquer que nous sommes engendrez du sang de l'homme & de la femme. Maldonat croit que cette expression est un pur Ebraisme, & il ne goûte pas de plus le sentiment de ceux qui prouvent par ce passage le peché originel. Ce grand homme est loüable en ce qu'il n'a eu d'autre dessein, que de faire entendre à ses lecteurs le texte des Evangelistes, sans être préoccupé en faveur d'aucun Pere en particulier. Quand il a trouvé ces anciens Commentateurs éloignez du veritable sens, il n'a fait aucune difficulté d'expliquer librement sa pensée, sans neanmoins perdre le respect pour eux. Qu'on (*d*) n'attribuë point à arrogance, dit-il, si je ne suis point du sentiment de ces graves Auteurs: comme nous travaillons tous pour l'Eglise, chacun la doit servir selon les talens que Dieu luy a donnez. Il nous aprend luy-même sur le Chapitre 6. de S. Jean, en quel cas il n'est point permis d'abandonner l'interpretation des anciens Docteurs de l'Eglise. Il pretend qu'ils ont tous entendu du Sacrement de l'Eucharistie ces paroles de JESUS-CHRIST, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Il ajoûte aux temoignages ordinaires des Peres, ceux qu'il avoit lus dans les Chaînes Grecques sur cet endroit, & la definition de quelques Conciles, principalement de celuy de Trente; après quoy il fait cette reflexion: Je ne com-

Joann. 1:13.

Id. Mald. in Cap. 7. Joann. v. 8.

Joann. 6:54.

(d) *Nolim arrogantiæ tribui, si inter tam graves auctores meam ego cum illis minimè comparandus dixero sententiam. In domo omnes Domini laboramus; unusquisque in ejus ornamentum confert, quod ab eodem Domino sibi datur.* Id. Mald. in Cap. 7. Joann. v. 8.

comprens (*e*) point en quelle occasion l'arrêté de ce Concile, qui defend d'interpreter l'Ecriture Sainte contre le consentement universel des Peres, doit avoir force, si ce n'est en celle-cy, où il s'agit d'un fait que les heretiques contestent aux Catholiques. Il croit même que quand il y auroit quelque ambiguïté sur ce passage, il est contre la modestie & la pieté de rejetter avec mepris, ce consentement universel de tous les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, n'y ayant eu presque aucun Auteur avant Luther, soit bon soit mauvais, qui ait assûré qu'il n'étoit point parlé en ce lieu-là de l'Eucharistie. Il avoüe neanmoins qu'il y a des Ecrivains Catholiques, & même savans & pieux, qui conviennent en cela avec les heretiques, *Scio Catholicos, scio doctos, scio religiosos ac probos viros esse*, &c. mais il les condamne d'imprudence & de temerité, ayant osé combattre un sentiment approuvé generalement de toute l'Eglise. Il y a quelque chose de fort dans cette sentence de Maldonat, que je n'ay raportée que pour repondre à ceux qui ont accusé ce Jesuïte de compter pour rien l'autorité des Peres.

On ne peut nier qu'il ne paroisse quelquefois trop decisif, sur tout quand il rejette les explications de S. Augustin. Par exemple sur cet endroit difficile de S. Matthieu, *Quod dictum est per Jeremiam Prophetam*, où il semble que l'Evangeliste ait mis le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie, il dit nettement que l'interpretation de ce Pere, qui a été suivie par Bede, n'est nullement recevable. Il s'arrête même à prouver que S. Augustin se contredit, & qu'il a avancé deux raisonnemens, dont l'un combat manifestement l'autre. Je passe sous silence quelques endroits où il le reprend de s'être éloigné du sens des Evangelistes, pour n'avoir pas consulté l'original Grec. Quoy qu'il n'approuve pas entierement les pensées subtiles de cet Evêque sur les nombres, il tâche de les excuser, sous pretexte qu'il faisoit alors

(e) *Neque equidem intelligo ubi Tridentini Concilii Decretum valere debeat, ne quis contra unanimem Patrum consensum Scripturas Sacras interpretetur, si hîc non valet, ubi de re agitur inter nos & hereticos maximè controversa.* Id. Maldon. in Cap. 6. Joann. v. 54.

alors plûtôt l'office d'un Predicateur, que d'un Interprete de l'Ecriture. *Etsi Augustinus*, dit-il, *subtiliter de his numeris, ut solet, disputat; tamen non tam interpretando, quàm concionando facit.* *Matth. 13: 23.*

Si ce judicieux Commentateur avoit suivi ses idées, son Commentaire seroit bien plus abregé. Il auroit évité d'y traiter plusieurs questions qui ne viennent point à-propos: mais il étoit en quelque maniere obligé d'imiter ceux qui l'avoient precedé. Nous lisons dans Saint Matthieu que les Mages étant entrez dans la maison où étoit l'enfant JESUS, se prosternerent & l'adorerent. *Matth. 12: 14.* La plûpart des anciens Peres ont cru qu'ils l'adorerent dans l'étable où il étoit né: Maldonat qui juge qu'il est plus probable, que l'enfant n'étoit plus alors dans l'étable, & qui n'ose cependant s'opposer à l'opinion commune, dit qu'il se peut faire que tous ces anciens Auteurs ayent été de ce sentiment, parce qu'il s'accommodoit mieux avec la predication, & qu'il contribuoit à augmenter la grandeur du mystere, & à faire admirer davantage la foy des Mages. *Auctores verò illi superiores concionando fortasse magis quàm interpretando in præsepi adoratum dixerunt, quòd id, & mysterium, & admirationem, & Magorum fidem augere videretur, sed quia illa superior ferè communis est Patrum sententia, non facilè est rejicienda.*

Au commencement de son Commentaire sur l'Evangile de Saint Jean, où il examine à fond les diverses interpretations que les Peres ont données à ces mots, *In principio erat Verbum*, il n'approuve point ceux qui ont cru que le Pere est le principe dont il est parlé en ce lieu-là: mais il ajoûte en même tems, que l'autorité de ces anciens Commentateurs a rendu cette opinion probable: *Meruit huic sententiæ auctorum reverentia probabilitatem.* *Mald. in C. 1. Joann. v. 1.* En un mot son unique application est de decouvrir le sens literal des Evangiles, & de prendre le chemin le plus court & le plus naturel. Combien de questions inutiles fait-on sur Judas, dont JESUS-CHRIST a dit qu'il eût mieux valu qu'il ne fût point venu au monde? *Matth. 26: 24.* Ce docte Commentateur rejette toutes ces subtilitez, & il observe judicieusement, qu'on ne doit point regler ces sortes d'ex-

pref-

pressions de l'Ecriture sur les subtilitez des Theologiens Scolastiques, parce que ce sont des manieres de parler proverbiales, qui renferment d'ordinaire quelque chose d'hyperbolique, *Non sunt hujusmodi scripturæ locutiones ad scholarum excutiendæ subtilitatem: sunt enim proverbiales & sumptæ de vulgo, in quibus quiddam plerumque hyperbolicum esse solet.*

Il ne fait pas paroitre moins de jugement lors qu'il s'agit d'une diverse leçon, ou de quelque autre point de Critique, que dans les interpretations literales. S'il prefere ordinairement les leçons de l'ancien Interprete aux Exemplaires Grecs, il ne le fait point sans de bonnes raisons. Il n'est pas tellement prevenu de la version Vulgate, qu'il ne reconnoisse quelquefois que le Grec forme un meilleur sens que le Latin. Si je ne m'étois trop étendu sur le Commentaire de ce savant homme, je produirois quelques exemples des diverses leçons qu'il examine, & des endroits où il corrige doctement Calvin & Beze, & même Erasme sur des points de Critique. J'aurois seulement souhaitté qu'il eût été un peu plus exercé dans la connoissance des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. S'il y avoit été exact il n'auroit pas admiré, comme il fait, l'explication de Theodore d'Heraclée sur ces paroles de Jesus-Christ dans l'Evangile de Saint Jean, *Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum verum Deum* &c. Joann. 17:3. Il n'a point sçu que cet Evêque a été du party des Ariens: & ainsi il n'est pas surprenant, qu'il leur ait donné un sens qui favorise l'Arianisme, Enfin Maldonat ne (*f*) veut point qu'on s'embarrasse trop à chercher de la liaison dans les discours des Evangelistes, parce que leur dessein n'a pas été d'écrire selon l'ordre des tems les actions & les paroles de J. Christ: ce qu'ils ont encore moins observé dans ses Sermons, s'étant contentez de raporter comme en sommaire les princi-

(f) *Ego jam monui non esse anxiè quærendam in Evangelistis sententiarum connexionem, quia res non eo ordine scribere voluerunt quo factæ à Christo vel dictæ sunt: quod præcipuè in ejus concionibus observatur, in quibus nec omnia quæ dixit, nec eo quo dixit ordine recensent, contenti præcipua ejus doctrinæ capita commemorare.* Id. Maldon. Comm. in Cap. 7. Matth. v. 1.

cipaux articles de sa doctrine.

Benoit Justiniani.

Je joins à Maldonat Benoit Justiniani de la même Societé, dont nous avons un excellent Commentaire sur Saint Paul & sur les Epîtres Canoniques. Sa methode est judicieuse, en ce qu'avant que de venir à une explication étenduë de son texte il en donne une paraphrase exacte, où il n'employe que les paroles qui sont necessaires pour en ôter l'obscurité. Cette Paraphrase est à la verité fort courte, mais comme il témoigne au Pape Pie V. à qui il a dedié son ouvrage, il n'a point voulu parler en faveur d'aucune opinion particuliere : & c'est pour cette raison qu'il a conservé le plus souvent les propres paroles de l'Apôtre, bien qu'elles soient ambiguës, sans y inserer quoy que ce soit qui en pût detourner le sens. *Adeo verò nullius prorsus sententiæ præjudicatum volui, ut plerumque ipsa Apostoli quamvis ambigua verba retinuerim . . . nihilque omnino addiderim quod ab Apostoli sententia vel tantillum abhorreret.* Une Paraphrase si abregée ne pouvant pas satisfaire ses lecteurs, il a ajoûté des notes separées, où il expose au long la pensée de Saint Paul, en y mêlant plusieurs choses qui regardent la Theologie, principalement celle des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, qu'il fait profession de suivre sans s'arrêter aux nouveaux. C'est pourquoy (*g*) il évite autant qu'il est possible les disputes qui étoient de son tems entre les Catholiques & les Protestans, les laissant à ceux qui y étoient plus exercez que luy, parce qu'il n'avoit pas lu les livres des heretiques.

Bened. Justin. in Epist. ad Paul. V.

Comme il étoit attaché à la doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas, il préfere souvent leurs sentimens à ceux des Peres Grecs. Ce qui paroit dès le commencement de son Commentaire sur l'Epitre aux Romains, où après avoir aporté ce qu'on peut di-

(g) *Theologica decreta paucis delibavi, fidei dogmata uberius atque subtilius aliis enucleanda reliqui, qui quotidiè in arena cum hæreticis decertant, & ipsorum cavillos & sophismata penitus norunt. Cùm enim mihi hæreticorum libros legere nefas esset, neque si à supremis fidei Censoribus facta esset potestas, tanta eorum copia suppeteret, quanta foret necessaria, satius esse duxi pleraque non attingere, quàm non pro dignitate explicare.* Benedict. Justin.

re de part & d'autre ſur le mot de *prædeſtinatus*, il ne laiſſe pas de s'étendre avec les Theologiens de l'Ecole ſur la prédeſtination de J. Christ : en quoy il eſt plus Theologien qu'Interprete. Outre les differentes interpretations des Peres qu'il a raportées en y ajoûtant ſes reflexions, il remarque leurs differentes manieres de lire, & les compare enſemble : mais il n'eſt pas toûjours exact dans ſes reflexions, qui ſont neanmoins ordinairement doctes & judicieuſes. N'ayant pas ſçu aſſez à fond la Critique des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, il a cité ſous leurs noms pluſieurs ouvrages qui ne ſont point d'eux. Mais après tout, il y a très-peu de Theologiens Scolaſtiques qu'on puiſſe comparer avec ce ſavant Jeſuïte, ſoit pour la connoiſſance qu'il a euë des Livres Sacrez, ſoit pour ſa grande érudition dans l'ancienne Theologie.

Quoy qu'il ait regardé S. Auguſtin comme ſon maître, & qu'il l'ait ſuivi ſur les matieres de la preſcience, de la prédeſtination & du libre arbitre, quand il explique les Chapitres 6. & 9. de l'Epître aux Romains, il blâme (*h*) la conduite de certains demi ſavans zêlez, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on s'éloignât là-deſſus de S. Auguſtin & de S. Thomas; comme ſi l'opinion contraire n'avoit pas été defenduë par un grand nombre de Peres, & d'autres graves Ecrivains. Il y a, dit-il, pluſieurs choſes qu'on peut ſoutenir également de part & d'autre, ſur tout quand l'une & l'autre opinion eſt appuyée par de bons Auteurs. Il traitte d'ignorans ceux qui accuſoient devant le tribunal des Inquiſiteurs, les perſonnes qui ne

(h) *Si quis plurimos ſanctorum Patrum & non ignobiles auctores ſecutus de Divina prædeſtinatione aliter ſentiat quàm Auguſtinus & S. Thomas docuerit, non ego illi continuo aqua & igne interdicendum cenſeam. Sunt plurima de quibus in utramque partem fas ſit diſſerere & opinari, ſi præſertim utraque ſententia & magnos & claſſicos habeat defenſores : hic nego abſque piaculo, vel apertiſſima inſcitia nota ad fidei cenſores provocare quemquam poſſe. . . . Iſtis credo judicibus fidei cenſoribus ſiſtendi damnandique eſſent complures tum Græci Latinique Patres, qui ante exortam hæreſim Pelagii, & poſt illam aliquod eſſe dixerunt humanæ voluntatis propoſitum, quod Deus ſpectet & remuneretur.* Idem Juſtin. Comment. in Cap. 8. Epiſt. ad Rom.

ne s'accordoient point là-dessus avec Saint Augustin; autrement il faudroit condamner un très-grand nombre de Peres tant Grecs que Latins, qui ont écrit avant l'heresie de Pelage, & plusieurs hommes doctes qui ont vêcu après luy.

C'est pourquoy il ne croit pas qu'on doive traiter de Pelagiens ceux qui sont d'un sentiment contraire à celuy de S. Augustin. *Tantum monuisse volo*, dit-il, *non esse illorum sententiam Pelagianæ impietatis insimulandam, qui aliquam Divinæ prædestinationis rationem aut causam moventem, in hominum voluntate Divina gratia adiuta requirunt.* En effet il montre dans son Commentaire, lors que l'occasion s'en presente, la difference de cette opinion d'avec le Pelagianisme, & comme il n'écrit qu'une simple interpretation du texte de S. Paul, il renvoye à des disputes de Theologie qu'il a composées exprès pour éclaircir davantage cette matiere. Il ne laisse pas de refuter les Peres Grecs, qu'il croit éloignez de la doctrine de l'Apôtre; regardant Saint Augustin comme son veritable interprete. En quoy il differe de Maldonat, & de quelques autres savans Auteurs.

Idem Justin. Comm. in C. 8. Epist. ad Rom.

Justiniani a expliqué selon la même methode les Epîtres Canoniques: il a joint au texte une Paraphrase, après laquelle suivent des notes fort étenduës. Il mêle aussi quelquefois de la controverse, comme sur ces paroles de S. Jaques, *Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur luy en l'oignant d'huile.* Il pretend qu'on prouve efficacement par ce passage le Sacrement de l'Extreme Onction; & qu'on ne doit avoir aucun égard à quelques Commentateurs Catholiques, qui veulent qu'il ne soit parlé en ce lieu-là que d'une certaine onction des malades qui étoit alors en usage, dont il est fait mention dans Saint Marc. Il appuye son explication sur l'autorité de plusieurs Peres tant Grecs que Latins, au nombre desquels il met Denis, qu'il nomme l'Areopagite. Il cite de plus les faux Canons Arabes du Concile de Nicée, & il conclut que ce Sacrement a été en usage dès les premiers siecles de l'Eglise. Ce savant Jesuite ne s'est pas assez précautionné dans ses citations; & c'est

Jacob. 5. 14.

c'eſt ce qui rend quelquefois ſes preuves foibles. Il n'a pas auſſi raporté les témoignages des Auteurs Grecs dans leur langue, s'étant contenté de les produire comme il les avoit lus dans les verſions Latines, qui ne ſont pas toûjours exactes.

Pour avoir un Commentaire achevé de tout le Nouveau Teſtament, on peut joindre à Maldonat & à Juſtiniani, Lorin ſur les Actes des Apôtres, & Alcaſar ſur l'Apocalypſe. Ces deux Commentateurs ſont à la verité trop étendus dans leurs explications, y ayant inſeré quelques queſtions dont ils auroient pu ne point parler: mais ils font connoître, même dans leurs digreſſions, qu'ils ont étudié avec ſoin le ſtile des Ecrivains Sacrez, & qu'ils n'ont rien oublié pour penetrer le ſens de leurs Auteurs.

Lorin. Alcasar.

Ceux qui n'aiment point les longs Commentaires, où il y a bien des choſes inutiles, doivent conſulter les Scoliaſtes, & entre autres Emmanuel Sa, François Luc de Bruges & Jean Mariana. Le premier qui s'applique entierement à trouver le ſens literal eſt exact: mais il n'eſt pas aſſez étendu, ni même aſſez Critique. Le ſecond au contraire qui avoit vû les notes du premier, eſt trop long pour un Scoliaſte: auſſi ſon ouvrage porte-t-il le titre de *Commentaire*. Plantin qui connoiſſoit la grande capacité de Luc de Bruges dans tout ce qui regarde l'étude des Livres Sacrez, luy avoit demandé avec inſtance des Scolies ſur le N. Teſtament, ſemblables à celles qui ont été publiées ſur l'Ancien ſous le nom de Vatable. Mais ce ſavant homme témoigne dans ſa Preface, qu'il n'avoit pu ſe renfermer dans les bornes d'un ſimple Scoliaſte; qu'il avoit neanmoins tâché de n'être pas long, ſe contentant d'aporter en peu de mots le ſens literal, & évitant les longues diſputes. Quoy qu'il faſſe profeſſion de ne dire pas tout ce qu'il avoit lu dans les autres Commentateurs, il cite ſouvent les Peres Grecs & les Latins, & même quelquefois les Ecrivains modernes. Sa plus grande application eſt de rechercher la ſignification propre des mots; en quoy il reüſſit ordinairement, parce qu'il a eu une connoiſſance parfaite de la Critique & de la Grammaire. Etant perſuadé qu'on devoit lire les Auteurs dans les originaux, il a inſeré dans ſon

Eman. Sa.

Comment. Francis. Luc. Brug. in Evang. edit. Antverp. ann. 1606.

son ouvrage le texte Grec des Evangiles, de la maniere qu'il est dans la Bible Royale de Philippe II. & il a mis vis-à-vis de ce texte la version Vulgate, autorisée par le Concile de Trente. Ce n'est pas qu'il ait cru que cette ancienne version fût tout-à-fait conforme à l'original Grec; mais il juge sagement, que si elle a quelques defauts il est bien mieux d'y remedier dans le Commentaire par des notes, que de donner une nouvelle traduction. *Luc. Brugens. Proleg. in Evang.* *Quæ*, dit-il parlant de la Vulgate, *si quid aliquando minus clarè aut commodè vertere videatur, præstat hoc ex Commentario intelligere, quam quavis aliâ additâ lectorum animos perturbare, memoriasve confundere. Expedit enim versioni uni omnes addictos esse.* C'est pourquoy il confere ces deux textes avec d'autres exemplaires pour discerner les veritables leçons, & souvent même avec la version Syriaque. Il s'arrête rarement aux matieres qui appartiennent à la Theologie, & s'il le fait, ce n'est qu'aux endroits où ces sortes d'observations peuvent servir à l'éclaircissement du texte.

SCOLIES DE MARIANA.

A l'égard de Mariana, ses notes sur le Nouveau Testament sont de veritables Scolies, où il ne paroît pas moins de jugement que d'érudition. Il marque avec soin les diverses leçons qu'il a pu decouvrir, & il est le premier qui ait parlé des varietez, que le Marquis de los Velez avoit tirées de 16. MSS. Grecs. Il avoit entre les mains l'Exemplaire même de ce Marquis, dont il ne s'est neanmoins servi qu'avec de sages précautions, parce qu'il soupçonnoit qu'une partie de ces varietez a été prise de quel- *Mar. Præfat. Scol. in N. Test. ad Andr. Schott.*

(i) *Græcum Testamentum nescio quâ forte nactus eram quod Petrus Fagiardus Marchio Velesius ad fidem 16. Græcorum exemplarium castigavit, quæ magnâ diligentiâ undique congessit, neque impensæ parcens, nec labori, vir Græcè doctus. . . . Nihil sine labe tamen. Illud certè desideratur, ut variis lectionibus quas ad marginem minio adjecit designaret, ex quibus codicibus singulas sumpsisset. . . . Nam vix est locus in quo non consonent margines cum nostra editione Latina. Verùm ex tanta concordia rursus oriebatur suspicio, eum in aliquem Græcum codicem incidisse, ex eorum numero qui post Concilium Florentinum ad fidem Latinorum multi sunt castigati, & cum illis penitus consentiunt. Ex eo pleraque hausisse cogitabam.* Jo. Mar. Præfat. Schol. in N. Test.

quelque Exemplaire Grec, qui avoit été reformé sur nôtre version Latine après le Concile de Florence. Son soupçon est fondé: mais je croy qu'il se trompe, quand il attribuë après Erasme cette correction aux Grecs qui ont vêcu après ce Concile, supposant qu'ils ont retouché sur le Latin de la Vulgate plusieurs de leurs Exemplaires. Sepulveda aux lettres duquel il renvoye n'a pas été de ce sentiment, puis qu'il assûre que les leçons dont il s'agissoit entre luy & ce Critique, se trouvoient dans des MSS. bien plus anciens que le Concile de Florence. Il se pourroit faire que quelques-unes de ces leçons vinssent des Grecs qui demeurent en Italie, bien qu'il ne paroisse point que la Cour de Rome les ait obligez, à reformer leurs Bibles sur l'ancienne édition Latine. Quoy qu'il en soit, Mariana n'a pas osé donner pour de veritables varietez, toutes les diversitez que le Marquis de los Velez a remarqueés, à cause des raisons qu'on vient de raporter: mais aussi ne les a-t-il pas rejettées entierement; ces Exemplaires n'étant pas également suspects. *Eam ob causam* dit-il, *ea diligentia eoque codice parcè & cautè usi sumus, nec tamen prorsus rejecimus.* *Ibid.*

Ce savant Jesuïte fait aussi mention d'un MS. Latin, qui avoit de son tems plus de 800. ans, & qu'il nomme Gotthique, parce qu'il avoit été écrit par les Goths d'Espagne. Il cite souvent dans ses notes cet ancien MS. qui differe beaucoup de nôtre Vulgate, comme l'on en pourra juger par les versets 28. & 30. du Chapitre dernier des Actes des Apôtres, qu'on y lit de cette maniere, *Et recipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum Judæos atque Græcos, prædicans regnum Dei, & docens quoniam hic est Filius Dei, per quem omnis mundus judicabitur, cum omni fiducia sine prohibitione.* Mariana qui admire cette grande diversité entre les Exemplaires Latins, en infere que les Exemplaires Grecs ausquels on la doit attribuër, n'ont pas moins varié autrefois entr'eux. Cependant il n'est pas sûr de rejetter sur le Grec toutes les varie-

(k) *Gotthicus apud nos codex in membranis magna fidei & antiquitatis fortasse ante* 800. *amplius annos descriptus, rerum credo potientibus Gotthis, ante eversam Hispaniam à Mauris.* Mar. ibid.

varietez du Latin, qui a été ſouvent alteré par les Latins mêmes, ſans que les Grecs y ayent eu aucune part.

Les diverſitez de leçon font le principal de ces Scolies: & comme l'Auteur n'a eu en MS. que les deux Exemplaires dont nous venons de parler, il s'eſt ſervi pour les autres varietez qu'il remarque des Notes des Docteurs de Louvain. Il avoüe même qu'il les a quelquefois inſerées entieres dans ſon ouvrage. Il ſeroit à deſirer que les obſervations de ce ſavant homme n'euſſent pas été ſi abregées. Neanmoins il dit beaucoup de choſes en peu de mots: par exemple au Chapit. 1. de l'Epitre aux Romains verſ. 4. ſur le mot de *qui prædeſtinatus eſt*, après avoir renvoyé aux Theologiens Scolaſtiques la diſpute qui regarde la prédeſtination de J. CHRIST, il ajoûte que le participe Grec ὁρισθεὶς ſignifie également *prédeſtiné, ou deſtiné & declaré.* *Diſputationem de Chriſti prædeſtinatione ablegamus ad Scholas. . . . Vox* ὁρισθεὶς *utrumque ſignificat, prædeſtinatum ſeu definitum & declaratum.* Il explique ces autres mots de l'Epître aux Ebreux, *Angelos apprehendit*, par ceux-cy, *redemit & liberavit*: mais

Id. Mar. Schol. in Cap. 1. Epiſt. ad Rom. v. 4.

Ebr. 2: 16.

comme cette interpretation ſemble être contraire à toute l'antiquité, il ajoûte en même tems, *Aut verius non ſumpſit naturam Angelicam . . . ſed humanam.* Cette methode regne dans toutes les Scolies de Mariana.

CHAP. XLIII.

Des Commentaires d'Adam Sasbouth & de Guillaume Eſtius ſur les Epîtres de S. Paul. De Bence & de Fromond.

SASBOUTH.

Adam Sasbouth dont nous avons un Commentaire ſur une partie des Epîtres de S. Paul, eſt du nombre de ces Theologiens qui ont ſuivi la doctrine de S. Auguſtin & de Saint Thomas. Il ne ſe jette neanmoins point, à l'imitation de Soto & de Catharin, dans de longues diſputes ſur les matieres de Religion, ſe contentant d'une explication ſimple & claire des paroles de ſon texte. S'il fait quelques reflexions, elles ne ſont pas longues, parce qu'il eſt judicieux, & qu'il ne dit preſque rien qui ne ſoit à-propos; ſi ce n'eſt qu'il s'étend quelquefois ſur les diverſes interpretations des Peres, & qu'il prend party pour celles de Saint Auguſtin.

C'eſt

C'est par raport à cette idée, que dès le commencement de son ouvrage expliquant ces mots, *Qui prædestinatus est Filius Dei*, il examine les interpretations des Peres Grecs & des Latins, & qu'il ajoûte qu'Erasme a préferé les Grecs aux Latins; mais que pour luy il croit que les choses étant bien pesées, on préferera l'explication des Commentateurs Latins à celle des Grecs, bien que la premiere soit plus difficile à entendre: *Verùm diligentius singula perscrutanti probabilior fortasse videbitur, licet difficilior sit, Latinorum expositio.* Ce qu'il tâche de prouver par la force du verbe Grec ὁρίζειν & προορίζειν. Mais il est aisé de juger que cet Auteur a été prévenu des opinions communes des Theologiens de Louvain, où il enseignoit l'Ecriture.

Ad. Sasb. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 4.

C'est pour cette même raison qu'il se declare contre Valla, sur ces autres mots de l'Epitre aux Romains, *cui servio*, en faveur de S. Augustin, & des autres Theologiens qui l'ont suivi. Il pretend que les Ecrivains Ecclesiastiques ont pu accommoder le sens du verbe λατρεύειν au culte qui n'est dû qu'à Dieu: & en effet je croy que Valla a eu tort de faire le procés aux Theologiens qui s'en sont servis en ce sens-là; mais Sasbouth ne peut pas inferer de là que S. Paul l'ait pris en ce même sens: & c'est de quoy il s'agit icy. Si l'on met à part quelques préjugez de ce Commentateur il merite d'être lu, parce qu'il s'est appliqué avec soin à interpreter à la lettre son Auteur. Il avoit profité des remarques d'Erasme, & il a sçu en faire le choix. Il est court, exact & judicieux: en un mot il doit avoir place parmi les bons Commentateurs des Epîtres de S. Paul.

Ibid. v. 9.

Nous mettrons dans cette même classe l'excellent Commentaire de Guillaume Estius, Docteur & Professeur dans l'Université de Doüai, sur toutes les Epitres de cet Apôtre. Il est neanmoins trop long, s'arrêtant quelquefois à des choses qu'il pouvoit passer sans rien perdre de son exactitude. De plus étant Theologien, & ayant pris party pour S. Augustin & pour S. Thomas, on y trouve quelquefois plûtôt la Theologie de ces deux grands hommes, que celle de S. Paul. Mais si l'on excepte de certains faits particuliers, comme sont ceux qui regardent la prédestination, la grace

Estius.

grace efficace, & quelques autres matieres qui ont du raport avec celles-là, il n'est pas si fort prévenu des sentimens de S. Augustin qu'il ne l'abandonne en plusieurs endroits, où il juge que ce Pere n'a pas exposé le sens literal de l'Apôtre. Bien qu'il ne paroisse pas avoir été très-habile dans l'art de la Critique, il avoit eu le soin de lire les Notes de Valla, d'Erasme, de Jaques le Fevre, & même celles de Beze. Ce dernier luy a été d'un plus grand secours qu'aucun.

Il a aussi consulté les Commentateurs Theologiens, qui ont écrit avant luy sur les mêmes Epîtres. Il trouve le Commentaire de Tolet sur l'Epître aux Romains trop subtil: c'est assez que Catharin se soit declaré contre S. Thomas & S. Augustin sur la prédestination, pour le rejetter. Il ne peut aussi approuver Cajetan en bien des rencontres, où il s'est éloigné des opinions communes. Il a suivi plus exactement Adam Sasbouth, dont nous venons de parler. Enfin il fait quelquefois mention de Jansenius Evêque de Gand, & de Jean Hessels, celebres Docteurs de Louvain, qu'il loüe comme ses maîtres. Tous ces Docteurs de Flandres n'ont point negligé l'étude de l'Ecriture Sainte, & c'est pour cette raison que leurs ouvrages sont plus solides, & moins remplis des subtilitez de l'Ecole.

Il y a peu de Commentateurs qui ayent remarqué avec autant d'application qu'Estius, les diverses leçons du texte Grec & de la version Latine. Il cite aussi l'ancien Interprete Syriaque : ce sont en effet les trois meilleurs Exemplaires que nous ayons du Nouveau Testament. Etant persuadé que la premiere chose qu'on doit considerer dans l'interpretation d'un Auteur, est d'en établir les veritables leçons, il a traité doctement tout ce qui apartient à la Critique. Il juge ordinairement assez bien de ces varietez de leçon, & en homme qui n'étoit point préoccupé de l'édition Latine. Il rend justice aux Grecs, lors qu'il croit que la leçon de leurs Exemplaires est la meilleure; & si les diversitez sont de quelque importance, il raporte les differens sentimens. Ce n'est pas qu'il paroisse avoir lu aucuns Exemplaires Grecs MSS. il s'est seulement servi des remarques qui avoient été faites là-dessus par d'autres Commentateurs. Il se trompe neanmoins quelquefois, donnant le

le nom de texte Grec en general & abſolument au Grec ordinaire, ſans remonter juſques aux anciens Exemplaires Grecs.

La reflexion qu'il fait ſur le pronom αὐτοῦ, au Chapit. 15. v. 25. de la même Epître, peut être appliquée à pluſieurs autres endroits. Il juge qu'il faut lire αὐτοῦ avec un eſprit doux, & traduire, comme il y a dans la Vulgate, *ſub pedibus ejus*, & non pas *ſuis*, avec les traducteurs modernes, c'eſt-à-dire avec Eraſme. Il ajoûte en ſuite, (*a*) que les anciens n'avoient pas de coûtume d'écrire les mots Grecs avec des accens & des eſprits, comme l'on fait preſentement, & qu'ainſi l'on ne doit point ſe regler en cela ſur le Grec qui eſt imprimé, mais qu'on aura ſeulement égard au ſens. Cette obſervation eſt judicieuſe, bien qu'il ne ſoit pas vray qu'on liſe dans tous les Exemplaires Grecs d'aujourd'huy αὑτοῦ, avec un eſprit âpre, comme il l'aſſûre: car ſans qu'il ſoit beſoin de marquer en detail ceux qui ont lu αὐτοῦ, avec un eſprit doux, Beze qu'il ſemble avoir copié n'a point lu autrement, non plus que Simon de Colines dans ſon édition Grecque du Nouveau Teſtament: Caſtalio a auſſi traduit, *Donec ille omnes hoſtes ſub pedibus ejus ſubjecerit*.

Eſtius raporte dans ce même Chapitre, après les anciens & les nouveaux Commentateurs, les trois manieres differentes de lire le verſ. 51. & il explique chaque leçon en particulier, ſans être prévenu de la verſion Vulgate, qui eſt opposée au Grec ordinaire. Il dit même qu'il ne faut point condamner le ſentiment de ceux qui croyent avec les Grecs, fondez ſur ce paſſage, que tous les hommes ne mourront point. Il n'y a, dit-il, rien dans cette opinion qui ſoit dangereux, puis que les Peres Latins qui ne l'aprouvent point ne l'ont point condamnée, & que S. Jerôme a apuyé l'une & l'autre interpretation. De plus S. Auguſtin n'a rien decidé là-deſſus. On connoît facilement qu'il a eu deſſein de juſtifier Eraſme, qu'il ne nomme cependant point. Quelques

Eſt. Comment. in I. Epiſt. ad Cor. Cap. 15. v. 51.

(a) *Sciendum veteres non ſolere vocabulis Græcis accentus aſcribere nec ſpiritus. . . . Poſteriores verò qui ſenſum putarunt eſſe reciprocum aſcripſerunt notam denſi ſpiritus.* Eſt. Comm. in Epiſt. I. ad Cor. Cap. 15. v. 25.

ques Theologiens avoient reproché à ce Critique, d'avoir abandonné en ce lieu-cy l'ancien Interprete; ausquels il repondit judicieusement, qu'ayant fait profession de s'attacher à l'original Grec, il avoit été obligé de suivre la leçon qu'il trouvoit dans tous les Exemplaires Grecs. Nôtre Commentateur luy a rendu plus de justice que deux de ses confreres, dont l'un l'accusa publiquement, à l'occasion de ce passage de S. Paul, de nier la resurrection; & l'autre le traita d'heretique, pour avoir introduit une nouvelle leçon contraire à celle de l'Eglise.

Le Professeur de Doüai assûre neanmoins trop librement en cet endroit, que la leçon qui est dans la Vulgate ne se trouve dans aucun Exemplaire Grec, puis que Beze qu'il a consulté souvent la raporte de son ancien Exemplaire de Clermont, & qu'elle est aussi dans le MS. de S. Germain; & dans le Latin qui repond à ces deux anciens Exemplaires. Je ne voy pas de plus, pourquoy cette leçon qui est à la marge de l'édition de Complute, Πάντες μὲν οὖν κοιμηθησόμεθα, ἀλλ' οὐ πάντες ἀλλαγησόμεθα, luy paroissoit suspecte. Il se trompe quand il rejette cette leçon sous pretexte que οὖν, qu'il croit être une faute de Copiste, comme si de οὐ l'on avoit fait οὖν, & qu'il traduit par *igitur*, est une particule illative, qui ne fait pas un bon sens en cet endroit. Ceux qui ont la moindre connoissance de la langue Grecque, savent que οὖν après μὲν, comme il est icy, n'est point illatif, mais affirmatif. Ce qu'il dit au même lieu de la version Latine des Commentaires de Theodoret sur les Epîtres de S. Paul, où l'on a inseré par tout le texte de la Vulgate, est plus juste, si ce n'est qu'il avoüe qu'il ne sait point d'où cela est venu, *Licet textum nescio quis apposuerit nostræ Vulgatæ versionis.* *Est. ibid.* S'il avoit consulté l'édition de Gentien Hervet, qui est l'auteur de la traduction Latine de Theodoret, il auroit vû que ce Traducteur avoit suppleé à ce defaut par de petites notes à la marge, comme il a été remarqué cy-dessus. Je passe sous silence plusieurs autres endroits, où la Critique de ce Commentateur n'est pas exacte.

Il est loüable en ce qu'il a recherché la proprieté & la veritable signification des mots, afin d'entrer plus facilement

dans la pensée de Saint Paul : mais quelque soin qu'il ait pris pour cela, il n'est pas toûjours heureux dans ses decouvertes. Il ne possedoit pas assez cette partie de Critique, qui fait discerner le veritable sens d'avec le faux ; outre qu'il ne s'étoit pas defait entierement des préjugez de l'Ecole. Expliquant
1 Cor. cet endroit de S. Paul, *Calix*
10:16. *benedictionis cui benedicimus*
il pretend que εὐλογεῖν, *benir*, & εὐχαριστεῖν, *rendre action de graces*, sont deux choses differentes, & il produit même là-dessus le Canon de la Messe, ajoûtant quelques autres circonstances, qui font connoître qu'il a eu dessein de combattre le sentiment de Maldonat : mais les raisons qu'il luy oppose sont plûtôt d'un Theologien Scolastique, que d'un habile Critique. Ces benedictions & actions de graces qui ont été prises de l'usage des Synagogues, sont de veritables prieres que J. C. a prononcées sur le pain & le vin. Il se trompe aussi lors qu'il assûre que S. Justin, S. Irenée & quelques autres Peres Grecs, ont pris les verbes εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν en un autre sens que les Evangelistes : car ces anciens Ecrivains les ont formez sur les Evangiles, & leur ont donné la même signification qu'eux.

Estius a censuré avec trop de rigueur Erasme & quelques autres doctes Commentateurs, qui ont traduit au Chap. 5. de l'Epître aux Romains v. 12. le mot Grec ἐφ' ᾧ par *quatenus*, au lieu qu'il y a dans la Vulgate *in quo*, & que cette premiere traduction est l'interpretation de Pelage. Mais on a prouvé ailleurs qu'on peut donner ce sens grammatical sans être Pelagien, & il en demeure luy-même d'accord. Il ne peut cependant souffrir que Gagney ait loüé Photius, qui a expliqué ce passage de la même maniere que Pelage.
Photius, dit-il, *à Gagnejo* Id. Est.
plus satis hac in parte lauda- in C. 5.
tus, *cùm sit autor recentior*, Epist. ad Rom. v.
idemque gravi schismate fue- 12.
rit ab Ecclesia Romana divisus. Mais quelle liaison le schisme de Photius a-t-il avec le peché originel. Theodoret qui est avant luy, ne l'a point interpreté autrement que ce Patriarche Schismatique.

L'idée que ce même Estius a attachée en plusieurs endroits de son Commentaire au verbe Grec ἐνεργεῖν est trop limitée, parce qu'il le restreint en ces lieux-là, comme s'il signifioit toûjours *operer avec efficace*.

Gal. 2: 8. Sur ces mots, par exemple, de l'Epître aux Galates, *Qui enim operatus est Petro in Apostolatum*, comme il y a dans la Vulgate, il pretend qu'on ne doit pas traduire simplement, *qui a operé*, le verbe Grec ἐνεργήσας, mais *qui a operé efficacement* : *Verbum Græcum quod interpres vertit operatus est, efficacem in aliquo operationem significat*. Mais on peut prouver par les Ecrivains Grecs, soit profanes soit Ecclesiastiques, que le verbe ἐνεργεῖν n'a point de luy-même cette signification : & ainsi il a eu tort de rejetter la version de l'ancien Interprete. C'est selon cette même idée qu'il trouve la grace efficace dans cet autre passage de S. Paul, *Prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundùm propositum voluntatis suæ. Sentit Apostolus*, dit-il, *Deum efficaciter operari salutem & totam justificationem nostram.* Et afin de mieux établir sa pensée, il ajoûte que S. Thomas a prouvé par ce même passage, que nous sommes prédestinez par la seule volonté de Dieu. Quand ce savant homme parle de la prédestination au Chap. 9. de l'Epît. aux Romains, & en quelques autres endroits, il explique plûtôt la Theologie de S. Thomas & de S. Augustin, que celle de Saint Paul.

Ephes. 1: 11.

On doit neanmoins luy rendre cette justice, qu'il n'a pas toûjours suivi aveuglément les interpretations de S. Augustin. Il dit librement que l'explication que ce docte Pere donne à ces mots, *Non est volentis neque currentis*, &c. n'est point conforme à la pensée de l'Apôtre, qui ne parle point d'une grace qui nous fasse agir efficacement : *Quamvis hæc Augustini interpretatio sententiam & doctrinam contineat per omnia Catholicam, non tamen ex omni parte congruere videtur instituto & contextui Apostolico.* Etant purement Thomiste, il a des sentimens durs sur la reprobation : il ne peut même goûter ceux qui supposent avec S. Augustin *une masse de corruption*, d'où Dieu ait tiré les uns, y ayant laissé les autres. Il pretend (*b*) que la compa-

Rom. 9: 16.

(b) *Ostendit hæc comparatio quemadmodum in partibus massæ luteæ non est ratio cur vel ex hac parte fiat vas in honorem, vel ex illa vas in contumeliam; ita in hominibus velut partibus unius massæ generis humani non esse rationem cur vel hic eligatur, vel ille reprobetur.* Id. Est. in Cap. 9. Epist. ad Rom. v. 21.

Rom. 9: 21. raiſon priſe d'un potier, qui a le pouvoir de faire de la même même maſſe tels vaſes qu'il luy plaît, ſuppoſe manifeſtement qu'il depend de la ſeule puiſſance de Dieu, de choiſir dans tout le genre humain ceux qu'il veut pour les ſauver, & de reprouver les autres, ſans qu'il y ait aucune raiſon de leur part, pourquoy l'un eſt élu & l'autre reprouvé.

Quoy que ce Theologien defende ſouvent le libre arbitre contre les Calviniſtes, ſa Theologie eſt très-dure en quelques endroits. Sous prétexte de donner à la toute puiſſance de Dieu ce qui luy eſt dû, il établit de certains principes qui paroiſſent contraires à ſa ſageſſe & à ſa juſtice, & qui ſemblent ruiner en même tems la liberté de l'homme. On ne peut rien imaginer de plus dur, que le ſens qu'il donne à ces paroles, qu'il croit être tirées

Rom. 11: 8. du Deuteronome, *Dedit illis Deus ſpiritum compunctionis*, &c. Et comme s'il ne s'étoit pas aſſez expliqué là-deſſus, il finit ſon explication par ces mots: ce paſſage & les autres ſemblables prouvent manifeſtement, qu'il y a des hommes qui ſont tellement abandonnez de Dieu, qu'ils n'ont aucun ſecours pour ſe convertir, ayant beſoin pour cela d'une nouvelle grace: *Manifeſtè convincet hic locus, ut & alii ſimiles, ita quoſdam à Deo deſeri, ut auxilium iis præſto non ſit quo ſe convertant, ſed ad eam rem novo Divinæ gratiæ auxilio opus eſſe*. Mais ce qu'il ſuppoſe être évident n'a point été connu des plus anciens Peres, qui ont expliqué autrement ces paroles, qui ſont d'Iſaïe ſelon la plûpart des Commentateurs, & non de Moyſe.

Eſtius eſt ſi fort prévenu de la grace efficace de S. Auguſtin, qu'elle ſe preſente preſque par tout à luy. Ne pouvoit-il pas dire, comme il fait quelquefois, que les interpretations de ce docte Pere en ces lieux-là ſont Theologiques, & non literales? Qu'il a expliqué S. Paul par raport aux principes de la Theologie qu'il s'étoit formée? Il eſt luy-même obligé de reconnoître ſur ces mots de l'Ep. aux Romains *Signum accepit circumciſionis*, Rom. 4:
qu'on ne trouvera aucun Pe- 11.
re avant S. Auguſtin, qui ait mis dans la Circonciſion une vertu d'effacer le peché; & que cependant cette opinion a été communément reçuë après luy parmi les Latins, *Nec facilè quemquam reperias Auguſtino priorem, qui in*

in signaculo circumcisionis virtutem agnoscat animas à peccato mundandi, tametsi hæc opinio post Augustinum, eoque ut apparet autore, multùm apud Latinos fuerit recepta. Il a rejetté de plus le sens de S. Augustin sur ces paroles de S. Paul, *Cæteris ego dico, non Dominus*, &c. bien qu'il ait été suivi par un grand nombre de Commentateurs Latins, & presque par tous ceux qui ont écrit sur le Maître des Sentences. Ce Pere a cru que par ces *autres*, *cæteris*, il faut entendre les Chrêtiens qui avoient épousé des femmes infideles, & qu'il ne s'agit en ce lieu-là que d'un conseil, & non d'un commandement, comme s'il avoit été permis aux Chrêtiens de rompre leurs mariages dans le cas qui est icy designé. Estius condamne cette opinion, sans considerer le grand nombre d'Auteurs qui l'ont soutenuë. *Verùm alius*, dit il, *hæc sententia non probatur, nec verò probanda est: nunquam enim in Ecclesia permissum fuit ut fidelis conjugem infidelem, cui in Paganismo conjunctus fuerat, absque Religionis injuria commanere volentem à se dimitteret.*

1 Cor. 7: 12.

Il n'a aussi aucun égard à la pluralité des Theologiens, ni même aux Evêques Latins assemblez à Florence, qui ont expliqué du Purgatoire ces paroles de Saint Paul, lesquelles sont très-difficiles à entendre, *Dies enim Domini declarabit quia in igne revelabitur.* La raison qu'il en aporte, est qu'il ne s'agit point en cet endroit du jugement particulier, & que le feu du Purgatoire n'éprouve point les œuvres d'un chacun, mais qu'il punit seulement les œuvres mauvaises des bons, *Nec Purgatorius ignis probat uniuscujusque opus, sed tantùm punit mala opera bonorum.*

1 Cor. 13: 13.

Ce savant homme a pris fortement le party de S. Augustin contre S. Jerôme, sur le celebre passage de l'Ep. aux Galates, où il est dit que Paul resista en face à Pierre, parce qu'il étoit reprehensible. Il n'aporte presque point d'autres preuves pour refuter les temoignages des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, sur lesquels l'interpretation de S. Jerôme est fondée, que celles que S. Augustin avoit déja opposées à ce docte Pere, & qui ont été depuis confirmées par S. Thomas. Mais on sait que la Theologie de ce dernier n'est pour l'ordinaire qu'une confirmation de la doctrine de S. Augustin.

Gal. 2: 11.

gustin. Il semble compter pour rien S. Chrysostôme, Theodoret & les autres Commentateurs Grecs, qui sont entierement conformes à S. Jerôme. Il accuse même Cassien qui est de leur sentiment, & qu'il range parmi les Peres Latins, d'avoir été le defenseur du mensonge après Origene. *Certè Cassianum post Origenem mendacii patronum fuisse eadem collatio* (17) *planè convincit*.

Il combat avec plus de force dans son Commentaire sur l'Epit. à Tite l'opinion qu'on attribuë à S. Jerôme, qui semble avoir cru qu'il n'y avoit au commencement de l'Eglise aucune distinction entre les Evêques & les Prêtres. *Quod Hieronymus scribit primis Ecclesiæ temporibus Episcopum & Presbyterum unum & eumdem fuisse, ac posteà in toto orbe fuisse decretum, ut unus de Presbyteris electus præponeretur cæteris, mihi videtur, ut pace tanti viri dixerim, nec Scripturæ Sacræ nec antiquitatis historiæ consentaneum.* Il tâche neanmoins d'adoucir les paroles de ce Pere, comme s'il n'avoit pas nié absolument que les Evêques fussent d'institution Divine au dessus des Prêtres; mais qu'il a seulement voulu dire, que les Constitutions de l'Eglise ont attribué dans la suite des tems aux Evêques plusieurs prérogatives, dont ils ne joüissoient point dans leur origine.

Id. Est. Comm. in C. 1. Epist. ad Tit.

Barthelemi Pierre, qui a ajoûté quelques notes au Commentaire d'Estius, pretend que Saint Jerôme n'a pu ignorer, que les Evêques sont de droit Divin superieurs aux Prêtres, non seulement pour ce qui regarde la juridiction, mais même pour ce qui est de l'Ordre. Ce Pere s'est servi, selon luy, d'hyperboles à la maniere des Rheteurs, & ayant eu des vûës particulieres, il a diminué exprès la grande puissance des Evêques en general, parce qu'il vouloit faire sentir à Jean Evêque de Jerusalem, qui le tourmentoit injustement, qu'il abusoit de la sienne. *Hieronymus oratorio more per quamdam hyperbolem ex certis causis extollit Presbyterorum dignitatem. . . . Credibile est illum præ oculis habuisse Joannem Hierosolymæ Episcopum, de quo sciunt eruditi quantopere afflixerit Hieronymum.* Il est vray que S. Jerôme n'a pas épargné Jean de Jerusalem: mais il n'est pas croyable qu'il n'ait point eu d'autres raisons de faire les Evêques égaux aux Prêtres dans eur

Barthel. Pierre.

Barthol. Petr. in addit. ad Comm. Est. C. 1. Epist. ad Tit.

leur origine, qu'un ſimple reſſentiment. Il parle trop deciſivement & en termes trop clairs, pour n'avoir pas été perſuadé de ce qu'il a avancé dans ſon Commentaire ſur l'Epître à Tite, & dans ſa lettre à Evagre.

Il y auroit pluſieurs autres reflexions à faire ſur le Commentaire de ce Theologien, qui a auſſi commenté les Epîtres Canoniques, au moins la meilleure partie; car il finit au Chapitre 5. de l'Epître I. de S. Jean. Barthelemi Pierre qui a ſuppleé au reſte a commencé ſon explication par ces mots,
1 Joann. 5:7. *Sunt tres qui teſtimonium* &c. faiſant dire à pluſieurs anciens Peres des choſes auſquelles ils n'ont jamais penſé. Il s'étonne qu'Eraſme, qui croyoit que la lettre qu'on trouve dans les vieilles éditions de la Bible Latine à la tête de ces Epîtres étoit veritablement de S. Jerôme, ne l'ait point miſe avec les autres lettres dans ſon édition des Ouvrages de ce Pere. Il condamne auſſi pour la même raiſon (c) Marianus Victorius, avoüant cependant que cette lettre n'eſt point tout-à-fait du ſtile de S. Jerôme. Si nous nous en raportons à ce Commentateur, la difference de ce ſtile vient de ce qu'il étoit fort avancé en âge quand il la compoſa, & de ce qu'il écrivoit à une vierge: mais nous avons juſtifié ailleurs Eraſme & Marianus. La difference de ſtile a d'autres cauſes, que celles que le Docteur Pierre a produites.

On joindra au Commentaire d'Eſtius, celuy que Jean Bence Prêtre de l'Oratoire de France & Docteur de Sorbonne a publié ſous le titre de, *Manuale in omnes D. Pauli Epiſtolas & in ſeptem Canonicas:* car ce n'en eſt qu'un abregé ſur les Epîtres de S. Paul, & il n'y a preſque rien qui ſoit de luy. L'auteur de la Preface qui eſt au devant de la nouvelle édition de Lyon loüe ce Commentateur, pour avoir expliqué en peu de mots ce qu'on cherche avec bien de la peine dans de longs Commentaires. Il eſt vray que la multitude des interpretations embarraſſe ſouvent le ſens, au lieu de l'éclaircir.

[Margin: Bence. — En 1636. — En 1682.]

(c) *Mirum & illud quòd Marianus Victorius novus Hieronymi operum recognitor & Scholiaſtes eam non reſtituerit, cùm ſatis Hieronymum ſapiat, etſi non habeat illam ſummè floridam diſertitudinem, ſcripta ſcilicet à ſene & ad virginem.* Barthol. Petr. Comment. in Epiſt. I. Joann. Cap. 5. v. 7.

claircir : mais l'abregé de Bence n'est pas exemt de ce defaut, parce qu'on y suit presque pied-à-pied le Commentaire d'Estius. C'est de luy qu'il a pris ce qu'il raporte de Saint Augustin, bien que l'auteur de cette Preface assûre qu'il a puisé dans la source. *Mirabile*, dit-il, *comperies in illo opere doctrinæ Augustini compendium, & quidquid ille Doctor Sorbonicus in illo Patre hausit, id totum in illum Commentarium largé effudit.* Nous avons du même Bence un petit Commentaire sur les Evangiles, qui peut être utile à ceux qui commencent à étudier les Livres du Nouveau Testament.

FROMOND. *Comm. in Epist. S. Paul. & Canon. & in Apocal. Edit. Lovan. ann.* 1663.

Fromond qui a fait des leçons publiques de l'Ecriture Sainte dans l'Université de Louvain, est redevable à Estius de ce qu'il y a de meilleur dans son Commentaire sur S. Paul & sur les Epîtres Canoniques. Ses explications qui sont plus Theologiques que Grammaticales & Critiques, sont approuvées de la plûpart des Theologiens. Mais elles ne peuvent pas plaire à ceux qui ne cherchent que le sens literal, & qui n'aiment point les disputes de Theologie. Ce Commentateur est si fort attaché à la doctrine de Saint Augustin, qu'il a de la peine à souffrir Estius son maître lors qu'il s'en éloigne. C'est ce qu'on peut voir sur cet endroit de Saint Paul, *J'ay aime Jacob & j'ay haï Esaü*, Rom. 9: 3. où il (*d*) assûre après ce Pere, que Dieu n'aimoit rien dans Jacob que le don gratuit de sa misericorde, & qu'avant qu'Esaü eût fait aucun mal, il ne haïssoit rien en luy que le peché originel. Ce qui luy donne occasion de reprendre Estius, & plusieurs autres savans Commentateurs qui ont declaré, qu'il ne s'agissoit en ce lieu-là que de l'amour & de la haine à l'égard des biens de la terre, n'y étant nullement parlé de la prédestination & de

(d) *Quid enim diligebat in Jacob nisi gratuitum misericordiæ suæ donum, inquit S. Augustinus epist.* 105. . . . *Quid enim oderas in Esau antequàm fecisset aliquid mali, nisi originale peccatum, ait S. Augustinus loco citato. Undè vehementer falli videntur Estius, à Lapide, & alii recentiores, qui tantùm explicant hoc testimonium de dilectione aut odio ad bona & mala temporalia utriusque populi, adduntque verisimile esse Esau esse salvatum, contra S. Augustinum tot locis.* Fromond. Comment. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

de la reprobation. Il condamne un peu après le ſentiment de Beze, d'Eſtius & de pluſieurs Theologiens de l'Ecole, qui ont cru avec Saint Thomas, que Dieu prédeſtinoit & reprouvoit les hommes independamment du peché originel, & de cette maſſe de corruption que Saint Auguſtin a ſuppoſée. *Beza*, dit-il au même endroit, *Eſtius & multi Scholaſtici maſſam iſtam intelligunt naturam generis humani peccato nondum infectam . . . ſed S. Auguſtinus ubique interpretatur maſſam per originale peccatum corruptam, ideoque reprobos non poſſe juſtè conqueri, quia antequàm relinquerentur jam erant infecti conſperſione communis maſſæ damnationis.* Et enfin après avoir cité de nouveau Saint Auguſtin, il conclut que le Commentaire d'Eſtius eſt manifeſtement contraire en ce lieu-là à l'interpretation de cet Evêque, *Hinc patet Commentarium Eſtii directè repugnare Auguſtino.* Fromond a auſſi composé un Commentaire ſur les Epitres Canoniques & ſur l'Apocalypſe, où il n'eſt pas plus exact que dans le precedent.

Fromond. Comm. in Epiſt. ad Rom. C. 9.

CHAP. XLIV.

Des Commentaires de Menochius, de Tirin & de Cornelius à Lapide ſur le N. Teſtament. De celuy de Janſenius Evêque d'Ypres ſur les Evangiles.

ON doit plûtôt donner le nom de Scolies que de Commentaire aux remarques qui ont été composées ſur toute la Bible par le Jeſuïte Menochius. Son deſſein a été d'expliquer à la lettre & en peu de mots le texte de l'Ecriture: mais il eſt trop court, & il n'en dit pas aſſez pour ceux qui veulent en avoir une connoiſſance plus que mediocre. Il marque dans un avertiſſement qui eſt au devant de ſon ouvrage, les raiſons qu'il a euës d'entreprendre une nouvelle interpretation des Livres Sacrez après Emmanuel Sa, Mariana & Eſtius. Les notes de Sa luy ont paru trop abregées; Mariana, dit-il, n'a rien ſur quelques Livres entiers, outre que ſa principale application a été d'obſerver les diverſes leçons & les differentes traductions, afin de les concilier avec la Vulgate. Il a donc tâché de ſuppléer à leurs defauts, & de donner

MENOCHIUS.

un Commentaire plus exact, en abregeant neanmoins ce qu'il a jugé être trop étendu dans les autres Commentateurs. *Brevitatem cum perspicuitate quantum licuit conciliare conati sumus, & ex optimis quibusque scriptoribus ea selegimus quæ sacri textus sententiam planam facerent . . . Fusè ab aliis disputata in pauca quantum fieri potuit contraximus.* En effet il ne dit presque rien de superflu: mais il y a quelques endroits obscurs, qui demandoient une plus longue explication.

C'est un des plus judicieux Scoliastes que nous ayons tant sur le Vieux que sur le Nouveau Testament. Il ne s'arrête point à de certains lieux communs de Theologie, ni aux matieres de controverse. Il avoit profité sur les Evangiles des Commentaires de Tolet & de Maldonat, ausquels il renvoye quelquefois ses lecteurs. Il paroît avoir été mal informé de certains faits, qu'il ne devoit pas cependant ignorer, comme lors qu'il accuse les Antitrinitaires de Transylvanie de rejetter comme fausse l'Epître I. de Saint Jean, à cause du celebre passage ou il est parlé de la Trinité des personnes en Dieu. *Moderni quidem Ariani in Transylvania propter nimis luculentum testimonium SS. Trinitatis & Divinitatis Christi illam rejiciunt; sed hoc nomine ab aliis ridentur & exploduntur.* Ils croyent à la verité que le passage dont il est question a été ajoûté après coup; mais ils ne diminuënt rien pour cela de l'autorité de cette Epître, qui a été reçuë de toute l'antiquité. Je ne voy pas aussi pourquoy il a mis Erasme & Calvin au nombre de ceux qui ne reçoivent point l'Apocalypse comme un livre Divin, si ce n'est qu'il l'avoit lu dans quelques Auteurs controversistes. Il a combattu le sentiment de Ribera, de Salmeron & de plusieurs autres savans Commentateurs, qui ont jugé qu'il y avoit quelque defaut de stile dans cette Prophetie, principalement en ce qui regarde l'ordre des choses qui n'y est pas assez gardé. Il n'oublie rien pour faire voir le contraire: mais quoy qu'il dise, il est difficile de justifier entierement Saint Jean là-dessus.

Le Commentaire de Tirin sur toute la Bible est du goût de la plûpart des Theologiens, parce qu'il y a recueilli en abregé ce qu'il avoit trouvé de meil- TIRIN.

meilleur dans les autres Commentateurs, & qu'il explique souvent le texte de ses Auteurs par raport aux opinions des Theologiens de l'Ecole. De plus, il ne s'arrête point trop en detail à la Grammaire & à la Critique, regardant ces sortes de matieres comme des minuties inutiles. Peut-être auroit-il mieux fait de ne mêler point tant de controverses dans un ouvrage de cette nature. Il reprend dans sa Preface les Theologiens, qui n'ont pas une connoissance parfaite

Tirin. in Præfat. de l'Ecriture Sainte. *Quàm probrosum Theologo non ad unguem callere S. Scripturam!* Il se plaint aussi des Predicateurs, qui font paroître beaucoup de zéle & d'éloquence dans la chaire, & qui donnent cependant des marques de foiblesse, s'il leur arrive de disputer de la Religion avec les

Ibid. heretiques. *Quis non ingemiscat in solemni pugna blateronem hæreticum audacissime quidvis effutire, Catholico Doctori linguam hærere?*

Ce n'est point sans raison que ce Jesuïte se plaint; mais il y a lieu de douter qu'il ait remedié à ce mal par son Commentaire. Pour l'ôter entierement il faudroit aller jusques à la source, & reformer l'étude de la Theologie Scolastique. Tirin au contraire appuye en divers endroits les prejugez de l'Ecole. Un homme qui n'aura point d'autre érudition que celle qui est dans son ouvrage, ne sera pas propre à refuter solidement les Protestans & les Sociniens. Par exemple sur ces mots de Saint Matthieu, JESUS *prit du pain, & l'ayant beni le rompit & le donna à ses Disciples*, au lieu d'interpreter chaque mot en particulier, il se jette tout d'un coup sur une question de Theologie. Il dit que la consecration ne consiste point dans cette benediction, comme Saint Thomas l'a cru; mais que cette benediction est une simple priere, semblable à celle du Chap. 9. de Saint Luc v. 16. Il s'appuye même pour cela sur l'autorité du Concile de Trente, *Benedictio tamen hæc non fuit consecratio, ut vult S. Thomas, sed prævia oratio, qualis illa Lucæ 9. v. 16. aliis panibus impartita.*

Matth. 26: 26.

Il tombe dans le même defaut expliquant ces autres mots, *Hoc est corpus meum*: car sans examiner en particulier cette expression, que les heretiques de ces derniers tems ont interpretée en tant de manieres, il assûre que la

Transsubstantiation se fait lors que le Prêtre prononce ces quatre mots, (*a*) parce que ce discours n'est pas une simple énonciation, mais une proposition *prattique*: d'où il conclut que le Prêtre ne raporte pas ces paroles comme une histoire seulement, mais aussi *personnellement* & *prattiquement*, étant luy-même la personne de Jesus-Christ. Cela doit plûtôt s'appeller des leçons de Theologie, qu'un Commentaire des Evangiles. S'il avoit auparavant interpreté à la lettre les paroles de son texte, il auroit pu en suite ajoûter ces reflexions.

Un defaut qui regne generalement dans tout son livre, c'est qu'il a cru que ce (*b*) seroit le gâter s'il l'interrompoit par des notes trop frequentes sur chaque mot; comme s'il s'agissoit d'autre chose dans un Commentaire, que d'éclaircir separément tous les endroits où il y a de la difficulté. Il luy étoit libre de s'arrêter sur les interpretations historiques & Theologiques: mais il ne devoit pas, sous pretexte d'être plus agreable à ses lecteurs, passer si legerement la signification propre de certains mots, & même les diverses leçons qui changent le sens. Tirin est loüable, en ce qu'il fait profession dans sa Preface de (*c*) ne rien avancer de luy-même, sur tout lors qu'il explique les passages qui sont importans à la Religion, où il suit les anciens Docteurs de l'Eglise, & les nouveaux Commentateurs les plus approuvez. Il auroit neanmoins pu se don-

(a) *Est enim hæc oratio non enunciativa ejus quod ante fuit, sed practica seu factiva ejus quod non fuit . . . Ex quibus patet consecrationis verba cùm à Sacerdote proferuntur, non historice tantum aut narrativè proferri, sed etiam personaliter, perinde ac si Sacerdos ipse esset Christus; quia in eo supplet ipse locum Christi.* Jac. Tirin. Comment. in Cap. 26. Matth. v. 26.

(b) *Neque grata tot commata, tot sectiones . . . Magis sapit illud commentandi genus, quod partim historicum partim didacticum sit, neque post penè singula verba disruptum, quodque uno quasi filo plures mutuoque junctas sententias simul explanet. Hoc modo consulitur non minus audientium voluptati, quàm commodo.* Id. Tirin. in Præfat. Comment.

(c) *Commentarium concinnandum suscepi, non ex proprio sensu vel ingenio, sed ex placitis Sanctorum Patrum & Doctorum Ecclesiæ, ex optimis & probatissimis quibusque tum veterum tum recentiorum scriptis.* Id. Tir. ibid.

donner un peu plus de liberté, parce que les Peres ne se sont pas toûjours appliquez aux interpretations literales de l'Ecriture. Mais nonobstant ces petites imperfections, son Commentaire merite l'estime qu'on en fait ordinairement : il suffit à ceux qui se contentent d'une connoissance mediocre de l'Ecriture. Les digressions qu'il a faites pour refuter les heretiques de ces derniers tems sont excusables, parce qu'il a eu d'abord cette vûë, & qu'il les a jugées necessaires pour fortifier les Theologiens & les Predicateurs contre les objections de ces heretiques.

CORNELIUS A LAPIDE. Si l'on juge de la bonté d'un Commentaire par le grand nombre des éditions qui en ont été publiées, il y en a peu qui puissent être comparez à ceux de Cornelius à Lapide sur le Nouveau Testament. Aussi sont-ils propres à la plûpart des Ecclesiastiques, qui cherchent plutôt dans un Auteur la diversité des matieres qu'il traitte, que l'exactitude. Ce n'est pas qu'il n'y ait une infinité de bonnes choses dans les livres de ce Jesuite : mais ceux qui ne sont pas capables d'en faire le choix se tromperont souvent, comme il s'est trompé luy-même après d'autres. Ayant enseigné l'Ecriture à Rome, où il pouvoit consulter des personnes savantes dans les langues Orientales, il fait quelquefois mention des Exemplaires du Nouv. Testament, qui sont à l'usage des peuples du Levant. Il avoit vû dans la Bibliotheque du Vatican, & même dans celle du College de sa Societé, les Evangiles en Copte ou Egyptien, en Ethiopien & en Persan. L'Evangile, dit-il, a été porté en Egypte par Saint Marc, en Ethiopie par Saint Matthieu, & dans la Perse par Saint Simon & Saint Jude. Le Pere Jerôme Xavier, cousin de Saint François Xavier, a envoyé d'Agra au College de nôtre Societé à Rome un ancien Exemplaire des Evangiles en Persan, qui a été écrit en l'an de J. CHRIST 1381. mais l'original est plus ancien. C'est pourquoy l'on y trouve plusieurs mots fort differens de ceux qui sont presentement en usage chez les Persans. Il ajoûte qu'il s'est servi de tous ces Exemplaires, mais avec moderation, parce qu'ils n'ont pas la même autorité que les Grecs & les Latins. *His omnibus subinde utar, sed sobriè & cum grano salis : non enim istam*

Corn. à Lapid. C. 3. Proœm. in Evang.

istam habent autoritatem & fidem quam obtinent Euangelia Græca & Latina ; illa tamen confirmant & subinde illustrant.

Il parle de plus des Ethiopiens qui étoient à Rome, & qui luy ont interpreté avec le Pere Kircher les Evangiles de ceux de leur nation : car cette grand ville, dit-il, est tout le monde, *In urbe enim est orbis.* Mais ce que Cornelius à Lapide a inseré des langues Orientales dans son Commentaire sur les Evangiles est si peu de chose, & même si peu exact, qu'on voit bien qu'il n'entendoit pas assez la matiere qu'il traittoit. Sans aller loin, il observe sur le premier mot de Saint Matthieu qu'il y a dans toutes les versions *Liber generationis*, comme dans le texte Grec, excepté dans l'Ethiopienne, où on lit selon luy *Genealogia Christi* : mais l'Ethiopienne ne differe en rien des autres versions Orientales. Il seroit trop long de marquer toutes les fausses diversitez de leçon qu'il aporte, en parlant du Syriaque & de l'Arabe. C'est assez de dire en general, qu'il ne paroît point avoir eu d'autre connoissance de ces langues, que celle qu'il a tirée des interpretations Latines de ces deux traductions.

La grande varieté de matieres dont son Commentaire est rempli, peut être agreable & utile à ceux qui s'appliquent à la predication. Ils y trouveront, par exemple, sur Saint Joseph, tout ce que les anciens & les nouveaux Ecrivains Ecclesiastiques ont dit à sa loüange, sans oublier le Docteur Gerson & le Breviaire de Jerusalem, qui assûrent qu'il a été sanctifié dès le ventre de sa mere. Ceux qui voudront savoir à fond l'histoire des Mages, n'ont qu'à lire l'explication de ce Jesuite sur le Chap. 2. de Saint Matthieu. Il fait venir après Genebrard l'étymologie de leur nom du mot Ebreu מהגים, *maagim*, qui signifie des gens qui meditent ou speculent. Après avoir raporté les differens sentimens, ou plûtôt les conjectures qu'on a sur le païs d'où ils venoient, il juge qu'il est plus probable qu'ils étoient Arabes, & il croit que la Vierge qui avoit le don des langues leur a parlé en Arabe, à moins qu'ils ne se soient servis d'un interprete pour luy parler en Ebreu.

Il raporte de plus comme une chose fort curieuse que Na-

Navarrus avoit aprise du celebre Osorius Evêque des Algarbes; qu'on lit dans les anciennes Annales de Calecut, que le Roy de ce païs-là avoit été un des Mages, au moins un de leurs premiers compagnons. Ce qui est apparemment arrivé, ajoûte-t-il, lors que les Mages prêcherent en ce lieu-là l'Evangile avec l'Apôtre Saint Thomas. *Credibile est id postea factum, cùm Magi ibidem cum S. Thoma Apostolo prædicarunt.* Le même Osorius a écrit dans l'histoire d'Emanuel Roy de Portugal sur une tradition des Indiens, que le Roy de Cranganor, qui n'est pas beaucoup éloigné de Calecut, a été aussi un de ces Mages. Je ne raporterai pas icy ce que Cornelius à Lapide a remarqué de curieux, sur l'étoile qui apparut aux Mages & sur plusieurs autres choses. Il suffit qu'on sache qu'il suit cette methode dans tout son Commentaire sur les Evangiles. On y trouve le sens literal, le tropologique & l'allegorique. Il fait venir à son sujet diverses histoires, sans examiner avec assez de soin si elles sont vrayes ou fausses. Il est outre cela Theologien & controversiste quand l'occasion s'en presente.

Id. Cornel. in C. 2. Matth.

Pour ce qui est de son Commentaire sur Saint Paul, bien qu'il s'y étende aussi sur la Theologie & sur les matieres de controverse, il y est plus exact, n'étant pas si fecond en digressions que dans le précedent. Les questions qu'il y traitte sont aussi moins éloignées de son sujet, & elles sont d'une plus grande utilité. Il y avoit 18. ans qu'il enseignoit publiquement l'Ecriture dans Louvain lors qu'il le publia, comme il nous l'apprend dans sa lettre à l'Archevêque de Malines, à qui il a dedié cet ouvrage. *Hortabaris me*, luy dit-il, *ut ea quæ in totam Sanctam Scripturam jam per octodecim annos semel iterumque in celebri hac urbe tua & Universitate Lovaniensi publicè docuissem typis evulgarem, omnibusque Belgis, quin & aliis provinciis communia facerem.* Les heretiques qui n'avoient que Saint Paul dans la bouche, l'obligerent de s'appliquer avec plus de soin à ses Epitres, qu'à tous les autres Livres de la Bible.

En 1614.

Il témoigne qu'il a travaillé continuellement à ce Commentaire pendant plusieurs années, & qu'il y a eu en vûë quatre choses; I. d'être solide

dans ses interpretations, cherchant toûjours le veritable sens de Saint Paul. II. d'être court, ayant choisi pour cela ce qu'il a trouvé de meilleur dans les autres Commentateurs. III. d'être methodique,

Ibid. donnant d'abord en abregé le plan de chaque Chapitre, & raportant les sentimens des principaux Peres & des autres Docteurs. Après quoy il marque les interpretations qui luy paroissent les plus naturelles. IV. il fait profession d'être clair en tout ce qu'il avance, & de se servir d'un stile didactique; d'éviter les digressions, & tout ce qui paroit trop recherché. A quoy il ajoûte qu'il a tiré du texte Grec, de l'Ebreu, du Syriaque, des Peres & des autres Docteurs, tout ce qui pouvoit luy servir à éclaircir le veritable sens de

Ibid. l'Apôtre, *Ex textu Græco, Hebræo & Syro, atque ex Patribus & Doctoribus ea profero, quæ sensum genuinum vel demonstrant, vel illustrant*, Un Commentaire de cette façon ne peut être que bon & utile à tout le monde. Ce qui le rend encore plus exact, c'est que pour n'être pas long il ne refute point les explications des autres Commentateurs, parce qu'en aportant la veritable, les autres tombent d'elles-mêmes, outre qu'il hait les Critiques, qui ne cherchent par leurs censures qu'à établir leur reputation, *Aversor criticos, qui ex aliorum censura famam aucupantur.* Voyons maintenant si le Commentaire de ce Jesuïte repond entierement à l'idée qu'il en a donnée.

En general pour ce qui est de sa solidité, il n'a pas fait assez le choix des Auteurs d'où il tire ses preuves; & il mêle quelquefois dans son discours des faits qui ont peu de vraisemblance, Il n'est pas de plus heureux à choisir toûjours les interpretations les plus naturelles. Enfin il auroit pu être beaucoup plus court, sans rien perdre de sa force. Les personnes qui ont quelque érudition, ne croiront pas facilement à tout ce qu'il raporte de S. Dominique & de S. Thomas dans ses Prolegomenes, où il fait l'éloge de Saint Paul. Les histoires qu'il y debite ne doivent trouver place que dans les Legendes, parce que les auteurs de ces ouvrages ont cru, que les fictions qui ont une bonne fin étoient permises.

Il est plus judicieux dans les Canons qu'il a mis au devant de

de ſon Commentaire, y ayant inſeré pluſieurs obſervations très-utiles. Il remarque dans le premier de ces Canons, que quand S. Paul traite quelque matiere il ſe jette ordinairement dans l'autre extremité, de ſorte qu'il ſemble nier abſolument ce qu'il ne nie cependant point.
Id. Corn. Can. 1. *Spiritus ejus ſublimis & acer in partem in quam inclinat ita vehementer fertur, ut in extrema declinare videatur, alterumque extremum negare.* En effet cela ſe voit en pluſieurs endroits de ſes Epîtres; & ceux qui n'ont point fait aſſez de reflexion ſur cette regle, ont formé une Theologie à leur mode qu'ils ont attribuée à Saint Paul. Il obſerve auſſi très-doctement
Id. Can. 12. dans dans ſon douziéme Canon, qu'il ne faut pas toûjours chercher de la liaiſon entre les paroles de ce Saint Apôtre, qui a écrit d'un ſtile épiſtolaire, où l'on s'explique quelquefois à demi mot, & où l'on ſuppoſe des faits qui ſont connus de ceux à qui l'on écrit.

Il reconnoit de plus que bien que S. Paul ait compoſé ſes Epîtres en Grec, ſes manieres de parler ſont ſouvent Ebraïques; *Sed quia Hebræus erat, hinc ſæpè hebraïzat.* Id. Can. 20. Il croit (*d*) que le S. Eſprit s'eſt accommodé au genie des Ecrivains Sacrez, laiſſant chacun parler & écrire ſelon ſa capacité: & c'eſt ce qui fait, ſelon luy, qu'on trouve dans Saint Paul des phraſes qui ne ſont point tout-à-fait Grecques, des Ebraïſmes, & même des ſolecíſmes. Il explique très-bien dans un autre Canon, Id. Can. 36. par une maniere de parler propre aux Ebreux, de certaines expreſſions qui paroiſſent purement negatives, quoy qu'elles ne ſoient que comparatives. On lit, par exemple, dans le texte Grec de l'Epître I. aux Corinthiens, *J'ay travaillé plus qu'eux tous, non pas moy, mais la grace de Dieu qui eſt en moy;* 1 Cor. 15. 10. c'eſt-à-dire ſelon ce Commentateur, la grace de Dieu a fait plus que moy. Il en eſt de même de cet autre endroit de la même Epître, *Celuy qui plante n'eſt rien, ni celuy qui arroſe; mais c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement;* 1 Cor. 3: 7.

 ce

(d) *Per Sanctos Scriptores ita accommodè locutus eſt Spiritus Sanctus, ac ſi ipſi ſuo nutu, conceptu, voce loquerentur & ſcriberent. . . . Undè in hisce Epiſtolis voces parum Græcas . . . quin & ſolœciſmos & plurimos Hebraïſmos invenies.* Cornel. à Lapid. Can. 20.

ce qui signifie que les prédicateurs de l'Evangile sont peu de chose, si on les compare avec la grace de Dieu.

Cornelius à Lapide ne repond pas au dessein qu'il s'est proposé de ne rien dire d'inutile, quand il s'arrête au commencement de l'Epitre aux Romains à defendre comme probable l'opinion de Salmeron, qui a cru que S. Paul a écrit cette Epitre en Latin. Ce qui est encore plus inutile, c'est qu'après avoir montré que le sentiment commun est qu'elle a été écrite en Grec, il ajoûte de nouveau, qu'il est probable que Tertius ou quelque autre interprete de Saint Paul l'a traduite de Grec en Latin, & qu'il envoya cet Exemplaire Latin aux Romains qui parloient Latin. Cela n'a pas besoin d'être refuté, non plus que ce qu'il ajoûte de l'Evangile de S. Marc, qu'il pretend avoir été d'abord écrit en Latin, & traduit en suite en Grec à Aquilée. Je ne l'ay raporté que pour faire voir, que ce savant homme est éloigné de l'exactitude qu'il promet dans sa Preface.

Il n'est pas aussi tout-à-fait exemt du defaut de ces Commentateurs, qui employent bien du tems inutilement à refuter les sentimens des autres. Etant accoutumé aux disputes de l'Ecole, il traite la plûpart des matieres d'une maniere Theologique, s'opposant à tout ce qui ne s'accorde point avec les opinions communes. C'est dans cette vûë que sur ces mots de l'Epitre aux Romains, *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis*, il condamne le Maitre des Sentences, qui a pretendu que la charité qui est en nous n'est point une qualité creée & infuse, mais le Saint Esprit même, agissant en nous & avec nous par luy-même sans aucune habitude infuse. *Hinc refellitur error Magistri Sententiarum, docentis charitatem quæ in nobis est non esse qualitatem creatam & infusam, sed esse ipsummet Spiritum Sanctum, qui per se solùm sine habitu charitatis infuso operatur in nobis & nobiscum actum amoris.* N'eût-il pas été mieux d'expliquer simplement le sens naturel de ce passage, que de se jetter sur ces sortes de questions, qui font une partie de son Commentaire? Il remonte jusques à S. Augustin, qu'il croit avoir donné occasion à cette erreur, parce qu'il dit dans ses livres de la Trinité &

Rom. 5. 5.

ail-

ailleurs, que la charité est Dieu même. Mais il ajoûte en même tems, que (*e*) ce Pere qui avoit été Platonicien avant que d'être Chrêtien, n'avoit pas abandonné entierement les expressions des Philosophes Platoniciens.

Sur ces autres mots de la même Epître, *Sicut per unum hominem peccatum* &c. il traite à fond du peché originel, opposant à ceux qui croyent qu'on ne le peut pas prouver efficacement de ce passage, le Concile de Mileve, & celuy de Trente. Mais il n'y a pas d'apparence que ces deux Conciles ayent voulu condamner les plus doctes Peres, qui l'ont entendu autrement : ils n'ont songé qu'à condamner l'heresie des Pelagiens. Ce n'est pas aussi être Pelagien que d'interpreter au même endroit ἐφ' ᾧ, où il y a dans la Vulgate *in quo*, par *quatenus*, ou *eo quòd*, avec Theodoret & Erasme. Le sentiment de S. Augustin, qui traite cette interpretation de nouvelle & de fausse, n'est pas une decision de foy. Ce Pere, comme on l'a pu voir cy-dessus, a repris plusieurs choses dans les Pelagiens, qui ne sont pas pour cela des erreurs Pelagiennes.

Rom. 5. 12.

On prendra garde que ce Jesuïte, qui traite un grand nombre de questions dans son Commentaire, marquant en même tems les differens sentimens des Peres, a suivi la methode des Theologiens Scolastiques, qui se copient les uns les autres sans consulter les Auteurs dans leur source. C'est sur ce pied-là qu'il a compilé sur ces mots de l'Epître I. aux Corinthiens, *Quia in igne revelabitur ; Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem*, ce qu'il avoit lu dans quelques Commentateurs modernes. Il n'aprouve point l'interpretation de S. Chrysostôme & de Theophylacte, qui ont entendu par *le feu* dont il est parlé en ce lieu-là le feu de l'Enfer. Ils ont donné, si nous l'en croyons, un sens tout-à-fait éloigné au mot de *salvus* : mais on a prouvé cy-dessus, que l'explication de S. Chrysostôme ne contient rien qui ne puisse s'accommoder au stile

1. Cor. 3. 13. & 15.

(e) *Respondeo Augustinum loqui more Platonicorum : fuit enim ipse ante conversionem Platonicus. Platonici autem hac phrasi utebantur, ut dicerent nos esse bonos bonitate Dei, amantes amore Dei.* Id. Cornel. in Cap. 5. Epist. ad Rom. vers. 5.

ſtile de l'Ecriture. Il conclut que ce paſſage ne peut être entendu que du Purgatoire, ſelon l'arrêté du Concile de Florence, auquel il joint Theodoret, attribuant à cet Evêque ce qui n'eſt point de luy. Mais il ajoûte après cela, que bien (*f*) qu'il ſoit de foy qu'il y a un Purgatoire, il n'eſt point de foy que ce ſoit un veritable feu où les ames ſoient tourmentées, parce que les Peres Latins n'ont point defini dans ce Concile que ce fût un feu réel, de peur d'offenſer les Grecs qui reconnoiſſoient le Purgatoire comme un lieu obſcur, nians ſeulement qu'il y eût du feu. En effet la diſpute des Grecs & des Latins ſur le Purgatoire n'eſt que de nom. La plûpart des raiſons dont les premiers ſe ſervent, n'attaquent que ce feu renfermé dans un certain lieu, où l'on ſuppoſoit que les ames étoient tourmentées après leur mort, & dont elles étoient delivrées après un certain tems.

Il ne s'accorde au Chap. 9. de l'Epître aux Romains, ſur le fait de la prédeſtination & de la reprobation, ni avec S. Auguſtin, ni avec S. Chryſoſtôme & les Peres Grecs. Il rejette l'opinion de ces derniers comme contraire au texte de S. Paul, qui dit que Dieu a aimé Jacob & haï Eſaü avant qu'ils fuſſent nez, & qu'ils euſſent fait ni bien ni mal. Son ſentiment qui merite d'être conſideré, eſt qu'il n'eſt nullement parlé en ce lieu-là des prédeſtinez & des reprouvez; que Malachie & après luy Saint Paul ont deſigné par cette expreſſion la poſterité de Jacob & d'Eſaü. L'Apôtre prend ſeulement occaſion d'appliquer ce paſſage par forme d'allegorie à l'état où étoient alors les Juifs & les Chrêtiens, Dieu ayant negligé les premiers, & ayant au contraire appellé les Gentils à la Religion Chrêtienne. Selon ce principe il reſout l'objection que Calvin a faite contre le libre arbitre à cauſe de ces paroles, *Non volentis neque currentis*, comme ſi les hommes ne cooperoient point avec Dieu dans ce qui regarde leur

(f) *Licet Patres Latini in Concilio Florentino ita intelligant, & conſequenter certum ſit eſſe ignem Purgatorium, idque ne Græcos offenderent qui concedebant quidem Purgatorium, negabant tamen in eo eſſe ignem, ſed dicebant eſſe locum obſcurum laborum plenum.* Id. Cornel. in Epiſt. I. ad Corinth. Cap. 3. verſ. 13. & 15.

leur salut. Il montre que ce n'est point de quoy il est question en cet endroit, où Saint Paul a seulement voulu dire, que bien qu'Esaü n'ait rien oublié de son côté pour s'attirer la benediction de son Pere, elle étoit neanmoins tombée sur Jacob, parce que Dieu l'avoit voulu ainsi. L'Auteur des Questions attribuées à Anastase a suivi cette interpretation qui est literale, & elle a été confirmée par le Cardinal Tolet, qui dit sur ce passage que Jacob a reçu la benediction & l'heritage d'Isaac son Pere, non pour avoir prevenu Esaü par le conseil de sa mere; mais parce que Dieu a voulu luy donner & à sa posterité cet heritage.

Anast. quæst. 59.

Cornelius à Lapide met dans le même rang que le destin des Stoïciens, le sentiment de Calvin sur la prédestination & la reprobation, que cet heretique a établi sur ces paroles, *Ergo cujus vult miseretur, & quem vult indurat. Hoc est fatum*, dit-il, *Calvini longè generalius, efficacius & violentius fato Stoïcorum.* Il veut que tout ce que S. Paul avance icy, ait du raport avec ce qui est marqué de Jacob & d'Esaü au Chapitre 13. de la même Epître, & que ce n'en soit qu'une plus ample explication. Il remarque de plus, que l'Ecriture assûre en termes formels que Pharaon s'est endurci luy-même, *Videns Pharao quòd data esset requies ingravavit cor suum*, son endurcissement venant de sa volonté. D'où il infere que Dieu n'a fait que le permettre en ne l'empêchant point: *Ipse ergo Pharao propriè & positivè se induravit, Deus verò permissivè & negativè.* Ce qui s'accorde parfaitement avec l'explication des Peres Grecs dont on a parlé cy-dessus.

Exod. 8:15.

Je passe sous silence les Commentaires que Cornelius à Lapide a composez sur les Actes des Apôtres, sur les Epîtres Canoniques & sur l'Apocalypse, parce qu'il a suivi la même methode que dans les précedens. Après avoir remarqué dans sa Préface qu'il a mise au devant des Epitres Canoniques, que les Ariens ont autrefois ôté de leurs Exemplaires le vers. 7. du Chap. 5. de l'Epitre I. de S. Jean, il accuse aussi-bien que Menochius les nouveaux Ariens de Transylvanie, de ne point recevoir cette Epître entiere. Il leur oppose non seulement l'autorité de tous les Exemplaires Latins & des Grecs les plus exacts, mais aussi les temoignages de plu-

plusieurs Peres, & entr'autres de S. Athanase, de S. Augustin & de S. Cyprien. D'où l'on peut juger qu'il n'a pas lu ces Auteurs en eux-mêmes.

JANSEN. D'YPRES. Jansenius Evêque d'Ypres a composé un Commentaire des quatre Evangiles, qu'il a expliquez en peu de mots & avec beaucoup de netteté: mais ayant été prevenu de certains sentimens de Theologie, il a quelquefois accommodé le sens des Evangelistes à ses idées. Il n'a pas assez distingué les interpretations Theologiques des Peres, principalement celles de S. Augustin, d'avec les veritables & literales. Etoit-il, par exemple, necessaire de faire venir la grace efficace & la prédestination éternelle, pour trouver le sens de ces paroles de J. CHRIST, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy.* (Joann. 6:37.) *Ad me veniet*, dit-il, *id est indeclinabiliter mihi credet; quia quos Deus ab æterno salvandos prædestinavit, hos sine dubio secundùm illud propositum suum vocabit.*

Il étoit si rempli de ses pensées sur la prédestination, qu'il s'en sert encore pour expliquer ces autres paroles qui suivent, *Car c'est la volonté de mon Pere qui m'a envoyé, que je* (Ibid. v. 39.) *ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnez.* Ce qu'il entend de ceux qui doivent être sauvez selon le decret de la prédestination, *Ut omne quod dedit mihi ex decreto prædestinationis ejus salvandum non perdam ex eo.* Comme il avoit bien plus lu S. Augustin que les autres Peres, il s'éloigne rarement de ses sentimens. Pour ce qui regarde la Grammaire & la Critique, il ne paroît pas qu'il y soit beaucoup exercé. S'il avoit eu une connoissance mediocre de la langue Ebraïque, il n'auroit pas repris Jansenius de Gand & Maldonat de ce qu'ils ont observé sur ces mots, *Nequaquam minima es in principibus* (Matth. 2:6.) *Juda*, que le mot Ebreu אלפים, peut être traduit indifferemment par *in millibus*, & par *in principibus*. L'un & l'autre se trompe, dit-il, y ayant de la difference dans la maniere d'écrire ce mot selon ces deux differentes significations: *Uterque fallitur; nunquam enim* אלף, *id est mille, significat principem, sed* אלוף, *alouph.* Il se trompe luy-même, n'ayant pas sçu que les Juifs, dont le texte Ebreu n'étoit pas alors limité par des points voyelles comme il le fut dans la suite, ont pu lire en gardant le même

me mot Ebreu אלפים, *alaphim* & *aluphim*, & par consequent traduire *in millibus*, & *in principibus*.

Ce Commentateur decide aussi trop en maître, lors que parlant de Raab qui est appellée זנה dans l'Ebreu, il traite de novateurs ceux qui croyent après quelques Rabbins, que cette femme a été une hôteliere, & non pas une femme debauchée. Cela ne peut être, dit Jansenius, parce que ce mot signifie toûjours dans la langue Ebraïque une prostituée, *Contra proprietatem linguæ Hebraicæ, ubi zonah semper meretricem significat*. Il est vray que les Septante, & après eux Saint Paul dans son Epître aux Ebreux, l'ont interpreté en ce sens-là: cependant de Lira, qui luy a donné l'autre signification après R. Salomon Isaaki, & qui vivoit avant les novateurs, n'a pas ignoré la proprieté de la langue Ebraïque. Maldonat que l'Evêque d'Ypres semble avoir copié en cet endroit, aussi bien qu'en plusieurs autres, est bien plus moderé. Il ne s'éloigne de la pensée de de Lira qu'en faisant son éloge, & en le distinguant des heretiques de nôtre tems: *Quam sententiam*, dit ce savant Jesuïte, *Lyranus doctus sanè & laboriosus interpres pio, ut arbitror, studio secutus est. Utinamque nostri temporis novatores eodem animo secuti essent!* Quand il ne s'agit que d'un fait de pure Grammaire, l'on peut abandonner les sentimens les plus communs & les plus anciens sans être pour cela novateur. Jansenius assûre encore trop librement, que le verbe λατρεύω se prend toûjours, au moins dans l'usage de l'Ecriture, pour le culte qu'on rend à Dieu seul, *Græcè λατρεύσεις, servitute scilicet quâ Deus solus colitur. . . . Hoc enim significat Græca vox, si non significatione, saltem usu Scripturæ, ut notavit Augustinus.* Nous avons fait voir cy-dessus, que cet usage vient plûtôt des Theologiens que des Auteurs Sacrez. Je passe sous silence quelques autres fautes d'exactitude, qu'il seroit trop long de raporter: ce qui n'empêche pas que cet Evêque ne doive être placé dans le rang des habiles Commentateurs des Evangiles.

Maldon. Comm. in Cap. 1. Matth. v. 5.

Jans. in Cap. 4. Matth. v. 10.

CHAP. XLV.

Des Commentateurs Heterodoxes de ces derniers tems, & premierement de Jean Wiclef, & de Jean Hus.

WI-CLEF. AVant que de venir aux Commentaires des Proteſtans ſur le Nouveau Teſtament, il eſt à-propos de dire quelque choſe de la doctrine de Jean Wiclef, qui peut être conſideré comme leur Patriarche. Il nous reſte de luy un ouvrage imprimé en 1525. qui contient un Dialogue entre trois perſonnes, où l'on introduit *Alithia la verité*, *Pſeudis le menteur*, & *Phroneſis* la *ſageſſe* ou *prudence*. L'auteur repond ſous le nom de *Phroneſis* aux objections que le menteur ou ſophiſte propoſe. Voicy le titre entier de cet ouvrage qui eſt diviſé en quatre livres. *Trialogus ubi primò Alithia tanquam ſolidus Theologus loqueretur, ſecundò infidelis captioſus tanquam Pſeudis obiiceret; & tertio ſubtilis Theologus & maturus tanquam Phroneſis decideret veritatem.*

Cet homme qui avoit la tête remplie des ſubtilitez de l'Ecole, eſt plus Philoſophe que Theologien. Il raffine même ſur les ſubtilitez des autres, s'embarraſſant de difficultez qu'il ne peut reſoudre. Il ſe ſert neanmoins de certains principes generaux, qui ſont ſpecieux pour établir ſa reformation. Saint Auguſtin eſt ſon plus grand auteur, & en ſuite Saint Anſelme. Il cite quelquefois Saint Jerôme & d'autres Peres; mais la meilleure partie de ſes citations eſt priſe du Decret de Gratien, & du Maître des Sentences. Pour la Philoſophie, il ſemble avoir preferé Platon à Ariſtote, & il ſuit ce que le premier a dit des idées, les accommodant avec l'Ecriture. Il n'a pas diſtingué les abus qu'il attribuë à la Cour de Rome, & quelques ſuperſtitions dont il fait les Moines auteurs, de la veritable creance de l'Egliſe. A l'égard de ſon ſtile, il eſt tout-à-fait barbare, & il y mêle de groſſes injures. Luther & Calvin ont ſuivi non ſeulement une partie de ſa doctrine, mais même de ſes manieres; il a vêcu plus de cent ans avant le premier.

Ses trois premiers livres, où il parle de Dieu & de ſes attributs, ne contiennent preſque rien que de Metaphyſique. Il a même pretendu demontrer la Trinité par des raiſons naturel-

relles dans le chap. 7. du liv. 1. qui est intitulé, *De naturali demonstratione Trinitatis*, & il a employé trois chapitres de ce même livre à traitter des idées, dont il parle au long & en Platonicien. Son ouvrage étant devenu très-rare, j'en produirai icy quelques extraits, afin qu'on en puisse mieux juger. Le chap. 2. qui a pour titre, *Deus est supra omne genus*, & c'est *Alithia* ou la *verité* qui parle, commence ainsi, *Habito quod prima véritas sit, Deum esse naturam Divinam, vel ipsam Deitatem, & sic omnium nominabilium primam causam, manifestum est quòd non sit aliud genus vel ejus individuum, sed naturaliter supra genus*, Au chap. 7. où il explique la Trinité des personnes en Dieu, après avoir raporté la decision de Pierre Lombard touchant la nature Divine, qui n'engendre point & qui n'est point engendrée, il montre la probabilité du sentiment contraire. *Potest tamen dici probabiliter, quòd sicut ex natura Divina est Filius, sic ex illa gignitur Filius, & ita in persona Patris gignit Filium, & Spiritus S. procedit ex illa in Patre & Filio, non tamen idem gignit se, quamvis persona gignens & persona genita sint eadem essentia trina.* Pseudis luy objecte qu'il parle en ignorant, d'une matiere que sa raison ne peut pas luy decouvrir, *Videtur quod in istis materiis idioticè loqueris vocem propriam ignorando.* Id. lib. 1. c. 8. Wiclef avoüe qu'il ne fait que balbutier, bien qu'il soit certain de ce qu'il avance, & parce qu'il ne peut pas voir clairement ces veritez en ce monde, il dit qu'il s'en raporte entierement à l'Ecriture & à la raison. *Fateor quod propter altitudinem materiæ ignoro plurimum: sed credo quòd in patria videbo clarè sententiam quam modo balbutio. Ideo teneo me in fide Scripturæ & limitibus rationis.* Ibid.

L'Ecriture Sainte est le seul principe de sa Theologie, au secours de laquelle il fait venir la raison, & sous ce pretexte il invente une nouvelle Logique, qui luy sert à resoudre les plus grandes difficultez de la Bible. (*a*) Toutes les erreurs

(a) *Patet quòd totus error in Scriptura Sacra notitia, & quare idiota ipsam turpificant atque falsificant est ex Grammatica & Logica ignorantia, & nisi Deus ad-*

reurs viennent selon luy de l'ignorance de l'Ecriture faussement expliquée, par ceux qui n'ont aucune connoissance de la Grammaire & de la Logique: en sorte que si Dieu n'y met la main, l'autorité de cette Ecriture court un grand risque. Il prouve par Saint Augustin, que s'il y a quelque verité elle est dans l'Ecriture Sainte, & que c'est par son moyen que nous devons resoudre toutes les difficultez qui se presentent, la Grammaire, la Logique, & même toute autre science ne contenant rien qui n'y soit d'une maniere plus excellente. Traitant dans tout ce Chap. 8. des idées de Dieu selon les principes de sa Logique, il s'objecte sous le nom de *Pseudis*, qu'on ne le croira pas facilement à cause de sa Logique extraordinaire, *In ista materia* Ibid. *possunt credere tibi qui volunt Logicam tuam inusitatam accipere*. Mais parce qu'il pretend que sa Logique est tirée des Livres Sacrez, il repond sous le nom de *Phronesis*, que ceux qui (b) ajoûtent foy aux paroles de l'Ecriture doivent aussi ajoûter foy à sa Logique, condamnant ceux qui preferent à cette Logique Divine ce que les hommes ont inventé.

C'est la coutume de tous les novateurs d'assûrer qu'ils n'avancent rien qui ne soit fondé sur la pure parole de Dieu. Wiclef qui ne debite en cet endroit, & dans la plus grande partie de son ouvrage, que des subtilitez de Metaphysique par raport à la methode des Ecoles de son tems, veut qu'on croye que sa Metaphysique & sa Dialectique sont fondées sur cette parole Divine, & qu'ainsi il ne peut se tromper. Si nous

adjuverit ad illa rudimenta fidei cognoscenda, fides Scripturæ erit nimium parvi pensa: patet secundò veritas sententiæ quam Augustinus sæpè inculcat, scilicet quod si est aliqua veritas, ipsa est in Scriptura: nulla quidem est subtilitas Grammatica vel Logica, vel alia nominanda quin sit excellentius in Scriptura. Joann. Wicl. Trial. lib. 1. cap. 8.

(b) *Credens fidei Scripturæ cum verbis suis debet dictam Logicam acceptare: quia sicut Sacræ Scripturæ sententia, sic & ejus Logica à fidelibus est veneranda. Undè peccant mortaliter, qui dimissa Logica Scripturæ innituntur adinventionibus frivolis hodiè usitatis, cùm Deus obligat plus homines ad formam verborum fidei Scripturæ, quàm creatura aliqua posset ad suas inventiones vel consuetudines obligare.* Ibid.

nous nous en raportons à luy, il parle des idées de Dieu au sujet du mystere de la Trinité, de la même maniere que l'Ecriture & les Philosophes qui ont bien parlé, *Philosophi rectiloqui.* Il ajoûte qu'Aristote n'a pu avec tous ses detours detruire le sentiment de Platon, ayant au contraire jetté les hommes dans l'erreur; mais que Saint Augustin & plusieurs autres ont decouvert ses faussetez, *Nec Aristoteles scivit istam sententiam Platonis destruere, sed æquivocando & ignorando veritatem sui sermonis multos homines duxit in devium; sed Augustinus & multi alii errorem Aristotelis detexerunt.* Ibid.

Au Chap. 10. de ce même livre, où il reconnoît une pleine liberté dans la puissance Divine, il croit que tout ce quelle fait arrive necessairement, rejettant la liberté qu'on nomme de contradiction dans les Ecoles comme une erreur, & un terme qui a été faussement inventé par les Docteurs, *Quantum ad libertatem Divinæ potentiæ patet quòd est summè libera; & tamen quicquid facit necessariò evenit, sicut Deus Pater summè liberè producit Filium, & tamen necessariò absolutè. Et quantum ad libertatem contradictionis, patet quòd est terminus magistralis erroneè introductus.*

Le même Wiclef ne traitte presque d'autre chose dans son second livre que de matieres philosophiques. Il y examine en quoy consiste l'essence du corps & de l'ame. Il prouve avec Democrite, Platon & Saint Augustin contre Aristote, que la quantité continuë n'est point composée de parties continuës, *quantum componi ex non quantis;* & il decide comme une chose importante à la Religion, qu'il y a réellement & veritablement des natures universelles, *Certum est quod sunt universalia ex parte rei, testificata tam ab Aristotele quàm Platone.* Ayant aporté plusieurs raisons sur la nature de l'ame qu'il a prises d'Aristote, & ne voulant pas paroître purement Philosophe, il ajoûte qu'il ne suit les Philosophes que quand ils s'accordent avec la foy, *Tenebo me in limitibus fidei, sequendo Philosophos quando consentiunt ei.* Ce principe & plusieurs autres qu'il fait valoir par tout sont bons; mais l'application n'en est pas juste, parce qu'il se

Id. Wiclef. Trial. l. 2. C. 3.

Ibid.

Id. l. 2. C. 5.

jette en même tems ſur des raiſonnemens purement Metaphyſiques. Chaque (c) homme ſelon luy eſt composé de deux ſortes d'ames, dont l'une qui eſt preſque la même choſe que luy eſt un eſprit immortel, & l'autre eſt corruptible & ſemblable à l'ame des bêtes. Il nous apprend que les Moines condamnerent ce ſentiment comme heretique, parce qu'il ne pouvoit pas y avoir pluſieurs formes ſubſtantielles dans un même corps. Il y avoit alors une ſi grande liaiſon entre la Philoſophie, & la Theologie qu'on enſeignoit dans les Ecoles, que c'étoit une hereſie de s'éloigner des opinions les plus reçuës dans la Philoſophie.

Il ne faut pas s'étonner que Wiclef qui s'érige en Reformateur, & qui pretend même tirer ſa reformation de l'Ecriture, ait rempli ſes livres d'une infinité de queſtions qui n'ont aucune ſolidité. Il a ſuivi la methode de ſon tems; & c'eſt ſur ce pied-là qu'il s'étend fort au long ſur la nature des Anges, ſur leurs actions & leurs mouvemens. Il eſt vray qu'il s'objecte ſous le nom de *Pſeudis*, qu'il parle de ces matieres comme un homme yvre qui ſe plait dans ſes ſonges, *In iſta materia video te notabiliter deficere & balbutire, ac ſi ebrius dormiens ſomniaret.* Mais il repond qu'il a déjà reconnu ſon ignorance ſur cette matiere; qu'il n'a cependant preſque rien dit qui ne ſoit pris des Saints Peres, & qui ne paroiſſe même appuyé ſur l'Ecriture, *Dixi publicè quòd in iſta materia parum noſco, & plurior pars illius materiæ quam hìc dico eſt ſanctorum ſententia elicita probabiliter ex Scriptura.*

Lib. 2. C. 10. & 11.

Ibid. C. 11.

Bien qu'il cite rarement cette Ecriture, ne rempliſſant ſes diſcours que de Metaphyſique & de Dialectique, il s'en prevaut toûjours, comme quand il parle de la prédeſtination & de la reprobation, qu'il nomme preſcience ſelon l'uſage le plus ordinaire de ce tems-

(c) *Omnis homo habet duas maneries animarum, unam ſpiritum immortalem, quæ eſt eadem ferè perſona cum homine, & aliam corruptibilem ſimilem animæ beſtiarum, quæ anima non eſt res quæ poteſt per ſe exiſtere. . . . Hic tamen Fratres clamant quòd illud ſit hæreticum & impoſſibile, quòd multæ animæ ſint in homine, vel multæ formæ ſubſtantiales.* Id. Wicl. Trialog. lib. 2. cap. 5.

tems-là. *Pſeudis* luy objecte que ſon opinion établit en Dieu une neceſſité à l'égard des predeſtinez & des reprouvez; *Deum neceſſitare homines prædeſtinatos ac præſcitos*; à quoy il repond, qu'il faut entendre ces mots de la maniere qu'ils ſont limitez dans l'Ecriture, & non pas autrement, de peur de tomber dans l'erreur en parlant de l'eſſence de Dieu. *Hic oportet intelligere terminos, ut fides Scripturæ hos limitat, & non ultra, ne dent occaſionem concipiendi erroneè de eſſentia increata, & ſic videtur mihi probabile ut ſupra, quod Deus neceſſitat creaturas ſingulas activas ad quemlibet actum ſuum.* Il n'aporte cependant là-deſſus que des raiſons ſpeculatives, qui ne ſervent qu'à embarraſſer davantage cette grande difficulté, à laquelle il tâche de donner de nouveaux éclairciſſemens dans ſon liv. 3. ch. 8. qui eſt intitulé, *Omnia eveniunt neceſſitate abſoluta*, *que tout ce qui ſe fait, ſe fait par une neceſſité abſoluë.*

Lib. 1. C. 14.

Pſeudis luy objecte en ce lieu-là qu'il a des ſentimens tout-à-fait particuliers, ſuppoſant que Dieu ne peut ſauver aucun reprouvé. *In omnibus conſidero quòd figendo infundabiliter conceptum proprium extraneas à modernis, & ad tantum dilaberis, quod ponis nullum præſcitum Deum poſſe ſalvare.* Il repond à cette objection (*d*) qu'il parle de la même maniere que les anciens Docteurs, qui ſont fondez ſur de bonnes raiſons & ſur l'Ecriture; que les Docteurs modernes au contraire forgent des termes ſelon leur phantaiſie, ſuivant aveuglément les deciſions de la Cour de Rome. Il demeure à ſon ordinaire ſur ces generalitez; & au chap. 28. de ce même livre, où il traitte * *Du nombre de ceux qui doivent être ſauvez*, *Alithia* ou le Docteur ſolide luy objecte, que le ſentiment de pluſieurs eſt qu'il detruit par ſes blaſphemes les queſtions qu'on agite dans les Ecoles, & qu'il laiſſe des queſtions ſolides ſans y toucher, *Vi-*

Lib. 3. C. 8.

* De numero ſalvandorum.

(d) *In iſta materia utor terminis ſicut uſi ſunt Doctores antiqui moti ex rationibus & Scriptura; moderni autem qui baptizant terminos ſecundùm ſua arbitria vix fundantur in iſto ſyllogiſmo topico qui multos decipit,* Curia Romana, vel Doctores quos approbaverat ſic loquuntur, ergo verum. Id. lib. 3. cap. 8.

Videtur multis quòd blaſphemè extinguis ſubtilitatem Scholæ, & dimittis ſubtilitates ſolidas omnino intactas. Il avoüe cependant ſous le nom de *Phroneſis*, qu'il s'éloigne en beaucoup de choſes des Theologiens modernes, mais qu'il convient avec pluſieurs anciens Peres, & principalement avec S. Auguſtin, *Conſidero quòd in multis extraneo à modernis, ſed cum multis ſanctis antiquis, & ſpecialiter Auguſtino convenio.* Wiclef étoit perſuadé qu'il devoit preferer les ſentimens de ce ſavant Evêque, ſur le fait de la prédeſtination & de la reprobation, aux opinions reçuës de ſon tems dans les Ecoles: & c'eſt ce qui luy fait dire ſouvent qu'il n'avance aucune nouveauté; mais qu'il eſt fondé ſur l'Ecriture & ſur les anciens Docteurs de l'Egliſe.

Lib. 3. C. 28.

Au commencement du même livre où il traitte des vertus morales & des vices, il aſſûre (*e*) qu'il eſt impoſſible que l'homme ait aucune vertu morale ſans la grace de Dieu, parlant des vertus morales qui meritent une recompenſe éternelle. Pour prouver que le peché n'eſt rien de poſitif, il ſe ſert après quelques anciens de ce paſſage de S. Jean, *Sine ipſo factum eſt nihil.* Après quoy il fait venir les Categories d'Ariſtote, ne trouvant le peché directement dans aucune de ces Categories; d'où il conclut avec S. Auguſtin qu'il n'y a aucune cauſe efficiente du peché, *Unde ſecundùm Auguſtinum non habet (peccatum) cauſam efficientem; ſed deficientem.* La diſtinction ſi commune des pechez mortels & veniels ne luy paroît point recevable, parce qu'il ne juge pas qu'elle (*f*) ſoit fondée dans l'Ecriture. C'eſt pour

Ibid. c. 2.

Ibid. c. 3.

Joann. 1: 3.

(e) *Quamcunque virtutem moralem eſt impoſſible ineſſe homini niſi adſit gratia Dei ſui. . . . Quidquid homo egerit vel natura creata in ipſo genuerit, non dicitur virtus moralis meritoria præmii vel laudis perpetua, niſi illa virtus ab alio venerit, & per conſequens à gratia Dei ſui, & ex ipſo patet, quòd nemo cognoſcit ſi ſit moraliter virtuoſus, niſi à Deo ſibi fuerit ſpecialiter revelatum.* Id. lib. 3. cap. 2.

(f) *Iſte terminus vulgaris non fundatur expreſſè in fide Scripturæ quantum conſidero: ideò videtur licitum limitare ſignificationes illius ſecundùm quod magis convenit in Scriptura. Poteſt autem peccatum dici mortale quod eſt dignum morte, ſecundum puniri ex arbitrio Dei noſtri, & ſic ſolum peccatum finalis impæ-*

pour cela qu'il croit que pour parler plus conformément à cette Ecriture Divine, l'on peut donner le nom de peché mortel aux pechez qui sont dignes de mort selon la volonté de Dieu ; & qu'ainsi il n'y a que la seule impenitence finale qui soit de ce genre, tous les autres pechez étant veniels, parce qu'ils peuvent être pardonnez.

Ibid. c. 5.

Dans le dernier chap. de ce même livre, où il compare la loy de JESUS-CHRIST avec les autres loix, il explique ce que c'est proprement que l'Ecriture Sainte, laquelle ne consiste pas selon luy en de simples écrits, mais dans les sens veritables joints à ces écrits. *Hoc nudum scriptum materiale non didici vocare Scripturam Sacram, quia illi codices non sunt sacri nisi illis sententia adsit sacra, & tunc intelligo simpliciter aggregatum ex illis codicibus, & sacra sententia, esse Scripturam Sacram.* Il regarde les livres de tous les Docteurs, quelque éminens qu'ils soient, comme des ouvrages apocryphes, & ausquels on ne doit ajoûter aucune foy, que dans les choses où ils sont appuyez sur la parole de Dieu, *Scripta aliorum Doctorum magnorum quantumcunque vera dicuntur apocrypha, nec sunt credenda nisi de quanto in Scriptura Domini sunt fundata.* Ce qu'il prouve par l'autorité de Saint Augustin, qui a cru selon luy que toute verité est renfermée dans la seule Ecriture, soit explicitement ou implicitement, & qu'aucune autre écriture ne peut avoir force & autorité, si elle ne la tire des Livres Divins. Cette proposition generale semble n'avoir d'autre fin que de condamner les nouveaux Docteurs & la Cour de Rome, contre laquelle il s'emporte avec excés dans tout son ouvrage. *Indubiè*, dit-il, *idem est judicium de scripturis aliorum sanctorum Doctorum, & multo magis de scriptis Romanæ Ecclesiæ & Doctorum novorum.*

Ibid. c. 31. *Ibid.* *Ibid.*

Il attribuë à ces nouveaux Docteurs des sentimens qui luy font horreur, en ce qu'ils pretendent montrer par leur Logique, qu'il n'y avoit point d'é-

---

pœnitentiæ, quod est peccatum in Spiritum Sanctum, præcipuè est mortale. Qualecunque aliud peccatum cùm sit dignum veniâ potest dici rationabiliter veniale. Ibid. cap. 5.

d'écrits qui fussent remplis de tant de faussetez que les Livres Sacrez, & principalement l'Evangile de Saint Jean,
Ibid. *Detestandi sunt Doctores novelli, qui nituntur asserere quòd Scriptura Sacra sit inter omnia dicta vel scripta falsissima, & specialiter verbum Christi in Euangelio Joannis, sicut ex Logica sua se putant clarè deducere, & inter omnes hæreticorum sententias non recolo quæ sit damnabilior.* Mais il n'y a aucune apparence, que les Theologiens de son tems ayent eu de si étranges sentimens de l'Ecriture. Ils ont bien pu dire & avec raison, qu'elle ne suffit pas seule pour établir les veritez de la Religion, & montrer en même tems qu'elle a été alterée par la longueur des tems, ayant été sujette aux mêmes changemens que tous les autres livres.

On ne doit pas à la verité rejetter sur l'Ecriture toutes les fausses consequences que les heretiques en tirent: mais d'autre part les regles que Wiclef prescrit pour en trouver le sens veritable sont ridicules. Il veut que les Chrêtiens ayent appris de Dieu la vraye Logique, & une Philosophie épurée,
Ibid. *Expedit autem ut pro habenda hujusce modi Scripturæ notitia, quòd fidelis in recta Logica, & etiam in Philopsohia depurata à Domino sit instructus.* Si par cette Philosophie épurée, il avoit entendu une Philosophie éloignée de toutes les vaines subtilitez de l'Ecole, je ne trouverois rien à redire à sa proposition, parce qu'il est certain que la plûpart des heresies, même dès le commencement du Christianisme, sont venuës de ces sortes de subtilitez introduites dans la Religion. Nous en avons vû des exemples dans les Gnostiques & dans plusieurs autres: mais cet homme qui se mêle de reformer la Theologie ordinaire, par une Logique nouvelle qui puisse donner une connoissance parfaite de l'Ecriture, veut qu'on soit instruit de la veritable opinion des Universaux, & qu'on sache en quoy consiste l'essence du tems & des autres accidens, qui sont des dispositions ou modifications de la matiere. *Primò quòd instruantur in recta scientia de universalibus . . . secundò quòd cognoscant secundum veram Metaphysicam scholæ Christi veritatem de quidditate temporis & aliorum accidentium, quo mo-*

modo non sint nisi dispositiones subjecto suo formaliter inhærentes &c.. La Theologie Scolastique qui regnoit seule alors, ayant emprunté beaucoup de de principes & de raisonnemens de la Philosophie, il ne pouvoit reformer l'une qu'il ne reformât l'autre en même tems.

Cette reformation paroit davantage dans son livre 4. où il traitte des sept Sacremens. Il commence par l'Eucharistie, parce qu'il croit qu'elle est tres-bien établie dans l'Ecriture, & qu'il y avoit de son tems de plus grandes disputes sur ce Sacrement, que sur les autres, *Quia videtur habere fundationem maximam in Scriptura, & quia hodie circa Eucharistiam est dissensio plus brigosa.* La grande controverse étoit de savoir de quelle maniere le corps de J. Christ étoit dans l'Eucharistie: car il suppose la presence réelle, ayant neanmoins eu une autre idée du mot de réel selon les principes de sa Philosophie, que nous n'en avons ordinairement, comme il paroîtra par la suite de ces reflexions. Il nie absolument absolument la Transubstantiation, parce qu'il pretend que le corps de Jesus-Christ est dans le pain, & non pas dans de simples accidens, comme les Catholiques qu'il traite d'heretiques le croyoient. Pour éclaircir ce fait, (g) il veut qu'on s'en raporte plûtôt à l'Evangile qu'à la Cour de Rome, & il ajoûte faisant allusion à un passage de l'Apocalypse, qui a fort plu depuis aux Protestans, que cette Cour étoit plus conforme à l'ancienne opinion avant que Satan fût delié, & que les Moines eussent, selon luy, rempli l'Eglise de nouveautez. Sa principale preuve consiste, en ce que lors qu'il est parlé de l'Eucharistie dans le Nouveau Testament, on conserve toûjours le mot de pain, *Christus qui mentiri non potuit, dixit panem quem accepit in manibus esse realiter corpus suum.* Il appelle aussi à son secours plusieurs anciens Peres, qui

Id. Wicl. Trial. lib. 4. c. 2.

Ibid.

(g) *Certum est quòd in Evangelio Christi plenius, auctoritativius & moderatius quàm in Romana Curia ante solutionem Diaboli cum antiqua sententia prædicta planius concordat. . . . A tempore autem solutionis Satanæ dimissa fide Scripturæ multa hæreses in ista materia, & specialiter inter fratres & discolos eis similes volitarunt.* Id. Wicl. lib. 4. cap. 2.

qui se sont servis du mot de pain quand ils ont fait mention de l'Eucharistie, & entr'autres Saint Jerôme, qu'il prefere à tous les autres pour l'interpretation de l'Ecriture. Mais on remarquera qu'il n'est pas exact dans ses citations.

Comme les Theologiens Scolastiques sont partagez entr'eux sur la maniere dont se fait la Transubstantiation, il tâche de profiter de leur division, leur (*h*) objectant de plus qu'ils ne sauroient la defendre ni par l'Ecriture ni par la raison, ni même par l'autorité d'aucun Pere qui ait vêcu avant que Satan fût delié. D'où il conclut qu'il faut s'en raporter entierement à l'opinion de Saint Jerôme, qu'il cite à sa maniere. Il s'étend encore plus au long sur ce même sujet dans les chapitres suivans, où il établit cette maxime, que s'agissant d'un fait positif il s'en faut raporter entierement à l'Ecriture, *Oportet cùm ista materia sit positiva ad fidem Scripturæ attendere, & ipsi planè credere.* Or il pretend que selon Saint Augustin, l'Eucharistie est appellée *pain* par JESUS-CHRIST dans l'Oraison Dominicale où nous lisons, *Panem nostrum quotidianum* ou *supersubstantialem da nobis hodie.* Il joint à cette autorité celle de S. Paul, qui donne aussi le nom de pain à ce Sacrement, & non pas d'accident sans sujet, *Panem, non verò accidens sine subjecto.*

Ibid. C. 3.

Enfin il consulte ses sens & sa raison, prenant pour temoins les rats & les autres animaux qui mangent ce pain. Il infere de là que ce venerable Sacrement est un pain veritable de sa nature, & le corps de JESUS-CHRIST sacramentalement, *Hoc sacramentum venerabile est in natura sua verus panis, & sacramentaliter corpus Christi.* Après cela il fait venir à son secours toutes les regles de la Dialectique, pour expliquer de quelle

Ibid. C. 4.

(h) *Iste sensus nec ex fide Scripturæ nec ex revelatione vel ratione ostendi poterit; sed quoscunque sanctos usque ad solutionem Satanæ omninò latuit, & plures Sancti Hieronymus, Augustinus & vivax ratio omnimodè contradicunt... Tales autem hæretici non possunt fingere pro quo instanti est transsubstantiatio vel accidens sine subjecto.... Standum est ergo sententiæ Hieronymi solidi & subtilis qui dicit, quòd panis sacramentaliter est virtute verborum Christi corpus Domini Salvatoris.* Ibid. cap. 3.

le maniere le pain eſt le corps de N. Seigneur, ne l'étant point *identiquement*. *Quo modo panis eſt corpus Domini non exiſtens identice corpus ſuum.* Il diſtingue trois ſortes de manieres dont une choſe peut être attribuée à une autre, ſavoir, *eſſentiellement*, *formellement & habitudinellement*, *Triplex eſt prædicatio ſcilicet formalis*, *eſſentialis & habitudinalis*. C'eſt ſelon luy de la troiſiéme maniere que le pain eſt le corps de J. C. aportant pour exemple ces endroits de l'Ecriture où il eſt dit, que J. CHRIST eſt une pierre, & que les ſept epis & les ſept vaches graſſes ſont ſept années de fertilité; leſquels exemples ont été adoptez dans la ſuite par les Zuingliens & les Calviniſtes. Wiclef cependant ſemble avoir dit plus qu'eux là-deſſus: car il ſuppoſe je ne ſay quelle réalité Metaphyſique, qui eſt un des grands principes de ſa Logique, & il a appliqué cette réalité au corps de J. C. dans l'Euchariſtie.

Ibid. C. 7.

Il a tellement obſcurci cette matiere par ces ſortes de ſubtilitez, qu'il ne s'entendoit pas luy-même. *Pſeudis* luy faiſant ce reproche, il repond que pour comprendre ſon ſentiment, il faut ſavoir ſon opinion des Univerſaux, & l'appliquer au corps de J. C. parce que les concluſions de Logique ſervent à decouvrir les veritez de la foy. *Oportet*, luy dit-il, *te cognoſcere ſcientiam de univerſalibus, & ſic intelliges quòd ſicut ſpecies humana eſt quodlibet ejus individuum, ſic idem corpus Chriſti in numero eſt quælibet pars ſenſibilis hoſtiæ conſecratæ. Concluſiones enim Logicæ juvant ad veritates Catholicas cognoſcendas.* Quelles chimeres! On peut neanmoins juger de là, qu'il n'a pas cru que J. CHRIST fût réellement corporellement dans l'Euchariſtie, mais réellement eſſentiellement, c'eſt-à-dire d'une réalité purement Metaphyſique, qu'il a expliquée à ſa maniere, ſe jettant dans un labyrinthe d'où il ne peut ſe tirer: comme lors qu'il dit (*i*) que bien

Ibid. C. 9.

(i) *Corpus Chriſti eſt in loco hoſtiæ extenſum cum corpore panis, quia eſt panis extenſus cum corpore panis, cùm ſit quarta pars panis, & ſic de multis ejus partibus. Verumtamen corpus Chriſti non coextenditur cum corpore panis. . . . Dictum eſt tibi ſuperius quod corpus Chriſti eſt ibi ſpiritualiter, etiam modo quo diſtinguitur eſſentialiter à corpore.* Ibid. cap. 10.

bien que le corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie soit étendu, parce qu'il est tel de sa nature étant le pain, il n'y est point cependant étendu: *Quamvis corpus Christi sit ibi extensum, quia res extensa ut puta ille panis, non tamen ibi extenditur*, &c.

Ibid. cap. 10. Pseudis vient encore une fois à la charge, luy opposant qu'il ne peut pas dire ce que c'est que le corps de JESUS-CHRIST est essentiellement dans ce Sacrement. Il repond que ce corps est étendu dans l'Hostie avec le corps du pain, parce qu'il est un pain étendu avec le corps du pain: mais pour ce qui est de la réalité, il semble n'en admettre qu'une spirituelle & Metaphysique, & non pas corporelle. Sa Dialectique l'embarrasse si fort, qu'il n'ose rien decider absolument, ajoûtant qu'il est probable que le corps de JESUS-CHRIST est dans le Sacrement veritablement corps, parce que c'est le même corps qui est dans le Ciel avec sa quantité; & il veut en suite par un raffinement particulier, qu'il n'y soit point corporellement, à moins qu'on ne prenne ce mot de corporellement dans le sens que S. Paul luy donne dans son Epître aux Colossiens. Il est bon de raporter les propres termes de cet homme, qui est inimitable dans sa maniere de raisonner: *Probabiliter dicere possumus quòd corpus Christi est ibi corpus, quia illud idem corpus quod in cœlo extenditur; sed utrum sit ibi corporaliter, vel etiam dimensionaliter, videtur mihi quòd corpus Christi sit ibidem corpus, & non sit corporaliter: sed cum adverbiis analogis concedi debet quòd corpus Christi est ibi benè, pulchre & realiter: non tamen audeo dicere quòd est ibi dimensionaliter & extensè. Sed secunda æquivocatio adverbiorum hujusmodi est quòd accipiuntur quandoque simpliciter, ut res dicitur esse corporaliter alicubi, dum est ibi modo corporis, & sic intelligunt quidam quòd corpus Christi est in hostia corporaliter, substantialiter & essentialiter, & potest confirmari ista locutio ex textu Apostoli ad Coloss. 2. dicentis, quòd in Christo omnis plenitudo Divinitatis habitat corporaliter; non quòd Divinitas posset esse corporaliter. . . . hoc est modo corporis habitat identificè ipsa Divinitas.* Ibid.

Toutes ces subtilitez, & plusieurs autres qu'il seroit ennuyeux de produire, ne tendent qu'à nier la verité du

corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, n'y étant selon luy que d'une maniere spirituelle, *Secundùm rationem spiritualis & virtualis existentiæ.* C'est pourquoy le Concile de Constance a mis cette proposition au nombre de ses heresies, *Christus non est in Sacramento altaris identicè & realiter in propria substantia.* Wiclef a expliqué selon ce même sens l'adoration de l'Hostie, qu'il reconnoît avec les Catholiques, pretendant seulement qu'on ne peut pas en inferer que le pain ne demeure point, parce qu'il est certain, dit-il, que la Trinité qui est bien plus parfaite que le corps de JESUS-CHRIST est dans chaque creature. Il n'attribuë point d'autre adoration à cette Hostie, que celle qu'on rend à la Croix & aux autres images: *Certum est quòd in qualibet creatura est Trinitas increata, & illa est longè perfectior quàm est corpus Christi. . . Nos ex fide Scripturæ evidentius & devotius adoramus hanc hostiam, vel crucem Domini, vel alias imagines humanitus fabricatas.* Il est difficile d'accorder ce que dit icy Wiclef du culte des images, qu'il croit être fondé sur l'Ecriture, avec ce que Mr. Burnet luy fait dire dans son Histoire de la Reformation d'Angleterre.

Ibid. cap. 7.

Burnet Hist. de la Reformat. liv. 1.

Il passe de l'Eucharistie au Batême, parce qu'il le trouve aussi dans l'Ecriture: mais il ne souscrit point à la creance commune, qu'on ne doit employer que de l'eau simple & naturelle, ne voyant point que J. CHRIST se soit expliqué là-dessus dans le Nouveau Testament, *Cùm hoc non sit à Domino exemplatum.* A l'égard de l'immersion & de l'aspersion, il juge qu'il faut suivre l'usage des lieux où l'on est, la principale chose étant le Batême interieur qui se fait par le S. Esprit, & qui remet tous les pechez. Il est bien plus embarrassé sur les enfans qui meurent sans Batême, n'osant pas les damner, parce que J. CHRIST peut les sauver sans être batisez, *Videtur probabile Christum eos posse sine lotione spiritualiter baptizare, & per consequens salvare.* Mais ces paroles de l'Evangile de Saint Jean, *Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du Saint Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu,* paroissant formelles & decisives, il tâche de les detourner en un autre sens, comme si JESUS-CHRIST parloit en ce lieu-là de l'eau qui sortit de son côté étant sur la Croix,

Id. Wicl. eod. lib. 4. cap. 11.

Ibid. cap. 12.

Joann. 3. 4.

Croix, ou qu'on les pût entendre du Batême qu'il appelle *flaminis* avec les Theologiens. *Quantum ad fidem Scripturæ Joan.* 3. Nisi quis renatus fuerit &c. *probabiliter dici potest quòd Christus loquitur de aqua quæ fluxit de suo latere, & de baptismo tertio (flaminis.)*

Pour ce qui est de la Confirmation, il semble l'exclure du nombre des Sacremens, ne jugeant point qu'elle soit suffisamment prouvée par ce passage des Actes des Apôtres, *Cùm audissent Apostoli* &c. Il ajoûte neanmoins qu'on la pourroit admettre si les Evêques imitoient les Apôtres, qui prioient pour ceux qui avoient été batisez afin qu'ils reçussent le S. Esprit; au lieu qu'ils l'administrent, comme s'ils donnoient eux-mêmes le S. Esprit: ce qu'il appelle un blasphême. A l'égard de l'Ordination il ne reconnoit que deux Ordres, savoir la Prêtrise & le Diaconat, étant persuadé que S. Paul n'a point distingué les Evêques des Prêtres; & que Saint Jerôme qu'il nomme un Theologien profond, *profundum Theologum*, a été de ce sentiment. Il honore le mariage du titre de venerable Sacrement, *venerabile Sacramentum*, condamnant les abus des Officialitez, où l'on separe avec trop de facilité des personnes qui sont veritablement mariées: *Pseudofratres, Capitulares Clerici, & alii cupidi faciunt sæpe divortium de personis quas Deus approbativè conjunxit.*

Act. 8: 14. & *seqq.*

La Penitence consiste, selon luy, principalement dans la contrition, les autres parties n'étant qu'accidentelles, en sorte qu'elle est purement interieure, *Pœnitentiam intelligo formam qua contritus dicitur formaliter pœnitere; & sic apparet mihi pœnitentiam in mente consistere; alia autem quæ vocantur partes pœnitentiæ sunt sibi accidentia, ipsam ut communiter complentia.* Quand il vient à examiner en particulier la Confession auriculaire, si elle est necessaire pour être sauvé, il observe qu'il y a beaucoup de disputes là-dessus, & que pour luy (*k*) il s'en raporte à Jean de Dieu,

Ibid. cap. 23

(k) *Sed oportet credere Joanni de Deo in hac parte, qui in Glossa ordinaria Decretorum dicit, post multas opiniones quas reprobat, quòd Innocentius* III. *hanc invenit, & pro confirmatione hanc legem statuit,* Omnis utriusque sexus, *quæ in* 5. *Decretalium expressatur.* Ibid. cap. 23.

Jean de Dieu. Dieu, auteur de la Glose ordinaire du Decret, qui a cru que le Pape Innocent III. a mis le premier en usage cette Confession, lequel pour l'établir avoit fait le Canon qui commence par *Omnis utriusque sexus*, qu'on a inseré dans le cinquiéme livre des Decretales. Après plusieurs reflexions il ajoûte, que pour bien vivre & par consequent pour être sauvé l'Ecriture seule suffit, sans avoir recours aux nouvelles decisions de la Cour de Rome, *In fide Scripturæ sine novis additionibus de Curia Romana satis exprimitur quomodò quis debet vivere, quo servato sequitur ex fide, quòd vitam illam perficiens sit salvandus.* Mais on ne doit pas écouter un homme qui n'ayant presque aucune connoissance de l'antiquité, fait souvent passer pour des abus de la Cour de Rome & des Moines de très-anciennes pratiques, qui ont été dans l'Eglise dès les premiers siecles. Expliquant au même endroit ces paroles de JESUS-CHRIST à S. Pierre, *Quodcunque ligaveris* &c. il declame de toute sa force contre les Evêques, qui n'ont selon luy le pouvoir de lier & de delier que conformément au jugement de JESUS-CHRIST, *Conformiter ad Christi judicium & Ecclesiæ triumphantis.* Il les appelle les disciples de l'Antechrist, qui ont plûtôt les clefs de l'Enfer que du Ciel. *Tales Antichristi discipuli, habent claves Inferni & non Cœli, cùm claves regni Cœlorum sint potestates ligandi & solvendi in humilitate & cæteris virtutibus fundatæ, & limatæ per fidem à rubigine Antichristi.* *Matth. 23.* *Eod. cap. 23.*

Enfin Wiclef ne croit pas, que (*l*) le Sacrement de l'Extrême Onction soit assez bien établi

(l) *Ista videtur nimis levis fundatio Sacramenti, cùm fidelis posset dicere satis probabiliter, quòd iste Sanctus Apostolus non specivocat infirmitatem finalem, sed consolationem faciendam à Presbytero dum aliquis infirmatur: & quia per viam naturæ oleum abundans in illis partibus valet ad corporis sanitatem, ideo talem meminit unctionem, non quòd illud oleum agat in animam, sed quod oratio effusa à Sacerdote devoto medicat quandoque, ut Deus infirmitati animæ suffragetur. Si enim ista corporalis unctio foret Sacramentum, ut modo fingitur, Christus & cæteri Apostoli ejus promulgationem & executionem debitam non tacerent. Concedo tamen tibi quod ista corporalis unctio est aliquibus cæteris paribus Sacramentum: sed oportet tunc quòd Presbyteri mederentur suis devotis orationibus infirmatis,* Id. Wicl.

établi par ce paſſage de S. Jaques, *Infirmatur quis in vobis*, &c. parce qu'on peut repondre que cet Apôtre n'a point deſigné en ce lieu-là des perſonnes malades à l'extremité ; mais qu'il a voulu ſeulement dire, que les Prêtres doivent conſoler generalement toute ſorte de malades. Pour ce qui eſt de l'Onction, ajoûte-t-il, l'huile qui eſt propre à la ſanté du corps abondant en ce païs-là, S. Jaques en a fait mention, parce que la priere faite par un Prêtre qui eſt homme de bien, attire la benediction de Dieu ſur l'ame du malade, & non parce que l'huile agit ſur l'ame. JESUS-CHRIST & ſes Apôtres n'ayant point inſtitué ni mis en uſage, ſelon luy, cette Onction, elle ne doit point être au nombre des Sacremens. Il n'oſe cependant le nier tout-à-fait. Il ſe declare bien plus ouvertement contre les ceremonies dont on ſe ſert dans l'adminiſtration du Batême, de la Confirmation & des autres Sacremens, les condamnant comme des choſes qui ſont de l'invention de l'Antechriſt. C'eſt ſur ce pied-là que cet emporté juge de tout ce qu'il ne croyoit point être dans l'Ecriture, ſans conſiderer que ces ceremonies qui ne ſont point eſſentielles à la Religion ſont très-anciennes. *Sic in Sacramento Baptiſmatis, in Sacramento Confirmationis & cunctis aliis Antichriſtus ritus infundabiles adinvenit, & ad onus Eccleſiæ extra fidem Scripturæ ſupra fideles ſubditos cumulavit.* Satan & l'Antechriſt luy ſervent de denoüement quand il a quelque difficulté à reſoudre.

Jac. 5. 14.

Ibid. cap. 25.

Il employe les derniers chapitres de ſon Ouvrage à declamer contre les Moines, principalement contre les Mendians. Cette haine venoit de plus haut : car il aſſûre que les Evêques d'Angleterre les haïſſoient mortellement au tems d'Armacanus, qu'ils avoient aſſiſté d'argent afin qu'il s'opposât plus fortement à eux : *Olim Epiſcopi noſtri dicuntur Pſeudofratres tanquam Diabolos odiviſſe, cùm in tempore domini Armacani dicuntur ipſum in ſumptibus contra hos Pſeudo-ordines defendiſſe.* Il finit ſon Ouvrage par un diſcours ſur les qualitez des corps bienheureux : & comme les Theologiens ſont fort partagez là-deſſus, il repond à *Pſeudis* qui admire cette grande diverſité de ſentimens, que dans ce qui apartient à la Religion, l'on ne doit ajoûter

Ibid. cap. 36.

foy

foy à tous ces Auteurs de quelque qualité qu'ils soient, que lors qu'ils s'accordent avec la raison, *Unum scias quòd nec dictum Anselmi nec alicujus alterius Doctoris citra autores Scripturæ defendimus, vel tenemus in fide, nisi de quanto consonant rationi.* C'est assez parlé de Wiclef: disons deux mots de Jean Hus qui a été un de ses plus grands admirateurs, & qui l'a copié en plusieurs articles, principalement dans les questions de la discipline.

JEAN HUS. Les Ouvrages de Jean Hus ont été imprimez en deux volumes *in folio*, avec quelques Actes de son histoire & de celle de Jerôme de Prague. Nous avons de luy non seulement des Commentaires sur le Vieux & sur le Nouveau Testament; mais aussi des Sermons, des Lettres & quelques Traitez de Theologie. Il y en a deux sur l'Eucharistie, dont l'un est intitulé *De Cœna Domini*, & l'autre a pour titre, *De sanguine Christi à laicis sub specie vini sumendo*, où il veut qu'on donne la coupe aux laïques aussi bien qu'aux Prêtres. Il est beaucoup plus retenu que Wiclef, sur tout lors qu'il s'agit de quelque point de doctrine. L'on ne voit point qu'il ait nié à son exemple la Transubstantiation. L'auteur même de l'histoire qui est à la tête de ce recueil; assûre qu'on l'accusa faussement auprès du Pape Jean XXIII. d'avoir enseigné au peuple prêchant dans Prague, que la substance du pain restoit dans le Sacrement de l'Eucharistie. Son opinion étoit, dit cet Ecrivain, que bien que le pain ne fût pas reduit à rien, il cessoit neanmoins d'être par la Transubstantiation qui s'en faisoit au corps de JESUS-CHRIST: *Ipse (Hus) dicebat, etsi panis non annihilaretur, tamen singulariter ibi desinere esse per transsubstantiationem in corpus Christi.* Mais s'étant declaré le defenseur de Wiclef, & ayant adopté une partie de ses sentimens, on ne peut pas le justifier entierement.

En 1558. *Hist. Joann. Hus.*

Il avoit les mêmes principes de Logique & de Metaphysique que luy. C'est pourquoy il (*m*) defendit publiquement en chaire son livre de la Trinité dont on a parlé cy-dessus, com- *En 1410.*

(m) *Ut honor Dei omnipotentis amplius in nobis fulgeat, veritas oppressa falsitate plus elucescat, & honor Christianissimi Regni Bohemiæ defensus latius rutilet,*

commençant par ces paroles de S. Jean, *Sunt tres qui testimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt.* Mais il proteste en même tems que tant dans cette action, que dans toutes les autres qu'il pourroit faire à l'avenir, il n'avoit aucun dessein de soutenir quoy que ce soit qui fût contraire à l'Ecriture, ni même erronée en aucune maniere. Il pretendoit qu'on ne devoit point brûler cet Ouvrage, ni même obeïr là-dessus au Pape qui l'avoit condamné.

1 Joann. 5:7.

CHAP. XLVI.

Des Commentaires de Luther & de Melancton sur le Nouveau Testament, avec des reflexions sur leur methode.

LUTHER.

BIen que Luther ait beaucoup écrit, nous n'avons presque rien de luy sur le Nouveau Testament. Ce qu'il a même publié là-dessus, si l'on en excepte ses gloses, est si peu de chose, qu'il ne merite pas d'être mis au rang des Commentateurs. Il témoigne neanmoins dans la Prefa-ce qui est à la tête de ses ouvrages, qu'il a fait des leçons publiques sur les Epîtres que Saint Paul a écrites aux Romains, aux Galates & aux Ebreux. Mais il n'a rien donné d'entier qu'un Commentaire sur l'Epître aux Galates, qu'il a retouché deux fois. Cet homme étoit si rempli de ses préjugez, qu'il revoyoit plûtôt ses livres pour debiter avec plus de liberté ses nouveautez, que pour produire quelque chose de plus exact sur le texte de l'Ecriture. Ayant une fois pris party, il ne songea qu'à l'apuyer; & comme l'Epître aux Galates luy paroissoit favorable pour son dessein, il s'y arrêta d'avantage que sur le reste du Nouv. Testament, dont il n'a commenté en particulier qu'un petit nombre d'endroits.

Op. Luth. edit. Jen. ann. 1612.

Si

tilet, volui confidens de auxilio potentiæ Dei Patris & sapientiæ Filii & bonitate Spiritûs Sancti cathedram ascendere, librumque Magistri Joannis Wiclef de increata benedicta & veneranda Trinitate in suis veritatibus, adversus ejus condemnatores defendere, protestando more scholastico & solito, quòd nec in hoc actu, nec in quocunque alio per me fiendo in posterum intendo aliquid pertinaciter asserere vel defendere, quod esset Scripturæ Sacræ contrarium, vel quovis modo erroneum. Joann. Hus.

Si l'on veut donc ſavoir à fond la methode de cet Hereſiarque, & ſa maniere d'interpreter, il faut conſulter ſes diſputes & ſes autres ouvrages. Il mepriſe la plûpart des Peres, ſur tout Origene & S. Jerôme, auſquels même il dit ſouvent des injures ſans en avoir d'autre raiſon, que parce qu'il les trouvoit fort éloignez de ſes ſentimens. Il a oſé avancer ce paradoxe, qui eſt une preuve évidente de ſon entêtement, qu'il n'y a point de plus impertinens ou de plus ridicules Commentateurs de l'Ecriture parmi les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, qu'Origene & Jerome, *Cùm inter Eccleſiaſticos ſcriptores nulli ferè ſint qui ineptius & abſurdius Divinas literas tractarint, quàm Origenes & Hieronymus.* Il ne laiſſe pas cependant de les ſuivre lors qu'ils s'accommodent avec ſes préjugez. C'eſt ſur ce pied-là qu'expliquant ce paſſage de Saint Matthieu, *Vous êtes Pierre* &c. il prefere l'interpretation d'Origene à toutes les autres. *Locum Matthæi*, dit ſon diſciple Melancton, Tu es Petrus, *Lutherus enarrans ſequitur Origenem, qui unus pro multis eſt, idque eo loco ubi hoc ipſum agit Origenes ut enarret.*

Luth. de ſerv. arbit. adv. Eraſ. fol. 196.

Phil. Mel. defenſ. Luth. cont. Ecc.

Eraſme luy ayant oppoſé, dans ſa docte Diſſertation pour le libre arbitre, l'autorité des Peres Grecs, Luther les decrie comme s'ils avoient été Pelagiens, au nombre deſquels il met ſon adverſaire, qu'il combat par l'autorité de Saint Auguſtin, qu'il prefere à tous les autres Peres. Ayant été condamné par les Theologiens de Paris, comme un novateur qui troubloit la paix de l'Egliſe, Melancton n'eut rien de plus fort à oppoſer à ces Theologiens que la doctrine de cet Evêque, à laquelle il pretendoit que Luther étoit entierement conforme. Ce qu'il (a) a, dit-il, avancé ſur le libre arbitre & ſur la grace ne s'accorde-t-il pas parfaitement, & ſi on l'examine bien, avec la doctrine de Saint Auguſtin, qu'il a ſuivie en toutes choſes dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Galates.

Melanct. Apol. pro Luth. adv. Theol. Pariſ.

(a) *An non Lutheri de libero arbitrio, de gratia, ſi rectè rem æſtimes, ſententia tota Auguſtini eſt: & hanc per omnia ſecutus eſt in Commentario ad Galatas. Extant utriusque Commentarii, quos ſi conferas videbis convenire inter eos*

Nous avons, ajoûte-t-il, les Commentaires de l'un & de l'autre: si l'on veut prendre la peine de les conferer ensemble, on trouvera qu'ils conviennent dans le fond. Nous avons les livres qu'Augustin à écrits contre les Pelagiens étant déjà âgé. Si on les compare avec les dogmes de Luther, ils s'accordent dans le principal. Il peut y avoir quelque chose de plus subtil dans le premier; mais il y a plus de solidité en plusieurs endroits dans le second.

Le nom de novateur ayant été toûjours odieux dans l'Eglise, Melancton n'a rien oublié pour faire voir qu'on ne rend pas justice en cela à son maître. (*b*) Luther, dit-il, est du même sentiment dans le point capital de sa doctrine que Saint Augustin, dont l'autorité est d'un grand poids. Il a pour luy tous ceux que ce Pere a citez en sa faveur, & plusieurs qui ont vêcu après luy. Ce n'est pas, continuë le même Melancton, que je croye qu'il soit fort important de savoir ce qu'ont pensé les Auteurs de quelque qualité qu'ils soient, quand on est certain du sens de l'Ecriture: mais je raporte ces autoritez pour satisfaire aux personnes difficiles, qui croyent que Luther n'a fait qu'aporter des nouveautez, bien qu'il n'ait fait autre chose que de nous rappeller à l'Ecriture, & par consequent aussi aux témoignages des Peres, qui ont aproché le plus du veritable sens de cette Ecriture. S'il ne s'agissoit que de certains points de Critique, ou de quelques autres faits qui ne regardent

Melanct. ibid.

---

eos de rerum summa. Extant Augustini libri adversus Pelagianos, quos ille jam natu grandior scripsit. Eos si contuleris cum Lutheranis dogmatibus, videbis de summa rei convenire: fortassis alter alicubi quiddam dixit argutius, & multa Lutherus diligentius quàm Augustinus. Melanct. Apol. pro Luth. adv. Theol. Paris. fol. 428.

(b) *Ecce in primario loco, adeoque in eo in quo potissimum regnat Lutherus, habet ὁμόψηφον Augustinum & patronum minimè vulgarem. Habet item suæ sententiæ testes quotquot in ea disputatione Augustino suffragantur . . . & qui post Augustinum scripsere . . . Atque hæc ideo recenseo, non quod magni putem referre quid scriptores senserint quicunque tandem sunt, quando de Scripturæ sententia constat, sed ut satisfaciam morosis, qui putant novasse omnia Lutherum, cùm is aliud non egerit, quàm ut revocaret nos ad Scripturam, adeoque ad Patres etiam qui ad Scripturæ sensum proximè accesserunt.* Id. Melanct. ibid.

dent point les principaux dogmes de la Religion, il n'y auroit rien à redire à cette methode de Luther. Mais lors qu'il eſt queſtion de la doctrine, il eſt dangereux de s'en raporter tout-à-fait à ſon jugement. Ce principe qui eſt ſujet à l'illuſion, a jetté les Proteſtans & ceux qui les ont imitez dans de très-grandes erreurs.

De plus la foibleſſe qui paroit dans les Commentaires de Luther & dans ſes autres livres, fait voir qu'il n'a pas été capable de faire un bon choix des meilleures interpretations. Il declare qu'il s'attache au ſens literal, & qu'il n'en faut point même reconnoître d'autre, lors qu'il s'agit d'établir un point de doctrine, *Solo literali ſenſu pugnandum eſt, qui & unicus eſt per totam Scripturam:* mais il n'a pas eu tous les ſecours neceſſaires pour decouvrir ce ſens literal. Il a negligé l'étude des Peres Grecs, qui ne luy pouvoient pas moins ſervir que Saint Auguſtin. Il a cru mettre à couvert ſon ignorance par l'exemple de ce docte Pere, lequel bien qu'il ſe ſoit, dit-il, éloigné ſouvent du veritable ſens de l'Ecriture ignorant la Grammaire, demeure neanmoins dans l'analogie de la foy: parce qu'il avoit une connoiſſance exacte de ce qui appartient à l'hiſtoire des Livres Sacrez. *Auguſtinus quamquam Grammaticæ ignarus ſæpe à genuino ſenſu aberrat; tamen quia hiſtoriam diligenter ſequitur & cognitam habet, manet in analogia fidei.*

Luth. adv. Ambr. Cathar.

Idem. Luth. enarr. in Eſaj.

Mais on ſe trompe ſouvent ſous pretexte de cette analogie de foy; chaque party prenant de là occaſion d'appuyer ſes opinions. Croit-il, par exemple, avoir bien repondu à Eraſme, qui avoit ſuivi l'interpretation des Peres Grecs ſur ce qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que Dieu *a endurci le cœur de Pharaon*, quand il luy oppoſe qu'il faut expliquer ce paſſage & pluſieurs autres ſemblables à la rigueur de la lettre? Ce luy eſt aſſez que ces anciens Commentateurs, & après eux Eraſme, ayent trouvé quelque choſe de figuré dans cette expreſſion, pour condamner en general le ſens tropologique ou figuré. Cela luy donne occaſion de declamer contre Origene, contre les Ariens & contre les Zuingliens, qu'il nomme les nouveaux Prophetes de ſon tems. *Vide*, dit-il, *quid acciderit* tro-

Id. Luth. de serv. arbit. adv. Eras. fol. 195. *tropologo illi Origeni in enarrandis Scripturis. Quàm dignas præbet occasiones calumniatori Porphyrio . . . Quid accidit Arianis in tropo illo, quo Christum fecerunt Deum nuncupativum? Quid nostro seculo accidit novis istis Prophetis in verbis Christi,* Hoc est corpus meum?

Il est vray qu'Origene a porté les allegories jusques à l'excés: & c'est en quoy on ne doit pas l'imiter. A l'égard des Ariens, Luther auroit bien de la peine à les refuter par son principe, qui est la seule Ecriture independemment de la Tradition. Ses sectateurs se trouvent fort embarrassez à repondre aux objections des Zuingliens & des Calvinistes. On ne peut nier qu'il ne faille expliquer le plus simplement qu'il est possible, & selon le sens qui paroit le plus naturel, les paroles des Evangelistes & des Apôtres, sans avoir recours à des figures outrées & à des raisonnemens: mais il y a des endroits où il est necessaire de recourir aux tropes ou figures. Erasme a eu raison de dire aprés les anciens Commentateurs Grecs, que ces mots, *j'endurcirai le cœur de Pharaon*, sont la même chose que ceux-cy, *je permettrai que le cœur de Pharaon soit endurci*. Ils ont appuyé leur interpretation sur d'autres passages de l'Ecriture, & sur l'analogie de la foy, que ce novateur a tant vantée.

Les raisons qu'il aporte contre cette explication, sont plûtôt d'un declamateur que d'un habile homme. Il se fonde sur la signification naturelle de ce verbe *j'endurcirai*; pretendant qu'il est dangereux, & que c'est même une impieté, de detourner le sens propre de la parole de Dieu sans aucune necessité: *Qua necessitate vocis illa naturalis significatio mihi sic torquetur? . . . Periculosum imò impium est verbum Dei sine necessitate, sine autoritate torquere.* *Id. Luth. ibid. fol. 196.* Ces reflexions generales ne prouvent rien: aussi Melancton n'a-t-il pas cru commettre une impieté en abandonnant son maître en ce lieu-cy, & en quelques autres endroits de la même nature pour suivre les Peres Grecs.

Luther repond plûtôt en furieux qu'en homme raisonnable à Erasme, qui a suivi l'interpretation de Saint Jerôme sur ce passage de la Genese, *L'aîné servira le cadet*, *Rom 9: 12.* que Saint Paul a raporté dans son Epître aux Romains parlant

lant de Jacob & d'Esaü. Cette (c) interpretation, dit-il, est de Jerôme, qui ose accuser Saint Paul de se contredire ; au lieu qu'Erasme le devoit lire avec jugement, & mettre ce que ce Pere a écrit là-dessus entre ses assertions impies, qui sont en assez grand nombre. Il prend ajoûte-t-il, sa pensée sans l'examiner, & sans l'adoucir par quelque glose. Cet homme parle en maître sur des faits dont il n'avoit qu'une connoissance très-mediocre. Il suffit d'observer que ses disciples mêmes & ses sectateurs, n'ont point suivi les interpretations qu'il donne dans ce Traitté contre Erasme à un grand nombre de passages du Nouveau Testament. Il auroit mieux fait de supprimer ses ouvrages, comme il témoigne luy-même en avoir eu le dessein sur la fin de sa vie, que de publier tant d'impertinences. *Cupiebam omnes libros meos perpetua oblivione sepultos, ut melioribus esset locus.*

Luth. ibid. fol. 204.

Luth. Præfat. Oper. ann. 1545.

Il s'étoit érigé en reformateur, avant que d'avoir étudié avec quelque application le stile des Livres Sacrez. Il nous apprend qu'il avoit eu une grande passion d'entendre l'Epître de Saint Paul aux Romains, mais que ce mot du Ch. 1. *La justice de Dieu nous est revelée dans l'Evangile*, l'en avoit empêché jusqu'alors. Je haïssois, dit-il, ce mot de *justice*, que j'étois accoutumé d'entendre selon l'usage de tous les Docteurs à la maniere des Philosophes, de la justice qu'ils nomment formelle ou active, par laquelle Dieu est juste & punit les pecheurs. Je lisois & relisois souvent cet endroit, jusqu'à ce qu'enfin par la misericorde de Dieu après de continuelles meditations, je compris par la liaison de ces paroles, qu'il s'agissoit de la justice par laquelle Dieu nous justifie par la foy. L'Ecriture me parut depuis ce tems-là tout autre que je ne l'avois trouvée auparavant : je par cou-

Ibid.

(c) *Illud Hieronymianum est, qui non uno loco audet superstitiose satis, sed simul ore sacrilego dicere ea pugnare apud Paulum, quæ locis suis non pugnant . . . Ubi Hieronymus cum judicio legi debeat, & hoc dictum ejus inter ea numerari quæ multa vir ille, ea fuit oscitantia & hebetudo ejus in Scripturis intelligendis, impiè scribit, diatribe ipsum sine judicio arripit, nec glossa saltem aliqua dignatur mitigare.* Luth. ibid. fol. 204.

courois les autres endroits, comme je pouvois m'en souvenir, ausquels j'appliquois par analogie ce même sens, comme *l'œuvre de Dieu* signifie l'œuvre que la puissance de Dieu opere en nous. Enfin il assûre qu'en lisant le livre de Saint Augustin qui a pour titre, *De l'esprit & de la lettre*, il fut surpris de voir qu'il avoit interpreté de la même maniere ce passage de Saint Paul.

On peut juger de là que Luther étoit bien peu exercé dans la lecture des Livres Sacrez, dans le tems qu'il travailloit à la reformation de tout le genre humain. S'il avoit eu quelque connoissance des Commentateurs Grecs, pour lesquels il fait paroître beaucoup de mepris, il n'auroit pas été dans une ignorance si grossiere. Ce n'est pas assez de dire, comme il fait dans la Preface de son Commentaire sur l'Epître aux Galates, que (d) selon S. Augustin il ne faut croire à personne, quelque sainteté & quelque science qu'il ait, s'il ne nous persuade par l'Ecriture ou par de bonnes raisons; qu'autrement on est sujet à l'illusion. Ces reflexions generales ne le rendoient pas plus habile dans la science des Livres Sacrez. Il a pris de S. Jerôme & des remarques d'Erasme, ce qu'il y a de bon pour le sens literal dans son Commentaire sur l'Epît. aux Galates. Il traite cependant souvent très-mal ces deux habiles Critiques, parce que leur Theologie ne s'accorde pas ordinairement avec la sienne. Il a eu raison d'éviter les sens allegoriques; mais à quoy bon charger ses explications de digressions inutiles. Il les remplit de disputes hors de propos & de fausses applications, comme si cela servoit à faire mieux entendre la doctrine de Saint Paul. S'il trouve quelque expression qui favorise ses préjugez, il ne manque pas de s'y arrêter, & il appelle même à son secours Saint Jerôme & Erasme pour l'appuyer davantage.

Tom. 1.

Il remarque, par exemple, sur le vers. 8. du Chap. 2. de cette Epître, où il y a dans a Vulgate, *Qui enim operatus est*

(d) *Divus Augustinus docet nulli credendum quantalibet sanctitate doctrinaque polleat, nisi Divinis litteris aut ratione probabili persuadeat, ne si aliter ludamus, illudamur.* Id. Luth. Præfat. Comm. in Epist. ad Gal. tom. 1.

est Petro, que l'Apôtre n'a pas dit *qui a cooperé*, mais, *qui a operé*. Il ajoûte de plus que le mot Grec ἐνεργεῖν signifie plus que le verbe Latin *operari*, selon Erasme, marquant de luy-même une vertu efficace; & que Saint Jerôme insinuë cette efficace dans une de ses lettres. Mais soit qu'on lise *operatus est*, ou *cooperatus est*, le sens est le même. Dieu qui s'est servi du ministere des Apôtres n'a pas agi seul: ils ont agi conjointement avec luy, & ainsi cette reflexion de Luther qui est purement Grammaticale n'est pas tout-à-fait à-propos, non plus que celle qu'il tire du verbe Grec ἐνεργεῖν, qui ne signifie point de luy-même *agir efficacement*, comme on l'a montré ailleurs. Quand même l'on supposeroit qu'il a cette signification en ce lieu-là, il n'en peut rien conclure pour appuyer sa nouvelle Theologie, qu'Erasme a attaquée fortement & exprès dans un Traité qu'il a écrit contre luy sur le libre arbitre.

Sur le verf. 11. du même Chap. où il est dit que Saint Paul *resista en face à Saint Pierre*, il raporte la dispute qui a été entre Saint Jerôme & Saint Augustin touchant l'explication de ce passage. Il prend le party du dernier, pretendant que Saint Jerôme, qu'il traitte dans tout ce Commentaire plus honnêtement, que cy-dessus, s'est trompé se laissant emporter par l'autorité du plus grand nombre. *Hîc defecit sanctus vir abductus à majoribus suis aliquot.*

Cet homme qui fait quelquefois valoir le peu d'Ebreu qu'il savoit, n'a pas connu que cette expression du chap. 3. v. 19. *in manu mediatioris* étoit un pur Ebraïsme, & que cela signifioit, *par le ministere d'un mediateur*. Comme il ne songeoit qu'à trouver dans les paroles de Saint Paul les principes de sa nouvelle Theologie, il a cru que cet Apôtre a dit, *in manu mediatoris*, parce que la Loy n'a pas été en nôtre puissance pour pouvoir l'accomplir, devant s'accomplir par le Messie, *Quia lex non sit posita in manu nostra, ut nos eam impleamus, sed in futuri Christi eam impleturi.* C'est pourquoy ajoûte-t-il elle n'a pas été donnée pour justifier, mais plûtôt pour reprendre les pecheurs, & pour requerir la main du mediateur, *Quare non ut justificaret posita est, sed magis*

peccatores argueret, & manum mediatioris requireret.

Il aime mieux avoir recours avec Saint Augustin à une raison mystique pour expliquer ces deux mots, *Abba Pater*, qui sont une même chose, qu'à une raison Grammaticale, ne jugeant pas qu'on puisse en aporter aucune. Il croit après ce Pere que le premier mot qui est Syriaque represente les Juifs, & l'autre qui est Grec les Gentils, qui sont reünis ensemble dans une même creance. Il prefere en plusieurs autres lieux les pensées de Saint Augustin à celles d'Origene & de Saint Jerôme; sur tout lors qu'il s'agit de la Theologie. Il est persuadé que des anciens Commentateurs, il n'y a eu que luy qui ait entendu ce qui regarde la Theologie de Saint Paul sur la justification: & encore restreint-il cela à ses livres contre les Pelagiens, *Nec hunc in omnibus locis, sed ubi cum Pelagianis gratiæ hostibus pugnat.*

Gal. 4: 6.

Luth. Comm. in C. 2. Epist. ad Gal.

Au reste il suit ordinairement dans ce Commentaire la Vulgate, qu'il corrige sur le Grec quand il ne la trouve pas exacte : ce qu'il a pu faire, principalement lors qu'il est appuyé sur les anciens Peres Latins, comme au Chap. 5. où nous lisons douze fruits du S. Esprit, il observe qu'il n'y en a que neuf dans Saint Paul, ce qu'il justifie par l'autorité de Saint Jerôme, de Saint Augustin & du texte Grec, *Non est dubium quin tantum novem fructus numeravit Paulus, ut ex D. Hieronymo & B. Augustino & Græco liquet.* Il s'attache au sens litteral, mais ne s'étant pas defait entierement des prejugez de l'Ecole, il ne fait pas toûjours un bon choix. Il avoüe qu'il n'avoit pas alors une grande connoissance de la langue Grecque, qu'il apprenoit de Melancton qui l'enseignoit en ce tems-là à Wittenberg. *Philippus meus Melanchton adolescens corpore, senex venerabili mentis canicie, quo in Græcis præceptore utor.* Il avoit besoin de ce maître pour le diriger.

Id. Luth. Comm. in C. 5. Epist. ad Gal.

Neanmoins n'étant pas content de ce Commentaire qu'il avoit publié en 1519. il le retoucha, & en publia en 1524. une seconde édition, qui est plus exacte & plus châtiée. N'étant pas même encore satisfait de cette seconde édition, il en donna une troisiéme en 1535. Enfin il avertit ses lecteurs dans une lettre qui est au

au devant de ſes ouvrages, & qu'il a écrite en 1545. qu'il eſt, comme Saint Auguſtin écrit de luy-même, du nombre de ceux qui ont profité en écrivant & en enſeignant. En effet c'étoit un pauvre homme que Martin Luther quand il commença ſa reformation, & s'il a eu un peu plus de lumiere dans la ſuite, elle n'a preſque ſervi qu'à l'entêter davantage. Ses diſciples mêmes n'ont pas ſuivi tout-à-fait le ſyſtême de cette nouvelle Theologie, qu'il pretendoit avoir trouvée dans les Epitres de Saint Paul, & dans les livres que Saint Auguſtin a écrits contre les Pelagiens. Melancton dont nous allons examiner lés Commentaires ſur le Nouveau Teſtament en eſt un témoin fidele.

Melancton. Philippe Melancton fut appellé à Wittenberg en 1518. par le Prince Frederic, pour y enſeigner la langue Grecque. Etant jeune, & s'étant plus appliqué à l'étude des belles lettres qu'à celle de la Theologie, il ne fut pas difficile à Luther de le gagner, & de l'attirer à ſon party dans un tems où il ſembloit n'attaquer que quelques abus. Mais ce qui ne paroiſſoit d'abord qu'une querelle de Moines, étant devenu dans la ſuite une veritable diſpute ſur des faits importans à la Religion, Melancton ſe trouva inſenſiblement engagé à ſoûtenir une doctrine, ſur laquelle il n'avoit pas aſſez medité. Il en fut même l'apologiſte, & de Rheteur qu'il étoit il devint tout d'un coup maître en Theologie, *Factus de Rhetore Doctor*.

Les nouveautez de Luther avoient en effet quelque choſe de ſpecieux. Il ſe declaroit le defenſeur de la doctrine de S. Paul & de S. Auguſtin, contre les Theologiens de l'Ecole qu'il traittoit de Sophiſtes. Il leur reprochoit d'avoir abandonné les écrits des Evangeliſtes & des Apôtres, & d'avoir mis en leur place la Philoſophie d'Ariſtote. Il mepriſoit leurs deciſions, les tournant en ridicules par des quolibets injurieux. Tout (e) le monde ſait, diſoit-il, l'eſtime

(e) *Quis neſcit in quam fabulam abierint articuli Pariſienſes, dicentibus Anglis, non tranſeunt mare; Italis, nec montes; Germanis, nec Rhenum; ſicut B. Thomæ autoritatem, non extra ſepta monaſtica Prædicatorum, nec in illis ipſis ſatis tutam?* Luth. Reſp. ad Theol. Lovan. & Colon.

qu'on fait des Decrets des Theologiens de Paris. Les Anglois disent qu'ils ne passent point la mer; les Italiens, qu'ils ne vont point au delà des monts; & les Allemans, qu'ils ne passent point le Rhin: qu'à l'égard de Saint Thomas, son autorité est renfermée dans les Cloîtres de ceux de l'Ordre Saint Dominique, où elle n'est pas même trop à couvert.

Luth. Resp. ad Theol. Lovan. & Colon

Melancton qui ne pouvoit d'ailleurs souffrir la barbarie des Theologiens de l'Ecole, ne devint pas moins leur ennemi que son maître. Il crut trop facilement qu'il ne s'agissoit point du fond de la Religion; mais de s'opposer à des gens qui avoient introduit une nouvelle Theologie. Il regarda l'Ecole de Paris comme la mere de cette nouvelle Theologie, qui avoit selon luy obscurci l'Evangile: il l'accusoit d'avoir anéanti la foy en établissant la doctrine des œuvres, & d'avoir plûtôt enseigné aux Chrêtiens la Morale d'Aristote, que l'Evangile de Jesus-Christ. *Constat natam esse Lutetiæ profanam illam Scholasticam, quam Theologiam vocari volunt, qua admissa nihil salvi reliquum est Ecclesiæ, Euangelium obscuratum est; fides extincta, recepta operum doctrina, & pro Christiano populo ne Legis quidem, sed Moralium Aristotelis populus sumus.* Il vouloit qu'on en revint à l'Ecriture Sainte, qu'il pretendoit n'avoir été enseignée en sa pureté dans aucune Ecole. Celle de Paris, disoit-il, qui philosophe depuis tant d'années, ne philosophe plus presentement. Toutes les questions qu'elle fait ne sont que sur des impertinences de Logique. *Quæ Schola usquam docuit purè sacras literas? Parisiaca verò cùm hactenus tot annos philosophetur, his temporibus non jam philosophatur, sed nugatur tantùm de parvis Logicalibus.*

Melanct. pro Luth. cont. Theol. Paris.

Id. Melanct. ibid.

Comme il s'appliquoit au retablissement des belles lettres, & même de la Philosophie en Allemagne, il jugeoit de la verité de la Theologie par raport à sa profession. Il ne pouvoit croire que la Religion fût pure, dans un lieu où il y avoit une si grande barbarie. Ce préjugé fit une forte impression sur son esprit: & ce qui contribua encore plus à l'attacher aux sentimens de Luther, fut le nom de S. Augustin que ce novateur faisoit valoir dans toutes ses disputes.

tes. Les Theologiens de Paris l'ayant condamné comme un Manichéen, Melancton leur repondit que les Pelagiens ont fait autrefois le même reproche à S. Augustin. Il ajoûte que ceux qui ont écrit sur la Theologie Scolastique sont Pelagiens, & qu'ils ont même une doctrine plus corrompuë que celle des Pelagiens. *Non pudebit Lutherum ejus convitii: siquidem cum Augustino commune habet . . . Pelagiani, imò Pelagianis impuriores sunt Scholasticæ Theologiæ Scriptores.*

Ibid. p. 430.

Il traite de Sophistes les Docteurs de Sorbone, *Sorbonicos Sophistas*: & après leur avoir opposé quelques passages du Nouveau Testament, & des livres de S. Augustin, il en conclut qu'il n'y a personne dans ce corps qui ait lu les Ouvrages de ce Pere: *In tota ista Sorbonica Facultate neminem esse qui Augustinum attigerit.* Il étoit alors attaché aux opinions de son maître d'une maniere outrée: il le defendoit plûtôt en declamateur qu'en veritable Theologien: aussi revint-il de cet entêtement dans la suite. Ses sentimens furent bien plus moderez, & il avoüa enfin que la doctrine des Catholiques étant bien entenduë n'étoit point Pelagienne. Venons enfin à ses Commentaires, où il est quelquefois plus raisonnable que dans son Apologie, bien qu'il y paroisse encore fort entêté contre l'Eglise Romaine.

On a imprimé à Wittenberg en quatre volumes *in folio* les Ouvrages de Melancton, qui contiennent dans la troisiéme partie ses discours ou Sermons sur les Evangiles des Dimanches de l'année, & sur l'Epître de S. Paul aux Romains. On trouve à la tête une Preface de l'Auteur écrite en 1542. où il parle de sa methode; mais ces discours sont si peu de chose, qu'ils ne meritent pas de trouver place icy. Ce ne sont que digressions & lieux communs de Theologie. Il est plus exact dans les Commentaires qu'il a composez sur quelques Epitres de S. Paul, parce qu'il s'y attache davantage au texte de son Auteur. On y voit neanmoins toûjours cet esprit de Rheteur & de declamateur, qui paroît dans tous ses livres. Il y fait de longues analyses, exposant ces Epîtres de la même maniere qu'il expliquoit dans les Ecoles les Oraisons de Ciceron, comme si cet Apôtre avoit suivi les regles de la Rhetorique.

En 1601.

Il

Il rend même raiſon de cette methode dans une lettre qui eſt au devant de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains. Il veut que (*f*) quand même l'on ſuppoſeroit que S. Paul n'a eu aucune literature, il ſe ſoit au moins attaché à quelques regles dans ſes diſputes, & qu'il y ait raiſonné en homme d'eſprit. Bien qu'il n'ait point eu, dit-il, cette partie de l'oraiſon qu'on nomme élocution, l'on ne peut luy ôter ce qui apartient à l'invention, & à la diſpoſition des matieres qu'il traitoit. Mais quoy qu'il puiſſe dire, il eſt aiſé de juger qu'étant accoutumé à cette methode il n'a pu s'en defaire. Une bonne partie de ſon ouvrage ſur cette Epître conſiſte en prolegomenes. Il eſt par tout trop étendu, & il ne traite preſque que des controverſes de Theologie, faiſant plûtôt le metier d'un Docteur que d'un Interprete. Il s'arrête principalement à expliquer la juſtification, ſur laquelle il y avoit alors de grandes diſputes. En un mot ces Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul ne repondent point à la reputation de Melancton.

Ce qu'on y doit principalement conſiderer, c'eſt qu'il s'éloigne peu de l'ancienne verſion Latine; & bien qu'il fût habile dans l'art de parler, il ne rejette point les mots de *pœnitentia*, de *ſcandalum*, & pluſieurs autres expreſſions ſemblables, qu'une fauſſe delicateſſe a fait rejetter à la plûpart des Proteſtans. Pour ce qui eſt de ſa doctrine, ſes ſentimens aprochent bien plus de ceux des Peres Grecs, que de ceux de S. Auguſtin, ayant abandonné en cela ſon maître: en quoy il a été ſuivi de la plûpart des autres Lutheriens, qui ont reconnu après luy une grace univerſelle, & qui ont encore aujourdhuy horreur des opinions dures des Calviniſtes.

Lors qu'il parle de l'élection ſur

(f) *Res loquitur ipſa non ſine certa ratione diſputaſſe Apoſtolum. Nam ut fuerit illiteratus, tamen omnes ſani atque ingenioſi homines in dicendo rationem aliquam adhibent, ut auditorem ordine de re doceant, & ne quid temerè admiſceant alienum à cauſa; concedant ſaltem communem ſenſum Paulo, ſi qui trivialem doctrinam adimunt. Nam ut maximè defuerit ei illa pars artis quæ continet elocutionem, tamen inventionem ac diſpoſitionem, quæ non tam doctrinæ quàm mediocris cujuſdam prudentiæ ſunt, concedi ei neceſſe eſt.* Philipp. Melanct. diſpoſ. orat. in Epiſt. ad Rom.

sur le Chap. 9. de l'Epître aux Romains, il croit que bien que la misericorde de Dieu soit la cause de cette élection, la promesse de la grace & de la remission des pechez regarde generalement tout le monde. Nous ne devons point, ajoûte-t-il, feindre deux volontez contraires en Dieu: l'Ecriture nous enseigne en termes évidens qu'il veut absolument que tous croyent à son

Id. Melanct. Comm. in C. 9. Epist. ad Rom.

Fils: *Sciamus de voluntate Dei ex verbo revelato statuendum esse, nec fingendas esse contradictorias voluntates in Deo. . . . . Manifestissimum est mandatum Dei immutabile esse, ut omnes credant Filio.* Bien loin de s'opposer avec Luther à l'interpretation que les Peres Grecs ont donnée à ces paroles de la même Epître,

Rom. 1: 24.

Tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, il prouve que selon le stile ordinaire de l'Ecriture, elles doivent s'entendre d'une simple permission, & que le sens est que Dieu a permis qu'ils tombassent d'eux-mêmes, ou étant poussez par le Diable, *Id est, permisit eos ruere sua voluntate, aut impulsos à Diabolo.* Ce qu'il confirme par d'autres exemples, tant du Vieux que du Nouveau Testament, assûrant que c'est une maniere de parler propre aux Ebreux: *Hæc significatio*, dit-il, *permissionis usitatissima est in verbis Ebræorum, ut in Precatione Dominica, Ne inducas nos in tentationem, id est non sinas nos opprimi tentatione: ut in Psalmo 104. Mutavit corda eorum, ut odissent populum ejus, id est mutari permisit. Deus enim non fuit causa odii in Pharaone adversus Israëlitas.* Il ajoûte après cette observation, que c'est (*g*) là l'interpretation simple & literale de ce passage, laquelle resout tout d'un coup plusieurs questions qu'on a accoutumé de faire; & qu'il faut tenir comme une chose constante ce que Dieu dit dans Osée, que la perte des hommes vient d'eux-mêmes, & leur secours de luy, parce qu'il n'est jamais auteur du mal de quelque maniere que ce soit.

Il fait la même remarque sur l'endurcissement de Pharaon, qu'il

(g) *Hæc simplex & vera grammatica interpretatio labyrinthos multarum quæstionum tollit, estque tenenda verissima sententia quæ extat apud Oseam,* Ex te perditio tua, tantùm in me auxilium tuum, *nec vult, nec approbat, nec efficit peccatum Deus.* Id. Melanct. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom.

qu'il explique aussi par un Ebraïsme, étant ordinaire selon luy aux Ebreux d'exprimer par un verbe actif une simple permission, en sorte que ces mots, *Il endurcit ceux qu'il luy plait*, soient la même chose que ceux-cy, *Il permet qu'ils s'endurcissent, ne les convertissant point. Ebræa phrasis est, in qua verba activa sæpe permissionem significant, indurat, id est sinit esse durum, nec convertit eum.* Il regarde même le sentiment de Luther & de Calvin comme une fureur Stoïcienne, n'attribuant pas à une necessité inévitable la colere & les emportemens de Pharaon, mais à sa propre volonté. *Removendi sunt Stoici furores de necessitate: Pharao volens ardet ira & cupiditate.*

Rom. 9: 18.

Melancton explique très-bien en plusieurs autres endroits le sens literal de Saint Paul, & il exhorte les jeunes gens ausquels il faisoit ses leçons, de s'appliquer avec soin à la proprieté des mots. Mais les disputes de son tems l'occupoient si fort, qu'il en a rempli ses Commentaires. Il étoit de plus touché des desordres qui étoient parmi ceux de sa secte, lesquels s'étoient divisez en differens partis. Il souhaitoit avec passion qu'ils se reünissent ensemble pour s'opposer aux Catholiques, qui les pressoient avec force. Il parle avec éloge de Reynald Pol, d'Osius, de Canisius, de Roardus & de Gropper: *Hinc nos Pontificis Scriptores instructi ingeniis, eloquentia & auctoritate oppugnant, Polus in Anglia, Osius in Polonia, Canisius in Austria, Roardus in Belgico, Gropperus Cardinalis in Vibiis.* Les Lutheriens avoient aussi (*h*) sur les bras une troupe de fanatiques & d'Anabatistes qui leur faisoient la guerre Ils étoient de plus attaquez par les disciples de Servet; & les sectateurs de Swenkfeld ne se servoient pas seulement de la plume contr'eux, mais aussi de l'épée. C'est pourquoy nôtre Commentateur conjure les siens, de considerer que la veritable Eglise est

Id. Melanct. Præfat. Comm. in Epist. ad Rom.

(h) *Illinc inferunt nobis bella fanatici homines inimici ministerii publici, Anabaptistæ, & multi errones & lucifugæ spargentes contagia Servetica, & Swenkfeldius centimanus est, habet milites passim qui ipsius nomine non solùm scripta spargunt, sed etiam seditiones movent.* Id. Melanct. Præf. Comment. in Epist. ad Rom.

Ibid. est parmi eux, temoignant le deplaisir qu'il a de les voir si divisez, *Etsi autem ingenti dolore afficior intuens tantas disputationes.* Mais comment peut-il assûrer que la verité est dans le party Lutherien, qui étoit partagé en tant de sectes, & où il étoit luy-même consideré comme le chef d'une secte? Il est obligé de refuter les sentimens d'Osiander & d'Illyricus, qui n'étoient pas moins disciples de Luther que luy.

Paul Eber. Paul Eber celebre *Predicant* de Wittenberg, qui a donné au public les Commentaires de Melancton sur les deux Epîtres de S Paul aux Corinthiens, a mis à la tête une lettre adressée au Prince Wolfgang Comte Palatin, où il deplore bien plus au long la confusion qui étoit dans son party. Si vous jettez les yeux, dit ce *Predicant*, sur ceux qui font profession d'enseigner les autres, vous n'y voyez que fausseté & corruption, & des gens qui se haïssent mortellement, & qui n'ont point d'autre Religion que de satisfaire à leurs passions. Il est bon de raporter les propres termes de ce Docteur, qui nous fait une peinture étrange de sa Reformation : *Videas quosdam doctrinam corrumpere, & falsa dogmata audenter spargere, aut pertinaciter tueri, aliquos non necessaria certamina serere & fovere implacabilibus odiis, aliquos Religionem inflectere, fingere ac refingere, ad nutum & cupiditates vel dominorum, vel cœtuum quorum gratiam pluris faciunt, quàm gloriam Dei & veritatis propagationem; aliquos verò universum id quod vera docendo extruxerunt, morum licentia & turpitudine vitæ rursus destruere. Hi nævi conspecti in ordine profitentium doctrinam cœlestem, non possunt non contristare pios*, &c. Il ne faut pas s'étonner si les affaires des Lutheriens étant dans cette situation, lors que Melancton écrivit ses Commentaires sur le Nouveau Testament, on y trouve tant de pauvretez & d'inutilitez. On n'y voit que des disputes, soit contre les Catholiques, soit contre ceux de son party. Sa methode est même très-ennuyeuse. Il faut lire beaucoup pour trouver quelque chose qui regarde l'Auteur qu'il fait profession d'interpreter.

Paul. Eber. Epist. ad Princip. Wolfg. Com. Palat.

CHAP. XLVII.

Des Commentaires de Flacius Illyricus, de Joachim Camerarius, & de quelques autres Lutheriens.

ILLYRICUS. JE place aprés Melancton Mathias Flacius Illyricus son grand ennemi. Bien qu'ils fussent l'un & l'autre disciples de Luther, leur esprit étoit fort opposé aussi bien que leurs sentimens. Le premier tâchoit d'adoucir toutes choses; l'autre au contraire étoit dur & severe. Ce dernier a eu meme des opinions particulieres sur quelques points de doctrine, & entr'autres sur le peché originel & sur la justice originelle, ayant composé des Traitez separez sur ce sujet. Il a pretendu que cette justice & injustice originelle ne consistoient point en des qualitez ou accidens, comme on le croit ordinairement, mais dans l'essence même de l'ame; ce qu'il tâche d'établir par quelques passages du Nouveau Testament. Il trouve, par exemple, sur ces mots de l'Epître aux Ephesiens, *Revêtez-vous du nouvel homme, qui a été creé selon Dieu dans la justice & dans la sainteté de la verité*, sa pretenduë justice originelle. Ephes. 4. 24. S. Paul, dit-il, (*a*) explique en ce lieu-là ce que c'est qu'être creé à l'image de Dieu, savoir dans une justice & sainteté veritable, en sorte que nôtre entendement connoisse Dieu par une lumiere increée & qui luy soit essentielle, & que nôtre volonté se porte aussi à luy par une bonté qui luy soit essentielle. Il insiste de plus sur la préposition ἐν, qu'il faut traduire par *in*, tant en cet endroit que dans la Genese, & non pas par *ad*, comme quelques-uns ont fait, parce qu'elle marque que l'homme a été ainsi formé de Dieu, & non pas avec de certaines qualitez. Beze traite cette opinion de Mani-

(a) *Exponit autem quid sit in imagine condi, nempe in justitia & sanctitate vera, id est solida & seria, ut ipsemet intellectus sit ita optimè formatus ac effigiatus, ut sua Divinitus increata luce Deum agnoscat, & voluntas sic constituta existat, ut sua propria essentialique bonitate Deum velit. Nec est parva vis in præpositione* in *quæ hîc & in Genesi est, pro qua malè substituitur ab aliquibus* ad : *significat enim illud* in, *hominem in tali essentiâ esse à Deo formatum & effigiatum, & non tantùm in bonis quibusdam accidentibus seu coloribus fucisque infectum aut pigmentatum.* Illyr. Gloss. in Cap. 4. Epist. ad Ephes. v. 24.

Manichéïsme dans sa note sur ce même passage : *Loquitur non de ipsius animæ essentia, ut post Manichæos impurus ille Flacius Illyricus docuit, sed de qualitatum instauratione.*

Beza Annot. in Cap. 4. Epist. ad Ephes. v. 4.

Illyricus apuye aussi son opinion touchant le peché originel, dont il veut que l'essence de l'ame soit infectée, sur ces paroles de JESUS-CHRIST aux Juifs dans l'Evangile de S. Jean, *Vous êtes les enfans du Diable*, &c. *Hic*, dit-il, *& in præcedentibus horribilis descriptio est originalis peccati, id est ipsius cordis ac naturæ substantiæ hominum longè pessimæ, seu imaginis Satanæ, quæ diligenter observanda est contra istos synergiæ patronos, & facientes ex originali peccato tantùm accidens quoddam separabile citra subjecti corruptionem, sicut calor febrilis invadit, & etiam deserit hominem.*

Joann. 8: 44. Illyr. Gloss. in Cap. 8. Joann. v. 44.

Cependant si nous écoutons ce Commentateur, son dessein est de publier une explication du Nouveau Testament exemte des defauts où étoient tombez la plûpart des autres Interpretes, qui avoient plûtôt donné leurs idées qu'une explication des Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. Il (*b*) y avoit long-tems, si nous l'en croyons, qu'il avoit dessein de remedier à ce mal, dont les plus habiles Theologiens se plaignoient. Il dit librement que plusieurs ne lisent que de longues rapsodies, sans regarder presque jamais le texte de l'Ecriture, qui est obscur & fort abregé. Il semble même, ajoûte-t-il, qu'ils ayent de l'aversion pour cette lecture. Comme il n'épargnoit personne, il est aisé de juger qu'il a voulu noter par là les Commentaires de Luther & des autres Protestans, qui y ont inseré des disputes hors de propos, & une érudition malplacée, qu'il appelle *Verbosi Rhetoris otiosum sermonem, nugasque canoras*. Je ne doute point qu'il n'ait indiqué Melancton par ces derniers mots,

Id. Illyr. in epist. ad Straburgens.

 qui

(b) *Ipse indè à juventute initioque Theologicorum studiorum ex animo optavi, aliquem eximiis donis spiritus exornatum virum Divinitus in Ecclesia excitari, qui summâ brevitate ac perspicuitate ipsum Sacrarum Literarum fontem ac textum illustraret, id semper omnique arte ac conatu spectando, agendo & efficiendo, ut perspicua brevitate ipsum textum intimamque mentem aut sensum Sacrorum Librorum illustraret.* Id. Illyr. in Epist. ad Straburgens.

qui expriment aſſez bien ſon caractere. Mais la crainte qu'il avoit de paſſer pour un mediſant luy fait ajoûter, que ſon deſſein n'eſt point de blâmer les explications étenduës de Luther & de quelques autres ſavans hommes, qui ont eu beſoin d'éclaircir pluſieurs points de doctrine.

Quoy qu'il en ſoit, il a eu raiſon de condamner tous ces longs Commentaires, & de tracer le plan d'une bonne interpretation : ce qu'il a fait judicieuſement dans ſa lettre à ceux de Strasbourg, auſquels il a adreſſé ſon Commentaire ſous le titre de Gloſe abregée, *Gloſſa compendiaria*. Mais ſa Gloſe n'eſt pas ſi abregée, qu'elle ne ſoit ſujette à la plûpart des defauts qu'il a repris dans les autres avec tant de ſeverité. En quoy il eſt beaucoup plus blâmable qu'eux, puis que s'étant propoſé de ne donner que des Scolies pour faire entendre le texte du N. Teſtament, il ſe jette ſouvent ſur des controverſes de Theologie. Il veut qu'on ne trouve dans un Commentaire que ce qui ſert preciſément à entendre la parole de Dieu, afin qu'on la puiſſe diſtinguer de celle des hommes : & neanmoins il fait venir par tout les préjugez de ſa doctrine. Il s'emporte avec excés contre ceux qu'il nomme Papiſtes. Si quelque ancien Pere, ou quelque nouveau Commentateur luy paroiſſent éloignez du veritable ſens, il les redreſſe avec des termes injurieux. Par exemple, après avoir dit que S. Juſtin a cru que les Mages, dont il il eſt parlé au Chap. 2. de S. Matthieu, ont été des impies & des enchanteurs, il ajoûte qu'on peut juger de là ſi les Peres ſont infaillibles dans leurs explications de l'Ecriture, & ſi ceux de Cologne ont eu raiſon d'honorer ces Mages comme des Saints : *Unde liquet quàm infallibilis ſit Patrum Scripturæ interpretatio. Sed hoc viderint cultores eorum Colonienſes.* Où a-t-il apris que les Catholiques regardent les Peres comme infaillibles ? Etoit-il neceſſaire qu'il fit venir icy les traditions populaires de ceux de Cologne ?

Il eſt bien difficile qu'un Proteſtant, quelque bon ſens qu'il ait, ſoit exemt de cet eſprit de party qui domine dans la plûpart de leurs livres, & qui devoit être banni entierement de la Gloſe d'Illyricus, puis qu'il s'eſt propoſé de ne dire que ce qui faiſoit à ſon ſujet.

jet. Il passe legerement plusieurs endroits dont il a parlé dans sa *Clef de l'Ecriture*, à laquelle il renvoye souvent. C'est pourquoy l'on ne separera point ces deux ouvrages l'un de l'autre, sa Clef étant comme le fondement de celuy-cy. Un des lieux de controverse qu'il ait traité le mieux est celuy qui regarde la presence de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie: car il ne s'apuye que sur des textes formels de l'Ecriture, qu'il éclaircit doctement. Il montre que ces paroles de l'Epître aux Ebreux, *C'est le sang du Testament* &c. qui sont les mêmes dont JESUS-CHRIST s'est servi dans la consecration du Nouveau Testament, doivent s'entendre proprement, & non dans un sens figuré, comme les Calvinistes les expliquent. Ce qu'il prouve par le passage de l'Exode d'où celuy-cy a été tiré, & où il est parlé d'un sang réel & veritable. *Unde simul etiam*, dit-il, *verus sensus verborum Cœnæ liquidò haberi potest, quòd ea videlicet propriè & non figuratè intelligenda sunt, sicut semper hæc fœderalis formula usurpata est.* Il confirme son explication par le mot Ebreu הנה, *ecce*, dont Moyse s'est servi, lequel marque une chose presente, & auquel repond le pronom τοῦτ, *hoc est*, dans les Evangiles & dans S. Paul. Beze contre lequel il a écrit là-dessus l'appelle Sophiste, & le charge d'injures, n'ayant rien de solide à luy repondre. *Illyricus ille Sophista infelicis memoriæ non minus ineptè quàm impudenter hanc enunciationem, cum illa Christi Cœnam instituentis*, Hoc est sanguis meus &c. *ut pares comparari voluit.*

Ebr. 9: 20.
Exod. 24: 8.
Id. Illyr. Gloss. in Cap. 9. Epist. ad Ebr.
Id. Gloss. in C. 26. Matth. v. 26.
Bez. Annot. in Cap. 9. Epist. ad Ebr. v. 20.

La methode de Joachim Camerarius, qui a aussi été du party des Lutheriens, est bien differente de celle d'Illyricus. Ce savant Alleman nous a donné un Commentaire abregé sur tous les Livres du Nouveau Testament, où il explique à la lettre & selon le sens grammatical les paroles de son texte, sans se jetter à l'exemple des autres Protestans dans la Theologie, & dans des disputes inutiles. Cet ouvrage est plus d'un Grammairien que d'un Theologien, sa profession, comme il le temoigne luy-même, ne s'étendant point au delà de la Grammaire, *Secundùm meæ professionis, quæ Grammatica est, rationem ac modum.* L'étude qu'il avoit faite des Auteurs Grecs, tant profanes qu'Ecclesiastiques, luy

CAMERARIUS.
Joachi. Camer. Præfat. Comm. in N. T.

luy a été utile pour ſon deſſein. Il auroit été neanmoins plus exact s'il avoit eu quelque connoiſſance de la langue Ebraïque, & s'il s'étoit appliqué à la lecture de la verſion Grecque des Septante, qui luy auroit mieux apris le ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres, que ces Poëtes, ces Philoſophes, & ces autres Ecrivains Grecs qu'il cite.

Comme les Livres du Nouveau Teſtament ont été écrits en Grec, il a eu raiſon de preferer les Peres Grecs aux Latins, qu'il nomme très-rarement. Il paroît même quelque choſe d'affecté dans la citation des premiers, dont il raporte de longs extraits qu'il traduit en Latin. Son plus grand Auteur eſt Theophylacte, dont il a inſeré une bonne partie dans ſon Commentaire. Mais il ne paroit pas qu'il ait eu S. Chryſoſtôme en Grec ſur S. Matthieu, ne le citant ce me ſemble que ſur S. Jean & ſur les Epîtres de S. Paul. Il eſt loüable en ce qu'il ſe contente de marquer ſon ſentiment ſur les difficultez qui ſe preſentent, ſans critiquer les autres Commentateurs: *Litigare verò decertareve cum ullo de quibuscunque, non eſt mei moris.* Id. ibid. Il a eu raiſon de dire qu'il n'a point ſuivi l'exemple d'Eraſme, ni d'aucun autre, *Non quidem vel ad Eraſmicum, vel ad alterius ullius exemplum.*

Il condamne auſſi ces emportemens qu'on voit dans la plûpart des Commentateurs, principalement dans les Proteſtans, lors qu'il s'agit d'un fait de Religion. Il les regarde comme des actions indignes d'un Chrêtien, bien qu'elles ne fuſſent que trop communes de ſon tems. Je (c) laiſſe, dit-il, ces demêlez de Religion à ceux qui les aiment: pour moy je me ſuis renfermé dans ce qui apartient à la Grammaire: ceux qui en veulent davantage n'ont qu'à le chercher ailleurs. Sa Grammaire neanmoins ne s'arrête pas à la ſimple interpretation des mots: il explique les metaphores & les autres difficultez de cette nature, lors que cela ſert à faire entendre le veritable ſens, évitant

(c) *De abſtruſis ſententiis diſputationes & altercationes de ſingularibus rebus & de Religionis negotiis contentiones, relinquo iis quibus illa cordi ſunt. . . . Grammatica & literarum noſtra eſt doctrina; altior atque ſublimior & quærenda & invenienda alibi.* Joach. Camer. de for. orat. Script. Euang.

tant toûjours les allegories & les tropologies, comme trop éloignées de son dessein. Il fait même connoitre le defaut de ceux qui ont negligé le sens literal pour s'attacher à ces *mystiqueries.* Ἀλληγορίας *autem &* τροπολογίας, *& quas nominarunt* ἀναγωγίας, *tanquam longiora & difficiliora itinera declinando vitavit imbecillitas nostra . . . De quibus quidem ita locuti sunt nonnulli, ut fuisse eos* γραμματικωτέρους *optandum esse videatur.*

Id. Camerar. in Præfat. 2.

Il blâme de plus les Theologiens Scolastiques, qui ont fait entrer dans leurs livres de certaines questions qui n'ont d'autre fondement que les subtilitez de l'Ecole ; & ces subtilitez ont même passé dans les Commentaires de l'Ecriture. Il loüe l'esprit & l'érudition d'Erasme, qui a fait revivre dans l'Europe les anciens monumens de la Religion Chrêtienne, qui y avoient été comme ensevelis pendant plusieurs siecles: *Copia artium & literarum instructus (Erasmus) neglectos jamdudum & in pulvere jacentes libros, & monumenta doctrinæ Christianæ in lucem adduxit.* Mais Erasme n'est pas le premier, comme on le peut voir dans tout ce qu'on a raporté cy-dessus, qui ait commencé à retablir dans l'Europe l'ancienne Theologie, en publiant son édition Grecque du Nouveau Testament avec des notes Critiques, & en mettant sous la presse plusieurs Ouvrages des Peres. Camerarius a été en quelque façon obligé d'en faire son heros pour ce qui est de la Critique, parce qu'il n'a point marqué les diverses leçons, n'ayant eu qu'un Exemplaire Grec MS. des Evangiles, dont il fait quelquefois mention. Il a supposé qu'on ne pouvoit rien ajoûter en cela à la grande exactitude d'Erasme: *Cujus*, dit-il, *diligentia, labore, assiduitate & constantia illis temporibus periculosa perfectum est, ut libros Scriptorum Apostolicorum & Euangelicæ historiæ integros purosque habeamus.* Ce qui n'est pas tout-à-fait vray.

Ibid.

Quoy que ce Commentateur fasse profession de ne passer point les bornes d'un Grammairien, il nous aprend luy-même que ceux de son party n'ont pas laissé de luy reprocher, d'avoir avancé des choses contraires au Symbole attribué à S. Athanase. Il se mêle aussi quelquefois de Theologie, principalement dans son Commentaire sur Saint Jean.

Id. Camer. Monit. ad lector.

Il (*d*) accuse expliquant les premiers mots de cet Evangile quelques anciens Ecrivains, & entr'autres Eusebe Evêque de Cesarée, d'avoir trop *theologizé* en parlant du Verbe, & de s'être servi de termes trop recherchez & trop singuliers, pour expliquer ce qui étoit inexplicable. Cela fut cause, dit-il, qu'on le soupçonna d'Arianisme, & que quelques-uns luy firent un crime de ce qu'il avoit donné au Fils de Dieu le nom de *second*, & d'autres noms semblables qui marquoient qu'il tiroit son essence d'un autre. Il tâche de le justifier par un passage de son livre IV. de la Demonstration, qu'il produit en Grec & en Latin, croyant qu'il a été dans le sentiment des Orthodoxes sur le mystere de la Trinité : mais Eusebe ne dit rien en ce lieu-là dont les Ariens ne demeurassent d'accord. La qualité de Grammairien n'a pas empêché Camerarius de faire icy une belle leçon aux Theologiens, qui ne se precautionnent pas assez lors qu'ils expliquent ce mystere, voulant approfondir des choses qu'ils n'entendent point.

Id. in Comm. in C. 1. Joann. v. 1.

Bien qu'il paroisse beaucoup de moderation dans le Commentaire de cet habile Protestant, il n'a pas épargné Illyricus, qui avoit relevé dans sa *Clef de l'Ecriture*, l'observation qu'il a faite sur les trente pieces d'argent que Judas reçut pour trahir son maître. Il l'accuse d'avoir causé par sa temerité & par ses emportemens de grands desordres dans le party Lutherien. Nous raporterons icy ses propres paroles, qui confirmeront ce qu'on a dit cy-dessus en parlant de Melancton. *Sane audacia hominis, non enim libet graviore verbo uti, multorum magnorum malorum causam dedit, & tanquam immissi floribus austri, & liquidis fontibus apri, secundùm Poëtam, strages passim fecit in sanctæ Religionis tractatibus atque negotiis, eorum quibus illius custodia com-*

(d) *Ut verum fatear nimis accuratè de his ipsis τεθεολογηκέναι quidam Ecclesiastici quoque Doctores videntur, in hisque inprimis Eusebius vocabulis utens ad explicandum inexplicabilia nimis exquisitis & singularibus : & ideò non caruit suspicione erroris Ariani, & fuere qui in eum inhumaniter hoc crimen intenderent, quòd & δευτέρου & κτίσματος & προβολῆς nominibus minus consideratè uteretur de Filio Dei.* Id. Camer. Comm. in Cap. 1. Joann. v. 1.

commissa est negligentiam sic etiam fortasse Deo æterno ulciscente.

Camerarius n'est point de l'humeur de ces Critiques hardis qui n'ignorent rien. Il avoüe franchement qu'il n'entend point cette expression
1 Petr. 3: 19. de Saint Pierre, Τοῖς ἐν φυλακῆ, qui est traduite dans nôtre Vulgate par ces mots, *his qui in carcere erant*. Mais je ne say point, dit-il, ce que signifie cette façon de parler: *Sed quæ phrasis sit, aut quid significetur hoc loco, mihi quidem planè ignotum.* Après avoir raporté l'explication de Clement d'Alexandrie & de quelques autres Peres Grecs, il ajoûte que cet endroit de l'Ecriture est un de ceux sur lesquels on peut garder le silence, jusqu'à ce qu'on en soit mieux instruit, *Est igitur hic unus ex iis locis Sacrarum Literarum de quibus pietas religiosa quærere amplius, & dubitare quid dicatur sine reprehensione.* Il ne decide rien aussi sur le nom de Babylone, dont cet Apôtre s'est servi dans la même Epître. Il se contente après avoir observé que quelques-uns, qui pretendent qu'elle a été écrite à Rome, le prennent allegoriquement, de dire que les termes en sont propres & significatifs, & qu'elle est d'un fort bon stile, *Ipsam compositionem ejusmodi esse, quæ, ut in neglectione hujus studii præclara videri possit, ut diligenter & accuratè istam Epistolam perscriptam esse appareat.*

Il blâme le (*e*) zêle indiscret de quelques Protestans, qui croyent que tout est clair dans l'Ecriture, & qu'il n'y a rien d'obscur & d'équivoque; parce que Dieu l'a donnée aux hommes pour leur servir de regle, n'y ayant pas d'apparence qu'il les ait voulu tromper. Mais tout son ouvrage, où sa principale application est d'éclaircir un grand nombre de termes équivoques, prouve évidemment le contraire. Ces équivoques & ambiguïtez étant communes à toutes les langues, il n'y a aucune raison d'en exemter les Ecrivains Sacrez; outre qu'il est ridicule de s'opposer à une verité qui saute aux yeux. Ce

(e) *Sunt autem quidam præposterè religiosi qui indicia ambiguitatis in Sacra Scriptura refutant, quasi ita obtrectetur doctrina Sancti Spiritûs, nequaquam fallaci aut dubia.* Id. Camerar. Comm. in Acta Apost. Cap. 3. v. 21.

Commentateur ne perd presque jamais de vûë ce qu'il appelle τὸ ῥητὸν, *la lettre*, qu'il a sçu distinguer de la doctrine que chacun peut tirer du sens Grammatical ou litteral. *Aliud est interpretatio scripti, id est τοῦ ῥητοῦ, & aliud doctrina quæ ex scripto deducitur.* C'est sur ce premier fondement qu'on doit bâtir, si l'on veut avoir une connoissance exacte de ce qui est contenu dans les Livres du Nouveau Testament. Car quelque habileté qu'on ait dans la Theologie, il est impossible sans le secours de la Grammaire de penetrer un grand nombre de difficultez qui sont repanduës dans ces Livres.

Id. Camer. Comm. in Epist. I. ad Cor. C. 6. v. 13.

La plûpart neanmoins des Commentateurs Lutheriens se sont plus arrêtez à la Theologie qu'à la Critique, parce qu'ils ont été Theologiens de profession. C'est ce qui fait que Gilles Hunnius, Professeur dans l'Academie de Wittenberg, a inseré un grand nombre de lieux communs dans ses Commentaires sur S. Matthieu & sur Saint Jean, ayant aussi la même methode sur les Epîtres de Saint Paul. Ce sont plûtôt des leçons de Theologie, que de veritables Commentaires, parce qu'il s'étend plus sur les disputes qui regardent la Religion, que sur les paroles de son texte, qu'il ne laisse pas neanmoins d'éclaircir. Par exemple, aprés avoir parlé au long du *Verbe* au commencement de son explication de Saint Jean, il montre par quelques passages de l'Ancien Testament, que cet Evangeliste n'est pas le premier auteur de ce mot λόγος, *Verbe*; car Moyse & David ont donné ce nom à la seconde personne de la Trinité, *Porro Joannes hanc appellationem non jam primùm excogitavit, sed eam ex veteri Testamento est mutuatus. Nam & Moses & David secundam personam Trinitatis λόγον appellant. Moses quidem Genes. 1. describens historiam creationis mundi singulis operibus præmittit, & dixit Deus fiat lux . . . Ita Ps. 33. verbo Domini cœli firmati sunt.* Cette observation, & une bonne partie des autres de cet Auteur, conviendroient mieux à un Interprete Catholique, qui joint à l'Ecriture la Tradition des anciens Docteurs de l'Eglise, qu'à un Protestant qui se trouve embarrassé lors qu'il s'agit de repondre aux Sociniens

Hunnius.

Ægid. Hunn. Comm. in C. 1. Joann.

niens, qui ne reçoivent point les interpretations de ces anciens Ecrivains. Il faut cependant que les Commentaires de Hunnius ayent été goûtez de ceux de sa secte, y en ayant eu plusieurs éditions. Aussi sont-ils commodes aux jeunes Theologiens, à cause du grand nombre de questions qu'ils renferment, & qui y sont traittées separément.

PELARGUS. Il semble que Chrystofe Pelargus, qui a été Professeur en Theologie à Francfort pour le party Lutherien, n'ait point aussi approuvé les explications trop literales. Il n'a point eu d'autre idée dans ses Commentaires sur Saint Matthieu & sur Saint Jean, que de faire connoitre la doctrine des anciens Docteurs de l'Eglise, comme il le marque dans le titre de son ouvrage, où il promet d'expliquer ces deux Evangelistes par questions & reponses, & de tirer la plûpart de ses decisions des Peres orthodoxes, *ex antiquitate orthodoxa*. Sa methode repond assez bien à son titre. Il ne se sert même, autant qu'il le peut, que des propres termes de ces anciens Ecrivains, reconnoissant aprés S. Basile qu'il faut avoir de la veneration pour l'antiquité, τὸ γὰρ ἀρχαῖον αἰδέσιμον, *Divo Basilio*. Christoph. Pelarg. Praf. Comm. in Joann.

Comme il fait plûtôt des leçons de Theologie qu'un veritable Commentaire, il luy a été plus facile d'établir par ce moyen ses sentimens, que s'il s'étoit arrêté simplement à la lettre de son texte, sur tout lors qu'il refute les nouveaux Antitrinitaires. Il témoigne qu'il ne s'est éloigné en rien de l'ancienne Confession de foy des Orthodoxes, sans neanmoins s'assujettir à aucun Docteur particulier. Et en effet il cite bien plus souvent les anciens Auteurs que les nouveaux, & entre les nouveaux il nomme moins souvent les Protestans que les Catholiques.

Les questions de Theologie qu'il forme sont prises ordinairement de son texte, & il y mêle quelquefois de la controverse, ne pouvant pas faire autrement. C'est ainsi qu'à l'occasion de ces paroles de nôtre Seigneur à la Samaritaine, *Donnez moy à boire*, Joann. 4. 7. il refute le Jesuïte Salmeron qui les a expliquées en faveur des Mendians, comme si JESUS-CHRIST avoit mendié. *Ineptissime Salmeron . . . ex his verbis* da mihi bibere, *Christum mendicasse, & mendicantium ordinem hinc proba-*

bari posse nugatur. Il luy oppose Pererius, qui a montré dans ses disputes sur l'Ecriture, que J. CHRIST & ses Disciples ne mendioient pas pour l'ordinaire.

Quelque estime que Pelargus fasse paroître pour les anciens Peres, il n'est pas tout-à-fait exemt de préjugez. Il suit l'opinion de Luther sur le Chap. 6. de S. Jean, croyant après luy contre toute l'antiquité, qu'il ne s'agit point en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie, mais seulement de la manducation spirituelle & mystique du corps & du sang de JESUS-CHRIST: ce qu'il tâche d'appuyer par les paroles de Saint Augustin dans son Traité 26. sur Saint Jean. Il ne faut point chercher dans un ouvrage de cette façon des remarques Critiques, mais seulement de la Theologie. Il s'étend neanmoins fort au long sur l'histoire de la femme adultere au commencement du Chap. 8. de Saint Jean, savoir si elle est Canonique ou non; mais il n'ose rien decider. Il expose seulement les raisons qu'on produit ordinairement de part & d'autre, laissant à la liberté de ses lecteurs d'en croire ce qu'il leur plaira. Pelargus a aussi écrit un Commentaire sur les Actes des Apôtres que je n'ay point vû.

Nous aurions dû placer dans cette classe, avant même tous ces Commentateurs, les notes de Munster sur l'Evangile Ebreu de Saint Matthieu, qu'il a publié le premier en cette langue; mais elles ne regardent presque que les Juifs. Je ne say pourquoy les Anglois l'ont mis à la tête de leurs Critiques, puis qu'il n'y a rien de Critique dans son ouvrage, qui est une controverse purement Juive, si l'on excepte quelques endroits où il éclaircit le texte de cet Evangeliste. On a montré ailleurs que cet Evangile Ebreu étant une traduction, qui a été faite sur la Vulgate, ne peut-être d'aucune utilité; & par consequent les notes que Munster a faites sur cette fausse piece ne sont d'aucun usage. Il avoüe même dans sa lettre à Henri VIII. Roy d'Angleterre, à qui il a dedié son livre, qu'il ne donne point cet Evangile de la maniere qu'il l'a trouvé chez les Juifs fort imparfait; mais comme il l'a retabli. *D. Matthæi Euangelium sub auspiciis tuis potentissime Rex, in nativa sua, hoc est Hebraica lin-*

MUNSTER.

lingua, non qualiter apud Hebræorum vulgus lacerum inveni, ſed à me redintegratum & in unum corpus redactum emittimus.

Les Lutheriens ont auſſi eu parmi eux quelques Commentateurs Critiques, & entre autres Gualtperius, qui a fait un petit ouvrage où il explique les mots barbares qui ſont dans le texte Grec du Nouveau Teſtament. Il a été d'abord imprimé à Wittenberg avec ce titre, *Sylloge vocum exoticarum . . . quæ habentur in textu Græco Teſtamenti Novi cum interpretatione etymologica, & rerum utilium adhærentium commonefactione.* Les Anglois l'ont en ſuite fait reïmprimer parmi les autres Critiques. Cet Auteur qui prend la qualité de Recteur du College de Lubec, & qui avoit enſeigné pendant neuf ans à Marpurg les langues Grecque & Ebraïque, ne s'arrête pas ſeulement aux mots étrangers qui ſont dans le Grec; il examine auſſi ceux de la verſion Syriaque, s'étendant ſur pluſieurs autres choſes qui n'avoient point beſoin d'éclairciſſement.

Gualtperius.

Otho. Gualtp. edit. ann. 1508. in 8.

In Academia Marpurgensi.

Il a ajoûté des obſervations qui ſont quelquefois un peu longues, & il ne paroît pas qu'il ait eu aſſez de capacité pour corriger les Auteurs qu'il a compilez. Il remarque, par exemple, ſur le mot de *Phylacteres*, qu'il (*f*) y a dans la verſion Syriaque *tefilin*, qu'il fait venir du verbe *tafal*, qui ſignifie *conjunxit*; d'où les Docteurs contemplatifs ont pris occaſion de dire que la priere a été appellée *tefila*, parce qu'elle nous joint à Dieu par la meditation. Mais ceux qui entendent la langue Ebraïque, ſavent que ce nom vient d'un autre verbe qui ſignifie *prïer*. Il fait de plus venir mal-à-propos en cet endroit le Concile d'Antioche, qui a condamné l'uſage des Phylacteres comme une ſuperſtition: car ce Concile ne parle nullement des Phylacteres des Juifs. Il eſt plus exact ſur le mot βαπτι-σθείς, *batiſé*, aſſûrant qu'il ſignifie *mergi*, *immergi*, *être plongé*, & qu'il repond au verbe

In C. 23. Matth.

(f) *Syrus habet . . .* תפיליהון, *ex radice* תפל, *quæ inter alia ſignificat* conjunxit, connexuit: *undè ſecretioribus interpretibus* תפילין, *id eſt* oratio, *dicitur quòd nos Deo conjungat per meditationem & affectum.* Gualtper. Syllog. in Cap. 23. Matth.

be Ebreu כבל *taval*, & au Syriaque ܚܡܕ *amad*.

Jacob. Revius edit. ann. 1638. Les remarques Critiques que Jaques Revius a ajoûtées à sa nouvelle édition des notes de Laurens Valle, luy ont fait trouver place parmi les Critiques d'Angleterre. Outre que son édition est plus exacte que celle qu'Erasme en avoit publiée avant luy, il defend son Auteur des censures injustes de ce Critique. Valle comme on l'a pu voir cy-dessus, s'est quelquefois émancipé en parlant de Saint Thomas, & de quelques autres Commentateurs Latins qui ont ignoré la langue Grecque. Il est étonnant qu'Erasme qui parle encore plus mal que luy de ces savans hommes, l'ait accusé de n'avoir pas eu assez de moderation à leur égard. *In I. Epist. ad Cor. C. 9. v. 13.* *Longiùs evectus*, dit Erasme, *animi calore Valla demiratur impudentiam quorumdam Theologorum*. Mais Revius fait voir que (*g*) Valle ne s'est point servi des paroles injurieuses qu'il luy fait dire; que c'est au contraire Erasme qui a employé ces termes, & d'autres semblables quand il parle de S. Thomas. *Eat nunc Erasmus*, ajoûte Revius après cette reflexion, *& Vallam erga sanctos suos, & nominatim Thomam doceat*.

En effet Erasme a eu tort en cela. Il n'en est pas de même de quelques autres endroits où ce Lutherien ne luy rend pas justice; comme lors qu'il luy reproche d'avoir rejetté ce qui est à la fin de l'Oraison Dominicale dans les Exemplaires Grecs, parce que l'Eglise Romaine ne le reconnoit point: comme si, dit-il, il luy étoit permis pour cela d'accuser de fausseté toute l'Eglise Grecque. *Erasmus autem contumeliose coronidem hanc rejicit, eo maximè argumento, quod alioqui totam Ecclesiam Romanam hæc pars precationis Dominicæ fugisset . . . quasi majus in eo flagitium esset, quàm totam Ecclesiam Græcam falsimoniæ arguere, quæ constanter eam legit*. Revius n'a pas sçu que cette addition n'est point dans les plus anciens Exemplaires Grecs, & qu'ainsi la Critique d'Erasme est très-bien fondée, n'étant pas appuyé sur l'au-

(g) *Profectò impudenter confingit hoc ipse Erasmus, cùm nec* impudentiæ, *nec* fabulæ, *nec* figmenti, *nec risus mentio sit apud Vallam.* Rev. Animadvers. in Vall. in Epist. I. ad Corinth. Cap. 9. v. 13.

l'autorité ſeule de ſon l'Egliſe.

Bugenhagius Jean Bugenhagius devoit trouver ſa place immediatement après Luther avec qui il a vêcu, ayant même eu part à la traduction Allemande de la Bible, comme on l'a remarqué dans la II. Partie de cette Hiſtoire. Je n'ay lu de cet Auteur que des Notes aſſez abregées ſur dix Epitres de Saint Paul, commençant par l'Epître aux Epheſiens. Quoy qu'il ſoit court, & qu'il ait plûtôt écrit des Scolies qu'un Commentaire, il étoit trop prévenu des ſentimens de ceux de ſa ſecte pour donner quelque choſe d'exact. S'il tombe ſur quelque endroit qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec les ſentimens de Luther, il n'oublie rien pour le detourner en un autre ſens. Par exemple ſur ces mots, *Cum metu & tremore veſtram ſalutem operamini*, où S. Paul exhorte les Philippiens à travailler avec crainte à leur ſalut, il avertit ſes lecteurs que ce paſſage n'établit point le libre arbitre, puis qu'on lit immediatement après que c'eſt Dieu qui agit en nous. *Ne verò hinc ſtatuas liberum arbitrium quia dicit*, operamini veſtram ſalutem, *addit*, nam Deus eſt qui agit in vobis &c. Le mot de *pro bona voluntate*, ou comme il traduit, *pro bono animi propoſito*, qui eſt dans le verſet ſuivant, pouvant auſſi bien s'entendre de nôtre volonté que de celle de Dieu, il a recours au texte Grec pour ôter l'équivoque : d'où il infere que nôtre ſalut ne depend point de nos efforts, mais de ſa volonté & de ſa grace. *Ipſius eſt enim bona voluntas, quod ſic per gratiam in nobis operatur, non noſter conatus.* Il eſt vray qu'il eſt parlé en ce lieu-là de la volonté de Dieu; mais elle n'exclut pas la volonté des hommes : & ainſi un Commentateur qui n'auroit point pris party auroit concilié l'une avec l'autre.

Annot. Jo. Bugenh. Pomerani in 10. Epiſtolas Pauli. Edit. Baſil. ann. 1524. in 8.

Philipp. 2: 12.

La meilleure partie des notes de Bugenhagius eſt de cette nature, ayant choiſi exprès les endroits qui luy paroiſſoient les plus propres à faire des reflexions de Theologie, où Luther parle plûtôt que Saint Paul. Il ajoûte auſſi quelquefois de la controverſe & des digreſſions contre l'Egliſe Romaine : en quoy il eſt neanmoins plus moderé que Juſtus Jonas Lutherien du même tems, qui a publié de ſemblables remarques ſur les Actes

Annot. Juſti Jonæ in Acta Apoſt. Ed. in 8. ann. 1525.

Actes des Apôtres. Celuy-cy étoit si fort préoccupé des sentimens de sa secte, qu'il ose comparer l'état de sa Reformation à ces jours heureux de l'Eglise naissante. *Versamur enim*, dit-il écrivant à un Duc de Saxe à qui il dedie son ouvrage, *jam in magna luce verbi, tantâ procul dubio quantâ nunquam inde ab Apostolorum diebus fuit. Fiunt miracula non minora quotidie, quàm tunc facta sunt. Quis enim tam celerem cursum verbi, quis hanc subitam mutationem rerum, non miraculum maximum esse ducat?* Il met au nombre des plus grands miracles les desordres que Luther avoit causez dans l'Eglise, l'appellant un autre S. Paul. Cela n'a pas besoin d'être refuté, & il seroit même inutile de nous arrêter à ces Commentateurs entêtez, dont toute l'érudition consiste à debiter quelques lieux communs de Morale & de Theologie. Jonas tombe dans des fautes grossieres, lors qu'il se mêle de Grammaire & de Critique. Ce defaut est commun à la plûpart de ces premiers Reformateurs, qui n'ont pas eu une connoissance assez exacte des langues Grecque & Ebraïque, ni même de l'ancienne Theologie.

Jonas in Epist. ad Joann. Frider. Sax. Duc.

CHAP. XLVIII.

De quelques autres celebres Commentateurs Lutheriens sur le Nouv. Testament.

ANdré Osiander s'est acquis beaucoup de reputation, non seulement dans le party de ceux de sa secte; mais même parmi les Catholiques, par une Harmonie des quatre Evangiles qui a été imprimée en Grec & en Latin en 1537. & qui a été depuis reimprimée plusieurs fois; je ne parlerai icy que des notes qu'il a jointes à cet ouvrage. Bien qu'il s'y applique principalement à justifier sa Concorde, il ne laisse pas de s'arrêter sur de certains endroits obscurs, qu'il tâche d'éclaircir par de nouvelles interpretations, comme il le fait voir sur ce passage de Michée cité par S. Matthieu, *Et tu Betlehem terra Juda nequaquam minima es in principibus Juda.* Il y a de très-grandes difficultez à concilier la citation de l'Evangeliste avec le texte original, que Saint Jerôme a traduit dans un sens qui paroît contraire. Osiander croit que la traduction de ce Pere ne repond point aux mots Ebreux, qui signifient selon luy,

OSIANDER. *Basil. in fol.* *Matth. 2. 6.*

luy, *Parum eſt ut ſis inter chiliadas ſeu chiliarchos Judæ.* (*a*) *Andr. Oſiand. lib. 1. annot. in C. 10.* Il n'eſt pas ſurprenant, dit-il, que la verſion de Saint Jerôme ſur l'Ebreu ne s'accorde point avec l'Evangeliſte, qui a neanmoins exprimé le ſens du Prophete: car il a traduit *parvulus es*, au lieu qu'il falloit traduire *parum eſt*. Après s'être étendu aſſez au long ſur ce nouveau ſens, qui a quelque choſe de ſpecieux, il ajoûte qu'on ne doit pas pour cela diminuer rien de l'eſtime qu'on a de S. Jerôme, qui s'eſt fait admirer de tout le monde à cauſe de ſa profonde érudition: étant homme il a été ſujet à ſe tromper. *Ibid.* *Hæc nolim in contumeliam Hieronymi à quoquam accipi: fuit enim ſine controverſia vir præter vitæ ſanctitatem rara & admiranda eruditione præditus, cui ſtudioſi multum debent; ſed homo tamen fuit.* Mais le docte Caninius a refuté de toute ſa force cette nouvelle interpretation, aſſûrant qu'on ne pouvoit nullement donner ce ſens-là au mot Ebreu צעיר

En effet ce Lutherien qui avoit l'eſprit ſubtil & qui meditoit, s'eſt éloigné quelquefois des ſentimens ordinaires, & en a eu quelques-uns qui n'ont pu être goûtez de ceux même de ſon party. Il ne fait paroître aucune ſolidité dans tout ce qu'il a raporté fort au long ſur le nom de *Jeſus*, qu'il a pretendu n'avoir pas été le nom Ebreu יהשע, mais יהשוה, où il trouve, je ne ſay par quel raffinement, יהוה, qui eſt le nom ineffable de Dieu.

Les nouvelles interpretations ſont ſi fort de ſon goût, qu'il ne craint point de condamner toute l'antiquité ſur l'explication de ce paſſage d'Oſée cité par S. Matthieu, *J'ay appelle d'Egypte mon Fils*, que tous les Anciens ſelon luy ont entendu literalement du peuple d'Iſraël lors qu'il ſortit d'Egypte. *Matth. 2:15.* Si ce ſens eſt veritable, dit-il, il faut que l'Evangeliſte ſe ſoit *Id. ibid. in C. 2.*

(a) *Quod* (צעיר להיות) *cùm Hieronymus reddiderit* parvulus es, *cùm deberet reddere* parum eſt, *quid mirum ſi tranſlatio ejus non conſentiat cum Euangeliſta, qui Prophetæ ſententiam liberis quidem verbis, integram tamen & i:terruptam nobis expreſſit? Idem enim eſt omninò ſive dicas*, Parum eſt ut ſis inter principes Judæ, *ſive dicas*, Nequaquam es minima inter principes Judæ. Andr. Oſiand. lib. 1. Annot. in Cap. 10.

joüé de ses lecteurs, lors qu'il l'a appliqué à Jesus-Christ. Il refute même en particulier la reponse de Saint Jerôme à l'objection de l'Empereur Julien, croyant qu'on ne peut mettre à couvert Saint Matthieu de cette objection, quelque type ou allegorie qu'on suppose. En un mot il decide hardiment, que jusqu'à luy tous les Commentateurs qui ont entendu du peuple d'Israël cette Prophetie se sont trompez, *Commentatores omnes quotquot ea verba de filiis Israëlis enarrarunt errasse.* C'est ce qui luy a fait trouver un nouveau sens, l'expliquant de Jesus-Christ à la lettre. Mais il fait connoître en même tems qu'il est bien plus facile de refuter les autres, que d'établir ses propres opinions. Il est neanmoins loüable, en ce qu'il n'a rien oublié pour donner un sens literal aux passages de l'Ancien Testament raportez dans le Nouveau, où ils paroissent être plûtôt des applications, que de veritables interpretations. Mais il y a de grandes raisons de douter qu'il ait satisfait en cela ses lecteurs, & sur tout les Juifs, qui ne manqueront pas d'objecter que ces sortes d'explications sont forcées.

Ibid.

Quoy qu'il ait fait peu de notes, il y traite de plusieurs questions importantes à la Religion. Il semble avoir trop multiplié dans son Harmonie, qu'il a dediée à Cranmer Archevêque de Cantorberi, de certaines actions qui sont les mêmes, si ce n'est qu'elles ont été raportées par les Evangelistes avec quelque difference; au moins pour les circonstances. Calvin a remarqué ce defaut & quelques autres dans Osiander: mais il ne faut pas s'en raporter entierement à luy, ayant pris à tâche de le decrier. Les Catholiques qui trouverent en ce tems-là son Harmonie commode, la firent reïmprimer sans les notes, qui sont neanmoins dans quelques éditions, & entr'autres dans une de Robert Etienne. Au reste l'on distinguera cet André Osiander, qu'on nomme ordinairement l'ancien, d'un autre André Osiander fils de Luc Osiander.

Paris. in 12. ann. 1545.

MARTIN. CHEMNITIUS.

L'ouvrage d'Osiander étant trop court, Martin Chemnitius travailla après luy sur la même matiere, dans le dessein d'expliquer au long toutes les difficultez qui regardent non seulement la Concorde des Evangelistes, & le sens literal de son texte; mais un grand nom-

nombre de queſtions incidentes. C'eſt ce qui rend ſon Commentaire fort ample, y mêlant de la Theologie & des lieux communs de controverſe, tant contre les Calviniſtes que contre les Catholiques. On voit que ce Proteſtant s'étoit appliqué avec ſoin à l'étude des Livres Sacrez, & qu'il n'avoit pas même negligé celle des Peres & des autres Ecrivains Eccleſiaſtiques. Ce qui paroît dès l'entrée de ſon livre dans ſes prolegomenes, où il examine doctement pluſieurs faits qui ont de la liaiſon avec ſon deſſein. Il y reprend même avec liberté le defaut de ſon confrere Oſiander, qui a ſeparé contre le conſentement de toute l'antiquité des hiſtoires qui ne ſont pas differentes, pour être raporteés dans les Evangeliſtes avec quelques circonſtances differentes. *Unum*, dit-il, *tantum incommodum habet* (*Oſiander*) *quod hiſtorias quæ conſenſu totius antiquitatis & circumſtantiis hoc maxime teſtantibus apud diverſos Euangeliſtas eædem ſunt, ipſe cogitur alias ſeu diverſas facere, & longo temporis intervallo divellere; qua ratione perit illa collatio Euangeliſtarum.* Il loüe au contraire la Concorde de Janſenius Evêque de Gand: mais il ne juge pas qu'on doive mettre Calvin au nombre de ceux qui ont composé des Concordes des Evangiles, parce que ce dernier ne s'eſt pas aſſez appliqué à ſeparer de certains faits qui paroiſſent à la verité les mêmes, ou au moins ſemblables, & qui ſont neanmoins arrivez en differens lieux, ou en differens tems, outre qu'il n'a pas joint S. Jean aux autres Evangeliſtes l'ayant commenté ſeparément.

Chemnit. proleg. C. 2.

Ibid.

Chemnitius de plus témoigne qu'il ſe (*b*) trouva embarraſſé ſur le choix qu'il devoit faire d'une verſion Latine, qui

(b) *Veterem & Vulgatam verſionem, quia & ubique uſurpatur, & in noſtris etiam Eccleſiis in citationibus ſive allegationibus ſententiarum uſurpatur, conſtitueram retinere, & ea quæ in illa verſione Librariorum vel incuria vel inſcitia, ſive omiſſa ſive depravata ſunt, quæque à fontibus improprietate vel incommoditate interpretationis nimium recedunt, ad ipſos fontes modica inflexione corrigere. Sed vidi hoc non poſſe fieri, quia videatur quaſi nova eſſet tranſlatio, quæ tamen omnibus non ſatisfaceret. Ideo tandem judicavi ſimpliciſſimam eſſe rationem, ſi Eraſmi verſionem quæ à veteri non nimis longè recedit, quæque ubique jam recepta & uſitata eſt ſumam.* Martin. Chemn. Harmon. Proleg. cap. 7.

qui repondit exactement au texte Grec des Evangiles. Il avoit eu dessein de preferer l'ancienne à toutes les autres, parce que l'usage des Eglises d'Occident l'avoit autorisée, & qu'on n'en citoit pas même d'autre dans les assemblées publiques de ceux de son party. Il crut d'abord que c'étoit assez de la retoucher en de certains endroits, où elle paroissoit trop éloignée de l'original. Mais ayant reconnu que ses corrections faisoient une espece de nouvelle traduction, qui ne satisferoit pas tout le monde, il jugea qu'il étoit plus à-propos, pour garder quelque uniformité, de s'attacher uniquement à la version d'Erasme qui convenoit assez avec l'ancienne, & qui étoit même alors reçuë de tout le monde.

Comme il a joint le texte Grec à cette traduction, si elle ne luy paroît pas en exprimer assez la force & l'étenduë, il supplée à cela dans son Commentaire, où il est Critique, Theologien, & quelquefois Controversiste. Il y suit assez souvent la Theologie de Saint Augustin & ses explications, sans neanmoins s'y assujettir entierement. Si les interpretations de ce Pere luy semblent plus Theologiques que literales, il prend la liberté de le redresser, comme on le peut voir sur ces paroles de Saint Jean, *Dedit eis potestatem filios Dei fieri*. Augustin (*c*) dit-il, a de coutume d'entendre par cette puissance la grace de la foy, que Jesus-Christ nous a donnée afin que nous puissions croire, & devenir par la foy les enfans de Dieu ; cette puissance ne venant point de nôtre libre arbitre, parce que nous ne pouvons pas croire de nous-mémes. Cela est vray, ajoûte Chemnitius : mais il est évident que ce n'est pas là le veritable sens de ce passage. Il pretend que le mot Grec ἐξουσία qui est en ce lieu-là, & qui repond selon luy dans la version des 70. au mot Ebreu כושל, ne signifie pas seulement le pouvoir de faire ou d'aquerir quelque chose ; mais

(c) *Augustinus solet exponere* potestatem *pro gratia fidei data per Christum ut possimus credere, atque ita fide filii Dei fieri : quæ potestas, inquit, ex libero arbitrio nulla est: non enim possumus ex nostris viribus vere credere; sed illud posse donatur nobis à Christo per Spiritum Sanctum. Et sententia quidem vera est ; coactam tamen hoc loco illam esse manifestum est.* Chemnit.

mais qu'il se prend aussi pour *droit*, *excellence*, *autorité & prééminence*; ce qu'il appuye sur quelques autres passages du N. Testament, *Vocabulum ἐξουσίας significat non tantùm facultatem aliquid vel faciendi vel acquirendi; verùm etiam dignitatem, præeminentiam, excellentiam, autoritatem & jus aliquod.* Ce Commentateur n'a rien de recherché pour ce qui regarde la Critique & les diverses leçons: n'ayant point eu d'Exemplaires Grecs MSS. il a seulement profité du travail d'Erasme.

Son entreprise étant trop grande il n'a composé qu'une partie de cet ouvrage, qui a été continuée par deux de ses confreres, comme il est même indiqué dans le titre qui est exprimé en ces termes. *Harmonia quatuor Euangelistarum, à Theologis celeberrimis Martino Chemnitio primùm inchoata, D. Polycarpo Lysero post continuata, atque D. Joanne Gerardo tandem felicissimè absoluta.* J'en ay vû deux éditions, dont la premiere est de

En 1641. Geneve en deux gros volumes *in folio*; le premier volume est de Chemnitius & de Lyse-

En 1652. rus. L'autre édition qui est de Francfort & de Hambourg en trois gros volumes *in folio*, a été publiée par quelques Academies Lutheriennes. On lit à la tête de ces deux éditions une Epître écrite par Lyserus en 1593. à Frideric Duc de Saxe, où il donne à Chemnitius la qualité de Superintendant de l'Eglise de Brunsüic, *Martini Chemnitii Sacræ Theologiæ Doctoris & Ecclesiæ Brunsuicensis quondam Superintendentis vigilantissimi.* Il le loüe d'avoir refuté les erreurs des Catholiques Romains, & des Zuingliens ou Calvinistes; & il dit en parlant de ces derniers, *Illorum errores & blasphemias in duobus scriptis de persona Christi & sacra Domini Cœna refutavit, evertit, prostravit.*

Salomon Glassius qui prend à la tête de ses ouvrages la qualité de *Superintendant des Ecoles du Duché de Saxe-Gotha*, s'est aussi acquis beaucoup de reputation dans le party des Lutheriens. Mais il me semble qu'on le doit plûtôt mettre dans le rang des Controversistes Critiques & des Predicateurs, que parmi les Commentateurs de la Bible. Il a donné au public quelques volumes sous le titre de *Philologie Sacrée*, où il s'arrête principalement à faire voir que le texte de l'Ecriture

GLASSIUS.

ture eſt pur & entier. Il paroît dans ſon premier Traité un zèlé defenſeur de la Maſore des Juifs, & dans le ſecond, où il n'oublie rien pour prouver que le texte Grec du Nouveau Teſtament n'eſt point corrompu, il ſe plaint de ce que les Chrêtiens n'ont point eu de Maſoretes pour conſerver leurs livres. C'eſt à ce defaut de Maſore qu'il attribuë ce grand nombre de varietez qui ſe trouvent dans les Exemplaires Grecs. *Tali verò*, dit-il, *exactiſſima cenſura (Maſora) & contextus Græci reviſione in Novo Teſtamento caremus. Quare mirum haud quaquam eſt, per tot tam variorum deſcriptiones multum varietatis Græcum textum contrahere.* D'autres au contraire jugeront que c'eſt un bonheur à l'Egliſe de n'avoir point eu de ſemblables Maſoretes ou Critiques, qui nous ayent ôté la connoiſſance de la diſpoſition des anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, comme les Maſoretes Juifs nous ont privé en partie de celle des anciens Exemplaires Ebreux. L'Auteur témoigne en un autre endroit, qu'il a écrit cette Philologie, qui regarde plus les diverſes leçons & la Grammaire qu'aucune autre choſe, pour la commodité des jeunes gens qui s'appliquent à l'étude de l'Ecriture, *in tyronum commoda*. La premiere édition de cet ouvrage eſt de 1623. j'en ay lu la ſeconde, qui eſt de Jene en 1643.

Glaſſ. Philol. Sacr. lib. 1. tract. 2.

Les Sermons du même Glaſſius ſur les textes des Evangiles & des Epîtres, qu'on lit dans les aſſemblées des Proteſtans les Dimanches & les Fêtes de l'année, ont été imprimées en 1664. à Nuremberg en deux volumes *in folio*. Ce dernier ouvrage merite plûtôt le nom de Commentaire que le premier, bien qu'il y ſuive la methode ordinaire des Prédicateurs, qui s'arrêtent plus à debiter leurs lieux communs, qu'à l'explication ſimple & literale de leur texte. Il faut cependant luy rendre cette juſtice, qu'il crie fort contre ceux qui prêchent au peuple tout ce qui leur vient dans la penſée, ſans faire le choix des matieres qui ſont propres à leur ſujet, & qui peuvent être utiles à leurs auditeurs: *Magni ſanè refert in tanta eorum quæ dici poſſunt copia ea prudenter ſeligere, quæ ſcopo accommodata dicentis, populoque ad ſalutem erudiendo conducibilia.* Il ne peut de plus ſouffrir ce grand amas de citations d'Auteurs,

Evangelicor. & Epiſtolicor. textuum, qui Dominicis & Feſtis diebus ſolent in Eccleſia tractari.

Id. Præfat. in Exegeſ.

teurs, ni qu'on faſſe venir dans une Prédication des hiſtoires & des traditions qui n'ont aucun fondement, *fabellas*, *hiſtoriolas*, *traditiunculas*. Parlant à des Lutheriens, il leur fait valoir quelques Sermons de Luther qui étoient fort rares : mais cela ne peut être agreable qu'aux *Predicans* Lutheriens, qui ont en quelque maniere fait un cinquiéme Evangeliſte de leur Patriarche.

HACK-SPAN. Il eſt bon de dire auſſi quelque choſe de Theodore Hackſpan, Profeſſeur en langue Ebraïque dans l'Academie d'Altorf. Ce Docteur Lutherien a fait un grand nombre de remarques Critiques, & en même tems Theologiques, ſur l'Ancien & ſur le Nouveau Teſtament, qui ont été publiées ſous le titre de *Notæ Philologico-Theologicæ* : & en effet la plûpart de ſes obſervations regardent la Critique & la Theologie. Il y traite les matieres de controverſe par raport à la Grammaire, s'attachant principalement à expliquer la ſignification propre des mots de ſon texte. C'eſt ainſi que dès le commencement de la troiſiéme partie, qui eſt ſur les Evangiles, & qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, il refute par le verſ. 16. du Chap. 1. de S. Matthieu les Anabatiſtes, qui nient que JESUS-CHRIST ait pris de la Sainte Vierge la ſubſtance de ſa chair. Il y a très-peu de choſes dans cet Auteur qui ſoient de ſon fond, ne faiſant ordinairement qu'appliquer aux matieres qu'il traite ce qu'il a lu dans les autres. Il combat ſelon cette methode ſur ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem*, les Calviniſtes, qui s'en ſervent pour établir une providence de Dieu efficace, même dans le mal. Il a recours à un Ebraïſme qui marque une ſimple permiſſion en ce lieu-là. *Verba activa*, dit-il, *ſeu actionem ſignificantia*, *ſæpe permiſſionem denotant*. Paræus qu'il cite ayant demandé aux Lutheriens, quel pouvoir ils avoient de detourner ainſi les paroles de l'Ecriture, il les renvoye à la Confeſſion des Arminiens, qui ont ſatisfait, ſelon luy, amplement à cette objection. Matth. 6: 13.

Hackſpan n'eſt pas cependant toûjours heureux dans ſes reflexions ſur les Ebraïſmes, comme il le fait voir lors qu'il reprend l'ancien Interprete Latin d'avoir traduit au commencement de S. Marc, *in Iſaja Propheta*, pretendant

qu'il faut lire comme il y a dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, & que c'eſt un Ebraïſme; les Ebreux citant ſous le nom des Prophetes en general, ce qui n'eſt tiré que d'un ſeul Prophete. Mais cette regle ne peut avoir lieu icy, étant évident que l'auteur de la Vulgate a ſuivi l'ancienne & la veritable leçon de l'original. Il n'eſt pas plus exact ſur le Ch. 14. de S. Matth. v. 19. où il obſerve que Luther, & pluſieurs Proteſtans à ſon imitation, ont traduit le verbe εὐλογεῖν par *rendre graces:* car les plus habiles d'entre les Catholiques conviennent, que les verbes εὐλογεῖν & εὐχαριστεῖν ſe mettent indifferemment l'un pour l'autre dans le Nouveau Teſtament. La conſequence qu'il tire de là contre les Catholiques, & qui eſt commune à la plûpart des Proteſtans, eſt plûtôt d'un Controverſiſte que d'un Critique habile.

Il raiſonne mieux ſur ces paroles de Saint Jean, *Il étoit la veritable lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde*, lors qu'il reprend Piſcator grand ennemi de la grace ſuffiſante, & defenſeur outré du decret abſolu de Dieu, de les avoir interpretées de la lumiere de la raiſon: *Nonnulli* dit-il, *univerſali locutioni veritatem conſtare putant, ſi rationis atque intelligentiæ non fidei lucem verbo φωτίζειν notari dicas. Inter alios Piſcator gratiæ ſufficienti quàm qui maximè infenſus, & peremptorii decreti aſſertor id defendit acerrimè.* Enfin Theodore Hackſpan combat auſſi très-ſouvent les Sociniens par cette même methode, les accuſant d'avoir detourné en pluſieurs endroits le texte des Evangeliſtes par de fauſſes explications.

Le nom que George Calixte s'eſt acquis dans le party Lutherien, nonobſtant ſes ſentimens particuliers, nous oblige de dire auſſi un mot de ſes Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, qui ne repondent pourtant point à ſa reputation. Auſſi ne les a-t-il pas donnez luy-même au public, n'étant la plûpart que des extraits de ſes leçons de Theologie ou de ſes diſcours. C'eſt de cette maniere que ſa Concorde des Evangeliſtes & des interpretations des lieux les plus difficiles a été recueillie, comme il paroît de la Preface qui eſt au commencement de l'edition d'Halberſtat. Sa methode n'a rien de Critique & de recherché. Il s'applique CALIXTE.

nean-

neanmoins avec ſoin à chercher le ſens literal & naturel; ajoûtant en même tems quelques reflexions Theologiques. On pourra mieux juger de ſon eſprit par les deux exemples qu'on va raporter, & qui ſont conſiderables.

Sur ces mots du Chapit. 6. de S. Jean, *Perſonne ne peut venir à moy, ſi mon Pere qui m'a envoyé ne le tire*, il obſerve que c'eſt la même choſe *être donné, & être tiré par le Pere*, qui tire les hommes comme hommes & raiſonnables: *Idem eſt dari & trahi à Patre; trahit autem Pater homines ut homines, non ut bruta, multò minus ut ligna & ſaxa.* Et pour expliquer plus en particulier en quoy conſiſte cet attrait du Pere, il ajoûte qu'il (*d*) attire les hommes en éclairant leur entendement, & propoſant de ſouverains biens à leur volonté, ſavoir ſon amour envers eux, le merite de ſon Fils, & la felicité éternelle. Ce qu'il fait, ajoûte-t-il, tant par les ſecours exterieurs de la prédication de l'Evangile, que par des graces interieures, en ſorte neanmoins que ces graces n'ôtent la liberté à perſonne. Elles donnent ſeulement le pouvoir d'obeïr, & de ſuivre celuy qui attire: elles n'impoſent aucune neceſſité ou violence, & l'on eſt toûjours en état d'y reſiſter, & de les rejetter ſi on le veut. Quand Calixte a fait ces reflexions, il avoit en vûë les Calviniſtes & quelques autres Novateurs, qui ont voulu établir par ce paſſage de S. Jean une grace efficace, qui fait agir neceſſairement nôtre volonté. Il ne dit cependant rien qui ne ſoit conforme aux plus anciens Docteurs de l'Egliſe, qui ont parlé de la même maniere contre les Gnoſtiques & contre les

(d) *Trahit illuminando intellectum eorum, & proponendo voluntati eorum ſumma bona, ſuam ſcilicet in genus humanum benevolentiam, Filii meritum, & quæ hujus vi obtineri queat æternam felicitatem. Hæc verò facit cùm externis auxiliis, nempe Evangelii per vivam vocem prædicatione . . . tum internis auxiliis quibus datur, ut quæ docentur intellectu percipere & credere, & voluntatis fiducia amplecti poſſimus. . . . Interea tamen hæc auxilia nulli neceſſitatem inferunt, ſed id præſtant, ut qui pridem non poterat obedire, jam poſſit obedire & ſequi trahentem; ſi verò nolit omnino, ſi poſitâ etiam gratiâ reſiſtat Spiritui Sancto, non cogunt auxilia nec violenter impellunt.* Georg. Calixt. in Cap. 6. Joann. v. 44.

Manichéens, comme on l'a pu remarquer cy-dessus.

C'est aussi selon la doctrine des anciens Peres, sans avoir égard aux préjugez de ceux de sa secte, qu'il refute sur le vers. 54. du même Chap. de S. Jean, Zuingle, Ecolampade & Calvin, qui nient qu'il soit fait mention en ce lieu-là du Sacrement de l'Eucharistie, pour n'être pas obligez de reconnoître la presence réelle du corps & du sang de JESUS-CHRIST: *Zuinglius & Oecolampadius & Calvinus de Sacramento hic agi nolunt, ne veram præsentiam sanguinis & carnis in Sacramento concedere cogantur.* Il leur oppose le consentement universel des Peres sur ce texte de l'Evangile de S. Jean, qui de luy-même ne peut avoir, selon luy, d'autre sens: *Ratio contextûs & cohærentiæ expositioni Patrum favet in solidum.* Nous avons du même Auteur une explication fort courte sur les Actes des Apôtres, où il s'arrête seulement sur les endroits les plus difficiles. Ce Commentaire aussi bien que ceux qu'on a publiez après sa mort à Helmstat, & à Brunswick sur quelques Epîtres de S. Paul, ont été recueillis de ses leçons. C'est pourquoy l'on y doit

In Acta Apostol. Expos. liter. Helmst. ann. 1663.

plûtôt chercher des decisions de Theologie, que de veritables interpretations: il tire neanmoins ses decisions du sens literal de son texte.

CALOVIUS.

Pour ne pas m'arrêter davantage aux Commentateurs Lutheriens, je viens à celuy d'Abraham Calovius Superintendant de l'Academie de Witenberg, qui semble les renfermer tous, & qui est plûtôt une Chaîne qu'un Commentaire, comme il le temoigne luy-même dans sa Préface. Il dit qu'il a preferé cette sorte d'interpretation, parce qu'il est dangereux de ne pas suivre les autres lors qu'il s'agit d'expliquer l'Ecriture: *In sacris maximè studiis multum refert non esse aut videri velle* αὐτοδίδακτον: *tales enim qui sunt singulares esse amant.* Mais ce qui rend ce Commentaire qui est sur tout le Nouveau Testament plus recommendable, c'est qu'il a pris à tâche d'y refuter les fautes qu'il a cru trouver dans celuy de Grotius, qu'il a même inseré dans le sien, afin qu'on pût mieux juger de ce qu'il en improuve. Il se plaint des nouveautez & des sentimens singuliers de ce savant homme sur plusieurs articles de nôtre creance: & c'est ce qui l'a engagé à les examiner

Biblia N. Testamenti illustrata à D. Abrah. Calov. edit. Francof. in fol. ann. 1676.

In Præfat.

ner avec quelque application. Bien qu'il ne luy rende pas toûjours justice, & qu'il consulte souvent ses préjugez, il faut neanmoins avoüer qu'il le releve très-bien en plusieurs endroits.

Calovius a mis à la tête de son ouvrage une Harmonie des quatre Evangelistes, où il raporte simplement le texte des Evangiles. Il fait suivre après cela ses notes sur chaque Evangile en particulier. Comme c'est un recueil des plus savans Commentateurs qu'il avoit lus, il ne se pouvoit pas faire qu'il n'y eût beaucoup d'érudition. Il y refute aussi les nouveaux Antitrinitaires lors que l'occasion s'en presente, ausquels il joint très-souvent Grotius. De plus il n'oublie pas d'y mêler de la controverse, contre les Catholiques & contre les Calvinistes. S'il y fait venir de la Critique s'arrêtant sur les diverses leçons, ce n'est pour l'ordinaire qu'après d'autres, n'ayant eu aucuns Exemplaires MSS. du Nouveau Testament. Mais il ne reüssit pas toûjours dans ses decisions : ce qu'il seroit trop long de marquer en particulier. Au reste il y a très-peu de Commentateurs, sur tout parmi les Lutheriens, où il paroisse plus de bon sens que dans celuy-là. On voit bien qu'il a étudié les matieres dont il traite : & s'il tombe dans quelques fautes, une bonne partie vient du zêle qu'il avoit pour son party. Quoy qu'il fasse profession de ne raporter que ce qu'il avoit lu dans les autres, il ne laisse pas de donner son jugement sur les matieres qui se presentent, & quelquefois même sur les personnes. Dans un catalogue qu'il aporte des Commentateurs de S. Matthieu, il accuse Frideric Spanheim d'avoir écrit en Pyrrhonien sur les Evangiles dans son livre des doutes Evangeliques, & d'avoir mieux reüssi à trouver des difficultez, qu'à les resoudre. *Felicior in dubiis conquirendis quàm solvendis, non pauca magis dubia reddens, deque iisdem saltem Pyrrhonicè disputans.*

Enfin Calovius nous a donné plusieurs autres ouvrages, où il n'explique pas à la verité exprès les Livres du Nouveau Testament : mais ils ont tous leur utilité, parce qu'il y examine assez judicieusement un grand nombre de passages de l'Ecriture, s'arrêtant principalement sur ceux qui regardent les Sociniens. C'est as-

ſez parlé des Lutheriens : venons maintenant à ceux qui nous ſont connus ſous le nom de Zuingliens & de Calviniſtes.

CHAP. XLIX.

Des Commentateurs Zuingliens & Calviniſtes. Premierement de Zuingle, de Bullinger, d'Oecolampade, & de Martin Bucer.

ZUINGLIUS. IL ſemble que ce ſoit un effet de la providence Divine, qu'il ſe ſoit élevé un autre Novateur dans l'Allemagne en même tems que Luther. Cela fit connoître que les nouveautez qui parurent alors n'étoient pas apuyées ſur de bons fondemens, puis que ces deux hommes qui étoient animez de l'eſprit de Reformation, & qui ſe ſervoient des mêmes principes pour combattre l'ancienne creance de l'Egliſe, étoient ſi oppoſez l'un à l'autre. Zuingle ſe vantoit d'être l'auteur de ſes ſentimens, & de n'avoir rien apris de Luther, qui vouloit qu'on le regardât comme le ſeul Reformateur du genre humain. Si j'avois apris de vous l'Evangile, luy diſoit-il, pourquoy ne l'avoüerois-je pas ? *Evangelii autem rationem ſi abs te didiciſſem, cur non faterer ?* Il aſſûre (*a*) qu'avant que Luther parût dans le monde, il y a eu pluſieurs ſavans hommes qui ont connu à fond la Religion. Et pour ce qui eſt de moy, ajoûte-t-il, j'ay apris la verité de l'Evangile en liſant S. Jean, & les Traitez de S. Auguſtin ſur cet Evangile, & les Epîtres de S. Paul, que j'ay copiées moy-même en Grec trois ans avant que vous paruſſiez. Il fait l'éloge de ſon maître Thomas de Witembach, de qui il avoit apris que la ſeule mort de JESUS-CHRIST eſt le prix de la redemption, *Solam Chriſti mortem pretium eſſe redemptionis.* Dans pluſieurs Ouvrages qu'il a publiez contre Luther, il en parle comme d'un homme peu habile, qui n'entendant pas le ſtile de l'Ecriture

Zuingl. Exegeſ. Euchar. fol. 358.

Ibid.

(a) *Fuerunt multi atque excellentes viri, qui antequam Lutheri nomen eſſet celebre viderunt undè penderet Religio, longè aliis præceptoribus quàm tu putes docti : nam de meipſo coram teſtor Evangelii vim atque ſummam cùm Joannis Auguſtinique tractatuum lectione didici, tum diligenti Græcanicarum Pauli Epiſtolarum, quas hisce manibus ante undecim annos exſcripſi, cùm tu annis jam octo regnes.* Zuingl. in Exeg. Euchar.

criture n'avoit point remis la Religion dans son ancienne pureté. Il reproche à Luther, à l'occasion du livre qu'il avoit composé touchant l'adoration de l'Eucharistie, (*b*) qu'il luy étoit arrivé la même chose qu'à S. Augustin, qui s'étoit acquis une si grande autorité qu'on l'obligeoit souvent à écrire sur des matieres qu'il n'entendoit pas bien: car le peuple, dit-il, qui est ignorant, croit que celuy auquel il a donné une si grande autorité doit savoir toutes choses, & après cela il le regarde comme infaillible.

Les remarques de Zuingle sur les Evangiles, & sur quelques Epîtres des Apôtres, qui se trouvent dans la derniere partie de ses Ouvrages imprimez à Zuric en quatre volu- En 1545.
mes *in folio*, sont des recueils de ses Prédications & de ses leçons, lesquels ont été publiez après sa mort. Bien qu'il suive la methode des Declamateurs, il est pour l'ordinaire plus modeste dans ses instructions que la plûpart des premiers Protestans. Aussi y mêle-t-il moins de controverse, s'arrêtant assez sur le sens literal. Comme le Fanatisme étoit déjà repandu de son tems, & que plusieurs préferoient leur esprit particulier à la raison, il (*c*) tâche de concilier ces deux choses sans tomber dans la vision. Il suppose que cet esprit doit être reglé par la parole de Dieu,

(b) *Videri potes tale quiddam esse passus, quale summi quoque viri. Augustinum enim quidam perhibuerunt tanta apud plerosque autoritatis fuisse, ut invitum adigerent ad ea scribendum quæ non essent illi apertissima, partim quod isti flagitarent, partim quod nonnihil subpuderet, si vel tantillum autoritati decederet, alicujus rei ignorantiæ confessione. Putat enim indocta plebs, ubi tantum autoritatis homini detulit eum omnia nosse non modo oportere, sed etiam pro sua sententia expositurum esse: ac ubi id dictum est unius autoritate nititur quem sic extulit.* Zuing. ibid.

(c) *In tractatione rerum Divinarum dum cœtus sacer erit oportet ut habeamus verba & spiritum: in controversiis enim Scripturarum, si quæ oriuntur, spiritui duci ac magistro literæ obedire debemus, quidque is indicet diligenter animadvertere, non literæ pertinaciter contra dictamen spiritûs hærere, minus contra Scripturas spiritum jactare; spiritui Scriptura consonet. Loquor autem de nostro fidei spiritu, qui nisi frenis ac funibus Scripturæ sit revinctus, jam petulans ac ferox extra chorum quod dicitur & organum effertur. Sic spiritus ille noster cœlesti & divino Spiritu doctus & imbutus Scripturæ conformis fiet.* Id. Zuingl. in Cap. 1. Matth. v. 25.

Dieu, parce qu'autrement il y auroit de l'illusion. Il semble même avoir passé dans une autre extremité, ayant été accusé d'avoir accordé à la raison & à la Philosophie les mêmes privileges qu'à la foy, comme si les Payens & les anciens Philosophes avoient pu se sauver par les seules lumieres de la raison. Il a de plus été soupçonné d'avoir nié le peché originel, étant dans cette pensée que ceux qui n'étoient point encore au monde n'ont pu pecher. Il assûre neanmoins que la doctrine de Pelage est manifestement condamnée dans le Chapitre 5. de l'Epître aux Romains. Il a mieux aimé donner le nom de maladie que de peché à cette contagion originelle. *Sic ergo diximus originalem contagionem morbum esse, non peccatum, quòd peccatum cum culpa conjunctum est; culpa verò ex commisso vel admisso ejus nascitur qui facinus designavit.*

Idem Zuingl. declar. de peccat. origin.

Ses Notes sur quelques Epîtres de S. Paul sont plus exactes & plus à la lettre, que ce que nous avons de luy sur les Evangiles. Il reconnoît sur le Chap. 8. de l'Epître aux Romains une veritable prédestination, avec les autres Commentateurs. Il pretend qu'on ne peut entendre ces mots, *Iis qui secundùm propositum vocati sunt*, que d'une vocation interieure, c'est-à-dire du choix que Dieu a fait de toute éternité, *Hæc de interna vocatione, id est de electione intelligo, non de externa verbi vocatione.* Mais il semble supposer la préscience, quand il ajoûte que (*d*) Dieu qui a connu toutes choses avant qu'elles arrivent, a aussi prédestiné ceux qui doivent avoir part à l'heritage avec son Fils, & qu'en suite de cette prédestination il les appelle par une vocation interieure. C'est même le sens qu'il donne au v. 44. du Chapit. 6. de S. Jean, où il est parlé, selon luy, d'un attrait interieur

Id. in Cap. 8. Epist. ad Rom. v. 28.

(d) *Omnia electione Dei libera constant. Deus qui omnia novit antequàm sint, etiam præfinivit eos ut cohæredes sint Filii sui. . . . Quos sic præfinivit & præordinat, eos deinde internâ vocatione vocat, id est trahit intus,* Joann. 6. *id est fideles reddit. . . . Quos sic fideles reddidit, hos & justificat per certam fidem, scilicet Filii sui, & tum demum glorificat. . . . Electio ergo, si propriè velimus loqui, salvat, non fides: sed quia fide certum est te esse electum, tribuitur fidei quod est electionis.* Id. Zuingl. in Cap. 8. Epist. ad Rom.

terieur à la foy. D'où enfin il conclut que c'eſt proprement cette élection qui nous ſauve, & non pas la foy, laquelle ſert ſeulement pour marquer que nous ſommes élus.

Zuingle étant éloigné des ſentimens de Luther dans ce qui regarde la foy & les bonnes œuvres, il n'a fait aucune difficulté de mettre au nombre des Livres Sacrez l'Epître de S. Jaques, qu'il a auſſi commentée. Leon de Juda, dont nous avons parlé ailleurs, a mis au devant une Preface où il refuta les fauſſes idées des premiers Lutheriens, qui avoient oſé rejetter cette Epître, ſous pretexte qu'elle ne s'accordoit point avec leurs préjugez: *Quidam*, dit-il, *ſatis inciviliter, ne dicam ſcurriliter eam tractant, cùm ſibi interpretes interim egregii videantur.* Il ajoûte que ſi leurs raiſons ſont valables, ils ne doivent point reconnoître comme Apoſtolique l'Epître de S. Paul aux Corinthiens, où ce Saint Apôtre aſſûre en termes formels, que la foy ſans la charité eſt inutile: *Qui verò Epiſtolam hanc Apoſtolicam eſſe negant, quòd fidem abſque operibus mortuam eſſe, eadem ratione Pauli ad Corinthios Epiſtolam vellicabunt, in qua fidem ſic elevat Apoſtolus, ut abſque charitate vel ſummam nihil prodeſſe aſſerat.*

Leo Jud. Præfat. Comm. Zuingl. in Epiſt. Jac.

Id. ibid.

Enfin les diſciples de Zuingle ont auſſi publié ſous le nom de leur maître des remarques ſur l'Epître I. de S. Jean, d'où il paroît qu'il n'a point eu dans ſon Exemplaire Grec le celebre paſſage où il eſt parlé des trois perſonnes de la Trinité: car il ne l'explique point. Au reſte ce novateur s'exprime dans tous ſes diſcours d'une maniere ſimple & nette, allant ordinairement droit à ſon but, ſi ce n'eſt qu'il eſt quelquefois trop Rheteur. Nous raporterons icy ſon éloge fait par Leon de Juda: *Huldrychus Zuinglius . . . non ſolùm concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis mira arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, parique diligentia, dexteritate ac fide tractavit, ut nec prioris ſeculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus judicio doctiſſimorum hominum cedere videatur.* Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge, s'il avoit été moins agité de l'eſprit de Reformation, qui ne luy permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.

Id. Leo Præfat. Oper. Zuingl.

On ne peut rien voir de plus emporté que la lettre qu'il écrivit au Roy François I. auquel

quel il dedia son livre *De la vraye & de la fausse Religion*. Il represente à ce Prince les Docteurs de Sorbonne, comme des gens qui n'ayant aucune connoissance des langues & de l'Ecriture, traitoient d'heretique & d'impie ce qui y étoit conforme: *Audi obsecro, humanissime Rex, habes in regno tuo istud Sorbonicum Theologistarum genus, quod pro dignitate nemo depingere queat. Linguas ignorant, at non modo contemnunt, sed etiam prosequuntur, cùm ipsi linguas ad maledicendum acuere ut serpentes soleant. Quæ ex sacris literis deprompta sunt, impia pronunciant, hæretica & blasphema, cùm ipse non videam ullum doctrinæ genus esse in Deum blasphemius quàm quod ipsi sectantur.* Cet ouvrage où il raporte au long les principes de sa Reformation, est composé avec beaucoup d'artifice. Il y fait neanmoins le personnage d'un Declamateur outré, qui condamne insolemment toute l'antiquité. C'est ainsi qu'en parlant de l'Eucharistie, après s'être étendu sur le Chap. 6. de S. Jean il ajoûte, qu'il est persuadé que tout ce que les Theologiens & les Canonistes ont avancé là-dessus, vient de leur

Zuingl. epist. ad Franci. c. I.

temerité ou de leur ignorance, & qu'ainsi leur autorité doit être comptée pour rien, n'étant point apuyée sur la verité: *Liquere enim hinc posse arbitramur, quòd quæcunque hactenus Theologi & juris Pontificii periti ex hoc loco ad Eucharistiæ abusum detorserunt, vel audacter vel ignoranter fecisse: unde & illorum autoritas parum debet valere ubi veritate nixa non est.* Il assûre avec une hardiesse incroyable, que son interpretation est si claire & si naturelle, que le sentiment contraire, quelque autorité qu'il ait, est éloigné de la pensée de l'Evangeliste: *Quidquid ergo ex isto capite decerptum sive in legibus Pontificiis, sive apud Theologos legitur, sive in templis aut compitis canitur, alio quàm hoc nativo sensu Dominus per nos explicuit, aliò detortum est... Quid ergo eorum valebit autoritas, quantumvis magni & excellentes sint?*

Idem Zuingl. Comm. de ver. & fals. Relig. tit. de Euchar.

Ibid.

Cet air decisif & ses manieres touchantes luy attirerent en peu de tems un grand nombre de sectateurs. Neanmoins afin de ne paroître pas tout-à-fait novateur, dans le sens qu'il donnoit à ces paroles de J. CHRIST, *Hoc est corpus meum*, il témoigne qu'il avoit apris

que

que Wiclef & les Vaudois étoient du même ſentiment que luy, ayant cru que le verbe *eſt* étoit en ce lieu-là pour *ſignificat*; mais qu'il n'avoit point vû leurs raiſons: qu'il ſe pouvoit faire que leur opinion fût veritable, & que ne l'ayant pas bien apuyée, elle avoit été condamnée comme impie. Il raporte là-deſſus quelques paſſages de l'Ecriture, qui ſont auſſi dans Wiclef; & bien qu'il ne faſſe pas un grand fond ſur les Peres, il cite neanmoins ſouvent S. Auguſtin ſur cet article de l'Euchariſtie. Lors qu'il parle de la Confeſſion dans l'article ſuivant, il dit qu'elle n'eſt point dans l'Ecriture, qu'il regarde dans toutes ſes diſputes comme le ſeul & veritable principe de la Religion. Les premiers Proteſtans n'ayant eu preſque aucune connoiſſance de l'antiquité, uſerent d'adreſſe en ſe renfermant dans les ſeuls Livres Sacrez, où chacun trouva ce qu'il vouloit. Zuingle oppoſa neanmoins à Luther ſur le fait de la Meſſe d'anciens Actes, qu'il avoit trouvez dans quelques Bibliotheques d'Allemagne: mais ces Actes d'où il pretendoit montrer que la Meſſe étoit une choſe tout-à-fait nouvelle, étoient plus propres à établir ſon antiquité, qu'à en faire voir la nouveauté. Tant il eſt vray qu'il y avoit plus d'entêtement que de veritable doctrine dans la Reformation de Zuingle.

Henri Bullinger qui luy ſucceda dans l'Egliſe de Zuric, a auſſi compoſé des Commentaires ſur le Nouveau Teſtament: mais je n'ay lu que ce qu'il a écrit ſur les ſept Epitres que nous appellons Canoniques. Il commence par les Epitres de Saint Pierre, changeant l'ordre qui eſt dans les Exemplaires Grecs. La raiſon qu'il aporte de ce changement dans ſa Preface, c'eſt que les Epitres de S. Pierre & la premiere de S. Jean ſont préferables aux autres pour beaucoup de raiſons. Il reconnoît cependant ces dernieres pour ſaintes & Canoniques: *Haud abs re conſuetum harum Epiſtolarum ordinem mutavi: licet enim quatuor poſtremæ & ipſæ Canonicæ, ſanctæ & utiles ſint, multis tamen nominibus præſtant priores Petri & Joannis.* Il trouve de grandes difficultez dans la premiere Epît. de S. Pierre, non ſeulement à cauſe des penſées profondes & cachées, mais auſſi parce qu'elle eſt preſque ſans aucun ordre. C'eſt pourquoy il s'eſt ap-

BULLINGER.

In Monit. ad lector.

Ibid. appliqué à le retablir: *Obscurior Petri Epistola non modò propter sententias reconditiores, sed & propter ordinem perturbatiorem asperioremque.* Il aporte des raisons pour prouver que la seconde Epître de S. Pierre n'est pas moins Canonique que la premiere: mais il ne paroît pas Critique, lors qu'il pretend que les raisons qu'on a eües autrefois de douter de cette Epître, si elle devoit être mise dans le Canon des Livres Sacrez, venoient du Diable qui envioit un si grand tresor à l'Eglise: *Mihi persuaserim prorsus istud dubii quodcunque apud quoscunque de hac Epistola fuit ex Diaboli enatum esse versutia: invidebat ille nimirum nobis tantum thesaurum obtigisse.*

Il s'oppose de plus fortement à quelques novateurs de son tems, qui avoient rejetté l'Epitre de S. Jaques, comme si elle eût été éloignée de l'Esprit de Dieu, & qui n'avoient aucun égard à sa grande antiquité, ni aux commandemens importans qu'elle contient: *Nimis quidem procaciter Epistolam hanc D. Jacobi quidam contempserunt, tractarunt scurriliter, cui pepercissent meritò vel propter antiquitatem, vel propter salubria quæ in ipsa continentur præcepta.* Pour ce qui est de sa methode, il prend souvent occasion des paroles de son texte de se jetter sur des matieres de controverse. Par exemple sur ces mots de l'Epître I. de S. Pierre, *Soyez toujours prêt de repondre*, &c. il 1 Pet. 3: 15. declame contre la pratique de l'Eglise Romaine, qui defendoit, selon luy, au peuple la lecture de la Bible, & qui ne permettoit point qu'on la traduisit en langue vulgaire: *Nec hodie aliâ causâ ita faciunt & in Pastores quos ipsi dicunt hæreticos, & in artem impressoriam, inque vulgatas Bibliorum interpretationes, quàm quòd oves sapere incipiunt, & illi pro sua libidine misera plebe ad quæstum nunc ut quondam abuti non possunt.*

On a fait voir dans la seconde Partie de cet Ouvrage, que cette defense qui n'étoit que provisoire étoit alors de saison, à cause des grands maux que cette lecture aportoit dans la Religion & dans les Etats. Je n'en veux point même produire d'autre preuve que la fureur des Anabatistes, que Bullinger refute souvent dans ce Commentaire. On sait les excés ausquels ces Fanatiques se porterent en Allemagne, après la lecture de la version de Luther.

Ce Commentateur suit d'ordinaire pour la lettre les Notes d'Erasme, & il n'a point même d'autre version que la sienne. Il n'a fait aucune remarque sur le vers. 7. du Ch. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean, que ceux de Zuric n'ont point point aussi mis dans leur version, parce qu'il n'étoit point dans leur Exemplaire Grec, non plus que dans les deux premieres éditions de la traduction d'Erasme. Il traite fort au long dans son Commentaire sur l'Epitre de Saint Jaques la question de la foy & des œuvres, raportant là-dessus plusieurs passages de Saint Augustin.

ECOLAMPADE.

Jean Ecolampade qui a été agité du même esprit de Reformation que Luther & Zuingle, a laissé aussi des Commentaires sur quelques Livres du Nouveau Testament. Je n'ay lu de luy que ses remarques sur l'Epitre aux Romains qui ont été imprimées à Bâle, où il commença à dogmatiser. Il avoüe que cette Epitre est remplie d'Ebraïsmes, d'hyperbates & d'autres figures qui la rendent difficile à entendre: mais il croit qu'une étude assiduë peut surmonter toutes ces difficultez. *Sunt & alia*, dit-il, *quæ difficultatem videntur invehere, nempe Hebraismi, hyperbata, anantapodota, personarum mutationes: verùm illa omnia sunt superabilia studio & diligentia.* Il n'y a rien neanmoins que de commun dans ses observations, & il faut d'autres secours pour penetrer les sens cachez de Saint Paul. Il est vray qu'il s'attache au sens literal, & qu'il a plûtôt écrit des scolies qu'un Commentaire: mais il n'entre pas assez dans le detail des difficultez. Il se jette même quelquefois dans la controverse; ce qui devoit être éloigné d'un ouvrage aussi abregé que le sien.

Pour ce qui est de sa doctrine, ayant profité des disputes qui étoient entre Luther & Zuingle, il a gardé comme un milieu entre ces deux Chefs de faction. L'on trouve quelquefois dans ses notes des expressions dures sur le libre arbitre, qu'il avoit empruntées du premier. Expliquant le vers. 16. du Chap. I. de cette Epitre, où l'Apôtre dit que l'Evangile est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croyent, il observe que ces paroles peuvent servir de reponse à ceux qui autorisent le libre arbitre, & qui demandent pourquoy

Dieu commande des choses qui sont au dessus de nos forces. *Hic etiam habes quod respondeas assertoribus liberi arbitrii dicentibus, quare Deus præcipit ea quæ nostras vires excedunt. Desine conqueri : ecce habes in verbo Dei & in Scripturis Divinam efficaciam quæ animum excitet, & virtutem suppeditet.* Il croit que ce seul passage du Chap. 4. v. 5. *ei verò qui non operatur* &c. suffit pour renverser tous nos merites, *Locus hic solus sufficit ad evertenda merita nostra.* Ce qu'il repete en d'autres endroits; niant absolument ce qu'on appelle merite & satisfaction, comme une doctrine contraire à celle de S. Paul. Mais il ne seroit peut être pas difficile de concilier son sentiment avec celuy des Orthodoxes, bien qu'il s'explique autrement qu'eux.

Sur ces mots du Chap. I. *Ideo & tradidit illos Deus in desideria cordis eorum*, il ne croit pas que Dieu abandonne positivement les pecheurs, en les jettant luy-même dans de nouveaux pechez, comme cette expression semble l'insinuer; mais seulement en ne les gardant plus, & en les laissant à leur propre conduite. *Porro Deus tradit peccatis subtrahendo suam custodiam, & relinquendo nos concupiscentiis quæ in carne nascuntur, non involuntarios ad novas concupiscentias protrudendo.* Ce qu'il prouve par ces paroles de Saint Jaques, *Unusquisque propria concupiscentia abstrahitur & inescatur.* Jac. 1. 14.

Pour faire mieux comprendre la pensée de l'Apôtre, qui assûre que la bonté de Dieu invite les hommes à la penitence, il produit ces paroles du Prophete Ezechiel, *Nolo mortem peccatoris, sed ut magis convertatur & vivat*, & ces autres de Saint Paul, *Deus vult omnes homines saluos fieri.* D'où il conclut que tout ce que Dieu fait nous devroit inviter à la penitence; prouvant par d'autres passages de l'Ecriture que tous nos maux nous doivent être attribuez, & que nôtre perte vient uniquement de nous. La grande liaison qu'il avoit eüe avec Erasme, ayant travaillé à l'édition de sa version & de ses notes, ne luy a point fait embrasser ses sentimens sur le vers. 12. du Chap. 5. de cette Epître. Il pretend au contraire que ce texte, *Quem ad modum per unum hominem* &c. établit formellement le peché ori-

originel dont il aporte la definition, ajoûtant ensuite que les Scolastiques, qui ne veulent point donner le nom de peché à la concupiscence qui nous reste après le Batême, ont en cela plus de delicatesse que Saint Paul. C'est pour cette raison qu'il a abandonné le même Erasme sur la traduction de ce passage, où il lit avec la Vulgate *in quo*, & non pas *quatenus*. Dans sa note sur ce même endroit il prefere la doctrine de Saint Augustin à celle de quelques Commentateurs Grecs, de peur d'approcher de Pelage. *Omnes peccaverunt*, dit-il, *non solùm imitatione, ut Pelagiani exponunt, sed etiam quia habitavit in nobis peccatum quod hæreditavimus*. Il suit plus ordinairement les sentimens de cet Evêque, que d'aucun autre Pere.

BUCER. Martin Bucer qui étoit témoin des desordres que les disputes de Luther & de Zuingle avoient causez dans le party Protestant, n'oublia rien pour trouver un milieu, principalement sur le Sacrement de l'Eucharistie; il s'aprocha du sentiment d'Ecolampade. Une bonne partie de son Commentaire sur les Evangiles consiste en des matieres de controverse : il y propose des voyes d'adoucissement, tâchant de raprocher de l'Eglise Romaine ceux qui s'en étoient trop éloignez, de sorte que quelques-uns l'accuserent d'inconstance. Les Lutheriens dont il condamne les emportemens declamerent fort contre luy : mais il leur fait voir que (*e*) s'il se relâchoit en quelque chose de ses premieres opinions, on ne devoit pas pour cela le traiter d'inconstant, puis qu'il n'avoit d'autre dessein que de donner une connoissance plus exacte des mysteres de la Religion, & d'aporter en même tems la paix aux Eglises qui étoient dans le trouble. On acquiert tous les jours, dit-il, de nouvelles lumieres, & si nous avions le même esprit de Re- *In Præfat. seu epist. ad Fox.*

(e) *Perturbat & hoc nonnullos, quòd non dubitant plerosque eos offensum iri quòd videmur jam ipsi parum nobis constare. At cùm constare oportet in eo, ut Christum quotidie plenius & cognoscamus & prædicemus, morari horum offensionem non possumus, quo minus ad solidissimam & plenissimam mysteriorum Dei explicationem, pacemque Ecclesiarum consummatissimam continuò enitamur.* Bucer in Præfat. seu epist. ad Fox.

Religion que Saint Augustin, plusieurs écriroient aujourd'huy à son exemple des livres de Retractations. *Indubiè, si eadem nobis hodie esset Religio in Divinas Scripturas quæ D. Augustino fuit, plures edi hac quoque tempestate Retractationum libros videremus.*

Il étoit persuadé que les premiers Reformateurs avoient été trop vite, & étant tombé luy-même dans cette faute, il n'eut point de honte de se retracter, dans une nouvelle édition qu'il publia de son Commentaire sur les Evangiles à Bâle en 1536. sous ce titre, *In sacra quatuor Euangelia Enarrationes perpetuæ secundùm recognitæ.* Il dedia cet ouvrage à Edoüard Fox Evêque de Herefort en Angleterre, & dans la lettre qu'il luy adresse écrite de Strasbourg en la même année, il assûre qu'il a fait tout son possible pour ne rien avancer qui ne fût également appuyé sur l'Ecriture, & sur l'ancienne Tradition de l'Eglise: *Cuncta quoad ejus fieri potuit sic exponere atque confirmare, maximè de quibus hoc seculo aliquid controversiæ, operam dedi, ut facilè quivis cernat ea, sicut niti ipso verbo Dei, ita minime quoque dissidere ab orthodoxis Patribus, & receptis pridem in Ecclesia Catholica cum dogmatis cum institutis,* Il regarde comme des novateurs ceux qui sous pretexte de ne recevoir que la pure parole de Dieu, s'éloignent de la creance reçuë par le commum consentement des Eglises, *Quod nobis commendat sancta vetustas, & publicus credentium per tot secula consensus.* Ce fut sur son modele que les Protestans d'Angleterre qu'on nomme Episcopaux firent leur Reformation; mais n'ayant pas alors une connoissance exacte de l'antiquité, il embrasserent plusieurs nouveautez.

Bucer remarque dès le commencement la necessité qu'il y a d'expliquer la signification propre des mots, parce que la fausse interpretation d'un mot donnant un sens contraire à celuy de l'Auteur fait naître un dogme faux. C'est (*f*) ce qui

(f) *Dabo igitur operam ut in præsenti enarratione neminem prorsus quàm Spiritum ipsum in Scripturis seipsum explicantem, quantum ipse dederit, etiam cùm voces declarandæ erunt sequar in singulis, id quod Spiritus Sanctus per eas voluit*

qui l'engage à ne consulter là-dessus que l'esprit même qui s'explique dans l'Ecriture, de peur de tomber dans l'erreur. *Bucer Enarr. in C. 1. Matth.* Il n'y a rien à la verité de meilleur que cette methode, où l'on explique l'Ecriture par elle-même, & sans avoir recours à un esprit particulier qui est le pur Fanatisme. Mais d'autre part chacun abondant en son sens, & l'Ecriture étant remplie d'une infinité de difficultez, ce principe quoy que bon de luy-même a donné occasion à toutes les heresies de ces derniers tems, parce qu'on ne s'est pas assez reglé sur la Tradition.

Ce Commentateur loüe les Evangelistes & les Apôtres d'avoir suivi la Bible Grecque qui étoit alors la plus commune, afin de s'accommoder à l'usage reçu, bien qu'ils fussent persuadez que l'Ecriture étoit plus pure dans sa source. Il fait profession de les imiter en cela, & de ne raporter point autrement qu'eux les passages qu'ils ont citez dans leurs écrits, se reservant neanmoins la liberté d'avoir recours aux originaux, lors qu'il citera luy-même l'Ecriture. Il n'y a rien que de sage & de judicieux dans cette conduite, sur tout dans un Protestant qui ne s'étoit assujetti à aucune traduction. Il avoüe que les témoignages de l'Ancien Testament qui sont appliquez à J. C. ne luy conviennent pas tous à la lettre, croyant qu'ils ont souvent leurs sens literal & historique dans les livres d'où ils ont été tirez, les Apôtres les ayant appliquez à J. C. Il ajoûte de plus qu'afin qu'on puisse dire qu'une chose a été accomplie en quelqu'un, il suffit qu'elle luy convienne en quelque sens; mais qu'on ne doit pas nier pour cela les explications que les Juifs donnent de ces passages, leurs interpretations n'excluant point celles des Chrêtiens.

Sa Critique ne l'a pas porté jusques à rejetter les mots autorisez par un long usage, bien qu'il fût persuadé qu'ils n'exprimoient pas assez la verité des choses. Il en donne un exemple sur le mot de *fides* au Ch. 8. de S. Matth. où il observe que ce mot vient originairement de l'Ebreu אמתה, que les interpretes Grecs ont tra-

voluit exprimere observaturus quàm licuerit religiosissimè, ne in foribus errantes sensim ab improprietate vocum ad dogmatum quoque, ut priscis accidisse videmus, peregrinitatem devolvamur. Id. Bucer. Enarr. in Cap. 1. Matth.

traduit par πίστιν. Les Latins, dit-il, n'ayant point dans leur langue de terme assez propre pour en exprimer la force, ils se sont servis de celuy de *fides*, qui signifie neanmoins autre chose. Il cite là-dessus Valla & Budée, lesquels ont cru que le mot de *persuasio* repondoit mieux à ce que nous appellons *la foy*. Mais nonobstant cette reflexion, il ajoûte que pour s'accommoder à l'usage, il n'employera point d'autre mot que celuy de *fides* qui est reçu de tout le monde: *Ergo fidei vocabulo publico nos usui accommodantes ad hanc significandam virtutem utemur, non ut Latinis illa significat, sed pro persuasione, qua per Spiritum S. animi electorum de Divinis rebus persuadentur.*

Il ne faut cependant point lire les Commentaires de Bucer pour y trouver de la Critique & de la Grammaire: car outre qu'il n'en avoit qu'une connoissance mediocre, son principal dessein a été d'éclaircir les matieres de Religion, sur lesquelles on étoit partagé de son tems. Une de ses plus grandes applications a été de concilier Luther & Zuingle sur le sujet de l'Eucharistie, en trouvant je ne say quel milieu qui fut adopté en suite par Calvin. Il loüe beaucoup Ecolampade, qui luy avoit donné de grandes ouvertures, & bien qu'il approche plus de l'opinion de Zuingle, que de celle de Luther, il rejette l'explication que le premier aporte de ces paroles, *Hoc est corpus meum*, comme s'il n'y étoit parlé que de signe & de figure. *Illas interpretationes*, dit-il, est *pro* significat, corpus *pro* figura, *nemo in meis libris inveniet, utcunque conarer defendere eos qui panem dicebant signum & figuram corporis Christi esse, propterea quod non viderem ex eo consequi panem esse signum & figuram absentis Christi, aut non veram cum pane & vino in Eucharistia exhiberi corporis & sanguinis Domini communionem: solam enim physicam corporis Domini cum pane inclusionem impugnabam.* Il s'explique fort au long, & il veut même qu'on corrige ses premiers ouvrages, aux endroits où il paroîtra qu'il a trop appuyé le sentiment des Zuingliens. *Ubi itaque videbor illam per sacrum ministerium donorum Dei exhibitionem non satis expressisse, ea loca vel corrigantur vel sarciantur, & compleantur ex hisce meis posterioribus elucubrationibus.* Mais

Id. Buc. Praf. in Euang.

Ibid.

Mais il luy est arrivé ce qui arrive à la plûpart des conciliateurs, qui voulant attirer à eux les deux partis, inventent des termes dont ils n'ont pas d'idées claires & distinctes. En effet l'opinion de Bucer sur l'Eucharistie, qui a été en suite celle de Calvin, n'est pas facile à comprendre. Ce milieu entre la réalité de Luther & la figure de Zuingle approche fort du galimatias.

On trouve dans son seul Commentaire sur Saint Matthieu un abregé de controverse. Par exemple sur ces mots du Ch. 3. v. 6. *Et baptizabantur ab eo in Jordane confitentes peccata sua*, il traite au long du Batême & de la Confession: il y refute les Anabatistes pour ce qui regarde le Batéme, & il improuve la pratique de l'Eglise Romaine, sans neanmoins la condamner entierement. Il considere comme des Traditions purement humaines ce qui n'est point dans l'Ecriture, d'où il infere qu'on ne peut pas y assujettir les Chrêtiens sous peine de damnation. Il veut cependant bien qu'on les exhorte à confesser leurs pechez aux Prêtres qui ont soin de leur conduite; mais de confesser ses pechez en detail jusques aux moindres circonstances & en de certains tems, c'est ce qui luy paroît venir des hommes. Il pretend même avoir de son côté les plus habiles gens qui ayent été parmi les Theologiens & les Canonistes. *Docendi igitur sunt homines, Christiani quidem esse & homini nonnunquam sua peccata confiteri, & maximè ei qui gerit publicum munus prædicandi Euangelii & consolandi conscientias, uti Episcopi & Pastores sunt suæ functioni ritè incumbentes. At confiteri certo tempore, & peccata singula etiam cogitationum, id humanam esse traditionem. Id quod & Panormitanus, autor glossæ multique alii Jureconsulti & Theologi agnoverunt, eoque Christianos ad confitendum homini certo tempore & peccata singula non amplius teneri, quàm id ad pietatis incrementum conduxerit.*

Il suit cette même methode au Chap. 4. de S. Matthieu, où il est parlé du jûne de quarante jours de nôtre Seigneur. Il ne blâme point les jûnes en eux-mêmes: mais il ne peut souffrir qu'on en ait fait des commandemens rigoureux & severes, sous peine de peché mortel. Il reconnoît la grande antiquité du Carême dans l'E-

l'Eglise: mais il nie qu'il ait été institué par les Apôtres, qui se sont contentez d'exhorter les fideles à jûner & à veiller, sans designer aucun tems en particulier, parce qu'il faut faire penitence & mortifier sa chair en tout tems. *Quis enim Apostolus hanc ceremoniam tradidit? Ad jejunandum quidem & vigilandum hortati sunt; sed nullum certum tempus præscripserunt, quòd semper quidem, non quadraginta dies caro domanda sit.*

Enfin tout ce Commentaire est rempli de lieux communs pour ce qui regarde les dogmes & la discipline de l'Eglise; & quoyque Bucer condamne plusieurs usages reçus dans l'Eglise Romaine, il tâche d'adoucir les choses autant qu'il est possible à un homme, qui s'étoit declaré ouvertement pour le party Protestant. Expliquant ces paroles de l'Oraison Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem*, il semble faire Dieu auteur du mal, sous pretexte d'établir sa souveraineté sur toutes choses; & comme son sentiment est extremement dur, il ramasse un grand nombre de passages de l'Ecriture, pour prouver que Dieu pousse les hommes non seulement aux bonnes actions, mais même aux mauvaises: *Apertis itaque Scripturæ testimoniis evincitur Dominum inducere in tentationem tam suos quàm rejectitios, & in eam tentationem non solùm qua adversis externis probentur, quæ tentatio peculiaris sanctis est, verùm etiam qua errent, peccent, & malis seipsos ac alios involvant.* In C. 6. Matth.

Comme il s'est beaucoup étendu sur l'Evangile de Saint Matthieu, il ne dit presque rien sur Saint Marc & sur Saint Luc. Il n'est point du sentiment de ceux qui preferent S. Luc aux deux autres Evangelistes, pour ce qui est de l'ordre des matieres. Ces gens-là, dit-il, n'ont pas bien examiné l'histoire de S. Matthieu, dont Saint Marc n'est qu'un abregé, *Profecto illi haud probè Matthæi historiam consideraru nt : res enim ipsa diversum testatur.* Id. Buc. Præfat. in Marc. C'est pourquoy il redresse Saint Marc & Saint Luc sur Saint Matthieu, dans ce qui regarde la suite de l'histoire: mais après tout il juge qu'il ne faut pas s'arrêter beaucoup à l'ordre, les Evangelistes n'ayant point eu d'autre vûë que de raporter les actions & les paroles de Jesus-Christ, sans marquer exactement les tems ausquels les cho-

choses se sont passées. Son Commentaire sur Saint Jean est plus long que les deux derniers, parce qu'il y traite plusieurs matieres de controverse. Il indique même assez dans sa Preface * adressée à ceux de Berne, que son dessein étoit d'y établir ses nouveautez, n'étant pas satisfait de ce qu'Erasme, Melancton & Brentius avoient écrit sur cet Evangeliste. Il semble avoir douté avec les premiers Lutheriens de l'autorité de l'Epître de S. Jaques, ne jugeant pas qu'on s'en puisse servir sans autre secours pour établir le Sacrement de l'Extrême Onction, *Epistola hæc ea autoritate non est, ut in rebus tanti momenti aliquid sola probet*.

* Ecrite à Strasbourg, en 1528.

In C. 10. Matth.

Outre les Commentaires dont nous venons de parler, Bucer en a composé un autre fort étendu sur l'Epître aux Romains, qui a été * imprimé à Bâle sous le titre de *Metaphrasis & Enarratio*. Il loüe dans sa Preface *, qui est adressée à Cranmer Archevêque de Cantorberi, Henri VIII. Roy d'Angleterre, de ce qu'il avoit embrassé la pureté de l'Evangile, & qu'il le faisoit prêcher dans son Royaume. Si nous l'écoutons, il n'y a aucun des anciens Commentateurs sur cette Epître qui n'ait ses defauts. On ne peut lire Origene sans danger, à moins qu'on ne sache discerner le bon d'avec le mauvais : * Ambroise est trop court pour ceux qui commencent : Saint Augustin n'a fait que commencer : Saint Chrysostôme a expliqué au long & avec une grande netteté les Epîtres de Saint Paul, ayant surpassé de beaucoup tous les autres interpretes ; mais s'étant appliqué, continuë nôtre Auteur, à reveiller la paresse des hommes, il a trop relevé leurs forces, & l'on ne trouve point dans ses explications des remedes propres aux maux qui regnent de nôtre tems. C'est donc dans cette vûë qu'il cherche dans Saint Paul de quoy établir ses dogmes, comme si la Theologie des anciens n'étoit pas assez conforme à celle de cet Apôtre.

* En 1562.

* Ecrite Strasbourg, en 1536.

* Ou plûtôt le Diacre Hilaire.

Il reconnoît que l'Epître aux Romains est très-difficile à entendre, & que les Peres n'en ont pas bien compris le sens à cause des Ebraïsmes, & des façons de parler singulieres dont elle est remplie, *Ob ignorationem linguæ Ebrææ & Paulinæ, ipsis quoque sanctis Patribus plerique (E-*

In ead. Præfat.

braiſmi & idiotiſmi) intellecti non ſunt. Mais outre que Bucer n'étoit pas habile dans la langue Ebraïque, il y a de grandes raiſons de douter qu'il ſoit auſſi bien entré dans les penſées de cet Apôtre, que Saint Chryſoſtôme. Il étoit ſi prevenu des diſputes de ſon tems, qu'il ne ſongeoit qu'à les concilier, & à apuyer ſes propres idées.

Pour ce qui eſt de ſa methode, elle eſt judicieuſe. La difficulté qu'il avoit trouvée à traduire S. Paul luy a fait prendre le party de le paraphraſer ; & c'eſt ce qu'il appelle *Metaphraſis* dans le titre de ſon livre. Il joint à cela une longue explication qu'il a nommée *Enarration*, où il raporte aſſez ſouvent les interpretations des Peres, s'attachant neanmoins beaucoup plus à Saint Auguſtin qu'à aucun autre. Le ſens que la plûpart des anciens Commentateurs ont donné à cette expreſſion de Saint Paul, *Tradidit illos Deus*, l'ayant entenduë d'une ſimple permiſſion, & non pas d'un abandonnement poſitif, luy paroît inſoutenable. L'Apôtre, dit-il, a imité les autres Ecrivains Sacrez, qui aſſûrent ſans aucune ambiguïté que Dieu endurcit le cœur des hommes, & qu'il les aveugle quand il luy plaît : *Reliquæ Scripturæ quas libenter imitatur Paulus, non verentur dicere Deum quorum vult corda indurare, Exod. 7. v. 9. cor hominum craſſum pingueque facere, aures gravare, oculos obturare, Jeſ. 6.* Il pretend neanmoins qu'on ne peut pas inferer de là que Dieu ſoit l'auteur du peché : mais il eſt difficile de ne point tirer cette conſequence de ſes propres paroles, quoy qu'il tâche de de s'appuyer ſur Saint Auguſtin. Après avoir cité le livre de la grace & du libre arbitre, il ajoûte qu'il eſt évident que ce Saint Evêque a cru, que lors que Dieu ſeduit les hommes, lors qu'il les endurcit, qu'il les livre à un ſens reprouvé, qu'il les jette dans l'erreur, il le fait non ſeulement en les abondonnant, mais auſſi en les pouſſant luy-même dans leurs mauvais deſirs, *Ex quibus ſatis apparet ſenſiſſe ſanctum hunc virum, Deum cum ſeducit, indurat, tradit in ſenſum reprobum, immittit efficacem errorem, id facere non tantùm deſerendo, ſed etiam animos hominum ut errori concedant & à concupiſcentiis vincantur inclinando, judicio ſuo, ut inquit, nunc aper-*

C. 1. Epiſt. ad Rom.

aperto, nunc occulto, semper tamen justo. Il explique en beaucoup d'autres endroits la Theologie de Saint Paul par celle de Saint Augustin, dont la doctrine a été embrassée selon luy de toute l'Eglise, parce qu'il a été très-orthodoxe, *Summè enim Catholicus hic doctor erat.* Il corrige même quelquefois les Theologiens Scolastiques qui ont cru suivre S. Augustin, qu'ils n'avoient lu que dans le Maître des Sentences. Il accuse même Saint Thomas de n'avoir pas toûjours bien pris la pensée de ce savant Pere.

In Cap. 3. Epist. ad Rom.

Bucer a été aussi un zêlé defenseur de la grace efficace, croyant suivre en cela S. Augustin qu'il cite souvent. Il n'a pas manqué de faire bien valoir la force du verbe ἐνεργεῖν, qui signifie selon luy *agir efficacement. Sic enim,* dit-il, *Apostolus solet accipere verbum* ἐνεργεῖν: & afin qu'on n'en doute point, il marque exactement les endroits où S. Paul l'a pris en ce sens-là. Je ne m'arrête point à raporter en particulier ce qu'il dit de la prédestination & de la reprobation, sur les Chap. 8. & 9. de cette Epître, parce qu'il ne differe point de Calvin, dont l'opinion est connuë de tout le monde.

In Cap. 7. v. 5.

Comme il tâche ordinairement de concilier les Peres, & de montrer l'uniformité de leur doctrine, il observe en ce même endroit que quelques-uns qui n'ont point entendu ces anciens Docteurs, ont cru faussement que nôtre prédestination dependoit de la prévision de nos bonnes œuvres; mais que cette erreur a été refutée solidement par S. Thomas: *Ex Sanctis Patribus non rectè intellectis extitit aliquando is error, nostra bona opera esse aliquo modo causam nostræ prædestinationis, quòd Deus prævidens suos gratiam suam amplexaturos, & donis suis probè usuros, eos hac de causa prædestinet, & ad salutem præfiniat: sed hunc errorem etiam D. Thomas rectè refutat.* S. Augustin & S. Thomas sont ses deux plus grands Auteurs pour la Theologie: c'est sur eux, principalement sur le dernier, qu'il regle la doctrine des autres.

Ce sont ces mêmes Docteurs qu'il consulte, & desquels il veut dependre entierement dans la question qu'il fait touchant le libre arbitre: *Utrum homo sit libero arbitrio præditus, & quid eo valeat.*

Les manieres dures dont il s'exprime quand il parle de la pré-

prédestination & de la reprobation, avoient apparemment choqué plusieurs personnes : car avant que de conclure cet article, il ajoûte qu'il n'a pas pu se servir d'autres termes que de ceux de S. Paul. Il supplie ceux qui liront son Commentaire, de ne le point condamner qu'ils n'ayent lu avec soin cet Apôtre, & même les anciens Ecrivains Ecclesiastiques qu'il pretend luy être favorables : *Oro itaque per Dominum, eos qui hæc legerint, priusquàm me damnent vel* καινοτομίας, *vel irreligiosæ incautæque tractationis Scripturarum, perpendant diligenter quibus verbis non Apostolus modò, sed omnes quoque Canonici Scriptores de hisce mysteriis legantur.* Mais il se trompe en cela : car à la reserve de Saint Augustin & de ceux qui l'ont suivi, toute l'antiquité luy est contraire. Aussi est-il obligé d'avoüer que les Peres, excepté S. Augustin & S. Jerôme, ont eu scrupule de dire simplement avec l'Ecriture, que Dieu endurcit, aveugle & livre les hommes à un sens reprouvé : *Fateor excepto D. Augustino & D. Hieronymo, alicubi sanctos Patres subvereri cum Scriptura simpliciter dicere Deum indurare, excæcare, tradere in sensum reprobum, concludere sub incredulitate.* Il ne devoit pas mettre S. Jerôme & S. Augustin dans un même rang, étant certain que le premier n'a point été éloigné des Peres Grecs, qui ont adouci les expressions tant du Vieux que du Nouveau Testament sur cette matiere. Il a même outré la pensée de S. Augustin. Bucer qui lisoit S. Chrysostôme sur S. Paul dans l'édition Grecque de Verone, comme il témoigne luy-même, auroit peut-être mieux fait de s'attacher à la doctrine de ce Pere. Ce fut en effet le party que la plûpart des Lutheriens prirent dans la suite, sans avoir aucun égard à l'autorité de leur premier Reformateur.

Enfin Tremellius a fait imprimer un Commentaire du même Bucer sur l'Epître aux Ephesiens, qui n'est pas si étendu que le précedent, bien qu'il y suive presque la même methode, & qu'il y traite plusieurs lieux communs de Theologie : mais comme il ne l'a pas publié luy-même, & qu'on accuse les Calvinistes d'avoir alteré les ouvrages de cet Auteur dans les éditions qu'ils en ont données, il le faut lire avec précaution. Au

moins Genebrard & Grotius leur ont fait ce reproche : le dernier aprés avoir cité le Commentaire de Bucer sur les Pseaumes, renvoye à l'édition de Strasbourg, assûrant que celle d'Etienne a été corrompuë; ce qui arrive, dit-il, souvent aux éditions de Geneve: *Bucerus in Psalm.* 11. *non editionis Stephanicæ quæ planè corrupta ac depravata est, ut plerumque editiones Genevenses, sed Argentoratensis.* Je ne say s'il dit vray lors qu'il assûre que la Preface qui est à la tête du Commentaire de Bucer sur les Evangiles, a été omise exprès dans l'édition d'Etienne. Cette derniere represente entierement celle de Bâle dont j'ay parlé cy-dessus. On lit dans ces deux éditions l'épître adressée à Fox, laquelle tient lieu de Preface.

Grot. vot. pro pace Eccles. p. 657.

CHAP. L.

Des Commentaires de Calvin, de Musculus & de Beze sur le Nouveau Testament.

CALVIN.

CAlvin avoüe ingenuement, dans l'épître qui est au commencement de son Commentaire sur les trois Evangiles reduits en Harmonie, qu'il a beaucoup profité des explications de Bucer. *Bucerum præsertim sanctæ memoriæ virum & eximium Ecclesiæ Doctorem sum imitatus, qui præ aliis non pœnitendam hac in re operam meo judicio navavit : quemadmodum autem ipse veterum labore adjutus fuit. . . . ita mihi suâ industriâ & sedulitate non parum levationis attulit.* En effet il n'a gueres d'autre systême de Theologie que celuy de Bucer. S'étant declaré chef de party, il eût bien voulu concilier par cette voye les Lutheriens & les sectateurs de Zuingle : mais cela ne luy reüssit point; les Lutheriens ont été toûjours très-éloignez des Calvinistes, quelque effort que ceux-cy ayent fait pour s'approcher d'eux.

Epist. ad Senat. Francof. ann. 1555.

Pour ce qui est de cette Harmonie, elle n'a pas été fort estimée. Charles du Moulin qui a travaillé sur la même matiere aprés luy, en parle comme d'un ouvrage qui embarrassoit plûtôt le discours des Evangelistes, qu'il ne l'éclaircissoit. La version Latine qu'il a jointe à son Commentaire a été prise en partie de la Vulgate, & en partie de celle d'Erasme. Il y affecte d'être clair, sans être barbare ni trop poli. Ce n'est pas qu'il ne reprenne quelquefois ces deux traduc-

tions, principalement la Vulgate : mais n'ayant eu qu'une connoiſſance mediocre de la langue Grecque, il n'eſt pas toûjours bon juge. Il pouvoit, par exemple, traduire au commencement de S. Luc le participe πεπληροφορημένων par *certæ ſunt inter nos fidei*, ſans accuſer d'ignorance l'ancien Interprete Latin, puis que comme il a été dêjà remarqué ailleurs, ce verbe Grec a également ces deux ſignifications. Son Commentaire ne s'accorde pas toûjours avec l'édition que j'ay luë de ſa verſion : car il paroît qu'elle étoit bien plus conforme dans les commencemens à nôtre Vulgate ; ceux de Geneve & les autres Proteſtans ne s'étant émancipez que peu-à-peu.

Edit. Genev. ann. 1617.

Il lit, par exemple, au Chapitre 2. de S. Luc. v. 11. *Natus eſt vobis hodiè Servator*, au lieu qu'il approuve dans ſa note le mot de *Salvator*, témoignant (*a*) qu'il a mieux aimé garder le mot barbare de *Salvator* avec les anciens Docteurs de l'Egliſe, que de diminuër quelque choſe de la puiſſance de Jesus-Christ en mettant un terme plus Latin. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où ſes remarques ne s'accordent point avec ſa traduction, qui a été apparemment retouchée. Il conſerve de plus dans cette verſion pluſieurs mots de l'ancien Interprete, & entr'autres celuy de *pœnitentia*, bien qu'il diſe quelquefois que le mot Grec a plus d'emphaſe, & que les Papiſtes, comme il parle, ont abuſé du mot Latin *pœnitentia*. C'eſt ſelon cette idée qu'il a traduit au Chap. 1. de S. Jean v. 12. *Quotquot autem receperunt eum dedit eis poteſtatem ut filii Dei fiant* : mais il obſerve que le mot Grec a un autre ſens qu'il ſeroit plus à-propos de ſuivre, pour s'oppoſer aux Papiſtes qui prouvent le libre arbitre par ce paſſage : *Nomen* ἐξουσίας *mihi hoc loco dignitatem ſignificat, & præſtaret ita vertere ad refellendum Papiſtarum commentum. . . . Liberum arbitrium ex hac voce tanquam ignem ex aqua eliciunt.*

(a) *Cùm autem* σωτὴρ *plus Græcis exprimat, teſte Cicerone, quàm Latinis* ſervator, *nec extet tamen Latinum quod illi reſpondeat, ſatius mihi viſum eſt barbarè loqui, quàm ex Chriſti virtute aliquid diminuere ; nec dubito quin idem vulgato Interpreti & vetuſtis Eccleſiæ Doctoribus conſilium fuerit. Salvator ergo dicitur Chriſtus qui plenam ſalutem confert.* Calv. in Harm.

ciunt. Ce novateur n'a pas osé prendre la liberté que Beze s'est donnée en suite dans sa version : il s'est contenté de préoccuper ses lecteurs dans sa remarque.

A l'égard de ses explications, elles sont ordinairement literales, si ce n'est qu'étant Theologien & Controversiste, il les ajuste quelquefois à ses idées. Son ouvrage est de plus rempli de declamations inutiles. Si l'on en ôtoit ces imperfections, il pourroit être utile à tout le monde. Je ne dis rien des expressions dures qu'il employe en de certains endroits, parce qu'il suit pour l'ordinaire en ces lieux-là la Theologie de Bucer, comme on le peut voir sur ces mots de l'Oraison Dominicale, *Ne nos inducas in tentationem : Deus non modo*, dit-il, *Satanæ libidini nos permittit, ut ignem concupiscentiæ accendat, sed eo utitur iræ suæ ministro, quoties vult homines in exitium præcipites agere*. Il ne veut pas qu'on croye pour cela que Dieu soit auteur du mal, parce que faisant tomber les hommes dans un sens reprouvé il exerce sa justice, bien qu'elle nous soit cachée : *Neque tamen propterea Deum vocabimus malorum autorem, quoniam homines mittendo in sensum reprobum, non confusam tyrannidem exercet, sed justa sua judicia, licet arcana exequitur*. Il établit conformément aux sentimens de Bucer & de Luther la souveraine puissance de Dieu, sans avoir aucun égard au libre arbitre de l'homme.

On joint ordinairement à son Harmonie un Commentaire sur S. Jean, qu'il publia à Geneve en 1553. où il garde la même methode que dans le précedent. Il y refute de tems en tems les Ariens, & Servet en particulier, qu'il charge d'injures, *Servetus superbissimus ex gente Hispanica nebulo*. *Init. Comm. in Joan.* La plûpart des anciens Peres, sur tout les Grecs, ont prouvé la Divinité du Verbe par cette expression, *In principio erat Verbum*, s'apuyant sur le mot *erat* : Calvin trouve cette preuve foible, sans avoir aucun égard à l'autorité des anciens Docteurs de l'Eglise : *In tantis rebus*, dit-il, *magis solidè argumentandum est*. Quoy qu'il fasse profession de suivre la Theologie de Saint Augustin, il ne peut neanmoins quelquefois souffrir les subtilitez de ce Pere. Il l'accuse sur ces paroles, *Si-*

ne ipso factum est &c. d'être trop entré dans les idées de Platon : *Augustinus more suo nimium Platonicus ad ideas rapitur.*

Calvin a aussi composé un Commentaire sur les Actes des Apôtres, dont j'ay lu la seconde édition, qu'il dedia au Prince Radzivil Polonois. Dans sa lettre adressée à ce Prince, il fait une étrange peinture des nouveaux Antitrinitaires qui s'étoient établis en Pologne. Il parle de Stancarus comme d'un homme seditieux & plein d'ambition. Il crie encore plus fortement contre Blandrata, & contre ses erreurs, se plaignant de la faveur que le Servetisme avoit trouvée dans ce Royaume-là. Il prévoyoit sans doute que cette heresie subtile, qui étoit sortie de Geneve, & qu'il n'avoit pu étouffer dans sa naissance, en faisant mourir cruellement Servet, seroit un jour fatale à sa nouvelle secte. Cet emporté declame avec fureur dans cette même Epitre contre les Evêques assemblez à Trente, ne gardant aucune bienseance. Il y a neanmoins de très-bonnes choses dans ce Commentaire, qui merite d'être lu, si l'on en retranche les declamations injurieuses dont tous ses livres sont remplis.

Edit. Genev. ann. 1568.

Il est plus exact dans ses Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul, principalement dans celuy qu'il publia à Strasbourg sur l'Epitre aux Romains dès l'année 1539. Il croyoit alors, comme il le marque dans sa Preface, que la plus grande application d'un bon Commentateur de l'Ecriture étoit d'être court & clair, *Præcipuam interpretis virtutem in perspicua brevitate esse positam.* N'étant point content du travail de Melancton & de Bullinger sur ces Epîtres, ni même de celuy de Bucer, parce qu'il luy sembloit trop long & trop embarrassé, il se resolut d'en donner une nouvelle explication, qui fût exemte des defauts qu'il avoit reconnus dans les autres. Il faut avoüer qu'il est moderé dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains. On voit bien qu'il ne songeoit alors qu'à se concilier les esprits des differens partis, qui étoient fort échauffez les uns contre les autres. Il devoit profiter luy-même de la leçon qu'il fait en cet endroit. Comme l'on ne peut pas, dit-il, esperer en ce monde une conformité de sentimens sur l'explication des passages de l'Ecriture, l'on doit

Calv. in epist. ad Simon. Gryn.

doit (*b*) au moins faire son possible pour ne point s'éloigner des anciennes interpretations, si ce n'est dans une très-grande necessité, & sans que le desir d'innover ou de reprendre les autres y ait aucune part. Il veut même que dans ce qui regarde les dogmes de la Religion, l'on prenne moins de liberté, parce que c'est en cela principalement que Dieu veut qu'on soit d'accord. Si nous l'en croyons, il n'a rien oublié dans son Commentaire pour repondre exactement à cette idée. Il n'est pas besoin de remarquer icy qu'il copie ordinairement Bucer dans les principaux points de la Theologie, comme sur la prédestination, la reprobation, & sur l'endurcissement de Pharaon. Il évite seulement les disputes & les longues digressions, se contentant de raporter son interpretation sans s'étendre sur celles des autres. Il loüe neanmoins quelquefois la solidité & la subtilité des preuves de S. Augustin contre Pelage.

Il ne paroît pas tant de moderation dans ses Commentaires sur les autres Epîtres de S. Paul, qu'il composa étant à Geneve. Il s'y applique à son ordinaire au sens literal, y mêlant ses lieux communs de Theologie. Enfin le même Calvin a aussi laissé un Commentaire sur les sept Epitres Canoniques, n'en rejettant aucune, bien qu'il insinuë dans ses Prefaces qu'il y a de grandes raisons de douter de l'autorité de quelques-unes. De tout le N. Testament il n'y a que l'Apocalypse qu'il a laissée sans explication; & peut-être n'est-il pas blâmable en cela.

J'ay peu de choses à dire des Commentaires de Wolfgang Musculus sur le Nouveau Testament, n'ayant lu que ce qu'il a écrit sur l'Evangile de S. Jean & sur l'Epitre aux Romains. Il publia son explication de S. Jean en 1553. L'édition que j'ay luë est de Bâle en 1618. MUSCULUS.

(b) *Danda est opera ut nulla novandi libidine incitati, nulla suggillandi alios cupiditate impulsi, nullo instigati odio, nulla ambitione titillati, sed sola necessitate coacti, nec aliud quærentes quam prodesse à superiorum sententiis discedamus. Deinde ut id fiat in Scripturarum expositione: in Religionis autem dogmatibus, in quibus præcipuè Dominus voluit consentaneas esse suorum mentes, minus sumatur libertatis, utriusque studium mihi fuisse facilè deprehendent lectores.* Id. Calv.

Il a joint à ſon interpretation une verſion Latine du texte Grec, où il s'éloigne aſſez rarement de l'ancien Interprete; & alors il ſuit pour l'ordinaire la traduction d'Eraſme, qu'il abandonne neanmoins dès le commencement, liſant avec la Vulgate, *In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum.* Il le reprend même d'être tombé dans une équivoque, traduiſant, *Hic erat in principio apud Deum*, parce que le pronom *hic* peut être raporté indifferemment à *ſermo* & à *Deus*, qui précedent. Mais ces ſortes d'équivoques qui ne ſont que de Grammaire, & qui ne changent point le ſens, ſont ordinaires aux Latins, & même à la plûpart des autres langues. Il ſemble que ce ſoit une trop grande delicateſſe de vouloir toûjours les éviter.

Pour ce qui eſt de la methode de ce Commentateur, il eſt plus Theologien qu'interprete, & il ſe jette auſſi ſur des leçons de Morale. Il eſt un peu plus exact dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains pour l'explication du ſens literal, au moins au commencement. Il le publia en 1555. mais je n'ay lu que l'édition de Bâle qui eſt de 1600. Il avoüe dans ſa Preface que les Epîtres de S. Paul ſont difficiles à entendre: mais on ne doit pas pour cela, dit-il, ôter au peuple la lecture de l'Ecriture Sainte: ce qu'il prouve par l'autorité de S. Chryſoſtôme. Il raporte ſur les endroits les plus embarraſſez les explications des anciens Commentateurs, & il n'eſt pas de luy-même fort deciſif. C'eſt pourquoy ſur ces mots du Chap. 9. *Itaque non volentis neque currentis*, &c. il donne en abregé les diverſes interpretations qu'il avoit luës, ſans neanmoins prendre party. Il tâche de concilier la grace avec le libre arbitre, attribuant à l'un & à l'autre ce qui leur eſt dû: *Ab hujuſmodi contentionibus*, dit-il, *nos libenter abſtinemus, credentes homini quidem eſſe voluntatem & conatum, ſed quatenus ad velle & currere divinitus, vel ex gratia, vel ex indignatione Dei fuerit motus.* Il improuve neanmoins l'opinion de ceux qui ont recours avec les Peres Grecs à la préſcience de Dieu, croyant qu'elle ne ſe peut accorder avec la penſée de S. Paul: *Hæc ſententia planè aliena eſt à Paulo, qui omnia tribuit miſerentis Dei liberæ voluntati & gratiæ.* Enfin il s'attache dans

ce Commentaire à la version d'Erasme, si ce n'est en un très-petit nombre d'endroits où il l'a abandonné, & entr'autres sur le Chap. 5. v. 12. où il lit *in quo*, & non pas *quatenus*.

Beze. Il faut avoüer de bonne foy que Theodore Beze, disciple de Calvin, a surpassé dans ses Notes sur le Nouveau Testament la plûpart des autres Protestans, qui ont écrit avant luy sur cette matiere. L'on y trouve beaucoup d'érudition; & comme il avoit profité des observations de Valla, d'Erasme & de Jaques le Fevre, plusieurs ont aussi profité des siennes. Elles seroient plus utiles s'il n'y avoit pas inseré tant de Theologie. Il semble même que sa principale application dans sa version & dans ses Notes, ait été de faire parler les Evangelistes & les Apôtres la Theologie de ceux de Geneve. C'est ce qu'on luy a reproché de tous côtez. Pearson docte Protestant Anglois, après avoir repris un endroit de l'Epître aux Ebreux que ce traducteur a accommodé à ses préjugez, ajoûte que cela seul doit faire connoître combien doit être suspecte la version de ce Calviniste : *Ex quo loco quàm suspecta esse debeat ejus translatio nemo nescit, qui quibus opinionibus in Theologia adhæserit novit.* Courcelles l'a aussi accusé d'avoir traduit au Chap. 2. de l'Epitre I. à Timothée, *quosvis homines*, au lieu de *omnes homines*, comme il y a dans la Vulgate conformément au Grec, de peur que le langage de S. Paul ne parût contraire à ses opinions particulieres : *Intolerabili licentia Scripturam torquens, ne privatis suis opinionibus adversari videatur.*

Joann. Pearson. Praef. in Sept. edit. Cantabr. ann. 1665.

Steph. Curcell. Instit. Relig. Christ. lib. 6. cap. 5.

L'observation de ces deux Auteurs tombe également sur ses Notes, parce qu'il y justifie sa traduction. Ce defaut étant repandu dans tout son ouvrage, l'on doit bien se précautionner en le lisant, & le regarder toûjours comme un homme qui a pris party. Ce qui ne nous doit pas empêcher de le lire : car si l'on met à part ses préjugez & ses digressions frequentes, on trouve dans ce Commentateur plusieurs choses qu'on ne trouvera pas facilement ailleurs. Il est Critique & Grammairien, & il a eu de plus le bonheur d'avoir entre les mains de bons Exemplaires Grecs MSS. Il seroit à souhaiter qu'il n'eût pas rempli ses Notes d'une infinité de disputes, où il paroît bien

bien de l'aigreur. Il étoit si accoutumé à faire des leçons de controverse, & à declamer contre les Catholiques, qu'il a gardé cet esprit dans un livre qui ne doit contenir que de simples remarques sur le texte du Nouveau Testament, & sur sa nouvelle traduction. Que ne dit-il point à l'occasion des Mages contre de certaines opinions populaires, comme si les Catholiques les faisoient aller de pair avec l'Ecriture? *Ferenda non est*, dit-il, *eorum audacia qui ejusmodi commenta sacris historiis assuunt.* Venons à un detail plus particulier, & faisons voir que ce Commentateur a plûtôt consulté ses préjugez que sa raison.

Matth. 2:1.

Au Chapitre 2. de S. Matthieu vers. 2. où il y a dans le Grec μετανοεῖτε, & dans la Vulgate *pœnitentiam agite*, il a traduit *resipiscite*, marquant dans sa note qu'il a beaucoup de raisons de rejetter l'ancienne interpretation, principalement à cause que plusieurs ignorans ont pris de là occasion d'autoriser leurs fausses opinions touchant la satisfaction: *Quam interpretationem multas ob causas repudio, sed ob eam potissimum quòd multi imperiti occasionem ex hoc dicendi genere arripuerint falsarum opinionum de satisfactione, quibus hodie agitatur Ecclesia.* Mais n'eut-il pas été mieux de conserver cet ancien mot, qui est devenu un terme consacré dans les Eglises d'Occident, que de le rejetter sous pretexte du mauvais usage que quelques-uns en peuvent faire? N'aura-t-on pas plus de raison de dire, qu'il n'en a substitué un autre en sa place, que pour apuyer ses sentimens particuliers?

Il se detruit luy-même dans une reflexion qu'il fait au Chapitre suivant sur le mot de *baptizo.* Castalio a mis au lieu de *baptizo* & *baptismus* dans sa version *lavo*, *abluo* & *lotio.* Beze luy fait un crime de cette fausse delicatesse. Il luy reproche qu'il a tort de s'opposer à un usage approuvé par les Theologiens de tant de siecles, & d'improuver un mot qui est tellement consacré que le peuple n'en reconnoît point d'autre: *Delicati certè homines, qui neque perpetua tot seculorum autoritate commoventur, neque quotidiana vulgi consuetudine in loquendo adduci possunt, ut Theologis licere putent, quod cæteris artium Magistris & Professoribus omnes concedunt, hoc est*

ut

ut quæ longo usu & optima fide possederint tanquam sua retineant. Mais le mot de *penitence* est-il moins consacré que celuy de *Batême?* Il avoüe que ce dernier n'est pas si autorisé que le premier, puis que quelques Peres se sont servis du mot de *tingere* pour exprimer le Batême.

L'observation qu'il a faite au même endroit sur la signification du verbe Grec βαπτίζω, est encore une preuve évidente que cet homme ne consultoit que ses préjugez. Il assûre qu'il ne signifie point de luy-même *plonger*, comme quelques-uns l'ont pretendu, & qu'ainsi les disputes qu'on a faites sur la maniere de batiser, quelques-uns croyant qu'il faut plonger tout le corps, sont inutiles; outre que, dit-il, le verbe Syriaque *amad*, qui repond au Grec βαπτίζω, ne signifie point aussi *plonger*: *Ex quo efficitur esse ἀπροσδιόνυσον, quod nonnulli de integro corpore in Baptismi ceremonia immergendo jampridem disputarunt, nec est alia significatio verbi* אמד. Bien loin que ces disputes soient hors de propos, toutes les Eglises d'Orient observent encore presentement cette ancienne pratique. Les Etiennes & Casaubon qui ont été plus habiles que Beze dans la langue Grecque, & qui ne peuvent pas luy être suspects, ne donnent point d'autre signification au verbe βαπτίζω, que celle de *plonger*. Ils condamnent même ceux qui l'interpretent autrement. De plus il est faux que le verbe ܥܡܕ, qui repond dans le Syriaque au Grec βαπτίζειν ne signifie point de luy-même *batiser* ou *plonger*. Ce Calviniste n'a avancé toutes ces faussetez que pour se mettre à couvert de l'objection que les Catholiques font aux Protestans, de ce qu'ils ont changé contre les paroles expresses de l'Evangile l'ancienne maniere de batiser, d'où l'on conclut que l'Eglise qu'ils ont suivie, n'a pas eu moins de pouvoir de changer quelque chose dans l'administration de l'Eucharistie à l'égard de la Coupe, que dans le Batême.

Beze ne fait presque aucun pas, qu'il ne songe plûtôt à fortifier ceux de son party, qu'à expliquer le texte des Evangelistes & des Apôtres. Au Chapitre 14. de S. Matthieu v. 19. où il traduit avec la Vulgate *benedixit*, il croit être obligé d'observer que *benir* signifie en ce lieu-là *prier* & rendre gra-

graces à Dieu, & non pas faire des ſignes de croix en l'air, ou conſacrer à la maniere des Magiciens : *Benedixit . . . bene precatus eſt & gratias egit Deo Patri. . . . Quod annotavi ne quis rudior benedictionis appellatione intelligat ſignum crucis in aërem ſparſum, aut conſecrationem magicam.* Quelle impertinence !

Il ne s'eſt pas ſeulement propoſé dans ſes Notes de combattre les Catholiques ; il y refute auſſi les anciens & les nouveaux heretiques. Mais il ne paroît pas s'être aſſez précautionné contre ces derniers : car rejettant les Traditions auſſi bien que luy, il ne devoit leur oppoſer que des preuves convaincantes & évidentes; autrement il leur donne occaſion de luy reprocher qu'il ne ſuit que ſes préjugez. Je veux croire qu'il a bien traduit ſelon le ſens ces mots de l'Epître aux Ebreux, χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ, par ceux-cy, *character perſonæ illius* : mais la remarque qu'il ajoûte pour juſtifier ſa traduction le peut rendre ſuſpect aux nouveaux Antitrinitaires. Il avoüe que la Vulgate & Eraſme ont traduit *ſubſtantiæ*, & que S. Hilaire s'eſt auſſi ſervi du mot de *ſubſtantia*, au lieu de *perſona*. Ce qui m'a empêché, dit-il, de les ſuivre, c'eſt que je voy que pluſieurs prennent en cet endroit le mot d'*hypoſtaſis* pour celuy de οὐσία, comme s'il n'y avoit point de difference entre eſſence ou nature & ſubſtance. Il ajoûte que cette interpretation a cela de commode, qu'elle diſtingue les perſonnes contre Sabellius, & qu'elle confirme l'unité d'eſſence contre les Ariens. Mais il me ſemble qu'il eût été plus à-propos de s'arrêter à l'interpretation Grammaticale avec la Vulgate & Eraſme, que de s'en éloigner pour cette ſeule raiſon, que l'autre interpretation paroît plus propre à refuter les heretiques. Il devoit prévoir que ces heretiques ne manqueroient pas de luy objecter, qu'il a reſtreint à un ſens particulier un mot general.

Je ne trouve rien à redire à la note qu'il a faite ſur le Chapit. 2. de la même Epître v. 16. parce qu'elle s'accorde avec la doctrine des anciens Docteurs de l'Egliſe. Mais il falloit conſiderer, que ſon deſſein étant de combattre des gens qui ne s'attachent auſſi bien que luy qu'au ſens le plus literal de l'Ecriture, il n'eſt pas judicieux de leur oppoſer une interpretation

tation qui souffre de très-grandes difficultez, & que des Ecrivains orthodoxes ont cru n'être point tout-à-fait literale. Il s'agit du verbe Grec ἐπιλαμβάνεται, qu'il a traduit par *assumpsit*, & il ajoûte en suite dans sa note, que ce passage est un de ceux qui prouvent le plus clairement l'union de la nature humaine avec la Divine dans JESUS-CHRIST, & que c'est pour cette raison qu'il a été remarqué avec soin par les anciens Commentateurs, principalement par les Grecs: *Est autem insignis hic locus ad probandam veræ humanæ naturæ cum Divina unitionem, ad unum constituendum Christum.* Il infere delà qu'on doit avoir en horreur Castalio, qui a osé traduire ἐπιλαμβάνεται par *opitulatur*, donnant à ce verbe une signification inconnuë à tous les Grecs: *Quo magis est exsecranda Castellionis audacia, qui ἐπιλαμβάνεται convertit* opitulatur, *non modò falsâ sed etiam ineptâ interpretatione, cùm ἐπιλαμβάνεσθαι nunquam hoc declaret apud Græcos.* Cependant Ribera, comme on l'a pu remarquer cy-dessus, n'est pas bien éloigné du sentiment de Castalio, & il est apuyé par de très-habiles Commentateurs, soit Catholiques soit Protestans, qui ont cru que l'interpretation des anciens Docteurs de l'Eglise n'exprimoit pas la veritable signification du verbe Grec.

Beze fait quelquefois sentir à Erasme, qu'il a detourné le veritable sens des paroles de son texte en faveur des Ariens, comme lors qu'il a traduit ces mots de l'Epître de Saint Jude, Καὶ τὸν μόνον δεσπότην Jude v. 4.
Θεὸν καὶ κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ἀρνούμενοι, par ceux-cy, *Ac Deum qui solus est herus, ac Dominum nostrum Jesum Christum negantes.* N'y ayant point d'article dans le Grec qui precede le mot κύριον, il devoit traduire selon le sens Grammatical, *Et solum Dominum Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum negantes.* On ne peut traduire trop literalement ces sortes de passages importans, qui sont sujets à differentes explications, lesquelles doivent trouver leur place dans les remarques: mais il faut suivre dans la version l'interpretation la plus simple & la plus Grammaticale.

Il y a peu de traducteurs qui soient entierement exemts de ce defaut: car quoy qu'Erasme se soit plus attaché à rendre

dre la lettre que Beze, il s'en est neanmoins trop éloigné en certains endroits, où celuy-cy l'a repris judicieusement; comme lors qu'il a traduit au Chap. 7. de l'Epit. aux Ebreux vers. 3. ἀπάτωρ & ἀμήτωρ, par *ignoti patris* & *ignotæ matris*, au lieu de *sine patre*, *sine matre*. Ce n'est pas que je croye avec Beze, qu'Erasme a ôté par sa traduction une preuve évidente de la Divinité de Jesus-Christ contre Paul de Samosate & Arius, ni que l'interpretation ordinaire établisse manifestement contre Nestorius l'unité de personne, comme il le pretend. Peut-être eût-il été mieux que ce Calviniste, qui ne reconnoît point d'autre regle de sa creance que l'Ecriture, n'eût point inseré dans ses Notes un si grand nombre de preuves contre les Antitrinitaires: car il leur a donné occasion d'en faire voir la foiblesse, au moins d'une partie qui ne paroît pas assez bien établie. Il a imité à la verité les anciens Docteurs de l'Eglise, qui ont joint à leurs Commentaires la refutation des heresies: mais ayant à combattre les nouveaux heretiques, qui ne reconnoissent point d'autres articles de leur creance, que ceux qu'ils jugent être clairement & distinctement dans le texte de l'Ecriture, il devoit se precautionner plus qu'il n'a fait.

Il a eu raison, par exemple, de traduire au Chapitre 5. de l'Epître aux Romains, avec l'ancien Interprete Latin, *In quo omnes peccaverunt*: mais il donne trop aux préjugez de sa Theologie, lors qu'il accuse Erasme qui a traduit *quatenus*, & non *in quo*, d'avoir suivi en cela les erreurs d'Origene: *Erasmus*, dit-il, quatenus, *vel* per hoc quod, *ut mordicus teneat errorem quem semel ex Origene arripuit, hæc nimirum ad imitationis peccata pertinere.* Les plus zélez defenseurs du peché originel, même du party Calviniste, tant en Flandres qu'à Geneve, n'ont point improuvé cette interpretation: & c'est inutilement qu'il objecte que Saint Augustin l'a refutée mille fois dans ses disputes contre les Pelagiens, *Interpretationem illam* eo quòd *millies refutat Augustinus adversus Pelagianos*: comme si lors qu'il s'agit de l'interpretation Grammaticale de quelque passage de S. Paul, qui a écrit en Grec, le sentiment de S. Augustin devoit servir de regle, sur tout à des Critiques ou à des Protestans.

Il

Il eſt ſurprenant qu'un homme qui n'a que du mepris pour l'antiquité, lors qu'elle eſt contraire à ſes opinions particulieres, vueille nous perſuader ſur le témoignage de Saint Auguſtin, que JESUS-CHRIST lors qu'il fit la Pâque avec ſes diſciples ne leur ait donné qu'une fois la Coupe. Il avoüe que Saint Luc fait mention de deux, mais il croit avec ce ſavant Evêque que ſon hiſtoire n'eſt pas de ſuite, & qu'il le faut expliquer par raport aux deux autres Evangeliſtes, qui n'ont parlé que d'une ſeule Coupe. Il devoit bien plûtôt conſulter les Juifs, pour apprendre leurs uſages en ces ſortes d'occaſions : mais la methode ordinaire de Beze eſt de ſuivre ſes prejugez, & de chercher en ſuite des preuves pour les appuyer.

Luc 22: 17.

C'eſt ſur ce pied-là qu'il a de la peine à ſouffrir qu'au Chap. 10 de Saint Matth. v. 2. on liſe tant dans l'original que dans toutes les verſions, *Primus Simon qui dicitur Petrus*. Il conjecture que quelqu'un a ajoûté le mot de πρῶτος, *premier*, pour établir la primauté du Pape, *Hoc vocabulum ſuſpicor ab aliquo fuiſſe additum, qui Petri primatum vellet ſtabilire : nihil enim ſequitur quod cohæreat.* C'eſt ainſi qu'on lit dans la premiere édition de ſes Notes, au lieu qu'il y a dans la derniere, *Quid ſi hoc vocabulum ab aliquo additum eſt, qui Petri primatum* &c. Quel aveuglement ! Il reconnoit que cette leçon eſt dans tous les Exemplaires Grecs, & que Theophylacte même, qu'on ſait n'avoir pas été favorable à Rome, a fait une remarque ſur cet endroit. Ce Calviniſte a ſi peu de juſteſſe dans ſes raiſonnemens, qu'au Chap. 3. de Saint Marc v. 16. il a ajoûté le mot πρῶτος, avant le nom de *Simon*, bien qu'il ne fût dans aucun de ſes Exemplaires.

Je paſſe ſous ſilence les ſentimens durs de ce Commentateur ſur la prédeſtination & la reprobation, ſur la grace efficace & ſur quelques autres matieres ſemblables. Ce ſont des lieux communs dont il a rempli ſes Notes, principalement ſur les Epîtres de S. Paul. Il ſuffit même de lire ce qu'il a remarqué ſur le Ch. 9. de l'Epitre aux Rom. où il ſe declare ouvertement contre les Peres Grecs, ſous pretexte de ſuivre Saint Auguſtin. Il eſt ſi fort prevenu de la doctrine de Geneve tou-

chant le Decret abſolu de Dieu, qu'il a oſé changer les expreſſions de cet Apôtre, pour les rendre plus conformes à cette fauſſe doctrine, comme on le peut voir ſur ces paroles de l'Epit. I. de Saint Paul à Timothée, *Deus vult omnes homines ſalvos fieri.* Il condamne d'erreur & d'aveuglement l'opinion de ceux qui prouvent par ce paſſage, que Dieu veut generalement que tous les hommes ſe ſauvent.

Il établit ſur cet endroit & ſur plusieurs autres d'étranges maximes, qui doivent faire horreur à tous les gens de bien. Quand il parle des reprouvez, il aſſûre hardiment que les tenebres dans leſquelles ils ſont nez ne leur permettent pas de voir la lumiere, *Sicut credere nolunt reprobi, ita certum eſt non poſſe velle credere, quia tenebræ in quibus nati ſunt, lucem comprehendere non poſſunt* Il traite d'arrogans ceux qui demandent pourquoy Dieu endurcit les uns plûtôt que les autres, pretendant au contraire qu'on doit bien plûtôt s'étonner, de ce qu'il a aſſez de bonté pour en appeller efficacement quelques-uns qu'il n'a pas endurcis: *Mira autem eſt hominum arrogantia, qui rogant cur Deus aliquos induret, cùm potius mirari debuerint tantam ipſius eſſe bonitatem, ut aliquos non induret ſed efficaciter vocet.*

Il reprend au même lieu l'ancien Interprete d'avoir traduit πεπώρωκεν par *excæcavit*, au lieu *d'induravit*: mais il ſe trompe; car il y a en cet endroit dans la Vulgate *induravit*, comme il l'a remarqué luy-même dans ſa premiere édition. Il accuſe cet Interprete d'avoir ſouvent confondu πώρωσις & πήρωσις: il croit même qu'il y a de l'apparence qu'il a lu au Chap. 3. de Saint Marc verſ. 5. πηρώσει, & non pas πωρώσει, *Videtur autem vetus interpres non* πωρώσει, *ſed* πηρώσει *legiſſe, aut hæc duo confudiſſe cùm hoc in loco, tum aliis plurimis.* Mais l'auteur de la Vulgate, & Eraſme après luy, ont fort bien traduit en ce lieu-là ἐπὶ πωρώσει, *ſuper cæcitate*, étant certain que πωρὸς eſt ſouvent la même choſe que τυφλος, *aveugle*, dans les meilleurs Ecrivains Grecs.

Je ſerois trop long ſi je voulois marquer en detail tous les endroits où il a corrigé mal-à-propos l'Interprete Latin, tant dans ſa verſion que dans ſes notes. Il faut neanmoins avoüer qu'il luy a rendu quelque-

quefois juſtice, & qu'il l'a preferé aux nouveaux traducteurs, en des lieux même où il n'avoit aucuns Exemplaires Grecs. Il a traduit, par exemple, au Chap. 8. de Saint Matthieu v. 30. *Erat autem longè ab iis*, Ἦν δὲ μακρὰν ἀπ' αὐτῶν. Il ajoûte dans ſa note en même tems, qu'il y a au contraire *non longè* dans la Vulgage, & qu'il prefere cette leçon nonobſtant le conſentement de tous les Exemplaires Grecs, parce qu'elle luy ſemble faire un meilleurs ſens, *Vulgata* non longè, *repugnante quidem fide omnium Græcorum exemplarium quæ nobis videre contigit, ſed tamen rectius ni fallor quàm abſque negante particula.*

Il obſerve auſſi ſur le Ch. 6. de S. Luc v. 35. qu'il a mieux aimé traduire avec la Vulgate, *Mutuum date nihil inde ſperantes*, parce qu'elle fait un bon ſens, que de s'attacher à la ſignification propre du verbe Grec ἀπελπίζοντες, qui ſignifie *deſperantes: Nolui ex recepta interpretatione quicquam mutare, cum & ipſa commodum ſenſum habeat.* Ce ſeroit icy le lieu de montrer par quelques exemples, que Beze n'a pas toûjours fait un choix exact des diverſes leçons que luy fourniſſoient ſes Exemplaires Grecs MSS; mais je ne me ſuis déjà que trop étendu ſur ce Commentateur: j'ajoûterai ſeulement deux mots touchant les differentes éditions de ce livre. La premiere édition a été publiée à Geneve en 1556. par Rob. Etienne, avec une Preface de l'Auteur écrite à Lauſanne en la même année, & qui a été inſerée en ſuite entiere dans la lettre à la Reine Eliſabeth, au commencement des autres éditions. Le texte Grec n'eſt point dans cette premiere édition, mais ſeulement la verſion Vulgate d'un côté, & la ſienne de l'autre, avec des remarques au deſſous. On n'y trouve point de plus les diverſes leçons de l'Exemplaire de Cambrige, ni celles du MS. de Clermont. Le titre de tout l'Ouvrage eſt ainſi exprimé: *Novum D. N. Jeſu Chriſti Teſtamentum, Latinè jam olim à veteri interprete, nunc denuo à Theodoro Beza verſum, cum ejuſdem annotationibus in quibus ratio interpretationis redditur.* Il le fit reïmprimer en ſuite à Geneve ſur trois colomnes, en y joignant le texte Grec, & ayant augmenté ſes notes: il les retoucha même en pluſieurs endroits

endroits. Ceux qui les voudront lire doivent preferer l'édition de Cambrige à toutes les autres, à laquelle on a ajoûté le Commentaire de Camerarius. De plus ces mêmes Notes qu'on appelle grandes, pour les distinguer des extraits qu'on en a publiez, ont été imprimées à Geneve separément en deux volumes *in* 8.

CHAP. LI.

De Jean Piscator, de François Gomar & de quelques autres Commentateurs Calvinistes du Nouveau Testament.

PISCATOR. JEan Piscator qui copie Beze tant dans sa traduction que dans ses notes, qu'il ne fait souvent qu'abreger, doit être placé après luy. Sa methode est exacte, (a) & afin même d'être plus clair, il fait d'abord l'analyse de son texte, laquelle sert comme de Commentaire; & il ajoûte en suite des Scolies, où il explique ce qui appartient à la Grammaire, joignant à tout cela de certaines reflexions qui regardent l'usage & la prattique. Il est Grammarien & Theologien, & par consequent Controversiste. Il mêle aussi quelquefois de la Critique, sans entrer neanmoins trop avant. Il y a des endroits, principalement dans ses Scolies, où il est trop abregé, n'éclaircissant pas assez les difficultez qui se rencontrent. On doit consulter en ces lieux-là les Notes de Beze ausquelles il renvoye. *Si quid autem*, dit-il dans sa Preface sur l'Epitre aux Rom. *in istis Scholiis videbitur deesse, in annotationibus clarissimi viri D. Th. Bezæ abundè expositum reperietur. Nam quæ ipse copiosè annotavit, eorum ego summam paucis verbis comprehendere studui.*

Il n'est cependant pas si attaché aux Notes & à la version

(a) *Primum est ut genuinum textus sensum teneamus; hunc ostendit analysis Logica. Proximum est ut genuino sensu cognito, & summâ rei perceptâ, removere possimus impedimenta quæ passim occurrunt, & perfectam intelligentiam remorantur. Hisce obstaculis removendis inserviunt Scholia. Postremo cùm jam perfectam quoad ejus fieri potest alicujus textus intelligentiam sumus adepti, restat ut illam ad nostros usus referamus: hosce usus indicant observationes locorum doctrinæ.* Piscat. Præf. Comment. in Nov. Test. edit. Herbor. ann. 1658. in fol.

ſion de Beze qu'il ne s'en éloigne quelquefois, comme il l'aſſûre luy-même. *Quin etiam verſionem ejuſdem D. Bezæ, ut analyſibus meis accommodatior eſſet, partim ex poſtrema ipſius recognitione nuperedita, partim pro Chriſtianæ libertatis jure ex meo ipſius judicio paſſim mutavi.* Je produirai icy un exemple conſiderable, où il a jugé à-propos de l'abandonner quoy que la choſe fût importante. L'on ſait avec quelle chaleur Beze a condamné ceux qui ont traduit ἐφ' ᾧ au Chap. 5. de l'Epître aux Rom. par *quatenus* ou *eò quòd*, comme s'ils avoient favoriſé les erreurs de Pelage: Piſcator ſans avoir aucun égard à cette remarque a mis dans ſa verſion, *eò quòd omnes peccaverunt*, & il appuye fortement dans ſa Scolie cette traduction, aſſûrant que l'autre interpretation *in quo*, ne peut s'accorder avec la ſuite du diſcours; outre qu'il ne croit pas qu'on puiſſe donner ce ſens-là à la particule ἐπὶ. Et afin qu'on ne croye pas qu'il vueille aporter quelque nouveauté parmi ceux de ſa ſecte, il cite Calvin & Pierre Martyr qui ont été du même ſentiment que luy, auſquels il joint l'interprete Syriaque. On ne peut pas ſoupçonner de Pelagianiſme cet homme, qui a été un defenſeur outré des ſentimens durs de Calvin & de la grace efficace.

Nous mettrons auſſi au rang des Commentateurs Calviniſtes François Gomar, qui a été un zêle defenſeur de ce party-là; & il a même laiſſé le nom de *Gomariſtes* à ſes ſectateurs. Ses diſciples ont fait imprimer après ſa mort tous ſes ouvrages de Theologie en trois volumes *in folio*, où l'on trouve dans la premiere partie des explications ſur de certains endroits choiſis de Saint Matthieu, de Saint Luc & de Saint Jean, n'ayant point fait de Commentaire continué. Il s'arrête ſeulement à donner le ſens de quelques mots obſcurs, ramaſſant là-deſſus ce qu'il avoit lu dans les plus habiles Commentateurs, en ſorte qu'il eſt fort étendu. Il mêle dans tous ſes diſcours beaucoup d'érudition, ſoit de Grammaire, ſoit de Critique, ſoit de Theologie. Il refute de plus les hereſies de ſon tems, & entr'autres celles des Anabatiſtes & des Sociniens, & même quelquefois les erreurs des Juifs, lors qu'il les rencontre à ſon chemin.

GOMAR.

Amſtelod. ann. 1644.

Sur ces paroles du Chap. 1.

de Saint Matth. *Quod in ea genitum est ex Spiritu Sancto est*, dont les Anabatistes abusoient, il observe que Menno même un de leurs principaux chefs, n'a pas pretendu que Jesus-Christ fût Fils du Saint Esprit : d'où il infere qu'on ne peut donc pas dire veritablement qu'il soit engendré de luy : *Christus fatente etiam Mennone Anabaptistarum Coryphæo non est propriè filius Spiritûs Sancti : ergo non est propriè ex Spiritu Sancto genitus*. Il examine au même lieu ce que Socin, qu'il nomme Anabatiste Samosatenien, *Socinus Anabaptista Samosatenus*, a raporté là-dessus dans sa reponse à Wicki. Il s'arrête de plus fort au long dans ce même Chap. sur les versets 22. & 23. où Saint Matthieu applique à la Vierge & à Jesus-Christ, ce qui est dit dans le Prophete Isaïe de cette vierge, laquelle devoit enfanter un fils qui seroit appellé Emmanuël. Après avoir cité les Rabbins, qui ont pretendu que cette Prophetie ne pouvoit convenir au Messie, il s'étonne que Pellicanus, Bucer & Musculus ayent en quelque maniere appuyé leur sentiment, ayant cru que cela s'entend selon le sens historique, d'une fille qui ait vécu en ce tems-là, & qui ait été le type ou la figure de la Sainte Vierge & de Jesus-Christ : *Probari non potest viri alioqui eruditi & orthodoxi Pellicani sententia, qui de puella intelligit quæ Esajæ tempore typus fuerit Christi ; ac mirum est clarissimos viros Bucerum Matth. 1. & Musculum in Esajam eò inclinasse.*

Comme il y a de grandes difficultez à accorder ce qui est cité du Prophete Michée au Chapit. 2. de S. Matthieu, avec le texte de ce Prophete, & que quelques-uns ont inferé de là, que les Evangelistes & les Apôtres se sont quelquefois trompez par un defaut de memoire, il rejette comme une impieté cette opinion, dont S. Jerôme fait mention dans son Commentaire sur Michée. Il reprend même Erasme de l'avoir favorisée. Toute l'Ecriture, (*b*) dit-il, étant inspirée, il ne peut pas y avoir la moin-

(b) *Cùm tota Scriptura sit θεόπνευστος, in ea scribenda omnem abesse errorem necesse est, non solùm malicia ac fallacia, sed etiam memoria, quia Spiritus*

moindre faute, parce que le S. Esprit l'a dictée aux Apôtres. C'est une chose tout-à-fait indigne d'eux de leur attribuer cette negligence, que par un defaut de memoire, ils ayent pu sans y penser prendre un mot ou un fait pour un autre. Gomar traite plusieurs autres questions incidentes, & il fait voir qu'il étoit homme d'une grande lecture.

Sur le vers. 23. de ce même Chapitre 2. de S. Matthieu, il reconnoît qu'on a perdu plusieurs écrits des Prophetes, & qu'ainsi l'on ne doit pas chercher toûjours les citations des Evangelistes & des Apôtres dans les Livres du Vieux Testament qui nous restent. On trouve dans ce même recueil des discours particuliers, qui apuyent les opinions des Calvinistes sur la prédestination & la reprobation, sur la grace efficace, & sur d'autres matieres semblables. On lit par exemple sur le Chap. 20. de Saint Matthieu, une longue Dissertation sur le mot de *mundus*, qui est équivoque dans l'Ecriture. Gomar expose au même endroit tous les differens sens qu'on peut donner au mot *omnis*, s'appliquant avec soin à refuter ceux qui pretendent qu'on peut prouver par quelques passages de S. Paul qu'il produit, que J. Christ a sauvé tous les hommes en particulier, c'est-à-dire les reprouvez aussi bien que les élus. *2 Cor. 5:15. 1 Tim. 2:4.* Il fait enfin une longue digression touchant la grace de la conversion, sur le vers. 37. du Chapitre 20. de S. Matthieu. Tout cela ne tend qu'à fortifier les dogmes des purs Calvinistes.

On trouve dans la seconde partie des Oeuvres de Gomar l'explication de plusieurs Epîtres de S. Paul, d'une partie des Epîtres Canoniques, & de quelques Chapitres de l'Apocalypse. Il n'est pas si Critique sur S. Paul que sur les Evangiles : mais il y a inseré un plus grand nombre de questions Theologiques, n'ayant eu presque d'autre dessein que d'établir les sentimens rigoureux de Calvin, qui commen-

---

ritus Sanctus eam non solùm Prophetis & Apostolis dictavit, sed etiam in scriptione illius direxit. . . . Deinde quàm quaeso indignum est eam Apostolis tribuere negligentiam, quasi Scripturae consideratione omissa temerè fallaci memoriae credentes, in ejus citatione à veritate aberrassent. Francisc. Gomar. in Cap. 2. Matth. vers. 6.

çoient à n'être plus goûtez, même par les plus habiles du party. C'est dans cette vûë qu'il fait au commencement de l'Epître aux Galates plusieurs questions sur la mort de JESUS-CHRIST, si elle a été appliquée par une grace speciale aux seuls élus, ou generalement à tout le monde en particulier par une grace universelle: *An Christus speciali gratiâ pro solis electis, an verò universali gratiâ pro omnibus & singulis.* Il refute les Lutheriens qui sont pour la grace universelle, & qui regardent l'opinion des Calvinistes comme une impieté.

Un des endroits qu'il ait traité plus à fond est le celebre passage de l'Epître I. de S. Jean Chap. 5. v. 7. car il n'oublie presque rien de ce qui a été dit là-dessus de part & d'autre: & bien qu'il le croye veritablement de S. Jean, il ne juge pas qu'on puisse s'en servir efficacement contre les Sociniens, à cause des raisons contraires qui sont probables. Il prend en même tems contre Erasme le party de S. Jerôme, dont il fait l'éloge, supposant que la Preface qui est au devant des Epîtres Canoniques est de ce Pere. Il loüe sa grande exactitude & fidelité, tant dans le discernement qu'il a fait des Livres de l'Ecriture, que dans sa correction de la version Latine sur les Exemplaires Grecs: *Ut in libris Sacræ Scripturæ vindicandis ac judicandis summa Hieronymi fides constat apud omnes; sic eamdem in corrigenda versione Latina producendo lectionem Græcam sinceram adhibuït.*

On lit enfin dans la troisiéme partie de Gomar un examen des difficultez qu'on propose ordinairement sur la genealogie de JESUS-CHRIST, *Examen controversiarum genealogiæ Christi.* Il accuse de temerité Beze, qui a osé retranchér au Ch. 3. de S. Luc v. 36. le nom de *Caïnan*, qui est dans tous les Peres & dans tous les Exemplaires, à la reserve d'un seul, qui ne devoit pas être preferé à un consentement si universel: *Illud*, dit-il parlant de cette temerité de Beze, *non satis reverenter factum, nec firmis rationibus munitum . . . nec unus ille quem vetustissimum vocat codex tantæ videtur esse antiquitatis, ut reliquis omnibus & priscis Patribus sit conferendus, ne dum præferendus.*

Si je n'ay rien dit du fameux Coccejus dans l'Histoire Critique du V. Testament, c'est COCCEJUS.

que

que je n'avois pas alors ses Commentaires, qui étoient fort rares en France. Il a été un des plus habiles Professeurs que les Calvinistes des Païs-Bas ayent eu dans leur Academie de Leyde, principalement dans ce qui regarde l'étude des Livres Sacrez. Il possedoit parfaitement la langue Ebraïque & les Rabbins, & il n'ignoroit pas de plus la langue Grecque. J'aurois seulement souhaité qu'il se fût appliqué davantage à la lecture des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, desquels il auroit pu tirer quelque lumiere. Toute son occupation étoit le simple texte de la Bible, sur lequel il meditoit sans cesse : aussi a-t-il fait de nouvelles decouvertes dans l'Economie de l'Ancien & du Nouveau Testament : mais il semble avoir eu des pensées trop particulieres sur de certains sens, qui ne paroissent pas tout-à-fait à la lettre. Il faut être persuadé de ses principes, pour demeurer d'accord des interpretations qu'il a données à plusieurs Propheties. On a dit de luy qu'il trouvoit par tout le Messie, & que Grotius au contraire, qu'il combat ordinairement, ne le trouvoit presque en aucun endroit.

Ce savant Commentateur ayant eu des principes & même des sentimens singuliers, quelques-uns de ses confreres le traiterent de novateur. Il s'en plaint luy-même au commencement de son Commentaire sur l'Epître aux Philippiens, où il pretend que toute nouveauté n'est pas blâmable. Les Juifs, dit-il, & les Gentils ont rejetté l'Evangile, parce qu'il leur paroissoit nouveau : les partisans de l'Antechrist ont persecuté la Reformation comme une nouveauté. Toute ma nouveauté consiste en ce que je n'ay point eu d'autre maitre que les Livres Sacrez, & l'on dit de moy que je ne say rien que l'Ecriture : *Sola mea novitas in hoc versatur, quòd non videor didicisse quicquam aliunde quàm ex Scripturis : & ita de me perhibentur loqui, nihil novit nisi Scripturas.* C'est ainsi qu'il se defendoit contre ses confreres, qui porterent si loin leurs accusations qu'ils le traiterent de Socinien ; mais ils ne luy ont pas rendu justice en cela, n'y ayant point d'heretiques qu'il ait refuté si souvent dans ses Commentaires, que les Sociniens & les Arminiens, qui s'étoient trop approchez de ceux-cy.

Je n'ay rien vû de luy sur les

 Evan-

Evangiles, qu'un Commentaire sur S. Jean imprimé après sa mort, & des reflexions sur le commencement de cet Evangeliste, qu'il a publiées luy-même. Il s'applique dans ce dernier ouvrage à refuter les fausses interpretations de Socin, d'Enjedin, & de quelques autres fameux Unitaires, ausquels il a joint Episcopius & Grotius, comme fauteurs du Socinianisme. Les Sociniens, si nous l'en croyons, sont de grands corrupteurs du texte de S. Jean. Enjedin assûre que le commencement de cet Evangile est très-obscur & très-difficile à entendre : Socin veut au contraire qu'il ne soit pas si obscur qu'on le croit communément, toute sa difficulté ne venant que de ceux qui l'ont embarrassé par leurs vaines speculations : & ainsi ces deux Unitaires, qui sont si opposez sur un même fait, semblent n'avoir parlé que selon leurs préjugez.

Edit. Franeker. ann. 1654.

La methode de Coccejus doit être estimée, en ce que combattant des gens qui ne s'apuyent que sur l'Ecriture, il ne leur oppose que des preuves tirées de cette même Ecriture, dans laquelle il étoit exercé. Il leur fait voir que leurs explications sont souvent forcées, comme lors qu'ils expliquent ces paroles *esse apud Deum*, par celles-cy, *Deo notum esse*. C'est le sens que leur donnent Socin & Enjedin : mais Schlichtingius & Smalcius, qui ont vû que ce sens n'étoit point naturel, ont cru qu'*avoir été avec Dieu* est la même chose qu'avoir été dans le Ciel ; comme si Jesus-Christ, qui n'est selon eux qu'un pur homme, avoit été en effet dans le Ciel vers le commencement de la prédication de Saint Jean Batiste. Le nouveau systême de Socin a jetté ses sectateurs dans d'étranges paradoxes. Coccejus accuse même icy Grotius, de ne s'être pas beaucoup éloigné là-dessus des Sociniens en de certains endroits de ses Notes, où il explique *ex cœlo esse* par *habere corpus in cœlo*.

Joann. 1:1.

Il est neanmoins obligé quelquefois de sortir de son principe, & d'objecter aux Sociniens que leurs interpretations sont nouvelles, & opposées à toute l'antiquité : comme lors qu'il reproche à Socin d'être le premier qui ait traduit ces mots καὶ ὁ λόγος ἐγένετο, par ceux-cy *& sermo fuit*, au lieu que jusques alors on les avoit expliquées

ou

ou traduites par *ſermo factus eſt* (c). Nous verrons dans la ſuite que Socin n'eſt pas l'auteur de cette nouvelle interpretation, Servet l'ayant adoptée avant luy. Au reſte cette preuve n'eſt pas ſi forte dans la bouche d'un Proteſtant que d'un Catholique, & ſur tout dans celle de Coccejus, qui s'eſt moqué de ceux qui deferant plus à l'autorité & à la Tradition des anciens, qu'à la verité, n'ont point d'autre regle de leurs explications que de ſuivre les gloſes de leurs Peres: Ἀδοκιμαστῶς, dit-il, *ſequi & recitare audita à Patribus, à Magiſtris, à magnis viris, aſſumere verba Dei obiter, eaque non ponderare, commentariis & gloſſis, quibus plerique delectantur aut contenti ſunt, affixum eſſe, eligere dicere quod plures dicunt vitium eſt beſtiæ quam infamat Apocalypſis.* Ne craint-il point que les Sociniens luy objectent, qu'il eſt marqué luy-même du caractere de cette Bête, quand il fait valoir contr'eux une Tradition qu'il a comparée au Talmud des Juifs.

In C. 5. Joann. v. 39.

En effet ces preuves ſont bien plus fortes dans les principes des Catholiques, qui ont pour maxime de ne s'oppoſer jamais à des interpretations reçuës generalement de tout le monde. Ce ſera alors qu'on pourra dire avec ce Proteſtant, que Socin ne croit pas qu'il luy ſoit permis d'entendre l'Ecriture comme tout le monde l'entend, qu'il luy faut chercher des explications extraordinaires, ſurprenantes & éloignées du ſens naturel & ſimple, que les mots portent d'eux-mêmes: *Nefas eſt Socino Scripturas intelligere ita ut ſonant, & ut eas omnes intelligere poſſunt: quærendum eſt aliquid à cogitatione hominum & ſimplicitate verborum remotum quod mirum accidat, quod ingenium & morſos ungues teſtetur, quo torqueatur Scriptura, ea erudita & apta fuerit interpretatio.* C'eſt là le caractere des Sociniens, qui ſont plus ſubtils que ſolides. Coccejus ſe ſert fort à-propos dans ce même livre de l'autorité de Grotius, pour les combattre plus fortement, leur oppoſant le temoignage d'un homme qui a detourné

(c) *Igitur hactenus Satanas decepit Christianos in Oriente & Occidente, ut exiſtimarent* ἐγένετο *vertendum eſſe* factum eſt, *pro* fuit, *ſoli Socino Deus hoc revelavit.* Coccej.

tourné dans ſes Commentaires pluſieurs paſſages, dont on ſe ſert ordinairement pour établir la Divinité de J. CHRIST. Il ne pouvoit refuter plus ſolidement le ſens faux que Schlichtingius a donné à ces mots de S. Jean, *& habitavit in nobis*, que par les paroles même de Grotius; & il ajoûte cette reflexion qui merite d'être raportée: *Eò libentius ponimus hujus autoris verba, quia conſtat eum ſcrupuloſiſſimum fuiſſe in omnibus locis quæ de Chriſto & ipſius præcellentia agunt, & non niſi coactum de vera & Divina majeſtate ipſius expoſuiſſe quos de ea expoſuit, fortè quia meminit adverſus hoſtes fidei non utendum eſſe argumentis, niſi cogentibus.*

Edit. Lugd. Batav. ann. 1670. Son Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean, que ſon fils a donné au public, n'eſt point achevé. Il joint au texte Grec une verſion Latine de ſa façon qui eſt aſſez literale, ſans être neanmoins obſcure; & il ſuit cette même methode dans la plûpart de ſes autres Commentaires. Il s'y applique à faire connoître la ſignification propre des mots qui peuvent avoir quelque ambiguïté. Il a comparé enſemble pluſieurs paſſages de l'Ecriture, pour en avoir une notion plus claire & plus diſtincte. Il a expliqué de plus le Nouveau Teſtament par l'Ancien, étant perſuadé que JESUS-CHRIST ſe trouve clairement dans Moyſe, & dans les Livres Prophetiques. Comme il mêle ſouvent de la Theologie dans ſes explications, il eſt trop étendu, & ſa Theologie même eſt tirée de certains principes qu'il a établis, & dont tout le monde ne demeure pas d'accord.

Au reſte il eſt par tout fort ſubtil, s'arrêtant ſur les mots & ſur la Grammaire. C'eſt ce qui luy fait dire ſur ces paroles de JESUS-CHRIST dans S. Jean, *Tout ce que mon Pere me donne viendra à moy*, que JESUS-CHRIST ne parle point de l'operation efficace de ſon Pere, parce qu'il auroit dit *vient* au preſent, & non pas *viendra*. Il n'oublie cependant rien lors que l'occaſion s'en preſente, pour établir la grace efficace des Calviniſtes contre Grotius & les autres Arminiens. *Joann. 6:37.*

Sur ces autres paroles de J. CHRIST, *Et maintenant mon Pere glorifiez moy en vous-même de la gloire que j'ay eüe en vous avant que le monde fût*, il reprend S. Auguſtin, Grotius & Enjedin d'en avoir diminué la force, les ayant enten- *Joann. 17:5.*

tenduës du Decret, au lieu qu'il s'agit manifestement de la gloire que JESUS-CHRIST a euë de toute éternité avec son Pere: *Grotius cum Enjedino* destinatione tua: *hæc quidem interpretatio, etiamsi eam & Augustinus afferat, est manifesta sensus imminutio. Nam, ut verba sonant, significant Christum fuisse antequàm mundus esset apud Patrem, & gloriam hoc est excellentiam habuisse, nempe ut Filium Dei.* Il s'arrête assez rarement à la Critique & aux diverses leçons du texte, parce que n'ayant point eu de nouveaux Exemplaires MSS. il étoit difficile qu'il ajoûtât quelque chose à ce qui avoit été remarqué là-dessus avant luy.

Coccejus a aussi écrit des Commentaires sur les Epîtres de S. Paul aux Romains, aux Galates, aux Ephesiens, aux Philippiens, aux Ebreux, & sur les deux Epîtres à Timothée. Il y suit la même methode que sur S. Jean, si ce n'est qu'il est encore plus étendu dans ceux-cy sur la Theologie & la controverse, à cause des matieres qui y sont traitées. Il a aussi joint au texte Grec de l'Epit. aux Romains & de quelques autres une version Latine, où il tâche d'exprimer la signification propre des mots; ce qui la rend quelquefois trop Grammaticale: outre que pour expliquer mieux sa pensée, il met en de certains endroits deux mots Latins, où il n'y en a qu'un dans le Grec. C'est ainsi qu'il traduit le participe τοῦ ὁρισθέν- Rom. 1: τος, par *qui definitè notatus est;* & pour marquer encore plus en particulier la proprieté de ce participe Grec, il ajoûte dans son Commentaire, *Hoc est qui definitè, solitariè, cum exclusione omnium aliorum, denotatus appellatusque est, & vocatus Filius Dei.*

Quoy qu'il ne s'éloigne gueres des expressions de la Vulgate, il n'est pas exact en ce qu'il rejette de certains termes reçus generalement dans toutes les Eglises d'Occident, pour en substituer d'autres en leur place. Par exemple au lieu des mots *Apostolatus* & *Euangelium*, il se sert de *legatio* & de *annunciatio*. Il ne l'a pas abandonnée, comme la plûpart des nouveaux Traducteurs, sur le vers. 4. du Chap. 1. de la même Epître aux Romains, où il traduit *cui servio*. De plus il improuve dans son Commentaire la distinction que S. Augustin a faite des verbes λατρεύω & δουλεύω.

Il observe sur le Chapitre 3. vers. 28. qu'on a accusé Luther d'avoir traduit en ce lieu-là, que *l'homme est justifié par la foy seule*, ayant ajoûté le mot de *seule* qui n'est point dans l'original. Il prend son party sous pretexte que cet homme, étant alors attaqué de tous côtez, a mis ce mot dans sa version pour rendre le sens plus clair. Mais cela devoit entrer dans une note, & non pas dans le texte de la version; outre que Luther se defendoit plaisamment, en disant qu'il ne vouloit pas être l'écolier des Papistes, *Se nolle Papistarum esse scholarem*.

Je ne dirai rien icy de ce que ce Commentateur a avancé sur la prédestination, la reprobation, la grace efficace, & sur quelques autres matieres semblables. Il suffit d'avoir observé en general qu'il est pur Calviniste là-dessus, & qu'il nie absolument la grace suffisante. Il refute aussi dans tout ce Commentaire les Sociniens & les Remontrans, principalement Episcopius & Grotius: mais il y a de certains endroits où il pousse trop loin ses principes, trouvant du Socinianisme où il n'y en a point. Ce qu'il aporte contre Enjedin sur ces mots, *Qui est super omnes* Rom. 9: 5. *Deus benedictus*, est solide. Il prouve que cet Unitaire, qui demeure d'accord que le mot εὐλογητὸς, qui est dans le texte Grec, convient proprement à Dieu le Pere, se contredit, quand il avoüe qu'il se peut aussi attribuër à J. Christ, qu'il nie cependant être veritablement Dieu & éternel.

Dans le Commentaire qu'il a composé sur l'Epître aux Ebreux, il pretend qu'on ne doit point combattre les Juifs par d'autres armes, que par celles dont les Apôtres se sont servis pour les convertir: qu'il leur faut montrer que ce qui est dans l'Ancien Testament se trouve dans le Nouveau: *Quid verò aliud opus est, quàm quæ in Veteri Testamento leguntur, eadem in Novo scribi demonstrare*. Il ne peut souffrir Grotius qui a souvent recours aux interpretations mystiques, & qui assûre sur le v. 4. du Chapit. 1. de cette Epître, que le raisonnement de Saint Paul est tiré du sens mystique. Je voudrois bien savoir, dit Coccejus, si ce sens mystique qu'on fait venir par tout se peut demontrer; s'il est vray qu'on en puisse donner des demonstrations, pourquoy ne les produit-on point? *Velim scire an sensus ille mysticus sit de-*

demonstrabilis nec ne, & si est demonstrabilis, quare hi autores qui passim sensus mysticos crepant non eam demonstrationem afferunt? Il attaque encore avec plus de force sur le v. 6. du même Chap. ces sortes de sens mystiques, ne voulant point reconnoître d'autre interpretation que le sens literal: il (*d*) regarde comme des fictions & des mensonges tout ce qui s'en éloigne. Il croit même qu'on ruïne par là toute l'autorité de l'Epître aux Ebreux, & les preuves qu'on en peut tirer pour la conversion des Juifs. Mais on a montré ailleurs que les Juifs conviennent de ces sens mystiques. Il devoit considerer qu'on ne peut pas leur faire goûter une bonne partie des interpretations que Saint Paul apporte dans cette Epître, à moins d'avoir recours au sens mystique, étant évident qu'elles ne sont point literales.

Enfin Coccejus a aussi composé un ouvrage sur l'Apocalypse, sous le titre de *Cogitationes de Apocalypsi.* Il étoit difficile qu'il n'avançât des impertinences, aussi bien que la plûpart des Commentateurs de ces derniers tems, qui se sont mêlez d'écrire sur cette Prophetie. Ayant été entêté de son Calvinisme, il y raporte plusieurs histoires ausquelles Saint Jean n'a jamais pensé. L'étude particuliere qu'il avoit faite de ce livre luy a donné des ouvertures pour le reste de l'Ecriture. Il en a tiré plusieurs principes pour l'explication des Propheties tant du Vieux que du Nouveau Testament, trouvant presque par tout le regne de JESUS-CHRIST, & celuy de l'Antechrist. Ce dernier selon luy doit être aboli par un veritable regne de JESUS-CHRIST, qui doit s'élever sur la terre à la fin des siecles, après la conversion des Juifs & de toutes les nations à la Religion Chrêtienne. Il témoigne dans sa Preface qu'il avoit commencé dès sa jeunesse ses meditations sur l'Apocalypse, avec laquelle les anciennes Propheties con-

 vien-

(d) *Sed nos eos sensus qui à literali discedunt pro mendaciis habemus. Sensus qui literalis non est hominis commentum est: fundatus in cerebro humano, nihil probat, nihil ostendit, hoc est omnem autoritatem hujus Epistolæ convellere, hoc est intercidere omnem demonstrationem quâ Judæi ad Christum convertendi sunt.* Id. Coccej.

viennent, & qu'il les avoit continuées jusques à sa vieillesse, *Cogitationes meas de Apocalypsi, cui concordant omnes etiam Veteris Testamenti Prophetiæ, nunc tecum communico, quas juvenis inchoaram usque ad senium ex animo non depono.* Sur ce pied-là il a eu tout le tems de mediter sur cette Revelation: car il nous apprend luy-même au commencement de son Commentaire sur l'Epitre aux Philippiens qu'il publia en 1669. qu'il y avoit 39. ans qu'il professoit publiquement l'Ecriture Sainte sans autre occupation que celle-là, *Sunt jam 39. anni quibus mihi Sacros Libros publicè interpretandi provincia incubuit, ita ut non liceret agere aliud. Quod fortasse cum paucis commune habeo.* Cependant ses Commentaires ne repondent pas à une meditation de tant d'années. Quoy qu'il ait été combattu de son tems par de puissans ennemis qui n'ont rien oublié pour le decrier, son nom est aujourdhuy en veneration dans la Hollande & en quelques autres lieux, où il a des sectateurs qu'on nomme *Coccejens.*

J'ay douté si je mettrois au nombre des Commentateurs Protestans Charles du Moulin celebre Jurisconsulte, qui a publié une Concorde des Evangiles sous le titre de *Collatio & unio quatuor Euangelistarum,* avec des remarques de sa façon; mais il s'est declaré si fortement pour leur party dans ce livre, qu'il n'y a pas moyen de luy donner un autre rang. A la tête de cette Concorde, qu'il a dediée au Roy Charle IX. il prend la qualité de Professeur de l'Ecriture Sainte, aussi bien que celle de Docteur en Droit, *Per Carolum Molinæum Jurium Doctorem Sacrarumque Literarum Professorem.* Il ajoûte même celle de *defenseur des Lettres Sacrées,* au commencement de sa Preface, *Sacrarum Literarum Professor & propugnator.* Il nous apprend dans ses remarques qu'il a composé ce livre à Orleans, lors qu'il y faisoit des leçons publiques de l'Ecriture.

CHARLES DU MOULIN.

Du Moulin étant homme d'un grand sens, ses observations sont ordinairement judicieuses, & il n'épargne pas meme Calvin & Beze, ayant été plus attaché aux Protestans d'Allemagne, qu'à ceux de Geneve. L'on ne peut rien voir de mieux sensé que le jugement qu'il fait de la

version Latine de ce dernier, qu'il traite de Paraphraste, parce qu'il y a inseré des mots qui ne sont point dans l'original. Cette liberté, dit-il, ne peut pas se souffrir dans un Traducteur : autrement on renversera le texte de l'Evangile, *Alias multis in locis textus Euangelicus passim inverteretur . . . quæ nimia licentia Interpretibus adimenda est, & ad Paraphrastas releganda.* Il est vray que l'endroit qu'il reprend ne se trouve presentement que dans ses notes : cependant il est certain que Beze s'est émancipé, & qu'il n'a pas assez gardé le caractere de son original. Il le condamne aussi sur le Chap. 26. de S. Matthieu v. 67. où au lieu de ces mots qui sont dans la Vulgate, *palmas in faciem dederunt*, conformément au texte Grec, ce Traducteur a mis dans sa version, *bacillis eum ceciderunt.* Il luy reproche en même tems de citer là-dessus mal-à-propos Homere, *Citat Homerum in locis valde remotis.*

Luc. 1: 48.

Il a eu ce respect pour l'ancien Interprete Latin qu'il ne l'abandonne point sans de grandes raisons, comme l'on en pourra juger par les premiers mots de l'Evangile de Saint Jean, qu'il a traduits après luy par *in principio erat Verbum.* Si je me suis, dit-il, servi du mot de *verbum* plûtôt que de celuy de *sermo*, ce n'est pas que je meprise Erasme, Calvin, ni aucun autre des anciens Traducteurs, mais parce que j'ay cru que *verbum* vient mieux en cet endroit. A quoy il ajoûte qu'un usage (*e*) de plus de mille ans, autorisé par un si grand nombre de Docteurs, & même par plusieurs Eglises Reformées d'Allemagne & de Zuric qui ont conservé ce mot dans leurs traductions, aussi bien que Bucer, Brentius & Musculus, l'a porté à ne le point changer.

Expliquant le Sermon du Chap. 5. de Saint Matth. il pretend que JESUS-CHRIST n'a rien ajoûté en ce lieu, ni en aucun autre à l'ancienne Loy

(e) *Movit etiam me perpetuus plus mille annorum usus Ecclesiæ Christi, & multorum per id tempus doctorum & piorum autoritas; ut omittam hodiè multas sanctas Ecclesias in Germania & Tiguri purum verbum Dei, rejectis idolomaniis & illusionibus Antichristi, professas antiquam hanc versionem servare, pluresque insignes Doctores ut Martinus Bucerus, Joannes Brentius, Wolfgangus Musculus, alioquin Erasmi versionem sequentes, quam in hoc omittunt.* Carol. Molin.

& au Decalogue, dont il n'a été que l'interprete, en éloignant ſeulement les fauſſes interpretations des Phariſiens : *Chriſtus in hac celeberrima concione, nec alibi, nihil addit Legi nec Decalogo, non agit novum Legiſlatorem operum, ſed tantùm interpretatur, & nativo ſuo ſenſui reſtituit Decalogum Phariſaicis depravationibus laxatum, aut quandoque ſuperſtitioſe reſtrictum.* Si nous l'en croyons, il a eu une verſion de toute la Bible traduite en François ſous Charle V. ſurnommé le Sage. Il aſſûre que ce Prince avoit ordonné qu'on fit cette traduction, & qu'on mit en nôtre langue pour l'inſtruction de ſon peuple pluſieurs bons livres. Il eſt hors de doute qu'on traduiſit en François ſous le regne de ce Prince pluſieurs livres Eccleſiaſtiques, & quelques-uns même ont été imprimez : mais quelque recherche que j'aye faite, je n'ay pu trouver la verſion que du Moulin cite en cet endroit, & dont pluſieurs autres Ecrivains ont fait en mention.

CHAP. LII.

Des Remarques de Caſtalio, de Druſius, de Caſaubon & de quelques autres Proteſtans, qui ſe ſont appliquez à la Critique & à la Grammaire.

LEs Proteſtans qui n'ont point d'autres principes de leur Religion que l'Ecriture, & qui d'ailleurs ſont perſuadez que cette Ecriture eſt plus pure dans la ſource que dans les verſions, ont fait une étude particuliere des langues Grecque & Ebraïque. Ils ont eu ſoin d'avoir chez eux des Profeſſeurs qui enſeignaſſent ces langues : & c'eſt de là en partie que nous ſont venuës les remarques qu'ils nous ont données ſur l'Ancien & ſur le Nouveau Teſtament. Je mets à la tête de ces Critiques ſur le Nouveau Teſtament Sebaſtian Caſtalio ou Châteillon, dont il y a eu lieu de parler aſſez au long dans les deux premieres Parties de cette Hiſtoire, & même dans celle du Vieux Teſtament. Les Critiques d'Angleterre ont eu raiſon d'inſerer ſes Notes dans leur recueil, parce que l'Auteur y paroît très-habile dans la Critique. Tout ce qui ſeroit

CASTALIO.

roit à desirer, c'est qu'il en eût fait un plus grand nombre sur les endroits difficiles.

Castalio s'étant trop éloigné du stile simple des Apôtres, il a été obligé de suppléer souvent à ce defaut dans ses remarques, où il explique leurs Ebraïsmes, qui ne se reconnoissent point dans sa version. C'est ce qu'il fait d'abord sur les premiers mots de S. Matthieu qu'il a traduits par ceux-cy, *Enumeratio generis*, au lieu qu'il y a à la lettre *Liber generationis*, comme nous lisons dans nôtre Vulgate. Ce qui semble, dit-il, insinuër que le dessein de l'Evangeliste ait été de marquer dans son Livre, comment JESUS-CHRIST a été engendré, & cependant ce n'est point sa pensée. De plus ces paroles, *Liber generationis*, n'étant pas claires d'elles-mêmes, il a cru qu'il luy étoit permis d'en mettre d'autres en leur place, qui expliquassent la même chose avec plus de netteté. Voilà ce qu'il a observé sur les deux premiers mots de S. Matthieu, & l'on trouve dans la suite plusieurs autres notes semblables, qui tombent à la verité plûtôt sur sa traduction, que sur le texte du Nouveau Testament; mais elles ne laissent pas d'aporter aussi quelques éclaircissemens à ce texte, parce qu'elles font connoître le stile des Ecrivains Sacrez.

Il a eu cette même vûë dans sa remarque sur ces mots suivans, *filii David*, qui repondent parfaitement au Grec υἱοῦ Δαυίδ. Mais comme *filius* dans le Latin se prend pour celuy qui est veritablement le fils d'un autre, & que JESUS-CHRIST n'est pas proprement le fils de David, il remonte jusqu'à la source, observant que le mot Grec υἱὸς repond à l'Ebreu בן, qui signifie generalement ceux qui sont sortis d'un autre, soit immediatement soit mediatement. Il remonte doctement à la même source au Chap. 6. de Saint Matth. v. 5. où il a traduit le participe Grec ἑστῶτες, par *esse*, bien qu'il signifie à la lettre *stantes*, comme il y a dans la Vulgate. La raison qu'il aporte de ce changement c'est que ce verbe repond à l'Ebreu עמד, qui se prend quelquefois en ce sens-là. Il le confirme par d'autres passages des Evangelistes, & entr'autres par ces paroles de S. Luc, σταθεὶς δὲ ὁ Ζακχαῖος, ou comme il y a dans la Vulgate, *Stans autem Zacchæus*. Ce

Ce qui ne ſignifie pas en ce lieu-là *étre debout*, mais *ſe preſenter. Nec enim*, dit-il, *ſignificat illic ſtatum corporis.*

Il a cru qu'il étoit mieux ſelon cette même idée de traduire au Ch. 12. de S. Matth. v. 7. le mot Grec ἔλεος par *pietatem*, que par *miſericordiam*, comme on le traduit ordinairement, parce que le mot Ebreu חסד a ce ſens-là dans le Prophete Oſée, d'où ce paſſage a été tiré. Il ajoûte au même endroit que le Grec καὶ οὐ, qui eſt exprimé dans la Vulgate par *& non*, eſt la même choſe que le ולא des Ebreux, qu'on met ſouvent pour מן, qui eſt la marque du comparatif dans la langue Ebraïque. Cela étant ſuppoſé il traduit ainſi le paſſage entier, ſans s'éloigner de la lettre, *Pietatem malo quàm ſacrificium*, & il aporte dans ſa note ce vers d'Homere, Βούλομ' ἐγὼ λαὸν σόον ἔμμεναι, ἢ ἀπολέσθαι, pour montrer que *volo* eſt la même choſe que *malo*, auſſi bien dans les Auteurs profanes que dans les Livres Sacrez.

Ces exemples ſont plus que ſuffiſans pour juger de la capacité de Caſtalio, & de ſon application au ſtile des Ecrivains du Nouveau Teſtament. La connoiſſance qu'il a euë de la Grammaire, l'a empêché de confondre les articles de la langue Grecque avec les pronoms, comme ont fait pluſieurs Traducteurs, principalement ceux de Geneve, qui employent ſouvent dans leurs verſions le pronom *ille* en des endroits où il n'eſt point dans l'original. Caſtalio ſe contente de dire ſur le mot τὴν στολὴν, au Chap. 15. de Saint Luc v. 22. que l'article τὴν deſigne qu'il eſt parlé d'une certaine robe en particulier; mais que les Latins n'ont rien dans leur langue qui reponde à ces articles Grecs, leſquels ne peuvent être exprimez que dans les langues qui ont auſſi des articles. Qui traduiroit, par exemple, ces mots Grecs, φησὶν ὁ ποιητὴς, par ces autres Latins, *ait ille Poëta*, ne les traduiroit pas exactement, au lieu qu'en François on dira très-bien *le Poëte dit*. La plûpart de ceux qui ont traduit la Bible en nôtre langue n'ont pas eu toutes ces vûës, qu'il eſt neanmoins neceſſaire d'avoir pour faire une bonne traduction.

Il ſemble que l'érudition de Druſius, qui a fait une étude particuliere de la langue Ebraï- Druſius.

Ebraïque, devoit être renfermée dans ses Notes sur l'Ancien Testament, où il a reüssi. Mais il crut qu'il pouvoit ajoûter quelque chose sur le Nouveau aux remarques d'Erasme, de Beze & de quelques autres savans Commentateurs. C'est ce qui luy a fait donner à son livre le nom de *Præterita*, se contentant de suppléer à ce qui manquoit aux autres, *Quæ ab Erasmo, Theodoro & aliis præterita fuerunt, aut non ita fuse illustrata.* Il publia cet ouvrage à Franeker en 1612. & il a été depuis inseré dans les Critiques d'Angleterre, avec une autre partie de ses notes sur le N. Testament qui avoit été imprimée en 1616. Comme il fait profession d'être Grammairien, il n'est pas surprenant d'y voir plusieurs minuties de Grammaire, qui ne sont presque d'aucun usage pour l'intelligence du sens. Il se vante, par exemple, dans sa lettre ou Preface adressée aux Etats Generaux, d'être le premier qui ait observé l'ancienne maniere d'écrire les mots Ebreux, *Non enim ante me quisquam illam observavit.* Il est vray que la plûpart des Protestans, & même quelques Auteurs Catholiques ont suivi la prononciation des Juifs modernes, qui est bien éloignée de celle des Septante & de S. Jerôme. Les Apôtres même n'en ont point eu d'autre dans leurs écrits, que celle qui étoit en usage chez les Juifs Hellenistes.

Drusius qui raporte tout à son Ebreu, n'a pu souffrir qu'on lise *Capernaum* dans les Exemplaires Grecs ordinaires du Nouv. Testament, au lieu de *Capharnaum*, qui est dans quelques anciens MSS. Grecs & dans Nonnus, aussi bien que dans la Vulgate. Il s'appuye sur l'autorité de S. Jerôme, qui a observé que les Ebreux manquoient autrefois de la lettre Π des Grecs, & du P des Latins, *Minus se probat mihi quod in Græcis* In
codicibus Καπερναούμ : *nam* Matth.
Græco Π *ut & Latino* P *ca-* 4: 13.
rebant olim Ebræi teste Hieronymo. Mais cela vient de ce que les Grecs voulant adoucir à leur ordinaire ce mot barbare, ils ont changé la lettre φ en π. La remarque qu'il fait sur le v. 5. du Chap. 5. de Saint Matth. où il appuye la version de Beze, qui a changé *possidebunt* qu'on lit dans la Vulgate, en *hæreditario jure obtinebunt*, est plûtôt d'un simple Grammairien, que d'un habile maitre. Il est vray que c'est

c'est le sens du verbe Grec κληρονομήσωσι, si l'on ne considere que l'étymologie: mais cette sorte d'exactitude où l'on exprime dans une version jusqu'aux étymologies, n'est pas toûjours conforme à la verité du sens, & à l'usage ordinaire des mots.

Au reste Drusius ne s'est pas arrêté simplement dans ses Notes aux mots & à la Grammaire; il a éclairci plusieurs endroits par les livres des Rabbins, où il avoit trouvé des expressions semblables à celles qui sont dans le Nouveau Testament. Il cite, par exemple, sur le Chap. 8. de Saint Matth. v. 9. l'ancien livre Zoar, pour éclaircir le mot de *Gehenna*. Il avoit d'abord avancé selon le sentiment de quelques Juifs, que R. Simeon à qui l'on attribuë cet Ouvrage vivoit avant JESUS-CHRIST: mais il se corrige dans la suite, reconnoissant qu'il ne peut pas être si ancien, puis qu'il y est fait mention des points voyelles, qui n'étoient point encore dans le texte Ebreu de la Bible au tems de Saint Jerôme. Quelque érudition que cet Auteur fasse paroître dans la literature Juive, il ne laisse pas de se tromper quelquefois sur le fait des Rabbins, dont il n'a pas toûjours compris les sentimens.

Les Notes qu'on a publiées sur le Nouveau Testament sous le nom de Scaliger sont en si petit nombre, & même si peu considerables, qu'elles ne meritoient pas de luy faire trouver place parmi les Commentateurs Critiques. Elzevir les a imprimées dans une édition Grecque du Nouveau Testament avec celles de Casaubon, & elles ont été reïmprimées par les Anglois dans le recueil des Critiques. Il y en a très-peu qui soient dignes de ce savant homme, qui ne s'étoit pas appliqué à cette étude. Il fait quelquefois le Theologien & le Controversiste, osant même accuser d'ignorance les anciens Docteurs de l'Eglise: mais comme il n'a pas donné luy-même au public ces remarques, je ne n'y arrêterai pas davantage.

SCALIGER. En 1641.

L'erudition d'Isaac Casaubon, dont nous avons aussi des Notes critiques sur le Nouv. Testament, est bien differente de celle de Drusius. Ce savant qui avoit une connoissance exacte de la langue Grecque, s'en est servi assez heureusement pour éclaircir quelques endroits des Evangelistes & des

CASAUBON.

des Actes des Apôtres. Il remarque sur le Chap. 1. de S. Matth. v. 18. que l'ancien Interprete Latin a confondu les mots γένεσις & γέννησις, qu'Erasme au contraire a très-bien distinguez, ayant traduit γέννησιν par *nativitatem*. En effet les anciens Peres ont mis une grande difference entre ces deux mots: γένεσις signifie selon eux ce que nous appellons ordinairement *creation*, & γέννησις ce qu'on nomme *generation*. Sur ce pied-là ils ont accordé aux Ariens que le Fils de Dieu étoit γεννητὸς, *engendré*; mais ils ont nié qu'il fût γενητὸς, *fait* ou *creé*. Sur le vers. 18. du même Chapitre il observe que le verbe παραδειγματίζεσθαι est souvent dans Polybe, aussi bien que plusieurs autres mots du Nouv. Testament, qu'il seroit difficile de trouver aussi souvent ailleurs que dans cet Auteur.

Quelques Theologiens, principalement parmi les Protestans, ayant une fausse idée du mot de *Batême*, Casaubon assûre que (a) βαπτίζειν signifie *plonger*; conformément à l'ancienne maniere de batiser; & il repete cette même observation dans ses Notes sur les Actes des Apôtres. Il cite souvent la Paraphrase de Nonnus sur Saint Jean avec éloge, approuvant les interpretations qu'il a données de plusieurs passages ambigus. Il le loüe sur le Chap. 16. & 17. de cet Evangeliste d'avoir exprimé λατρείαν par δουλείαν, & δοῦλον par λάτριν, ces deux verbes λατρεύειν & δουλεύειν, étant synonymes; en sorte qu'il traitte de sottise, *putidas nugas*, la distinction que quelques Theologiens font après Saint Augustin de ces deux verbes, comme si λατρεύειν ne convenoit qu'à Dieu seul.

Casaubon prend aussi quelquefois le party de l'ancien Interprete Latin, comme sur le Chap. 3. de Saint Luc v. 1. où il pretend qu'il a fort bien traduit le mot Grec ἡγέμονα, par *procuratorem*, conformément à Tacite, qui a donné ce même nom à Pilate dans ses Annales, au lieu qu'Erasme a traduit *præside*. Quoy qu'on lise dans le Grec ordinaire, & dans

(a) *Hic enim fuit baptizandi ritus ut in aquas immergerentur, quod vel ipsa vox βαπτίζειν declarat satis. . . . Unde intelligimus non esse abs re quod jam pridem nonulli disputarunt de toto corpore immergendo in ceremonia Baptismi: vocem enim Baptismi urgebant.* Casaub. Not. in Cap. 3. Matth. v. 36.

dans la plûpart des Ecrivains Grecs *Bethabara*, au Chap. 1. de Saint Jean v. 28. il juge avec raison que la leçon de la Vulgate où il y a *Bethania* est la plus ancienne. Allant jusques à la source, il croit que ce changement s'est fait par ceux qui ont suivi la correction de Saint Chrysostôme, lequel a cru qu'il falloit reformer cet endroit, parce que *Bethania* n'étoit pas au delà du Jourdain, mais au deçà. Je ne sçay, dit-il, si cette raison est valable pour changer l'ancienne leçon, *Nescio an causa fuerit in illis justa sollicitandæ antiquæ lectionis*. Il prouve que le mot πέραν, que ce docte Pere & plusieurs autres Commentateurs Grecs après luy ont cru signifier simplement au delà, signifie aussi au deçà, & qu'ainsi il n'y a eu aucun fondement de changer *Bethania* en *Bethabara*. Casaubon pouvoit même remonter jusques à Origene, que S. Chrysostôme n'a fait que copier.

Ce savant Critique n'a publié des Notes que sur les Evangiles, & sur les Actes des Apôtres, mais on en a trouvé quelques-unes après sa mort écrites de sa main sur S. Paul & sur les Epîtres Canoniques, & même sur la version de Beze. Ces dernieres qui sont en très-petit nombre, & qui ne sont pas du même poids que les premieres, ont été publiées par son fils, & les Critiques d'Angleterre les ont jointes aux autres dans leur recueil. Il reprend Beze d'avoir mal traduit au Chap. 1. v. 12 de l'Epître. I. de Saint Pierre le mot πυρώσει par ces trois mots, *exploratione illa per ignem*, au lieu que s'agissant en ce lieu-là de toute sorte de calamitez en general, il n'étoit pas necessaire d'ajoûter *per ignem*, sous pretexte de rendre ce mot plus à la lettre: on rompt le veritable sens de l'auteur par cette addition. *Nec puto*, dit-il, *etiam necessarium*, πυρώσει exploratione illa per ignem, *cum Beza exponere, imò cùm de omnibus calamitatibus in genere loquatur, non rectè ita exprimitur*.

Jean Cameron Escossois qui a passé la plûpart de sa vie en France, où il a enseigné les belles lettres & la Theologie chez les Calvinistes, merite d'être mis au rang des habiles Critiques. Il a expliqué quelques endroits choisis du Nouv. Testament. Son ouvrage qui a pour titre *Myrothecium*, a été publié par Loüis Cappel son ami; ceux de Gene- CAMERON.

neve l'ont imprimé en 1632. & on le trouve de plus dans les Critiques d'Angleterre. Il est vray qu'il traite quelquefois en Theologien les matieres de controverse; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait éclairci doctement le sens literal & Grammatical d'un grand nombre de passages, faisant connoître qu'il s'étoit appliqué avec soin à l'étude de la Critique. Aussi a-t-il eu une connoissance assez exacte des langues Grecque & Ebraïque. Il avoit même étudié le Grec de la Version des Septante, afin de posseder mieux le stile des Evangelistes & des Apôtres.

Il a remarqué sur ces mots du Chap. 18. de S. Matthieu v. 17. *Sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus*, que JESUS-CHRIST ne s'est pas toûjours servi d'expressions propres & recherchées à la maniere des Philosophes & des Orateurs; mais qu'il parloit ordinairement le langage qui étoit en usage parmi le peuple: *Christus non ubique sequitur genus dicendi accuratum & exactum, ad normam Philosophorum & Oratorum; sed utitur ut plurimum & ferè semper iis loquendi formulis quæ populo erant in ore.* Sur le Chapitre 19. v. 7. du même Evangeliste, il pretend que le mot ἀποστάσιον, qui est traduit dans la Vulgate par *repudium*, n'est en usage que dans la Bible: *Vox hæc* ἀποστάσιον, repudium, *planè Biblica est, & profanis scriptoribus Latinis & Græcis ignota: nam divortium* διαζύγιον *&* διάστασιν *vocant Græci.* Au vers. 8. du même Chapitre, où Beze a traduit la préposition πρὸς, comme s'il y avoit κατὰ dans le Grec, il accuse cet Interprete de (b) n'avoir pas pris garde, qu'il n'y a rien de si ordinaire dans le N. Testament & dans la Version des Septante, sur laquelle les Apôtres ont reglé leur stile, que de mettre une préposition pour l'autre.

Selon cette maxime qui est très-constante, il a eu raison de traduire la préposition Grecque πρὸς par *propter*, parce qu'elle repond à l'Ebreu אֶל, qu'on peut rendre par *ad* & *propter*.

(b) *Metus vanus fuisse videtur: etenim in libris Novi Testamenti, adeoque in versione LXX. Interpretum, quorum phrases Scriptores Codicis Novi Testamenti ideo æmulati sunt, quòd essent usitatæ in iis Synagogis Judæorum quæ erant inter gentes, à quibus collecta fuit Ecclesia, nihil est frequentius istis enallagis præpositionum.* Joann. Camer.

propter. C'eſt donc en vain que Beze ſe fatigue à chercher dans Plutarque & dans Ariſtophane de ſemblables façons de parler. Sur le Chap. 10. de l'Epît. I. aux Corinthiens v. 9. où on lit dans le Grec καθὼς καὶ, qui ſignifie à la lettre *comme auſſi*, il reprend le même Beze d'avoir avancé que la particule καὶ eſt ſuperfluë en ce lieu-là. En effet ſi l'on retranche cette particule, on donne occaſion aux Sociniens d'éluder la preuve qu'on en tire pour établir la Divinité de J. Christ.

Quoy que Cameron ne ſoit pas du nombre de ces Calviniſtes melancoliques, qui ont outré les matieres de la prédeſtination, de la grace & du libre arbitre, il ne paroît pas de ſon Commentaire, qu'il ſoit tout-à-fait exemt de préjugez là-deſſus. C'eſt par raport à ces préjugez que ſur le Chapitre 17. de S. Jean v. 12. il a obſervé qu'on ne doit pas traduire en ce lieu-là εἰ μὴ par *niſi*, comme il y a dans la Vulgate, mais par *ſed*, étant pris ſelon luy adverſativement, & non pas comme une exception: *Non enim* εἰμὴ *hoc loco eſt exceptivum, ſed adverſativum, nec reddendum eſt*, niſi filius perditionis, *verùm*, ſed filius perditionis. On ne peut nier qu'il n'y ait des endroits où εἰμὴ a ce ſens-là: mais lors que la choſe n'eſt pas claire, l'on doit garder dans ſa verſion le ſens purement grammatical, & ajoûter en ſuite une note: autrement on court riſque de limiter le ſens de l'original ſelon ſes idées.

C'eſt par raport à ces mêmes préjugez que ce Commentateur traite de Semipelagiens, ceux qui entendent generalement de tous les hommes ces paroles de Saint Jean, *Dieu illumine tous les hommes* &c. Il pretend que le mot Joann. 1: 9.
de *tous* ne doit pas ſe prendre en ce lieu-là *collectivement*, mais *diſtributivement*; en ſorte qu'il faille reſoudre cette propoſition, *Deus illuminat omnem hominem*, par celle-cy, *Quotquot illuminantur ad ſalutem, non niſi ab illa luce illuminantur*: ce qui paroît trop ſubtil, & qui a même été inconnu à tous les anciens Peres Grecs. Il traite encore de novateurs ceux qui ne trouvent point la grace efficace par elle-même dans ces autres paroles, *Quiconque a oüi le Pere, & a* Joann. 6:45.
été enſeigné vient à moy. Sur ce pied-là les plus anciens & les plus doctes Peres de l'Egliſe doivent paſſer pour novateurs.

Les

JAQUES CAPPEL. Les deux Cappels Jaques & Loüis ont aussi trouvé place dans les Critiques d'Angleterre. Le premier qui a été Professeur en Theologie à Sedan, a laissé quelques observations sur le Nouv. Testament; mais elles sont imparfaites, parce qu'il n'y a point mis la derniere main: elles n'ont même été
En 1652. données au public que 28. ans après sa mort par Loüis Cappel son frere. On voit bien que l'Auteur a eu une connoissance plus que mediocre des langues Grecque & Ebraïque, & qu'il avoit aussi lu des Rabbins. Il affecte même quelquefois de paroître homme d'érudition: mais après tout il y a peu de choses qui soient considerables dans ses remarques. Il s'y jette souvent sur des faits éloignez, ne s'attachant pas assez à son texte, & il est même rarement Critique. Il pretend que si l'on ne trouve point dans quelques Exemplaires au commencement du Chap. 8. de S. Jean l'histoire de la femme adultere, cela ne vient pas de ce que les anciens ayent cru qu'on la dût retrancher du Canon, comme une piece supposée; mais de ce qu'ils ont jugé qu'il n'étoit point de la bienseance de la lire dans les assemblées publiques: *Quòd non putarent expedire, ut coram populo legeretur: hinc factum ut etiam inter scribendum à quibusdam omitteretur, sed non ab omnibus.* Observ. in C. 8. Joann.

Sur ces mots du Chap. 18. de S. Matthieu v. 17. *dic Ecclesiæ*, qui sont la même chose selon luy que, *dic Doctoribus Ecclesiæ*, il remarque que JESUS-CHRIST est le premier qui se soit servi en ce sens-là du mot d'*Eglise*, & qu'on s'en est servi depuis à son imitation: *Quam vocem eo sensu primus usurpavit Christus, ac ejus usum exemplo suo commendavit.* Il refute en même tems Eraste & Bilson, qui ont pretendu qu'il n'étoit parlé en ce lieu-là que des assemblées Politiques, & que par l'Eglise on devoit entendre le Magistrat: *Quod certè*, dit Cappel, *novum prorsus & insolens.* Sur ces mots de l'Epitre I. à Timothée, *Unius uxoris virum*, il s'étend fort au long pour prouver que le Clergé n'a point été obligé par aucune loy à garder le Celibat avant le quatriéme siecle. Il renvoye même à son Histoire Ecclesiastique, où il pretend avoir satisfait aux raisons contraires de Baronius.

Ce qu'il y a de plus achevé dans

dans les observations de Jaques Cappel, c'est un Commentaire sur l'Epître aux Ebreux, qui est entier avec des Prolegomenes où il parle de l'Auteur de cette Epître, prouvant contre le sentiment de Ribera, qu'elle n'a point été écrite en Ebreu. Ce qui luy donne occasion de dire aussi quelque chose de l'Evangile Ebreu des Nazaréens : mais il ne paroît pas qu'il ait bien entendu cette matiere. Il parle avec éloge de ce Jesuïte, & même de Tolet & de Maldonat, *Joannes Maldonatus Jesuïta doctissimus :* en quoy il fait paroître plus de moderation que la plûpart des autres Protestans. On lit aussi dans ses Notes deux ou trois reflexions assez judicieuses sur l'*Epiphane* du Pere Petau.

Sur cet endroit de l'Epître
Ebr. 8: 9. aux Ebreux *& despexi*, où il y a dans la Vulgate *neglexi*, il observe que S. Paul a suivi la version des Septante, qui étoit alors seule en usage chez les Juifs Hellenistes, bien que ces Interpretes se soient servis d'Exemplaires qui n'étoient point corrects, & qu'ils ayent mêmê mal traduit plusieurs endroits : *Apostolus hîc, ut passim aliàs, sequitur editionem Græcam, quæ sola tum Hellenistis erat in usu, licet ejus autores codicibus mendosis sint usi, aut emendatos codices sæpè perperam sint interpretati.* L'on ne doit pas, dit-il, inferer de là, que l'Apôtre ait voulu rejetter la leçon qui étoit reçuë par les purs Ebreux, en preferant celle que les Traducteurs Grecs ont suivie à la leçon des autres Exemplaires Ebreux, qu'on lisoit dans toutes les Synagogues.

S'il avoit vû l'Exemplaire Grec de Clermont qui a été à Beze, & quelques autres MSS. qui sont citez dans l'édition Grecque d'Oxfort, il n'auroit pas assûré si librement, que l'ancien Interprete Latin a mis dans sa version au Chap. 9. de l'Epître aux Ebreux vers. 14. *per Spiritum Sanctum*, contre le consentement universel de tous les Exemplaires Grecs, au lieu de *æternum* qu'on lit dans le Grec ordinaire : *Hîc autem perperam habet vetus Interpres per Spiritum Sanctum : hunc errorem satis revincit consensus Codicum Græcorum & Interpretum Orientalium Arabis & Syri, qui constanter legunt*, per Spiritum æternum. Il est neanmoins excusable, parce qu'il ne pouvoit juger que de ce qu'il voyoit.

Loüis

Loüis Cappel. Loüis Cappel, dont nous avons fait ſouvent l'éloge dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, a auſſi composé des Notes ſur le Nouveau, ſous le titre de *Spicilegium*, qu'il a jointes à l'édition du *Myrothecium* de Cameron, & elles ſe trouvent auſſi dans les Critiques d'Angleterre. Il declare d'abord que ſon deſſein eſt de donner très-peu de Notes, & de n'en apporter preſque aucunes qui regardent la Theologie, & les matieres de controverſe qui étoient agitées de ſon tems. Elles ſont, dit-il, toutes plûtôt Critiques que Theologiques, & pour éclaircir le ſens Grammatical ou literal: *Pleræque omnes Criticæ ſunt potius quàm Theologicæ, & circa ſenſum Grammaticum ſeu literalem, vel exquirendum & demonſtrandum, vel illuſtrandum & confirmandum verſantur.* Il (c) pretend que la phraſe du Nouveau Teſtament étant toute Ebraïque, l'on ne peut l'apprendre exactement que des langues Ebraïque, Syriaque, Caldaïque, & des livres des Rabbins. Il dit de plus que J. CHRIST & les Apôtres ont ſuivi les uſages, la doctrine & les manieres des Juifs de leur tems, & qu'ils ſe ſont ſervis de leurs paraboles & de leurs façons de parler ordinaires. Druſius ayant travaillé avant luy ſur ce même plan, il ne repete point ce que celuy-cy avoit déjà remarqué.

In Præfat.

Il eſt aiſé de juger qu'un livre de cette façon doit être rempli de penſées Rabbiniques; & en effet les Rabbins y parlent un peu trop ſouvent. On les cite en pluſieurs endroits où ils ne ſont gueres neceſſaires. Ce n'eſt pas que cet Ouvrage ne renferme des choſes utiles pour entendre la diſcipline de l'Egliſe: mais l'Auteur s'arrête quelquefois ſur des minuties, & même ſur des faits éloignez de ſon ſujet. Il nous apprend ſur ce paſſage de l'Epît. de S. Jaques, *La priere de la foy ſauvera le malade*, qu'il eſt fait mention dans le Talmud des prieres que les Juifs *Jacob. 5: 15.*

(c) *Cum enim Novi Teſtamenti phraſis tota ſit Hebraica . . . ſanè penitior & accuratior ejus intelligentia pendet à lingua Hebraica, Syriaca, Chaldaica, Rabbinica earumque propria phraſeos cognitione. Multa etiam ſunt in Novo Teſtamento . . . in quibus tum Chriſtus, tum ejus Apoſtoli, reſpexerunt ad mores, placita, dogmata, uſum, conſuetudinem, ſententias, proverbia, parabolas, gnomas veterum ſui temporis Judæorum.* Lud. Cappell.

Juifs faisoient pour leurs malades, qui étoient quelquefois gueris par le moyen de ces prieres. Sur le Ch. 12. *v.* 9. de l'Apocalypse il observe que cette expression, *l'ancien serpent*, est une phrase Rabbinique, laquelle est dans le *Zohar* & dans le *Berescit Rabba*. On lit dans ce dernier livre, que le נחש הקדמוני, *l'ancien serpent*, vint pour demander jugement d'Abel.

Au reste ce Commentateur n'est pas si fort attaché aux Rabbins, qu'il n'examine plusieurs endroits du N. T. selon les regles de la Critique. C'est selon cette methode que sur le Chap. 11. de l'Epît. aux Rom. v. 8. il confirme la pensée de Beze, qui a cru que le passage cité par S. Paul a été pris d'Isaïe, & qu'il faut traduire le mot κατανύξεως par *soporis*, conformément au mot Ebreu תרדמה, qui est dans le Prophete. Mais il juge que cela ne suffit pas pour mettre à couvert les Septante, qui se sont servis du mot κατάνυξις, auquel repond proprement le mot Latin *compunctio*. Il pretend donc que les Juifs Hellenistes parlant un Grec impur, ont donné au verbe νύσσειν la signification du verbe νυστάζειν, c'est-à-dire *dormir*, & *être assoupi*; de sorte que κατάνυξις soit la même chose que νυσταγμός. Mais cela n'est pas sans de grandes difficultez. Le sentiment de Grotius, qui fait venir κατάνυξις de l'ancien verbe κατανύω, d'où les Latins ont tiré *nutus*, *nutare*, a plus de probabilité. L'endroit même du Pseaume 10. que Cappel cite dans cette note, où les LXX. ont rendu le mot Ebreu תרעלה, par κατανύξεως, *compunctionis*, comme il y a dans l'ancien Interprete, apuye cette derniere reflexion, puis que רעל signifie *trembler*, *être agité*.

Bien loin que Cappel approuve l'opinion de ces Calvinistes rigides, qui veulent qu'il n'y ait pas un mot dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres qui ne leur ait été inspiré, il ne fait aucune difficulté d'avoüer sur le Chap. 5. des Actes, que Saint Luc s'est trompé par un defaut de memoire, faisant venir Theudas en ce lieu-là. Ce (*d*) qui arrive faci-

(d) *Qui lapsus* μνημονικοὶ *facilè obrepunt, cùm propositum nobis non est rerum gestarum seriem ordine narrare & accuratè notare, sed obiter & ex occasione*

facilement, dit-il, aux Ecrivains, qui ne se proposant point de raporter les histoires dans l'ordre & dans le tems que les choses se sont passées, disent seulement un mot par occasion de quelque chose qui regarde leur fait. Il ajoûte qu'il n'est pas le premier qui ait remarqué ce defaut de memoire dans les Ecrivains Sacrez. Enfin Loüis Cappel a quelquefois defendu l'ancien Interprete Latin contre les nouveaux Traducteurs. Il n'a pu souffrir que Beze, que quelques autres ont suivi, ait traduit deux fois au Chap. 7. de l'Epît. aux Ebreux le verbe Grec τελειόω, par *sanctificare*, n'ayant eu aucune raison de rejetter les verbes *perficere* & *consummare*, qui expriment parfaitement le sens de ces deux passages.

CHAP. LIII.

Des Remarques de Loüis de Dieu, de Jean Price, & de quelques autres Critiques sur le Nouveau Testament. Du Commentaire de Jean Lightfoot.

QUoy que les Remarques de Loüis de Dieu sur le Nouveau Testament n'ayent point trouvé leur place dans le recueil d'Angleterre, nous ne laisserons pas de le mettre au rang des habiles Critiques. Il est vray qu'il ne s'est pas tant arrêté au texte qu'aux versions, & principalement aux Orientales, comme il le marque luy-même dans le titre de son Ouvrage, où il fait profession de conferer ensemble l'Interprete Syriaque, l'Arabe, le Latin, l'Ethiopien, & les versions d'Erasme & de Beze. Mais en examinant toutes ces traductions, il ne se pouvoit pas faire qu'il n'éclaircit en même tems plusieurs difficultez du texte. Il est loüable en ce que sans avoir égard à l'estime qu'on avoit alors pour Beze dans le party Calviniste, il

LOÜIS DE DIEU.

sione data aliquid, quod ad rem nostram facit, commemorare verbulo, quod hîc à Luca fit. Atque hujusmodi lapsuum μνημονικῶν exempla nonnulla ab aliis notata sunt in Sacris Scriptoribus. Id. Cappell.

il rejette ſouvent ſa verſion comme fauſſe, defendant judicieuſement en pluſieurs endroits l'ancien Interprete des Egliſes d'Occident. Par exemple au Ch. 12. de S. Luc v. 15. où ce Traducteur de Geneve a mis dans ſa verſion, *Nec enim cujuſquam vita ex iis quæ ipſi ſuppetunt*, il obſerve qu'il n'a eu aucune raiſon de s'éloigner ſi fort des paroles de l'original & de la Vulgate, *Longius à verbis & eorum ſitu receſſit, nec video cur non Vulgatum potius ſit ſecutus, qui ſimpliciùs longè & magis dilucidè vertit.*

Il le reprend auſſi d'avoir voulu corriger le texte Grec du même Evangeliſte Chap. 9. v. 53. où il a pretendu qu'il ne faut pas lire πορευόμενον, comme il y a dans tous les Exemplaires Grecs, mais πορευομένου. De Dieu luy fait voir que cette phraſe ſe trouve dans Jeremie, & en quelques autres Livres de l'Ancien Teſtament: qu'elle a été de plus imitée par les Septante. Au Chap. 23. de S. Luc v. 44. où Beze a traduit, *tenebræ factæ ſunt in tota regione*, il dit qu'il eût été bien plus-à-propos de traduire avec la Vulgate, avec Eraſme, le Syriaque & l'Arabe, *terra* que *regione*, afin de ne pas limiter le ſens d'un mot qui eſt équivoque: *Malim cum Vulgato, Eraſmo, Syro & Arabe vertere* terram, *ne in re dubia cujuſpiam opinioni, & fortaſſis rei veritati præjudicium fiat.*

Il fait encore ſentir à Beze, qu'il a eu (*a*) grand tort d'avoir ajoûté au Chap. 3. de S. Marc v. 16. le mot de *primum*, contre l'autorité de tous les Exemplaires Grecs & de toutes les anciennes verſions, ſous pretexte que cette addition rendoit la phraſe de l'Evangeliſte plus claire. Tout le monde ſait, dit ce ſavant Critique, qu'un diſcours concis & même ſuſpendu eſt ſouvent une élegance chez les Ebreux, lors que le ſens n'eſt point ſuſpendu. Il montre en même tems que ſans lire πρῶτον Σίμωνα, le ſens eſt facile à entendre.

La plus grande partie des Notes de Loüis de Dieu ne regardent que la Grammaire, & même

(a) *Fateor quidem pleniorem fore orationem & faciliorem conſtructionem ſi addatur* πρῶτον Σίμωνα, *ſed nemo ignorat conciſam imò & hiantem orationem elegantiæ ſæpe eſſe Hebræis, ubi non hiat ſenſus, quod hoc loco veriſſimum eſt.* Lud. de Dieu in Cap. 3. Marc.

même ordinairement la Grammaire des langues Orientales: elles ne peuvent pas être utiles à tout le monde. Neanmoins quelques-unes de ces remarques, tout Grammaticales qu'elles sont, ne sont point à negliger: en voicy un exemple considerable. Il a remarqué sur le Chap. 26. de Saint Matthieu v. 8. où il y a dans la Vulgate, *Hic est enim sanguis meus*, qu'on doit traduire de la même maniere ces mots de la version Syriaque ܗܢܘ ܕܡܝ, quoy que le pronom ܗܢܘ puisse être raporté aussi bien au mot de *Calice* qui precede, qu'au mot de *sang*. Cette même équivoque est dans le texte Grec. Ce qui l'a determiné à suivre cette interpretation, & à condamner celle de Beze, c'est que dans les mots qui sont auparavant S. Matthieu ne se sert pas du pronom οὗτος, comme s'il se raportoit à ἄρτος, *pain*; mais de τοῦτο, le raportant à σῶμα, *corps*: *Non dixit Euangelista*, οὗτος ἐστὶ τὸ σῶμά μου, *sed* τοῦτο, *pronomine quoad genus ad* σῶμα *relato, non ad* ἄρτος. *Ita & in altero membro pronomen* τοῦτο *sic exponi velim, ut sanguinem potius, quàm poculum genere referat.*

Outre les Remarques dont nous venons de parler, Louis de Dieu a ajoûté un Supplément à la fin des Evangiles, où il examine la version Ethiopique, & la traduction Ebraïque de S. Matthieu. Mais ce Supplément ne peut pas être d'un grand usage, étant certain qu'une partie de l'Ethiopien, & l'Ebreu de S. Matthieu ont été faits sur nôtre édition Latine. Il conjecture parlant de l'édition de Mercerus qu'elle n'est point sincere, & que cet Evangile de S. Matthieu en Ebreu a peut-être été forgé exprès en faveur des Papes. Quoy que l'Ebreu en soit plus pur que celuy de l'édition de Munster, il nie qu'aucun Juif en soit l'auteur: *Ut enim liberè quod sentio dicam, etsi tersior sit, & Hebraizans magis hujus scriptionis stilus, quàm quod à Munstero est editum, ut tamen ab Hebræo homine profectum credam, impetrare non possum.* Mais on n'en peut pas douter après l'Exemplaire Ebreu MS. que j'ay cité dans la seconde Partie de cet Ouvrage.

Je passe tout d'un coup aux Remarques de ce savant Critique sur les Epitres de S. Paul, sans m'arrêter à ce qu'il a écrit sur les Actes des Apôtres. Quoy qu'elles n'ayent été publiées qu'après sa mort, il n'en

eſt pas pour cela moins exact, principalement ſur l'Epît. aux Romains, étant beaucoup plus abregé ſur les autres Epitres. Il y traite quelquefois des matieres de Theologie & de controverſe; & pour ce qui eſt de la Critique, il y eſt auſſi contraire à Beze que ſur les Evangiles. Il cite de plus un Scoliaſte Syrien qu'il avoit lu, & dont la doctrine eſt la même que celle des Peres Grecs, S. Chryſoſtôme ayant été le maître de toute l'Egliſe Orientale.

Ce Scoliaſte Syrien dit ſur le Chap. 9. de l'Epître aux Rom. v. 10. que ſi Jacob a été preferé à Eſaü, l'un ayant été élu & l'autre rejetté, cela vient de la bonne volonté que Dieu a prevûë. Loüis de Dieu condamne cette expreſſion, comme ſi elle étoit entierement contraire à la penſée de Saint Paul: mais cet Auteur copie en ce lieu-cy & preſque par tout les Peres Grecs, qui n'ont eu autre deſſein en ſe ſervant de ces termes, que de combattre les Gnoſtiques & les Manichéens. C'eſt encore par raport aux ſentimens de ces Peres Grecs, que le même Scoliaſte a obſervé ſur le Chap. 11. de la même Epitre, que Dieu n'étant pas comme les hommes, qui ne connoiſſent les choſes que lors qu'elles arrivent, il élit les uns & reprouve les autres, parce qu'il ſait ce qui doit arriver avant qu'ils naiſſent. La reflexion que de Dieu ajoûte ſur cette penſée, fait connoître qu'il ne l'a pas entenduë: car il n'y a rien de ſi commum que ces ſortes de reflexions dans les Commentateurs de l'Egliſe Orientale, qui ont tous attribué la prédeſtination & la reprobation à la preſcience de Dieu, lequel a prevû les choſes comme elles devoient arriver.

Loüis de Dieu accuſe encore fauſſement de Pelagianiſme cet interprete Syrien ſur le Chap. 11. de la même Epitre aux Rom. v. 34. pour avoir avancé, que Dieu ayant creé les hommes libres, il depend de leur nature d'obeïr ou de ne pas obeir. Si ce langage eſt Pelagien, il faut condamner la plûpart des anciens Docteurs de l'Egliſe.

De Dieu a pris auſſi quelquefois ſur cette même Ep. le party de l'Interprete Latin contre Beze, qui a traduit, par exemple, au Ch. 1. v. 28. *In mentem omnis judicii expertem*, au lieu que le mot de *reprobus* qui eſt dans la Vulgate fait

fait un très-bon sens, ne s'agissant point en ce lieu-là de ce qu'on appelle ordinairement *reprobation. Non video*, dit-il, *cur cum Vulgato & Erasmo non vertamus in reprobam mentem.* Il considere de plus la liberté que ce Traducteur de Geneve a prise de changer, n'étant appuyé que sur un seul Exemplaire, le texte Grec ordinaire, contre le consentement universel de tous les autres Exemplaires Grecs, & des anciennes versions, comme il a fait sur le vers. 17. du Chap. 5. de cette même Epitre. Il luy reproche encore cette temerité sur le Chap. 7. v. 6. où il a mis dans le texte Grec ἀποθανόντος, & dans sa version *mortuo eo*; au lieu qu'il y a generalement dans tous les Exemplaires Grecs ἀποθανόντες. *Ita solus*, dit de Dieu, *legit Beza, quem virum etsi ob insignem eruditionem, pietatemque maximopere colamus, quòd hic tamen in sacris commisit laudare aut ferre religio est.* De Dieu reprend beaucoup d'autres defauts dans Beze, qu'il seroit trop long de marquer en particulier.

WALÆUS. Outre tous ces Auteurs Critiques dont nous avons parlé, Balduinus Walæus a publié sur les Evangiles & sur les Actes des Apôtres un recueil sous le titre de, *N. Testamenti Libri historici Græcè & Latine, perpetuo Commentario ex antiquitate, historiis, Philologia illustrati.* L'Auteur y dit à la verité peu de choses de luy-même, mais il a fait un choix assez judicieux d'un grand nombre de Commentateurs, & d'Auteurs Critiques de ces derniers tems dont il a marqué les noms. Il auroit été à souhaitter qu'il eût aussi indiqué les endroits de leurs ouvrages, quand ce ne sont pas des Commentateurs qu'il cite.

Les Anglois qui ont fait reïmprimer le Commentaire de Tena sur l'Epître aux Ebreux, y ont joint les Notes d'Alexandre Morus sur quelques endroits du Nouveau Testament. Mais elles renferment peu de choses qui meritent d'être remarquées. MORUS.

Les Scolies de Jean Price sur la meilleure partie du Nouveau Testament doivent être preferées à celles-là. Ce savant homme les publia d'abord à Paris, & les Anglois les ont depuis fait reïmprimer pour joindre aux autres Critiques. On voit une grande érudition dans tout l'ouvrage de cet habi- PRICÆUS.

bile Scoliaste, & il semble même l'avoir affectée, faisant venir trop souvent à son secours les Ecrivains profanes tant Grecs que Latins. Il a voulu apparemment prevenir cette objection au commencement de ses notes sur l'Epitre de Saint Jaques où il dit; *Hæc non ex florilegiis desumpta in unum reportavimus, sed ex autorum jugi & assidua lectione, quæ dum bonus & cordatus lector utilia invenerit, semidocti malèque feriati homines locos communes vocent.* Il a imité en quelque chose la methode de Grotius dont il a fait l'éloge, bien qu'il l'ait redressé en plusieurs endroits. Il a aussi justifié en beaucoup de lieux contre Beze, & contre les autres nouveaux Traducteurs l'ancien Interprete Latin, sans neanmoins l'épargner lors qu'il a jugé que sa version n'étoit pas exacte.

KNATCHBULL. Nous ajoûterons à tous ces Commentateurs Critiques les *Reflexions paradoxes* d'un autre Anglois. C'est le titre que Knatchbull a donné à quelques notes literales sur le Nouveau Testament. Il avoüe qu'il s'éloigne des interpretations reçuës : *Si arguas me* dit-il, *recessisse à sensu veterum vel recentiorum interpretum, non est quòd reponam; imò si id non fecissem, non scripsissem.* Mais il n'est pas si éloigné des autres, qu'il ne suive les regles ordinaires de la Critique. Il a tâché de faire connoître le stile des Apôtres par la connoissance qu'il a de la langue Ebraïque, & par la Version des Septante. Il pousse neanmoins quelquefois trop loin ses conjectures, comme lors qu'il explique la Prophetie de Michée citée par Saint Matthieu, il juge qu'il se pourroit bien faire que ce passage eût été alteré, & qu'au lieu de צעיר, il faille lire צעד, *progredere, marchez avec pompe.* Si je dis, ajoûte-t-il, que cela a pu se faire, je n'avance rien de nouveau, & que Cappel n'ait déjà avancé dans sa docte Critique du Vieux Testament: *Si hoc possibile esse affirmaverim, quid novum assero, quod non asseruit in Criticis suis sacris eruditissimus Cappellus?* Mais si Cappel a avancé quelque chose de semblable sans l'autorité d'aucun Exemplaire, ou sans être appuyé sur quelque ancienne version, il ne doit pas être cru. *Matth. 2: 6.*

Sur le Chap. 27. de Saint Matth. v. 9. Knatchbull cite

Saint

Saint Augustin & Calvin, comme s'ils avoient été dans cette pensée, que l'Evangeliste s'est trompé mettant le nom de Zacharie pour celuy de Jeremie. Il assûre même que ce n'est pas le seul endroit des Evangiles où l'on trouve cette sorte de faute. Ce sentiment, selon luy, étant la verité même n'a rien de dangereux, parce que le Saint Esprit qui a dicté les choses n'a point inspiré aux Apôtres chaque mot en particulier, *Etsi ita dicamus vel sentiamus, quid inde periculi vel incommodi? Neque verò possumus pro captu humano aliter statuere: dictavit spiritus sensum, non verba singula, vel verborum formam: uno enim tunc ore loquerentur singuli.*

LIGTHFOOT. Enfin il nous faut dire quelque chose des Commentaires que Jean Lightfoot a publiez sur la meilleure partie du Nouveau Testament sous le titre de, *Horæ Hebraicæ & Talmudicæ*. Ce titre fait assez connoître le dessein de l'Auteur, qui a passé la meilleure partie de sa vie à lire les livres des Juifs, afin d'entendre mieux les écrits des Evangelistes & des Apôtres, lesquels ayant été Juifs ont suivi les usages & les façons de parler de ceux de leur nation. Mais après tout, à la reserve de leurs Rites & d'autres choses de cette nature, quelque érudition Rabbinique que cet Anglois fasse paroître dans son ouvrage, les Chrêtiens n'en tireront pas un grand secours, s'ils ne joignent à cela l'étude de la Version des Septante, qui est plus utile pour apprendre le stile du N. Testament, étant jointe à une connoissance mediocre de la langue Ebraïque & de la Syriaque, que tout ce grand apparat de Rabbinisme. Il nous a donné des Remarques de cette façon sur les quatre Evangiles, sur les Actes des Apôtres & sur l'Epît. I. de S. Paul aux Corinthiens: mais il est plus exact & plus étendu sur les Evangiles, principalement sur Saint Matthieu, que sur les autres Livres. Il met de plus au devant de chaque livre une Chorographie, où il explique selon la même methode les noms des villes & des lieux dont il y est parlé.

Nous devons donc chercher dans ce Commentateur ce qui peut être de quelque utilité, pour connoître plus à fond les anciens usages des Juifs. Il est est bon, par exemple, de savoir que le verbe

Grec βαπτίζειν, repond à l'Ebreu טבל, qui signifie *plonger*, & que le Batême des Juifs ne se fait qu'en plongeant tout le corps dans l'eau, comme les Chrêtiens l'observent encore presentement dans toutes les Eglises d'Orient. Les Protestans qui font profession de s'attacher à la pure parole de Jesus-Christ, sont fort embarrassez quand on leur demande pourquoy ils ne batisent point par immersion, selon l'institution du Batême, mais comme on le prattique depuis quelques siecles dans l'Eglise Romaine. Lightfoot qui étoit instruit de la veritable signification de ce mot, & qui connoissoit de plus à fond les Rites des Juifs, n'a pas osé dire que *batiser* signifiât autre chose que *plonger*: mais pour se tirer d'affaire, il a recours à je ne say quel raisonnement qui ne peut être reçu, puis qu'il suppose que la prattique d'aujourdhuy est manifestement contraire aux propres termes du precepte, & à la prattique de tous les Juifs.

Les Protestans sont donc obligez d'avoüer qu'il est arrivé en cela du changement, & qu'ainsi l'Eglise a pu le faire; autrement leur Batême seroit nul. Les Catholiques de leur côté ont raison d'inferer de là, que la même Eglise a eu le pouvoir de retrancher la Coupe dans la Communion, comme une chose qui est purement de discipline, bien qu'elle soit marquée dans l'Evangile comme une espece de commandement.

Les mêmes Protestans n'ont pas moins de difficulté à repondre aux Anabatistes, qui leur demandent avec instance en quel endroit du Nouveau Testament il est commandé de batiser les enfans. Lightfoot tâche d'appuyer cet usage par quelques endroits du Talmud; mais ce qu'il produit n'est pas capable de satisfaire des gens, qui font conscience de recevoir autre chose que ce qui est expressément dans l'Ecriture. Il pretend (*b*) que le Batême des enfans chez les Juifs, lors qu'on recevoit un Prosely-

(b) *Cùm Pædobaptismus in Ecclesia Judaica in admissione Proselytorum ita fuit notus & usitatus & frequens, ut nihil ferè notius & frequentius, non opus erat ut aliquo præcepto roboraretur, cùm Baptismus jam instrumentum evaderet Euangelicum: nam Christus Baptismum in manus suas atque in usum Euangelicum suscepit qualem invenit.* Lightf. in Cap. 3. Matth. v. 6.

lyte, étant alors connu de tout le monde, il n'étoit point necessaire d'en faire un commandement dans la Loy Evangelique. Jesus-Christ, dit-il, a introduit dans la nouvelle Loy le Batême de la maniere qu'il l'avoit trouvé dans l'ancienne : mais au moins peut-on prouver de là, qu'il y a des commandemens dont il n'est fait aucune mention dans le Nouveau Testament, & qui ne sont par consequent appuyez que sur la Tradition.

Il seroit inutile de m'arrêter sur plusieurs autres endroits, où ce Commentateur éclaircit doctement par le Talmud & par les Rabbins ce qui appartient aux ceremonies des Juifs. Il s'étend trop à la verité sur des faits éloignez & de pure curiosité; mais il en traitte plusieurs qui sont necessaires, & entr'autres celuy qui regarde la Pâque des Juifs. On prendra garde neanmoins qu'il n'est pas exemt de prejugez; & qu'il accommode quelquefois les Rabbins à ses idées, comme on le peut voir dès le commencement de son Commentaire sur Saint Matthieu où il pretend que cet Evangeliste n'a point écrit en Ebreu ou Syriaque. Il cite là-dessus plusieurs passages du Talmud qui ne viennent guere à-propos. Saint Matthieu, dit-il, ni aucun autre Evangeliste n'ont pu écrire dans une langue qui ne fût pas agreable aux Juifs: or si nous écoutons les fables des Talmudistes, la langue Syriaque ou Caldaïque étoit une langue maudite. A quoy bon cette fausse érudition Rabbinique, pour combattre un sentiment qui est fondé sur toute l'antiquité? Peut-on être desagreable à une nation lors qu'on luy parle en sa langue? Qui a-t-il de plus naturel que ce que Saint Matthieu a fait dans cette occasion? Il écrit son Evangile pour les Juifs de Jerusalem en Ebreu ou Syriaque, qui etoit la langue qu'ils parloient alors dans cette grande ville.

On remarquera de plus que la Critique de Lightfoot est quelquefois trop Rabbinique. Les Commentateurs ont trouvé de tout tems de grandes difficultez sur le vers. 9. du Chap. 27. de Saint Matthieu, où il semble que cet Evangeliste ait mis le nom de Jeremie pour celuy de Zacharie. Nôtre Auteur croit se tirer d'affaire par un passage qu'il raporte du Talmud, d'où il prouve que Jeremie étoit autrefois à la tête des Prophetes. Cela

étant ſuppoſé, il dit (*c*) que bien que Saint Matthieu ait cité en effet un paſſage de Zacharie, il l'a raporté ſous le nom de Jeremie, parce qu'il n'a cité ſous ce nom que le Livre des Prophetes en general, qu'il appelle Jeremie à cauſe que Jeremie y tenoit le premier rang. Il donne pour exemple de cette expreſſion ces paroles de JESUS-CHRIST dans Saint Luc, il falloit que tout ce qui a été écrit de moy dans la Loy de Moyſe, dans les Prophetes & dans les Pſeaumes fût accompli. On entend, dit-il, par les Pſeaumes tous les Livres Hagiographes, parce que les Pſeaumes étoient à la tête : *In Pſalmis, id eſt in libro Hagiographorum, in quo primum obtinuit Liber Pſalmorum.* Mais je doute que les perſonnes qui ont quelque goût de la Critique ſoient ſatisfaites de cette reponſe, qui paroit plus ingenieuſe que ſolide.

Luc. 24: 44.

In Matth. 27: 9.

Lightfoot outre ces Commentaires ſur le Nouveau Teſtament, nous a laiſſé une Harmonie des quatre Evangiles, où il eſt à la verité moins Rabbin; mais il n'en eſt pas pour cela plus exact. C'eſt principalement dans cet ouvrage qu'il fait connoître ſon entêtement pour le party Proteſtant. Il n'y donne point d'autre verſion du texte des Evangiles que celle de Beze, à laquelle il a joint de petites notes, & en ſuite des explications amples qui ſervent de Commentaire. Il nous veut perſuader dès le commencement, que Saint Luc par ces mots, *Ut agnoſcas earum rerum veritatem quas auditione accepiſti*, a voulu montrer qu'il n'eſt point defendu aux laïques de lire l'Ecriture Sainte, & que l'ignorance & la foy implicite ne ſuffiſent pas pour être ſauvé. *D. Lucas nec illicitum eſſe laico S. Scripturas evolvere, nec ignorantiam pietatis matrem, nec fidem implicitam ſufficere ad ſalutem videtur crediſſe.* Si cet homme n'étoit pas meilleur Rabbin que controverſiſte, le Libraire de Rotterdam, qui a recueilli avec tant de ſoin ſes principaux Ouvrages, auroit bien perdu ſa pei-

Luc. 1: 4.

Init. Harmon. quat. Evang.

(*c*) *Cùm ergo textum Zachariæ ſub nomine Jeremiæ proferat Matthæus, verba e volumine Prophetarum citat tantùm ſub iſtius nomine, qui primum locum tenuit in volumine Prophetarum.* Id. Lightf. in Cap. 27. Matth. v. 9.

peine. L'on trouve enfin à la tête du II. volume de ce recueil les Livres du Nouveau Teſtament, redigez ſelon l'ordre & le tems avec des obſervations qui meritent d'être luës.

Je ne dirai rien des premieres éditions, ſinon que Lightfoot avoit fait imprimer luy-même en Latin ce que nous avons de meilleur de luy ſur le Nouv. Teſtament. On a depuis reïmprimé à Paris ſon Commentaire ſur les Actes des Apôtres & ſur la I. Epître de Saint Paul aux Corinthiens: ceux de Leipſic ont auſſi publié un recueil de ſes meilleures pieces qui eſt aſſez commode. Mais la belle édition de Rotterdam, qui contient en deux volumes *in folio* tous les Ouvrages de cet Auteur, à la reſerve peut-être de ſes Sermons qui ſont en Anglois, & qui ne meritoient pas d'être mis en Latin, a effacé entierement toutes ces éditions.

Ce ſeroit icy le lieu de parler de quelques recueils qui ont été faits de nôtre tems ſur le Nouveau Teſtament: mais outre que nous avons traitté en particulier de la plûpart des Commentateurs qui y ſont renfermez, on s'eſt aſſez étendu dans l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament ſur ce qu'il y a de commode & d'incommode dans ſes ſortes d'ouvrages. Celuy de Matthieu Pol, qui a été publié ſous le titre de *Synopſis Criticorum*, doit être preferé aux autres, parce qu'il contient un plus grand nombre d'Auteurs, & même de toutes les ſectes, ſi l'on excepte les Sociniens. Je ne voy pas pourquoy dans le deſſein qu'il s'eſt propoſé, il n'y a pas fait entrer ces derniers auſſi bien que les Lutheriens, les Calviniſtes & les Arminiens, ſur tout aux endroits où il ne s'agit point de matieres de controverſe. Pol n'a pas fait de difficulté de faire parler le Lutherien & le Calviniſte, chacun ſelon les ſentimens de ſa ſecte. Il en a uſé de même à l'égard des Catholiques. Il me ſemble qu'il auroit auſſi pu raporter les interpretations des Unitaires, au moins en de certains lieux où elles n'ont rien de dangereux, & où il eſt facile d'en faire voir la fauſſeté: cela auroit rendu ſon recueil plus curieux. Il auroit imité les Compilateurs Grecs, qui n'ont point exclus de leurs Chaînes les Commentateurs Ariens, & ceux des autres ſectes, lors

qu'ils ont jugé que leurs explications pouvoient être utiles.

CHAP. LIV.

Des Commentateurs Arminiens. D'Arminius & d'Episcopius. Des Notes de Grotius sur tout le Nouveau Testament.

ARMINIUS. Tout le monde sait que les Arminiens, qui sont presentement un party separé de celuy des Calvinistes dans les Païs-Bas, tirent leur nom de Jaques Arminius, celebre Professeur en Theologie dans l'Academie de Leyde. On les nomme aussi ordinairement Remontrans, à cause d'une remontrance qu'ils presenterent aux Etats, où ils exposoient les principaux points de leur creance. (*En 1611.*) Je n'ay rien vû d'Arminius sur le Nouveau Testament qu'une Analyse du Chap. 9. de l'Epître aux Romains, & une Dissertation sur le Chap. 7. de la même Epître qui se trouvent dans ses Ouvrages. (*Edit. Lugdun. Batav in 4. ann. 1629.*) Quoy qu'il eût étudié sous Beze, & qu'il eût même été chargé de repondre à un livre qui avoit été publié en Hollande contre les sentimens de ceux de Geneve, il ne pût se resoudre à soutenir l'opinion de Calvin sur la prédestination & la reprobation. Il prefera à la doctrine de S. Augustin celle des Peres Grecs, enseignant que Dieu a élu les fideles par la prévision de leur foy. Il prouve au long que S. Paul ne parle point dans ce Chap. 7. en la personne d'un homme regeneré, & il tâche même d'apuyer sa pensée sur l'autorité de plusieurs Peres, & de quelques Theologiens modernes. Mais il paroit plus habile dans l'art de la Dialectique, que dans la science des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qu'il ne possedoit pas assez.

Les Calvinistes luy objectoient, que ceux qui expliquent ces paroles de S. Paul d'un homme qui étoit encore sous la Loy, tombent dans le Pelagianisme. Il repond à leur objection, qu'il deteste les consequences que ses adversaires tiroient de son interpretation, & qu'il ne voyoit pas même comment ils pouvoient les en tirer: *Ingenuè fateor me ista consectaria ex animo detestari: at interim non videre quomodo ex illa sententia deduci queant.* (*Dissert. in Cap. 7. Epist. ad Rom.*) En effet les Docteurs de Geneve, & quelques autres novateurs de ces derniers tems, accusent faussement de Pelagianisme ce qui ne

ne s'accorde point avec leurs opinions. A l'égard de Saint Auguſtin qu'on luy oppoſoit, il dit (*a*) qu'il ſe pouvoit faire que les premiers ſentimens de ce Pere euſſent été plus droits dans les commencemens, parce qu'il examinoit alors la choſe en elle-même & ſans préjugez; au lieu que dans la ſuite il n'eut pas la même liberté, s'en étant plûtôt raporté au jugement des autres qu'au ſien propre.

Episcopius. Si les ſucceſſeurs d'Arminius s'en étoient tenus là, il n'y avoit pas de quoy les condamner comme Novateurs, puis qu'ils avoient de leur côté la plus ancienne Tradition des Egliſes. Mais Simon Epiſcopius pouſſa les choſes un peu trop loin, s'approchant beaucoup des Sociniens: ce qui donna de grands ſujets de plainte aux Calviniſtes, qui ne purent cependant les refuter ſolidement par leurs propres principes. Ils avoient beau leur reprocher qu'ils renouvelloient une ancienne hereſie, condamnée dans les Pelagiens & dans les Semi-pelagiens; les Remontrans les combattoient par les raiſons qu'on avoit oppoſées aux Catholiques Romains, dans les commencemens de la Reformation. L'autorité ſeule des hommes, diſent-ils dans la lettre qui eſt à la tête de leur Apologie, ne peut ſervir de preuve legitime, que dans la Communion de Rome. Ce n'eſt pas aſſez d'aſſûrer qu'une opinion a été condamnée, ſi l'on ne montre en même tems qu'elle a été juſtement condamnée: *Ad juſtam probationem autoritas humana non ſufficit, niſi in Conſiſtorio Pontificio; nec ſatis eſt damnatam olim ſententiam eſſe, niſi damnandam eam, aut jure aut ritè damnatam eſſe conſtet.* (Remonſt. in Dedic. Apol.) Sur ce principe que les Calviniſtes ne pouvoient pas rejetter, ils diminuerent bien le nombre de ce qu'on appelloit articles fondamentaux de la Religion. Comme ils ne les trouvoient point tous établis clairement dans l'Ecriture,

(a) *Fieri poſſe ut Auguſtinus initio rectiùs quàm poſtea ſenſerit, præſertim cùm tum ſuum ipſius judicium ſecutus ſit formatum ex accurata ipſius loci inſpectione, & diligenti omnium ſententiarum collatione; poſteà verò motus ſit quorumdum Sacræ Scripturæ tractatorum autoritate, ut inquit lib. 1. Retract. c. 23. licet addat ſe diligentiùs rem conſideraſſe; non enim conſideravit ſine præjudicio ex illorum tractatorum auctoritate concepto.* Jac. Armin. in. Cap. 7. Epiſt. ad Rom.

ture, ils se moquerent des Catechismes & des Formules de foy, ausquelles on vouloit qu'ils s'assujettissent aveuglément.

Episcopius n'oublia rien, pour trouver dans l'Epitre de S. Paul aux Romains un sens qui luy fût favorable. Il publia une Paraphrase & des Observations sur les Chapit. 8. 9. 10. & 11. de cette Epître, afin d'ôter par ce moyen aux Calvinistes leur plus forte preuve. Il y raisonne beaucoup, principalement sur le Chapitre 9. où il montre qu'il n'est nullement parlé en ce lieu-là de l'élection absoluë de Jacob, & de la reprobation d'Esaü. Après avoir aporté le sens literal, il ajoûte que (*b*) les autres consequences qu'on tire de ces types ou exemples, pour appliquer au choix que Dieu fait de toute éternité pour donner aux hommes la gloire, & pour les condamner à des peines éternelles, sont toutes incertaines & vaines, & qu'elles ont même je ne say quoy de barbare, qui expose la Religion Chrêtienne à l'opprobre de ses ennemis.

Le sens veritable d'un passage dependant de la signification propre des mots, il les limite autant qu'il luy est possible, afin que les Calvinistes ne puissent pas prendre avantage de certaines expressions qui semblent les favoriser. C'est selon cette idée qu'il observe que le verbe Grec ἐμίσησα, *j'ay haï*, signifie en ce lieu-là, *j'ay moins aime :* ce qu'il prouve par plusieurs autres passages de l'Ecriture. Sur ces autres mots, *ni de celuy qui court*, il reproche à Beze d'y avoir ajoûté mal-à-propos le mot de *electio* : *Quomodo enim*, dit-il, *electio est miserentis Dei?* Il remarque aussi au même lieu que le mot Grec ἔλεος, qu'on traduit ordinairement par *misericorde*, ne se prend point icy en ce sens-là ; mais qu'il signifie en general toute sorte de grace ou bienfait, sans qu'on suppose que celuy à qui l'on accorde cette grace soit dans la misere. Il ajoûte en suite qu'un bon Interprete ne doit

(b) *Cætera consequentiæ quæ ex typis & exemplis illis sumuntur, & ad electionem ad æterna gaudia, & reprobationem ad æternos cruciatus transferuntur, ea omnes sunt incerta, vana &, dicere audeo, maximè barbara, quæ totam Christi Religionem ubique locorum turpi opprobrio apud hostes & inimicos ejus exponunt.* Episcop. in Cap. 9. Epist. ad Rom.

doit pas s'attacher aux étymologies des mots, s'il ne veut tomber souvent dans l'erreur: *Etymologias sæpe mordicus curare non debet bonus interpres; alioquin facilè & passim impinget.* Il dit enfin sur ce même passage, qu'on ne peut pas prendre le mot d'endurcissement comme si Dieu endurcissoit positivement les hommes, parce qu'on le feroit auteur du peché: ce qui est une impieté. Il ne veut pas même qu'on l'entende, comme si Dieu retiroit de celuy qu'il endurcit tout ce qui pourroit servir à le flêchir. Ces observations d'Episcopius se trouvent dans le premier volume de ses Ouvrages, qui a été imprimé *in folio* à Amsterdam en 1650.

Nous avons aussi de luy au commencement de son second volume, qui a été imprimé au même lieu en 1665. des remarques literales sur 24. Chapitres de S. Matthieu. Ce dernier Ouvrage ne contient rien que de commun, & il n'y paroit pas fort exercé dans la Critique des Livres Sacrez. Il y examine assez au long les difficultez qui regardent la genealogie de JESUS-CHRIST. Après avoir observé que les Apôtres ont eu des Actes que nous n'avons point presentement, & qui pourroient servir à les justifier, il ajoûte que quand même on supposeroit qu'ils se sont trompez en quelque chose, cela ne doit faire aucune peine à un homme de bien qui aime sa Religion: *Posito etiam, vel dato, sed non concesso, quòd error aliquis ab iis commissus esset in recensione hac, aut quod sphalma ullum aliunde in historiam hanc irrepserit, parum profectò hoc movere posset aut deberet hominem vere probum & Divinæ Religionis amantem.* *In Cap. 1. Matth.* Ce qui ne l'empêche pas de s'arrêter en particulier sur les endroits les plus difficiles de cette genealogie.

Il examine de plus les Propheties, & les autres passages de l'Ancien Testament qui sont raportez dans le Nouveau; & comme la plûpart y sont citez en forme d'allegorie, il ne peut souffrir l'opinion de ceux qui croyent que les Evangelistes & les Apôtres ont employé ces allegories pour prouver que J. CHRIST étoit le Messie: ce qui est, dit-il, contraire au bon sens, & même à la pensée de ceux qui se sont servis les premiers de ces sens mystiques. Ils se sont contentez des miracles &

de la resurrection de JESUS-CHRIST, pour prouver aux Infideles qu'il étoit le Messie, ayant proposé ces sortes d'interpretations à ceux qui l'avoient reconnu (*c*). Mais il me semble qu'une bonne partie de ces autoritez de l'Ancien Testament pouvoit aussi faire quelque impression sur l'esprit des Juifs mêmes, qui n'étoient point encore convertis, voyant que leurs Docteurs les avoient aussi appliquées au Messie.

Episcopius a composé outre cela un long Commentaire sur l'Epître I. de S. Jean, où il a inseré plusieurs questions de Theologie, qu'il traite avec beaucoup d'étenduë. Aussi a-t-il donné à cet ouvrage le titre de *Lectiones Sacræ*. Ceux qui voudront savoir plus à fond les sentimens de ce zêlé defenseur du party Arminien, doivent lire ses Institutions de Theologie, où il explique un grand nombre de passages du Nouveau Testament. Quoy qu'il ne soit pas fort éloigné de Socin sur quelques articles de nôtre créance, il refute de certaines explications forceés de ce Patriarche des Unitaires, & entre autres l'interpretation qu'il a donnée au commencement de l'Evangile de S. Jean, & à ces paroles de J. CHRIST au Chap. 8. du même Evangeliste, *antequam Abraham fieret* &c. Mais il pretend qu'on ne doit pas rompre toute societé avec ces nouveaux Antitrinitaires, parce qu'on ne trouve point dans l'Ecriture, qui est le seul principe des Protestans, des raisons convaincantes pour les condamner; & c'est pour cela qu'il juge qu'on doit les tolerer. La créance de la Trinité & du mystere de l'Incarnation, de la maniere que les Theologiens orthodoxes expliquent ces deux mysteres, n'est point, selon luy, absolument necessaire pour être sauvé, puis qu'elle n'est point, dit-il, contenuë clairement & distinctement dans l'Ecriture. Il ajoûte que cela doit être d'un grand poids parmi les Reformez, qui assûrent tous que les choses qui sont necessaires au salut doivent être ren-

(c) *Id enim ineptum est & præter mentem eorum, qui sensus illos mysticos primi aperuerunt & indicarunt: contenti illi fuerunt miraculis & resurrectione Jesu Christi ad probandum eum esse Messiam, idque apud infideles: at quibus jam persuasum erat Jesum esse Messiam, apud hos protulerunt sensus istos mysticos.* Id. Episcop. in Cap. 1. Matth.

renfermées si clairement dans l'Ecriture qu'on n'en puisse douter: *Hoc argumentum maximi ponderis ac momenti esse debet apud Reformatos omnes, qui media omnia ad salutem scitu ac creditu necessaria Scripturis perfectè ac perspicuè contineri asserant.*

Id. Episc. Instit. Theolog. lib. 4. cap. 34.

Il est surprenant que le P. Mabillon, savant Moine Benedictin, ait recommandé avec de si grands éloges aux jeunes Moines de sa Congregation la lecture des Institutions Theologiques d'Episcopius. Il se peut faire que sans les avoir luës, il s'en soit entierement raporté au jugement de Grotius, qui en a parlé selon ses sentimens; n'y ayant point d'apparence que ce Religieux ait voulu autoriser la tolerance des Religions, & adopter plusieurs sentimens des Sociniens.

Mabill. Estud. Monast. p. 213.

GROTIUS.

Il est tems que nous disions quelque chose des doctes Remarques de Grotius sur tout le Nouveau Testament, qui a aussi été un des martyrs du party Arminien, & l'ennemi declaré des Calvinistes. Ce savant homme nous a donné luy-même l'idée de son Ouvrage, dans un petit Avertissement qu'il a mis à la tête. Il nous y apprend qu'il a profité de la lecture de ceux qui avoient travaillé avant luy sur cette matiere, & que (*d*) s'il luy arrive souvent de ne les pas citer, c'est que leurs noms dans un tems que l'Eglise est partagée en tant de sectes differentes, pouvoient apporter plus de préjudice que d'utilité. Il témoigne qu'il n'a pris aucun party, son dessein ayant été d'être utile à tous les Chrêtiens de quelque party qu'ils soient. Mais sous ce pretexte de n'être d'aucun party, il n'a pu éviter qu'on ne luy ait objecté de toutes parts, d'avoir apuyé plusieurs heresies dangereuses, & entr'autres celles des Sociniens, dont il a fait l'éloge dans une de ses lettres à Crellius. Il remercie cet Unitaire de ce qu'il luy a montré le chemin, pour examiner à fond le sens des Livres Sacrez; & il conclut sa lettre par ces paroles: Ne pouvant main-

(d) *Mihi autem propositum fuit, non alicui earum servire partium, in quas ingenti seculi nostri malo divisi sumus Christiani; sed Christianis plane omnibus, meaque dirigere ad notitiam Euangelicæ veritatis, & incrementum pietatis ejus ad quam omni studio debemus contendere, si ex tanto nomine censeri volumus.* Grot. Præfat. Annot. in Nov. Testam.

maintenant autre chose, je prie Jésus-Christ qu'il vous assiste, & tous les autres qui travaillent à l'avancement de la Religion : *Nunc cum aliud nihil possim, Dominum Jesum supplice animo veneror, ut tibi aliisque pietatem promoventibus propitius adsit.*

Grot. epist. ad Crell. ann. 1631.

Dans une autre lettre où il loüe le Commentaire du même Crellius sur l'Ep. aux Galates, il fait des vœux à Dieu pour la conservation des Freres Polonois, afin qu'ils pussent continuer de travailler avec succés sur l'Ecriture : *Quantùm judicare possum, & scripti occasionem & propositum, & totam seriem dictionis, ut magna cum cura indagasti, ita feliciter admodum assecutus es; quare Deum precor, ut tibi & similibus vitam det, atque alia ad illiusmodi labores necessaria.* Quand on luy a objecté qu'il favorisoit sur de certains points les dogmes des Sociniens, il a repondu qu'il n'avoit point de honte de suivre Socin dans les endroits où il convient avec la plus saine antiquité : *Neque me pudeat consentire cum Socino, si quando is in veram veteremque sententiam incidit, ut sanè fecit in controversia de justitia per fidem, & aliis nonnullis.*

Id. Grot. ad eumd. Crell. epist. ann. 1632.

Id. in epist. ad Gerard. Voss.

Il proteste dès l'entrée de son Ouvrage qu'il a fait tout son possible, pour ne s'éloigner en rien des interpretations reçuës generalement dans toutes les Eglises, depuis la naissance du Christianisme : *Testor autem si quid usquam à me scriptum est, pugnans cum iis Scripturæ sensibus quos Ecclesiæ Christianæ à prima ætate acceptos perseverante consensu tenuere, quod repertum non iri satis confido, me id pro non scripto habere, ac mutare paratissimum.* Mais nonobstant cette profession, Calovius luy a reproché d'avoir une Theologie purement arbitraire, & veritablement heretique, où l'Atheïsme entre quelquefois : *Theologiam ejus (Grotii) merè electivam, & verè αἱρετικὴν esse meritò dixeris, nisi quòd Atheismus quandoque in ea se prodat hæresi quavis pejor.* Mais après tout il faut avoüer que ce Lutherien, & plusieurs autres qui ont attaqué Grotius, ne luy ont pas toûjours rendu justice. Il est neanmoins très-difficile de le justifier entierement, principalement en de certains endroits où il semble s'être approché des Antitrinitaires. Il n'a pas à la verité apuyé toutes les nouveautez de Socin, comme ses Remar-

Id. in Prefat.

Abrah. Calov. init. Comm. in N.T.

marques sur le commencement de l'Evangile de Saint Jean le montrent évidemment : mais il favorise quelquefois l'ancien Arianisme, ayant trop élevé le Pere au dessus du Fils, comme s'il n'y avoit que le Pere seul qui fût Dieu Souverain, & que le Fils luy fût inferieur, même à l'égard de la Divinité. Il a detourné & affoibli par ses interpretations le sens de quelques passages, qui établissent la Divinité de J. CHRIST. On remarquera de plus que ce savant Commentateur, n'ayant pas toûjours consulté dans les originaux les Auteurs qu'il cite, se trompe quelquefois après les autres. C'est pourquoy l'on ne doit pas ajoûter foy à tout ce qu'il avance en fait de citations : il est bon de se précautionner & de l'examiner auparavant.

Nonobstant ces defauts on doit luy rendre cette justice, que pour ce qui est de l'érudition & du bon sens, il surpasse les autres Commentateurs qui ont écrit avant luy sur le Nouv. Testament. Il recherche avec soin le sens Grammatical & literal : & pour l'entendre mieux il remonte jusques à l'origine des mots. Il explique les Ebraïsmes, ayant souvent recours à la version Grecque des Septante, pour donner un plus grand jour aux expressions des Evangelistes & des Apôtres. Il n'a pas même negligé les façons de parler des Rabbins, qui sont aussi d'un grand usage. Et enfin quoy qu'il ne soit pas Controversiste, il a éclairci en plusieurs endroits la Theologie des anciens, par de petites dissertations qu'il fait entrer de tems en tems dans ses Notes. Pour ce qui est de la Critique, il y a été très-habile ; & s'il avoit eu de nouveaux Exemplaires Grecs manuscrits, il y auroit fait de plus grandes decouvertes. Mais il n'avoit que le seul MS. Alexandrin, dont les Anglois ont publié depuis les diverses leçons. Il fait bien valoir cet Exemplaire, qu'il prefere souvent aux éditions communes, à cause de sa grande antiquité. L'on jugera mieux de la methode qu'il a gardée dans ses Notes, par les extraits que nous en allons raporter.

Grotius s'étend d'abord assez au long sur le mot de διαθήκη, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis après les Septante. L'ancien Interprete Latin l'a traduit à la lettre par *testamentum* : mais quelques Ecrivains de ces derniers tems, principalement

parmi les Proteſtans, ont crû qu'il étoit plus à-propos de le traduire par *fœdus*, *alliance*, à cauſe du mot Ebreu ברית auquel il repond. Après avoir bien raiſonné là-deſſus, il ſemble enfin ſe declarer pour cette opinion, pretendant (*e*) qu'on ne peut donner le nom de *teſtament* aux écrits des Apôtres, que dans un ſens qui n'eſt pas exact. Il ne nie cependant point que ce qu'ils contiennent ne ſoit un veritable teſtament; mais on ne peut, dit-il, les oppoſer en ce ſens-là aux Livres de l'ancienne Loy. En quoy il fait paroître trop de delicateſſe, & il raffine même trop ſur un mot qui a été autoriſé par les Apôtres, & qui a été reçu dans toutes les Egliſes d'Occident. Il eſt bien plus à-propos, dit Calovius, de retenir le mot commun de *teſtament*, qui a été reçu par l'Egliſe, S. Paul s'en étant même ſervi en ce ſens-là dans ſon Epître aux Ebreux Chap. 9. verſ. 16. *Sed retinenda potius communis tranſlatio ab Eccleſia recepta* Novi Teſtamenti, *maxime quia Spiritus Sanctus propriam vocis teſtamenti vim in hac cauſa urget, quod firmitudinem ſuam conſequitur* morte teſtatoris accedente, *Ebr.* 9: 16. *cujus argumenti nervus inciditur, ſi* διαθήκη *ſolùm legem non teſtamentum ſignificet.*

Calov. Obſerv. ad Grot. praloq.

Sur ces mots du Chap. 3. v. 6. de S. Matthieu, *Et confeſſant leurs pechez, il les batiſoit dans le Jourdain*, il obſerve judicieuſement que le verbe ἐξομολογεῖσθαι, *confeſſer*, ſe prend pour une veritable confeſſion des pechez, non ſeulement en general, mais en particulier. Les Juifs faiſoient, ſelon luy, dans l'ancienne Loy cette confeſſion aux Sacrificateurs, de la même maniere qu'elle s'obſerve dans l'Egliſe Catholique. Il croit que ceux qui alloient trouver Saint Jean pour être batiſez, luy confeſſoient veritablement leurs pechez en detail, & en marquant les circonſtances: *Hoc autem & eos qui Joannem adibant feciſſe*

(e) *Apparet hinc Latinè hunc Librum Novum Teſtamentum dici non poſſe, niſi laxiore illa atque recentiore vocis acceptione; non quod non propriè teſtamentum ſit quod eo continetur (eſt enim voluntas Chriſti morte ipſius confirmata) ſed quòd eo ſenſu Vetus ei opponi non poſſit; quare aut fœdus dicendum, aut teſtamenti vox extra uſus veteris atque communis terminos producenda eſt.* Id. Grot. init. Annot. in Euang.

cisse credibile est, tum ut precibus ipsius apud Deum juvarentur, Jac. 5:16. tum ut instruerentur consilio ad speciales circumstantias accommodato. Parlant du Batême au même lieu il le fait venir des Juifs, lesquels batisoient les Payens qui embrassoient leur Religion; & il a eu raison de dire que cette ceremonie qui n'étoit point nouvelle, a servi comme de prélude aux Gentils: *Ceremonia hæc neque nova planè fuit, & vocationi gentium prælusit.*

Calovius ne luy rend pas justice, lors qu'il l'accuse à l'occasion de cette remarque, de n'avoir reconnu dans le Batême des Chrêtiens qu'une pure œconomie exterieure, qui étoit long-tems auparavant en usage chez les Juifs, & même chez les Payens: *Pro mera œconomia externa, eaque tum ab Ebræis tum à gentibus derivata.* Lightfoot & plusieurs autres Protestans, lesquels ont remarqué cette origine, n'ont pas nié pour cela que le Batême des Chrêtiens, qui a été institué par JESUS-CHRIST, ne fût un veritable Sacrement de la Loy nouvelle.

Le même Grotius justifie doctement en ce même endroit, la coutume que les Ethiopiens ont de se servir du feu dans le Batême. Il apporte là-dessus le temoignage de Heracleon fameux Gnostique, auquel Clement d'Alexandrie a fait dire, qu'il y avoit dès ces anciens tems-là un usage reçu parmi quelques-uns, de faire une marque avec le feu aux oreilles de ceux qu'on batisoit. Grotius observe de plus que les Hermiens & Valentin employoient aussi le feu dans le Batême: mais ce qu'il ajoûte, que cet usage a donné occasion à quelques Copistes Grecs, d'ôter de leurs Exemplaires dans ce passage de S. Matthieu le mot de πυρὶ, *feu*, n'est qu'une conjecture qu'il seroit difficile d'apuyer.

Heracl. apud Clem. Alex. in excerpt. ex Lib. Prophet.

Expliquant ces mots du Chap. I. de Saint Matthieu v. 22. *Ut adimpleretur quod dictum est*, il prend occasion de s'étendre au long sur cette expression dont se servent les Evangelistes, quand ils citent des passages de l'Ancien Testament. Il pretend aussi bien qu'Episcopius, que les Apôtres n'ont point eu dessein de convaincre les Juifs par ces seules autoritez, que JESUS fût le veritable Messie, *Pauca enim sunt*, dit-il, *oracula quæ in hunc finem usurpant, con-*

contenti cæterum Christi miraculis & resurrectione. C'est pourquoy il a recours aux types ou figures, & aux sens allegoriques, prouvant en même tems que les Juifs mêmes ne peuvent point rejetter cette maniere d'interpreter l'Ecriture, puis qu'elle est en usage parmi eux. Calovius au contraire, qui est persuadé que les passages dont il est question s'entendent de JESUS-CHRIST veritablement & à la lettre, objecte à Grotius qu'il rend douteux par cet artifice, ce qu'il y a de plus clair dans l'Ancien Testament en faveur du Messie: *Quo artificio illustria etiam oracula Messiam apertè loquentia, dubia hoc loco reddit.* Neanmoins ce principe luy est commun avec les plus doctes Peres, & même avec les plus habiles Protestans. Il se peut faire qu'il l'ait trop étendu: mais on ne doit pas le condamner absolument, comme s'il appuyoit le Judaïsme. C'est au contraire la seule voye de repondre solidement aux objections des Juifs.

Outre les explications literales du texte, Grotius s'applique en plusieurs endroits à faire connoître l'ancienne Theologie, comme on le peut voir en ce qu'il dit du Batême des enfans dans sa Note sur le Ch. 19. du même Evangeliste v. 13. où il reconnoît que l'usage de batiser les enfans tire en partie son origine de ces paroles de JESUS-CHRIST, *N'empêchez pas ces enfans de venir à moy.* Il n'a pu nier que cet usage ne fût reçu dans toutes les Eglises au tems de S. Augustin, & même de S. Cyprien. Il croit neanmoins que l'opinion qu'on a euë de la necessité de batiser les enfans en ces premiers tems, a été bien plus approuvée dans l'Afrique que dans les autres parties du monde: *Videtur autem mihi antiquitus Baptismus infantium multo magis in Africa, quàm in Asia aliisve mundi partibus fuisse frequentatus, & cum majori quadam necessitatis opinione.* Il ajoûte que le sentiment de S. Augustin, qui veut absolument que les enfans qui meurent sans Batême soient condamnez à des peines éternelles, n'a point été goûté de ce Pere avant ses disputes avec Pelage: *Illa sententia, infantes non baptizatos certò suppliciis æternis quamquam levioribus addici, tam rigidè defensa ab Augustino, ne ipsi quidem Augustino placuerat antequàm cum Pe-*

Annot. ad Matth.

Ibid.

Pelagio collideretur. Il n'eſt pas vray que la plûpart des Grecs different encore aujourdhuy, comme il l'aſſûre, le Batême de leurs enfans, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de faire eux-mêmes leur pro-
Ibid. feſſion de foy. La diſcipline de l'Egliſe Grecque n'eſt point differente en cela de celle des Egliſes d'Occident.

Sur ces mots de Saint Marc,
Marc. 6: 13. *Ils oignoient d'huile plusieurs malades, & ils les gueriſſoient*, il prouve par les temoignages des plus anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que cette ceremonie qui tire ſon origine des Juifs a été en uſage dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles. C'eſt en vain que Calovius luy reproche d'avoir fait cette remarque en faveur des Catholiques Romains, pour appuyer le Sacrement de l'Extrême Onction, puis que ſans faire mention de ce Sacrement, il ſe contente de raporter ce qu'il a lu dans les premiers Peres touchant cette onction. Il éclaircit ſelon cette methode ſur le Ch. 26. de Saint Matth. v. 26. tant par les Juifs que par les Docteurs de l'Egliſe, ce qui regarde la benediction de l'Euchariſtie. Mais il ne ſuit pas l'opinion la plus reçuë parmi les Grecs, lors qu'il pretend ſur le verſ. 18. du même Chap. que JESUS-CHRIST ne fit point avant mourir la Pâque des Juifs. Neanmoins comme il paroît manifeſtement de l'Evangile, qu'il fit la Pâque cette année auſſi bien que les autres, il a recours à je ne ſay quelle Pâque, qu'il appelle μνημονευτικόν, que les Juifs qui ne pouvoient point ſatisfaire à la Pâque Legale obſervoient, pour en faire au moins la memoire: mais cette memoire de la Pâque n'étant qu'une ceremonie volontaire, que les Juifs prattiquent encore preſentement, ne vient gueres à-propos, étant certain que JESUS-CHRIST parle en ce lieu-là de la Pâque Legale.

Ce docte Commentateur eſt très-éloigné des nouveautez de Socin ſur le commencement de l'Evangile de Saint Jean: Si nous l'en croyons, cet Evangeliſte s'eſt propoſé de refuter les erreurs de ſon tems, principalement celle des Gnoſtiques, qui avoient forgé de certaines émanations Divines dont ils n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture. J'avoüe que ſi Grotius avoit prouvé que les idées de ces Gnoſtiques ſur leurs émana-

tions euſſent été inventées dès ce tems-là, ſa penſée apporteroit beaucoup d'éclairciſſement aux paroles de l'Evangeliſte, qui aſſûre que le Verbe procede du Dieu ſuprême; au lieu que les Gnoſtiques ne l'en faiſoient proceder que mediatement, ſuppoſant d'autres émanations anterieures. Ils n'ont pourtant pas cru que S. Jean leur fût oppoſé: ils ont au contraire appuyé leurs Æons ſur ſon Evangile.

Le même Grotius explique ces paroles, *Au commencement étoit le Verbe*, par les premiers mots de la Geneſe qu'il traduit ainſi, *Cùm primùm creavit Deus cœlum & terram*, c'eſt-à-dire que le Verbe étoit, lors que Dieu crea le Ciel & la terre. Les Juifs & après eux les Chrêtiens, ſe ſont ſervis de cette expreſſion pour marquer l'éternité. Il ajoûte conformément à la doctrine des anciens Peres, que Saint Jean a employé le mot de *Verbe* par raport à ces paroles de Moyſe, *dixit Deus fiat lux, & facta eſt lux.* Les Ebreux, dit-il, ont pris de là occaſion d'appeller *Verbe* cette vertu ou proceſſion, & émanation de Dieu par laquelle il tire les creatures du neant, ou fait des choſes rares & excellentes. *Hinc factum eſt ut vim, ſive* προβολὴν, *aut* ἀπόρροιαν *(has enim voces hac in re Chriſtiani veteres uſurpant) Dei illam qua res ex nihilo condit, aliaque rara & eximia efficit Hebræi appellarent* דבר. Comme les termes de προβολῆς & de ἀπορροίας ſentent le Gnoſtique, nôtre Commentateur ajoûte, qu'on les trouve dans les écrits des anciens Docteurs de l'Egliſe. Et en effet les premiers Peres ont pluſieurs des termes communs avec les Gnoſtiques, lors qu'ils parlent du myſtere de la Trinité. Ils les avoient plûtôt empruntez de la Philoſophie des Platoniciens, que de l'Ecriture.

Le deſſein que Grotius a eu de s'attacher à l'ancienne Theologie, le jette quelquefois dans des ſens paradoxes, comme on le peut voir ſur le Chap. 2. de Saint Marc v. 8. où il traitte de nouveau des proceſſions ou émanations Divines. Il eſt dit en ce lieu-là, que Jesus connut en ſon eſprit ce que les Juifs penſoient en eux-mêmes. Par le mot *d'eſprit* il entend la nature Divine de Jesus-Christ, comme diſtingué de ſon Pere, c'eſt-à-dire le Verbe; & il produit les témoignages de quel-

quelques anciens Peres qui ont parlé de cette ſorte, non ſeulement avant le Concile de Nicée, mais long tems après. C'eſt encore pour ſe conformer à ces anciens Docteurs, qu'il aſſûre ſur le Chap. 21. de Saint Jean v. 18. qu'on ne peut nullement douter après les temoignages de tant d'anciens Ecrivains, que S. Pierre ne ſoit mort à Rome, *Quin cruce Petrus, & quidem Romæ obierit, dubitandum non arbitror, cùm tot habeamus veterum teſtimonia.*

Au Chap. 13. des Actes des Apôtres v. 48. où nous liſons dans la Vulgate, *Crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam*, il obſerve judicieuſement qu'il n'y a dans le Grec ni προωρισμένοι, ni προτεταγμένοι, mais ſimplement τεταγμένοι; & qu'ainſi il faut rendre ce verbe par *ordinati*, & non par *prædeſtinati*, ou *præordinati*. Après quelques reflexions fort critiques, & qui ſont des preuves de ſon habileté dans le ſtile des Livres Sacrez, il conclut qu'il faut être bien préoccupé pour trouver dans ces paroles une predeſtination abſoluë, comme l'on parle dans les Ecoles: *Nihil vident qui ad* prædeſtinationem *& quidem* abſolutam, *ut loquuntur, hæc verba referunt.* Ce (*f*) n'eſt pas, dit-il, que j'excluë la grace prevenante: car ce que les hommes font, ils le font étant excitez par la grace; comme lors qu'on dit qu'ils ſe convertiſſent; car il y a une certaine grace, même avant la foy; & c'eſt ce qui s'appelle dans l'Evangile, *l'attrait du Pere.* Il n'y a rien en cela qui ne puiſſe s'accorder avec la doctrine des plus anciens & des plus doctes Peres de l'Egliſe. C'eſt même la veritable voye de concilier la grace avec le libre arbitre ſans tomber dans le Pelagianiſme, ni dans l'opinion de quelques autres novateurs.

Grotius ſuit cette même methode dans ſon Commentaire ſur les Epîtres de Saint Paul, & ſur le reſte du Nouveau Teſtament. Il n'eſt pas ſi fort appliqué au ſens literal de ſon texte, qu'il n'appelle quel-

(f) *Non excludimus prævenientem gratiam: facere enim homines dicuntur id quod faciunt per Dei gratiam excitati, ſicut ſe dicuntur* convertere. *Eſt enim quædam gratia etiam ante fidem, quæ Patris tractio vocatur.* Id. Grot. in Cap. 13. Act. v. 48.

quelquefois à ſon ſecours les interpretations des anciens Commentateurs, & l'ancienne Theologie remontant juſques aux Ebreux ; & il tire même des lumieres de la Philoſophie des Payens. C'eſt ſur ce pied-là qu'expliquant le Chap. 5. de l'Epître aux Romains, il ſemble n'y trouver point d'autre peché originel que celuy qui a été connu des Juifs, & qu'il appelle avec eux ſur le Chap. 7. de la même Epître יצר הרע, en ayant déjà parlé plus au long ſur le Chap. 2. de S. Luc v. 22. où il le prouve même par quelques temoignages des anciens Philoſophes. Auſſi Calovius l'accuſe-t-il en ce lieu-là de (*g*) temerité, ayant voulu prouver par l'autorité de Jamblique, d'Ariſtote & de quelques autres Ecrivains Payens, une choſe dont ils n'ont eu aucune connoiſſance.

Quoy qu'il ſoit habile dans l'art de la Critique, il y a neanmoins pluſieurs endroits de ſes remarques où ſa Critique n'eſt point exacte. Il raporte très-peu de diverſes leçons ſur Saint Matthieu : Saint Marc luy en fournit un plus grand nombre, parce qu'il pretend que pluſieurs Exemplaires Grecs de cet Evangeliſte ont été retouchez ſur l'ancienne verſion Latine : mais il n'en donne pas des preuves évidentes. S'il avoit conſulté les plus anciens Commentateurs Grecs ſur le mot de *Bethabara*, il n'auroit pas dit qu'ils conviennent tous, que cette leçon eſt plus ancienne que l'autre qui eſt dans la Vulgate. Il eſt certain au contraire que *Bethania* eſt l'ancienne leçon. Origene qui eſt le premier auteur de ce changement en demeure d'accord. Nonnus n'a point auſſi lu autrement que *Bethania* : & ainſi Grotius n'a pas raiſon de l'attribuër aux Copiſtes Latins, qui ont mis ſelon luy un nom plus connu en la place d'un autre moins connu, comme il arrive ordinairement. Je paſſe ſous ſilence quelques autres exemples ſemblables, qui ne ſont nullement importans à la Religion.

Il n'en eſt pas de même de ſa

(g) *Quæ (vitioſitas) uti ignota prorſus fuit Philoſophis, ita temerè probatur à Sopatre, Hierocle, Jamblicho, Ariſtotele, ut ut analoga nonnulla apud ipſos occurrant, cùm omni rationi humanæ abſconditum ſit, nec niſi Divina conſtet revelatione peccatum originis.* Calov. Annot. ad Cap. 2. Luc. v. 22.

ſa note ſur le Chap. 9. de l'Epître aux Rom. v. 5. où ſa fauſſe Critique ſemble avoir été affectée. On lit dans tous les Exemplaires Grecs, & dans toutes les verſions, *Qui eſt ſuper omnia Deus benedictus in ſecula.* Cependant il aſſûre hardiment, que l'Interprete Syriaque nous apprend que le mot de Dieu n'étoit point dans les anciens Exemplaires: & pour rendre ſa remarque vraiſemblable, il dit que cette derniere leçon s'accorde mieux avec le ſtile ordinaire de Saint Paul, qui a de coutume de donner le nom de *Dieu* au Pere, & celuy de *Seigneur* au Fils: *Sed ex Syro apparet veteres codices habuiſſe*, ὁ ὢν ἐπὶ πάντων εὐλογητὸς εἰς τοὺς αἰῶνας; *quod conſuetæ locutioni Pauli meliùs convenit, qui cùm de Patre & Filio loquitur, Patri nomen Dei, & Filio nomen Domini tribuere ſolet.* Je voudrois bien ſavoir quelle édition Syriaque il a conſultée: elles conviennent toutes là-deſſus avec le Grec & le Latin.

Si Grotius s'eſt trompé dans une citation de cette importance, & dont tout le monde eſt capable de juger, on doit ſe precautionner ſur ſes autres citations. Il fait même connoître au même endroit qu'il étoit prevenu en faveur des Ariens, quand il ſe ſert de l'autorité d'Eraſme pour prouver que le mot *Deus* n'eſt point dans les anciens Exemplaires de Saint Cyprien, que Saint Hilaire ne l'a point auſſi lu, & qu'il ſemble même que Saint Chryſoſtôme ne l'a point eu dans ſon Exemplaire. Où eſt la bonne foy! Ne devoit-il pas preferer les autres éditions de Saint Cyprien, qui étoient en aſſez grand nombre de ſon tems, à celle d'Eraſme, qui n'a fait que copier une vieille édition pleine de fautes? En effet ſi l'on excepte cette premiere édition, qui a été copiée dans une ſeconde & en ſuite par Eraſme, celle de Rome, celle de Pamelius, de Morel, de Goulart, & en un mot toutes les autres liſent le mot *Deus*. Ceux qui les ont publiées ont tous eu des MSS. & il n'y en a pas un où il ne ſe ſoit trouvé. On peut conſulter là-deſſus la note que les Anglois ont faite ſur ce paſſage, dans leur édition de Saint Cyprien qui eſt la derniere. J'ay cru qu'il y avoit une faute d'impreſſion dans cette premiere édition qui eſt d'Allemagne, juſques à ce que j'ay trouvé un exemplaire

MS. des Ouvrages de ce Pere, où le mot *Deus* n'eſt point en effet. Il y a de l'apparence que la premiere édition a été faite ſur un exemplaire ſemblable à celuy-là. Mais un ou deux exemplaires où ſe trouvera une faute de Copiſte peuvent-ils être de quelque autorité, ſi on les compare avec un grand nombre d'autres exemplaires qui conviennent tous? A l'égard de Saint Hilaire, la ſuite de ſon diſcours fait voir qu'il a lu *Deus* avec les autres Peres Latins. Pour ce qui eſt de Saint Chryſoſtôme, il eſt vray qu'il n'a pas oppoſé ce paſſage aux Ariens: mais peut-on conclure de là qu'il l'a lu autrement qu'il n'étoit dans les Exemplaires de ſon tems?

Grotius tout habile qu'il eſt tombe quelquefois dans des fautes, auſquelles ſont ſujets la plûpart des Compilateurs qui joignent enſemble des remarques tirées de divers Auteurs: en voicy un exemple conſiderable. Sur le Ch. 13. des Actes des Apôtres v. 20. il prefere judicieuſement au Grec ordinaire l'ancien MS. d'Angleterre, qui a lu avec nôtre Interprete Latin μετὰ ταῦτα, *poſt hæc*, après ces mots, *quaſi poſt quadringentos & quinquaginta annos*: d'où l'on prouve que les années dont il eſt parlé en ce lieu-là ſe doivent compter juſques au partage que les Iſraëlites firent de la terre de Chanaan. Ce Commentateur au contraire detruit par la note qu'il ajoûte en ſuite ce qu'il venoit d'établir. Il veut qu'on compte ces années depuis leur ſortie d'Egypte, & quelles finiſſent au tems que David chaſſa de Sion les Jebuſeens. *Anni autem illi fermè quadringenti & quinquaginta incipiunt ab exitu ex Ægypto, deſinunt in illud tempus quo David ex Sione ejecit Jebuſæos.*

On remarquera enfin, que Grotius a rejetté trop facilement ſur les heretiques de certaines varietez de leçon comme s'ils avoient alteré exprès leurs Exemplaires. Il ſuffit qu'une leçon ſoit contraire à quelque ſecte, pour luy faire dire que ceux de cette ſecte en ſont les auteurs. C'eſt ainſi qu'au Chap. 1. de Saint Luc. v. 35. il aſſûre qu'on doit lire ἐκ σοῦ, *ex te*, qui n'eſt point dans le Grec ordinaire, parce que ce mot eſt non ſeulement dans l'Interprete Syriaque, & dans l'Arabe, mais auſſi dans les plus anciens Peres. Il ajoûte en même tems qu'il eſt croya-

ble

ble, que les Eutychiens qui ont été puissans l'ont effacé, voyant que ce mot leur étoit contraire; *Credibile est inductum ab Eutychetis secta postea diu præpotente, cujus sententiæ validè hic locus adversabatur.* Il seroit trop long de marquer en detail tous les endroits où la Critique de Grotius n'est appuyée que sur des conjectures, qui sont même quelquefois éloignées. Je ne dirai rien icy de ses notes sur l'Apocalypse, qui n'ont pas été goûtées de la plûpart des Protestans, principalement des Calvinistes, parce qu'ils n'y ont point trouvé leur Fanatisme.

CHAP. LV.

Des Nouveaux Antitrinitaires. Premierement de Michel Servet, de Bernardin Ochin & de quelques autres Unitaires.

SERVET. Michel Servet Espagnol est le premier qui ait renouvellé par écrit dans le dernier siecle les sentimens des anciens Antitrinitaires. Il ne paroit pas cependant avoir eu un Systême bien arrêté & fixe, au moins dans la premiere édition des sept livres qu'il publia en 1531. contre la Trinité sous ce titre, *De Trinitatis erroribus libri septem per Michaëlem Serveto alias Reves ab Arragonia Hispanum.* La Preface qu'il a mise au devant de ses Dialogues de la Trinité imprimez en 1532. fait assez connoitre qu'il n'étoit pas luy-même content de cette édition. C'est pourquoy il en medita une autre, qui ne parut neanmoins qu'en 1555. un an avant sa mort. Ceux de Geneve qui n'ont rien oublié pour supprimer les livres de cet Antitrinitaire, étant saisis des exemplaires de cette derniere édition les firent brûler: & c'est ce qui fait qu'il est difficile d'en trouver. Sandius en a fait mention dans sa Bibliotheque: Calvin n'en cite point d'autre dans sa refutation des erreurs de Servet: mais quelque recherche que j'aye faite n'en ayant pu recouvrer aucun exemplaire, je me suis servi de la premiere édition qui contient en substance les mêmes propositions, que la seconde qui est seulement plus étenduë, comme je l'ay remarqué en conferant cette premiere édition avec les extraits de Calvin.

Ce chef des nouveaux Unitaires a eu des sentimens parti-

ticuliers sur la Philosophie, qui l'ont jetté dans de grandes erreurs. Il a neanmoins pretendu que ses interpretations paradoxes étoient appuyées sur Tertullien, & sur quelques autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques qu'il fait venir quelquefois à son secours. Il traitte de Sophistes les Auteurs Grecs qui ont expliqué, si nous l'en croyons, le mystere de la Trinité par raport à la Philosophie des Platoniciens & des Gnostiques. Il n'épargne pas même les Ariens qu'il refute, aussi bien que les orthodoxes.

Le sujet de son premier livre est JESUS comme Messie, ayant jugé qu'il étoit à-propos de parler de luy consideré comme homme, avant que de le considerer comme Verbe: ce qu'il fait dans les autres livres: *In scrutandis*, dit-il, *Divinæ Triadis sanctis arcanis ab homine exordiendum eò duxi, quia ad verbi speculationem sine fundamento Christi ascendentes quàm plurimos cerno qui parum aut nihil homini tribuunt, & verum Christum oblivioni tradunt, quibus ego ad memoriam quis sit ille Christus reducere curabo.* Ce sont là les premiers mots de son ouvrage, & il produit en suite plusieurs passages tant du Vieux que du Nouveau Testament, pour montrer que JESUS-CHRIST est veritablement homme. Ce qui paroît assez inutile, si ce n'est qu'il a eu en vûë d'attaquer les Catholiques : car il ajoûte, que ceux qui l'appellent *humanité* forgent un nom inconnu aux Apôtres, *Tu propria autoritate novum & ineptum nomen & Apostolis inauditum ei imponis, humanitatem tantùm eum vocans.* Mais il n'est pas vray que les Catholiques donnent ce nom à JESUS-CHRIST : ils distinguent en luy la Divinité & l'humanité, parce qu'il est veritablement Dieu & homme. Il les traitte dans tout ce discours de Sophistes, voulant qu'on s'en raporte aux expressions de J. CHRIST & de ses Apôtres, lesquelles sont simples & sans art : *Tolle obsecro has sophisticas technas, & videbis lucem magnam. Christi sermones sunt fundamenta Ecclesiæ, qui simplicissimi sunt, & plani. Imitemur Apostolos qui non arte humana compositis verbis Christum prædicabant.*

Servet. de error. Trinit. lib. 1. fol. 4.

Id. ibid. fol. 5.

Après cela il prouve par les miracles que JESUS-CHRIST a faits, qu'il est ce Fils de Dieu

Dieu qui devoit être envoyé aux Juifs : *Ex signis quæ fecit infert Petrus, cognovimus quod tu es Christus Filius Dei vivi.* C'est (*a*) selon luy à l'égard de cette filiation que Dieu est appellé Pere, & qu'il l'est veritablement ; Joseph n'ayant pas engendré JESUS, comme Carpocrates, Cerinthe & Photin l'ont osé assûrer : mais il a été engendré par la vertu du Tout-puissant, & par l'operation du S. Esprit. Il veut qu'on prenne garde à ces mots, *C'est pourquoy aussi ce qui naîtra saint sera appellé Fils de Dieu* ; & sur tout au mot *c'est pourquoy*, parce qu'ils expliquent en quoy consiste cette filiation de JESUS-CHRIST. Comme on luy avoit objecté qu'elle n'auroit rien de singulier, les fideles étant aussi appellez fils de Dieu dans l'Ecriture, il repond qu'il y a bien de la difference entre ces deux filiations, parce (*b*) que les fideles ne sont enfans de Dieu que par la grace qu'ils reçoivent de JESUS-CHRIST, qui est luy-même l'auteur de cette filiation. Il apuye cette difference sur les paroles de l'Evangeliste, où l'article ὁ est ajoûté au mot de *fils* lors qu'il est parlé de JESUS-CHRIST : ce qui montre qu'il n'est pas fils comme les autres, mais Fils naturel, ne l'étant pas par adoption, mais par sa naissance.

Il veut de plus que le Pere ne

(a) *Multis Scripturarum testimoniis ipse specialiter esse Filius monstratur, & ejus respectu Deus dicitur Pater : verè inquam Pater, quia eo vicem humani Patris supplente genitus est : non enim ex semine Joseph genitus est, ut Carpocrates, Cerinthus & Photinus impiè mentiti sunt ; sed potentissima Dei virtus vice seminis viri obumbravit Mariæ agente in ea Spiritu Sancto, Lucæ 1. & sequitur,* Quapropter & quod nascetur sanctum vocabitur Filius Dei. *Pondera verbum* quapropter, *nota illationem : nota rationem quare Filius Dei vocetur.* Servet. de error. Trinit. lib. 1. fol. 6.

(b) *Et nos si filii dicimur, hoc est dono & gratiâ per ipsum nobis factâ : ideo ipse hujus filiationis auctor excellentiori longè modo dicitur Filius, & quando de Christo fit mentio, ponitur articulus, & dicitur* Hic est ille Filius Dei, *ad designandum eum non generali appellatione dici filium, uti nos, sed peculiari quadam & insigni ratione : est enim ipse naturalis Filius ; sed alii non sunt filii originis : fiunt filii Dei, non nascuntur filii Dei. . . . Per adoptionem dicimur filii Rom.* 8. *Ephes.* 1. *at Christum simili ratione facere adoptivum, impietas est Bonosianorum.* Id. Servet. ibid. fol. 9.

ne l'ait pas ſeulement engendré, mais qu'en l'engendrant il l'ait fait Dieu & ſemblable à luy : *Non ſolùm eum genuit, ſed Deitatis plenitudine cum decoravit, ut in hoc aſſimiletur Patri Filius.* Il prouve ſa Divinité par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, aſſûrant que cette propoſition, *Chriſtus eſt Deus*, eſt veritable. Il fait ſervir à cela le paſſage de Saint Paul aux Philippiens, *Cùm in forma Dei eſſet*, &c. ces paroles de S. Thomas à JESUS-CHRIST, *Mon Seigneur & mon Dieu*; & ces autres de l'Epit. aux Romains, CHRIST *qui eſt Dieu ſur toutes choſes beni dans les ſiecles.* Mais ajoûtant en même tems qu'on peut montrer par beaucoup de paſſages, qu'il eſt Dieu veritablement, *parce qu'il a été élevé pour recevoir la Divinité, & un nom au deſſus de tous les noms*, il nous apprend en quel ſens il reconnoît icy JESUS-CHRIST veritablement Dieu, & ſemblable à ſon Pere. Il y expoſe au long quelle eſt cette Divinité que Dieu a communiquée à ſon Fils, ſans qu'il y ait pluſieurs Dieux. Il rapporte là-deſſus la reponſe de JESUS-CHRIST aux Juifs, qui avoient été ſcandaliſez de ce qu'étant homme il ſe faiſoit Dieu ; d'où il conclut qu'il n'eſt Dieu que par grace & par privilege, & non de ſa nature comme le Pere : *Ex privilegio igitur ei datum eſt ut ſit Deus, quia per eum ſanctificat . . . &, ut inquit Petrus, accepit à Deo Patre honorem & gloriam : nam per naturam ſolùm Patrem dici Deum ſatis indicat Scriptura.*

Ibid. — *Ibid. fol. 10.* — *Philipp. 2:6.* — *Joann. 20:28.* — *Rom. 9:5.* — *Joann. 10:35. & 36.* — *Ibid. fol. 12.*

Quoy qu'il ſe ſerve des mêmes raiſons que les Ariens pour ôter la Divinité au Fils, il temoigne neanmoins être fort éloigné de leurs ſentimens. (*c*) Arius, dit-il, qui a conſideré le Fils comme une choſe differente du Pere, & qui n'a pas compris la gloire de JESUS-CHRIST, a introduit fauſſement une nouvelle creature au deſſus des hommes ; au lieu que ſans cette creature qui eſt de ſa façon, & même ſans ſuppoſer rien qui fût

(c) *Arius cùm de Filio diverſum à Patre ſentiebat ſtultiſſimè, & Chriſti gloriæ incapaciſſimus novam creaturam homine excellentiorem introduxit, cùm tamen eâ ſecluſâ, & ſecluſâ omni diſtinctione potuiſſet concedere*, Pater major me eſt : *ſed ſeparatarum rerum pluralitatem philoſophari volens fœdiſſimè lapſus eſt.* Id. Servet. ibid. fol. 13.

fût distingué du Pere, il auroit pu donner un veritable sens à cette proposition, *Le Pere est plus grand que moy.* Tout ce raisonnement ne depend que de la maniere de philosopher de Servet.

Pour donner un plus grand jour à sa pensée, il observe que le mot de Dieu est équivoque dans toutes les langues, si l'on excepte la langue Ebraïque, qui se sert du mot יהוה quand elle veut exprimer le veritable Dieu, & de celuy de אלהים, ou de quelque autre semblable, pour marquer ce qui n'est Dieu que de nom. C'est selon ce dernier sens, dit-il, que JESUS-CHRIST est
Ibid. fol. 13. appellé nôtre Dieu : *Quòd juxta vocem Elohim Christus sit factus Deus noster, non magis est quàm dicere quòd sit factus Dominus noster, Judex noster.* Il raporte à cette même idée les paroles de S. Thomas à J. CHRIST, *Dominus meus & Deus meus*, & ce pas-
Isaj. 9: 6. sage d'Isaïe, *Vocabitur nomen ejus Deus fortis*, qu'il applique aussi à JESUS-CHRIST. Il ajoûte que l'Ecriture a donné
Isaj. 45: 3. le nom de *Dieu*, *Elohim*, au Roy Cyrus, qui a été la figure du veritable Messie, & qu'on ne doit point refuser ce nom à J. CHRIST consideré comme homme, puis que Moyse a été établi le Dieu de Pharaon dans l'Exode.

Enfin après s'être étendu au long sur l'équivoque du mot Grec θεός, dont les Evangelistes & les Apôtres se sont servis, il conclut que les anciens Ecrivains Grecs, qui n'ont sçu faire cette distinction de mots n'entendant point la langue Ebraïque, ont apporté beaucoup de confusion au sujet qu'il traite : *Nec tantum nobis* Ibid. fol. 15.
fecissent negotii, si Hebraicè Græci didicissent. Il est à-propos de remarquer, que Servet parle icy de JESUS-CHRIST comme *homme*; au lieu qu'il tient un autre discours dans les livres suivans, où il parle de luy comme *Verbe* après Saint Jean. Il croit qu'il n'est fait mention de ce *Verbe* dans toute l'Ecriture que dans cet Evangeliste : *Excepto illo unico* Ibid.
Joannis Verbo, dico universas fol. 20.
Scripturas à prima usque ad ultimam loqui de homine ipso Christo. C'est pour cette raison, que ne le regardant dans ce premier livre que comme homme, il a emprunté des Ariens & des autres Antitrinitaires la plûpart de ses preuves, bien qu'il ait un systême particulier.

Il examine de plus dans ce

premier livre les raiſons qui peuvent apuyer la Divinité du S. Eſprit. Il traite les Orthodoxes qui reconnoiſſent trois perſonnes en Dieu de *Tritheites : Quòd ſi ita eſt quid culpantur Tritheïtæ qui tres Deos dicunt ; nam iſti tres Deos aut unum tripartitum moliuntur ?* Il repond de la même maniere que les Ariens aux paſſages du Nouveau Teſtament, d'où l'on prouve cette unité de nature en Dieu. Quand J. C. par exemple, a dit dans Saint Jean, *Mon Pere & moy ſommes une même choſe*, cela ſe doit entendre, ſelon luy, d'une unité de concorde & de vertu, & non pas de nature. Il eſt même perſuadé que Tertullien & les autres Ecrivains Eccleſiaſtiques ſont de ſon ſentiment. Il fait en ce même endroit la Critique du mot Grec οὐσία, comme s'il ne ſignifioit point ce que nous appellons *nature : οὐσία Græcis non ſignificat naturam, ſed facultates, opes, fortunas, divitias & poteſtatem, quæ omnia ſunt in Chriſto opulenter, & ejus cum Patre eſt una poteſtas, unus conſenſus & voluntas.* Il ajoûte (*d*) que le mot ἓν, *unum*, ne ſignifie ni en Grec ni en Latin l'unité de nature, & qu'il n'y a que des Metaphyſiciens qui s'en ſoient ſervis en ce ſens-là. Mais parce qu'on pouvoit luy objecter l'autorité des Peres Grecs qui luy ſont contraires, il repond que S. Baſile diſputant contre Eunomius, ne dit pas que ce mot ait de luy-même cette ſignification, la tirant ſeulement par un raiſonnement de Philoſophie : *Reſpondeat ad hoc magnus Baſilius contra Eunomium lib. 4. ubi non ex propria ſignificatione id eſſe dicit, ſed philoſophando ſyllogizat.* Quoy qu'il eût vû la Critique d'Eraſme ſur le celebre paſſage de l'Epît. I. de Saint Jean Chap. 5. v. 7. où nous liſons dans la Vulgate conformément au Grec ordinaire, *Tres ſunt qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum ſunt*, il n'avance rien qui puiſſe diminuër l'autorité de ce paſſage. Il le reçoit comme Canonique, de la même maniere que tout le reſ-

Ibid. fol. 21.

Joann. 10:30.

Ibid. fol. 23.

Ibid.

(d) *Unum verò neutraliter non ad ſingularitatem, ſed ad unanimitatem & concordiam pertinet; ut duo crederentur in una virtute, & hoc eſt quod antiquiores unam uſiam rectè dixerunt, quia eſt una poteſtas à Patre Filio tradita.* Id. Serv. eod. lib. 1. fol. 23.

te du Nouveau Testament. Mais il assûre qu'il n'est fait aucune mention en ce lieu-là de l'unité de nature, mais de l'unité & de la conformité de temoignage : *Mens enim Joannis est ex conformitate testium efficaciam veritatis ostendere.* Ibid. fol. 15.

Servet qui est beaucoup plus étendu dans ce premier livre que dans les autres, s'arrête à refuter les preuves que le Maître des Sentences a tirées de l'Ecriture en faveur du mystere de la Trinité. Comme il y en a quelques-unes qui sont foibles, & qui en supposent d'autres plus fortes, il tâche de tourner en ridicule ce Theologien, ne considerant pas que les anciens Docteurs de l'Eglise ont appliqué à la Trinité de certains passages, plûtôt par un sens Theologique que literal & naturel. Ces sortes d'interpretations, où l'on fait valoir jusques aux allegories, supposent la verité de ce mystere. Mais cet Antitrinitaire qui n'a point eu tous ces égards, compare aux Gnostiques les Theologiens qui se servent de ces sortes de preuves. Il ne se contente pas d'attaquer la creance des Catholiques par des temoignages de l'Ecriture, il a aussi recours aux raisons, pretendant que les Theologiens Scolastiques luy sont favorables, & entr'autres (*e*) Holcoth, qui s'est formé là-dessus 16. objections, ausquelles il n'a pas, dit-il, repondu solidement, mais en Sophiste. Il renvoye aussi aux écrits de Pierre d'Ailli.

Il joint à ces raisons les plus anciens Peres, savoir S. Ignace, S. Irenée & Tertullien ; & bien que ce dernier soit un de ses plus grands Auteurs, il est obligé d'avoüer qu'il ne luy est pas toûjours favorable : *Similiter Tertullianus, etiamsi aliquando sibi constare non videatur, tamen clarissimas veritates multas ex Apostolica traditione prædicat.* Ibid. fol. 34. Il cite même le livre intitulé *Recognitiones Clementis*, lequel tout apocryphe qu'il est conserve, selon luy, beaucoup de cette simplicité qui paroit dans les

(e) *Triadem hanc imaginariam impugnare possem 16. rationibus, quas ponit Robertus Holcoth in 1. Sententiarum dist. 5. ad quarum nullam bene respondet, nec respondere potest nisi sophisticè. Imò articulum hunc contra omnem rationem naturalem esse concedit. Vide etiam Præludia Petri de Alliaco, lib. 1. quæst. 5.* Id. ibid. fol. 32.

les anciens Ecrivains : *Licet sit liber apocryphus, est tamen antiquus, nempe Recognitiones Clementis, ubi etiam idiotis planissime Christus prædicatur, multiplicemque ibi illius antiquæ simplicitatis reperies odorem.* Mais n'ayant pas lu la plûpart de ces anciens Auteurs dans la source, il n'a pas eu une idée claire de leurs sentimens. Pierre Lombard & les autres Theologiens de l'Ecole, qui avoient formé de grandes difficultez contre le mystere de la Trinité, ont donné occasion à ses nouveautez. Calvin le convainquit dans la dispute qu'il eut avec luy, de n'avoir jamais lu ni en Grec ni en Latin les Oeuvres de Saint Justin, & de ne savoir pas même lire le Grec : *Quid hoc rei est*, luy dit-il, *cùm nulla extet Latina translatio (Justini) Græcè legere nescias ; tamen in Justini lectione familiariter te versatum esse fingis.*

Calvin. in expos. error. Serv. & refut.

Il n'y a rien qui deplaise tant à cet heretique que le mot de *personne*, dans le sens que les Orthodoxes luy donnent. Il leur objecte que s'il signifie quelque chose de réel, c'est une suite necessaire qu'il y ait trois réalitez ou substances en Dieu ; d'où il resulte, selon luy, qu'ils sont veritablement *Tritheïtes*, & par consequent opposez à toute l'Ecriture, qui établit manifestement l'unité de Dieu : *Clarè sequitur eos esse reales Tritheitas, & per consequens Scripturis & unitati Dei realiter repugnare, & sophisticè unum Deum connotativum defendere.* Après cela il produit plusieurs endroits de l'Ecriture, où le mot de *personne* signifie toute autre chose : mais cette discussion est inutile, puis qu'on demeure d'accord qu'il a été necessaire de donner de nouveaux sens à plusieurs mots, pour expliquer avec plus de netteté les mysteres de la Religion. Pour ce qui est des Auteurs profanes, dit-il, la signification du mot de *personne* est si connuë aux Latins, que c'est quelque Demon qui leur a suggeré ces personnes imaginaires & purement Metaphysiques dans la Trinité : *Extra Scripturas significatio vocis* persona *est Latinis ita per se nota, ut aliquis Diabolus iis suggesserit mathematicas fingere personas, & pro personis imaginarias & metaphysicas res nobis ostendere.*

Ibid. fol. 36.

Ibid.

Sa pensée est que le mot Grec πρόσωπον, & le Latin *persona*, ne signifient autre chose qu'une forme ou apparence ex-

exterieure, & que c'est de cette maniere qu'une personne de la Divinité se faisoit connoître en JESUS-CHRIST. Il est bon de l'entendre luy-même là-dessus: *In Christo enim relucebat una Deitatis persona, & in apparitionibus seu locutionibus Dei Patris alia, & in missione Spiritus alia, & sic tres in Euangelio personæ, Divina scilicet manifestatione; & alius Paracletus secundùm Tertullianum dicitur, non substantiæ nomine, sed personæ; quia alius aspectus, & alia fuit ibi Deitatis species & dispositio: apparitionum namque modos considerat Scriptura, & non metaphysicas rerum naturas.* Cette notion du mot de personne étant supposée, il condamne non seulement les Catholiques, mais aussi les Ariens, les Eunomiens, & generalement toutes les sectes qui ont chacune expliqué le mystere de la Trinité selon leurs prejugez. Ayant, dit-il, une fois erré dans le principe, elles ont accumulé erreurs sur erreurs: *Ecce quomodo errato semel fundamento perditissimi homines in altum pelagus, quæstioni minori quæstionem majorem adjicientes, & quilibet novum excogitans Deum novas blasphemias ei semper adjungit.*

Ibid.

Ibid. fol. 38.

Voilà de quelle maniere Servet raisonne dans son premier livre de la Trinité, comme s'il étoit le premier depuis tant de siecles qui eût eu la veritable connoissance de ce mystere. Il commence son second livre par l'explication de ces paroles de J. CHRIST à Nicodême, *Nemo ascendit in cœlum nisi qui descendit de cœlo, filius hominis qui est in cœlo.* Comme elles marquent expressément que le Fils de Dieu a été dans le Ciel avant que de paroître sur la terre, les nouveaux Antitrinitaires ont eu bien de la peine à y trouver un sens qui s'accommodât avec leurs prejugez, & ils ne conviennent pas même entr'eux là-dessus. Ce novateur croit se tirer d'affaire en disant, que ceux qui forment ces difficultez ne considerent pas que le Ciel est où JESUS-CHRIST est: *Mirantur aliqui circa hoc quis est ille filius hominis qui in cœlo tunc esset, nec considerant quod cœlum illic est ubi Christus est.* Ce qu'il tâche d'appuyer sur d'autres passages du Nouveau Testament, qui semblent avoir quelque raport avec celuy-là; d'où il infere que J. CHRIST n'a eu d'autre dessein, que de marquer par ces mots que le Royau-

Joann. 3:13.

Id. Serv. lib. 2. fol. 44.

Royaume de l'Evangile qui eſt celeſte n'étoit encore connu qu'à luy ſeul, & qu'il ne peut être revelé qu'à ceux qui croyent qu'il eſt le Fils de
Ibid. fol. 45. Dieu : *Vult dicere Chriſtus quòd regnum Euangelii quod eſt cœleſte nulli adhuc erat notum, niſi ſibi ſoli, nec poteſt notificari niſi credentibus ipſum eſſe Filium Dei.* Cette interpretation qui eſt opposée à toute l'antiquité, eſt éloignée de la ſignification ſimple & naturelle des mots.

Il vient en ſuite au commencement de l'Evangile de S. Jean, dans le deſſein d'expliquer ce que c'eſt que le λόγος ou la *parole*, qui eſt contenuë dans ces premiers mots, *in principio erat Verbum.* Il juge (*f*) que leur ſens doit être pris du commencement de la Geneſe, & que nous apprenons de là en même tems, comment Jesus-Christ qui eſt la parole de Dieu eſt la veritable lumiere du monde, laquelle éclaire tous les hommes. Comme il a eu recours cy-deſſus pour expliquer le mot de *perſonne*, à je ne ſay quelles formes ou diſpoſitions qui font connoitre au dehors la Divinité, il ſe (*g*) ſert icy de ces mêmes termes pour donner l'idée de ce λόγος; & il croit même ne rien avancer qu'il n'ait lu dans Tertullien & dans S. Irenée, & qu'ainſi il a de ſon côté la plus ancienne Tradition, remontant juſques aux Apôtres. Il n'y a point ſelon luy d'autre difference entre Dieu & le Verbe, que celle qui eſt entre une choſe & ſon mode. Le Verbe dans Dieu, dit-il, n'eſt autre choſe que Dieu qui parle, & après qu'il a prononcé ſa parole, alors il eſt chair ou Verbe

---

(f) In principio erat Verbum, *id eſt eloquium ſeu vox Dei, quia in principio dixit Deus* Fiat, & factum eſt, *& verbum illud factum eſt lux vera dum dixit* fiat lux, *& illud idem verbum, illa eadem lux eſt homo Chriſtus, qui eſt lux mundi,* Lux vera, illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum. Id. Servet. lib. 2. de Trinit. fol. 47.

(g) *Sciendum quòd antiquior Apoſtolorum traditio per ſacramentum verbi intelligit quamdam in Deo diſpoſitionem ſeu diſpenſationem, qua placitum eſt ei arcanum voluntatis ſuæ nobis revelare; & hoc Tertullianus* οἰκονομίαν, *& Irenæus diſpoſitionem ſæpiſſimè appellant; & ſicut Deus erat ille ſermo; ita etiam ſecundùm Irenæum ipſemet Pater loquens dicitur eſſe* λόγος, *ut ſic diſtinguantur ſicut res ipſa & rei diſpoſitio, quaſi res ipſa lateat, & per ſonitum verborum pateſiat.* Ibid. fol. 48.

Ibid. fol. 48. be de Dieu. *Verbum ergo in Deo proferente est ipsemet Deus loquens; post prolationem est ipsa caro seu verbum Dei.* Il ajoûte un peu après, que JESUS-CHRIST est appellé la parole du Pere, parce qu'il enonce sa pensée, & qu'il la fait connoitre, *Propterea dicitur ipse sermo Patris, quia Patris mentem enunciat & ejus cognitionem facit.* Ibid. fol. 49.

Servet ajuste aussi à ses idées ces autres mots, *Et la parole étoit avec Dieu.* Saint Jean, dit-il, qui avoit prevû que cette expression, *Et la parole ètoit avec Dieu*, donneroit occasion à établir un être réel, & distingué veritablement de Dieu le Pere, a ajoûté aussi-tôt que cette parole étoit Dieu même; c'est-à-dire selon S. Irenée, le λόγος ou *parole* est le Pere même qui parle: *Prævidit Joannes istos Philosophos qui ita arguunt, verbum illud erat apud Deum, ergo erat res aliqua distincta, ad quorum tollendam calumniam adiecit statim, & Deus erat illud verbum, hoc est, ut inquit Irenæus, ipsemet Pater loquens dicitur esse Logos.* Ibid. fol. 50. Il continuë d'expliquer selon cette idée plusieurs autres passages tant du Vieux que du Nouveau Testament qui ont du raport à ce Verbe, principalement ceux qui regardent sa generation. Son nouveau systême combat non seulement les Catholiques & les Ariens, mais aussi Ebion & Cerinthe, ausquels il croit que S. Jean est tout à fait contraire dans son Evangile, *Eò tendit Joannes, ut confunderentur Ebion & Cerinthus qui solam in Christo carnalem generationem ponebant, cùm ex matre carnaliter nascatur, ex Patre verò ab æterno, nec est nisi unus natus filius & genitus.* Ibid. fol. 52. Il traitte assez au long de cette generation; mais outre que mon dessein n'est pas de copier icy les livres de Servet, ce qu'on en vient de raporter suffit pour faire connoitre sa methode, & les interpretations qu'il a données à plusieurs passages du N. T. Il a fait comme un mêlange des sentimens des Catholiques & des Ariens, remontant jusques aux Peres qui ont vêcu avant le Concile de Nicée. Il ajoûte enfin aux Auteurs qu'il a citez cy-dessus Clement d'Alexandrie, & Denis Evêque de la même ville, bien qu'il n'eût pas lu leurs Ouvrages, souhaittant avec passion de pouvoir voir tous les anciens Docteurs qui ont écrit

écrit avant l'Arianiſme, *Quorum* (*Clementis & Dionyſii*) *ſcripta, ſimiliter & omnium aliorum qui ante Arianum ſchiſma ſcripſerunt utinam vidiſſem!*

Dans ſon troiſiéme livre, où il explique ſelon la même methode pluſieurs paſſages du N. Teſtament qui regardent JESUS comme Verbe, il commence par ces paroles ſi oppoſées aux nouveautez des Sociniens, *Antequam Abraham fieret ego ſum.* (*h*) Suppoſant que le Verbe eſt le Pere qui parle aux hommes, il ne luy a pas été difficile de montrer qu'il eſt en effet avant Abraham, & même avant Adam. Il ſe fonde ſur cette expreſſion de Saint Jean, *le Verbe a eté fait chair*, d'où il tire la plûpart de ſes conſequences, & ſur laquelle il s'étend encore plus au long dans les livres ſuivans, & dans deux autres livres qu'il a intitulez *Dialogues de la Trinité.* Il y traitte plus à fond de la Divinité de JESUS-CHRIST, mettant de la difference entre ces deux expreſſions, *être fait chair* & *être uni à la chair.* Il reconnoit avec Saint Jean que le Verbe s'eſt fait chair; mais il nie qu'il ſe ſoit uni à la chair, au moins dans le ſens des Catholiques. *Hoc unum*, dit-il, *hîc & ſemper deteſtamur quòd Philoſophi non permittunt nobis verbum fieri carnem, ſed volunt verbum carni uniri, & per alloioſin & metaphoras & idiomatum communicationem ſubſannare.* Id. Servet. lib. 1. Dialog. de Trinit.

C'eſt ce qu'il avoit déjà examiné plus à fond & d'une maniere critique dans ſon livre 7. de la Trinité, où il aſſûre que (*i*) Saint Jean n'a pas dit que *le Verbe s'eſt fait chair*

(h) Verbum caro factum eſt *Joannis eſt illuſtre præconium, quod in ſcrutandis Chriſti arcanis ſemper eſt præmittendum: ex quo facilè intelligenius*, Antequàm Abraham naſceretur ego ſum. *Illud Dei oraculum quod ante Abraham prolatum & manifeſtatum ab ipſo Abraham eſt auditum & viſum: voce enim viſibili ante Abraham, imò ante Adam prolata Chriſtus jam ab initio egreditur ex ore Dei.* Id. Serv. lib. 3. de Trinit. fol. 67.

(i) *Non dixit Joannes*, Verbum caro factum eſt, *ad mentem illorum, ſed* Verbum caro fuit, Verbum caro extitit; *& hæc eſt propriiſſima ſignificatio* ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο: *nam illud quod erat verbi perſona eſt nunc ipſe Chriſtus. Utinam nos legiſſemus*, Verbum caro fuit, *ſicut ibidem dicitur*, Fuit homo

chair, selon le sens qu'on donne ordinairement à ces paroles, mais que *le Verbe a été chair*, & que c'est la signification du verbe Grec ἐγένετο. Plût à Dieu, ajoûte-t-il, qu'on eût lu, *le Verbe a été chair*, comme nous lisons dans ce même Chapitre, *il y eut un homme envoyé de Dieu*: c'est le même mot Grec ἐγένετο. Il faudra aussi traduire au vers. 3. *toutes choses ont été par luy, & rien n'a eté sans luy*; au Pseaume 32. *il a parlé & les choses ont été*, & au commencement de la Genese, *Dieu a dit, que la lumiere soit, & la lumiere fut*. La raison qu'il aporte de sa nouvelle interpretation, est fondée sur ce que Saint Jean a exprimé par ἐγένετο le verbe Ebreu היה, *fuit*, dont Moyse s'est servi. Il a recours à la même langue Ebraïque dans l'idée qu'il donne du mot Grec λόγος, qu'il pretend repondre au mot Ebreu דבר: *Res*, dit-il, *longè facilior evadet si Hebraismos hic non* Id. Servet. lib. 7. de Trin. fol. 117. *negligamus*. De plus il affecte de paroître conforme aux plus anciens Ecrivains Ecclesiastiques, recommandant même à ses lecteurs de ne point abandonner l'ancienne Tradition, pour embrasser les nouvelles opinions. Il confirme cette pretenduë Tradition au regard du λόγος, ou *Verbe*, par le temoignage de Saint Irenée & de Saint Ignace qu'il fait disciple de Saint Jean. *Si Ignatium Joannis Euangelistæ discipulum legas, eamdem sicut in Irenæo phrasim reperies quam obsecro serva, nec ab antiqua traditione in puncto recedas, & ex hoc omnes nostri seculi adinventiones, blasphemias & nugas facilè rejicies.* Ibid.

Ce seroit icy le lieu de combatre les fausses idées de ce Patriarche des nouveaux Antitrinitaires, si Calvin n'en avoit déjà montré la fausseté dans un ouvrage separé, qui a été imprimé avec ses autres Opuscules de Theologie. On trouvera dans ces Opuscules

 plu-

mo missus à Deo; *eadem enim est Græca vox. Similiter*, Omnia per ipsum fuerunt, & sine ipso fuit nihil, *sicut & Psalmo* 32. Ipse dixit & fuerunt, *Gen.* 1. Dixit Deus, Sit lux, & fuit lux: *Hebraica enim vox est ibi in hac significatione clarissima, & Joannes eo verbo usus est quo Deus in principio mundi usus est, & pro* היה *posuit* ἐγένετο: *quod & Græca translatio clarè indicat*. Id. Serv. lib. 7. de Trinit. fol. 113.

plusieurs Actes, qui peuvent en quelque façon suppléer aux livres de Servet qui sont devenus très-rares. Je ne voy pas quelle raison les Ministres de Geneve ont euë de les supprimer avec tant de soin, publiant en même tems un abregé de sa doctrine & de ses principales preuves. Ils y furent en quelque maniere contraints, pour se justifier des reproches qu'on leur fit de plusieurs endroits sur ce qu'ils avoient fait mourir cruellement ce miserable, qui n'avoit point d'autres principes de sa Religion, que ceux qui étoient reçus à Geneve & parmi tous les autres Protestans. C'est pourquoy les raisons que Calvin employe contre luy seroient bien plus fortes dans la bouche d'un Catholique, que dans la sienne. Il l'accuse d'être un novateur, & un homme sans Religion qui abusoit de la parole de Dieu, se moquant de toute l'ancienne Tradition. Les Catholiques n'objectoient-ils pas la même chose à ce Docteur de Geneve? N'avoient-ils pas les mêmes raisons de le condamner au feu pour ses nouveautez? Il ne falloit point même d'autre juge que le livre qu'il venoit de publier avec ce titre, *Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti & brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coërcendos esse hæreticos.*

Calv. in Resp. ad solut. 3. Serv.

Calvin se plaint, presque dès le commencement de cet Ouvrage, d'une certaine maladie d'esprit qui regnoit de son tems, principalement dans les Italiens, lesquels étant subtils de leur naturel inventoient des nouveautez dans la Religion. *Vulgaris hic morbus est ac fere ubique regnat, quod ut quisque ingenii agilitate pollet, ita eum titillat inanis curiositas; sed in Italis propter rarum acumen magis eminet.* Mais il n'y avoit point alors de lieu dans l'Europe, où cette maladie d'esprit regnât plus qu'à Geneve. C'est de cette Ecole d'où sont sortis la plûpart des premiers Antitrinitaires du dernier siecle, dont une partie se refugia en Pologne, comme nous aprenons des Actes que Calvin en a publiez luy-même, & qu'il est bon de lire. Ils font mention de plusieurs Ouvrages de Servet, & entr'autres de ses Lettres, & d'une Apologie qu'il avoit écrite à Melancton. Il cite luy-même cette Apologie dans sa reponse au même Calvin qu'il traitte d'heretique

que, & de disciple de Simon le Magicien, à cause de ses sentimens sur le libre arbitre. *Mirari subit*, dit-il, *hominis impudentiam qui se orthodoxum dicat ministrum Ecclesiæ, accusatorem criminalem & homicidam.* En quoy il n'avoit pas tout à fait tort.

Son adversaire luy avoit objecté, que sur le fait du libre arbitre il étoit dans les sentimens de Pelage : mais il luy repond avec force, qu'il fait passer pour Pelagiens tous ceux qui n'embrassent point les impietez de ce Magicien; que cela étant il n'y a aucun Docteur de l'Eglise depuis les Apôtres qui n'ait été Pelagien, parce qu'il n'y en a aucun qui ait ruïné entierement le libre arbitre : *Quicunque non est Simon Magus, est Calvino Pelagianus. Omnes igitur quotquot fuerint in Christianismo sunt à Calvino damnati, etiam Apostoli, etiam Apostolorum discipuli, etiam veteris Ecclesiæ Doctores : nemo enim unquam liberum arbitrium penitus sustulit, nisi Simon iste Magus.* Tout ce qui est dans Servet n'est pas heretique : il a attaqué dans son 3. livre de la Trinité les sentimens de Luther sur la prescience & la predestination, & sur le libre arbitre. Il les appelle des opinions qui font horreur; *quod est perhorrendum.*

Servet. apud Calv. in refut. cavill. Serv.

Les Antitrinitaires, dont la faction s'éleva dans Geneve au tems de Calvin, étoient fort éloignez des visions de Servet, comme il paroît des Actes que nous en avons, & principalement de la Confession de foy de Valentin Gentil, qui n'est pas éloignée de l'ancien Arianisme. Cet Italien embarrassa tellement Calvin par ses subtilitez, que celuy-cy fut obligé de dire que le Fils étoit αὐτόθεος, *Dieu de luy-même*, aussi bien que le Pere. Valentin au contraire pretendit que toute l'antiquité n'avoit reconnu que le Pere seul pour αὐτόθεος. Il apporta même la definition du Concile de Nicée, qui a declaré le Fils *Deum de Deo.* A quoy Calvin repond, que cette expression luy paroît dure, *dura locutio fateor.* Les progrés que cette nouvelle secte fit en peu de tems dans la Pologne luy causerent du chagrin, comme on le peut voir dans les Actes qu'il nous a laissez. Dans une lettre qu'il écrivit de Geneve aux Polonois de sa Communion, il traitte George Blandrata, Valen-

En 1563.

tin Gentil, Paul Alciat & quelques autres de furieux & de novateurs, qui mettant trois essences en Dieu au lieu de trois personnes, avoient forgé trois Dieux. Mais ses declamations qui étoient remplies d'injures furent inutiles.

Du-dith. Ce party des Unitaires commença à se multiplier: il y eut même de savans hommes qui embasserent leurs opinions, & entr'autres Andre Dudith & Bernardin Ochin. Le premier qui avoit été Evêque, & fort consideré à la Cour de l'Empereur, prit d'abord les sentimens de ceux de Geneve; mais il devint en suite un de leurs plus redoutables adversaires, comme il paroît des lettres qu'il écrivit à Beze son ami, lesquelles ont été imprimées avec celles de Fauste Socin. Ochin. Le second, après avoir vêcu plus de 30. ans en Italie chez les Religieux de l'Ordre de Saint François dans une très-grande reputation, embrassa le Calvinisme, & se fit en suite Unitaire. Ceux *En 1562.* de Zuric l'ayant rêçu chez eux le firent Ministre d'une Eglise Italienne; mais ayant écrit en faveur de la Polygamie, & ayant publié 30. Diagues en sa langue, que Castalio traduisit aussi-tôt en Latin, ils le chasserent de leur païs, après l'avoir exhorté inutilement de changer de sentiment. C'est ce que nous apprenons de la vie de Bullinger écrite par Melchior Adam, & de Josias Simler dans une Preface qu'il a mise au devant de quelques anciens Auteurs, qui ont traitté du mystere de l'Incarnation contre les heretiques.

Ochin après avoir beaucoup souffert, parce que les Zuingliens ou Calvinistes luy refuserent toute sorte de secours, se retira en Pologne, où il ne demeura pas long-tems à cause de sa doctrine. C'est pourquoy il passa de là en Moravie, où il mourut s'étant joint aux Anabatistes. *In Poloniam abiit, quò ut venit dicitur palam hypostasim Spiritus Sancti oppugnasse; sed nec ibi commorari ei diutius licuit; quare in Moraviam ad Anabaptistarum conventicula se recepit, ubi & obiit.* *Melch. Adam in vita Bulling.* Sandius n'a pas manqué de le mettre dans le Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires. De plus Fauste Socin avoüe dans une de ses lettres, n'être point l'auteur du sentiment qu'il avoit sur la satisfaction de Jesus-Christ, l'ayant lu au- *Socin. epist. ad Martin. Vadou. anno 1598.*

auparavant dans les Dialogues d'Ochin. Il ne s'est pas neanmoins declaré tout à fait Unitaire dans ses Dialogues, où il raporte seulement les raisons de part & d'autre. Dans son premier livre qui traitte du Messie, il dispute contre un Juif qu'il fait parler en Rabbin; mais il n'est pas assez instruit du Judaïsme. Il paroit plus exact dans son Dialogue de la Trinité, où il produit au long les raisons des Catholiques & des Antitrinitaires: il pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous pretexte d'y repondre.

Il temoigne dans sa Preface, qu'il n'a entrepris cet ouvrage qu'à la priere de ses amis; & qu'il avoit été même obligé de le donner au public, pour ôter les soupçons qu'on avoit de luy, sans qu'il y eût donné occasion: *Adde quòd nonnulli nulla à me data occasione, incipiebant non solùm suspectum habere me, verùm etiam eam (Trinitatem) à me non credi dictitare: quæ res me coëgit eorum errorem ostendere.* Il fait profession de ne rien apporter qui ne soit pris de l'Ecriture, sans se mettre en peine de l'autorité des Conciles & des Peres, parce que ce sont, selon luy, des hommes qui ont pu se tromper. Ce qui l'engagea encore à publier cette dispute, c'est que les Eglises de Pologne qui avoient embrassé les sentimens des Reformez, étoient partagées entr'elles sur l'explication de ce mystere, comme il l'assûre dans sa lettre au Prince Radzevil, auquel il a dedié ce Dialogue: *Et quoniam*, dit-il, *opinionum hanc varietatem in Poloniæ quoque Ecclesiis emergere audio; quarum tu pro tuis raris virtutibus, singularique pietate nominatim patrocinium defensionemque suscepisti, visum est mihi duos hosce Dialogos tibi dedicare.*

Ochin. Præfat. in Dial. de Trinit.

Idem Ochin. in epist. ad Princip. Radziv.

Je ne doute point qu'il n'eût lu les livres de Servet contre la Trinité, parce que celuy qu'il introduit sous le nom de *Spiritus*, pour defendre la cause des Antitrinitaires, les copie souvent. C'est après ce chef des nouveaux Unitaires que *Spiritus* observe sur ces mots, *Sermo caro factus est*, qu'on peut (*k*) traduire le verbe Grec ἐγέ-

(k) *Sciendum tibi est ubi nos in eo loco legimus* factus est, *in Græco esse* egeneto, *quod verbum non solùm* factum fuisse, *verùm etiam* fuisse *notat, ut postulat*

ἐγένετο par *fuit*, au lieu de *factus est*, & que la ſuite même du diſcours demande qu'on le traduiſe ainſi en ce lieu-là, comme l'Interprete Latin l'a traduit au v. 6. de ce même Chapitre de S. Jean. Ce *Spiritus* n'eſt pas auſſi beaucoup éloigné de Servet, dans l'explication qu'il donne à ces premiers mots du même Evangile, *In principio erat Verbum.* Il croit que cet Evangeliſte a imité Moyſe, comme s'il diſoit, ayant à écrire les actions de JESUS-CHRIST, la premiere choſe que j'ay à vous dire, c'eſt que la parole étoit. Il y en a d'autres, ajoûte-t-il, qui entendent par cette parole JESUS même dans ſa conception ou dans ſa naiſſance, c'eſt-à-dire lors que JESUS eſt né il étoit la Parole, ayant été ainſi appellé parce qu'il a fait connoître l'Evangile: *Alii ſermonem de quo ibi Joannes loquitur interpretantur ipſum Jeſum quando conceptus, aut quando natus eſt, ut ſit Joannis hæc ſententia,* In principio, *hoc eſt quando natus fuit, mundoque apparuit,* erat ſermo, *videlicet Jeſus, ideo ſermo vocatus quia Euangelium nobis patefecit.*

Apud Ochin. Dial. de Trinit. p. 73.

Ochin qui repreſente dans ce Dialogue la perſonne de l'Orthodoxe, repond qu'il admire l'aveuglement de ceux qui donnent des ſens ſi éloignez à ces paroles de S. Jean. Il les rejette comme une nouveauté qui n'eſt jamais venuë en la penſée d'aucun heretique. Il prouve dans ce même Dialogue la Divinité de JESUS-CHRIST, par l'adoration qui luy eſt renduë dans les Livres du Nouveau Teſtament: mais il fait en même tems repondre cet *Eſprit* Arien, que le Pere doit être adoré & invoqué comme le premier & principal auteur de tous les biens, & qu'il veut être adoré ſeul de cette maniere. Ce qui n'empêche point, dit-il, qu'on n'adore le Fils comme Mediateur & Interceſſeur: *Pater honorari, adorari, invocari debet ut autor præcipuus omnium donorum, qui à ſe, non ab aliis, habeat omne bonum; quin ſe ſolum ut talem vult adorari, vultque & Filium honorari, adorari, invocari, ut ſequeſtrum, advocatum, non ut præ-*

ſtulat alioquin orationis tenor, ut eo in loco ſignificet fuiſſe, *ſicuti paulò ante ubi de Joanne Baptiſta,* Fuit homo miſſus à Deo. Ochin. Dialog. de Trinit. pag. 76.

præcipuum autorem datoremque boni quod habemus. Il est aisé de juger par ce qu'on vient de raporter, que ce n'a pas été sans raison qu'on soupçonna en Pologne Bernardin Ochin d'être Antitrinitaire, puis que sous pretexte d'éclaircir les difficultez qui regardent le mystere de la Trinité, il fortifie les sentimens des Unitaires.

Outre les Dialogues dont nous venons de parler, où il explique un grand nombre de passages du Nouv. Testament, il a composé en sa langue une espece de Commentaire sur les Epitres de Saint Paul aux Romains & aux Galates. Je n'ay vû que ce qu'il a écrit sur la derniere Epitre. C'est une Paraphrase assez étenduë à l'imitation de celles d'Erasme; & elle peut en quelque façon tenir lieu de Commentaire, parce qu'il y apporte differentes interpretations sur les endroits difficiles, y mêlant aussi quelquefois de la Morale. Sa methode seroit plus exacte s'il étoit moins Declamateur. Pour se rendre plus agreable aux Protestans parmi lesquels il vivoit alors, il declame souvent contre la doctrine & les usages de l'Eglise Romaine, faisant plûtôt le mêtier d'un Controversiste emporté, que d'un Commentateur des Livres Sacrez.

Edit. in 8. ann. 1546.

Quelques-uns ont cru que Bernardin Ochin, qui étoit de Sienne, a été le premier fondateur des Peres Capucins: mais ils se trompent; car il a seulement eu part à cette reformation de l'Ordre de S. François. Boverius qui a écrit leurs Annales, ne reconnoît point d'autre fondateur de son Ordre que Matthieu Bassi. Il avoüe neanmoins qu'Ochin a été un de leurs premiers Generaux, & qu'il s'étoit acquis une grande reputation dans toute l'Italie, & même à la Cour du Pape, à cause de ses rares talens pour la prédication. Il loüe aussi ses mœurs & sa bonne conduite, qui luy attira la faveur de plusieurs Princes & du Pape Paul III. qui l'exemta de reciter son Breviaire pour luy donner plus de tems à negotier les affaires des Princes, lesquelles l'occupoient entierement. Cet Annaliste des Capucins attribuë le commencement de sa chute, à la liaison qu'il eut étant à Naples avec Valdesius Jurisconsulte Espagnol, qui luy donna à lire les livres de Luther & de Bucer, & l'Institution de Calvin, qui avoit été imprimée à Bâle en 1534. San-

Zachar. Bover. Annales Capucin. edit. Lugdun. ann. 1632.

Sandius a donné place à ce Valdesius parmi les Unitaires. Ce que le même Boverius raporte dans ses Annales touchant le martyre d'Ochin, qui abjura ses erreurs dans Geneve sur la fin de sa vie, est une fable qui ne merite pas d'être refutée: car il est constant qu'il est mort dans les sentimens des Antitrinitaires.

CHAP. LVI.

Des Commentaires de Fauste Socin & de Jean Crellius sur le Nouveau Testament.

SOCIN. Fauste Socin, qui a donné le nom de Sociniens aux nouveaux Unitaires, est presentement si connu dans toute l'Europe, qu'il est inutile de faire icy son histoire; outre que j'en ay déja parlé ailleurs, & même assez au long. Quoy qu'il passe aujourdhuy pour le chef d'une nouvelle secte, il a protesté luy-même qu'on ne pouvoit pas raisonnablement l'appeller Heresiarque: *Nullo prorsus pacto possum ego hæresiarcha vocari*, puis qu'il ne dogmatisoit point, & qu'il n'avançoit rien qui n'eût été déja publié par d'autres, même dans la Pologne, avant qu'il vint s'y établir: *Cùm nec dogma ullum in meis scriptis in lucem editis asseruerim, quod non modo alibi, sed in hoc ipso regno ubi ea sunt edita ab alijs ante me, & meum huc adventum, partim publicè & voce & scripto assertum, partim jam affirmatum & discutiendum propositum non fuisset.* En effet il a plûtôt raffiné par ses subtilitez sur les nouveautez qui regnoient de son tems, qu'il n'a été auteur d'un nouveau systême de Religion. Il est surprenant qu'un homme qui n'avoit presque aucune érudition, & qu'une connoissance très-mediocre des langues & de la Theologie, se soit fait un party considerable en si peu de tems.

Socin. epist. ad Mart. Vadov. ann. 1598.

Ibid.

Il avoüe librement dans sa Reponse à la Defense de Puccius, qui l'avoit accusé de parler en maître sur des matieres qu'il n'entendoit point, & qui dependoient du Grec & de l'Ebreu, qu'il ne s'étoit gueres appliqué à l'étude de ces langues: *Græcos fontes, & egomet omnibus dico, leviter admodum degustavi, Hebræos vix dum attigi.* Cependant la plûpart de ses nouvelles interpretations de l'Ecriture, sur lesquelles roulent ses opinions, sont tirées du Grec & de l'Ebreu. Mais il avoit plus lu les Interpretes & les Traducteurs de

Id. Socin. Resp. ad Defens. Pucc. p. 273.

de ces derniers tems que les originaux, comme il paroît de ses Ouvrages. On y trouve souvent les noms d'Erasme, de Vatable ou Robert Etienne, de Castalio, de Beze, & d'Arias Montanus. Il choisit dans ces Auteurs ce qui s'accommode le mieux avec ses préjugez. On doit neanmoins luy rendre cette justice, que lors qu'il ne s'agit que d'un point de pure Critique, il ne manque ordinairement ni de bon sens ni d'application, & il encherit même quelquefois sur les autres Critiques. Mais quand il est question d'établir ses dogmes, il outre sa matiere, sa trop grande subtilité le jettant dans des explications paradoxes, comme il est aisé de le justifier par plusieurs exemples, qu'il seroit long de raporter. Ceux qui n'ont pas le tems de parcourir ses Ouvrages, qui ont été imprimez en deux tomes *in folio*, à la tête de la Bibliotheque des Freres Polonois ou Unitaires, peuvent consulter leur Catechisme dont il y a eu diverses éditions, & qui a pour titre, *Catechesis Ecclesiarum Polonicarum, unum Deum Patrem illiusque Filium unigenitum Jesum Christum, unà cum Spiritu Sancto ex Sacra Scriptura confitentium.* Ce petit livre qui renferme en peu de mots les articles de leur doctrine avec les preuves, est un abregé de ce qu'il y a de plus considerable dans les deux volumes de Socin.

Je ne parlerai icy que de ses Commentaires sur le Nouveau Testament, & de sa methode, d'où les Catholiques mêmes peuvent tirer quelque avantage. Les Orthodoxes n'ont fait autrefois aucune difficulté d'inserer dans leurs *Chaînes* les Explications de Theodore d'Heraclée, bien qu'il fût Arien. Nous lisons dans Theodoret sur l'Ecriture plusieurs belles remarques, principalement sur ce qui regarde la Critique, desquelles il est redevable à ce Theodore : les Copistes de ces recueils ont confondu quelquefois ces deux noms. Socin a preferé en beaucoup d'endroits l'ancien Interprete Latin aux nouveaux, & il fait même profession de le suivre. Il n'étoit point de plus entêté des nouveaux Dictionaires Ebreux, qui ont été composez sur les interpretations de Kimhi & des autres Rabbins : & c'est ce qui luy a fait preferer Forsterus à Pagnin, ne jugeant pas favorablement de ce dernier,

qui (*a*) n'a fait, si nous l'en croyons, que copier les livres des Juifs ; au lieu que l'autre est plus exact à chercher la signification propre & l'origine des mots Ebreux. Il est neanmoins certain que Forsterus est fort inferieur à Pagnin : mais Socin qui n'avoit pas une connoissance assez étenduë de la langue Ebraïque, s'est servi de tous les secours qu'il a pu trouver. C'est pour cette même raison que dans l'interpretation des mots Grecs du N. Testament, il ne s'en raporte pas tout à fait aux faiseurs de Dictionaires; mais il remonte jusques à l'origine, les conferant avec le texte Ebreu, & quelquefois avec la version Grecque des Septante.

On a mis au commencement de son premier volume un Commentaire assez long, qu'il a composé sur les Chap. 5. & 6. de S. Matthieu, qui contiennent le Sermon de JESUS-CHRIST sur la montagne. Il observe d'abord (*b*) que le mot Grec μακάριος, n'a point été bien traduit dans la version Polonoise du Nouveau Testament, qui étoit à l'usage des Unitaires de ce païs-là, par un mot qui repond au Latin *felix*, parce que selon le sentiment des personnes savantes, μακάριος signifie quelque chose de plus qu'une felicité humaine. Il s'étend sur ces Beatitudes, comparant S. Matthieu avec S. Luc. Il raporte de plus les interpretations diverses des Commentateurs, & il remarque les Ebraïsmes dont il juge avec beaucoup de liberté. Pour vouloir même être trop exact, il descend quelquefois jusques aux minuties. Il n'oublie point d'y apuyer les interpretations qui ont du raport avec ses préjugez, comme on le peut voir sur

(a) *Forsterus quanquam fortassis aliquando labitur, in significationibus tamen verborum Hebraeorum perquirendis, singularumque vocum vel origine vel peculiari sensu indagando multo diligentior quàm Pagninus fuit : quandoquidem Pagnini opus nullis propemodum ingenii luminibus distinctum est, sed multa tantùm lectione refertum.* Socin. Respons. ad Defens. Pucc. pag. 279.

(b) *Video in versione Polonica Novi Testamenti, quâ Ecclesia nostra utitur hactenus, esse verbum Graecum redditum eo verbo quod propriè* felicem *significat; id quod mihi parum probatur, cùm Graecum verbum* μακάριος *aliquid significet, quod verbo Latino* felicis *non bene videtur exprimi*, &c. Id. Socin. init. Explic. Cap. 5. Matth.

ſur cet endroit, où il pretend que JESUS-CHRIST a reformé veritablement l'ancienne Loy par de nouveaux preceptes. Selon cette idée il aſſûre, que le commandement d'aimer ſes ennemis a été inconnu aux Juifs dans l'ancienne Loy. Mais il me ſemble qu'un homme comme luy, qui cherche les explications les plus ſimples & les plus naturelles, ne devoit pas aſſûrer ſi hardiment que les Juifs n'ont point connu le precepte d'aimer ſes ennemis, puis que la Loy qui ordonne d'aimer ſon prochain, renferme ſous le nom de *prochain* les ennemis auſſi bien que les amis, ſelon la ſignification du mot Ebreu *rea*, que les Septante ont traduit par
Exod. 23: 4. & 5. πλησίον. Moyſe ne veut-il pas qu'on rende ſervice à ſes ennemis auſſi bien qu'à ſes amis? Y a-t-il rien de plus formel que ces paroles de Salomon, *Si eſurierit inimicus tuus ciba illum; ſi ſitierit da ei aquam?* Et ainſi J. CHRIST a plûtôt renouvellé les anciens commandemens, qui ne s'obſervoient plus de ſon tems, qu'il n'en a donné de nouveaux. Les anciens dont il eſt parlé en ce lieu-là, ſont les Docteurs qui avoient alteré la Loy par leurs interpretations. Il reſpond neanmoins à ces objections; mais ſes reponſes ne paroiſſent pas ſolides. On pourroit neanmoins luy accorder, que le commandement d'aimer ſes ennemis dans la nouvelle Loy, a quelque choſe de plus parfait que dans l'ancienne, ſans en tirer les conſequences qu'il en a tirées.

Pour ce qui eſt de la Critique, bien qu'il eût lu dans tous les Exemplaires Grecs & dans le Syriaque au verſ. 22. εἰκῆ, qu'il traduit par *temerè*, il prefere la verſion Vulgate où ce mot n'eſt point, ſans en apporter d'autres raiſons que les paroles mêmes du texte, qui luy font juger que c'eſt une addition: d'où il infere que l'ancien Interprete Latin a eu un Exemplaire Grec où ce mot n'étoit point: *Adverbium* temerè *non legitur in vulgata Latina editione, quod indicat in quibusdam exemplaribus Græcis antiquitus illud lectum non fuiſſe.* *Id. Socin. Explicat. Cap. 5. Matth. p. 13.* C'eſt ſur ce même pied-là qu'il conjecture judicieuſement au commencement du Chap. 6. que cet ancien Interprete qui a traduit *juſtitiam*, aura lu δικαιοσύνην dans ſon Exemplaire Grec, comme Beze a auſſi mis tant dans ſon texte que dans ſa verſion Latine: *Certè ab omni veriſimilitudine*

Id. Expli- cat. C. 6. Matth. p. 36. *tudine prorsus abest, ut vetus Latinus Interpres sine ullo Græco codice, unde sumpserit ejusmodi nomen cum significatione eleemosynæ, ex suo capite usurpare voluerit.* Il fait en plusieurs autres endroits le même jugement de la Vulgate, qu'il prefere souvent pour de bonnes raisons au Grec ordinaire & au Syriaque, comme on le peut voir sur le vers. 4. du même Chapitre, où il observe qu'il (*c*) y a dans ces Exemplaires *palam* ou *in propatulo*, mais que ce mot n'étant point dans la plûpart des Exemplaires Latins, ni dans les Grecs les plus corrects, il prefere ces derniers aux premiers, parce que le mot de *palam* luy paroit avoir été ajoûté après coup.

Il y a neanmoins des endroits où il condamne mal-à-propos l'ancien Interprete Latin, & entr'autres sur ces paroles qu'on lit à la fin de l'Oraison Dominicale dans la plûpart des Exemplaires, *parce que le Royaume* &c. Elles sont, dit-il, non seulement dans tous les Exemplaires Grecs, mais aussi dans le Syriaque, qui s'accorde neanmoins ordinairement avec la Vulgate aux lieux où elle differe du Grec. D'où il conclut qu'il ne faut pas suivre temerairement l'opinion des Catholiques Romains, comme quelques-uns font, mais qu'on doit plûtôt croire que JESUS-CHRIST a enseigné ce qui se trouve dans tous les Exemplaires, à la reserve des Latins: *Quapropter non est temerè adhærendum Pontificiorum opinioni, quod tamen quidam faciunt, sed potius firmiter credendum ita Christum docuisse, ut exemplaria omnia, præter Latina, habere creduntur.* Ibid. p. 54. Il auroit mieux raisonné s'il avoit dit, conformément au principe qu'il a avancé cy-dessus, que cet ancien Interprete n'avoit point dans son Exemplaire Grec ce qu'on lit dans le Grec ordinaire & dans le Syriaque: & en effet nous avons des Exemplaires Grecs qui sont conformes à la Vulgate. Socin ne devoit pas s'éloigner en ce lieu-cy du sentiment d'Erasme, qu'il semble condamner: &

(c) *Quamvis communem lectionem Græcam & Syriacam simpliciter improbare non audeam, tamen Latini codices & emendatiora illa Græca exemplaria in suspicionem me adducunt, quòd aliquis de suo addiderit ab initio in codicis margine,* ἐν τῷ φανερῷ. Id. Socin. Explic. Cap. 6. Matth. pag. 37.

& pour ce qui eſt du Syriaque, il y a de l'apparence qu'il convenoit parfaitement là-deſſus avec l'Interprete Latin, & qu'il aura été depuis retouché.

Il defend la Vulgate en quelques autres endroits, même avec force, contre les nouveaux Traducteurs, & principalement contre Beze, qu'il accuſe d'avoir ajoûté à ſon texte pluſieurs mots ſous pretexte de l'éclaircir, bien qu'il fût aſſez clair de luy-même. C'eſt ſur ce pied-là qu'il fait venir icy ces mots de l'Epître

Coloſſ. 2: 23. aux Coloſſiens, *Non in honore aliquo ad ſaturitatem*, comme il y a dans la Vulgate conformément à l'original Grec. Beze les a traduits de cette maniere, *Nec* tamen *ullius ſunt pretii* cùm *ad ea* ſpectent *quibus farcitur caro:* ce que Socin appelle une interpretation monſtrueuſe, à cauſe des additions qu'on y a inſerées ſans aucune neceſſité, & qui corrompent même le ſens du Grec qui n'a aucune obſcurité:

Socin. ibid. p. 62. *Quæ interpretatio mihi planè monſtroſa videtur: additur enim in illa cauſa vox* tamen, *vox* ſunt, *& totum illud* cùm ad ea ſpectent, *vel certè illa duo verba* cùm ſpectent, *& mirabiliter ſenſus verborum Græcorum qui ſatis planus eſſe videtur, corrumpitur judicio quidem meo.*

Il étoit difficile que ce chef des nouveaux Unitaires ne mêlât quelquefois de la Theologie & de la controverſe dans ſes Commentaires, pour établir ſes nouvelles opinions lors que l'occaſion s'en preſente: mais je ne m'y arrêterai point. Je viens à ſon Commentaire ſur le commencement de l'Evangile de S. Jean. Il eſt court, parce qu'il ne s'étend que ſur les 14. premiers verſets: mais il eſt un des plus importans, contenant une explication de ces mots, *In principio erat Verbum*, qui eſt inconnuë à toute l'antiquité. Perſonne ne s'eſt aviſé avant Fauſte Socin, ou plûtôt avant Lælius ſon oncle, auquel il eſt redevable de ſa nouvelle interpretation, de dire que le ſens propre & naturel de ces paroles, *In principio erat ſermo*, étoit celuy-cy, *In Euangelii principio erat Dei ſermo:* car c'eſt ainſi que les Sociniens les paraphraſent; comme ſi le commencement dont il eſt parlé en ce lieu-là étoit le commencement de l'Evangile. Il pretend que celuy qui eſt appellé *Verbe* n'a pas été de toute éternité, ni avant la creation du monde; mais que par le Verbe ou parole il faut

faut entendre JESUS-CHRIST Fils de Dieu, ſavoir cet homme qui eſt né de la Vierge Marie ſous l'Empereur Auguſte : *Joannes verbi nomine ipſum Dominum Jeſum Chriſtum Dei Filium, hominem ſcilicet illum qui Auguſto imperante ex virgine Maria natus eſt, intelligit, non ob aliquam ejus naturam, aut ſubſtantiam, ſed muneris tantùm cauſâ, quo ipſe Dei Filius functus eſt, dum Euangelicum Patris ſui verbum exponeret.*

Id. Socin. Explic. Cap. 1. Joann. p. 78.

Si nous l'écoutons, cette expreſſion eſt particuliere à Saint Jean ; car on ne trouve dans aucun autre Auteur Sacré que JESUS-CHRIST ſoit nommé Verbe ou Parole ; ce qu'il n'a pu entendre qu'en ce ſens, que la parole de l'Evangile qui étoit auparavant cachée, a été decouverte par le miniſtere de JESUS-CHRIST : *Nuſquam in Sacris Literis reperire poteris Chriſtum appellatum fuiſſe Verbum, præter quàm ab ipſo Joanne, quod alia ratione ab eo factum non eſt, quàm quòd ipſius Chriſti operâ Euangelii verbum, quod prius latebat, innotuit.*

Ibid.

Je veux que les autres Evangeliſtes n'ayent point donné le nom de *Verbe* à JESUS-CHRIST ; conclura-t-on raiſonnablement de là que ce mot ne peut avoir d'autre ſens que celuy que Socin luy attribuë ? Nullement : ſon explication a été inconnuë à toute l'antiquité, & même à Servet, qui a eu une autre idée du *Verbe*. En effet S. Jean n'a pu ſe ſervir que d'un mot qui fût déjà en uſage chez les Juifs, & même chez les Grecs : or il eſt certain que les uns & les autres ont eu une idée du mot de λόγος bien differente de celle de Socin : & c'eſt par raport à cette idée qu'on le doit expliquer avec les plus anciens Docteurs de l'Egliſe, & même avec les Ariens.

On peut donc mettre cette interpretation entre les paradoxes de Socin : & il avouë luy-même dans ſa Preface qu'elle eſt nouvelle, où il dit de plus que (*d*) pour ôter toute occaſion de le calomnier, il ne s'eſt point ſervi dans ſon Commentaire d'autre verſion que de l'ancienne, ſi ce n'eſt aux

(d) *In Sacrarum verò Literarum locis citandis, & in his verbis quæ nobis explicanda ſumpſimus, ut omnis calumniandi occaſio auferatur, veterem tranſlationem ſecuti ſumus, niſi ſi quando à ſana interpretatione nimis recedere eſt viſa.* Id. Socin. Præfat. Explicat. Cap. 1. Joann.

aux endroits où il est évident qu'elle n'exprime point bien l'original. Le scrupule de cet Unitaire est admirable : il n'ose s'ériger en auteur d'une nouvelle traduction de l'Ecriture, pous ne paroître pas novateur; mais quand il s'agit de s'opposer à tout ce qu'il y a jamais eu de Commentateurs, tant orthodoxes que non orthodoxes, il n'a aucun scrupule là-dessus. Il explique encore d'une maniere tout à fait nouvelle ces paroles suivantes, *Et le Verbe etoit avec Dieu*, par celles-cy, JESUS *n'etoit connu que de Dieu seul*: *Et verbum*, dit-il, *erat apud Deum*, hoc est, *Jesus quatenus Dei verbum, antequàm Baptistæ prædicatione patefieret, soli Deo notus erat.* Id. ibid. pag. 79.

Sur ces autres mots, *Et le Verbe etoit Dieu*, il remarque par raport à ses préjugez, que le mot *Deus* n'est pas de luy-même un nom propre, mais appellatif, qui signifie l'autorité & la puissance : *Hoc nomen* Deus *non est nomen substantiæ cujusdam proprium vel personæ, sed auctoritatis, potentiæ ac beneficentiæ :* mais qu'il est donné par excellence dans l'Ecriture au Souverain Dieu de toutes choses ; qu'il y est neanmoins aussi attribué quelquefois aux creatures, lors que ce souverain Dieu les éleve à de grands emplois ; ce qu'il confirme par plusieurs exemples : d'où il infere qu'il n'est pas surprenant que JESUS-CHRIST Verbe de Dieu soit appellé Dieu : *Quæ cùm ita sint, quid mirum si Christus Dei verbum Deus esse dicatur.* Il nie seulement qu'il soit ce souverain Dieu auteur de toutes choses : *At verò asserere Christum ita Deum esse, ut summus ille sit altissimusque rerum omnium autor, qui cœlum terramque condidit suprema est inscitia.* Il le met dans un rang superieur à celuy des Anges & des hommes, ayant reçu de Dieu une puissance plus excellente & de bien plus grands honneurs, puis qu'il a été fait leur Chef. C'est le sens qu'il donne à ce passage de l'Epître aux Ebreux, où S. Paul compare JESUS-CHRIST Fils de Dieu avec les Anges & avec Moyse, *Tantò præstantior factus est, quantò excellentius præ illis sortitus est nomen:* d'où il resulte, selon luy, que J. C. n'est pas moins redevable à Dieu de tout ce qu'il est, que Moyse & les Anges avec lesquels il est comparé : *Periret enim*, dit-il, *collatio illa, si Christus non à Deo, sed à seipso cuncta haberet quæ possidet.*

Ibid. (margins: Ibid.; Ebr. 1:4.; Socin. ibid.)

Il est facile de convaincre de faux ce raisonnement de Socin par les paroles mêmes de S. Paul, sans sortir de ce Chapitre de l'Epître aux Ebreux. Peut-on entendre d'un simple homme qui ait été élevé aux honneurs de la Divinité ce passage du Pseaume, qu'il appli-
Ebr. 1: 10. que à JESUS-CHRIST ? *C'est vous Seigneur qui avez creé la terre dès le commencement, & les Cieux sont l'ouvrage de vos mains.* Les Sociniens ne peuvent point avoir recours icy à ce qu'ils appellent *nouvelle creation*, qui est l'Evangile, car toute la suite du discours fait voir manifestement qu'il s'agit de la creation du monde. Et ainsi l'explication que cet Unitaire donne à ces autres paroles, *Toutes choses ont été faites par luy*, comme si S. Jean parloit de cette nouvelle creation, ne peut subsister. Il pretend que (*e*) l'Evangeliste n'a point eu en vûë ce monde corporel, que Moyse represente au commencement de la Genese, mais un monde spirituel: cette interpretation est une pure vision laquelle n'a aucun fondement. Il sera aisé de ruïner par ce même moyen tout ce petit Commentaire sur le commencement de S. Jean. Il observe enfin après Servet & Ochin, qu'il ne nomme cependant point, que le texte Grec auquel repondent ces mots, *Et verbum caro factum est*, peut aussi être traduit à la lettre, & selon le veritable sens, *Et verbum caro fuit:* ce qu'il justifie par quelques exemples, où le verbe ἐγένετο qui est icy dans le Grec est rendu par *fuit* dans la Vulgate.

On a mis au rang des Commentaires de Socin sur le Nouveau Testament, une dispute qu'il a euë avec un autre Unitaire sur le Chap. 7. de l'Epître aux Romains. Celuy-cy croyoit que S. Paul y parle en sa propre personne, & en celle des regenerez: Socin assûre au contraire qu'il parle de luy-même en la personne d'un homme sous la Loy qui n'étoit point regeneré. C'est pourquoy il explique dans toute cette dispute ce que c'est que regeneration. Cet écrit ayant été attaqué par un Calviniste, Socin publia une Defense sous le nom de Prosper Disydeus, qu'on

(e) *Joannes hoc loco non de corporei mundi hujus de quo perfectissimè scripsit Moses, sed de spiritualis mundi structura loquitur, qui non corporeis, sed spiritualibus rebus, id est Euangelii verbo construitur, quo homines instaurantur, & speciali quadam ratione denuo creantur.* Socin. Explic. Cap. 1. Joann. p. 80.

qu'on a aussi imprimée dans le premier volume de ses Ouvrages: mais parce qu'il dispute, il songe plus à refuter les raisons de son adversaire, qu'à établir son opinion. Quoy qu'il n'eût presque aucune érudition, il ne laisse pas d'en faire paroître dans cet Ouvrage, qu'il avoit apparemment empruntée de quelque autre, parce que cette question avoit été fort agitée à l'occasion des Calvinistes, lesquels sous pretexte de suivre Saint Augustin, ont introduit dans la Religion des sentimens nouveaux & opposez à toute l'antiquité.

On avoit objecté à Socin, que presque tous les anciens Docteurs de l'Eglise, & les plus habiles Theologiens de ces derniers tems luy étoient opposez. A quoy il repond qu'au contraire il a pour luy Origene, Saint Chrysostôme, Theodoret, Photius, Oecumenius, & en un mot tous les Commentateurs Grecs qui avoient expliqué cet endroit de S. Paul: que pour ce qui est des Latins, Ambroise, c'est-à-dire le Diacre Hilaire, S. Jerôme & le faux S. Jerôme luy étoient favorables. Au regard des nouveaux Theologiens, il avoüe que la plûpart luy sont contraires: car c'est là, dit-il, une de ces erreurs que nous avons prises des Catholiques Romains, qui l'ont tirée de S. Augustin, auquel ceux qui ont pris le nom d'Evangeliques sont aussi trop attachez. Il est bon de raporter ses propres termes: *Quod ad recentiores attinet, non nego plerosque sententiam meæ contrariam sequi: nam hic unus est ex multis erroribus quos Pontificiis acceptos referre debemus, ipsi verò Pontificii Augustino, cui nimium quoque Euangelici sunt addicti.* Il ajoûte neanmoins en même tems, que les Catholiques Romains n'ont pas tous suivi en cela S. Augustin: *Quanquam & ex Pontificiis sunt qui mecum sentiant.* Il ne leur rend donc pas justice, quand il met au nombre de leurs erreurs un fait sur lequel il n'y a rien de decidé parmi eux, étant libre à chacun de tenir là-dessus ce qu'il luy plaît. Socin soutient de plus avec raison, que S. Augustin n'est pas si favorable aux Calvinistes qu'ils se l'imaginent. Enfin il oppose à son adversaire non seulement Erasme, Castalio & Ochin; mais aussi Bucer & Musculus, dont il ne pouvoit pas rejetter l'autorité étant du nombre des Evangeliques.

Socin. init. Defens. disput. de Cap. 7. Epist. ad Rom.

Ibid.

Quoy que cet Unitaire dût mepriser selon ses principes l'objection qu'on luy faisoit d'être Pelagien, πελαγιανίζειν, il ne laisse pas de s'expliquer sur cela. Il ne rejette pas aussi tout à fait l'autorité de Saint Augustin, que son adversaire luy remettoit souvent devant les yeux: mais la reflexion qu'il ajoûte montre qu'il se mettoit fort peu en peine si ce Pere luy étoit favorable ou non; *Quamquam*, dit-il, *non tanti faciendam Augustini auctoritatem censeo, ut quidquam laborandum mihi arbitrer, quo illius verba cum mea sententia non pugnare ostendam.* Comme on l'avoit accusé de s'être trop attaché à Castalio, il en fait l'éloge l'ayant connu à Bâle; & nonobstant tout ce que ceux de Geneve avoient publié contre luy pour decrier sa traduction de la Bible, il assûre avec plusieurs autres savans hommes qu'on a de grandes obligations à ce Traducteur, tant à cause de sa version que de ses Scolies: mais il juge qu'on doit plûtôt considerer cette version comme une paraphrase, que comme une interpretation exacte, & il n'en juge pas mal.

Ibid. p. 121.

Ce n'est pas le seul endroit où Socin parle judicieusement des versions de l'Ecriture; & il semble même que la principale raison pourquoy il se sert plûtôt de la Vulgate que d'aucune autre, est parce qu'il étoit persuadé que l'ancien Interprete étoit moins Paraphraste que la plûpart des nouveaux Traducteurs. Aussi refute-t-il souvent Beze, pour s'être éloigné des paroles de son original, qu'il ne fait souvent que paraphraser. Son exactitude est si grande là-dessus, qu'il ne veut pas même que quand le texte est ambigu, l'on ôte dans la version cette ambiguïté sous pretexte de donner le veritable sens. C'est pourquoy bien qu'il fasse profession de suivre icy sur un passage de S. Paul, le sens qui est exprimé dans la traduction de Beze, il ne la peut cependant approuver. *Et sanè*, dit-il, *ego ipse locum istum ita intelligo, ut Bezæ interpretatio monet, quam tamen interpretationem non laudo. Nam cùm in Græco locus sit ambiguus, itidem ambiguus in Latino, si id fieri potest, esse debet.*

Ibid. p. 128.

Outre ce que nous venons de marquer, on trouve dans le premier volume de Socin l'explication de plusieurs pas-

sa-

ſages de l'Ecriture, & principalement du Nouveau Teſtament. Il y en a quelques-uns qui ont du raport avec ſes opinions : & c'eſt pour cela qu'il a tâché de les éclaircir, pour appuyer d'avantage ſes prejugez. Je laiſſe là ce recueil pour venir à ſon Commentaire ſur l'Epître I. de Saint Jean, qui eſt le plus étendu de tous ſes Commentaires. Il y exerce ſa Critique, examinant la ſignification propre des mots Grecs, & les Ebraïſmes qui ſont aſſez ordinaires à cet Evangeliſte. Il n'oublie rien de ce qui peut établir ſes nouveautez, lors que l'occaſion s'en preſente; & c'eſt ce qui fait qu'on trouve dans cet Ouvrage un mêlange de Grammaire & de Theologie.

Il rencontre quelquefois Beze, auquel il ne fait aucun quartier. Il cite plus ſouvent dans ce Commentaire que dans les autres la verſion Syriaque; mais il ne paroît pas qu'il ait toûjours conſulté l'original de cette verſion, s'en raportant ordinairement à l'interpretation Latine. Quoy qu'il en ſoit il eſt loüable en ce qu'il ne s'eſt point entêté des nouveaux Traducteurs; s'éloignant le moins qu'il luy eſt poſſible de l'ancienne verſion Latine. Entre les defauts de Beze il remarque celuy-cy, de s'être trop arrêté à exprimer les étymologies des mots, & que cette methode l'a jetté dans des interpretations fauſſes & contraires à l'original, *Dum nimis proprietatem in ſignificatione vocis ſectatur (Beza) verum ſenſum perdidit aut certè obſcuravit.* Au reſte Socin n'eſt pas ſi exact dans ce livre, qu'il ne s'y émancipe quelquefois par des digreſſions qu'il fait à l'occaſion des paroles de ſon texte, comme ſur ces mots du Chap. 5. v. 16. *Eſt peccatum ad mortem*, il explique ce que c'eſt que le peché qui eſt appellé, *blaſphême contre le Saint Eſprit*, lequel ne ſera pardonné ni en ce monde ni en l'autre. Il examine après cela, ſi les Catholiques Romains qui ſe ſervent de ce paſſage pour établir le Purgatoire ſont bien fondez.

Soc. Comm. in Epiſt. I. Joann. C. 3. v. 3.

Ceux qui voudront connoître plus à fond la methode & la doctrine de Socin, joindront aux Commentaires dont nous venons de parler deux autres Ouvrages, dont le premier a pour titre *Lectiones Sacræ*, & l'autre *Prælectiones Theologicæ*, parce qu'il y explique un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, &

qu'il y éclaircit plusieurs difficultez. Si l'on met à part les endroits où il tâche d'appuyer ses nouveautez, ces deux livres peuvent être utiles aux Catholiques, principalement *ses Leçons sacrées*. A l'égard de ses Leçons de Theologie, bien que sa doctrine soit souvent fausse, il y refute les sentimens des Calvinistes sur le libre arbitre, sur la predestination, la grace efficace par elle-même, & sur quelques autres matieres semblables. On prendra seulement garde à ne pas confondre les opinions de ce chef des Unitaires avec celles des Peres Grecs, qui ont reconnu une veritable grace interieure, & qui sont par consequent fort opposez à Pelage. Je ne dirai rien icy de ses Lettres, où il expose souvent plus en particulier ses nouveautez. On y peut apprendre aussi bien que dans ses Ouvrages polemiques, dont son second volume est composé, tout ce qui regarde le Socinianisme.

CRELLIUS. Les Freres Polonois ont fait imprimer ensemble en un volume separé les Commentaires de Jean Crellius sur une partie du Nouv. Testament, lesquels avoient été imprimez auparavant separément. Cet Auteur qui s'est acquis une grande reputation par ses Ouvrages dans le party des Unitaires, ne s'arrête precisément qu'au sens literal de son texte, sans se jetter sur des digressions. Ayant profité de la lecture des autres Commentateurs, il a choisi ce qu'il a cru être la plus à la lettre, & qui s'accommodoit le mieux avec les opinions de ceux de sa secte. Il fait venir souvent à son secours la Grammaire, par le moyen de laquelle il croit decouvrir plus facilement la signification propre des mots; & afin de persuader plus fortement ses lecteurs, il ajoûte des raisonnemens à ses observations Grammaticales, en sorte qu'il est tout à la fois Grammairien, Philosophe & Theologien; & cependant il n'est pas beaucoup étendu. Il s'applique assez rarement à la Critique qui regarde les diverses leçons, & les differentes versions, choisissant en cela ce qu'il juge le plus vray.

Nous n'avons de luy sur les Evangiles dans ce volume, que l'explication des quatre premiers Chapitres de Saint Matthieu, & d'une partie du cinquiéme. Il y copie souvent Maldonat qu'il appelle homme docte. Dans l'examen

qu'il fait des difficultez qui se rencontrent dans la genealogie de JESUS-CHRIST, il a joint aux remarques de ce savant Jesuïte les Leçons Theologiques de Fauste Socin, ausquelles il renvoye quelquefois. Mais tant en ce lieu-là que dans les autres, il ne copie qu'avec discernement les Commentateurs qui ont écrit avant luy sur la même matiere. Par exemple, il ne suit pas dans ses Prolegomenes le sentiment de ceux qui croyent, que S. Luc est plus exact dans son Evangile à garder l'ordre des tems que Saint Matthieu. Il donne au contraire cet avantage au dernier, si ce n'est en quelques endroits où Saint Luc est en effet plus exact là-dessus. *In plerisque*, dit-il, *vel saltem in pluribus Matthæo palmam hac in parte tribuendam esse censemus.* On jugera mieux de sa methode par les exemples que nous allons raporter.

Joann. Crell. Proleg. in Matth.

Sur le mot d'adorer au Ch. 2. de Saint Matth. v. 2. où il est dit que les Mages vinrent à Jerusalem adorer l'enfant JESUS, il remarque d'abord que le mot Grec προσκύνησις, qui repond au verbe Ebreu *hischtahaveh*, ne signifie proprement que l'inclination du corps qu'on fait pour saluer une personne; mais que par une metaphore l'on s'en est servi pour marquer le respect & la soumission d'esprit, & le culte religieux qu'on rend à une chose ou à une personne; de laquelle sorte d'adoration il est souvent parlé dans l'Ancien Testament: & il y a encore aujourdhuy des peuples qui rendent ce culte à leurs Princes. Cela étant supposé, il croit (*f*) que les Mages n'ont point rendu d'autre culte à JESUS enfant, que celuy qui auroit été rendu par les Juifs au Messie qu'ils attendoient. Or il est certain, ajoûte-t-il, qu'ils ont cru que leur Messie seroit un grand Roy, qui surpasseroit en puissance tous les Rois de la terre. Au vers. 4. du même Chap. il explique judicieusement le mot de *Scribe*,

(f) *Huc pertinere arbitramur hanc Magorum adorationem. Neque enim credibile est plus hos Magos tribuisse puero Jesu, quàm quod à Judæis Christo quem expectabant tribueretur. Satis autem notum est eos credidisse Christum regem fore terrenum longè latéque dominantem, ac potentiâ cæteros terræ Reges superantem.* Joann. Crell. in Cap. 2. Matth. vers. 2.

be, prouvant par d'autres passages du Nouveau Testament, que c'est la même chose que νομικος, *Docteur de la Loy*. Car quoy que ce mot s'étende generalement à tous ceux qui servoient de Notaires pour les affaires publiques, les Juifs donnerent ce nom *par excellence* à ces Docteurs, dont le principal employ étoit de conserver en leur entier les Livrez Sacrez, de les interpreter, & d'expliquer la Loy au
Esd. 7: 11. peuple. C'est en ce sens qu'Esdras est appellé Scribe.

Matth. 3: 6. Sur cet endroit de S. Matthieu, où il est dit que les Juifs qui étoient batisez par Saint Jean confessoient leurs pechez, il observe qu'il y a de l'apparence que les Juifs confessoient en effet leurs pechez avant que d'être batisez; & que ceux qui croyent que cette expression signifie simplement qu'ils confessoient seulement en general qu'ils étoient pecheurs, affoiblissent par cette interpretation le sens des
Id. Crell. in C. 3. Matth. v. 6. paroles de l'Evangeliste: *Quare nec ita*, dit-il, *verba hæc Matthæi accipimus ac si simpliciter tantùm confessi fuissent se peccatores esse: quod qui faciunt nimis enervant vim verborum atque sententiam, cum aliud sit sua peccata confiteri, aliud confiteri simpliciter se peccatorem esse.*

Crellius suit cette même methode sur ces mots de l'Epître aux Romains, Τοῦ ὁρισθέντος τοῦ υἱοῦ Θεοῦ, qu'il traduit par ceux-cy, *qui definitus est Filius Dei.* *Rom. 1: 4.* Il pretend dans sa note, que ce participe τοῦ ὁρισθέντος ne peut pas être pris pour *declaratus est*, dans le sens qu'on donne ordinairement à ce verbe, c'est-à-dire pour *manifestatus est*. La raison qu'il en apporte est que τοῦ ὁρισθέντος repond à τοῦ γενομένου, *qui factus est*, qui precede. D'où il resulte, selon luy, que comme l'on ne dit point que J. CHRIST a été manifesté Fils de David selon la chair, mais veritablement, on doit aussi dire qu'il a été fait Fils de Dieu selon l'esprit, & non pas simplement declaré & manifesté. A quoy il ajoûte quelques reflexions sur le verbe ὁρίζειν, qu'il pretend ne signifier jamais dans l'Ecriture declarer & manifester, mais établir: *Verbum ὁρίζειν nunquam declarare seu patefacere significat, sed in Sacris Litteris semper est decernere, constituere.* *Id. Crell. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 4.* Et enfin il conclut, que JESUS-CHRIST n'a pas été engendré de l'essence Divine, ni avant tous

tous les siecles : *Unde consequitur Christum nec ex essentia Divina nec ante omnia secula fuisse genitum, cùm constitutus fuerit Dei Filius ex resurrectione à mortuis.* Il condamne par là les Catholiques & les Ariens en même tems.

On peut repondre à ce raisonnement où il paroît beaucoup de subtilité, que Saint Chrysostôme & les autres Commentateurs Grecs semblent luy être contraires sur l'interpretation du verbe ὁρίζειν. De plus Robert Etienne & Castalio que Socin suit ordinairement luy sont aussi opposez : car le premier dans son édition du Nouveau Testament en 1545. a mis vis-à-vis de ces mots, *qui prædestinatus est Filius Dei*, comme il y a dans la Vulgate ; *definitus, id est declaratus & demonstratus fuit.* Castalio qui a traduit *definito Dei Filio*, a ajoûté à la marge de son édition de 1556. à Bâle, pour expliquer ce qu'il faut entendre par *definito*, ces autres mots, *certè demonstrato & declarato.* Supposons avec Crellius, & mêmes avec quelques Commentateurs orthodoxes, que le verbe ὁρίζειν ne se prenne dans les Livres Sacrez que dans le sens qu'il a marqué, l'on peut dire veritablement que cet homme qu'on appelle JESUS-CHRIST, n'a été fait parfaitement & dans toute son étenduë Fils de Dieu, qu'après sa resurrection. Les Theologiens Catholiques en demeureront d'accord, sans qu'on infere de là que son Pere ne l'a point engendré de toute éternité. L'on ne doute point que Saint Paul n'ait appliqué ces paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je* Act. 13:
vous ay engendré aujourdhuy, 33.
à JESUS-CHRIST après sa resurrection ; mais cet Apôtre qui applique encore à JESUS-CHRIST ces mêmes paroles au commencement de son Epitre aux Ebreux, suppose manifestement en ce lieu-là qu'il étoit avant la creation du monde, comme on l'a montré cy-dessus. Cette expression de JESUS-CHRIST dans S Jean,
Je suis avant qu'Abraham Joann.
fût, est si claire d'elle-même 8: 58.
pour montrer que J. CHRIST est avant Abraham, que Socin a été obligé pour l'accommoder avec ses paradoxes d'inventer je ne say quel sens, qui n'a pu être goûté que de ceux de sa secte. C'est pourquoy la pensée de Crellius que nous venons d'examiner ne peut subsister, puis qu'il ti-

tire du passage de Saint Paul aux Romains des consequences qui n'y sont point renfermées clairement & distinctement. Revenons à la methode de ce Commentateur.

Rom. 1: 9. Sur ces mots ᾧ λατρεύω, qu'il traduit avec la Vulgate par *cui servio*, il observe judicieusement que le mot de λατρεία ne se prend point icy pour le culte ou adoration, mais pour l'office ou ministere, & que Saint Paul l'a entendu de l'Evangile qu'il prêchoit, *Refert enim*, dit-il, *ipse Paulus hanc* λατρείαν *ad Euangelium.* Comme les Unitaires ne reconnoissent point le peché originel, ne le trouvant point dans le Nouveau Testament, Crellius a traduit avec Erasme ces autres mots

Rom. 5: 12. de la même Epître aux Romains, ἐφ' ᾧ πάντες ἥμαρτον, par ceux-cy, *Quatenus omnes peccaverunt.* Il ne fait pas même mention de l'autre interpretation; tant il étoit persuadé qu'elle n'étoit point literale. Il croit que cete expression,

Ibid. *Le peché est entré dans le monde*, signifie simplement, que *le peché a commencé d'être parmi les hommes*, & que *la mort* qui est entrée *par le peché* est la mort éternelle, qui est venuë en suite à cause de la menace que Dieu fit à Adam, *Mors nempe æterna fuit subsecuta, vi nimirum comminationis quæ præcepto Adamo dato fuit addita. La mort qui a passé dans tous les hommes*, marque selon luy la ruïne generale de toute la posterité d'Adam, qui a été comme renfermée dans son peché, *Ostendit his verbis Adamum in eamdem secum ruinam traxisse & involvisse posteritatem suam, & suo peccato effecisse ut posteritati ejus eadem subeunda esset conditio.* Mais parce que Saint Paul a ajoûté, *quatenus omnes peccaverunt*, il pretend que le Ibid. seul peché d'Adam n'étoit pas capable de causer la mort à sa posterité, si chacun en particulier ne pechoit. *Id adhuc requirebatur ad subeundam parem cum Adamo mortis conditionem, ut proprium aliquod cujusque delictum accederet, quo excluso solum Adami peccatum posteros ejus innoxios morti penitus subjicere nequivisset.* C'est pourquoy il juge qu'il faut remarquer trois choses à l'occasion de ces paroles: premierement qu'Adam n'a pu nuire qu'à ceux qui sont descendus de luy; de plus qu'il ne leur a pu nuire qu'en pechant eux-

mê-

mêmes actuellement ; & en troisiéme lieu qu'il y a eu quelque inegalité dans le peché, & de l'égalité dans la (g) peine. Voilà les reflexions de cet Unitaire sur le passage de S. Paul, d'où l'on prouve ordinairement le peché originel.

Cet homme a une adresse merveilleuse à accommoder avec ses préjugez les paroles de Saint Paul, sur lesquelles il avoit medité. Sans s'arrêter à examiner les diverses interpretations des autres Commentateurs, il n'oublie rien pour établir les opinions de ceux de sa secte. Ce qu'il fait avec tant de subtilité, qu'aux endroits mêmes où il tombe dans l'erreur, & où il appuye ses paradoxes, il semble ne dire rien de luy-même. Comme il raisonne presque toûjours, ceux qui liront ses Commentaires doivent suivre ses raisonnemens, pour juger s'il est juste dans les consequences qu'il tire de son texte. Il est même necessaire d'être bon Grammairien, parce que ses raisonnemens sont ordinairement appuyez sur la signification des mots ; & si l'on ne trouve pas tant d'érudition empruntée dans ses ouvrages que dans ceux de Socin, il n'en est pas pour cela moins habile. Il va presque toûjours à son but par le chemin le plus court, & je ne crains point de preferer sa methode à celle des autres Unitaires. Je me contenterai de ces reflexions generales, sans entrer dans un detail plus particulier qui pourroit être ennuyeux ; outre qu'il seroit difficile de renfermer dans cette troisiéme Partie de l'Histoire Critique un plus grand nombre de remarques. Au reste Crellius n'a pas mis la derniere main à tous ces Commentaires qu'il a laissez sur les Epîtres de S. Paul : une partie a été revûë par d'autres Unitaires qui avoient recueilli ses leçons. Le Commentaire sur l'Epître aux Ebreux n'est pas tant de luy, que de Schlichtingius qui a mis une Preface au devant où il se l'attribuë ; témoignant neanmoins qu'il n'a rien fait que de concert avec son confrere

 Crel-

(g) *Tria hîc notanda sunt, unum quòd Adamus nemini nocere potuerit, nisi suæ posteritati ; deinde quòd non nisi peccato cujusque proprio accedente ; tertiò, quòd in delicto quadam fuerit imparitas, in pœna paritas.* Id. Crell. in Cap. 5. Epist. ad Rom. vers. 12.

Schlicht. Præfat. Comm. in Epist. ad Heb. Crellius, *Ita ut in eruendis Epistolæ istius sensibus omnis mihi cum Crellio sociata fuerit opera, idque ita ut ei primas hîc partes meritò deferre debeam.* Nous avons enfin sous le nom du même Crellius dans la Bibliotheque des Freres Polonois un Commentaire sur les deux premiers Chapitres de l'Epître I. de S. Pierre, & une explication de quelques endroits difficiles du Nouveau Testament. Je ne dis rien de ses autres ouvrages qui sont imprimez dans cette même Bibliotheque, & que Sandius a marquez dans son Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires.

CHAP. LVII.

Des Commentaires de Schlichtingius, de Wolzogue & de Brenius sur le Nouveau Testament. Des Controverses d'Enjedin.

SCHLICHTINGIUS. Les Unitaires qui ont écrit sur les Livres du Nouveau Testament après Socin & Crellius leur sont fort inferieurs, tant pour l'esprit que pour la capacité. Nous mettrons dans ce rang les Commentaires de Jonas Schlichtingius, qui occupent un volume entier de la Bibliotheque des Freres Polonois. Ce sont des Ouvrages posthumes, dont une partie a été composée dans des tems de guerre & de tumulte. L'Auteur qui a passé une partie de sa vie en exil n'a pas eu tout le loisir de mediter, outre qu'il a manqué des secours qui luy étoient necessaires. Il est vray que les nouveaux Antitrinitaires, principalement ceux qui ont écrit depuis Socin, n'ont gueres consulté d'autres Livres que le texte de l'Ecriture & les Ouvrages de ceux de leur secte, qu'ils n'ont fait que copier & ajuster à leurs idées. Celuy-cy a aussi profité des Notes de Grotius, qu'il mêle quelquefois avec les siennes.

Il n'a donné sur les Evangiles qu'une explication de S. Jean, qu'il a composée dans un tems que la guerre étoit en Pologne & en Pomeranie, comme il est remarqué dans la Preface : *Inter medios belli in Polonia & Pomerania furores.* En 1659. Avant que de venir aux paroles de son texte il s'arrête sur le lieu commun des Sociniens, qui pretendent contre toute l'antiquité que S. Jean n'a point écrit son Evangile contre Cerinthe, & que son dessein n'a point été de refuter ceux qui nioient que

JESUS-CHRIST eût été avant qu'il prit naiſſance d'une Vierge. Ce ſentiment des Catholiques, & qui eſt même des Ariens, vient ſelon luy d'une tradition fauſſe, qui n'eſt appuyée que ſur les paroles mêmes de l'Evangeliſte mal entenduës, *Ex erroneo verborum iſtorum intellectu profectis traditionibus Apoſtolicis.* Ignace, ou plûtôt le faux Ignace, dit-il, Irenée, Juſtin & Tertullien qu'on nous oppoſe ne ſont pas toute l'antiquité, & ils n'ont point vêcu du tems des Apôtres: *Ignatius, Irenæus, Juſtinus, Tertullianus nondum ſunt tota, nec Apoſtolorum temporibus æqualis antiquitas.* Il ne veut point qu'on s'en raporte ſur un fait de cette importance à un ſi petit nombre de témoins: mais n'ayant aucuns Actes qui luy ſoient favorables, il juge que ceux qui nous reſtent ne ſont point ſeuls ſuffiſans. C'eſt ainſi que cet Unitaire, qui ne peut nier que l'ancienne tradition ne ſoit contraire à ſes nouveautez, tâche de ſe tirer d'affaire. Il a même recours à des Actes qui ne ſubſiſtent que dans ſon imagination. Il demande (*a*) qu'on luy produiſe ſi l'on peut des temoignages des Egliſes Apoſtoliques, ou de ces Nazaréens auſquels Saint Paul s'eſt aſſocié: & comme il n'eſt pas poſſible de luy en produire, il pretend qu'on doit s'en tenir aux écrits des Apôtres, & aux premiers Symboles des Chrêtiens.

Schlichting. init. Comm. in Euang. Joann.

Il explique de la même maniere que Socin ces premiers mots, *In principio erat Verbum*, c'eſt-à-dire, *au commencement de l'Evangile*; & il remarque en ſuite que les Juifs Helleniſtes avoient de coutume d'appeller les Anges λογυς, ou *parole* de Dieu, & que Philon qui étoit Platonicien a donné ce même nom au Fils de Dieu. Mais cette reflexion, qu'il a priſe apparemment des Notes de Grotius ſur cet endroit, renverſe tout ſon ſyſtême, comme on l'a montré cy-deſſus. Il ajoûte de plus, que dans les

Ppppp 3 Pa-

(a) *Apoſtolicas mihi proferant Eccleſias, aut Nazaræorum illorum autoritatem, quorum è numero Paulus ſe profitetur, ſi poſſunt, aut ſi non poſſunt, maneant in prima antiquitatis monumentis, id eſt in Apoſtolorum Scriptis, & primo illo Chriſtianorum Catholico Symbolo.* Jon. Schlichting. init. Comment. in Euang. Joann.

Paraphrases Caldaïques c'est Dieu même qui est appellé *Verbe de Dieu*, & non pas un Verbe distingué de luy, comme Saint Jean le distingue icy.

Il donne un nouveau sens à ces autres paroles de S. Jean, *Et Verbum erat apud Deum*, car il croit que J. CHRIST étoit avec Dieu, parce qu'il étoit monté en effet au Ciel; & il le prouve par cet autre passage du même Evangeliste, *Personne n'est monté au Ciel que celuy qui est descendu du Ciel*, savoir, *le Fils de l'homme qui est descendu du Ciel*: sur quoy il s'étend au long dans sa note sur cet endroit, comme si JESUS-CHRIST avoit voulu prouver en ce lieu-là qu'il est au dessus de Moyse & des Prophetes, parce qu'il n'y a que luy qui soit veritablement monté au Ciel & qui en soit descendu; en sorte qu'il avoit appris dans le Ciel même la doctrine qu'il enseignoit aux hommes. Ce qu'il repete sur le Ch. 6. v. 62. du même Evangeliste où nous lisons, *Si donc vous voyiez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant: Erat ergo*, dit Schlichtingius, *priùs in cœlo, quia in cœlum priùs ascenderat: & sanè qui in terris natus ex cœlo missus est, inde mitti non potuit, nisi in cœlum priùs ascendisset*. Cette interpretation paradoxe, & inconnuë à toute l'antiquité, a été approuvée de plusieurs Unitaires, parce qu'elle a du raport avec leurs prejugez, & qu'elle exprime simplement & sans aucunes metaphores les paroles du texte. Mais il est necessaire en beaucoup d'endroits, sur tout dans l'Evangile de Saint Jean, de recourir aux metaphores pour trouver le sens veritable & naturel.

Joann. 3: 13.

Idem Schlicht. in Cap. 3. Joann. v. 13.

Id. Comment. in Cap. 6. Joann. v. 62.

Schlichtingius expliquant ces mots du Chap. 1. de Saint Jean, *Et habitavit in nobis*, insiste sur l'étymologie du verbe Grec ἐσκήνωσεν, comme si l'Evangeliste s'en étoit servi pour marquer que J. CHRIST a demeuré comme dans une tente avec ses Disciples, à l'imitation des voyageurs: *Usus autem est verbo ἐσκήνωσεν, quod propriè habitationem in tabernaculo significat, quæ desultoria est & peregrinabunda, ut hac metaphora exprimeret sermonis perpetuam cum suis discipulis ex uno loco in alium peregrinationem*. Mais il n'y a rien de si mal fondé que les interpretations qu'on tire des étymologies, comme on le pourroit prouver par une infinité

Id. in Cap. 1. Joann. v. 14.

finité d'exemples. On jugera facilement que ce Commentateur n'a eu recours à celle-cy, que pour fortifier ses fausses idées contre le mystere de l'Incarnation. Si l'on ôte ce préjugé, l'on peut admettre ce sens: car Maldonat a dit quelque chose de semblable, se vantant même d'être le premier auteur de cette observation. Mais ces sortes d'explications n'ont ordinairement rien de solide. Les anciens Commentateurs Grecs ont fait valoir dans un sens tout opposé cette même étymologie.

Sur ces paroles du Chap. 6. v. 44. *Personne ne peut venir à moy, si mon Pere qui m'a envoye ne le tire*, il remarque que Dieu attire à luy tout le monde; mais que tous ne souffrent pas d'être tirez: parce qu'autrement les hommes ne seroient pas coupables; toute la faute retomberoit sur Dieu, & chacun pourroit dire, si je ne suis point venu à JESUS-CHRIST, c'est que le Pere ne m'a point tiré. Il ajoûte au même lieu, que cet attrait n'empêche point que la volonté n'y puisse resister, parce que les hommes ne sont pas comme les choses inanimées: ils sont attirez à la foy de JESUS-CHRIST comme hommes, & par consequent comme libres: *Trahuntur lapides & trunci sola vi, sed homines ratione & arbitrio præditi trahuntur ad fidem in Christum ut homines, non ut lapides & trunci.* Idem Schlicht. in Cap. 6. Joann. v. 44. Cet Unitaire s'eloigne de la creance orthodoxe, lors qu'il restreint cet attrait aux graces purement exterieures, c'est-à-dire aux miracles de J. CHRIST, ne faisant aucune mention de l'attrait interieur: *Deus nimirum ille unus*, dit-il, Ibid. *qui me misit, qui omnes ad me trahit Divinissimis suis operibus & miraculis quæ per me facit.*

Il explique sur le même pied ces autres paroles qui suivent, *Quiconque donc a ouï le Pere & a appris vient à moy.* Il insiste sur le mot de *didicit*, comme s'il marquoit une personne qui a donné son consentement aux instructions de JESUS-CHRIST, à cause de l'efficace de l'Evangile & des miracles. D'où il conclut que ceux qui ne venoient point à luy, c'est-à-dire qui ne se faisoient point ses disciples, en devoient rejetter toute la faute sur eux-mêmes, parce qu'ils s'opposoient à l'attrait du Pere.

Ce Commentateur a presque toûjours en vûë d'établir ses

ses opinions, & de refuter celles qui sont contraires à son party, quand l'occasion s'en presente. S'il parle du Batême qu'il fait consister dans l'immersion, comme le verbe Grec βαπτίζειν le marque de luy-même, il ne sauroit souffrir la maniere de batiser d'aujourdhuy, qu'il ne croit pas être un veritable Batême. Il ne suffit pas, selon luy, de verser seulement quelques goutes d'eau sur la tête, il faut plonger tout le corps dans l'eau pour être veritablement batisé : *Non enim vertici capitis aliquot aquæ guttas digitis affundere, baptizare est; sed totum hominem in aqua mersare, & sic abluere, hoc veræ & plenæ ablutionis Sacramentum est.*

Id. in Cap. 1. Joann. v. 26.

C'est selon cette même idée qu'expliquant ces paroles du Chap. 8. *Vous mourrez dans vos pechez*, il observe que JESUS-CHRIST fait voir manifestement en ce lieu-là, que les Juifs ne periront pas pour n'avoir point été prédestinez de toute éternité, mais pour n'avoir point voulu croire en luy, & à cause de leurs mauvaises mœurs : *Docet apertè Christus Judæos non ideò perituros esse, quòd ad hoc ante secula prædestinati essent, sed quòd in ipsum nollent credere; nec hoc ob eamdem prædestinationem, sed ob pravos suos mores.* Cet Unitaire ne s'applique nullement à la Critique: il n'a pas même remarqué au commencement de ce Chapitre 8. de S. Jean, qu'il y a des Exemplaires Grecs où l'histoire de la femme adultere ne se trouve point.

Joann. 8:24.

Idem Schlicht. in Cap. 8. Joann. v. 24.

Nous avons aussi de luy des Commentaires sur toutes les Epîtres de S. Paul, où il a gardé la même methode. L'on a neanmoins joint aux Commentaires de Crellius ceux qui sont sur les Epîtres aux Galates & aux Ebreux, parce que ce sont en effet des recueils de ses leçons, comme l'a insinué l'Auteur de l'Epit. ou Preface qui est au devant du volume de Schlichtingius: *Secutus jam olim est felicissimè*, dit cet Auteur, *tam bonum ducem Crellium Jonas Schlichtingius, vir & genere & eruditione & pietate nobilissimus, in suis quos ex Prælectionibus Crellianis ante complures annos in Epistolam ad Galatas & Hebræos edidit Commentariis.* Enfin l'on ajoûtera à tous ces Commentaires ceux qu'il a écrits sur toutes les Epît. de S. Pierre & de S. Jean, avec un petit fragment sur l'Epît. de S. Jude.

Sebast. Lubienec.

Les

WOLZOGUE. Les Freres Polonois pour composer un Commentaire entier sur le Nouveau Testament, ont fait imprimer tout ce qu'ils ont pu trouver de Wolzogue sur les quatre Evangiles. Cet Unitaire, qui avoit été auparavant Calviniste, a écrit en Alleman. Son ouvrage a été traduit d'Alleman en Latin après sa mort, auquel on a même suppleé l'explication de quelques Chapitres de l'Evangile de S. Jean, parce que son original étoit defectueux. On trouve d'abord à la tête de son Commentaire sur Saint Matthieu de longs Prolegomenes, où il s'arrête à prouver que les Livres du Nouveau Testament ont été veritablement écrits par ceux dont ils portent les noms. Il copie une partie du petit livre que Socin a fait *de l'autorité de l'Ecriture Sainte*, où il y a de bonnes choses, & même selon la methode des Catholiques. Je ne voudrois point combattre les Sociniens par d'autres preuves, pour les obliger à reconnoître la Tradition de l'Eglise au regard de ses dogmes, que par celles que Wolzogue employe icy après son Patriarche pour établir l'autorité des Livres du Nouveau Testament: car il a recours pour cela à l'ancienne Tradition des Eglises qui les ont conservez.

On reconnoît avec cet Unitaire, que l'Eglise Grecque n'a pas moins contribué à leur conservation que l'Eglise Romaine: mais il ne rend pas justice à cette derniere, lors qu'il l'accuse de se vanter qu'on luy est principalement redevable de cette conservation. L'on ne nie point à Rome que le Grec du Nouveau Testament, si l'on excepte S. Matthieu, ne soit l'original: mais il faut avoüer de bonne foy que par le moyen de l'ancienne version Latine, l'on peut rétablir plus facilement un assez grand nombre d'endroits, qui ont été manifestement alterez dans les Exemplaires Grecs. Les emportemens de ce Commentateur Socinien ne sont pas excusables, quand il avance que si les Grecs n'avoient point conservé ces livres, ou ils auroient été supprimez entierement, ou au moins corrompus en une infinité d'endroits par les Catholiques Romains. Il raisonne plus juste au même lieu, lors qu'il ajoûte ayant les Calvinistes en vûë, que le seul temoignage des anciens Docteurs de l'Eglise, qui n'ont point été éloignez du tems des Apô-

Apôtres, suffit pour nous faire connoître les Livres Canoniques, & les distinguer des Apocryphes, sans qu'il soit necessaire d'avoir recours à la revelation. A ce qu'on luy objecte, qu'il y a eu de la dispute là-dessus dès les premiers tems de la Religion Chrêtienne, il repond que nous apprenons à la verité de ces anciens Ecrivains qu'on a douté de quelques-uns de ces Livres, s'ils étoient Canoniques ou non; mais qu'ils nous apprennent eux-mêmes qu'on a cessé en suite d'en douter.

Lors qu'il vient à examiner en particulier l'Evangile de S. Matthieu, s'il a été écrit en Ebreu ou en Grec, il semble detruire les raisons qu'il vient de produire: car il pretend contre toute l'antiquité que cet Evangeliste n'a point écrit en Ebreu ou Caldaïque. Il n'a cependant que des raisons foibles à opposer à cette ancienne tradition, & ausquelles on a repondu dans la premiere Partie de cette Histoire Critique. Wolzogue suit la même methode dans ses Commentaires sur les Evangiles, que dans ses Prolegomenes. Il ne se contente pas d'y expliquer le texte des Evangelistes, & d'apuyer les idées de ceux de son party, il y fait de plus quelquefois le metier de Controversiste. C'est ainsi qu'après avoir raporté sur ces paroles de JESUS-CHRIST, *Hoc est corpus meum*, le sens qui favorise ses préjugez, il dispute contre les Catholiques Romains, contre les Lutheriens & contre les Calvinistes. Matth. 26: 26.

Sur le Chapitre 7. de S. Jean v. 15. où les Juifs s'étonnent comment JESUS-CHRIST savoit l'Ecriture ne l'ayant point étudiée, il cite un passage de S. Chrysostôme qui exhorte les laïques à la lire; & il prend en suite de là occasion de traiter d'heretiques ceux qu'il nomme Papistes, comme s'ils condamnoient absolument la lecture des Livres Sacrez en langue vulgaire: *Vide*, dit-il, *ut Chrysostomus contra institutum Ecclesiæ Romanensis ad lectionem Sacrarum Literarum etiam seculares invitet: nondum scilicet tunc exorta fuit ista hæresis quæ deinceps in Ecclesia Papistica enata est, ut Sacra Scriptura inter libros prohibitos referretur, & tanquam pestis, tanquam venenum, & hæresium omnium mater fugienda esse doceretur.*

Expliquant ces autres mots du même Evangile, *Et oves vocem ejus audiunt*, il rejette le Joann. 10: 3.

le ſentiment de ceux qui par *les brebis* entendent les prédeſtinez, appellant Maldonat à ſon ſecours, bien qu'il ne l'approuve pas entierement, parce que les Unitaires ont des opinions particulieres ſur la prédeſtination. Ce n'eſt pas le ſeul endroit où il cite ce Jeſuite: ce qu'il fait même quelquefois aſſez à-propos contre les Calviniſtes. Les penſées de Socin ſe trouvent repanduës dans tout ſon Ouvrage. Il a auſſi emprunté beaucoup de choſes de Grotius, lequel de ſon côté eſt redevable d'une partie de ſes Notes à Socin & à Crellius.

Après avoir expoſé dans ſon Commentaire ſur S. Matthieu ce que ſignifie le nom
Matth. d'*Emmanuel*, qui ne marque,
1:23. ſelon luy, que la grace & le ſecours de Dieu, il declame fortement contre ceux qui s'en ſervent pour prouver le myſtere de l'Incarnation; & il ſe jette après cela ſur des lieux communs, qui luy ſont aſſez ordinaires lors qu'il diſpute. Il mêle de plus dans ſes explications de certaines reflexions qui ne ſont rien à ſon ſujet. Comme quand il remarque ſur le Chap. 1. verſ. 22. du même Evangeliſte, que (*b*) toute l'Ecriture eſt à la verité inſpirée, mais qu'il faut mettre de la difference entre l'inſpiration des Evangeliſtes & des Apôtres, & celle des Prophetes. Il veut que les derniers ayent tellement été tranſportez par l'Eſprit de Dieu, qu'ils n'ayent point entendu ce qu'ils diſoient, au lieu que le S. Eſprit a ſeulement aſſiſté les premiers pour écrire ce qu'ils ſavoient, en les conduiſant afin que leur memoire ne les trompât point point.

La parabole du Lazare & du mauvais Riche luy a donné occaſion de faire pluſieurs reflexions, ſur l'état des ames

(b) *Etſi omnis Scriptura Sacra à Deo inſpirata ſit, omnesque Sacri Scriptores quaſi amanuenſes S. Spiritûs fuerint, longè tamen alio ac diverſo modo Deus per Euangeliſtas & Apoſtolos locutus eſt, qui ea quæ ſub Euangelio geſta ſunt deſcripſerunt, quique quæ ſciverunt ante didicerunt, quam per Prophetas qui de futuris rebus vaticinati ſunt: nam hi quodammodo violenter à Deo rapti ſunt, ut ipſi haud intellexerint quid loquerentur, & quorſum verba eorum ſpectarent.... Illis autem Spiritus Sanctus ſolummodò ita adſtitit, ut in deſcriptione eorum quæ bene norant, memoria ipſorum infirma ac labilis ab errore lapſuque præſervaretur.* Wolzog. Comment. in Cap. 1. Matth. v. 22.

après qu'elles ſont ſeparées de leurs corps. Il ſuppoſe comme une verité conſtante, que Dieu conſerve juſques à la reſurrection generale les ames des juſtes, dans un lieu qui
In Luc. nous eſt inconnu : *Quod au-*
16: 21. *tem piorum animæ certo & nobis incognito loco uſque ad tempus reſurrectionis per Divinam potentiam aſſerventur, ne intereant ac diſſipentur eſt extra omne dubium.* Sur le mot de *Gehenna* il remarque, que JESUS-CHRIST s'eſt ſervi d'une figure que les Grammairiens appellent *ſynecdoque*, parce qu'il ne ſignifie de luy-même qu'une partie de l'Enfer.
Ibid. Si on l'en croit, tout ce
v. 23. qu'on dit de l'Enfer eſt une fable, qui a paſſé des Grecs aux Juifs, & en ſuite aux Peres de l'Egliſe : mais il ne peut condamner là-deſſus la veritable creance de l'Egliſe, qu'il ne rejette en même tems les Livres du N. Teſtament.

Pluſieurs Unitaires ayant une Philoſophie particuliere ſur la nature de l'ame, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils appliquent cette Philoſophie à l'état où elle ſe trouve étant hors du corps. Wolzogue donc croit (c) que les ames dans cet Ibid.
état ſont incapables de joye & de douleur ; de plus qu'avant la reſurrection les juſtes ne peuvent recevoir aucune recompenſe, ni les impies ſouffrir aucun tourment, parce qu'ils n'ont point été jugez. Sur le Chapitre 23. de S. Luc verſ. 43. où il eſt parlé du Paradis, il obſerve que le mot ἅδης, *enfer*, ſignifie en general l'état ou le lieu des morts, dont le Paradis où ſont les ames des juſtes ne fait qu'une partie, & que l'autre partie où ſont les ames des mechans eſt appellée *Gehenne*. C'eſt le ſens, dit-il, qu'on doit donner aux paroles du Symbole, qui nous apprennent que JESUS-CHRIST eſt deſcendu aux Enfers. Il veut que ſon corps ayant été mis en terre, ſon ame ſoit deſcenduë veritablement aux Enfers ; & il pretend même qu'il eſt fait mention de ce lieu au Chap. 37. de la Geneſe verſ. 35. où Jacob pleurant

(c) *Animæ extra corpus neque cruciatu neque gaudio ullo affici queunt, quia ſenſu omni carent. Præterea ante reſurrectionem & univerſale judicium neque piis præmium, neque impiis pœna contingere poteſt : abſurdum enim foret aliquem damnare antequàm judicetur.* Id. Wolzog. Comment. in Cap. 16. Luc. verſ. 23.

rant ſon fils Joſeph dit, *qu'il deſcendra en Enfer vers ſon fils, Deſcendam ad filium meum in infernum.* Mais ſi les Unitaires n'ont point de paſſage plus clair dans le Vieux Teſtament que celuy-là pour prouver cet Enfer, ils auront de la peine à le perſuader à ceux qui l'entendent du ſepulcre, à moins qu'ils n'ayent recours à la Tradition. Wolzogue avoüe ſur le verſ. 27. du Chap. 29. de ce même Evangeliſte, que les Juifs au tems de J. CHRIST appliquoient au Meſſie un bien plus grand nombre de paſſages de l'Ancien Teſtament, qu'ils ne font preſentement: *Certum eſt priſcis temporibus multo plura loca Veteris Teſtamenti à Judæis ad Meſſiam fuiſſe accommodata, quæ illi hodiè Chriſtianæ Religionis odio in dubium vocant.* Il falloit donc qu'il y eût alors quelques traditions parmi les Docteurs, leſquelles s'étoient repanduës parmi le peuple.

Ce Commentateur a auſſi mis de longs Prolegomenes au devant de ſon Explication de l'Evangile de S. Jean, où il reconnoît que les Docteurs de l'Egliſe ont trouvé de tout tems un abîme de difficultez dans le commencement de cet Evangile: *Initium Euangelii Joannis ... omni tempore ab omnibus tam antiquis quàm recentioribus Eccleſiæ Doctoribus ac Interpretibus habitum eſt arduum, ſublime, & plus in receſſu quàm in fronte gerens.* C'eſt ce qui a cauſé, ſelon luy, ce grand nombre d'interpretations differentes ſur chaque mot. Ce n'eſt pas, dit-il, que l'Evangeliſte ait affecté cette obſcurité, parce qu'il n'a écrit que pour faire reconnoître JESUS-CHRIST; mais les hommes qui ſont remplis de préjugez l'ont rendu obſcur, ne l'expliquant que par raport à leurs fauſſes idées. Sur ce pied-là il n'y aura que Socin & ſes ſectateurs qui ſoient exemts de préjugez, ayant les premiers inventé un ſens qui n'avoit été revelé à perſonne. Wolzogue qui embraſſe de tout ſon cœur la nouvelle interpretation de ſon Patriarche, rejette tous les anciens Commentateurs, comme des gens qui ont introduit dans la Religion Chrêtienne la Philoſophie de Platon. Il entend ces paroles, *Et Verbum erat apud Deum*, de la même maniere que Schlichtingius. Socin avoit luy-même inſinué cette nouvelle interpretation dans ſa diſpute contre Volanus.

Id. Wolz. Proleg. in Euang. Joann. Cap. 1.

Le même Wolzogue a ajoûté à ses Commentaires sur les Evangiles des Appendices, où il explique plus à fond de certaines difficultez qui ont quelque raport avec son texte. Etant plus étendu que les autres Commentateurs Unitaires, on trouve dans ses livres un plus long detail de leur Theologie. Pour ce qui est de la Critique, il y en mêle assez peu, & il ne dit rien même là-dessus que de fort commun: l'on voit bien qu'il n'y étoit point exercé. Les Freres Polonois ont joint à cela une Explication des Actes des Apôtres, qui n'est point de luy, non plus que les Remarques sur l'Epître de S. Jaques & sur celle de S. Jude, lesquelles se trouvent avec les Commentaires de Wolzogue. Ces derniers Ouvrages sont d'André Woissovas, fils d'une fille de Fauste Socin.

BRENIUS. Daniel Brenius doit aussi trouver sa place parmi les Commentateurs Sociniens, parce qu'il suit ordinairement leurs opinions sur le mystere de la Trinité, dans les Notes que nous avons de luy sur tout le Nouveau Testament. Aussi Sandius l'a mis sans hesiter dans son Catalogue des Ecrivains Antitrinitaires. Ces Notes ne sont presque qu'un abregé de celles de Grotius, ausquelles il renvoye souvent pour n'être pas long. La principale application de cet Auteur est d'exposer en peu de mots le sens literal de son texte, de sorte qu'il a plûtôt écrit des Scolies, qu'un veritable Commentaire. Sa Theologie étant pour l'ordinaire Socinienne, les principes en sont repandus dans tout son Ouvrage. C'est par raport à cette Theologie qu'il a interpreté le commencement de l'Evangile de Saint Jean. Il croit aprés Socin que par ces mots, *In principio erat verbum*, il faut entendre le commencement de l'Evangile, ou de la predication du Royaume du Ciel, *Principium Euangelii seu prædicationis regni Cœlestis.* Jean, (d) dit-il, s'étant proposé de decrire l'ouvrage de la nouvelle creation, & de la restitution de toutes choses, de laquelle JESUS-CHRIST devoit être l'auteur dans les derniers tems, fait

(d) *Joannes novæ creationis ac restitutionis omnium opus quod per Christum ultimis temporibus fieri debebat descripturus, Euangelii sui initio perpetua utitur allusione ad veteris creationis historiam.* Dan. Bren. init. Annot. in Joann.

fait une allusion perpetuelle à l'histoire de l'ancienne creation, de la maniere qu'elle a été decrite par Moyse.

Il detourne selon cette même methode plusieurs autres endroits, où il est parlé du Fils de Dieu & du S. Esprit: & s'il ne s'accorde pas toûjours avec Socin, dont les interpretations sont quelquefois forcées & trop subtiles, il n'abandonne pas pour cela la doctrine des Antitrinitaires. C'est de cette maniere qu'il s'éloigne de Socin & de la plûpart des Sociniens, dans le sens qu'il donne à ces paroles de
Joann. 8:58. JESUS-CHRIST, *Prius quàm Abraham fieret ego sum.* Il croit avec eux que J. CHRIST n'a point existé actuellement avant Abraham; mais il les abandonne en ce que, selon luy, le sens de ce passage est que Dieu l'a destiné pour être le Sauveur de ce Patriarche, & de tous les autres fideles: *Fuit autem Jesus antequàm Abraham existeret, non quidem actu, sed Divina constitutione destinatus Abrahami cæterorumque credentium animis & corporibus servator.* Quoy que cette explication soit contraire à toute l'antiquité, qui a prouvé par ces paroles la Divinité de JESUS-CHRIST, Brenius temoigne qu'il n'en est point l'auteur, & qu'il n'a parlé qu'après Beze & Grotius: *Hunc sensum*, dit-il, *rectè annotavit Beza & Grotius.*

Expliquant cet endroit de l'Epit. aux Romains, *Qui est* Rom. 9: 5.
super omnia Deus benedictus in secula, il ne chicane point mal-à-propos sur le mot de *Deus*, comme a fait Grotius après Erasme: il dit conformément à la Theologie des Freres Polonois, que JESUS-CHRIST selon sa nature spirituelle est maintenant Dieu au dessus de toutes choses, & au dessus de tous ceux qui s'appellent Dieux. Il apuye souvent ses idées sur les remarques de Grotius, comme on le peut voir sur ce passage de l'Epître aux Ebreux, *Et ado-* Ebr. 1: 6.
rent eum omnes Angeli Dei. Il pretend qu'on n'en peut point prouver, ni de plusieurs autres passages semblables de cette même Epître la Divinité de JESUS-CHRIST, parce que les Juifs en appliquent aussi quelques-uns au Messie, dans lequel Dieu devoit habiter d'une maniere singuliere. C'est pour cette raison, dit Grotius, qu'ils donnoient au Messie, en parlant de luy, les mêmes honneurs qu'à Dieu: *Ideò quæcunque de honore Dei dicebantur*

tur, eadem applicari solebant Messiæ.

Brenius semble insinuër en plusieurs endroits de ses Notes qu'il n'y aura que les justes dont les corps ressusciteront. Au moins assûre-t-il, que ç'a été l'opinion la plus commune parmi les Juifs, qui ont cru selon luy que les ames des impies sont condamnées à des prisons éternelles, pour y souffrir éternellement sans être jamais reünies à leurs corps. Il juge que Jesus-Christ dans (e) la description qu'il a faite des tourmens du mauvais Riche, s'est accommodé à cette opinion qui étoit commune parmi les Phariſiens. Ce qu'il confirme sur le Chap. 24. des Actes des Apôtres v. 15. où il dit que Saint Paul parle en ce lieu-là de la resurrection conformément à l'opinion commune des Juifs. Outre les Notes de cet Auteur sur le Nouv. Testament, il a composé un Traité qui a pour titre, *De regno Ecclesiæ glorioso per Christum in terris erigendo*, où il explique plusieurs passages du Nouveau Testament par raport à ce Royaume charnel de J. Christ sur la terre. Si nous l'en croyons la terre dont il est parlé au Chap. 5. de Saint Matth. v. 5. où nous lisons, *Beati mites quoniam terram possidebunt*, n'est autre chose que ce Royaume. Je serois trop long si je voulois marquer en detail tous les autres passages du Nouveau Testament, que Brenius raporte à ce même Royaume charnel de Jesus-Christ. En quoy il aproche plus du sentiment des Juifs, que de celuy des Chrêtiens.

Idem Bren. in Matth. 14: 2.

Id. in Luc. 16: 22.

Quoy que George Enjedin, qui vivoit en même tems que Fauste Socin, ait plûtôt composé un livre de Controverses pour le party des Unitaires, qu'un Commentaire ou des Notes sur le Nouveau Testament, nous ne laisserons pas de le mettre au rang des Commentateurs de cette faction. En effet l'Ouvrage qu'il a publié en Transylvanie sous ce titre, *Explicationes locorum V. & N. Testamenti ex quibus Trinitatis dogma stabiliri solet, autore Georgio Enjedino, Super-*

Enjedin.

(e) *Descriptio hac cruciatus de quo dives conqueritur congruit cum opinionibus Judaorum pracipuè Pharisaorum, credentium animas impiorum æternis carceribus conclusas teneri & æternis ignibus torqueri, nec unquam corporibus postliminio reddi.* Id. Bren. in Luc. Cap. 16. v. 22.

Superintendente Ecclesiarum in Transylvania, unum Patrem Deum, & ejus Filium Jesum Christum per Spiritum Sanctum profitentium, approche assez d'un Commentaire, parce qu'on y trouve les interpretations de plusieurs passages de l'Ecriture, sur tout du N. Testament. Ce qu'il fait neanmoins à la maniere des Controversistes, n'ayant point eu d'autre but que de refuter les preuves dont on se sert ordinairement pour établir le mystere de la Trinité. Dans le grand nombre de preuves qu'il examine, il y en a quelques-unes ausquelles il ne devoit point s'arrêter, les Orthodoxes n'y faisant pas beaucoup de fond. Au reste il est par tout fort subtil, & même Critique, n'oubliant rien de ce qui peut servir à ses idées. Aussi son livre fut-il trouvé si dangereux qu'on le supprima, & une bonne partie des Exemplaires furent brûlez. Il a été depuis reïmprimé en la même forme dans les Païs-Bas. La premiere édition qui est très-rare est plus correcte que la seconde : le lieu & l'année ne sont marquez ni dans l'une ni dans l'autre. Voyons plus en detail quelle est sa methode.

Il fait tout son possible pour donner au commencement de l'Evangile de Saint Jean un sens qui soit favorable aux nouveautez des Unitaires. Il pretend que le dessein de cet Evangeliste n'a pas été d'établir la Divinité de JESUS-CHRIST contre Cerinthe. Saint Jean, dit-il, n'attaque pas plus en ce lieu-là Cerinthe, que les Nicolaïtes qui ne s'accordoient pas là-dessus avec luy. Si nous l'en croyons cet ancien Ecrivain n'a eu en vûë que la majesté Divine du Pere, parce qu'il refute des heretiques qui croyoient que le Dieu qui avoit creé le monde étoit different du Pere de JESUS-CHRIST. A quoy il ajoûte que n'y ayant rien de bien formel dans l'Ecriture, d'où l'on puisse prouver clairement la Divinité de J. CHRIST, on a tort d'appuyer un mystere de cette importance sur des conjectures foibles, & sur des passages très-obscurs: *Non prudenter neque pudenter faciunt, qui tantum fidei articulum quem ipsi pro Christianitatis apice adorant, ex tenuissimis conjecturis & locis obscurissimis extruere conantur.* (Georg. Enied. in Proœm. Joann.) Mais sans qu'il soit besoin de venir au detail de cette objection, je remarquerai seulement

lement qu'elle eſt beaucoup plus forte contre les Proteſtans que contre les Catholiques, qui ont aſſocié à l'Ecriture les Traditions fondées ſur de bons Actes. Auſſi attaque-t-il icy en particulier les Calviniſtes : il oppoſe Calvin à Beze, faiſant voir que celuy-cy a cru avec les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, que cette expreſſion, *In principio erat verbum*, eſt une preuve de la generation éternelle du Fils de Dieu, à cauſe du verbe qui eſt à l'imparfait; que Calvin au contraire la rejette comme n'ayant aucune ſolidité : *Quod Calvinus putat eſſe infirmum & minimè ſolidum, id Beza cum primis obſervandum eſſe affirmat.*

Id. Enjed. ibid.

Enjedin ne ſe contente pas de conclure du peu d'accord qui eſt entre les Commentateurs ſur le commencement de l'Evangile de S. Jean, qu'on n'en peut pas prouver efficament la Divinité de Jesus-Christ, il combat en ſuite l'interpretation commune par de purs raiſonnemens. Il juge que cet Evangeliſte s'étant propoſé d'écrire l'Hiſtoire de Jesus-Christ, a dû ſuivre l'ordre que doit garder un Hiſtorien : ce qu'il n'aura pas fait ſi l'on ſuppoſe, comme on le ſuppoſe ordinairement, qu'il a parlé de la nouvelle creation ou generation avant ces paroles, *Et verbum caro factum eſt* : car il s'enſuivroit qu'il auroit expliqué ce que Jesus-Christ a fait après ſon Incarnation, avant que d'avoir rien touché de cette Incarnation. Ce qui eſt, ſelon luy, abſurde & contre toutes les loix de l'Hiſtoire. Il n'a pas pris garde que ce defaut d'ordre eſt commun, non ſeulement aux Evangeliſtes, & principalement à Saint Jean, mais même à Moyſe. L'on doit juger de la maniere d'écrire des Auteurs par raport à eux-mêmes, & non par raport à nos idées. Et c'eſt en quoy cet Unitaire ſe trompe ſouvent, lors qu'il oppoſe des raiſons generales à des faits particuliers; comme il fait encore en ce lieu-cy; où il conclut que S Jean (*f*) écrivant ce qui appartient au N. Teſtament, n'a pu traitter que de la nouvelle creation ou regene-

(f) *Notum eſt hos ſcriptores eſſe Novi Teſtamenti & pracones, ideoque de rebus novis, de regeneratione & nova creatione diſſerere. Quid enim de veteris mun-*

neration, Moyse ayant decrit au long ce qui regarde la creation du monde. Il est surprenant que personne jusques à Socin n'ait pensé à cette nouvelle interpretation, qui cependant devroit sauter aux yeux selon le raisonnement de cet Unitaire. La verité est que l'Evangeliste n'a fait qu'une simple allusion aux premieres paroles de la Genese, avant que de venir au mystere de l'Incarnation, & à la nouvelle creation.

L'Epître aux Ebreux n'étant pas moins contraire aux faux prejugez des Sociniens, que l'Evangile de Saint Jean, Enjedin a recueilli de tous côtez ce qui pouvoit diminuër l'autorité de cette Epitre, & la rendre suspecte. Il ajoûte neanmoins après cela, qu'il n'a point ramassé toutes ces preuves dans le dessein de la rejetter comme un livre Apocryphe; qu'il avertit seulement par avance, que les passages & les exemples qui y sont raportez de l'Ancien Testament ne doivent pas tous être pris à la lettre, mais dans un sens mystique & spirituel. Mais de quelque maniere qu'il les entende, l'on trouvera toûjours dans cette Epître de Saint Paul des preuves évidentes de la préexistence du Verbe, & par consequent une condamnation expresse des nouvelles opinions de Socin.

Outre ces generalitez, Enjedin vient à une discussion particuliere de plusieurs passages qu'il detourne en sa faveur, y appliquant les regles ordinaires de la Critique & de la Grammaire. C'est sur ce pied-là qu'il detourne la preuve de la Divinité du Messie, qu'on tire de la reponse que J. Christ fit aux Juifs, lors qu'il leur opposa ces paroles de David, *Le Seigneur a dit* Ps. 109.
à mon Seigneur &c. Il y a dans v. 1.
la Vulgate conformément au texte Grec, *Quomodo ergo* Matth.
David in spiritu vocat eum 22: 43.
Dominum: ἐν πνεύματι, dit-il, qui signifie *en esprit*, est la même chose en ce lieu-là de Saint Matthieu que πνευματικῶς, *spirituellement*: d'où il infere que J. Christ n'a pas

 ap-

mundi creatione quam satis copiose & Divinè descripsit Moses loqui ipsos erat necesse? Nisi si obiter aliquando illius mentionem fecerint. Itaque non debuerunt semper quod in confesso erat inculcare. Georg. Enjed. in Procem. Joann. pag. 173.

apporté le ſens hiſtorique & literal de ce paſſage, mais le ſens myſtique & ſpirituel.

Quelques Commentateurs ont inſiſté ſur le mot διὸ καὶ, qu'on lit au Chap. 1. de Saint Luc v. 35. & qui eſt traduit dans la Vulgate par *ideoque &*, comme ſi καὶ, &, qui a relation avec ce qui precede, étoit une preuve des deux natures en J. C. Enjedin leur repond que cette reflexion eſt trop Grammaticale; que καὶ, &, n'eſt point exprimé dans le Syriaque; qu'il eſt ſouvent ſuperflu, διὸ & διὸ καὶ étant la même choſe. Il ajoûte de plus, que quand même on lira καὶ, &, ſeparément, il n'y a aucune raiſon de le lier plûtôt avec le participe γιννώμενον, qu'avec le verbe κληθήσεται. C'eſt ainſi qu'il élude cette preuve, que Beze a raportée après quelques anciens dans ſa note ſur cet endroit. Mais bien qu'elle ne ſoit pas concluante, l'on fait voir par là que les Unitaires n'ont pas toûjours raiſon, lors qu'ils oppoſent aux Catholiques des reflexions qui n'ont pas plus de fondement, & qui ne ſont que de pures ſubtilitez Grammaticales.

Les anciens Docteurs de l'Egliſe, principalement les Grecs, ont oppoſé aux Ariens cet endroit de l'Epître à Tite, *Adventum gloriæ magni Dei & ſalvatoris noſtri Jeſu-Chriſti*, comme une preuve évidente de la Divinité de Jesus-Christ. La force de cette preuve conſiſte, en ce qu'il n'y a dans le Grec qu'un article qui joint enſemble ces deux mots, *Dieu & nôtre Sauveur* J. Christ. Mais Enjedin ſe moquant de Beze, qui a icy recours à l'autorité des Peres qu'il abandonne en d'autres endroits, pretend que la particule καὶ, &, lie enſemble deux choſes, ſavoir le grand Dieu qui eſt le Pere, & le Sauveur qui eſt Jesus-Christ. Il aporte des exemples, pour montrer que l'uſage de cet article n'eſt pas fixe & arrêté dans les Livres du Nouveau Teſtament; d'où il prend en ſuite occaſion d'accuſer Beze, comme ſi ſous pretexte de cette regle, il avoit corrompu le ſens de pluſieurs paſſages pour y trouver la Divinité de Jesus-Christ. Mais il me ſemble qu'en ces lieux-là où l'article n'eſt point exprimé, il a été permis à Beze de le remarquer dans ſes notes; & même d'ajoûter avec les Peres Grecs, qui ont entendu mieux que

Ad Tit. C. 2. v. 13.

que les Sociniens la force de cet article dans leur langue, que cette expression prouve la Divinité de JESUS-CHRIST. Il a même été en quelque maniere obligé de le faire, parce que l'usage de ces articles n'est point dans la langue Latine ; outre que le mot de ἐπιφάνεια, *avenement*, ne peut convenir au Pere, mais à JESUS-CHRIST seul.

La même difficulté se rencontre au vers. 4. de l'Epître de Saint Jude, où il y a dans le Grec ordinaire, καὶ τ̀ μόνον δεσπότlω Θεὸν ϗ κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ἀρνούμενοι ; & dans la version de Castalio conformément au Grec, *Et solum herum Deum Dominumque nostrum Jesum-Christum negantes.* Beze qui s'est aussi exprimé de la même maniere dans sa traduction, a mis dans sa note, que n'y ayant dans le Grec qu'un article qui tombe sur tous ces mots, c'est une preuve manifeste que JESUS-CHRIST est icy appellé *l'unique maitre, Dieu & Seigneur : Unicus autem articulus omnibus epithetis istis communis omnino ostendit Christum hic vocari unicum herum Deum ac Dominum.* Mais Enjedin montre par quelques autres endroits du Nouveau Testament, que la leçon de l'ancien Interprete qui n'a point lu dans son Exemplaire Grec le mot de Dieu est la meilleure. Il dit de plus qu'en gardant la leçon du Grec ordinaire, la particule conjonctive qui est entre *Deum* & *Dominum* luy est favorable ; & enfin il repond à Beze, qu'il detruit luy-même sa reflexion, en apportant la leçon de l'édition de Complute, où il y a l'article τὸν devant le mot de κύριον. Socin a aussi refuté cette même remarque de Beze, luy opposant la version d'Erasme qui a traduit sans aucune ambiguïté, *Deum qui solus est herus, ac Dominum nostrum Jesum Christum* ; & pour ce qui est de l'article τὸν qui étant seul tombe sur tous ces mots, il repond qu'on n'en peut rien conclure de convaincant, parce que cette regle ne se trouvant point vraye par tout, l'on n'en peut juger que par les circonstances. Mais cela étant, Beze a eu raison de mettre dans la version Latine la même ambiguïté qui est dans le texte Grec, & de determiner dans sa note l'interpretation qu'il juge la plus vraisemblable. Erasme au contraire n'a pas

 dû

dû limiter dans sa traduction le sens de l'original, traduisant un passage de cette importance. Socin même a établi cette regle, comme on l'a remarqué cy-dessus, de conserver dans la version l'ambiguïté du texte, quand cela est possible. Mais les Unitaires qui sont remplis de leurs prejugez ne sont point constans, dans leurs maximes.

On prouve ordinairement de ces mots de l'Epître I. aux
1 Cor. Corinthiens, *Neque tente-*
10: 9. *mus Christum sicut quidam eorum tentaverunt*, que Jesus-Christ comme Verbe a été avant qu'il prit naissance de la Vierge. Enjedin élude ce passage, en disant que *tentarûnt* n'est pas en ce lieu-là un verbe actif; mais que c'est la même chose que s'il y avoit *tentationem fecerunt*. Il ajoûte qu'en le supposant même à l'actif, on ne doit pas suppléer le mot de *Christum* qui precede, mais qu'il faut sousentendre *Deum* par raport à l'Ancien Testament, d'où cette pensée a été prise. Et enfin il pretend qu'en repetant même le mot de *Christum*, l'on n'en pourra pas encore conclure que Jesus-Christ soit veritablement Dieu, puis que l'Apôtre enseigne en ce lieu-là, que toutes les choses qui sont arrivées aux Israëlites ont été des figures. Nous savons, dit-il, que Jesus-Christ, a été mis à mort, qu'il a été vendu & crucifié en figure dans l'Ancien Testament: il a été aussi tenté de la même maniere.

Il seroit trop long de raporter en detail toutes les subtilitez d'Enjedin, & des autres Unitaires. Il avoit lu avec soin les Notes d'Erasme, de Castalio & de Beze: mais il refute souvent le dernier, le traittant quelquefois de *faussaire*, pour avoir detourné soit dans sa version, soit dans ses Notes le sens de l'original. Et en effet il y a des endroits où il seroit difficile de le justifier, comme sur le Chap. 5. v. 27. de l'Evangile de S. Jean où il a traduit ὅτι par *quatenus*, bien qu'il s'appuye sur l'autotité de Saint Augustin & de S. Cyrille. Il devoit se contenter d'observer cette interpretation dans sa note. C'est pourquoy nôtre Unitaire qui n'a pu souffrir ceux qui tirent de cette expression, *quatenus filius hominis*, une preuve en faveur de la Divinité de J. Christ, prononce librement que ce Traducteur de Geneve est un faus-

faussaire, & que sa version en ce lieu-là est sans exemple: *Id. Enjed. in C. 5. Joann. v. 27. p. 212.* *Ad hoc confutandum*, dit-il, *satis est dicere falsarium esse Bezam, ex cujus interpretatione hoc argumentum constructum est: nullo enim exemplo ipse docuit vel doceri potest ὅτι idem significare quod Latinum* quatenus.

Il n'est pas du sentiment de ces Unitaires, qui croyent qu'il faut expliquer ces paroles de Jesus-Christ, *Joann. 3: 13.* *Nemo ascendit in cœlum* &c. dans leur sens simple & naturel: il juge au contraire qu'elles sont fort obscures, & qu'on doit les prendre dans un sens figuré. Il raffine beaucoup sur ces autres paroles, *Joann. 8: 58.* *Antequam Abrahom fieret*, qui embarrassent si fort les nouveaux Antitrinitaires: car il juge que la joye d'Abraham doit être tirée de son histoire: or ce Patriarche, dit-il, n'a rien souhaitté avec tant de passion que d'avoir un heritier; c'est pourquoy il fit paroitre beaucoup de joye à la naissance d'Isaac, laquelle est selon luy appellée *le jour de* Jesus-Christ, dont il a été la figure. Pour donner plus de jour à cette explication qui semble être plûtôt appuyée sur son raisonnement, que sur le texte de l'Evangeliste, il observe que c'est la coutume de Jesus-Christ, de resoudre par des reponses spirituelles & élevées au dessus de la lettre les questions qu'on luy propose: ce qu'il montre par ses reponses à la Samaritaine & aux Capharnaïtes dans l'Evangile de Saint Jean. *Joann. C. 4: & 6.* Il pretend par raport à ce principe, qu'Abraham n'a pas consideré Jesus-Christ selon la chair mais spirituellement, *Non carnaliter & φυσικῶς, sed spiritualiter & πνευματικῶς*; que Jesus-Christ (*g*) a plus repondu qu'on ne luy demandoit, & que cela luy est ordinaire, pour faire sentir davantage à ceux qui l'interrogent leur stupidité. Après toutes ces suppositions il explique ce passage de la même maniere que Socin, laquelle est si raffinée, qu'on ne la peut goû-

(*g*) *Christus plus & amplius respondet quàm objectio adversariorum requirat, ut hoc modo magis illos exasperet: est enim usitatum Christo ut cùm stupiditatem & pertinaciam adversariorum videt, non modo illos non mitiget aut favorem capiat; verùm etiam magis ac magis inflammet.* Id. Enjed. in Cap. 8. Joann. v. 58.

goûter ſans être Socinien auparavant.

Au reſte nonobſtant ces raffinemens qui ſont communs à tous les Unitaires, il ne laiſſe pas d'y avoir dans le livre d'Enjedin des regles pour l'intelligence de l'Ecriture, que les Catholiques peuvent appliquer à leurs uſages. Etant mort avant que d'y avoir mis la derniere main, il eſt demeuré imparfait. Il n'a point achevé la partie qui regarde les paſſages de l'Ancien Teſtament, n'ayant rien écrit ſur les Propheties. Si je n'étois pas obligé de renfermer dans un ſeul volume tout ce que j'ay a dire des Commentateurs du Nouveau Teſtament, je me ſerois étendu plus au long ſur les ouvrages des Unitaires. J'aurois examiné plus à fond les raiſons ſur leſquelles ils appuyent leurs nouveautez : & c'eſt ce qu'on pourra executer plus commodément dans une autre occaſion.

CHAP. LVIII,

Des Commentaires en langue vulgaire ſur le Nouveau Teſtament tant en general qu'en particulier, & principalement des Notes de René Benoît & du P. Veron; des Paraphraſes de Mr. Godeau, & des Remarques du P. Amelote.

LE ſtile des Evangeliſtes & des Apôtres étant difficile à entendre, la plûpart de ceux qui ont donné au public des verſions en langue Vulgaire, y ont en même tems ajoûté des Notes pour en determiner le ſens. La relation qu'elles ont avec le texte des Traducteurs m'a donné occaſion d'en parler dans la ſeconde Partie de cette Hiſtoire Critique. L'on y peut voir ce que j'ay dit de ces notes, ſans qu'il ſoit beſoin de m'y arrêter icy. Il eſt certain que la plûpart des nations de l'Europe ont eu en leurs langues avant la naiſſance des Proteſtans des *Apoſtilles* ſur les Evangiles, & ſur les Epîtres qu'on lit dans les Egliſes. L'Office Eccleſiaſtique étoit traduit en la langue du peuple : mais depuis qu'on a reconnu que ces ſortes de livres troubloient les

Etats & la Religion, l'on a été beaucoup plus reservé là-dessus principalement parmi les Catholiques.

BRUCCIOLI. Neanmoins Antoine Bruccioli osa publier en Italien dans le tems des plus grandes disputes un Commentaire sur En 1546. toute la Bible, imprimé à Venise en quatre volumes *in folio* avec ce titre, *Commento di Antonio Bruccioli in tutti i sacrosanti libri del Vecchio & Nuovo Testamento dalla Hebraica & fonte Græco per esso tradotti in lingua Toscana.* On lit à la tête de ce grand Ouvrage une lettre écrite à Madame la Dauphine, *Alla Serenissima Madama la Delphina.* Il est beaucoup plus étendu sur les Livres du N. Testament, que sur ceux de l'Ancien: & il avoit publié dès l'année 1542. son Commentaire sur les Evangiles, qui est dedié à Hyppolyte d'Este Cardinal de Ferrare, *Allo Illustrissimo & Reverendissimo Signore Hippolyto Estense Cardinale di Ferrara.* Il luy dit qu'après avoir donné une traduction de toute la Bible, il avoit songé à ce Commentaire: *Et cosi i presenti libri della Dottrina Euangelica ho con nuovo Commento dichiarati alla commune utilità di tutti quegli che di tale scientia sono amatori.* (Brucc. epist. ad Hippol. Estens.) La seconde partie qui contient l'explication des Epîtres de Saint Paul & des Epîtres Canoniques, n'a été imprimée qu'en 1544. & elle est dediée à Cosme de Medici Duc de Florence, *Allo Illustrissimo & Excellentissimo Duca Cosimo de Medici Duca di Firenze.* Il a joint ensemble les Actes des Apôtres & l'Apocalypse, avec un Commentaire imprimé au même lieu en 1537. & dedié à Madame la Dauphine. Pour ce qui est de sa methode, il s'attache ordinairement au sens literal, ayant imité en beaucoup de choses les Paraphrases d'Erasme qui étoient alors fort estimées.

Je n'ay rien de particulier à dire icy des Notes des Protestans, qui ont suivi la même methode sur le Nouveau Testament que sur l'Ancien. On leur doit rendre cette justice, qu'ils ont travaillé avec application sur le sens literal: mais étant divisez en differens partis, chacun n'a songé qu'à établir ses nouveautez; en sorte qu'il seroit difficile de trouver parmi eux un faiseur de Notes tout à fait exemt de préjugez, comme je l'ay montré ailleurs. En Allemagne les Lutheriens n'ont PROTESTANS.

n'ont pu souffrir les Remarques des Zuingliens & des Calvinistes, ni même leurs Prefaces & leurs Sommaires. Bucer qui a traduit d'Alleman en Latin une partie des *Apostilles* de Luther, n'a pu en approuver quelques-unes. En Angleterre quelles disputes n'y a-t-il point eu là-dessus entre les Episcopaux & les Puritains? Ces derniers ont traduit en leur langue une bonne partie des Notes Italiennes de Diodati, & des Remarques de quelques autres Docteurs de Geneve. L'Episcopat étant incompatible avec la doctrine de Geneve, ceux du party Episcopal se sont toûjours opposez à ces Notes, qui ont même été condamnées par le Roy Jaques I.

En France il n'est pas surprenant que les Bibles de Geneve ayent été rejettées & condamnées par les Catholiques, l'esprit de party regnant manifestement dans leurs Notes. Ce n'est pas que l'ignorance des langues Grecque & Ebraïque n'ait aussi contribué à les decrier: le peu de moderation que quelques Theologiens de Paris ont gardé là-dessus, n'a servi qu'à entêter les Calvinistes, & à leur attirer mêmes des approbateurs de leurs versions, comme il arrive ordinairement dans toutes les nouveautez. Il y a de l'excés dans la Preface que Jaques le Fevre Docteur de Sorbone a mise à la tête d'une Bible Latine, publiée au nom de plusieurs de ses confreres, & imprimée à Paris en 1573. avec les Scolies de Jean Benoît. Il semble condamner absolument dans les versions de Geneve toutes les traductions faites sur l'Ebreu & sur le Grec, comme si elles étoient contraires à l'ancienne Tradition de l'Eglise: *Pestem porrò dixerim & intrepidè reipublicæ Ecclesiasticæ calamitatem*, dit ce Docteur, *istas novas, non dico priscorum modo hæreticorum, sed & Husgnaleorum atque Genevensium, maxime verò Bezariorum istorum de Græcis hodiernis, & si voles Hebræis vulgatis codicibus Sacrarum Scripturarum versiones.* Si nous l'en croyons, toute la peine que les Huguenots se sont donnée à faire de nouvelles traductions de l'Ecriture est inutile, & même contraire à la pureté de la Religion; la Tradition seule suffit: *O vana Husgnaleorum contra fidem, Religionem, pietatem, imò verò & Christum Dominum studia, si modo una nobis steterit salva*

Jacob. Fab. Praf. in Bibl. Lat. edit. ann. 1573. apud Sebast. Nivell.

Ibid.

va traditio illa ipsa Ecclesiastica.

Mais les Peres, par le canal desquels nous avons reçu les Traditions, ont jugé tout autrement des versions & des Commentaires des Heretiques, comme je l'ay dêjà remarqué. Aussi les Docteurs de Louvain & René Benoît, dont il a été parlé ailleurs, n'ont-ils fait aucune difficulté de se servir des Bibles de Geneve, & de les accommoder à leurs usages. Il est à-propos de dire icy quelque chose des Notes du dernier, qui s'est contenté de crier contre la doctrine des Calvinistes, dans le tems même qu'il les copioit. Ce Docteur ayant en vûë d'ôter des mains du peuple les traductions de Geneve, principalement à cause de quelques remarques où ils avoient inseré leurs nouveautez, il les retoucha sur la Vulgate, en y ajoûtant des Notes de sa façon, comme on le peut voir dans le titre de l'édition Latine & Françoise de 1568. où on lit, *Avec annotations & expositions des lieux les plus difficiles, & principalement ceux qui ont été depravez & corrompus par les heretiques de nôtre tems.* C'est aussi ce qu'il témoigne dans son Avertissement apologetique, qui est à la fin de sa seconde édition, où il dit, *Voyant la necessité pour nôtre tems, auquel je ne voy plus expedient moyen d'ôter les pernicieuses & corrompuës Bibles de la main des hommes, tant Catholiques que errans, sinon en baillant une bonne, par la leçon, connoissance & intelligence de laquelle les heresies mal fondées en l'Ecriture Sainte, & abus seront facilement ôtez.*

René Benoît.

Ren. Ben. Avertiss. apologet.

Il est certain que bien des gens lisoient alors dans Paris les versions Huguenotes qui plaisoient, parce qu'elles étoient en bon François, & d'un stile clair & net, peu de personnes pouvant juger de leur exactitude. Benoît eut raison de les imiter; mais il ne se precautionna pas assez. On trouva dans son Ouvrage quelques notes mot pour mot de celles de Calvin, en des endroits même qui regardent la Religion: ce qu'il ne put nier; mais il repondit à ses adversaires, elles sont dans Calvin *à l'intention d'iceluy, & non pas selon mon sens, lequel par la grace de Dieu est & sera toûjours Catholique. Il me semble qu'il faut prendre & exposer ce qui est dit au sens de celuy qui parle.* On imprima

Ibid.

ma à Anvers sa version du N. Testament & ses Notes, avec l'approbation de quatre Docteurs de Louvain, & le Privilege du Roy d'Espagne, dans le même tems que les Theologiens de Paris la condamnoient si hautement. En effet il y a inseré un grand nombre de remarques, qui pouvoient être alors d'un grand secours aux Catholiques, les controverses étant devenuës à la mode: & c'est ce qui obligea ce Docteur à faire des notes sur les passages dont les heretiques abusoient, & sur ceux qui établissoient la doctrine orthodoxe. Aussi se rend-il ce témoignage à luy-même à la fin de son *Avertissement apologetique*, où il dit, *En ma conscience & sans philastie je pense que de toutes les Bibles qui sont de present en François n'y en a une si correcte & seure, & la leçon de laquelle puisse aporter tant de fruit que la presente, à cause principalement du remarquement & exposition des lieux qui sont aujourdhuy diversement exposez par les Catholiques & par les heretiques.* Nous n'avons point même presentement de Bible en nôtre langue dont la lecture soit si utile au simple peuple, soit pour le sens literal, soit pour l'explication des faits qui regardent la Religion, que celle de René Benoit. Par exemple sur ces paroles de J. Christ au Chap. 26. de S. Matthieu v. 26. *Prenez mangez cecy est mon corps*, il observe, que *ceux-là corrompent manifestement ce lieu, & ajoûtent pernicieusement à la parole de Dieu, qui l'exposent de la figure du corps & du sang de J. Christ seulement.* Au Chapit. 6. de S. Luc v. 47. où il lit, *Quiconque vient à moy & oit mes paroles, & les met en effet*, &c. il fait cette remarque, *Notez icy la necessité & la possibilité de l'accomplissement des commandemens de Dieu.*

Les Calvinistes abusans de ce passage de S. Paul, *Non point que soyons suffisans de penser quelque chose de nous comme de nous-mêmes, mais nôtre suffisance est de Dieu*, il a mis à la marge cette note, *Ceux-là abusent de ce lieu, qui en colligent que l'homme ne fait rien; ce que ne veut dire l'Apôtre; ains qu'il faut toûjours avoir recours à la grace de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons bien faire & être sauvez.* Ces sortes de remarques où on limite le sens d'un passage selon l'intention de l'Auteur, sans s'étendre sur de lon-

2 Cor. 3: 5.

gues disputes, sont toûjours utiles. C'est encore sur ce pied-là que Benoît sur ces autres paroles de S. Paul, *Si nous-mêmes, ou un Ange du Ciel, vous évangelise autrement que nous ne vous avons évangelisé, qu'il soit maudit*, a fait cette judicieuse observation, *Ceux-là abusent de ce lieu, qui en colligent ne falloir recevoir en l'Eglise que ce qui est és Ecritures : car il ne parle des Ecritures, comme il est facile à voir. Il veut donc enseigner qu'il ne faut jamais changer la foy & Religion, & profession d'icelle baillée en l'Eglise Catholique.* Il seroit inutile de raporter un plus grand nombre des remarques de ce Docteur : celles-là suffisent pour le mettre à couvert du reproche qu'on luy fit, *de n'avoir rien du tout changé des Bibles de Calvin.*

Galat. 1:8.

Il est vray qu'il les copie trop souvent : mais d'autre part il faut avoüer que ses confreres ont repris mal-à-propos plusieurs endroits, sous pretexte qu'ils étoient de la même maniere dans les versions de Geneve. Tout ce qui est dans les Bibles des heretiques n'est pas heretique. Quoy que René Benoît ne fût pas beaucoup exercé dans cette matiere, il n'a pas laissé d'ajoûter de bonnes Notes à sa version pour l'explication du sens literal. Par exemple le mot d'*adorer* étant équivoque dans l'Ecriture, il a remarqué sur le passage de S. Matthieu, où il est dit que les Mages adorerent JESUS enfant, qu'*adorer* en ce lieu-là, *est luy faire la reverence comme à un Roy & grand Seigneur.* On trouve quelque chose de semblable dans d'autres Bibles qui ont été publiées par les Catholiques. Saint Paul qui nomme au commencement de son Epître aux Philippiens les Evêques & les Diacres, sans faire mention des Prêtres, luy a donné occasion de faire cette remarque, *Ce passage montre qu'il y avoit plusieurs Evêques en une même ville.* Il y a de l'apparence que les Evêques n'étoient point alors distinguez des Prêtres, c'est-à-dire que ceux qui étoient ordonnez Prêtres par les Apôtres, étoient aussi ordonnez Evêques, afin qu'ils pussent faire les fonctions Episcopales lors qu'on auroit besoin d'eux.

Matth. 2:2.

Enfin en retouchant quelques endroits de la Bible de René Benoît, on pouvoit en faire un ouvrage qui eût été utile à tout le monde. Il im-

portoit peu qu'il eût copié des Commentateurs heretiques, si ce qu'il avoit copié ne renfermoit aucune heresie. Quelle raison avoient les Docteurs de Paris de luy faire un crime de ce qu'il avoit changé les Sommaires de Saint Jerôme, pour mettre en leur place ceux de Calvin & de Geneve? *Biblia (Renati Benoît) merentur supprimi*, disent-ils dans le Memoire qu'ils envoyerent au Pape, *quia rejectis argumentis librorum & summariis capitulorum à D. Hieronymo communi versioni præpositis, ausus est Magister Benedictus Calvini & Genevensium inventa supponere.* Ces sages Maîtres étoient si habiles, qu'ils croyoient que la version Vulgate étoit entierement de Saint Jerôme, de la maniere qu'ils la voyoient imprimée avec les Sommaires dans les éditions communes. Mais étant hors de doute que ces Sommaires ne sont point du corps de la Bible, il falloit seulement examiner si ceux de Benoît étoient exacts, & s'il n'y avoit rien qui favorisât les Calvinistes: car il est assez ordinaire aux novateurs d'insinuër leurs opinions dans ces sortes de Sommaires.

VERON. Les Notes que le P. Veron a ajoûtées aux marges de sa version sont la plûpart literales. Il dit peu de choses de luy-même, ayant choisi ce qu'il a trouvé de plus literal dans les Peres & dans quelques Ecrivains modernes. A l'égard de ces derniers, Mariana est son grand Auteur. Pour rendre sa traduction plus claire, il raporte quelquefois à la marge les paroles du texte Grec; & même en de certains endroits où les mots Grecs peuvent être interpretez de differentes manieres, il garde dans sa version le sens de l'ancien Interprete, marquant en même tems l'autre interpretation à la marge. Il n'y a rien en cela que de judicieux; mais outre qu'il n'est pas toûjours exact, il ne fait pas paroître assez d'uniformité dans sa methode.

S'il eût eu une connoissance plus étenduë de la langue Grecque & de la Critique, il auroit pu justifier en un grand nombre d'endroits l'ancienne édition Latine, par la diversité des Exemplaires Grecs. C'est sur ce pied-là qu'il a remarqué fort à-propos au commencement de son Ouvrage, que la difference qui est entre l'original Grec & cette édition ne vient pas de la faute du Traducteur, mais *de la diversité des Exemplaires Grecs.* Ce qu'il

Veron. Avis aux Lecteurs.

qu'il montre par les varietez que Casaubon a mises à la marge de son édition Grecque du Nouveau Testament. Par exemple au Chap. 2. des Actes des Apôtres vers. 24. où il y a dans nôtre Vulgate, *Solutis doloribus inferni*, il traduit ces mots, *ayant delié les douleurs de l'Enfer*; & il ajoûte en même tems à la marge, qu'au lieu d'*Enfer* on lit dans le Grec θανάτου, *de la mort*, mais que Casaubon a lu dans quelques Exemplaires Grecs ᾅδου, *de l'Enfer*.

Veron ayant souvent en vûë les Calvinistes, qu'il tâche de refuter par des passages du N. Testament, une partie de ses remarques regarde la controverse. Il leur reproche sur le vers. 31. de ce même Chapitre des Actes des Apôtres d'avoir traduit *au sepulcre*, contre la verité du texte: *Grec*, dit-il, εἰς ᾅδου, *même en Casaubon; partant les Ministres ont mal traduit icy*, au sepulcre, *pour éviter le troisieme lieu ou le Limbe des Peres*. Il fait plusieurs autres observations de cette nature; mais il y en a quelques-unes peu importantes, parce qu'il reprend de certaines choses qui ne meritoient pas d'être relevées.

Le Latin de la Vulgate étant quelquefois obscur, il a recours dans ses Notes au texte Grec qui en ôte l'ambiguïté. Ayant traduit ces mots du Chap. 11. de S. Luc vers. 41. *Quod superest date eleemosynam*, par ceux-cy, *du surplus donnez l'aumône*, il redresse aussi-tôt sa version comme ne repondant pas exactement à l'original, en ajoûtant cette remarque: *Bede, Thomas & autres traitant de l'aumône; mais le Grec*, donnez en aumône ce que vous avez, *Cyrill. Aug. Chrysostôme.* Il fait la même chose sur cet endroit de l'Evangile de S. Jean, qui est fort obscur dans le Latin: *Principium qui & loquor vobis:* car après avoir mis dans sa version, Jesus *leur dit le principe lequel aussi parle à vous*, il ajoûte à la marge les mots Grecs avec cette note, *C'est-à-dire que je suis le* Christ *& Sauveur: car c'est ce que je vous ay dit du commencement que je suis*. Comme la Vulgate repond exactement en ces deux endroits au texte Grec, il eût été mieux d'ôter l'équivoque du Latin sur le Grec dans le corps même de la traduction, que de traduire mal, & redresser en suite sa version dans une note.

Si Mr. Godeau avoit separé ses Godeau.

ses Notes de sa version, les mettant à la marge, il y auroit bien moins de confusion dans son Ouvrage. Il devoit se contenter selon son dessein d'ajoûter des mots synonymes ou explicatifs, aux endroits qui luy paroissoient obscurs ou trop concis. Mais ayant inseré des additions qui rompent quelquefois la suite de son discours, on a de la peine à le suivre, bien qu'il les renferme entre deux crochets. Il falloit renvoyer ces sortes d'additions aux marges de son livre, ou au bas de chaque page, pour la commodité de ses lecteurs.

Les Paraphrases que cet Evêque a faites des Epîtres de S. Paul, ont eu bien plus de cours dans le monde que sa version expliquée du Nouveau Testament. Cet Apôtre qui est de luy-même obscur & embarrassé dans son stile, parle clairement & avec beaucoup de netteté dans ces Paraphrases de Mr. Godeau. Il copie presque par tout Estius, & cependant dans un discours où il traite en general de sa Paraphrase, & où il marque les principaux Auteurs qu'il a suivis, il ne fait aucune mention de ce Docteur, auquel il a tant d'obligation. *Ceux*, dit-il, *que j'ay principalement suivis sont S. Chrysostôme, Oecumenius, S. Ambroise, Primasius & Denis le Chartreux, apres lesquels je pense qu'on ne sauroit faillir.* Il est vray qu'il ajoûte en même tems qu'il ne condamne point les Auteurs modernes, qu'au contraire il les respecte comme ses maîtres.

Disc. sur la Paraphras. des Epit. de S. Paul.

Pour ce qui est de sa methode, il temoigne au même endroit qu'il s'est attaché à la version Vulgate autant qu'il luy a été possible. *Si je m'en suis*, dit-il, *departi en quelques endroits, ce que j'ay fait fort rarement, c'est que le texte Grec m'a paru plus intelligible.* *Ibid.* A l'égard de son stile, il reconnoît que S. Paul assûrant luy-même qu'il n'est point éloquent, ce luy seroit une temerité *de le faire parler comme un declamateur*, & qu'il s'est seulement appliqué à rendre son sens. Il fait encore connoître plus en particulier sa methode, dans un Avertissement qui est à la tête de sa Paraphrase sur l'Epître aux Ebreux. Il y observe judicieusement contre quelques Grammairiens fâcheux, *qu'il ne suffit pas pour bien posseder Saint Paul de savoir toutes les étymologies des mots qu'il employe; de marquer quelques allusions auss-*

Avertiss. sur la Paraph. de l'Epit. aux Ebr.

ausquelles peut-être il n'a jamais songé, & qui bien souvent ne se peuvent rendre en nôtre langue sans faire un galimatias étrange, ou sans être obligé à un Commentaire pedentesque. Mais après tout il est difficile qu'un Commentateur soit exact sans le secours de la Grammaire. Il a beau dire que *ce qui est un ornement pour la Grammaire deshonore la Theologie*, cela ne met pas à couvert les Theologiens, qui pour avoir negligé la Grammaire sont tombez en des fautes grossieres, qui ont été relevées par Erasme & par quelques autres Critiques avec un peu trop d'aigreur.

Ibid.

Mais Monsieur Godeau qui suit ordinairement Estius, aussi bien pour la Grammaire que pour la Theologie, a eu un bon guide. C'est après luy qu'il paraphrase ces mots, *Nusquam enim Angelos apprehendit*, &c. par ceux-cy, *Cette delivrance ne touche que les descendans d'Abraham selon la nature & selon la foy : les Anges n'y ont point de part :* en quoy il differe du sentiment commun des Peres & des Theologiens. Il n'est pas aussi du nombre de ces Theologiens qui trouvent le Purgatoire dans ces paroles de Saint Paul, *Uniuscujusque opus manifestum erit, dies enim Domini* &c. car voicy de quelle maniere il les paraphrase, *Ne croyez pas que ces differens ouvrages demeurent toûjours inconnus : à ce jour épouvantable du Seigneur qui viendra par le feu, la conduite de chacun dans le ministere de l'Evangile sera manifestée : car de même que la lumiere du feu fait voir les choses cachées, & que la chaleur épreuve la bonté de l'or : ainsi le jugement de Dieu qui est un feu consumant, dissipera les tenebres des consciences, & decouvrira aux yeux de tous les hommes les fautes qui leur avoient été deguisées.*

Ebr. 2: 16.

1 Cor. 3: 13.

Il a évité sagement toutes les difficultez que les Theologiens font sur la prédestination de JESUS-CHRIST, à l'occasion de ces mots de l'Epître aux Romains, *Qui prædestinatus est in virtute*, qu'il paraphrase ainsi, *Qui s'est fait reconnoître pour son Verbe & Fils unique par ses actions miraculeuses durant le cours de sa vie.* S'il a preferé en ce lieu-là le sentiment des Peres Grecs à celuy des Commentateurs Latins, il s'en est éloigné entierement sur les Chapitres 7. 8. & 9. de cette même Epî-

tre, où il se declare pour le decret absolu de Dieu.

Comme il suit la doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas, ses expressions paroissent un peu dures: il tâche neanmoins d'adoucir les termes du texte qu'il paraphrase, comme l'on en pourra juger par ces mots, *Ergo cujus vult* *Ibid. v. 18.* *miseretur, & quem vult indurat*, ausquels il fait repondre ceux-cy, *Concluons de là pour une derniere fois ce que je vous ay dit si souvent, que Dieu fait misericorde aux uns & endurcit les autres, c'est-à-dire, permet qu'ils tombent dans l'endurcissement du cœur, & les y laisse parce qu'il luy plaît d'en user ainsi: non pas toutefois en imprimant aucune malice dans leur volonté, mais en ne donnant pas la grace qui la pouvoit amolir, laquelle aussi il n'est point obligé de leur donner.*

Il s'en tient aussi au sentiment de S. Augustin sur le Ch. 7. de cette même Epit. comme il le temoigne luy-même dans l'Argument qu'il a mis au devant, où il dit, *S. Paul parle en sa personne, non pas comme étant sous la Loy de Moyse, mais comme sous la Loy de* JESUS-CHRIST . . . *J'ay suivi cette opinion encore que tous les Grecs soient de la premiere: Saint Augustin l'avoit tenuë premierement; mais depuis il la retracta, & tous les Latins l'ont expliqué après luy de la même sorte que j'ay fait.* Il devoit dire la plûpart des Latins, & non pas tous; car il y en a quelques-uns qui ont abandonné Saint Augustin, & même parmi les Calvinistes.

Au reste la Paraphrase de M. Godeau a cela de commode qu'elle n'est point trop étenduë, & il a fait imprimer à la marge nôtre édition Latine, afin qu'on pût mieux juger qu'il ne s'en éloigne gueres. Pour abreger davantage il ne met ordinairement qu'un sens, aux endroits où les mots sont équivoques: c'est sur ce pied-là qu'il a rendu ces mots, *Propter for-* *1 Cor. 7: 2.* *nicationem autem unusquisque suam uxorem habeat*, par ceux-cy, *il faut toutefois que chaque homme qui est marié retienne sa femme, & chaque femme son mari.*

Enfin Saint Paul est par tout clair & facile à entendre dans les Paraphrases de cet Evêque, qui a mis à la tête de chaque Paraphrase des Argumens, dont quelques-uns doivent plûtôt être nommez

Ana-

Analyses qu'Argumens ou Sommaires, parce qu'il s'y étend en detail sur toutes les parties du livre dont il donne la Paraphrase; il y passe même quelquefois les bornes d'une simple Analyse.

AMELOTE. Nous n'avons rien de plus Critique sur le Nouveau Testament traduit en nôtre langue que les Notes du P. Amelote de l'Oratoire, qui ne se trouvoient que dans la premiere édition laquelle étoit devenuë rare. Mais on vient d'en donner une nouvelle en deux volumes *in* 4. & en beaux caracteres. *A Par. chez Mug. en* 1688. Les amis de Mrs. de Port-Royal ont pris le soin d'en faire ôter l'ancienne Epître dedicatoire, où ils sont très-mal-traittez. Aussi deplaisoit-elle fort à Mr. Arnaud, & à ceux de son party, parce qu'ils y sont traittez d'Heretiques & d'imposteurs. A la reserve de cette Epître, cette nouvelle édition est la même que la premiere, pour ce qui regarde les notes. Il y a dans les Prefaces & dans les remarques de ce Pere quelques fautes qui sautent aux yeux, & qu'il n'auroit pas manqué de corriger si cette édition s'étoit faite de son vivant. Il est surprenant qu'on ait laissé au Libraire le soin de l'impression de cet Ouvrage; & qu'au lieu d'en corriger les fautes, on les y ait au contraire multipliées, comme il arrive ordinairement dans les nouvelles éditions des livres après la mort des Auteurs.

On a eu raison de preferer la version Françoise du P. Amelote, pour la mettre entre les mains du peuple, à toutes les autres versions, parce qu'il justifie doctement en une infinité d'endroits de ses remarques l'ancien Interprete de l'Eglise. Il y fait voir clairement que si l'édition *Vulgate* n'est pas toûjours conforme aux Exemplaires Grecs ordinaires, elle s'accorde en la plûpart de ces lieux-là avec d'autres Exemplaires très-anciens. Ce qui donne une bonne idée de nôtre Interprete; au lieu que les Traducteurs de Mons en donnent une très-mauvaise dans leur Version & dans leurs Notes, comme on l'a montré ailleurs. Il y a à la verité un grand nombre de minuties dans les observations Critiques de ce Pere: mais ce qui passeroit pour minutie dans une autre matiere, ne doit point être negligé dans un sujet de cette importance. Il fait voir clair comme le jour

l'exactitude de l'ancien Interprete Latin à suivre son original Grec. J'aurois seulement souhaitté qu'il eût été un peu plus moderé, quand il cite les manuscrits du Marquis de los Velez, sur lesquels on ne peut pas faire foy lors qu'ils ne sont appuyez d'aucun autre Exemplaire Grec; étant sans doute qu'ils ont été retouchez sur le Latin en plusieurs endroits. Il a aussi trop affecté de multiplier ses MSS. & il luy est même échappé là-dessus des fautes assez grossieres, comme quand il cite, *l'exemplaire du Cardinal Civerius marqué par Erasme.* Ce Civerius n'est autre que le Cardinal Ximenes appellé de Cineros, & on lit dans Erasme *Civerius* au lieu de *Cinerius.*

Amel. Not. in Epist. ad Cor. C. 2. v. 4.

Mais après tout nonobstant ces petits defauts, le travail de ce Pere est d'une grande utilité. Son dessein n'avoit été d'abord que de donner en Latin ces sortes de remarques Critiques sur l'Evangile de S. Matthieu, d'où il pût faire connoître la fidelité de l'ancien Interprete Latin. C'est pourquoy il n'en a point mis sur tous les Evangiles, comme sur le reste du Nouveau Testament, ses notes sur ces derniers livres étant beaucoup plus longues, que sur les premiers. Il a plûtôt fait un Commentaire sur l'Apocalypse que de simples remarques.

Pour ce qui est de sa methode il s'arrête au sens literal, y mêlant aussi quelquefois de la Theologie, & assez rarement de la Controverse. Il est pour l'ordinaire Augustinien & Thomiste, ayant copié le Commentaire d'Estius sur les Epitres de Saint Paul, bien qu'il luy soit contraire en de certains endroits. Il a même pris aussi bien que les Traducteurs de Mons une trop grande liberté dans sa version, qui est souvent plûtôt une Paraphrase ou une explication du texte, qu'une simple version. C'est pour cette raison que ces deux versions different quelquefois peu l'une de l'autre, les Auteurs ayant non seulement suivi la même methode, mais ayant aussi mis dans le corps de leur traduction les interpretations d'Estius : ce qui est une faute qu'on ne peut pas excuser en des Traducteurs. Examinons en particulier quelques notes de ce Pere.

Au Chap. 12. de S. Matthieu v. 16. où il traduit avec la Vulgate, *il leur commanda,*

il

il ajoûte cette note, le Grec porte ἐπετίμησεν, *les menaça:* & en effet Messieurs de Port Royal qui avoient d'abord traduit, *il leur commanda*, ont mis dans leurs dernieres éditions, *il leur defendit avec menaces*, comme si l'ancien Interprete n'avoit pas bien exprimé la force du verbe Grec par *imperavit*. Mais la remarque Critique d'Euthymius sur cet endroit de Saint Matthieu, est une preuve manifeste qu'ils ont eu tort de reformer en ce lieu-là la Vulgate. Le Verbe ἐπετίμησε, dit ce docte Commentateur, est icy la même chose que παρήγγειλε, c'est-à-dire *commanda*.

L'observation qu'il a faite au Chap. 26. v. 26. sur le pronom τοῦτο qui est dans le Grec, & sur le pronom *hoc* qui est dans le Latin, ne s'accorde nullement avec sa traduction. Car après avoir traduit cet endroit par *cecy est mon corps*, il dit dans sa note, *Le mot Latin* hoc *& le Grec* τοῦτο *est adjectif, & n'a point d'autre signification que celle que luy donne son substantif* corps, *ou* σῶμα. Il fait la même remarque sur le v. 28. savoir que τοῦτο, *hic*, est adjectif: cela étant il ne devoit pas traduire, *cecy est mon corps* ni *cecy est mon sang*.

Il s'étend au long sur le mot *oriens* qui est dans Saint Luc Chap. 1. v. 78. & qui repond au mot Grec ἀνατολή. Après avoir montré par l'autorité de Saint Jerôme, dans son Commentaire sur le Prophete Zacharie, qu'on pourroit le traduire *rejetton* ou *germe*, & qu'il n'y auroit même rien à perdre pour le sens, si au lieu *d'Orient* l'on traduisoit *le germe celeste*, il ajoûte, *Nonobstant toutes ces choses je n'ay rien voulu innover en un lieu si celebre, me souvenant de l'émotion que causa le mot de* hedera *dans* Saint Augustin Epître 10. *& du beau sens de ce vieux proverbe François, Laissez le Monstier comme il est*. Il n'y a rien en cela que de judicieux. Il a aussi eu raison de conserver au Chap. 2. de S. Marc v. 26. le terme de *pains de proposition*, & de ne le pas bannir, comme Mrs. de P. R. l'ont banni de leur traduction: c'est assez qu'il l'ait expliqué dans sa note. C'est selon cette même idée qu'au Chap. 1. du même Evangile v. 24. il a gardé cet Ebraïsme, *qu'y a-t-il entre vous & nous*, & qu'il ajoûte en même tems dans sa remarque; *Je conserve cette phrase Hebraïque comme consacrée, parce que*

nous n'en avons point de semblable pour dire nous n'avons point d'affaire . . . nous n'avons rien à demêler ensemble.

Ce savant homme *Rabinise* aussi quelquefois : mais il n'est pas toûjours heureux dans son *Rabinage*. Par exemple, la remarque qu'il fait sur le Chap. 13. de Saint Jean v. 4. n'est pas juste : il veut que Jesus-Christ lors qu'il fit la Pâque avec ses Disciples ait eu une robe de ceremonie selon l'usage des Juifs ; que cette robe qui s'appelloit selon luy *Talith* étoit sans manches, & avoit quatre angles. Mais il n'est pas vray que le maître de la maison fût revêtu en cette ceremonie d'aucun habit particulier: il prenoit seulement le plus propre qu'il eût pour garder la bienseance. L'habit à quatre pans étoit alors leur vêtement ordinaire, & il est different de ce qu'ils nomment *Taleth*, qui n'est autre chose qu'un voile qu'ils mettent sur leur tête dans les Synagogues lors qu'ils y font la priere.

Le P. Amelote cite de plus la version Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopienne & la Persienne : mais il ne paroît pas qu'il ait lu ces traductions dans les originaux, n'ayant consulté que les interpretations Latines que nous en avons. Aussi se trompe-t-il quelquefois là-dessus. Il semble même qu'il n'ait pas connu d'autre version Arabe du Nouveau Testament imprimée, que celle qui a été mise dans les deux grandes Bibles Polyglottes : autrement il n'auroit pas repris Grotius de ce qu'il a remarqué, que la *clause* qui a été ajoûtée à la fin de l'Oraison Dominicale dans les Exemplaires Grecs ordinaires se trouve aussi dans la version Arabe : *Qua in re*, dit-il, *memoria lapsus est Grotius, labori libros adeundi parcens.* Mais il est certain que Grotius ne s'est point trompé en ce lieu-là, puis que cette *clause* est dans l'Arabe qui a été publié par Erpenius, & qui a été imprimé à Leyde en 1616. *Amel. Not. Lat. in Cap. 6. Matth. v. 13.*

Il n'est pas de plus tout à fait exact dans sa note sur ces mots de l'Epître II. aux Corinthiens, *In faciem Jesu Christi.* Il remarque qu'il y a dans le Grec ἐν προσώπῳ, qui signifie le *visage*, ou la *personne* : *Mais nous traduisons*, dit-il, *la personne, à l'exemple de l'Interprete Syriaque, le sens en etant plus conforme à l'intention de l'Apôtre.* Il n'a pas *2 Cor. 4. 6.*

pris

pris garde que le même mot πρόσωπον se trouve aussi dans le Syriaque, étant seulement *syriacisé*, & qu'ainsi la même équivoque est dans cet Interprete que dans le texte Grec. Laissons là ce qui regarde la Critique, & venons aux remarques Theologiques de ce Pere.

Nous avons observé ailleurs qu'il faisoit profession d'être Thomiste & Augustinien, & il en a même donné des marques évidentes, dans un Ouvrage qu'il a composé pour la defense des Constitutions du S. Siege contre les Jansenistes. Ses adversaires le combatirent par ses propres principes, dans un livre ou plûtôt un libelle qu'ils publierent contre luy, sous le titre d'*Idée du P. Amelote*. L'on ne s'étonnera donc point de voir qu'il soit d'accord avec les Traducteurs de Mons en plusieurs endroits, tant de ses Notes que de sa version, où il s'agit d'établir la Theologie de S. Augustin & de S. Thomas, à laquelle il a été plus attaché qu'à celle des Peres Grecs. Il a copié en la plûpart de ces lieux-là le Commentaire d'Estius, aussi bien que Messieurs de Port-Royal.

C'est par raport à cette idée, qu'après avoir traduit cet endroit de l'Epître aux Philippiens, *Deus est enim qui operatur in vobis* &c. par ces mots, *C'est Dieu qui par sa bonne volonté produit en vous le vouloir & le faire*, il met dans sa note qu'il y a dans le Grec ὁ ἐνεργῶν, *qui produit puissamment & efficacement. Il y a donc*, ajoûte-t-il, *sujet de trembler, puis que le vouloir & l'action dependent de la bonne volonté & de la production efficace de Dieu. S. August. S. Thom.* On lit aussi dans la note de Port-Royal, *G.* ἐνεργῶν, *produit efficacement:* au. *qui vous fait vouloir & qui vous fait faire.* Estius s'est étendu fort au long sur ce passage, d'où il pretend qu'on prouve invinciblement la grace efficace, de la maniere que S. Augustin l'a expliquée contre les Pelagiens. ὁ ἐνεργῶν, dit ce Commentateur, *id est efficaciter agens: unde manifestus est hic locus & irrefragabilis contra Pelagianos pro efficaci gratia Dei.* Le P. Amelote est neanmoins plus moderé que ce Theologien, en ce qu'il n'attribuë pas comme luy ce sentiment touchant la grace efficace aux Peres Grecs, aussi bien qu'aux Latins. Il se contente de citer S. Augustin & S. Thomas: & en effet il seroit difficile de produire

Philipp. 2. 13.

duire aucun Auteur avant S. Auguſtin, qui ait attaché au mot d'efficace le ſens que ce Pere luy donne. L'on pourroit demeurer d'accord, que le verbe ἐνεργεῖν ſignifie quelquefois *agir efficacement*, ſans en conclure qu'il y a une grace efficace par elle-même, & qui a toûjours ſon effet. Cette grace a été inconnuë à toute l'antiquité : tous les Commentateurs Grecs ſoit anciens ſoit nouveaux l'ont ignorée.

Le P. Amelote ne s'eſt pas contenté d'exprimer dans ſes Notes la force du verbe Grec ἐνεργεῖν ; il la marque auſſi quelquefois dans le corps de ſa verſion, comme au Chap. 2. verſ. 13. de l'Epît. I. aux Theſſaloniciens, où il y a ſimplement dans la Vulgate, *Verbum Dei qui operatur in vobis*, il a traduit, *la parole de Dieu qui opere puiſſamment en vous :* dans la verſion de Port-Royal il y a, *qui agit efficacement en vous*. Comme l'on ſait ce que ces Meſſieurs entendent par le mot d'*efficace* ſelon les principes de leur Theologie, il eſt bon de ſe precautionner en tous les endroits où ce mot ſe trouve, ſoit dans leur traduction ſoit dans leurs Notes. C'eſt encore par raport à la Theologie de S. Auguſtin que le P. Amelote a traduit ces paroles de l'Epître aux Romains, *Quicunque ſpiritu Dei aguntur*, (Rom. 8: 14.) par celles-cy, *ceux qui ſont pouſſez par l'eſprit de Dieu ;* & il ajoûte dans ſa note, *S. Auguſtin peſe ſur le mot, pouſſez.* Il n'y a rien cependant dans le verbe Grec ἄγονται, & le Latin *aguntur*, qui merite qu'on peſe ſi fort ſur ce mot. Il appelle à ſon ſecours le même S. Auguſtin en pluſieurs autres endroits, qu'il ſeroit trop long de marquer en particulier.

Quoy qu'il copie ſouvent le Commentaire d'Eſtius ſur S. Paul & ſur les Epîtres Canoniques, il ne laiſſe pas de refuter au long l'explication que ce Theologien a donnée à ce paſſage de l'Apocalypſe, *Ecce ſto ad oſtium & pulſo*: (Apoc. 3: 20.) *Eſtius*, dit-il, *pour éviter la grace que la volonté rejette ou ne rejette pas, pretend que ces paroles veulent dire, je viendrai bientôt pour le jugement fraper à la porte, comme un maitre qui retourne en ſa maiſon. . . . Mais cette explication n'eſt nullement naïve, ni conforme au ſens des Saints Peres.* Ce qu'il apuye en ſuite de quelques raiſons & de pluſieurs autoritez. Quand il a fait cette remarque, il n'avoit pas tant en

en vûë Estius, que les Traducteurs de Mons qui ont rendu ainsi ce passage: *Je serai bientôt à la porte, & je fraperai.* Et pour justifier leur Version, ils ont ajoûté en même tems une longue note tirée d'Estius, comme s'il étoit permis d'inserer dans le texte d'une traduction de l'Ecriture, les pensées d'un Theologien qui avoit pris party.

Ce Pere qui s'attache ordinairement aux interpretations des anciens Docteurs de l'Eglise, apporte quelquefois des explications Theologiques, qu'il croit être literales. Il remarque, par exemple, sur ces paroles de JESUS-CHRIST dans l'Evangile de Saint Jean,
Joann. 10:36. *Celuy que le Pere a sanctifie, & qu'il a envoyé dans le monde*, que S. Athanase, S. Cyrille, & S. Chrysostôme les ont entenduës *d'une sanctification spirituelle, qui est la Divinite du Verbe, à laquelle son humanité est personnellement unie. Mais*, ajoûte-t-il, *parce qu'il semble parler d'une sanctification qui a precedé sa mission dans le monde, il vaut mieux l'entendre avec S. Augustin de la sainteté essentielle qui luy est communiquée éternellement par son Pere.* Bien qu'il n'y ait rien que de très vray dans ces deux sens par raport à la Theologie, il est plus simple & plus naturel de prendre le mot de sanctifier à la maniere qu'il se prend dans le Vieux Testament, pour être destiné à quelques fonctions. L'Evangeliste l'explique luy-même quand il ajoûte, *Et qu'il a envoyé dans le monde.*

Il tâche de concilier autant qu'il luy est possible les sentimens des Peres, lors qu'ils luy paroissent n'être pas tout à fait d'accord, comme on le peut voir sur cet endroit de l'Epît.
I. aux Corinthiens, *Neque tentemus Christum, sicut quidam* 1 Cor. 10: 9.
eorum tentarunt, qu'il traduit ainsi, *Que nous ne tentions pas* JESUS-CHRIST, *comme firent quelques-uns d'entr'eux. Les Israëlites*, dit il, *le tenterent dans le desert en sa figure, qui étoit l'Ange qui les conduisoit, & qui selon les anciens Peres Grecs & Latins paroissoit sous le visage que devoit avoir* JESUS-CHRIST. Mais parce que Saint Augustin semble avoir eu une opinion particuliere sur ces anciennes apparitions, il ajoûte, *Ce qui n'empêche pas ce que prouve S. Augustin contre les Ariens, que le Pere & le Saint Esprit n'ayent aussi paru sous des formes visibles.* Estius qui a raporté

porté plus au long cette interpretation des anciens Docteurs de l'Eglise, conclut que les Israëlites ont tenté JESUS-CHRIST en tentant l'Ange qui étoit leur conducteur, & qui representoit la personne de J. CHRIST : *Secundùm hæc igitur tentaverunt Israëlitæ Christum in illo Angelo ductore suo.*

Est. Comment. in Epist. I. ad Cor. Cap. 10. v. 9.

Dans sa note sur le commencement de l'Epître aux Philippiens, où S. Paul fait mention des Evêques & des Diacres sans parler nullement des Prêtres, il remarque après Saint Chrysostôme, que par les Evêques on doit entendre les Prêtres, lesquels, dit-il, *pour la commodité de l'Eglise naissante étoient tous, ou du moins avoient tous le nom d'Evêques: car d'ailleurs il y a toûjours eu un chef en chaque Eglise.*

Sa Theologie s'étend quelquefois aux matieres de Controverse, accommodant les decisions de l'Eglise avec les passages de l'Ecriture qui y ont du raport. C'est ce qu'il fait fort au long après Estius sur ce passage de l'Epître de S. Jaques, *Quelqu'un est-il malade, qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient sur luy en l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* Il observe d'abord que par le mot ἀσθενεῖ, *l'Apôtre entend une personne grievement malade, parce qu'au verset suivant il l'appelle τὸν κάμνοντα, c'est-à-dire periculosè laborantem.* Ce qu'il confirme par le Concile de Trente & par celuy de Florence.

Jacob. 5: 14.

Je finis les remarques du P. Amelote sur le Nouveau Testament par celle qu'il a faite sur le celebre passage de l'Epître I. de S. Jean, *Tres sunt qui testimonium dant in Cælo, Pater, Verbum & Spiritus Sanctus.* Il reconnoît qu'il y a là-dessus une étrange difference entre la plûpart des manuscrits Grecs qui se trouvent maintenant, & même entre plusieurs Peres & plusieurs Bibles Latines; qu'il manque dans trois MSS. du Roy, dans celuy de S. Magloire, & en trois autres d'Angleterre; que selon Erasme il manquoit dans un ancien MS. Grec du Vatican; mais je le trouve, ajoûte-t-il, dans le plus ancien de cette Bibliotheque. A tous ces Exemplaires il joint la version Syriaque, l'Arabe & l'Ethiopienne; de plus S. Cyrille d'Alexandrie, S. Athanase, S. Gregroire de Nazianze, S. Chrysostôme, Didyme, Ecumenius, S. Augustin, S. Leon & Bede, qui ne l'ont point aussi lu. Mais il se trompe quand

1 Joann. 5: 7.

quand il ne marque que trois Exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roy ; car j'en ay consulté au moins huit, & il n'est dans aucun. A l'égard des Exemplaires du Vatican, il se trompe aussi : car dans une recherche exacte qu'on fit à Rome sous Urbain VIII. des meilleurs MSS. Grecs, ce verset ne se trouva dans aucun.

CHAP. LIX.

Des Notes qui sont jointes à la Version du Nouveau Testament imprimée à Mons.

APrès avoir examiné la Version du N. Testament imprimée à Mons dans la seconde Partie de cette Histoire Critique, il est à-propos de parler icy des Notes qu'on y a jointes. Je me servirai de l'édition de 1688. qui est conforme à celle qui a pour titre *25. édition*, & qu'on pretend avoir été retouchée en plusieurs endroits par Mr. Arnauld. Les Traducteurs de Mons ont traduit conformément à la Vulgate au Chap. 8. de S. Matthieu v. 26. *il commanda*, & ils ajoûtent en même tems cette note, *G. il parla avec menaces*, comme si l'ancien Interprete n'avoit pas bien exprimé la force du verbe Grec ἐπετίμησε, qu'ils ont aussi traduit de la même maniere au Chapit. 12. vers. 26. sans mettre aucune note : mais Mr. Arnauld a changé cette interpretation, & a mis dans le corps de la Version, *Il leur defendit avec menaces*. Cependant les plus habiles Commentateurs Grecs, qu'il n'avoit pas apparemment consultez, & entr'autres Euthymius, ont observé que le verbe Grec ἐπετίμησε signifie simplement en ce lieu-là *commander*, & non pas *commander avec menaces*. Ce qui justifie parfaitement cet ancien Interprete.

Messieurs de Port-Royal n'ont eu aucune raison de rejetter la Vulgate en plusieurs autres endroits, sous pretexte qu'elle ne leur paroissoit pas repondre assez exactement au texte Grec. C'est sur ce pied-là qu'ils ont traduit ces mots de l'Epit. aux Romains, *Unusquisque in suo sensu abundet*, Rom. 14. 5.
par ceux-cy, *Que chacun n'agisse que selon qu'il est pleinement persuadé*; & ils ont mis dans leur note qu'il y a à la lettre, *que chacun abonde en son sens*, & que cela peut signifier aussi, *qu'on laisse agir chacun selon sa conscience*. On lit dans le Grec le verbe πληροφορείσθω, qui est en beaucoup

d'autres lieux du Nouv. Testament, & que la Vulgate exprime ordinairement par *impleri*, *plenum esse*, qui est le sens qu'on doit donner au verbe *abundare*. Les Traducteurs de Mons ont abandonné sans aucune necessité en quelques-uns de ces endroits-là l'ancien Interprete, que Calvin a accusé mal-à-propos d'ignorance, comme s'il s'étoit trompé toutes les fois qu'il a traduit de cette sorte les mots πληροφορεῖσθαι & πληροφορία: *In quo*, dit cet heretique, *non semel deceptus fuit vetus Interpres, hacque inscitia pulcherrimos quosdam locos nobis corrupit, in quibus est ille Pauli* (Rom. 14: 5.) *ubi quemque suæ mentis certum esse jubet. Inde etiam descendit nomen πληροφορίας, quod malè plenitudinem vertit, cùm firma sit ex fide persuasio.*

Calv. Comm. in Cap. 1. Luc. v. 1.

Mais Maldonat & Ribera ont bien fait voir le contraire dans leurs Commentaires sur le Nouveau Testament. Estius apuye encore avec plus de force sur cet endroit de S. Paul le sentiment de ces deux Jesuites après Hessels, dont il avoit le Commentaire en manuscrit. Il prouve même par la Version Grecque des Septante, que c'est le sens qu'on doit donner au verbe Grec πληροφορεῖσθαι. Grotius a aussi approuvé dans sa note sur ce passage de l'Epître aux Romains la remarque judicieuse d'Estius. Il produit après luy le Ch. 8. de l'Ecclesiaste, où on lit le verbe Ebreu מלא, qui signifie *être rempli*, & il y a dans le Grec des Septante ἐπληροφορήθη: d'où il infere que ce verbe Grec a aussi ce sens: *Ponitur enim*, dit ce Critique, πληροφορεῖσθαι *etiam pro* πληροῦσθαι, *impleri.*

Les Traducteurs de Mons se sont encore éloignez de nôtre Interprete avec ceux de Geneve au Chap. 1. v. 5. de l'Epît. I. aux Thessaloniciens, où ils ont traduit ces mots, *In plenitudine multa*, par ceux-cy, *d'une pleine & entiere persuasion*, parce qu'il y a dans le Grec ἐν πληροφορίᾳ; & ils n'ont pas même fait de note sur cet endroit, tant ils sont exacts. Le P. Amelote, selon le veritable sens & du Grec & de la Vulgate, a traduit *en plenitude de graces.* Je m'étonne qu'ils n'ont aussi mis cette *pleine & entiere persuasion* au Chapitre 6. de l'Epître aux Ebreux vers. 11. où nous lisons dans la Vulgate, *Ad expletionem spei:* car il y a également dans le Grec πληροφορία,

ἐία, que les Docteurs de Geneve, qui sont plus uniformes dans leur version que ceux de Port-Royal, ont traduit *pleine certitude*, & Beze, *certam persuasionem*. C'est pourquoy ne les ayant point suivis en ce lieu-cy, ni sur l'Epit. II. à Timothée Chap. 4. v. 5. il eût été plus à-propos de ne les point suivre aussi sur le Chap. 1. de S. Luc v. 1. où la Version de Mons a préferé le sens qui est dans la traduction de Geneve à celuy de la Vulgate, sous pretexte que le premier a paru plus naturel selon le Grec. Mais de très-habiles Critiques, même parmi les Protestans, en ont jugé autrement.

Au Chap. 1. de S. Jean v. 1. ils ont très-bien traduit & selon le Grec, & selon la Vulgate, *Et le Verbe étoit avec Dieu.* Mais quand ils ajoûtent dans leur note, qu'on peut aussi traduire *en Dieu*, ils sont en cela contraires aux plus doctes Peres Grecs, qui ont remarqué avec soin que cette derniere interpretation favorisoit l'heresie des Sabelliens. *Admirez*, dit S. Basile dans son Homelie sur cet endroit, *l'exactitude de chaque mot. L'Evangeliste n'a pas dit le Verbe etoit ἐν τῷ Θεῷ, mais πρὸς τὸν Θεόν, avec Dieu, afin de nous representer ce qu'il y a de propre à l'Hypostase. Il n'a pas dit en Dieu, pour ne donner pas occasion à confondre l'Hypostase.* Je say que Saint Augustin favorise la remarque de Port-Royal. De plus le P. Amelote, qui n'avoit pas de Sabelliens à combattre, a mis sans y faire reflexion dans le texte de sa version, *Le Verbe étoit en Dieu*: mais la plûpart des autres Traducteurs ont sçu distinguer, aussi bien que les anciens Peres Grecs, les prépositions ἐν & πρός. Il y a dans la version Françoise de Calvin, *la parole étoit avec Dieu*: dans l'Espagnole d'Enzinas, & dans une autre Espagnole imprimée à Venise en 1556. *estava con Dios*; Cassiodore de Reyna & Cyprien de Valere ont traduit avec la Vulgate, avec Erasme & Beze, *era cerca de Dios*; on lit aussi en ce même sens dans la version Italienne de Diodati, *era appo Iddio*: enfin ceux de Geneve ont traduit, *& la parole étoit avec Dieu*, ajoûtant à la marge qu'on prouve par là une distinction personnelle entre le Pere & le Fils.

Basil. Hom. 16. in verba illa, In principio erat Verbum.

Les mêmes Traducteurs ne devoient pas supprimer la preposition Latine *a*, qui re-

 pond

l'Apôtre comme premiere cauſe, & le Fils comme ſeconde. *Ille*, dit-il, (*Pater*) *tanquam prima : hic* (*Filius*) *tanquam ſecunda cauſa. Ille ut is ex quo omnia ; is ut per quem omnia.* Mais la reflexion de S. Chryſoſtôme prouve évidemment, que la diſtinction que les Unitaires font des prepoſitions ἀπὸ ou ἐξ & de διὰ n'eſt pas bien fondée ; puis que Saint Paul en parlant du Pere & du Fils ſe ſert de la prepoſition ἀπὸ, qui eſt la même choſe que ἐξ, & qu'il n'a pas employé cette expreſſion, Ἀπὸ Θεοῦ πατρὸς διὰ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, qui eſt celle que les Ariens objectoient aux Orthodoxes.

Je ſuis perſuadé que M. Arnauld, qui a laiſſé dans ſa reviſion de la Verſion de Mons ce defaut lequel paroît conſiderable, n'a pas eu deſſein de fortifier les erreurs des Antitrinitaires. Mais après tout, ſi les Sociniens avoient traduit dans leur verſion Polonoiſe du Nouveau Teſtament, ou dans celle qu'ils ont en Alleman tous les paſſages dont il s'agit, comme ont fait Meſſieurs de Port-Royal, il y auroit eu ſujet de les accuſer d'avoir ſupprimé exprès cette prepoſition.

Je ne puis auſſi m'imaginer qu'ils ayent eu des vûës particulieres, quand ils ont traduit au Chap. 16. de S. Matthieu v. 8. *pourquoy vous entretenez-vous enſemble*, où il y a dans nôtre Vulgate, *quid cogitatis inter vos ?* Eraſme a conſervé ce même verbe *cogitatis:* Calvin & ceux de Geneve ont auſſi traduit, *qu'eſt-ce que vous penſez en vous-mêmes ?* Caſſiodore Reyna, & Cyprien de Valere, *que penſeys dentre de vos otros :* tous ces gens-là ont traduit ſur le Grec. Et ce qui merite encore plus d'être peſé, c'eſt qu'Origene prouve par ces mêmes paroles la Divinité de Jesus-Christ, qui connoiſſoit les penſées de ſes Diſciples ; & il les oppoſe à ceux qui croyoient qu'on n'en trouvoit aucune preuve dans l'Evangile de Saint Matthieu. *Orig. Comm. in C. 16. Matth.* On ne peut donc pas dire que les Auteurs de la Verſion de Mons ont reformé ou expliqué la Vulgate par le Grec en cet endroit, puis qu'Origene qui appuye l'ancienne édition Latine entendoit ſa langue.

Il eſt vray que Beze a traduit icy, *quid diſceptatis inter vos ?* Et qu'au verſ. 7. où il y a auſſi dans le Grec, Διελογίζοντο ἐν ἑαυτοῖς, & dans la Vulgate, *cogitabant intra ſe*, il

il a mis dans sa version, *disceptabant inter se*. De plus il ajoûte dans sa note sur cet endroit, que ἐν ne signifie pas en ce lieu-là *intra* ou *apud*, mais *inter*, & qu'il y a de l'apparence que les Apôtres s'entretinrent entr'eux de ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit. Grotius qui éloigne souvent les sens d'où l'on peut établir la Divinité de J. CHRIST va encore plus avant : car il dit qu'il n'y a pas seulement de l'apparence, mais que cela est très-vray, comme il paroît évidemment de Saint Marc, *Non tacitos tantum cogitasse, sed inter se collocutos non est tantùm verisimile, sed certissimum ex Marci verbis*, *Marci* 8: 16. Messieurs de Port-Royal ont traduit conformément à cette opinion ces mots de la Vulgate qui sont au même endroit:
Matth. 8: 7. *At illi cogitabant intra se dicentes*, par ceux-cy, *mais ils pensoient & disoient entr'eux*; au lieu qu'il les falloit traduire, même selon le Grec, *or ils pensoient & disoient en eux-mêmes*, comme a fait le Pere Amelote, ou par ces autres avec ceux de Geneve, *ils pensoient en eux-mêmes disant*. Les Traducteurs de Mons n'ont pas pris garde qu'ils traduisoient Saint Matthieu, & non pas Saint Marc. Il est permis aux Commentateurs d'expliquer & d'éclaircir un Evangeliste par l'autre: mais un Traducteur doit conserver inviolablement le texte de chaque Evangile : & ainsi il faut traduire dans Saint Matthieu, *ils pensoient en eux-mêmes*. parce qu'il y a dans la Vulgate corrigée *intra se*, au lieu qu'on lisoit auparavant *inter se* dans la plûpart des éditions Latines : & cette correction est conforme au texte Grec. A l'égard de Saint Marc, ils y ont bien traduit, *ils se disoient l'un à l'autre*, parce qu'il y a dans le Grec πρὸς ἀλλήλους, & dans le Latin *ad alterutrum*. Il me semble que cet endroit de Saint Matthieu meritoit bien une note, sur tout dans un Ouvrage où il y en a plusieurs qui ne sont pas de cette importance.

Au Chap. 1. de Saint Jean v. 28. où nous lisons dans nôtre Vulgate *en Bethanie*, les Traducteurs de Port-Royal ont mis dans leur note qu'il y a dans le Grec *Bethabara*. Il est vray que cette derniere leçon se trouve dans la plûpart des Exemplaires Grecs, & que Theophylacte & Euthymius ont remarqué après S. Chrysostô-

ſoſtôme, que ces Exemplaires ſont les plus exacts: mais ſi l'on remonte juſqu'à l'origine, il paroît qu'on liſoit *Bethanie* preſque dans tous les Exemplaires avant Origene, & que ce Pere qui a été en cela trop hardi Critique, a mis *Bethabara* dans le texte Grec ſans avoir égard aux Exemplaires, comme je l'ay remarqué ailleurs. L'ancien Interprete eſt donc icy conforme au veritable Grec: l'Interprete Syriaque n'a point auſſi lu autrement. De plus cette leçon eſt confirmée par Nonnus dans ſa Paraphraſe. Si Mrs. de Port-Royal étoient exacts, ils auroient fait cette obſervation dans leur note, en ayant fait de ſemblables en quelques endroits.

S'ils avoient deferé à l'autorité des plus ſavans Peres Grecs, ils n'auroient pas remarqué ſur le Chap. 1. des Actes des Apôtres v. 4. où ils ont traduit avec la Vulgate, *& mangeant avec eux*, qu'il y a dans le Grec, *& les ayant aſſemblez:* car S. Chryſoſtôme, Ecumenius & quelques autres Scoliaſtes Grecs, qui étoient habiles dans leur langue, n'ont point donné d'autre ſens au mot Grec συναλιζόμενος, que celuy qui eſt dans la Vulgate, & qui eſt confirmé par l'Interprete Syriaque. Leur note ſur le Chap. 2. des mêmes Actes v. 24. où ils marquent de la varieté entre le Grec & la Vulgate, n'eſt point exacte: car bien qu'on liſe dans la plûpart des Exemplaires Grecs θανάτου, *de la mort*, il y a dans quelques-uns ᾅδου; *de l'Enfer:* & cette derniere leçon ſemble être la plus ancienne & la veritable.

Quelle neceſſité y avoit-il de mettre dans leur Verſion au Chap. 12. de S. Jean v. 7. la leçon du texte Grec, & renvoyer aux notes celle de la Vulgate, qui convient en ce lieu-là avec de très-anciens Exemplaires Grecs, & même avec la Paraphraſe de Nonnus? De plus la leçon de la Vulgate ne fait point un mauvais ſens: c'eſt pourquoy il étoit bien plus à-propos de conſerver cette derniere leçon dans le corps de la traduction, & remarquer l'autre dans la note. Cette même faute eſt en pluſieurs autres endroits, les Traducteurs de Mons n'ayant gardé aucune uniformité là-deſſus. En de certains lieux où ſelon leur methode le Grec devoit être preferé au Latin, ils ont conſervé ce dernier dans le corps de leur Verſion, & ils l'en

l'en ont exclus en d'autres sans aucune raison, si ce n'est qu'ils ont suivi le jugement de quelques Commentateurs : & c'est ce qui fait qu'il y a si peu d'uniformité dans tout leur Ouvrage.

Au Chap. 1. de l'Epître aux Romains vers. 32. ils ont mis dans leur note la difference du texte Grec d'avec le Latin de la Vulgate, qui convient cependant non seulement avec des MSS. Grecs, mais aussi avec quelques Peres & quelques Scoliastes Grecs. Aussi Cornelius à Lapide n'a-t-il pu souffrir les nouveaux Traducteurs, qui ont icy rejetté la Vulgate sous pretexte qu'elle differe du texte Grec. Chemnitius, dit ce Jesuite, Valla, Erasme & Faber veulent que nôtre version ait été corrompuë en cet endroit, parce qu'il y a dans le Grec εἰδότες . . . . & que S. Chrysostôme, Theophylacte & Ecumenius ont suivi cette leçon : mais il paroit manifestement d'Ecumenius, d'Origene & de quelques MSS. que les Exemplaires Grecs ont autrefois varié là-dessus : *Variare & olim variasse exemplaria Græca patet ex Oecumenio, Origene & quibusdam MSS.*

Cornel. à Lapid. Comm. in Cap. 1. Epist. ad Rom. v. 32.

Si les Traducteurs de Port-Royal étoient exacts, ils auroient fait une remarque semblable à celle-là, pour justifier l'Interprete de l'Eglise : mais ayant pris pour leur regle le Commentaire d'Estius sur S. Paul, c'est assez qu'ils y ayent lu que le Latin de nôtre Vulgate est icy different du Grec & du Syriaque : *A Latinis tam Græca quàm Syriaca non parum discrepant.* Ce Theologien même ajoûte, que tous les Interpretes Grecs ont lu autrefois comme il y a presentement dans le Grec ordinaire, bien que le texte de la Vulgate se soit glissé dans quelques-uns, & entr'autres dans Origene. Mais quelle apparence y a-t-il à cela, puis que le Latin de la Vulgate est conforme aux plus anciens Exemplaires Grecs, sur lesquels cette version a été faite ? Ecumenius, continuë Estius, raportant les deux leçons, rejette celle qui est dans nôtre édition Latine : cela seul luy devoit faire voir, que la leçon qui a été suivie par nôtre Interprete est très-ancienne, puis que ce Compilateur se l'objecte comme étant dans un ancien Exemplaire : Οὕτως γὰρ ἔχειν ἔφασκε τὸ παλαιὸν ἀντίγραφον. Il dit même que ceux qui apuyoient cette leçon, condamnoient celle

Isidor. apud Oecum. in Epist. ad Rom. Cap. 1. v. 32.

le qui eſt dans le Grec ordinaire comme une depravation. Quoy qu'il defende cette derniere, il n'oſe pas improuver entierement la premiere : & ce qu'il eſt bon d'obſerver, c'eſt que ce n'eſt pas luy qui parle, mais Iſidore contemporain de S. Chryſoſtôme: d'où il reſulte que les plus anciens Peres Grecs ont été partagez ſur la leçon de ce paſſage de S. Paul.

A l'égard d'Eſtius, il n'a pas été toûjours exact dans ſa Critique. Il n'a rien oublié pour autoriſer en cet endroit le Grec ordinaire contre la Vulgate, appellant même à ſon ſecours le Cardinal Cajetan, qui aſſûre que le texte eſt corrompu dans nos Exemplaires Latins. Il pretend de plus que S. Cyprien confirme la leçon Grecque. Mais pour ce qui eſt de Cajetan, on ſait que n'ayant eu aucune connoiſſance de la langue Grecque, il ſuit aveuglément en ces occaſions les remarques d'Eraſme. S. Cyprien, bien loin de favoriſer les ſentimens d'Eſtius, luy eſt tout à fait oppoſé; car il a lu en cet endroit conformément à nôtre Vulgate, *Qui cùm justitiam Dei cognoviſſent non intellexerunt, quoniam qui talia agunt morte ſunt digni, non tantùm qui faciunt ea, ſed & qui conſentiunt eis qui hæc agunt.* C'eſt pourquoy l'Evêque d'Oxfort a remarqué que ce Pere convient avec les Exemplaires Grecs, auſquels la Vulgate eſt conforme : *Conſentit Cyprianus lectioni illorum codicum qui habent* οὐκ ἐνόησαν, *& deinceps* οἱ αὐτὰ ποιοῦσι, *&* οἱ συνευδοκοῦσι.

Cypr. epiſt. 67.

Joann. Oxon. Not. in epiſt. 67. Cypr.

Mrs. de Port-Royal ont copié Eſtius ſur le verſ. 18. du Chap. 2. de l'Epître aux Romains, où au lieu de ces mots qui ſont dans la Vulgate *probas meliora*, ils ont traduit, *ſavez diſcerner le bien & le mal*; ce qui repond à ces paroles du Commentaire de cet Auteur, *id eſt ex Lege ſic inſtitutus es ut noris bona à malis diſcernere.* Comme ſi ce n'étoit pas aſſez d'avoir mis dans le texte de leur traduction une partie des remarques d'Eſtius, ils obſervent encore dans leur note après luy, qu'il y a dans le Grec *les choſes differentes ou excellentes : In Græco eſt*, continuë ce Theologien, διαφέροντα, *q. d. differentia . . . porro differentia, id eſt meliora.* Ils ajoûtent enfin dans leur note, qu'il y a dans la Vulgate *les choſes les plus utiles.* Il eſt vray que dans leurs dernieres éditions,

on lit dans le corps de la Version, *savez discerner ce qui est de plus utile:* mais on n'a rien changé dans la note.

Il n'y a en tout cela dans l'original que le seul mot Grec διαφέροντα, qui a toutes ces significations. Cette pretenduë diversité entre le Grec & le Latin de la Vulgate est imaginaire. Erasme a traduit *probas eximia*; Beze, *exploras quæ discrepant*; & il justifie à même tems dans sa note après Theophylacte & Budée la version Vulgate, comme étant conforme au Grec: *Vulgata*, dit-il, *probas utiliora; quomodo etiam interpretatur Theophylactus: nam τὸ διαφέρειν interdum accipitur pro συμφέρειν, id est utilem esse, ut prolatis exemplis ostendit doctissimus Budæus.* Cornelius à Lapide a fait la même remarque.

Au Chap. 5. v. 1. de cette même Epître ils marquent, qu'il y a de la difference entre le Grec & le Latin de la Vulgate sur le mot *habeamus*. Cependant il y a ἔχωμεν en ce même sens dans les plus anciens Exemplaires Grecs. Estius même demeure d'accord qu'Origene, S. Chrysostôme & les autres anciens Commentateurs apuyent la leçon de la Vulgate. Mais les Traducteurs de Mons n'ont eu égard qu'à ce que ce Theologien ajoûte au même endroit, savoir que Rob. Etienne n'a lu dans aucun de ces MSS. ἔχωμεν; comme si ce Critique avoit recueilli toutes les diverses leçons, & que son édition Grecque dût servir de regle contre l'autorité des Peres Grecs, qui s'accordent là-dessus avec l'Interprete de l'Eglise. Gagney qui avoit publié ses Scolies sur les Epîtres de S. Paul, avant qu'Etienne nous eût donné cette belle édition Grecque du Nouveau Testament, cite un MS. du Monastere de S. Denis où il avoit lu ἔχωμεν: *Vetus Dionysiani Cœnobii habet ἔχωμεν, i. e. habeamus;* laquelle leçon est confirmée par l'ancien Exemplaire Alexandrin & par l'Interprete Syriaque. C'est ce qu'il eût été à-propos de remarquer. *Gagnej. Schol. in Cap. 5. Epist. ad Rom. v. 1.*

Il n'étoit nullement necessaire de traduire ces mots du Chapitre 6. de la même Epître vers. 7. *Justificatus est à peccato*, par ceux-cy, *est delivré du peché*, en ajoûtant dans la note qu'il y a à la lettre, *est justifié du peché*. Je veux que le premier explique bien le sens: Loüis de Dieu n'a pu ap-

approuver Beze, qui a aussi changé le verbe *justificatus* qui est dans la Vulgate, & qui repond parfaitement au verbe Grec δεδικαίωται, en celuy de *liberatus est : Fateor*, dit ce Critique, *perplacere mihi vulgatum Interpretem, qui ad verbum vertit justificatus est à peccato*. Il croit que quand S. Paul s'est servi de cette expression, il avoit en vûë le verbe Syriaque ܐܙܕܕܩ, qui signifie *être pur, juste & innocent*.

Au Chapit. 11. de l'Epître aux Romains v. 8. où ils ont traduit ces mots de la Vulgate, *Dedit illis Deus spiritum compunctionis*, par ces autres, *Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement & d'insensibilité*, ils ont mis dans la note de l'édition de Bruxelles en 1675. que c'est le sens de l'Ebreu & des Peres Grecs. Ils devoient nommer ces Peres Grecs qui apuyent ce sens de l'Ebreu. S. Chrysostôme & après luy Ecumenius ont expliqué à la lettre le mot κατάνυξις, auquel le mot Latin *compunctio* repond exactement. On a fait voir ailleurs que Messieurs de Port-Royal ont icy changé peu judicieusement le texte de S. Paul, le reformant sur l'Ebreu.

Ils ont observé une varieté entre le Grec & le Latin de la Vulgate au Chap. 10. de l'Epitre II. aux Corinthiens v. 7. Elle ne consiste que dans une marque d'interrogation, qui ne se trouve pas même dans tous les Exemplaires Grecs imprimez. De plus la difference qu'ils mettent au Chapitre 3. vers. 5. de l'Epît. II. aux Thessaloniciens entre la Vulgate & le Grec est imaginaire. Ce n'est pas le seul endroit où ils n'ont point pris garde que εἰς & ἐν se mettent quelquefois l'un pour l'autre dans le Nouveau Testament. On ne peut entendre plus à la lettre le mot Grec ἀπαιδεύτους, qui est au au Chap. 2. de l'Epître II. à Timothée vers. 23. que par *sine disciplina*, comme il y a dans la Vulgate : ils ont remarqué cependant dans leurs premieres éditions qu'il y a dans le Grec, *qui ne servent de rien à l'instruction des fidelles*.

Au Chap. 9. de l'Epître aux Ebreux vers. 14. ils ont traduit *l'Esprit éternel*, & ils ont ajoûté tant dans les premieres que dans les dernieres éditions, qu'il y a à la lettre *le S. Esprit*. Mais cette derniere leçon est de la Vulgate, conformément à quelques Exemplaires Grecs,

& ainſi il eût été beaucoup mieux de la conſerver dans le texte. Après avoir traduit ſelon la Vulgate au Chap. 4. de l'Epître I. de S. Pierre verſ. 7. *Soyez donc temperans & vigilans dans la priere*, ils ont mis dans leur note qu'il y a dans le Grec, *Soyez donc temperans & ſobres pour être mieux diſpoſez à la priere.* Cependant l'ancien Interprete a très-bien exprimé toutes les paroles du texte Grec : car le verbe νήψατε ſignifie également *ſoyez vigilans*, & *ſoyez ſobres*, comme Eſtius l'a auſſi obſervé. Beze même & la verſion Françoiſe de Geneve ſont icy d'accord avec la Vulgate. Dans l'Epître II. de S. Pierre Chapit. 1. verſ. 15. ils euſſent bien mieux fait de conſerver dans leur traduction ces mots *après ma mort*, avec la Vulgate, que d'y inſerer ces autres, *après mon depart*, puis que le mot Grec ἔξοδος ſignifie auſſi bien la *mort* que le *depart*. S'ils jugeoient le premier ſens plus conforme à la penſée de cet Apôtre, il ſuffiſoit d'en faire une note.

Dans l'Epître I. de Saint Jean Chap. 2. v. 11. où ils ont traduit *l'ont aveuglé*, ils ajoûtent, qu'il y a à la lettre, *luy ont aveuglé les yeux*. C'eſt ſans aucun choix, & ſans aucune application qu'ils ont mis dans leur Verſion la leçon du texte Grec, renvoyant à la note la leçon de la Vulgate. Au Chap. 5. de l'Apocalypſe v. 12. ils ont gardé le mot *Divinitatem* qui eſt dans la Vulgate, & ils ont remarqué à même tems qu'il y a dans le Grec *richeſſes :* mais s'il y a un endroit où l'on doive mettre le Grec dans le corps de la Verſion en la place du Latin de la Vulgate, il me ſemble que c'étoit celuy-là : car il paroît manifeſtement que quelque Copiſte, ou plûtôt quelque Correcteur mal-habile a changé *divitias* en *Divinitatem :* Beze attribuë ce changement aux Ariens ; & je croy qu'il ſe trompe. Il eſt encore plus évident qu'au Chap. 14. de la même Apocalypſe, où il y a dans la Vulgate *dicere* qu'ils ont traduit par *chanter* ajoûtant que le Grec porte *apprendre*, le verbe *dicere* s'eſt gliſſé en la place de *diſcere*, y ayant dans tous les Exemplaires Grecs μαθεῖν, *apprendre.* S'il y avoit quelque reformation à faire dans la Vulgate, c'étoit principalement en ces lieux-là qui ont été manifeſtement alterez dans le Latin. Je parle icy ſelon les idées des Tra-

Traducteurs de Mons : car je suis persuadé qu'aucun particulier ne doit être assez hardi pour entreprendre cette reformation. On doit traduire en langue vulgaire l'édition Latine selon la correction de Clement VIII. & s'il y a quelques endroits qui ayent encore besoin d'être reformez on le doit observer dans les remarques, sans introduire aucun changement dans le texte de la version. Ces Messieurs au contraire ont pris la liberté d'ôter en des endroits importans la leçon de la Vulgate, lors qu'elle est conforme aux plus anciens Exemplaires Grecs, pour mettre en sa place celle du Grec ordinaire. Par exemple, dans l'Epitre de Saint Jude vers. 5. ils lisent dans leur Version avec ce Grec ordinaire, *Après que le Seigneur eut sauvé le peuple en le tirant de l'Egypte*, & ils observent en même tems, qu'au lieu de *Seigneur*, il y a dans la Vulgate *Jesus*. Ils n'ont pas consideré qu'en preferant cette leçon, ils fortifioient le party des nouveaux Unitaires. Estius qui prefere souvent le Grec au Latin de l'ancien Interprete ne l'a pas fait en cet endroit, où il n'oublie rien pour faire voir que le *Jesus* dont il est parlé n'est pas Josué, mais JESUS-CHRIST : *Restat*, dit ce Theologien, *ut secundùm Latinos interpretes & Didymum Græcum de Jesu Christo Domino nostro hæc dicta accipiantur* : & enfin il conclut que ces paroles de Saint Jude & quelques autres semblables detruisent l'heresie des Ebionites & des Photiniens, qui ont nié que JESUS-CHRIST fût avant Marie, & même l'Arianisme : *Per hæc destruitur hæresis Ebionitarum & Photinianorum negantium Christum fuisse ante Mariam, imo & Arianorum qui Christo veram Deitatem ademerunt.* Aussi Grotius, qui affoiblit souvent les passages dont on se sert pour établir la Divinité de JESUS-CHRIST, a-t-il remarqué icy que par le mot de κύριος, *Seigneur*, il faut entendre *Jehova*, & que *Jesus* qui est dans la Vulgate vient d'une erreur des Exemplaires Grecs, où l'on aura mis ῑς pour κ̄ς. Il se sentoit apparemment pressé par l'ancien Exemplaire qu'il suit si souvent, où on lit en effet Ἰησοῦς, *Jesus*, aussi bien que dans celuy du Vatican, & dans deux MSS. de la Bibliotheque du Roy qui ont été remarquez par Rob.

Rob. Etienne à la marge de sa belle édition Grecque du Nouv. Testament. Messieurs de P. R. ont cru que c'étoit assez pour marquer les differences du Grec & du Latin, de raporter seulement celles qui sont dans le texte Grec des éditions communes ; comme si la plûpart des diverses leçons qui sont aux marges de l'édition de Robert Etienne qu'ils ont suivie étoient moins de veritables leçons, que celles qui sont dans le corps de cette édition. Si on les renvoyoit à des Exemplaires MSS. & qu'on les accusât en cela de negligence, ils auroient raison de dire que tout le monde ne peut pas faire cette recherche, & qu'ils ne l'ont pas même cru necessaire, après tout ce que les habiles, Critiques ont produit là-dessus. Ils se mêlent de marquer dans leurs notes les varietez du Grec & du Latin, & ils ne le font qu'à demi, & d'une maniere même si peu exacte, qu'ils ont omis un trés-grand nombre de diversitez qu'on peut recueillir, sans consulter d'autres Exemplaires Grecs que les éditions ordinaires. Ils semblent neanmoins avoir eu dessein de marquer les differences tirées des autres Exemplaires Grecs, & même des anciennes versions : car on lit dans la derniere édition au Chap. 4. de l'Epître I. de Saint Pierre v. 14. une addition du Grec remarquée avec cette observation, *Cela n'est point dans l'ancien MS. ni dans le Latin, Syriaque ni Arabe.* J'ay cru d'abord que celuy qui a fait cette note avoit eu quelque ancien MS. qui auroit été indiqué auparavant : mais je me suis detrompé, quand j'ay trouvé les mêmes mots dans la note de Grotius sur cet endroit, *Abest hoc à manuscripto non minùs quàm à Latino, Syro & Arabe.* Quand ce Critique cite en general un MS. c'est l'ancien Exemplaire Alexandrin, dont il insere ordinairement les diverses leçons dans ses notes, & auquel il s'attache plus qu'à aucun autre Exemplaire. De plus l'Arabe dont il parle en ce lieu-là est l'édition d'Erpenius, & non pas la Version Arabe qui a été imprimée dans les Bibles Polyglottes, où l'addition dont il s'agit se trouve aussi bien que dans le Grec ordinaire.

Pour n'être pas simple Copiste, il falloit faire cette reflexion qui auroit été bien

plus à-propos que je ne ſay quelles notes myſtiques, qu'on a quelquefois jointes aux autres ſous pretexte qu'elles ſont tirées de Saint Auguſtin. C'eſt ainſi que ſur le Chap. 3. de l'Epître aux Epheſiens v. 18. où Saint Paul pour marquer la grandeur du myſtere qu'il prêchoit ſe ſert de cette expreſſion, *La largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur*, ils ont ajoûté ces mots pour ſervir de note explicative, *C'eſt-à-dire quelle eſt la majeſté & la grandeur; mais avec alluſion aux quatre dimenſions de la croix, dont la largeur marque la charité; la longueur, la perſeverance; la hauteur, la vûë de Dieu & la pureté de l'intention; & la profondeur, le ſecret de la predeſtination qui eſt le fondement de l'humilité.*

CHAP. LX.

Des explications que les Traducteurs de Mons ont inſerées dans le texte de leur Verſion du Nouveau Teſtament.

MEſſieurs de Port-Royal, qui affectent de parler de la juſteſſe d'eſprit dans tous leurs Ouvrages, ſont les hommes du monde qui ont le moins de *juſteſſe* dans les Traductions qu'ils ont publiées de l'Ecriture Sainte. C'eſt inutilement que les Critiques donnent des regles pour bien traduire les livres d'une langue en une autre; ces Meſſieurs qui ne produiſent rien que d'extraordinaire ſont au deſſus de toutes les regles. Au lieu d'une Verſion ſimple des écrits des Evangeliſtes & des Apôtres, ils ont fait un Commentaire, & ils oſent donner le nom de *Nouveau Teſtament* de JESUS-CHRIST à leurs propres idées, ſans craindre les playes dont ſont menacez dans l'Apocalypſe ceux qui ajoûtent à la parole de Dieu, ou qui en retranchent quelque choſe.

Une des principales raiſons que les Theologiens de Paris re-

reprefentoient au Pape pour condamner la verfion de René Benoît, fut que ce Traducteur (*a*) y avoit inferé plufieurs chofes qui n'étoient point du texte de la Bible, ayant imité en cela ceux de Geneve. Ils ajoûterent, que bien qu'on eût imprimé ces additions en caractere Italique, cela étoit neanmoins contre l'ufage de l'Eglife, ne s'étant point pratiqué avant Calvin; outre qu'il arrive dans la fuite du tems qu'elles font confonduës avec le texte de l'Ecriture. Il y a bien plus de raifon de faire tomber cette cenfure fur la Traduction de Mons, que fur celle de René Benoît, qui n'avoit inferé ces additions qu'en un très-petit nombre d'endroits, & même le plus fouvent où le fens paroiffoit fufpendu; au lieu que celles de Port-Royal font en une infinité d'endroits où il n'y a aucune fufpenfion de fens.

Calvin n'eft pas le premier auteur de ces petits fupplémens, qui font pour l'ordinaire abfolument neceffaires, lors qu'on traduit d'une langue en une autre. Quoy que les Docteurs de Geneve fe foient quelquefois émancipez fous ce pretexte, ils font bien plus moderez là-deffus que les Traducteurs de P. R. Ce n'eft point le plus fouvent S. Paul qui parle dans leur Verfion des Epîtres de S. Paul, mais Eftius. Ils font paffer les glofes de ce Theologien pour les paroles de cet Apôtre. Il eft vray qu'ils ont prévû qu'on formeroit contr'eux cette difficulté qui faute aux yeux: *On ne peut*, difent-ils dans leur Preface, *trouver à redire, que fuivant le genie de nôtre langue on ait determiné quelques endroits, qui ont un fens fufpendu & indeterminé dans le Latin & dans le Grec.* Les Apôtres ont eu grand tort de s'expliquer d'une maniere fi confufe. Ils prévoyoient apparemment que Meffieurs de Port-Royal ôteroient de leurs Ecrits

(a) *Inferuit paffim in contextu Bibliorum quæ non funt de contextu . . . fequutus eft novitatem Genevenfium, fævitque in eo hæreticis; nec tantum inferuit vocabula, fed aliquando integras fententias & lineas. . . . Licet autem tales additiones fiant minutulis literis, tamen hoc eft contra confuetudinem Ecclefiæ, & ante Calvinum factum non eft. Quin etiam tales additiones funt periculofæ, tandem lapfu temporis exiftimabuntur effe de textu.* Theolog. Parif. rat. cenf. Verf. Ren. Bened.

Ecrits cette confusion ; comme si un Traducteur ne pouvoit pas remedier à cette suspension de sens, sans être obligé d'inserer un Commentaire dans le corps de sa Version.

La trop grande liberté que ces Messieurs ont prise est sans exemple ; & ils semblent même avoir voulu ôter ce defaut dans les dernieres revisions de leur Ouvrage, en ayant retranché beaucoup de mots superflus, principalement dans l'Epître aux Romains. Mais après tout, cette correction qui n'est qu'en de certains endroits peu importans n'a pas changé la nature de cette Traduction, qui a besoin d'être refonduë entierement. Il n'y a jamais eu que Luther qui ait osé publier une Version de cette sorte : ce qui luy reüssit très-bien dans l'esprit des pérsonnes de qualité, & sur tout des Dames qui ne pouvoient souffrir qu'on en parlât mal. Il ne s'est rien passé de nôtre tems au sujet de la Version de Mons, qui ne soit arrivé cy-devant à celle de cet Heresiarque. Staphyle qui étoit une personne de merite, après avoir abandonné le party Lutherien attaqua cette Bible Allemande, qu'il trouvoit très-éloignée de l'original. Melancton son ami luy repondit, que tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité en faisoient une estime particuliere, à cause de la beauté & de la netteté des expressions. Je (*b*) say, luy dit-il, que vôtre femme en fait ses delices : si les Dames & les Demoiselles savoient le mépris que vous en faites, vous ne seriez pas en sûreté : elles vous jetteroient de la bouë dans tous les endroits où elles vous rencontreroient.

N'est-ce pas là ce qui se passe encore aujourdhuy à l'égard de la Version Françoise du N. Testament imprimée à Mons ? Les Dames les plus qualifiées n'ont-elles pas pris hautement le party de Messieurs de Port-Royal ? Leur Version fait les delices de plusieurs personnes de la Cour. Mais sans faire tort à ces Messieurs, les heros de Witemberg qui ont travaillé ensemble à la Version Allemande, ne leur cedoient en rien,

(b) *Scio tuam honestissimam conjugem nullas delicias anteferre huic lectioni, & idem possum affirmare de multis principibus & aliis hominibus. Si scirent honestæ matronæ & virgines vituperari à te hæc sua κειμήλια, ubicunque te viderent cœnum in te conjicerent.* Philipp. Melanct. Resp. ad criminat. Staphyl.

rien, tant pour ce qui eſt de la politeſſe du langage, que pour l'érudition. Trouvera-t-on dans Port-Royal un homme qu'on puiſſe comparer, pour ce qui eſt des belles Lettres & de la connoiſſance de la langue Grecque, à Philippe Melanĉton, qui a eu part à la Traduction Allemande du N. Teſtament? Elle n'eſt plus cependant en aucune eſtime, ſi ce n'eſt dans le party Lutherien, parce qu'elle a été compoſée ſur une fauſſe idée. Je puis auſſi aſſûrer ſans être Prophete, qu'il arrivera la même choſe à la Traduction de Mons. Il ſera aiſé de juger du merite de cette Verſion, par quelques exemples que je vais produire.

Ces Meſſieurs qui ſont accoutumez à declamer, & à imiter dans la plûpart de leurs Ouvrages le ſtile des Rheteurs, ont le plus ſouvent fait parler S. Paul en Rheteur, ſans conſiderer qu'ils n'étoient que de ſimples Traducteurs, & qu'ainſi ils devoient imiter, au moins autant que cela étoit poſſible, le ſtile bas & ſimple de cet Apôtre. De plus l'experience leur ayant fait connoître, que pour perſuader les perſonnes à qui l'on parle il faut s'expliquer avec beaucoup de netteté, afin de ne laiſſer aucun doute dans l'eſprit de ceux à qui l'on parle, ils ont jugé qu'il étoit à-propos de faire parler de cette maniere les Evangeliſtes & les Apôtres, & de relever même leur diſcours par des expreſſions qui n'euſſent rien que de grand. Je me trompe fort ſi ce n'eſt là l'origine de toutes ces additions inutiles qu'on a inſerées dans la Traduction de Mons, où ce n'eſt plus Saint Paul qui parle, mais un autre Paul de Port-Royal.

Il n'y a rien ſi dangereux que cette methode, principalement dans les Livres Sacrez, où le moindre changement peut cauſer des erreurs. Ce qui a fait dire à un habile Critique, dans un endroit où il defend l'ancien Interprete Latin contre les nouveaux Traducteurs, (*c*) qu'il vaut bien mieux repreſenter les paroles du texte qu'on traduit, que de les interpreter dans un ſens qui ne ſoit pas tout à fait certain; *Dan. Heinſ. lib. 3. Exercit. Sac. c. 1.*

(c) *Præſtat in reddendo Dei verbo exhibere verba quæ leguntur, quàm interpretari mentem in qua hæreas aut de qua dubites, quod ad commentationem aut paraphraſim accedit.* Heinſ. lib. 3. Exercitat. Sacr. cap. 1.

tain; parce qu'alors ce n'eſt plus traduire, mais faire un Commentaire ou une Paraphraſe: & il loüe en cela l'exactitude de l'Auteur de la Vulgate, qui s'eſt renfermé dans les mots de ſon original: *Qua religione*, dit-il, *ex inſtituto uſus eſt.* Si Heinſius a fait cette reflexion à l'occaſion de la particule ἐν, que Beze & la plûpart des autres nouveaux Traducteurs n'ont point exprimée, donnant au mot Grec πεπληροφορημένων, un ſens different de celuy qui eſt dans la Vulgate, que n'auroit-il point dit s'il avoit vû la Verſion de Mons, qui eſt preſqu'un perpetuel Commentaire?

Luc. 1: 1.

Selon cette methode de P. Royal, il ſera permis aux Sociniens de traduire cês premiers mots de l'Evangile de S. Jean, *In principio erat Verbum*, par ceux-cy, *la parole étoit au commencement de l'Evangile:* & en effet c'eſt ainſi qu'ils les paraphraſent; il ſuffit qu'ils marquent en caractere Italique le mot d'*Evangile*. Si on leur objecte, qu'en ajoûtant ce mot ils corrompent la parole de Dieu pour l'ajuſter à leurs idées, ne pourront-ils pas repondre ſelon le principe des Traducteurs de Mons, que ſi l'on traduit ſimplement comme il y a dans l'original, *la parole étoit au commencement*, le ſens demeure indeterminé, & qu'on ne ſait de quel commencement il s'agit? *Il eſt ſans doute*, diront-ils, *plus avantageux aux ſimples, pour qui ces verſions ſont particulierement deſtinées, d'y trouver un ſens qu'ils entendent, que de n'y voir qu'une expreſſion confuſe, où ils ne comprennent rien du tout.*

Pref. du N. Teſt. de Mons, Part. 2. n. 8.

Mais il me ſemble que les Notes ou Commentaires ſont deſtinez pour ôter cette confuſion. Lors que l'expreſſion eſt generale & indeterminée; & que d'ailleurs elle fait un ſens, il n'eſt point permis aux Traducteurs de la limiter, & de la reſtreindre à des ſens particuliers dans leurs Verſions. Meſſieurs de Port-Royal ont fait tout un autre uſage de leurs Notes, où ils mettent ſouvent les expreſſions generales du texte; au lieu que les explications limitées ſont dans le corps de leur traduction. Et comme une bonne partie de cette traduction a été imprimée ſans Notes, & ſans aucune diſtinction de caracteres en quelques-uns de leurs autres Ouvrages, on n'y trouve plus les propres paroles des Evangeliſtes & des Apôtres, mais

des interpretations incertaines qui ont été ſubſtituées en leur place. De plus ceux qui liſent ces ſortes de Verſions où il n'y a rien qui les arrête, jettent rarement les yeux ſur les Notes.

Quelle raiſon, par exemple, ont ils euë de traduire au Chapit. 10. v. 2. de l'Epître I. aux Corinthiens, *Ils ont tous été batiſez ſous la conduite de Moyſe*, où il y a dans la Vulgate, *In Moyſe baptizati ſunt?* Cette expreſſion qui eſt dans leur note, *ils ont tous été batiſez en Moyſe*, n'a rien de ſuſpendu. Cette expreſſion n'eſt pas à la verité bien Françoiſe; mais s'il y a quelque faute, il vaut mieux qu'elle vienne de l'expreſſion que du ſens. Il y a de certains endroits où l'on eſt en quelque maniere contraint d'en uſer ainſi lors qu'on traduit les Livres Sacrez, pour ne donner pas de fauſſes explications au lieu de la parole de Dieu : & alors on s'explique avec netteté dans les notes, qui ſont deſtinées à cet uſage. Les Traducteurs de P. Royal ayant lu dans Eſtius, *Id Græci ſic exponunt*, *freti Moyſe ductore*, ont cru qu'ils devoient ſuivre cette interpretation. Le Commentaire de ce Theologien leur ſert preſque par tout de regle, ſans prendre garde qu'ils traduiſent S. Paul, & non pas Eſtius; outre que ce Commentateur raporte pluſieurs autres interpretations de ce paſſage, qui ſont toutes apuyées ſur les Peres. Ce ſeroit un étrange deſordre, ſi chaque Traducteur du Nouv. Teſtam. ſubſtituoit en la place des paroles des Evangeliſtes & des Apôtres, les explications des Peres qui leur paroiſſent faire un meilleur ſens. Je ſay que les Sociniens abuſent de cette expreſſion, & qu'ils en inferent qu'on peut être batiſé en quelqu'un qui n'eſt pas pour cela Dieu. Mais on ne doit pas changer les termes des Apôtres, ſous pretexte que les heretiques en abuſent. Moyſe a été Mediateur dans l'Ancien Teſtament, mais un Mediateur en type ſeulement ou figure : & c'eſt dans cette vûë que S. Paul a dit que les Iſraëlites *ont été batiſez en Moyſe*, c'eſt-à-dire *typiquement*. Comme cette mediation typique ne convient qu'à Moyſe ſeul, on ne peut rien changer de l'expreſſion de l'Apôtre, qu'on ne luy faſſe dire ce qu'il ne dit point.

Les Traducteurs de Mons n'ont pas aſſez conſideré, que les moindres additions au texte

te des Apôtres, sous pretexte de le rendre plus clair, en changent quelquefois entierement le sens. Ils n'ont pas cru, par exemple, favoriser au Chap. 9. de l'Epître aux Rom. v. 5. les Ariens & les Sociniens, par l'addition d'un seul mot & de la particule conjonctive *&*. Il y a dans la Vulgate conformément à l'original Grec, *Ex quibus est Christus secundùm carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula:* ce qu'ils ont traduit ainsi, *desquels est sorti selon la chair Jesus-Christ même, qui est Dieu* élevé *au dessus de tout & beni dans tous les siecles.* Ce mot *élevé* qui est dans leur Version en caractere Italique a été ajoûté mal-à-propos, aussi bien que la conjonction *&*, qui n'étant ni dans le Grec ni dans le Latin, devoit être aussi marquée en Italique. Cette expression simple de S. Paul Θεὸς εὐλογητός, *Dieu beni*, ne tombe en d'autres endroits que sur le Pere, & par consequent sur celuy qui est le veritable & le souverain Dieu; d'où les Orthodoxes inferent que ce mot *Dieu beni* étant icy appliqué au Fils, il est ce vray Dieu qui est au dessus de toutes choses.

Mais ces Traducteurs avec leurs additions explicatives ont ôté la force de cette preuve, qui consiste en ce que le mot de *beni* tombe immediatement sur le nom de *Dieu*. C'est une expression qui est ordinaire aux Juifs dans leurs Formules de prieres: quand ils parlent du Dieu souverain qui est chez eux le Pere, n'en reconnoissant point d'autre, ils l'appellent *Dieu beni*, ou simplement ברוך, *beni*; & c'est ce que les Sociniens mêmes ne peuvent nier. De plus on a ajoûté très-mal à-propos dans la Version de Mons cet autre mot *élevé*, parce qu'il fortifie les fausses idées des Unitaires, qui diminuënt autant qu'ils peuvent la simplicité de l'expression de Saint Paul; pour montrer qu'il n'est point parlé en ce lieu-là du Dieu souverain, mais du Fils que le Pere a élevé au dessus de toutes choses, & qui n'est selon eux Dieu que par participation. Crellius le plus habile des nouveaux Antitrinitaires, qui a senti la force de cette expression, *au dessus de tout*, tâche de l'affoiblir, sans neanmoins y ajoûter avec Messieurs de Port-Royal le mot d'*élevé* qui n'est point dans le texte. Il se contente de dire, que bien que ces mots,

au

au (*d*) *dessus de tout*, ou *de tous*, semblent n'être mis que pour étendre davantage le mot de *Dieu*, neanmoins ils le restreignent, parce que cette expression n'étant pas assez simple signifie moins que le simple nom de *Dieu beni dans les siecles*, principalement quand il est parlé de JESUS-CHRIST. Mais pour rendre fidellement ce passage de Saint Paul, il le faut traduire de cette sorte sans rien changer de l'ordre des mots qui est dans le texte Grec & dans la Vulgate, JESUS-CHRIST *qui est au dessus de tout* (ou *de tous*) *Dieu beni dans les siecles*, ou comme il y a dans la Version Italienne de Diodati, *Il Christo il quale è sopra tutti, Iddio benedetto in eterno*, & dans la Latine de Castalio, *qui est super omnia Deus collaudandus in sempiternum*. Beze a aussi traduit, *qui est supra omnes Deus laudandus in secula.*

Messieurs de Port-Royal, qui se sont principalement appliquez à bien tourner une periode, & à ne se servir d'aucune expression qui pût choquer leurs lecteurs, n'ont pas eu toutes ces vûës. Autrement ils n'auroient pas manqué d'observer au Chap. 10. v. 9. de l'Epître I. aux Corinth. qu'il y a dans le Grec la particule *καί* qui n'est point exprimée dans la Vulgate, & qui cependant est d'une grande importance contre les Ariens & les Sociniens. Ils ont traduit selon le Latin, *Ne tentons point* J. CHRIST *comme le tenterent quelques-uns d'eux*, sans remarquer aucune varieté entre le Grec & le Latin. On lit dans tous les Exemplaires Grecs sans aucune diversité de leçon, *comme aussi quelques-uns d'eux* le *tenterent*, & il faut mettre en Italique le pronom relatif *le* qui n'est point dans le texte. Et c'est ce qui fait que Socin, & même quelques Commentateurs Catholiques ont suppleé le mot de *Dieu*. Mais la particule *aussi* qui est dans l'ori-

(d) Super omnia *aut* omnes . . . *licet videatur vocem* Dei *maximè dilatare, restringit tamen aliquo modo: plus enim in eo videtur esse cùm quis simpliciter* Deus *nominatur, præsertim* benedictus in secula, *quam cùm* Deus super omnes *vel* omnia *vocatur. Facilius enim vox* omnia, *præsertim cùm sermo est de Christo, restringi potest, quàm simplex vox* Dei benedicti in secula. Crell. Comm. in Cap. 9. Epist. ad Rom. v. 5.

riginal ne peut souffrir ce supplément; c'est pourquoy Cameron a repris judicieusement en cet endroit Beze (e) qui l'a jugée inutile. Ce qu'on ne sauroit, dit Cameron, assez admirer, parce qu'on ne peut la retrancher qu'on ne change entierement le sens: & en effet, ajoûte-t-il, si on l'ôte, on donnera lieu à la fausse pensée des Sociniens, qui croyent qu'on doit entendre ainsi ce passage, *Ne tentons point* JESUS-CHRIST, *comme quelques-uns d'eux ont tenté Dieu.* L'ancien Interprete Syriaque a exprimé cette même particule par ܐܦ, qui signifie *aussi.*

Camer. not. in Epist. I. ad Cor. C. 10. v. 9.

Il seroit inutile de remarquer en particulier toutes les additions, les restrictions & les autres changemens que les Traducteurs de Mons ont inserez dans leur Version, principalement dans les Epîtres de S. Paul. C'est assez d'observer en general que lors qu'ils l'ont composée, ils ont plus consulté les Commentaires que le texte de cet Apôtre. Quelle raison, par exemple, ont ils euë de commencer le v. 27. du Ch. 2. de l'Epître aux Rom. par la particule illative, si ce n'est qu'ils ont lu en ce lieu-là dans Estius, *est instar conclusionis?* Cela est bon dans un Commentaire; & ils n'ont pas même mis *ainsi* en Italique, bien qu'il ne soit ni dans le Latin ni dans le Grec.

Au Chap. 3. vers. 2. de la même Epître, où il y a dans l'original πρῶτον, & dans la Vulgate *primùm*, ils ont traduit *principalement*, parce qu'ils ont lu dans Estius, *id est hoc inprimis & præcipuè.* L'on trouve cependant peu de Traducteurs, excepté ceux de Geneve, qui ayent abandonné icy l'ancien Interprete. Ce qui les aura pu porter à s'en éloigner avec eux, c'est qu'il n'y a rien dans la suite qui reponde au mot de *premierement*. Mais il n'y a rien de si commun dans l'Ecriture que ces sortes d'expressions, comme Crellius l'a observé après

(e) *Doctissimus interpres existimat particulam καὶ redundare, quod profectò nemo possit satis mirari, cùm non possit ea detrahi nisi tota sententia mutetur.... Et certè si hæc particula καὶ detrahatur erit locus obnoxius cavillationi hæreticorum qui contendunt sic intelligendum hunc locum,* Ne tentemus Christum quemadmodum nonnulli Deum tentarunt. Camer. Not. in Epist. I. ad Cor. Cap. 10. v. 9.

après quelques autres Commentateurs. *In his verbis*, dit cet Unitaire, *interpretes quidam notarunt ἀνανταπόδοτον, cùm huic membro nullum aliud respondeat*. Il a donné pour exemple le Chap. 1. v. 8. de cette même Epitre. Il y a en ces deux endroits, *primùm quidem*: Messieurs de Port-Royal ont traduit dans le premier, *premierement*. Grotius a jugé aussi bien que Crellius, qu'il falloit conserver en l'un & en l'autre le mot de *premierement*. On lit aussi dans la Version d'Erasme *primum*, & dans celle d'Enzinas, *lo primero*: l'Auteur de la traduction en Grec vulgaire a retenu le mot Grec πρῶτον, que l'Interprete Syriaque & l'Arabe ont aussi exprimé en leur langue. Mais Beze traduit icy *primarium*, ceux de Geneve *sur tout*, & Diodati *il principale é*.

Les Traducteurs de Mons ont copié mot pour mot le Commentaire d'Estius au v. 7. du même Chap. Il a expliqué ces paroles de la Vulgate,
Rom. 3: 7. *Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius*, par celles-cy, sensus totius versus est, *Si fides & veracitas Dei clarior & illustrior facta est per meum mendacium sive injustitiam*. Il y a aussi dans leur Version, *Si par mon mensonge & mon infidelité, la verité & la fidelité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire*. Ils ont changé le verbe *abundavit* qui est dans la Vulgate conformément au Grec, parce qu'ils ont traduit le Commentaire d'Estius. De plus il est aisé de juger, que ce grand nombre de mots synonymes qu'ils ont inserez dans leur Traduction ne vient que des Commentaires qu'ils ont copiez. Il est vray qu'ils les ont ôtez de ce verset & de quelques autres dans les dernieres éditions. Sur ce pied-là ils devoient refondre toute leur Traduction, qui est remplie de ces sortes de synonymes inutiles.

On lit aussi dans les premieres éditions au vers. 8. du même Chap. ces mots, qui ne sont ni dans le Grec ni dans le Latin, *Ceux qui parlent de la sorte*: mais il y a dans le Commentaire d'Estius, **Scilicet eorum qui sic loquuntur*. C'est sur ce même Commentaire & sur les Notes de Beze, qu'Estius copie souvent, qu'ils ont traduit au vers. 12. ces mots de la Vulgate qui repondent au Grec, *inutiles facti sunt*, par ceux-cy, *ils sont tous corrompus*.

pus. Ils avoient lu dans ces deux Commentateurs, qu'il y a dans l'Ebreu d'où ce passage est tiré *putruerunt : In Hebræo est*, dit Estius, *putruerunt sive rancidi facti sunt ;* comme si un Traducteur avoit la liberté de reformer les paroles de S. Paul, qui suit ordinairement le Grec des Septante. Cet endroit est reformé dans leurs dernieres éditions : je ne say pourquoy ils ont laissé en d'autres endroits cette faute qui est considerable.

Ils ont été si appliquez à traduire le Commentaire d'Estius, qu'ils l'ont mis en la place de la Vulgate en des endroits où il n'y a aucune obscurité : mais le stile de S. Paul leur paroissoit trop bas. Par exemple au vers. 16. du même Chapit. où il y a dans la Vulgate conformément au texte Grec, *Contritio & infelicitas in viis eorum*, ils ont traduit, *leur conduite ne tend qu'à opprimer & à perdre les autres*, ou comme il y a dans la derniere revision, *à opprimer les autres & à les rendre malheureux*. Ils ont eu en vûë cette explication d'Estius : Sensus, *omne eorum studium est, ut alios conterant & vastent*.

Ce n'est pas mon dessein de parcourir toute la Version de Mons, pour montrer que ceux ausquels on l'attribuë n'ont le plus souvent consulté dans les Epîtres de S. Paul, que le seul Commentaire d'Estius. J'en pourrois encore apporter d'autres preuves, sans sortir du Chap. 3. de l'Epître aux Romains : mais outre que cela seroit ennuyeux, le Commentaire de ce Theologien & nôtre Vulgate sont entre les mains de tout le monde : & ainsi chacun peut juger de l'exactitude des Traducteurs de Mons.

Messieurs de Port-Royal ont encore pris la liberté de changer les particules du texte, pour en mettre d'autres en leur place. Ils en ont même ôté quelques-unes, & en ont ajoûté de leur façon en de certains endroits sans aucune necessité ; ce qui change souvent le sens. Quelle raison, par exemple, ont-ils euë d'ôter dans leurs premieres éditions du Chap. 7. de l'Epît. aux Ebreux v. 12. la particule causale *car*, pour mettre en sa place *or ?* Ils ont pu lire dans Estius, que Gagney a cru que *enim* étoit en ce lieu-là pour *autem*. Il est vray que ces deux particules se mettent quelquefois dans le Grec l'une pour l'autre ; & c'est ce qu'un Commentateur

exact doit remarquer, comme a fait judicieusement Gagney, qui dit en ce lieu-cy, *Hic mihi* enim *pro* autem *sumere videtur Paulus*. Mais un Traducteur ne doit pas faire passer dans le texte de sa version ce qui n'est bien souvent qu'une conjecture: il doit renvoyer à ses notes ces sortes d'observations. Aussi ont-ils retabli la particule *car* dans leurs dernieres éditions, où je lis, *Car le Sacerdoce étant changé*. Sur ce pied-là ils doivent corriger plusieurs autres endroits au regard de ces particules.

Ils n'ont même retouché qu'à demi ce passage de l'Epître aux Ebreux, où ils ont mis le mot de *changé* en la place de celuy de *transferé*, qui est dans la Vulgate conformément au Grec, & qui a même été conservé par les plus habiles Traducteurs. Ils ont voulu imiter Beze qui a traduit, *mutato enim Sacerdotio*, & qui tâche de prouver dans sa note, que cette interpretation doit être preferée à celle de l'ancien Interprete, qui a été suivi par Erasme. Estius cependant, que ces Messieurs copient ordinairement, n'en demeure pas d'accord; au contraire il apporte des raisons pour montrer qu'on doit preferer en ce lieu-cy le mot de *translation* à celuy de *changement*: *Quare potius*, dit-il, *utitur vocabulo* translationis, *quàm* mutationis, *nimirum, ut significet, non quomodocunque mutandum fuisse sacerdotium in aliud, sed transferendum ex una tribu ad aliam.* Enzinas qui a traduit sur le Grec a aussi mis dans sa version Espagnole avec la Vulgate, *puesque trasportado el sacerdotio, necessaria cosa es que la Ley sea tambien trasportada.* Il n'est pas judicieux à un Interprete, qui fait profession de donner la Vulgate en François, de s'en éloigner sans aucune necessité.

Selon ce principe, ils n'ont pas dû changer au Chap. 8. de la même Epître v. 10. la particule *quia*, *parce que*, qui est dans la Vulgate conformément au Grec de S. Paul, en *sed*, *mais*. On peut croire que quand ils ont fait ce changement ils avoient devant les yeux la remarque d'Estius, qui a observé que Saint Jerôme a traduit cet endroit qui est pris du Prophete Jeremie par *sed*, dans sa Version sur l'Ebreu. Il est vray qu'on lit dans l'original Ebreu la particule כי, laquelle peut être traduite de ces deux manieres.

Je

Je croy même que Saint Jerôme a eu raison de la traduire en ce lieu-là par *sed*; mais les Traducteurs de Mons devoient considerer qu'ils traduisoient Saint Paul, qui a suivi la Version Grecque des Septante. C'étoit assez de marquer dans une note cette diversité d'interpretation. Comme cette faute leur est assez ordinaire, il est bon de les convaincre par Estius même qu'ils n'ont pas dû prendre une si grande liberté.

Ce Theologien, qui a sçu la difference qu'il y a entre une Version de l'Ecriture & un Commentaire, a accusé de temerité Jaques le Fevre d'Etaples, pour avoir osé changer dans sa Version au Ch. 2. de l'Epît. aux Ebreux v. 7. le mot *d'Anges* en celuy de *Dieu*, sous pretexte que ce passage est tiré des Pseaumes, & qu'il y a dans l'original Ebreu le mot *Elohim*, que Saint Jerôme a traduit *Deo*. *Non ferenda est*, dit Estius, *Jacobi Fabri temeritas, qui quod hoc loco & iterum paulò inferius Græcè est* παρ' ἀγγέλους, ab Angelis, *ausus est Latinè vertere* à Deo. Cependant le Fevre paroît plus excusable en cela que Messieurs de Port-Royal; car il n'a fait le changement dont il s'agit, que parce qu'il croyoit que Saint Paul avoit écrit cette Epître en Ebreu, & que la faute pretenduë venoît de l'Interprete de cet Apôtre, & non pas de luy-même. Ces Messieurs au contraire n'ont eu aucun scrupule de changer en ces sortes d'endroits le veritable texte de Saint Paul.

Est. Comment. in Cap. 2. Epist. ad Ebr. v. 7.

Ce n'est pas aussi avoir assez de respect pour les Ecrits des Apôtres, que de transposer l'ordre des mots, sous pretexte que cette transposition forme un sens plus net & plus naturel. Il est bon de le remarquer; mais il n'est pas permis de faire ce changement dans le texte, comme ont fait les Auteurs de la Version de Mons. C'est ainsi qu'ils ont traduit au v. 5. de l'Epître à Philemon, *J'apprens quelle est vôtre foy envers le Seigneur Jesus, & vôtre charité envers tous les Saints*; au lieu qu'il y a à la lettre dans le texte, comme ils l'ont mis dans leur note, *Apprenant vôtre charité & vôtre foy envers le Seigneur Jesus & tous les Saints*. S. Jerôme a cru que le mot de foy tombe également sur JESUS-CHRIST & sur les Saints: & comme cela semble avoir quelque difficulté, se-

lon les principes de la bonne Theologie, il apuye (*f*) son interpretation sur ce passage de l'Exode, où il est dit que *le peuple crut à Dieu & à Moyse son serviteur*; d'où il infere que c'est une même foy, en sorte que ce peuple croyoit aussi bien en Moyse qu'en Dieu. Mais Theodoret juge que le mot de *foy* ne se raporte qu'à JESUS-CHRIST, & celuy de *charité* aux Saints. Estius a preferé ce dernier sentiment au premier: & c'est ce qui a fait que les Traducteurs de Mons l'ont mis dans le corps de leur Version, sans prendre garde qu'ils traduisoient S. Paul, & non pas Estius, ni aucun autre Commentateur. En effet je n'ay lu aucun Interprete, soit Catholique, soit Protestant, soit Unitaire, qui ait osé prendre cette liberté: ils se contentent tous d'indiquer le sens dans leurs notes s'ils en font. Le P. Amelote, qui est un des Traducteurs François qui s'est le plus émancipé, après avoir representé dans sa Version l'ordre des paroles qui est dans le Grec & dans le Latin, ajoûte cette remarque sous le nom de Theodoret, *La foy en* JESUS-CHRIST, *& la charité envers les Saints*. Castalio & Beze, qui se sont aussi beaucoup émancipez dans leurs Traductions Latines pour en éloigner toute l'obscurité, ont conservé exactement ce même ordre.

Exod. 14:31.

Outre ces defauts, il y en a un autre considerable qui se trouve repandu dans toute cette Version. Ils ont traduit un grand nombre de mots de deux façons, la seconde étant comme l'explication de la premiere, ou une plus grande determination, afin de faire mieux connoître l'étenduë ou la restriction du mot qui est dans l'original. *Lors-qu'il arrive*, disent ces Traducteurs dans leur Preface, *qu'on substituë precisement deux mots au lieu d'un, parce qu'un d'eux ne s'explique pas suffisamment, on joint ces deux mots par un & en Italique . . . pour faire entendre qu'il n'y a qu'un mot dans l'original; mais qu'on en a eu besoin de deux pour en bien*

Part. 2. n. 4.

(f) *Ad expositionem hujus loci de Exodo sumamus exemplum*, Credidit populus Deo & Moysi servo ejus. *Una atque eadem credulitas in Moysem refertur & in Deum, ut populus qui credebat in Dominum eque credidisse dicatur in servis.* Hieron. Comm. in Epist. ad Philem.

bien marquer le ſens. Mais outre que cette maniere de traduire a été inconnuë juſques à Meſſieurs de Port-Royal, ils ont inſeré dans leur Verſion une infinité de mots ſynonymes, dont ils ont retranché une partie dans leurs dernieres éditions; & ceux qui y reſtent limitent la plûpart, ou étendent trop la ſignification des mots, ou ils doivent être ſeuls, en ſorte que les premiers deviennent inutiles. C'eſt ce qu'il eſt à-propos de juſtifier par quelques exemples.

Au Chap. 5. de S. Matthieu v. 47. où il y a dans la Vulgate, *Si ſalutaveritis fratres veſtros tantùm*, ils ont traduit, *ſi vous ne ſaluëz & n'embraſſez que vos freres:* & en effet le verbe Grec *ἀσπάσησθε*, ſignifie ſelon le ſens Grammatical *complexi fueritis*, comme Eraſme & Beze l'ont traduit. Mais un habile Traducteur doit conſiderer, qu'il y a bien des rencontres où l'on doit changer le ſens ſpecifique & particulier des mots, en un ſens qui ne ſoit que generique: & c'eſt ce que l'Auteur de la Vulgate & Caſtalio après luy ont fait judicieuſement en cet endroit. L'Interprete Syriaque eſt auſſi demeuré dans cette generalité, ayant mis dans ſa Verſion une expreſſion qui ſignifie *ſaluër* en general; & il eſt loüé en cela par Grotius, qui a approuvé l'ancienne interpretation. C'eſt pourquoy l'on doit mettre au nombre des explications trop grammaticales, que Mr. Godeau a eu raiſon de nommer *pedanteſques*, l'addition de Port-Royal, laquelle ne devoit trouver ſa place que dans une note: & cette note même ne paroît pas neceſſaire. Car ce même verbe *ἀσπάζεσθαι*, qui eſt en beaucoup d'autres endroits du N. Teſtament, ſignifie ſimplement *ſaluër*, comme au Chap. 10. du même Evangeliſte, où ils ont traduit conformément à la Vulgate, *Quand vous entrerez dans une maiſon, ſaluëz-là, en diſant que la paix ſoit dans cette maiſon*, & il y a dans le Grec *ἀσπάσασθε*: & l'Interprete Latin a ajoûté; conformément à quelques Exemplaires Grecs, la maniere dont les Juifs ſe ſaluoient les uns les autres. Les Traducteurs de Mons ſelon leur principe, devoient auſſi traduire à la fin de l'Epître de S. Paul, où le mot de *ſaluër* ſe trouve tant de fois, *ſaluëz & embraſſez:* car le même verbe *ἀσπάζεσθαι* eſt dans le texte Grec.

Ils ont encore ſuivi les idées de

de Beze au Chap. 10. de Saint Matthieu vers. 32. lors qu'ils ont rendu ces mots de la Vulgate, *Omnis ergo qui confitebitur*, par ceux-cy, *quiconque donc me confessera* & *me reconnoitra*. Ce Traducteur de Geneve a changé par une fausse delicatesse le verbe de *confessus fuerit*, en celuy de *agnoverit:* il a même táché de justifier sa nouvelle interpretation; mais Heinsius l'a refuté solidement là-dessus. Etoit-il necessaire de rendre cette expression de la Vulgate, *Confiteor autem hoc tibi*, par ces deux verbes, *il est vray* & *je le reconnois?*

Act. 24: 14.

Ces additions inutiles sont bien plus frequentes dans les Epîtres de S. Paul, sur tout dans leurs premieres éditions, comme l'on en pourra juger dès le Chap. 1. de l'Epître aux Romains. Le verbe *confirmare* au vers. 11. est traduit par *fortifier* & *affermir*: au vers. 16. celuy de *virtus*, par *force* & *vertu:* au vers. 27. *error*, par *erreur* & *impieté:* au v. 28. *reprobus*, par *depravé* & *corrompu:* au vers. 31. *sine affectione*, par *insensibles* & *sans affection*. Il est vray qu'ils ont ôté de leurs dernieres éditions ces termes explicatifs, & quelques autres qu'il seroit ennuyeux de produire: mais ils y en ont laissé un très-grand nombre qui ne meritoient pas moins d'être retranchez: & si l'on reforme outre cela les longues phrases de Port-Royal, où l'on met quelquefois une ligne entiere pour un seul mot, on abregera de la quatriéme partie la Version de Mons, sans rien perdre du texte sur lequel elle a été faite.

Si nous en croyons ces Traducteurs, ils n'ont substitué deux mots au lieu d'un qu'aux endroits où cela étoit necessaire pour bien marquer le sens. Ils ont donc grand tort d'en avoir ôté une partie, principalement dans l'Epît. aux Romains, s'ils sont absolument necessaires pour le sens. Il n'est pas besoin d'une grande recherche pour decouvrir l'origine de ces additions inutiles: nous n'avons qu'à continuer l'Epître aux Romains. Au Ch. 2. vers. 8. au lieu de ces mots, *Qui sunt ex contentione*, ils ont mis dans leur Version, *ceux qui ont l'esprit contentieux* & *opiniâtre*, parce qu'Estius a expliqué *contentieux* par *opiniâtre: Contentionem dicit eorum qui sensa capitis sui non ratione, sed animi pertinaciâ defendunt*.

Ils ont encore eu devant les yeux

yeux le Commentaire de ce Theologien au v. 15. du même Chapitre, quand ils ont traduit le mot de *cogitationes*, qui est dans la Vulgate, par ces deux autres *reflexions* & *pensées* : car il a observé en ce lieu-là, que le mot Grec ne signifie pas de simples pensées, mais celles qui se forment en raisonnant : *Pro cogitationibus*, dit Estius, *Græcè est* λογισμῶν ; *quo vocabulo significantur non qualescunque cogitationes, sed quæ fiunt ratiocinando ac disceptando.* Mais Erasme, Castalio & Beze qui ont traduit sur le Grec, ont conservé le mot de *cogitationes* : Enzinas a aussi mis dans sa Traduction Espagnole *los pensamientos* ; Diodati dans sa Version Italienne *pensieri*, Calvin & les dernieres Traductions de Geneve *pensées*.

Je ne say comment il leur étoit échapé au Chap. 8. de cette même Epître vers. 14. de traduire le verbe Latin *aguntur*, qui repond au Grec ἄγονται, par ces deux autres, *poussez* & *conduits* : & en effet il semble que *aguntur* ne signifie autre chose en ce lieu-là que *sont conduits*, comme il y a dans la Version de Geneve, & *son condotti* dans l'Italienne de Diodati ; mais ayant reconnu que ce passage est un de ceux sur lesquels les disciples de S. Augustin établissent la grace efficace, & que ce Pere même a reconnu la force de ce verbe, ils ont ôté de leurs dernieres éditions ce mot, *& sont conduits*, qui ne faisoit pas assez sentir cette grace efficace.

Il est évident que le mot *humilis* au Chap. 7. v. 6. de l'Epître II. aux Corinthiens, qui repond au mot Grec ταπεινός, signifie *affligez*, & ainsi il ne falloit pas le traduire comme ils ont fait par *humbles* & *affligez* : autrement ils devoient aussi traduire au Chap. 1. de S. Luc vers. 48. ces mots, *Respexit humilitatem ancillæ suæ*, par ceux-cy, *il a regardé l'humilité & la bassesse de sa servante* : ce qui étoit bon pour les Theologiens du tems passé qui ne s'appliquoient point à la Grammaire. Il en est de même du Chap. 4. v. 12. de l'Epître aux Philippiens, où le mot *humiliari* est bien exprimé dans leur Version par *vivre pauvrement*, en sorte que leur note où ils disent qu'il y a à la lettre dans la Vulgate *être humilié* n'est pas vraye : car *humilis*, *humilitas* & *humiliari* étant des mots équivoques, leur signification est limitée selon les lieux où ils

sont, & par raport aux mots Grecs ταπεινὸς, ταπείνωσις & ταπεινοῦσθαι. Quelle raison ont ils eüe au Chap. 3. v. 17. de l'Epître de S. Jaques, où ils ont traduit le mot de *modesta* par *moderée*, de mettre dans leur note qu'il y a à la lettre dans la Vulgate *modeste*; comme si *modestus* n'étoit pas la même chose que *moderatus*?

Je ne trouverois rien à redire à cette nouvelle interpretation du vers. 16. du Chap. 2. de l'Epître aux Ebreux, *Il ne s'est pas rendu le liberateur des Anges*, s'ils avoient en même tems marqué dans une note l'autre interpretation, qui est generalement de tous les Peres, & qu'ils ont même employée contre les heretiques, pour prouver le mystere de l'Incarnation. Il y a dans le Grec, οὐ γὰρ δήπου ἀγγέλων ἐπιλαμβάνεται, & dans la Vulgate, *Nusquam enim Angelos apprehendit*. Les Traducteurs de Mons qui ont lu dans Estius que le verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι signifie *être delivre*, n'ont pas manqué de le suivre, sans faire aucune mention de l'autre sens. Ils se sont contentez de mettre dans leur note que *le verbe Grec est au present, & qu'il signifie prendre un homme par la main pour le tirer de la servitude*. Cependant Ribera, auquel Estius temoigne être redevable de ce nouveau sens, ne l'a fait qu'indiquer, protestant en même tems qu'il n'abandonne pas pour cela l'ancien, à cause de l'autorité des Peres qui s'accordent là-dessus.

Beze qui a exprimé le verbe ἐπιλαμβάνεται par *assumpsit*, s'emporte avec excés dans sa note, comme il a été remarqué cy-dessus, contre Castalio qui a traduit le premier ce verbe par *opitulatur*. Calovius a aussi rejetté cette nouvelle interpretation, parce quelle luy paroissoit fortifier le Socinianisme, & il ne reçoit point le temoignage de Ribera sur lequel Crellius & Schlichtingius s'appuyent: *ad Riberam*, dit il, *provocant Crellius & Schlichtingius*. Mais ce Jesuïte, comme l'on vient de le remarquer, n'a rien avancé là-dessus qu'avec de très-grandes precautions. Beze & Calovius qui sont Protestans, n'ont pu selon leurs principes opposer aux Unitaires le consentement des Peres sur ce passage.

Mais il n'en est pas de même des Traducteurs de Mons, qui n'ont pas dû introduire dans leur Version un nouveau sens,

ſens, ſans parler de l'ancien dans une note. Theodoret s'eſt ſervi de ce paſſage dans une de ſes Epîtres pour montrer que (g) JESUS-CHRIST s'eſt fait homme, non par un changement de ſa nature Divine, mais en prenant de la race d'Abraham la nature humaine; & il ajoûte même en le citant, que Saint Paul le dit en termes formels. C'eſt ſur ce pied-là que le P. Amelote a mis dans ſa Verſion, *car il ne s'eſt point uni aux Anges*; ceux de Geneve ont traduit plus à la lettre, *il n'a nullement pris les Anges*, & ils ont ajoûté dans leur note, *il n'a point pris à ſoy en unité de perſonne la nature des Anges*. On lit la même choſe dans la Verſion Italienne de Diodati: & Eraſme avoit traduit avant eux, *non enim videlicet Angelos aſſumit*.

Enjedin ſubtil Unitaire a pris fortement le party de Caſtalio contre les Traducteurs de Geneve, & en particulier contre Beze, auquel il reproche ſa negligence & ſon ignorance le faiſant paſſer pour un calomniateur, puis qu'il a donné luy-même ce ſens au verbe Grec ἐπιλαμβάνεσθαι en un autre endroit. Cameron même qui étoit Calviniſte n'a rien oublié pour montrer, contre le ſentiment commun des anciens Interpretes, qu'on ne doit point l'appliquer au myſtere de l'Incarnation. *Doctiſſimi*, dit-il, *interpretes unanimi conſenſu verbum* ἐπιλαμβάνεσθαι, *ad naturæ aſſumptionem in perſonæ unitatem retulerunt; ſed primo hæc non eſt vis verbi* ἐπιλαμβάνεσθαι, *ut ſignificet aſſumere in unionem perſonæ; quin* ἐπιλαμβάνεσθαι *proprie eſt* apprehendere, *unde factum eſt ut etiam* opitulari *ſignificet*. Grotius qui a ſuivi le ſentiment d'Eſtius l'appuye ſur l'autorité de Platon, & des autres Ecrivains Grecs profanes, & même ſur la Verſion des Septante.

Mais après tout, ces obſervations Critiques qui meritent d'être conſiderées ne juſtifient point entierement les Traducteurs de Port-Royal.

(g) Ἄνθρωπον δὲ αὐτὸν ἡ θεία λέγει γεγενῆσθαι γραφή, οὐ τῆς θεότητος τραπείσης, ἀλλὰ τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἐκ σπέρματος Ἀβραὰμ ληφθείσης· τοῦτο γὰρ ὁ θεῖος ἀπόστολος ἄντικρυς βοᾷ λέγων, οὐ γὰρ δήπου ἀγγέλων ἐπιλαμβάνεται, ἀλλὰ σπέρματος Ἀβραὰμ ἐπιλαμβάνεται. Theodor. epiſt. 104. ad Flavian.

Ce n'eſt pas qu'on les doive accuſer d'avoir eu deſſein de favoriſer les Sociniens par une interpretation qui a été inconnuë à toute l'antiquité : mais leur negligence paroît manifeſtement en ce qu'ils nont point remarqué l'autre interpretation, qui eſt autoriſée par les Peres & par les plus doctes Commentateurs, comme ceux mêmes qui ont introduit le nouveau ſens en demeurent d'accord. Calovius qui a ſçu tout ce que nous venons de raporter, n'a (*h*) pas laiſſé de reprocher à Grotius & à Cameron d'avoir fait plaiſir aux Sociniens, expliquant comme eux ce paſſage de l'Epître aux Ebreux.

Ce ſeroit icy le lieu de m'étendre ſur pluſieurs mots que Meſſieurs de Port-Royal ont limitez par raport au texte Grec, tant dans leur Verſion, que dans leurs notes ſans aucun diſcernement ; mais cette recherche me meneroit trop loin. Ils ont bien trouvé que le verbe ἐνεργεῖν ſignifioit *agir avec efficace*, donnant au mot *d'efficace* un ſens inconnu à tous les Commentateurs Grecs : mais ils n'ont fait aucune reflexion ſur de certains endroits qui ne s'accordent point avec leurs prejugez. Par exemple ſur ces mots des Actes des Apôtres, *Crediderunt quotquot erant* Act. 13,
præordinati ad vitam æternam, 48. qu'ils ont traduit par ces autres, *Tous ceux qui avoient été predeſtinez à la vie éternelle embraſſerent la foy*, ils n'ont point remarqué, que le verbe τεταγμένοι, qui eſt dans le texte Grec, ne ſignifie pas *predeſtinez*. Il n'y a point en ce lieu-cy, dit Grotius, προωρισμένοι, qui ſignifieroit *predeſtinez*, ni προτεταγμένοι, c'eſt-à-dire, *préordonnez*, mais le ſimple verbe τεταγμένοι, qui ſignifie *ordonnez*. Je me ſers de cette expreſſion pour rendre plus à la lettre le verbe Grec, & ſi nous en croyons ce ſavant Critique, il ne s'agit nullement de la predeſtination ou du decret abſolu de Dieu. *Nihil vident*, dit-il, *qui ad prædeſtinationem & quidem abſolutam, ut loquuntur, hæc ver-*

(h) *Quæ verba non de* vindicatione, *ut vult Grotius, aut de* opitulatione, *ut cum Riberâ Jeſuitâ in Commentar. Joannes Camero in Myroth. Evang. vult ; quo pacto gratificantur Socinianis ſimiliter locum depravantibus.* Abrah. Calov. Comm. in Epiſt. ad Hebr. Cap. 2. v. 16.

verba referunt. Calovius qui semble n'avoir composé son Commentaire sur le Nouveau Testament, que pour combattre Grotius, approuve sa note sur cet endroit. Je raporterai les propres termes de cet Auteur, pour faire mieux connoître que les Traducteurs de Mons, qui ont eu recours au texte Grec en plusieurs endroits sans aucune necessité, n'ont pas dû laisser celuy-cy sans note. *Rectè notat Grotius*, dit ce Commentateur Lutherien, *contra Calvinianos non esse hic*, προωρισμένοι; *quòd essent prædestinati, sed nec* προτεταγμένοι, *verùm* τεταγμένοι: *quodque manifestè* τὸ τεταγμένοι *opponitur eis qui sese ea vita indignos ostenderant.*

Calov. in Act. Apost. c. 13. v. 48.

Si les Traducteurs de Mons ont jugé qu'il étoit necessaire, d'exprimer dans leur Version la force des mots Grecs selon toute l'étenduë de la Grammaire, pourquoy ne l'ont-ils fait qu'en très-peu d'endroits? Au Chap. 16. de Saint Matthieu v. 4. ce n'étoit pas assez selon leur idée de traduire simplement le verbe *quærit* par *demande*, puis qu'il y a dans le Grec ἐπιζητεῖ, & dans la Version de Geneve, *demande d'abondant.* Il y a plusieurs verbes composez dans le seul Chap. 8. de l'Epitre aux Rom. qu'ils n'ont exprimez que par des verbes simples : ce qui est contraire à leur methode. On lit au vers. 22. de ce Chap. συστενάζω, & συνωδίνω: & cependant il n'y a rien dans leur Traduction qui reponde à la preposition σὺν, non plus que dans la Vulgate. Mais Beze qu'ils ont suivi en d'autres endroits a traduit en celuy-cy, *una suspirare* & *unà parturire.* Il a fait la même chose au v. 26. où il y a dans le Grec, συναντιλαμβάνεται, & dans sa Version, *unà sublevat*, au lieu qu'il y a simplement dans celle de Mons, *soulage*, & dans la Vulgate, *adjuvat*.

Ils ont fort bien traduit ces paroles de l'Epître II. aux Corinth. *An æmulamur Dominum*, par celles-cy, *est-ce que nous voulons irriter Dieu?* Mais parce qu'on lit dans le Grec παραζηλοῦμεν, ils ont ajoûté dans le texte de leur Version, *& comme le piquer de jalousie*, afin d'exprimer la signification Grammaticale de ce verbe. Ce qui eût été mieux dans une note que dans la Traduction, comme ils l'ont observé en quelques autres endroits, où même ils ne reüssissent pas toûjours. Par exemple,

1 Cor. c. 10. v. 22.

ple, dans l'Epître II. à Timothée Chap. 2. ẏ. 15. où il y a dans le Grec, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον ἀληθείας, & dans la Vulgate, *recte tractantem verbum veritatis*, ils ont aussi très-bien traduit, *qui sait bien dispenser la parole de verité*. Mais la remarque qu'ils ajoûtent n'est pas beaucoup éloignée de ces interpretations trop Grammaticales, que Mr. Godeau nomme *pedantesques*.

Ils disent qu'il y a à la lettre dans le texte Grec, *qui sait bien couper* le pain *de la parole de verité*. Il est vray que Beze a traduit, *qui rectè sermonem veritatis secet*. Il reprend de plus l'ancien Interprete de n'avoir pas gardé la metaphore, & de n'avoir par consequent pas bien rendu le sens de l'Apôtre, qui fait selon luy allusion aux victimes qu'on coupoit. Grotius appuye aussi cette pensée de Beze, qui n'a cependant rien de solide: car il ne s'agit icy ni de couper *le pain*, ni de couper *la victime*. Saint Paul a imité le stile des Septante, qui ont traduit un verbe Ebreu qui signifie *faire droit* par ὀρθοτομεῖν; & c'est une comparaison qui est prise des voyageurs qui ont besoin de guides pour les conduire, dans les lieux où les chemins ne sont pas faits & routez. C'est en ce sens-là qu'on lit au Chap. 3. des Proverbes vers. 6. Ἵνα ὀρθοτομῇ τὰς ὁδούς σου, *afin qu'il coupe droit vos chemins*, & au Chap. 11. v. 5. du même livre, Δικαιοσύνη ἀμώμου ὀρθοτομεῖ ὁδούς, *La justice de l'homme sans tache coupera droit ses chemins*. Il y a dans l'Ebreu de ces deux versets יישׁר, & תיישׁר, qui signifie *dressera* ou *fera droit*. Symmaque a traduit avec plus de netteté εὐθείας ποιήσῃ, *fera droits*: & Saint Jerôme, *diriget*. Saint Paul s'est servi de cette même comparaison parlant à Timothée, parce que les Ministres de l'Evangile qui sont les dispensateurs de la parole de Dieu, sont comme des guides fideles qui conduisent les autres dans le chemin de la verité. L'Interprete Syriaque, sans avoir aucun égard à l'etymologie ou proprieté du verbe Grec, a traduit doctement selon le sens, *qui prêche avec droiture la parole de verité*.

F I N.

CATA-

CATALOGUE

des Commentateurs dont les Ouvrages sont examinez dans ce III. Tome de l'Histoire Critique.

Isidore

F I N.

DIS-

DISSERTATION CRITIQUE

sur les principaux

ACTES MANUSCRITS,

qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.

On repond en même tems aux objections de Mr. ARNAULD sur le Manuscrit de Beze, & sur quelques autres difficultez qui regardent les Livres Manuscrits.

DISSERTATION CRITIQUE

ſur les principaux ACTES MANUSCRITS

qui ont été citez dans les trois Parties de cet Ouvrage.



M'Etant appliqué depuis pluſieurs années à l'étude de la Critique, cela m'a donné occaſion de chercher dans les meilleures Bibliotheques de Paris le plus de livres MSS. qu'il m'a été poſſible. J'ay reconnu par ce moyen qu'il y a ſouvent bien de la difference entre les livres imprimez & les Exemplaires MSS. Les Proteſtans ſe ſeparant de l'Egliſe Romaine crurent qu'ils devoient traduire le Nouveau Teſtament ſur le Grec, étant perſuadez que l'ancienne édition Latine en étoit éloignée en beaucoup d'endroits : ils ne prirent point garde qu'il y avoit de plus anciens Exemplaires Grecs que l'Interprete Latin avoit ſuivis. Eraſme qui a auſſi fait ſa nouvelle traduction ſur le Grec ordinaire, ſentit bientôt la force des objections qui luy furent propoſées par Stunica & Sepulveda. Ces deux ſavans Eſpagnols, principalement le dernier, pretendirent que ſes Exemplaires Grecs avoient été alterez en une infinité d'endroits, non ſeulement pour ce qui étoit des mots, mais même au regard des periodes entieres: *Scito*, dit Sepulveda écrivant à Eraſme, *exemplaria Græca quæ tu ſecutus es in Novo Teſtamento pleriſque mendis eſſe depravata, jam ſingulis verbis, jam ſolidis orationibus ſublatis aut viciſſim redundantibus.* Ce mal étoit, ſelon

Diſpute d'Eraſme avec Stunica & Sepulveda ſur les MSS. Grecs du N. Teſt.

Genef. Sepulved. Epiſt. lib. 1. epiſt. 3.

luy,

luy, (*a*) si general, qu'il s'étoit repandu non seulement dans tous les livres imprimez, mais même dans une bonne partie des MSS. Pour y remedier, il proposa à ce Critique un très-ancien Exemplaire Grec de toute la Bible, qu'on conservoit à Rome dans la Bibliotheque du Vatican, & qui étoit fort different du Grec ordinaire. La grande antiquité, disoit-il, de cet Exemplaire, & le soin avec lequel il a été écrit sont des preuves certaines de son exactitude. A quoy il ajoûtoit, que s'accordant plus qu'aucun avec la Vulgate, qui avoit été faite sur un Exemplaire très-correct, il devoit servir de regle à tous les autres. Mais Erasme de son côté, qui ne se croyoit pas seulement appuyé sur les Exemplaires Grecs ordinaires, mais aussi sur les plus savans Peres Grecs qu'il avoit consultez, se deffia des MSS. qui approchoient trop de la Vulgate. Il jugea qu'ils pourroient bien avoir été retouchez sur cette version : il fixa même l'époque de sa correction, assûrant que cela étoit arrivé après la reünion des Grecs avec l'Eglise Romaine dans le Concile de Florence. Il ne fut pas difficile de le convaincre de la fausseté de sa supposition par le seul Exemplaire du Vatican, qui étoit de mille ans ou environ plus ancien que ce Concile. C'est pourquoy Sepulveda luy dit hardiment, que cette pretenduë correction des Exemplaires Grecs sur l'édition Latine étoit imaginaire, & qu'il ne paroissoit aucun Acte

(a) *Id malum semel per errorem à nonnullis admissum tam latè, ut video, permanavit, ut non solùm excusi omnes libris cum eis erratis circumferantur, sed quædam etiam MSS. exemplaria ab his mendis non abhorreant. Quo minus debet mirum videri cuipiam, te, dum cæcos sequeris, ad easdem salebras offendisse. Est enim Græcum exemplar antiquissimum in Bibliotheca Vaticana, in quo diligentissimè & accuratissimè literis majusculis conscriptum utrumque Testamentum continetur longè diversum à vulgatis exemplaribus. . . . Hoc autem exemplar omnium esse emendatissimum cùm ejus antiquitas declarat & Librarii diligentia; tum quod multum convenit cum vetere nostra translatione, quam dubitari non debet quin ex emendatissimo quoque exemplari conversa & tradita nobis sit à majoribus. Cùm igitur ad illius exemplaris fidem & quasi normam cæteri libri sint emendandi ac dirigendi, quid opus facto sit ipse considerabis.* Sepulved. Epist. lib. 1. epist. 3. ad Erasm. ann. 1533.

Acte d'où l'on pût prouver qu'elle se soit faite. Je m'étonne que de savans Critiques ayent suivi cette conjecture d'Erasme qui n'a aucun fondement.

Cet Espagnol cependant n'a pas eu raison de proposer l'Exemplaire du Vatican comme le seul & le veritable, sur lequel on doive regler tous les autres Exemplaires Grecs; puis que plusieurs Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, comme je l'ay prouvé dans les deux premieres Parties de cette Histoire Critique, ont été alterez dès les plus anciens tems de l'Eglise. Sepulveda ne satisfait pas aussi à l'objection d'Erasme, qui prenoit pour ses juges Saint Chrysostôme, & quelques autres doctes Commentateurs Grecs qui luy étoient favorables. Il luy fit reponse (*b*) qu'il étoit vray, que pour ce qui est de la connoissance de la langue Grecque nous devions la prendre des Grecs; mais que pour ce qui regarde les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament qui étoient le fondement de nôtre Religion, il falloit preferer les Archives de l'Eglise Romaine qui est la principale Eglise du monde, & qui a toûjours été la regle de la foy; au lieu que l'Eglise Grecque a eu dans son sein un grand nombre de novateurs. Mais ce n'étoit pas de ces novateurs qu'Erasme tiroit ses lumieres. L'ancien Exemplaire du Vatican venoit des Grecs, & en quelque lieu qu'il se conserve soit à Rome, soit à Constantinople, il est toûjours le même. Il y a neanmoins quelque vraisemblance à ce qu'ajoûte Sepulveda au même endroit, savoir que les livres sont plus à couvert des additions & des changemens qui y sont inserez par les Scoliastes mal-habiles, dans les lieux où ils sont peu lus, que dans les lieux où l'on est obli-

(b) *Quod ais Græcam lectionem à Græcis auctoribus esse petendam, diceres aliquid si rationem Græci sermonis affirmares à Græcis commodius quàm à Latinis explicari; at libros archetypos fundamenta nostræ Religionis continentes, qui Græcè fuerunt à suis auctoribus scripti, cur non credamus sanctius, gravius & incorruptius asservatos esse in scriniis ac Bibliothecis Ecclesiæ Romanæ, quæ caput est Christianorum & semper fuit norma Catholicæ pietatis, quàm in Græcia quæ sæpe fuit hæreticorum & levissimorum hominum fraudibus & motu rerum novarum agitata.* Id. Sepulv. ibid. epist. 4. ad Erasm.

obligé de les copier souvent : *Adde quod*, dit ce Critique, *libri tutiores ab injuriis esse solent, & minus à parum doctis scholia sæpe cum Scriptura confundentibus vitiari, ubi à paucioribus vel leguntur vel intelliguntur*.

Id. Sepulv. ibid. epist. 4. ad. Eras. ann. 1534.

Il y a en effet plusieurs fautes dans les Exemplaires Grecs ordinaires, qui doivent être corrigées sur les anciens, sur tout quand ces derniers Exemplaires conviennent avec les anciens Commentateurs Grecs : & c'est ce qu'Erasme & la plûpart des Protestans n'ont pas assez consideré. Lors qu'il se rencontre des varietez entre ces deux sortes d'Exemplaires, il ne faut pas preferer les anciens aux nouveaux sous ce seul titre d'antiquité : mais on examinera les uns & les autres selon les veritables regles de la Critique ; comme quelques savans Critiques de Rome l'ont observé sagement sous le Pape Urbain VIII. Ils n'ont pas cru avec Sepulveda, qu'il fallût reformer tous les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament sur l'ancien MS. du Vatican : mais ils ont eu recours aux meilleurs Exemplaires qu'ils ont pu trouver dans les Bibliotheques de cette grande ville, pour en former une nouvelle édition plus exacte que celles qui avoient paru jusques alors. Comme je n'ay rien dit de ce grand dessein dans ma Critique en parlant des MSS. j'en raporterai icy quelque chose. Ceux qui voudront en être instruits plus à fond, doivent lire ce qui se trouve là-dessus à la fin de la Chaine Grecque sur l'Evangile de Saint Marc imprimée à Rome.

Comment on doit juger des Exemplaires Grecs du N. Test.

Jugement de quelques Critiques de Rome.

Le dessein de cette nouvelle édition Grecque du Nouveau Testament, est exposé dans un Avertissement qui est au devant de la Collation des MSS. sous le nom de Jean Matthieu Caryophile. Comme l'on avoit publié à Rome, avec l'autorité & l'approbation du Saint Siege, l'édition Grecque des Septante sur un MS. très-ancien, en y joignant des remarques Critiques, plusieurs souhaittoient de voir une édition semblable du Nouveau Testament en Grec. Ce qui les portoit à cela, c'est qu'ils trouvoient une si grande varieté entre les Exemplaires Grecs, sur tout entre les differentes éditions, qu'ils ne savoient à laquelle ils devoient s'arrêter. L'on jugea donc à propos de recourir à la source la plus pure ; & de regler

gler (c) ces varietez soit qu'elles vinssent des Copistes, ou de quelques personnes trop hardies, sur les meilleurs & les plus anciens Exemplaires Grecs. Les Auteurs de ce recueil des diverses leçons du N. Testament conservent le texte Grec qui est dans la Bible Royale de Philippe II. & en effet étant le même que celuy du Cardinal Ximenes, qui est la premiere édition, ils ont eu raison de n'en mettre point d'autre en la place. Ils se contentent de marquer les endroits qu'ils croyent devoir être reformez sur 22. Exemplaires MSS. qu'ils ont consultez. Il y en a dix des Evangiles; huit des Actes des Apôtres & de toutes les Epîtres; & enfin quatre de l'Apocalypse. Voicy quelle est leur methode dans cette reformation.

Premierement, si la plus grande partie des MSS. Grecs s'accorde avec la Version Vulgate, l'on reformera le texte Grec de la Bible Royale sur la leçon qui est dans l'édition Latine. En second lieu, si tous les MSS. Grecs different de ce texte & de la Vulgate, on le reformera sur ces MSS. en mettant l'ancienne leçon à la fin des Chapitres. En troisiéme lieu, si la plûpart des MSS. different du même texte, & que cette difference ne regarde en rien la Vulgate, on le corrigera sur la pluralité des MSS. en marquant à la fin des Chapitres l'endroit qui a été corrigé. En quatriéme lieu, s'il arrive qu'un seul des MSS. Grecs appuye la leçon de la Vulgate, l'on ne manquera point de le marquer dans les notes à la fin des Chapitres. En cinquiéme lieu, on negligera les mots qu'on voit manifestement avoir été pris d'un Evangile pour les mettre dans un autre, & l'on n'en fera même aucune mention dans les remarques.

Voilà les regles qu'on a cru devoir suivre à Rome, pour avoir un texte exact du Nouveau Testament. Le Pape

(c) *In Græcis ipsis fontibus puriores requirere fontes oportuit, & Græcam in codicibus dissonantiam ad Græcam rursus quoad fieri potuit revocare originem, expurgatis ad vetustissimorum codicum fidem inutilibus plerumque mutationibus, adjectionibus & detractionibus, sive Librariorum vitio, sive quorumvis audacia in sacrum textum novitates irrepserint.* Præfat. Collat. contex. Græc. cum 22. codd. MSS. Rom. ann. 1673.

pe Urbain VIII. étoit bien éloigné du ſentiment de quelques Theologiens, qui croyent qu'il ne faut point conſulter d'autre Nouveau Teſtament que la Vulgate, & que le Grec même doit être reformé ſur le Latin, ſous pretexte que l'édition Latine a été declarée authentique par le Concile de Trente. Il fit faire une recherche exacte des MSS. Grecs, dont une bonne partie ſe trouva dans ſa Bibliotheque. Il veut qu'on corrige ſur ces MSS. l'édition Grecque vulgaire, appuyant en même tems la Vulgate, lors qu'il fait obſerver en des notes ſeparées les MSS. Grecs auſquels elle eſt conforme. L'on donne par ce moyen au texte Grec toute l'autorité qu'il doit avoir en qualité d'original, & à l'ancienne Verſion Latine tout ce qu'elle merite, en qualité de Verſion qui a été faite ſur de très-anciens Exemplaires Grecs. On remarquera de plus, que ces ſages Critiques de Rome ont été bien éloignez des idées de Meſſieurs de Port-Royal, qui en marquant dans leur traduction du Nouveau Teſtament imprimée à Mons les differences du Grec d'avec la Vulgate, n'ont raporté que celles qui ſe trouvent dans le Grec ordinaire.

Exemples des reformations que ces Critiques jugerent à-propos de faire dans les éditions Grecques du N. Teſt.

Pour faire mieux connoître le projet de cette nouvelle édition Grecque du Nouveau Teſtament, je produirai icy quelques exemples des reformations qu'on jugeoit à-propos de faire. Au Chap. 6. de Saint Matthieu v. 18. où on lit dans le Grec ordinaire, ἐν τῷ φανερῷ, les Cenſeurs de Rome n'ayant point lu ce mot dans dix de leurs Exemplaires veulent qu'on l'ôte du texte: *Tollatur è textu quod non habent* 10. *MSS. cum Vulgata.* Ils prononcent la même ſentence ſur ces autres mots du Chap. 10. de Saint Matthieu v. 12. qu'on lit dans quelques Exemplaires, λέγοντες εἰρήνη τῷ οἴκῳ τούτῳ, *diſans la paix ſoit à cette maiſon. Tollantur è textu*, diſent ces Cenſeurs, *verba illa quæ MSS.* 10. *non legunt.* C'eſt ſelon cette même idée, qu'ils veulent qu'on marque d'un *obele* ou petite broche ces mots du Chap. 27. v. 35. *Afin que ce qui a été dit par le Prophete fût accompli, Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ont jetté ma robe au ſort.* La raiſon qu'ils apportent de leur reformation, eſt qu'ils ne les ont point trouvez dans dix de leurs

leurs MSS. *In textu*, disent-ils, *apponatur obelus ad verba illa cùm in MSS.* 10. *non legantur*.

Ils devoient selon cette methode marquer d'une semblable note ou *obele* ces mots de l'Epître I. de Saint Jean Chap. 5. v. 7. *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint Esprit, & ces trois sont une même chose*, parce qu'ils ne les ont point aussi lus dans aucun de leurs MSS. Tout ce verset, disent-ils en ce lieu-là, n'est point en huit Exemplaires Grecs MSS. *Porro totus septimus versus hujus Capitis desideratur in* 8. *MSS. codicibus Græcis*, c'est-à-dire dans tous les Exemplaires qu'ils avoient consultez: car ils n'en ont marqué que huit sur les Epîtres Canoniques. Ils ont neanmoins jugé à propos de le conserver, parce qu'ils ont cru que Saint Cyprien avant la naissance de l'Arianisme, & Saint Athanase du tems des Ariens l'ont lu de la maniere qu'il est dans la Vulgate, & dans la plûpart des éditions: *Idcirco*, disent ces Critiques, *versus integer in textu Græco relictus est juxta veritatem Latinæ vulgatæ editionis, & impressos etiam codices Græcos*. Mais s'ils avoient examiné avec plus d'application les passages de ces deux anciens Peres, ils auroient porté un autre jugement de ce verset, conformément aux regles qu'ils ont établies. Je ne l'ay trouvé en effet dans aucun MS. Grec, bien que j'en aye lu plusieurs differens de ceux que j'avois consultez, quand j'ay donné au public les deux premieres Parties de cette Histoire Critique.

Les Censeurs de Rome ne marquent pas seulement ce qu'ils jugent qu'on doit retrancher du texte Grec; ils remarquent aussi ce qu'on y doit ajoûter: & lors qu'il n'y a aucun changement à faire, ce qui arrive ordinairement, ils se contentent d'observer ce qu'ils ont lu dans leurs MSS. & le nombre de ces MSS. soit qu'ils appuyent la leçon ordinaire, ou qu'ils en representent une autre. Cet Ouvrage qui a été imprimé dans l'Imprimerie Barberine a pour titre, *Collationes Græci contextus omnium librorum Novi Testamenti juxta editionem Antverpiensem Regiam, cum* 22. *codicibus antiquis MSS. ex Bibliotheca Barberina.* Quoy que le titre ne fasse mention

tion que de la Bibliotheque Barberine, il paroît dans l'Avertissement qui est à la tête, qu'on a consulté les meilleures Bibliotheques de Rome par le commandement exprés du Pape Urbain, *Conquisitis jussu Sanctissimi Domini nostri Urbani VIII. MSS. codicibus venerandæ antiquitatis è Vaticana potissimum, & primariis in Urbe Bibliothecis.* Ainsi il est sans doute que l'ancien Exemplaire du Vatican est compris dans le nombre de ces 22. Exemplaires Grecs. J'aurois souhaitté qu'ils l'eussent indiqué en particulier, & qu'ils eussent même fait connoitre l'âge & les qualitez de leurs autres MSS. qu'ils disent être très-anciens.

Joan. Matth. Caryoph. mon. ad Lect.

Du MS. Alexandrin qui est en Angleterre.

Je n'ay rien à ajoûter à ce que j'ay dit ailleurs du MS. Alexandrin qui est en Angleterre, & qui ne paroît pas moins ancien que celuy du Vatican. Grotius qui le cite souvent dans ses notes sur le Nouveau Testament, semble l'avoir preferé aux Exemplaires Grecs ordinaires, à cause de sa grande antiquité. Ce que Calovius n'a pu souffrir, sur tout aux endroits où ce MS. est conforme à nôtre Vulgate: mais ce Lutherien qui étoit entêté du Grec ordinaire avec la plûpart des autres Protestans, n'a eu égard en cela qu'aux prejugez de ceux de son party. L'on doit établir pour une maxime certaine, que plus les Exemplaires Grecs du Nouv. Testament sont anciens, plus ils conviennent avec l'ancienne Version Latine qui a été faite, comme l'on n'en peut douter sur de très-anciens Exemplaires: mais ils n'en sont pas pour cela toûjours plus exacts. Et ainsi il les faut tous joindre ensemble, & en juger selon les regles de la Critique. J'apprens qu'on travaille en Angleterre à une édition de ce MSS. qu'on donnera entier au public de la maniere qu'il est. Au reste cet Exemplaire qui est si ancien prouve évidemment, aussi bien que celuy du Vatican, la fausseté de la supposition d'Erasme, qui a eu pour suspects les Exemplaires Grecs qui sont trop conformes à la Vulgate.

Jugement des MSS. du Marquis de Los Velez.

On ne peut pas porter tout à fait le même jugement des 16. Exemplaires du Marquis de Los Velez: car il paroît manifestement que parmi ces MSS. il y en a eu quelqu'un qui a été retouché exprès sur nôtre Vulgate. Mariana même qui nous en a don-

donné le premier la connoissance en demeure d'accord. Il (*d*) n'y a point, dit ce Jesuite, d'endroit à la marge de l'Exemplaire de ce Marquis, où il n'y ait quelque MS. qui s'accorde avec l'édition Latine: mais cette grande conformité me faisoit soupçonner, qu'il étoit tombé sans y prendre garde sur quelque Exemplaire Grec du nombre de ceux qui ont été corrigez sur les Latins après le Concile de Florence. C'est pour cette raison, ajoûte-t-il, que je ne me suis servi de son travail & de son Exemplaire que rarement & avec precaution, sans neanmoins le rejetter entierement; *Eam ob causam eâ diligentiâ eoque codice parcè & cautè usi sumus, nec tamen prorsus rejecimus.*

Marian. Præf. in Scholia ad Bell.

Il se trompe quand il suppose avec Erasme, que les Grecs ont corrigé après le Concile de Florence plusieurs Exemplaires Grecs du Nouveau Testament sur l'édition Latine. Le P. Amelote qui n'a pas examiné ce fait, est aussi tombé dans la même erreur en un ou deux endroits de ses Notes, bien qu'il ait loüé avec excés les MSS. de ce Marquis, sous pretexte de justifier la Vulgate. Il est à-propos de ne les citer qu'avec de grandes precautions, & de n'y ajoûter gueres de foy que lors qu'ils conviennent avec d'autres Exemplaires: car alors ils ne peuvent plus être suspects. Ce Marquis avoit apparemment vû quelques-uns de ceux dont s'est servi le Cardinal Ximenes dans son édition Grecque du Nouveau Testament: mais n'ayant fait connoître aucun de ses MSS. en particulier, & étant d'ailleurs évident qu'il y a des leçons, même en assez grand nombre, qui ont été prises du Latin de la Vulgate, il faut user de la precaution du Jesuïte Mariana.

Lacerda qui a fait imprimer ces remarques, assûre qu'elles sont d'une très-grande utilité à ceux qui savent la langue Grecque, *Græcè scientibus utilissimæ sunt.* Mais lors

(d) *Vix est locus in quo non consonent margines cum nostra editione Latina. Verùm ex tanta concordia rursus oriebatur suspicio eum in aliquem Græcum codicem incidisse, ex eorum numero qui post Concilium Florentinum ad fidem Latinorum multi sunt castigati, & penitus consentiunt.* Joann. Marian. Præfat. in Schol. ad Bellarm.

lors qu'il ajoûte que le Marquis de Los Velez, qui les a recueillies avec beaucoup de travail, a corrigé le texte Grec ayant en vûë l'ancien Interprete Latin qui luy a servi de regle, il semble les rendre suspectes, principalement dans les endroits où la correction sur la Vulgate est évidente. *Græcè scientibus*, dit ce Jesuite à la fin de son recueil, *utilissimæ sunt: magno labore comparatæ sunt à viro sapientissimo, & emendatus Græcus textus ad normam vulgati interpretis.* Il temoigne même qu'il auroit bien voulu avoir de semblables explications sur la Version Grecque des Septante. S'il parle de la conformité des Septante avec nôtre Vulgate, comme il y en a de l'apparence, il n'a pas fait assez de reflexion sur ce qu'il souhaittoit, puis que cette Version a été faite sur l'Ebreu, & non sur le Grec des Septante. Mais ce qui est bien plus à souhaitter, ce seroit de trouver une ancienne Vulgate du Vieux Testament, telle qu'elle étoit dans les premiers siecles de l'Eglise. Nous y trouverions à la verité bien des imperfections; mais elle ne laisseroit pas d'être d'un grand secours pour retablir ces Interpretes qui sont si defigurez, depuis qu'Origene en a fait un mélange avec d'autres anciens Interpretes Grecs.

Lacerda.

Quelque recherche que j'aye faite dans les meilleures Bibliotheques, je n'ay pu trouver aucun de ces Exemplaires Grecs qui ont été corrigez sur la Vulgate. S'il y en a eu quelques-uns, il y a de l'apparence qu'ils ont été fabriquez par les Latins, dans le tems qu'ils ont été les maitres d'une partie de l'Empire des Grecs. Les Evêques & les Curez ne purent instruire ces peuples qu'en la langue du païs: & ainsi ils eurent occasion de mettre en Grec le Latin de la Vulgate. Ce que j'avance n'est pas une simple conjecture: car c'est à cela qu'on doit attribuër le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. dont on a imprimé dans la derniere Compilation des Conciles un Fragment considerable, sur un MS. qui est presentement dans la Bibliotheque du Roy. Je say que le P. Labbe fait valoir cette Traduction, comme si elle avoit été faite pour toute l'Eglise Grecque du consentement des Patriarches: mais il est obligé luy-même d'avoüer qu'elle est barbare & impertinente

Quels sont les Exemplaires Grecs du N. Tes. qui ont pu être corrigez sur l'edition Latine.

en

en plusieurs endroits, où le Traducteur n'a pas bien lu ce qui étoit dans le Latin; ou plûtôt il a fait sa Version sur une copie pleine de fautes, qu'il étoit neanmoins facile de corriger. Ce qui merite le plus d'être remarqué, c'est qu'on voit manifestement qu'une partie des passages du Nouveau Testament n'y sont pas raportez comme ils sont dans l'original Grec, mais de la maniere qu'ils ont été traduits sur le Latin. Y a-t-il la moindre apparence, que les Evêques Grecs que le P. Labbe pretend avoir assisté pour leurs Eglises à ce Concile, ayent eu part à une Traduction Grecque qui a été faite par un homme, qui ne savoit ni le Grec ni le Latin.

D'où a été tiré le verset 7. du Chap. 5. de l'Epitre 1. de S. Jean, lequel ne se trouve dans aucun veritable MS. Grec.

Après avoir medité sur cette piece, qui paroît en effet aussi ancienne que les Actes Latins du Concile, je me suis imaginé que c'est de là que nous est venu dans le MS. d'Angleterre cité par Erasme, le verset 7. du Chap. 5. de l'Epitre I. de Saint Jean. Je le raporterai icy de la maniere qu'il est dans le MS. parce que cet endroit a été imprimé dans l'édition des Conciles, comme s'il y manquoit quelque chose dans l'original. On lit ainsi dans le Latin : *Quemadmodum in canonica Joannis Apostoli Epistola legitur*, quia tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater Verbum & Spiritus Sanctus, & hi tres unum sunt, *statimque subjungitur*, *sicut in quibusdam codicibus invenitur.* Il y a dans le Grec vis-à-vis du Latin, Ὃν τρόπον ἐν τῇ κανονικῇ τοῦ Ἰωάννου ἐπιστολῇ ἀναγινώσκεται, ὅτι τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν οὐρανῷ, ὁ πατὴρ, λόγος καὶ πνεῦμα ἅγιον· καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἕν εἰσιν, εὐθύς τι προστίθησι, καθὼς ἔν τισι κώδηξιν εὑρίσκεται. Le P. Labbe represente ainsi ces derniers mots dans son édition, εὐθύς τι προστίθησιν . . . *quæ sequi debent desunt*, καθὼς ἔν τισι κώδηξιν εὑρίσκεται. Mais il ne manque rien dans le MS. Le sens de ce passage est que ces mots, *& hi tres unum sunt*, se trouvent dans quelques Exemplaires. Ce qui est conforme à l'observation de Saint Thomas que j'ay raportée dans la II. Partie de cet Ouvrage *p.* 114. & en effet ils ne se trouvent point dans plusieurs Exemplaires Latins. On en a même fait une note sur cet endroit dans l'édition de Complute ou Alcala, qui a suivi cette leçon.

On reformera sur ce pied-là

là ce que j'ay avancé dans la premiere Partie de cette Histoire Critique touchant ce verset, qui me paroissoit avoir passé de la marge dans le texte. Je croyois alors avec la plûpart des Commentateurs qu'on le trouvoit en quelques MSS. Beze même qui semble être en cela plus croyable qu'aucun autre, parce qu'il en a fait une étude particuliere, assûre qu'il est non seulement dans l'Exemplaire d'Angleterre cité par Erasme, & dans l'édition de Complute, mais aussi dans quelques anciens Exemplaires de Robert Etienne; *Legit Erasmus in Britannico codice, & extat in Complutensi editione, & in nonnullis Stephani veteribus libris*. Il devoit dans une varieté de leçon aussi importante qu'est celle dont il s'agit, marquer en particulier ces anciens MSS d'Etienne: car de tous ceux de la Bibliotheque du Roy qu'il avoit lus ce verset n'est dans aucun. Les Critiques de Rome dont on a parlé cy-dessus, ne l'ont aussi trouvé dans aucun de leurs Exempl. C'est pourquoy je me trompe fort, si ces anciens livres de ce savant Imprimeur ne se peuvent reduire à la seule édition Grecque du Cardinal Ximenes. Cela me paroît évident: car Etienne n'a eu que huit Exemplaires sur les Epîtres Canoniques, & il en indique sept où il ne l'a point lu. Si le P. Morin avoit pris garde à cela, il n'auroit pas avancé que de 16. Exemplaires Grecs que Robert Etienne a eus, il en a marqué sept où ce verset étoit: *Robertus ex 16. notat septem qui illum exhibeant*. *Mor. l. 1. Exerc. Biblic. exerc. 2. cap. 1.*

La Dissertation que Mr. Arnauld vient de publier sur le MS. de Beze, qu'il pretend avoir été fabriqué par un faussaire du sixiéme siecle, m'oblige d'examiner les raisons de ce grand homme, qui avoüe de bonne foy qu'il n'a connu ce MS que depuis qu'il a lu *les Histoires Critiques de Mr. Simon*, n'en ayant point consideré auparavant les étranges falsifications. Il s'agit de trois pieces MSS. dont la premiere, qui contient les Evangiles & les Actes des Apôtres, est presentement dans la Bibliotheque de Cambrige: la seconde qui ne contient que les Epîtres de S. Paul, est dans la Bibliotheque du Roy, & c'est ce MS. que Beze indique dans ses Notes sur le Nouveau Testament, sous le nom de l'ancien Exemplaire de Clermont: la troi-

Dissertation de Mr. Arnauld sur le MS. de Beze, à laquelle on repond.

troisiéme piece, qui est un MS. semblable à celuy-là, est dans l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Differt. p. 5. & 6. *Je n'ay jamais vû*, dit ce savant homme, *aucun de ces MSS. & je n'avois jamais fait grande attention à ce que j'en avois appris, avant que d'avoir lu ce qu'en dit Mr. Simon: mais depuis que je me suis appliqué à considerer ce qu'il en raporte, & que je l'ay comparé avec les consequences qu'il en tire, & avec le grand nombre de fausses suppositions qu'il bâtit sur cela, il m'a semblé que dans toute l'Histoire Critique du Nouveau Testament il n'y avoit point de question plus importante que celle-là.* En effet cette question est importante, & elle meritoit que Mr. Arnauld la traitât avec plus de soin qu'il n'a fait. Il ne produit dans une question de fait que des conjectures. Il n'oppose que des argumens purement negatifs à des preuves positives. Il se contente de tirer de mon hypothese des consequences, qu'il pretend être absurdes & horribles; cependant il veut qu'on luy sache quelque gré, *d'avoir donné* Ibid. *moyen de mieux juger qu'on n'a fait jusques icy de ce MS. fameux; qui a fait tant de bruit dans le monde depuis que Beze l'a fait connoître.*

Il compare le MS. de Beze, qui n'a paru si nous l'en Ibid. croyons qu'au sixiéme siecle, à la Collection des Decretales, qu'on a supposées sous le nom des premiers Papes. La question qu'il se propose de traiter est, selon luy, tout à fait semblable à celle qui a long-tems divisé les Catholiques sur ces Decretales. Lors que vers la Pag. 32. & 33. fin du huitiéme siecle, dit-il, Riculphe Evêque de Mayence repandit par toute l'Eglise cette Collection de Canons & de Decretales, *on fut fort étonné de cette nouveauté: mais personne n'osa croire que ce fût un imposteur qui eût fabriqué toutes ces lettres. . . . Ce n'a été qu'environ le XIV. siecle, qu'on commença à douter si elles n'étoient point supposées.* Il en est de même du MS. de Beze. Plusieurs savans Critiques qui l'ont examiné, ont été à la verité surpris de sa nouveauté: mais aucun d'eux n'a osé croire que ce fût l'ouvrage d'un imposteur. Il n'y a eu que Mr. Arnauld, qui sans avoir lu le MS. ni même aucun autre avec lequel il le pût comparer, a jugé par la seule lecture *des Histoires Critiques de Mr. Simon*, qu'il venoit de la

main

main d'un faussaire du sixiéme siecle.

Je ne voy pas quel raport il peut y avoir de la Collection du faux Isidore à un Exemplaire du Nouv. Testament, qui ne differe des autres Exemplaires que par quelques varietez. Sur ce pied-là il faudra que Mr. Arnauld multiplie le nombre de ses imposteurs: car il y a d'autres Exemplaires du Nouveau Testament, qui ont des varietez qui paroissent leur être singulieres, & qui ne sont mêmes gueres moins considerables que celles dont il s'agit. La supposition des Decretales saute aux yeux d'elle-même, non seulement à cause du stile & des fausses dates, mais aussi à cause de la matiere dont il y est traité. L'on ne voit rien de semblable dans le MS. de Beze. Le faussaire des Decretales a été si peu habile, qu'il fait citer à ces anciens Papes la version Vulgate, retouchée par S. Jerôme. Le MS. au contraire dont il est question, represente l'ancienne Vulgate de la maniere qu'elle se trouve dans les premiers Peres. Cela étant joint à quelques autres circonstances qui accompagnent ce manuscrit, & que je marquerai dans la suite, est une preuve qu'il n'a pas été supposé dans le sixiéme siecle.

Cette comparaison prise des fausses Decretales est du stile ordinaire de Mr. Arnauld. L'exemple des Decretales des premiers Papes publiées par le faux Isidore luy est si familier, qu'il le fait encore venir dans la *Defense des versions de l'Ecriture*. Il nous apprend en ce lieu-là, *qu'il n'y a plus maintenant d'homme savant qui ne soit convaincu qu'elles sont faussement attribuées à ces saints Pontifes.* Defens. des vers. p. 48. Il en est de même, selon luy, de la question qu'on fait, s'il est à-propos qu'il y ait des Versions en langue vulgaire, cela n'étant plus aujourdhuy un sujet raisonnable de dispute. Pour montrer avec plus d'évidence qu'il ne doit plus y avoir de question là-dessus, il propose les Antipodes dont on a douté long-tems, la lepre de Constantin & son Batême par Saint Silvestre, la fabuleuse Papesse Jeanne, que tant d'Historiens ont mise sur la Chaire de S. Pierre. Il fait de plus venir à la question des Versions en langue vulgaire l'incorruptibilité ibid. des Cieux, qu'on a enseignée p. 49. dans les Ecoles pendant quelques siecles après Aristote, & la circulation du sang qui a trouvé

trouvé tant de *revoltes* dans l'Ecole de Medecine. Mais ſans nous arrêter à cette comparaiſon laquelle n'eſt pas à-propos, examinons pied-à-pied tous ſes raiſonnemens.

Differt. p. 8. *Quoy que je n'aye pas lu*, dit-il, *ce MS. comme je l'ay dêjà avoüé, je n'apprehende point qu'on me conteſte ce que j'en dirai, parce que je n'en parlerai que ſur les temoignages exprés de ceux qui l'ont vû, & ſur ce qu'en raporte Mr. Simon.* Cela étant, il nous fera plaiſir de nous apprendre, où il a lu que la ſeconde Partie de ce MS. laquelle eſt dans la Bibliotheque du Roy, *contient les Epitres de S. Paul & le reſte du Nouveau Teſtament.* Ibid. p. 5. Tous ceux qui l'ont vûë aſſûrent qu'elle ne contient que les Epîtres de cet Apôtre: & c'eſt auſſi ce que Mr. Simon a marqué en termes formels. Mais ce qui eſt plus digne de remarque, c'eſt la ſuppoſition qu'il fait qu'il n'y a jamais eu d'autre copie de ce MS. qu'une ſeule de la premiere Partie, qui eſt preſentement à Cambrige, & deux de la ſeconde, qui ſont dans Paris. Il eſt au contraire clair comme le jour, que cet Exemplaire a été copié ſur un autre plus ancien: & ainſi le pretendu fauſſaire de Mr. Arnauld n'eſt pas le premier auteur du MS. dont il s'agit.

Mr. Arnauld avoüe de n'avoir rien vû de ce MS. dont il dit bien des choſes qui ſont évidemment fauſſes.

La preuve de cela paroît manifeſtement, lors qu'on jette les yeux ſur la copie qui eſt dans l'Abbaye de S. Germain, auſſi bien que ſur l'autre qui eſt dans la Bibliotheque du Roy. On y voit pluſieurs endroits corrigez & retouchez ſur le Latin de l'édition de S. Jerôme, & ſur le Grec qui eſt conforme à cette édition. Une partie de ces corrections étant écrite de la même main que le texte de l'Exemplaire, peut-on concevoir qu'un impoſteur qui a affecté exprès, comme l'aſſûre Mr. Arnauld, de copier dans ſon Nouveau Teſtament l'ancienne Vulgate, ait retouché en même tems ſon Ouvrage ſur la nouvelle Vulgate, qui étoit plus en uſage de ſon tems? Il eſt évident que ceux qui ont écrit les deux copies de la ſeconde Partie n'ont point ſçu de Grec, & qu'ils n'ont eu qu'une très-mediocre connoiſſance de la langue Latine.

On ne peut donc pas douter que ces deux copies, qui ſont ſorties de deux differens Monaſteres, n'ayent été faites par des Moines ſur d'autres plus anciennes, ſelon la cou-

Le métier de Censeur chez les anciens Moines qui copioient les livres.

tume de ces tems-là. Ceux qui avoient quelque érudition parmi eux, revoyoient ce que les moins habiles, qui avoient la main bonne pour écrire, avoient copié ; selon cette regle de Cassiodore que j'ay raportée ailleurs, *A paucis doctisque faciendum est quod simplici & minus eruditæ congregationi noscitur esse præparandum.* Il parle en ce lieu-là de la maniere qu'on devoit corriger les Livres Sacrez en les relisant, comme le titre de ce chapitre le porte, *Sub qua cautela relegi debeat cœlestis autoritas.* Bien que cet illustre Moine ne semble étendre sa correction qu'aux mots où il y avoit quelque faute, soit pour l'orthographe soit pour l'élocution, ces Reviseurs s'émanciperent. Ils s'imaginerent qu'il étoit de leur métier de reformer les Exemplaires qui ne leur paroissoient pas exacts, sur d'autres plus exacts. Ils prirent la liberté de corriger l'ancienne Vulgate sur la nouvelle, & même le Latin sur le Grec. C'est ce qui fait qu'on trouve d'anciens Exemplaires Latins, qui ont été retouchez peu judicieusement sur le Grec ordinaire. Quoy qu'il en soit, il paroît manifestement de ce qu'on vient de raporter, que le MS. de Beze n'a pu être fabriqué dans le tèms où il a été écrit.

Cassiod. Divin. lect. c. 15.

Cela seul est plus que suffisant pour montrer la fausseté de l'hypothese de Mr. Arnauld : mais il est à-propos de le convaincre par des preuves plus positives & plus particulieres. *Mr. Simon*, dit-il, *contre les vrayes regles de la Critique, ne fait point de scrupule d'ajoûter aux faits certains ses plus incertaines conjectures.* Ce qu'il pretend montrer par cet exemple. *En S. Matthieu Chap. 20. après le vers. 28. qui porte ces termes*, Sicut filius hominis . . . *on a ajoûté ces paroles dans le Grec & dans le Latin*, vos autem quæritis de minimo crescere & de magno minui : *ce qui n'est nulle part dans l'Evangile : & puis on y a cousu un endroit de S. Luc tout defiguré:* Introeuntes autem & rogati cœnare, ne discubueritis in eminentioribus locis, ne fortè dignior te superveniat, & accedens invitator dicat tibi, adhuc deorsum accede, & confundaris ; si autem discubueris in minimum locum & superveniat minor te, dicat tibi invitator cœnæ, collige adhuc superius & erit tibi hoc utile. *Voilà un fait bien étrange & bien*

Dissert. p. 10.

Ibid.

Erreur évidente de Mr. Arnauld sur une addition considerable qui est dans le MS. de Beze.

bien certain. Mais Mr. Simon ne manque pas selon sa coutume d'y mêler ses fausses suppositions en disant, que Saint Jerôme a ôté cette addition de l'ancienne édition, lors qu'il l'a retouchée par l'ordre du Pape Damase. *Il suppose donc qu'elle etoit dans l'ancienne Vulgate avant que S. Jerôme l'en eût ôtée.*

Ce fait ne peut être étrange qu'à ceux qui n'ont point lu les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, puis que cette addition se trouve en termes formels dans la Paraphrase de Juvencus, qui vivoit sous l'Empereur Constantin. On sait que cette Paraphrase repond assez exactement à la Version Latine du Nouveau Testament. Je n'ay donc point mêlé de fausses suppositions avec des faits certains, comme l'assûre Monsieur Arnauld. J'ay même indiqué dans mon Ouvrage cet endroit de Juvencus, qu'on trouvera tout au long au Chapit. 23. de cette troisiéme Partie, où j'ay parlé de sa Paraphrase. De plus ces paroles, *Vos autem quæritis de minimo crescere & de magno minui*, qui ne sont presentement nulle part dans l'Evangile, y étoient au tems de ce Poëte, qui les a exprimées par ces deux vers:

At vos ex minimis opibus transcendere vultis,
Et sic è summis lapsi comprenditis imos.

Mr. Arnauld dira-t-il après cela, que *c'est une des fausses suppositions de Mr. Simon, que cette addition étoit dans l'ancienne Vulgate corrigée par S. Jerôme, & que ce Saint l'en a ôtée.* En peut-on douter après un temoignage si ancien & si formel? Opposons encore une autre preuve de ce fait à l'argument negatif de ce Docteur. Mr. Mareschal dans ses Observations Critiques qu'il a publiées sur une ancienne Version en Anglois-Saxon, nous a donné cette même addition en langage Saxon, de la maniere qu'il l'a luë dans cette Version, qui a été faite, au moins en ce lieu-là, sur l'ancienne Vulgate. Afin que chacun juge de la conformité de ce fragment avec le MS. de Beze, je raporterai les termes Latins qui ont été traduits mot pour mot par ce savant Anglois sur l'Anglois-Saxon. *In rebus exiguis crescere vos cupitis & in maximis rebus minui. Cùm autem vos ad refectionem* vel ad convivium vo-

Differt. p. 76.

Maresch. Observ. in vers. Anglo-Saxon. p. 496.

vocati *fueritis*, *ne discumbite in primis* (i. e. *summis*) *sedibus*: *ne forte vir te honorabilior accedat post te*, *& paterfamilias te surgere jubeat & alteri locum dare*, *& tu confundaris*. *Si in convivio discubueris in sede ultima* (i. e. *infima*) *& post te accedat alius conviva*, *dicatque tibi invitator*, *amice interius* (i. e. *eminentius*) *discumbe*: *tunc tibi honorificentius erit quàm si te exterius* (i. e. *inferius*) *detrudat*.

Mr. Mareschal a trouvé cette leçon dans quatre Exemplaires MSS. qu'il nomme: *Matth.* 20. dit-il, *inter vers.* 28. *& 29. hæc interjecta leguntur in MS. Oxoniensi*, *nec non Cantabrigiensi*, *Benedictino Hattonianoque*: & ainsi voilà quatre nouveaux faussaires selon le raisonnement de Mr. Arnauld. Mais sans nous arrêter aux suppositions de ce savant homme, disons plûtôt que dans le tems qu'on a fait cette traduction Angloise-Saxone, dont il ne nous reste que quelques fragmens, on lisoit encore dans quelques Eglises de la Grand' Bretagne l'ancienne Vulgate: au moins n'y lisoit-on point encore la Vulgate de la maniere qu'elle a été retouchée par S. Jerôme.

Id. Maresch. ibid.

Ce que Mr. Mareschal prouve par quelques autres endroits qu'il produit, où elle s'accorde avec le MS. de Beze: d'où enfin il conclut qu'il est évident, que cet Interprete Anglois-Saxon a suivi une Version Latine qui n'avoit point été retouchée, au moins en quelques endroits par S. Jerôme: *Ut hinc lectori constet Interpretem hunc nostrum secutum fuisse versionem quamdam Latinam antiquam quæ Hieronymi non passa est*, *in aliquibus saltem*, *emendationem*.

Id. Maresch. ibid. p. 508.

De plus Mr. Arnauld dit qu'on a ajoûté dans le Grec & dans le Latin du MS. de Beze, au Chap. 6. de S. Luc v. 5. cette histoire: *En ce même tems* (Jesus) *ayant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbat*, &c. Cette alteration de l'Evangile est, selon luy, *d'autant plus mechante*, *qu'elle fait passer une erreur visible pour une instruction que* J. CHRIST *auroit donnée aux Juifs de son tems*. Il auroit approuvé *la doctrine que les Marcionites*, *les Manichéens*, *& les autres ennemis de l'ancienne Loy luy attribuoient faussement*. Un homme qui raisonneroit un peu moins que ce Docteur, auroit examiné avec soin s'il ne se trouve point d'anciens Exem-

Dissert. p. 11.

Faux raisonnement de ce Docteur sur une autre addition.

Exemplaires du Nouveau Teſtament où il y ait de ſemblables narrations. Sans même qu'il ſoit neceſſaire d'une grande recherche, mes Hiſtoires Critiques en fourniſſent pluſieurs, qui ont été priſes de S. Jerôme & de quelques anciens Exemplaires Grecs du Nouv. Teſtament, auſquelles on en pourroit ajoûter d'autres. Cela étant ſuppoſé comme un fait conſtant, on ne peut pas raiſonnablement traiter de faux un MS. qui contiendra de ſemblables additions, puis qu'il y a de veritables MSS. de cette ſorte, & qu'il s'en trouve même encore aujourdhuy dans les Bibliotheques.

Cependant Mr. Arnauld après une ſi belle remarque ajoûte, *Mr. Simon eſt ſi mal inſtruit des plus communes veritez du Chriſtianiſme, que mêlant toûjours ſes conjectures chimeriques avec ce qui eſt certain, il nous vient dire gravement, qu'il ſe peut faire que cette hiſtoire ait été priſe de quelque ancien livre apocryphe, ou qu'elle étoit commune dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, & peut-être croyoit-on qu'elle venoit des Apôtres ou de leurs diſciples.* Qu'on ne s'imagine pas que ce grand homme parle icy ſerieuſement: c'eſt une de ces figures de Rhetorique dont il croit être redevable à S. Auguſtin, comme il nous l'aprend luy-même ailleurs. C'eſt pourquoy il avoüe un peu après, qu'il n'eſt point contraire à ce que diſent le P. Morin & Mr. Simon, *que la fable de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat peut avoir été tirée d'un Evangile apocryphe.* Mais comme il a toûjours de fines idées, il juge que ſon impoſteur *peut avoir pris d'ailleurs* une partie des *pieces qu'il a employées dans ſes alterations*, n'étant pas toutes de ſon invention. Il falloit que ce fauſſaire fût bien habile pour compoſer ſon Nouveau Teſtament de tant d'anciens Actes: & afin même qu'il ne luy manquât rien pour le faire paroitre plus ancien, il a mis dans ſon Latin l'ancienne Vulgate qui étoit en uſage avant S. Jerôme.

Ibid. p. 12.

Pag. 96.

Si j'ay jugé autrement du MS. de Beze, c'eſt que j'ay été convaincu par mes propres yeux, & par les anciens Actes que j'ay lus tant imprimez que manuſcrits, qu'il y a eu dans les premiers ſiecles de l'Egliſe des Chrêtiens aſſez ſimples, pour ajoûter aux Exemplaires du Nouveau Teſtament d'autres Actes apocryphes,

On a inſeré des changemens dans quelques Exemplaires du N. Teſt. dès les premiers ſiecles de l'Egliſe.

phes, qu'ils croyoient neanmoins être veritables. Mais parce que ces additions ne se trouvoient point dans tous les Exemplaires, & que ceux mêmes où elles étoient varioient entr'eux, il a été facile d'en ôter ces imperfections, sur tout dans un tems que les livres d'où ces Actes avoient été pris étoient encore la plûpart entre les mains des savans. Ce fut par ce moyen, & par le secours de quelques Exemplaires plus exacts, qu'Origene tâcha de retablir autant qu'il luy fut possible la pureté des premiers originaux du Nouv. Testament. S. Jerôme à qui l'Eglise Latine est redevable de la correction de l'ancienne Vulgate, prefera les Exemplaires d'Origene & de Pierius comme les plus exacts.

Mr. Arnauld au contraire se recrie fortement contre ce que j'ay avancé là-dessus dans l'Histoire Critique du texte du Nouveau Testament. Il est bon de l'entendre luy-même parler. *Mr. Simon*, dit-il, *est loüable de s'être appliqué plus que personne à remarquer les horribles depravations du MS. de Beze, & d'avoir reconnu de bonne foy, que ce n'etoit point par megarde & par hasard, que le texte sacré s'y trouvoit alteré & corrompu en une infinité d'endroits; mais que cela s'étoit fait de sang froid & à dessein, de quelque faux zêle qu'on ait pu colorer cette hardiesse criminelle. Mais qui auroit pu s'imaginer qu'etant convaincu de tout cela, il eût eu si peu de jugement, ou si peu de zêle pour la Religion, que de representer cette damnable coutume de falsifier l'Ecriture, dans la langue même dans laquelle elle a ete inspirée, comme une chose dont on ne doit pas être fort surpris; parce qu'il étoit fort ordinaire, si on l'en croit, d'en user ainsi dans les premiers siecles de l'Eglise?* (*Dissert. pag. 16.*) Afin qu'il ne manquât rien à sa declamation, il ajoûte plus bas: *Peut-on rien concevoir de plus injurieux à l'Eglise primitive, que d'assurer, comme fait Mr. Simon, que cet exemplaire horriblement falsifié, fait mieux connoître que quoy que ce soit l'etat des exemplaires Grecs du Nouveau Testament dans les plus anciens tems de l'Eglise?* (*Pag. 80.*)

Sur ce pied-là Origene, S. Jerôme, Saint Epiphane & quelques autres anciens Peres, & même les plus habiles Commentateurs de ces derniers tems, n'ont eu ni jugement ni zêle pour la Religion, ayant re-

reconnu ces ſortes d'alterations dans les plus anciens Exemplaires du Nouv. Teſtament. Il n'y a point d'Auteur qui nous puiſſe mieux repreſenter l'état des anciens Exemplaires qu'Origene, qui a été curieux de ces ſortes de recherches. Ce ſavant Critique, après avoir obſervé qu'il y avoit beaucoup de difference entre les Exemplaires, ajoûte que cette grande diverſité ne venoit pas ſeulement, ἀπὸ ῥαθυμίας τινῶν γραφέων, *de la negligence de quelques*
Orig. tom. 15. Comm. in Matth.
Copiſtes, mais auſſi d'une damnable hardieſſe que quelques-uns avoient priſe de corriger ce qui étoit écrit, & de la liberté que d'autres s'étoient donnée d'ajoûter ou de retrancher ce qu'ils jugeoient à-propos en corrigeant ces Exemplaires. C'eſt proprement ce que ſignifient ces paroles, Εἴτε ἀπὸ τόλμης τινῶν μοχθηρᾶς τῆς διορθώσεως τῶν γραφομένων· εἴτε ἀπὸ τῶν τὰ ἑαυτοῖς δοκοῦντα ἐν τῇ διορθώσει προστιθέντων ἢ ἀφαιρούντων. Je les ay déjà produites ailleurs: mais je n'en avois pas exprimé toute la force.

Si Mr. Arnauld y avoit fait quelque reflexion, il n'auroit pas oſé avancer que c'eſt n'avoir ni jugement ni zêle pour la Religion, que de repreſenter cette damnable coutume de falſifier l'Ecriture dans la langue même dans laquelle elle a été inſpirée, comme une choſe qui étoit ordinaire dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Origene n'a pu parler que du texte Grec, & par conſequent de la langue même dans laquelle l'Ecriture a été inſpirée. De plus il ne s'agit en ce lieu-là que des Orthodoxes des premiers ſiecles, & nullement des Heretiques. Saint
Exemples de ces changemens, & le ſentiment des Peres là-deſſus.
Epiphane n'a-t-il pas accuſé les mêmes Orthodoxes, d'avoir ôté des veritables Exemplaires de Saint Luc au Chap. 19. v. 41. l'endroit où il dit que JESUS-CHRIST pleura ſur la ville de Jeruſalem, parce qu'ils jugeoient que ces pleurs étoient indignes de luy? Ὀρθόδοξοι, dit Epiphane, ἀφείλοντο τὸ ῥητόν, *ce ſont les Orthodoxes qui ont ôté ce mot.* Quand Saint Jerôme conjecture qu'on liſoit dans les commencemens au Chap. 13. de Saint Matth. v. 35. *per Aſaph Prophetam*, il témoigne qu'il avoit lu dans quelques Exemplaires, *per Eſajam Prophetam*: d'où il infere que quelques-uns qui étoient en cela trop prudens, ne trouvant point ce paſſage dans Iſaïe avoient ôté ex-

exprès le nom de ce Prophete: *Quod quia minimè inveniebatur in Esaja arbitror postea à prudentibus viris esse sublatum.* Ce Pere ne croyoit donc pas, qu'il n'a jamais pu venir dans la pensée des anciens Chrêtiens de retoucher les Livres Sacrez.

Hieron. Comm. in C. 13.

Mais sans recourir aux conjectures d'Origene, peut-on douter que la veritable leçon de Saint Marc au commencement de son Evangile ne soit celle-cy, *dans le Prophete Isaïe*, comme Origene & S. Jerôme après luy ont lu dans les Exemplaires Grecs? Cette leçon cependant qui est dans tous les Exemplaires Latins, conformément au plus ancien Grec, ne se trouve presentement qu'en un très-petit nombre de MSS. Grecs. On lit depuis long-tems dans le Grec ordinaire, ἐν τοῖς προφήταις, *dans les Prophetes*, & quelques Critiques peu judicieux ont cru que c'étoit la veritable leçon. Mais Jansenius Evêque de Gand, qui l'avoit trouvée dans toutes les éditions Grecques, dit librement que le changement a été fait exprès par quelques savans, qui voyoient que le passage cité renfermoit les temoignages de deux Prophetes. *Græci codices non habent in Isaja Propheta, sed in Prophetis: verùm id apparet mutatum à doctis datâ operâ, quòd deprehenderent hoc testimonium ex duobus Prophetis esse conflatum.* Cela ne peut venir que de quelques Chrêtiens, qui ont eu dessein de detourner par cet artifice l'objection de Porphyre, qui demandoit aux Chrêtiens comment il se pouvoit faire, que Saint Marc n'eût cité que sous le nom d'Isaïe un passage qui étoit également tiré d'Isaïe & de Malachie? *Cùm enim testimonium*, dit Saint Jerôme, *de Malachia Esajaque contextum sit, quærit Porphyrius, quomodo velut ab uno Esaja exemplum putemus assumptum?*

Hieron. Comm. in C. 3. Matth.

Cette objection qui est ancienne, est une preuve évidente de l'antiquité de la leçon qui est dans la Vulgate conformément au MS. de Beze. Les Peres y ont repondu differemment: mais il n'y a rien de plus solide là-dessus que l'observation du savant & pieux Evêque de Gand, laquelle est confirmée par Maldonat, sans parler de plusieurs autres Commentateurs. Il y a bien plus d'apparence dit ce Jesuïte, que quelqu'un pour repondre à l'objection de Por-

Mald. Comm. in C. 1. Marc.

Porphyre a changé le mot, *d'Isaïe* en celuy de *Prophetes*, que de croire qu'on ait substitué le nom *d'Isaïe* en la place du mot de *Prophetes*. Où est le jugement & le zêle de ces deux grands hommes, nous dira Mr. Arnauld, d'avoir eu cette damnable pensée des premiers Chrêtiens? On luy répondra que le zêle pour la Religion ne doit jamais être contraire à la verité, & que si les anciens Exemplaires du Nouveau Testament ont été alterez exprès en quelques endroits par les Orthodoxes, dès les premiers siecles du Christianisme, ils n'ont pas tous été alterez: & ainsi l'on peut dire qu'ils sont demeurez en leur entier nonobstant ces alterations. L'on a distingué les faux d'avec les veritables par les regles ordinaires de la Critique.

Origine de quelques additions dans le N. Test.

Il y a une autre sorte d'alteration plus importante, laquelle consiste en des additions prises des Evangiles apocryphes, & d'autres livres de cette nature. Les premiers Chrêtiens, même les plus savans, bien loin de les rejetter comme faux les citent souvent, comme s'ils avoient été veritablement Divins. Les Ouvrages de Clement d'Alexandrie, d'Origene & de quelques autres Peres nous en fournissent des preuves évidentes. Origene, par exemple, dans son Commentaire sur le Chap. 12. de Saint Matthieu v. 12. raporte ces paroles comme étant de Jesus-Christ, Καὶ Ἰησοῦς γοῦν φησι διὰ τοὺς ἀσθενοῦντας ἠσθένουν, καὶ διὰ τοὺς πεινῶντας ἐπείνων, καὶ διὰ τοὺς διψῶντας ἐδίψων, *Jesus donc dit, J'étois infirme à cause des infirmes, j'avois faim à cause de ceux qui ont faim, & j'avois soif à cause de ceux qui ont soif.* Mr. Huet soupçonne qu'elles sont tirées de quelque livre apocryphe, ou qu'elles ont été ôtées du Nouv. Testament. Le même Origene, Saint Jerôme & quelques autres citent aussi ces paroles comme de J. Christ. Γίνεσθε τραπεζῖται δόκιμοι . . . & cependant elles ne sont point dans les écrits des Apôtres & des Evangelistes. Mr. de Valois dans sa note sur le liv. 3. ch. 16. de l'Histoire Ecclesiastique de Socrate, qui les a aussi raportées comme étant de Jesus-Christ, appuye le sentiment d'Usserius, qui a cru qu'elles ont été prises de l'Evangile *selon les Ebreux*.

Orig. Comm. in Matth. p. 308.

Quoy qu'il en soit de ces

D deux

deux passages, & de quelques autres de la même nature qui se trouvent dans les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, la creance commune où l'on étoit alors, que ces discours venoient des Apôtres ou de leurs disciples, a donné lieu à plusieurs additions, que quelques Chrêtiens trop simples ont inserées dans leurs Exemplaires. On en a produit quelques exemples dans l'Histoire Critique du Nouveau Testament. S'il se trouve aujourdhuy très-peu de ces sortes d'Exemplaires, c'est qu'ils ont été rejettez comme peu exacts. L'usage s'en est conservé plus long-tems dans quelques Eglises, que chez les particuliers, sur tout lors qu'ils ont été curieux d'avoir de bons Exemplaires. Nous voyons que les Lectionnaires & les autres livres Ecclesiastiques retiennent de vieilles erreurs, que les personnes qui ont la moindre capacité n'osent pas defendre. C'est de là principalement que nous sont venuës en partie tant de fausses pieces, qui ont été publiées sous le nom des Peres & d'autres celebres Auteurs. Bien qu'on ait reformé plusieurs fois le Breviaire Romain, & qu'on reforme encore tous les jours les Breviaires des Eglises particulieres, il y reste encore plusieurs faits que les personnes savantes regardent comme faux. Il faut donc bien prendre garde à ne pas confondre les Exemplaires du Nouv. Testament soit Grecs soit Latins, que les Peres ont copié ou fait copier pour leur usage, avec ceux qui étoient destinez aux usages des Eglises. Le MS. de Cambrige est de ces premiers, ayant été copié sur un Exemplaire qui avoit servi à quelque Eglise; les ἀναγνώσματα ou *Leçons* y étant marquées.

Cela étant supposé, bien loin de conclure avec Mr. Arnauld que ce MS. soit l'ouvrage d'un faussaire du 6. ou 7. siecle, à cause de certaines additions qui y ont été inserées, on prouvera au contraire de là qu'il ne peut être que très-ancien, & du nombre de ces premiers Exemplaires qu'Origene nous a representez cy-dessus. Après avoir medité sur l'histoire de la femme adultere, qu'on lit au commencement du Chap. 8. de Saint Jean dans tous les Exemplaires Latins, & qui n'étoit point autrefois dans les Exemplaires Grecs les plus exacts, je n'ay pu raporter cette grande

de difference à d'autre raiſon, qu'à la correction du même Origene, qui a cru que cette hiſtoire avoit été ajoûtée après coup au texte de Saint Jean, ayant été priſe d'un Evangile apocryphe. Les Egliſes d'Orient ont ſuivi cette correction; & c'eſt ce qui fait que l'Egliſe de Conſtantinople, les Egliſes d'Egypte & celles des Syriens ne l'ont point luë, bien qu'Ammonius & Tatien l'euſſent trouvée dans leurs Exemplaires avant Origene.

L'ancienne Vulgate ayant été faite ſur un MS. où cette hiſtoire étoit, elle s'eſt conſervée dans les Exemplaires Latins qu'on liſoit dans les Egliſes. Quoy que S. Jerôme preferât l'Exemplaire d'Origene, où elle n'étoit point, il n'oſa cependant pas l'ôter de l'édition Latine, étant trop autoriſée par l'uſage public. Quand il ſe ſert d'un endroit de cette hiſtoire contre Pelage, il ne la cite pas comme étant abſolument de Saint Jean, mais ſeulement parce qu'elle ſe trouvoit dans pluſieurs Exemplaires: *In multis*, dit-il, *& Græcis & Latinis codicibus invenitur*. Euſebe ne croyoit pas auſſi qu'elle fût de cet Evangeliſte, lors qu'il obſerve que Papias l'a expoſée, & qu'elle étoit dans l'Evangile ſelon les Ebreux. Ce qui a fait juger à de très-habiles Theologiens, qu'elle a été priſe de l'Evangile apocryphe des Nazaréens. Janſenius de Gand qui n'improuve point ce ſentiment, n'a pas regardé comme une choſe horrible, & qui ruïnât les premiers fondemens de la Religion Chrêtienne, la liberté que quelques premiers Chrêtiens ont priſe d'inſerer dans le texte même de l'Evangile des hiſtoires tirées de livres apocryphes. Il a cru qu'il étoit probable, que celle-cy avoit été priſe de cet Evangile apocryphe des Nazaréens, & qu'elle ne tiroit point ſon autorité de cette piece apocryphe, mais de Papias qui l'avoit appriſe de ſon maître, & de l'Egliſe qui l'a reçuë, *Hanc hiſtoriam ex apocrypho illo Euangelio additam, quæ tamen autoritatem obtinuerit, non quod in apocryphis ſcripta fuerit, ſed quod eam Papias e ſuo Doctore audierit, quodque hanc Eccleſiæ conſenſus ut Euangelio dignam comprobarit.*

Hier. lib. 2. adv. Pelag. *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. L. 3. c. 39.* *Janſen. Ganaav. Comm. Concord. in Euang. C. 76.*

Origene qui n'a pas jugé en Theologien, mais en Critique de la verité de cette hiſ-

histoire, a cru qu'elle ne devoit point tenir sa place dans l'Evangile de S. Jean, voyant qu'elle avoit été tirée de l'Evangile Ebreu des Nazaréens. C'est le jugement qu'on doit porter de quelques additions qui sont dans l'ancien MS. de Beze, & qu'on ne trouve plus dans les autres Exemplaires Grecs d'ou ils ont été ôtez. Il en est de même de quelques autres MSS. où il est resté de de semblables histoires, bien qu'ils soient très-rares presentement. Nous ne lisons plus aujourdhuy dans aucun Exemplaire Grec, ce que Saint Jerôme a lu à la fin de Saint Marc dans quelques Exemplaires. Il est cependant aisé de juger, que cette addition qui est assez longue a été prise de quelque livre apocryphe. Ce Pere qui regardoit ces Exemplaires comme alterez, n'en a point raporté les varietez dans son Commentaire sur S. Matthieu; mais seulement par occasion dans sa dispute contre les Pelagiens, où il met tout en œuvre.

Hier. lib. 2. adv. Pelag.

Beze a lu une autre addition à la fin de Saint Marc dans un MS. & je l'ay aussi trouvée dans un des plus anciens MSS. de la Bibliotheque du Roy. Peut-être seroit-il difficile d'en rencontrer un troisiéme semblable. Conclura-t-on de là que ce sont des faussaires qui ont été les Auteurs de ces anciens MSS. qui ont des leçons importantes qui leur sont particulieres? Nullement. On dira seulement que les MSS. où sont ces sortes d'imperfections étoient autrefois plus communs, & que les habiles gens les ayant rejettez comme peu exacts, ils sont enfin devenus très-rares. Le MS. du Roy que j'ay cité dans la I. Partie de cette Histoire Critique, ne contient l'addition dont il s'agit qu'en forme de Scolie, bien qu'elle soit dans le texte, & écrite de la même main que le reste du texte. En effet il y a de l'apparence qu'on n'a d'abord mis cette addition qu'en forme de remarque, & que d'autres en suite qui ont été moins exacts, l'ont confonduë avec le corps des Evangiles.

Origine de la grande difference du MS. de Beze d'avec les autres Exemplaires du N. Test.

Le P. Morin considerant la grande difference qui étoit entre le MS. de Beze & les autres Exemplaires, a très-bien jugé qu'il se pouvoit faire qu'on eût inseré dans quelques anciens Exemplaires des Evangiles, *ce qu'on lisoit dans d'autres Evangiles apocryphes, & que les Peres ayent en suite*

pris

pris le soin de retrancher ces additions. Mais Mr. Arnauld, qui ne juge des faits que par raport à ses idées, rejette la conjecture de ce savant homme, parce qu'elle ne s'accorde point avec ses prejugez. *Cela*, dit-il, *ne pourroit faire avoir qu'une tres-mechante opinion des exemplaires où ces additions se trouveroient, comme elles se trouvent dans le MS. de Cambrige. Car quelle foy pourroit-on ajoûter aux Nouveaux Testamens, qui auroient passe par des mains qui auroient ete assez hardies, pour inserer dans les vrais Evangiles des additions considerables prises de faux Evangiles?* Tout ce que j'ay raporté cy-dessus fait voir clairement, que la conjecture du P. Morin doit passer pour une verité. Le MS. de Cambrige n'est pas le seul où soient les additions dont il est question. Si le raisonnement de Mr. Arnauld prouve quelque chose, les livres MSS. où il se trouvera des additions considerables auront tous été composez par des faussaires.

Differt. pag. 48.

Declamation inutile de Mr. Arnauld.

Cependant si nous en croyons ce grand homme, mon hypothese & par consequent aussi celle du Pere Morin est horrible. Il demande s'il est possible que je n'aye pas vû la playe que je faisois à la Religion, en supposant que les premiers Chrêtiens ont pris tant de liberté à l'égard des Exemplaires du Nouveau Testament? Il suffit pour me justifier d'avoir recours au jugement d'Origene, qui a été un temoin oculaire de ces sortes d'Exemplaires. Nôtre Docteur n'en demeure pas là: *Comment*, ajoûte-t-il plus bas, *S. Augustin auroit-il pu prouver contre les Manichéens & les infidelles, que les veritables écrits des Evangelistes & des Apôtres s'etoient conservez dans les Eglises Catholiques, si on fût demeuré d'accord de ce que suppose Mr. Simon, que dans les plus anciens tems de l'Eglise, ni les Grecs ni les Latins ne trouvoient pas mauvais, que l'on se donnât la liberté d'en ôter & d'y ajoûter ce que l'on jugeoit à-propos, d'y inserer des histoires que l'on savoit bien n'en être pas, pourveu qu'on les crût veritables, & enfin de les refondre pour les rendre plus intelligibles, ou pour quelque autre raison; & que jusques à S. Jerôme, c'est-à-dire pendant les quatre premiers siecles, on a ete dans cette pratique? Cela étant une fois accordé, l'autorité des Ecritures du N. Testament,*

Pag. 84. & 85.

tament est renversée ou tellement affoiblie, qu'il y a une infinité de choses de grande importance qu'on ne pourra prouver par ces livres, quelque clairement qu'elles s'y trouvent.

Je ne sais pas de quelle maniere S. Augustin auroit satisfait aux objections des Manichéens : mais s'il avoit consulté S. Jerôme sur cette matiere, je suis persuadé que celuy-cy, qui n'a pas ignoré ce fait dont Origene avoit été convaincu, auroit repondu que ç'a été un malheur commun à tous les livres, qu'il y soit survenu de grands changemens, non seulement par la negligence des Copistes, mais même par la trop grande liberté que quelques-uns ont prise en les copiant. Nous ne pouvons nier, auroient dit ces deux grands hommes, qu'il ne soit arrivé la même chose aux Exemplaires du Nouv. Testament, puis qu'il s'en trouve plusieurs qui ont ces alterations. Mais la Providence de Dieu n'a pas permis qu'elles ayent passé dans tous les Exemplaires, comme on le demontre par un assez grand nombre qui sont restez plus entiers. Ainsi en conferant les uns avec les autres, selon les regles ordinaires de la Critique, l'on distinguera facilement les veritables d'avec ceux qui ont été alterez mal-à-propos. C'est sur ce pied-là que S. Jerôme a reformé ces paroles qu'on lisoit dans l'ancienne Vulgate au Chap. 5. de l'Epître aux Galates vers. 6. & 7. *Nemini consenseritis, persuasio vestra ex Deo est qui vocavit vos.* N'ayant lu ces mots, *nemini consenseritis*, ni dans le texte Grec, ni dans les anciens Commentateurs sur S. Paul, il juge qu'on doit les retrancher: *Sed quia nec in Græcis libris, nec in his qui Apostolum commentati sunt hoc scriptum invenimus, prætereundum videtur.* Pour ce qui est de ces autres mots, *persuasio vestra ex Deo est qui vocavit vos*, il croit & avec raison qu'il y avoit auparavant *ex eo*, qui a été changé dans la suite en *ex Deo*. *Quod quidem*, dit-il, *puto* ex eo *fuisse*, *& non intellectum paulatim ob similitudinem* ex Deo, *increbuisse pro eo quod est*, ex eo. Ce savant Critique ajoûte, que quelques-uns par une trop grande simplicité, croyant honorer Dieu en le faisant auteur de nos propres sentimens, ont ôté de leur texte la particule negative, sans considerer qu'ils changeoient entierement le sens de l'Apôtre:

C'est un malheur commun à tous les livres qu'ils ayent été alterez.

Hieron. Comm. in Cap. 5. Epist. ad Gal.

Ibid.

Ibid. tre : *Verùm simpliciores quique putantes se deferre Deo, ut persuasio quoque nostra in ejus sit potestate, abstulerunt partem orationis* non, *& sensum contrarium Apostolo reddidere*. Ce changement, comme il paroit, a été fait à dessein dans l'ancienne Vulgate. S. Jerôme l'assûre en termes formels. Luc de Bruges qui avoit consulté là-dessus un grand nombre d'Exemplaires Latins, temoigne qu'il n'a point lu dans les plus anciens & dans les plus exacts, ni même dans S. Augustin, *nemini consenseritis*. Mais Lucifer de Cagliari, qui vivoit avant S. Jerôme & S. Augustin, a lu ces mots dans son édition Latine: & ce qui est encore plus remarquable, c'est que ce savant Evêque nous represente de cette maniere le passage entier, *Nemini consenseritis suasio vestra ex Deo est*. On lit aussi dans le Latin du MS. de Beze sans la particule negative, *suasio ex eo est*. Ce qui fait bien voir que Mr. Arnauld n'a pas eu raison, d'attribuër à un faussaire ce MS. qui s'accorde en ce lieu-cy qui est de quelque importance, non seulement avec la remarque de S. Jerôme, mais aussi avec la leçon du S. Evêque Lucifer. Il seroit cependant difficile de trouver cette leçon dans d'autres Peres. Luc de Bruges qui avoit lu tant de bons MSS. Latins du Nouveau Testament, n'a marqué aucune varieté sur cet endroit.

Lucif. Calarit. lib. de non conv. cum heret.

Il n'est donc pas vray que mon hypothese affoiblisse l'autorité des Ecritures, par lesquelles on ne pourroit plus prouver une infinité de choses: autrement on ne pourroit plus aussi rien prouver par l'autorité des Conciles & des Peres, puis qu'ils ont été sujets au même sort. Les Moines Benedictins, qui ont été en Occident pendant plusieurs siecles presque les seuls maîtres des sciences & des livres, ont alteré quelquefois ces Actes, sous pretexte de les rendre plus conformes à la Theologie orthodoxe, comme il est aisé de le prouver par plusieurs exemples. Ce seroit un grand malheur pour l'Eglise, si à cause de ces changemens l'on ne pouvoit plus tirer aucune preuve ni des Peres ni des Conciles. Les ouvrages des anciens Philosophes & des Poëtes ont aussi été sujets aux mêmes alterations : dira-t-on pour cela qu'on n'en peut pas tirer les veritables sentimens de Platon, d'Aristote & d'Homere? Les Critiques y ont mis la main, pour

pour separer ce qui étoit veritablement d'eux d'avec ce qui n'en est point. Origene a fait la même chose à l'égard des Livres du Nouv. Testament. S. Jerôme corrigeant l'ancienne édition Latine sur les Exemplaires Grecs, a fait le choix des plus correcẗs, & il paroît de ses Commentaires qu'il a ordinairement preferé ceux d'Origene & de Pierius.

Des Exemplaires Latins avant qu'ils eussent ete retouchez par S. Jerôme.

Au reste je n'ay pas avancé, comme l'assûre Mr. Arnauld, que jusques à S. Jerôme les Chrêtiens ont été dans la pratique d'ajoûter à leurs Exemplaires ce qu'ils jugeoient àpropos, mais seulement que les Exemplaires Latins, qui avoient été tirez des Exemplaires Grecs où se trouvoient ces anciennes alterations, étoient demeurez dans l'usage de quelques Eglises jusqu'à la correction de ce Pere. Mais on ne peut pas douter que la plûpart des particuliers qui ont eu quelque érudition, tant chez les Grecs que chez les Latins, n'ayent eu des Exemplaires plus corrects: & c'est en partie ce qui fait la difference qui se trouve entre les Peres lors qu'ils citent le Nouveau Testament.

Ce Docteur n'a pas aussi entendu ce qu'il a lu au chap. 31. de l'Histoire Critique du N. Testam. où je dis qu'il seroit inutile de chercher des Exemplaires semblables au MS. de Cambrige dans les Eglises du Levant, étant aisé de juger, qu'étant écrits en Grec & en Latin d'une même main, ils ne peuvent être que dans l'Occident. Il en infere qu'il semble que je n'impute cette coutume vitieuse, d'alterer les Livres du N. Testament, qu'aux Eglises Latines. Mais je fais dans tout mon Ouvrage les Grecs auteurs de cette ancienne coutume. Quand on trouve une Bible Latine où la version Françoise est jointe, comme il y en a quelques-unes dans la Bibliotheque du Roy, ne doit-on pas conclure de là que cette Bible a été écrite dans un lieu où le François étoit en usage? Il en est de même d'un Nouveau Testament, où l'on voit le Grec d'un côté & le Latin de l'autre. Je dis qu'il n'a pu être écrit qu'en un lieu où le Latin étoit en usage, au moins où il y avoit des Latins, & nullement par les Grecs. C'est ce qui m'a donné occasion de decouvrir que le MS. de Beze ne vient point des Grecs, comme on l'avoit cru jusqu'alors.

Hist. Critique du texte du N. Test. p. 377.

Les MSS. semblables à celuy de Beze ont été écrits dans l'Occident.

Dissert. p. 82.

Mais comment n'ay-je pas vû,

vû, me demande Mr. Arnauld, que cela est très-vray dans son hypothese, *qui est que ce MS. est l'ouvrage d'un faussaire Latin du VI. siecle*, & que dans la mienne *c'est un pur sophisme?* Il faut avoir l'esprit aussi penetrant que ce Theologien, pour juger de là qu'un faussaire a forgé dans le VI. siecle ce MS. de Beze, parce qu'il a été écrit dans ce tems-là par un Moine d'Occident. On aura la même raison de conclure, que ces MSS. Latins & François dont on vient de parler, ont été composez par ceux qui les ont copiez. Ne sait-on pas que les Moines d'Occident ont fait autrefois le métier de copier non seulement des livres Latins, mais aussi d'anciens livres Grecs? C'est ce qu'il pouvoit apprendre de Cassiodore. Je pourrois même marquer icy d'autres Exemplaires Grecs & Latins tout ensemble, que celuy dont il est question, lesquels ont été copiez par des Latins. En sont-ils pour cela les auteurs?

Ibid.

Ecoutons neanmoins le raisonnement de ce grand homme: *Si ce MS. avoit été copié sur des exemplaires fort anciens, pourquoy le Grec de ces exemplaires fort anciens n'auroit-il pas pu être conforme aux exemplaires Grecs des Eglises du Levant? Et cela etant, pourquoy seroit-il inutile de chercher dans les Eglises du Levant, aussi bien que dans celles d'Occident, des exemplaires semblables à celuy de Cambrige pour ce qui est du texte Grec? Mais de ce qu'on n'a pu encore trouver aucun exemplaire Grec venu du Levant, ni d'ailleurs, dont le Grec du MS. de Cambrige ne soit horriblement different, n'est-ce pas une forte presomption, que ce Grec si étrangement corrompu est l'ouvrage d'un Latin du VI. siecle?* Où a-t-il lu qu'on ait nié que le MS. de Beze fût conforme à des Exemplaires Grecs du Levant? Ne suppose-t-on pas au contraire par tout qu'il a été copié sur ces anciens Exemplaires, qui ont été alterez par des Chrêtiens trop simples dès les premiers siecles de l'Eglise? Veut-il qu'on cherche un Exemplaire qui est Grec & Latin chez des Grecs?

Ibid. pag. 83.

Faux raisonnement de Mr. Arnauld.

A l'égard même du texte Grec de ce MS. il seroit inutile de le chercher chez les Grecs depuis plusieurs siecles; parce que les anciens Exemplaires qui avoient ces imperfections, ont été rejettez comme peu sinceres par Origene & par d'au-

d'autres Critiques. Les Eglises d'Orient ont reçu peu à peu dans leur usage les Exemplaires Grecs les plus corrects. Ces Eglises ont eu une si grande veneration pour l'Exemplaire d'Origene, qu'elles l'ont approuvé jusques aux fautes qu'il y avoit mises. D'où S. Chrysostôme, & les autres Commentateurs Grecs après luy, ont-ils appris qu'on lisoit au Chap. 1. de S. Jean v. 28. *Bethabara*, dans les Exemplaires les plus corrects, & non pas *Bethania*, si ce n'est de la correction d'Origene, qui a osé retoucher ce mot selon ses idées, contre le plus grand nombre des Exemplaires Grecs de son tems? C'est donc principalement dans l'Occident qu'on les doit chercher, & dans les lieux les plus éloignez du Levant, parce que ç'a été dans ces lieux-là que l'on a conservé plus long-tems les vieilles éditions Grecques avec leurs fautes. Je ne doute point que ce ne soit une des raisons de ces grandes varietez, qui se trouvent entre quelques MSS. Grecs qui sont venus jusques à nous, & les Exemplaires ordinaires. Ceux-là qui sont très-anciens n'ont point été corrigez par les Critiques Grecs, avec la même rigueur que les derniers. C'est pourquoy plus ils sont anciens, plus ils approchent de la Vulgate. Ce qu'on doit même étendre aux autres versions anciennes qui ont été faites sur le Grec, & qui confirment en beaucoup d'endroits les leçons Greques, qui ont été suivies par l'Interprete Latin.

Comparaison des anciens Exemplaires Grecs des L X X. avec les anciens Exemplaires du N. Test.

Pour éclaircir d'avantage ce fait, je produirai icy l'exemple de la version Grecque des Septante, qui ayant été corrigée par Origene, fut d'abord reçuë des savans & de plusieurs Eglises d'Orient. On donna le nom de κοινή, ou *Vulgate*, à l'ancienne édition, qui se conserva bien plus long-tems dans l'Occident, que dans le Levant. S. Jerôme écrivant à Sunia & Fretela, qui luy avoient proposé quelques difficultez de Critique sur les Pseaumes, les resoud par cette distinction d'Exemplaires. Il (*e*) y a, leur dit-il,

(e) *Hoc interest inter utramque, quod koini pro locis & temporibus & pro voluntate scriptorum veterum corrupta editio est. Ea autem quæ habetur in Hexaplis, & quam nos vertimus, ipsa est quæ in eruditorum libris incorrupta & immaculata Septuaginta Interpretum translatio reservatur.* Hieron. init. epist. [redacted] Sun. & Fretel.

il, cette difference entre ces deux éditions, que la premiere a été corrompuë selon les tems & les lieux, & selon la volonté des anciens Copistes; au lieu que l'autre qui est dans les Hexaples, & que nous avons mise en Latin, est la pure version des Septante.

Voilà un fait semblable à celuy dont il est question. Il étoit arrivé d'étranges corruptions à la version Grecque des LXX. que les Peres n'ont pas moins respectée dans les premiers siecles de l'Eglise, que le texte Grec du Nouveau Testament, la croyant inspirée. Aussi-tôt qu'on crut en avoir une édition plus exacte, l'on abandonna l'ancienne, de sorte qu'en peu peu de tems cette ancienne ne fut plus en usage dans la plûpart des Eglises du Levant, qui copierent la nouvelle. Ce qui passa même peu à peu jusqu'aux Eglises d'Occident. Si l'on decouvroit aujourdhuy dans quelque Monastere une copie de cette ancienne édition en Grec & en Latin, Mr. Arnauld nous diroit-il, que les Moines qui auroient copié cet Exemplaire en seroient les auteurs? Il ne se trouve plus aujourdhuy, dit ce Docteur, d'Exemplaire Grec semblable au MS. de Beze, qui est si étrangement corrompu: c'est donc l'ouvrage de l'imposteur Latin, qui l'a publié dans le VI. siecle. Les personnes savantes jugeront si cette conclusion est juste.

Nous ne trouvons plus depuis très long-tems d'Exemplaires de l'édition de Septante, de la maniere qu'elle étoit avant qu'Origene y eût mis la main: conclura-t-on de là qu'elle n'a jamais été? Le Grec que nous avons de la Prophetie de Daniel est le Grec de Theodotion, si nous en croyons S. Jerôme. Quelque soin qu'on prenne de chercher tant dans l'Orient que dans l'Occident, soit le Grec soit le Latin de ce Prophete, tel qu'il étoit avant que la version de Theodotion fût reçuë dans l'usage public des Eglises, je ne croy pas qu'on les puisse trouver. Si on decouvroit à present cette ancienne édition de Daniel, seroit-elle supposée, parce qu'on n'en auroit que ce seul MS? Il suffiroit pour en montrer la verité, de recourir aux premiers siecles du Christianisme, qui nous apprennent qu'elle a été autrefois. Il en est de même du MS. de Beze: car si nous remontons jusqu'à ces anciens tems, nous sommes convaincus par nos propres yeux, qu'il

y a eu des Exemplaires du N. Testam. avec ces sortes d'imperfections, comme on l'a déja fait voir.

Entre les faits que Mr. Arnauld suppose certains, & qu'on ne peut revoquer en doute, il met celuy-cy, *Il ne se trouvera aucun Auteur des six premiers siecles, qui nous ait temoigné avoir vû de ces exemplaires du N. Testament Grecs & Latins, le Latin etant vis-à-vis du Grec, comme il est dans le MS. de Beze: ce qui auroit été remarquable, parce que ç'auroit été une imitation des Hexaples d'Origene, à l'imitation du texte Hebreu & des differentes versions de ce texte.* Il n'y a rien de plus foible que ce raisonnement. Est-il necessaire que ceux qui lisent presentement le texte Grec dans une Bible Polyglotte, ou dans quelque édition qui represente le Grec d'un côté & le Latin de l'autre, marquent en particulier la qualité de leur édition? Il est certain qu'il y a eu des Exemplaires tout pareils dans ces anciens tems, où l'on regardoit le texte Grec du N. Testament comme l'original, sur lequel on devoit regler le Latin, & où même chacun prenoit la liberté de corriger l'édition commune sur ce Grec.

Dissert. p. 14.

Foible raisonnement de Mr. Arnauld.

J'ay vû dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France un MS. des Pseaumes, qui avoit pour le moins mille ans, où le Grec des LXX. étoit d'un côté, & le Latin de l'ancienne version étoit de l'autre. Les Peres cependant ne parlent point de ces sortes d'Exemplaires.

Si Mr. Arnauld ou ses amis de Paris avoient été curieux de faire recherche de ces livres dans les bonnes Bibliotheques, ils y auroient vû des Exemplaires du Nouv. Testament où le Grec est d'un côté, & de l'autre la version de S. Jerôme. Nous ne lisons point cependant qu'aucun Ecrivain des tems où ces livres ont été copiez en ait fait mention. Il n'y a presque point de nation, de celles qui lisent la Bible en une autre langue qu'en leur langue vulgaire, où l'on ne trouve de semblables MSS. Les Coptes & les Syriens en ont, où leur ancienne version Copte & Syrienne est d'un côté, & l'Arabe qu'ils parlent est de l'autre. J'ay parlé cy-dessus des Exemplaires de la Bible entiere qu'on trouve dans nos Bibliotheques, où le Latin est aussi joint à la version Françoise. En un mot ces sortes de livres ont été de tout tems & en tous lieux.

lieux. Mais Mr. Arnauld s'eſt formé une fauſſe idée à l'occaſion des Hexaples d'Origene.

Il nous dit que dans les difficultez que S. Auguſtin propoſe à S. Jerôme dans ſon épître 10. *Il paroit que S. Auguſtin n'avoit point dans le même livre le Latin vis-à-vis du Grec, mais qu'il prenoit un autre livre pour le conferer avec le Grec. Que ſi on dit que ç'avoit été ſeulement avant la correction de S. Jerôme qu'on avoit ces livres Grecs & Latins, on ne voit pas par quelle raiſon une choſe ſi commode ne ſe ſeroit pas faite depuis la correction comme auparavant.* Si S. Auguſtin a conferé quelquefois le Latin de l'édition commune avec le Grec, & qu'il ait eu un Exemplaire où le Grec fût d'un côté & le Latin de l'autre, étoit-il neceſſaire qu'il indiquât exprès cette ſorte d'Exemplaire, cela ne faiſant rien à ſon ſujet? Un Copte qui cite ſon ancienne verſion Copte, & qui la lira dans un MS. où l'Arabe ſera vis-à-vis du Copte, dira-t-il qu'il cite un MS. fait de cette ſorte? Un Juif qui lit le Pentateuque de Moyſe, dans un Exemplaire où la Paraphraſe Caldaïque eſt jointe au texte Ebreu, s'il luy arrive de citer l'Ebreu, fera-t-il mention de la qualité de ſon Exemplaire?

Differt. p. 52.

Autre foibleſſe de ce Docteur.

Au reſte ces Exemplaires du N. Teſtament, où l'on voit le Grec d'un côté & le Latin de l'autre, ont été avant & après la correction de S. Jerôme. Si l'on n'en trouve plus dans les Bibliotheques où ſoit l'ancienne Vulgate, de la maniere qu'elle étoit avant que ce Pere l'eût retouchée, c'eſt qu'on a ceſſé de la copier, lors qu'elle n'a plus été en uſage dans les Egliſes d'Occident. De plus ſi S. Auguſtin n'a pas produit à S. Jerôme ce Grec defectueux tel qu'il eſt dans le MS. Beze, c'eſt, comme il a été déjà remarqué, parce que les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques en ont reconnu les defauts qui ſautent aux yeux, auſſi bien que du Latin qui y repondoit. Ces ſortes de livres n'étoient plus que dans l'uſage de quelques Egliſes. Il eſt de cela comme de l'Epît. aux Ebreux, qu'on ne liſoit point au tems de S. Ambroiſe, de S. Jerôme, & de S. Auguſtin dans une bonne partie des Egliſes Latines, ſous pretexte que ces Egliſes n'avoient point cru autrefois qu'elle fût de S. Paul: neanmoins tous les Peres la citoient comme étant de cet Apôtre. Le Diacre Hilaire & Pe-

lage ont commenté toutes ces Epîtres, excepté celle qui est adressée aux Ebreux, parce qu'on ne la lisoit point alors communément dans les Eglises comme de S. Paul. Aussi est-elle dans le MS. de Beze hors d'œuvre, & hors du rang des autres Epîtres. Ce que j'ay même apporté pour prouver que ce MS. avoit été copié sur un plus ancien.

Voicy encore une autre preuve negative de Mr. Arnauld, laquelle luy paroit très-forte, pour montrer que Saint Jerôme n'a jamais vû ces anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Testament, semblables à celuy de Cambrige qui est si corrompu. Ce Pere, dit-on, assûre en plusieurs endroits de ses Ouvrages qu'il a fait sa nouvelle traduction du Nouveau Testament, (ou plûtôt retouché l'ancienne) sur la verité de l'original, *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi, Græcæ reddidi autoritati*; & dans sa lettre 102. à S. Marcelle, il appelle les Exemplaires Grecs, *l'eau toute pure de la source*, & les Exemplaires Latins, *des ruisseaux troubles.* Saint Jerôme, ajoûte ce Theologien, auroit-il parlé de la sorte, *s'il étoit vray & qu'il l'eût sçu, comme le suppose Mr. Simon, que tout ce qu'il y avoit de plus trouble dans les Exemplaires Latins venoit des Exemplaires Grecs, sur lesquels ils avoient été traduits?*

Dissert. p. 57. & 58.

Ce Saint Docteur a sçu distinguer les Exemplaires Grecs, qu'il nomme quelquefois vrais & Apostoliques, de ceux qui avoient été alterez. C'est sur ces premiers qu'il a corrigé l'ancienne édition Latine qui étoit pleine de fautes. On n'a qu'à jetter les yeux sur ce qu'on a raporté cy-dessus de son Epître à Sunia & Fretela, où il témoigne qu'il avoit fait l'ancienne version des Pseaumes sur les vrais Exemplaires Grecs, & non sur la vieille édition des Septante, qui avoit été corrompuë en une infinité d'endroits. Il a suivi la même regle au regard des Exemplaires Grecs du N. Testament, & quoy qu'en dise Mr. Arnauld, ce savant Pere en a fait luy-même la distinction dans son Commentaire sur le Chap. 21. de S. Matth. v. 31. On lit en ce lieu-là dans la Vulgate *primus*, conformément au texte Grec, & il observe qu'il y a dans l'ancienne Vulgate *novissimus*; mais que dans les veritables Exemplaires on lit *primus*: *Sciendum*

S. Jerôme a distingué deux sortes d'Exemplaires du N. Test.

dum est in veris exemplaribus non haberi novissimum, *sed* primum. Or cette leçon qu'il juge n'être point dans les vrais Exemplaires, ne se trouve que dans le MS. de Beze, qui represente dans le Grec ἴχατος, & dans le Latin *novissimus*. Ce que l'Interprete Anglois-Saxon a aussi lu dans son Exemplaire Latin. De plus il paroît de Saint Hilaire & de Saint Augustin que c'est l'ancienne leçon, comme l'a remarqué Mr. Marechal, qui montre que l'Interprete Copte avoit aussi dans son Exemplaire Grec ἔχατος: & par consequent la distinction que Saint Jerôme a faite des Exemplaires veritables & de ceux qui le sont point, s'étend également aux Grecs & aux Latins, bien qu'il semble ne faire mention que des derniers, parce qu'il écrivoit pour les Latins.

Voicy une autre preuve évidente de cette distinction d'Exemplaires. Au Chap. 24. de Saint Matth. v. 36. il n'y a que le MS. de Beze où on lise οὐδὲ ὁ υἱός, *ni le Fils*. Saint Jerôme qui a remarqué sur cet endroit que ces mots étoient aussi dans quelques Exemplaires Grecs ne les reçoit point, parce qu'il ne les lisoit point dans les Exemplaires d'Origene & de Pierius qu'il a preferez aux autres les jugeant plus correcte. Il fait cette même distinction au Chap. 5. de Saint Matth. v. 22. où il y a dans le MS. de Beze, & même dans tous les autres Exemplaires Grecs à la reserve de celuy du Vatican, εἰκῆ, *sine causa*. Ce docte Pere veut qu'on retranche ce mot, parce qu'il n'est point dans les vrais Exemplaires, *in veris*. Saint Augustin a pris en cela le party de Saint Jerôme, assûrant qu'on ne lit point *sine causa* dans le texte Grec. Il y étoit cependant dès le tems de Saint Irenée, & des autres Peres des premiers siecles. Mais Saint Jerôme après avoir conferé ensemble les Exemplaires Grecs a rejetté cette ancienne leçon, pour cette seule raison que les Exemplaires où elle étoit ne luy paroissoient pas les veritables & les Apostoliques, comme il parle ailleurs, bien qu'ils fussent très-anciens.

Nonobstant toutes ces reflexions, & plusieurs autres que je passe sous silence pour abreger, Mr. Arnauld assûre qu'il n'y a rien de plus faux, que ce que j'ay fait dire à ce Pere dans sa Preface au Pape

Da-

Differt. p. 59. Damase, *Qu'il eut recours pour faire sa reformation à des exemplaires anciens & plus exacts, par le moyen dèsquels il ôta cette confusion dans l'édition Latine de ce tems-là, & dans quelques exemplaires Grecs qui ne differoient en rien de cette édition.* Voicy les paroles de cette Preface sur lesquelles je me suis appuyé: *Hæc præsens præfatiuncula pollicetur quatuor Euangelia codicum Græcorum emendata collatione.* Si nous en croyons ce Docteur, *Saint Jerôme dit simplement que les MSS. Grecs dont il s'étoit servi pour corriger la Vulgate étoient anciens. Mais c'est une pure vision, de vouloir qu'il ait fait entendre par là qu'il y avoit d'autres exemplaires Grecs dont il n'avoit garde de se servir, parce qu'ils étoient aussi defectueux que l'édition Latine. S'il avoit connu ces pretendus exemplaires Grecs & Latins aussi defectueux & corrompus que le MS. de Cambrige, & qu'il eût voulu distinguer les siens de ceux-là, il auroit dû le faire par une autre marque qu'en appellant les siens* veteres: *car les autres l'étoient pour le moins autant, si on en croit Mr. Simon, qui les appelle par tout anciens & très-anciens.*

Ibid. p. 60.

Saint Jerôme dit dans sa Preface, qu'il a corrigé l'ancienne version Latine des Evangiles en la conferant, non pas avec un seul Exemplaire qui luy servît de regle, mais avec plusieurs qui étoient anciens. Or, pour savoir les qualitez de ces anciens Exemplaires qu'il a consultez, nous ne le pouvons mieux apprendre que de luy-même qui en a fait deux classes, comme on vient de le prouver, savoir de vrais, & d'autres qui ne l'étoient point. Ainsi l'on a eu raison d'avancer, que pour faire sa reformation il a eu recours à d'anciens Exemplaires, preferant ceux qui étoient plus exacts à d'autres qui avoient été alterez. On ne luy a fait rien dire qu'il n'ait dit luy-même, mettant de la difference entre les vrais & Apostoliques, & ceux qui ne l'étoient point. Si j'ay nommé ces derniers *anciens*, & *très-anciens*, c'est parce qu'ils le sont en effet, puis qu'ils se trouvent conformes aux plus anciens Peres de l'Eglise, & qu'Origene en fait mention. Mais S. Jerôme suivant en cela les regles d'une bonne Critique, a sçu faire à l'imitation du même Origene le discernement de ceux qui avoient été cor-

rompus de ceux qui ne l'étoient point. Il ne fait aucune mention dans son Commentaire sur S. Matthieu, de l'addition qui devoit être de son tems dans quelques Exemplaires Grecs à la fin de l'Oraison Dominicale, puis que S. Chrysostôme l'a luë. Il jugea que cette clause qui n'étoit point dans l'Exemplaire d'Origene, qu'il preferoit aux autres, y avoit été inserée après coup.

Qualité des Exemplaires dont ce Pere s'est servi.

Au reste quelque curieux qu'ait été Saint Jerôme de rechercher ce qui pouvoit regarder la Critique des Livres Sacrez, il ne ne faut pas s'imamaginer qu'il ait lu tous les differens Exemplaires Grecs & Latins de son tems. Car outre que cela auroit demandé une trop grande depense, il s'attachoit principalement à en avoir de bons, & il n'a pas toûjours pris les varietez qu'il raporte des Exemplaires mêmes, mais quelquefois des Commentateurs qu'il avoit lus. Il se moque de ceux qui affectoient d'avoir d'anciens Exemplaires écrits en caracteres d'or & d'argent, ou en ces grandes lettres qu'on appelle *unciales*, & qui n'en étoient pas pour cela plus exacts. Il prefere a ces beaux Exemplaires les siens qui n'avoient rien de cette magnificence, parce qu'ils étoient plus corrects. *Habeant qui volunt veteres libros vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos, vel uncialibus, ut vulgo ajunt, literis onera magis exarata quàm codices, dummodo mihi meisque pauperes habere schedulas, & non tam pulcros codices quàm emendatos.* Ce Saint Docteur se (*f*) plaint hautement de ce qu'on le traittoit de faussaire, parce qu'il corrigeoit les fautes des anciens Exemplaires: on l'accusoit de les corrompre sous pretexte de les corriger, tant on aime, dit-il, les erreurs qui sont autorisées par une longue coutume, bien qu'on convienne de ces erreurs: chacun aime mieux avoir des Exemplaires de la Bible bien écrits, que corrects.

Hieron. in Præfat. 1. in

Ce que Saint Jerôme dit icy de l'ancienne édition de Job,

(f) *Corrector vitiorum falsarius dicor, & errores non auferre sed serere: tanta est enim vetustatis consuetudo, ut etiam confessa plerisque vitia placeant, dum magis pulcros habere volunt codices quàm emendatos.* Hieron. Præfat. 2. in Job.

Job, peut être appliqué en quelque façon aux Exemplaires du N. Testament. Ce Pere laissa ceux qui avoient été alterez, pour suivre ceux d'Origene, de Pierius & de quelques autres Critiques. Il ne s'en raporta pas même tout à fait à leur autorité : il les examina de nouveau afin de mieux juger de ceux qui étoient veritables & Apostoliques. Les autres anciens Ecrivains Ecclesiastiques ont mis en usage ces mêmes regles, les uns plus, les autres moins, selon leur application & leur capacité : & c'est ce qui fait qu'ils ne conviennent point entr'eux touchant plusieurs leçons. Nous trouvons dans Saint Irenée des leçons très-anciennes conformes au MS. de Beze, qu'il seroit difficile de trouver dans les autres Peres Grecs, & elles sont confirmées par l'ancienne Vulgate. Mais Saint Jerôme qui n'a pas cru ces leçons vrayes & Apostoliques, a reformé la Vulgate sur des Exemplaires qui luy ont paru plus exacts.

Les preuves negatives de Mr. Arnauld ne concluent rien.

Il paroît manifestement de tout ce qu'on vient de raporter, que les preuves negatives de Mr. Arnauld ne sont nullement concluantes, pour attribuër à un faussaire du VI. siecle un MS. du N. Testament, qu'on a montré n'avoir rien qui ne s'accorde avec la pratique des premiers siecles. Voicy une nouvelle preuve de ce Docteur. La Genealogie de Jesus-Christ selon Saint Luc a été reformée dans le MS. de Beze, sur cette même Genealogie selon Saint Matthieu. *Rien*, dit-on, *n'est plus constant par toute la Tradition de l'Eglise que la difference de ces deux Genealogies.* D'où l'on infere qu'il n'est pas possible, que s'il y avoit eu dans les premiers siecles de l'Eglise des Exemplaires Grecs & Latins semblables à celuy de Cambrige, personne ne se fût avisé de parler de ces Exemplaires, qui ne laissoient point de lieu à l'objection qu'on faisoit contre la contrarieté de ces deux Genealogies. L'on ajoûte, que s'il y avoit eu au tems de S. Jerôme des Exemplaires de cette sorte, ce Pere en auroit parlé dans son Commentaire sur Saint Matthieu où il fait mention de l'Empereur Julien, qui a objecté aux Chrêtiens que Saint Matthieu faisoit Joseph fils de Jacob, au lieu que selon Saint Luc il étoit fils d'Heli. *Auroit-il manqué*, dit Mr. Arnauld, *de faire remarquer qu'il*

Dissert. p. 34.

qu'il y avoit des Exemplaires où cette contrarieté ne se trouvoit point s'il en avoit connu, luy qui a remarqué en divers endroits de ses Ouvrages tant de diverses leçons du texte de l'Ecriture, infiniment moins considerables que celle-là?

Les anciens Docteurs de l'Eglise n'avoient garde d'opposer à l'Empereur Julien, & aux autres ennemis de la Religion Chrêtienne un Acte qui paroissoit manifestement alteré, & dont l'alteration se pouvoit demontrer par les autres Exemplaires, qui n'avoient point été retouchez de la sorte dans la Genealogie de Jesus-Christ. S. Jerôme pour resoudre l'objection de Julien, n'avoit aussi garde de citer ces Exemplaires corrompus, luy qui en a fait le discernement d'avec les veritables: & s'il ne raporte point cette varieté dans son Commentaire sur Saint Matthieu, c'est qu'elle ne pouvoit pas raisonnablement être placée parmi les diversitez de leçon. Il y a bien d'autres varietez dont il n'a fait aucune mention; & ainsi l'on ne peut rien conclure de son silence. Et sans sortir du lieu allegué par Mr. Arnauld, ce docte Pere a remarqué sur ces mots de Saint Matth. Chap. 1. *Josias autem genuit Jechoniam* ... que pour trouver en ce lieu-là les 14. generations il faut entendre *Joakim* par le premier *Jechonias*, qui est nommé deux fois, parce qu'autrement il n'y auroit que 13. personnes. Mais cette observation ne resoud pas tout à fait la difficulté. Il devoit selon les principes de nôtre Docteur recourir à ces Exemplaires, qui ajoûtent le nom de *Joakim*, entre Josias & Jechonias. Nous avons plusieurs MSS. qui appuyent cette leçon, laquelle a même passé dans quelques éditions du Nouveau Testament. S. Epiphane qui renvoye à ces Exemplaires, qu'il prefere même aux autres les croyant plus corrects, suppose manifestement qu'il y en avoit quelques-uns de son tems où étoit cette leçon, bien qu'il n'en marque aucun en particulier. Mais Saint Jerôme qui étoit meilleur Critique, voyant que ces Exemplaires où on lisoit le nom de *Joakim* ajoûté, avoient été retouchez sur ce qu'on lit au Liv. IV. des Rois Chap. 23. les a negligez ne les jugeant pas veritables.

Matth. 1:11.

Epiph. Hæres. 1. tit. Judæi.

On a prouvé dans l'Histoire Critique du N. Testament, que

que ces sortes d'alterations n'ont pas été inconnuës à S. Jerôme, qui marque expressément dans sa Preface à Damase cette faute qui s'étoit glissée dans nos Exemplaires, savoir que lors qu'un des Evangelistes a exprimé en d'autres termes la même chose, *celuy qui en avoit lu un, a cru qu'on devoit corriger les autres sur celuy-là.* Mr. Arnauld qui manque & d'Actes & de raisons pour opposer à un passage si formel, repond premierement, que *c'est un sophisme d'appliquer une expression generale à un cas si singulier.* Mais peut-on dire qu'un homme qui raporte à une regle generale, les especes qui sont contenuës sous la regle, tombe dans un sophisme? Je le veux convaincre sans sortir de cet endroit de S. Jerôme, qu'il raisonne luy-même trèsmal. Entre les alterations qui étoient dans les Exemplaires Latins, ce Pere apporte celle-cy en general seulement, que *lors que sur la même chose un Evangeliste a dit quelque chose de plus que l'autre, on a ajoûté dans l'autre ce qu'on a cru qui y manquoit.* Or n'a-t-on pas raison de reduire à cette regle, les paroles qui ont été manifestement prises d'un Evangeliste pour les mettre dans un autre, bien que S. Jerôme ne les ait point marquées en particulier? C'est sur cette regle, que sans hesiter j'ay jugé que l'addition considerable qui est dans le seul MS. de Beze au Chap. 20. de S. Matth. après le 28. vers. a été prise du Chap. 14. de S. Luc. J'ay montré en même tems par le temoignage formel de S. Jerôme, que cette sorte d'alteration est trèsancienne. Mr. Arnauld au contraire, qui n'a attaqué ce MS. que par des preuves negatives & indirectes, pretend que ce Pere n'en ayant point parlé, elle doit être rejettée sur je ne sais quel imposteur. Mais l'autorité expresse de Juvencus que S. Jerôme avoit lu, & la version Angloise-Saxone qui est conforme en cela à l'Exemplaire de Cambrige, font voir clairement que je ne suis pas tombé dans un sophisme.

Dissert. p. 39.

Hieron. Præf. ad Damas.

En second lieu il m'accuse d'avoir raporté infidellement le passage de S. Jerôme, en ayant retranché le commencement de la proposition, *vel dum eumdem sensum alius aliter expressit*, afin d'en pouvoir conclure que S. Jerôme a observé le changement dont il s'agit icy. Si l'on n'a point raporté ces mots en ce lieu, c'est qu'on n'y fait que repeter par forme

Dissert. p. 41.

Reponse à quelques autres objections de ce Docteur.

forme d'application ce qu'on avoit dit peu auparavant dans le même chapit. avec plus d'étenduë, où l'on produit le passage tout entier, & non seulement avec ces paroles, *vel dum eumdem sensum* . . . mais avec les autres qui precedent. Ainsi s'il y a de l'infidelité, elle ne peut tomber que sur Mr. Arnauld.

Hist. Critiq. du N. Test. p. 359.

La falsification, dit-il, de la Genealogie de S. Luc n'a point de raport à ces paroles de S. Jerôme, *puis qu'il la restreint aux endroits où un Evangeliste avoit exprimé le même sens que quelque autre, quoy qu'en d'autres termes. Or on ne peut dire qu'avant cette alteration de S. Luc le même sens fut exprimé dans S. Luc.* S. Jerôme ne parle pas seulement de la diversité des termes pris Grammaticalement, c'est-à-dire de purs mots; mais il a aussi voulu marquer, que quand un des Evangelistes a exprimé autrement une même chose, celuy qui en avoit lu un, l'a corrigé sur l'autre. Or c'est le fait dont il est icy question. Il ne s'agit que d'une même chose, savoir la Genealogie de J. CHRIST. S. Luc l'ayant raportée autrement que S. Matthieu, on a pris la liberté de corriger celuy-là sur celuy-cy dans le MS. de Cambrige.

Dissert. p. 41.

Il faut être bien fin pour concevoir la fausseté que j'ay commise, en faisant dire à S. Jerôme, *qu'on prenoit en ce tems-là la liberté de reformer les Evangiles sur celuy qu'on avoit lu le premier.* Ce mot de *liberté* ne plaît pas à nôtre Docteur, parce qu'il fait entendre, *que la coutume de ces premiers tems de l'Eglise étoit de faire des changemens dans le texte des Evangiles, non en croyant que ce qu'on changeoit etoit une faute ou du Traducteur ou du Copiste, mais sachant bien que ce n'en etoit point une; à cause seulement qu'il valoit mieux que les Evangiles fussent conformes les uns aux autres.* Je n'ay pu, ajoûte-t-on, *attribuer cette pretenduë liberté à ces premiers siecles de l'Eglise, sans luy faire une extrême injure, ni imputer à S. Jerôme d'avoir reconnu qu'on se donnoit en ces tems-là cette liberté sacrilege, sans une insigne fausseté.*

Ibid.

Ibid. p. 42.

On raisonne inutilement sur les faits, lors qu'on n'aporte que des consequences pour montrer qu'ils ne sont pas possibles, si l'on a d'ailleurs des preuves certaines & évidentes que ces faits sont réels. C'est ce qui arrive icy à Mr. Arnauld. Il juge que ces sortes d'al-

d'alterations n'ont point été faites, parce que ce seroit faire passer pour faussaires les premiers Chrêtiens. Mais on a montré cy-dessus, que les choses sont arrivées de la maniere que je l'ay exposé, & que Saint Jerôme même n'en a nullement douté. Ce que j'attribuë à une trop grande simplicité ou foiblesse, & non à un dessein formé ou malice préméditée. Cela s'est aussi quelquefois fait par un zêle indiscret pour l'interêt de la Religion, & par une trop grande prudence. Mais de quelque maniere que la chose soit, ces changemens ne font nul tort à la Religion, parce qu'ils n'ont passé que dans une partie des Exemplaires du N. Testament, qui ont été rejettez comme peu exacts.

Dissert. p. 56. & 57. Ce qu'il y a de plus vray dans tout ce discours de Mr. Arnauld, c'est que S. Jerôme dans sa Preface au Pape Damase ne parle nullement de ces Exemplaires Grecs defectueux, ausquels l'ancienne version Latine étoit conforme comme je le suppose, mais seulement des Exemplaires Latins qu'il s'étoit proposé de corriger par le Grec, qui étant l'original étoit plus pur qu'une version. *Si S. Jerôme*, dit-on, *avoit eu connoissance, que l'ancienne édition Latine qu'il avoit à reformer avoit été faite sur des Exemplaires Grecs falsifiez, & corrompus en une infinité d'endroits tout à fait semblables au MS. de Cambrigê, c'est à cela principalement qu'il auroit dû raporter les fautes qu'il avoit à y corriger: or il fait tout le contraire.* *Ibid.* Ce Docteur ne devoit pas dissimuler, que je demeure moy-même d'accord d'une partie de ce qu'il objecte icy: car après avoir raporté les paroles de la Preface à Damase, j'ajoûte aussi-tôt, *Il est vray que cette observation de S. Jerôme semble tomber seulement sur les Exemplaires Latins*, & ainsi l'on ne doit pas prendre cette Preface separément des autres raisons qui sont repanduës dans toute l'Histoire Critique, où je montre que Saint Jerôme a reconnu après Origene des Exemplaires Grecs du Nouv. Testament qui avoient été alterez, les ayant distinguez de ceux qu'il nomme vrais & Apostoliques. *Hist. Critiq. du N. Test. p. 359.*

Mais à quoy bon, dira quelqu'un, a-t-on apporté la Preface au Pape Damase, pour prouver la confusion des anciens Exemplaires Grecs, puis qu'il y est seulement parlé des Exem-

Exemplaires Latins? Il est facile de resoudre cette difficulté. L'ancienne version Latine ayant été faite sur le Grec, & même mot pour mot, comme tout le monde en convient, & d'une maniere trop literale, selon l'usage de ces tems-là, c'est une suite necessaire que les defauts qu'on trouve dans l'un soient dans l'autre, si l'on en excepte quelques-uns qui peuvent venir de l'Interprete & des Copistes. Il n'y a qu'à appliquer à cette ancienne version de l'Eglise, l'exemple de l'ancienne traduction Latine de S. Irenée, qui a été faite literalement sur le Grec, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Quand nous n'aurions rien en Grec presentement de l'Exemplaire Grec de Cambrige, les fragmens qui nous restent de cette ancienne édition dans les Ecrivains Ecclesiastiques & dans quelques autres Actes, sont des preuves suffisantes pour montrer que du tems de S. Jerôme il y avoit des MSS. Grecs Grecs, fort differens de ceux sur lesquels il a corrigé l'ancienne version. Il n'étoit point necessaire qu'il en parlât expressément dans sa Preface, parce qu'il ne les regardoit pas comme le veritable original des Evangelistes. C'est assez qu'il en ait fait mention dans ses Commentaires, & dans ses autres Traitez.

On a autrefois retouché un Evangile sur l'autre.

Quand même nous n'aurions aucune preuve de cela dans les écrits de S. Jerôme, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Exemplaires Grecs qui sont venus à nôtre connoissance : nous y trouverons encore une bonne partie des defauts que S. Jerôme temoigne avoir été dans les anciens Exemplaires Latins. On y reconnoît manifestement qu'un Evangile a été retouché sur un autre : & c'est ce qui obligea Eusebe d'inventer ses Canons, pour en ôter la confusion. S. Jerôme fit la même chose au regard de l'édition Latine, aprés l'avoir retouchée sur de semblables Exemplaires Grecs. Quand ce Pere dit, que tout est confondu dans nos Exemplaires Latins, y ayant dans S. Marc plusieurs choses qui sont de S. Luc & de S. Matthieu, & dans celuy-cy plusieurs choses qui sont de S. Jean & de S. Marc, & ainsi des autres, est-ce que ces mêmes defauts n'étoient point dans les Exemplaires Grecs, parce qu'il ne parle que des Latins de son tems? C'est ce qui suit necessairement de la preuve negative de Mr. Arnauld:

Hieron. Praef. ad Damas.

nauld : & cependant on ne peut nier que ce même desordre, auquel Eusebe tâcha de remedier par ses Canons, ne fût dans plusieurs Exemplaires Grecs très-anciens. Le remede même qu'il y a apporté, n'a pas empêché qu'il n'y soit encore demeuré une partie de ces fautes, comme il est aisé de le justifier par plusieurs exemples. Si l'on veut prendre la peine de remonter plus haut, l'on en trouvera un plus grand nombre, même après le travail d'Eusebe, les corrections n'ayant pas passé tout d'un coup dans tous les Exemplaires. Erasme & Beze après luy ont remarqué sur le Chap. 19. de S. Jean v. 30. que S. Cyrille d'Alexandrie a lu en cet endroit ces mots, qu'ils n'avoient trouvez dans aucun Exemplaire de cet Evangeliste, *Et apres avoir rendu l'esprit, le voile du Temple se dechira depuis le haut jusques en bas*. Ce Pere a eu un Exemplaire de S. Jean où l'on avoit inseré ces paroles prises des trois autres Evangelistes. Tritheme en a aussi eu un semblable, comme on le peut voir dans l'édition Grecque du N. Testament imprimé à Oxfort, où l'on trouve cette varieté de leçon.

J'ay fait voir par l'exemple de Tatien, disciple de S. Justin Martyr, que la mechante coutume de retoucher les Ecrits des Apôtres & des Evangelistes est très-ancienne. *Hist. Critiq. du N. Test. p. 368.* *Il ne s'agit pas*, dit Mr. Arnauld, *de savoir si cette coutume est ancienne ; mais si l'Eglise ancienne y avoit trouvé si peu à redire*. *Difficult. p. 54.* Or il paroît du passage d'Eusebe que j'ay moy-même produit, qu'il a condamné cela comme une hardiesse qui ne se devoit pas souffrir. S. Jerôme a fait la même chose parlant de Tatien. *Il faut donc*, ajoûte nôtre Docteur, *que ni l'un ni l'autre de ces deux savans hommes n'ayent eu connoissance de ces pretendus Exemplaires Grecs semblables à celuy de Cambrige*. *Ibid. p. 55.* C'est comme si je disois, Origene condamne ceux qui avoient eu la hardiesse de corrompre selon leur volonté les Exemplaires Grecs du N. Testament, donc il n'a eu aucune connoissance de ces Exemplaires corrompus. Cette coutume d'alterer les Exemplaires du N. Testament est vitieuse en qui que ce soit qu'elle se trouve, soit dans les Orthodoxes soit en Tatien, & ainsi Eusebe & S. Jerôme ont eu raison de la condamner, étant condamnable en elle-même. L'on n'en peut pas inferer

rer qu'ils n'ont point reconnu d'autres Exemplaires corrompus que ceux de Tatien, le contraire se prouvant par des raisons de fait. Je ne veux point même d'autre preuve, pour montrer qu'on ne se mettoit pas beaucoup en peine autrefois de lire dans les Eglises des Exemplaires qui avoient été corrompus, que l'Exemplaire même de Tatien. Theodoret, comme je l'ay remarqué en ce même endroit, assûre que plusieurs Eglises de son Diocese lisoient publiquement le recueil des Evangiles, que Tatien avoit fait à sa maniere. Il y en trouva plus de 200. Exemplaires, pour lesquels ces Eglises avoient de la veneration, & il les en ôta pour mettre en leur place les veritables Evangiles.

On a lu dans les Eglises des Exemplaires du N. T. qui avoient été alterez.

J'ay aussi produit l'exemple des Nazaréens, qui ont alteré dès les premiers commencemens du Christianisme l'Evangile de S. Matthieu par quelques additions. Mr. Arnauld ne peut souffrir qu'on donne pour exemple ces *demi-Chrêtiens & demi-Juifs*, dont la hardiesse a été detestée par l'Eglise. Mais s'il avoit fait reflexion sur ce qu'on a raporté de l'Evangile des Nazaréens au chap. 7. de l'Histoire Critique du Nouveau Testament, & du sentiment des anciens Peres là-dessus, il n'en parleroit pas de la sorte. Il y a eu deux sortes de Nazaréens, & les premiers dont les autres tiroient leur origine, ne peuvent pas être accusez d'avoir été des demi-Chrêtiens, pour avoir observé pendant quelque tems les ceremonies de la Loy. On sait de plus que les Juifs n'ont pas eu moins de respect pour les Livres Sacrez que les Chrêtiens. Quand on supposera donc que ces additions auront été inserées dans l'Evangile de S. Matthieu par les sectaires Nazaréens, ils n'ont pas eu dessein de le corrompre exprès, mais de le rendre plus parfait, parce qu'ils étoient persuadez de la verité des faits qu'ils y ajoûtoient. Je ne doute point qu'ils ne se soient trompez dans une partie de ces faits, & qu'ils n'ayent pris des histoires apocryphes pour des narrations veritables; mais après tout, quelques anciens Ecrivains Ecclesiastiques n'ont pas laissé de regarder cet Evangile comme une piece authentique. Plusieurs ont aussi cru que l'histoire de la femme adultere, qui est raportée par Saint Jean, a été prise de leur Evangile: ils n'ont pas preten-

Dissert. p. 24.

De l'Evangile des Nazaréens.

du pour cela qu'il la fallût ôter de nos Exemplaires.

Je ne parle point icy des changemens que les Ebionites ont faits dans ce même Evangile, à dessein de le corrompre par rapport à leurs fausses idées; & il se peut même faire que dans la suite des tems, les sectaires Nazaréens y ayent inseré exprès quelques faussetez. Quoy qu'il en soit, je me restreins aux plus anciens Nazaréens, qui ont mis après coup dans l'Evangile de S. Matthieu des histoires, qu'ils croyoient de bonne foy venir des Apôtres, & par consequent n'être pas moins certaines que le premier original de cet Evangeliste. Quelques-uns des premiers Chrêtiens ont pris la liberté de faire la même chose dans leurs Exemplaires, sans avoir d'autre pensée que de les rendre plus parfaits.

Cette hardiesse paroît si criminelle à Mr. Arnauld, qu'il ne conçoit pas comment j'ay pu avoir cette pensée des premiers Chrêtiens. Il m'objecte d'avoir usé d'artifice, évitant d'appeller les choses par leur nom. *Car au lieu de dire que les gens à qui j'attribuë cette maudite methode, falsifioient & corrompoient le texte sacré, je dis seulement qu'ils le retouchoient & le reformoient; & au lieu de reconnoître que ces Exemplaires que je decris étoient corrompus & falsifiez, je me contente de dire qu'ils étoient defectueux & peu exacts.* On me fait un crime de ce que je n'ay pas traité ces gens-là de *faussaires* & d'*imposteurs*. On a même mis une section entiere dans cette Dissertation sous ce titre, *Des fausses couleurs que Mr. Simon employe pour faire recevoir la 1. hypothese.*

Differt. p. 23.

Pag. 65.

Si je n'ay pas chargé d'injures si grossieres ces premiers Chrêtiens, comme auroit fait Mr. Arnauld, je n'ay point usé en cela d'artifice. Je n'ay point employé de fausses couleurs, pour faire recevoir plus facilement mon hypothese: mais j'ay cru que je ne devois pas traiter de faussaires & d'imposteurs, des gens dont l'intention n'a pas été mauvaise. L'on peut bien condamner avec Origene leur trop grande hardiesse: mais n'ayant rien fait de propos deliberé pour nuire à la Religion, ils ne peuvent passer pour des faussaires & des *corrupteurs*: autrement on pourroit charger de semblables injures, tous ceux qui produisent dans leurs ouvrages des Actes qui ne sont pas exemts

On a eu raison de ne pas traiter de faussaires les premiers Chrêtiens qui ont alteré quelques Exemplaires du N. Test.

exemts de ces sortes de faussetez.

Les Moines Benedictins ont alteré exprès plusieurs livres MSS.

Il ne faut pas avoir lu un grand nombre de MSS. Latins des Peres & des Conciles, pour y voir que les Moines Benedictins en ont alteré exprès quelques endroits, par raport à leurs idées. Mr. Arnauld voudroit-il qu'en publiant un Ouvrage, où l'on donneroit plusieurs exemples de ces sortes de changemens faits dans les MSS. par ces Moines, on les traitât de *faussaires* & d'*imposteurs?* Voudroit-il qu'au lieu de dire, que les Benedictins *ont retouché* & *reformé* plusieurs endroits des anciens livres, & même de l'Ecriture, je disse qu'ils les ont *corrompus* & *falsifiez*; étant persuadé, comme je le suis, de leur bonne intention, au moins dans la correction de ces sortes d'Actes? Je ne les regarderai jamais comme des faussaires, quoy qu'en dise Mr. Arnauld. Ils font eux-mêmes gloire de les avoir retouchez, pour les rendre conformes à la foy orthodoxe. Nous lisons dans la vie de Lanfranc, Moine Benedictin, & en suite Archevêque de Cantorberi, qui a été publiée par les Benedictins de la Congregation de S. Maur avec les Ouvrages de cet Archevêque, qu'ayant trouvé les Livres de l'Ecriture beaucoup corrompus par ceux qui les avoient copiez, il s'étoit appliqué à les corriger, aussi bien que les livres des saints Peres, selon la foy orthodoxe: *Quia Scripturæ scriptorum vitio erant nimium corruptæ, omnes tam Veteris quàm Novi Testamenti libros, nec non etiam scripta sanctorum Patrum, secundùm orthodoxam fidem studuit corrigere.* Il est à-propos de bien remarquer ces mots, *secundùm fidem orthodoxam*, qui font connoître que ces reviseurs n'ont pas seulement corrigé les fautes des Copistes selon les regles ordinaires de la Critique, mais qu'ils ont veritablement retouché ces livres, sous pretexte de les accommoder à la foy orthodoxe. Si Mr. Arnauld en doute, je suis prêt à luy en donner des preuves authentiques.

A Paris en 1648.

Entre ces fausses couleurs, dont on pretend que je me suis servi pour faire illusion aux lecteurs, on raporte ces paroles de l'Histoire Critique du Nouv. Testament p. 373. *Comme l'Exemplaire de Cambrige conserve le même ordre que tous les autres Exemplaires du N. Testament, cela prouve* Dissert. p. 68.

manifeſtement qu'il n'a pas été alteré expres par des heretiques. Cette propoſition, dit Mr. Arnauld, eſt extravagante : *car ſi des heretiques vouloient alterer expres le N. Teſtament, ce ſeroit pour y mettre des choſes qui favoriſeroient leurs hereſies, ou pour en ôter d'autres qui y ſeroient contraires. Or quel beſoin auroient-ils pour cela de ne pas conſerver l'hiſtoire ?* Ce Docteur change l'état de la queſtion. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi un heretique ne peut pas corrompre le N. Teſtament, en conſervant le même ordre qui eſt dans tous les Exemplaires Grecs ; mais l'on a comparé le MS. de Beze avec les autres, pour juger s'il devoit être mis au nombre de ceux qui ont été produits par les anciens heretiques. On a dit & avec raiſon, qu'il ne peut point être placé dans ce rang, parce qu'il convient avec les autres Exemplaires quant à l'ordre & à la ſuite du diſcours ; au lieu que cet ordre ne ſe trouve point dans les Exemplaires des anciens heretiques, qui avoient corrompu exprès le Nouv. Teſtament par raport à leur doctrine. Il s'agit d'un fait dont on a montré l'évidence par une raiſon de fait, & non pas par une raiſon metaphyſique.

On a bien prouvé que le MS. de Beze n'eſt point du nombre des Exemplaires qui ont été corrompus exprès par les heretiques.

Le P. Morin a avancé quelque choſe de ſemblable, parlant de l'Evangile de S. Luc, qui luy avoit paru plus alteré dans le MS. de Beze que le reſte du N. Teſtament. Il juge que nonobſtant toutes ces varietez, on n'y reconnoît aucune corruption qui y ait été faite exprès par les heretiques, ou qu'elle ſeroit fort cachée. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que cet Exemplaire conſerve exactement l'ordre & la ſuite de S. Luc, en ſorte qu'il a été, ſelon luy, tranſcrit ſur un autre MS. de cet Evangeliſte, & que cette varieté y eſt ſurvenuë dans la ſuite du tems. *Sequitur tamen κατὰ πόδα textûs Lucæ ordinem ; ita ut appareat ex alio Lucæ MS. hæc olim exſcripta fuiſſe, hancque varietatem lapſu temporis irrepſiſſe Nam nulla ſubeſt fraudis hæreticæ ſuſpicio, vel admodum latet.*

Morin. Exercit. Bibl. lib. 1. exercit. 2. cap. 3.

Il n'y a rien dans cette penſée qui ne ſoit conforme aux regles ordinaires de la Critique : mais Mr. Arnauld temoigne qu'il ne peut comprendre le raiſonnement du P. Morin ; ſur tout comment il a pu arriver, que ces varietez ſe ſoient gliſſées avec le tems dans cet autre Exemplaire, ſur lequel le MS. de Beze auroit été tranſcrit,

Diſſert. p. 46. & 47.

ſcrit, y ayant *beaucoup de ces differences qu'on ne peut nier qui ne ſe ſoient faites de propos deliberé*. Il donne pour exemple la reformation de la Genealogie, & l'hiſtoire de l'homme qui travailloit au jour du Sabbat. *On ne perſuadera pas*, dit-il, *à aucun homme de bon ſens, qu'une varieté de la nature de celle cy, que ce Pere appelle enorme, puiſſe être du nombre de celles*, quæ lapſu temporis irrepunt Eſt-ce que les grandes varietez qu'Origene trouva dans les Exemplaires Grecs de ſon tems, & dont une partie avoit été faite de propos deliberé, ne ſont pas veritablement du nombre de celles, *quæ lapſu temporis irrepunt?* L'addition que S. Jerôme a luë dans quelques Exemplaires à la fin de S. Marc, eſt-elle moins énorme que l'hiſtoire de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat? Et cependant elle eſt de ce nombre. Il eſt ridicule de recourir pour expliquer ces ſortes de varietez à des fauſſaires & à des impoſteurs. Elles ont été le plus ſouvent miſes à la marge, ou même dans le corps du livre par forme de remarque ou ſcolie, & elles n'ont fait avec le tems dans ces Exemplaires qu'un même texte. L'on trouvera des exemples de cela au chap. 11. de l'Hiſtoire Critique du N. Teſtament p. 118. De plus cette hiſtoire de *l'homme qui travailloit le jour du Sabbat*, n'eſt pas ſeulement dans le MS. de Beze; Rob. Etienne l'avoit raportée avant luy, tirée d'un autre MS.

Il ſeroit inutile de m'arrêter icy à un endroit des notes de Beze, auquel je fais dire un galimatias ridicule, ſi l'on en croit Mr. Arnauld, qui luy attribuë une penſée ſi abſurde, qu'elle ne peut venir dans l'eſprit d'un homme bien ſenſé. Quoy qu'il en ſoit, le ſentiment de ce Docteur de Geneve, de quelque maniere qu'on l'explique ne fait rien à nôtre ſujet: venons à quelque choſe qui y ait plus de raport. Il eſt faux, dit Mr. Arnauld, que le ſens des Evangeliſtes ne ſoit point alteré par pluſieurs falſifications du MS. de Cambrige: ce qu'il prouve par l'exemple de la reformation de Saint Luc, par la fauſſe hiſtoire d'un homme qui travailloit le jour du Sabbat, & par quelques autres endroits moins importans que ces deux-là. *Diſſert. p. 71.*

Quand on a dit que les alterations du MS. de Beze n'alteroient point le ſens des

En quel sens les alterations du MS. de Beze n'alterent point le sens.

Evangiles, on n'a parlé que des alterations faites exprès pour appuyer des heresies : & c'est ce quon ne trouvera point dans ce MS. Autrement l'on pourra avancer avec autant de raison, que la plûpart des anciens Exemplaires du Nouveau Testament ont été falsifiez de propos deliberé, pour établir des sentimens qui ne sont pas orthodoxes : & ainsi selon le raisonnement de nôtre Docteur, on attribuera ces varietez à des faussaires & à des imposteurs. Il n'y a que la seule histoire de l'homme qui travailloit le jour du Sabbat, où il y ait quelque apparence d'heresie. Mr. Arnauld croit y voir la doctrine des Marcionites & des Manichéens : mais si l'on juge sur ce pied-là de l'addition que Saint Jerôme a luë dans quelques Exemplaires de son tems à la fin de Saint Marc, & qui a été marquée au Chap. 11. de la Critique du texte du Nouveau Testament, on y verra aussi le Manichéisme, que ce Pere neanmoins n'y a point trouvé. Et en effet ceux qui ont inseré dans leurs Exemplaires ces sortes d'additions, n'ont point eu toutes ces vûës: c'est pourquoy l'on n'en doit pas juger à la rigueur. Pour ce qui est des autres changemens moins importans qui ont été faits dans le MS. de Beze, il faut être bien fin pour y voir des heresies, ou des sentimens contraires a la pensée des Evangelistes: car c'est proprement ce qu'on doit entendre par les alterations qui changent le sens. Si l'on examinoit selon cette rigueur les passages du Vieux Testament que les Evangelistes & les Apôtres ont citez dans leurs écrits, où ils n'en raportent souvent que le sens sans se mettre beaucoup en peine des paroles du texte, les Juifs leur auroient pu reprocher avec quelque espece de justice, selon le raisonnement de Mr. Arnauld, qu'ils les ont falsifiez exprès. Si ce Docteur avoit vêcu de ce tems-là, auroit-il pris le party de la Synagogue?

Hier. l. 2. adv. Pelag.

Au regard des changemens qui ne contiennent point des faits ou des histoires, mais seulement des transpositions de mots, de petites additions, & quelque autre chose semblable qui n'est pas de grande importance, l'on a pretendu dans l'Histoire Critique du Nouveau Testament, que cela ne s'est fait le plus souvent que dans la vûë de rendre ces Li-

Dissert. p. 75. Livres plus intelligibles. Mr. Arnauld au contraire assûre hardiment, que ceux qui ont reformé ces Exemplaires n'ont jamais eu ce dessein, & il produit l'exemple de Saint Luc qui a été plus defiguré que les autres Evangelistes : & cependant, *tout le monde demeure d'accord que c'est le Grec le plus intelligible, & celuy dont le Grec est plus pur.* On a de plus aporté pour raison de ces changemens les Ebraïsmes, & les phrases concises dont le Nouv. Testament est rempli. Ibid. p. 78. & 79. Mais ce Docteur assûre que si l'on en examine les diverses leçons, l'on sera convaincu qu'on n'a jamais eu la pensée en retouchant ces Exemplaires de les rendre plus clairs & plus intelligibles. *Je croy*, ajoûte-t-il, *que l'on trouvera que ce faussaire n'en a point ôte les Hebraïsmes & les phrases concises.*

Il faut que ce grand homme ait bien peu de connoissance de la langue Grecque ; ou qu'il n'ait pas pris la peine de lire les varietez du MS. de Beze: car il est évident qu'une bonne partie de ces changemens n'a point d'autre raison, que de rendre le Nouv. Testament plus intelligible. Ces varietez ayant été la plûpart imprimées, chacun en pourra juger par luy-même. Dès les premiers mots où commence ce MS. il y a dans le Grec ordinaire διὰ τοῦ προφήτου, *par le Prophete*, & dans le MS. διὰ Ἠσαΐου τοῦ προφήτου, *par le Prophete Isaïe.* Au Chap. 10. du même Evangile de S. Matthieu v. 42. où il y dans tous les Exemplaires Grecs, ποτήριον ψυχροῦ, c'est-à-dire en traduisant mot pour mot, *un verre de froide*, on lit dans l'Exemplaire de Cambrige, ὕδατος ψυχροῦ, *d'eau froide.* Mr. Marechal qui a remarqué cette même leçon, dans l'ancienne version Gothe qui a été faite sur le Grec, dit qu'on ne doute point que le mot *d'eau* n'ait été ajoûté exprès par forme d'explication. Il produit en même tems le MS. de Beze, avec lequel la version Gothe s'accorde assez souvent: *Non dubitant eruditi quin* aqua *adjecta sit explicationis gratiâ, sed codex Bezæ vetustissimus, cujus lectionem noster (Gotthicus) non rarò imitatur, habet* ὕδατος ψυχροῦ. Au Chap. 1. de Saint Marc v. 3. où il y a dans le Grec ordinaire, τὰς τρίβους αὐτοῦ, *ses sentiers*, on lit dans le MS. de Beze & dans la version Gothe, τὰς τρίβους

Matth. 1: 23.

Mr. Arnauld n'a aucune connoissance de la qualité des varietez du MS. de Beze.

τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, *les sentiers de nôtre Dieu:* cet endroit a été manifestement retouché sur le Prophete Isaïe.

Il est ordinaire à ce MS. quand une même chose, ou au moins semblable, se trouve en plusieurs endroits, si elle est dans quelques-uns plus intelligible & avec plus d'étenduë, de suppléer par ces endroits-là ce qui n'est point dans les autres. Cela même arrive en des lieux où il y a très-peu d'éloignement entre les deux passages. On lit, par exemple, au Chap. 18. de S. Matth. v. 6. *Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croyent en moy*, & au v. 10. du même Chap. *Prenez garde de ne mépriser aucun de ces petits.* Le seul MS. de Beze ajoûte après le mot de *petits* par forme de supplément, τῶν πιστευόντων εἰς ἐμέ, *qui croyent en moy.* Il y a de semblables supplémens dans la version Gothe, & il me seroit facile de faire voir par les anciens Ecrivains Ecclesiastiques, que cette coutume est très-ancienne, & qu'ainsi il n'y a rien de particulier en cela dans l'Exemplaire de Cambrige.

A l'égard de Saint Luc qui est plus defiguré que les autres, bien qu'il soit, dit-on, constant, que son Grec est plus pur, je repons que bien que les mots de cet Evangeliste soient plus Grecs, que ceux des autres Evangelistes, il n'y en a point neanmoins qui ait tant d'Ebraïsmes que luy. C'est ce qui a été remarqué doctement par Jean Vorstius, qui a écrit au long sur les Ebraïsmes du Nouveau Testament. Je (*g*) pretens, dit ce Critique, qu'il y a plus d'Ebraïsmes dans Saint Luc que dans aucun autre des Ecrivains du Nouveau Testament. J'en pourrois même faire voir jusques à cinquante dans le seul Chapitre 1. de cet Evangeliste, & dans un seul verset quatre & davantage. D'où il resulte, selon luy, qu'il n'est pas vray que le stile de Saint Luc approche le plus du stile des Auteurs profanes. Ce n'est pas

---

(g) *Ego contenderim S. Lucam plus Hebraismorum usurpasse quàm ullum cæterorum Novi Testamenti Scriptorum, & in uno Capite primo Evangelii Lucæ vel quinquaginta; in uno vero ejusdem Capitis versiculo vel quatuor aut plures Hebraismos demonstrare possim.* Joann. Vorst. de Hebraism. N. Test. Part. 2. in Dedic.

pas au reste que j'aye pretendu, que ceux qui ont retouché les Exemplaires dont il est question ayent eu en vûë d'en ôter les Ebraïsmes: car il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent sçu l'Ebreu, pour juger de ces Ebraïsmes. Ils ont eu seulement dessein de rendre plus clairs plusieurs endroits de ces Livres, soit que le stile leur en parût trop concis, soit pour d'autres raisons. Quelque motif qu'ils ayent eu, le fait est clair comme le jour.

Pour n'être pas long je me contenterai d'en produire un exemple. Au Chap. 14. de Saint Marc v. 72. on lit dans tous les Exemplaires Grecs, καὶ ἐπιβαλὼν ἔκλαιε; il n'y a que le seul MS. de Cambrige où il y ait, καὶ ἤρξατο κλαίειν, & selon cette leçon dans nôtre Vulgate, *& cœpit flere*. Il est évident que le Grec qui n'est pas assez clair a été retouché en ce lieu-là: ce qu'on ne peut pas attribuër à l'imposteur de Mr. Arnauld, puis que les deux plus anciennes versions que nous ayons aujourdhuy après la Latine, je veux dire la Syriaque & la Gothe, ont exprimé le Grec du MS. de Beze. Les Traducteurs de Mons n'ont remarqué dans les premieres éditions de leur Version aucune varieté entre le Grec ordinaire & la Vulgate en ce lieu-là; & en effet il n'y en a aucune. Mais ayant eu recours depuis ce tems-là à l'oracle de Geneve, ils ont mis après luy dans leurs dernieres éditions, *& [G. s'étant retiré] il se mit à pleurer*. Cet oracle cepen- Beze
dant n'étoit pas certain du sens qu'il donnoit au verbe ἐπιβαλὼν: car après l'avoir traduit par *cùm erupisset*, s'appuyant même sur Saint Matthieu, il ajoûte dans sa note qu'on le peut aussi traduire par *cùm animadvertisset*. Mais ce qui paroît obscur dans le Grec, ne l'est nullement à une personne qui remonte jusques à l'Ebreu. Ἐπιβαλὼν, comme Grotius & quelques autres savans Critiques l'ont remarqué, est la même chose que le verbe Ebreu יסף, *addens*, que le MS. de Cambrige, qui a été suivi par les plus anciennes versions, a très-bien exprimé selon le sens par *& cœpit*. De plus cette expression est fort Grecque: car nous lisons dans les *Caracteres* de Theophraste ἐπιβαλὼν ἐρωτᾶν, *addens interrogare*, ou comme traduit Casaubon, *pergens interrogare*.

Mr. Arnauld oppose à une infinité d'exemples qu'il pouvoit voir luy-même dans les varietez du MS. de Beze, l'addition qui s'y trouve au Chap. 20. de S. Matth. v. 28. & qui a été prise du Chap. 14. de Saint Luc en y changeant quelques mots. L'endroit de Saint Luc est plus intelligible & plus clair, dit-on, que celuy du reformateur dans Saint Matth. *Il faut encore remarquer*, ajoûte-t-il, *qu'il y a une bevûë dans le Grec du reformateur : c'est qu'il a cru que* δειπνοκλήτωρ *signifioit le maître du logis qui avoit invité au souper ; au lieu que les Grecs entendoient par le mot de* δειπνοκλήτορες *les valets, par lesquels les maîtres envoyoient prier ceux qu'ils invitoient à un festin. Constantin :* δειπνοκλήτορες *servi* &c.

Dissert. p. 78.

La bevûë est plûtôt du côté de ce Theologien, que de la part du reformateur. L'addition qui a été inserée en cet endroit de Saint Matth. n'est point du nombre de ces additions qui regardent l'éclaircissement simple d'un passage ; mais on a cru suppléer par-là à quelque defectuosité. Celuy qui a pris de Saint Luc ce passage, sans s'assûjetir aux termes en a exprimé le sens, non d'une maniere très-embrouillée & très-barbare, comme l'assûre Mr. Arnauld, mais au contraire dans des termes très-intelligibles dans le texte Grec. Constantin que nôtre Docteur cite, est l'auteur d'un gros Dictionnaire Grec qui n'est pas fort estimé. S'il avoit à consulter là-dessus quelque Dictionnaire, il devoit preferer Henri Etienne à ce Constantin. Etienne a remarqué après de bons Auteurs dans son Tresor de la langue Grecque, que par le mot de δειπνοκλήτορες, les Grecs n'entendoient pas de simples valets, mais de certains Officiers qui invitoient les personnes à la table des Empereurs & des Princes, τοὺς ἐπὶ τὴν βασιλικὴν καλοῦντας τράπεζαν. Ces gens-la étoient les maîtres de toute l'économie du festin, & il étoit par consequent de leur charge de marquer le rang & la place de chacun des invitez. Il n'y a donc rien d'embrouillé ni de barbare dans le stile de ce reformateur, qui n'a point eu d'autre idée du mot de δειπνοκλήτωρ, que celle qu'on vient de marquer, & qui repondoit à l'usage de son tems. Il semble avoir changé exprès le mot de *noces*

ces qui est dans Saint Luc en celuy de *festin*, pour l'expliquer plus noblement. Peut-être même a-t-il fait allusion au commencement des Chapp. 23. & 25. du Livre des Proverbes, où il est parlé de ceux qui sont invitez à la table des Rois, & qui se trouvent en leur presence.

Mr. Arnauld après tant de raisonnemens hors de propos conclut, *Qu'on n'a point dû mettre entre les diverses leçons du Grec du Nouveau Testament celles de ce MS.* puis que le faussaire qui l'a mis en l'état où il se trouve, n'a point eu dessein de copier fidelement d'autres Exemplaires. *Qui ne voit*, dit-il, *que ce seroit agir contre le bon sens, que de prendre ce que l'on ne trouve que dans cet Exemplaire pour une diverse leçon du texte sacré ?* Pour donner plus de jour à sa pensée il produit l'Evangile des Nazaréens, que Saint Jerôme a vû. *Si nous l'avions encore*, ajoûte ce Docteur, *s'aviseroit-on de mettre parmi les diverses leçons de l'Evangile de Saint Matthieu tout ce que nous trouverions dans celuy-là, qui ne seroit pas dans nôtre veritable Evangile de Saint Matthieu ? On pourroit donc mettre aussi entre les diverses leçons du Nouveau Testament, les 78. alterations de Marcion que Saint Epiphane raporte.*

Differt. p. 97. & 89.

Je crois au contraire que Beze, qui a publié le premier les diverses leçons de son ancien MS. est très-loüable: car un Acte quelque vitié & interpolé qu'il soit, n'est pas vitié par tout. Les Epitres interpolées de Saint Ignace, étant jointes aux autres Exemplaires servent à decouvrir plus facilement les veritables leçons, & à les confirmer. Quand il n'y a plus d'original primitif, il ne faut negliger aucune copie. Si le raisonnement de Mr. Arnauld prouvoit quelque chose, il faudroit rejetter non seulement le MS. de Cambrige, mais aussi plusieurs autres très-anciens qui ont de semblables defauts, bien qu'ils n'y soient pas en si grand nombre. Si ce Docteur avoit fait reflexion sur le livre de Bede qui a pour titre, *Retractatio in Actus Apostolorum*, & qui est plein de remarques Critiques, il y auroit vû que ce docte Moine a eu un Exemplaire Grec fort different du Grec ordinaire en plusieurs endroits, & qui a été retouché de propos deliberé. Cet Exemplaire re-

On a pu mettre entre les diverses leçons du Grec du N. Test. celles de ce MS.

Bede a eu quelque MS. Grec semblable à celuy de Beze.

represente souvent des leçons particulieres, & en quelques-uns de ces endroits-là il convient avec l'ancien MS. de Cambrige. Les Anglois ont donné au public les diverses leçons d'un MS. de la Bibliotheque de Bodlei, qui s'accorde ordinairement avec l'Exemplaire de Bede: & si ce n'est pas le même, ou plûtôt une copie, au moins en differe-t-il assez peu.

J'ay donc eu raison d'avancer dans l'Histoire Critique du N. Testament, que c'est principalement dans les Eglises d'Occident qu'on doit chercher ces anciens Exemplaires Grecs peu exacts & retouchez, parce que les Grecs & les autres Orientaux ont été plus curieux, sur tout après Origene, d'avoir des Exemplaires Grecs corrects, & où ne fussent point ces defectuositez. Nous mettrons encore au nombre des Exemplaires retouchez, & où l'on a inseré de propos deliberé des additions même considerables, le MS. que Robert Etienne marque le second de ses MSS. & qu'il qualifie de très-ancien Exemplaire, qui a été conferé par ses amis en Italie, *Exemplar vetustissimum in Italia ab amicis collatum*. On lit dans ce MS. d'Italie, aussi bien que dans le MS. de Beze, une longue addition par forme de paraphrase aux trois derniers versets du Chap. 16. des Actes des Apôtres. Au vers. 35. du même Chapit. des Actes, il y a encore dans ce MS. d'Italie une autre addition considerable, qui est aussi dans l'Exemplaire de Beze. Je passe sous silence plusieurs autres additions de la même nature, qui sont également dans ces deux anciens Exemplaires Grecs. Mr. Arnauld nous dira-t-il, que ce MS. d'Italie vient aussi de quelque faussaire? Cela étant, il y aura bien plus de faussaires & d'imposteurs qu'il ne s'est imaginé, puis qu'il est clair comme le jour que le seul MS. de Beze n'a pas été alteré exprès, mais qu'il y en a un assez bon nombre d'autres qui ont été sujets au même sort. Il nous reste, Dieu merci, plusieurs bons Exemplaires, qui nous servent à faire le discernement de ceux qui ont été alterez, d'avec les veritables.

R. Etienne cite aussi un MS. semblable.

Rob. Stephan. Praef. in Test. Gr. in fol.

Je demeure neanmoins d'accord, qu'on ne doit pas prendre pour des diverses leçons les varietez, où il est évident que le MS. de Beze, & les autres qui luy sont semblables ont été alterez exprès. Mais

je

je pretens que ce n'est pas agir contre le bon sens, de prendre quelquefois pour une diverse leçon ce qui ne se trouve que dans cet Exemplaire: car il n'est souvent seul, que parce que nous ne sommes pas riches en Exemplaires bien anciens du N. Testament. Avant que nous eussions connoissance du MS. d'Alexandrie, qui est en Angleterre, & qui s'accorde si souvent avec nôtre version Vulgate, il sembloit qu'il y eût lieu de rejetter plusieurs leçons de l'Exemplaire de Cambrige, lesquelles sont presentement confirmées par l'Alexandrin.

Je pourrois faire là-dessus une infinité de remarques, qui prouveroient évidemment que lors qu'une leçon est dans le seul MS. de Beze, l'on ne doit pas l'exclure du nombre des varietez, pour cette seule raison qu'elle n'est que dans ce MS. sur tout si la Vulgate y est conforme. Mais on doit se precautionner en citant ces sortes de MSS. qui pour être très-anciens n'en sont pas meilleurs, comme je l'ay remarqué plusieurs fois. Cependant quoy qu'ils ayent été retouchez, ils ne laissent pas de conserver quelques leçons anciennes & veritables, qui ne paroissent plus dans tous les autres Exemplaires Grecs, qui ont été retouchez en ces lieux-là mal-à-propos. C'est ainsi, par exemple, qu'au Chap. 6. de S. Matth. v. 13. on lit dans tous les Exemplaires Grecs que nous avons, à la reserve du MS. de Beze & de cet ancien d'Italie cité par Etienne, une clause qui est une addition manifeste à l'Oraison Dominicale. Voilà donc une varieté de leçon très-bien fondée, & qui est même la veritable, quoy qu'elle ne se trouve que dans deux Exemplaires MSS. qui sont du nombre de ceux qui ont été retouchez.

Pour ce qui est de l'Evangile des Nazaréens, si nous l'avions encore, tout interpolé qu'il étoit, il nous seroit d'un grand secours, non seulement pour entendre mieux le sens de plusieurs endroits du Grec de S. Matthieu, qui est une version de cet Evangile Ebreu ou Caldaïque, mais même pour juger des diverses leçons. On distingueroit selon les regles ordinaires de la Critique les interpolations d'avec le veritable texte. Jaques le Fevre d'Etaples se plaint quelquefois dans son Commentaire sur S. Matthieu, de ce qu'il ne nous reste qu'une version de

Jac. Fab. in Matth. Cap. 1. v. 19.

de cet Evangile. Il est persuadé que si nous avions encore l'original, il donneroit à quelques endroits obscurs plus de jour que la traduction Grecque, laquelle n'exprime pas toûjours avec assez de netteté les paroles du texte. S. Jerôme nous en fournit un exemple remarquable dans le mot ἐπιούσιος au Ch. 6. de S. Matth. v. 13. où il a très-bien éclairci l'ambiguité de ce mot par le mot Ebreu מחר, qu'il avoit lu dans l'Evangile des Nazaréens.

Au regard de l'Evangile de Marcion, il ne peut pas être comparé avec les Exemplaires qui ont été retouchez par les Orthodoxes: car cet Heretique l'a corrompu exprès dans la seule vûë d'établir ses nouveautez; ce qu'on ne peut pas dire des autres. C'est pourquoy Origene repond à Celse, qui avoit objecté aux Chrêtiens qu'ils changeoient tous les jours leurs Evangiles, que cela n'étoit vray que des Gnostiques & de Marcion. Il n'ignoroit pas cependant, comme on l'a montré cy-dessus, les autres changemens que quelques Orthodoxes trop simples ou trop hardis, avoient inserez dans les Exemplaires du N. Testament. Mais ces derniers étant soumis à l'Eglise, & y ayant dans leur fait plus de simplicité que de malice, ils étoient toûjours prêts de redresser leurs Exemplaires sur ceux qui étoient plus exacts. Marcion au contraire n'avoit eu d'autre dessein, en corrompant l'Evangile de S. Luc, que d'appuyer ses sentimens heretiques; & il pretendoit avec obstination qu'il avoit le veritable Evangile. Mais après tout, on auroit pû encore trouver dans cette piece, qui avoit été corrompuë exprès & malicieusement, quelques endroits qui auroient été de simples varietez de leçon.

Pourquoy on a mis de la difference entre les falsifications faites par les heretiques, & celles qui ont été faites par les Chrêtiens.

Il semble que Mr. Arnauld n'ait pu souffrir la difference que j'ay mise entre les falsifications faites de propos deliberé par les Heretiques, & entre celles dont les Chrêtiens orthodoxes ont été les auteurs, sans neanmoins avoir de méchant dessein. Il me demande à quoy je pense de dire, *que cela n'a pas été fait par des heretiques, pour faire croire que nous ne le devons pas regarder comme une mechante chose. Est-ce que les menaces*, dit-il, *que fait S. Jean à la fin de l'Apocalypse, contre ceux qui alteroient les paroles de sa Prophetie, ou par des additions ou par des retranchemens, ne regar-* *Dissert. p. 69.*

gar-

gardoient que les heretiques, & que cela n'étoit pas defendu aux Catholiques ?

Bien loin d'approuver ces falsifications faites exprès par quelques Catholiques, je les ay au contraire blâmées: mais je n'ay pas cru que je dûsse les mettre dans le même rang, que celles qui ont été faites malicieusement par les Heretiques. Je ne doute point que les menaces de l'Apocalypse ne tombent sur les uns & sur les autres, mais avec quelque difference: les premiers sont dans la disposition de reconnoitre leurs fautes en étant avertis; au lieu que les autres étant obstinez dans leur malice, tombent dans un peché énorme & qui est contre le Saint Esprit. Mais sans s'arrêter aux raisonnemens de ce Docteur, l'on doit prendre garde qu'il s'agit d'un fait. Il suffit d'avoir montré par des preuves de fait, qu'il y a eu des Chrêtiens orthodoxes qui ont inseré exprès des changemens dans quelques Exemplaires du N. Testament. Cela ayant été prouvé clairement par de bons Actes, l'on ne peut point être reçu à prouver le contraire par de simples raisons, qui ne sont fondées sur aucuns Actes.

Mr. Arnauld ne prend pas garde, que les menaces de S. Jean dans l'Apocalypse peuvent tomber sur les Traducteurs de Port-Royal, aussi bien que sur ces anciens reformateurs du N. Testament, contre lesquels ce grand Docteur est si animé, puis que dans la Version de Mons on s'est donné la liberté de *changer, d'augmenter, & d'exprimer en d'autres termes, ce qui avoit été dicté par le Saint Esprit aux Evangelistes & aux Apôtres.*

Qu'il ne dise pas qu'il y a une grande difference entre les changemens qu'on fait dans l'original, & ceux qui se font dans une version: car quoy qu'il soit vray qu'on doit avoir un respect tout particulier pour la langue dans laquelle les Livres Sacrez ont été écrits, & qu'il ne soit pas possible d'en representer tous les termes dans une traduction, il n'est pas pour cela permis de s'éloigner si fort de l'original. L'Ecriture Sainte en quelque langue qu'elle soit, doit toûjours être considerée comme la parole de Dieu: & ainsi lors qu'on donne sous le titre de version des explications douteuses, & même quelquefois fausses, au lieu de ce qui est dans l'original, on peut être accusé d'avoir alteré les paroles

les de la Prophetie. La version de quelque Acte que ce soit, qui auroit été traduit de la maniere que le N. Testament a été mis en François par Messieurs de Port-Royal, ne pourroit faire foy : on le rejetteroit comme n'étant pas une piece authentique.

Comparaison des anciens falsificateurs du N. Test. avec les Traducteurs de Mons.

Si l'on veut savoir la raison principale, qui a porté quelques premiers Chrêtiens à inserer dans leurs Exemplaires du N. Testament de certaines additions, à transposer des mots & à en changer d'autres, ç'a été celle-là même qui a donné occasion à Mr. Arnauld, & aux autres Traducteurs de Port-Royal, de nous donner une Version Françoise du N. Testament, qui est beaucoup plus longue que le texte sur lequel elle a été faite. *Il est sans doute*, disent ces grands hommes dans leur Preface, *plus avantageux aux simples, pour qui ces versions sont particulierement destinées, d'y trouver un sens qu'ils entendent, que de n'y voir qu'une expression confuse, où ils ne comprennent rien du tout.* Comme il ne s'agissoit point de traduction au regard de ces premiers Chrêtiens, le Nouveau Testament étant écrit en leur langue, ils crurent aussi qu'il seroit plus avantageux, de mettre entre les mains du simple peuple un texte qui fût plus clair que celuy des Apôtres. De plus y ayant alors de certains livres apocryphes, que plusieurs faisoient aller de pair avec les veritables Ecrits des Evangelistes, bien qu'ils ne fussent pas reçus dans l'usage public des Eglises comme les quatre Evangiles, ils s'imaginerent que ce seroit une nouvelle perfection à leurs Evangiles, s'ils y en inseroient quelque chose. C'est ce qui fait qu'on en trouve encore des fragmens non seulement dans le MS. de Beze, mais dans quelques autres Exemplaires, qui sont à la verité en petit nombre, parce que ceux qui avoient ces imperfections ont été rejettez peu à peu, étant regardez comme des copies alterées. Bien loin donc de considerer l'Exemplaire de Cambrige, comme une piece supposée par un faussaire du VI. ou plûtôt du VII. siecle, si l'on a égard au tems qu'il a été écrit, il a toutes les marques d'une piece très-ancienne.

Pour finir ce qui regarde le MS. de Beze, l'on remarquera que la premiere Partie, qui contient les Evangiles & les

Description du MS. de Beze.

Actes des Apôtres, & qui est presentement à Cambrige, est écrite en grands caracteres, sans points, sans accens, & sans aucune marque de distinction entre les mots. Mais on a mis à la marge des Evangiles toutes les notes ou lettres qui distinguent le texte en petites sections, comme elles sont ordinairement dans les Exemplaires Grecs MSS. & dans quelques éditions. J'en ay compté TNB. 352. dans l'Evangile de S. Matthieu: & la 352. repond à ces mots *ἦν δὲ ἐκεῖ Μαρία*, où est marquée la 350. dans la belle édition Grecque de Robert Etienne. Les leçons de plus des Samedis, des Dimanches & des principales solennitez de l'année, sont indiquées dans ce MS. conformément aux usages des Eglises Grecques. On y voit, par exemple, souvent ces mots, ΑΝΝΑΓΝΟϹΜΑ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ϹΑΒΒΑΤΟΥ. ΑΝΝΑΓΝΟϹΜΑ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΚΥΡΙΑΚΗ. *Leçon du Samedi, Leçon du Dimanche.*

Pour ce qui est de la seconde Partie, qui ne contient que les Epîtres de S. Paul, elle est à la verité écrite de la même maniere que la premiere; mais on y a mis les accens & les esprits sur les mots Grecs, avec cette difference neanmoins, que dans l'Exemplaire qui est dans l'Abbaye de S. Germain des Prez ces accens & ces esprits sont de la même main que l'écriture du texte; au lieu que dans celuy de la Bibliotheque du Roy ils sont d'une autre main, y ayant été ajoûtez. Le P. Mabillon prouve dans sa *Diplomatique*, par ce MS. de son Abbaye, que les accens Grecs ne sont pas si nouveaux que quelques-uns le pretendent, puis qu'ils sont dans un MS. de mille ans: *Extat*, dit ce savant Moine, *codex Græco-Latinus ab annis mille scriptus, Epistolas Pauli complectens . . . in quo Græcos accentus & spiritus primaria manu adscriptos vides, tametsi à nostris aliquantò diversos. Non ergo adeo recentes videri debent accentus Græci, ut nonnulli opinantur.* Mais on ne doute point de l'antiquité des accens, étant certain qu'ils ont été avant même les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. On nie seulement qu'ils soient dans les anciens MSS. Et en effet il est très-rare d'en voir dans des Exemplaires de mille ans, bien qu'il y en ait eu quelques-uns avec les accens avant ce tems-là.

Mabill. lib. 5. de re Diplom.

A l'égard de l'autre observation que ce Religieux fait, que les accens & les esprits qui sont dans son MS. sont en quelque chose differens de ceux que nous voyons presentement, cela n'est pas absolument vray: car les mémes figures des esprits qui sont peintes dans le MS. de S. Germain, paroissent sur les lettres majuscules de l'édition Grecque *in folio* du N. Testament de Robert Etienne: l'esprit doux y est ainsi figuré Ἐν, & l'âpre de cette façon ὁ. Ces deux figures pour marquer les esprits, lesquelles sont très-anciennes, se trouvent aussi dans une édition Grecque de quelques Oraisons de S. Gregoire de Nazianze imprimées à Venise en 1516. & quelquefois même sur les petites lettres; ce qu'on pourra remarquer dans d'autres livres Grecs, soit MSS. soit imprimez: & cela a même passé jusqu'aux Latins. Dans un ancien Exemplaire Latin des Evangiles dont je parlerai plus bas, la lettre *H* y est écrite quelquefois de cette maniere ⊢ sur les lettres, comme si ce n'étoit qu'un esprit. Pour ce qui est de la figure de l'accent circumflexe, qui imite la figure d'un chevron ∧ dans le MS. de S. Germain, il n'y a rien aussi en cela d'extraordinaire, se trouvant de la même maniere dans plusieurs livres imprimez, sur les mots qui sont en lettres majuscules.

Des autres MSS. Grecs du N. Test. citez dans l'Histoire Critique.

Pour venir aux autres MSS. Grecs du N. Testament que j'ay citez dans l'Histoire Critique, ils sont tous au dessous de 600. ans, si l'on en excepte deux qui contiennent les Evangiles, dont l'un est dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre dans la Bibliotheque de Mr. Colbert. Ils ont au moins 800. ans. Le premier qui est cotté 2861. est écrit en caracteres qui approchent assez des lettres unciales, si ce n'est qu'elles sont plus petites. Les accens y sont comme dans les autres Exemplaires. Il y a de plus dans le texte de certaines marques de distinction, indiquées par la figure d'une croix. Ce que j'ay aussi vû dans deux autres Exemplaires, où les tons du chant étoient marquez sur les mots. Ce qui m'a fait juger que ces croix n'ont pas été mises pour distinguer les versets, mais seulement pour servir de pause dans le chant. L'autre MS. qui est de la Bibliotheque de Mr. Colbert cotté 5199. a été apporté de l'Ile de Chypre. Il

eſt auſſi écrit en ces caracteres qui approchent beaucoup des lettres unciales. Les accens & les eſprits ſont de la même main que le corps du texte; l'eſprit doux neanmoins n'y eſt point diſtingué de l'eſprit âpre, l'un & l'autre étant marquez par un ſimple point ſur les lettres. Les mots n'y ſont pas tous ſeparez les uns des autres, ſi ce n'eſt aux endroits où l'on a mis de certains points, qui tiennent la place des points & des virgules dans nos Exemplaires imprimez. Au lieu de 700. ans que j'ay donnez à ce MS. dans l'Hiſtoire Critique du Texte du N. Teſtament, il faut lire 800. Je ſay que Mr. Coutelier, qui étoit bon connoiſſeur, luy en a donné 1000. mais je ne doute nullement qu'il ne ſoit de 200. au deſſous. L'on prendra même garde qu'il ſe pourroit faire que ce MS. fût de la main de quelque Copte: & ainſi nonobſtant ſes caracteres *demi-unciaux*, & ſes autres marques d'antiquité, il ſeroit plus nouveau qu'on ne le croit. Quoy qu'il en ſoit, il eſt à-propos de remarquer qu'il differe en fort peu d'endroits du Grec ordinaire, & cela même n'arrive preſque jamais qu'en des lieux de nulle importance. L'orthographe de ces deux Exemplaires n'eſt point exacte; ceux qui les ont copiez ne paroiſſent pas avoir bien entendu la langue Grecque, y ayant une grande confuſion entre les lettres & les ſillabes qui n'ont qu'un même ſon dans la prononciation.

De quelques anciens MSS. Latins du N. Teſt.

Si nous avions aujourdhuy des Exemplaires Latins du N. Teſtament qui fuſſent au deſſus de 1200. ans, & avant que l'édition de S. Jerôme eût été preferée à l'ancienne Vulgate, nous y trouverions un bien plus grand nombre de diverſes leçons, & même plus conſiderables que celles qui ſont venuës à nôtre connoiſſance. Depuis que les Moines, principalement les Benedictins, ont pris la liberté de retoucher les MSS. ils en ont ôté la plûpart de ces varietez, pour les rendre conformes à la Vulgate corrigée par S. Jerôme. C'eſt la raiſon pourquoy nous n'avons plus preſentement de MSS. qui nous repreſentent les leçons que S. Ambroiſe, ſans parler des autres Peres, avoit dans ſes Exemplaires, & ſur leſquelles même il s'appuye quelquefois pour refuter les Ariens. Il eſt ſurprenant que ce ſavant Evêque, qui avoit une connoiſſance aſſez exacte de

de la langue Grecque, se soit si peu appliqué à l'étude de la Critique, qu'il se soit servi sans aucun discernement d'Exemplaires Latins du N. Testament qui avoient été alterez. Pour en juger mieux j'ay cherché les plus anciens Exemplaires Latins qu'il m'a été possible: mais je n'en ay trouvé que deux qui pussent servir à mon dessein. Ne les ayant point encore vûs lors que j'ay composé mes Histoires Critiques, tant du Texte que des Versions, il est à-propos que j'en dise icy quelque chose. L'on en tirera de grandes lumieres pour la confirmation de certains faits de Critique dont j'ay déjà parlé.

Cod. MS. Euangel. Lat. in 8. ex Bibl. Reg. n. 4582.

Le premier de ces MSS. qui ne contient que les quatre Evangiles, est très-bien écrit en ces lettres que nous appellons *unciales*, & il est environ de mille ans. Les mots n'y sont point separez les uns des autres, non plus que dans le MS. de Beze: mais il paroît manifestement que c'est l'édition Vulgate retouchée par S. Jerôme, dont on a mis la Préface à la tête du Livre avec les Canons d'Eusebe, qui sont aussi marquez exactement à la marge, de la maniere que ce Pere a voulu qu'ils fussent marquez. Ce MS. ne represente pas tellement la nouvelle édition de S. Jerôme, qu'il ne conserve quelque chose de l'ancienne, comme il est aussi arrivé aux Exemplaires Latins du Vieux Testament, qui gardent même encore aujourdhuy dans nôtre édition Vulgate quelques endroits de l'ancienne. Ayant passé par les mains de plusieurs Reviseurs, il a été retouché en ces lieux-là sur des Exemplaires plus corrects de la nouvelle Vulgate. C'est ce qui fait qu'il y a des corrections de differentes mains, dont quelques-unes sont aussi anciennes que l'écriture du texte, principalement celles qui regardent les omissions qui y sont suppléées en plus petits caracteres; mais elles sont écrites de la même main, & de la même encre que le corps du livre.

Quoy que cet Exemplaire soit écrit avec beaucoup d'exactitude, l'on y a neanmoins omis un très-grand nombre de passages qui y ont été ajoûtez après coup en petites lettres. Il est bon d'en raporter quelques-uns, afin que chacun en puisse juger. Au Chap. 10. de S. Matthieu vers. 19. ces mots, *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini*, ne sont point

point de la premiere main, non plus que ces autres du verſ. 35. *Et nurum adverſus ſocrum ſuam.* Il en eſt de même de ceux-cy au Chap. 12. verſ. 42. *Et ecce plusquàm Salomon hic*, & de ces autres au verſ. 45. *Sic erit & generationi huic peſſimæ* On ne lit point auſſi de la premiere main dans ce MS. au Chap. 13. du même Evangeliſte v. 34. *Et in parabolis non loquebatur eis*, & au verſ. 55. *Nonne hic eſt fabri filius ?* Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres omiſſions de cette ſorte, & même plus conſiderables, y en ayant quelques-unes d'un, de deux & même de trois verſets entiers: mais la plûpart ne viennent que du defaut d'application du Copiſte. L'on remarquera neanmoins que ces omiſſions ne laiſſent preſque jamais le ſens imparfait. On ne lit point, par exemple, écrit de la premiere main au Chap. 7. de S. Luc verſ. 50. *Fides tua te ſalvam fecit*, ni au Ch. 8. v. 17. du même Evangeliſte, *Manifeſtetur, nec abſconditum quod non :* ce qui ne rompt nullement le ſens. Tout le verſ. 4. du Chap. 5. de S. Jean, où il eſt parlé de l'Ange qui deſcendoit dans la Piſcine, n'eſt point dans ce MS.

On ne peut pas raiſonner de la même maniere du changement de certains mots en d'autres, qui a été fait exprès, ni de quelques additions qu'il ſeroit difficile de rejetter ſur la ſeule negligence des Copiſtes. Il eſt aiſé de voir qu'au Chap. 6. de S. Matth. v. 16. l'on a ôté de propos deliberé le mot *demoliuntur*, pour mettre en ſa place *exterminant*. Le Reviſeur a changé au Chap. 21. du même Evangile v. 31. le mot *noviſſimus*, qui étoit dans l'ancienne Vulgate, en *primus*, ſelon la reformation de S. Jerôme. Au Chap. 7. de S. Jean v. 39. où nous liſons preſentement dans la Vulgate, *Nondum enim erat Spiritus datus*, le mot *datus* n'eſt point dans cet ancien MS. laquelle leçon étant la plus ſimple, eſt auſſi la plus ancienne: le Reviſeur a ajoûté *datus*. Au Chap. 2. de S. Matthieu v. 23. on lit dans ce même MS. *Prophetam* au lieu de *Prophetas*, & il y a à la marge d'une écriture auſſi ancienne que celle du texte, *In Iſaja ſcriptum*, pour indiquer que ce paſſage a été tiré d'Iſaïe : ce qui fait voir que cet endroit a été corrigé exprès. Mais le Reviſeur a retabli le veritable leçon, ayant mis la lettre *s* ſur la der-

niere lettre du mot *Prophetam*.

Pour ce qui est des additions, au nombre desquelles on doit placer le mot *datus* du Chap. 7. de Saint Jean, il n'y en a pas un grand nombre. Au Chap. 3. de Saint Luc à la fin de la Genealogie, l'on a ajoûté ces mots d'une plus petite lettre que le texte, mais de la même main, *generationes* LXXV. ce qui a été pris apparemment de quelque autre Exemplaire qui n'étoit point exact. Il y a une addition plus importante que celle-là au Ch. 3. de Saint Jean v. 6. ou après ces mots *caro est*, on lit dans le corps même du texte ces autres, *quia de carne natum est*, que S. Ambroise avoit aussi dans son Exemplaire; où il a lu de plus après ces autres mots, *Spiritus est*, ceux-cy, *quia Deus spiritus est*, lesquels ne sont point dans nôtre MS. bien qu'ils semblent venir de la même main que les premiers. Cependant si nous en croyons les Moines Benedictins, qui nous ont donné depuis peu une nouvelle édition de tous les Ouvrages de ce Pere, l'on a eu grand tort de ne pas mettre dans nôtre version Latine du Nouveau Testament ces dernieres paroles, qui en ont été retranchées selon eux par les Heretiques: comme si l'autorité seule de Saint Ambroise étoit un motif suffisant pour changer l'ancienne leçon, qui se trouve, comme ils l'avoüent eux-mêmes, dans tous les Exemplaires Grecs & dans toutes les versions. Si les Censeurs de Rome qui ont retabli si sagement les defauts de la Vulgate sur de bons Exemplaires, n'avoient pas eu plus de jugement que ces Moines, où en serions nous? Je ne doute point que ce Saint Evêque n'ait lu en effet dans son Exemplaire Latin, ce qu'il a raporté comme de Saint Jean dans son 3. liv. *du Saint Esprit*. Nôtre MS. qui represente une partie de cette leçon extraordinaire, en est une preuve évidente. Mais son Exemplaire, sur lequel il s'est trop appuyé dans ses disputes contre les Ariens, avoit été alteré: & c'est à quoy il faut bien prendre garde en lisant ce Pere; car ce n'est pas le seul endroit où il s'est trompé, en suivant des Exemplaires Latins qui n'étoient point exacts.

Ambr. lib. 3. de Spir. S. c. 10.

Le second de ces deux anciens MSS. Latins qui sont dans la Bibliotheque du Roy, ne

ne contient aussi que les quatre Evangiles écrits fort exactement en beaux caracteres Saxons. Ceux qui ont travaillé au dernier Catalogue des MSS. Latins de cette Bibiliotheque luy donnent plus de mille ans ; mais je crois y avoir vû le nom de Bede dans les Scolies qui y sont jointes en forme de Chaîne : & ainsi il ne peut avoir été écrit qu'un tems considerable après la mort de ce savant Moine, c'est-à-dire il y a plus de 800. ans. Il me semble que le nom du Moine qui l'a copié est à la fin de chaque Evangile, où il y a quelques mots en partie Latins & en partie Saxons. Je croy même y avoir lu le lieu où il a été écrit. Quoy qu'il en soit, ce MS. represente assez exactement l'édition Latine, de la maniere qu'elle a été retouchée par Saint Jerôme, si l'on en excepte quelques mots, & l'on y a laissé aussi de certaines additions. Par exemple, au Chap. 1. de S. Matthieu on lit après le vers. 17. *Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad Christum generationes sunt XLII.* comme si ces mots étoient veritablement du texte. Au Chap. 9. du même Evangile après *manducat*, il y a *& bibit*. Etienne avoit aussi lu dans un de ses MSS. Grecs καὶ πίνει. Mais ces additions & quelques autres semblables ne sont d'aucune importance. On lit aussi au Chap. 6. de cet Evangile v. 16. selon la correction de Saint Jerôme dans son Commentaire sur cet endroit, *demoliuntur*, au lieu de *exterminant*.

On a effacé dans ce MS. quelques mots pour en mettre d'autres : ce qui est ordinaire à tous les MSS. qui ont été relus & corrigez. Au Ch. 8. de Saint Matth. v. 30. où il y a dans tous les Exemplaires Latins, *erat autem non longè*, le parchemin a été graté pour y reformer l'ancienne leçon. Les corrections & les notes critiques qui sont dans ce MS. outre les Scolies qui forment une espece de Chaîne, ne sont pas toutes d'une même main, y en ayant quelques-unes écrites en petits caracteres Saxons, & d'autres d'une écriture plus nouvelle ; ce qui fait voir qu'il a passé par differentes mains. On y a inseré quelques diverses leçons, comme au Chap. 24. de Saint Luc v. 25. où on lit dans le texte *duri corde*, l'on a mis au dessus *vel tardi*, qui est la veritable leçon. Au v.

24.

24. du même Chap. vis-à-vis de *piſcis aſſi*, on a mis à la marge, *vel aſſati*, & ſur le mot *aſſi*, *aigthi* en langue Saxone. Au Chap. 6. de Saint Marc v. 19. on lit dans le texte, *Herodes autem inſidiabatur illi*, & à la marge, *vel Herodias ut in quibusdam libris*.

Il auroit été à ſouhaitter qu'on eût marqué dans tous les Exemplaires MSS. les diverſes leçons ſur les mots ſeulement ou à la marge, ſans effacer les anciennes, comme on l'a obſervé en quelques endroits de cet Exemplaire Saxon. C'eſt ainſi que dans le ſeul Chap. 1. de Saint Jean on lit verſ. 26. *ſtetit*, & au deſſus, *vel ſtat* : au verſ. 29. *peccata*, & au deſſus, *vel peccatum :* au verſ. 42. on lit comme dans les Exemplaires d'aujourdhuy *filius Jona*, & il y a au deſſus, *vel Johanna*. Au Chap. 19. du même Evangile v. 3. ſur le mot *alapas*, on a écrit *vel palmas*. Il eſt cependant à-propos de remarquer, que ces notes critiques qui ſont marquées ſur les mots du texte ou à la marge, ne ſont pas toûjours des diverſes leçons priſes d'autres Exemplaires ; mais quelquefois des éclairciſſemens ou explications : & c'eſt de là que ſont venuës les gloſes interlineaires qui ſont anciennes, & qu'on trouve dans toutes ſortes de MSS. ſoit Grecs ſoit Latins. Ce qui a donné occaſion de multiplier les varietez de leçon ; car il eſt arrivé que les Copiſtes ont mis quelquefois dans le texte l'explication, en la place de l'ancienne leçon. Sur le mot de *Jechonia*, au Chap. 1. de S. Matth. v. 11. & 12. on trouve dans ce MS. deux fois *i. Joachim*, comme ſi par *Jechonias*, il falloit entendre *Joachim*. Au Chap. 2. du même Evangeliſte vis-à-vis du mot de *Rama*, on lit à la marge, *i. in excelſo*. Au Ch. 5. v. 22. ſur le mot, *gehennæ ignis*, il y a, *i. Purgatorii*, d'une main Saxone & ancienne.

Ce qui m'a paru de plus curieux dans ce MS. c'eſt l'orthographe de certains mots, où la lettre *h* n'eſt point au rang des veritables lettres de l'Alphabet, mais ſeulement comme une ſimple marque d'aſpiration au deſſus des lettres. Par exemple, dès le commencement de l'Evangile de Saint Matth. *Abraham* & *Phares* ſont écrits de cette maniere, *Abraàm*, *Pàres :* au lieu de *horrea*, on lit auſſi *òrrea*.

Il

Il paroît de plus de ce MS. & même du precedent écrit en lettres unciales, que les diphtongues ne sont pas si nouvelles que quelques-uns se sont imaginé: car on y en trouve quelques-unes, principalement *æ*. Il ne faut donc pas s'inscrire facilement en faux contre une piece ancienne, sous pretexte qu'on y trouvera quelques diphtongues.

Nous apprenons de ce MS. Saxon, que les Commentaires sur le Nouveau Testament en forme de Chaînes avec des gloses interlineaires sont très-anciens : car on y lit dès l'entrée ces noms écrits en caracteres Saxons; *Orig. Aug. Hir. B. Origene, Augustin, Jerôme, Bede*, aux lieux où l'on raporte leurs explications. Il n'y a neanmoins des Scolies que sur l'Evangile de Saint Matthieu, qui sont prises la plûpart de Saint Jerôme, & sur le commencement de S. Marc où on lit quelquefois *Be*, que je croy être *Bede*. Il y a aussi quelques Scolies sans aucun nom d'Auteur, & on en trouve entre celles-là de fort impertinentes.

Je ne dirai rien icy de plusieurs autres Exemplaires Latins du N. Testament, qui ont été écrits avec assez d'exactitude sous Loüis le Debonnaire & Charles le Chauve. Ces MSS. ne sont pas rares: mais il faut remonter plus haut, si l'on en veut avoir qui conservent encore une partie de l'ancienne Vulgate, à moins qu'on n'en trouve quelques-uns de ce tems-là qui ayent été copiez sur ces anciens. Luc de Bruge dans ses notes critiques sur le Nouv. Testament cite deux ou trois anciens Exemplaires, qui representent plusieurs leçons de l'ancienne édition Latine telle qu'elle étoit avant la correction de Saint Jerôme, qui a été suivie dans nôtre édition. *Constat*, dit-il parlant de ces Exemplaires, *exemplaria hæc multa ex veteri editione servare quæ in nostra emendata sunt*. Cela étant supposé comme un fait constant, il paroît que la nouvelle édition de Saint Jerôme, même au regard du Nouveau Testament, n'a pas été reçuë tout d'un coup dans les Eglises d'Occident. Dans les premiers changemens on a gardé une partie de l'ancienne.

Luc. Brug. Notat. in Epist. 1. ad Cor. C. 7. v. 33. & 34.

Il est arrivé la même chose à sa nouvelle traduction du V. Testament sur l'Ebreu; car l'édition dont nous nous servons a retenu quelques endroits

droits de l'ancienne. Il faudroit avoir son *Canon Ebreu*, c'est-à-dire sa Version comme il l'avoit faite sur l'original Ebreu. J'en ay vû une partie, & je croy qu'il ne seroit pas difficile de la trouver entiere dans les Bibliotheques anciennes des Benedictins, ausquels on est redevable des meilleures pieces que nous avons en Latin, tant de l'Ecriture Sainte que des Peres. Mais comme ces Moines ont été fort hardis dans leurs revisions, on se precautionnera pour ne pas confondre leurs corrections avec celles de S. Jerôme. L'on prendra garde qu'on a retouché quelques MSS. Latins du Nouveau Testament sur un Grec different du sien. Il se trouve, par exemple, des MSS. où on lit aussi bien que dans le Grec ordinaire cette clause à la fin de l'Oraison Dominicale, *Quia tuum est regnum & potentia & gloria in secula seculorum.* Et cependant il est certain que Saint Jerôme n'a point mis dans son édition ces paroles, qui n'étoient point dans ses Exemplaires Grecs les plus anciens & les plus correcte, & entr'autres dans celuy d'Origene qu'il suit ordinairement.

J'avois cru jusques à present, qu'il n'y avoit eu rien à craindre de ce côté-là pour la reformation de nôtre Vulgate sur l'Ebreu, parce que nous ne voyons point que ces Moines se soient appliquez à l'étude de la langue Ebraïque, au lieu qu'il y en a eu parmi eux qui ont sçu la langue Grecque. Mais depuis que le P. Mabillon a fait imprimer une *Censure* des Bibles Latines, retouchées par les Moines de Cîteaux sur le texte Ebreu qu'ils n'entendoient point, j'ay été convaincu que je me trompois. Voicy le titre de la Censure qui a été faite au commencement du XII. siecle. *Censura Stephani Abbatis Cisterciensis II. de aliquot locis Bibliorum*, & elle commence par ces termes, *Frater Stephanus novi Monasterii Abbas & præsentibus & futuris servis Dei salutem.* Il est bon d'entendre là-dessus le même P. Mabillon, qui loüe dans son Traité des Etudes Monastiques la diligence & l'application de cet Abbé à la correction de la Bible. *Ayant*, dit-il, *amassé plusieurs MSS. de la Bible, & s'étant apperçu qu'un des Exemplaires qu'ils avoient étoit extremement different des autres, il fit venir plusieurs*

Hardiesse de quelques Correcteurs Latins de la Bible.

In fine 1. vol. oper. S. Bern. Edit. Paris ann. 1690.

En 1109.

Mabill. Etud. Mon. Part. 1. ch. 10.

sieurs Juifs habiles pour corriger ce qui regardoit le Vieux Testament, & aprés avoir examiné tout avec grand soin, il ordonna que l'on bifferoit ces additions particulieres qui se trouvoient principalement dans les Livres des Rois, & que ceux qui transcriroient à l'avenir cette Bible omettroient ces additions. Cette Ordonnance paroît encore aujourdhuy à la tête de cet Exemplaire de la Bible, qui se garde à Citeaux.

Voilà un coup bien hardi, & qui ne peut pas même être comparé à la correction dont quelques-uns accusent les Juifs Masoretes. Car au moins ceux-cy entendoient-ils ce qu'ils reformoient: mais les Moines étoient en possession depuis long-tems de corriger les Bibles Latines, aussi bien que les Peres & les Conciles. Il y a de l'apparence que ce MS. qui étoit si different des autres Exemplaires de la Version de S. Jerôme, étoit le *Canon Ebreu* de ce Pere. Si cette correction a été bien faite ou non, l'on n'en sauroit que dire, à moins qu'on n'examine l'Exemplaire qu'on dit être encore à Cîteaux. Il seroit à desirer, que quelque personne savante dans la langue Ebraïque & dans la Critique prît ce soin-là. Les paroles de la Censure étant plus étenduës, & même plus fortes dans le Latin que dans le François du P. Mabillon, je les raporterai icy entieres. *Hanc Historiam*, dit Etienne troisiéme Abbé de Cîteaux, *scribere disponentes, inter plurimos libros quos de diversis Ecclesiis congregavimus ut veraciorem sequeremur, in quemdam fere ab omnibus multum dissonantem impegimus. Et quia illum pleniorem cæteris invenimus, fidem ei accommodantes hanc Historiam, secundùm quod in eodem libro invenimus, scripsimus. Quâ digestâ non modicè de dissonantia Historiarum turbati sumus; quia hoc plena docet ratio, ut quod ab uno interprete videlicet B. Hieronymo, quem cæteris interpretibus omissis nostrates jam jamque susceperant, de uno Hebraicæ veritatis fonte translatum est, unum debeat sonare. Sunt tamen quidam Veteris Testamenti libri qui non de Hebraico, sed de Chaldaico sermone ab eodem nostro interprete sunt translati, quia sic eos apud Judæos invenit, sicut ipsemet in Prologo super Daniele scribit, nosque illos sicut cæteros li-*

libros secundùm ejus translationem suscepimus. Unde nos multum de discordia nostrorum librorum quos ab uno interprete suscepimus admirantes, Judæos quosdam in sua scriptura peritos adivimus, ac diligentissimè lingua Romana inquisivimus de omnibus illis scripturarum locis, in quibus illæ partes & versus quos in prædicto nostro exemplari inveniebamus, & jam in hoc opere nostro inserebamus, quosque in aliis multis Historiis Latinis non inveniebamus: qui suos plures libros coram nobis revolventes, & in locis illis ubi eos rogabamus Hebraicam sive Chaldaicam scripturam Romanis verbis nobis exponentes, partes vel versus pro quibus turbabamur, minimè repererunt. Quapropter Hebraicæ atque Chaldaicæ veritati, & multis libris Latinis qui illa non habebant, sed per omnia duabus illis linguis concordabant, credentes, omnia illa superflua prorsus abrasimus, veluti in multis hujus libri locis apparet, & præcipuè in libris Regum, ubi major pars erroris inveniebatur. Nunc verò omnes qui hoc volumen sunt lecturi rogamus quatenus nullo modo prædictas partes vel versus superfluos huic operi amplius adjungant. Satis enim lucet in quibus locis erant, quia rasura pergameni eadem loca non celat. Interdicimus etiam autoritate Dei & nostræ Congregationis, ne quis hunc librum magno labore præparatum inhonestè tractare, vel ungulâ suâ per scripturam vel marginem ejus aliquid notare præsumat.

Je ne trouverois rien à redire à cette Censure, si elle venoit de personnes qui eussent été habiles dans la Critique, des Livres Sacrez. On doit demeurer d'accord, que pour bien retablir le Canon Ebreu de Saint Jerôme, il faut consulter non seulement les Exemplaires Latins, mais aussi l'original Ebreu sur lequel ce Pere a fait sa nouvelle traduction. Mais il est à craindre que les Moines de Cîteaux n'ayent été trompez par les Juifs, qui leur marquoient la difference de la Bible Ebraïque d'avec les Exemplaires Latins qui n'y étoient point conformes. Il se peut aussi faire, qu'ils n'ayent pas toûjours bien entendu ce que les Juifs leur disoient, ces Reviseurs de Citeaux n'étant point capables de juger par eux-mêmes de ces varietez. Dans le peu d'u-

d'uniformité qui se trouvoit entre les MSS. Latins de Saint Jerôme, il étoit facile de biffer un endroit pour un autre. Quoy qu'il en soit, il a été à-propos de faire toutes ces reflexions, afin que si l'on vient à publier le Canon dont il s'agit, c'est-à-dire la pure version de ce Pere sur l'Ebreu, l'on ne s'en raporte pas tout à fait aux MSS. qu'il faut bien examiner avant que de rien prononcer là-dessus. Il est encore bon d'observer qu'en fait de MSS. il n'est pas sûr de s'en raporter toûjours au plus grand nombre : car un seul qui aura été retouché & corrigé se sera repandu facilement & en peu de tems dans une Province entiere, par le moyen des copies que les Moines en faisoient. Un seul Moine dictoit à plusieurs : & ainsi l'on avoit plusieurs copies d'un même livre qui étoient tout à fait semblables, si ce n'est dans l'orthographe. Pour bien juger des MSS. il est necessaire d'en avoir quelques-uns écrits en differens païs éloignez les uns des autres. Ceux qui publient des Ouvrages sur des MSS. devroient marquer les lieux où ils ont été écrits, & même le tems autant que cela est possible Il seroit aussi bon de donner la figure de leurs caracteres & l'orthographe. A l'égard des diverses leçons, il faudroit quand les Exemplaires ont été retouchez, dire si elles sont de la premiere ou de la seconde main. Je prefererois les fautes de ceux qui n'ont point été retouchez, aux corrections de ceux qui ont été revûs par les Moines qui ont été souvent peu habiles, & même quelquefois remplis de fausses idées qui leur ont servi de regle. Ce n'est pas que les Exemplaires qui ne paroissent point retouchez, soient pour cela exemts de ces corrections : car ils auront pu être copiez sur d'autres qui avoient été corrigez ; & les Copistes n'auront point manqué de suivre les corrections. Tout cela fait bien voir combien il est difficile d'avoir de bons Exemplaires, soit de la Bible soit des autres livres. La Bible neanmoins a cet avantage sur ceux-cy, qu'il y en a eu de tout tems un plus grand nombre d'Exemplaires, & qu'elle s'est repanduë en toute sorte de païs, ayant été traduite en differentes langues.

Regles pour bien juger des MSS. & des diverses leçons.

Pour bien juger de l'antiquité & de la verité d'une leçon, l'on joindra les Exem-

plaires Grecs du N. Testament aux differens Exemplaires Latins, & à ceux des autres Versions qui ont été faites sur le Grec: car il est difficile qu'ils ayent tous été alterez d'une même maniere, tant dans l'original que dans les Versions. C'est par ce moyen qu'on distinguera plus facilement les vrayes leçons de l'édition Latine d'avec les fausses, n'étant pas sûr de s'en raporter entierement aux seuls Exemplaires Latins, qui ont été retouchez & corrigez par les Moines avec tant de liberté. Par exemple, si l'on suit les regles d'une Critique exacte, l'on ôtera de la Vulgate ces paroles du Chap. 27. de S. Matthieu vers. 35. *Ut impleretur quod dictum est*, & le reste du verset, parce qu'elles ne se trouvent point dans les meilleurs Exemplaires soit Grecs soit Latins, ni même dans la Version Syriaque. C'est pourquoy bien qu'elles soient dans le Grec ordinaire, les Critiques de Rome dont on a parlé cy-dessus les ont marquées d'un *obele* ou petite broche, pour montrer qu'elles n'étoient point du texte de cet Evangeliste. Le P. Morin accuse à l'occasion de ce passage & de quelques autres semblables les Protestans, de n'avoir pas sçu faire la difference qui est entre le Grec ordinaire & les veritables Exemplaires Grecs, ayant mis dans leurs Versions les leçons de ce Grec ordinaire, qu'ils avoüent eux-mêmes n'être point vray en ces lieux-là. C'est ce qu'il fait sentir en particulier à Beze au regard du vers. 35. du Chap. 27. de S. Matthieu; mais ce Traducteur de Geneve avoüe que ce vers. a été pris du Chap. 19. de S. Jean v. 24.

Morin. Exercit. Bibl. lib. 1. exercit. 2. cap. 4.

Les Moines de Citeaux qui n'étoient pas capables de faire toutes ces reflexions, ayant été consultez en qualité de Critiques par l'Archevêque de Lyon, qui souhaittoit avoir la Passion de JESUS-CHRIST corrigée de leur main, declarerent après en avoir deliberé long-tems, qu'il falloit conserver le passage dont il est question: *Scribatur*, disent ces Moines, *in textu Matthæi Euangelistæ ubi deest, diviserunt sibi vestimenta.* Ils veulent qu'on l'ajoûte aux Exemplaires où il n'étoit point: & pour n'agir pas avec trop de precipitation, ils chargerent un de leurs Abbez de s'informer des sentimens qu'on avoit là-dessus à Cluni & dans l'Eglise de Lyon. Après cela il fut jugé par un Arrêté du Chapitre

pitre qu'on l'ajoûteroit, *Scribatur.* Il ne sera pas inutile de produire icy le Decret entier que le P. Mabillon a fait imprimer, & qui est tiré des Actes d'un Chapitre de tout l'Ordre: *Ex actis Capituli generalis Ordinis Cisterciensis.* Voicy l'Acte daté de 1200. *Ad petitionem Domini quondam Lugdunensis Archiepiscopi, quà petit emendari lectionem Evangelicam de passione Domini, quæ juxtà Matthæum in ramis palmarum legitur, injungitur Abbati de Firmitate, ut in Cluniacensi & Lugdunensi Ecclesia quid inde sentiant diligenter inquirat, & in sequenti Capitulo studeat nuntiare. Anno* 1200. Et en suite, *Scribatur in textu* &c.

Zegers Religieux de l'Ordre de S. François, a beaucoup mieux jugé de cette diversité de leçon que les Moines de Cîteaux. Il pretend qu'on ne doit point conserver ce passage dans la Vulgate, parce que les anciens Ecrivains Ecclesiastiques ne l'ont point lu, & que quelques-uns de ces livres appellez *Correctoria*, marquent expressément qu'il n'est point dans les anciens Exemplaires, ne se trouvant que dans Saint Jean, comme même l'on en peut juger par les Canons d'Eusebe. D'où il conclut qu'il a été manifestement ajoûté, & qu'il n'est point veritablement du texte de S. Matthieu, bien qu'il l'eût lu dans deux anciens MSS. *Palam fit adjectitium esse & extra germanum contextum, etiam si id unus inter antiquos habeat codex aureus, & alter Enerbordiensis.* *Nicol. Zeger. Castig. in Cap. 27. Matth.*

Ce Zegers dont nous venons de parler a lu plusieurs Exemplaires Latins du Nouv. Testament, sur lesquels il a jugé des diverses leçons de la Vulgate. Luc de Bruges l'accuse d'avoir établi peu judicieusement de certaines leçons sur des passages des Peres, où ils n'ont cité que le sens de l'Ecriture, & non pas les propres termes. Ce savant Critique observe en même tems, qu'il n'est pas sûr de prendre pour regle leurs citations, qui ont été souvent alterées par les Copistes, qui écrivent ordinairement les passages de la Bible selon les leçons ausquelles ils sont accoutumez: outre qu'il est quelquefois arrivé que ceux qui ont pris le soin de l'impression de leurs Ouvrages, ont substitué la leçon de la Vulgate en la place de celle de ces anciens Auteurs. C'est en effet un defaut que j'ay déjà remarqué ailleurs. Les Moines Reviseurs, *Luc. Brug. Not. in Cap. 1. Epist. I. Petr.*

qui

qui étoient persuadez que la nouvelle Traduction de Saint Jerôme étoit plus exacte que l'ancienne qu'il avoit corrigée, n'ont pas seulement retouché les Exemplaires Latins sur cette Version; mais aussi quelquefois les passages de l'Ecriture raportez par les Peres: & c'est à quoy il faut bien prendre garde.

Un autre defaut qui vient encore de la lecture des anciens Ecrivains Ecclesiastiques, c'est que faute d'application l'on confond quelquefois leurs discours ou raisonnemens avec le texte de la Bible, où on lit en suite ce qui n'en est point. Il semble que ce soit là l'origine du vers. 7. Chap. 5. de l'Epître I. de S. Jean, que quelques-uns ont cru avoir lu dans S. Cyprien. J'ay traité au long de cette addition dans les deux premieres Parties de cette Histoire, où je n'ay rien avancé que sur de bons Actes. Il paroît neanmoins depuis peu un livre de Mr. Arnauld, où il n'a rien oublié pour détruire ce que j'ay raporté là-dessus.

Reponse aux difficultez de Mr. Arnauld, contre ce qu'on a avancé sur le vers. 7. du Ch. 5. de l'Epît. I. de S. Jean.

Ce grand Theologien semble se deffier des MSS. Latins que j'ay citez, bien que j'aye marqué les lieux où ils se trouvent, & que je les aye même cottez. *C'est aux savans de Paris*, dit-il, *à examiner ce que Mr. Simon dit de ces exemplaires, aussi bien que son long discours sur une Preface de S. Jerôme. Je ne suis pas en état d'entrer dans cette discussion.* Il luy étoit facile d'en savoir la verité par le moyen des Benedictins de Saint Germain des Prez. Ce fait peut être discuté en deux heures de tems, & même sans sortir de leur Bibliotheque. Il devoit même avoir eu pour suspecte sans le secours des MSS. la Preface dont il est question. Mariana ne la cite quelquefois qu'en doutant si elle est veritablement de S. Jerôme. Je ne croy pas qu'il y ait lieu d'en douter presentement, après les observations qu'on a faites sur cela dans la seconde Partie de cet Ouvrage. Il seroit difficile de marquer precisément le tems auquel cette piece a été forgée. Dans le MS. des quatre Evangiles en lettres unciales, dont j'ay parlé cy-dessus, on lit à la tête de chaque Evangile des Prefaces sous le nom de ce Pere, aussi bien que dans l'autre Exemplaire écrit en caracteres Saxons. Mais je n'ay vû aucun MS. des Actes des Apôtres & des Epîtres Canoniques, qui fût aussi ancien que le premier MS.

Difficultez proposées à Mr. Steyaert, 6. Part. p. 260.

MS. ils ſont tous au deſſous de Charlemagne. J'ay dit ailleurs que c'étoit principalement dans les Exemplaires de la Bible Latine qu'il falloit chercher cette Preface : elle ſe trouve neanmoins avec la Preface ſur les Actes des Apôtres à la fin d'un MS. de la Bibliotheque du Roy, qui contient quelques livres de Rhetorique de Ciceron & de Quintilien. Ce MS. vient du Monaſtere de Fleuri, & l'écriture de ces deux pieces a bien 700. ans. Il ne faut pourtant pas croire qu'elles ne ſoient que de ce tems-là. Les Benedictins de la Congregation de Saint Maur, qui travaillent depuis long-tems à une nouvelle édition de Saint Jerôme, & qui ont ramaſſé de tous côtez des MSS. pourront nous donner quelques lumieres là-deſſus.

Cod. MS. ex Bibl. Reg. n. 5517.

Pour revenir à Mr. Arnauld: ſur ce que j'ay dit qu'il y avoit d'anciens MSS. Latins à la marge deſquels le paſſage dont il s'agit ſe trouve ajoûté, d'une écriture qui ne paroît pas moins ancienne que celle du texte, il en reſulte, ſelon luy, que c'eſt le Copiſte qui l'avoit paſſé par mégarde, & qu'il a en ſuite corrigé ſa faute. Il eſt vray qu'en revoyant les manuſcrits on y ajoûtoit le paſſages qui avoient été veritablement omis, & ceux qu'on croyoit avoir été omis : mais celuy-cy ne peut être mis au nombre des veritables omiſſions, ſi ce n'eſt au regard de quelques autres Exemplaires nouveaux, & qui auroient été retouchez. Quand une addition ſemblable à celle dont il eſt queſtion vient d'une pure omiſſion, il y a bien plus de MSS. qui contiennent ce qui a été omis, que d'autres qui ne le contiennent point. Or il eſt conſtant qu'en remontant un peu plus haut, l'on ne trouvera aucune Egliſe qui ait lu ce paſſage dans ſes Exemplaires ; & par conſequent l'addition ne peut pas venir d'une ſimple omiſſion. Les Egliſes d'Afrique n'ont point lu ce paſſage au tems de S. Auguſtin. Bede qui a commenté l'Epitre I. de S. Jean, nous fournit une preuve évidente que ce verſet n'étoit point au VIII. ſiecle dans les Exemplaires de la Grand' Bretagne. On convient auſſi pour l'Egliſe de Rome que S. Leon ne l'a point lu : & en France, l'ancien Lectionnaire produit par le P. Mabillon nous apprend, qu'il n'étoit point auſſi dans nos Exemplaires. A quoy l'on ajoûtera toutes les Egliſes du Rite Syrien, ſoit Jacobites

ſoit Neſtoriennes, & même les autres nations d'Orient, qui ne l'ont point dans leurs verſions faites ſur le Grec, ou ſur d'autres tirées de ce même Grec.

Nous ne trouvons rien de plus ancien pour apuyer ce paſſage, que la citation d'Eugene dans ſa profeſſion de foy raportée par Victor de Vite, & de laquelle j'ay fait mention dans la premiere Partie de l'Hiſtoire Critique du Nouv. Teſtament. J'ay de plus reconnu que S. Fulgence a cité ce paſſage de la même maniere que luy. Mr. Arnauld chicane ſur ce que je n'ay pas produit les paſſages de ce dernier, comme ſi j'avois eu peur qu'ils ne fiſſent trop d'impreſſion ſur l'eſprit de mes lecteurs. Si les Ouvrages de ce Pere n'étoient qu'en MS. ou que l'imprimé fût fort rare, il auroit raiſon de faire cette objection. Mais ayant raporté les paroles d'Eugene, qui eſt le premier où j'aye lu ce paſſage, n'ay-je pas eu raiſon de dire ſimplement, que Saint Fulgence qui a été après luy l'a lu de la même ſorte?

Je ne devois pas, dit-on, diſſimuler l'endroit de S. Fulgence, qui ôte toute la force de la preuve que j'ay tirée du temoignage de Facundus, puis que ce premier reconnoît que S. Cyprien a lu dans l'Epître I. de S. Jean le paſſage dont il eſt queſtion. Eſt-ce diſſimuler, que de renvoyer à un Auteur auſſi commun qu'eſt ce Pere, ſur lequel je n'avois aucune reflexion nouvelle à faire? C'eſt bien plûtôt Mr. Arnauld qui diſſimule la preuve que j'ay tirée de S. Auguſtin en ce même endroit, & que j'ay jointe à Facundus. Il me ſemble que ſi l'on compare S. Auguſtin & Facundus avec Eugene & Fulgence, pour ſavoir leſquels ont mieux entendu Saint Cyprien, il n'y aura pas à deliberer ſur le party qu'on doit prendre. Il eſt ſans doute que S. Auguſtin n'a jamais oppoſé le paſſage des trois Temoins Celeſtes aux Ariens, bien qu'il ait eu des occaſions de le faire. Il avoit lu & relu S. Cyprien, pourquoy donc n'y a-t-il pas vû ce que S. Fulgence y a vû quelque tems après; ſi ce n'eſt que ce dernier n'a pas compris le ſens de ce Saint Evêque, & qu'Eugene ſeul auteur de la Confeſſion de foy raportée par Victor, qui ne l'avoit point auſſi entendu, luy ait donné lieu de voir dans S. Cyprien ce qui n'y étoit point? Nôtre Docteur abandonne ſans aucune

eune neceſſité ſon grand maître S. Auguſtin.

Tout ce que je devois raiſonnablement conclure de la penſée de Facundus, ſelon Mr. Arnauld, *eſt que le verſet des trois témoins celeſtes n'étoit pas dans l'exemplaire dont Facundus ſe ſervoit, lors qu'il a fait ſon livre* de tribus Capitulis; *& comme il ne l'a pas fait en Afrique, mais à Conſtantinople, ſon témoignage a bien moins de force pour juger de ce qui eſt dans les exemplaires des Egliſes d'Afrique, que ceux d'Eugene & de S. Fulgence.* Facundus pour être à Conſtantinople étoit-il moins Africain? Avoit-il oublié étant parmi les Grecs, ce qu'on liſoit dans les Exemplaires Latins de ſon Egliſe? Pour convaincre nôtre Docteur, qu'Eugene & S. Fulgence ont lu dans les Exemplaires de l'Egliſe d'Afrique ce qui n'y étoit point auparavant, il ſuffit de jetter les yeux ſur la diſpute de Saint Auguſtin dans la ville d'Hippone, avec Maximin Evêque Arien. Il paroît manifeſtement de cette diſpute entre deux Evêques, qui paſſoient alors pour les plus habiles Theologiens de toute l'Afrique, que le verſet des trois Témoins Celeſtes n'étoit point dans les Exemplaires Latins de ce païs-là. Comme ce fait eſt important, & qu'il eſt une preuve évidente des additions qui ont été inſerées dans quelques Exemplaires du Nouv. Teſtament, à l'occaſion de la lecture des Peres, cela m'oblige de l'examiner plus à fond. Voicy les propres paroles de Mr. Arnauld contre Facundus.

„Il eſt aiſé de montrer, que „ce que Facundus attribuë à „S. Cyprien eſt tout à fait in„ſoutenable. Il pretend que „quand ce S. Martyr, après „avoir cité cet endroit de l'E„vangile, *Ego & Pater unum* „*ſumus*, ajoûte, *& iterum:* „*de Patre, & Filio, & Spiritu* „*Sancto ſcriptum eſt; Et tres* „*unum ſunt*, il n'avoit en vûë „que ces paroles de l'Epître „de S. Jean: *Tres ſunt qui te*„*ſtimonium dant in terra, ſpi*„*ritus, aqua & ſanguis, &* „*tres unum ſunt.* Or Facun„dus n'appuye cette imagina„tion que ſur ce qu'il avoit „dit auparavant, qu'on devoit „entendre par le mot d'*eſprit*, „le Pere; par le mot d'*eau*, le „S. Eſprit; & par le mot de „*ſang*, le Fils: ce qu'il avoit „pretendu prouver par divers „paſſages de l'Ecriture. Mais „c'eſt cela même qui fait voir,

Difficult. propoſées à Mr. Steyaert, Part. 6. p. 268. & ſeqq.

L 2 „que

„ que ce que Facundus fait faire à S. Cyprien est tout à fait „ contraire au bon sens. Car il „ est si vray qu'il ne viendra „ jamais naturellement dans „ l'esprit de personne, que ces „ trois mots, *esprit*, *eau*, *sang*, „ n'étant précedez ni suivis „ d'aucune autre chose, le premier signifie le Pere, le second le S. Esprit, & le troisiéme le Fils, que Facundus „ luy-même n'a pas cru que ses „ lecteurs les prendroient en ce „ sens, à moins qu'il ne leur „ eût prouvé par divers passages de l'Ecriture, que cette explication n'étoit pas si „ éloignée d'apparence qu'on „ le pourroit croire d'abord. „ C'est ce qu'il tâche de faire „ par ce discours.

Mr. Arnauld raporte icy les paroles de Facundus au long, c'est-à-dire les passages dont il se sert pour apuyer son explication du verset: *Tres sunt qui testimonium dant in terra, spiritus* &c. après quoy ce Docteur ajoûte, parlant du même Facundus. „ Et après toutes „ ces preuves, il suppose qu'il „ y en aura qui ne voudront „ pas demeurer d'accord, que „ ces trois mots, *esprit*, *eau* & „ *sang*, signifient la Trinité „ qui est un seul Dieu. Comment donc s'est-il pu imaginer, que si S. Cyprien n'avoit eu dans son Exemplaire „ de l'Epître de Saint Jean, „ que ce que nous lisons dans „ le verset 8. *Tres sunt qui testimonium dant in terra, spiritus, aqua & sanguis, & hi tres unum sunt*, il n'eût „ dit au moins pour les appliquer à la Trinité, que l'esprit signifie le Pere, l'eau le „ S. Esprit, & le sang le Fils, „ comme fait Facundus? Au „ lieu de quoy dire sans aucun autre avertissement, *Il „ est aussi écrit du Pere, du „ Fils & du S. Esprit, que ces „ trois ne sont qu'un*, c'étoit „ le vray moyen de ne se faire entendre de personne. „ Car on peut acquiescer à ces „ sens figurez, quand on y a „ donné quelque vraisemblance par d'autres passages; mais „ ce Saint Martyr avoit trop „ d'esprit & de jugement pour „ croire, que ceux à qui il écrivoit pour leur recommander „ l'unité de l'Eglise, trouveroient d'eux-mêmes sans qu'il „ les en avertit qu'il étoit parlé *du Pere, & du Fils, & „ du S. Esprit*, dans un passage où ils n'auroient trouvé „ que ces mots, *esprit*, *eau & „ sang*.

C'est ainsi que cet illustre Theologien tâche de detruire

par

Mr. Arnauld fait paroitre peu de sincerité dans les raisons qu'il apporte pour defendre l'autorité de ce verset.

par de purs raisonnemens la verité d'un fait, dont un homme sincere & exemt de préjugez ne doutera jamais, s'il veut seulement jetter les yeux sur le passage allegué par S. Cyprien, & le comparer avec ce que S. Augustin a dit sur le verset, *Tres sunt qui testimonium dant in terra*, &c. dans sa dispute contre Maximin, & que Facundus n'a fait que copier dans son livre *de tribus Capitulis*. S. Cyprien traitant de l'Unité de l'Eglise, raporte plusieurs passages du N. Testament, & entr'autres ces deux-cy de Saint Jean, *Moy & le Pere sommes une même chose : Et ces trois sont une même chose*. Ce qui a pu faire croire que cette derniere citation regarde les trois Temoins Celestes, c'est que ce Pere s'explique de la sorte, *De Patre, Filio & Spiritu Sancto scriptum est, Et hi tres unum sunt ; & il est écrit touchant le Pere, le Fils & le S. Esprit, Et ces trois sont une même chose*. Il n'a donc pas eu en vüë, dit-on, ces trois autres témoins, l'esprit, l'eau & le sang, comme Facundus l'a pretendu.

Joann. 10: 30. Epist. I. Joann. Cap. 5.

Il est vray que si nous n'avions pas des preuves évidentes, que dans les anciens tems l'on entendoit, sur tout en Afrique, les trois personnes de la Trinité par *l'esprit, l'eau & le sang*, l'autorité seule de Facundus ne seroit pas recevable. Mais écoutons S. Augustin, qui decide en termes formels le fait dont il s'agit. Il suppose manifestement dans sa dispute contre Maximin, que par ces trois temoins de la terre l'on entend *le Pere, le Fils & le S. Esprit*. Son adversaire pouvant prendre avantage de ce qu'il est dit dans l'Epître I. de S. Jean, que *l'esprit, l'eau & le sang sont une même chose*, & prouver de là que cette expression *unum sunt*, ne signifie pas l'unité d'essence ou de substance, puis que ces trois choses sont trois substances differentes, il luy repond de cette maniere : Il est bon que vous soyez averti, que l'esprit, l'eau & le sang sont en ce lieu-là des signes, & qu'ainsi l'on ne doit pas considerer ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais ce qu'ils signifient. Or (*h*) si nous recherchons, ajoûte-

(h) *Si verò ea quæ his significata sunt velimus inquirere, non absurdè occurrit ipsa Trinitas, quæ unus solus, verus summus Deus est, Pater, & Filius, & Spiritus*

te-t-il, ce qui eſt ſignifié par ces trois choſes, nous trouverons la Trinité, qui eſt un ſeul vray & ſouverain Dieu, le Pere, le Fils & le S. Eſprit; dont on a pu dire veritablement, qu'il y a trois témoins, & que ces trois ſont une même choſe. Par l'eſprit le Pere ſera ſignifié, le Fils, par le ſang, & par l'eau, le S. Eſprit.

Peut-on voir une explication plus nette & plus claire de cette expreſſion de S. Cyprien, *de Patre, Filio & Spiritu Sancto ſcriptum eſt: Et hi tres unum ſunt*, que ce que dit icy S. Auguſtin parlant du Pere, du Fils & du S. Eſprit, qu'on peut dire veritablement d'eux, *Tres ſunt qui teſtimonium dant, ſpiritus, aqua & ſanguis, & hi tres unum ſunt.* Cite-t-il le verſet qui parle des trois Temoins Celeſtes? Nullement, parce qu'il étoit alors inconnu aux Egliſes d'Afrique, & que Saint Auguſtin n'a point vû dans Saint Cyprien, ce que Mr. Arnauld qui a l'eſprit plus penetrant y voit aprés Saint Fulgence. Saint Auguſtin de plus raporte les mêmes paſſages du Nouveau Teſtament que Facundus, auſquels il fait repondre l'eſprit, l'eau & le ſang, ou plûtôt Facundus les a pris de luy n'ayant fait que le copier. D'où l'on pourra juger ſi cet Auteur a eu tort d'avoir avancé, que S. Cyprien a entendu du Pere, du Fils & du Saint Eſprit le paſſage de S. Jean, qui regarde les trois temoins de la terre. Il pouvoit ajoûter, que ç'a été auſſi le ſens que S. Auguſtin a donné à ce même paſſage.

L'on nous vient dire cependant, *Que ce que Facundus a fait faire à Saint Cyprien eſt tout à fait contraire au bons ſens*; qu'il falloit que ces trois mots, *eſprit, eau & ſang*, fuſſent precedez de quelque autre choſe, pour marquer que le premier ſignifie le Pere; le ſecond, le Saint Eſprit; le troiſiéme, le Fils. C'eſt un grand malheur pour Saint Cyprien de n'avoir pas été élevé dans les Ecoles de Port-Royal, où l'on ne parle que de raiſonnement & de bon ſens, S. Cyprien a parlé ſelon l'uſage de ſon tems, & il ſup-

---

Spiritus Sanctus, *de quibus veriſſimè dici potuit*, tres ſunt teſtes, & tres unum ſunt, *ut nomine Spiritus accipiamus Deum Patrem . . . nomine autem ſanguinis Filium . . . & nomine aquæ Spiritum Sanctum.* Auguſt. lib. 3. contra Maxim. cap. 22.

ſuppoſe une explication qui étoit reçuë. L'on a pu remarquer quelque choſe de ſemblable dans la Scolie Grecque qui a été raportée au Chap. 18. de la I. Partie de cette Hiſtoire. Il n'y a cependant aucun Pere Grec qui ſe ſoit ſervi contre les Ariens du paſſage des trois Temoins Celeſtes. Ces Scoliaſtes Grecs n'ont donc pu leur oppoſer que le verſet où il eſt parlé des trois temoins de la terre, qui ſont *l'eſprit*, *l'eau & le ſang:* & ſi l'on trouve à redire à ces ſortes d'interpretations, c'eſt aux reformateurs de Port-Royal à reformer tous les anciens Peres, & ils doivent même commencer par S. Auguſtin, dont les explications ne ſeront pas très-ſouvent conformes au bon ſens, ſi la cenſure de Mr. Arnauld a lieu. Ce Pere appuye l'interpretation dont il s'agit, & il declare en même tems qu'elle n'a rien d'abſurde, *non abſurdè occurrit ipſa Trinitas*. Après quoy il ajoûte de certains paſſages du Nouveau Teſtament pour luy donner plus de jour, & ce ſont ces mêmes paſſages dont Facundus s'eſt ſervi. Mais ſi nôtre Docteur pretend, comme il ſemble le pretendre en parlant de Facundus, que ces paſſages de l'Ecriture prouvent que cette explication n'eſt pas ſi éloignée d'apparence qu'on le pourroit croire d'abord, je luy repons que ces preuves ne ſont pas plus capables de faire goûter l'interpretation, que les ſimples paroles du texte qui ſe faiſoient aſſez entendre d'elles-mêmes, dans un tems où ces ſortes d'explications étoient communes & dans l'uſage. Selon le raiſonnement de nôtre Docteur, les premiers Commentateurs du N. Teſtam. & les Apôtres mêmes auront donné à pluſieurs endroits de l'Ancien Teſtament des interpretations *contraires au bon ſens, & tout à fait inſoutenables.*

On ajoûte, que *ſi S. Cyprien avoit eu la penſee qu'on luy attribuë, il auroit au moins garde l'ordre des trois mots*, eſprit, eau, ſang, *& comme ç'auroit été l'eau qui eût ſignifie le Saint Eſprit, il auroit dit*, de Patre & Spiritu Sancto ſcriptum eſt. Et tres unum ſunt. *Or c'eſt ce qu'il ne fait pas. Mais il garde le même ordre du verſet où il eſt parle des temoins celeſtes.* S. Cyprien appliquant aux trois perſonnes de la Trinité le verſet dont il s'agit, ne doit-il pas nommer ces trois perſonnes dans

Difficul. propoſ. à Mr. Steyart, 6. Part. p. 271.

dans leur ordre ? Saint Augustin qui a entendu de la Trinité ce même verset aussi bien que Saint Cyprien n'a pas gardé l'ordre des trois mots, *esprit*, *eau & sang* : mais après les avoir raportez, il dit que par ces trois mots sont signifiez le Pere, le Fils & le Saint Esprit ; *Pater*, *& Filius*, *& Spiritus Sanctus*. Mr. Arnauld conclura donc, que Saint Augustin a lu le passage des trois Temoins Celestes ; ce qui est très-faux. Je ne dois pas passer sous silence la reflexion que ce grand homme fait, avant ce que nous venons de raporter. Ce verset, dit-il, si favorable aux Catholiques a été cité par des Evêques, *dans des écrits qui devoient être vûs & critiquez par les Evêques Ariens, sous la domination desquels ils gemissoient, il faut donc qu'ils fussent bien persuadez que ce verset se trouvoit dans les Exemplaires de l'Epître de Saint Jean qui étoient alors en Afrique. Car se seroient-ils exposez à être dementis & traittez de faussaires par ces Evêques Ariens, qui leur auroient fait voir que ce qu'ils citoient de cette Epître de S. Jean n'y étoit point ?* Il ajoûte de plus, que dans la Confession de foy dressée par Eugene Archevêque de Carthage, & approuvée par un très-grand nombre d'Evêques, ce passage n'y est point raporté incidemment, mais comme une preuve très-forte de la Divinité du Saint Esprit : d'où il conclut, qu'il n'est pas possible, *qu'au moins la plûpart de ces Evêques n'y eussent fait attention, & que plusieurs n'eussent temoigné en être surpris, si ce verset n'eût point été dans leur Exemplaire de l'Epître de Saint Jean.*

Ibid. p. 266.

Si les faits se decidoient par de purs raisonnemens, je pourrois demander à Mr. Arnauld, comment il s'est pu faire que ces Evêques, soit Catholiques soit Ariens, qu'on fait capables de tant de reflexions, n'ont pas observé qu'au tems de la dispute entre Saint Augustin & Maximin Evêque Arien, laquelle étoit peu éloignée de leur tems, le passage de l'Epître de Saint Jean ne se trouvoit point dans les Exemplaires d'Afrique ? Les Ariens ne devoient-ils pas opposer aux Catholiques ces Exemplaires ? Mais laissons là ces sortes de raisonnemens, qui ne peuvent detruire des preuves de fait. J'ajoûterai seulement, que ce grand nombre d'Evêques d'Afrique se reduit

au seul Eugene, qui composa du consentement de tous ces Evêques la Confession de foy dont il s'agit. *Eugenius Carthaginis Africæ civitatis Episcopus & Confessor publicus admonitus ab Hunerico Vandalorum Rege Catholicæ fidei expositionem, & maximè verbi homousii proprietatem differere, cum consensu omnium Africæ, Mauritaniæ, & Sardiniæ atque Corsicæ Episcoporum & Confessorum qui in Catholica permanserunt fide, composuit librum fidei non solùm sanctarum Scripturarum sententiis, sed & Patrum testimoniis communitum, & per collegas Confessionis suæ porrexit.* Ce sont les paroles de Gennadius, qui marquent assez que ce fut Eugene seul qui mit par écrit tout ce qui est raporté dans cette Profession de foy, à laquelle les autres Evêques souscrivirent, sans examiner en Critiques les passages de l'Ecriture qui y étoient citez. Si la raison qu'on apporte pour montrer que ce passage étoit dans les Exemplaires qui étoient alors en Afrique, savoir que les Catholiques se seroient exposez à être traittez de faussaires par les Ariens, étoit concluante, l'on concluroit aussi qu'on

Gennad. de Script. Eccl.

lisoit au tems de S. Ambroise dans les Exemplaires qui étoient alors en Italie ces mots, *quia Deus Spiritus est*, au Chap. 3. de Saint Jean v. 6. Ce saint Docteur, dirons-nous en raisonnant selon la methode de Mr. Arnauld, se seroit-il exposé à être dementi & traitté de faussaire par les Ariens, qui luy auroient fait voir que ce qu'il citoit de l'Evangile de Saint Jean n'y étoit point ? Il y a même quelque chose de plus dans le fait de Saint Ambroise, que dans celuy des Evêques d'Afrique: car il accuse les Ariens d'être faussaires, & d'avoir ôté des Exemplaires Latins ce passage qui est une preuve évidente de la Divinité du Saint Esprit. Il est aisé de voir que S. Ambroise a eu un Exemplaire Latin qui avoit été alteré: aussi personne n'est-il tombé jusques à present sur aucun Exemplaire, soit Grec soit Latin, ni même sur aucune Version où ces mots fussent.

Il seroit inutile de m'étendre icy sur les diverses leçons qui viennent des Notes ou Scolies qui ont passé de la marge des livres MSS. dans le texte. J'en ay raporté des preuves évidentes dans ma troisiéme Partie de l'Histoire

Critique, & il y aura lieu d'en produire un plus grand nombre d'exemples dans un Ouvrage separé. C'est de là principalement que viennent les alterations de la plûpart des livres, que ceux qui les font imprimer ne peuvent pas toûjours remarquer, parce qu'ils n'ont point eu assez d'Exemplaires MSS. pour les conferer ensemble. Saint Jerôme se plaint dans sa lettre à Sunia & Fretela, qu'on avoit mis contre son intention dans sa nouvelle traduction des Pseaumes sur le Grec des Septante, une leçon qu'il n'avoit fait que remarquer à la marge pour l'instruction de ses lecteurs. *Miror*, dit-il, *quomodo è latere adnotationem nostram quis temerarius scribendam in corpore putaverit, quam nos pro eruditione legentis scripsimus.* Il y en a plusieurs de cette nature dans les Exemplaires tant Grecs que Latins du Nouveau Testament. Aussi est-ce sur ce pied-là que j'ay jugé au Chap. 18. de la I. Partie de cette Histoire Critique, qu'il y avoit de l'apparence que le verset de l'Epitre I. de Saint Jean, où il est parlé des trois Temoins Celestes, a passé de la marge dans le texte. Je supposois alors que ce verset fût, comme on le croit ordinairement, dans quelques Exemplaires Grecs veritables. Et en effet cela étant supposé, je ne voy pas quelle raison l'on peut apporter pour prouver le contraire; sur tout ayant indiqué de certaines Scolies Grecques qui auroient donné occasion à cette addition.

Origine de la plûpart des alterations qui sont dans les livres.

Hieron. in epist. ad Sun. & Fretel.

Cependant, si nous en croyons Mr. Arnauld, je plaide la cause des Sociniens, lors *qu'après avoir dit qu'Erasme s'est trompé, quand il a accusé les Grecs d'avoir reformé leurs livres sur ceux des Latins*, j'ajoûte qu'il est bien plus probable, que cette leçon a été d'abord à *la marge en forme de Scolie, qui a été en suite inserée dans le texte par les Copistes.* Voyons de quelle maniere s'y prend ce grand defenseur de l'Eglise contre les nouveaux Antitrinitaires, pour assûrer la verité du passage dont il s'agit. „Il est bien „aisé, dit-il, de compren„dre, comment ce qui est dit „des Temoins Celestes étant „veritablement de Saint Jean, „a pu être omis par mégarde „dans quelques Exemplaires, „& en suite en plusieurs autres „transcrits sur ceux-là; car „rien n'est plus ordinaire, que „quand un même mot est „dans

Faux raisonnement de Mr. Arnauld contre les Sociniens.

Diffic. propos. à Mr. Steyart, Part. 6. p. 258. & 259.

„ dans deux periodes qui se
„ suivent, le Copiste ayant
„ écrit ce mot de la premiere
„ periode, passe par mégar-
„ de à ce qui suit ce même mot
„ dans la seconde, comme le
„ savent assez ceux qui corri-
„ gent les épreuves des livres
„ qui s'impriment. C'est ce
„ qui se rencontre icy, quand
„ on suppose que tout ce que
„ nous lisons maintenant en
„ cet endroit de S. Jean est de
„ l'Apôtre. Le mot de μαρτυ-
„ ροῦντες est d'abord devant,
„ ἐν τῷ οὐρανῷ, & en suite avant
„ ἐν τῇ γῇ; d'où la faute que
„ j'ay dite peut être aisément
„ arrivée, sans que je l'explique
„ davantage; & il est facile
„ qu'elle ait passé en plusieurs
„ autres Exemplaires: car ce-
„ luy qui copioit un de ceux
„ où cette faute étoit, ne pou-
„ voit pas deviner qu'il y man-
„ quoit quelque chose. Cela est
„ cent fois plus vraisemblable,
„ que ce que Mr. Simon dit de
„ ces Scolies qu'on auroit fait
„ passer de la marge dans le
„ texte. Pourquoy donc ne
„ proposoit-il pas au moins cet-
„ te maniere de resoudre cet-
„ te difficulté, qui conservoit à
„ l'Eglise un passage si impor-
„ tant pour l'affermissement du
„ plus grand mystere de nôtre
„ foy, quand ce n'auroit été
„ qu'en laissant à ses lecteurs
„ la liberté de choisir? Mais on
„ voit au contraire qu'il n'y a
„ rien qu'il ne fasse, pour auto-
„ riser celuy des deux partis
„ qui est le plus desavanta-
„ geux à nôtre Religion.

Il ne s'agit pas icy de savoir ce qui est plus aisé à comprendre, mais de connoitre la veritable leçon de cet endroit. Or je soutiens que cette varieté ne peut être reduite à une simple omission de Copiste: & c'est ce qui m'a empêché de proposer cette maniere de resoudre la difficulté dont il est question, parce que selon les loix d'une bonne Critique elle m'a paru insoutenable. Un homme judicieux doit bien prendre garge à ne pas opposer aux Sociniens des preuves foibles, & qui tombent d'elles-mêmes quand on vient à les examiner. Or c'est ce que fait icy Mr. Arnauld. On ne peut reduire, comme je l'ay déjà remarqué cy-dessus, une diversité de leçon à la simple omission qui ne vient que des Copistes, lors qu'il est constant que ce qu'on pretend être une omission, ne se trouve point non seulement dans le plus grand nombre des Exemplaires, mais generalement presque dans

tous, & que toutes les Eglises du monde s'accordent là-dessus. Afin de faire mieux sentir à nôtre Docteur combien il a tort, dans un tems où l'on a fait tant de nouvelles decouvertes sur ce passage par le moyen des MSS. de combattre des Heretiques aussi subtils que sont les Unitaires, par des conjectures qui n'ont aucune vraisemblance, je le prie de repondre à cette objection, où l'on ne se sert point d'autres principes que des siens, & qui pourroit luy être proposée par quelque Socinien.

A quoy pensez-vous, Mr. le Docteur, de nous venir dire que le verset des trois Temoins Celestes de l'Epître I. de Saint Jean n'a point été inseré après coup, mais que la varieté qui se trouve là-dessus entre les Exemplaires Grecs vient d'une pure omission de Copiste? Vous ne vous souvenez plus apparemment d'une belle regle de Critique, que vous avez établie avec beaucoup de sincerité dans un livre qui a pour titre, *De la lecture de l'Ecriture Sainte contre les paradoxes extravagans & impies de Mr Mallet*. Ce Docteur que vous traittez d'extravagant & d'impie, se trouvoit appuyé sur les Cardinaux Bellarmin & du Perron. C'est pourquoy pour prevenir l'objection que ceux de vôtre Communion auroient pu vous faire de ce côté-là, vous y dites judicieusement: *Quoy qu'il en soit comme il ne s'agit d'aucun dogme, mais d'un pur fait, & qu'en matiere de faits qui dependent de l'inspection des pieces, l'autorite de qui que ce soit ne peut empêcher qu'on n'examine ce qui en est dans la verite, je me trouve obligé de dire qu'il est surprenant, que ces deux savans Cardinaux ayent pu prendre pour une verite manifeste une chose si éloignée de la verite.* (Arn. de la lect. de l'Ecr. S. liv. 2. chap. 8. p. 133.)

Il ne s'agit icy que d'un fait dont la verité doit dependre de *l'inspection des pieces*, & non de *l'autorité de qui que ce soit*. Cela étant nôtre procés sera bientôt terminé. Je ne veux pas même prendre d'autre juge de nôtre different que vôtre S. Augustin, qui a établi pour maxime, comme vous le raportez vous-mêmes dans l'endroit que je viens de citer, (Ibid. p. 134.) que lors qu'il est question de juger d'une alteration qu'on pretendroit être arrivée aux Exemplaires du Nouv. Testament, il faut avoir recours à l'autorité d'un grand nombre d'Exemplaires plus anciens, &

aux Verſions qui en ont été faites en differentes langues. Il veut que lors qu'il s'agit de ſimples varietez entre les Exemplaires, *on prefere le plus grand nombre au plus petit, ou les plus anciens aux plus nouveaux.* Où en êtes vous, ſi l'on ſuit cette regle de vôtre maître? Sur le fait des trois Temoins Celeſtes, vous ne trouverez non ſeulement aucun MS. Grec ancien qui l'appuye, mais même aucune Egliſe tant dans l'Orient que dans l'Occident, ſi ce n'eſt dans quelques Exemplaires Latins qui ont été manifeſtement alterez, ſi l'on en juge ſelon la regle de Saint Auguſtin. Parcourez toutes les Egliſes Grecques, qui ont eu un très-grand nombre d'Ecrivains contre les Ariens: il n'y en a aucun qui leur ait oppoſé ce paſſage. Pour ce qui eſt des Egliſes d'Occident, S. Ambroiſe pour l'Egliſe de Milan, Saint Auguſtin pour les Egliſes d'Afrique, Saint Leon pour l'Egliſe de Rome, ſont des temoins fideles qui depoſent qu'on ne liſoit point ce même paſſage dans les Exemplaires Latins de leur tems. Bede qui eſt poſterieur ne l'a point auſſi lu dans ceux de la Grand' Bretagne.

Je ne vous parle point des Egliſes d'Orient, qui ont le Nouveau Teſtament en langue Syriaque: car vous ſavez qu'il eſt de notorieté publique, que le temoignage des trois Temoins Celeſtes n'eſt point dans leur Verſion, non plus que dans les Traductions Arabes qui ſont venuës à nôtre connoiſſance. Il n'eſt point auſſi dans la Verſion Copte, ni dans l'Ethiopienne. Si nous remontons juſques aux plus anciens Exemplaires, il n'eſt point, ſans parler des autres, dans celuy du Vatican, qui eſt un des plus anciens MSS. Grecs que nous ayons dans le monde, & qui ne peut pas vous être ſuſpect. Quelques ſavans Critiques de Rome ont lu ſous le Pape Urbain VIII. par ſon ordre les meilleurs MSS. Grecs qui ſoient dans la Bibliotheque Vaticane, & dans la Barberine, & quelque ſoin qu'ils ayent pris, ils n'ont pu en decouvrir aucun où il fût. Je n'ay encore vû perſonne qui ſe ſoit vanté de l'avoir lu dans quelque MS. Grec, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, ſoit en France, ſoit en Eſpagne, ſoit en Angleterre, ou en quelque autre païs: & cependant il y a eu en tous ces lieux-

là de très-habiles Critiques qui en ont fait des recherches. Je ne mets point au nombre des veritables MSS. celuy qu'Erasme avoit lu en Angleterre, parce qu'il reconnoît luy-même qu'il avoit été retouché sur le Latin de la Vulgate. Beze a plûtôt supposé qu'il y avoit des MSS. Grecs où ce verset étoit, qu'il ne l'a prouvé; & ceux qui ont jugé que Robert Etienne avoit vû ce verset dans une partie de ces MSS. se sont trompez. Les Lutheriens qui l'ont ajoûté à leur Version Allemande, sont en cela contraires à Luther, & ils n'ont pu produire depuis qu'ils ont retouché leur Traduction, aucun MS. Grec sur lequel ils fussent appuyez. Les Zuingliens qui ne l'avoient point lu dans l'original Grec, dont ils se sont servis pour faire leur Version tant Allemande que Latine, n'ont pas cru qu'il dût y avoir place.

Si vous aviez bien pesé, Monsieur, toutes ces raisons, & que vous les eussiez comparées avec la regle de Critique que vous avez sagement opposée à vôtre confrere, vous n'auriez pas avancé si hardiment, que la maniere dont vous tâchez de conserver à l'Eglise un passage si important pour l'affermissement du plus grand mystere de la Religion, *est cent fois plus vraisemblable, que ce que Mr. Simon dit de ces Scolies qu'on auroit fait passer de la marge dans le texte.* La Providence de Dieu auroit bien manqué à l'Eglise, si ce passage luy est aussi important que vous le dites. Les Athanases, les Basiles, les Gregoires de Nazianze, les Chrysostômes, les Ambroises, les Augustins, & en un mot les plus grands defenseurs de la Trinité n'en ont jamais entendu parler. Il y a de plus de très-savans Theologiens, qui après l'avoir reconnu pour être veritablement de Saint Jean, n'ont pas osé s'en servir comme d'une preuve efficace contre les Antitrinitaires; ne croyant pas que cet Apôtre ait eu en vûë d'appuyer en ce lieu-là l'unité d'essence.

J'avoüe que les difficultez qu'on vient de proposer m'ont embarrassé; & que pour ne rien dire contre les Sociniens qui ne fût bien appuyé, elles m'ont fait prendre le party que j'ay pris. Si Mr. Arnauld peut les resoudre, je me retracterai publiquement de ce que j'ay avancé là-dessus. J'ay consi-

ſideré ce fait comme un fait de pure Critique, dont la verité dependoit de l'inſpection des piéces. Ce qui ne m'a pas empêché de reconnoître que nôtre Verſion Latine, qui a été declarée authentique par le Concile de Trente ſelon toutes ſes parties, ne le fût auſſi bien à l'égard de ce paſſage, que de quelques autres qui ſont de veritables additions.

Comment il faut combattre les Sociniens.

Mais comme il s'agit icy des Sociniens, qui ne ſont ſoumis ni à la Verſion Latine des Egliſes d'Occident, ni a l'autorité du Concile, je pretens qu'un Theologien judicieux, ne doit pas leur oppoſer comme une preuve convaincante du myſtere de la Trinité, un paſſage qu'ils peuvent combattre par de ſi fortes raiſons. La meilleure voye qu'on puiſſe prendre pour faire recevoir la verité de ce myſtere, eſt celle dont je me ſuis ſervi. Suppoſons avec eux qu'il y a de très-grandes difficultez ſur le temoignage des trois Temoins Celeſtes, au moins ne peuvent-ils pas nier que les Peres des premiers ſiecles de l'Egliſe, avant même qu'Arius parût dans le monde, n'ayent appliqué aux trois perſonnes de la Trinité ce qui eſt dit des trois autres temoins, l'eſprit, l'eau & le ſang.

Il eſt encore à-propos d'examiner les raiſons que ce Docteur oppoſe, à la remarque que j'ay faite ſur les Scolies Grecques, qui pourroient bien avoir paſſé de la marge dans le texte. Il dit gravement que le MS. où j'ay lu une de ces Scolies, n'étant ſelon moy-même *que d'environ 500. ans*, *ſi c'étoit là l'origine de ce verſet, il faudroit qu'elle ne fût pas plus ancienne que ce temslà: ce qui eſt certainement faux.* Il ne faut qu'avoir lu les Scolies qui ſont dans les *Chaines* Grecques qu'on a publiées ſur le Nouveau Teſtament, pour juger qu'elles ne ſont point pour la plûpart des Auteurs qui les ont publiées; mais de purs extraits des livres de plus anciens Commentateurs Grecs. Il en eſt de même de la Scolie Grecque dont il eſt queſtion. C'eſt manifeſtement un extrait de quelque Auteur plus ancien: & ainſi bien loin qu'on prouve de là que l'origine de l'addition ne puiſſe être plus ancienne que de 500. ans, on prouve évidemment tout le contraire.

Difficult. propoſées à Mr. Steyaert, 6. Part. p. 257.

Mr. Arnauld raiſonne mal ſur des Scolies Grecques, dont il

Mais Monſieur Arnauld qui n'a jamais fait aucune reflexion ſur ces ſortes de Scolies, ne laiſſe pas d'en parler en mai-

n'a aucune connoissance. maître. Il juge que je n'ay aucun goût de la Critique ; que je prens des imaginations absurdes pour de bonnes conjectures ; & que si j'ay bien raporté cette Scolie, *elle est mal bâtie.* Voicy la Scolie qui est dans un MS. de la Bibliotheque du Roy, vis-à-vis des trois témoins, *l'esprit, l'eau & le sang*, τουτέστι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ ὁ πάτηρ, καὶ αὐτὸς ἑαυτῷ, *c'est-à-dire le S. Esprit, le Pere, & luy-même de soy-même. Car que veut dire*, ajoûte nôtre Docteur, αὐτὸς ἑαυτῷ ? Il n'a pas entendu le sens de ces deux mots, que j'avois neanmoins assez expliquez, ayant remarqué que le Scoliaste Grec avoit indiqué *le Verbe.* Il n'a pas sçu, & c'est ce qu'il est à-propos qu'il sache, que les Scoliastes citant le plus souvent les propres termes des Auteurs qu'ils compilent, raportent quelquefois des passages estropiez, & qui ont relation à d'autres choses qui precedent. Celuy-cy est de cette nature ; le mot de λόγος, *verbe*, ou υἱὸς, *fils*, ou quelque autre semblable precedoit dans l'extrait qu'on a produit. On a observé dans la troisiéme Partie de cette Histoire Critique, que les Chaînes Grecques ont été mal traduites en plusieurs endroits, parce que les Jesuïtes qui les ont mises en Latin, n'ayant point une bonne partie des Ecrivains d'où ces extraits ont été pris, ne leur ont pas toûjours donné un bon sens. L'Auteur de la Bibliotheque Universelle avoit observé avant Mr. Arnauld, que si ces deux mots, αὐτὸς ἑαυτῷ, sont ainsi dans le MS. que Mr. Simon cite, c'est une faute de Copiste pour υἱὸς αὐτοῦ, c'est-à-dire *son fils.* Cela paroît meilleur que ce que dit nôtre Docteur, que la Scolie *est mal bâtie.* Mais il n'y a point autrement dans le MS. du Roy que j'ay relu. Ce n'est point point de plus une faute de Copiste, mais c'est un extrait, comme on vient de le dire, d'un passage plus étendu.

Outre tous ces raisonnemens, Mr. Arnauld dit que dans la Scolie qu'on a raportée cy-dessus, *l'ordre des personnes Divines y est renversé: le S. Esprit y est le premier, le Pere en suite, & le Fils le dernier ; si c'est luy qu'on a voulu marquer par* αὐτὸς ἑαυτῷ. Ibid. Quel inconvenient y a-t-il de mettre les personnes Divines dans l'ordre des mots, ausquels elles repondent dans le passage de l'Epître de S. Jean ?

C'est

C'eſt au contraire l'ordre qu'elles doivent tenir dans l'interpretation de ce paſſage, où l'on fait repondre les termes de l'explication aux termes du texte. Cependant après cette obſervation Mr. Arnauld ajoûte d'un ton fier, *Quoy qu'ait voulu dire ce Scoliaſte, y eut-il jamais une penſee plus bourruë, que de pretendre qu'un Copiſte ait été ſi bête, que d'avoir cru qu'une telle note dût être miſe dans le texte.* S'il eſt vray, comme on le ſuppoſoit alors, & comme l'aſſûre Mr. Arnauld, qu'il y ait de veritables Exemplaires Grecs où le paſſage des trois Temoins Celeſtes ſoit de la premiere main, je ſoutiens que cela n'a pu ſe faire que de cette maniere.

Enfin Mr. Arnauld ajoûte à tout cela, que ce que j'ay remarqué à l'occaſion de la Scolie d'un autre MS. n'a pas plus de vraiſemblance. On lit dans cette Scolie vis-à-vis des trois temoins, l'eſprit, l'eau & le ſang, qu'ils marquent une ſeule Divinité, & l'on n'en a raporté que le temoignage du
Ibid. p. 258. Pere & du Saint Eſprit. Quelle rêverie, dit nôtre Docteur, que cette note ait paſſé de la marge au texte: *On n'auroit donc mis que deux temoins celeſtes, & non pas trois.* Mais ſi cet incomparable Theologien avoit lu les Scoliaſtes Grecs ſur cet endroit de Saint Jean, il ne raiſonneroit pas de la ſorte. L'omiſſion du Fils dans cette Scolie ne l'exclut pas du nombre des Temoins Celeſtes. Quelques Commentateurs Grecs ont cru, qu'il étoit parlé en ce lieu-là du temoignage que le Pere rendit à ſon Fils lors qu'il fut batizé, & qu'on entendit cette voix du Ciel, *C'eſt mon Fils bien-aimé.* De Matth. 3.
plus le S. Eſprit deſcendit en forme de colombe. Ce ſont les deux temoins que quelques Scoliaſtes Grecs ont cru être repreſentez par l'eau & l'eſprit. Le ſang ſelon ces mêmes Scoliaſtes repreſente le Fils, qui a porté temoignage de luy-même, αὐτὸς ἑαυτοῦ.

Voilà ce qui m'a fait juger dans la premiere Partie de cette Hiſtoire, qu'il étoit bien plus vraiſemblable que l'addition des trois Temoins Celeſtes, dont il n'eſt fait aucune mention dans les Peres Grecs qui ont eu tant d'occaſion d'en parler, tiroit ſon origine de ces ſortes de Scolies, que de croire avec Eraſme que les Grecs l'avoient priſe de nôtre Vulgate. Je ſerois encore de ce ſentiment, s'il y avoit de

vrais Exemplaires Grecs où on lût ce passage, comme l'on croit ordinairement qu'il y en a. J'avois observé en même tems, que si Erasme n'avoit parlé que des Exemplaires Grecs écrits par des Latins, & qui ont servi à leurs usages, sa proposition seroit plus recevable. Mais depuis que j'ay conferé ce même passage de la maniere qu'il est raporté dans le Grec du Concile de Latran, avec la leçon de cet Exemplaire d'Angleterre qui a donné occasion à Erasme de l'inserer dans la troisiéme édition de son Nouveau Testament, je n'ay point douté qu'il n'eût été pris de là, au moins dans le MS. Angleterre qui est le seul qu'on ait produit jusques à present. Je voy dans l'un & dans l'autre, λόγος & πνεῦμα, sans articles; je lis de plus dans l'un & dans l'autre, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς, ce qui paroît avoir été traduit du Latin, *& hi tres*.

Hist. Cr. du N. Test. p. 214.

Il est vray que l'édition de Complute ou Alcala, que Robert Etienne compte entre ses 16. MSS. raporte aussi ce verset, & même avec les articles Grecs Mais le Cardinal Ximenes ne nous ayant rien dit de cette leçon, qui n'étoit ni dans le MS. de Rhodes, ni dans tous ceux qu'il avoit reçus de Rome, il est à presumer qu'il l'a inferé dans son édition, sans en avoir d'autre autorité que celle de la Preface qu'il a mise au devant des Epîtres Canoniques sous le nom de Saint Jerôme, & qu'il a cru être de ce Pere. Ajoûtons à cela, que Stunica ayant été pressé par Erasme de luy nommer un seul MS. où fût le verset qui regarde les trois Temoins Celestes, il ne put le faire: il se contenta seulement de le renvoyer à cette Preface. Cet Espagnol cependant avoit vû les MSS. d'Espagne & de Rome dont Ximenes s'étoit servi. Je croy avoir montré suffisamment que la Preface a été supposée, & que les Sociniens ne rendent pas justice à Saint Jerôme, quand ils semblent l'accuser d'avoir ajoûté le premier aux Exemplaires Latins du Nouveau Testament le verset dont il est question.

Le Cardinal Ximenes à mis dans son N. Test. Grec ce qu'il n'avoit lu dans aucun veritable MS.

Enfin ayant marqué dans les trois Parties de cette Hist. Critique les Bibliotheques d'où j'ay tiré la plûpart des livres MSS. que j'ay citez, je n'ay pas cru que je me dûsse étendre plus au long sur ce sujet. Ce n'est pas aussi icy le lieu de repondre en particulier aux

autres objections de Mr. Arnauld : car outre que ce volume n'est déjà que trop gros, ces objections renferment plusieurs difficultez qui n'appartiennent point à la Critique des Livres Sacrez. On y a repondu pied-à-pied dans un Ouvrage separé, si ce n'est aux declamations injurieuses dont ce Docteur a chargé son livre. Je say qu'il pretend suivre en cela les regles de la Rhetorique de Saint Augustin ; mais je suis bien aise d'ignorer ces figures de Rhetorique qui sont même condamnées par ce Saint Evêque, lequel a remarqué sagement, que cette abondance de paroles & ces longues phrases étudiées de Messieurs de Port-Royal, ne sont propres qu'à des Sophistes qui cherchent à éblouïr leurs lecteurs : *Etiam sermo non captiosus, sed tamen abundantiùs quàm gravitatem decet verborum ornamenta consectans, Sophisticus dicitur.* *August. lib. 2. de doctrin. Christ. cap. 31.*

F I N.

TABLE DES MATIERES
traittées dans la DISSERTATION CRITIQUE.

Foible

Mr.

F I N.